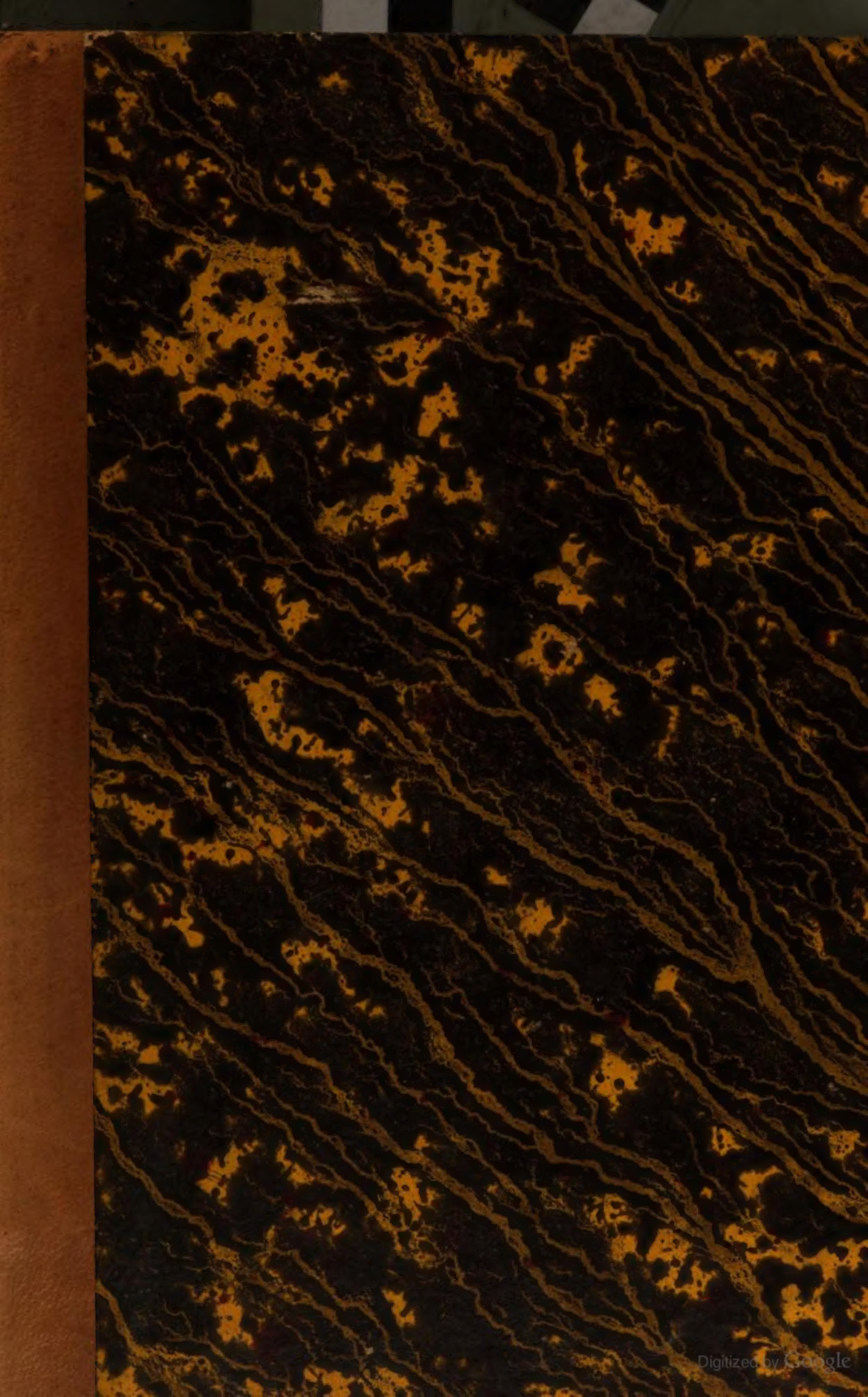
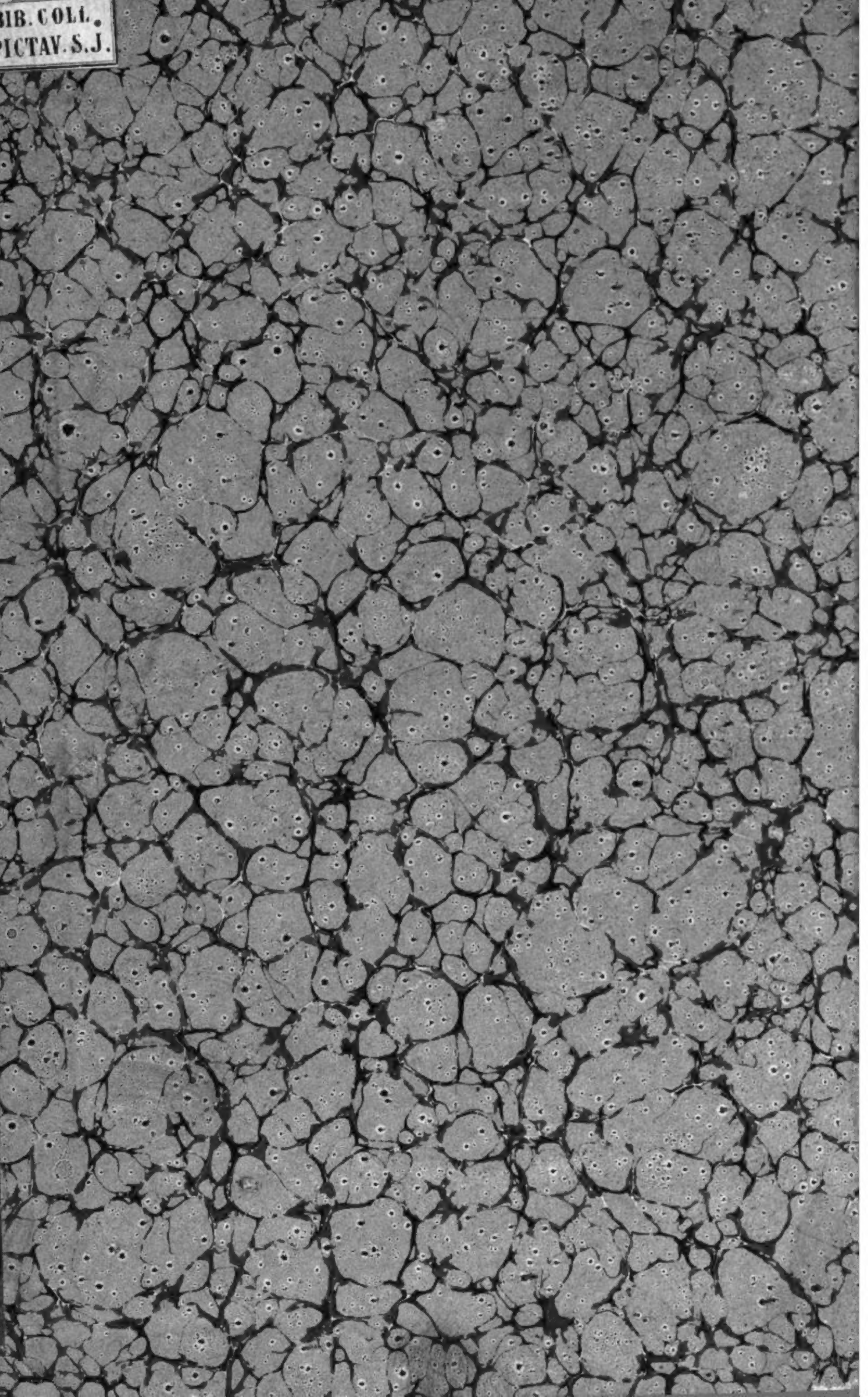
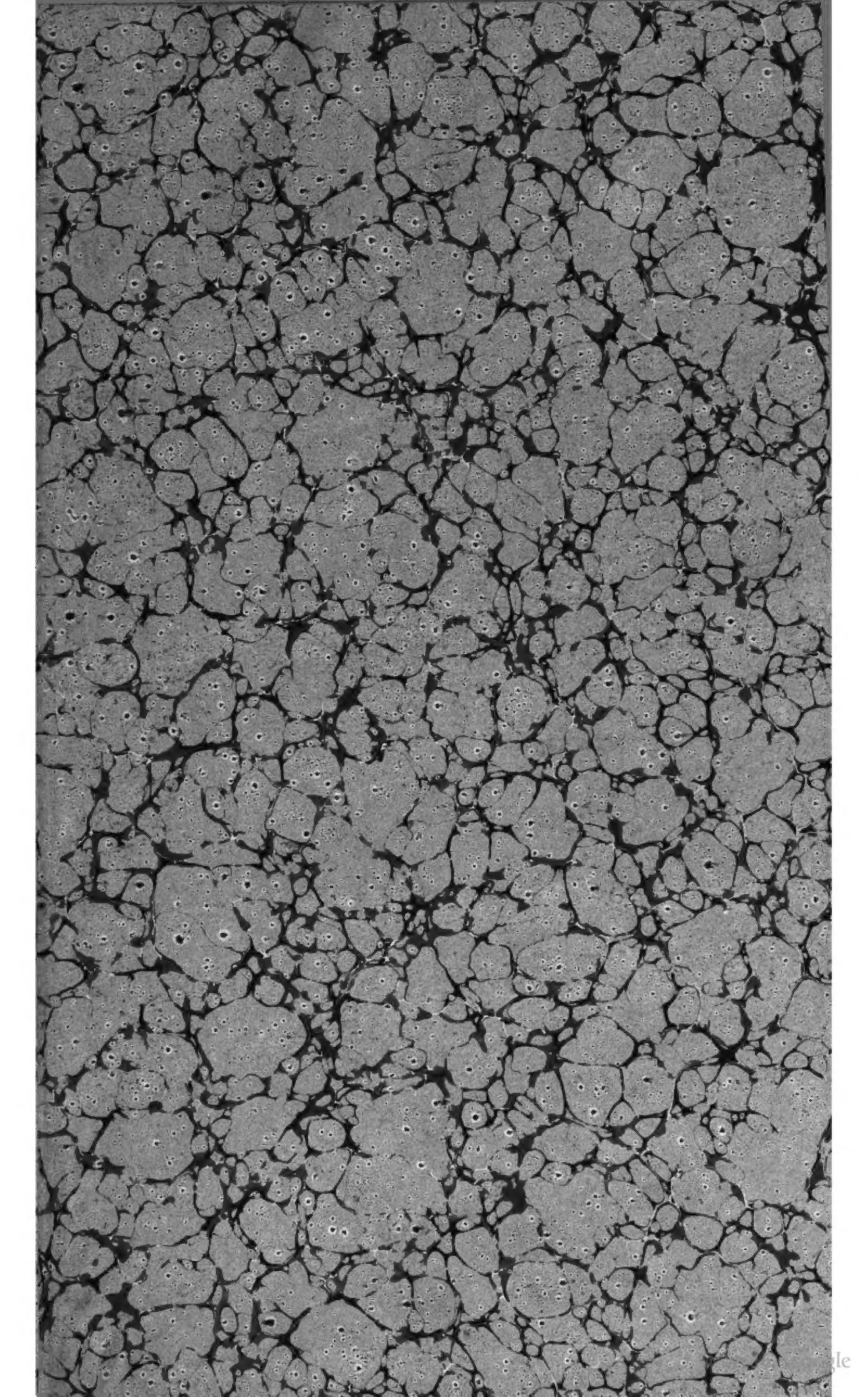






HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

TYP. Ve DIEULAFOY ET COMPe, RUE DES CHAPELIERS, 13.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

RECUEILLIE DES MONUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

PAR M. L'ABBÉ SALVAN

Chanoine honoraire de la Métropole de Toulouse, Mainteneur des Jeux-Floraux,
Membre résidant de la Société archéologique du midi de la France.



TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE. — TEMPS ANCIENS.



TOULOUSE

DELBOY, LIBRAIRE ÉDITEUR, RUE DE LA POMME, 71.

—

1856

A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

JEAN-MARIE MIOLAND

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE ET DE NARBONNE, PRIMAT DE LA GAULE NARBONNAISE.

MONSEIGNEUR,

L'histoire générale de l'Eglise de Toulouse ne pouvait paraître que sous vos auspices; et lorsque je sollicitais naguère votre haute protection pour cet ouvrage, j'accomplissais un devoir, je servais mes sentiments personnels pour Votre Grandeur, j'offrais à mon œuvre l'espérance du succès.

Un mouvement bien marqué vers le passé s'est manifesté à notre époque : on fouille aujourd'hui dans les archives, on déroule les chartes, on interroge les souvenirs et les traditions antiques; chaque pays, chaque Eglise veut avoir son histoire.

Vous n'êtes pas étranger à ce mouvement général, et dans le diocèse où vous avez laissé d'impérissables souvenirs, le beau recueil des Actes de l'Eglise d'Amiens que vous avez réunis, collationnés, annotés avec tant de sagacité et publiés, témoignent et de votre goût exquis pour les recherches historiques et de vos vives sympathies pour nos travaux.

Un vide immense existait pour notre histoire locale : l'Eglise de Toulouse n'avait point la sienne; et voilà que, sous votre épiscopat, deux prêtres de votre diocèse, sans s'être communiqué ni leurs projets ni leurs pensées, travaillant séparément sous une même inspiration, se sont trouvés dans la même voie. Rencontre imprévue, heureuse rivalité qui ne peut que contribuer à la perfection de leur ouvrage ! En accordant votre bienveillance et à l'un et à l'autre, vous montrerez, une fois de plus, qu'elle est inépuisable.

La science des faits, Monseigneur, conduit nécessairement à celle des hommes. Vous possédez l'une et l'autre ; elles donnent à votre caractère cette prudence qui modère tout, cette longanimité qui sait attendre et qui laisse aux évènements le temps d'accomplir leur œuvre.

L'Eglise de Toulouse trouve, à son berceau, de saints et de grands évêques; elle a conservé jusqu'à nos jours l'héritage des vertus de ses pasteurs, et aujourd'hui le présent n'est pour elle que la fidèle imitation du passé.

Je suis, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Adrien SALVAN.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.



En 1846, je publiai un opuscule portant le titre : **De l'Eglise de Toulouse pendant la révolution française**. Cet ouvrage commençait par ces mots : « Le fragment historique que je publie aujourd'hui » appartient à l'HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Eglise de Toulouse, dont j'ai réuni » les immenses matériaux. » Ainsi j'annonçais à cette époque que mon projet bien arrêté était de composer cette histoire, et je ne fais qu'exécuter aujourd'hui ce que j'avais promis il y a dix ans.

Je n'ai pas cru devoir surcharger mon livre de notes et de pièces justificatives ; elles sont en général peu lues, et augmentent le volume sans un intérêt bien réel pour le lecteur.

Je n'avance aucun fait dans cette histoire dont je ne puisse offrir la preuve. Quand l'ouvrage sera terminé, je donnerai, avec la table des matières, une indication des sources où mes documents ont été puisés.

Un historien qui se respecte doit être l'homme de la vérité, et non l'homme d'un parti. La vérité est de tous les âges ; les partis se forment, se développent et s'éteignent dans une période déterminée.

Dans les questions controversées, j'exposerai toutes les opinions, je dirai simplement les faits. On ne doit donc pas s'attendre à ce que je me range d'un côté plutôt que d'un autre. Ce n'est pas l'historien qui doit former le jugement de ses lecteurs sur tel ou tel évènement, sur le caractère des personnages, sur l'appréciation de telle ou telle institution ; c'est l'inflexible vérité des faits qui doit déterminer les opinions.

J'aime une certaine sévérité dans la critique et me défie des nouvelles découvertes en histoire. Un système bâti sur des possibilités, des conjectures, des vraisemblances, est à mes yeux sapé par sa base.

Il n'est rien certainement de plus respectable que l'autorité des tradi-

tions ; mais il faut savoir si elles reposent sur un fondement solide, et si les auteurs, en écrivant d'âge en âge sur la parole des devanciers, n'ont pas perpétué une erreur. Cette règle n'est pas toujours applicable aux doctrines ; elle l'est aux faits, dont l'histoire est essentiellement composée.

On ne trouvera dans cet ouvrage aucune réflexion inutile. Le caractère des personnages y est tracé d'après le rôle qu'ils ont joué. Les évènements y sont présentés avec une scrupuleuse exactitude, dans leur ordre chronologique, sans embarras et sans confusion. Le style est simple, clair et précis; les transitions y sont ménagées aussi bien que possible.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de l'histoire de l'Église de Toulouse, de lire attentivement les dissertations qui suivent.



PREMIÈRE DISSERTATION.

LES ORIGINES DE TOULOUSE.



§ 1er.

DISPERSION DES PEUPLES. — LES GAULOIS ET LEURS TRIBUS.

Pour arriver à la connaissance de la vérité sur les origines des peuples, il serait nécessaire de partir du point de leur dispersion après le déluge, et de pouvoir les suivre dans leurs divers établissements. Il faudrait ensuite connaître les alliances qu'ils ont faites entr'eux, les noms qu'ils ont adoptés, leurs migrations sur le globe, et les changements opérés dans leurs constitutions par les guerres et les lois des vainqueurs. Il est certain qu'on ne peut arriver qu'avec une extrême difficulté à la solution de ces problèmes historiques. Il nous semble cependant qu'au milieu de ces difficultés, on peut s'arrêter, d'une part, à quelque chose de fixe, et, de l'autre, proposer des conjectures dont un esprit judicieux doit être satisfait.

Nous allons suivre cette marche en exposant nos appréciations sur les origines de notre patrie.

Moïse, le plus ancien de tous les historiens, nous parle, dans la Genèse, de la dispersion des peuples après le déluge. Au chapitre X il s'exprime ainsi :

« Telles sont les générations des enfants de Noé : Sem, » Cham et Japhet. Des fils leur naquirent après le déluge.

» Les fils de Japhet furent : Gomer, Magog, Madaï, » Javan, Thubal, Modoch et Thiras.

» Les fils de Gomer : Ascenez, Riphath et Tho-Gorma.

» Les enfants de Javan : Elisa, Tharsis, Uthim et Do- » danim.

» Ils partagèrent entr'eux les îles des nations dans les » pays où ils s'établirent, et formèrent des peuples, chacun » selon sa langue et ses tribus. »

Ainsi parle l'historien sacré. Tous les enfants de Gomer et de Javan s'éloignèrent donc beaucoup du pays qu'avaient habité leurs pères, et, les premiers parmi les descendants de Noé, ils entreprirent des migrations lointaines.

Quelles étaient ces *îles des nations* que partagèrent les enfants de Gomer et de Javan, fils de Japhet? Bossuet, résumant, dans son Discours sur l'Histoire universelle, toutes les opinions, place ces grandes migrations au 2[e] âge du monde, et les îles des nations dans les terres occidentales : « Japhet, dit-il, a peuplé la plus grande » partie de l'Occident, et y est demeuré célèbre sous le » nom fameux de Iapet. » Lorsque la race japhétique quitta l'Orient, qui avait été le berceau du genre humain, pour se répandre dans les contrées encore inhabitées de l'Occident, elle connaissait déjà presque tous les arts qui, pendant les dix-sept siècles environ qu'avait duré le premier âge du monde, avaient été inventés ou perfectionnés. Des *villes*

même avaient été construites : témoin *Henochia*, qui fut bâtie par Caïn; et pendant que les enfants de Gomer et de Javan s'établissaient dans ce vaste continent connu plus tard sous le nom d'Europe, et dans les pays mêmes que nous habitons, Babylone et Ninive étaient fondées en Asie. Ce n'était donc pas des peuples sauvages qui vinrent, à la 2e époque du monde, des contrées de la haute Asie pour s'établir dans l'Europe occidentale, mais bien des hommes qui n'étaient point étrangers à la civilisation, et qui avaient appris, comme l'observe Bossuet, l'art de l'agriculture, celui de se vêtir et de se loger. Jubal avait depuis longtemps inventé les instruments de musique, et Tubalcaïn l'art de fondre et d'élaborer les métaux pour les divers usages de la vie.

Ces peuples conservèrent longtemps sans doute les noms primitifs des hommes dont ils étaient descendus. Ainsi Moïse nous apprend que sept tribus ou grandes familles divisèrent entr'elles les *îles des nations :* trois descendant de Gomer — les Ascenites, les Riphatiens et les Thogormaïtes; et quatre descendant de Javan — les Elisates, les Tharsiens, les Uthimites et les Dodanimites : toutes les sept appartenant à la race japhétique.

Ces familles ou tribus se confondirent et formèrent nécessairèment d'autres peuples qui dûrent prendre des noms nouveaux, tout en conservant le souvenir des noms primitifs de leurs chefs. Ces noms furent pris le plus souvent de la position territoriale des établissements fondés sur le bord des fleuves, ou au sommet des collines, ou sur la lisière des forêts; quelquefois aussi, ils furent formés des noms des chefs qui avaient conduit la colonie nomade.

A la suite de ces colonies primitives, nous voyons paraître les Cimbres, les Ibériens et les Celtes. Quelques-unes des tribus celtiques, sous le nom de *Galls*, occupèrent les vastes contrées situées entre le Rhin, l'Océan, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées. Il est assez difficile de déterminer si l'occupation de ces terres occidentales eut lieu par la voie de terre ou par la voie de mer. La première ne demandait que du temps ; la seconde présentait des difficultés plus sérieuses, quoique, après la construction de l'arche, on puisse admettre qu'à cette époque si reculée les hommes avaient trouvé l'art de la navigation.

Les *Galls* ou Gaulois, d'une humeur assez inquiète et aventureuse, entraînant avec eux la confédération celtique, se précipitèrent sur l'Ibérie, 1500 ans avant Jésus-Christ, par les gorges des Pyrénées. Les Ibériens résistèrent avec vigueur; mais ensuite, par l'effet de quelque traité d'alliance, ils finirent par se confondre avec leurs envahisseurs sous la dénomination de *Celtibériens,* et le nom de *Galice* donné à l'une des portions de l'Ibérie vint attester la vérité de l'expédition.

Le pays des Galls fut divisé en trois principales parties.

1° La Gaule Celtique, s'étendant entre la Garonne, la Méditerranée, les Alpes, le mont Jura, la Marne, la Seine et l'Océan. Elle fut partagée en deux provinces, l'une appelée *Gallia Bracata,* et l'autre *Gallia Comata.*

2° La Gaule Belgique, située entre la Suisse, la Marne, le Rhin et l'Océan.

3° La Gaule Aquitanique, bornée par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan.

Il faut observer qu'on comprît dans la *Gallia Comata* la Belgique et l'Aquitanique.

Ces trois parties des Gaules formaient ce qu'on appela la *Gaule Transalpine,* pour la distinguer de la *Gaule Cisalpine* que les Gaulois conquirent après leur passage au-delà des Alpes, et que les Romains appelèrent *Gallia Togata.*

La portion de la Celtique appelée *Gallia Bracata* fut, plus tard, désignée sous le nom de *Gaule Narbonnaise.*

Parmi les nombreuses tribus qui composaient cette dernière portion de la Celtique, on distinguait celles des Volces, divisées en deux peuples. Les Arécomiques occupaient le pays appelé plus tard le bas Languedoc, et les Tectosages le haut Languedoc. Nimes était la capitale des premiers, et Tholosa celle des seconds.

L'existence des Volces-Tectosages nous est révélée par César dans ses Commentaires sur la Guerre des Gaules ; il s'exprime ainsi au livre VI de son Histoire : « Il a été un » temps où les Gaulois, plus belliqueux et plus vaillants que » les Germains, leur faisaient d'autant plus volontiers la » guerre qu'elle leur donnait lieu de se décharger d'une » multitude d'hommes que le pays ne pouvait faire sub- » sister, et dont ils formaient des colonies qu'ils envoyaient » au-delà du Rhin. Les Volces-Tectosages occupèrent donc, » au voisinage de la forêt Hercinie, les lieux les plus fer- » tiles de la Germanie. Ils s'y maintiennent encore de nos » jours, avec une très grande réputation de justice et de » valeur (Ch. 25). » Tite-Live, au livre V de son Histoire, parle en détail de cette expédition. Nous apprenons de cet auteur que, vers l'an 165 de Rome, sous le règne de Tarquin l'Ancien, Ambigat, roi de la Gaule celtique, envoya

ses neveux Bellovèse et Sigovèse à la conquête de pays étrangers. Le premier prit la route de l'Italie, et s'établit dans cette contrée qui, depuis, fut nommée *Gaule Cisalpine*, Ses successeurs s'y rendirent redoutables aux Romains et furent sur le point de renverser leur république. Quant à Sigovèse, il s'établit auprès de la forêt Hercinie, forêt immense qui occupait la plus grande partie de la Germanie. Quoique Tite-Live ne parle point des Tectosages dans cette expédition, on ne saurait douter qu'ils n'en fissent partie, d'après le témoignage si exprès de César. Justin parle encore de cette expédition au livre XXIV de son Histoire. Il affirme que les Gaulois étaient au nombre de trois cent mille hommes. Une partie de cette armée, conduite par Sigovèse, et qui comptait dans ses rangs les Tectosages, alla s'établir dans la Pannonie, d'où ces tribus portèrent leurs armes victorieuses dans les contrées voisines. Ce fut à cette époque que les Phocéens, sujets du roi Cyrus, ne pouvant supporter la tyrannie d'Arpagus, Mède de nation, résolurent de chercher ailleurs un établissement. Ils abordèrent sur les côtes de la Méditerranée et y fondèrent la ville de Marseille, dans le pays des Volces-Arécomiques.

§ II.

THOLOSA VILLE CAPITALE. — SA FONDATION. — ETYMOLOGIES. — RÉVOLUTION OPÉRÉE CHEZ LES VOLCES.

Tous les historiens sont d'accord pour donner aux Volces-Tectosages Tholosa pour capitale. Ces peuples, formant une

tribu fameuse par sa valeur au sein de la Gaule celtique, devaient avoir, dans le pays dont ils s'étaient emparés, un établissement fixe, et conséquemment un lieu de réunion où résidait le chef de la tribu, où l'on rendait la justice, où l'on honorait les dieux. Il est impossible de supposer que ce lieu de réunion fût marqué sur le sol par des cabanes éparses et quelques tentes. Sans donner à ces premiers établissements la forme de nos villes actuelles, on doit nécessairement admettre qu'ils présentaient une suite d'habitations plus ou moins régulières et rapprochées, construites d'une manière simple, mais solide, sans autre architecture que la continuité des lignes droites ou circulaires ; et puisque les tribus galliques, héritières des descendants de Japhet, s'étaient établies dans les terres de l'Occident longtemps avant la fondation de Rome, on peut admettre, sans se montrer trop ambitieux pour sa patrie, que *Tholosa* existait avant la ville de Romulus.

Frère Etienne de Ganno, religieux de l'ordre de Saint-François et maître en théologie, fut invité par Bernard du Rosergio, archevêque de Toulouse, à écrire l'histoire de cette ville. Il la composa, et elle est restée manuscrite. Il affirme qu'une tradition, dont il est impossible de découvrir la source, plaçait la fondation de Tholosa au temps de Débora la prophétesse, et il cite les vers suivants dans lesquels cette tradition est indiquée :

Terno milleno sub anno jam peragrante
Nongento deno sextoque, tunc judicante
Post orbis fabricam muliere Debora sanctâ,
Urbem magnificam dignamque gloriâ tantâ,
Nomine Tolosam, LEMOSIN construxit edoctus
Ex Thubal semine miles nobiliter ortus.

Il importe peu de savoir si Frère Ganno a fait ces vers ou s'ils étaient composés avant lui. Le nom de Débora, placé dans cette inscription d'une manière aussi extraordinaire, n'annoncerait-il pas qu'il existait quelque antique tradition sur l'époque de la fondation de Tholosa? Cette célèbre prophétesse a vécu dans le 4e âge du monde. Nous connaissons les évènements synchroniques de son époque : Pelops, fils de Tantale, s'établit dans le Péloponèse, terre à laquelle il donne son nom; Bel reçoit les honneurs divins; Ninus, son fils, fonde le royaume des Assyriens à Ninive. L'époque de Débora doit être placée 514 ans avant la fondation de Rome.... serait-il étonnant que Tholosa eût été bâtie dans ces temps, puisque déjà depuis bien des siècles on comptait des villes fameuses, Babylone et Ninive, l'établissement de grands royaumes, celui des quatre dynasties d'Egypte? Dejà Inachus, le plus ancien des rois connus des Grecs, avait fondé Argos; les peuples d'Egypte étaient établis dans plusieurs endroits de la Grèce; Cécrops avait institué le royaume d'Athènes; Cadmus, en introduisant les Phéniciens dans la Grèce, avait fondé la ville de Thèbes en Béotie. Pendant que tant d'évènements se passaient en Orient, la construction d'une ville en Occident peut-elle offrir une difficulté sérieuse? Il faut donc s'attacher à la détermination de l'époque dans l'inscription déjà citée, sans s'arrêter, au moins pour le moment, au nom du fondateur. Une fois placés sur la ligne des juges d'Israël, les historiens ont trouvé *Thola,* l'un de ces juges. De Thola à Tholus il n'y a qu'un pas à faire, et ils ont pris ce Thola ou *Tholus* pour le fondateur d'une ville à laquelle il donna son nom, sans s'apercevoir que ce Thola n'était plus de

la race japhétique, mais de la tribu d'Issachar, l'un des fils de Jacob.

Un évènement singulier vint, au XVIII[e] siècle, confirmer l'opinion de ces historiens. En 1719, on entreprit à Toulouse le rétablissement d'une fontaine située sur la place Saint-Etienne. Les grands travaux qui furent exécutés firent découvrir d'immenses aqueducs paraissant remonter à une très haute antiquité. En suivant l'un de ces aqueducs qui se dirigeait vers la route du Château de Balma, on trouva une énorme pierre qui servait de clef à une voute, et sur laquelle était gravé en caractères très anciens le mot *Tholus*. On comprend combien cette découverte vint donner du crédit à l'opinion qui regardait *Tholus* ou *Thola* comme le fondateur de Tholose. Cette inscription était-elle ancienne? C'est ce qu'on peut examiner. D'après un acte qui fut découvert en 1720, il était constant qu'en 1433, pendant que Bernard du Rosier était prévôt de la métropole, on explora les aqueducs qui conduisaient l'eau à la fontaine de Saint-Etienne. On s'exprime ainsi dans cet acte : « Feron curar las vadas et » potzés devré San Salvador et feron remendar et scudar » les canals, ço queron necessarias : troberen una premiera » peira debers en Guilhem que curbissia un solemne potz » en qual feron intrar tres homes d'amb'entorches. »

On est porté à conclure que c'est ici la même pierre dont il est question dans les dernières explorations de 1719. Or, dans les premières, il n'est nullement question de l'inscription, et il est bien difficile d'admettre que si elle eût existé à cette époque, Frère Ganno, qui travaillait à son histoire, n'en eût pas fait mention. On pense donc qu'après les premières explorations de 1433, et afin de donner la

facilité de reconnaître ces voûtes à l'avenir, on fit graver sur la *premiera peira debers en Guilhem* le mot *tholus*, qui signifie une *clef de voûte*, et dès lors cette inscription servit d'indicateur à l'ouverture des grands aqueducs — *solemne potz*.

Cette explication, toute plausible qu'elle est, présente cependant quelques obscurités. Il n'est pas certain d'abord que la pierre trouvée lors de la première exploration soit la même que celle de la seconde, puisque l'acte que nous avons cité affirme qu'on ne poussa pas très loin les recherches en 1433. « La grande frajor et la grande espaven » que homes abian dedins les dits potzés non auseguen » anar plus aban. » Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'on n'eût point trouvé à cette époque la pierre de *tholus*. On ne peut donc pas conclure qu'elle n'existait pas par cela seul qu'elle ne fût pas découverte. En second lieu, cette pierre servant de clef de voûte et pouvant être facilement reconnue par la position qu'elle occupait dans l'édifice, on ne voit pas qu'il ait été nécessaire, pour la distinguer des autres, de graver sur elle l'inscription *tholus*.

Ces difficultés, assez sérieuses, nous forcent d'admettre que la date de l'inscription est complètement inconnue, et qu'on doit regarder cette pierre comme un monument de l'opinion qui donnait à Tholose Thola ou Tholus pour fondateur, sans qu'on puisse conclure que cette inscription doive être regardée comme l'expression de la vérité.

Venons maintenant aux diverses étymologies du mot *Tholosa*. La première est celle dont nous venons de parler, qui attribue la fondation de cette ville à un chef nommé *Tholus* ou *Thola*, d'où on a fait Tholosa, c'est-à-dire ville

de *Tholus*. La deuxième est celle qui fait dériver ce mot de la langue grecque. On a cru que *Tholosa* venait du mot θολόσα, participe féminin du verbe θολαω, qui signifie *inquinare cœno* — salir de boue; en sorte qu'on aurait donné ce nom à cette cité parce qu'elle aurait été bâtie sur un sol boueux et marécageux : ce qui n'a pas empêché l'auteur de cette étymologie de placer l'antique Tholose sur le plateau et le versant des côteaux connus plus tard sous le nom de *Pech-David*. La troisième veut que le mot *Tholosa* soit un nom ibérien, et que cette ville ait été fondée par les Ibères avant de tomber au pouvoir des Tectosages. La quatrième avance que le mot de *Tholosa* est celtique, et qu'il dérive du mot *tol*, qui signifie « plaine », et d'*aoza* « canal de rivière » : d'où est venu *Tolaosa*, c'est-à-dire « ville située dans une plaine, sur les bords d'un fleuve. »

Au milieu de tous ces systèmes sur l'étymologie du nom de notre patrie, il nous sera permis sans doute d'émettre le nôtre. Il offre, ce nous semble, un avantage inappréciable : c'est qu'il est établi sur un point historique d'une incontestable vérité. Nous avons déjà fait observer que les peuples primitifs qui se fixèrent dans les contrées occidentales de l'Europe appartenaient tous à la race japhétique et aux descendants de Gomer et de Javan, deux fils de Japhet. Il existait aussi un autre fils de ce patriarche appelé *Thubal*, dont les enfants ont bien pu se joindre aux Gomériques et aux Javanites pour ces grandes migrations. On entrevoit ici la raison qui a pu faire attribuer aux descendants de Thubal la fondation de Tholose, ainsi que le porte l'inscription déjà citée :

Ex Thubal semine miles nobiliter ortus.

Nous trouvons encore dans cette inscription le mot LEMOSIN, pour désigner le véritable fondateur de Tholose :

Nomine Tholosam LEMOSIN construxit edoctus.

Qu'est-ce que ce LEMOSIN?... Nous avons déjà vu que le premier des enfants de Javan s'appelait *Elisa*. Personne n'ignore que, dans la langue hébraïque, on ajoute souvent une voyelle dans la prononciation des mots ; ainsi on trouve dans l'Evangile *Eli* et *Eloï* pour désigner Dieu. On peut donc dire *Elisa* et *Eloïsa*, et par contraction *Elosa*. La langue hébraïque prend très souvent aussi le pluriel pour le singulier ; ainsi on dit *Eloï* et *Eloïm* pour désigner Dieu unique. On peut donc dire *Elosa* ou *Elosim*, surtout si, par ce dernier terme, on entend les descendants d'Elisa, fils de Javan. Or LEMOSIN présente l'inversion du mot *Elosim* : il paraît donc certain que, par ce terme, on a voulu désigner Elosa, fils de Javan, comme le fondateur de *Tholose*, ou du moins ses descendants. Il est facile maintenant de découvrir l'étymologie de *Tholosa*. La race gomérique représentée par Tho-Gorma, l'un des fils de Gomer, et la race javanique représentée par Elosa, fils de Javan, s'étant unies entr'elles pour fonder les premiers établissements dans l'Europe occidentale, et le souvenir de ces deux chefs s'étant facilement conservé au sein des générations celtique et gallique, il est très naturel d'admettre qu'on a voulu donner à la première ville fondée dans ces contrées un nom composé de celui de chacun des premiers chefs. On a donc pu appeler cette ville du nom du fils de Gomer et du fils de Javan — *Tho-Elosa*, et par contraction *Tholosa*. Si cette étymologie n'est point la véritable, on doit au moins

reconnaître qu'elle est assez naturelle et qu'elle est fondée sur l'histoire.

Une grande révolution s'opéra chez les Volces par l'établissement des colonies grecques dans leur pays. Les Marseillais apprirent aux tribus galliques l'art de cultiver les terres, de fortifier les villes, de tailler la vigne et de planter des oliviers. L'étude des belles-lettres, et surtout de la langue grecque, devint commune parmi elles. Les Tectosages, qui n'avaient point eu part à l'expédition de Germanie, profitèrent de ces avantages, et Tholose vit fleurir dans son sein les arts de la Grèce ; on en adopta la langue dans les actes publics et dans certains monuments. Plusieurs termes languedociens paraissent dériver du grec. Le grand nombre de médailles et de statues grecques trouvées au milieu des ruines des monuments primitifs, explique les rapports qui ont existé entre les Tectosages et la colonie phocéenne de Marseille. Cette colonie transporta chez les peuples voisins non seulement ses arts et son commerce, mais encore ses dieux : en sorte que les Tholosates abandonnèrent leurs divinités gauloises pour adorer Apollon de Delphes, Minerve, Jupiter, et Diane d'Ephèse.

§ III.

EXPÉDITIONS DES TECTOSAGES. — LE TEMPLE DE DELPHES.

Pendant que les Tholosates, tranquilles au sein de leur patrie, se livraient à la culture des arts et des lettres, leurs anciens compatriotes, qui habitaient aux environs de

la forêt Hercinie, entreprirent plusieurs expéditions dans la Pannonie et l'Illyrie. Ils usèrent d'un stratagème assez cruel contre les Autoriates, l'une des tribus illyriennes : ils abandonnèrent leur camp après avoir empoisonné tous leurs vivres. Au point du jour, les Autoriates entrèrent dans ce camp, et, s'étant jetés sur ces vivres, ils trouvèrent la mort dans le vin qu'ils burent à grands traits pour étancher leur soif. C'est ainsi que les Tectosages se défirent de ces dangereux ennemis.

On croit que ces peuples, qui s'étaient étendus entre le Danube et la mer Méditerranée vers l'Illyrie, faisaient partie de la députation des Gaulois à Alexandre. Ils parurent devant ce fameux conquérant avec un air de mâle fierté, et sollicitèrent son amitié. Alexandre leur donna un splendide festin, et leur ayant demandé ce qu'ils craignaient le plus, les Gaulois répondirent qu'ils ne craignaient que les cieux, qui pouvaient les écraser, mais qu'ils faisaient beaucoup de cas de l'amitié des grands hommes tels que lui. Alexandre parut content, et leur donna des marques de ses sympathies. Ceci eut lieu l'an de Rome 420.

Sous le règne d'Antigonus, l'un des successeurs d'Alexandre, Biderius, chef des Tectosages, se mit avec ses troupes au service de ce prince contre Antipater, son concurrent à l'empire. Aidé par les tribus gauloises, Antigonus remporta une éclatante victoire. Ce prince leur avait promis une solde convenable et leur avait donné des ôtages ; mais ayant refusé d'exécuter sa promesse, Biderius le menaça de mettre à mort les ôtages. Antigonus alors attira dans son camp les principaux chefs sous prétexte de les satisfaire, et leur déclara aussitôt qu'il userait de représailles : ce qui força

Biderius à lui rendre ses ôtages et à se contenter de trente talents. (An de Rome 432.)

Cambaulus succéda à Biderius dans la conduite des tribus. Ce chef fit de nombreuses courses dans la Thrace, où il exerça de grands ravages. Son dessein était de se porter avec ses soldats sur la Grèce ; mais sa prudence en arrêta l'exécution.

L'an 474 de la fondation de Rome, après l'entrée de Pyrrhus en Italie, les tribus gauloises se réunirent en une puissante armée formée de trois corps ayant chacun leur chef. Le premier, sous les ordres de Cerethrius, se jeta sur la Thrace ; le second, commandé par Brennus, se dirigea vers la Pannonie et la Grèce ; le troisième, guidé par Belgius, vers la Macédoine et l'Illyrie. A l'approche de cette formidable armée, la Grèce entière fut saisie de terreur ; et pendant que les Tectosages, stationnaires dans leur cité, adoptaient les arts et la religion des Grecs, leurs frères désolaient les campagnes de la Macédoine et de l'Illyrie, pillaient les villes, et forçaient les rois à venir leur demander la paix.

Ptolomée Ceraunus, roi de Macédoine, éprouva bientôt la bravoure et la férocité de ces hardis vainqueurs. Il voulut attaquer Belgius ; mais son armée fut tout entière taillée en pièces, lui-même pris dans le combat et tué ; on coupa sa tête, et le chef des Gaulois la fit porter dans son camp au bout d'une pique, afin d'exciter encore le courage de ses soldats. Belgius ne sut point profiter de sa victoire ; il laissa aux Macédoniens le temps de se rallier et de marcher contre les vainqueurs, ayant à leur tête Sosthène, jeune guerrier auquel ils déférèrent la couronne, et qui arrêta les conquêtes des tribus gauloises.

Un ennemi beaucoup plus redoutable que Belgius allait s'élever au sein de ces tribus et désoler la Grèce : c'était Brennus. Il convoqua une grande assemblée à laquelle les femmes furent admises ; une nouvelle expédition fut proposée contre la Grèce. Brennus, qui était aussi bon orateur que guerrier valeureux, exposa avec beaucoup d'habileté les motifs de cette expédition : la Grèce étant épuisée par les guerres de Philippe et d'Alexandre, les Gaulois n'auraient à combattre qu'un peuple affaibli ; le butin devait être immense ; les temples surtout possédaient de grandes richesses dont les dieux pouvaient se passer. Brennus gagna l'assentiment de l'assemblée : l'expédition fut résolue. Cent cinquante mille hommes d'infanterie et vingt mille quatre cents chevaux avec deux mille chariots armés en guerre composaient son armée. Elle était formée de toutes les tribus, mais particulièrement des Tectosages. La Grèce entière se leva contre Brennus. Sosthène voulut s'opposer à son passage ; il fut tué dans le combat. Alors les Grecs résolurent de se retirer dans leurs places fortes et de leur abandonner la campagne.

Le fameux temple de Delphes possédait de nombreux trésors. Brennus, dans le dessein de s'en emparer, conduisit à Delphes ses soldats par la voie des Thermopyles. Les Grecs avaient occupé les premiers ce passage, au nombre de vingt-trois mille fantassins et trois mille cavaliers. La Macédoine et la Syrie envoyèrent des troupes auxiliaires. Le commandement de l'armée fut confié à Callipus, général athénien. Mille soldats furent d'abord détachés pour retarder la marche des Gaulois et leur disputer le passage du Sperchio. Les Grecs rompirent les ponts que les Gau-

lois avaient jetés sur cette rivière ; mais Brennus, dont l'armée occupait la rive opposée, envoya dix mille hommes pendant la nuit tenter un peu plus loin le passage du Sperchio. Ces soldats traversèrent le fleuve, soit à la nage, soit sur leurs boucliers qui, par leur forme recourbée, leur servaient de bateaux.

Surpris de la hardiesse des Gaulois, les Grecs se retirèrent aux Thermopyles. Après leur retraite, l'armée de Brennus traversa tout entière le fleuve, et se mit en marche vers le passage pour s'en emparer. Brennus fut arrêté dans l'attaque par les Grecs, qui mirent son infanterie en désordre ; il se vit donc obligé de faire sonner la retaite, et perdit un grand nombre de soldats dans les marais qu'ils traversèrent en prenant la fuite.

Les Gaulois ne furent pas plus heureux dans la tentative qu'ils firent pour se frayer un passage vers le mont Æta. Brennus pensa alors qu'en opérant une diversion, il pourrait peut-être réussir dans son entreprise. Quarante mille fantassins et huit cents cavaliers furent placés sous le commandement d'Orestorius et de Combutis, avec ordre d'aller ravager l'Etolie. Tout fut détruit dans cette province ; la ville de Callion fut prise par les Gaulois et ses habitants massacrés ; l'histoire rapporte même que les soldats portèrent la férocité jusqu'à se nourrir des chairs palpitantes des enfants.

A la nouvelle de l'invasion de leur province, les Etoliens quittèrent les Thermopyles. Ils arrêtèrent un instant la marche des Gaulois ; mais tous les efforts des Grecs devinrent inutiles : l'astuce et la valeur de Brennus triomphèrent de tous les obstacles, et après quelques combats le

passage des Thermopyles lui fut ouvert. Bientôt il porta son armée forte de soixante-cinq mille hommes devant les murs de Delphes. Le temple était bâti au sommet du mont Parnasse et entouré de précipices. Les Delphiens firent des prodiges de valeur; la nature vint combattre en faveur de leur cité et de leur dieu : un orage affreux éclata ; un tremblement de terre détacha des rochers qui, dans leur chute, écrasèrent un grand nombre de leurs ennemis; un froid rigoureux accompagné de grêle et de neige vint encore décimer les tribus gauloises. Brennus se montra supérieur à tous les évènements. Couvert de blessures, il réunit son armée, en donna le commandement à Acichorius, et proposa de faire périr tous ses blessés. Voulant persuader ses soldats par un grand exemple, il se fit apporter du vin dont il s'enivra, et se perça de son poignard. Cet évènement eut lieu l'an 475 de la fondation de Rome.

Delphes ne fut donc pas pris par les Tectosages ni ses trésors enlevés, comme l'ont prétendu quelques historiens. Le reste de l'armée gauloise, que Brennus avait laissé au camp d'Héraclée à la garde de ses trésors, alla tenter de nouvelles expéditions dans d'autres pays. Les uns se dirigèrent vers l'Hellespont, et les autres vers la Thrace. Clyarius, s'étant mis à la tête des Tectosages, parvint à s'établir dans cette dernière province; mais les habitants de cette contrée lui déclarèrent la guerre et le forcèrent à quitter ce pays.

Nous devons suivre ici la marche des Tectosages. Ils se divisèrent en deux camps ; les uns, sous la conduite de Barthanatus, passèrent dans la Pannonie, au confluent du Danube et de la Save, et s'y établirent sous le nom de Scor-

disques. Leurs guerres avec les Romains n'appartiennent pas à cette histoire. Quant aux autres Tectosages, ils dirigèrent leur course vers les Gaules. Justin, dans le chapitre XXXII de son Histoire, raconte ainsi le retour de ces tribus : « Lorsque les Tectosages furent arrivés à Toulouse, leur » antique patrie, se voyant atteints d'une maladie conta- » gieuse, ils furent avertis par les aruspices qu'ils ne pour- » raient recouvrer leur santé qu'après qu'ils auraient jeté » dans le lac de Toulouse, *tolosensem lacum,* l'or et l'argent » qui provenaient des guerres et des sacriléges. C'est cet » or que, longtemps après, le consul Cépion enleva. Ce tré- » sor valait un million de livres d'argent et cinq millions de » livres d'or, *quinquies decies centum millia auri.* Ce sacri- » lége fut la cause, plus tard, de la ruine de Cépion et de » son armée. »

Nous avons dit plus haut qu'après la défaite de Brennus, une partie de son armée se porta vers l'Hellespont. Dans cette portion de troupes se trouvaient aussi des Tectosages. Arrivées au détroit des Dardanelles et trouvant très facile le passage d'Europe en Asie, ces tribus désirèrent s'établir dans cette province. Elles étaient commandées par deux chefs, Léonorius et Lutarius. Il fut décidé qu'on enverrait des députés à Antipater qui commandait sur cette côte pour les Macédoniens, afin de lui demander des vaisseaux. Tout-à-coup une discussion s'éleva dans l'armée gauloise et la partagea entre ces deux chefs. Léonorius, suivi d'une partie des troupes, prit la route de Bysance ; Lutarius attendit les vaisseaux d'Antipater, qui ne tardèrent pas d'arriver, et fit passer ses soldats sur la côte d'Asie.

Le premier soin de Lutarius fut de s'emparer de quelque

place forte. Il prit, avec les Tectosages, Ilium ou l'ancienne Troie, qu'il abandonna bientôt après. Un évènement imprévu vint réconcilier les deux chefs gaulois et réunir toutes les tribus. Nicomède, roi de Bithynie, avait à repousser les armes de Zibée, qui voulait envahir une partie de son royaume; il appela aussitôt à son secours et les Tectosages de Léonorius et ceux de Lutarius, qui se rendirent en Bithynie. Une alliance fut stipulée entre les Gaulois et Nicomède. Les Tectosages alors entrèrent dans ses états, commandés par dix-sept capitaines, parmi lesquels Léonorius et Lutarius tenaient le premier rang; ils forcèrent Zibée à s'éloigner du royaume de Bithynie. Nicomède leur ayant abandonné un butin considérable, ils continuèrent leur course. S'étant précipités sur les peuples de l'Asie mineure qui habitaient en deçà du mont Taurus et les ayant rendus tributaires, ils résolurent de fixer leur demeure au milieu du pays, et y fondèrent le royaume de Gallo-Grèce, qui devint plus tard très célèbre.

§ IV.

ROYAUME DE GALLO-GRÈCE. — ANCYRE. — SUITE DES EXPÉDITIONS DES TECTOSAGES.

Les Gaulois, fondateurs du royaume de Gallo-Grèce, étaient divisés en trois tribus : les Trocmiens, les Tolistobroges et les Tectosages, la plus nombreuse et la plus belliqueuse des trois. Le pays qu'ils occupèrent était borné par les fleuves de Sangari et d'Halys : il comprenait la grande

Phrygie, la Mœonie, la Paphlagonie et la Cappadoce. Le partage de ces terres fut ainsi réglé : les Tolistobroges s'étendirent vers la Bithynie et la Phrygie-Epictète ; les Tectosages habitèrent une partie de la Cappadoce ; et les Trocmiens, la Mœonie et la Paphlagonie.

Ancyre devint la capitale du pays que les Tectosages eurent en partage. On a cru qu'ils avaient fondé cette ville ; mais, dans la vérité, ils n'ont fait que la relever de ses ruines et la restaurer. Elle prit le nom de Sébaste des Tectosages. Elle était située sur une montagne assez rapprochée de la mer Noire. Les Tectosages y établirent leur sénat, composé de trois cents Gaulois pris dans les diverses tribus. On place cette reconstruction d'Ancyre vers l'an 476 de la fondation de Rome, plus de 250 ans avant Jésus-Christ. La Galatie, dont elle était la capitale, fut réduite par Auguste en province romaine. Ancyre plut tant au vainqueur par son heureuse situation, qu'il l'embellit et l'orna d'un grand nombre d'édifices. Après la mort de ce prince, on montrait à Ancyre un monument dans lequel Auguste, parlant à la première personne, raconte en style d'inscription les principaux faits de son empire. L'histoire de cette ville offre peu d'intérêt jusqu'à l'établissement du christianisme. Ancyre, comme le reste de la Galatie, eut le bonheur de recevoir l'Evangile de la bouche même de l'apôtre saint Paul. C'est dans cette province, et peut-être à Ancyre même, qu'il envoya Crescent, l'un de ses disciples. C'est aux Gallo-Grecs qu'il adressa une de ses belles épîtres. Comme les Tectosages étaient issus des Gaulois, on a donné souvent ce dernier nom aux Galates, et c'est ce qui a jeté quelque obscurité dans l'histoire de la prédication de l'Evangile dans les Gaules

d'Europe, qu'on a confondues avec la Gallo-Grèce. Ancyre a été connue depuis sous le nom d'Angouri ou d'Angora, et elle est passée sous le joug des Musulmans.

D'après ce que nous venons de rapporter, les Tectosages partis de la forêt Hercinie se divisèrent en trois grands corps de peuples. Les uns s'établirent en Pannonie, sous le nom de Scordisques ; les autres rentrèrent dans leur antique patrie, et les derniers fondèrent le royaume de Galatie. Les Tectosages établis en Asie devinrent les auxiliaires et d'Antigonus, roi de Macédoine, et de Pyrrhus, roi d'Epire, combattant ainsi les uns contre les autres dans les guerres de ces deux princes. L'an 481 de Rome, ils suivirent Pyrrhus au siége de Lacédémone, qui ne pût être soutenu, et entrèrent dans Argos à la suite de ce prince. L'histoire nous montre ensuite les Gaulois gallo-grecs tournant leurs armes contre Antigonus, égorgeant sans pitié leurs femmes et leurs enfants pour interroger leurs entrailles palpitantes, et vaincus malgré les aruspices. Plus tard nous les voyons auxiliaires de Nicomède, roi de Bithynie, se présenter devant les armées d'Antiochus-Soter, roi de Syrie, et éprouver une complète défaite, écrasés sous les roues de leurs chariots ou sous les pieds des éléphants ; venir ensuite, malgré cette défaite, au secours de Zéelas, fils de Nicomède, que son père avait déshérité ; s'emparer de la ville d'Héraclée, et rencontrer un nouveau désastre pour leur armée au pied des murs de cette ville.

Les Gaulois d'Asie se trouvaient mêlés à tous les grands évènements qui se passaient dans cette province. Les Tectosages s'unirent à Antiochus-Hiérax dans la guerre contre Séleucus, roi de Syrie, l'an 511 de Rome, et lui procurè-

rent la victoire par leur valeur. Croyant que Séleucus était resté sur le champ de bataille, ils tournèrent aussitôt leurs armes contre Antiochus, dans le dessein de s'emparer de toute l'Asie mineure. Ils furent arrêtés dans ce projet par Attale, premier roi de Pergame, qui les défit entièrement. Ancyre, capitale des Tectosages, se vit alors menacée par le roi Séleucus Callinicus; mais les tribus se défendirent avec tant de bravoure que le roi se vit forcé à s'éloigner. Dans le combat, ils firent prisonnière la reine Pysta, son épouse. Cette princesse, pour s'échapper de leurs mains, quitta ses habits royaux, prit ceux d'une esclave, fut vendue avec les autres captifs, achetée par des Rhodiens et rendue ensuite à son époux.

La victoire des Gaulois sur Séleucus donna le plus grand éclat à leur nom et à leurs armes. Tous les princes s'empressaient de solliciter leur secours ; ainsi Antigonus Doson, roi de Macédoine, et Ptolomée Philopator, roi d'Egypte, les prirent à leur solde dans leurs armées pour les différentes guerres qu'ils eurent à soutenir. Les Gaulois trouvaient un double avantage à contracter ces engagements, celui de prélever un tribut sur ces rois et celui de faire des reconnaissances dans les diverses contrées qu'ils avaient à parcourir. Ils ne cachèrent pas avec assez de soin le projet qu'ils avaient formé de s'emparer de l'Egypte. Ptolomée, l'ayant appris, résolut de se venger de leur trahison. Sous le prétexte de quelque expédition, il les fit embarquer sur le Nil et débarquer dans une île déserte où ils périrent de faim et de désespoir.

Les Tectosages d'Asie vinrent au secours d'Antiochus-le-Grand qui, après la mort de Séleucus son père, avait vu les

gouverneurs des provinces s'élever contre lui. Il les réduisit bientôt par les armes des Gaulois. Ces peuples n'écoutaient que leurs caprices dans les expéditions qu'ils entreprenaient; ainsi les Tectosages de Thrace et de Pannonie s'engagèrent dans les armées d'Attale, le vainqueur de leurs compatriotes, pour l'aider à repousser l'attaque d'Achæus. Ce prince avait abandonné le parti d'Antiochus, dont il avait d'abord embrassé les intérêts, et s'était fait proclamer roi de Syrie. Les Gaulois de l'armée d'Attale s'acquirent beaucoup de gloire par leur valeur. Un évènement assez singulier vint tout-à-coup les détacher du roi de Pergame. Campés un jour sur les bords du fleuve Mégiste, ils furent témoins d'une éclipse de lune. Ils prirent ce phénomène pour un mauvais augure, ne voulurent pas avancer pour combattre, et se retirèrent vers l'Hellespont; là, ils portèrent la désolation, ravageant les campagnes et pillant toutes les villes. La seule Ilium résista à leurs attaques. Ils se rendirent maîtres d'Arysba dans l'Abydène et étaient fiers de leurs succès lorsque Brusias, roi de Bithynie, les défit et en massacra un grand nombre avec leurs femmes et leurs enfants.

§ V.

LES TECTOSAGES ET LES ROMAINS.

L'an 563 de Rome, les Tectosages de la Galatie entrèrent, en qualité d'auxiliaires, dans les armées d'Antiochus-le-Grand contre les Romains, partageant tour à tour ses vic-

toires et ses défaites. Nous voyons à cette époque nos Gaulois aux prises, pour la première fois, avec les Romains. Le consul Cn. Manlius résolut de leur déclarer la guerre pour les punir des secours qu'ils avaient donnés à Antiochus. Il assembla donc son armée à Ephèse et la porta sur les frontières des Tolistobroges. Tite-Live, au livre XXXVIII de son Histoire, prête à Manlius un très long discours adressé à ses soldats, dans lequel il fait un portrait de ces peuples. Aux approches de l'armée romaine, les diverses tribus gauloises, sur l'avis de leurs tétrarques, s'étant retirées avec les femmes et les enfants sur les monts Olympe et Magaba, furent poursuivies dans cette retraite par l'armée romaine, qui parvint à les disperser et à les tailler en pièces. On porte la perte des Gaulois dans cette circonstance à quatre-vingt mille hommes.

Manlius, après cette éclatante victoire, conduisit son armée à Ancyre. Les Tectosages étaient campés à dix mille de cette ville. Le consul résolut de les attaquer. Ortiogon était l'un des tétrarques d'Ancyre : c'était un prince doué de grandes qualités, libéral, affable, plein de prudence dans ses discours et de sagesse dans sa conduite. Il avait une femme nommée Chiomare. Cette princesse, douée d'une grande beauté, était devenue prisonnière d'un centurion romain avare et débauché. Après avoir assouvi sa détestable passion sur cette femme, qui ne put opposer à sa violence qu'une résistance inutile, il lui offrit la liberté moyennant une rançon stipulée. Chiomare fit avertir son époux de lui apporter sa rançon. Ortiogon envoya aussitôt deux Gaulois avec l'or nécessaire pour payer cette rançon et lui ramener son épouse. Le centurion accompagna Chiomare, et au

moment où il comptait l'or apporté par les Gaulois, la princesse ordonna à ceux-ci, sans être comprise de son ravisseur, de lui couper la tête : ce qui fut exécuté. Elle prit alors cette tête sanglante, la porta à son époux et se jeta à ses pieds avant que de l'embrasser. « Voilà, s'écria-t-elle, la tête d'un indigne officier romain qui a attenté à mon honneur et dont j'ai cru devoir tirer vengeance. — O femme, dit Ortiogon, que la fidélité est une belle chose ! — Oui, ajouta Chiomare, mais c'est encore quelque chose de plus beau pour moi de voir en vie le seul à qui je dois être fidèle. »

Les Tectosages qui s'étaient retirés sur le mont Magaba ne purent résister à l'intrépidité des soldats romains, et se voyant dans l'impossibilité de s'opposer à leurs armes, ils proposèrent de traiter de la paix. Elle fut en effet conclue à des conditions qui mirent des bornes à l'ambition des Gaulois. Cette paix ne leur enleva pas leur liberté, et les Tectosages vécurent longtemps en Asie à l'ombre de cette liberté, jusqu'à la réduction de leur pays en province romaine sous Auguste.

Nous venons d'exposer avec tout l'ordre et la brièveté possibles l'histoire de l'établissement, des expéditions, des victoires et des défaites des Tectosages dans l'Asie. Leurs richesses étaient immenses. On raconte qu'un de leurs tétrarques nommé Ariamne traita, pendant un an, toute sa nation avec une incroyable magnificence. Des tables splendidement servies étaient dressées le long des chemins sous des tentes ; les nationaux et les étrangers recevaient à chaque instant une hospitalité vraiment royale. Insensiblement les Tectosages d'Asie se laissèrent amollir par la beauté du

climat, le luxe et l'abondance, et ils perdirent cette vigueur de discipline, cet amour des combats qui avaient distingué leurs ancêtres. Ils suivirent en cela l'exemple des Volces-Tectosages leurs compatriotes, que le commerce avec les Marseillais jeta aussi dans la mollesse, et qui dégénérèrent à leur tour de la mâle austérité de leurs aïeux.

§ VI.

SITUATION PRIMITIVE DE THOLOSE. — SES LACS SACRÉS. SES CHEFS.

Toulouse a-t-elle toujours existé au lieu qu'elle occupe aujourd'hui, ou devons-nous lui assigner une position différente? Pour répondre à cette question, il faut en quelque sorte distinguer deux cités, la ville gauloise et la ville romaine. La première, nécessairement beaucoup moins étendue que la seconde, ne devait renfermer que très peu de monuments et se bornait à quelques habitations éparses; elle devait posséder quelque forteresse ou château et le champ destiné aux funérailles. Il est assez probable qu'après avoir été mise en communication avec les colonies grecques de Marseille, cette cité gauloise a pu recevoir une ceinture de murailles peu élevées qui formaient de son enceinte une espèce de camp. On conçoit également qu'on a pu construire une ville nouvelle à quelque distance de l'ancienne, à cause de la proximité d'un grand fleuve, d'un sol plus uni, et d'un site plus favorable. La cité première aura ainsi été insensiblement abandonnée; les constructions, peu nombreuses

d'ailleurs, auront été détruites, et il ne sera plus resté de la cité gauloise que quelques ruines qui bientôt auront été effacées du sol.

Au midi de la ville actuelle s'élève une chaîne de collines assez hautes qui portent le nom de *Pech-David*. La Garonne baigne leur pied. A leur sommet, et à très peu de distance de Toulouse, se trouve un plan assez étendu sur lequel on aperçoit quelques habitations, une église et son clocher, une plate-forme, un tumulus d'où l'on jouit de la plus belle vue : ce plan porte le nom de *Vieille-Toulouse.* Il est impossible de se méprendre sur ce mot consacré par une tradition immémoriale; il désigne évidemment pour nous une terre où s'élevait jadis une ville appelée *Tholose,* mais que le temps et les hommes ont détruite. Quand les entrailles de cette terre n'auraient offert aucun monument qui attestât son existence, cette dénomination populaire et générale est à nos yeux une preuve suffisante qui la montre et la confirme.

Qu'est devenue *Elusum,* cette ville habitée par Sulpice Sévère au ve siècle? Elle était évidemment située sur la route de Toulouse à Narbonne, entre Avignonet et Castelnaudarry, au lieu de Montferrant. Il ne reste aujourd'hui aucune trace de cette antique cité.

On a trouvé à Vieille-Toulouse un très grand nombre d'urnes cinéraires; des médailles phéniciennes, ibériennes, grecques et romaines; des blocs énormes de pierre qui attestaient l'existence de quelque vaste édifice; des salles souterraines; des pièces de monnaie; des ornements d'or et d'argent. Près du ruisseau appelé Belval existe un champ désigné sous le nom de Baragne. On a trouvé dans

cet espace de terrain une voie entièrement pavée comme une vaste et large rue. Le sol de Vieille-Toulouse présentait encore, au XVI[e] siècle, des ruines qui ont disparu aujourd'hui. Nicolas Bertrand déclare les avoir vues : *Vetusta aliqua ædificia usque nunc conservata; aliqua verò ruinam dedere. Signa tamen ipsius urbis vetustæ maximè in fossatis et fundamentis jaciendis reperiuntur*. Des fouilles récentes ont fait découvrir des meules, des tombeaux renfermant des squelettes, des poteries de toute espèce, etc.

On admettra d'autant plus facilement l'existence de la capitale des Tectosages en ce lieu, qu'il est impossible de trouver un site plus beau dans ces contrées que celui qu'elle occupait. Du sommet de ces collines on découvre toute la chaîne des Pyrénées, une plaine immense, et tout le pays habité par les tribus des Tectosages.

Ce n'est point dans l'enceinte de la cité gauloise qu'il faut chercher les temples des dieux; mais il faut admettre que les lacs fameux dont il est parlé dans l'histoire se trouvaient ou dans les profonds ravins qui avoisinent le sol de l'antique ville, ou sur les rives du fleuve. Qu'était-ce que ces lacs? Strabon les décrit avec une grande précision. « C'était, dit ce géographe, de vastes marais dans lesquels les Tectosages jetaient leur or et leur argent qu'ils confiaient à la garde de leurs eaux : *Maximè paludes eos tutos præstabant, in quas argenti atque etiam auri pondera dimittebant.* Strabon pense que cet or et cet argent provenaient des mines du pays. Ce sentiment n'est point admissible; car, en supposant que l'Ariége (Aurigera), qui coulait non loin de Toulouse, roulât dans ses flots quelques parcelles d'or, ce ne devait être qu'en assez petite quantité. Il est beaucoup

plus probable d'admettre que ces richesses provenaient du butin donné par les expéditions lointaines, les conquêtes, et la spoliation des temples des dieux. Lorsque les Romains se furent emparés de Toulouse, ils vendirent ces lacs à l'encan. *Romani itaquè potiti eâ ditione paludes publicè vendiderunt; multique eorum qui emerunt, molas ex argento ductas repererunt,* dit l'auteur déjà cité.

Les Tectosages, avec le reste des Gaulois, avaient un très grand respect pour les lacs. Les uns les regardaient comme autant de divinités; les autres, comme des lieux qu'elles choisissaient pour leur demeure, errant la nuit au-dessus de ces lacs desséchés.

Toulouse n'était pas le seul lieu dans les Gaules qui possédât des lacs sacrés. On en montrait un dans le Gévaudan, au pied d'une montagne, qui était consacré à la lune, et tous les ans les habitants du pays s'assemblaient sur ses bords pour y jeter les offrandes faites à la déesse. On distinguait encore le lac des Deux-Corbeaux, ainsi nommé parce que deux de ces oiseaux y faisaient leur séjour. Lorsque deux partis étaient en guerre, chacun de ces partis jetait un gâteau aux corbeaux; le gâteau dévoré par ces oiseaux donnait la victoire à celui qui l'avait jeté.

Les Romains partagèrent pour les lacs la vénération des Gaulois, et l'histoire rapporte que, tous les ans, ils jetaient une certaine somme dans le lac où s'était précipité Curtius, pour honorer et apaiser ses mânes.

On ne saurait révoquer en doute l'existence d'une souveraineté chez les Tectosages, et conséquemment celle de quelques hommes qui en étaient les dépositaires. Ces chefs, auxquels on a donné faussement le nom de *rois,* étaientdes

tétrarques qui avaient le commandement des diverses tribus. On a pu sans doute placer au rang de ces tétrarques des noms empruntés à d'autres époques historiques, tels que celui de Torcin Isauret; mais tout porte à croire que Belletus et Copillus n'étaient point des êtres imaginaires, et qu'ils ont dominé dans la cité gauloise, non en qualité de rois, mais de chefs de tribus.

§ VII.

EXPÉDITIONS GUERRIÈRES DES TECTOSAGES DANS LES GAULES. L'ANTIQUE CITÉ GAULOISE DE TOULOUSE EST ABANDONNÉE. CETTE VILLE EST RECONSTRUITE SUR LES BORDS DU FLEUVE.

Nous avons vu plus haut une partie des Tectosages d'Asie rentrer à Tholose, leur antique patrie. Il faut maintenant décrire rapidement les évènements politiques qui eurent lieu dans le pays des Volces jusqu'à l'invasion des Romains.

L'histoire nous apprend que, vers l'an 535 de Rome, les Romains déclarèrent la guerre aux Carthaginois pour se venger d'Annibal qui s'était emparé de Sagunte, ville d'Espagne, alliée de la république. Ils envoyèrent des ambassadeurs aux Volces pour les inviter à s'opposer au passage d'Annibal; mais ceux-ci s'étaient déjà engagés avec ce capitaine, qui traversa les Pyrénées et vint camper sur les bords du Rhône. Scipion, avec son armée, vint aussi camper sur la rive opposée du fleuve, à très grande distance l'un de l'autre.

Annibal parvint à traverser le fleuve et entra dans l'Italie,

où il est inutile pour nous de le suivre. D'anciennes chroniques nous rapportent qu'à l'époque du passage des Pyrénées par ce capitaine, les Tholosates étaient gouvernés par un chef appelé Aquarius Belletus, qui leva des troupes pour s'opposer aux Carthaginois. Leur général ayant envoyé à Belletus des députés pour l'engager à une entrevue sur les frontières de la Cerdagne ou du Roussillon, celui-ci se rendit à l'invitation du chef des Carthaginois, et la paix fut conclue. Quoi qu'il en soit de cet évènement, il est du moins certain qu'Annibal arriva à Illiberis dans les Gaules; que les Gaulois, ayant appris son arrivée, se réunirent en armes à Ruscino ou à la Tour du Roussillon, près de Perpignan, bien résolus à lui disputer le passage; qu'Annibal envoya une ambassade à leurs principaux chefs pour leur demander une conférence à Ruscino ou à Illiberis; que les Gaulois députèrent leurs principaux chefs à Annibal; que l'entrevue eut lieu à Illiberis, et que la conclusion fut la liberté accordée à Annibal de passer sur leurs terres. Ces faits sont rapportés par Appien. Il n'est donc pas étonnant que le chef des Tholosates se soit rendu avec tous les autres auprès d'Annibal et qu'il ait conclu la paix avec lui.

Nous plaçons à cette époque l'abandon qui fut fait par les Tholosates de leur première ville au sommet des montagnes. Quelque beau que fut ce site, il est certain qu'il ne se prêtait que très difficilement au développement de l'enceinte de la cité primitive; il fallut donc descendre dans la plaine voisine, et asseoir la nouvelle ville sur les bords du fleuve. On dit que ce fut sous le tétrarchat de Belletus qu'eut lieu ce second établissement. Il traça par

des murailles l'enceinte de la cité nouvelle, et éleva deux châteaux ou forteresses aux deux extrémités du vaste bassin formé par la Garonne : le premier au midi, au lieu où fut plus tard bâti le Château Narbonnais; le second vers le couchant, à l'endroit où, plus tard encore, on construisit un établissement connu sous le nom de *Badacle* (*vadaculum*) qui signifie « petit gué ». Strabon décrit la position de la nouvelle Toulouse et la place entre l'Océan et la Méditerranée, donnant assez improprement le nom d'isthme à l'étendue de terrain qui sépare ces deux mers : *sita est Tolosa quo loco arctissimus est isthmus qui à Narbonensi mari Oceanum distinguit.* Possidonius affirme que cet isthme ou bassin n'avait point trois mille stades ou cent vingt-cinq lieues d'étendue : *quem isthmum, ait Possidonius, minorem esse tribus stadiorum millibus.* Il s'en faut de beaucoup, en effet, que la distance de Narbonne à Bayonne ou à Bordeaux soit aussi longue, et si l'on considère la chaîne des Pyrénées comme terminant cet isthme, Toulouse se trouve réellement placée à l'endroit le plus étroit de ce bassin et assez près de ces montagnes.

§ VIII.

THOLOSE PASSE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

L'an 587 de Rome, les Tholosates furent témoins de l'entrée des Romains dans les Gaules. Les guerres que les Liguriens et les Saliens entreprirent contre les Marseillais, alliés de la république, servirent de prétexte aux

vainqueurs du monde pour faire une invasion dans ces belles provinces : ces peuples habitaient une grande partie de la Provence. Marseille implora contr'eux le secours de Rome, qui envoya le consul Fulvius avec une forte armée. Celui-ci passa les Alpes, réprima les entreprises des Saliens, et attaqua les Liguriens et les Voconces. Il fut le premier des Romains qui entreprit la conquête de la Gaule Narbonnaise. Sextius Calvinus lui succéda, sous le titre de proconsul, dans le gouvernement des provinces transalpines nouvellement conquises. Les Saliens éprouvèrent la force de ses armes. Sextius devint le fondateur d'une ville à laquelle il donna son nom — *Aquæ Sextiæ* (Aix), et soumit les Liguriens et les Voconces à la domination romaine. Domitius lui succéda. On donna pour collègue à celui-ci Q. Fabius Maximus, qui défit l'armée des Allobroges commandée par Bituit pendant que Domitius traversait le Rhône et allait soumettre les Volces, qui subirent la loi des vainqueurs. Ainsi les provinces connues plus tard sous le nom de Savoie, Dauphiné, Provence, Languedoc et Gaule Narbonnaise, passèrent sous la domination des Romains.

L'an 636 de Rome, le sénat résolut de fonder une colonie dans les provinces nouvellement conquises, afin de contenir les peuples dans le devoir. Narbonne, ville déjà ancienne, fut choisie, et la colonie s'y établit sous les ordres du consul Lucius Crassus. Elle prit alors le nom de *Narbo Martius,* du nom des vétérans de la légion *Martia* qui y furent envoyés.

Si Toulouse ne fut point créée colonie romaine au commencement de la conquête, elle fut au moins désignée

pour le lieu d'un *conventus*. On entendait par ce mot une assemblée, présidée par le proconsul romain, qui se tenait une fois l'année dans chacun des cantons désignés, et dans laquelle on traitait de toutes les affaires publiques. Cette ville prenait tous les jours de rapides accroissements et une importance qui devait, plus tard, effacer celle de Narbonne. Elle possédait une forte garnison romaine, quoiqu'elle conservât toute sa liberté et ses franchises. Tout-à-coup les Cimmériens, auxquels on a donné le nom de Cimbres, sortirent de la Scythie au nombre de trois cent mille hommes et s'approchèrent des frontières de la république. Les consuls Papirius Carbo et Junius Silanus furent défaits par ces barbares, qui résolurent alors de se porter vers les provinces des Gaules et y réussirent. Le consul Aurelius Scaurus eut le même sort que les autres; Cassius Longinus ne fut pas plus heureux, et périt avec Calpurnius Pison, personnage consulaire. Les Cimbres portèrent ensuite la désolation et la mort dans toute la province transalpine.

Les peuples qu'ils redoutaient le plus à cause de leur bravoure étaient les Tholosates. Ils employèrent la voie des négociations pour les attirer dans leur parti, mettant en avant les promesses et les menaces. Les négociations des Cimbres furent si habilement conduites que les Tholosates prirent une résolution hardie, celle d'arrêter prisonnière la garnison romaine qui était dans leur ville. Q. Servilius Cépion était à cette époque gouverneur de la province. La conduite qu'on avait tenue dans la cité par rapport à la garnison romaine n'avait point reçu une approbation générale. Quelques Tholosates, craignant la vengeance des Romains si les Cimbres étaient vaincus, firent avertir en secret le

consul Cépion de s'approcher pendant la nuit des murs de la ville, lui promettant de la lui livrer. Ce projet reçut son exécution : la ville fut prise par le consul et la garnison romaine délivrée.

Depuis déjà bien des siècles d'immenses richesses étaient amoncelées dans les fameux lacs de l'antique Tholose. Cépion, pour se venger des Toulousains et pour satisfaire aussi sa détestable avarice, fit enlever par ses soldats l'or et l'argent qui se trouvaient dans le plus vaste de ces lacs et transporta ce trésor à Marseille. On assure qu'il fit attaquer ce trésor sur la route par une troupe dévouée, et parvint ainsi à s'en emparer au détriment de la république. Les malheurs qui tombèrent ensuite sur la tête du consul, sur sa famille et ses complices, donnèrent lieu de dire en proverbe d'un homme à qui rien ne réussit : « Il a de l'or de Toulouse, *habet aurum tolosanum*. Rien n'indique dans l'histoire que ce trésor enlevé par Cépion fût renfermé dans l'enceinte de quelque temple. Ce proconsul ne s'empara pas de toutes les richesses des Tholosates, puisque, d'après ce que nous avons déjà observé, les Romains vendirent plus tard les lacs de Toulouse à l'encan.

Le gouvernement de la province des Gaules fut alors partagé entre les consuls Cépion et Manilius, qui ne vécurent pas d'accord entr'eux. Cette mésintelligence favorisa les armes des Cimbres, qui attaquèrent un corps de Romains commandé par Aurelius Scaurus, lieutenant de Manilius, le défirent, et s'emparèrent du général qui fut poignardé par Bidrix, l'un des chefs cimbriques. Les deux généraux romains, qui s'étaient un instant rapprochés dans l'intérêt de la république, se séparèrent de nouveau par une rupture

qui causa les plus grands malheurs aux armes romaines. En effet, les Cimbres, réunissant toutes leurs forces, tombèrent sur les deux armées, et les défirent entièrement. On porte à quatre-vingt mille hommes la perte des Romains. Les Cimbres, après la victoire, se répandirent dans toute la province des Gaules et y portèrent la désolation. Nous ignorons quel fut le sort de Toulouse dans cette circonstance, et si elle eut à subir la loi des vainqueurs. Il est possible qu'à cause de ses négociations avec ces barbares, elle fut moins maltraitée que les autres cités.

Cette défaite jeta la consternation dans Rome. Manilius avait péri dans le combat. Cépion fut ignominieusement dégradé, jeté dans une prison et condamné à mort. Il échappa cependant à la sentence portée contre lui, et termina sa vie à Smyrne, accablé par le malheur.

Les choses allaient prendre une face nouvelle dans la province des Gaules. Marius, vainqueur de Jugurtha roi de Numidie, se mit à la tête d'une nouvelle armée que le consul Rutilius avait réunie, et entra dans les Gaules l'an 650 de Rome. Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que les provinciaux étaient peu disposés à l'égard des Romains. Une certaine agitation se faisait remarquer dans les esprits; les Tectosages surtout paraissaient plus remuants que tous les autres. Ayant alors à leur tête un roi ou chef appelé Copillus, ils se mirent en campagne, espérant entraîner les autres peuples. Sylla, lieutenant de Marius, s'opposa à leurs projets et les réduisit, après avoir fait prisonnier Copillus leur chef.

Pendant que Marius recevait à Rome les honneurs d'un quatrième consulat, les Cimbres, qui avaient tenté un pas-

sage en Espagne, rentrèrent dans la province. Les Ambrons et les Teutons s'étaient unis à ces barbares. Le récit de l'expédition et des victoires de Marius sur ces peuples et les Cimbres n'appartient pas à notre histoire ; nous dirons seulement que cet habile général parvint à chasser ces ennemis redoutables et à pacifier la province, qui eut successivement pour gouverneurs les consuls Cassius Longinus et Mucius Scévola. Elle fut alors le témoin des tristes divisions de Marius et de Sylla, et des guerres de ce dernier contre Sertorius ; placée, à la suite de ces évènements, sous le gouvernement de Lépidus, elle vit quelques-uns de ces peuples partager la révolte de ce consul contre Rome.

A cette époque (l'an 678 de Rome), Fonteius fut nommé gouverneur des Gaules sous la dénomination de préteur, et Pompée reçut ordre de se diriger vers l'Espagne contre Sertorius, qu'il défit entièrement au passage des Pyrénées. Ce grand général, avant cette expédition, avait donné ordre à Fonteius de pacifier les troubles de la province, et d'exécuter le décret qu'il avait porté pour la confiscation des terres des rebelles qui avaient suivi le parti de Sertorius en faveur des partisans de la république. Ce décret fut exécuté avec rigueur ; les provinciaux se virent accablés d'impôts et livrés à l'avidité des financiers ou percepteurs. On croit que ce fut à cette époque que quelques villes des Gaules, telles que Toulouse, Béziers et Ruscino, devinrent *colonies romaines*. Cette mesure était indiquée par la nécessité de contenir les peuples dans le devoir et de récompenser les vétérans. Toulouse eut alors beaucoup à souffrir des exactions de Fonteius, qui venait de frapper les habitants d'un impôt sur le vin, que l'on payait quatre deniers

par amphore. Ne pouvant plus supporter ces exactions, les Volces et les Allobroges envoyèrent au sénat de Rome une députation chargée de porter les plaintes et les demandes des peuples opprimés. Fonteius fut défendu par Cicéron avec une rare éloquence ; on fit droit cependant aux réclamations de la province, et ses habitants purent reconquérir leurs anciens priviléges.

Sertorius, après sa défaite, avait réuni de nouvelles troupes et avait arrêté la valeur de Pompée. Le siége de Calahorra fut même levé et le général romain obligé d'hiverner dans ces contrées ; mais ayant rassemblé, de son côté, une nouvelle armée, il parvint à terminer cette guerre en deux campagnes. Ainsi l'Espagne fut délivrée et la paix rétablie dans la province. Pompée fit ériger un trophée de ses victoires au sommet des Pyrénées, au col de Perthus, entre la Catalogne et le Roussillon. L'inscription portait qu'il avait réduit sous l'obéissance de la république huit cent soixante-seize villes.

Les Gaules furent successivement gouvernées par différents consuls ou préteurs, parmi lesquels on compte Licinius Murena, Pontinius et Metellius Celer.

§ IX.

CÉSAR DANS LES GAULES. — MONUMENTS RELIGIEUX DE TOULOUSE. CETTE VILLE SOUS LES EMPEREURS.

L'an de Rome 696, César, s'étant emparé de la principale autorité dans la république, fut nommé gouverneur de la

Gaule transalpine. Il commença à signaler sa valeur contre les Helvétiens, qui avaient résolu de se fixer dans cette province. Ce que redoutait surtout le général romain, c'était que ces peuples ne vinssent à s'emparer de Toulouse, qui était alors regardée comme l'une des villes les plus importantes des Gaules. Dans cette vue il rentra en Italie, d'où il emmena cinq légions, passa le Rhône, entra dans le pays des Ségusiens (le Forez), attaqua les Helvétiens vers la Saône, les défit, et les força de regagner leurs anciennes demeures. Arioviste, prince Germain, qui avait envahi le pays des Séquanais, tomba sous ses armes avec tous les peuples de la Gaule belgique ; ceux de la Gaule celtique comprise entre la Garonne et la Seine furent aussi bientôt soumis.

Les Aquitains firent alors quelques mouvements, et ce fut pour les arrêter que César détacha Crassus avec douze cohortes. Ce général entra en Aquitaine, province alors située entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Désirant placer les Aquitains dans l'impossibilité de nuire aux armées de la république, Crassus demanda des troupes aux principales villes de la province. Narbonne, Toulouse et Carcassonne donnèrent à Crassus leurs meilleurs citoyens. Ce fut avec les Tholosates en particulier que le général attaqua et défit les Sotiates qui habitaient un pays situé dans les Pyrénées (Vic-de-Sos). La valeur des soldats de Toulouse les fit enrôler ensuite dans la célèbre légion gauloise que César forma à cette époque, et à laquelle il donna le nom d'*Alauda,* qui signifie *alouette*. Le vainqueur fit conférer à tous les hommes qui la composaient le droit de bourgeoisie romaine.

Le fameux Vercingétorix, Auvergnat de nation, avait déjà soulevé contre les Romains les peuples du pays chartrain et de l'Auvergne. Luctorius, lieutenant de ce chef redoutable, gagna à son parti les peuples du Rouergue, de l'Agenais et du Gévaudan, et chercha à pénétrer dans la province romaine du côté de Narbonne. César se jeta aussitôt dans cette place, établit une bonne garnison à Toulouse, traversa les Cévennes, et parut sur les frontières de l'Auvergne, effrayée de sa subite apparition. Vercingétorix vint lui présenter la bataille sur les frontières des Lingonais et des Séquanais. César se précipite sur son armée, la défait entièrement et la poursuit jusqu'à Alise; il assiége cette ville, la prend malgré les trente-cinq mille hommes qui la défendent, et termine la campagne par cette éclatante victoire.

Après cette conquête, César revint à Narbonne l'an de Rome 703. Il distribua ses légions en différents quartiers d'hiver : Toulouse dût recevoir sans doute une de ces légions; puis il divisa la Gaule en deux parties, la première formée de la Belgique, de la Celtique et de l'Aquitanique, et la seconde de la Narbonnaise. Ce grand capitaine récompensa magnifiquement la fidélité des peuples à sa cause, soit en les exemptant des impôts, soit en leur distribuant des terres et leur offrant des places et des dignités; il prit soin aussi d'embellir la province de plusieurs édifices publics. C'est peut-être à cette époque que Toulouse fût dotée d'un Capitole, de plusieurs temples, et d'un amphithéâtre.

Nous laisserons maintenant César et Pompée se déclarer la guerre, et le premier vaincre le second dans les plaines

de Pharsale. L'histoire nous montre, à cette époque, César assassiné en plein sénat le 15 mars de l'an de Rome 710; Octave son fils adoptif et Marc-Antoine jetant la division dans Rome; Lépide se joignant à eux pour former ce triumvirat devenu si célèbre; les provinces des Gaules tombant sous l'autorité d'Antoine et ensuite sous celle d'Octave; celui-ci devenu maître de tout l'empire par la bataille d'Actium; la colonie de Nîmes fondée sous ce titre : *Nemausus colonia augusta;* Auguste honoré presque comme une divinité dans les Gaules; la division nouvelle de ces provinces faite par cet empereur en quatre parties, sous les noms de Belgique, de Lyonnaise, d'Aquitanique et de Narbonnaise; un autel érigé à Narbonne en l'honneur de l'empereur; l'institution d'un collége composé de six prêtres nommés *severi augustales,* parmi lesquels nous distinguons *Fullonius tolosanus.*

Pendant que tous ces évènements se passaient dans les Gaules, le Christ — le Seigneur — paraissait dans le monde à Bethléem de Judée, dans une étable abandonnée, et Toulouse voyait s'élever dans ses murs le premier temple en l'honneur des divinités païennes. Strabon, qui vivait sous Tibère, successeur d'Auguste, nous parle de ce monument: « *Tolosæ porrò templum fuit sacrosanctum quod valdè* » *venerebantur vicini; ideòque abundabat thesaurus, multis* » *donaria dedicantibus et nemine attingere auso* ». Ce géographe ne dit point à quel dieu était consacré ce temple ni en quel lieu il était situé, et on n'est réduit sur ces points qu'à de simples conjectures. On crut cependant découvrir des ruines de ce premier temple au commencement du dix-septième siècle (1621), auprès de l'ancienne forteresse bâtie par Aquarius Belletus. Au milieu du fleuve, dans

l'espace compris aujourd'hui entre l'hospice de la Grave et le moulin du Bazacle, on trouva d'énormes quartiers de marbre blanc liés entr'eux par des barres de fer plombées. Sur des pierres paraissaient gravés en demi-relief divers personnages vêtus à la romaine. On y retrouva l'emplacement d'immenses colonnes ayant trois pieds et demi de diamètre avec plusieurs chapiteaux chargés de hiboux : ce qui paraissait indiquer que cet édifice était consacré à Pallas. Il faudrait conclure, d'après le passage de Strabon, que ce temple n'existait pas au temps de Cépion, car il en aurait infailliblement enlevé les richesses, et cet auteur affirme que personne n'osa porter une main téméraire sur les trésors immenses qu'il renfermait. Au commencement du dix-huitième siècle (1709), la chaussée du Bazacle s'étant rompue, apparut alors aux regards de tous les spectateurs une vaste enceinte de murailles de forme quadrangulaire, bâties à la romaine, percées de quatre portes. On trouva des tables d'airain chargées d'inscriptions. Les marbres noirs qui décorent la cour intérieure de l'ancien hôtel de Clary, (hôtel de pierre) appartenaient à ces ruines. L'on croit que les bases et les chapiteaux qui sont placés à côté de la porte d'entrée étaient destinés à recevoir les colonnes de marbre noir qui furent découvertes en 1625 et qui avaient vingt pieds de hauteur. D'autres marbres extraits de ces ruines furent, à cette époque, employés par Bachelier à l'ornementation de la façade de l'hôtel de Catelan. On aperçoit encore deux plaques de marbre noir sur lesquelles sont gravés ces mots *sustine — abstine,* que l'on plaçait ordinairement sur les portes des temples, et qui semblent résumer toute la philosophie des stoïciens.

D'après le témoignage d'anciens auteurs, Toulouse possédait un temple d'Apollon. On a longtemps cherché l'emplacement de cet édifice. Il faut avouer que toutes les conjectures et les découvertes sembleraient militer en faveur de l'ancienne église de la Daurade ; mais on a commis une grave erreur en regardant les colonnes torses cannelées ou unies, ainsi que les mosaïques qui décoraient l'hémicycle de cette église, comme appartenant à un temple païen. Des recherches et des études plus exactes ont démontré que ces ornements étaient dans le goût de l'architecture bysantine vers le IVe ou Ve siècle de notre ère, spécialement affectée à cette époque aux églises chrétiennes. On peut cependant admettre que cette église bysantine, construite au IVe siècle et détruite en 1759, avait été élevée sur les ruines d'un temple païen. Il est certain qu'à l'époque de la démolition du chevet de l'église, on découvrit une niche pratiquée dans l'épaisseur du mur ; dans cette niche était l'ouverture d'un tuyau qui se continuait en descendant dans la muraille jusqu'à l'autel : ce qui paraîtrait indiquer l'existence de ces conduits mystérieux par lesquels les prêtres des idoles faisaient parler leurs dieux. Plusieurs briques des murs de l'hémicycle portaient des noms romains, tels que *Atius* — *Sabinius genialis* — *Apolus* — *Nici*... Ces briques paraissaient provenir des ruines d'un ancien édifice romain qui avait précédé la construction de l'église bysantine.

On a cru découvrir encore les restes d'un autre temple païen bâti par les Romains à Toulouse, au lieu où s'élevait, il y a quarante ans environ, l'ancienne église Saint-Jacques, non loin de la métropole actuelle. Lorsqu'on détruisit cet édifice, en 1812, pour céder à la manie des alignements,

des colonnes de marbre noir, des frises élégantes, des blocs de marbre blanc, des entablements, des chapiteaux furent découverts au milieu des ruines, et attestèrent l'existence de quelque édifice antique.

Nous parlerons plus loin du Capitole, consacré à Jupiter.

Toulouse jouit d'une profonde paix sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Ce fut sous ce dernier prince qu'elle donna tous ses soins aux règlements de la police, à l'agriculture et au commerce. Cette paix fut un instant troublée par les cruautés que Caligula, successeur de Tibère, exerça dans les Gaules ; mais elle reprit son cours sous l'empereur Claude qui, le premier, appela au sénat de Rome les Gaulois des autres provinces, honneur qui jusqu'à ce jour avait été exclusivement réservé aux habitants de la Narbonnaise par Jules-César.

§ X.

ÉCOLES PUBLIQUES DE TOULOUSE.

Si Toulouse, à cette époque, se livrait à l'agriculture et au commerce, elle n'en cultivait pas avec moins de soin les lettres humaines. Elle donna alors le jour à Statius Ursulus. Ayant reçu de la nature les qualités qui constituent le grand orateur, Ursulus les perfectionna par l'étude et par les leçons qu'il reçut dans sa patrie. Cette circonstance nous révèle l'existence des écoles publiques à Toulouse, sur lesquelles les vieux chroniqueurs ont débité beaucoup de fables. Il est curieux d'entendre le bon historien Noguié exposer avec un

sérieux remarquable l'origine de ces écoles. « Elles furent, » dit-il, établies par Tolus, premier roi de Tholose, et de » là à merveille favorisées dessous les rois après lui.... Le » bruit de ces écoles print la volée jusques à Rome et par » tout l'univers à cause de la souveraineté et excellence des » maîtres, entre les quels Guillaume de Capdenier tenait le » premier rang..... Il était singulièrement versé dans l'as- » trologie, curieuse indagation, intelligence des astres et de » leurs hautains secrets.... Telle grandeur des écoles tolo- » saines tant s'épanouit le long et le large des flancs de l'air, » qu'elle fut apportée et ses louanges cornées aux oreilles » du *doctissime Virgile ;* il achemina vers Tholose, où fut » constitué nouveau ôte pour se parfaire en astrologie. » Mais après la mort de Capdenier, Virgile print le retour à » Rome, marri pour n'avoir été préféré au fils de Capde- » nier. » Ainsi parle le bon Noguié. Lorsqu'il écrivait son histoire au XVI[e] siècle, il avait recueilli toutes les traditions et interrogé tous les souvenirs : évidemment l'arrivée de Virgile à Toulouse, sous le règne d'Auguste, n'a pas été une simple invention de son cerveau. Nous ne croyons certainement pas à l'arrivée du poète de Mantoue à Toulouse ; mais il faut qu'il existe dans l'histoire d'Auguste et de Virgile quelques faits qui aient donné lieu à une semblable supposition. Ces faits, les trouverons-nous consignés dans la vie du poète ? On a cru que le père de Virgile, nommé Maron, était compagnon d'un astronome ambulant qui allait de par le monde exerçant la médecine et l'astrologie, sciences alors inséparables et pratiquées par un très grand nombre d'hommes (Etud. sur Virg.). Cet astronome et Maron père de Virgile seraient-ils arrivés jusqu'à Toulouse où,

d'après l'existence incontestée de Statius, se trouvait une célèbre école? C'est possible. A l'âge de dix-sept ans, après avoir pris la robe virile, Virgile va de Crémone à Milan, et de là à Naples. C'est dans cette ville qu'il étudie les lettres grecques et latines, la médecine, les mathématiques, et qu'il passe toute sa jeunesse :

> Illo Virgilium me tempore dulcis alebat
> Parthenope studiis florentem ignobilis oti.

Mais Marseille n'était pas loin de Naples, ni Toulouse de Marseille! Virgile s'est plu à nous révéler dans d'admirables vers le goût qu'il a eu, jeune encore, pour l'astronomie ·

> Me verò primùm dulces ante omnia musæ
> Accipiant, cœlique vias et sidera monstrent,
> Defectus solis varios lunæque labores.

Si l'astronomie était enseignée à Toulouse, Virgile, en visitant cette cité, n'aurait-il pas cédé à ses anciennes amours? Virgile avait d'ailleurs le goût des voyages. Après avoir composé son *Enéide,* il partit pour la Grèce, et ce fut à cette occasion qu'Horace adressa à ce vaisseau qui portait son ami cette ode si gracieuse :

> Navis, quæ tibi creditum
> Debes Virgilium, finibus atticis
> Reddas incolumen precor,
> Et serves animæ dimidium meæ!

Un trait de la vie d'Auguste a pu faire croire à la présence de Virgile dans la Narbonnaise. Octave partit pour l'expédition d'Espagne afin de soumettre les Cantabres. Pendant cette expédition, il écrivit plusieurs lettres à Virgile pour lui demander, tantôt par des prières, tantôt

par des menaces, quelques vers de l'*Enéïde*. Virgile refusa d'abord; mais, quelque temps après, il récita à l'empereur le second, le quatrième et le sixième livre de cette épopée. On a cru qu'au lieu d'attendre le retour d'Auguste, Virgile s'était avancé à sa rencontre dans les Gaules, et le voyage à Toulouse se serait trouvé naturellement attaché à cette démarche.

Nous laissons toutes ces conjectures à l'appréciation de nos lecteurs, sans y attacher nous-même beaucoup d'importance.

D'après Noguié, l'école astronomique était située sur les côteaux de *Pech-David*. Il forme ensuite une espèce de quartier latin où il place d'autres écoles, dans l'espace compris entre le chemin qui descend vers le fleuve, à l'extrémité des ramiers du moulin du Château, et les vastes prairies dépendantes plus tard de la métropole de Saint-Etienne : il paraît désigner la plaine qui s'étend des côteaux de Pech-David aux rives du fleuve. Cette plaine s'appelait *les Condomines;* il y avait une rue désignée sous le nom de *Cavalerie,* et sur laquelle se trouvaient établies ces diverses écoles.

Statius brilla donc à Toulouse et dans les Gaules par sa rare éloquence, partout recherché et partout applaudi ; il florissait sous l'empire de Néron. Nous ignorons les circonstances de sa vie. On l'a souvent confondu avec Statius Popinius, poète et rhéteur qui vivait au temps de Domitien.

§ XI.

DE LA PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE DANS LA NARBONNAISE. TOULOUSE COLONIE. — MONUMENTS ROMAINS.

Les historiens du Languedoc placent sous Néron la prédication de l'Evangile dans les Gaules. Ils croient que la Narbonnaise fut une des premières provinces qui fut éclairée des lumières de la Foi, ou par le ministère des Apôtres ou par celui de leurs disciples. Le témoignage sur lequel ils s'appuient pour soutenir cette opinion n'est pas très concluant : il est tiré d'une lettre d'Innocent Ier à l'évêque Decentius. « Il est constant, dit ce pape, que personne n'a » fondé des églises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, » l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, que ceux que » le vénérable apôtre Pierre ou ses successeurs y ont éta- » blis en qualité de prêtres (1). » On peut donc également conclure de ce passage que la Foi a été prêchée dans les Gaules ou par saint Pierre ou par ses successeurs : ce qui rend ce témoignage du pape Innocent de nulle valeur pour prouver la prédication de l'Evangile dans ces contrées au premier siècle. Il paraît cependant assez naturel d'admettre que l'Evangile a été connu dans la Narbonnaise sous le rè-

(1) Cùm sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, insulasque interjacentes, nullum instituisse ecclesias nisi eos quos venerabilis Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes. (Coll. con. labb., tom. 2., 1245.)

gne de Néron, et qu'il y a été porté par quelques disciples des Apôtres, sans que l'on connaisse d'une manière bien positive les noms de ces premiers prédicateurs et sans admettre l'érection des siéges épiscopaux à cette époque.

L'an 68 de Jésus-Christ, les Gaules, ne pouvant plus supporter le joug odieux de Néron, levèrent l'étendard de la révolte sous la conduite de Julius Vindex, prince issu des anciens rois d'Aquitaine. Au mois de mars, Vindex assembla une formidable armée, à laquelle Toulouse envoya aussi ses soldats. Galba, gouverneur de l'Espagne citérieure, s'unit à Vindex, et profita de ces troubles pour se faire proclamer empereur. La mort de Néron vint favoriser ses desseins. Des députés du sénat de Rome vinrent joindre Galba près de Narbonne, et lui offrirent les vœux des grands et du peuple, en l'invitant à se rendre au plus tôt dans la capitale de l'empire. Arrivé à Narbonne, Galba prit le titre de César, et y reçut les soumissions de tous les peuples des Gaules.

On croit que c'est à cette époque que Toulouse reçut, de la part de ce prince, le titre de *Colonie romaine.* Cette ville fit alors frapper une médaille en son honneur; elle présentait, dit-on, d'un côté, la tête de cet empereur, et de l'autre, ces mots : *Tolosa Colonia.* Les savants ne croient cependant pas à l'authenticité de cette médaille. Il est néanmoins certain que Toulouse possédait en ces temps quelques édifices semblables à ceux que l'on rencontrait dans les villes qui portaient ce titre. — Ainsi l'existence d'un Capitole à Toulouse nous est révélée dans les Actes authentiques de saint Saturnin. Ce nom pouvait désigner ou un temple consacré à Jupiter, ou un lieu de réunion pour les assemblées des édiles et questeurs, ou enfin une

forteresse. Les uns ont placé cet édifice au midi de la cité, vers le château Narbonnais; les autres au nord, vis-à-vis de l'hôtel de ville actuel. On ne peut tirer sur ce point que des conjectures plus ou moins fondées, sans arriver à une certitude entière.

Un amphithéâtre existait aussi à Toulouse, sur la rive gauche du fleuve. Les ruines qui restent encore indiquent qu'il était d'une assez petite étendue; le lieu où il était situé porte le nom des *Ardennes,* ou plutôt des *Arènes.*

Au lieu occupé aujourd'hui par le bâtiment de la Cypière existait aussi une très ancienne construction romaine. Il paraît qu'on avait réuni en ce lieu toutes les eaux des sources voisines. Un grand aqueduc porté sur de vastes piliers prenait les eaux, traversait le chemin qui portait le nom *d'Iter Arcium,* et les conduisait jusqu'à une entrée de ville située entre les deux barrières actuelles de Muret et de Saint-Cyprien. Cette entrée prit plus tard le nom de *Porte Taillefer.* Cet aqueduc se dirigeait ensuite vers un ancien château appelé la *Cavalerie,* dont on aperçoit encore quelques ruines vis-à-vis de l'ancienne maison des religieux Feuillants; on y voit un pan de muraille bâtie en briques, cailloux et petites pierres de forme cubique. A l'extrémité du mur, on remarque une masse carrée à laquelle est adaptée un soupirail pour donner de l'air aux canaux. De ce point, les eaux étaient portées en ville à travers le fleuve par le moyen de la même construction à laquelle était adaptée un pont assez étroit auquel le peuple donna le nom *de la Reine Pédauque,* et qui, agrandi plus tard, prit le nom de *Pont Vieux.* Le nom de *Cavalerie* donné à cet ancien château indiquait le lieu de réunion des chevaliers des *Ardennes* ou

Arènes, qui y faisaient des tournois ou exercices hippiques. Quant au terrain sur lequel ce château était situé, il porta plus tard le nom de *Peyrolade*. C'est sur ce sol que furent établies, dans la suite des siècles, les communautés des religieuses et des religieux Feuillants, ainsi que celle du Bon-Pasteur. En traversant aujourd'hui ces quartiers, on trouve la rue *Peyrolade* et celle de *Coupe-Fer*, noms évidemment historiques.

Le grand aqueduc que nous venons de décrire n'était pas la seule construction de ce genre exécutée par les Romains. A l'extrémité opposée de la cité, existaient d'autres aqueducs sur la voie qui conduisait à un bourg appelé *Mons Audrani*. Ceux-ci n'étaient point portés sur des piliers et arceaux; mais ils étaient fixés en terre, en forme de canal maçonné à la romaine. Un troisième aqueduc existait au lieu appelé aujourd'hui *la Pierre*. On trouva dans l'un des murs dont il était formé une niche arrondie, et dans cette niche une statue de six pieds de haut représentant un *pocillator* en bronze et d'un très beau travail. La statue reposait sur un piédestal de même matière.

Les Romains, à ce qu'il paraît, avaient aussi construit des thermes à Toulouse. Sur le côteau des Ardennes, on apercevait, au bas d'une maison appartenant à la famille Saint-Félix, les restes d'un édifice de structure romaine; il était composé de neuf galeries contiguës, voûtées, pavées en pierre de taille, et séparées l'une de l'autre par quatre arceaux. Cet édifice portait le nom de *Reginæ Balnea* « Bains de la Régine ou de la Reine, » ce qui a donné lieu de croire qu'il avait été construit pour quelque grande princesse de Toulouse.

On peut encore mentionner les lieux occupés par les cimetières romains à Toulouse. Le plus considérable était situé au midi, dans les champs voisins de *Vieille-Toulouse,* et où on a découvert une si grande quantité d'urnes cinéraires, de médailles, de fioles lacrymatoires, d'inscriptions sépulcrales et d'ossements humains. Ces champs étaient appelés *Feretralia* ou *Feretra.* Il existait sur ce sol un édifice romain dont on aperçoit encore quelques restes qui ont servi de fondement à un oratoire consacré à la Vierge sous le nom de Notre-Dame-de-Férétra. Les antiquaires ont pris cet édifice pour un temple consacré à Jupiter *Feretrius,* ou pour une salle appelée *Apparatorium,* dans laquelle le convoi se réunissait pour le repas des funérailles.

Un autre cimetière existait au pied des côteaux qui dominent la ville, au levant. Des fouilles exécutées dans les siècles passés laissèrent à découvert des caveaux de forme circulaire, autour desquels étaient rangées des urnes cinéraires. Ce cimetière occupait le sol où se trouvait autrefois l'église de Saint-Sauveur, et où s'élève aujourd'hui une colonne de bronze, au milieu du faubourg Saint-Etienne.

Un troisième cimetière se trouvait non loin de l'amphithéâtre : des urnes et des inscriptions tumulaires en ont révélé l'existence; un quatrième, sur les bords du fleuve, non loin des ruines de l'antique château d'Aquarius Belletus; un cinquième enfin, assez près de la voie romaine qui conduisait à *Aginnum.* Aux calendes de mars, les Romains célébraient, en l'honneur des morts, des fêtes appelées *Feretralia.* Ils se transportaient au champ des morts, y offraient des sacrifices aux dieux Mânes, et y donnaient des festins appelés *Epulæ ferales.* Lorsque le christianisme fut

apporté à Toulouse, on changea en fêtes religieuses ces solennités païennes, et les repas qu'on y faisait furent accompagnés de réjouissances profanes. Telle est l'origine à Toulouse de ces réunions appelées *Feretra* ou *Fenetra,* et que l'on fait encore aux mêmes lieux où se trouvaient autrefois les cimetières romains.

De Toulouse partaient plusieurs grandes voies romaines ; la première se dirigeait vers Narbonne. Sur cette route se trouvaient les stations *ad Nonum* (Montgiscard), *Badera* (Baziége), *ad Vicesimum* (Villefranche du Lauraguais), *Elusione* (Montferrand), *Hebromagus* (Bram), *Sostomago* (Castelnaudarry).

La deuxième conduisait vers les *Auscienses*. On trouvait sur cette voie la station de *Leuc-vi* située à six milles de Toulouse. Le mot LEUC et le chiffre VI gravés sur la borne milliaire firent donner à ce lieu le nom de *Leucvi* (Léguevin); *Bucconis* (Bouconne); *ad Jovem ; Castrum Iccium ; ad Sextum*.

La troisième se dirigeait vers les monts Pyrénées. L'on trouvait sur cette voie *Fonferadum* (Frouzens), *Aquæ Siccæ* (Seysses tolosanes), *Vernosolem* (Lavernose), *Angonia* ou *Calagurris* (Martres), *Lugdunum Convenarum* (Comminges).

La quatrième conduisait à la capitale des *Cadurci;* on trouvait sur cette voie *Villalonga, Silva-Agra* (Saint-Rustice), *Fines* (Fignan), *Castrum Ceruccium, Castrum Vandalorum* (Gandalou), *Mussiacum* (Moissac).

La cinquième partait de Toulouse sur les bords du fleuve, traversait les lieux occupés aujourd'hui par Fenouillet, Gagnac et Ondes, et venait joindre la voie des *Cadurci*.

La sixième se dirigeait vers les *Albigenses*. A la jonction du Tarn et de l'Agoût, on voit encore aujourd'hui un camp romain très-bien conservé (Saint-Sulpice de la Pointe).

La septième partait de l'amphithéâtre, et conduisait à *Lactora* (Lectoure).

Quoiqu'on ne puisse nier l'existence de tous ces monuments romains à Toulouse, ce qui nous reste ne donne pas une haute idée de leur magnificence; et si l'on établit sur eux le titre de *colonie romaine* donné par Strabon à cette ville, il faut que le temps ait exercé de bien grands ravages sur les édifices construits par les vainqueurs du monde pour que ce titre puisse être justifié.

§ XII.

HOMMES ILLUSTRES DE TOULOUSE.

Toulouse, sous Galba, comptait au nombre de ses plus illustres citoyens M. Clodius Flaccus. Il fut créé décemvir et flamine dans cette colonie. Après avoir exercé ces diverses charges, il prit le commandement de la quatrième légion ; c'est ce qu'atteste une inscription qui nous a été conservée par Gruther :

M. CLODIO FLACCO II VIRO BIS FLAMINI
TRIBUNO MILITUM LEG. |IIII| FLAVIÆ
VIRO PRÆSTANTISSIMO, CIVI OPTIMO
OB PLURIMA ERGA REM. P. SUAM
MERITA, CIVES LABI. TOLOSANI ET INCOLÆ.

Cette inscription était sans doute gravée sur quelque monument que les habitants de Toulouse avaient élevé en son honneur.

Parmi les nobles familles de la cité, on comptait celle de Capitus, qui avait pris le nom de Toulouse même, *Tolosani*. Nous connaissons les noms des membres de cette famille par une inscription gravée sur un tombeau découvert au XVIII[e] siècle, non loin de l'oratoire de Saint-Roch, au faubourg Saint-Michel.

CAPITUS TOLOSANI FILIUS TOLOSANO PATRI
CORNELIÆ DOMESTICÆ MATRI, JULIÆ GRAPHIDI
SORORI, SIBI ET SUIS POSTERISQUE EORUM.

On a cru que cette inscription avait été gravée au commencement du second siècle de l'ère chrétienne. Rien ne prouve cette opinion, et on peut tout aussi bien la placer au premier. Quelques autres inscriptions romaines ont été conservées; elles paraissent annoncer qu'il existait à Toulouse quelque collége d'ouvriers.

SEX. JU. FABRU... STATUAS...
SEX. JULIUS

Cette inscription fut trouvée dans l'antique sanctuaire de l'église de Saint-Michel du Touch. On a voulu compléter cette inscription, et conclure que ce *Sextus Julius* avait sculpté des statues qui décoraient l'ancien amphithéâtre. Le champ des possibilités et des conjectures est assez vaste pour qu'il soit facile de s'y égarer.

L'existence d'une famille de Fronton, fils d'Atécia, nous est révélée par l'inscription suivante trouvée près de l'oratoire de Saint-Roch :

FRONTONI ATECIÆ FILIO
EX TESTAMENTO LIBERTI L. LUCILIUS MAXIMUS
LOCUM STRUI. JUS. V. F.

Nous apprenons d'une autre inscription trouvée au même lieu qu'il existait, à peu près à la même époque, une femme appelée *Sedata*, illustre par sa naissance.

HIC REQUIESCIT SEDATA
QUI VIXIT ANNIS PLUS, MINU. S. L.

Le plus célèbre des citoyens de Toulouse sous les empereurs de Rome fut Marcus Antonius Primus, devenu fameux par ses conquêtes et ses disgrâces. Il naquit à Toulouse, vers la vingtième année de Jésus-Christ, et eut, à ce qu'on croit, pour père Marcus Primus, gouverneur de la Macédoine sous Auguste. Sous le règne de Néron, il parvint à la dignité de sénateur par suite de longues intrigues. Une triste cupidité lui fit vendre à prix d'argent son témoignage pour soutenir la validité d'un testament supposé. Cette bassesse lui ferma l'entrée du sénat. Galba, en montant sur le trône, lui rendit sa dignité ; on ignore si ce fut seulement par un acte de clémence, ou si des informations plus sérieuses ne firent pas reconnaître qu'il y avait eu excès dans la peine de sa flétrissure. L'empereur le mit ensuite à la tête de la septième légion nommée *Galbienne*. Après la mort de Galba, il offrit ses services à Othon, qui parut ne pas les apprécier. Il était à la tête de sa légion en Pannonie lorsqu'il apprit l'élection de Vespasien, qu'il résolut de favoriser contre les prétentions à l'empire de Vitellius. Primus rassembla aussitôt toutes les légions de l'Illyrie, en prit le commandement,

et s'avança vers Aquilée, qui lui ouvrit ses portes. Il marcha ensuite sur Padoue et sur Vérone, où les deux légions de la Pannonie se joignirent. Ayant rencontré les armées qui soutenaient le parti de Vitellius, il leur livra, à Bedriac, une bataille dans laquelle il fit des prodiges de valeur qui lui assurèrent la victoire. De nouvelles légions étant venues secourir le parti vaincu, il fallut livrer un nouveau combat près de Crémone. La fortune favorisa encore les armes de Primus : Crémone fut prise et livrée pendant quatre jours au pillage de ses soldats. Il y périt cinquante mille Vitelliens.

L'éclat des grandes victoires de Primus lui donna une haute influence sur tous les peuples de la Narbonnaise. Les Tholosates, gagnés par ses exhortations, suivirent le parti de Vespasien, et Primus écrivit à ce prince pour lui annoncer qu'il avait rangé tous ces peuples sous ses drapeaux. Au mois de décembre de l'an 69 de Jésus-Christ, Primus poussa ses conquêtes jusqu'à l'Apennin, parvint à détacher de Vitellius la plus grande partie de l'armée de ce prince, s'avança jusqu'à Rome et s'en empara. Par la prise de cette capitale, il assura l'empire à Vespasien et le délivra de Vitellius, son compétiteur, à qui l'on fit souffrir une mort honteuse.

Antonius Primus entra dans Rome avec Domitien, fils de Vespasien. Les honneurs consulaires lui furent décernés par le sénat. La grande autorité dont il jouissait lui suscita des jaloux. Il n'usa peut-être pas d'assez de modération et surtout de désintéressement dans la victoire; on lui reprocha d'avoir abandonné Rome au pillage de ses soldats, et de s'être emparé des richesses du palais impérial. Mucien, favori et général de Vespasien, se montra son plus terrible ennemi.

Les soldats de Primus furent éloignés de Rome et les légions qu'il commandait dispersées. Primus sortit alors de la capitale de l'empire, se rendit auprès de Vespasien qui, prévenu par les lettres de Mucien, le reçut comme on reçoit un homme dont on redoute l'ambition et les grandes qualités. Il avait la faiblesse de parler sans cesse de ses exploits et d'exalter son propre mérite aux dépens de celui d'autrui : il devint ainsi odieux à ses propres amis. Primus se retira alors dans sa patrie, où il mourut à l'âge de soixante ans, après avoir mené une vie privée depuis l'élévation de Vespasien. S'il faut s'en rapporter au témoignage de Tacite, son caractère présentait d'étonnants contrastes : « C'était un homme, dit-il, hardi et vigilant, fécond en bons et en mauvais expédients, propre au repos et à l'action, bon soldat, habile capitaine, nécessaire en temps de guerre, dangereux en temps de paix, vain jusqu'à l'arrogance, d'une éloquence toujours victorieuse, vif et impétueux, ne prenant aucun parti sans réflexion, cruel dans le combat ; hors de là, doux et modéré, libéral jusqu'à l'excès, mais se livrant, pour l'être, à des rapines et à des extorsions. »

Ce portrait, un peu chargé, se réduit à nous présenter Antonius avec des défauts sans doute, mais avec de grandes qualités qui le rendirent l'un des hommes les plus célèbres de son siècle et la gloire de sa patrie. Il était d'une extrême politesse, très érudit, habile dans l'art de la parole et plein d'amour pour les lettres humaines. Ecoutons le poète Martial, son ami, l'exalter dans ses écrits : « Atticus ! Marcus » Antonius notre ami aime les muses. Cet éloge est flatteur » s'il est l'expression de la vérité. Marcus est pour Toulouse, » cité palladienne, une gloire inaltérable ; cette gloire, c'est

» le repos fruit de la paix qui l'a produite. — L'heureux » Antonius Primus compte déjà dans sa paisible vie quinze » olympiades ; il regarde avec complaisance les jours et les » ans écoulés; il ne craint pas les eaux du Léthé qui s'ap- » proche. Aucun jour mauvais ou funeste ne vient affecter » son souvenir ; il n'est rien dans sa vie dont il ne veuille » garder la mémoire. Cet homme excellent étend ainsi le » cercle de son âge ; or c'est doubler son existence que de » pouvoir jouir de ses premières années. » Evidemment ces vers de Martial furent composés avant les disgrâces d'Antonius. Il est impossible de dire des choses plus délicates que celles que Martial écrit à Cæditianus, au sujet d'un portrait de Primus : « Cæditien ! vous demandez quelle est cette » peinture entourée de roses et de violettes, et quels sont » ces traits? C'est Antonius Primus au milieu de ses années; » vieillard, il retrouve dans cette image les traits de sa jeu- » nesse. Pourquoi l'art n'a-t-il pu peindre et ses mœurs et » son esprit? Jamais il n'y aurait eu de si beau portrait sur » la terre. » Martial dut sans doute à Antonius Primus la dignité de chevalier romain et celle de la préture, puisqu'il l'en remercia par des vers pleins de grâce : « La lettre d'un » éloquent ami m'a porté en agréable gage les dons sévères » de la toge d'Ausonie. Fabricius n'en eut point usé, mais » bien Apicius et Mécène favori de César. Envoyé par tout » autre, le gage nous eût paru moins beau. La victime » regarde toujours quelle est la main qui la frappe. Il est » venu par vous : pourrais-je, ô Marcus ! ne pas aimer votre » présent? Je pouvais aimer aussi mon nom. L'estime et le » bon office d'un homme aussi éminent sont plus précieux » que le gage et que l'éclat qu'il ajoute à mon nom. »

Toulouse, heureuse et fière d'avoir donné le jour à Antonius Primus, lui a élevé un monument dans le sanctuaire consacré à ses grandes illustrations. On y voit l'image de ce célèbre capitaine avec une inscription à sa gloire. On crut découvrir, dans les siècles derniers, non loin de l'amphithéâtre, le tombeau en marbre blanc d'Antonius Primus; mais il faut se tenir toujours un peu en garde contre de semblables découvertes faites dans des temps aussi éloignés de l'époque à laquelle on attribue les objets trouvés.

Les règnes de Vespasien, de Tite, de Domitien, de Nerva et de Trajan ne présentent aucun trait intéressant pour notre province. Sous ce dernier prince, la ville de Nîmes fit élever un monument au dieu *Nemausus* (l'an 117 de l'ère chrétienne); elle mit Trajan sous la protection de cette divinité à laquelle elle rendait un culte particulier. L'érection de cet autel prouve que l'Evangile n'avait pas fait de grands progrès dans ces contrées, puisque l'idolâtrie y régnait encore en souveraine. Adrien succéda à Trajan; il visita les provinces des Gaules et fit élever à Nîmes un temple magnifique en l'honneur de *Plotine*, veuve du dernier prince, et à laquelle il se croyait redevable de l'empire. Tite Antonin, successeur d'Adrien, fit reconstruire la ville de Narbonne entièrement consumée par le feu, l'an 145 de Jésus-Christ; il y rétablit les thermes, les basiliques, les portiques et les autres édifices. C'est encore ici une nouvelle preuve du peu de progrès de l'Evangile dans cette antique cité. On ne saurait toutefois nier qu'il n'y eut un assez grand nombre de chrétiens dans les Gaules, puisque Marc-Aurèle, successeur d'Antonin, excita une violente persécution dans les provinces de Lyon et de Vienne. La Narbon-

naise fut infectée des erreurs de Marc, disciple de Basilide et de Valentin, sous le règne de Commode. Nous touchons au temps de l'apostolat de saint Saturnin à Toulouse, que nous plaçons immédiatement après la persécution de Sévère, au commencement du IIIe siècle. L'époque précise de cet apostolat fera l'objet de la dissertation suivante.



DEUXIÈME DISSERTATION.

MISSION DE QUELQUES ÉVÊQUES DANS LES GAULES. — ÉPOQUE DE L'APOSTOLAT DE SAINT SATURNIN.

Au milieu des ténèbres qui entourent le berceau des Eglises primitives, il est difficile de déterminer d'une manière précise l'époque de leur établissement. L'absence de monuments authentiques, la brièveté des actes qui ont échappé aux injures du temps, les altérations et les changements dont ils ont pu être l'objet, jettent une très grande incertitude dans l'histoire. Le devoir d'une saine critique est de rechercher avec soin les témoignages les plus anciens, comme étant les plus voisins de la vérité; mais dans cette recherche il faut se tenir en garde contre des idées préconçues, des systèmes arrêtés, un désir immodéré, quoique assez naturel, de donner à l'Eglise à laquelle on appartient une plus illustre origine. Il faut être sobre dans ses exigences, car celui qui prouve trop ne prouve rien.

On doit surtout se défier des récentes découvertes, car si vous trouvez un manuscrit poudreux, tombant de vétusté, dans quelque bibliothèque de France, d'Italie, d'Angleterre ou de Germanie, n'allez pas croire que votre main soit la première qui l'a feuilleté, votre œil le premier qui l'a parcouru; que, seul, depuis que ce manuscrit existe, vous avez

eu la patience des longues investigations. Admettez plutôt que ce manuscrit a pu être déjà connu, et que si les auteurs qui vous ont devancé n'en ont pas fait usage, c'est qu'ils ont eu quelque bonne raison pour cela.

Dans les matières controversées, on doit éviter avec soin un ton tranchant, décisif, emporté; se montrer toujours poli dans l'attaque et modéré dans la victoire. En fait d'appréciations historiques, il ne faut point se jeter dans le vaste champ des probabilités, des apparences, des conjectures; les principes doivent être toujours clairement posés et les conséquences bien déduites. Il est surtout un point de la plus haute importance, c'est la date des manuscrits. On s'expose évidemment à beaucoup d'erreurs lorsqu'on juge de l'ancienneté d'un manuscrit par son état de vétusté ou par l'écriture. Pour ce qui est de la vétusté, il faut tenir compte des causes qui peuvent détériorer un manuscrit, à l'exclusion de celle du temps; et quant à l'écriture, il est très possible qu'on imite dans les siècles postérieurs les caractères employés dans ceux qui l'ont précédé. De nos jours, nous aimons à donner à nos monuments les formes antiques.

ÉTAT DE LA QUESTION.

On ne saurait révoquer en doute la prédication de l'Evangile dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne. Comment, en effet, supposer que l'Italie ait été évangélisée par les apôtres Pierre et Paul, et que les Gaules, qui étaient si voisines de cette province, n'aient point eu à cette époque primitive quelques prédicateurs dans la personne des disci-

ples des Apôtres, n'importe sous quel titre? Les témoignages de saint Epiphane, de saint Irénée et de Tertullien sont formels sur ce point. Mais ces prédicateurs, quels étaient-ils? Ils annonçaient la même doctrine que celle des Apôtres : on peut donc affirmer qu'ils étaient leurs *disciples*, en ce sens qu'ils prêchaient le même symbole. Etaient-ils revêtus du caractère épiscopal, sacerdotal, ou bien n'étaient-ils que de simples chrétiens? On l'ignore. Avaient-ils été envoyés pour répandre de toutes parts l'Evangile dans ces provinces, sans se fixer à aucun lieu particulier? Nous le croyons. Avaient-ils reçu la mission directe d'établir, chacun, des églises particulières, et de commencer ainsi la succession des évêques par diocèse? Toute la question est là; elle n'est que là. Il nous semble donc qu'en accordant, d'un côté, que le christianisme a pu être prêché dans les Gaules au premier siècle par des hommes *apostoliques*, on ne doit, de l'autre, placer que beaucoup plus tard la constitution des Eglises, l'érection des siéges épiscopaux et la succession des évêques. Il nous paraît évident qu'on peut très bien placer l'érection des siéges d'Arles, de Tours, de Paris, de Clermont, de Limoges, de Narbonne, de Toulouse, un peu plus tard qu'au premier siècle, sans infirmer pour cela la certitude de la prédication de l'Evangile dans les Gaules à l'époque primitive.

EXAMEN DU TÉMOIGNAGE DE GRÉGOIRE DE TOURS SUR LA MISSION DE QUELQUES ÉVÊQUES DANS LES GAULES.

Grégoire, si célèbre dans nos annales, naquit en Auvergne en 544, et mourut évêque de Tours le 27 novembre 595.

Il était contemporain de Fortunat, évêque de Poitiers, et écrivait au VIe siècle. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a composés, on distingue son *Histoire ecclésiastique des Francs,* divisée en dix livres : monument inappréciable pour les premiers temps de la monarchie française. Grégoire déclare formellement dans son prologue que son histoire n'est qu'abrégée, et qu'il l'a tirée des chroniques et des histoires des années écoulées : *Collecta per chronicas vel per historias anteriorum annorum summa.* C'est dans son Histoire ecclésiastique des Francs que se trouve le célèbre passage objet de tant de controverses. Nous allons le traduire ici avec toute la fidélité possible.

« Au temps de Dèce, sept hommes ordonnés évêques » furent envoyés dans les Gaules pour y prêcher, comme le » rapporte l'histoire de saint Saturnin en ces termes : *Sous » le consulat de Dèce et de Gratus, d'après un souvenir » fidèle, la cité de Toulouse avait commencé d'avoir Satur- » nin pour évêque.* » C'est la seule citation que Grégoire fait des Actes primitifs de l'apôtre de Toulouse. Puisqu'il cite ces Actes, il les connaissait donc? ils existaient donc à cette époque? ils pouvaient conséquemment se trouver dans ces anciennes chroniques qu'il avait réunies pour la composition de son histoire? Ces Actes cités par Grégoire de Tours ont au moins une date certaine et incontestable — avantage dont ne jouit aucun autre manuscrit sur la mission des évêques des Gaules — c'est la date du sixième siècle, date qui évidemment en fait supposer une antérieure.

Grégoire de Tours continue : « Ceux-ci furent donc en- » voyés : à Tours, Gatien, évêque; à Arles, Trophime, » évêque ; à Narbonne, Paul, évêque ; à Toulouse, Satur-

» nin, évêque ; à Paris, Denis, évêque ; à Clermont, Austre-
» moine, évêque ; à Limoges, Martial fut destiné pour évê-
» que. » Tel est le passage de Grégoire de Tours sur la mission des évêques dans les Gaules. Plaçons maintenant quelques observations importantes.

Première Observation.

Avant d'aller plus loin, nous devons consigner ici les évènements de l'histoire profane qui ont rapport au consulat de Dèce et de Gratus. Philippe fut proclamé empereur l'an 244 de l'ère chrétienne. Nous ne rappelons qu'un seul fait de son règne : Jotapien, gouverneur de Syrie, et Macrinus de Mœsie, s'étant révoltés contre lui, se firent proclamer empereurs dans chacune de ces provinces. Laissons maintenant parler M. Crevier dans son *Histoire des Empereurs romains :* « Dèce, natif de Budalie, bourgade de la
» Pannonie près de Sirmium, et qui, d'une obscure origine,
» à ce qu'il paraît, s'était élevé par son mérite et par ses ta-
» lents au *consulat* et au rang des premières têtes du sénat,
» fut envoyé par Philippe dans la Mœsie pour châtier ceux
» qui avaient favorisé l'entreprise de Macrinus. » Il est donc certain que, sous le règne de Philippe, Dèce, homme de mérite, était déjà *consul*. M. Crevier, en exposant les fastes de son règne après qu'il eut succédé à Philippe (évènement qui suivit de très près l'arrivée de ce consul dans la Mœsie, puisque cet empereur fut tué à Vérone par les armées de Dèce) et plaçant son *consulat* et celui de Gratus en l'année 250 de Jésus-Christ, affirme qu'il était alors consul pour la *seconde fois*. On lit en effet ces mots dans les Fastes de

Rome : *Ann. reip. 1001, de Jésus-Christ 250; C. Messius Quintus Trajanus, Decius Augustus II.... Gratus.* L'auteur ajoute que ce second consulat de Dèce en suppose un premier dont on ignore la date. Si à l'époque de son envoi dans la Mœsie par Philippe, Dèce eût été consul pour la première fois, M. Crevier n'aurait pas affirmé que la date de ce premier consulat était ignorée; il faut donc qu'à cette époque il fût consul pour la seconde fois. Donc le premier consulat peut remonter au moins aux premières années du règne de Philippe, c'est-à-dire à l'an 244 ou 245 de l'ère chrétienne, peut-être même beaucoup plus tôt. Ainsi la mort de Dèce ayant eu lieu en 251, on voit qu'il s'est écoulé six à sept années au moins depuis son premier consulat jusqu'à sa mort. Cette durée est certainement assez longue pour qu'on puisse y placer, soit simultanément, soit d'une manière successive, la mission de quelques évêques.

Deuxième Observation.

C'est sans aucun fondement que l'on avance que Grégoire de Tours a trouvé et pris les noms des sept évêques dans les Actes de saint Ursin de Bourges, qui affirment que ce saint fut envoyé de Rome par saint Pierre et saint Paul, avec les sept autres évêques identiquement désignés par l'évêque de Tours. Pour admettre cette supposition, il faudrait prouver que les actes de saint Ursin existaient indubitablement au temps de l'historien des Francs : ce qu'on ne prouvera jamais. De plus, si on admet que saint Grégoire les a connus, voici la position dans laquelle il s'est trouvé placé : il a eu, d'un côté, les Actes de saint Saturnin, desquels il était en

droit de conclure que les évêques étaient venus au IIIe siècle; et de l'autre, ceux de saint Ursin, qui les placent au premier. Qu'on explique maintenant pourquoi saint Grégoire s'est attaché aux Actes de Toulouse plutôt qu'à ceux de Bourges, si réellement il n'a pas eu la conviction intime qu'il y avait erreur de date dans ces derniers, et que celle des premiers était incontestablement plus exacte? Puisqu'il a rejeté le sentiment des Actes de saint Ursin qui placent la mission des évêques au premier siècle, c'est qu'en dehors de ces Actes il connaissait positivement l'époque de cette célèbre mission.

Troisième Observation.

Jamais Grégoire de Tours n'a prétendu que les évêques envoyés au IIIe siècle aient été les premiers apôtres des Gaules. Les Actes de saint Saturnin ne le prétendent pas non plus. Ainsi l'opinion qui place leur apostolat à cette époque n'est point opposée à celle qui affirme que l'Evangile a été annoncé dans les Gaules au premier siècle. Est-on de bonne foi ou ignore-t-on l'histoire lorsqu'on accuse cet auteur d'être en contradiction avec les écrivains antérieurs sur la première prédication de l'Evangile dans nos provinces avant les temps de Dèce? Ne parle-t-il pas expressément de saint Pothin, de saint Irénée et de leurs prédications? N'affirme-t-il pas que, du temps des Apôtres, le nom de Jésus-Christ se répandait de plus en plus au milieu des peuples — *cùm nomen Christi per populos magis ac magis dilataretur?*

Ni Grégoire de Tours ni les Actes de saint Saturnin n'ont

jamais prétendu qu'avant la mission des sept évêques il n'y avait point eu de martyrs dans les Gaules, puisque Grégoire affirme, au chapitre XXVI de son ouvrage, que sous Antonin, ou plutôt sous Aurèle son fils, beaucoup de chrétiens furent couronnés de la gloire du martyre dans ces provinces — *in Galliis multi pro Christi nomine sunt per martyrium gemmis cœlestibus coronati* : témoignage frappant qui met obstacle à la mission de saint Denis et de saint Saturnin au premier siècle, car on ne trouve point dans les Gaules des martyrs juridiquement immolés par l'autorité publique, ainsi que le furent ces deux saints, avant la persécution d'Aurèle, fils d'Antonin, au IIe siècle. Ainsi le déclare Sulpice Sévère au IIe livre de son Histoire : « C'est en ce temps, dit-il, qu'on vit pour la première fois des martyrs dans les Gaules » — *tùm primùm in Galliis martyria visa.*

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS ÉLEVÉES CONTRE LE TÉMOIGNAGE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

1° Il est à remarquer que les Actes de saint Saturnin, au moins les copies qui sont venues jusqu'à nous, non seulement ne donnent pas les noms des sept évêques, mais ne font même aucune mention de la célèbre mission ; cependant Grégoire de Tours déclare formellement que ces Actes la rapportent : *Sicut historia passionis sancti Saturnini denarrat* : donc saint Grégoire a fait, ajoute-t-on, une citation inexacte ; donc l'autorité de ce texte est ruinée par la base. Il est facile de détruire cette objection. 1° Peut-on affirmer que le manuscrit des Actes de saint Saturnin, que Grégoire

consultait quand il a composé son Histoire, ne renfermait pas et le fait de la mission et le nom des sept évêques? 2° Cet historien a pu fixer au temps de Dèce la mission des évêques d'après ces Actes, quoiqu'ils n'en fissent pas une mention expresse. En effet, Grégoire a pu faire ce raisonnement si simple : « Je sais, et toute la tradition est unanime sur ce point, que saint Saturnin est venu dans les Gaules avec les six autres évêques; or, les Actes du saint m'apprennent qu'il est venu sous le consulat de Dèce et de Gratus : je dois donc conclure que les six autres sont venus à cette époque. » Ainsi ce célèbre historien a pu dire, dans la réalité des choses, que les Actes de saint Saturnin fixaient l'époque de cet évènement historique, quoique d'une manière indirecte.

2° On prétend trouver dans le passage de Grégoire de Tours des faits particuliers dont la fausseté est historiquement démontrée. Ainsi il serait matériellement faux que saint Trophime ait été envoyé en Gaule au IIIe siècle : en voici la raison. Saint Cyprien, écrivant au pape Etienne, parle de Marcien, évêque d'Arles, qui depuis longtemps se vantait d'être du parti de Novatien. Or, il écrivit cette lettre sous l'empire de Dèce ; donc Marcien était évêque à cette époque; donc saint Trophime ne pouvait pas l'être à ce même temps : conséquemment, saint Grégoire de Tours s'est grossièrement trompé.

Nous répondons : 1° le nom de Marcien ne se trouve pas dans les diptyques de l'Eglise d'Arles, comme l'observent les auteurs de la *Gaule chrétienne : Ab his quoque abest Marcianus* (Tom. I, 521). A la vérité, ils croient que c'est à cause de son hérésie que son nom a été effacé, et qu'il faut,

malgré cela, le compter au nombre des évêques de cette ville. C'est leur sentiment : libre à nous de l'adopter ou de le rejeter. 2° Comme il n'est guère possible, d'après le témoignage de saint Cyprien, de ne pas compter Marcien parmi les évêques d'Arles, ce personnage devait occuper ce siége avant l'année 252, époque à laquelle Baluze fixe la date de la lettre de l'évêque de Carthage au pape Etienne. Il ne faudrait pas cependant conclure que Marcien était depuis longtemps évêque de cette ville lorsque saint Cyprien parle de lui ; car, en donnant à Marcien deux ou trois années d'épiscopat à cette époque, cette durée est certainement assez longue pour que saint Cyprien puisse dire avec raison que depuis longtemps, *jampridem*, il a suivi les erreurs de Novatien. Nous disons de même pour l'expression *annis istis superioribus — ces années précédentes,* dans lesquelles il prétend que plusieurs de ceux qui étaient tombés sont morts sans avoir reçu la paix de l'Eglise. Il est clair que par ce mot *istis* il désigne les quelques années qui ont immédiatement précédé celle où il écrit à Etienne (252). Ainsi, nous pouvons accorder à Marcien quatre années d'épiscopat à Arles, et conséquemment en fixer le commencement en 248.

Nous allons maintenant démontrer que saint Trophime, prédécesseur immédiat de Marcien sur le siége d'Arles (car, pour ce qui regarde Régulus, disciple de saint Denis, et que l'on place entre les deux, il n'a fait que passer à à Arles quelques mois peut-être, puisqu'il fonda ensuite l'Eglise de Senlis), nous allons, dis-je, démontrer que saint Trophime a pu être évêque d'Arles sous le consulat de Dèce, sans forcer la vérité de l'histoire. En effet, nous avons

dit plus haut que Dèce était déjà consul sous l'empereur Philippe, qui régnait en 244; c'était là son premier consulat. Or, comme d'un côté il était déjà consul à l'époque de son expédition de Mœsie, et que, d'un autre, nous ne trouvons point dans les fastes de l'empire de Philippe l'époque de son élévation à la dignité consulaire, on pourrait conclure qu'il était consul avant même le règne de Philippe. Ainsi Dèce a joui de cette haute dignité au moins depuis l'an 244 jusques en l'année 248, époque de l'épiscopat de Marcien : donc Trophime, dans l'espace de quatre années au moins (nous prenons ici le terme le plus court), a bien pu venir dans les Gaules et gouverner l'Eglise d'Arles, et cela sous le consulat de Dèce, comme le dit Grégoire de Tours. Nous donnerons plus bas une explication générale du célèbre passage de saint Grégoire, qui nous offrira une plus grande latitude pour placer l'épiscopat de Trophime avant celui de Marcien, quoique toujours au IIIe siècle.

3° On objecte encore contre Grégoire de Tours deux faits antérieurs à l'époque où il a vécu.

Le premier est une lettre du pape Zozime aux évêques des Gaules, dans laquelle il dit que la Foi est venue dans ces provinces par saint Trophime. François Bosquet, le savant évêque de Montpellier, s'exprime ainsi sur cette lettre : « La » lettre du pape Zozime produite par le martyrologe romain » est bien loin de favoriser l'apostolat de saint Trophime au » premier siècle. Tant s'en faut qu'elle affirme l'envoi de » Trophime à Arles par saint Paul, qu'au contraire elle le » détruit : car le pape y déclare que cet évêque a été en» voyé par le siége de Rome, *à sede romanâ,* et non par » saint Pierre et saint Paul. Comment le pape aurait-il

» manqué de faire mention d'une origine aussi illustre, » puisqu'il voulait exalter l'Eglise d'Arles?... » (Bosq. Hist., Liv. I, 17.)

Les paroles de Zozime, par lesquelles il déclare que la Foi a été portée dans les Gaules par Trophime, ne peuvent point s'entendre de l'immense étendue de ces provinces, puisque, dans le système opposé à celui de saint Grégoire, saint Lazare, saint Maximin, saint Crescent et quelques autres auraient précédé Trophime dans les Gaules; mais le pape veut dire que Trophime a pu apporter la lumière de l'Evangile à l'extrémité des provinces où Arles est située : ce que nous sommes bien éloignés de contredire.

Le deuxième fait est la lettre des évêques de la Gaule Narbonnaise à saint Léon, dans laquelle ils affirment que Trophime a été envoyé par l'apôtre saint Pierre.

Ecoutons ici encore Bosquet : « Pour ce qui regarde la » lettre des évêques de la Narbonnaise à saint Léon, quoi- » qu'ils y déclarent que Trophime a été envoyé à Arles par » saint Pierre, saint Léon dans sa réponse ne dit rien de » cette insigne origine, et ne reconnaît point saint Pierre » pour fondateur par Trophime de l'Eglise d'Arles. Je pense » donc qu'ils se sont servis d'une expression figurée, et » qu'ils ont pris la personne de Pierre pour son siége — » *Petrum pro cathedra Petri accipiunt*. Ainsi les évêques de » la Narbonnaise sont d'accord ici avec Zozime. »

Nous allons confirmer par un témoignage irrécusable le sentiment de ce savant évêque : c'est celui de saint Léon lui-même. On trouve, en effet, dans les écrits de ce grand pape une preuve évidente que de son temps on prenait le nom de Pierre pour celui de la chaire apostolique. Saint Léon

écrivant aux évêques de la province viennoise au sujet d'Hilaire d'Arles, leur dit : « Il a cherché à troubler l'état » de l'Eglise et l'accord qui règne entre les prêtres par de » nouvelles présomptions ; il n'a désiré vous soumettre à » son autorité qu'afin de ne pas se soumettre lui-même » *au bienheureux apôtre Pierre — ut se beato apostolo Petro* » *non patiatur esse subjectum*. Par ses paroles arrogantes, » il a diminué le respect que l'on doit avoir pour le bien- » heureux Pierre — *beatissimi Petri reverentiam minuendo.* »

Ajoutons à ces preuves si claires un passage du P. Quesnel dans son excellente dissertation sur la Vie et les Gestes de saint Léon le Grand : « Je sais, dit-il, que cette lettre est » regardée comme apocryphe par quelques critiques. Baro- » nius est le premier qui l'ait insérée dans ses Annales, » d'après un manuscrit de l'Eglise d'Arles. J'ai trouvé un » manuscrit à peu près semblable dans la bibliothèque de » M. de Thou. » Ainsi, d'après cet auteur, cette lettre n'est pas *universellement* regardée comme authentique ; elle ne peut donc servir de preuve pour fixer une opinion.

4° On reproche ensuite à Grégoire de Tours d'être tombé en contradiction avec lui-même. Ainsi, par exemple, dans l'Histoire des Francs, il dit que saint Saturnin est venu sous le consulat de Dèce, et dans le livre de la Gloire des Martyrs il affirme qu'il a été ordonné par les disciples des Apôtres — *ab Apostolorum discipulis ordinatum*. Une explication bien simple suffira pour rendre compte de ces contradictions apparentes. D. Ruinart, dans l'excellente préface qu'il a placée en tête des œuvres de saint Grégoire, observe que pendant les premiers siècles on appelait *disciples* des Apôtres ceux qui professaient la même foi que les Apôtres

avaient enseignée à Rome. Ainsi, dans tous ces temps primitifs, de même qu'on donnait aux simples fidèles le nom de *chrétiens,* on donnait aussi aux évêques ou pasteurs le nom de *disciples des Apôtres*, c'est-à-dire qui enseignaient la même doctrine et exerçaient le même ministère que les Apôtres. Ces mots ne doivent donc pas être pris en un sens qui désigne les collaborateurs et les contemporains des Apôtres, mais ils ont une acception beaucoup plus étendue, telle qu'on l'entendait des *disciples* de plusieurs philosophes dans l'antiquité, c'est-à-dire de ceux qui professaient leur doctrine, quoique ayant vécu longtemps après leurs maîtres.

Ce qui prouve évidemment que saint Grégoire prenait en ce sens cette expression, c'est qu'au livre de la Gloire des Confesseurs, parlant de saint Ursin, premier évêque de Bourges, il déclare qu'il a été ordonné par *les disciples des Apôtres;* et au chapitre XXIX de son Histoire des Francs, il affirme que le premier qui a occupé le siége de Bourges a été ordonné par les disciples des sept évêques qu'il a nommés au chapitre précédent de son Histoire. Donc, pour lui, les disciples des sept évêques sont disciples des Apôtres, et il n'y a là aucune contradiction.

De ce que, dans son livre de la Gloire des Martyrs, saint Grégoire, parlant de saint Eutrope, évêque de Saintes, le fait ordonner par saint Clément à la fin du premier siècle, on ne peut pas conclure qu'il y ait contradiction avec le célèbre passage des sept évêques; car, nous le répétons encore, et cet exemple en est ici une nouvelle preuve, jamais cet auteur n'a prétendu que les sept évêques aient été les premiers et les plus anciens évangélistes des Gaules. Quant

aux difficultés géographiques qu'on oppose à l'apostolat de saint Eutrope vers la fin du premier siècle, nous répondrons, et tout le monde avec nous, que nous n'avons pas suivi saint Eutrope pour savoir quelle est la route qu'il a prise de Rome à Saintes. On dirait vraiment, à entendre certains auteurs, qu'il n'y avait point d'autres voies pour se rendre d'un lieu à un autre que ce qu'ils appellent solennellement la *voie romaine,* voie que, du reste, ils tracent à plaisir selon les exigences de leurs systèmes.

Est-ce sérieusement qu'on avance que Grégoire de Tours s'est contredit parce qu'il affirme d'abord que saint Martial est venu au temps de Dèce et qu'il déclare ensuite qu'il a été envoyé par les évêques de Rome? Est-ce que par hasard Sixte ou Fabien n'étaient pas évêques de cette ville au IIIe siècle?

NOTRE OPINION SUR LE PASSAGE DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

Quand on accorderait aux traditionalistes que cet historien a pu tomber dans quelques erreurs historiques sur certains points, on ne doit pas conclure qu'il s'est trompé sur tous les points à la fois. Si un auteur se propose de traiter telle ou telle matière en particulier, il faut admettre qu'il s'est plus spécialement appliqué à étudier cette matière, et, s'il est question d'une histoire, par exemple, qu'il a dû rechercher les sources primitives, étudier les traditions acceptées de son temps, balancer toutes les opinions, et choisir celle qui lui a paru la plus vraisemblable. Or, quelle est l'histoire de Grégoire de Tours? Est-ce une histoire générale de sa nation? Non; mais une histoire *ecclé-*

siastique des Francs, car elle porte ce titre remarquable : *Historia ecclesiastica Francorum*. Est-ce que dans une histoire sacrée d'un peuple, la question principale à traiter n'est pas celle de l'origine de ses Eglises ? Cette question n'est-elle pas complexe, et ne renferme-t-elle pas et les noms des fondateurs et l'époque de leur mission ? On conçoit qu'il ne s'agit point ici d'un fait secondaire et sur lequel l'erreur n'aurait point de graves conséquences, mais bien d'un fait tellement important que, pour convaincre saint Grégoire de Tours d'erreur, il faut justifier une accusation aussi grave, non par des probabilités, des conjectures, des autorités suspectes, mais par des manuscrits authentiques, d'une date certaine, et antérieurs à l'époque à laquelle Grégoire a composé son histoire. Or, il s'en faut de beaucoup que les partisans de l'apostolat de ces évêques au premier siècle puissent appuyer leur sentiment sur des arguments inattaquables !

Plus nous étudions le célèbre passage de cet historien, plus nous avons de la peine à croire qu'il s'est trompé d'une manière aussi grave, et qu'il est tombé dans un anachronisme de trois siècles sur une question à laquelle il a dû apporter une attention sérieuse puisqu'elle était pour lui une question capitale. On doit nécessairement admettre qu'il était très fixé sur l'origine de l'Eglise de Clermont, sa patrie, et sur celle de Tours dont il était évêque, qu'il place au IIIe siècle. On veut donc que, sans une raison qui a dû entraîner son jugement et déterminer ses assertions, il ait placé avec ces deux évêques, dont il connaissait parfaitement l'époque, d'autres évêques qui auraient vécu trois cents ans plus tôt !... La chose paraît impossible. Il faut nécessairement

qu'en étudiant le texte avec soin, nous trouvions une solution complète à cette question si importante.

1° Les Actes originaux de saint Saturnin, et Grégoire de Tours après eux, se contentent de dire que son épiscopat coïncide avec les consulats de *Dèce* et *d'Annius Gratus* qui était un consul qu'on appelait *substitué;* mais comme ils ne fixent pas l'année de l'ère chrétienne à laquelle se rapporte ce consulat, c'est d'après nos historiens modernes qu'on l'a fixé vers l'an 250 de Jésus-Christ. Nous avons fait déjà observer que le premier consulat de Dèce doit être placé aux premières années du règne de Philippe, en 244, et peut-être même plus tôt : nous gagnons donc ici *six années,* et nous pouvons déjà, en conservant la parfaite intégrité du texte, placer l'apostolat de saint Saturnin et des autres à cette époque.

Mais les dates sont-elles bien exactes? Ecoutons sur ce point M. Crevier dans son Histoire des Empereurs (Tom. V, p. 401); il décrit les fastes du règne de Décius : « La confusion des temps dont j'écris l'histoire est extrême. » Il n'y a pas une date d'évènement, pas une époque de » commencement ou de fin de règne, presque pas un fait » qui ne soit sujet à discussion; les écrivains même du siè» cle d'Auguste nous manquent, et il s'y trouve une lacune » depuis la mort de Gordien III jusqu'au règne de Valé» rien. » Au milieu de ce dédale, comment oser affirmer que le consulat de Dèce correspond à l'année 244 de notre ère? N'a-t-il pas pu être consul beaucoup plus tôt? Voilà donc encore une observation importante sur la confusion des dates qui nous donne une certaine latitude, et toujours en laissant intact le texte de notre auteur.

2° Il nous semble que le passage des Actes de saint Saturnin qu'a cité Grégoire de Tours est susceptible de deux interprétations. En effet, il y est dit : *Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem* — « Sous les consuls Dèce et Gratus, comme il est rapporté par un souvenir fidèle, la cité de Toulouse avait commencé d'avoir saint Saturnin pour évêque. » La première interprétation est celle-ci : Pendant que Dèce et Gratus étaient consuls, saint Saturnin COMMENÇA son apostolat à Toulouse, et tous les auteurs ont unanimement traduit ainsi ce passage. La seconde dit : Lorsque Dèce et Gratus étaient consuls, Toulouse AVAIT COMMENCÉ d'avoir saint Saturnin pour évêque. Cette seconde interprétation est beaucoup plus conforme au texte, car il est dit *cœperat* et non *cœpit*. Elle paraîtrait indiquer que le commencement de l'apostolat de Saturnin aurait précédé le consulat de Dèce et de Gratus, et que, si l'auteur des Actes place cet apostolat sous ces princes, c'est qu'en réalité Saturnin était évêque à Toulouse pendant qu'ils étaient consuls à Rome. On ne peut donc pas rigoureusement conclure du texte, que Saturnin n'est arrivé à Toulouse qu'à l'époque où ils ont été élevés à la dignité consulaire. Cette seconde interprétation, qui d'abord ne nous avait pas frappé, a été pour nous un véritable trait de lumière, et l'on verra bientôt combien elle apporte d'ordre et de clarté dans la question qui nous occupe.

3° Les paroles de Grégoire de Tours paraissent s'accorder tout d'abord avec la première interprétation, puisqu'il dit : *Hujus* (Decii) *tempore septem viri ordinati ad prædican-*

dum in Galliâ missi sunt — « Du temps de Dèce, sept hommes ordonnés furent envoyés pour prêcher dans les Gaules. » Il semble donc fixer le commencement de cette mission au temps de ces consuls : il est par conséquent en contradiction avec la seconde interprétation que nous avons donnée. Cependant un examen plus sérieux de son texte nous porterait à conclure qu'il n'est pas aussi éloigné de la seconde interprétation qu'on pourrait d'abord le croire. En effet, Grégoire de Tours, comme il le dit lui-même, n'a prétendu composer qu'une histoire assez abrégée ; les siècles chrétiens ne se sont donc présentés sous sa plume qu'avec les principaux évènements qui ont eu lieu dans chacune de leurs périodes. Or, pour le IIIe siècle, l'évènement le plus saillant et qui le domine tout entier, est la persécution de Dèce, qui eut lieu précisément au milieu de ce siècle : il a donc pu désigner par ce seul trait cette période historique. Ainsi ces mots *hujus* (Decii) *tempore* ne désignent pas précisément les jours de l'existence de ce prince, mais cette période d'années au milieu desquelles il a paru. C'est ainsi que nous désignons les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, non seulement par la durée de la vie de ces grands hommes, mais encore par les temps qui ont immédiatement précédé et suivi leur existence.

Ainsi, d'après cette observation, qui n'est nullement forcée, Grégoire de Tours aurait placé la mission des sept évêques dans le troisième âge de l'Eglise désigné par le temps de Dèce — *Decii tempore,* — et se trouverait d'accord avec la seconde interprétation que nous offre le texte littéral des Actes de saint Saturnin.

Maintenant tout se déroule à nos yeux et tout s'explique, le IIIe siècle s'ouvre devant nous.... L'empereur Sévère excite une cruelle persécution contre l'Eglise (202); il meurt à Yorck l'an 209 de Jésus-Christ. Caracalla lui succède; celui-çi vient dans les Gaules vers l'an 213. La conduite qu'il y tint ne pouvait qu'être très favorable à la religion chrétienne, en excitant au milieu des Gaulois la haine du nom romain. Ecoutons M. Crevier : « Il vint dans la Gaule » Narbonnaise, et en arrivant il fit mettre à mort le pro- » consul. Il commit toute sorte de violences, soit contre les » magistrats et officiers, soit contre les peuples des Gaules; » et malgré quelques vaines affectations de clémence dont » on découvrait aisément le faux, il y parut tel qu'il était » — cruel et tyran — et il se fit universellement détester » (Tom. V, p. 164). » Caracalla meurt, lâchement assassiné. Après lui, Macrin, Héliogabale, Alexandre Sévère, Maximin, les deux Gordiens, Maxime et Balbin, Gordien troisième du nom et Philippe occupèrent successivement le trône des Césars. Sous ces princes, depuis la mort de Sévère, l'Eglise jouit pendant trente-huit ans d'une longue paix. Il est certain que le voyage de Caracalla dans la Gaule Narbonnaise contribua puissamment à préparer les voies à l'Evangile dans cette contrée et dans les contrées voisines, par la haine qu'inspira la cruauté de l'empereur. Il est à remarquer aussi que les évêques dont Grégoire de Tours parle dans le passage tant de fois cité, furent tous destinés aux provinces méridionales des Gaules, ces mêmes provinces que l'empereur avait parcourues dans ce voyage dont l'histoire nous a conservé les détails.

4° Nous produisons ici un fait qui vient confirmer notre

opinion et qui rattache la mission des évêques aux cruautés inouïes qu'exerça Caracalla sur les peuples de la Gaule Narbonnaise et sur Narbonne en particulier. D'après les Actes de saint Paul, premier évêque de cette ville, il avait quitté Rome par suite de la persécution de Sévère, dans les premières années du IIIe siècle. Il se rendit d'abord à Béziers, où il demeura quelques années uniquement occupé à la prédication de l'Evangile. Fatigués des déplorables excès de la tyrannie des empereurs de Rome, les habitants de Narbonne lui envoyèrent une célèbre ambassade pour le conjurer de se rendre au milieu d'eux. Il laisse Aphrodise évêque à Béziers, arrive à Narbonne, ville très florissante, y annonce le nom de Jésus-Christ et y bâtit deux oratoires. D'après ces Actes, que Bosquet a donnés au public (Hist. Gall., 2e p., 106), saint Saturnin était à cette époque évêque de Toulouse, puisqu'il assista à une réunion d'évêques et d'anciens qui eut lieu à Narbonne pour justifier Paul d'une action dirigée contre lui par deux de ses diacres. Bosquet affirme qu'il a publié ces Actes d'après les manuscrits de l'Eglise de Narbonne, et qu'ils sont très fidèles — *Acta puriora ex codicibus ipsius Narbonensis Ecclesiæ.*

Voici donc un monument incontestable qui vient confirmer d'une manière éclatante nos appréciations. Saint Saturnin et les autres évêques (car il est impossible de les séparer) sont ainsi venus dans les Gaules méridionales après la persécution de Sévère et le voyage de Caracalla (213). Leur épiscopat a donc duré un grand nombre d'années, près de trente-huit ans. Saint Saturnin se trouvait donc déjà depuis bien des années à Toulouse à l'époque du premier consulat de Dèce. Ainsi se trouve justifiée la

seconde interprétation que nous avons donnée du texte de ses Actes, et les paroles de Grégoire de Tours ne sont point en contradiction avec elle, car on peut parfaitement attribuer au troisième siècle *l'âge de Dèce*, puisque la persécution qu'il excita contre l'Eglise est le trait le plus saillant de cette période.

5° C'est donc dans le long espace de trente-huit ans qu'a eu lieu la célèbre mission des sept évêques. Quoiqu'on puisse admettre qu'elle n'a point été simultanée, mais successive, puisque Martial de Limoges et Trophime d'Arles ont été les plus anciens, néanmoins il est très difficile de fixer la date précise de leur arrivée dans les Gaules, dans la première moitié du IIIe siècle, à cause de l'étrange confusion qui règne dans l'histoire. Ce qui prouve, du reste, que les évêques des Gaules étaient peu nombreux à la fin du IIe siècle, c'est que dans le second concile de Lyon tenu par saint Irénée au nom de toutes ces provinces, on ne compta que douze évêques, et il n'est pas même très sûr que ce nombre n'ait pas été exagéré.

6° Bosquet observe avec juste raison que les temps où ont vécu les disciples de ces évêques prouve évidemment que leur mission a eu lieu dans cet intervalle de trente-huit ans — *per varia horum triginta octo annorum intervalla ab episcopis romanis in Gallias missi fuerunt, quod discipulorum tempora manifestissimè demonstrant.* En effet, Ausone évêque d'Angoulême, que l'on fait disciple de saint Martial, souffrit sous l'empire de Gallien pendant que les Vandales dévastaient les Gaules. Honest et Firmin disciples de saint Sernin, Regulus et Quintin disciples de saint Denis, et beaucoup d'autres de ses compagnons, parvinrent

jusqu'à la persécution de Rictius Varus, sous Dioclétien et Maximien.

7° Le temps de la mort des sept évêques n'est point marqué, au moins pour tous, dans l'histoire. Saint Saturnin et saint Denis sont les seuls qui aient été martyrisés, et nous plaçons le martyre de notre premier évêque à la fin du règne de Dèce, vers l'an 253 de l'ère chrétienne. Le voyage que fit Eugène de Tolède à Toulouse après la mort de Saturnin, et la nouvelle qu'il reçut en cette ville du martyre de saint Denis, prouvent que l'évêque de Paris suivit d'assez près saint Saturnin dans la gloire (1). Saint Gatien de Tours fut envoyé le dernier; son épiscopat dura très-longtemps. Martial de Limoges, Austremoine d'Auvergne, Paul de Narbonne, parvinrent à une vieillesse avancée, mais nous ignorons s'ils moururent avant ou après la persécution de Dèce.

Nous venons d'exposer notre opinion sur le passage de Grégoire de Tours et la mission des sept évêques. Nous sommes bien éloignés d'accuser ceux qui ne l'adopteraient pas de n'avoir ni érudition ni critique. Il nous semble que la vérité historique a été découverte sur ces points depuis si longtemps controversés; nous sommes très disposés cependant à abandonner notre opinion, si on nous offre des arguments qu'il soit impossible de réfuter. Nous repoussons d'avance tous les manuscrits qui pourraient être découverts et qui ne seraient point d'une date antérieure au sixième siècle.

(1) Si ce voyage est vrai, il faut supposer que cet Eugène est différent d'un évêque du même nom qui florissait au VII[e] siècle.

LA PRÉDICATION DE L'EVANGILE DANS LES GAULES PRÉSENTAIT AUTANT ET PLUS MÊME DE DIFFICULTÉS AU PREMIER SIÈCLE QU'AU TROISIÈME.

La raison la plus forte qu'allègue un auteur moderne pour accuser Grégoire de Tours de s'être trompé au sujet de la mission des sept évêques, est prise des circonstances, des temps et des lieux. « Il paraîtra, dit-il, souverainement » invraisemblable que, sous l'empire de Dèce, le pontife » romain ait envoyé dans les Gaules une troupe si considé- » rable de prédicateurs. On tient que ces évêques ont eu » un ou plusieurs compagnons de leur apostolat... Si saint » Denis avait avec lui treize compagnons, et qu'on en » donnât autant aux autres, ils auraient formé en tout une » troupe de près de cent personnes. Mais quand on n'en » supposerait que la moitié et même le quart, on ne com- » prendrait guère que le temps de Dèce eût été favorable » pour une pareille mission. » Ainsi parle l'auteur déjà cité. Il est maintenant facile de rétorquer cet argument et de s'en servir pour attaquer son opinion. Vous admettez, dirons-nous, qu'au premier siècle tous les évêques qui sont venus dans les Gaules ont eu un ou plusieurs compagnons chacun; or, pense-t-on que les temps de Claude et de Néron aient été plus favorables à une semblable mission que ceux de Dèce, alors que la religion dans son berceau était constamment persécutée et d'une manière horrible? Pour donner ici une idée de la difficulté de l'entreprise, nous n'avons qu'à produire le nombre d'ouvriers évangéliques qui, d'après ce système, seraient entrés dans les Gaules au premier siècle.

LES SAINTS LAZARE, MARTHE ET MARIE.

Lazare part de Jérusalem avec ses deux sœurs Marthe et Marie, Marcelle leur suivante, Sidonius l'aveugle-né guéri dans l'Evangile, et Maximin l'un des soixante-douze disciples. Il y a grande apparence que Théophile et Eucharis, père et mère de Lazare et de Marthe, furent du voyage. Lazare devient évêque de Marseille, Maximin d'Aix, Marie se retire dans la solitude, et Marthe se rend entre Arles et Avignon, où elle s'empare d'un monstre affreux appelé *tarasque* qui exerçait de grands ravages dans ce pays. Ce lieu change alors de nom et prend celui de Tarascon ; Marthe meurt en ce lieu-là. Si le lecteur désirait avoir le vrai portrait de Marie, il le trouverait dans Raban Maur. Cet auteur prétend, le plus sérieusement du monde, qu'elle se faisait admirer par « l'élégance et la parfaite proportion de toute sa personne, » les charmes de sa figure, la beauté de sa chevelure, les » grâces exquises de son langage, la douceur extrême de son » caractère, la fraîcheur de son teint où se mêlaient la blan- » cheur des lis et l'éclat des roses. » Saint Pierre choisit pour les dix-sept provinces des Gaules dix-sept des plus anciens disciples du Sauveur ; Maximin est à leur tête, et parmi eux se trouve le diacre Parmenas, Trophime et Eutrope. Leur voyage est décrit par Raban Maur avec la plus grande exactitude ; on dirait qu'il les a suivis !

« Poussés, dit-il, par le vent d'est, ils quittèrent l'Asie, » descendirent par la mer Tyrrhénienne entre l'Europe et » l'Afrique, en faisant divers détours ; ils laissèrent à droite » la ville de Rome et toute l'Italie ainsi que les Alpes qui,

» partant du golfe de Gênes et de la mer des Gaules, s'étendent vers l'Orient et se terminent à la mer Adriatique ; » enfin ils abordèrent heureusement sur la droite dans la » Viennoise, province des Gaules, auprès de Marseille. »

SAINT CRESCENT.

Saint Paul écrivant aux Romains (Ch. XV, v. 24), leur dit qu'il se propose d'aller en Espagne et qu'il les verra en passant; il leur annonce ce voyage une seconde fois dans ce même chapitre. Or, c'est pendant ce voyage dont il n'existe aucun monument certain, que saint Paul parcourt la Narbonnaise et qu'il laisse Crescent à Vienne, Trophime à Arles, et Paul Sergius à Narbonne. Quant à Crescent, sa mission dans la Galatie ou Gallo-Grèce concorde avec la première année de l'arrivée de saint Paul à Rome ; donc il n'a pu être laissé à Vienne par l'Apôtre qu'après être retourné de Vienne à Rome. Il n'est pas naturel de penser que, pour se rendre en Gallo-Grèce, il soit passé par les Gaules et la Germanie, car il est aussi le fondateur de l'Eglise de Mayence. Il opère dans toutes ses pérégrinations d'innombrables prodiges, et meurt, d'après les auteurs latins et gaulois, en Galatie : ce qui n'empêche pas les Grecs de le faire mourir dans les Gaules.

SAINT TROPHIME.

De saint Crescent passons à saint Trophime. Il est parlé, dans trois circonstances, d'un Trophime aux Actes des Apôtres et dans la deuxième épître de saint Paul à Timo-

thée. Saint Luc rapporte au XIX[e] chapitre des Actes que saint Paul passa deux années à Ephèse, uniquement occupé à annoncer l'Evangile ; il dit expressément que tous les Asiatiques, soit juifs, soit païens, vinrent écouter sa prédication — *factum est ut omnes qui habitabant in Asiâ audirent verbum Domini, sive judæi, sive gentiles.* Au chapitre XX, il parle du départ de saint Paul d'Ephèse pour la Macédoine, et nomme ceux qui l'accompagnèrent dans ce voyage. Parmi ces compagnons, il désigne *Tichique* et *Trophime,* l'un et l'autre Asiatiques — *Asiani verò Tichicus et Trophimus.* Il paraît que ces deux hommes étaient du nombre de ces Asiatiques qui avaient écouté à Ephèse les prédications de l'Apôtre et s'étaient convertis de la gentilité au christianisme. Nous savons que ce Trophime était d'Ephèse et gentil, puisque, se trouvant avec Paul à Jérusalem, les juifs, ayant cru qu'il l'avait introduit dans le temple, prirent de là occasion d'exciter un tumulte contre saint Paul — *viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem estimaverunt quoniam in templum introduxisset Paulus.* Voilà les deux passages dans lesquels il est parlé de Trophime aux Actes des Apôtres. Nous apprenons de là 1° qu'il était idolâtre, 2° qu'il était né à Ephèse, 3° qu'il se convertit aux prédications du saint Apôtre, 4° qu'il accompagna Paul d'Ephèse à Jérusalem.

Dans la seconde épître de saint Paul à Timothée, au chapitre IV, le saint Apôtre parle de la dispersion de ses disciples : Demas, dit-il, a été à Thessalonique, Crescent en Galatie — *Crescens in Galatiam.* (C'est sur ces paroles que l'on a prétendu que saint Crescent avait été envoyé dans les Gaules. Si par le mot *Galatiam* il faut entendre les Gaules

que nous habitons, il faudra admettre alors que l'épître de saint Paul *ad Galatas* a été adressée aux Gaulois.) « J'ai envoyé, continue-t-il, Tichique à Ephèse. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé *Trophime* malade à Milet — *Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.* » Il n'est plus question après cela de Trophime dans les écrits des Apôtres.

Est-ce bien ce disciple qui a été envoyé dans les Gaules au premier siècle et qui a fondé l'Eglise d'Arles? Raban Maur suppose qu'il a été envoyé par saint Pierre. Mais cet auteur est postérieur de plusieurs siècles à Grégoire de Tours! Nous admettons que certains monuments de l'Eglise d'Arles le placent au rang des soixante et douze disciples : tels 1° qu'une inscription gravée sur le pied de sa statue au portail extérieur de la cathédrale (1); 2° le sceau des anciens archevêques de cette ville, sur lesquels on lit ces mots : *Sancti Trophimi xpi discipuli....* Mais ces monuments n'appartiennent pas à une antiquité très reculée, puisque le sceau n'est que de la fin du XII[e] siècle, en 1193. Il faut en dire autant de quelques monuments liturgiques de cette Eglise, renouvelés au XVII[e] siècle, et qui désignent Throphime comme ordonné par saint Pierre (2).

La seule conséquence légitime que l'on puisse tirer de ces monuments, c'est qu'au moyen-âge l'opinion qui place saint Trophime au premier siècle était acceptée à Arles;

(1) Cernitur eximius
Vir Christi discipulorum
De numero Trophimus
Septuaginta duorum.

(2) Arelatensi populo
Petro jubente apostolo
Christi prædicat gratiam
Calcat idololatriam.

mais cela ne prouve pas que cette opinion soit fondée sur la vérité.

Pour placer la mission de saint Trophime au premier siècle, on est obligé d'avoir recours à des suppositions vraiment chimériques. Ainsi, comme il est constant que Trophime se trouvait malade à Milet l'an 64 de l'ère chrétienne, il faut dire qu'après avoir été envoyé à Arles par saint Pierre, il a quitté son Eglise, est revenu en Orient au pas de course, et s'est trouvé ainsi à Milet avec saint Paul. Quel voyage facile à faire, surtout en ces temps-là, que celui d'Arles à Milet !... Les partisans de cette opinion ne sont point embarrassés de tout cela; et comme les menées des Grecs affirment que Trophime a eu la tête tranchée en Asie ou à Rome, ils répondent sérieusement qu'il a bien pu fonder l'Eglise d'Arles, se rendre à Milet, de Milet revenir à Arles, et d'Arles retourner en Orient ou à Rome pour y avoir la tête tranchée. Tout cela est absolument possible sans doute, mais n'est guère probable.

SAINT PAUL DE NARBONNE.

Paul de Narbonne fut laissé, dit-on, par saint Paul en cette ville quand il se rendait en Espagne; c'était le proconsul de Chypre Sergius Paulus converti par le grand Apôtre : ce qui n'a pas empêché Pierre Hulard, prêtre de Narbonne, qui écrivait la vie de cet évêque en 1364, et qui déclare l'avoir composée d'après d'antiques monuments — *ex variis et antiquis monumentis conscriptam*, d'avancer qu'après le martyre de saint Paul, Sergius fut averti par le grand Apôtre de quitter Chypre et de se rendre à Rome, d'où il partit pour Narbonne.

Tels sont les disciples envoyés par saint Paul dans les Gaules. Mais saint Pierre en a envoyés aussi, de son côté, dans ces mêmes provinces! Et d'abord il faut observer qu'on dispute à saint Paul ses trois disciples et que quelques écrivains les donnent au prince des Apôtres. Poursuivons....

DISCIPLES DE SAINT PIERRE.

Saint Pierre établit son siége à Rome, la douzième année après la mort de Jésus-Christ et la deuxième du règne de Claude. Il envoya, dit-on, Martial en Aquitaine, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, George en Velay, Front à Périgueux, Gatien à Tours, Memme à Châlons, Lucien à Beauvais, Julien au Mans, Valère, Eucharis, Materne à Trèves, Mansuet à Toul, Clément à Maëstrich, Sixte à Reims, Ursin à Bourges, Eutrope à Saintes, Austremoine à Clermont, et beaucoup d'autres encore. Ce nombre est, comme on le voit, assez considérable pour les premières années du siècle apostolique, mais il est bien loin d'être complet.

En effet, Memme, évêque de Châlons, vint avec Sabinien de Sens, Sinicien de Soissons, six autres disciples, le diacre Donatien et le sous-diacre Domitien. Mais Domitien étant mort, Memme s'adresse à saint Pierre, qui lui envoie une tunique dont la vertu ressuscite le saint diacre. Il meurt après quatre-vingt-dix ans d'épiscopat, d'où il résulte qu'il a vécu jusqu'en 135 de l'ère chrétienne.

Nous passons sous silence les Actes d'un grand nombre d'ouvriers évangéliques qui auraient été envoyés par saint Pierre au premier siècle, pour citer ici ceux de saint Martial qui méritent de notre part une attention toute particulière.

SAINT MARTIAL. — PRÉTENDUS ACTES DU SAINT.

Martial est baptisé, par ordre de Jésus-Christ, par l'apôtre saint Pierre, son parent, avec Marcellus et Elisabeth, ses père et mère. Il est témoin des principales actions du Sauveur; il suit Pierre à Antioche et à Rome, et est envoyé par lui dans les Gaules avec Alpinien et Austriclinien. Celui-ci meurt en route, et Martial le ressuscite avec le bâton de saint Pierre. Il baptise dans son voyage trois mille hommes; il est jeté en prison par les prêtres des idoles, qui sont frappés de cécité. Martial arrive à Limoges et reçoit l'hospitalité d'une femme nommée Suzanne, qu'il baptise avec sa fille Valérie; il est mis en prison par les flamines. Le tonnerre gronde, la terre tremble, les flamines sont écrasés par la foudre; Martial les ressuscite. Il baptise vingt-deux mille hommes; il consacre une église à saint Etienne. Suzanne étant morte, Valérie dédie à Dieu sa virginité. Le duc Etienne, son fiancé, qui gouvernait tout le pays depuis le Rhône jusqu'à l'Océan, celui des Gascons et des Goths jusqu'aux Pyrénées, arrive à Limoges pour l'épouser. Sur son refus, elle est décapitée. Le remords s'empare d'Etienne, il se convertit, et Martial le baptise avec toute sa cour. Etienne fait de grandes libéralités à l'Eglise de Limoges; il construit des hôpitaux et une église sur le tombeau de sa fiancée. Etant rappelé à Rome par Néron, il y voit saint Pierre et se prosterne à ses pieds avec toute son armée. Le prince des Apôtres se réjouit du succès de Martial; il pardonne à Etienne le meurtre de Valérie, et reçoit de lui deux cents livres d'or que l'empereur avait données au

duc. On envoie cet or à Martial, qui en bâtit des églises. L'armée retourne dans les Gaules, et Etienne revoit Martial. Hildebert, fils du comte Arcade, est précipité dans la Vienne par les démons ; ceux-ci rendent le corps par l'ordre de Martial, et apparaissent tout noirs comme des Ethiopiens, glosent sur l'enfer et se nomment. Hildebert est ressuscité ; il raconte ce qui se passe en enfer, ce qui ne l'empêche pas de raconter aussi ce qui se fait en purgatoire ; il se tond et se fait moine. Arcade son père se convertit, et donne son bien à l'Eglise. Cependant le duc Etienne donne des ordres pour détruire partout les idoles ; quatre fois par an chaque année, il va voir Martial et passe trois jours chaque fois sur la cendre et le cilice dans l'église de Saint-Etienne. La renommée de la sainteté et des miracles de Martial s'étend par tout : il guérit d'une paralysie Sigebert, comte de Bordeaux, par le moyen de son bâton, qu'il donne à Bénédicte, épouse de ce seigneur ; il convertit les Bordelais et baptise plusieurs milliers d'hommes. Son bâton, gardé par Bénédicte, opère des prodiges.

Après avoir appris la mort de Pierre et de Paul, il termine son église, prépare son tombeau, consacre cette église, l'enrichit de plusieurs lampes, croix d'or et autres ornements ; il y établit quarante clercs, construit un hospice pour cinq cents pauvres, et sacre Aurélien son successeur. Alors commencent ses voyages à pied dans toutes les Gaules. (Ce fut sans doute à cette époque qu'il vint à Toulouse). Il rend un décret pour que tous les Aquitains viennent, quatre fois l'année, à Limoges. Sentant approcher le jour de sa mort, il convoque les Aquitains, célèbre les saints mystères, et meurt dans la vingt-huitième année de

son épiscopat, la soixante-quatorzième de Jésus-Christ, la troisième de Vespasien, et la cinquante-neuvième de son âge, la veille des calendes de juillet.

DES VERS DE FORTUNAT SUR SAINT MARTIAL.

L'histoire de tous ces faits a été faussement attribuée à Aurélien, disciple de saint Martial et son successeur. Jusqu'ici, la plupart des auteurs avaient cru que ces Actes avaient été composés au x[e] siècle; mais on annonce aujourd'hui comme une importante découverte la composition de ces Actes au vi[e]. Ce sont des vers de Fortunat, évêque de Poitiers, en l'honneur de saint Martial, qui ont mis sur la trace de cette date jusqu'ici si incertaine, et maintenant, grâce à ce poëte, heureusement fixée. Nous allons suivre tous les filons de cette mine si féconde.

Trois manuscrits différents renferment les vers de Fortunat, évêque de Poitiers, sur saint Martial : 1° un premier manuscrit de la bibliothèque de Laurent de Médicis à Florence : ce manuscrit est du xii[e] siècle; 2° un second manuscrit de la bibliothèque de Saint-Jean de Latran, très ancien, mais sans date; 3° enfin un troisième manuscrit de la bibliothèque de la Minerve, que l'on croit être du ix[e] siècle. Ces vers ont été publiés en dernier lieu par le savant cardinal Michel-Ange Luchi, dans la belle édition qu'il a donnée des œuvres de Fortunat en 1786, et dont nous possédons un exemplaire.

Quoique ces vers ne se trouvent point dans les premières éditions de Fortunat, imprimées à Mayence en 1603 et 1636 par le jésuite Bower, d'après les manuscrits du Vatican,

nous ne doutons pas de leur authenticité. Nous acceptons le texte du cardinal Luchi d'après le manuscrit de Florence, sans nous arrêter à quelques légères variantes que présentent les autres copies. Ils occupent dans l'édition Luchi le Chapitre XXI du Livre II de la première partie; ils sont au nombre de dix-sept.

Christe principium, finis, lux est via Christus.
Nomine cujus in almifico semperque beato
Martiali resonant hìc sanctissima gesta.
Quis hominum dignè valeat doctissimus unquàm
Quanti sit meriti præclarus apostolus iste,
Dicere vel prosâ vel dulci carmine metri
Quo saltem modicis decoretur pagina verbis?
Tullius atque Maro veniant : sit lingua facunda
Versibus aut currens, aut prosæ vellera texens :
Non tua, sancte pater, poterit depromere gesta.
Tellus te romana, quibus te gallica tellus
Post Petrum recolunt juniorem, parte secundâ
Cum Petro recolunt æqualem sorte priori.
Benjamita tribus te gessit sanguine claro,
Urbs te sic retinet Lemovica corpore sancto.
Hinc tibi sit, rex magne Deus, laus, gloria Christe.
Christe caput, finisque cluens, pax, lux, via Christe.

Ces vers sont détestables, et saint Martial n'a pas très heureusement inspiré le poète. Nous défions tout lecteur impartial d'y voir autre chose que les assertions suivantes : 1° Saint Martial était de la tribu de Benjamin, ce qui le rendrait plutôt parent de saint Paul que de saint Pierre. 2° Il vint de Rome dans les Gaules. 3° Fortunat l'appelle *apôtre;* nous verrons bientôt en quel sens. 4° En premier lieu, il est l'égal de Pierre pour le ministère, et en second

lieu il vient après Pierre pour l'âge. 5° Limoges possède son corps. — Nous accordons tous ces points. Est-ce que cela prouve qu'il est venu au premier siècle? Il nous semble qu'on pourrait tirer des conséquences contraires de ces paroles *post Petrum juniorem* — il est venu après Pierre pour l'âge.... nous allions dire pour l'époque.

Le savant éditeur des œuvres de Fortunat paraît avoir adopté ce dernier sentiment, car, dans les annotations qu'il a faites sur cette pièce de vers, il cite le passage de Grégoire de Tours sur l'apostolat de saint Martial, et consigne l'opinion de Ruinart qui avance que les Actes de cet évêque et les Lettres qu'on trouve sous son nom n'ont aucune autorité : *Ipsius acta quæ circumferuntur et epistolæ ab eo scriptæ nullius auctoritatis à Cl. Ruinart habentur.*

Avançons dans nos explorations.... nous touchons à la grande découverte.

On a donc découvert : 1° que dans le manuscrit de Florence les vers de Fortunat se trouvent à la fin de la légende de saint Martial, par Aurélien; 2° que dans le manuscrit de Saint-Jean de Latran ils se trouvent au contraire en tête de la légende; 3° qu'ils se trouvent aussi en tête de cette légende dans le manuscrit de la Minerve. Que pouvait-on conclure de l'insertion de ces vers dans tous ces manuscrits? C'est que ceux qui les ont peints, soit au IXe siècle, soit au XIIe, connaissaient les vers de Fortunat, et que, désirant réunir en un même faisceau tout ce qu'ils pouvaient recueillir sur saint Martial, ils ont inséré les vers de Fortunat dans un même volume avec la légende. Ils ont eu, en outre, un motif beaucoup plus sérieux : c'est qu'ils ont voulu appuyer leur légende sur l'autorité de Fortunat; nous

croyons donc que cette légende a été composée après Fortunat, et nous défions qui que ce soit de prouver le contraire d'après l'existence seule de ces manuscrits. En effet, lorsqu'on vient nous dire que dans ce vers du poëte

Martialis resonant HIC sanctissima gesta,

ou si l'on veut *veracissima,* l'adverbe HIC doit s'entendre de la légende et non du poëme même que Fortunat compose, c'est vouloir se moquer de ses lecteurs. Au lieu de tirer toutes ces conséquences si simples, si naturelles, on arrive avec ces raisonnements qui ne sont appuyés que sur une appréciation gratuite : Les vers de Fortunat se trouvent, avec la légende, en tête ou à la fin de cette légende : donc Fortunat a composé ces vers sur la légende; donc elle lui est antérieure d'un demi-siècle; donc ce poète la croyait réellement l'œuvre de saint Aurélien; donc cette légende remonte au moins au premier tiers du VIe siècle, c'est-à-dire à plus de cinquante ans avant que Grégoire de Tours eût placé l'apostolat de saint Martial au IIIe siècle..... En voilà des preuves et des conséquences bien déduites! Eh bien! tous ces raisonnements à perte de vue se détruisent par cette seule remarque : Si, d'après ces manuscrits, vous vous croyez en droit de prétendre que la légende est antérieure à Fortunat, nous croyons avoir aussi celui de prétendre à notre tour que Fortunat est antérieur à la légende : nous sommes égaux en prétentions, et ces manuscrits ne peuvent point servir à votre thèse.

Si le lecteur n'était pas encore parfaitement convaincu que cette légende n'est point du VIe siècle, il n'aurait en quelque sorte qu'à la flairer, car elle sent son sixième siècle à

ne pas s'y méprendre. En effet, dans cette légende vous trouvez les noms usités dans ce siècle-là, le duc d'Aquitaine, le comte de Bordeaux, celui de Poitiers, et le duc Etienne, et les Goths, et les Gascons. Mais on oublie que, d'un côté, cette même légende fait vivre saint Martial au premier siècle, et que, de l'autre, on le fait contemporain de personnages qui ont vécu au sixième! Quand il serait vrai que cette légende eût été composée à cette époque, quelle confiance peut mériter un auteur qui tombe dans de pareils anachronismes?

APPRÉCIATION DE LA LÉGENDE D'AURÉLIEN SUR SAINT MARTIAL.

Nous croyons avec assez de vraisemblance 1° qu'Aurélien a réellement composé une Vie de saint Martial, vers la fin du IIIe siècle; 2° que cette Vie s'est malheureusement perdue à l'époque de l'irruption des Vandales dans l'Aquitaine, au Ve siècle, ou qu'elle a péri dans quelque incendie; 3° que, puisque cette Vie *originale* s'est perdue, on ne peut savoir ce qu'elle renfermait ni se livrer sur ce point à de simples conjectures; 4° que, lorsque Fortunat affirme que saint Martial était juif d'origine, qu'il avait la qualité d'*apôtre,* qu'il était venu de Rome dans les Gaules; que, s'il était après saint Pierre pour l'âge, il lui était égal pour le ministère, il est probable que ce poète, ayant vécu avec ceux qui avaient lu les Actes primitifs, a pu rapporter ces traits divers par une tradition d'une assez courte durée; 5° qu'après la mort de Fortunat, on a voulu reconstituer ces Actes, et qu'alors, une tradition assez générale indiquant que quelques-uns des soixante-douze disciples qu'on nommait *apôtres*, mais

dont les noms propres sont entièrement inconnus, étaient venus au premier siècle dans les Gaules, on a placé naturellement parmi ces soixante-douze les prédicateurs de l'Evangile dont l'apostolat remontait à une antiquité assez reculée ; 6° que c'est de cette époque vers le VIe ou VIIe siècle que date l'*apostolat* de saint Martial, c'est-à-dire le titre d'*apôtre* qu'on a généralement donné à cet illustre évêque depuis les temps anciens jusqu'à nos jours : titre qui n'emporte pas avec lui son existence au premier siècle, mais qui signifie seulement un prédicateur par excellence, un homme qui dans ses missions a parcouru de vastes contrées, fondé un grand nombre d'Eglises, converti beaucoup de peuples à la véritable foi.

De cette opinion, que nos adversaires admettent comme nous, découle cette vraisemblance ou probabilité : saint Martial a été incontestablement l'un des prédicateurs les plus célèbres des Gaules ; il a parcouru un grand nombre de contrées avant même d'entrer dans ces provinces ; il est parvenu à une extrême vieillesse, d'après Grégoire de Tours : il a donc mérité, plus que tout autre peut-être, le titre d'*apôtre*. Nous sommes persuadés que la Vie originale d'Aurélien le lui donnait, et Fortunat le lui a donné aussi.

Mais qu'est-il arrivé dans la suite ? Comme, d'un côté, il était impossible de le placer au nombre des onze, et que, de l'autre, on nommait aussi *apôtres* les soixante-douze, on a dit : Puisqu'il est désigné sous ce titre, il faut donc qu'il soit du nombre de soixante-douze, et qu'il soit venu au premier siècle. Sur cette fausse conséquence, on a composé de nouveaux Actes qui ont été reçus à travers les siècles parce que personne n'était intéressé à les contredire, et cette erreur,

fort innocente d'ailleurs, s'est propagée, non seulement dans les Gaules, mais encore dans l'Italie, la Germanie, et partout où ces Actes sont parvenus.

On nous cite plus de deux cents auteurs qui, depuis Fortunat jusqu'à nos jours, ont donné à saint Martial le titre d'*apôtre*, et conséquemment l'ont placé presque tous au premier siècle. Nous acceptons le titre, et nous nions la conséquence. Que prouvent tous ces témoignages, et de plus nombreux encore? Une seule chose selon nous : c'est que ces auteurs se sont copiés les uns les autres, adoptant sans examen la conséquence dont nous venons de parler et la légende du faux Aurélien (1).

(1) Le lecteur verra sans doute ici avec plaisir le tableau annoté des principaux auteurs qui ont parlé de saint Martial et de son apostolat; il jugera ainsi par lui-même de la valeur de ces témoignages. Nous avons déjà parlé de Fortunat et d'Aurélien : il faut continuer au sixième siècle.

VIe SIÈCLE.

Légende de saint Ursin. — *Martial a été envoyé par les saints Apôtres.* — Quels apôtres? les onze, ou les soixante-douze disciples qu'on appelait aussi apôtres? L'auteur ne le dit pas.

Manuscrit d'Arles (586). — Sous l'empire de Claude, saint Pierre envoya dans les Gaules quelques disciples, Trophime, Martial, Saturnin, etc., auxquels *il assigna* des villes particulières. L'auteur suppose que saint Pierre connaissait parfaitement la géographie de ces provinces. — Défiez-vous de l'acte de naissance de ce manuscrit.

VIIe SIÈCLE.

Légende de saint Ausonne. — Saint Pierre envoya saint Martial à Limoges, *ville alors très florissante.* — Voici une nouvelle édition du mss. d'Arles.

Saint Priest, évêque de Clermont (690). — Saint Pierre assigna

Il est donc constant que saint Martial a été vraiment désigné dans l'antiquité sous le nom d'*apôtre*, et que c'est de ce mot mal interprété que sont venues toutes ces fausses légendes qu'on a produites sur son compte. L'erreur se perpétue bien plus facilement que la vérité! Cette erreur, du

à ses très saints disciples des villes particulières : à Trophime Arles, Limoges à Martial..... — Troisième édition du même!

VIIIe SIÈCLE.

Florus, religieux de Saint-Trond (760). — Martial fut un des soixante-douze disciples envoyés par saint Pierre dans les Gaules. — Celui-ci fait un pas de plus : Martial est au nombre des soixante-douze.

IXe SIÈCLE.

Raban Maur (820). — Saint Pierre désigne des prédicateurs pour *sept villes* des provinces d'Occident. — C'est ici une 2e édition de saint Priest et une 4e du manuscrit d'Arles.

Peintures murales de l'église de Saint-Sauveur (832). — Saint Martial y était représenté assez jeune, servant le Seigneur à la Cène. — Voici qui commence à devenir embarrassant! S'il était du nombre des soixante-douze, comment pouvait-il être tout jeune encore à la Cène?

Hilduin (835). — Il se borne à dire que les légendes des six évêques ne s'accordent pas pour l'époque de leur mission avec Grégoire de Tours. — Qu'importe, si ces légendes sont apocryphes!

Opuscule des miracles de saint Martial (840). — Saint Pierre envoya saint Martial à Limoges. — 5e édition du manuscrit!

Vie de saint Sacerdos (850). — Saint Martial fut envoyé par saint Pierre à Limoges. — 6e édition!

Xe SIÈCLE.

Manuscrit du dixième siècle... — Il vient d'être découvert à la bibliothèque nationale, sous le n° 3,851 ; il contient, dit-on, l'*ancienne vie* de saint Martial. Malheureusement la date de cette ancienne vie n'est point indiquée dans sa copie, en sorte qu'on peut placer l'original à peu

reste, est gracieuse, naïve, et elle a dû flatter l'orgueil des Lemovices... Avoir pour Apôtre ce charmant petit enfant que Jésus avait donné comme modèle de l'humilité! ce jeune homme dont les pains et les poissons sont miraculeusement multipliés au désert, qui ensuite assiste à la Cène

près où l'on voudra avant le dixième siècle. Malheureusement encore, les feuillets du manuscrit sont déplacés, il y a des phrases inintelligibles, et de grandes lacunes; mais rassurons-nous : on arrangera les feuillets, on donnera à ces phrases leur véritable sens et *on comblera ces lacunes.* — Voilà qui est commode! et si après cela vous n'êtes pas content de cette ancienne Vie, vous serez difficile.

Accord entre les moines de Cluny et de saint Martial (942). — Le grand saint Martial y est appelé *apôtre.* — Ceux-là sont raisonnables; nous sommes d'accord avec eux. Il n'est question ici ni de saint Pierre, ni du premier siècle.

Le martyrologe de Wandalbert (950). — Il y est dit : L'*apôtre* Martial fait l'ornement de Limoges. — Il n'est encore ici question ni de saint Pierre ni du premier siècle, et nous votons pour Wandalbert.

Vie de saint Déicole (950). — Il y est dit : L'évêque Martial est consanguin du B. prince des Apôtres. Nous sommes en progrès : saint Martial est devenu cousin ou neveu de saint Pierre! Est-ce qu'en le plaçant au commencement du IIIe siècle, la parenté cesserait d'exister? Nullement; on pourrait dire seulement qu'ils sont parents de loin.

Abbon, abbé de Fleury (970). — Saint Martial fut le convive du Christ dans la Cène mystique... Il présenta les linges quand le Sauveur se leva pour essuyer les pieds au collége des disciples. — Evidemment, Abbon avait vu les peintures murales de l'église de Saint-Sauveur.

Jarnac d'Angoulême (975). — Saint Martial se rendit à Limoges, parce que le Seigneur, par l'organe de saint Pierre, l'avait envoyé à Limoges comme Apôtre. — On voit ici une 7e édition du manuscrit d'Arles.

Gombaud, archevêque de Bordeaux (994). — Il adresse une prière

et présente au Sauveur les linges pour essuyer les pieds de ses disciples; qui était né à Arouha, près de Rama où Rachel fit entendre ses maternelles lamentations; qui était, en outre, parent de saint Pierre; qui fut baptisé par lui et mis au rang des soixante-douze disciples! Tout cela est assez sé-

à saint Martial pour en obtenir un miracle. Il rappelle alors tout ce qu'il croit être le plus flatteur pour le saint: il proclame qu'il a été disciple de Jésus-Christ et son ministre à la Cène dernière; qu'il a reçu le don des grâces avec les autres Apôtres; il l'appelle miroir des vertus, prince des pontifes, gloire des évêques et honneur des Eglises. — C'est ici, comme on voit, une précaution déprécative.

XI[e] SIÈCLE.

Assemblée de Paris (**1023**). — Une controverse s'éleva dans cette assemblée sur l'apostolat de saint Martial: les Français voulaient en faire un apôtre et les Limousins un confesseur. Gauzlin, archevêque de Bourges, avance que saint Martial est de la race d'Abraham, disciple du Seigneur, baptisé par saint Pierre et envoyé par Notre-Seigneur, et qu'il *a reçu le don de grâce avec les autres apôtres*. — Ces dernières paroles sont identiquement les mêmes que celles de la prière de Gombaud à saint Martial. Tout le reste est pris dans les faux Actes d'Aurélien, contre lesquels on commençait à s'élever.

Assemblée de Poitiers (**1024**). — Le duc d'Aquitaine Guillaume IV produit un livre écrit en lettres d'or que lui a envoyé Canut le Grand, et dans lequel saint Martial a le titre d'*apôtre*. — Nous adoptons ce livre d'or.

Concile de Limoges (**1028**). — Saint Martial est placé au nombre des soixante-douze disciples, d'après le martyrologe de Florus. Le corps de saint Martial fut tiré de son sépulcre, transporté à la cathédrale et reporté à l'église de Saint-Sauveur par l'évêque Jourdain. Après la cérémonie, on dit anathème à ceux qui ne regardèrent pas saint Martial comme *apôtre*. — Les choses sont ici visiblement poussées à l'extrême. On y *décide* que saint Martial est du nombre des soixante-douze disci-

duisant et le roman ne manque pas d'intérêt! On n'abandonne pas facilement des fables aussi flatteuses!

Il y aurait un travail assez curieux à faire sur tous les textes que l'on cite. Il serait possible qu'en étudiant le contexte, on finît par découvrir que les auteurs rapportent

ples, et on excommunie ceux qui ne donneront pas à cet évêque le titre d'*apôtre*. Cette décision et cet anathème prouvent évidemment que l'attaque contre cet apostolat et contre cette existence au premier siècle était sérieuse, et on profite avec empressement de la circonstance de la translation des reliques pour en arrêter le cours.

Discussion d'Adémar et de Benoît de Cluse à Limoges (1028). — Adémar de Chabannes était partisan fougueux de l'apostolat de saint Martial. Benoît, prieur de Cluse, affirmait au contraire que cet évêque n'était qu'*un homme apostolique*. — Il n'y avait donc pas alors unanimité de témoignages sur cette question.... Adémar soutenait que saint Martial était apôtre, parce qu'il était du nombre des soixante-douze; Benoît de Cluse devait, au contraire, soutenir qu'on ne le mettait au nombre des soixante-douze que parce qu'on le nommait *apôtre*, et il ne s'élevait contre ce titre que parce qu'il était convaincu que saint Martial n'était point du nombre des soixante-douze. On apporte à Benoît de Cluse un *très vieux volume* où saint Martial était qualifié d'*apôtre* (c'était une Vie du Saint). Benoît déclare que cette vie est apocryphe. — Adémar répond que cette ancienne Vie a été répandue dans les Gaules, les Espagnes, la Bretagne, l'Italie. — Nous ne le croyons que trop, mais cela ne prouve pas qu'elle ne soit point apocryphe. — Il ajoute qu'il croit à cette vie comme aux quatre Evangiles. — Adémar n'est pas difficile! — Arrive ensuite le moine Aimeric portant *un vieux bréviaire* (sic) où saint Martial est nommé *apôtre* des Gaules; — puis on fait lire à Benoît, qui commençait à en avoir assez de cette discussion, une *vieille séquence* où il est dit que toute l'Aquitaine regarde saint Martial comme son *apôtre*. — On lui jette à la tête, comme on voit, tous les livres d'un lutrin. — Le bon prieur de Cluse se tut et partit. — C'était

ces diverses opinions sans les adopter. On ne lit pas tout quand on embrasse un système et qu'on le caresse avec tant d'affection ! on craint à chaque instant de rencontrer quelque passage qui lui soit contraire! L'amour est aveugle... on ne voit pas tout !

ce qu'il avait de mieux à faire. On ne discute pas avec des gens de cette espèce !

Benoît s'était retiré au monastère de Bussière-Badil en Périgord; un certain moine de Ravenne nommé Bernard l'avait accompagné en ce lieu. Ce moine ayant rencontré Adémar de Chabannes à Angoulême, la dispute recommence. Le moine attaque la légende du faux Aurélien; Adémar, ne pouvant opposer à Angoulême les livres de Limoges, le renvoie aux peintures de l'église de Saint-Sauveur, dont il ne connaissait pas la date et qui étaient détruites depuis six ans (1021). Quand on donnerait cette haute antiquité à cette Eglise, resterait à savoir si les peintures n'ont point été faites longtemps après sa construction? On nous raconte à ce sujet une très plaisante anecdote extraite de la lettre d'Adémar, où il parle de toutes ces belles choses; la voici : « Donadeus, moine de saint Martial, convainquit de mensonge un grammairien étranger qui voulait l'induire en erreur (probablement sur saint Martial). Il conduisit ingénument son homme dans la vieille basilique de Saint-Sauveur qui menaçait ruine à cause de sa grande détresse, et qui depuis sept ans (1021) avait été rasée jusqu'au sol; il lui demanda : Dites-moi? cette Basilique est-elle ancienne? — Assurément, répondit le sot grammairien; elle a plus de cinq cents ans d'antiquité. — Alors le moine lui montrant les peintures presque effacées par le temps : Que représentent ces peintures, ajouta-t-il? — Son interlocuteur, voyant Martial servant le Seigneur quand il lavait les pieds aux Apôtres, se trouva tout honteux et confus. » — Ce grammairien était vraiment bien sot! il n'avait qu'à répondre à Donadeus : Ces peintures sont bien moins anciennes que l'église. — Qu'aurait fait Donadeus pour prouver le contraire?

Sur ces entrefaites, un moine de Saint-Jean-d'Angely nommé Salgion

C'est pour favoriser ces systèmes que furent produites, sous le règne de Philippe Ier, deux lettres écrites par saint Martial aux Bordelais et aux Toulousains. A la fin de ces lettres on lisait la note suivante : « Ces lettres ont été ca- » chées, sous la persécution de Domitien, dans la basilique

arrive à son tour et déclare que tous les monastères de son pays, abbés et moines, sont en mouvement ; qu'ils sont exaspérés de ce qu'on donne à saint Martial le titre d'Apôtre ; qu'ils veulent en écrire au pape pour défendre d'honorer saint Martial de ce titre. — Voilà un fait qui montre qu'au XIe siècle l'opinion de l'apostolat de ce saint évêque était vivement combattue.

Lettre du pape Jean XIX (1031). — Vivement pressé par le parti de l'apostolat, le pape se prononce sur ce point, et déclare que saint Martial peut et doit être appelé Apôtre ; il cite et admet les principales circonstances de la vie de saint Martial tirées du faux Aurélien. — Nous reconnaissons avec Jean XIX que saint Martial peut être nommé Apôtre ; quant à tout le reste, il est évident que le pape a cru à la vérité de tous ces détails, sur la foi de tous ces manuscrits qui étaient alors en grand crédit, surtout parmi les moines, quoique leurs assertions rencontrassent de temps à autre de redoutables adversaires.

Concile de Bourges (1031). — Saint Martial y est nommé docteur d'Aquitaine ; son nom ne doit plus être placé parmi les Confesseurs. Aymon, archevêque de Bourges, affirme que la coutume lui avait assigné cette place.... — Voilà qui dérange un peu l'apostolat !... Il est vrai qu'il ajoute que c'était par la négligence de quelques-uns. — Saint Martial doit être placé parmi les Apôtres... — Il n'est ici, comme on le voit, nullement question du premier siècle.

Concile de Limoges (1031). — On y cite des prières publiques chez les Grecs où saint Martial est placé après les onze Apôtres. On y parle d'anciens livres de France, d'Angleterre et d'Espagne où son nom se trouve avec ce même titre. Deux témoignages seulement dans ce concile le placent au nombre des soixante-douze disciples : celui d'un clerc d'Angoulême, qui affirme que deux moines du mont Sinaï, Siméon et Côme,

» de Saint-Pierre, dans une espèce de tombeau où elles
» sont demeurées cachées jusqu'à présent. Elles ont été
» trouvées de notre temps sous le règne du roi Philippe,
» presque tombant en vétusté et écrites en caractères si an-

lui ont dit qu'ils avaient une Vie de saint Martial écrite en leur langue où cela est consigné. — Nous ne doutons pas de la véracité de ces bons moines et de celle du diacre ; mais cette Vie, quelle autorité a-t-elle? N'est-elle pas un écho lointain du martyrologe de Florus? Ce martyrologe devait être connu du concile, et on se laissa entraîner par ce témoignage! Il est étonnant qu'Aymon, archevêque de Bourges, n'ait point parlé des soixante-douze disciples au concile de cette ville, et qu'il soit venu à celui de Limoges, tenu à quinze jours de distance, placer saint Martial au nombre des soixante-douze! Que s'était-il passé dans cet intervalle? Nous l'ignorons.

La longue série des écrivains qui ont paru depuis le XII[e] siècle jusqu'à nos jours, et que l'on nous cite avec un luxe d'érudition vraiment inutile, nous présente une masse de témoignages complètement identiques : c'est toujours la légende du faux Aurélien qui a été constamment adoptée, à peu de chose près, et qui se réduit à nous dire jusqu'à satiété : Saint Martial est apôtre; il a été baptisé par saint Pierre, envoyé par lui ; il était du nombre des soixante-douze disciples ; il a prêché à Limoges, à Cahors, à Toulouse et en d'autres lieux. On nous dit cela de toutes les manières en prose et en vers, et dans plusieurs langues — en français, en syriaque, en italien, en latin et en grec.

Mais il ne faut point passer sous silence quelques citations particulières qui méritent d'être annotées avec tout le sérieux qu'il nous sera possible d'observer. Ecoutons.

Anselme de Laon (1090). — Saint Martial est ce petit enfant que Notre-Seigneur donna en exemple à ses Apôtres pour leur offrir une leçon d'humilité. — Beaucoup d'autres auteurs postérieurs et de renom ont adopté cette bévue. La mission des soixante-douze disciples suivit de très près le trait de l'Evangile où l'on parle de cet enfant, et où il est placé au nombre des soixante-douze. — Il faut qu'il ait grandi bien vite!

» ciens qu'on a eu de la peine à les lire. » On ne nous dit pas en quelle langue elles étaient écrites. Il est fâcheux qu'on ne nous ait pas offert un *fac-simile* de ces lettres : nous aurions vu avec plaisir l'écriture du premier siècle.

Pierre le scholastique (1110). — Saint Martial s'appelait Céphas.— Nous n'en sommes pas surpris : il était parent de saint Pierre.

Une vieille chronique (1176). — Saint Martial va à Pise avec l'apôtre saint Pierre. — On n'avait jamais entendu parler de ce voyage. Elle est bien vieille, cette chronique !

Adam d'Auvergne (1270). — Saint Martial était ce jeune homme qui portait les cinq pains et les deux poissons au miracle de la Multiplication. — Cette ineptie a été encore admise par quelques auteurs sérieux. Ainsi dans l'espace de trois années qu'a duré la prédication du Sauveur, Martial, qui pouvait avoir huit ou dix ans quand le Sauveur le présenta à ses Apôtres comme le modèle qu'ils devaient suivre, devient le jeune homme qui porte les cinq pains et les deux poissons, et qui se trouve quelque temps après au nombre des soixante-douze disciples !

Pierre de Lapalu (1340). — Les vestiges des doigts du Sauveur se voyaient sur le chef de saint Martial. — Une cause est bien mauvaise quand on l'appuie sur de pareilles autorités !...

Le carme Palyonidore (1497). — Saint Martial, apôtre de Limoges, Cahors et Toulouse, était parmi les disciples qui vivaient sur le Carmel. Saint Martial était carme, et qui plus est, carme déchaussé ; car, en 1260, un auteur, sous le nom de saint Bonaventure, affirmait qu'il marchait *les pieds nus*.

Nicolas Bertrand (1515). — Saint Martial apporta à Toulouse une fiole du sang de saint Etienne et une pierre teinte de son sang. — Tout cela peut avoir été fait au IIIe siècle aussi facilement qu'au premier.

Trevet (1575). — Saint Martial naquit au village d'Arouha, près de Rama en Palestine. — L'histoire se complète.

Le P. Saturnin de Sainte-Marie (1650). — Saint Pierre consacra évêque saint Martial dans la maison de saint Pudens. — Quelle impudence d'avancer sérieusement de pareilles choses !...

MISSION DE SAINT DENIS.

L'an de Jésus-Christ 93, la dixième année du règne de Domitien, saint Clément succède à saint Clet ou Anaclet. Sous son pontificat, une affreuse persécution est suscitée contre l'Eglise : ce qui ne l'empêche pas d'envoyer dans les Gaules Denis à Paris, Eutrope à Saintes, Lucien à Beauvais, Nicaise à Rouen, et les prêtres Maximin, Julien, Quirinus, le diacre Subicule, Caraunus, quelques autres encore, et, d'après certains auteurs, Saturnin à Toulouse.

Parmi les missionnaires de saint Clément, saint Denis tient certainement le premier rang : aussi ses disciples passent-ils pour les évêques les plus anciens des Gaules, au témoignage de certains auteurs. Parmi eux on distingue Regulus, évêque d'Arles et de Senlis, Saintin de Meaux, Julien du Mans, Lucien de Beauvais. On voit déjà que plusieurs évêques, que l'on dit n'avoir été envoyés en cette seconde mission que sous saint Clément, ont fait partie de la première, sous Pierre ou Paul : ce qui montre l'étrange confusion qui règne dans tous ces Actes.

Il est dit aux Actes des Apôtres (17, 34) que, parmi les Athéniens qui crurent à la parole de saint Paul, il faut distinguer Denis l'Aréopagite. De ce passage est née l'opinion qui affirme que ce même Aréopagite est celui qui fonda l'Eglise de Paris. Ses Actes assurent qu'il vint dans les Gaules sous le pape Clément, avec Rustique et Eleuthère, et qu'il eut la tête tranchée sous Domitien, par ordre du préfet Fescenninus Sisinius. Hincmar de Reims avance que les Actes de l'apostolat de saint Denis furent écrits d'après

son ordre par Saintin et Antonin ses disciples, offerts ensuite au pape Anaclet, édités en grec par Methodius, et traduits en latin par Anastase le bibliothécaire. — Mais, si saint Denis a été envoyé par saint Clément, comment ses Actes ont-ils pu être présentés à Anaclet, prédécesseur de ce pape?

Un très grand nombre d'écrivains ne partagent pas l'aréopagitisme de saint Denis des Gaules. En effet, Aristide, auteur de la célèbre apologie sous Adrien, affirme que Denis d'Athènes souffrit le martyre dans cette même ville. Les plus anciens martyrologes les distinguent, puisqu'ils marquent à des jours différents leur fête. Jean Scot, qui a donné, le premier, l'édition latine des œuvres de saint Denis d'Athènes, s'élève contre l'aréopagitisme de celui des Gaules dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Charlemagne; il dit que celui-ci fut envoyé par saint Clément, et martyrisé avec Rustique et Eleuthère. Il est certain qu'avant l'époque de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, il n'était nullement question de l'aréopagitisme de saint Denis de Paris; il ne l'est pas moins que, depuis cette époque, il a été universellement reçu en France.

Nous produisons ici un monument assez curieux qui a un rapport direct avec notre histoire. Au concile de Limoges (dont nous avons parlé plus haut), qui eut lieu en 1031, et dans lequel fut soutenu l'*apostolat* de saint Martial, un clerc de l'Église d'Angoulême, qui jusqu'alors avait suivi l'aréopagitisme de saint Denis de France, déclare qu'il a changé de sentiment en lisant les Actes de saint Marcellin, qui s'expriment ainsi : « Un jeune homme nommé Mar-
» cellin était élevé par saint Sixte; ayant été témoin du
» supplice de ce pape, il fut saisi de frayeur. Alors saint

» Laurent le fortifia, lui disant : Marcel, ton père Egée n'a » pas voulu croire en Jésus-Christ. Pour ta mère Marcelline » et tes frères Denis et Saturnin, ils ont été envoyés dans les » Gaules par le pape Clément pour y annoncer l'Evangile : » va les joindre pour ne pas tomber entre *les mains de* » *Dèce*. Marcellin partit avec son compagnon Anastase, chré- » tien comme lui, pour aller joindre l'évêque Saturnin son » frère. Arrivé à un lieu appelé *Argentomagum*, il est pris » par le préfet, qui lui demande d'où il est. Marcel répond : « Je suis chrétien, je viens de Rome, et je vais à Tou- » louse où demeurent mes frères Saturnin et Denis. Hera- » clius lui dit : Comment s'appellent ton père et ta mère? » L'enfant répondit : Egée et Marcelline. » Le clerc d'An- goulême ajouta : « S'il plaît aux évêques, je puis produire » les Actes. Du reste, continua-t-il, ce récit s'accorde par- » faitement avec un ancien manuscrit que nous avons à » Angoulême sur les gestes de saint Denis. On y lit : Clé- » ment ordonna évêque un certain Philippe et le destina à » l'Espagne. Il envoya Denis dans les Gaules, et lui donna » pour compagnons Saturnin, Marcellin, Lucien, Rustique » et Eleuthère. Etant tous arrivés au port d'Arles, Mar- » cellin se rendit en Espagne, Saturnin à Toulouse, Denis, » Rustique et Eleuthère à Paris, Lucien à Beauvais, Julien » au Mans. Quant à Saturnin, il souffrit le martyre au temps » de Dioclétien et de Maximien, sous le consulat de Decius » Germanicus et de Gratus. » Ainsi parla le clerc d'Angou- lême au concile de Limoges. On voit par cette citation qu'il existe un certain accord entre le manuscrit d'Angoulême cité au concile et les Actes de saint Saturnin rapportés et acceptés par Grégoire de Tours.

Les Actes de saint Denis sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rapporter ici dans leur étendue. Ces Actes ont été produits par le savant François Bosquet, en 1636. Dom Felibien les a reproduits en 1706, dans son Histoire de saint Denis. Les uns croient qu'ils sont du VIe siècle, les autres du VIIe, et même du VIIIe. M. de Marca pense qu'ils ont été composés par Fortunat, évêque de Poitiers. Gérard du Bois, dans son Histoire de l'Eglise de Paris, insinue qu'ils ont été composés par Saint-Ceran, évêque de cette ville, qui gouvernait cette Eglise de l'an 601 à 625. M. de Launoy pense qu'ils sont postérieurs à Charlemagne, et les attribue à des auteurs assez obscurs. Quoi qu'il en soit de ces divers sentiments, il est certain que l'auteur affirme que saint Denis a été envoyé par les successeurs des Apôtres, et que saint Saturnin de Toulouse et saint Paul de Narbonne étaient du nombre des missionnaires dont il faisait partie.

Tels sont les noms des prédicateurs de l'Evangile envoyés, dit-on, dans les Gaules par les apôtres Pierre et Paul. D'après ce que nous venons de rapporter de leurs Actes, il est facile de voir que cette mission a été très nombreuse : conséquemment elle présente absolument les mêmes difficultés, et de bien plus grandes encore au premier siècle (et surtout du vivant des Apôtres) qu'au troisième. Si on ajoute à cette première mission celle qui fut faite au même siècle par saint Clément, il faudra conclure qu'à cette époque primitive les Eglises des Gaules étaient beaucoup plus florissantes que celles de Jérusalem, d'Antioche, de Corinthe, d'Ephèse, de Thessalonique, d'Alexandrie, de toute l'Asie mineure et de Rome : ce qui n'est guère admissible.

TEMOIGNAGE FRAPPANT EN FAVEUR DE LA MISSION DES ÉVÊQUES AU TROISIÈME SIÈCLE.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici un passage des Actes de saint Denis. Il est dit qu'après le martyre de ce saint et de ses compagnons, les païens se proposant de jeter leurs corps dans la Seine, une matrone nommée Catulle leur servit un grand repas, et que, pendant qu'ils se livraient à de copieuses libations, Catulle fit enlever les corps et les ensevelit dans un champ labouré près Paris. On ajoute que Catulle fit placer plus tard ces corps dans un magnifique sépulcre. Or, ce ne fut qu'au troisième siècle ou au commencement du quatrième, qu'il fut permis dans les Gaules d'élever ainsi les corps des martyrs.

Ce passage confirme donc l'opinion de ceux qui placent l'apostolat de saint Denis, et conséquemment de saint Saturnin, au IIIe siècle, appuyés qu'ils sont sur Sulpice Sévère, Grégoire de Tours, les plus anciens martyrologes, la tradition primitive ; opinion qu'Hilduin, abbé de Saint-Denis, attaqua le premier avec Hincmar de Reims, son disciple ; opinion qui parut abandonnée pendant plusieurs siècles, qui reparut ensuite victorieuse de toutes les fables du moyen-âge, et qui aujourd'hui semble vouloir être encore attaquée par la publication récente de quelques monuments qui n'ont aucune valeur historique.

Nous laissons ici de côté les Actes de Regulus d'Arles, de Lucien de Beauvais, de Taurin d'Evreux, d'Eutrope de Saintes, de Gatien de Tours, d'Ursin de Bourges, de Nicaise de Rouen, de Quirinus, et de Sixte de Reims. Quant

à saint Julien du Mans, sa vie fut écrite en l'an 1000 par le moine Lethalde, qui se montra, à cette époque, l'intrépide défenseur de l'opinion de Grégoire de Tours, se plaça ainsi en contradiction manifeste avec des opinions depuis longtemps accréditées, et soutint que saint Denis avait été envoyé dans les Gaules par saint Sixte, sous l'empire de Dèce. Il affirme que la paix ayant été rendue à l'Eglise, des missionnaires furent envoyés dans les Gaules, et il désigne à peu près les mêmes que Grégoire de Tours, à l'exception de Pothin de Lyon, qui est évidemment antérieur à cette époque.

SOURCES D'OU SONT VENUS TOUS LES FAUX ACTES.

Avant de passer à l'époque marquée par Grégoire de Tours et les traditions sur la célèbre mission des Gaules au IIIe siècle, il est essentiel d'expliquer d'où sont venus tous ces Actes que l'on doit regarder comme faux, au moins dans la plus grande partie de leurs assertions. Le savant François Bosquet, dans la première édition de son célèbre ouvrage sur les Eglises des Gaules, avait dévoilé la source de tous ces Actes; mais ce passage parut si violent, qu'on crut devoir le retrancher dans l'édition de 1636. Nous reproduisons ici ce passage si frappant et où l'illustre évêque découvre, avec sa sagacité ordinaire, la cause de l'altération des Actes primitifs ou plutôt de la composition des nouveaux Actes.

« Si nous aimons, dit-il, la vérité, il faut avouer que c'est » dans les Gaules que se sont trouvés les premiers falsifica- » teurs dans la personne de moines trop zélés. Poussés par

» une religion simple et ardente, mais mal entendue et in-
» considérée, afin de corriger les mœurs des hommes et
» les porter au culte des Saints à la faveur d'un nom
» plus auguste, ils se sont persuadé à eux-mêmes et ils
» ont persuadé au peuple trop crédule tous ces titres illus-
» tres. C'est de cette officine que sont sorties les histoires
» de l'apostolat de saint Martial de Limoges, du *discipulat*
» d'Ursin de Bourges, l'aréopagitisme de saint Denis de Pa-
» ris, la dignité proconsulaire de Paul de Narbonne, avec
» leur qualité de disciples de saint Paul et les origines de
» beaucoup d'autres Eglises. Les premiers évêques des Gau-
» les, guidés par un jugement sain, avaient constamment
» rejeté toutes ces fables. Mais quand on eut persuadé aux
» pasteurs de l'Eglise gallicane, défenseurs naturels de la
» Foi, qu'en laissant de côté toutes ces chimères, on pou-
» vait porter atteinte à l'ingénuité et à la probité de cer-
» tains esprits, insensiblement l'erreur prévalut d'un com-
» mun accord, et tout en la laissant vieillir elle finit par
» prescrire contre la vérité. » En publiant ce passage, le
P. Nicéron ajoute dans les Mémoires pour servir à l'Histoire
des Hommes illustres (13, 172), « qu'on le retrancha dans
» la seconde édition de Bosquet, parce qu'il avait déplu de
» son temps où l'on n'était pas encore revenu des fables
» dont les moines avaient tâché de relever les origines de
» leurs Eglises, en relevant par de faux titres les saints qui
» en avaient été les premiers apôtres, mais dont on ne tient
» plus aucun compte à présent. »

Quel fond, en effet, peut-on faire sur des Actes anonymes, sans date, remplis de contradictions, où le vrai a été comme étouffé par le faux, où les traditions sûres ont été

défigurées par des fables ridicules?... Mais le grand évêque de Montpellier n'aurait-il pas été un peu trop loin en accusant ces bons moines de mauvaise foi et de falsifications volontaires? La chose est possible. Nous croyons que cette altération des faits primitifs qui a eu lieu principalement après le VIe siècle et dans les siècles suivants, doit être attribuée à une simple homonymie. Ainsi il était constant que l'Eglise de Paris avait été fondée par un Denis : donc, c'est l'Aréopagite; celle de Narbonne, par un Paul : donc, c'est le proconsul Sergius Paulus; celle d'Arles, par un Trophime : donc, c'est le disciple de saint Paul; celle de Vienne, par un Crescent : donc, c'est encore un disciple du grand Apôtre, et ainsi des autres. Or, comme chacun de ces missionnaires avait un certain nombre de disciples qui sont devenus fondateurs d'autres Eglises, on ne pouvait pas séparer les compagnons de leurs maîtres, et alors on a donné à toutes ces Eglises une même date d'existence, en plaçant leur berceau à l'époque où ont vécu les hommes qui, les premiers dans le christianisme, ont porté ces noms illustres, c'est-à-dire aux temps apostoliques.

Il nous semble qu'il y a une règle assez sûre pour distinguer les Actes sincères des Actes faux, sans avoir égard ou à leurs auteurs ou à la date qu'ils portent. En général, les Actes sincères sont assez sobres de détails; ils ne suivent pas ordinairement un saint ou un apôtre de l'Evangile dans toutes les phases de son existence; ils rapportent peu de prodiges et peu de discours; le style en est simple et naturel. Au contraire, les Actes apocryphes offrent de leur héros une histoire tellement complète qu'elle ne laisse rien à désirer; vous y trouvez la patrie du saint, les noms de ses

père et mère, et souvent même de l'aïeul, les plus petites circonstances de leur enfance : ainsi, par exemple, on sait, à n'en pas douter, que saint Martial était cet enfant qui vendit les pains et les poissons à l'époque du miracle de la multiplication des pains, et que Saturnin de Toulouse gardait la robe de Notre-Seigneur pendant que saint Jean baptisait Jésus dans le Jourdain. Ces Actes font ensuite le portrait de la personne ; on décrit son teint, sa taille, la couleur de ses cheveux, la qualité de ses vêtements et la forme de son costume.

En suivant cette règle qui, du reste, a été indiquée par M. de Tillemont, on peut approcher de la vérité au milieu de toutes les fables qui quelquefois la défigurent.

LA VÉRITÉ RECHERCHÉE DANS LE FAIT DE LA PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE DANS LES GAULES.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur ce qui nous paraît le plus certain dans l'histoire touchant la prédication de l'Evangile dans les Gaules, depuis les temps primitifs jusqu'à l'apostolat de Saturnin.

1° Il n'existe aucun passage dans les Actes des Apôtres qui prouve invinciblement que l'Evangile ait été prêché dans les Gaules par des disciples envoyés directement par les Apôtres et qui aient été leurs contemporains.

2° Le plus ancien monument qui existe sur l'arrivée de Lazare, de Maximin, de sainte Madeleine, de sainte Marthe, et de quelques autres à Marseille, l'an 35 depuis la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire après la persécution d'Etienne, ne remonte qu'au ve siècle. On y lit que saint

Maximin gouverna l'Eglise d'Aix; que sainte Madeleine étant morte, elle fut ensevelie dans un sépulcre dont l'auteur donne la description; que saint Maximin éleva une basilique sur ce tombeau; que cette basilique était située dans le comté d'Aix. On croit que cette *ancienne* Vie de sainte Madeleine est extraite des Actes de saint Maximin, dont il ne reste aucune trace. Il est fâcheux pour ceux qui font arriver sainte Madeleine en Provence, que du premier siècle au cinquième, parmi tant d'écrivains célèbres en tous les genres qui ont fleuri dans l'Eglise, on n'en rencontre aucun qui ait parlé clairement du voyage de ces saints personnages, de leur arrivée, de leur apostolat en Provence, de leur mort en ce pays et de leur sépulture. Quant à la Vie de sainte Madeleine par Raban, elle a bien moins d'autorité que la première, puisqu'elle a été composée près de quatre cents ans après. D. Cellier, qui parle de cette Vie dans son Histoire des Auteurs ecclésiastiques (Tom. XVIII, p. 780), dit qu'on la trouvait dans les bibliothèques d'Angleterre et qu'on l'*attribuait* à Raban Maur. Quant aux tombeaux de sainte Madeleine et de saint Maximin, comme ils ne portent point d'inscription, on peut voir dans leurs bas-reliefs à peu près tout ce que l'on voudra.

3° Le voyage de saint Paul en Espagne, en passant par les Gaules, est plus que problématique, et conséquemment la mission de ses trois disciples Trophime, Crescent et Paul.

4° Il est certain que l'Evangile a été connu dans les Gaules dès le premier siècle, et qu'il y aura été apporté par quelques disciples des Apôtres plutôt peut-être en qualité de simples chrétiens que d'évêques.

5° Adrien, successeur de Trajan, monta sur le trône la 119e année de Jésus-Christ. Pendant la seconde année de son règne, il parcourut les Gaules ; l'idolâtrie y régnait encore en souveraine. L'empereur éleva à Nîmes un temple magnifique en l'honneur de Plotine.

6° Sous cet empereur, Sixte succéda au pape Alexandre, l'an 131 de Jésus-Christ. On place sous son pontificat la mission de Péregrin à Autun.

7° Antonin le Pieux ayant succédé à Adrien, ce fut sous son règne que les disciples de saint Polycarpe arrivèrent d'Asie dans les Gaules. Leurs noms sont connus. Ils abordèrent à Marseille, et se dirigèrent vers Lyon, d'où quelques-uns se répandirent dans les provinces voisines.

8° L'an 163 de Jésus-Christ, le philosophe Marc-Aurèle succéda à Antonin le Pieux. Sous cet empereur, fut excitée une terrible persécution dans les Gaules, à laquelle Sulpice Sévère rattache les premiers martyrs de ces provinces. Celles de Lyon et de Vienne furent particulièrement vexées. Ce qui prouve que les chrétiens n'étaient pas encore très nombreux dans les Gaules, c'est que l'on ne compte que cinquante à cinquante-cinq martyrs, quoique la persécution fût générale.

9° L'an 190 de Jésus-Christ, saint Irénée succède à saint Pothin, Commode à Marc-Aurèle, et Sévère à Commode. Une nouvelle persécution est excitée dans les Gaules. Saint Irénée meurt ; avant sa mort, il envoie quelques disciples dans les contrées voisines. Nous sommes au IIIe siècle de l'Eglise, époque de l'apostolat de saint Saturnin. Sévère meurt, et laisse l'empire à Antonin et à Geta. Ici commence cette longue paix de trente-huit ans pour les Gaules.

10° Les Actes de saint Paul de Narbonne affirment qu'il fut obligé de quitter Rome à cause de la persécution de Sévère. Il arrive dans les Gaules, se rend à Béziers, et accepte le soin de gouverner l'Eglise de Narbonne, après avoir laissé Aprhodise en cette première ville. Il paraît qu'il vint à Toulouse. Accusé d'incontinence par deux évêques, il convoque une espèce de concile à Narbonne où se trouve Saturnin de Toulouse, Aphrodise de Béziers, et quelques autres. Un éclatant miracle démontre son innocence.

11° Deux faits viennent confirmer l'opinion de ceux qui reculent la mission de saint Martial et de saint Denis au IIIe siècle : on donne à saint Martial Ausonne, évêque d'Angoulême, pour compagnon... et Ausonne souffrit le martyre sous l'empire de Gatien, pendant que les Gaules étaient dévastées par les Vandales ! Saint Honest et saint Firmin sont reconnus pour les disciples de saint Saturnin, Regulus et Quintinus pour ceux de saint Denis, et il est certain qu'ils sont parvenus jusqu'à Rictius Varus au temps de la persécution de Dioclétien et de Maximien.

12° L'an de Jésus-Christ 244, nous rencontrons le règne des deux Philippes, et en 250 celui de Dèce. Gatien arrive à Tours. Il est le dernier des Apôtres qui furent successivement envoyés pendant la longue paix de trente-huit ans.

13° En 251, année marquée par le second consulat de l'empereur Dèce et d'Annius Gratus, commence la persécution. Plusieurs ouvriers évangéliques sont immolés dans les Gaules, parmi lesquels Denis et Saturnin. Il paraît que les autres évêques étaient déjà avancés en âge quand ils quittèrent Rome, et qu'ils moururent avant la persécution.

On croit que saint Denis mourut le dernier, quelque temps après saint Saturnin. Il est dit, en effet, qu'Eugène de Tolède vint à Toulouse après la mort de ce premier évêque, et que c'est là qu'il apprit la mort de saint Denis. On ajoute même qu'il succéda à saint Saturnin sur le siége de cette ville, qu'il y composa une hymne en l'honneur de saint Denis, et qu'il partit de Toulouse pour se rendre à Paris, où il fut mis à mort.

APOSTOLAT DE SAINT SATURNIN. — DEUX OPINIONS SUR SON ÉPOQUE.

Nous sommes maintenant parvenus à l'apostolat de saint Saturnin, et les recherches que nous avons faites pourront nous permettre d'offrir une histoire complète du saint évêque. Les auteurs sont très partagés sur la question qui nous occupe ; les uns placent, comme on l'a déjà vu, cet apostolat au premier siècle, les autres au troisième. Ils apportent chacun leurs preuves et leurs autorités.

Les premiers s'appuient :

1° Sur un manuscrit de le bibliothèque *Riccardini* de Florence. Ce manuscrit est un *sanctoral* où sont renfermées les Vies des Saints de toute l'année ; il porte le n° 223. Il y est dit formellement que saint Saturnin est venu à Toulouse *sous Claude, successeur de Caligula*. Joseph Macéda, prêtre de Pampelune, publia ce manuscrit à Madrid en 1798, sous ce titre : *Actas sinceras nuevamente descubiertas de los Santos Saturnino, Honesto y Fermin apostoles de la antigua Vasconia*. Maceda parle dans son ouvrage de deux abrégés de ces Actes qui se trouvaient,

l'un à la bibliothèque *Laurentiana* de Florence, et l'autre à celle des religieux Servites.

2° Sur la chronique supposée de Flavius Lucius Dexter.

3° Sur une Vie de sainte Madeleine, attribuée à Raban Maur, au IXe siècle. Au XXXVIe chapitre de cette Vie, Raban parle de la séparation des Apôtres et de vingt-quatre anciens disciples ou amis de Jésus-Christ. Il place à la tête de ces vingt-quatre anciens le docteur Maximin. Dans le XXXVIIe chapitre, il donne pour compagnons à Maximin Paul de Narbonne, Austregisile de Bourges, Irénée de Lyon, Fabien et Pontien de Sens, Valère de Trèves, Feroncius de Besançon, Eutrope de Saintes, et Trophime d'Arles. Il ajoute que les autres docteurs ne prêchèrent pas aux sept provinces, mais à sept villes des provinces diverses : Eutrope à Orange, Front à Périgueux, Georges en Velay, Julien au Mans, Martial à Limoges, Saturnin à Toulouse, Parmenas à Avignon. On voit qu'il n'est point question dans cette longue liste de saint Denis de Paris.

4° Sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain, que l'on croit être du commencement du VIe siècle, mais sans aucune preuve. — Ce manuscrit renferme les Actes de saint Ursin de Bourges; on y lit ces mots : « Saint Ursin fut envoyé de Rome par les apôtres Pierre et Paul avec plusieurs compagnons, Denis de Paris, Saturnin de Toulouse, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Martial de Limoges, Austremoine d'Auvergne, et Gatien de Tours. » Il est à remarquer qu'il existe déjà une contradiction frappante entre Raban Maur et les Actes de saint Ursin, puisque Raban donne à Bourges Austregisile pour premier évêque.

5° Sur un manuscrit de l'Eglise d'Arles récemment découvert. Ce manuscrit ne porte aucune date; on a cru seulement, par l'examen de l'écriture, pouvoir signer son acte de naissance pour le XIe ou XIIe siècle; on croit encore, mais sans aucune preuve, qu'il a été copié sur un plus ancien. On y lit ce titre : *Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les Gaules pour y prêcher la Foi.* L'auteur ajoute ensuite : « Sous Claude, l'apôtre Pierre envoya » dans les Gaules, pour prêcher la foi de la trinité aux » gentils, quelques disciples auxquels il assigna des villes » particulières : ce furent Trophime, Paul, Austremoine, » Gatien, Saturnin, Valère, enfin plusieurs autres que l'Apô- » tre leur avait désignés pour compagnons. » Saint Denis n'est point encore nommé dans ces Actes.

Telles sont les sources de l'opinion qui fixe l'apostolat de Saturnin au premier siècle.

Les partisans de la seconde opinion s'appuient :

1° Sur les Actes originaux de saint Saturnin, écrits évidemment avant le VIe siècle, puisque Grégoire de Tours les cite comme existant déjà avant qu'il eût écrit son histoire. C'est ici le seul monument qui ait une date certaine antérieure au VIe siècle.

2° Sur le témoignage si formel de Grégoire de Tours que nous avons discuté et vengé de toutes les objections avancées contre son autorité.

3° Sur les copies authentiques des Actes primitifs trouvées manuscrites dans les bibliothèques des abbayes de Conques, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur-des-Fossés, de Fleury, de l'ordre des Prémontrés à Auxerre, de la maison de Sorbonne, de M. de Colbert. Ces manuscrits,

sans exception, placent le martyre de saint Saturnin au IIIe siècle. D. Ruinart les a collationnés avec soin et publiés dans ses *Actes des Martyrs*. A l'exception de celui de Saint-Maur-des-Fossés, qui remonte à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, on ne connaît pas la date des autres.

ACTES DE L'APOSTOLAT ET DU MARTYRE DE SAINT SATURNIN.

No I.

Actes originaux.

Ils ont été composés par un auteur anonyme, cinquante ans environ après le martyre de saint Saturnin, peut-être par quelqu'un de ses disciples, c'est-à-dire au commencement du IVe siècle. Ces Actes sont formés de quatre paragraphes. Dans le premier, l'auteur, après une courte exposition de la manière dont l'Evangile s'est répandu dans les contrées de l'Occident, arrive à l'apostolat de Saturnin.

§ 1er

Arrivée de saint Saturnin à Toulouse.

« Après l'incarnation du sauveur Jésus, le soleil de justice se levant au sein des ténèbres commença à éclairer » l'Occident des lumières de la foi; l'Evangile se répandit » insensiblement dans tout l'univers; la prédication des Apôtres parvint jusqu'à nous. Quelques églises, rares encore, » élevées par la piété des fidèles, apparaissaient dans nos cités, tandis que les temples des faux dieux brillaient d'un » sacrilége éclat. Tel était l'état de la religion lorsque, il y a

» cinquante années, comme l'attestent et les monuments pu-
» blics et les souvenirs fidèles, sous le consulat de Dèce et
» de Gratus, Toulouse avait commencé d'avoir Saturnin
» pour évêque. La vertu de cet homme fit cesser les oracles
» des démons à qui Toulouse rendait un culte public ; leurs
» mensonges furent dévoilés et leur puissance détruite par
» les progrès de la foi chrétienne. Le saint évêque passait
» tous les jours devant le Capitole pour se rendre de la mai-
» son qu'il habitait au modeste oratoire qu'il avait élevé.
» Bientôt les démons ne purent plus soutenir sa présence et
» devinrent sourds aux vœux et aux prières de leurs adora-
» teurs, comme les vains simulacres sous lesquels ils ai-
» maient à se cacher. »

§ 2e

On s'aperçoit du silence des oracles. — Saturnin est accusé.

« Les prêtres des idoles, étonnés de l'existence d'un fait
» jusqu'alors inoui, cherchaient à expliquer le silence de
» leurs divinités. Qui a pu donc, s'écriaient-ils, faire taire
» ces oracles, autrefois si faciles à répondre ? Quoi ! ni les
» prières, ni le sang des taureaux, ni la multitude des sa-
» crifices ne peuvent les réveiller ? Les dieux sont-ils ab-
» sents ou sont-ils en courroux ? Ils apprennent d'un en-
» nemi de notre religion qu'il s'est élevé une secte nouvelle
» opposée au culte établi ; elle se dit chrétienne et menace de
» renverser les divinités païennes. Saturnin est évêque de
» cette secte. Lorsqu'il passe devant le Capitole, les oracles
» se taisent, épouvantés. Ils ne feront entendre leur voix
» que lorsqu'ils seront apaisés par le sang de cet évêque.
» O malheureuse erreur ! ô aveugle folie ! Ils apprennent

» qu'un homme fait trembler leurs dieux; que les démons,
» à son passage, quittent leurs temples; ils le voient, ils ne
» peuvent s'empêcher de le croire..... et cependant cet
» homme devenu redoutable aux idoles, sans même les
» avoir menacées, ils préfèrent de le mettre à mort que de
» l'honorer. Ils ne comprennent pas que celui-là seul mé-
» rite d'être adoré dont les serviteurs commandent aux ido-
» les. Car qu'y a-t-il de plus insensé que de craindre ceux
» qui tremblent eux-mêmes, et de ne pas craindre celui qui
» fait trembler tous les autres? »

§ 3e

Saturnin est pris; il fait sa profession de foi.

« Au milieu de l'agitation publique, lorsque la multitude
» assemblée conduisait à l'autel un taureau pour l'immoler,
» espérant apaiser les dieux par un tel sacrifice, Saturnin
» passe devant le Capitole. Le voilà, s'écrie-t-on, l'ennemi
» de notre religion! le chef d'une secte nouvelle! Il ose
» prêcher la destruction de nos temples; il appelle nos
» dieux des démons; c'est sa présence qui impose si-
» lence à nos oracles.... Puisqu'il nous offre lui-même une
» occasion si favorable à nos desseins, vengeons notre in-
» jure et celle de nos dieux! Il faut, ou qu'il les apaise par
» son sacrifice, ou qu'il les réjouisse par sa mort! A ces
» mots, une multitude furieuse entoure le saint évêque, un
» prêtre et deux diacres qui l'accompagnent prennent aussi-
» tôt la fuite. Il est traîné seul au Capitole; et comme on le
» forçait de sacrifier aux idoles,—Je ne connais, s'écria-t-il,
» qu'un seul Dieu véritable, c'est à lui que j'offrirai un sa-
» crifice de louange. Vos dieux sont des démons, je le sais;

» vous les honorez bien plus, mais en vain, par la perte de » vos âmes que par les victimes de vos troupeaux. Com- » ment voulez-vous que je craigne ceux qui, d'après vous, » tremblent devant moi ? »

§ 4e

Le saint est martyrisé. — Sa première sépulture.

« A ces paroles du saint évêque, un affreux tumulte agita » cette multitude sacrilége : des liens sont jetés sur les » flancs du taureau préparé pour le sacrifice. Ces liens, qui » s'étendent assez loin derrière l'animal devenu l'instrument » d'une aveugle fureur, sont attachés aux pieds de cet » homme vénérable. Le taureau, pressé par l'aiguillon, se » précipite du haut du Capitole. Le martyr n'avait pas en- » core atteint les derniers degrés du temple, que déjà sa » tête est presque brisée, ses membres se dispersent, il ex- » pire... et le Seigneur couronne après la victoire cette âme » qui, dans l'horreur d'un affreux supplice, avait combattu » avec tant de courage pour sa gloire. »

» Ce corps privé de vie, et qu'aucune injure ne pouvait » maintenant atteindre, fut traîné par le taureau jusqu'au » lieu où les liens s'étant rompus, il reçut bientôt après, au » milieu de l'agitation générale, les honneurs de la sépul- » ture. Il y avait alors peu de chrétiens à Toulouse ; ils » n'osaient, à cause des gentils, confier à la terre les osse- » ments du martyr, lorsque deux jeunes filles s'élevant par » la force que donne la foi au-dessus de la faiblesse de leur » sexe, plus courageuses que les hommes, excitées d'ail- » leurs au martyre par l'exemple de leur pontife, placèrent » son corps dans un cercueil de bois et le déposèrent au

» milieu des ruines dans un lieu voisin, cherchant plutôt à » cacher qu'à ensevelir ses sacrées reliques, dans la crainte » que, si quelque monument eût été élevé sur sa dépouille » mortelle, ces hommes n'eussent encore exercé leur fu- » reur sur ce corps exhumé de la terre, et qu'il n'eût pu » jouir de cette modeste sépulture. »

Conclusion.

« Grâces au Dieu tout-puissant qui a couronné son mar- » tyr dans la paix ! A lui seul soit dans tous les siècles et » l'honneur et la gloire ! Ainsi soit-il. »

N° II.

Histoire de la translation des reliques du saint martyr.

Quoique dans les copies manuscrites des Actes originaux qui furent faites après le VIIIe siècle, on ait réuni cette histoire avec celle du martyre de saint Saturnin, elle lui est postérieure de plus d'un siècle, et nous pensons que c'est au cinquième qu'elle a été composée.

« Le corps du martyr demeura pendant quelque temps » sous ce modeste tombeau, honoré de Dieu, mais entière- » ment privé des honneurs humains, jusqu'à ce que saint » Hilaire, ayant été longtemps après ordonné évêque de » Toulouse, et ayant appris le genre de mort et le mérite » de son prédécesseur, fit creuser la terre jusqu'au cercueil » de bois. Craignant de toucher ces saintes reliques, il fit » élever au-dessus une voûte assez spacieuse, et ajouta une » petite basilique de bois pour servir de lieu de prière : » cachant ainsi le corps du martyr pour le dérober aux re- » cherches des méchants. Dans la suite du temps, comme

» plusieurs chrétiens désiraient être ensevelis dans cette basilique à côté du martyr, et que ce lieu se trouva insensiblement rempli par tous ces sépulcres, saint Sylve, évêque de Toulouse, jeta à grands frais les fondements d'une belle et splendide basilique pour recevoir les dépouilles du saint martyr; mais il mourut avant d'avoir terminé son œuvre. Après sa mort, saint Exupère, devenu évêque, homme que l'on peut placer au-dessus de ses prédécesseurs sans leur faire injure et au-dessus de ses contemporains, et qu'on ne peut comparer qu'au bienheureux martyr par l'éclat des mérites, termina la basilique que son prédécesseur avait heureusement commencée et la consacra. Il craignit de toucher le corps du martyr, non par un sentiment de défiance, mais par celui d'un profond respect. Alors il fut averti en songe de terminer ce qu'il avait commencé, les âmes ne recevant aucune injure par l'enlèvement ou la translation des cendres ou des corps : car il est manifeste que ce qui contribue au salut des vivants, devient honorable pour les martyrs. Affermi par cette vision, il demanda aux empereurs l'autorisation nécessaire, et obtint ce qu'il sollicitait avec tant d'instance. Alors furent transportées dans la basilique ces reliques sacrées que ne profanait pas une téméraire audace, mais qu'honorait au contraire un respectueux dévouement. »

N° III.

Additions faites aux Actes authentiques.

Grégoire de Tours nous révèle l'existence de ces additions. Il s'est servi, pour composer son histoire, d'une copie des Actes de saint Saturnin auxquels on avait ajouté les

noms des six évêques envoyés avec l'Apôtre de Toulouse et le discours qu'il tint aux clercs qui l'abandonnèrent lorsqu'il était traîné au supplice. « Je vais, leur dit le saint, être » immolé, et le moment de ma mort approche ; ne m'aban- » donnez pas, je vous prie, jusqu'au terme de ma course. » Et lorsqu'il fut conduit au Capitole, il y arriva seul, ses disciples l'ayant délaissé. Se voyant donc abandonné, il adressa, dit-on, au Seigneur cette prière : « Seigneur Jésus- » Christ, exaucez-moi du haut du ciel qui est votre temple : » que jamais cette Eglise n'ait aucun de ces citoyens pour » évêque à perpétuité !... »

Ce discours du saint évêque n'a point reçu son effet et sa prière n'a point été exaucée ; si elle le fut jusqu'au temps où Grégoire de Tours a écrit son Histoire, elle ne l'a point été depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours. Il est important d'observer que ces additions ne se trouvent dans aucune des copies des Actes authentiques venues jusqu'à nous. Il faut en conclure qu'elles n'étaient parvenues au temps de Grégoire de Tours que par la voie de quelque tradition qu'il aura cru devoir recueillir et respecter.

N° IV.

Actes de saint Saturnin extraits d'une ancienne Vie du saint faussement attribuée à saint Honest son disciple, et à saint Honorat son successeur.

« Saint Saturnin naquit au pays de Morée appelé Pélopo- » nèse ou Achaïe, du sang des rois : il naquit à Patras ; son » père s'appelait Égée et était roi d'Achaïe ; sa mère, qui se » nommait Cassandre, était fille de Ptolémée, roi des Nini- » vites. Saturnin apprit dans sa patrie les merveilles de la

» sainteté de Jean-Baptiste : il résolut aussitôt de passer en
» Judée pour entendre ce saint précurseur; il exécuta ce
» projet, arriva sur les bords du Jourdain, et fut si touché
» des prédications de saint Jean qu'il donna tout son bien
» aux pauvres et se mit au rang de ses disciples, après
» avoir reçu le baptême. Ayant entendu de la bouche de
» Jean ces paroles : *Voici l'Agneau de Dieu,* il s'attacha à
» Jésus-Christ avec saint André, frère de saint Pierre. Au
» baptême de Jésus-Christ, il garda sa robe et devint l'un
» de ses premiers disciples. Il fut témoin de toutes les ac-
» tions merveilleuses du Sauveur, et en particulier du mi-
» racle de la multiplication des pains et des poissons; il
» assista au lavement des pieds, à la dernière cène, et aux
» diverses apparitions dont le Sauveur favorisa ses disciples
» après sa résurrection. Il était l'un des deux disciples aux-
» quels Jésus se manifesta sur les bords de la mer de Tibé-
» riade, et l'un de ceux dont les filets se rompirent par la
» quantité de poissons qui furent pris.

« Après l'Ascension de Jésus-Christ, il fut envoyé par
» saint Pierre en Orient. Il se rendit d'abord à Pentapolis,
» contrée de la Palestine, de là à Hiéropolis, ville d'Asie,
» et parvint enfin jusqu'aux frontières de la Mœsie et de la
» Perse; il évangélisa toutes ces contrées, et laissa par écrit
» à ces peuples un abrégé de la doctrine du Salut. Saint
» Saturnin se rendit ensuite à Antioche où se trouvait saint
» Pierre, qu'il accompagna avec saint Martial à Rome; de
» là, ils partirent ensemble pour les Gaules. Saturnin se
» rendit d'abord à Arles en Provence, où il baptisa plusieurs
» personnes. Il opéra les mêmes conversions à Nismes. La
» il rencontra un jeune pâtre nommé Honest, occupé à la

» garde de ses bœufs. Saint Sernin l'attira à sa suite, l'ins-
» truisit et le baptisa. L'apôtre accepta l'hospitalité chez le
» père et la mère d'Honest appelés Hamelius et Honestie,
» qui accordèrent à leur fils la permission de s'attacher au
» saint évêque, qui l'ordonna prêtre. Ils arrivèrent avec
» Papoul, autre disciple du saint, à Carcassonne, où ils
» furent jetés en prison dans une tour. Ayant été rendus à
» la liberté, ils entrèrent à Toulouse. Peu de temps après
» son arrivée, Saturnin se présenta en habit de mendiant à
» la porte d'un riche habitant de Tolose nommé Agathon,
» dont la fille Cyriaque était lépreuse; il parvint à l'instruire,
» la guérit de sa lèpre et la baptisa avec toute sa maison.
» La moitié de la ville se rangea du parti du christianisme.
» De Toulouse, saint Saturnin se rendit en un lieu appelé
» *Villa-Clara*, parce que la montagne sur laquelle il était
» situé est toujours éclairée des rayons du soleil levant. Ce
» fut là qu'il apprit la mort de saint Pierre. Il fit aussitôt
» construire un oratoire en son honneur sur les bords d'une
» rivière appelée le Gers. De *Villa-Clara* Saturnin entra
» dans Eause ou Elusa; c'est dans cette ville qu'il éleva une
» église en l'honneur de la Mère de Dieu. Arriva alors
» auprès de lui un citoyen de la ville de Tolède en Espagne,
» appelé Paterne. Pendant sept ans l'apôtre de Toulouse
» l'instruisit de toutes les règles de la discipline de l'Eglise;
» il l'établit métropolitain d'Elusa, afin de le rendre plus
» vénérable aux cités d'alentour et afin que les évêques voi-
» sins pussent s'assembler en concile à Eause. Saturnin était
» encore en cette ville quand il envoya son disciple Honest
» en Espagne. Celui-ci s'arrêta à Pampelune, où il convertit
» à la foi les sénateurs Firminus, Faustus et Fortunatus. Ap-

» pelé par son disciple, saint Saturnin quitta Elusa et se
» rendit à Pampelune. Il s'assit à l'ombre d'un térébinthe
» auprès d'un temple de Diane, il prêcha contre les idoles,
» et convertit quarante mille habitants; le temple fut détruit,
» et le bois sacré réduit en cendres. Une semaine entière
» après son arrivée, Firmin, Fortunat et Faustin se rendi-
» rent auprès de Saturnin, et pendant trois jours écoutèrent
» la prédication de l'Evangile de la bouche de l'Apôtre. Ils
» abjurèrent l'idolâtrie et reçurent le baptême.

« Firmin était le plus distingué d'entr'eux : prince du
» sénat, remarquable par sa douceur, sa gravité et sa probité.
» Sa femme Eugénie lui avait donné deux fils, Firmin et
» Fauste, et une fille nommée Sébie. Il confia le premier de
» ses fils à Honest. Saturnin parcourut ensuite l'Espagne
» pour y prêcher l'Evangile. Il désigna quels étaient les pas-
» teurs des Eglises qui devaient se rendre au concile de
» Tolède, tels que ceux de Pampelonne, de Najare, de Rota,
» et de quelques autres villes. Quant à ceux qui étaient plus
» voisins des Pyrénées, il ordonna qu'ils se rendraient à
» Elusa pour la tenue du concile. Revenu à Toulouse, il y
» fut martyrisé dans la soixante-dixième année de son âge
» et la trente-neuvième depuis la Passion du Sauveur. »

Tels sont les Actes de saint Saturnin extraits d'une ancienne Vie du martyr écrite, dit-on, par son disciple Honest et saint Honorat son successeur.

N° V.

Actes de saint Saturnin rédigés par Borrel, écolâtre de l'Eglise d'Ausonne ou de Vic en Espagne.

Ces Actes sont à peu près semblables à ceux que nous venons de rapporter : on met saint Saturnin au rang des Apôtres; il est envoyé avec Pierre vers les gentils, sous l'empereur Claude.

Il faut observer, que primitivement, on lisait les noms de Maximien et de Dioclétien, qu'on effaça pour y substituer celui de Claude qui était empereur, disent ces Actes, pendant que Dèce et Gratus étaient consuls. On ne trouve point dans les Actes rédigés par l'écolâtre de Vic ce qui regarde l'Eglise de Tolède, parce que l'auteur étant espagnol, il n'a point voulu reconnaître la juridiction des Gaulois sur sa nation. A la fin de ces Actes on lit ces mots : « Ci finit la passion de saint » Saturnin, évêque de Toulouse, qui avait été altérée par » les écrivains, mais qui a été corrigée par Borrel ».

Ces Actes ont été adoptés sans aucun examen par La Guyonie, Nicolas Bertrand, Odo de Gissey, Raymond Daydé, et cités par Catel. A ces légendes se rapportent quelques monuments historiques :

1° une statue de saint Pierre placée à l'angle de l'ancien cloître de saint Etienne, avec cette inscription :

Petrus pontificem benedicens mittit ad urbem ;
Pro populi curâ concessit et sua jura.

2° une statue de saint Saturnin placée au même lieu, à côté de la première, avec cette inscription :

Curva trahit quos recta regit, pars ultima pungit.

3° une statue de saint Saturnin placée autrefois au-dessus du portail de la basilique, avec cette inscription :

Ecce Saturninus quem miserat ordo latinus.

4° une statue de saint Saturnin sur la porte de la basilique dite *porte du Peyrou,* avec cette inscription :

Jure novæ legis sanatur filia regis.
Cum baptisatur, mox mordax lepra fugatur.

N° VI.

Tradition des églises d'Espagne sur saint Saturnin.

Saint Saturnin naquit en un bourg nommé Sainte-Lucie. S'étant rendu dans la ville d'Huesca pour y prêcher l'Evangile, ce fut en ce lieu qu'il convertit la fille du roi de cette contrée et sa servante ; il la baptisa, contre la volonté du roi son père. Ces jeunes filles prirent la fuite après leur baptême, accompagnèrent le saint apôtre jusqu'à Tolède, où il annonça l'Evangile, et de là à Toulouse, où il se rendit, après avoir évangélisé plusieurs parties de l'Espagne.

Son culte est très répandu en Espagne et surtout dans le diocèse de Pampelune, dont il est regardé comme l'un des protecteurs.

N° VII.

Légendes de saint Saturnin extraites des archives de la maison de ville de Tolose.

Marcelle était roi de Tolose lorsque saint Saturnin, disciple de Jésus-Christ, fut envoyé en cette ville par l'apôtre saint Pierre. Ce roi avait aussi nom Antonius. Le démon, vaincu par l'apôtre, lui apparut et lui demanda licence

d'entrer dans le corps de la fille du roi appelée Austris, qui, se trouvant possédée, déclara qu'elle ne pouvait être guérie que par les prières du saint évêque. Aussitôt Antonius envoya le préfet Gelesius auprès de Saturnin pour le conduire à son tribunal.

Le saint évêque parut donc devant le roi et délivra sa fille; mais Marcelle ne fut pas reconnaissant, et pour arrêter le progrès de l'Evangile, il fit précipiter le saint du haut des degrés du Capitole. Le faubourg de *la Cadène,* où saint Sernin fut traîné, comprenait l'espace situé entre la porte Arnaud-Bernard et la porte *Arietis*, d'un côté; de l'autre, depuis la porte Peinte, près du Bazacle, jusqu'à la porte Neuve. Saint Sernin fut aidé dans son apostolat à Toulouse par le grand saint Martial, qui y construisit un oratoire en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. C'est ce que signifiait la statue de l'évêque de Limoges qui était placée à côté de celle de saint Saturnin au grand portail de la basilique, avec cette inscription :

Hic socius socio subvenit auxilio.

Quant à la vierge Austris qui avait été baptisée par saint Saturnin, elle obtint de son père de vivre dans la solitude. Il lui fit bâtir une maison de plaisance au-delà du fleuve de Garonne, au lieu des Ardennes, où se trouvait une grande quantité d'eau et où Marcelle avait ses bains, donjons royaux, théâtres et amphithéâtres. Depuis la maison de campagne d'Austris jusqu'aux bains et la maison de plaisance de Marcelle, on construisit un pont ou chaussée pour faciliter l'aller et le retour. Ce fut dans son palais de Peyrolade que vécut et mourut très saintement la princesse

Austris. Son corps fut enseveli dans le temple d'Apollon. Après la mort de Marcelle, Nathan son fils gouverna Tolose et acheva de détruire les idoles que Saturnin avaient ébranlées.

N° VIII.

Diverses copies des actes originaux de saint Saturnin.

Les manuscrits qui nous offrent le texte des Actes primitifs et que nous avons désignés dans le cours de cette dissertation n'ont point de date certaine, à l'exception de celui de Saint-Maur-des-Fossés qui est du huitième ou du commencement du neuvième siècle.

Ces manuscrits présentent quelques légères variantes.

1° Quant à la date de la composition des Actes originaux, le manuscrit de Saint-Maur-des-Fossés porte qu'ils ont été composés cinquante ans après l'évènement. A la suite du chiffre qui détermine cette date, on lit ces mots : *subtis plurimis ;* et au-dessus, ceux-ci : *sicut actis publicis.* Il y a évidemment une faute pour l'expression *subtis,* c'est *satis* qu'il faut lire. Ainsi, d'après ce manuscrit, l'auteur qui, le premier, a écrit les Actes de saint Saturnin, les a composés en recueillant un souvenir fidèle — *fideli recordatione* — et les actes publics de la cité — *actis publicis* — dans lesquels le martyre de saint Saturnin pouvait être rapporté avec d'autres faits. Il fixe clairement la date de la composition de son histoire à la cinquantième année après le martyre du saint. Les autres manuscrits ne déterminent pas la date de cinquante ans ; ils disent seulement que les Actes ont été composés plusieurs années après l'évènement—*ante annos satis plurimos, ante annos plures.*

2° Ces manuscrits ne s'accordent pas sur l'étendue des Actes : l'un se termine à la mort de Saturnin et ne parle pas de sa sépulture par les saintes femmes ; l'autre, après l'histoire de cette sépulture, termine son récit par ces paroles : Gloire à Dieu tout-puissant qui a couronné son martyr dans la paix ! A lui l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles ! Amen. On lit ensuite : *De la Translation de saint Saturnin*... ce qui montre que cette seconde partie a été écrite longtemps après la première.

Nous plaçons ici une observation importante, c'est que les Actes originaux se bornent à raconter le martyre de saint Saturnin et ne font aucune mention des travaux de son apostolat.

N° IX.

Préface et épilogue ajoutés aux Actes primitifs.

La préface que l'on trouve en tête des copies manuscrites n'appartient point à l'auteur original du troisième ou du quatrième siècle. Elle paraît avoir formé les leçons de l'Office de saint Saturnin pour le jour de sa fête. Voici cette préface.

« Si nous donnons une bien juste admiration à l'heu-
» reuse mort de ces hommes qui, séparés de notre patrie
» par une vaste étendue et de terres et de mers, ont été
» consacrés par le martyre, comme l'a publié une religieuse
» renommée ; si nous honorons par des veilles, des hymnes
» et des solennités saintes les jours où, combattant pour le
» nom du Seigneur, ils ont pris dans le ciel une naissance
» nouvelle, à la gloire de celui qui les a soutenus dans le
» combat et qui les couronne après la victoire, et cela afin

» d'obtenir leur protection auprès de Dieu; avec quel transport de joie devons-nous célébrer ce jour où le très heureux Saturnin, évêque de Toulouse, a mérité dans cette ville la double couronne et de la dignité du sacerdoce et de la gloire du martyre, la mort rendant immortel celui qu'avait déjà rendu vénérable la sainteté de sa vie. »

L'épilogue est du même auteur que la préface; il est ainsi conçu :

« Pour mettre fin à cet opuscule, que tous ceux qui le » lisent comprennent que le principe du salut repose dans la » foi. Ce n'est point sans raison que le Seigneur a dit dans » l'Evangile : Croyez-vous cela? Et lorsqu'on lui eut ré- » pondu « Je crois, » il dit : Que la chose arrive selon vo- » tre foi ! Le Seigneur qui scrute les cœurs et les reins » n'adressa pas cette question comme s'il eût douté de la » foi de cette âme; il voulut seulement nous avertir que » nous devons croire sans hésiter et à la vérité de ses exem- » ples et à l'infaillibilité de ses promesses pour la prière. » C'est de ses élus que le Seigneur a dit : « Si vous faites » ma volonté, je ne vous appellerai plus mes serviteurs, » mais mes amis. » C'est lui qui a dit aussi par la bouche du » prophète : Vos amis, Seigneur, ont été trop honorés. » Ils sont venus de la grande tribulation, ils ont lavé leurs » vêtements dans le sang de l'Agneau, et ils le suivent. » Leur béatitude est ainsi décrite : Plantés dans la maison » du Seigneur, ils fleuriront dans les parvis de notre Dieu. » Et ensuite : La mort des saints est précieuse aux yeux de » Dieu. Et encore : Les saints se réjouiront dans la gloire; » ils seront heureux sur le lit de leur repos. Et après : » Telle est la gloire que Dieu réserve à tous ses saints... il

» leur a été donné non seulement de croire en Jésus-Christ,
» mais encore de mourir pour lui et de régner avec lui après
» leur mort. Ne délaissons pas les amis et les bien-aimés de
» Dieu comme s'ils étaient morts, mais honorons-les comme
» vivant encore : car il est certain que, si nous implorons
» leur secours, nous obtiendrons heureusement leur pro-
» tection. Si jamais le désir qu'ils ont de nous être utiles
» venait à s'arrêter, Dieu qui connaît toutes les pensées de
» nos cœurs, et qui prévoit l'avenir, accéderait à nos vœux,
» car il sait que de le prier par ses saints, c'est l'honorer
» lui-même. Qu'il soit béni aux siècles des siècles ! Amen. »

Cet épilogue se trouve dans tous les manuscrits, à l'exception de celui de Saint-Germain-des-Prés. Nous croyons qu'il a été composé, ainsi que la préface, par l'écrivain qui a mis de l'ordre dans les Actes et auquel on donne le nom de *collecteur*. Il est donc clair pour nous que trois auteurs différents ont travaillé à ces Actes tels que nous les possédons aujourd'hui. Le premier en date a déterminé l'époque de l'apostolat de saint Saturnin et a retracé l'histoire de son martyre; cette première partie renferme quatre paragraphes. Le second a composé le récit de la translation des reliques de saint Saturnin par ses successeurs; ce récit forme la deuxième partie des Actes. Le troisième auteur a composé la préface et l'épilogue, et a mis ces Actes dans l'ordre où nous les avons aujourd'hui.

Résumant ici cette longue dissertation, nous affirmons : 1° D'après les actes sincères de saint Saturnin, cet évêque est arrivé dans les Gaules au commencement du troisième siècle. 2° Nous admettons le célèbre passage de Grégoire de Tours comme conforme à la vérité de l'histoire. 3° Nous

donnons trente-huit ans environ d'épiscopat à saint Saturnin. 4° Nous plaçons le commencement de sa mission dans les Gaules immédiatement après la persécution de Sévère, vers l'an 220 de l'ère chrétienne. 4° Nous plaçons son martyre dans les dernières années du règne de Decius, vers l'an 251 ou 252 de Jésus-Christ. 5° Nous regardons comme seuls sincères les Actes qui ont été composés au commencement du quatrième siècle, que Grégoire de Tours a cités au sixième, avec les additions qui y furent faites dans l'intervalle, Actes dont le huitième siècle et les suivants nous offrent des copies fidèles dans cinq ou six manuscrits semblables entr'eux et ne présentant que de très-légères variantes. 6° Il est impossible d'assigner la date de la fabrication des faux Actes que nous avons consignés dans notre dissertation; nous la croyons postérieure au IXe siècle.

Nous espérons pouvoir donner enfin dans cet ouvrage une histoire aussi complète que possible du fondateur de l'Eglise de Toulouse, en n'admettant que ce qui nous aura paru appuyé sur des monuments ou des traditions respectables, et en rejetant tout ce qui ne présente pas des caractères suffisants de vérité pour constituer une certitude historique.

Du reste, nous dirons à nos lecteurs avec l'un des plus grands poètes de Rome : « Si vous connaissez quelque chose » de mieux que ce que j'avance, adoptez-le ingénument; » dans le cas contraire, adoptez avec moi ces recherches. »

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

HORAT., *Epist.* 1, VI.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

PREMIÈRE PARTIE

TEMPS ANCIENS.



LIVRE PREMIER

DEPUIS LA PRÉDICATION DE SAINT SATURNIN VERS L'AN 220
JUSQU'A LA MORT DE SAINT EXUPÈRE EN 415.

L'Eglise de Toulouse reconnaît saint Saturnin pour son fondateur et son apôtre. Quelques auteurs ont prétendu qu'il était né en Orient, d'une race royale ; d'autres le font originaire d'Espagne ; l'opinion la plus probable lui donne l'Italie pour patrie. Il arriva dans les Gaules avec plusieurs ouvriers évangéliques au commencement du IIIe siècle, immédiatement après la persécution de Sévère et pendant la paix de trente-huit ans qui la suivit. Certaines traditions affirment qu'il se rendit d'abord à Arles où il baptisa quelques infidèles, et de là à Nîmes où il reçut l'hospitalité chez un citoyen de cette ville nommé Hamelius et dont la

femme s'appelait Honestie. Leur fils Honest désira s'attacher aux pas du saint évêque, qui l'éleva bientôt après à la dignité du sacerdoce et l'associa à ses travaux. Saturnin, accompagné d'Honest et de Papoul, son autre disciple, arriva à Carcassonne. Ces trois prédicateurs de l'Evangile ayant été jetés en prison dans l'une des grandes tours de la cité gallo-romaine, en furent miraculeusement délivrés et poursuivirent leur route jusqu'à Toulouse. Un habitant de cette ville nommé Agathon les reçut. Saturnin, pour récompenser la généreuse hospitalité dont ils étaient l'objet, guérit la fille d'Agathon d'une maladie contagieuse.

Le premier soin de l'Apôtre fut de réunir les chrétiens qui se trouvaient alors à Toulouse en très petit nombre. Il construisit un oratoire à quelque distance du Capitole, au lieu où fut, beaucoup plus tard, élevée une maison religieuse (le couvent des Grands-Carmes). C'est là qu'il annonçait la parole de Dieu et célébrait les sacrés mystères. Les Elusates, peuples voisins de Toulouse, ayant appris l'arrivée de Saturnin, le prièrent de venir au milieu d'eux pour leur annoncer l'Evangile. Il se rendit à leurs vœux, après avoir confié à Papoul le soin de son Eglise, et partit avec Honest. Dans son voyage, il s'arrêta en un lieu désigné sous le nom de *Villa-Clara* (Auch), y prêcha l'Evangile, et y construisit sur les bords du Gers un oratoire en l'honneur de saint Pierre. Les deux apôtres arrivèrent à Elusa (Eause), où ils furent favorablement accueillis et leur ministère couronné de succès.

Pendant que Saturnin prêchait aux Elusates, un citoyen de Tolède (en Espagne) nommé Paterne vint apprendre de lui à connaître le vrai Dieu. Le saint évêque de Toulouse

l'instruisit pendant plusieurs années, l'ordonna prêtre, et avant de se rendre en Espagne le sacra premier évêque des Elusates. Le voyage de Saturnin en Espagne fut déterminé par une célèbre ambassade qu'il reçut à Elusa des habitants de la ville de Pampelune, qui le conjuraient de leur envoyer un prédicateur évangélique. Honest accepta cette brillante mission. Les Pampelonais se montrèrent dociles à la foi : une famille sénatoriale se convertit la première, et les sénateurs Firmin, Fauste et Fortunat devinrent les prémices de l'apostolat du prêtre Honest. La moisson fut si abondante à Pampelune, que Saturnin se crut obligé d'aller visiter cette Eglise naissante. En arrivant dans cette ville, il s'arrêta auprès d'un temple dédié à Diane et environné d'un bois sacré. La famille sénatoriale abjura complètement l'idolâtrie et reçut le baptême des mains de Saturnin ; le temple fut détruit et le bois arraché. On montre encore à Pampelune la citerne où fut puisée l'eau qui servit à baptiser les sénateurs. Saturnin passa quelques années en Espagne pendant lesquelles il prêcha l'Evangile dans plusieurs contrées de la Péninsule hispanique. La ville d'Artasona lui a dédié sa principale église, où l'on conserve la chaire du haut de laquelle le saint évêque adressait les prédications aux nouveaux chrétiens.

Quand Saturnin eut terminé sa mission en Espagne, il traversa de nouveau les Pyrénées pour se rendre à Toulouse ; il y fut accompagné par quelques chrétiens qui s'attachèrent à ses pas. Avant de rentrer dans sa ville épiscopale, il établit au pays des *Convenæ* une église qu'il dédia, dit-on, à la Sainte-Vierge et à l'apôtre saint Pierre, ainsi qu'il l'avait déjà fait chez les Elusates. Quelque temps après

son retour d'Espagne, il se rendit à Narbonne pour assister à une assemblée que Paul, évêque de cette ville, avait convoquée afin de se justifier d'un crime dont il avait été accusé par deux diacres. Il employa ensuite les dernières années de sa vie à instruire son troupeau, qui s'augmentait tous les jours. Les conquêtes de son apostolat excitèrent la haine des ennemis du christianisme, qui résolurent de le mettre à mort. Ce projet sacrilége reçut bientôt son exécution.

Un jour que le pontife passait devant le Capitole ou temple de Jupiter, une foule d'idolâtres se précipita sur lui. « Le voilà, s'écria-t-on de toutes parts, l'ennemi de notre » religion, le chef d'une secte nouvelle ! Il ose prêcher la » destruction de nos temples; il appelle nos dieux des dé- » mons ! C'est sa présence qui impose silence à nos oracles ! » Puisqu'il nous offre une occasion si favorable à nos des- » seins, vengeons notre injure et celle de nos dieux ! Il » faut, ou qu'il les apaise par un sacrifice, ou qu'il les ré- » jouisse par sa mort. » Il est aussitôt traîné aux pieds de l'idole; on veut le forcer à sacrifier. — « Je ne connais, » dit-il, qu'un seul Dieu véritable, c'est à lui que j'offrirai » un sacrifice de louange. Vos dieux sont des démons, je » le sais; vous les honorez bien plus, mais en vain, par la » perte de vos âmes que par celle de vos troupeaux. Com- » ment voulez-vous que je craigne ceux qui, d'après vous » tremblent devant moi ? » Un taureau était prêt pour le sacrifice : on attache le saint évêque par des liens à cet animal, qui, pressé par l'aiguillon et devenu furieux, se précipite du haut des degrés du temple, entraînant le corps de Saturnin à travers les rues de la cité. Le saint évê-

que trouva bientôt la mort dans ce supplice; sa tête fut brisée, et son corps broyé contre les pierres qu'il rencontra sur son passage.

Deux femmes que l'on croit natives d'Huesca, et qui avaient suivi le saint à Toulouse, s'empressèrent de lui donner la sépulture au lieu où le taureau avait rompu ses liens. La piété des fidèles éleva, plus tard, sur ce premier tombeau un oratoire qui prit le nom de Notre-Dame *du Taur*. Quelque temps après le martyre de saint Saturnin, ces filles se retirèrent à Recaudum, petit hameau du pays toulousain, où elles vécurent et moururent très saintement; elles y furent honorées d'un culte public sous le nom de *Saintes-Puelles* (1). Le premier évêque de Toulouse termina ainsi sa carrière, après trente-huit ans environ d'épiscopat. Il est regardé comme le fondateur de notre Eglise, quoiqu'on puisse admettre qu'avant lui l'Evangile ait été connu des Tholosates par les communications fréquentes qu'ils avaient avec la Province Lyonnaise et l'Italie.

L'élection du successeur de Saturnin devenant difficile au milieu de la persécution, l'Eglise de Toulouse fut alors gouvernée par les prêtres et les diacres que ce saint évêque avait indubitablement ordonnés. Quant à saint Papoul, son premier disciple, après avoir prêché l'Evangile dans cette partie du pays toulousain appelée depuis le Comté du Lauraguais, il reçut la couronne du martyre en un lieu qui a pris son nom et qui garde une portion de ses reliques.

(1) Les ossements de ces saintes filles furent exhumés et placés dans une église dédiée à l'apôtre saint Pierre. Au XVIe siècle, ils furent extraits de leurs châsses et brûlés par les hérétiques. — Recaudum a pris le nom de *Mas-Saintes-Puelles*.

Parmi les prêtres ordonnés par saint Saturnin, on distinguait Honorat, né en Navarre. Il avait été envoyé par son évêque à Pampelune pour y prendre soin de cette Eglise naissante, et ce fut là qu'il apprit la mort de Saturnin. Le bruit des conversions innombrables qu'Honorat opérait étant parvenu jusqu'à Toulouse, il fut choisi par les clercs et les fidèles de cette ville pour succéder à Saturnin. Cette élection se fit quinze années environ après le martyre du saint évêque; car on place l'épiscopat de saint Honorat vers l'an 270. Dans les premières années de son pontificat, le désir de visiter les Saints-Lieux lui fit entreprendre le voyage d'Orient. Saint Honest accompagna Honorat dans ce pèlerinage. Ayant satisfait leur commune piété, ces deux saints se séparèrent à leur retour; l'un, pour se rendre à Toulouse au milieu de son troupeau, et l'autre à Pampelune où l'appelait son ministère. Plusieurs années s'étaient écoulées lorsqu'Honest envoya vers Honorat un habitant de Pampelune nommé Firmin, homme distingué par sa naissance et sa dignité. Personne ne lui paraissait plus capable d'instruire ce jeune homme dans la foi et de le former aux bonnes mœurs que l'évêque de Toulouse. Docile aux instructions de son maître, Firmin se montra bientôt digne de lui. Honorat l'éleva au sacerdoce; et Firmin jeta plus tard les fondements de l'Eglise d'Amiens, dont il devint le premier évêque. Selon l'opinion la plus universellement reçue, saint Honest revint à Toulouse auprès de saint Honorat, et mourut dans cette ville à un âge assez avancé. Honorat le suivit de près au tombeau.

Saint Hilaire, succéda à ce dernier évêque et se rendit célèbre dans son siècle par l'éclat de sa sainteté. Il ne rap-

pelait jamais le souvenir du martyre de saint Saturnin sans se sentir profondément ému ; aussi aimait-il à prier souvent sur le modeste tombeau qui renfermait les ossements de ce grand évêque. Il avait conçu le projet d'honorer devant les hommes ces restes précieux que Dieu glorifiait déjà depuis longtemps par des prodiges. Il voyait avec peine ces vénérables reliques déposées au sein de la terre, et plein d'une juste confiance il osa faire pour l'honneur du saint martyr ce que personne n'avait encore osé avant lui : il fit creuser la terre au lieu où saint Saturnin avait été enseveli par les soins de quelques pieuses femmes. On trouva bientôt le cercueil dans lequel les ossements étaient renfermés. Le profond respect qu'inspirèrent à saint Hilaire ces sacrées reliques le porta à les laisser dans le même lieu ; il se contenta de faire construire au-dessus du tombeau une simple voûte, afin qu'on pût facilement le reconnaître. Le concours des fidèles était immense auprès du sépulcre du saint martyr : c'est ce qui détermina saint Hilaire à faire construire auprès du tombeau un petit oratoire ou l'on pût se retirer pour prier. Saint Hilaire mourut au milieu de son troupeau ; son corps fut enseveli auprès de l'oratoire qu'il avait élevé à saint Saturnin.

La patrie de saint Hilaire est entièrement inconnue. Les plus anciens monuments historiques n'offrent rien de certain sur ce point; son nom porterait cependant à croire qu'il était Gaulois d'origine. Il succéda immédiatement à saint Honorat et a toujours été regardé comme le troisième évêque de Toulouse. Il faut placer son pontificat vers l'an 314 de l'ère chrétienne. Plusieurs anciens auteurs ont cherché à déterminer le lieu où saint Hilaire bâtit en l'honneur

de saint Saturnin le modeste oratoire dont nous avons déjà parlé. La légende porte expressément que cette chapelle était de bois — *ædiculam ligneam*. Nous croyons que cet oratoire fut élevé au lieu où se trouve aujourd'hui l'église du Taur, quoiqu'il n'y ait rien de bien positif sur cet article, qui d'ailleurs intéresse peu notre histoire.

L'épiscopat de saint Hilaire coïncide avec le commencement du IVe siècle, époque à laquelle Constantin et Licinius, paisibles possesseurs de l'empire, partagèrent entr'eux les provinces qui le composaient. L'Orient échut à Licinius, et l'Occident à Constantin. Plein de zèle pour les intérêts de l'Eglise, ce prince fit assembler contre les donatistes un concile à Arles, l'un des plus célèbres de ces premiers temps. Un grand nombre d'évêques des Gaules souscrivirent à ce concile. C'est par erreur que quelques historiens ont avancé que Mamertin, évêque de Toulouse, assista à ce concile. Ce pontife n'était pas évêque de cette ville, mais bien d'Elusa. La ressemblance des mots latins *Elosatium* et *Tolosatium* a pu donner lieu à cette inexactitude historique.

Peut-être saint Hilaire vivait-il encore lorsque Constantin envoya à Toulouse ses jeunes frères pour y étudier les lettres humaines sous le fameux rhéteur Emilius Arborius. Tout porte à croire qu'il ne fut pas le triste témoin de la première invasion de l'arianisme dans les Gaules, sous le règne de Constance ; mais le souvenir de ses vertus donna à l'Eglise de Toulouse une force véritablement héroïque pour repousser les séductions de l'hérésie arienne.

Constance croyait être redevable de sa victoire sur Magnence aux prières d'un évêque de cette secte. A peine fut-il entré dans les Gaules avec Arsace et Valens, ces deux

fauteurs de l'hérésie, qu'il publia un édit pour obliger les évêques de ces provinces à souscrire à la condamnation d'Athanase. A ce sujet, il convoqua un concile à Arles où présida Saturnin, évêque de cette ville. Quelques évêques des Gaules cédèrent à la peur et eurent la faiblesse de condamner le saint patriarche. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, l'une des plus grandes lumières de l'Eglise, démasqua toutes les fourberies des hérétiques et les moyens de séduction qu'ils avaient employés pour tromper la bonne foi des évêques, et se sépara publiquement de la communion des évêques ariens. Saturnin, ayant résolu de se venger, fit assembler un concile à Béziers où saint Hilaire fut cité. Celui-ci s'y rendit, accompagné de quelques évêques des Gaules, et en particulier de Rhodanius de Toulouse.

Ce prélat avait succédé à Hilaire. On trouve un évêque du nom de Rhodane qui souscrivit, au conciliabule de Milan, à la condamnation d'Athanase dans la lettre synodale où ce saint patriarche est traité de *sacrilége*. Quelques historiens ont pensé que cet évêque était le même que celui de Toulouse. Les paroles de Sulpice Sévère paraîtraient confirmer cette opinion, car cet auteur nous dépeint Rhodanius de Toulouse comme doué d'un caractère extrêmement doux et facile. Quoi qu'il en soit de ce sentiment, il est du moins certain que l'exemple d'Hilaire de Poitiers fortifia Rhodanius, et qu'au concile de Béziers il eut le courage de défendre la foi catholique. Sa résistance à refuser la condamnation du patriarche d'Alexandrie et son inébranlable fermeté le firent condamner à la peine de l'exil. Il fut relégué en Phrygie avec saint Hilaire, où il mourut quelque temps après en véritable confesseur de Jésus-Christ.

A peine le parti arien eut-il appris le bannissement et la mort de Rhodanius, qu'il fit d'incroyables efforts pour engager le clergé et le peuple de Toulouse à nommer à sa place un évêque de sa secte. Les prières devenant inutiles, on eut recours à la violence : Constance fit battre de verges et de fouets armés de plomb les clercs de cette Eglise. Ils demeurèrent inébranlables dans la foi, et l'on crut se venger de cette belle résistance en se livrant aux plus sacriléges profanations sur le corps même du Sauveur. Voici comment s'exprime saint Hilaire de Poitiers dans son livre à Constance : « Maintenant, ô loup ravissant, écoutez le » récit de vos forfaits..... Quelles fureurs n'avez-vous point » exercées contre l'Eglise de Toulouse? Les clercs ont été » frappés de verges, les diacres brisés par le plomb. On a » porté des mains sacriléges sur le Christ lui-même (les » saints me comprennent). Si je mens, ô Constance, vous » n'êtes plus un loup ravissant, vous êtes la brebis ; mais » si tout ceci est véritable, vous êtes l'Antechrist. » On ne doit point être étonné de voir saint Hilaire dédier au peuple et aux clercs de Toulouse son livre des Synodes : ils méritaient cette flatteuse distinction par la gloire qu'ils s'étaient acquise aux yeux de l'univers catholique, en résistant avec tant de courage à toutes les séductions et violences de l'erreur.

Si Toulouse se distinguait alors par la constance de sa foi, elle ne brillait pas moins au milieu des cités de toute la Gaule par son amour pour les lettres humaines. Ausonne nous parle de Sedatus, natif de Bordeaux, qui professait l'éloquence à Toulouse, où il se maria. Le poète nous fait une magnifique description de cette ville. « Je ne vous

» oublierai jamais, Toulouse, dans laquelle j'ai été élevé!
» Vous êtes renfermée dans une grande enceinte de murs
» de brique, et la Garonne baigne un côté de vos murailles.
» Assise entre l'Espagne et l'Aquitaine, vous êtes grande-
» ment peuplée à cause du voisinage des Pyrénées cou-
» vertes de neiges et des Cévennes complantées de pins.
» Venant d'envoyer des colonies dans quatre villes, il sem-
» ble que vous n'ayez rien perdu de votre peuple, et que
» vous contenez dans votre enceinte tous les sujets qui y
» sont nés. »

Toulouse était toujours soumise aux successeurs de Constantin. L'empereur Constance mourut dans la guerre qu'il avait déclarée aux Perses. Jovien fut élu pour lui succéder et signala son zèle pour la foi. Sa mort prématurée fit évanouir toutes les espérances qu'on avait conçues des grandes qualités de son esprit et de son cœur. Valentinien Ier lui succéda et fit sa résidence ordinaire dans les Gaules. Ce fut là qu'il déclara auguste son fils Gratien, dont il confia l'éducation au poète Ausonne. Gratien associa Valentinien II à l'empire; mais Maxime le fit assassiner à Lyon, et se rendit ainsi le maître des Gaules.

Nous plaçons sous le règne de Maxime l'élévation de Sylvius sur le siége de Toulouse. Sa dévotion pour saint Saturnin le portait à visiter presque tous les jours son tombeau. Les fidèles désiraient que leurs corps reposassent après leur mort auprès de celui du glorieux martyr. Saint Sylve craignit qu'on ne pût reconnaître plus tard, à cause de la multiplicité de ces tombeaux, celui de saint Saturnin; c'est ce qui le détermina à transporter ailleurs ces sacrées reliques. Dans ce pieux dessein, il recueillit d'abon-

dantes aumônes et jeta les fondements d'un édifice destiné à recevoir ces précieux ossements; la mort l'empêcha de terminer ce temple.

On doit placer le pontificat de saint Sylve à la fin du troisième siècle, puisque Rhodanius est mort l'an 356. La patrie de ce saint est entièrement inconnue, ainsi que les principales actions de sa vie. On ne peut douter qu'il ne jouît d'un grand crédit auprès de son peuple, puisqu'il trouva des sommes d'argent très-considérables pour la construction de l'église dont il jeta les fondements. L'expression dont se sert l'auteur de la légende nous force d'admettre que le temple commencé par saint Sylve devait être d'une très grande étendue, *coacervatis et collectis undiquè multis pecuniis, magnis sumptibus et impensis* : ce qui a fait croire à quelques auteurs que les fondements de l'édifice qui existe encore aujourd'hui ont été jetés, au moins en très grande partie, par cet évêque. Saint Sylve bâtit l'édifice hors des murs de la ville, dans la campagne, Toulouse ne s'étendant pas encore jusqu'au lieu où l'église est située.

Saint Sylve mourut au milieu de son troupeau. Son corps fut d'abord enseveli au lieu de la sépulture commune. Lorsque saint Exupère eut achevé l'église fondée par saint Sylve, il fit transporter le corps du saint dans ce nouveau temple.

Pendant le pontificat de saint Sylve, Toulouse comptait au nombre de ses plus illustres citoyens Sulpice Sévère. L'opinion qui avance que cette ville lui donna le jour n'est pas dénuée de fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y passa la plus grande partie de sa vie, et que ses terres étaient

situées aux environs. Plus recommandable encore par la pureté de ses mœurs, l'élévation de son esprit et la réputation de ses ouvrages que par sa naissance et ses richesses, Sulpice fréquenta le barreau et y fit admirer son éloquence. Après avoir épousé une femme née à Toulouse, de l'illustre famille des Basses, il eut le malheur de la perdre quelque temps après son mariage. Dégoûté des choses de la terre, il se retira du monde dans un lieu situé entre Toulouse et Narbonne, nommé Primuliac. Ce fut là qu'avec quelques disciples il embrassa les pratiques de la vie monastique et composa la plus grande partie de ses ouvrages.

Les terres de Sulpice Sévère étaient situées non loin d'Elusium, ville distante de Toulouse de 29 milles, au lieu où se trouve aujourd'hui Montferrant. On y aperçoit une église dédiée à saint Pierre, très ancienne, et que l'on croit avoir existé au temps du célèbre écrivain. Elusium a été complètement détruite ; il ne reste plus que quelques ruines et une fontaine appelée la « fontaine d'Alzonne. »

Théodose le Grand parvenait à l'empire, après avoir vaincu Eugène et Argobaste le meurtrier du jeune Valentinien, qui, sous Maxime, possédait une partie du royaume d'Occident. Avant de mourir, il partagea l'empire entre ses deux fils Arcadius et Honorius. Ce dernier rendit une ordonnance pour détruire les temples des idoles qui se trouvaient encore debout. Ce fut à cette époque que dans toutes les Gaules, et à Toulouse en particulier, ces monuments de la superstition païenne furent renversés. On croit que l'église de la Daurade et celle de Saint-Jacques qui, depuis, devint la cathédrale sous l'invocation de saint Etienne, furent bâties à cette époque sur les ruines des temples de Jupiter et de

Minerve, et qu'on pût même conserver quelques parties des anciens édifices en les consacrant au culte chrétien.

Au commencement du v[e] siècle, saint Exupère succéda à saint Sylve sur le siége de Toulouse. Quelques auteurs ont prétendu que ce saint était né à Aure, bourg situé dans l'une des vallées des Pyrénées, où il existe une église bâtie en son honneur, et à laquelle les peuples de ces contrées ont une dévotion singulière. Bernard Guidon lui donne pour patrie un certain territoire qu'il appelle *Morualensis,* nom complètement inconnu. Le cardinal Baronius le confond mal-à-propos avec le rhéteur Exupère qui a vécu au moins un demi-siècle avant l'évêque, puisqu'il fut fait précepteur des enfants de Dalmatius, frère de Constantin le Grand. Ce qui paraît certain aujourd'hui, c'est qu'Exupère était attaché comme prêtre à l'Eglise de Bordeaux vers la fin du IV[e] siècle, avant sa promotion à l'épiscopat. D'après le témoignage de saint Paulin, il donnait à cette Eglise les exemples des plus sublimes vertus, puisque ce grand évêque, écrivant à saint Amand de Bordeaux, le conjure de faire tous ses efforts pour engager le saint prêtre Exupère à veiller à sa propre subsistance. C'est de lui que saint Jérôme parlait dans sa lettre à la vierge Furia : « Vous avez saint Exupère, homme d'un âge mûr et » d'une foi longtemps éprouvée. » Furia se trouvait à Rome quand saint Jérôme lui adressa cette lettre, et rien n'empêche d'admettre que le prêtre Exupère l'ait accompagnée dans le pélerinage au tombeau des SS. Apôtres. Son rare mérite l'éleva donc sur le siége de Toulouse. Il signala les premières années de son épiscopat par son zèle pour la défense de la foi et de la discipline de l'Eglise. A cette époque parut l'hérétique Vigilance que saint Jérôme appelle le

premier monstre que les Gaules aient produit. Né dans le pays de Comminges près des Pyrénées, il avait été d'abord simple domestique de Sulpice Sévère qui, plus tard, lui confia l'administration de quelques terres qu'il avait en Espagne, avec le soin de vendre son vin. Sulpice l'employa ensuite en qualité de commissionnaire auprès de saint Paulin de Nôle, chez lequel il fut saisi d'une fièvre ardente qui retarda son départ. Paulin le chargea de porter à saint Jérôme en Palestine le panégyrique qu'il venait de faire de l'empereur Théodose. Paulin faisait à saint Jérôme un grand éloge de Vigilance, ce qui fit que cet illustre docteur le reçut honorablement, et le retint assez longtemps auprès de lui. Vigilance avait été élevé au sacerdoce avant son arrivée en Palestine. Oubliant la manière dont saint Jérôme l'avait accueilli, il prit parti contre ce saint dans sa fameuse dispute avec Jean de Jérusalem et Ruffin. Il obtint cependant son pardon; mais revenu dans les Gaules, il publia un livre contre saint Jérôme, qui se vit forcé de lui répondre. Bientôt après il dissémina dans la province de Toulouse ses coupables erreurs, condamnant la virginité, les jeûnes et les veilles de l'Eglise, le culte des saints et leurs reliques. Corrompu dans ses mœurs comme dans sa doctrine, il vivait dans le libertinage le plus effréné. Dans sa lettre à Ripaire, saint Jerôme se plaint de ce qu'un saint évêque des contrées qu'habitait Vigilance, favorisait par son silence les erreurs de cet hérésiarque. — On a cru qu'il était ici question de saint Exupère de Toulouse; mais rien ne l'indique dans les écrits du saint docteur. Nous voyons, au contraire, cet évêque signaler cette hérésie au pape Innocent Ier, auquel il écrivit pour demander la réponse à plusieurs questions,

entr'autres, sur la continence des prêtres que cet hérétique combattait. Le 20 février de l'an 405, Innocent répondait ainsi à saint Exupère :

1° « Vous nous demandez quelle est la règle qu'il faut » suivre à l'égard des diacres ou des prêtres qui, par la » naissance de quelque enfant, sont manifestement con- » vaincus de n'avoir pas gardé la continence dans l'exercice » de leur ministère?... La loi divine et les ordonnances » du pape Sirice, d'heureuse mémoire, le déclarent : Il faut » que ces hommes soient privés de toute dignité ecclé- » siastique et n'exercent pas un ministère qui demande une » si grande continence. Toutefois une distinction est ici né- » cessaire : ou ces hommes ont eu connaissance des ordon- » nances du pape Sirice, ou ils les ont ignorées. Dans ce » dernier cas, que l'on pardonne le passé et qu'ils gardent » l'ordre dans lequel ils se trouvent, sans monter à un » ordre plus élevé. Dans le premier cas, ils doivent être » absolument déposés.

2° » Vous demandez, en second lieu, ce qu'il faut observer » à l'égard de ceux qui, étant tombés après le baptême » dans les plus honteuses voluptés, sollicitent, à l'article de » la mort, la pénitence et la communion?... Sur cette ques- » tion il existe deux sentiments, le premier plus sévère, le » second plus indulgent : car autrefois on était dans l'usage » d'accorder la pénitence, mais de refuser la communion. » On agissait ainsi dans la crainte que la facilité d'obtenir » la communion, dans ces temps de persécution, n'éloignât » pas assez du péril d'une triste chute ceux qui eussent » été comme assurés d'obtenir une parfaite réconciliation ; » on accordait cependant la pénitence pour ne pas tout

» refuser. Les circonstances des temps rendaient la rémis-
» sion plus sévère; mais depuis que le Seigneur a donné la
» paix à l'Eglise, ces craintes ayant été bannies, on a jugé
» convenable de donner la communion aux mourants et,
» grâce à la miséricorde divine, comme un viatique à ceux
» qui partent, dans la crainte d'imiter la dureté de l'héré-
» tique Novatien qui refuse tout pardon. Qu'ainsi la com-
» munion extrême soit accordée avec la pénitence!

3° » Vous demandez, en troisième lieu, ce qu'il faut pen-
» ser de ceux qui, après leur baptême, ont exercé la judi-
» cature, ou fait donner la question, ou condamné à mort?...
» Nos anciens n'ont rien défini sur ce point. Que ces hom-
» mes sachent que leurs actions sont fidèlement gardées
» pour le jour du jugement.

4° » Vous paraissez désirer savoir pourquoi l'on punit
» plus rarement les hommes adultères que les femmes cou-
» pables du même crime?.... Apprenez que la religion
» chrétienne condamne l'adultère dans l'un et l'autre sexe;
» mais il est rare que les femmes accusent leurs maris, et
» l'on ne punit pas les crimes cachés; tandis que les hom-
» mes accusent avec beaucoup plus de facilité leurs fem-
» mes auprès des prêtres. Ainsi leur crime étant connu, la
» communion leur est refusée. Quant aux hommes, on ne
» doit pas facilement soupçonner ceux dont les fautes sont
» cachées. Mais que les uns et les autres soient éloignés,
» si leur crime est connu : les raisons sont pour tous les
» mêmes. Là où il n'y a point de preuve, il ne peut y avoir
» de raison de punir.

5° » Vous avez voulu savoir encore s'il est permis à ceux
» qui ont reçu le baptême d'offrir des suppliques aux me-

» pereurs pour demander la mort d'un criminel?... Observez » que les empereurs n'agissent jamais en ces occasions sans » connaissance de cause; mais ils soumettent les délits et » les crimes à l'examen des juges, afin que la cause étant » connue, ces crimes puissent être vengés. Ainsi, lorsque le » juge a tout examiné, il absout ou il condamne selon la na- » ture de l'affaire, et tant que l'autorité des lois ne s'exerce » que sur les méchants, le dictateur est sans reproche.

6° » Votre fraternité désire être fixée à l'égard de ceux » qui, après avoir fait divorce, se remarient à d'autres?... » Il faut les regarder comme adultères, ainsi que ceux ou » celles qui les épousent; il faut donc les séparer de la » communion des fidèles. Mais, quant aux parents, on ne » peut conclure ainsi, à moins qu'on ne découvre qu'ils » aient été les instigateurs de ces alliances illicites.

Le pape Innocent Ier terminait sa lettre à Exupère par le canon général des livres de l'Ecriture-Sainte; il s'exprimait ainsi : « Le catalogue ci-joint vous montrera quels sont les » livres qui sont contenus dans le canon; cinq livres de » Moïse, savoir : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les » Nombres, le Deutéronome; Jésus Navé, un livre des » Juges, quatre des Rois, et tout ensemble Ruth; seize li- » vres des Prophètes, cinq livres de Salomon, le Psautier. » Les livres historiques sont : un livre de Job, un de To- » bie, un d'Esther, un de Judith, deux des Machabées, » deux d'Esdras, deux des Paralipomènes; et du Nouveau- » Testament : les quatre Evangiles, quatorze Epîtres de » saint Paul, trois de saint Jean, deux de saint Pierre, une » de saint Jude, une de saint Jacques, les Actes des Apô- » tres et l'Apocalypse.

» Quant aux livres qui ont été écrits par un certain Lu-
» cius, sous le nom de Mathieu, de Jacques le Mineur, de
» Pierre et de Jean, ou par les philosophes Nexocharides
» et Léonidas sous le nom d'André ou de Thomas, et s'il en
» est d'autres de cette espèce, sachez qu'il ne suffit pas de
» les rejeter, mais que vous devez encore les condamner. »

Cette fameuse décrétale est datée du x des calendes de mars, sous le consulat de Stilicon et d'Anthemius. Il est à remarquer que ce catalogue des Livres saints est entièrement semblable, quant à sa substance, à celui du troisième concile de Carthage tenu en 397, le plus ancien monument arrivé jusqu'à nous où soient inscrits tous les Livres sacrés. Innocent Ier place au rang des divines Ecritures les Livres que la prétendue réforme a regardés plus tard comme apocryphes : ce qui démontre qu'elle a, sur ce point si essentiel, rejeté la tradition des premiers siècles.

La charité de saint Exupère était aussi grande que son zèle pour la discipline de l'Eglise. Rien n'égale la magnificence des éloges que saint Jérôme lui donne dans sa lettre à Rustique, élevé depuis sur le siége de Narbonne : « Le
» saint évêque de Toulouse, lui dit-il, est l'imitateur de la
» veuve de Sarepta. Manquant de tout, il nourrit ses frè-
» res; défiguré par les jeûnes, il est encore tourmenté par
» la faim qui dévore les autres. Il a jeté tout ce qu'il possé-
» dait dans les entrailles de Jésus-Christ. Qui est plus ri-
» che que cet homme qui porte le corps du Seigneur dans
» un panier d'osier, et son sang dans un vase de verre? Il a
» chassé l'avarice du temple, sans avoir recours aux fouets
» et à la rigueur ; il a dispersé l'or des changeurs et ren-
» versé ces tables de la cupidité sur lesquelles on vendait

» des colombes, c'est-à-dire les dons de l'Esprit-Saint, afin » que la maison de Dieu fût appelée une maison de prières » et non une caverne de voleurs. Suivez de près ses traces » ainsi que celles de tous ces hommes qui lui ressemblent, » et que le sacerdoce a rendus pauvres et plus humbles. »

L'état monastique fleurissait alors dans la Gaule Narbonnaise sous le pontificat du saint évêque. On regarde communément Sulpice Sévère comme le fondateur du premier monastère de ces contrées, et peut-être même de celui de Toulouse, qui renfermait alors un grand nombre de saints religieux, parmi lesquels on distinguait Minerve, Alexandre et Sisinnius. Il paraît qu'à l'exemple des évêques de l'Eglise orientale, Exupère habitait avec ces pieux solitaires; et quelques auteurs ont pensé que le monastère de Toulouse était le berceau de la célèbre abbaye de Saint-Saturnin, qui était renommée dans toutes les Gaules, au IXe siècle. Saint Exupère, ayant appris l'extrême indigence dans laquelle se trouvaient alors les solitaires de Jérusalem et d'Egypte, envoya Sisinnius à saint Jérôme avec des lettres pour le saint docteur et d'abondantes aumônes. Ripaire et Didier, deux saints prêtres qui habitaient dans le territoire de Toulouse, envoyèrent à saint Jérôme, par le même Sisinnius, tous les écrits de Vigilance qu'il leur avait demandés pour les réfuter. Sisinnius fut aussi chargé par Minerve et Alexandre de solliciter du célèbre docteur la solution de plusieurs difficultés sur les Livres sacrés, entr'autres, sur ce passage de saint Paul : *Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés.*

Unis par les liens du sang, ils l'étaient encore plus par ceux d'une ardente charité. Après avoir quitté leur famille

et leurs biens, ils s'étaient retirés du monde pour vivre dans la retraite; là, l'étude de l'Ecriture-Sainte et la prière occupaient tous leurs instants. Saint Jérôme n'eut pas assez de temps pour répondre à toutes les questions de ces solitaires; mais, comme pour les consoler, il leur adressa son commentaire sur le prophète Malachie. Sisinnius demeura assez peu de temps en Orient. A son retour auprès d'Exupère, il lui remit le commentaire sur le prophète Zacharie que le saint docteur adressait au grand évêque de Toulouse en ces termes : « Au temps de l'automne, le moine » Sisinnius, notre frère et votre fils, m'a rendu la lettre » dont vous avez daigné m'honorer; je l'ai lue et me suis » réjoui du bon état de votre santé. J'ai vu avec plaisir » que vous vous souveniez de moi, ainsi que de tous nos » frères qui servent le Seigneur en ces saints lieux. C'est » pour les secourir que vous vous faites des amis des faus» ses richesses, vous préparant ainsi une éternelle demeure, » afin de pouvoir dire avec le prophète : Que vos tabernacles » sont aimés, ô mon Dieu ! Si le passereau trouve un » asile et la tourterelle un nid où elle place ses petits, » pourquoi vous, pontife de Dieu, qui foulez à la fin du » monde les divins pressoirs pour offrir aux peuples alté» rés le vin du sang de Jésus-Christ, ne vous écrieriez-vous » pas : Mon cœur et ma chair se sont réjouis dans le Dieu » vivant; heureux ceux qui habitent dans votre maison !

» J'apprends que dans cette vallée de larmes, en ce lieu » que Dieu a destiné au combat pour donner la couronne à » ceux qui triomphent, vous disposez des degrés dans votre » cœur pour vous élever de vertu en vertu, imitant la pau» vreté du Seigneur, afin de devenir riche avec lui. Il re-

» pose sur vous sa tête, et tous les jours il est recueilli,
» visité, nourri et vêtu par vos soins. J'apprends encore
» que vous vous appliquez avec ardeur à la lecture des di-
» vines Ecritures; aussi, désirant vous offrir un modeste
» présent de mon faible génie, ayant presque conduit à sa
» fin l'explication des douze prophètes, je n'ai point aban-
» donné le travail commencé, mais j'ai placé sous vos aus-
» pices ce que je ne devais pas composer pour vous. Votre
» bienveillance appréciera, non mon érudition qui est nulle
» ou presque nulle, mais le désir que j'ai de vous être
» agréable, désir qui, en m'animant pour ce qui me reste
» encore à faire, m'excitera à continuer ma course dans le
» vaste champ des Ecritures. S'il est des hommes à qui j'ai
» promis l'explication de ces livres ou de plusieurs autres,
» qu'ils pardonnent à l'amour incroyable que je vous porte,
» et qu'ils regardent comme écrits pour eux-mêmes ce que
» j'ai écrit pour vous....

» Ainsi, mon Exupère, pontife vénérable, soyez présent à
» ma prière si votre corps est loin de moi! Sisinnius veut
» partir pour l'Egypte, afin qu'accomplissant sa mission au-
» près des frères, il leur apporte la bonne odeur de vos
» parfums, et que ces campagnes arides ne soient plus dé-
» sormais arrosées par le fleuve de l'Éthiopie, mais par les
» abondantes eaux de la Gaule. Recevez donc ces com-
» mentaires, bien imparfaits sans doute; n'accusez pas tou-
» tefois ma négligence, mais l'empressement du messager,
» qui, se hâtant de distribuer votre or aux fidèles, nous
» laisse à peine le temps de vous envoyer le nôtre. »

Nous avons vu que saint Sylve, prédécesseur d'Exupère, avait jeté les fondements d'une somptueuse basilique desti-

née à renfermer les ossements de saint Saturnin, et que la mort l'avait empêché de la terminer. Exupère acheva l'édifice, et forma le projet d'y transporter le corps du martyr. Le respect qu'il avait pour sa mémoire lui faisait craindre de toucher à ses cendres vénérées ; mais il fut averti dans son sommeil de ne point négliger, par une espèce d'infidélité, ce que sa foi lui avait fait entreprendre. On ne fait aucune insulte aux saints en transportant leurs ossements, parce que ce qui est utile au salut des fidèles, sert à la gloire des martyrs. Encouragé par cette vision, il adressa sa requête aux empereurs. Il obtint sans délai ce qu'il avait sollicité dans son ardente piété, et le corps du premier évêque de Toulouse fut transporté solennellement à la basilique, et enseveli, selon l'antique usage, au milieu du temple. L'élévation de ces sacrées reliques n'eut lieu que longtemps après.

On a cru que saint Exupère avait eu une connaissance anticipée de l'invasion des barbares, qui, à cette époque, s'étaient précipités sur les vastes provinces des Gaules, et que c'est à ce sujet qu'il envoya des sommes immenses en Palestine. Il faut atttribuer à une autre cause ses pieuses largesses. Vers l'an 407, les Alains, les Suèves, les Vandales pénétrèrent dans les Gaules et s'avancèrent vers l'Espagne. Ils n'entrèrent pas alors dans Toulouse, qui fut épargnée à cause du mérite d'Exupère, soit que cette faveur fût due à ses ardentes prières, soit qu'elle dût être attribuée à la connaissance que les barbares avaient de sa rare vertu : circonstance que saint Jérôme rappelle à la veuve Ageruchie. « Je ne puis, dit-il, penser à Toulouse » sans verser des larmes, ville heureuse qui a dû au mérite

» de son saint évêque Exupère de ne point tomber au pou-» voir de l'ennemi. » Mais les villes que le glaive avait épargnées ne le furent pas par la famine, et c'est ce qui porta saint Exupère à vendre les vases sacrés de son Eglise. C'est sans doute pour symboliser cette protection accordée à Toulouse par les prières d'Exupère, que les peintres du moyen-âge l'ont représenté sur les murs de la ville, repoussant les assiégeants par une bénédiction solennelle.

On trouve dans quelques auteurs que ce saint pontife assista à l'un des conciles de Troyes; qu'ayant reçu dans ce concile la commission d'aller annoncer au pape l'arrivée des barbares que le ciel avait révélée à saint Servais de Tongres, il refusa cette commission. Ce fait, uniquement appuyé sur l'appendice d'un concile tenu à Cologne, est dénué de fondement. Il faut en dire autant de la prétendue guérison de saint Ambroise, que l'on dit avoir été délivré d'une fièvre ardente en buvant de l'eau qui avait été renfermée dans le calice de verre du saint évêque. Une ancienne tradition rapporte que saint Exupère dédia à la Mère de Dieu un temple consacré au culte de Minerve. Ce temple, à ce que l'on croit, se trouvait au lieu où est aujourd'hui située la belle église de la Daurade.

Saint Exupère termina sa carrière avant la prise de Toulouse par les Goths, vers l'an 415. Il mourut à Blagnac, près de Toulouse, où l'on montre encore son tombeau. Son corps fut transporté, un siècle après sa mort, dans la basilique de Saint-Saturnin.

LIVRE II.

DEPUIS LA MORT DE SAINT EXUPÈRE EN 415 JUSQU'A CELLE D'EURIC EN 484.

La Gaule Narbonnaise, au commencement du ve siècle, tomba sous la domination des Goths. Ces peuples, originaires du Nord, se rapprochèrent insensiblement des frontières de l'empire. Convertis au christianisme, vers le IIIe siècle, par quelques prêtres qu'ils avaient faits prisonniers, ils embrassèrent plus tard l'arianisme, pour engager l'empereur Valens, qui était arien, à leur donner des terres dans l'empire : ce qui leur fut accordé. C'est à cette époque que les Goths s'établirent dans la Thrace. Ils occupèrent la rive gauche du Danube, et se divisèrent alors en deux branches; les premiers, placés vers l'orient, s'appelèrent Ostrogoths; les seconds, placés vers l'occident, prirent le nom de Visigoths. Ces derniers avaient à leur tête Alaric, prince issu de la famille des Balthes, l'une des plus illustres de la nation gothique; ses vertus militaires le rendaient cher à ses compagnons d'armes et terrible à ses ennemis. Il professait l'arianisme. Excité par Rufin, ministre de l'empereur Arcadius, Alaric se mit à la tête des troupes de sa nation, ravagea la Thrace, la Pannonie, la Grèce, et fit irruption dans l'Italie, favorisé dans sa marche par la trahison dont Stilicon se rendit coupable contre Honorius. Ayant ordonné à Ataulphe, son beau-frère, de venir le joindre dans la Pannonie avec tous les Goths et les Huns qu'il pourrait réunir,

il s'avança jusqu'à Rome, réduisit cette ville à l'extrémité, mais en leva bientôt le siége. Peu de temps après, blessé du refus qu'Honorius avait fait de ses offres, il assiégea de nouveau la ville de Rome (410), la prit et l'abandonna au pillage et à toute la fureur des soldats; puis il alla mourir à Reggio, où il avait conduit la princesse Placidie, sœur d'Honorius, qu'il avait faite prisonnière.

Après la mort d'Alaric, les Visigoths élurent pour leur roi son beau-frère Ataulphe. Ce prince fit sa première irruption dans les Gaules en 412. Conduit uniquement par la passion effrénée des conquêtes et du pillage, Ataulphe, après avoir pris Narbonne, capitale de la province, se dirigea vers Toulouse et s'en empara. L'armée des Goths y commit toutes sortes d'excès, et la désolation de cette cité fut si grande que les principaux habitants se virent obligés de chercher ailleurs un asile pour se dérober à la rage de leurs vainqueurs (413). Le poète Rutilius nous parle, dans son voyage ou itinéraire, de Victorin de Toulouse, qui se vit alors obligé de quitter sa patrie : « Après que la ville de » Toulouse, dit-il, eût été prise par les barbares, il alla » fixer son séjour dans la province de Toscane. Sa sagesse, » que la prospérité n'avait point altérée, ne brilla pas » moins dans l'infortune. Les peuples que l'Océan envi» ronne, les habitants de Thule et les Bretons féroces sont » autant de témoins de ses vertus. Le temps limité de la » magistrature qu'il a exercée dans ces pays lointains » comme vicaire du préfet des Gaules, a suffi pour lui ga» gner tous les cœurs et rendre son souvenir à jamais pré» cieux aux peuples de ces contrées..... En revoyant ce cher » compatriote, je me croyais presque de retour dans ma

» patrie. » Ces paroles ont pu faire croire que le poète Rutilius était né à Toulouse comme Victorin. Quelque auteurs le croient originaire de Poitiers, et ce dernier sentiment paraît beaucoup plus probable. Si Rutilius fût né à Toulouse, il n'aurait point été surpris de trouver dans l'île Capraria des moines ou solitaires, contre lesquels il déclame avec toute la rage d'un idolâtre et l'ironie d'un bel esprit; car l'état monastique était dans ces temps-là très répandu à Toulouse et aux environs. Cette ville se vit bientôt délivrée des Visigoths, qui résolurent d'abandonner les Gaules pour se retirer en Espagne. Ataulphe étant mort à Barcelone, Sigeric lui succéda, et à celui-ci Wallia. Pendant le séjour des Visigoths en Espagne, la Gaule Narbonnaise fut gouvernée par Constance, général d'Honorius, qui s'efforça de lui faire oublier les maux qu'elle avait soufferts dans cette terrible invasion.

Les Visigoths, après avoir affranchi une partie de l'Espagne du joug des Vandales, des Suèves et des Alains, repassèrent les Pyrénées (418) sous la conduite de Wallia. Par suite d'un traité qu'ils firent avec le patrice Constance, ils obtinrent l'Aquitaine, depuis Toulouse jusqu'à l'Océan. Ce fut à cette époque que cette ville devint la capitale du royaume des Visigoths dans les Gaules. C'est sans doute à ce nouvel ordre de choses qu'il faut attribuer la longue viduité de l'Eglise de Toulouse, qui n'eut point de premier pasteur depuis la mort de saint Exupère jusqu'à l'élection d'Heraclius, qui lui succéda bien des années après. Toutefois elle dût réclamer, avec les autres Eglises des Gaules, contre les excessives prétentions de Patrocle, évêque d'Arles, au sujet des prétendues prérogatives de son siége, prétentions

qui, d'abord favorisées par le pape Zozime, et plus tard repoussées par Boniface, à la prière d'Hilaire de Narbonne, ne servirent qu'à troubler la paix de ces Eglises.

Wallia étant mort vers l'an 419, Théodoric, prince de la nation gothique, lui succéda. Sous ce prince, les Visigoths, désirant étendre leur domination, rompirent la paix avec les Romains, traversèrent la Narbonnaise première, passèrent le Rhône et mirent le siége devant Arles. Aétius, général des Romains, vint au secours de cette place et les battit. Une nouvelle tentative des Visigoths sur la même ville ne fut pas plus heureuse que la première, ce qui obligea Théodoric à conclure la paix avec l'empereur Valentinien. Mais cette paix fut d'assez courte durée; car, profitant de l'éloignement d'Aétius, ils s'emparèrent de quelques villes aux environs de Toulouse. Pendant qu'ils étendaient ainsi leurs conquêtes, les Romains, ayant à leur tête le général Littorius, vinrent les attaquer jusque dans leur capitale, et firent le siége de cette place, l'une des plus importantes des Gaules. On entoura donc Toulouse d'une vaste circonvallation. Les assiégés, se voyant pressés par les Romains et pensant que leurs ennemis auraient pour le caractère épiscopal le même respect qu'ils avaient eux-mêmes, députèrent à Littorius quelques évêques catholiques, parmi lesquels on remarquait Orientius, évêque d'Auch. Cet évêque sortit de la ville assiégée et se rendit au camp de Littorius. Le général le reçut avec beaucoup de hauteur, et lui déclara que son projet était de ne faire de la capitale des Visigoths qu'un monceau de ruines. Orientius rentra à Toulouse, apportant à Théodoric la réponse de Littorius. Les habitants de cette cité virent alors un spectacle vraiment digne de

leur admiration. Théodoric, désespérant d'échapper par des moyens humains à la fureur des assiégeants, eut recours à la prière ; il se prosterna la face contre terre, s'étendit sur la cendre et le cilice, se leva ensuite, fit une sortie à la tête de ses troupes, repoussa les Romains avec force et fit prisonnier leur général.

Cette victoire inespérée fut attribuée aux prières d'Orientius. On assure que, lorsque Littorius s'avançait vers les murs, un nuage épais l'environna tout-à-coup et l'empêcha de reconnaître un piége dans lequel il vint tomber. L'Eglise de Toulouse se montra reconnaissante pour Orientius, qu'elle regarda depuis comme l'un de ses plus illustres défenseurs. On voit que dans cette action mémorable, il n'est nullement question de l'évêque de Toulouse : ce qui prouve qu'on n'avait pas encore donné de successeur à saint Exupère. Les catholiques des Gaules regardèrent la délivrance de Toulouse, à cette occasion, comme l'une des plus éclatantes vengeances du ciel sur les crimes des Romains. Voici comment s'exprime à ce sujet Salvien, le saint et éloquent prêtre de Marseille : « La destinée de ce capitaine (il parle de » Littorius) a été la peine de sa présomption.... En cela a » brillé la juste sagesse de Dieu, qui a fait souffrir à cet » homme superbe ce qu'il se proposait de faire souffrir aux » autres, ne se mettant pas en peine du secours du ciel. Il » ne doutait pas qu'il ne triomphât de ses ennemis, et il » devint leur captif; il a porté les chaînes qu'il prépa- » rait aux autres : juste châtiment de sa témérité ! Que » Dieu paraît juste dans cette conjoncture ! on y voit celui » qui se promettait un grand butin devenir lui-même la » proie de l'ennemi ; on le voit servir au triomphe de ceux

» qu'il voulait faire servir à la pompe du sien ; on le voit » chargé de chaînes, devenir un spectacle qui est étalé de- » vant les femmes et les enfants des barbares pour essuyer » leurs cris et leurs moqueries ! Cet homme si fier et si » superbe a souffert ces affronts qui semblent n'être réser- » vés que pour les lâches. La mort eût été le terme de sa » honte, mais il a été privé de cette espèce de bonheur. » Son supplice a été long ; on l'a vu enfermé dans une som- » bre prison, accablé de maux, et réduit à une telle misère » qu'il en toucha de pitié ses ennemis ; et cette pitié-là » même ne laisse pas d'être un tourment pour des cœurs » fiers. »

Après la miraculeuse délivrance de Toulouse, Théodoric, roi des Visigoths, perdit la vie en combattant contre Attila, roi des Huns, dans les champs de Meri, près de Troyes. Les catholiques de son royaume donnèrent des larmes à sa mort. Quoique élevé dans le sein de l'arianisme, ce prince avait beaucoup de piété et une très grande modération. Il eut pour successeur Thorismond, son fils, qui fut reçu dans sa capitale au milieu des applaudissements de la multitude. Les commencements de son règne furent assez paisibles. Nous trouvons à cette époque une nouvelle preuve de la vacance du siége de Toulouse, puisqu'on ne voit la souscription d'aucun évêque de cette ville au second concile de Narbonne, qui se tint alors contre les erreurs de Nestorius et d'Eutichès. La mort de Thorismond suivit d'assez près la tenue de ce concile ; il périt à Toulouse, lâchement assassiné par ses frères.

Théodoric II lui succéda.

Malgré le crime affreux dont ce prince avait souillé sa

vie, Sidoine Apollinaire nous a retracé dans ses *Lettres* un admirable portrait de sa personne.... Il porta ses armes en Espagne contre les Suèves, dont il fut vainqueur ; entreprit ensuite la guerre contre l'empereur Majorien, que la mort de Valentinien III, de Maxime et d'Avitus avait rendu maître de l'empire, et, quoiqu'il eut fait la paix avec Majorien, il mit le siége devant Arles ; mais il fut repoussé par le comte Gilles qui défendait cette place. Profitant des troubles de l'empire, il s'empara de la Gaule Narbonnaise, et étendit aussi vers la Loire les limites de son royaume. Revenu à Toulouse pour se reposer de ses conquêtes, il y fut lâchement assassiné par les ordres d'Euric, son frère (466). Il était alors dans la quarantième année de son âge et avait régné treize ans accomplis. La sagesse de sa conduite et la douceur de son gouvernement avaient effacé aux yeux de ses sujets le crime auquel il devait l'empire ; ses rares talents le rendirent l'objet des regrets de ses peuples. Sidoine Apollinaire nous a tracé le tableau des qualités de ce prince. « Il était, dit-il, extrêmement actif, il prévenait » l'heure des offices que ses chapelains chantaient avant le » jour ; il y assistait régulièrement avec peu de suite, et » toujours avec beaucoup de respect : quoique, entre nous, » ce fut moins par raison et par principe de piété que par » coutume. Cet exercice de religion était suivi de l'applica- » tion aux affaires de l'Etat, auxquelles Théodoric vaquait » jusqu'à sept heures du matin, accompagné de son grand » écuyer qui se tenait toujours auprès de son trône. Ses » gardes, vêtus de peaux ainsi que les autres Visigoths, » étaient placés entre un rideau qui partageait toute la salle » du consistoire ou d'audience, et une balustrade dont elle

» était fermée. C'est là que ce prince donnait audience aux » ministres étrangers, écoutant beaucoup et parlant peu. » Quant aux affaires qu'on lui proposait, il différait la dé- » cision de celles qui demandaient une mûre délibération, » et expédiait les autres sur-le-champ.

» A la sortie de ses audiences, qui finissaient à sept heu- » res du matin, il allait voir ou son trésor ou ses chevaux, » ou prendre quelquefois le divertissement de la chasse. » Comme il ne croyait pas qu'il fût de la majesté royale » d'avoir son arc pendu à son côté, il le faisait porter hors » de son étui par un page qui se tenait toujours auprès de » lui, et qui avait soin de le lui donner détendu quand il » en avait besoin; car alors il le bandait lui-même, et tirait » avec tant d'adresse et d'habileté qu'il ne manquait jamais » son coup. Après cet exercice, on servait le dîner, qui, » dans les jours ordinaires, ne différait pas de celui d'un » simple particulier. La table était peu chargée d'argente- » rie; la conversation, dont le sujet était toujours sérieux, » en faisait le principal ornement. Les nappes et les ser- » viettes étaient tantôt de lin, tantôt d'une étoffe de pour- » pre, et les mets composés de viandes communes, mais » bien assaisonnées. La vaisselle était propre et légère; » on y buvait moins par délice que par nécessité. On y ad- » mirait la propreté des Grecs, l'abondance des Gaulois, et » le service prompt et exact des Italiens.

» Le dîner de ce prince était ordinairement suivi d'une » courte méridienne; et celle-ci, quand l'envie lui en pre- » nait, du jeu de dés ou d'osselets, auquel il jouait avec « beaucoup d'habileté, de grâce et d'enjouement. Ennemi » de la gêne et de la contrainte, il voulait et exhortait même

» qu'on agît familièrement avec lui. Il prenait également » plaisir à gagner et à considérer le dépit et le chagrin de » ceux qui perdaient; et lorsqu'on perdait sans se dépiter, » il se persuadait que c'était par complaisance et par ména- » gement. Il n'était jamais si gai et si facile à accorder des » grâces que lorsqu'il gagnait lui-même. Ceux qui voulaient » en obtenir profitaient de ces heureux moments.

» Après le jeu, qui finissait à trois heures, ce prince s'ap- » pliquait aux affaires du gouvernement. On voyait alors » dans son palais une infinité de gens d'affaires, ce qui du- » rait jusqu'au soir; chacun alors se retirait, à la réserve des » courtisans, avec lesquels il s'entretenait jusqu'à l'heure du » coucher. Pendant son souper, on n'entendait jamais ni » symphonie ni musique. Une conversation sérieuse et » utile, mais égayée, faisait tout le plaisir du repas. A la » sortie de table, on plaçait les sentinelles préposées pour » sa garde jusqu'à son lever du jour suivant.

» Il avait la taille au-dessus de la médiocre, le teint blanc » et relevé d'un beau coloris, lequel était toujours l'effet de » la pudeur et de la modestie, et jamais de la colère et de » l'emportement; ses cheveux étaient frisés, ses sourcils » épais; quand il fermait les yeux, le poil des paupières lui » tombait jusqu'à la moitié des joues. Il avait le nez aqui- » lin, les oreilles couvertes, selon la coutume de sa nation, » par les tresses flottantes de sa chevelure, les lèvres déliées, » la bouche petite, les dents blanches et bien rangées, la » barbe épaisse et qu'on avait soin de lui arracher avec des » pincettes depuis le bas du menton jusqu'aux joues. Enfin » la juste proportion de tous ses membres formait un corps » des mieux formés et des plus robustes. »

C'est dans sa lettre à son beau-frère Agricole que Sidoine Apollinaire retrace du roi Théodoric II le portrait que nous venons de rapporter.

Lorsque Euric monta sur le trône des Visigoths, celui d'Occident était vacant par la mort de Sévère, assassiné par Ricimer. Désirant conserver les conquêtes que son prédécesseur avaient faites sur les Romains, Euric envoya une célèbre ambassade à Léon, empereur d'Orient, pour lui demander paix et protection. Il régnait sur les vastes contrées qui avaient été cédées aux Visigoths par Constance, au nom de l'empereur Honorius : contrées qui prirent à peu près à cette époque le nom de Septimanie, c'est-à-dire comprenant sept cités ou sept peuples, qui étaient ceux de Toulouse dans la Narbonnaise première et les six de l'Aquitaine seconde. Plus tard, le nom de Septimanie ne désigna plus ces mêmes peuples. Les Visigoths ayant perdu la plus grande partie de leurs états dans ces provinces, ce nom ne fut attaché qu'à la Narbonnaise première, dans laquelle il ne faut plus comprendre Toulouse, que les Visigoths perdirent bientôt par les armes des Français. Ceux-ci s'étant aussi emparés d'Uzès et de Lodève, il ne resta plus aux Visigoths que les cités de Narbonne, Béziers, Agde, Nîmes, Carcassonne, Maguelonne et Elne ou Perpignan, qui formèrent la nouvelle Septimanie. Cette province porta aussi le nom de Gothie, et lorsque les Visigoths eurent porté le siége de leurs rois au-delà des Pyrénées, elle prit encore celui d'Espagne Citérieure : on la nomma aussi la Gaule Narbonnaise. D'anciens monuments désignent enfin cette province sous le titre de royaume, parce que les rois visigoths résidaient assez longtemps, soit à Narbonne, soit à

Toulouse, qui faisait autrefois partie de la première Narbonnaise.

L'an 467, l'empereur Léon, sur la demande de Ricimer, du sénat et du peuple de Rome, donna un successeur à Sévère dans la personne du patrice Anthemius, Grec d'origine. Les Vandales infestaient alors les côtes d'Italie, et c'est ce qui détermina le peuple romain à se donner un maître. L'élévation d'Anthemius donna de l'ombrage à Euric : il crut que c'était moins contre les Vandales que contre lui-même, qu'étaient dirigées l'alliance des deux empereurs et les armes romaines. Dans cette pensée, il envoya deux ambassades, l'une à Genséric, roi des Vandales, et l'autre au roi des Suèves, pour s'assurer de leurs secours. Anthemius avait désigné pour préfet des Gaules Arvande, qui, dans cette occasion, trahit et sa patrie et les intérêts de son maître. Ecoutons Sidoine Apollinaire déplorant les malheurs de ce préfet, et nous indiquant les causes de sa condamnation dans sa belle lettre à Vincent. (Sid., lib. I, p. 7.)

« Le malheur d'Arvande m'afflige, et je ne dissimule » pas ma douleur. Ce qui met le comble à la louange de » l'empereur, c'est qu'on peut aimer ceux qu'il a condam» nés. J'ai été l'ami de cet homme au-delà même de ce » qu'exigeaient et la facilité et l'inconstance de son carac» tère ; pour lui, je suis devenu la victime de l'envie ; dans » l'excès de ma confiance, j'ai été dévoré par ses flammes. » Mais je me devais à moi-même d'être fidèle à mon ami» tié. Ce qui lui a manqué, c'est le désir de la persévé» rance : c'est ici une plainte que je forme, et non une in» sulte que je lui fais. Il a méprisé les conseils de ses » vrais amis, et il est devenu en tout le jouet de la for-

» tune. Je suis moins étonné de l'avoir vu tomber que de
» l'avoir vu rester si longtemps debout. Oh! combien de
» fois il se glorifiait d'avoir supporté l'adversité! Pour nous,
» un sentiment plus vif nous faisait porter en pitié une té-
» mérité qui devait être sa ruine, pensant que celui-là n'est
» point heureux qui préfère être fréquemment ce qu'il doit
» être toujours. Vous désirez que je vous expose avec or-
» dre toute son administration : je le ferai brièvement,
» avec le respect que l'on doit à un ami disgracié.—Il s'ac-
» quitta de sa première charge avec une grande popularité;
» de la seconde, avec d'extrêmes vexations. Pressé par le
» poids de ses dettes, la crainte de ses créanciers lui faisait
» jalouser les grands qui devaient lui succéder. Insulter
» aux discours d'autrui, déjouer les conseils, mépriser les
» services, soupçonner ceux qui s'approchaient rarement de
» sa personne, se fatiguer de ceux qui étaient trop assidus,
» telle fut la voie qui jeta sur lui le poids de la haine pu-
» blique. Surveillé plutôt que protégé par sa puissance, il
» fut pris et mandé à Rome. Exalté par la joie d'une navi-
» gation heureuse, il crut que les éléments eux-mêmes par-
» laient en sa faveur. Il fut gardé dans le Capitole par Flu-
» vius Asellus, préfet des sacrées largesses, qui semblait
» respecter en lui l'éphémère dignité d'une charge perdue.
» Sur ces entrefaites, les préfets des Gaules Tonance Fer-
» réol, Thaumaste et Pétrone, hommes aussi grands dans
» leurs actions qu'éloquents dans leurs discours, et l'un des
» plus beaux ornements de la patrie, résolurent de pour-
» suivre Arvande par une action publique; ils produisirent
» des lettres que le scribe d'Arvande avouait avoir été dic-
» tées par son maître; elles étaient adressées au roi des

» Goths (Euric). Arvande le dissuadait de faire la paix avec
» l'empereur grec (Anthemius), l'engageait à attaquer les
» Bretons qui s'étaient retirés sur les bords de la Loire, et à
» s'entendre avec les Bourguignons pour partager le reste
» des Gaules : projets insensés qui auraient pu animer un
» prince ami de la paix et qui ne pouvaient qu'exciter la fu-
» reur d'un roi barbare ! »

Telle fut la trahison d'Arvande contre l'empereur Anthemius, fidèlement racontée par Sidoine Apollinaire. Euric, voyant cette trahison découverte, résolut, par les conseils de Genséric, roi des Vandales, de déclarer le premier la guerre à l'empereur d'Occident.

Pendant qu'il préparait à Toulouse son expédition, cette ville fut témoin (468) de certains phénomènes que le peuple, toujours porté au merveilleux, regarda comme des prodiges et des présages d'une guerre sanglante. Idacius, évêque d'Espagne, et Isidore de Séville, dans leurs Chroniques, rapportent qu'on vit du sang suinter de la terre pendant une journée entière ; qu'on aperçut deux soleils briller en même temps pendant que le roi des Goths passait devant le front de ses troupes, et que le fer de toutes les lances prit diverses couleurs entre les mains des soldats. Ces accidents n'étaient point imaginaires, comme l'a cru l'historien du Languedoc, mais des phénomènes réels que la science a, depuis, complètement expliqués. Le suintement de sang n'était autre chose que ce qu'on nomme *pluie rouge*. La poussière fécondante des fleurs de quelques plantes, mousses, arbres, lichens et champignons, se trouve quelquefois suspendue en l'air en assez grande quantité ; les pluies, en traversant les couches atmosphériques, entraînent dans

leur chute cette poussière rougeâtre : ce qui paraît donner à l'eau une couleur de sang sur le sol. On sait que les vents, en balayant la surface de la terre, emportent quelquefois à de grandes hauteurs des masses de substances diverses de petits végétaux qui retombent ensuite avec les eaux du ciel. Quant à l'apparition des deux soleils, elle s'explique par les phénomènes auxquels les astronomes ont donné le nom de halo, de parhélie, ou mieux encore peut-être par celui de *mirage,* si habilement développé par le célèbre Monge. — Le fait des lances multicolores s'explique très simplement par la réflexion de la lumière sur le poli de l'acier.

Les projets d'Euric étaient bien arrêtés : il voulait étendre son empire dans les Gaules et continuer la conquête des provinces d'Espagne commencée par son frère. Dans ce dessein, il envoya un corps d'armée au-delà des Pyrénées ; ses soldats se répandirent dans le Portugal et l'Espagne, et s'emparèrent de Lisbonne, de Mérida et d'autres places. Pendant que ses troupes triomphaient au-delà des monts, il attaqua lui-même les Bretons, livra bataille à leur roi Riothime (470) près du bourg de Déols, non loin de Châteauroux, et le défit entièrement. Cette victoire n'empêcha pas Paul, comte romain, aidé des Bourguignons et des Français, d'entrer dans les pays soumis aux Visigoths et d'y exercer de grands ravages. Ce fut alors que l'empereur Anthemius fit alliance avec les Bourguignons, cédant à Chilpéric leur roi, Lyon, Vienne et le Vivarais. Ces peuples devinrent ainsi les fidèles alliés des Romains, résolurent de défendre l'empire contre les entreprises d'Euric, et surtout la province d'Auvergne qu'il menaçait d'attaquer.

Les provinces romaines dans les Gaules avaient alors

pour préfet Seronat, dont Sidoine nous trace ainsi le portrait dans sa lettre à Ecdicius : « Le Catilina de notre siècle » est revenu. Il est insolent dans sa jalousie, rampant dans » sa dissimulation, et bas dans son orgueil ; il commande » en maître, il exige en tyran, il somme en juge, il injurie » en barbare. Tous les jours il est armé de sa crainte ; dé- » voré par l'avarice, terrible par cupidité, cruel par vanité, » il ne cesse de commettre des vols ou de les punir dans » les conseils ; tour à tour il se tait où il commande ; dans » l'Eglise, il insulte ; dans les festins il pérore ; sur sa cou- » che, il condamne ; à la question, il dort. Tous les jours il » remplit les forêts de fugitifs, les bourgades d'étrangers, les » autels de condamnés, les prisons de clercs. Il applaudit » aux Goths, il insulte aux Romains. » Cet indigne préfet se rendit à Toulouse auprès du roi Euric, et lui offrit de lui livrer les provinces romaines voisines des ses Etats ; mais sa trahison ayant été découverte, et quelques seigneurs d'Auvergne s'étant assurés de sa personne, Anthemius le condamna au dernier supplice.

La mort de Seronat n'empêcha pas Euric d'étendre ses conquêtes. Dans la sixième année de son règne (472), il s'était déjà emparé du Velay, du Gévaudan, de l'Albigeois, du Rouergue, du Quercy, du Limousin : en sorte que, de la première Aquitaine, il ne resta aux Romains que le Berry et l'Auvergne. Nimes et tout le reste de la Narbonnaise première tombèrent sous ses armes ; il sut habilement profiter de la mort d'Anthemius et des troubles qui la suivirent pour s'emparer du Berry et de la Touraine : aussi sa domination dans les Gaules s'étendait-elle, d'un côté, jusqu'à la Loire, et de l'autre, jusqu'au Rhône. L'Auvergne

seule résistait. Euric résolut de l'attaquer et vint mettre le siége devant Clermont, qui fut vaillamment défendue par le courage de ses habitants et par l'éloquence et le dévouement de Sidoine Apollinaire qui en était évêque, ainsi que par le secours que le général Ecdicius y fit entrer. Le roi barbare fut obligé de lever le siége, après avoir convenu avec les Romains d'une trève qui ne devait pas être de longue durée (474). Les hostilités recommencèrent; mais l'empereur Nepos, désirant sauver l'Auvergne de l'occupation romaine, envoya vers Euric le questeur Licinien, homme d'une grande probité, qui ne fut pas cependant heureux dans sa négociation.

L'empereur résolut alors de députer vers le roi des Goths les principaux évêques de sa domination, Léonce d'Arles, Bazile d'Aix, Fauste de Riez, et Grec de Marseille. L'histoire ne dit pas si ce prince se trouvait à Toulouse quand ces prélats se rendirent auprès de lui. Ils étaient chargés de faire de nouvelles propositions, et Sidoine Apollinaire insistait beaucoup sur la nécessité de stipuler dans les traités qu'il serait permis aux villes de la domination des Visigoths de professer librement la foi catholique, et au clergé et au peuple de choisir les évêques. Cette observation du saint évêque de Clermont nous dévoile la grande plaie dont étaient alors affligées les Eglises catholiques soumises au roi Euric. Elles gémissaient sous le joug oppresseur d'un prince arien jusqu'au fanatisme, et qui attribuait le succès de ses armes à son dévouement à l'hérésie. Euric, ne voulant pas consentir à la nomination des évêques, fit jeter dans les fers plusieurs prêtres et murer les portes des temples, cherchant ainsi à lasser la patience des fidèles. Au

sein de cette persécution, les catholiques de Toulouse demeurèrent fermes dans la foi ; ils furent grandement consolés par la présence de saint Epiphane, évêque de Pavie, qui se rendit dans cette ville auprès d'Euric pour obtenir ce que les prélats négociateurs avaient en vain sollicité.

Ennodius nous raconte, dans le plus grand détail, l'histoire de cette célèbre ambassade. « Le saint évêque, dit-
» il, était dans la huitième année de son épiscopat lorsque le
» désir de la paix pressant toujours l'esprit de Nepos, cet em-
» pereur convoqua dans la Ligurie une assemblée d'hommes
» les plus éminents, dans le but de préserver ses Etats du
» péril qui les menaçait. Il fut question d'envoyer une nou-
» velle ambassade, et tous les yeux se tournèrent vers Epi-
» phane. Le vaillant soldat de Jésus-Christ ne refusa pas de
» combattre. Il quitta Pavie. Je n'essayerai pas de raconter
» tout ce qu'il eut à souffrir de la longueur de la route.
» La récitation des psaumes et une prière continuelle rem-
» plissaient tous ses instants. Il se retirait souvent seul au
» milieu des forêts, et là, se plaçant au sein d'une nuit pro-
» duite par les branches entrelacées, il arrosait la terre de
» ses larmes. Il arriva enfin à Toulouse ; sa réputation l'y
» avait précédé. Les prêtres du pays surtout, désireux de
» connaître les étrangers, lui firent un favorable accueil. Il
» y avait alors auprès d'Euric un homme nommé Léon, son
» principal conseiller, également recommandable et par sa
» sagesse et par son érudition, qui déjà avait annoncé l'ar-
» rivée du saint évêque. Epiphane fut bientôt présenté à
» Euric. Après l'avoir salué profondément, il lui parla en ces
» termes :

« Quoique la réputation de votre courage, prince du

» du monde le plus redoutable, vous rende la terreur d'un » grand nombre de nations, et que le glaive avec lequel » vous portez la désolation chez vos voisins soit tous les » jours trempé dans le sang de vos ennemis, le désir insa- » tiable que vous avez de combattre vous attirera infailliblement l'abandon de Dieu, et ce glaive ne défendra pas vos » frontières, si le Seigneur en est offensé. Souvenez-vous, » prince, que vous avez un roi à qui vous devez plaire, et » qui, en montant aux cieux, a recommandé la paix à ses » disciples. Il en a fait un précepte pour chacun de nous, » et vous n'ignorez pas d'ailleurs que tout homme qui s'abandonne à la colère ne mérite pas le nom de brave. Vous » devez encore considérer que personne ne défend mieux » ses droits et ses biens que celui qui n'envahit pas ceux » d'autrui. C'est pourquoi l'empereur mon maître, à qui la » Providence a confié le gouvernement de l'Italie, m'a » chargé de rétablir la paix entre vous et lui, afin que les » sujets des deux empires vivent en bonne intelligence et » bon accord. L'empereur ne craint point la guerre ; il » souhaite, je l'assure, sincèrement la paix. Vous connaissez » tous les deux les anciennes bornes de vos Etats ; vous » n'ignorez point en particulier jusqu'à quel point vos officiers ont exercé la patience des peuples des provinces que » vous avez soumises : acceptez donc les offres d'un prince » qui, étant auparavant votre maître, se contente aujourd'hui du titre d'ami. — Après ce discours, Euric laissa » échapper un murmure approbateur, et donna à connaître par la sérénité de son visage, qu'il était touché des paroles de l'évêque. Quant à Léon, il était si frappé de l'éloquence d'Epiphane, qu'il disait qu'en plaidant même,

» s'il était possible, contre la justice, il eût ébranlé les
» cœurs. »

Euric répondit par son interprète : « Quoique je sois
» toujours armé de mon bouclier, de ma cuirasse et de
» mon épée, vous avez pourtant trouvé le secret de me dé-
» sarmer par la force de votre discours. Ceux-là se trom-
» pent qui disent que la langue des Romains n'est pas aussi
» forte qu'un bouclier et aussi pénétrante qu'un javelot ;
» ils savent se mettre en garde contre nos discours et porter
» les leurs jusqu'au fond des cœurs. Je ferai donc, vénéra-
» ble prélat, ce que vous souhaitez de moi, parce que je
» considère beaucoup plus la dignité de la personne en-
» voyée, que la puissance du prince qui l'envoie. Recevez
» donc mon serment. Je me contente que vous promettiez
» pour l'empereur votre maître qu'il observera une paix
» inviolable, car je compte autant sur votre parole que sur
» le serment le plus solennel. — On traita ensuite des con-
» ditions de la paix, et le pontife salua le roi. Celui-ci lui
» envoya bientôt après ses courtisans pour le prier de venir
» s'asseoir le lendemain à la table royale ; mais Epiphane,
» ayant appris que les prêtres ariens assistaient à ces fes-
» tins, s'excusa auprès du prince sur ce qu'il ne mangeait
» jamais hors de chez lui, déclarant du reste qu'il devait
» partir le jour même. Il quitta en effet Toulouse, et fut
» accompagné d'une si grande multitude de peuple, que la
» ville parut un instant déserte. Epiphane avait si bien ga-
» gné l'affection de tous les habitants, qu'après son départ,
» leur patrie leur parut un lieu d'exil. »

Tel est le récit fidèle d'Ennodius, successeur d'Epiphane
sur le siége de Pavie, et qui a composé la Vie de cet illustre

pontife. Les circonstances de ce départ nous montrent combien était vive la foi des Toulousains, qui apprécièrent d'autant plus la présence de l'évêque de Pavie, que leur Eglise était encore privée d'un premier pasteur.

Par suite des conditions de paix convenues entre Népos et Euric, l'Aquitaine et la Narbonnaise première passèrent tout entières sous la domination de ce dernier prince. L'éclat de ses conquêtes n'apaisait pas la haine qu'il portait à la religion catholique, et l'Eglise de la capitale aurait eu à souffrir beaucoup de son génie persécuteur, si la Providence n'avait placé auprès de lui en cette ville un puissant protecteur pour elle dans la personne de Léon, dont nous avons déjà parlé. Cet homme illustre, né à Narbonne, était petit-fils du célèbre orateur Fronton. Jurisconsulte, orateur et poète, il s'occupait de l'étude des belles-lettres dans sa patrie quand cette cité tomba sous la domination d'Euric. Ce prince fut assez heureux pour l'appeler auprès de sa personne, et lui confier la direction des principales affaires ; il s'en servit surtout très utilement dans la rédaction du code qui renfermait les lois des Visigoths. Léon protégeait ouvertement les catholiques ; il fit en particulier sentir l'effet de cette protection au saint évêque de Clermont Sidoine, qu'Euric, après la conquête de l'Auvergne, avait fait enfermer dans le château de Levianne situé entre Narbonne et Carcassonne. Après lui avoir fait rendre la liberté, ils entretinrent un commerce de lettres, et ce fut sans doute le désir de voir son libérateur qui attira à Toulouse le captif délivré.

Sidoine arriva dans cette ville l'an 476. Il raconte à Turnus, l'un de ses amis, une circonstance assez singulière de

son voyage. « Turpien votre père, lui dit-il, avait emprunté » une somme d'argent à Maxime, l'un des officiers du pa- » lais.... Se voyant sur le point de mourir et sachant que » je me rendais à Toulouse, il me pria d'intercéder auprès » de Maxime, son créancier. Non seulement je le connais- » sais, mais je lui avais autrefois offert une gracieuse hospi- » talité. Je me détournai de ma route pour aller le voir » dans une maison de campagne qu'il habitait près de Tou- » louse. Dès qu'il apprit mon arrivée, il vint au devant de » moi; mais je ne trouvai plus en lui ce corps droit, cette » démarche dégagée, cette voix sonore, ce visage riant qu'il » avait autrefois. Tout présentait en lui la figure d'un reli- » gieux : sa chevelure était rasée et sa barbe longue; il » avait pour siéges des bancs; une étoffe grossière cou- » vrait les murs de sa maison; son lit n'avait pas de plume; » aucune nappe de pourpre n'était étendue sur sa table. » Sa vie était si commune, qu'il ne mangeait que des légu- » mes, réservant pour les étrangers les mets les plus déli- » cats. Lorsque nous nous levâmes, je demandai secrète- » ment à ses familiers quel était le genre de vie qu'il avait » embrassée, s'il était moine, clerc ou pénitent. On me ré- » pondit qu'il était prêtre depuis peu, et que l'amour de ses » concitoyens lui avait fait violence pour accepter ce titre. » Le lendemain... je lui demandai une entrevue : il me l'ac- » corda. Je le félicitai d'abord de sa dignité, et lui adressai » ma prière. » Sidoine raconte ensuite l'heureux succès de sa demande au sujet de la dette de Turpien.

Une grande controverse s'est établie entre les historiens sur le caractère particulier dont Maxime était revêtu. Baronius dans ses Annales, Tillemont et les historiens du Lan-

guedoc croient et avancent qu'il était évêque, et évêque de Toulouse. Il est difficile de résoudre l'un et l'autre de ces deux points, d'après le récit de Sidoine Apollinaire. Il dit seulement que Maxime était prêtre, qu'il avait été forcé d'accepter le sacerdoce par amour pour ses concitoyens ; mais il n'est nullement question de l'épiscopat. Sidoine ne désigne aucune ville dont il ait été le prétendu évêque. Il connaît le lieu où habite son ami, puisqu'il se détourne exprès de sa route pour lui rendre visite ; cette maison de campagne n'est pas très éloignée de Toulouse, et personne n'apprend à Sidoine que son ami est devenu évêque de cette ville ! Quand il l'aperçoit, il voit si peu en lui les marques de l'épiscopat, qu'il est obligé de demander s'il est clerc, ou moine, ou pénitent. Comment, si Maxime est évêque, Sidoine écrivant à Turnus n'a-t-il pas clairement désigné un fait aussi remarquable ? Il faut convenir que le sentiment des Messieurs de Sainte-Marthe, dans la *Gaule chrétienne,* est beaucoup plus probable, et nous pensons avec eux que Maxime n'était point évêque, moins encore de Toulouse que d'ailleurs.

Euric touchait au terme de sa course. Après avoir conquis l'Espagne, il se rendit maître de la Provence, et étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes maritimes. Il se trouvait à Arles, vers la fin de l'année 484, quand il sentit arriver sa fin prochaine. Le ciel ne parut l'avoir élevé au comble de la gloire que pour rendre sa chute plus terrible. Il mourut à l'âge de trente-six ans, redouté de tous ses sujets. Il eut sans doute le génie militaire, mais il manqua de ces vertus qui font les bons rois. Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire nous

le représentent comme un persécuteur de la foi catholique et ne cherchant à soumettre les peuples à son empire que pour les placer sous le joug de l'arianisme. Ennodius nous dit qu'il fit peser sur les nations un sceptre de fer. Euric aurait pu trouver dans Léon, son ministre, un guide fidèle ; mais il n'écouta pas ses conseils. N'aspirant qu'au titre de législateur des peuples et dédaignant celui de protecteur et de père, il crut avoir beaucoup fait pour le bien de ses sujets que de leur laisser un code de lois dont il dut la rédaction à cet homme habile.

La nation gothique avait des lois avant Euric, qui n'eut d'autre mérite que celui de les réunir. On appela cette compilation le *Code Théodoricien*, par une espèce de rapprochement avec le Code Théodosien. Les lois d'Euric furent perfectionnées par ses successeurs.

Ce prince eut pour épouse la princesse Ragnahilde, arienne comme lui. C'est à tort que quelques auteurs ont cru qu'elle était femme de Théodoric II, prédécesseur d'Euric. Nous trouvons dans les Lettres de Sidoine Apollinaire une circonstance assez singulière relative à Ragnahilde, et qui a donné lieu à une opinion très accréditée parmi les anciens habitants de Toulouse. Un certain Evodius avait reçu sans doute quelque bienfait de cette reine et voulait lui en témoigner sa reconnaissance : il écrivit à Sidoine, dont il était particulièrement connu, pour le prier de lui composer douze vers qu'il voulait faire graver sur une coupe qu'il destinait à la princesse. Sidoine nous donne la description de cette coupe : elle était d'argent, assez grande, en forme de conque marine, ayant des anses, et divisée dans sa hauteur depuis le bord supérieur jusqu'au

bas par six rainures ou cavités. Il lui conseille d'inscrire les vers plutôt sur les parties saillantes du vase que sur la partie concave.

Nous reproduisons ici cette inscription : « Que la conque » où Triton porte Cythère n'ose pas se comparer à celle-ci ! » Abaissez vos regards sur elle, ô grande reine, et daignez » accepter ce faible présent. Ne méprisez pas Evodius votre » client ; en l'élevant, vous serez plus grande encore. O » vous dont le père, le beau-père et l'époux portent le dia- » dème, puissiez-vous voir votre fils roi avec son père, et » aussi après lui ! Heureuses les eaux qui, renfermées dans » ce brillant métal, favoriseront l'éclat de vos traits ! Lors- » que la reine daignera y laver son visage, sa blancheur » augmentera celle de l'argent lui-même. » Il est difficile de porter plus loin l'adulation envers une reine, et surtout une reine arienne. L'histoire de cette coupe a donné lieu à des conjectures et à des suppositions que rapportent les vieilles chroniques. Elles prétendent que la reine Ragnahilde aimait passionnément à se baigner ; qu'elle avait fait venir à grands frais, et par des canaux et aquéducs, les eaux du plateau des Ardennes dans la maison de campagne qu'elle habitait au lieu où, depuis, fut bâti le monastère des Dames de Malte, et où l'on aperçoit encore quelques restes de constructions romaines ; que ce fait est attesté par le riche présent que lui fit Evodius de cette coupe d'argent décrite par Sidoine ; et qu'elle fut désignée par le vulgaire sous le nom de la reine au *pied d'oie* ou *Pédauque*.

Rien n'empêche d'admettre que la femme d'Euric eût une maison de campagne où se trouvaient des bains pour elle et les gens de la maison royale ; mais il est difficile de croire que

la coupe d'Evodius fût assez grande pour servir à cet usage. La matière précieuse dont elle était composée et la richesse de la ciselure paraissent détruire cette supposition. Sidoine ne parle que d'un vase destiné à recevoir l'eau nécessaire à laver le visage, vase qui devait être une grande et belle aiguière portant des anses. Un passage assez remarquable du voyage littéraire de deux religieux bénédictins pourrait jeter quelque jour sur la reine *au pied d'oie :* « Le portail » de Saint-Pierre à Nevers, disent-ils, a quelque chose de » singulier, car on y remarque une reine avec un pied d'oie. » Le P. Mabillon, dans ses Annales, dit qu'on voit la même » chose au portail de Neelle dans le diocèse de Troyes, et » sur celui de Saint-Bénigne de Dijon; l'on croit, d'après » lui, que cette reine est sainte Clotilde. Je suis bien » trompé, si je ne l'ai vue aussi dans le portique de l'église » de Bourges représentée de la même manière » (p. 50, 1er par.). Après la conquête de Toulouse par Clovis, ne serait-il pas probable qu'on eût placé aux environs de la maison de campagne de Ragnahilde quelque statue ou image de la reine Clotilde, épouse de Clovis (1), et qu'on l'eût re-

(1) Bullet, dans un ouvrage intitulé : *Dissertations sur la Mythologie française,* a inséré une Dissertation sur la reine *Pédauque.* Il y rapporte le sentiment de M. l'abbé Lebeuf, qui croit que cette reine n'est autre que la reine de Saba qu'on appela *Austris,* parce que dans l'Evangile elle est nommée *regina Austri;* qu'on l'a représentée avec un pied d'oie, parce qu'elle avait un grand attrait pour le bain ; qu'elle avait les pieds contournés, et qu'elle montra cette défectuosité en relevant un peu le bas de sa robe en présence de Salomon, qui la reçut dans un appartement de cristal : ce qui fit croire à la reine qu'il était dans l'eau.

présentée à Toulouse avec un *pied d'oie* comme elle l'était à Nevers, à Neelle, à Dijon et à Bourges? J'avoue que l'origine du mot de *Pédauque* me paraît beaucoup plus naturellement expliquée par cette opinion que par toute l'hydrophilie de la femme d'Euric.

Bullet attribue une autre origine à la reine Pédauque; il raconte, d'après certaines chroniques, que la reine Berthe, première femme du roi Robert, donna le jour à un prince qui avait la tête et le cou d'une oie, et que c'est pour cela qu'on donna à Berthe le nom de la reine Pédauque. Berthe fut répudiée, et Robert épousa Constance. Celle-ci vint à Toulouse et fut logée au palais de Peyrolade, vis-à-vis duquel se trouvait un pont si étroit, qu'une seule personne pouvait à peine y passer, et que pour cela on appela le pont de l'Oie. Constance détestait la reine Berthe, et les Toulousains, pour lui faire la cour, appelèrent ce pont « le pont de la reine Berthe au pied d'oie » à cause de l'évènement dont nous avons parlé. Toutes ces conjectures ne sont guère fondées, et nous croyons beaucoup plus probable le sentiment de D. Mabillon qui avance que, par cette reine, on a voulu désigner Clotilde, qui conduisit Clovis dans les eaux du baptême.



LIVRE III.

DEPUIS LA MORT D'EURIC EN 484 JUSQUES A LA FIN DE L'ÉPISCOPAT DE MAGNULFE EN 593.

Alaric II succéda à Euric son père. Il était assez jeune quand il monta sur le trône, et les premières années de son règne furent assez paisibles ; mais des ennemis redoutables s'élevèrent bientôt contre lui : nous voulons parler de la nation des Francs.

Ces peuples étaient originaires de la Germanie. Dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne, ils s'étaient rendus célèbres par leurs exploits et leurs excursions dans les Gaules, en s'emparant des provinces situées le long du Rhin. Clovis, vers la fin du ve siècle, était à leur tête. Désireux d'ajouter à ses possessions les pays placés entre le Rhin et la Seine, et qui étaient encore sous l'obéissance des Romains, il déclara la guerre à Syagrius, leur général, et le défit entièrement près de Soissons (486).

Syagrius, après sa défaite, vint chercher un asile à la cour d'Alaric II, à Toulouse. Clovis envoya aussitôt des ambassadeurs à ce prince pour réclamer le général romain, le menaçant, s'il refusait de le livrer, de porter la guerre jusque dans sa capitale. Alaric eut la faiblesse de livrer Syagrius, qui, conduit devant Clovis, subit par la mort la terrible loi du vainqueur. Le roi des Visigoths, voyant celui des Francs étendre toujours ses conquêtes jusqu'aux fron-

tières de ses propres Etats, songea à se procurer une alliance, contre cet ennemi, avec Théodoric, roi des Ostrogoths, prince recommandable par ses talents militaires et dont il épousa la fille Théodigothe. Rassuré par cette alliance contre les invasions des Francs, Alaric II s'appliqua à gouverner ses Etats et y fit régner la paix et la justice. Il était beaucoup moins attaché à l'arianisme que son père, et permit aux catholiques de son royaume de choisir leurs évêques. Un affreux supplice qu'Alaric fit subir à un chef révolté, inspira contre lui les craintes les plus légitimes aux catholiques. Ce chef se nommait Burdimelus, et c'était en Espagne qu'il avait levé l'étendard de la révolte. Il fut arrêté, pris et conduit à Toulouse, où Alaric le fit enfermer dans un taureau d'airain, autour duquel on avait allumé un grand bûcher.

Clovis venait d'embrasser le catholicisme, et la paix dont jouissaient les fidèles sous son empire faisait désirer avec ardeur aux sujets d'Alaric de passer sous la domination du roi des Francs. De toutes les provinces du royaume des Visigoths, la Touraine était la plus voisine de celui des Français. L'Eglise de Tours était alors gouvernée par un saint évêque nommé Volusien. Il était originaire d'Auvergne et allié de Sidoine Apollinaire, ou du moins son intime ami. Après avoir servi quelque temps dans la milice, il épousa une fille de la maison des Ommaces, citoyens et sénateurs d'Auvergne qui étaient fort riches, et, par cette alliance, il devint le parent de Rorice, évêque de Limoges, qui appartenait à la même famille. Volusien vivait dans le monde avec tout l'éclat que paraissaient exiger son nom et sa fortune. Sidoine, écrivant à Lucence, son ami, décrit

ainsi un voyage que Volusien avait fait dans une maison de campagne voisine de Clermont.

« Vous oubliez ce qu'on vous demande ; au contraire, » si vous sollicitez quelque chose, vous n'oubliez pas de » l'exiger jusqu'à une obole. Il serait trop long de vous par- » ler du prompt retour que vous et les vôtres m'aviez pro- » mis et aux miens, n'en ayant rien fait. Bien plus ! lorsque » vous pensiez à partir, afin que nous crussions que vous » reviendriez aux fêtes de Pâques, vous n'aviez porté aucu- » nes provisions de la ville à la maison de campagne ; vous » n'aviez ni fourgon ni chariot pour porter vos hardes. Par- » lerai-je ici de l'astuce de vos femmes que vous avez em- » menées en petit équipage?... Vous et Volusien, notre frère » commun, aviez à peine chacun votre gentilhomme et votre » laquais. C'est ainsi que vous avez trompé ceux qui pen- » saient que vous seriez bientôt de retour. Volusien nous a » trompés aussi ; il a été sans doute visiter ses domaines à » Bayeux, et s'est mis à parcourir toute la seconde Lyon- » naise. »

Nous possédons encore une lettre de Sidoine à Volusien qui nous offre quelques détails sur ce grand personnage. Pour avoir une parfaite intelligence de cette lettre, il faut observer qu'auprès de Clermont existait un monastère dont la famille de Volusien avait jeté les fondements, et qui avait été terminé par un solitaire né dans la haute Syrie, nommé Abraham. Cet anachorète, poursuivi par la persécution, quitta l'Orient, traversa la Méditerranée, arriva dans les Gaules vers la fin du règne de Valentinien III, et s'arrêta en Auvergne, auprès d'une église, dans un des faubourgs de Clermont dont nous venons de parler. Il termina le

monastère et le dédia à saint Cirgues, martyr, dont les reliques avaient été apportées d'Orient. Il passa plusieurs années dans ce monastère et y mourut d'une sainte mort. « Vous m'ordonnez, mon frère, dit Sidoine à Volusien, par » la loi de l'amitié qu'il n'est jamais permis de violer, d'ap» pliquer mes doigts depuis si longtemps inactifs à ma » vieille officine, et de faire en vers élégiaques l'oraison fu» nèbre de saint Abraham, qui vient de mourir. J'obéirai » promptement, soit pour céder à votre autorité, soit pour » être agréable au comte Victorius. » Sidoine envoie ensuite les vers qui composaient l'éloge funèbre d'Abraham, et il poursuit : « Si les frères, les amis, les compagnons d'armes » doivent aussi céder aux lois de la charité, je vous conjure » de consoler ses disciples (d'Abraham) par ces règles que » vous connaissez si bien, et d'affermir la discipline, qui » commence à chanceler parmi les frères, par les constitu» tions de Lérins ou de Grigny. S'ils se montrent rebelles, » châtiez-les ; s'ils sont dociles, louez-les. A la vérité, saint » Auxanius est leur prieur ; mais, vous le savez, il est fai» ble, infirme et timide, beaucoup plus fait pour obéir que » pour commander : tout cela paraît exiger qu'il ne con» duise le monastère que sous vos ordres. Et si quelqu'un » des jeunes religieux voulait le mépriser, comme inhabile » et pusillanime, qu'il apprenne que ce n'est pas impuné» ment qu'on vous méprise en le méprisant. Que dirai-je » encore ? Voulez-vous en peu de mots connaître ce que je » désire ?... Qu'Auxanius notre frère gouverne en qualité » d'abbé le monastère, et vous, gouvernez l'abbé. Adieu. »

Volusien, dégoûté du monde, avait embrassé l'état ecclésiastique du consentement de sa femme, comme cela se

pratiquait à cette époque. Elevé au sacerdoce, il avait visité les célèbres monastères de Lérins et de Grigny, et exerçait, par son crédit, sa fortune, ses talents et sa piété, une assez grande influence : c'est ce qui explique les paroles de Sidoine Apollinaire au sujet du monastère de Saint-Cirgues et l'espèce de patronage dont Volusien jouissait sur cette maison. Volusien fut élu évêque de Tours et succéda à saint Perpétue, son oncle. Il y avait huit ans qu'il gouvernait cette grande Eglise, lorsqu'Alaric, informé que cet évêque témoignait assez ouvertement le désir de voir la Touraine passer sous la domination de Clovis, le fit arrêter et conduire à Toulouse. Nous possédons le récit authentique du martyre de saint Volusien tel qu'il a été tracé par Hugues, abbé du monastère de Foix, d'après les monuments conservés à l'hôtel de ville. Ce récit porte la date du 23 octobre 1384.

« A tous ceux qui ces présentes verront, faisons savoir » que nous Hugues, par la miséricorde divine humble abbé » du monastère de Foix, de l'ordre de saint Augustin au » diocèse de Pamiers, nous avons trouvé, vu et parcouru » mot à mot, dans les archives de notre monastère qui sont » dans la sacristie, plusieurs diplomes, livres et écritures an- » tiques relatifs aux faits anciens arrivés dans ce monastère » et dans notre basilique, parmi lesquels nous avons lu » que le très-heureux martyr de Jésus-Christ Volusien, » d'heureuse mémoire, archevêque de Tours, dont le corps » repose dans cette basilique, vivait au temps de Clovis, » premier roi chrétien des Francs ; lorsque les Gaules étaient » ravagées par les armées des Goths et des ariens, la ville » de Tours fut dévastée, dépeuplée et privée d'un si grand

» pasteur, lequel fut enchaîné et envoyé en exil à Toulouse
» par ses cruels ennemis.... et là, renfermé dans une étroite
» prison, et ensuite dirigé tout chargé de chaînes vers l'Es-
» pagne. Arrivé à un lieu appelé la Couronne, près de Ville-
» Pierreuse (Varilles), Volusien y fut mis à mort par ses
» satellites, qui lui tranchèrent la tête. La nuit qui suivit
» son martyre, il apparut à deux dévotes femmes Julienne
» et Julitte, leur fit part de toutes les circonstances de sa
» mort, et leur recommanda de se rendre auprès des clercs
» et des fidèles qui habitaient la ville de Foix, pour leur
» dire de transporter son corps dans l'église de ce lieu : ce
» qui fut exécuté. »

Le martyre de saint Volusien, que l'on place en l'an 498, fut suivi de la guerre entre Clovis et Alaric II. Celui-ci, jaloux des victoires du roi des Francs, et surtout de l'affection que lui témoignaient les sujets catholiques de ses Etats, ne cherchait qu'un prétexte pour rompre les faibles liens qui l'unissaient encore à ce prince. Désirant obtenir quelques éclaircissements sur divers points auprès de Clovis, il lui envoya une solennelle ambassade. Les ambassadeurs d'Alaric furent reçus avec beaucoup de hauteur par le roi. Ce prince se croyant insulté, rassembla toutes ses troupes et déclara la guerre à Clovis, qui, de son côté, se mit en état de défense.

Théodoric, roi d'Italie, prévoyant les suites funestes de cette guerre pour le roi des Visigoths, se posa en médiateur entre les deux princes. Il écrivit d'abord à Alaric :
« Vous ne devez pas tellement compter sur le nombre de
» vos troupes et sur celui des victoires qu'elles ont déjà
» remportées, que vous n'ayez à craindre le sort des armes,

» toujours incertain et douteux ; d'ailleurs vos soldats ne
» sont pas exercés depuis longtemps. Vous devez vous donner de garde de vous abandonner au ressentiment : on ne
» défend jamais mieux ses droits que par la modération. Il
» est toujours temps d'avoir recours aux armes lorsqu'on
» ne peut obtenir justice par d'autres voies. Attendez donc
» que j'aie envoyé mes ambassadeurs au roi des Francs et
» que j'aie tenté d'accommoder vos différends par l'entremise d'amis communs. Je serais très-fâché qu'entre deux
» rois qui me sont également alliés, l'un s'agrandit au préjudice de l'autre. Au reste, dans tous vos démêlés, Clovis
» n'a ni répandu le sang des Visigoths, ni envahi leurs provinces ; comme vos différends ne proviennent que de quelques paroles dont vous vous plaignez, on peut aisément
» vous concilier par l'entremise des princes que je proposerai pour arbitres. »

Il envoya aussi des ambassadeurs à Clovis, et la lettre qu'il écrivait au roi des Francs était ainsi conçue : « Je
» suis surpris que, pour un différend aussi léger, vous
» vouliez éprouver le sort des armes, dont le succès est
» toujours incertain et dont vos ennemis communs ne manqueront pas de profiter. Vous êtes tous les deux à la fleur
» de votre âge, et vous régnez paisiblement sur deux puissantes nations. Vous risquez l'un et l'autre d'affaiblir vos
» Etats ou de les ruiner entièrement pour une bagatelle.
» La voie d'arbitres communs, pour terminer vos différends,
» convient beaucoup mieux à des alliés que celle des armes.
» Faut-il qu'une ambassade qui n'a pas réussi vous engage
» à vous déclarer la guerre? Abandonnez-en donc le dessein,
» si vous ne voulez m'accabler de douleur. Au reste, je vous

» avertis, comme votre père et votre ami, que je me décla-
» rerai contre celui des deux qui refusera de déférer à mes
» conseils. C'est pourquoi j'envoie à Votre Excellence les
» mêmes ambassadeurs qui ont été déjà à la cour d'Alaric,
» votre frère, pour vous engager l'un et l'autre à vous en
» rapporter à la décision d'amis communs. »

La médiation du roi d'Italie éloigna pour un temps la guerre entre les deux princes. Il fut même résolu qu'ils s'aboucheraient pour arranger les choses à l'amiable. L'entrevue eut lieu dans une île de la Loire, voisine du château d'Amboise en Touraine. L'accueil fut très gracieux de part et d'autre; tout se passa avec politesse, et la conférence fut suivie d'un magnifique repas. Les deux rois se séparèrent après s'être promis une amitié mutuelle. Après cette entrevue, Alaric fit un voyage en Espagne, et assista aux jeux du cirque qu'on célébra à Saragosse en 504. Il revenait à peine de ce voyage, que Licinien, secrétaire particulier de saint Césaire d'Arles, accusa ce prélat, auprès d'Alaric, d'avoir voulu livrer aux Bourguignons, ses anciens maîtres, sa ville épiscopale et son territoire. Sur cette accusation mensongère, Césaire fut envoyé en exil à Bordeaux. Quoique l'itinéraire que le saint évêque d'Arles suivit pour se rendre dans l'Aquitaine, n'ait été décrit par aucun historien, il est permis de supposer qu'il passa par Toulouse pour se rendre au lieu de son exil. Dieu ne laissa pas longtemps le saint évêque éloigné de son cher troupeau. Un incendie ayant éclaté à Bordeaux et Césaire l'ayant arrêté par ses prières, Alaric le rappela de son exil l'an 505, et ordonna que Licinien, son calomniateur, fût lapidé.

Ce prince, qui se montrait très attentif à policer ses

Etats, entreprit à cette époque un travail important sur le code théodosien. Ce corps de lois avait été rédigé en 338 par les soins de l'empereur Théodose II, et promulgué par son fils Valentinien III; il régissait tout l'empire, et en particulier les provinces romaines des Gaules, à l'époque de l'établissement du royaume des Visigoths dans ces contrées. La nation gothique avait gardé quelques-unes de ses lois et de ses coutumes, en sorte que dans le royaume d'Alaric II quelques-uns de ses sujets suivaient les lois romaines et les autres les lois visigothiques. Ce fut dans le dessein d'effacer cette diversité, qu'Alaric résolut de réunir tous les jurisconsultes célèbres de ses Etats pour leur confier la rédaction d'un code nouveau. Goïaric, chancelier du prince, présida à ce travail, auquel on donna le nom de *Bréviaire d'Alaric*. Le roi convoqua une assemblée générale à laquelle assistèrent plusieurs évêques et des députés des diverses provinces; il y fit un rapport sur ce nouveau code, et ordonna qu'il serait suivi uniformément dans tous les tribunaux. Des copies furent expédiées pour tous les gouverneurs des provinces; chaque exemplaire était signé par Anian, secrétaire d'Alaric. A la tête de chaque copie était un avertissement portant la date du 2 février et de la vingt-deuxième année du règne d'Alaric. Les auteurs de ce Bréviaire s'étaient servis des propres paroles du code théodosien, des lois des autres codes plus anciens, des divers écrits des jurisconsultes romains, et de quelques coutumes visigothiques : en sorte qu'à vrai dire, le droit romain subsista dans ces provinces, sans cependant annuler entièrement le droit qu'on appelait *coutumier*.

Au titre de législateur des peuples, Alaric voulut ajouter

celui de prince tolérant pour la religion. Quoique arien, il permit aux évêques de ses Etats de s'assembler en concile et de tenir des synodes. Profitant des bonnes dispositions du prince, les évêques du royaume visigothique s'assemblèrent à Agde, le 3 des ides de septembre, au nombre de trente-cinq, sous le pontificat de Symmaque. Voici ce qu'ils déclarent dans la préface de leurs Actes : « Lorsque le saint » synode se fut réuni dans la cité d'Agde, au nom de Dieu » et avec l'agrément de notre très glorieux Seigneur et très » magnifique roi, nous nous sommes assemblés dans la ba- » silique de Saint-André, et, prosternés devant Dieu, nous » l'avons prié pour le règne et la longévité de notre prince, » afin que celui qui nous a donné la permission de nous » réunir vît étendre son empire et le protégeât par la jus- » tice et la force. L'objet de cette assemblée est de traiter » de divers points touchant la discipline ecclésiastique. » Le dernier décret porte qu'un semblable synode sera tenu chaque année, selon les anciennes coutumes. C'est à tort que les historiens du Languedoc avancent qu'un concile fut indiqué à Toulouse pour l'année suivante. Ce n'est point dans les Actes du concile d'Agde que se trouve cette indication, mais dans la lettre de saint Césaire à Rorice, évêque de Limoges. « Je m'empresse, dit-il, d'apprendre à votre » piété que nous désirons tenir, l'année prochaine, un con- » cile à Toulouse, avec la grâce de Dieu, et qu'on veut y » appeler les évêques d'Espagne. »

C'est dans les souscriptions du concile d'Agde que nous trouvons le nom d'Héraclien, évêque de Toulouse. Il est à remarquer que sa signature tient le cinquième rang, et qu'il vient immédiatement après les métropolitains d'Arles,

de Bordeaux, d'Elusa et de Bourges. Toulouse était donc regardée comme le premier siége épiscopal du royaume des Visigoths. Quant à l'évêque de cette ville, l'histoire ne nous apprend absolument rien sur lui. Il fut le successeur immédiat de saint Exupère. Lorsque, au commencement de son règne, Alaric donna aux catholiques de ses Etats la permission d'élire leurs évêques, il est vraisemblable que le clergé et le peuple de Toulouse s'empressèrent de combler la longue viduité de cette église, et qu'à cette époque (484) Héraclien fut élu évêque de cette ville. Si l'on admet ce sentiment, que nous regardons comme très-probable, Héraclien aurait compté vingt-deux ans d'épiscopat à l'époque du concile d'Agde (506); il devrait aussi être compris au nombre des évêques qui travaillèrent à la rédaction du *Bréviaire* d'Alaric.

Parmi les souscriptions des évêques du concile d'Agde, on trouve celle de *Suavis,* évêque de Comminges. C'est le premier évêque de ce siége dont le nom soit connu dans l'histoire. Cependant il paraît certain qu'avant lui ce pays avait eu d'autres pontifes : c'est ce qu'atteste Sidoine Apollinaire dans la description qu'il fait de la guerre déclarée aux catholiques, au ve siècle, par Euric roi des Visigoths. Suavis eut pour successeur dans ce siége Præsidius. Quelques auteurs croient que saint Affrique monta, au vi^e siècle, sur le siége épiscopal de Comminges; ils le disent originaire de la famille des princes de Bourgogne, et affirment qu'ayant eu beaucoup à souffrir de la part des ariens qui désolaient sa province, il passa chez les Ruthénois où, par ses miracles, ses prédications et ses exemples, il convertit un grand nombre d'ariens ou d'infidèles à la foi catholique. Il est en

grande vénération dans le Rouergue. La ville où il est mort garde ses sacrées reliques et porte son nom.

Alaric était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que la paix qu'il avait faite avec Clovis ne devait pas être de longue durée. Ayant appris que le roi des Francs méditait sous divers prétextes une nouvelle agression, il se mit en état de défense. Le point important pour Clovis, était de prévenir les secours qu'Alaric attendait de Théodoric, son allié : voilà pourquoi, après s'être ligué avec quelques princes de sa nation, il attira dans son parti Gondebaud, roi des Bourguignons. Il fit comprendre aux Français qu'il était honteux pour eux de souffrir aussi près de leurs foyers un prince ouvertement hérétique, et, sous le prétexte de religion, il les excita au combat. Après avoir fait vœu, par le conseil de Clotilde, de bâtir une église en l'honneur des saints Apôtres Pierre et Paul s'il revenait victorieux, il se mit en marche pour combattre Alaric qui s'était avancé vers le Poitou. Le roi des Francs, qui avait passé la Loire, s'empara de la Touraine ; les Visigoths l'avaient abandonnée et s'étaient retranchés sous les murs de Poitiers, en attendant les secours des Ostrogoths. Clovis, par respect pour saint Martin de Tours, ordonna à ses soldats d'épargner les églises, les prêtres, les veuves et les vierges, et envoya des ambassadeurs au tombeau de saint Martin avec de riches présents. S'étant avancé ensuite vers la Vienne, qu'il ne put traverser parce que ce fleuve avait grossi, il passa la nuit sur le rivage. Le lendemain, au point du jour, il aperçut une biche traversant le fleuve. Persuadé que c'était là un avertissement que le ciel lui donnait, il fit passer son armée au même endroit et gagna l'autre rive. Au même moment, une lumière écla-

tante vint éclairer le clocher de l'église de Saint-Hilaire. Clovis crut reconnaître dans ces divers prodiges un présage certain de la victoire.

Guidé par sa prudence, Alaric ne voulait point livrer bataille avant d'avoir reçu les nombreux secours qu'il attendait; mais ses soldats le pressèrent si vivement, qu'il sortit de son camp, s'éloigna de Poitiers et alla disposer son armée à Vouglé, village situé à trois lieues de cette ville sur la petite rivière de Clain. Clovis étant venu lui offrir le combat, les deux armées en vinrent aux mains : le choc fut terrible. Alaric ne cessait de donner des preuves de valeur; mais, atteint par Clovis, il fut renversé de son cheval et tué de la main même du roi des Francs. Aussitôt deux cavaliers visigoths se précipitèrent sur Clovis, qui ne dut son salut qu'à la bonté de ses armes et à la vigueur de son cheval. Après la mort d'Alaric, la déroute des Visigoths fut complète. Cette fameuse bataille ne dura que cinq ou six heures (507). La perte des Visigoths fut si considérable, qu'au rapport de Fortunat, évêque de Poitiers, le nombre des corps morts entassés formait, au milieu de cette plaine, une montagne assez élevée.

Ainsi mourut à la fleur de son âge, et dans la vingt-troisième année de son règne, Alaric, roi des Visigoths, prince généreux et ami de la paix. Il eut sans doute le malheur d'embrasser l'arianisme et de persécuter plusieurs saints évêques de ses Etats; mais la religion fut bien moins la cause de ces persécutions qu'une politique un peu trop ombrageuse. S'il eût été assez habile pour ménager ses sujets catholiques, il les aurait attachés à sa cause, et aurait ainsi comprimé le désir ardent qu'ils avaient de se sou-

mettre à la domination du roi des Francs. Après la bataille de Vouglé, Clovis, laissant derrière lui la ville d'Angoulême, se présenta devant Bordeaux qui lui ouvrit ses portes ; il passa l'hiver dans cette ville, et y fit reposer ses troupes.

Les auteurs sont partagés sur le concile qui devait être tenu à Toulouse dans l'année 507. Dom Vaissette croit et affirme qu'à cause des troubles suscités dans la province par la guerre de Clovis contre Alaric, il ne fut pas possible de réunir les évêques. On trouve au contraire dans l'appendice du concile d'Agde que ce concile de Toulouse fut réellement assemblé, mais que les actes n'en sont point venus jusqu'à nous. Cette dernière opinion paraît assez probable, car, dans les circonstances délicates où on était placé, il paraissait nécessaire que les évêques pussent s'entendre sur la ligne de conduite à suivre ; d'ailleurs, l'absence d'Alaric et de son armée pouvait offrir une plus grande facilité pour la réunion des évêques. Ceux-ci saluèrent donc avec transport les victoires de Clovis, dont l'armée vint jusque sous les murs de Toulouse. A son approche, les Visigoths enlevèrent une grande partie de leurs trésors et les transportèrent dans la citadelle gallo-romaine de Carcassonne. Toulouse ouvrit bientôt ses portes aux vainqueurs, et ce fut par la prise de cette ville que se termina le règne des Visigoths, qui avait duré quatre-vingt-neuf ans depuis Wallia jusqu'à Alaric II (508).

Trois peuples divers occupèrent la province qui porta plus tard le nom de Languedoc : les Visigoths, les Bourguignons et les Francs. Les anciens habitants du pays, qui étaient ou Romains, ou Gaulois d'origine, passèrent donc sous la domination de ces trois peuples, tout en conser-

vant leur religion et l'usage de leurs lois. Ils parlaient, les uns, la langue latine; les autres, la celtique, que n'entendaient pas les Visigoths, puisque Euric eut besoin d'un interprète pour comprendre le discours de saint Epiphane de Pavie. La langue latine perdit insensiblement de sa pureté par le commerce des barbares, et il se forma une espèce d'idiome latin abâtardi qui prit le nom de « langue romane, » que depuis cette époque on a parlé dans le pays.

Sous la domination gothique, chaque peuple était gouverné par ses lois et ses juges particuliers. L'épiscopat exerçait une espèce de souveraineté temporelle; car, au rapport de Cassiodore, lorsqu'un juge avait rendu par passion ou par malice quelque sentence, l'évêque évoquait l'affaire à son tribunal, et la terminait avec quelques hommes capables qu'il prenait pour assesseurs. La sentence de l'évêque devait être confirmée par le roi. Bien plus, les évêques étaient les juges naturels des pauvres, et les juges séculiers étaient obligés d'exécuter leurs décisions.

Quant aux castes sociales, les Visigoths en admettaient deux : les nobles ou hommes libres, et les serfs. Ceux-ci se divisaient en deux classes, les serfs du roi et les serfs des particuliers. Les premiers jouissaient de quelques priviléges. Les alliances des personnes libres et des serfs étaient défendues. La femme devait être toujours moins âgée que le mari. Les crimes commis contre la sainteté du mariage étaient sévèrement punis. La jurisprudence était en grand honneur parmi les Visigoths; elle faisait leur principale étude, et les rois y attachaient le plus grand prix. Nous venons de voir Alaric II, sur la fin de son règne, promulguer ce code devenu si célèbre sous le nom de *Breviarium Ala-*

ricum, travail digne d'être étudié et dans lequel les jurisconsultes qui le composèrent à Aire, ville de la Novempopulanie, s'attachèrent à interpréter la loi romaine et à y apporter plusieurs modifications qui ont été diversement appréciées. Les Visigoths s'appliquèrent aussi à l'étude de quelques autres sciences, et entr'autres de la médecine, dont l'exercice était réglé par des lois assez singulières. D'abord, le même individu était médecin, chirurgien et apothicaire. Quand un malade appelait un médecin, il faisait prix avec lui pour la guérison. Si le médecin laissait mourir le malade, il perdait son salaire; s'il estropiait quelqu'un en le saignant et que le malade fût une personne libre, il payait 100 sols d'or; si cette personne mourait des suites de la saignée, le médecin était livré aux parents, qui le punissaient à leur gré; si la personne saignée était esclave, le médecin devait donner un autre serf.

Nous ne trouvons, sous la domination des Visigoths, aucune trace des écoles publiques, autrefois si célèbres à Toulouse et à Narbonne. La fuite précipitée du littérateur Victorin semblerait indiquer que les lettres humaines furent frappées de proscription. Cependant les rois visigoths, qui pendant près d'un siècle régnèrent à Toulouse, n'étaient pas aussi barbares que leurs noms; ils étaient intéressés à caresser la politesse des Gallo-Romains. Quoique couverts de fourrures et d'une humeur essentiellement guerrière, ils pouvaient se montrer accessibles aux charmes de la littérature : Euric admira l'éloquence d'Epiphane; Sidoine Apollinaire, évêque un peu courtisan et le plus bel esprit de son siècle, se trouvait assez bien à la cour de Théodoric; le petit-fils d'Alaric fit donner, à Toulouse, une éducation

assez distinguée à ses nombreux enfants; Théodoric II fut élevé dans les lettres humaines par le sénateur Avitus, et admirait les poètes de Rome; Léon brillait à la cour d'Euric comme poète de premier ordre, orateur, grammairien et philosophe; la reine Ragnahilde se montrait sensible aux vers que lui adressait Evodius. D'après ce tableau, il est bien difficile d'admettre que les belles-lettres fussent entièrement négligées à la cour des rois visigoths; comment, sans elles, étudier les lettres latines et composer des codes de lois? Il faut donc reconnaître que les arts libéraux ont pu être connus et cultivés à Toulouse dans la période gothique, mais dans un état bien différent de celui dans lequel ils se trouvaient avant l'invasion des barbares.

Quel fut l'état de la religion sous la domination des successeurs d'Alaric Ier et de Wallia? L'arianisme chercha évidemment à arrêter l'élan du catholicisme; la longue viduité de l'Eglise de Toulouse montre assez haut la compression de l'un sur l'autre. Il y eut donc attaque et résistance, persécution et héroïsme. Avec des rois ariens sur le trône, notre Eglise jouissait cependant de ses temples et du libre exercice de son culte; elle avait ses prêtres, ses diacres, ses lévites, ses solitaires, et il est très-probable que les études religieuses mêlées aux sciences profanes furent enseignées au sein des cathédrales et des monastères.

Les Visigoths étaient en général bien faits, de haute stature; ils avaient le teint blanc, la chevelure blonde et longue, et étaient très adroits pour le maniement des armes. Le royaume était électif. Le domaine royal était formé des terres que cultivaient les serfs et des tributs que prélevait le prince sur les particuliers. Lui seul avait le droit de

battre monnaie ; la principale était le *sol* d'or. La justice et la police étaient administrées, sous l'autorité du roi, par des ducs ou gouverneurs des provinces, qui avaient à leurs ordres plusieurs officiers subalternes formant une espèce de conseil public où se traitaient toutes les affaires. Il n'existait sur les terres des particuliers aucun droit appelé seigneurial, et tous les domaines étaient de *franc alleu*. Tel fut l'état de la province sous la domination gothique jusqu'aux conquêtes de Clovis, dont il faut continuer l'histoire.

Après s'être rendu maître de Toulouse, Clovis alla assiéger la cité de Carcassonne, qui résista à tous ses efforts. Le roi des Francs fut obligé d'en lever le siége et de revenir à Toulouse. A son arrivée, il fit emporter toutes les richesses que les Visigoths y avaient laissées, et se rendit dans l'Aquitaine. Ce fut quelque temps après la conquête de Toulouse, que Clovis écrivit à tous les évêques du royaume des Visigoths.

Le roi Clovis à tous les saints évêques très-dignes du siége apostolique.

« Votre béatitude n'a pu ignorer et la renommée vous a
» appris tout ce qui s'est passé par nos armées avant que
» nous entrassions dans le royaume des Goths, et tout ce
» que nous avons prescrit. Et d'abord, en ce qui regarde les
» Eglises, nous avons recommandé que personne n'osât at-
» tenter aux droits des religieuses et des veuves qui vivent
» avec piété dans le Seigneur. La même protection a été
» accordée aux clercs, à leurs enfants, ainsi qu'à ceux des
» veuves qui vivent avec eux dans un même lieu; et aussi
» aux serfs des Eglises qui auraient pu, par les jugements

» des évêques, être privés de leurs droits, recommandant » qu'on ne fît aucune violence à pas un seul d'entr'eux. » Nous portons un si grand intérêt à ces prescriptions, que » nous ordonnons de mettre sur-le-champ en liberté tous » ceux qu'on aurait rendus captifs, soit dans l'Eglise, soit » hors de l'Eglise. Quant aux laïques qui auraient été faits » captifs dans la guerre, ne leur refusez pas votre témoi- » gnage apostolique ; enfin, quel que soit l'ordre auquel ap- » partiennent ces captifs, si vous les jugez dignes du béné- » fice de la paix, envoyez-nous vos lettres signées de votre » sceau, afin que nous puissions les sanctionner de notre » autorité royale. Tel est le désir de notre peuple, que » tous ceux à qui vous accorderez vos lettres, puissent, » sous la foi du serment et avec votre bénédiction, obtenir » ce qui est juste et bon ; car beaucoup d'erreurs se sont » mêlées à la vérité pour accomplir les paroles de l'Ecri- » ture : *Le juste périt avec l'impie.* Priez pour moi, mes très- » saints et très-dignes Seigneurs. » (Labb., tom. iv, p. 1402). On voit par cette lettre que Clovis, en accordant aux évêques le droit de mettre en liberté les captifs, cherchait à les attirer dans son parti.

Alaric, en mourant, avait laissé un fils nommé Amalaric ; mais ce prince étant très jeune à la mort de son père, les Visigoths, dans la personne des principaux seigneurs du royaume, élurent, pour succéder à la couronne, Gessalic, fils naturel d'Alaric. Le jeune Amalaric fut ensuite conduit en Espagne. Thierry, fils de Clovis, unissant ses forces à celles de Gondebaud, roi des Bourguignons, s'empara de toutes les places situées sur les bords de la Loire et du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée. Gessalic fut assiégé dans

Narbonne par Gondebaud; il se retira en Espagne après la prise de cette dernière ville. Ayant appris le triste état où étaient réduites les affaires des Visigoths, Théodoric, roi d'Italie, envoya à leur secours une puissante armée commandée par Ibbas, l'un de ses plus habiles généraux. Les Ostrogoths attaquèrent l'armée française non loin de la ville d'Arles, et la mirent complètement en déroute. L'on porte à trente mille hommes le nombre des soldats français ou bourguignons tués dans cette bataille. Ibbas s'empara de Narbonne et de presque toutes les places de la Narbonnaise, à l'exception de Toulouse, qui demeura au pouvoir du roi des Francs (510). Celui-ci mourut l'an 511, après s'être assuré de toute la monarchie française, et au milieu de la plus grande prospérité. Peu de temps avant sa mort, on avait tenu à Orléans un concile où se trouvèrent tous les évêques de sa domination, et en particulier des trois provinces d'Aquitaine. Il n'est fait aucune mention d'Heraclien, évêque de Toulouse, dans ce concile d'Orléans : ce qui prouve qu'il était mort dans l'espace de temps écoulé entre le concile d'Agde (506) et celui d'Orléans (511).

Quel fut le successeur d'Héraclien? Parmi les évêques qui souscrivirent au concile d'Orléans, on trouve Leoncius, métropolitain d'Eluza (*Elusanæ metropolis*). D'après le savant Binius, dans ses notes sur ce concile, ce n'est point *Elusanæ* qu'il faut dire, mais bien *Tolosanæ;* il regarde donc Leoncius comme évêque de Toulouse, et conséquemment successeur d'Héraclien. L'opinion de cet auteur est fondée sur ce que, parmi les souscriptions des évêques à ce concile, on trouve celle de Nicetius, évêque d'Auch, et qu'on croit qu'à cette époque le siége d'Elusa avait été transporté

à Auch par saint Taurin. On convient cependant que, malgré l'érection du siége d'Auch, Elusa était encore métropole au VIe siècle ; la preuve en est, qu'au second concile d'Orléans, tenu en 533, on trouve la souscription d'Aspasius, métropolitain d'Eluza, ainsi que celle de l'évêque d'Auch. Le sentiment du père Sirmond, qui affirme que Leoncius, dont il est ici question, était réellement évêque d'Elusa, nous paraît beaucoup plus probable. Ainsi nous ne plaçons pas Leoncius au nombre des évêques de Toulouse, et nous donnons pour successeur à Héraclien saint Germier, dont le commencement de l'épiscopat coïncide avec les dernières années de Clovis, c'est-à-dire depuis l'an 507 environ jusqu'à l'an 511, époque de la mort de ce prince.

Avant de discuter les Actes de la Vie de saint Germier, il convient de transcrire ici ces Actes tels que les Bollandistes les ont insérés dans leur savante collection. (T. III, maii, p. 592).

1. — « Au temps du très glorieux prince Clovis, le jeune » Germier fut élevé avec tant de soin par ses religieux pa- » rents, que, dans l'espace de trois ans et deux mois, il » acquit une parfaite connaissance de l'Ecriture. On voyait » paraître en lui dès son enfance le solide fondement sur » lequel aucun autre ne peut être bâti que celui qui y a été » posé, et qui est Jésus-Christ. La grâce des sept dons du » Saint-Esprit augmentait en lui de manière qu'il était aimé » de Dieu et des hommes. Etant parvenu à la jeunesse, » plein de l'amour de Dieu, il quitta sa patrie et ses parents, » et ayant traversé la mer, il vint au pays toulousain, di- » gne ainsi de la récompense que Dieu a promise à ceux » qui quittent tout pour le suivre. Il mena avec lui deux

» jeunes clercs dont l'un s'appelait Dulcidius et l'autre
» Pretiosus. L'un était le filleul de Germier, et l'autre était
» chargé de ses affaires. Pretiosus, l'un des deux, écrivit la
» Vie de saint Germier longtemps après.

2. — » Le saint homme était aimé de tous à Toulouse à
» cause de ses bonnes mœurs et de son bon caractère, et
» on lui donnait avec une extrême charité tout ce qui pou-
» vait lui être nécessaire. Il distribuait aux pauvres le tiers
» de tout ce qu'il possédait, gardant pour lui les deux au-
» tres portions, et rendant grâces à Dieu et à tous ceux
» qui lui donnaient quelques biens. Quand il eut atteint
» l'âge prescrit, il fut ordonné sous-diacre à Saintes par un
» saint prélat nommé Grégoire. Peu de temps après, il fut
» ordonné diacre à Yconium par un évêque de la province.
» Il persévérait tous les jours dans le service de Dieu par
» les veilles, les jeûnes, les aumônes et les prières, et pa-
» raissait orné de toutes les vertus. Sa charité était si
» grande, qu'il avait coutume de dire à ses disciples Dulcide
» et Précieux : Mes enfants et mes frères, il faut prendre
» soin des pauvres, et donner aux indigents ce que Dieu
» nous donne ; car il est écrit : Il vaut mieux donner que
» recevoir. Etant diacre, il fit plusieurs miracles dont nous
» parlerons plus tard.

3. — » Il y avait trois ans qu'il était diacre, quand un
» ange de Dieu plus brillant que le soleil lui apparut dans
» le repos de l'oraison. Germier fut effrayé ; mais l'ange lui
» dit : Ne craignez pas ; allez promptement à Arsat, et là
» vous serez ordonné prêtre, et recevrez la consécration
» épiscopale des mains de l'évêque Tornoald. Alors le saint,
» se prosternant, fit à Dieu cette prière : Seigneur Jésus,

» roi de gloire et des vertus, exaucez les vœux de votre
» serviteur! En vous est mon espérance et ma pensée!...
» Remplissez ma bouche du miel de votre douceur et de
» vos louanges. Parce que vous êtes le Dieu invisible et la
» source des conseils, vous êtes assis sur les chérubins,
» vous gouvernez le monde, et régnez dans les siècles des
» siècles. Amen. Quand il eut fini sa prière, mis ordre à sa
» maison et confié le soin des pauvres à son économe, pour
» obéir aux ordres de l'ange, il prit sa route vers Arsat,
» emmenant les clercs témoins de sa foi, Dulcidius et Pretio-
» sus. Dans leur route, ils s'arrêtaient soit dans les villes,
» soit dans les forêts, et jamais ils ne furent inquiétés par
» les démons ou leurs vains fantômes. Ils arrivèrent ainsi à
» la cité et à l'église où était le siége épiscopal, et trouvèrent
» trois évêques, Tornoald, Grégoire et Hermoald.

4. — » Ayant aperçu Germier, ils furent tous réjouis et,
» se prosternant, ils glorifièrent Dieu en ces termes : Nous
» devons ensemble exalter Dieu et bénir son saint nom!
» Germier répondit : Il ne convient pas que de si grands
» personnages se soumettent à un homme aussi faible. Les
» évêques reprirent : Nous sommes obligés, seigneur et
» père, de vous vénérer, parce que vous êtes grand devant
» le Seigneur et choisi pour être évêque après saint Satur-
» nin. Vous vivrez dans cette dignité, et votre père qui est
» le Très-Haut vous dirigera jusqu'à la fin. — Ce lieu fut
» rempli, à l'arrivée de Germier, d'une très suave odeur, et
» les évêques le bénirent selon la coutume. Alors le servi-
» teur de Dieu, coupant sa chevelure, comme c'était l'usage,
» s'offrit aux autels du Seigneur et aux reliques de cette
» église, en présence des évêques, et passa la nuit dans la

» cité. Le lendemain étant revenus à l'église, les évêques » invitèrent Germier à faire sa prière ; quand il l'eut ter- » minée, ils lui présentèrent deux étoles et les ornements » pontificaux, avec l'anneau et la crosse, puis ils lui don- » nèrent la consécration épiscopale. Notre bienheureux » confesseur fut donc ordonné prêtre, et sacré évêque par » le très-vénérable Tornoald, d'après l'ordre de l'ange, en » présence de Grégoire et d'Hermoald, coévêques. Alors » ils rendirent grâces à Dieu de ce qu'il avait choisi un tel » pontife. Germier offrit le saint sacrifice en l'honneur de » la sainte Trinité, distribuant aux peuples le pain eucha- » ristique accompagné de l'action de grâces. Après la » messe, Tornoald le reçut dans sa maison, et ils prirent le » repas, remerciant toujours Dieu de tous ses bienfaits. Les » évêques prièrent Germier de rester quelque temps avec » eux : ce qu'il fit.

5. — » Les jours des saintes eulogies étant passés, Ger- » mier revint à Toulouse, où il avait laissé sa maison et » ses affaires. Comme il traversait le royaume des Francs, » la renommée de sa vertu arriva jusqu'à Clovis. Ce prince » envoya des officiers pour le chercher et le conduire avec » honneur auprès de lui. Passant dans la ville où se trou- » vait le roi, il fut prié de se rendre auprès de lui. Ger- » mier parut devant Clovis et le salua profondément. Le roi, » en le voyant, fut tout réjoui de pouvoir connaître un per- » sonnage aussi saint, dont il avait entendu parler avec tant » d'avantage. Germier avait trente ans quand il fut initié au » sacerdoce. Le roi l'interrogea : Qui êtes-vous? d'où venez- » vous? comment vous appelez-vous? On m'appelle Germier ; » je suis né à Angoulême ; j'ai été envoyé dès mon en-

» fance à Toulouse pour y apprendre les lettres humaines.
» J'ai été fait sous-diacre à Saintes, diacre à Yconium et
» évêque à Arsat, quoique indigne. Je mets en Dieu ma
» confiance. Le roi lui dit : Celui qui s'exalte sera humilié,
» et celui qui s'humilie sera exalté. Vous êtes un homme
» plein de vertu, et l'Esprit de Dieu parle par votre bouche.

6. — » Clovis invita Germier à s'asseoir à sa table ; ils
» prirent tous place, après que les mets eurent été bénis
» par l'évêque. Quand tous les convives furent assis, il
» donna au roi et aux princes les eulogies, et tous ren-
» daient grâces à Dieu et au roi de ce qu'il avait appelé le
» serviteur de Dieu. Confirmés dans la foi et conduits par
» l'Esprit saint, ils confessaient à Germier leurs péchés. Il
» disait à tous ceux qui croyaient : Mes enfants, faites péni-
» tence, et accomplissez ce que vous avez promis à Dieu
» afin que vous ne périssiez pas au dernier jugement. Le
» roi connut alors qu'il était saint, et le conjura de prier
» pour son âme ; puis il lui dit : Demandez-moi ce que
» vous voudrez de tous mes biens ; mes serviteurs exécu-
» teront vos ordres. Germier répondit : O roi, je ne vous
» demande rien de vos domaines ; accordez-moi seulement
» dans le territoire de Toulouse autant de terre que pourra
» en couvrir ma clamyde à côté du bienheureux Saturnin
» mon maître, à l'ombre duquel je désire que mon corps
» repose : car, après le Seigneur, je désire l'avoir à Tou-
» louse pour défenseur et pour appui. Clovis lui dit : Je
» vous donne, autour du lieu qui s'appelle Doz, six mille
» mesures de terre, et pour enterrer vos morts autant de
» terrain que sept paires de bœufs peuvent en labourer
» dans un jour.

7. — » Germier demeura avec le roi vingt-deux jours,
» et Clovis lui donna une somme considérable d'or et cinq
» cents sicles d'argent, des croix d'or, des calices d'argent
» avec leurs patènes, trois crosses ou bâtons d'argent doré,
» trois couronnes dorées et autant de manteaux de fin lin.
» Il lui remit un acte scellé de son anneau et de celui des
» officiers de sa cour, par lequel il confirmait toutes les
» donations et les déclarait libres de toutes redevances. Le
» roi dit ensuite à ceux qui l'entouraient : Faites ce que
» vous me verrez faire ; il s'approcha et se recommanda à
» Germier par les cheveux de sa tête, ce que tous firent
» après lui. Clovis l'embrassa et lui dit adieu. Germier,
» après avoir béni le roi, se disposa à continuer sa route.
» Une multitude innombrable de peuple l'accompagna jus-
» qu'à quatre milles. Le saint, versant des larmes, leur
» dit : Que la paix soit avec vous, mes frères !... Persévérez
» dans la foi que vous avez embrassée, et retournez chez
» vous. Que le Seigneur soit toujours avec vous !... Et ils
» partirent.

8. — » Saint Germier revint à Toulouse pour y remplir
» son ministère. Le peuple le reçut et l'accompagna dans
» toutes les visites des églises ; il se rendit à l'église de Saint-
» Saturnin, parcourut tous les lieux qui étaient commis à
» sa garde, et rentra dans sa maison, où il trouva ce qu'il
» avait laissé. Ses serviteurs lui dirent : Il y a longtemps
» que vous nous avez laissés ; il nous tardait beaucoup de
» vous revoir. Germier leur fit part des biens qu'il avait
» apportés. Dulcidius et Pretiosus lui montrèrent tous les
» trésors et les meubles qu'il leur avait confiés ; et après
» qu'il les eut examinés, on reporta toutes ces choses en

» leur lieu. Le peuple se réjouit de l'arrivée de Germier,
» qui l'exhortait à confesser ses péchés et guérissait les
» malades. Il alla prendre possession de la terre de Doz que
» le roi lui avait donnée; il renversa les idoles qui se trou-
» vaient en ce lieu, y construisit une église en l'honneur
» de saint Saturnin avec trois autels, et il la consacra. Dans
» la cérémonie de la dédicace, on alluma trois cents flambeaux
» de cire. En cette nuit, saint Germier guérit plusieurs
» aveugles, des boiteux, des paralytiques, et en particulier
» sept lépreux. La renommée de sa sainteté croissait toujours
» dans sa ville de Toulouse. »

9. — » Les parents de Germier se réjouissaient de ce que
» Dieu leur avait donné un tel fils. Etant parvenus à une
» extrême vieillesse, ils étaient en proie à une grande sollici-
» tude et priaient pour leur fils. Au milieu de leurs an-
» goisses, l'ange du Seigneur leur apparut, leur assurant
» que leur fils était sain et sauf. Ils furent alors remplis
» de joie à cause des nouvelles de leur fils et des assurances
» de l'ange. Pour Germier, il pria le Seigneur et dit : Sei-
» gneur Dieu de mon salut, je vous conjure par votre bonté
» de me confirmer dans votre esprit principal; délivrez-moi
» des liens de la nature. Il bâtit ensuite un monastère à
» Doz et y consacra un autel en l'honneur de saint Martin,
» réunit en ce lieu ses serviteurs et sa famille, plaça à Doz
» tout ce qu'il avait réuni de divers lieux, et établit en sa
» maison des aumôniers pour les pauvres. — Revenant en
» arrière... Etant diacre, il opéra plusieurs miracles : à sa
» prière, Dieu fit jaillir une source d'eau vive et reverdir un
» laurier desséché; il guérit deux lépreux, délivra trois pos-
» sédés par le signe de la croix, et éteignit un vaste incendie.

10. — « Le pontife passa sa vie au milieu des jeûnes,
» des prières et des aumônes pendant trente-six ans, ayant
» de nombreux serviteurs. Le démon envoya la peste sur ses
» troupeaux; ils périrent tous en une nuit. Les bergers vin-
» rent lui annoncer cette perte tout en pleurs. Mais il leur dit :
» Est-ce vos péchés que vous pleurez? Qu'est-ce qui vous
» attriste? Ignorez-vous que nous ne sommes pas de ce
» monde, et que celui qui a la vie ne peut goûter la mort?
» Pourquoi posséder les richesses du siècle? Celui qui hait
» le monde, aime Dieu. C'est lui qui a dit : « N'aimez ni le
» monde, ni ce qui est dans le monde. » Cette tentation vient
» du démon; ces troupeaux ont péri à cause de nos péchés.
» Le Seigneur les avait donnés, il les a repris : que son saint
» nom soit béni! Ce même fléau vint atteindre ses serviteurs,
» et ils périrent tous. Leur mort causa à Germier la plus
» profonde douleur. Il dit alors à Précieux et à Dulcide :
» Mes frères, allons à l'église du prêtre saint Polycarpe, et
» prions Dieu qu'il se montre miséricordieux envers nous.
» Etant entré dans l'église, il se revêtit d'un cilice, se couvrit
» de cendres, et pendant trois jours sans boire ni manger il
» persévéra dans la prière, versant d'abondantes larmes,
» suppliant le Seigneur de le délivrer de la tribulation qui
» l'accablait. Il offrit ensuite le sacrifice pour les morts.
» Pendant qu'il priait, l'ange du Seigneur lui apparut et lui
» dit : Sachez que tous les vôtres ont été conduits en Paradis.
» Il rendit grâces alors à Dieu qui avait daigné ainsi le con-
» soler. — Je vous supplie, dit-il, Seigneur, de me placer
» au nombre de vos saints. — Maître, lui dirent alors ses
» disciples en larmes, pourquoi ne prenez-vous aucune
» nourriture? pourquoi vous abandonnez-vous à la douleur?

» Nous vous apporterons quelques aliments. Il leur répondit :
» Je n'ai ni faim ni soif; nous devons, à cause du démon
» tentateur, persévérer dans la prière et le jeûne; Dieu
» l'écrasera sous nos pieds et tout nous deviendra prospère.
» En effet, après quelques années, il rentra dans tous les
» biens qu'il avait perdus, et sept ans après il mourut très-
» saintement. »

Ici se termine la vie de saint Germier que les Bollandistes ont produite d'après un ancien manuscrit de Toulouse. A la suite de cette vie, on trouve la relation d'un miracle opéré par l'intercession de saint Germier sur un chevalier appelé Godefroy. Ce chevalier, qui avait perdu la parole, la recouvra au tombeau du saint. En reconnaissance de sa guérison, il fit hommage aux hôtes qui l'avaient reçu, de deux garnitures de lit; il offrit aussi au tombeau du saint des courtines de grand prix et d'un admirable travail. Ce miracle eut lieu au temps où l'auteur des actes de saint Germier composait la Vie que nous venons de traduire.

Le manuscrit cité par les Bollandistes fut remis au père Papebroch par Pierre Possin, auteur des Annales de la Compagnie de Jésus; il l'avait trouvé dans les papiers du P. Odo de Gissey. S'il faut s'en rapporter à l'auteur du manuscrit, Précieux, disciple de saint Germier, aurait, le premier, composé la Vie du saint évêque. Cette assertion n'a aucun fondement historique. Vers le dixième ou onzième siècle, on produisit une vie du saint évêque qui fut transcrite et remaniée au treizième. Ce dernier travail eut pour auteur, à ce que l'on croit, un religieux du monastère de Saint-Germier, à Muret. Les Bollandistes accusent ce dernier auteur d'avoir changé les noms propres des lieux et

des villes : par exemple, d'avoir substitué la province de Paris (Parisitanam) à celle d'Arsat (Arisitanam), Jérusalem (Hierosolimis) à Angoulême (Incolismis), Astarac (Astaricensis) à Bourges (Bituricensis), et, par ces changements de mots, d'avoir jeté la perturbation dans l'histoire. Au contraire, dom Vaissette affirme que ces noms prétendus défigurés sont certainement de la première main et conformes au dessein de l'auteur. Il faudrait donc, dans ce sentiment, admettre que saint Germier est né à Jérusalem ; qu'il fut ordonné à Paris, et non point à Arsat; et que c'est du comté d'Astarac dont il est question dans la relation du miracle du chevalier, et nullement du comté de Bourges. Le savant auteur ajoute que si les Actes de saint Germier imprimés par les Bollandistes, contiennent quelque chose de ceux qu'aurait composés Pretiosus, le vrai y est tellement confondu avec le faux qu'il est très difficile de démêler l'un d'avec l'autre.

Nous plaçons ici quelques observations importantes sur ces actes.

1° On lit au 3e paragraphe que, lorsque le saint alla recevoir la consécration épiscopale, il prit avec lui Dulcidius et Pretiosus; et au huitième, il est dit : que ces mêmes disciples lui montrèrent, à son retour à Toulouse, après l'entrevue qu'il avait eue avec le roi des Francs, tous les trésors et les meubles qu'il leur avait confiés. Ce dernier passage porte à conclure que, pendant l'absence de Germier, Dulcidius et Pretiosus avaient veillé avec soin sur les trésors de leur maître : ce qui ne peut être admis, si, comme l'auteur le dit plus haut, ils ont accompagné Germier dans toutes ses pérégrinations. Voilà donc une con-

tradiction qui jette sur l'authenticité de ces Actes une suspicion légitime.

2° Au même paragraphe, il est dit que Germier, allant prendre possession de la terre d'Ox que le roi lui avait donnée, renversa les idoles qui se trouvaient en ce lieu. Il est bien difficile d'admettre qu'au VIe siècle de l'Eglise, dans un lieu aussi voisin de la ville de Toulouse, il y eût des idoles encore debout.

3° Il est dit au paragraphe neuvième — que les parents de Germier se réjouissaient de ce que Dieu leur avait donné un tel fils ; et au premier — que, dans sa jeunesse, il quitta ses parents pour se rendre à Toulouse. Mais, si Germier est né à Jérusalem, il y a donc laissé ses parents dès son bas âge?... Comment, après cela, ont-ils pu connaître, à une si grande distance, la haute réputation de sainteté où leur fils était parvenu et les détails de sa vie ? Nous avouons que cette circonstance nous fait croire que Germier est né à Angoulême plutôt qu'à Jérusalem.

4° On ne saurait méconnaître que le paragraphe dixième, dans lequel l'auteur rapporte d'abord la perte des troupeaux et la mort des serviteurs de Germier, et ensuite la restitution qui lui fut faite de tous les biens qu'il avait perdus, ne soit une imitation exacte et fidèle de l'histoire de Job.

5° Nous sommes beaucoup plus portés à croire que c'est à Arsat que saint Germier a reçu la consécration épiscopale, comme le disent les Bollandistes, plutôt qu'à Paris. Pour détruire ce sentiment, dom Vaissette est tombé dans une contradiction vraiment inexplicable. En effet, dans la note 69e du premier volume de son Histoire, où il examine les Ac-

tes de saint Germier, il prétend qu'il n'y a aucune preuve que le pays d'Arsat fût érigé en évêché sous le règne de Clovis (page 672); et, dans le cours de son Histoire, le savant bénédictin dit expressément (page 266) : « Le pays » d'Arsat ou de l'Arsat (pagus Arisitensis) s'étendait sur la » partie de l'ancien diocèse de Nîmes située vers les fron- » tières du Rouergue et du diocèse de Lodève.... Ce pays » avait titre d'évêché, vers le milieu du VIe siècle, mais » nous n'en connaissons pas l'origine. » Si le grave historien ne connaît pas l'origine de l'évêché d'Arsat, comment peut-il affirmer qu'il n'existait pas au temps de l'ordination de saint Germier, c'est-à-dire vers le commencement du VIe siècle?

6° On regarde Tornoald, que Bernard de La Guyonie appelle Conicald, comme l'évêque d'Arsat. Quant à Grégoire, on suppose qu'il est différent de l'évêque de Saintes qui ordonna Germier sous-diacre. Pour ce qui est d'Hermoald, on ignore le siége qu'il occupait. Il faut cependant admettre qu'Arsat appartenant à l'Aquitaine première, dépendante de la métropole de Bourges occupée alors par Tétadrius, ce métropolitain fut remplacé dans la consécration épiscopale de Germier par des évêques voisins de Toulouse : ce qui a donné lieu de croire que Grégoire et Hermoald appartenaient aux siéges d'Albi, d'Agen ou de Cahors.

7° L'évêque qui ordonna Germier diacre, n'est point nommé dans les actes. Quant au lieu d'Yconium où il reçut cet ordre, on croit qu'il faut lire Yonsium, appelé vulgairement Yonsac, situé à six lieues de Saintes. Touchant le palais de Clovis où Germier fut appelé, on croit communément

qu'il était situé au confluent du Tarn et de la Garonne, non loin de la ville de Moissac. Dans cette opinion, ce palais aurait été situé sur la voie qui conduisait d'Arsat à Toulouse.

8° Nous ignorons quelle était l'église de saint Polycarpe, prêtre, dans laquelle saint Germier alla prier avec ses disciples, peu de temps avant sa mort. Ce ne peut être celle du monastère de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, au diocèse de Narbonne, car cette abbaye ne fut fondée que plus tard. Il existe un autre Polycarpe, prêtre de Rome, honoré le 23 février, et il faut supposer que quelque église voisine de Toulouse était dédiée à ce saint.

Résumant ici toutes nos observations, nous croyons que saint Germier est né à Angoulême, et non à Jérusalem. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est le soin que prit, au XVIIe siècle, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, de rétablir le culte solennel de saint Germier. Ce prélat avait été chanoine d'Angoulême et abbé de Saint-Amand de Boixe dans le même diocèse. Le zèle qu'il montra pour le rétablissement de ce culte peut être regardé, dans l'esprit de ce judicieux pontife, comme une présomption en faveur de notre opinion. Nous admettons que saint Germier fit ses premières études à Toulouse; qu'ensuite, étant entré dans la cléricature, il fut ordonné sous-diacre à Saintes, diacre à Jonsac, et enfin évêque à Arsat; qu'il eut une entrevue avec Clovis, dans un château du pays que ce prince venait de soumettre à ses armes : nous regardons comme certaines toutes les circonstances de cette entrevue mémorable. Des monuments encore existants attestent qu'il mourut à Ox, hameau situé près de Muret;

que c'est en ce lieu qu'il fut d'abord enterré; qu'ensuite, ses ossements, ainsi que ceux de ses deux disciples, furent portés dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Muret, où ils se trouvent encore dans une crypte située sous le sanctuaire.

Le culte de saint Germier remonte à la plus haute antiquité : il est fait mention de lui, sous le 16 avril, dans un ancien martyrologe manuscrit de l'abbaye de Saint-Savin au diocèse de Tarbes, ainsi que dans un autre manuscrit très ancien de la ville de Prague. Quant à ses deux disciples Dulcidius et Pretiosus, on n'en célèbre point la fête, quoique leurs reliques soient placées à côté de celles de saint Germier, et exposées comme elles à la vénération des fidèles. On donne vulgairement à saint Germier cinquante ans d'épiscopat. Il est bien difficile d'admettre une si longue durée, surtout lorsque dans ce long espace de temps aucun monument historique ne vient révéler quelque fait relatif à cet épiscopat.

Nous croyons avoir retrouvé les deux oratoires que saint Germier éleva en l'honneur de saint Saturnin et de saint Martin. Le premier était situé au confluent de la Garonne et de la Louge, non loin du château du Muret occupé par les seigneurs de Comminges. Il est aujourd'hui complètement détruit. Le second se trouvait au lieu où, depuis, a été bâtie l'église paroissiale d'Ox, qui est encore dédiée à saint Martin. Quant au monastère construit par saint Germier, et dans lequel il mourut au milieu de ses nombreux disciples, il était situé à peu de distance de la ville de Muret, vers le couchant, à l'endroit où se trouvent réunies les trois routes qui conduisent, l'une à La Masquère, l'autre à

Seysses, et la dernière à Ox. On a élevé une croix sur l'emplacement de ce monastère, et ce quartier porte encore le nom de *Saint-Germier le Vieux*. Ce fut sans doute en ce lieu que le saint évêque resta enseveli jusqu'à la translation de son corps dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. Le monastère de saint Germier prit, plus tard, le titre de prieuré, et fut cédé à l'abbaye de Lézat (1).

(1) Le corps de saint Germier était autrefois renfermé dans un tombeau creusé dans le mur, et dont l'entrée était fermée par une grille en fer. L'humidité qui régnait dans la crypte nécessita la translation du corps dans une nouvelle châsse, qui se trouve aujourd'hui dans une armoire en saillie placée vis-à-vis de l'ancien tombeau. L'église de la Dalbade à Toulouse et la chapelle du grand séminaire possèdent quelques fragments des reliques de ce pontife. Il est le patron titulaire de plusieurs paroisses dans le diocèse de Toulouse, et en particulier de celle de Frouzins, village situé entre Toulouse et Seysses-Tolosanes. Une tradition du pays rapporte que saint Germier, se rendant de sa ville épiscopale à Ox, passait à Frouzins par un chemin près du cimetière, et que les fleurs naissaient sous ses pas : c'est ce qui a fait donner à cette voie le nom de *Monramet* ou des Rameaux. Il existait autrefois une chapelle dédiée à saint Germier au milieu du cimetière de Frouzins ; on en voit encore les ruines. La piété des habitants de Muret éleva aussi un temple à ce saint évêque ; cet oratoire devint plus tard une église paroissiale dont M. Montjouzieu fut le dernier titulaire. L'église de Saint-Germier à Muret, qui existait encore il y a peu d'années, avait été construite par M. Boutirac, curé de cette paroisse.

Catel rapporte que saint Rémi, archevêque de Reims, fit hommage à saint Germier d'une mitre, d'une paire de gants et d'un anneau. Après la mort de saint Rémi, Germier fit construire un oratoire à Toulouse en son honneur, dans la rue qui porte le nom de Saint-Remésy ou Rémi. Ces objets précieux furent placés par saint Germier dans cet oratoire, et transportés de là dans l'église de Saint-Jean de Malte, où ils étaient exposés à la vénération des fidèles, à côté de l'autel. Recueillis par la piété des habitants de Toulouse pendant la révolution, la mitre et les gants se trouvent aujourd'hui dans la basilique de Saint-Saturnin.

Quoique nous n'ayons aucun monument depuis 508 jusqu'après 533 qui nous indique sous quelle domination était la ville de Toulouse durant cet intervalle, il paraît certain que les Français en gardèrent la possession depuis sa soumission à Clovis. Ainsi, elle passa tour à tour sous la domination de Thierry, roi de Metz ; de Théodeberd, fils de Thierry ; de Clotaire, qui devint seul maître de la monarchie française ; de Caribert, son fils ; et, après la mort de ce dernier, de Chilpéric, son frère. Ce fut sous ce dernier prince que Toulouse devint la capitale de l'Aquitaine Neustrienne. C'était un antique usage qui commença à s'établir sous les successeurs de Constantin, et qui continua sous les Français, les Visigoths, et les autres peuples qui s'établirent dans l'empire d'occident, de faire gouverner par des ducs les provinces conquises. Ces hauts seigneurs étaient les lieutenants des princes; ils commandaient les troupes et administraient la justice. Ils avaient sous eux des comtes, dont l'autorité s'étendait dans un seul diocèse, et sous les ordres des comtes étaient des viguiers (vicarii) : de telle sorte, qu'il existait trois sortes de juridictions : celle des ducs, celle des comtes et celle des viguiers. Parmi ces ducs, l'un des plus illustres de ce siècle, fut Launebode, duc ou gouverneur de Toulouse. Fortunat, évêque de Poitiers, nous a laissé un poëme en l'honneur de ce seigneur. Voici comment il s'exprime :

« Que d'autres exaltent par des louanges humaines les » héros profanes ; pour moi, je ne veux célébrer que les » justes. C'est une œuvre de piété que de conserver le sou- » venir des vainqueurs, et notre esprit est porté par deux » raisons à ce travail : la première, c'est le plaisir qu'on

» éprouve à dire de grandes choses des grands hommes,
» car celui qui ne publie point le bien, se rend presque
» coupable de crime ; la seconde, c'est que le succès nous
» plaît, et qu'on est porté à un plus grand bien quand on a
» sous les yeux les choses excellentes qu'on reproduit. Qui
» n'a point entendu parler de la glorieuse palme qu'a con-
» quise le martyr Saturnin, homme illustre et vénérable
» aux yeux de l'univers tout entier ? Il vint de Rome à Tou-
» louse porter une semence religieuse dans le champ cul-
» tivé par les chrétiens. Une troupe furieuse s'empara de
» l'ami de Dieu, et forma le projet de lacérer ses membres.
» On le vit, en effet, attaché aux pieds d'un taureau, traîné
» en sens inverse, périr entièrement brisé. Ainsi, son âme
» quitta la terre pour le ciel, heureux d'avoir vaincu la mort
» dans son sacrifice ! Mais le lieu où le saint prit les liens du
» martyre n'avaient point encore été honoré par un édifice
» religieux ; car, après bien des siècles, Launebode, pen-
» dant son gouvernement, éleva le faîte du pieux monu-
» ment ; et, ce qu'aucun Romain n'avait fait, cet homme,
» issu d'une race barbare, l'accomplit, aidé en cela par
» Bérétrude son épouse, femme plus remarquable encore
» par les qualités de son esprit que par sa beauté. Elle
» était issue d'une race illustre, et par sa piété elle devint
» la gloire de son époux ; elle chercha à satisfaire sa reli-
» gion en distribuant de ses propres mains, aux pauvres,
» d'abondantes aumônes, et poursuivit sans relâche l'espé-
» rance chrétienne en élevant des temples, toujours prête
» à toutes sortes de bonnes œuvres. En couvrant ceux qui
» sont nus, donnant à boire à ceux qui ont soif, cette femme
» remplit son âme des eaux de l'éternelle vie. Elle acquiert

» d'autant plus de mérites, que tout ce qu'elle fait, elle le » rapporte, dans sa sollicitude, au salut de son époux. Ce » seigneur, qui a acquis tant de gloire dans sa nation, grand » en tout, illustre par sa noblesse, quoique placé par elle » au sommet, a surpassé tous ses aïeux par la beauté de » ses mœurs. Qu'ils vivent donc l'un et l'autre éternelle- » ment unis, et que leur mutuel amour brille toujours du » même éclat ! »

Quelques difficultés historiques naissent de ce poëme en l'honneur de Launebode. Quel est le lieu que désigne le poète par ces mots qui indiquent celui où l'on jeta des liens sur le martyr (quo sanctus vincula sumpsit) ? Veut-il parler de Toulouse, qui fut le théâtre de la mort de Saturnin, dont le supplice commença par les liens qui l'attachèrent au taureau ? Dans cette supposition, que deviendrait la basilique commencée par saint Sylve et terminée par saint Exupère, puisque Fortunat déclare que Launebode a, le premier, élevé en ce lieu un temple à Saturnin, (nullius templi fultus honore fuit) ? Si, par ce lieu, on ne doit point entendre Toulouse en général, mais bien quelque endroit particulier de la cité, il est clair que le poète désigne ici le Capitole, où Saturnin a été attaché par des liens au taureau (vincula sumpsit). A s'en tenir à la lettre, il faudrait conclure que le temple bâti par Launebode en l'honneur de Saturnin fut construit sur l'emplacement de l'ancien Capitole, ou du moins dans un lieu qui en dépendait.

On a cru généralement que le temple élevé par ce duc était situé au lieu où se trouve aujourd'hui l'église du Taur. Cette opinion ne serait pas en opposition avec le passage de Fortunat, car, s'il faut avoir foi à des traditions et à des mo-

numents rapportés par Catel dans ses Mémoires, le Capitole, du haut duquel saint Saturnin fut précipité, était très voisin de ce lieu, puisque cet auteur place le Capitole vis-à-vis de l'hôtel de ville actuel. Ainsi se trouverait détruite l'opinion qui avance que Saturnin rendit le dernier soupir au lieu où se trouve aujourd'hui l'église du Taur, opinion d'ailleurs qui ne peut s'accorder avec la distance connue d'un édifice à l'autre. Il est beaucoup plus rationnel d'admettre que le saint fut traîné, pendant quelque temps au moins, jusqu'au milieu de la campagne déserte où commençait la voie romaine qui conduisait de Toulouse à Aginnum (Agen); que c'est au milieu de cette campagne que le corps de Saturnin fut laissé, puis enseveli par la piété de deux vierges chrétiennes; que c'est en ce lieu que saint Hilaire éleva un modeste édicule sur son tombeau; et qu'enfin c'est au milieu de ce terrain vaste et désert que fut construite la basilique exupérienne qui reçut les ossements du martyr, transportés de l'oratoire de saint Hilaire. D'après ces observations, nous pensons que le temple bâti par Launebode touchait presque à l'ancien Capitole, ce qui le place naturellement au lieu désigné plus haut, c'est-à-dire à l'église du Taur.

Grégoire de Tours fait aussi mention, dans son Histoire des Francs, de Bérétrude, épouse de Launebode; il affirme qu'elle fonda à Toulouse plusieurs monastères de filles, dont cependant aucun monument historique n'est venu confirmer l'existence. Ces nobles seigneurs laissèrent une fille unique héritière de leurs grands biens et de leur piété; ils moururent vers l'an 573.

Le fameux duc Didier succéda à Launebode dans le gouvernement de Toulouse. La guerre ayant éclaté entre Chil-

péric et Childebert, son neveu, Mommole, général de ce dernier, remporta une éclatante victoire sur Didier, qui combattait pour Chilpéric. Ce général, après sa défaite, se mit à la tête de nouvelles troupes, et marcha à la conquête du Périgord et de l'Agenais, qui appartenaient à Gontran, roi de Bourgogne. Dans cette guerre, il devint le persécuteur de la femme de Raynoalde, gouverneur de l'Agenais. Cette princesse s'était sauvée dans l'église de Saint-Caprais d'Agen. Didier, violant tous les droits d'asile, l'arracha de ce temple, la dépouilla de ses richesses, et fit arrêter tous ses domestiques; il l'obligea ensuite à donner caution, et l'envoya à Toulouse, où la crainte d'être maltraitée de nouveau par ce duc l'obligea de se réfugier dans la basilique de Saint-Saturnin, dont elle fit sa demeure (581). — Ce fait paraît indiquer qu'il existait, à cette époque, un monastère attaché à l'église du martyr, dans lequel étaient inviolablement gardées les personnes qui pouvaient user du privilége d'asile.

Toulouse devait voir bientôt une autre femme malheureuse implorer aussi le droit d'asile contre les persécutions qui l'accablaient : nous voulons parler ici de Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, que son père donna en mariage à Récarède, fils de Leuvigilde, roi des Visigoths. Cette princesse ne consentit qu'avec peine à ce mariage ; mais, se voyant pressée par les ambassadeurs de Leuvigilde et par les ordres du roi son père, elle quitta Paris, après y avoir célébré ses nôces ; elle partit au commencement de septembre de l'an 584. Frédégonde donna à sa fille un magnifique cortége ; ses équipages étaient superbes ; elle emportait avec elle une si grande quantité de bijoux, de meubles et d'ar-

genterie, que cinquante chariots suffirent à peine pour le transport. Chilpéric, craignant que Gontran et Childebert n'inquiétassent, dans son voyage, la princesse, la fit escorter par quatre mille hommes commandés par les seigneurs de la cour. Rigonthe arriva enfin à Toulouse avec ce splendide cortége; elle s'arrêta dans cette ville pour se délasser des fatigues du voyage, et se mettre en état d'entrer dans les domaines de Leuvigilde, son beau-père. Elle faisait réparer ses équipages, lorsque Chilpéric mourut à Chelles, au mois d'octobre de la même année.

La mort de Chilpéric, dont Didier fut averti des premiers, porta celui-ci à se déclarer ouvertement pour Gondebaud, dont nous devons, en peu de mots, retracer l'histoire. — Ce prince était fils naturel de Clotaire Ier, roi de France. La mère de cet enfant prit un soin particulier de son éducation, et laissa croître sa chevelure comme celle des princes de la maison royale. Clotaire ne voulut point reconnaître Gondebaud; mais Childebert, son frère, roi de Paris, qui n'avait point d'enfants, le prit auprès de lui, le regardant comme son neveu. Clotaire parvint à enlever Gondebaud et le fit raser. Ce roi étant mort, Caribert, son fils, prit auprès de lui ce prétendu frère, lui laissa croître les cheveux et eut soin de son éducation. Mais Sigebert, roi d'Austrasie et frère de Caribert, attira Gondebaud à sa cour, le fit raser de nouveau et l'envoya à Cologne, d'où il passa en Italie et de là à Constantinople.

Dans la suite, le duc Gontrand Bozon, un des principaux seigneurs d'Austrasie, fit un voyage à Constantinople : il y rencontra Gondebaud, auquel il persuada de venir avec lui en France. Ce dernier suivit ce conseil, et, accompagné de

Gontrand Bozon, arriva vers l'an 582 au port de Marseille, avec deux enfants qu'il avait eus à Constantinople. Mommole n'était point étranger à cette intrigue, et travailla à grossir le parti de Gondebaud, en lui procurant l'appui de Didier, duc de Toulouse. Ce dernier se déclara ouvertement en faveur de ce nouveau prince. Cette résolution le porta à arrêter la princesse Rigonthe avant même qu'elle n'eût appris la mort de son père. Dans le dessein de s'emparer des trésors et des riches meubles de cette princesse, il se mit à la tête de quelques troupes, entra dans Toulouse, se rendit au palais où logeait Rigonthe, et, après avoir fait enlever tous ses trésors, les fit mettre en lieu de sûreté et sous le scellé. Gondebaud fut proclamé roi des Français à Brives. Rigonthe ayant appris cet évènement, et craignant d'éprouver de plus mauvais traitements de la part du duc Didier, parvint à se dérober à la vigilance de ses gardes; au mois d'octobre 584, elle alla se réfugier dans l'église de la Daurade comme dans un asile inviolable.

C'est là le fait historique le plus certain qui nous montre l'existence de cette église au VI[e] siècle. Puisqu'à cette époque elle servait d'asile, il devait donc y avoir un monastère : ce qui fait supposer qu'elle existait déjà depuis bien des années. Il est cependant difficile de déterminer d'une manière précise l'époque de sa fondation. Il existe dans nos annales une tradition respectable par son antiquité, et qui attribue à saint Exupère, non la fondation de l'édifice matériel qui fut plus tard appelé la Daurade, mais la consécration de l'ancien temple de Pallas à la gloire de la Mère de Dieu, temple qui, après avoir été purifié par les prières et les bénédictions du saint évêque, fut dédié à Dieu sous le nom de Sainte-

Marie. On voit d'après cette tradition, contre laquelle on ne peut élever rien de sérieux, que cette église de Sainte-Marie serait aussi ancienne et plus ancienne peut-être que la basilique exupérienne de Saint-Saturnin. La même tradition affirme que cette église fut plus tard embellie et décorée d'ornements d'or par les soins de la reine Placidie, femme d'Ataulphe, sœur des empereurs Arcadius et Honorius, princesse de la plus haute piété; que, longtemps après, cette église fut considérablement agrandie par la reine Ragnahilde, dont le tombeau se voyait dans l'enceinte du temple.

Pendant que Rigonthe vivait tristement agitée dans l'église de la Daurade, Gondebaud s'emparait du Quercy, du Périgord et de l'Angoumois, et s'avançait vers Toulouse. — Magnulfe était alors évêque de cette ville (585); il avait succédé à saint Germier, dont l'époque de la mort n'est pas suffisamment indiquée dans l'histoire. Magnulfe était un prélat courageux et intrépide. Gondebaud lui ayant envoyé des députés pour qu'il lui ménageât l'entrée de cette ville, aussitôt ce prélat assembla les citoyens de Toulouse, leur fit part des propositions de Gondebaud, et rappelant dans son esprit ce que cette ville avait souffert quelque temps auparavant d'un certain Sigulphe qui avait voulu s'y faire reconnaître pour roi, il dit à l'assemblée : « Nous savons que Gontran et Childebert, son neveu, sont rois; pour » celui-ci, nous ne savons d'où il est : tenez-vous donc prêts; » et si le duc Didier veut faire tomber sur nous un pareil » malheur, qu'il éprouve le sort de Sigulphe, et qu'ainsi il » serve d'exemple à tous, pour qu'aucun étranger n'usurpe » le trône des Français. » Ces paroles portèrent les Toulousains à résister et à soutenir la guerre. Mais Gondebaud

étant arrivé avec une puissante armée, ceux-ci, se voyant trop faibles pour résister, lui ouvrirent les portes. Peu de jours après, l'évêque, étant à table avec Gondebaud dans les bâtiments dépendant de la principale église, lui dit avec intrépidité : « Vous prétendez être le fils de Clotaire : » mais nous ignorons si c'est la vérité, et nous regardons » comme impossible que vous puissiez terminer votre en- » treprise. » — Gondebaud répondit : « Oui, je suis le fils » du roi Clotaire, et je tiens déjà une partie de son royaume ; » bientôt j'arriverai jusqu'à Paris, et je fixerai là le siége de » mon empire. » — L'évêque répliqua : « Si ce que vous » dites s'accomplit, il faut qu'il n'existe aucun prince de la » race des Francs. » A ces mots, Mommole, indigné, se lève et frappe l'évêque à la joue, lui disant : Vous n'avez pas honte de parler d'un manière aussi insensée à un si grand roi ? Le duc Didier, ayant appris ce qui venait de se passer, se jeta sur l'évêque, le frappa de sa lance, des pieds et du poing ; ensuite on lia Magnulfe comme un criminel avec des cordes, et on l'envoya en exil, après s'être emparé de tous ses biens et de ceux de son Eglise. Quant à Rigonthe, sans respecter la sainteté du lieu qu'elle avait choisi, elle fut enlevée de l'église de la Daurade et exilée aussi. L'évêché de Toulouse, pendant l'exil de Magnulfe, fut promis à Sagittaire qui avait été évêque de Gap. Le dérèglement de ses mœurs et sa vie scandaleuse l'avaient fait déposer de l'épiscopat. Depuis longtemps, il avait embrassé le parti de Gondebaud ; il espérait, par la faveur de ce prince, rentrer dans son évêché. Ce nouveau roi soumit alors la ville de Toulouse. Enflé de ses succès, il envoya des ambassadeurs au roi Gontran pour lui demander la portion du royaume de

France qu'il prétendait lui appartenir. Le roi de Bourgogne, irrité de cette conduite, fit mettre les députés à la torture, et les força ainsi de lui révéler les desseins de leur maître. Dans cette circonstance, il crut prudent de se réconcilier avec Childebert, son neveu; il l'appela à sa cour et le reconnut pour l'unique successeur et héritier de son royaume.

La réconciliation de ces deux princes jeta la perturbation dans les affaires de Gondebaud. Obéissant à une politique peu loyale, le duc Didier abandonna le parti de ce prince, et se retira dans quelque château fortifié de l'Albigeois, où il forma une espèce de camp pour se mettre à l'abri des poursuites de Gontran. Sur le bruit de l'approche des Bourguignons, Gondebaud s'enferma dans la ville de Lyon de Comminges, place beaucoup plus fortifiée par la nature que par l'art. Leudégisile, commandant de l'armée de Gontran, s'avança alors vers cette place avec les ducs Bladaste et Mommole, l'évêque Sagittaire, Waddon, et plusieurs autres seigneurs de son parti. Au commencement, la résistance fut vive; mais au quinzième jour de siége, Bladaste passa dans le camp des Bourguignons. Leudégisile fit alors offrir la vie à Mommole et à ses complices s'ils voulaient lui livrer Gondebaud. La proposition fut acceptée. Ces traîtres, abusant de la foi du serment, persuadèrent à ce prince que Gontran le recevrait avec joie. Cédant avec trop de facilité à ces conseils perfides, Gondebaud s'avança vers la porte de la ville; là, Ollon comte de Berry et le duc Bozon se saisirent de sa personne. Le comte lui donna alors une secousse pour le faire tomber dans l'un des précipices dont la place était entourée, en disant aux habitants : *Voilà votre Ballomer!* ce qui signifie « frère ou fils supposé du roi. »

Gondebaud étant tombé à terre, Ollon lui porta un coup de lance, et comme le prince cherchait à se relever, Bozon lui jeta une grosse pierre qui lui écrasa la tête et l'étendit mort sur place (585). On insulta à son cadavre et on le priva des honneurs de la sépulture.

Leudégisile, s'étant ainsi rendu maître du Comminges, livra cette ville au pillage, y fit mettre le feu et la réduisit en cendres. Elle demeura dans cet état jusqu'au XIe siècle, où elle fut rebâtie par saint Bertrand, son évêque, dont elle prit le nom.

Rufin était évêque de Lyon de Comminges à l'époque du désastre de cette ville. Il avait succédé à Amélius, premier du nom. Rufin eut la douleur de voir son église détruite, ses clercs et son peuple massacrés dans cette cruelle guerre. On ignore où il établit le siége de son évêché. Après lui, l'église de Comminges fut longtemps privée de ses pasteurs, car on n'en rencontre dans l'histoire que vers la fin du VIIIe siècle. Mommole et Sagittaire éprouvèrent le même sort que Gondebaud; Leudégisile, malgré sa parole, les fit périr, par ordre de Gontran. Craignant d'éprouver le sort de Mommole, Didier implora la clémence de Gontran, qui lui accorda sa grâce et le renvoya dans son gouvernement de Toulouse.

Magnulfe, évêque de cette ville, fut alors rappelé de son exil. Les soins qu'il était obligé de donner à son troupeau, dont il était depuis quelque temps éloigné, ne lui permirent point de se rendre en personne au second concile de Macon, que Gontran fit assembler à cette époque. Il s'y trouva quarante-trois évêques, tous en partie du royaume de Bourgogne et de l'ancien royaume de Caribert. On y compta

quinze députés d'évêques qui ne purent point venir au concile ; parmi ces députés, on trouve celui de Magnulfe, évêque de Toulouse. Il n'est plus question de cet évêque dans l'histoire, et nous ignorons l'époque précise de sa mort.

L'Albigeois faisait alors partie du duché de Toulouse. Gontran le rendit à Childebert. Didier fut inquiété de cette restitution, non seulement parce qu'il perdait une partie de son gouvernement, mais encore parce qu'il redoutait que Childebert ne voulût se venger des victoires qu'il avait remportées dans ce pays sur les armées de Sigebert, son père. Cette crainte, qui n'était pas dénuée de fondement, porta Didier à abandonner l'Albigeois ; il alla, avec Tétrade sa femme, ses enfants, et les biens qu'il put emporter, fixer sa demeure dans le pays toulousain, qui fut toujours soumis à Gontran. Mais Didier trouva bientôt la mort sous les murs de Carcassonne, qu'il cherchait à enlever à Récarède, roi des Visigoths. Le comte Ostrovalde lui succéda dans le duché de Toulouse. Ce seigneur fut obligé de prendre les armes contre les Gascons, peuple indépendant qui occupait, au-delà des Pyrénées, la Navarre et une partie de l'Aragon et du Guipuscoa. Ayant fait une excursion jusqu'aux portes de Toulouse, les Gascons se virent repoussés par Ostrovalde, qui délivra ainsi la ville des brigandages de ces peuples (587). Ce duc devait, comme son prédécesseur, trouver la mort sous les murs de Carcassonne, car il fut tué dans la fameuse bataille que remporta le duc Claude, général de Récarède, sur les armées des Français. Sérénus fut créé, après lui, duc de Toulouse. On connaît peu de choses sur ce seigneur, sinon qu'il était le père de saint

Amand, évêque de Maëstrik (1). Gontran, roi de Bourgogne, mourut au mois de mars de l'an 593, et laissa le pays toulousain à Childebert, roi d'Austrasie, son neveu; mais ce dernier ne survécut pas longtemps à l'agrandissement que lui avait procuré la mort de son oncle, car il périt à la fleur de son âge, laissant deux jeunes enfants qu'il avait eus de la reine Faileube. L'aîné, Théodebert II, eut en partage le royaume d'Austrasie, et conséquemment les pays qui en dépendaient; le second, nommé Thierry, eut le royaume de Bourgogne avec tous les états dont jouissait Gontran à sa mort.

(1) Il existe dans le canton de Muret une église très ancienne sous l'invocation de saint Amand, dépendant aujourd'hui de la paroisse de Stantens. La construction de cet édifice pourrait se rattacher à la mémoire de l'illustre fils du duc Sérénus.



LIVRE IV.

DEPUIS LA FIN DE L'ÉPISCOPAT DE MAGNULFE EN 593 JUSQUES A EUDES, DUC D'AQUITAINE, EN 688.

Catel, dans ses Mémoires, donne pour successeur à Magnulfe sur le siége de Toulouse, Mennas, auquel saint Grégoire adressa une lettre qui porte pour titre : A divers Evêques des Gaules — *Ad diversos Episcopos Galliæ,* — et dans laquelle il leur recommande la célèbre mission du moine Augustin pour la Grande-Bretagne. Le même saint docteur fait encore mention de Mennas dans une lettre écrite à la reine Brunehault. Le P. Labbe, dans sa grande collection des conciles, place aussi Mennas au nombre des évêques de Toulouse (tom. v); mais les savants éditeurs des œuvres de saint Grégoire ont démontré qu'il y avait erreur sur ce point, et qu'il fallait lire *Telonæ* et non *Tolosæ,* c'est-à-dire Toulon au lieu de Toulouse.

Ce fut au commencement du VIIe siècle que, selon l'opinion la plus vraisemblable, les Gascons ou Wascons, dont nous avons déjà parlé, s'établirent en deçà des Pyrénées ; sous les rois Théodebert II et Thierry ils étaient déjà maîtres d'une partie de la Novempopulanie, à laquelle ils donnèrent le nom de Gascogne. Effrayés de leurs conquêtes, les princes français envoyèrent une armée contre eux. Les Gascons furent subjugués et se rendirent tributaires de ces

princes, qui leur donnèrent le duc Genialis pour les gouverner (602). Thierry, auquel Toulouse était alors soumise, ternit bientôt la gloire de ses armes par le meurtre de Théodoric son frère et celui de ses deux fils qu'il avait faits prisonniers. Le ciel le frappa un an après ce fratricide : il expira au milieu des affreuses tortures que lui causa la maladie dont il fut atteint; il laissa plusieurs enfants. La reine Brunehault, son aïeule, fit tous ses efforts pour affermir Sigebert, l'aîné de ces princes, sur le trône d'Austrasie... Efforts impuissants! Clotaire, roi de Neustrie, déclara la guerre aux enfants de Thierry, les défit, les jeta dans les fers, ainsi que Brunehault, leur bisaïeule; il fit périr Sigebert et Corbus, et épargna Mérovée, qui se perdit dans l'obscurité de la vie privée; un quatrième nommé Childebert s'effaça aussi complètement. Brunehault fut réservée à la honte d'un affreux supplice : pendant trois jours elle resta exposée dans le camp aux insultes des soldats et à la cruauté des bourreaux; on l'attacha ensuite à la queue d'un cheval indompté; les lambeaux de son corps furent brûlés et ses cendres dispersées par les vents. Bossuet dit de cette femme : *Sa mémoire fut déchirée, et sa vertu tant louée par saint Grégoire a peine encore à se défendre.* Ce qui revient à dire que, si cette reine fut innocente de beaucoup de crimes dont on l'accuse, elle a cependant mérité la réputation que la plupart des historiens lui ont faite (613).

Après toutes ces sanglantes exécutions, Clotaire II demeura seul maître de la monarchie française. Ce prince, fils de Frédégonde, avait alors vingt-neuf ans. Sous son règne, la paix la plus profonde régna sur la France; il s'appliqua

à faire fleurir la discipline ecclésiastique et à détruire les simonies trop fréquentes qui se commettaient dans les élections des évêques. Vers l'an 622, il céda une partie de ses états à Dagobert, son fils, qu'il établit sur le royaume d'Austrasie. Il y avait deux ans que Dagobert régnait sous l'autorité de son père, lorsqu'un concile fut assemblé à Reims en 625. C'est dans les souscriptions à ce concile que l'on trouve le nom de Willegisile, évêque de Toulouse. C'est le seul fait de l'épiscopat de ce pontife que l'histoire nous ait conservé. En supposant qu'il ait été, comme tout porte à le croire, le successeur immédiat de Magnulfe, il comptait un assez grand nombre d'années d'épiscopat lorsqu'il fut appelé au concile de Reims. Trois ans après la célébration de ce concile, Clotaire II mourut en 628, dans la quarante-cinquième année de son âge et de son règne. Dagobert, son fils, succéda au reste de ses états.

Au commencement du règne de ce prince, le corps de Rustique, évêque de Cahors, fut transporté dans un lieu appelé Saint-Pierre de *Silva-Agra*, dans le diocèse de Toulouse. Ce prélat était fils de Salvi et d'Erchanfrède, citoyens d'Albi, l'un et l'autre distingués par leur naissance et leur piété. Rustique eut deux frères, Syagrius et Didier; ce dernier est connu dans l'Albigeois sous le nom de saint Géry. Clotaire avait fait appeler à sa cour ces trois jeunes seigneurs, les destinant à occuper un jour les principales places de son royaume. Rustique embrassa dès sa jeunesse l'état ecclésiastique; il fut revêtu de la dignité d'archidiacre de Rhodez et de celle d'abbé palatin ou intendant de la chapelle du roi. Elevé quelque temps après sur le siége épiscopal de Cahors, il fut assassiné dans une sédition qu'avaient excitée

contre lui, dans sa ville épiscopale, une troupe de scélérats, vers la fin de l'année 629.

Le territoire de *Silva-Agra* est situé sur les limites qui séparent aujourd'hui les diocèses de Toulouse et de Montauban, entre le bourg de Castelnau-d'Estrétefons (*de strictis fontibus*) et celui de Pompignan. C'est sur ce territoire qu'a été établie une paroisse qui porte le nom de Saint-Rustique ou Rustice. Il est certain que le pays était couvert, dans le temps de la conquête des Gaules par les Romains, d'une immense forêt de chênes. On y aperçoit encore un champ qui porte le nom de *Fort,* et un autre celui *des Maures;* une église dédiée à saint Rustice, dans le style bysantin, et dont la construction remonte au commencement du XII[e] siècle; et une source d'eau vive qui coule au-dessous de l'autel principal, dans le sanctuaire. On y a dernièrement découvert une mosaïque représentant des divinités païennes, des statues mutilées, des amphores, et le tuyau par où coulait le sang des victimes. S'il faut ajouter foi à certaines traditions, ce lieu aurait été consacré au culte druidique. Sans chercher à les justifier ici, on ne peut douter que le lieu de *Silva-Agra* n'ait été le théâtre d'anciennes cérémonies religieuses des peuples païens. Au VII[e] siècle, il y avait sur ce territoire une église dédiée à saint Pierre et un prieuré.

Il est curieux de rechercher pourquoi le corps de Rustique de Cahors fut transporté dans cette église, et pourquoi il y fut inhumé. Nous avons dit plus haut que Rustique avait un frère nommé Didier, qui fut son successeur dans l'évêché et qui est honoré d'un culte public. Avant sa promotion à l'épiscopat, Didier avait exercé à la cour de Clotaire II

la charge de trésorier, et Dagobert l'avait nommé duc de Marseille, après la mort de Syagrius son frère. Les habitants de Cahors, pour témoigner l'affliction que leur avait donnée l'assassinat de Rustique, demandèrent Didier pour évêque: ce que Dagobert accorda. Il ne serait pas étonnant que Didier eût voulu faire transporter le corps de son frère dans quelque église de sa dépendance. L'histoire nous apprend que Didier, indépendamment des biens immenses dont il avait hérité de sa famille, en tenait un grand nombre d'autres de la libéralité des rois Dagobert et Sigebert, soit dans l'Albigeois, soit dans le Quercy et les contrées voisines; qu'il consacra tous ses biens à la construction des églises, et qu'il forma un grand nombre de paroisses dans ses terres, qui renfermaient plus de quatre-vingts villages.

Le monastère auquel saint Didier fit le plus de bien, fut celui de Saint-Pierre de Moissac, qui venait d'être fondé par saint Amand de Maëstrik. Il donna à cette abbaye plusieurs terres et seigneuries, et nous croyons que le prieuré de Saint-Pierre de *Silva-Agra* dépendait primitivement de ce célèbre monastère, car il est question de ce lieu dans sa Chronique. Cette circonstance et la translation du corps de Rustique à *Silva-Agra* nous fait naturellement supposer que ce prieuré appartenait à saint Didier, et qu'il choisit ce lieu pour la sépulture de son frère bien-aimé, sur la mort duquel il versa tant de larmes. S'il est vrai que *Silva-Agra* dépendît d'abord de l'abbaye de Moissac, du moins plus tard il entra sous la dépendance de celle du Mas-d'Azil, ainsi qu'il résulte de la charte de cession de ce prieuré à ce monastère.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, noble

» Ebolat, mon épouse Vérane et nos enfants Maurin et Saïon, » faisons savoir à tous que nous donnons un territoire ap- » pelé *Silva-Agra*, le bourg et les villages qui y sont cons- » truits avec l'église qui y est établie en l'honneur de saint » Pierre, apôtre, dans laquelle repose le corps du saint » martyr Rustique et qui est bâtie sur le ruisseau de *Jerles*, » non loin du fleuve de Garonne, dans le comté de Tou- » louse. Nous voulons que le dit territoire, les fermes qui en » dépendent et l'église sus mentionnée soient cédés, pour le » salut de nos âmes et celles de nos parents, en l'honneur » de Notre-Seigneur et de Marie sa mère, au monastère du » martyr Etienne qui s'appelle Azil, à l'abbé Anaire et aux » frères qui l'habitent, pour qu'ils y élèvent un monastère » et y assemblent des religieux qui prient pour eux et pour » nous. En conséquence, nous cédons ce territoire avec » toutes ses dépendances pour l'amour de Dieu, avec tou- » tes ses *garrigues*, ses terres en rapport et incultes, ses » fermes, ses vignes, prés, ruisseaux, pâturages, rentes et » droits d'exportation, sans qu'aucun homme ou puissance » judiciaire puisse jamais inquiéter les possesseurs, et cela » pour le salut de nos âmes et celle de Louis, notre séré- » nissime empereur. Cette donation étant faite par son con- » seil, si quelqu'un poussé par le démon, soit de nos pa- » rents, soit des étrangers, ose enfreindre cette charte, qu'il » soit évincé dans ses projets et qu'il paie au trésor dix li- » vres d'or. Que cette donation soit à jamais stable et in- » violable! *Signés* EBOLAT, MAURIN et SAÏON, sous le règne » de l'empereur Louis. »

Cette donation porte la date du IX[e] siècle.

On voit par cet acte que Rustique de Cahors était honoré

en ce lieu comme un martyr, et qu'on construisit un monastère sur son tombeau. Le monastère est depuis longtemps détruit et le sépulcre du glorieux évêque entièrement oublié. Ce n'est point la fête de Rustique que l'on célèbre aujourd'hui en ce lieu, mais celle du compagnon de saint Denis, qui était prêtre et martyr. Sans doute l'autorité locale donna l'exclusion au culte de l'évêque de Cahors; mais, pour conserver à cette paroisse le nom de celui dont elle possédait les restes, on lui donna pour patron saint Rustique de Paris.

Clotaire II avait eu de Bérétrude, sa seconde femme, un fils nommé Caribert, qui d'abord n'eut point de part à la succession de son père. Ce jeune prince voulut cependant faire valoir ses droits. Puissamment aidé par son oncle Brunulfe, il se retira, après la mort de Clotaire, vers le Toulousain et la Garonne, s'empara de ce pays et y forma un parti. Dagobert trouva alors le moyen d'attirer Brunulfe auprès de lui, le prit et le fit assassiner en Bourgogne. Privé de cet appui, Caribert entra en négociation avec son frère. L'effet de cette négociation fut un traité que les deux frères conclurent ensemble au mois d'avril 630. Par ce traité, Dagobert céda à son frère une partie du royaume, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Aussitôt Caribert se rendit à Toulouse et y fixa le siége de son empire.

Cette ville devint ainsi une seconde fois la capitale d'un nouveau royaume. Caribert, ayant remporté une éclatante victoire sur les Gascons (631), qu'il soumit à ses armes, mourut cette même année, âgé de 26 ans. Chilpéric son fils lui succéda; mais ce prince suivit bientôt son père au tombeau, et l'on croit communément que Dagobert, son oncle, ne fut

pas étranger à sa mort. On trouve, en effet, dans une charte de Charles-le-Chauve où il est question de la généalogie d'Eudes, duc d'Aquitaine, que le jeune Chilpéric mourut de mort violente, *post Chilperici necem*. A peine Dagobert eut-il appris la mort de Chilpéric, qu'il envoya à Toulouse le duc Baronte pour s'emparer de tous les trésors que Caribert avait laissés, et prendre possession du royaume de Toulouse et de la Gascogne. Baronte arriva donc à Toulouse où il trouva deux autres fils de Caribert, Boggis et Bertrand, qui auraient infailliblement subi le même sort que leur frère aîné s'ils n'eussent été sauvés par les soins d'Amand, duc de Gascogne, leur aïeul maternel. L'envoyé de Dagobert s'empara de tous les trésors qu'il trouva à Toulouse et les transporta en France, ayant le soin d'en détourner une portion à son profit.

Ces tristes évènements devaient naturellement affliger tout ce qui portait à Toulouse un cœur droit et généreux: aussi Dagobert eut-il le soin de saisir la première occasion favorable pour faire diversion dans les esprits. De grands troubles s'élevèrent alors en Espagne. Depuis l'an 621 Suintilla régnait sur les Visigoths. La fortune qui s'attacha à ses armes le rendit maître de toute l'Espagne. Saint Isidore de Séville nous a laissé, dans sa Chronique, un bel éloge des grandes qualités de ce prince, quoiqu'il ait été différemment jugé par d'autres historiens. Suintilla avait associé son fils Ricimer au trône. Cet acte politique déplut aux seigneurs visigoths, qui se révoltèrent contre lui. Sisenand, l'un d'entr'eux, se mit à la tête des révoltés; mais, ne se croyant pas assez fort pour renverser Suintilla, il demanda des forces à Dagobert, avec promesse de lui don-

ner un bassin d'or du poids de cinq cents livres qui était conservé dans le trésor des Visigoths. Le prince français, ayant acquiescé aux désirs du rebelle, ordonna aux généraux Abundantius et Venerandus de rassembler toutes les troupes du Toulousain et d'aller joindre Sisenand, qui les attendait au pied des Pyrénées. Dès que les milices de Toulouse furent arrivées au camp du seigneur visigoth, elles marchèrent sur Saragosse, dont elles s'emparèrent. Ce fut en cette ville que Suintilla se vit détrôné et que l'on reconnut pour roi Sisenand.

Après cette expédition, les Toulousains victorieux rentrèrent dans leur capitale, chargés de présents. Le bassin d'or allait être livré à Dagobert, lorsque les Visigoths, jaloux de la possession d'une pièce aussi précieuse, forcèrent ceux qui le portaient de le renfermer dans leur trésor. On donna alors à Dagobert la somme de deux cent mille sols d'or, qu'il employa à la construction de l'église et du monastère de Saint-Denis. Ce prince est accusé d'avoir dépouillé les autres églises pour enrichir celle-ci, et on place en 636 la translation des reliques de saint Saturnin à Saint-Denis. Catel, dans son Histoire des Comtes de Toulouse (p. 174), affirme avoir lu ce qui suit dans un ancien manuscrit : « On » lit dans les chroniques qui sont conservées dans le monas- » tère de Saint-Denis, que, sous le règne de Dagobert, roi » des Francs, qui commença l'an du Seigneur 622 et dura » environ seize ans, le corps de saint Sernin, martyr et » premier évêque de Toulouse, fut transporté dans l'église » de Saint-Denis et de ses compagnons. Dans l'absence de » ce corps, la province de Toulouse, par un secret, mais » juste jugement de Dieu, fut frappée d'une plaie si terri-

» ble que les femmes en mal d'enfant ne pouvaient se dé-
» livrer, ni les femelles des animaux mettre bas. Pressés
» par une nécessité aussi grave, les Toulousains se rendi-
» rent humblement au monastère de Saint-Denis, et récla-
» mèrent avec instance la restitution du corps de leur pre-
» mier pontife pour éloigner une calamité aussi grande,
» promettant de donner une juste et convenable compensa-
» tion. L'abbé et les religieux du monastère, touchés de
» compassion, accédèrent à leurs prières. Après donc avoir
» reçu le corps de leur bien-aimé pontife et martyr Satur-
» nin, tous ceux qui étaient venus retournèrent avec joie
» dans leur patrie. Ce corps ayant été replacé en son lieu,
» la plaie cessa par la miséricorde de Dieu, et les femmes
» et les femelles des animaux purent donner le jour, les pre-
» mières à leurs enfants, les secondes à leurs petits. Les
» Toulousains, se rappelant de leurs promesses et se mon-
» trant reconnaissants, ne voulant pas d'ailleurs encourir
» l'indignation et la colère du roi Dagobert qui chérissait,
» au-dessus de tous les autres, l'église et le monastère de
» Saint-Denis, transportèrent, à titre de retour, à ce monas-
» tère les corps du martyr saint Patrocle, de saint Romain
» de Blaye, prêtre et moine, et de saint Hilaire, évêque de
» Gabale ou de Javoux. Cette translation eut lieu la qua-
» torzième année du règne de Dagobert. »

L'auteur de ce manuscrit ne fait pas mention de celui qui enleva à Toulouse le précieux trésor du corps de saint Saturnin; mais Gilles Nicole, chroniqueur du XV[e] siècle, et abréviateur des grandes Chroniques de Saint-Denis, avance que ce fut le duc Baronte que Dagobert avait envoyé à Toulouse pour s'emparer des trésors de Caribert

son frère. Les paroles citées par Catel semblent indiquer que l'enlèvement du corps de saint Saturnin ne fut point opéré avec violence, mais avec le consentement des Toulousains, puisqu'il est prétendu que les maux qui tombèrent sur la cité durent être regardés comme l'effet *d'un secret et juste jugement de Dieu*. Raymond Daydé, dans son Histoire de Saint-Sernin, publiée au XVIIe siècle, rapporte, à la translation du corps de saint Saturnin en France, un fait consigné dans Grégoire de Tours, au livre Ier de la *Gloire des Martyrs*.

« Quelques religieux, dit cet historien, transportèrent les » reliques de saint Saturnin. Dans leur voyage, ils arrivè» rent auprès de Brioude, petite ville située au territoire » d'Auvergne; le soleil étant sur le point de se coucher, ils » se retirèrent chez un pauvre laboureur, lui demandant » l'hospitalité. Accueillis avec bonté par cet homme, ils lui » découvrirent le trésor dont ils étaient chargés.

» Aussitôt ce laboureur, excité par un sentiment d'hu» manité et de religion, reçut les saintes reliques et les » plaça dans le lieu où étaient renfermées les provisions de » la famille. Le lendemain, au lever du jour, les religieux, » ayant remercié leur hôte, prirent avec eux les reliques » et continuèrent leur voyage. La nuit suivante, le labou» reur eut une vision dans laquelle cet avertissement lui » fut donné : Quittez le lieu où vous habitez, car il a été » sanctifié par les reliques du martyr Saturnin. Cet homme » simple n'eut aucun égard à cette vision, et ne se rendit » pas docile à l'avertissement qu'il avait reçu : aussitôt une » langueur subite s'empara de sa personne; ses ressources » diminuèrent d'une manière sensible; sa femme fut at-

» teinte d'une langueur semblable ; enfin, dans le cours
» d'une seule année, il fut réduit à un si grand excès d'in-
» digence, qu'il avait à peine les secours nécessaires pour
» soutenir son existence. S'adressant alors à son épouse : —
» J'ai péché, lui dit-il, contre Dieu et ses saints, puisque
» je n'ai pas quitté cette demeure comme j'en avais reçu
» l'ordre, et c'est pour cela que nous sommes accablés de
» maux ; obéissons donc à la vision que nous avons eue ,
» et changeons notre demeure. Renversant alors sa cabane,
» il construisit sur ses ruines un oratoire en l'honneur du
» saint martyr; tous les jours, il venait en ce lieu lui adresser
» sa prière. Bientôt ses maux cessèrent, et dans un espace
» de temps assez court il jouit de beaucoup plus de biens
» qu'il n'en avait autrefois possédés. Ces choses se sont
» passées en notre temps. »

La translation des reliques de saint Sernin dont parle ici Grégoire de Tours, ne peut avoir aucun rapport avec celle dont il est question au temps de Dagobert, puisque le célèbre historien mourut en 595, et que le fait relatif au duc Baronte est placé par les chroniques en l'an 636. Il est probable que les reliques qui furent transportées en Auvergne étaient une portion de quelques ossements de saint Saturnin.

Parmi les peintures appliquées sur les piliers du clocher, les pans du mur et le pourtour intérieur de l'abside dans la basilique actuelle, on en aperçoit une représentant la translation des reliques du saint martyr, de Paris à Toulouse, sous le règne de Dagobert, avec cette inscription : *D. Saturnini corpus Tolosanis à Gal. reg. Dagoberto pientissimo, commutatione redditur*. Il est difficile d'admet-

tre qu'à l'époque de cette translation, Toulouse eût en sa possession les corps qui furent portés à Saint-Denis, à la place de celui de Saturnin. En effet, nous ne connaissons qu'un saint Patrocle, martyrisé à Troyes, et dont le tombeau est toujours demeuré en cette ville jusqu'au xe siècle, époque à laquelle les ossements de ce saint furent transportés de Troyes à Cologne et de Cologne en Westphalie, à Soest. Quant à saint Romain, prêtre de la ville de Blaye, auquel saint Martin de Tours rendit les devoirs de la sépulture, nous ne trouvons dans l'histoire aucune trace de la translation de ses ossements à Toulouse. Pour ce qui regarde saint Hilaire, évêque de Gabale, il est vrai que dans l'inventaire des reliques du trésor de Saint-Denis, il est fait mention d'un buste de vermeil renfermant le chef de saint Hilaire de Poitiers, et l'os du bras du même saint; mais il n'est nullement question de saint Hilaire, évêque de Mende. Cependant, le 11 octobre 1608, les moines de Saint-Denis firent donation d'un os de saint Hilaire à l'évêque de Mende; c'est ce qui porte à croire qu'il pouvait exister à Saint-Denis quelques fragments des reliques du saint évêque de Gabale. En admettant l'existence du corps de ce saint à Saint-Denis, il resterait à expliquer comment les Toulousains ont pu en être possesseurs. Ces difficultés historiques ont fait, à juste titre, jeter de légitimes soupçons sur la vérité de la translation du corps de saint Saturnin à Saint-Denis. D. Félibien, dans sa grande histoire de ce monastère, désirerait que ce fait fût appuyé sur des preuves plus solides, et nous partageons entièrement son opinion.

Pendant que Dagobert comblait de riches présents l'abbaye de Saint-Denis, il cherchait à régler sa succession: il

fit déclarer Sigebert son fils, qu'il avait eu d'une concubine, roi d'Austrasie, et nomma Clovis, qu'il avait eu de Mathilde sa légitime épouse, héritier présomptif des couronnes de Bourgogne et de Neustrie. A cette même époque (637), touché de compassion pour ses deux neveux Boggis et Bertrand, il leur donna, en forme d'apanage et à titre de duché héréditaire, le royaume de Toulouse. Depuis ce temps, Boggis et Bertrand, ainsi que les ducs d'Aquitaine issus de leur branche, demeurèrent sous la dépendance des rois de Neustrie, successeurs de Dagobert. Ces princes ajoutèrent à leur apanage le duché de Gascogne, auquel ils succédèrent après la mort du duc Amand, leur aïeul. Dagobert mourut l'an 638, dans la seizième année de son règne, laissant son royaume à ses deux enfants Sigebert III et Clovis II.

Le culte de saint Saturnin se répandait en France par la translation de quelques-uns de ses ossements. Au temps de Clovis II, un religieux nommé Sindarus vint à Toulouse et obtint une relique assez considérable du saint martyr ; il était disciple de saint Wandrille, fondateur de la célèbre abbaye de Fontenelle. Ce monastère venait d'être établi (648) lorsque Sindarus arriva à Toulouse.

Saint Wandrille avait construit quatre églises, qui furent élevées en l'honneur de saint Pierre, de saint Paul, de saint Laurent et de saint Pancrace; il désira posséder quelques reliques qui pussent servir à la consécration de ces églises. Nous lisons dans sa Vie qu'il envoya son neveu Godon à Rome, avec la mission d'en rapporter quelques ossements de martyr. On peut supposer que Sindarus, pour accomplir une semblable mission, est venu dans les contrées

méridionales des Gaules. Les reliques de saint Saturnin dont le clergé de Toulouse fit hommage à saint Wandrille, furent d'abord placées dans l'abbaye de Fontenelle, et plus tard transportées dans celle de Fécan fondée par le bienheureux Waning, gouverneur du pays de Caux (660), et dont l'abbé de Fontenelle prit la direction. Ce saint personnage avait attiré dans son monastère un grand nombre de disciples, parmi lesquels on distingue Erembert, qui fut élu, peu d'années après le voyage de Sindarus à Toulouse, évêque de cette ville.

Les fils de Dagobert suivirent d'assez près leur père au tombeau. Clovis II eut trois enfants de la reine Bathilde : Clotaire, Childéric et Thierry. Ce fut dans les premières années et sous l'autorité du premier de ces princes qu'Erembert monta sur le siége épiscopal de Toulouse (656). La vie de ce pontife nous a été conservée par les soins des Bollandistes; Catel l'a aussi publiée dans ses Mémoires. Nous la produisons ici telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous.

I. — « Le saint et religieux Erembert naquit dans le territoire de Poissy, en un lieu appelé Viocourt, qui n'était » pas éloigné d'une maison royale appelée Portaupec et de » la Seine, sous le règne du roi Dagobert ou de son fils » Clovis. Méprisant toutes les choses de la terre, Erembert » embrassa la vie monastique dans le monastère de Fontenelle, sous l'autorité de saint Wandrille. Sous le règne » de Clotaire le jeune, fils de Clovis et de la reine Bathilde, » il fut élu évêque de Toulouse par le choix du prince et » du peuple. Devenu évêque, il s'appliqua avec le plus grand » soin à la pratique de la religion, de la chasteté, de l'humilité, de la continence, étudiant avec soin les Ecritures

» divines et cherchant à mettre en harmonie ses prédica-
» tions et ses œuvres. C'est ainsi que, semblable à un écla-
» tant flambeau, il brilla dans la maison de Dieu par la lumière
» de ses exemples. Sa vertu fut autorisée par des prodiges,
» parmi lesquels nous devons en rapporter un plus éclatant
» que tous les autres.

II. — » Il quitta sa ville épiscopale pour revoir sa patrie
» et les parents qu'il y avait laissés. Après un voyage heu-
» reusement terminé, il arriva à Viocourt, que son frère
» Gamard possédait alors comme héritier de la famille. Pen-
» dant son séjour en ce lieu, un affreux incendie menaça
» de détruire les bâtiments qui s'y trouvaient. Le feu, se
» communiquant de maison en maison, menaçait de détruire
» le bourg entier, et tous les efforts paraissaient inutiles
» pour l'éteindre. Les voisins, désespérant de s'en rendre
» maîtres, conjurèrent Erembert de prier Dieu pour eux.
» Or, il y avait en ce lieu une basilique élevée par Erem-
» bert en l'honneur de saint Saturnin, martyr. Le prélat se
» trouvait en prière dans cet oratoire lorsque les cris de la
» multitude effrayée et les coups redoublés dont elle frap-
» pait les portes du temple arrivèrent jusqu'à lui. Le secours
» du ciel fit ce que n'avaient pu faire les moyens humains.
» Erembert fut touché des maux et des plaintes de la foule;
» prenant alors son bâton pastoral, il le présenta aux flam-
» mes, et continua sa prière. Aussitôt le vent qui menaçait
» de propager l'incendie sur le village entier s'apaisa, et,
» perdant toute sa violence, le feu s'éteignit. Aux larmes
» succéda la joie, et la tristesse fit place à la reconnaissance.
» On reconnut, il est vrai, pour auteur du miracle le Christ
» par sa puissance, et saint Erembert par son intercession.

III. — « A peu près à cette époque, il se retira au mo-
» nastère de Fontenelle, dont Lambert était alors abbé ; il
» y vécut quelque temps en grande sainteté, et parvint à
» une extrême vieillesse. » Nous parlerons plus tard de sa mort. On n'est point généralement d'accord sur le lieu de la naissance d'Erembert ; les uns la placent à Viocourt, village du territoire de Poissy, les autres à Portaupec, près de Saint-Germain-en-Laye. Sa famille était illustre et l'une des premières du pays; l'on croit même que ses parents étaient seigneurs du lieu. Il passa six à sept ans dans le monastère de Fontenelle avant son élection à l'épiscopat. Il paraît qu'il opposa une vive résistance aux prières des habitants de Toulouse qui le réclamaient pour évêque, à cause de la réputation de sa sainteté, et que ce ne fut que par l'autorité de Clotaire III et de Bathilde, sa mère, qu'il consentit à quitter le cloître. Le choix des Toulousains sur Erembert s'explique par le voyage de Sindarus à Toulouse. Il est probable que ce religieux parla de la haute vertu d'Erembert aux Toulousains, et qu'il les détermina à le demander pour successeur du dernier évêque.

On voit dans la Vie que nous avons produite qu'Erembert avait fait construire une église à Viocourt, en l'honneur de saint Saturnin. Il est difficile de déterminer l'époque de cette construction ; cependant il est assez vraisemblable que ce fut pendant son épiscopat, qui dura douze ans environ. Il n'est nullement question dans cette Vie originale du projet qu'avait formé Erembert de quitter son évêché pour embrasser de nouveau la vie monastique. Son voyage à Viocourt où, par un miracle, il éteignit un vaste incendie, son retour à Fontenelle, et sa mort qui fut assez prompte,

comme on le verra bientôt, ont pu donner lieu à cette supposition. Erembert avait attiré au monastère de Fontenelle Gamard, son frère, et ses enfants Nammache et Zachée, qui donnèrent à cette maison la terre patrimoniale de Viocourt. On place la retraite d'Erembert à Fontenelle vers l'an 668. D'après les judicieuses observations des Bollandistes, Thritème, dans son livre des *Hommes illustres de l'ordre de saint Benoît,* s'est trompé en plaçant saint Erembert au nombre des abbés de Fontenelle. Catel, dans ses Mémoires, a suivi cette erreur, qui a pu avoir sa source dans un acte par lequel Erembert approuve une donation faite par saint Wilfran à l'abbaye.

Le pays toulousain fut successivement gouverné par Clovis II, Childéric II et Thierry III. Sous le règne de ce dernier prince, existait dans ces contrées un seigneur nommé Nizézius qui possédait une immense fortune territoriale. Conduit par un sentiment de généreuse piété, de concert avec Ermentrude, sa femme, il vendit à l'abbaye de Moissac et à Léotade qui en était abbé, dix-huit villages situés dans le Toulousain, l'Agenais et le diocèse d'Eauze. Il vendit toutes ces terres avec leurs églises, les serfs, les affranchis destinés à la culture des terres, et toutes les autres dépendances, pour le prix de sept cents *sols d'or* et quatre habits appréciés deux cents sols. Cette vente était simulée; car, dans la même charte (674), Nizézius et son épouse donnent cette somme à la même abbaye pour le repos de leur âme. Plusieurs des villages qui furent ainsi vendus étaient situés dans le diocèse de Toulouse et près du fleuve de Garonne; on distingue dans ce nombre Boussens, Gagniac, Bauzelle et Seilh. Comme il existait dans ce même

diocèse plusieurs cures qui étaient à la nomination de l'abbé de Moissac, il est à présumer que ces villages se trouvaient compris dans les vastes domaines de Nizézius; tels sont Buzet, Saint-Rustice, La Salvetat de Caraman et Villematier.

Quatre ans après la riche donation faite à l'abbaye de Moissac par Nizézius, saint Erembert mourut à Fontenelle. On ne lui avait point encore donné de successeur dans l'évêché de Toulouse, ce qui confirme l'opinion qui lui fait conserver son titre jusqu'à la fin de sa vie. Etant arrivé à une extrême vieillesse, sa maladie fut courte. Sentant sa dernière heure approcher, il se mit à chanter les louanges de Dieu et à s'entretenir avec ses frères; il reçut ensuite le viatique des mourants, et se marquant du signe de la croix, il dit adieu aux religieux et mourut la veille des ides de mai (678). Saint Wandrille avait construit trois basiliques à Fontenelle, la première en l'honneur de saint Pierre : elle était d'une grande étendue; la deuxième fut dédiée à saint Laurent, la troisième à saint Pancrace. Indépendamment de ces trois basiliques, il existait, soit au dedans, soit au dehors du monastère, cinq églises : Saint-Paul, Saint-Amans, Saint-Saturnin, Sainte-Marie de Caillouville et Saint-Michel. L'église de Saint-Paul était très belle; elle servit de sépulture à saint Wandrille, à saint Ansbert, à saint Wilfran et à saint Erembert. Le corps de ce dernier pontife fut inhumé dans la partie inférieure de l'église. Au commencement du siècle suivant (704), saint Baïn, cinquième abbé de Fontenelle, ayant transporté dans la basilique de Saint-Pierre les corps de Wandrille et d'Ansbert, celui de saint Erembert fut placé dans l'abside de l'église Saint-Paul, et saint Baïn orna son sépulcre d'une couronne demi-circulaire

qui formait comme une espèce de dôme ou de ciel au-dessus du tombeau. Le corps du saint évêque reposa pendant plusieurs années dans l'église de Saint-Paul; un concours immense de peuple avait lieu à son tombeau et il s'y opérait un grand nombre de miracles.

La basilique de Saint-Pierre ayant été détruite par les Normands au quatrième siècle, elle fut reconstruite au commencement du onzième par Gérard, premier abbé de Fontenelle, et consacrée par Robert, premier archevêque de Rouen. Cet abbé, ayant retrouvé le corps de saint Erembert au milieu des ruines de l'église de S[t]-Paul, le transporta dans celle de Saint-Pierre, où il demeura jusqu'à sa translation à Abbeville. L'église de Saint-Saturnin à Fontenelle était située sur une colline, hors du monastère, vers le septentrion. Ce fut là que les reliques du premier évêque de Toulouse, apportées par Sindarus, furent d'abord placées. Après la mort d'Erembert, on y porta le bâton pastoral du saint évêque avec lequel il avait arrêté l'incendie. L'oratoire de Saint-Saturnin ayant été détruit, ce bâton ainsi qu'un habit de saint Erembert furent portés à Bruyères, village du diocèse de Toulouse. On rapporte qu'il existait en ce lieu un prêtre dont la vie était assez peu régulière, et qu'ayant voulu se revêtir de l'habit de saint Erembert, il fut aussitôt saisi d'une fièvre ardente dont il ne put être délivré que par des prières au saint évêque. Ces reliques précieuses furent plus tard transportées de nouveau à Fontenelle, et elles s'y trouvèrent à l'époque où la Vie du Saint fut composée, c'est-à-dire vers le commencement du XI[e] siècle, par un religieux de Fontenelle, d'après les anciennes chroniques du monastère.

Une grande division régnait alors en France entre les Austrasiens et les Neustriens (688). Les premiers ne voulaient obéir qu'à Pépin d'Héristal, leur duc, qui déclara la guerre à Thierry III. Celui-ci se vit abandonné à cause de sa mauvaise conduite par ses principaux sujets, qui passèrent en Austrasie. Les deux armées s'étant mises en marche et s'étant rencontrées au village de Testri, près de Saint-Quentin en Picardie, Thierry fut entièrement défait. Pépin s'empara de Paris, et après s'être saisi de la personne de Thierry, il régna sous le nom de *Prince des Français* sur l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne. Mais il rencontra un puissant adversaire dans Eudes, fils de Boggis et neveu de Bertrand dont nous avons parlé plus haut, qui se trouvait à la tête des Aquitains et des Gascons. Les historiens ont été grandement partagés au sujet de la généalogie de ce grand capitaine. S'il faut ajouter foi à une charte de Charles-le-Chauve octroyée, au IXe siècle, au monastère d'Alaon dans le diocèse d'Urgel, Eudes aurait eu pour père Boggis, fils de Caribert, roi de Toulouse. Boggis avait un frère nommé Bertrand. Ces deux seigneurs épousèrent deux sœurs, Oda et Phigberte. Elles étaient l'une et l'autre d'une grande naissance et originaires, à ce qu'il paraît, du pays de Liége. Oda devint veuve en 688. Phigberte avait eu un fils de Bertrand qui portait le nom d'Hubert. Cédant à l'invitation de sa tante, Hubert quitta l'Aquitaine et Toulouse, qui était probablement le lieu de sa naissance, pour se rendre avec elle en France, à la cour du roi Thierry. Ce prince les accueillit avec une faveur marquée et donna à Hubert la charge de comte du palais. Hubert, méprisant toutes les dignités du siècle, céda à Eudes son cousin, fils

d'Oda et de Boggis, tous ses droits sur la principauté d'Aquitaine, et se retira en Austrasie pour y vivre sous la conduite de saint Lambert, évêque de Maëstrick. Là il fut admis au nombre des clercs, et devint par ses vertus le successeur de Lambert. Il transféra le siége épiscopal de Maëstrick à Liége, et mourut en 727. Quant à Oda, elle passa le reste de ses jours dans la pratique des œuvres de piété, fonda plusieurs églises, et mourut en 711.

On voit que cette famille des ducs d'Aquitaine dont Eudes réunit sur sa tête les immenses possessions, était féconde en grands personnages, plus recommandables encore par leur sainteté que par la noblesse de leur origine. Tant que vécut Boggis, Oda fit sa résidence à Toulouse, au temps de l'épiscopat de saint Erembert. Il y a dans le diocèse un lieu dont le nom a une certaine affinité avec celui de cette princesse (Odars). Il existait autrefois dans ce village plusieurs grandes terres seigneuriales : la duchesse d'Aquitaine aurait-elle possédé quelqu'une de ces terres à laquelle elle eût laissé son nom?...

Eudes épousa Valtrude, fille du duc Valchiside, de la même famille que Pépin d'Héristal, bisaïeul de Charles-le-Chauve. Ce duc, attentif à la conduite de Pépin qui s'était emparé de toute l'autorité après la bataille de Testri, crut qu'il pouvait, à titre de naissance et à titre de conquête, s'emparer à son tour d'une partie du royaume ; il chercha donc, avec les Aquitains et les Gascons, à secouer le joug des maires du palais. Ainsi Eudes régna sur toute la partie de la France située entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et la Septimanie, et ajouta aux états qu'il possédait, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Bourbonnais, le Rouergue,

l'Albigeois, le Velay, le Gévaudan et l'Uzerche : en sorte qu'à la réserve du Vivarais, il étendit sa domination sur tout le Languedoc français. Pépin ne vit pas d'un œil tranquille les progrès de la puissance du duc d'Aquitaine et lui déclara la guerre. Le succès de ses armes n'ayant pas été conforme à ses désirs, il laissa Eudes paisible possesseur de ses nouvelles conquêtes. Thierry III mourut dans la quarantième année de son âge (691), et Pépin se hâta de faire proclamer roi de Neustrie Clovis III encore enfant, fils aîné de ce prince. Clovis étant mort sans postérité, Pépin, pour se maintenir dans le pouvoir qu'il avait acquis, fit monter sur le trône Childebert, frère du dernier roi.

La suite des évènements nous conduit à la fin du VIIe siècle. Un grand nombre de conciles furent tenus à Tolède dans cette période. Parmi ces conciles, l'un des plus célèbres fut le quatrième, qui s'assembla l'an 633, et où assistèrent soixante-deux évêques, sous le règne de Sisenand. Le second canon de ce concile a rapport à la liturgie; il y est dit : « Après la confession de la vraie foi qui est prê-
» chée dans la sainte Eglise de Dieu, il a plu au concile de
» déclarer que tous les prêtres qui sont unis par les liens
» d'une même foi n'introduisent aucune diversité dans l'ad-
» ministration des sacrements, dans la crainte que cette di-
» versité ne paraisse indiquer un schisme, et que la variété
» qui pourrait exister dans les églises ne devînt un sujet
» de scandale; qu'un seul ordre de prières et de psalmo-
» dies soit introduit en Espagne et dans la Gaule, un seul
» mode dans la célébration des saints mystères, un seul
» dans les offices du matin et du soir; et que désormais il
» n'y ait plus une diversité de coutumes ecclésiastiques, car

» nous appartenons tous à la même foi et sommes les sujets d'un même empire. Les anciens canons ont décrété » que chaque province gardât une même manière de psalmodier et d'administrer. » Ces prescriptions sur l'unité de la liturgie s'étendaient, non seulement aux possessions des Visigoths en Espagne, mais encore dans la Septimanie, qui dépendait de leur empire. On voit par ce canon si célèbre qu'il n'était encore nullement question d'unité générale et absolue de liturgie dans l'Eglise universelle, mais seulement dans chaque province ecclésiastique, dont chaque partie devait suivre les coutumes de la métropole. Saint Isidore de Séville présidait à ce concile. La liturgie qui fut adoptée à cette époque est celle qu'avait composée en 590 saint Léandre, évêque de Séville, d'après les liturgies alors existantes dans l'Eglise catholique. Saint Isidore étendit cette liturgie, qui fut appelée *gothique,* et qui prit aussi le nom de *mozarabique* ou *mixtarabique* à cause des chrétiens mêlés aux Arabes ou Sarrasins depuis l'invasion de ces peuples en Espagne. Ce rit mozarabique fut suivi dans toute la Gaule Narbonnaise. Pour ce qui regarde Toulouse, qui, à la fin du VIIe siècle, appartenait au royaume des Francs, tout porte à croire que l'on suivait dans cette province la liturgie gallicane, qui, d'après le témoignage d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, remontait au temps le plus reculé où la foi fut portée dans les Gaules. Arrivant à Louis-le-Débonnaire, cet abbé affirme avoir vu de très anciens livres d'église d'après le rit gallican et qui dataient de l'établissement du christianisme dans ces contrées.

LIVRE V.

DEPUIS EUDES, DUC D'AQUITAINE, EN 688, JUSQU'A L'AMBASSADE DE L'ABBÉ DE SAINT-GERMAIN AUPRÈS D'HUNOLD, EN 741.

Une grande révolution s'opéra en Espagne au commencement du VIIIe siècle, et détruisit pour toujours l'empire des Visigoths. Cet évènement mémorable ayant quelque rapport à notre histoire, nous devons le retracer rapidement. C'est d'abord en Orient qu'il faut transporter nos lecteurs.

L'Arabie était la terre natale de ces hommes qui devaient plus tard envahir une grande partie du monde connu. Cette immense presqu'île était bornée par la Syrie, la Perse, l'Abyssinie et les Indes. Les principales divisions de son territoire étaient le *Hedjaz*, partie aride dont la Mecque et Médine étaient les capitales; l'*Yémen*, partie méridionale baignée par l'Océan d'un côté et la mer Rouge de l'autre: Saba était une de ses villes principales; le *Nedjid*, partie centrale qui domine la Syrie et la mer; le *Désert*, confinant avec la Perse et la Palestine. Les Arabes reconnaissent Abraham pour leur père, non par Isaac, fils de la Promesse, mais par Ismaël, enfant de l'Exilée. Il est plusieurs fois question, dans les récits bibliques, des rois de l'Arabie, qui sans doute n'étaient que les chefs de ces tribus nomades. Au temps des rois d'Israël et de Juda, il est parlé des «voleurs» de l'Arabie. La religion de ces peuples

était un mélange confus du judaïsme et de l'idolâtrie ; leur vie n'avait cependant rien d'oisif : ils contemplaient les cieux et la terre. Observateurs des astres comme les Chaldéens, ils furent aussi les inventeurs de la science des calculs. Leur génie vif et subtil, leurs loisirs, leur frugalité, les portaient à faire des recherches, qui leur firent découvrir bien des sciences. Leur imagination orientale , riche comme leur ciel, mobile comme leurs sables, les rendaient sensibles aux charmes de la poésie. Les Arabes attirèrent la colère de Dieu par leurs désordres. Nous connaissons la belle prophétie d'Isaïe contre ces peuples : « Vous dormirez jusqu'au soir, dit-il, au sein de vos forêts dans les » sentiers de Didanim. Vous qui habitez la terre du Midi, » apportez de l'eau à celui qui a soif; donnez du pain à » celui qui prend la fuite. Ils ont fui à la vue du glaive , » du glaive qui les menace, à la vue de l'arc tendu, à la » vue du danger du combat ; car le Seigneur m'a dit : encore un an, temps donné au mercenaire, la gloire de » Cédar lui sera enlevée, et ce qui restera du nombre des » forts et des fils de Cédar qui tenaient la flèche, sera réduit. — Le Seigneur Dieu d'Israël a parlé. » Jérémie menace encore les rois de l'Arabie qui vivent au sein du désert. Ezéchiel nous donne une idée de la richesse de ces peuples lorsque, s'adressant à la ville de Tyr, il lui dit : « L'Arabie et tous les princes de Cédar ont été vos négociateurs les plus fidèles : ils venaient à vous avec leurs agneaux, leurs béliers et leurs boucs ; les marchands de Saba et de Réema venaient établir dans vos marchés leurs aromates exquis, leur or, leurs pierres précieuses. »

Notre dessein n'est point de suivre ici les diverses pé-

riodes historiques de ce peuple, soit avant, soit après la venue du Messie. Des prophéties, qui n'étaient que des contrefaçons de celles des juifs, étaient répandues sous les tentes des Arabes; elles annonçaient que dans le sein de l'une de leurs tribus, celle des Coraïtes, maîtres de la Mecque et gardiens du temple d'Abraham, *la Kaâba,* devait paraître un homme dont la naissance transformerait l'Arabie. — Cet homme est Mahomet. Son histoire est assez connue : il naquit le 1er septembre 570; le 16 juillet 622, il quitta la Mecque où il faisait sa résidence, et se retira à Médine. S'étant fait un grand nombre de disciples qui prirent le nom de *musulmans* ou *vrais croyants,* il soumit à ses armes une grande partie de l'Arabie, et les peuples de ces contrées le reconnurent pour leur maître et le chef de leur religion. Ses successeurs prirent le nom de *califes*. En peu de temps ils s'emparèrent de l'empire des Perses, de la Syrie, de l'Egypte et de la Palestine. L'an 647, les Arabes, qu'on appelle aussi Sarrasins, conduits par leur calife Othman, s'emparèrent d'une grande partie de l'Afrique sur les Maures. Ceux-ci, ayant embrassé la religion de leurs vainqueurs, passèrent avec eux en Espagne. En 661, les califes transportèrent le siége de leur empire de Médine à Damas, et firent gouverner leurs provinces par les émirs.

Au mois de novembre 711, Muza, lieutenant en Afrique pour Walit, calife des Sarrasins, équipa une flotte sous la conduite de Tarik et d'autres capitaines et la fit diriger sur les côtes d'Espagne. Rodéric était alors roi des Visigoths. Cette entreprise fut couronnée de succès. Bientôt après, Muza lui-même traversa la mer avec une formidable armée; ayant abordé vers le détroit, il étendit ses conquê-

tes jusqu'à Tolède, et peu de temps après dans toute l'Espagne. Rodéric, menacé au sein même de ses états, rassembla ses forces pour repousser les infidèles, et le dimanche 17 juillet 712 il rencontra l'armée des Sarrasins auprès de Xérès de la Frontera. Ayant été défait par la trahison d'une partie de son armée, Rodéric resta sur le champ de bataille, et avec lui finit le royaume des Visigoths, après avoir duré près de trois cents ans depuis qu'ils eurent établi le siége de leur empire à Toulouse, en 419. A cette époque, Muza, maître de l'Espagne ultérieure et citérieure jusqu'à Saragosse, établit sa résidence à Cordoue, à cause de sa beauté et de son heureuse situation.

Pendant l'invasion des Sarrasins en Espagne, Eudes gouvernait toujours à Toulouse, constamment attentif à la marche des armées infidèles. Childebert III, roi de France, étant mort en 711, Pépin d'Héristal sut se maintenir dans toute son autorité; il fit reconnaître pour roi Dagobert, fils de ce prince, épousa en premières noces Plutrude, dont il eut deux fils, Drogon et Grimoald, et la répudia ensuite pour épouser en secondes noces Aspaïde, dont il eut Charles-Martel. Au mois de décembre 714, Pépin d'Héristal mourut. — Les divisions qui sans cesse renaissaient entre les Neustriens et les Austrasiens contribuèrent puissamment à affermir l'autorité du duc d'Aquitaine. S'étant ligué contre Charles-Martel avec Chilpéric, qui avait succédé à Dagobert en qualité de roi de Neustrie, il rassembla ses forces, passa la Loire, alla rejoindre Chilpéric et le maire du palais Rainfroi, puis marcha avec eux contre Charles. Celui-ci les attaqua vivement entre Reims et Soissons et les força de prendre la fuite (718).

A cette époque mourait de la mort des justes, près du monastère d'Auchy, saint Silvin qui jeta sur l'Eglise de Toulouse un vif éclat par la grandeur de sa sainteté. Un certain évêque nommé Anténor, homme très religieux, mais peu versé dans la littérature, s'efforça de recueillir les mémoires sur la vie de Silvin, désirant l'honorer après sa mort comme il l'avait fait pendant sa vie ; il voulut conserver à la postérité tout ce qu'il avait appris de la sainteté de ce personnage. Cet ouvrage demeura dans l'oubli jusqu'au temps de Leutwithe, abbesse d'Auchy. Cette femme retrouva au milieu des archives la vie de saint Silvin; après l'avoir parcourue, elle s'aperçut de beaucoup de fautes et d'incorrections de langage. Pleine de dévotion pour saint Silvin, elle fit corriger le style d'Anténor, tout en conservant le sens des détails. Cet auteur primitif était contemporain et disciple du saint évêque. Nous allons donner ici la traduction de cette vie composée par Anténor et corrigée par un auteur anonyme du IXe siècle.

« De notre temps s'est élevé par la permission divine, aux » contrées du Midi, un exemple de justice et d'admirable » sainteté dans la personne d'un nommé Silvinus, évêque » et confesseur de Jésus-Christ. Il a été placé entre un âge » qui n'est plus et un âge qui n'est point encore, pour réu- » nir en lui les mérites des saints qui l'ont précédé et de- » venir le modèle de ceux qui devaient le suivre.

» La noble terre de Toulouse donna le jour à Silvin; le » pays de Thérouenne le posséda. Il fut illustre par sa nais- » sance, plus illustre par sa foi et sa sainteté selon l'ordre » de Dieu. Ayant paru au temps du premier roi Charles » (Martel) et de Chilpéric, il vécut jusqu'à la bataille de Vincy

» entre Charles et Rainfroi, maire du palais, dans laquelle se
» fit un horrible carnage et où Rainfroi prit la fuite.

» Dans sa jeunesse, il épousa une jeune fille; mais re-
» venu à lui-même et dirigé par les conseils de la suprême
» sagesse, il renonça à cette alliance, pour imiter dans une
» chasteté parfaite le Fils de la Vierge, à qui plaît tout ce qui
» est pur. Il céda au souvenir de cette parole de l'Evangile :
» Celui qui quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, son
» père, sa mère ou son épouse pour mon nom, recevra le
» centuple ici-bas et la vie éternelle ensuite.

» Conduit par la main divine, pour augmenter le mérite
» de sa sainteté et sauver un grand nombre d'âmes, il se
» rendit dans la partie de l'Occident, au pays de Thérouenne,
» où il gagna à Dieu beaucoup de peuple. Le culte de Dieu
» était ignoré dans ces contrées, et Silvin l'étendit par sa
» prédication et ses exemples, annonçant partout le Dieu
» vivant, parfait en majesté, et la trinité des personnes di-
» vines. La foi de ces peuples augmentant de jour en jour,
» Silvin était aimé de tous comme un père, respecté comme
» un maître. Honoré à juste titre, puisqu'il surpassait alors
» tous les autres par l'excellence de ses œuvres et de son
» humilité, il aimait tous les fidèles comme ses frères, les
» embrassait comme ses enfants, n'ayant point égard à la
» condition sociale, mais à la pratique de la religion, de la
» douceur, de la dévotion. Il se montra accessible à tous,
» particulièrement aux sectateurs de la foi chrétienne. Plein
» de suavité dans son entretien, prudent en sa doctrine,
» modeste en ses manières, saint en ses exemples, agréa-
» ble en son extérieur, joyeux en son maintien, pauvre
» dans sa vie, riche devant Dieu, il s'appliqua à se perfec-

» tionner lui-même avant de corriger les autres, toujours
» prêchant et exhortant jusqu'au terme de sa course, cher-
» chant à rendre ses œuvres agréables à Dieu, et à réunir
» au troupeau du souverain pasteur Jésus-Christ le plus
» grand nombre d'âmes possible.

» Il recevait assidument dans sa maison les étrangers et
» les pélerins comme Jésus lui-même, lavant leurs pieds,
» les nourrissant, les habillant selon ses facultés; car il dé-
» sirait être du nombre de ceux auxquels Dieu dira au
» dernier jour: J'étais sans asile et vous m'avez donné l'hos-
» pitalité; j'étais nu et vous m'avez couvert; ce que vous
» avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez
» donné. Venez, les bénis de mon père; recevez le royaume
» qui vous a été préparé dès le commencement du monde.
» Il avait toujours à sa bouche les louanges de Dieu ou la
» prédication de la Parole, craignant de commettre une
» faute s'il s'abstenait de ces devoirs et d'aller contre les
» paroles du Prophète : J'ai dit : je garderai ma voix, pour
» ne pas pécher dans ma langue.

» Il ne posséda ni or, ni argent, ni coffres remplis. Au-
» cune large ceinture n'était suspendue à ses reins. Il savait
» que ce vain ornement n'appartenait pas aux serviteurs de
» Dieu, qui doivent être toujours revêtus de Jésus-Christ,
» devenu pauvre pour nous, de riche qu'il était. Silvin pa-
» rut ainsi chéri de Dieu et des hommes, marchant sur les
» traces du Sauveur, n'abandonnant jamais la discrétion,
» qui est la mère de toutes les vertus. Il se plaisait à répan-
» dre son bien dans le sein du pauvre. Sans s'embarrasser
» du lendemain, docile au précepte de l'Evangile qui dit
» « qu'à chaque jour suffit sa malice », il méprisa le monde

» et vécut en s'élevant au-dessus de toutes les choses pé-
» rissables de la terre, aimant Dieu de toutes ses forces et
» n'aspirant qu'à l'immortalité. Il usait seulement d'un che-
» val dans ses voyages, non pour se délasser, mais à cause
» de la faiblesse de son corps, qui parvint à une extrême
» vieillesse.

» Il entreprit plusieurs pélerinages pour l'amour du Tout-
» Puissant, visitant les tombeaux des saints, y répandant des
» prières, ne voulant laisser aucun juste sans l'intéresser au
» terme de son voyage ici-bas, sans chercher un soutien dans
» ses prières : persuadé qu'il faut s'entourer du secours des
» autres pour parvenir à l'éternelle gloire, puisqu'il est écrit
» qu'il est difficile à l'homme seul de se sauver.

» Non seulement il visita dans ses pélerinages les pro-
» vinces qui sont bornées par l'Océan, mais encore il tra-
» versa les mers et se rendit dans cette terre où notre
» Sauveur Jésus-Christ prit la forme humaine et passa sa
» vie. Après avoir parcouru divers lieux, il parvint à cette
» montagne du Golgotha appelée Calvaire, où le Seigneur
» fut crucifié par les juifs infidèles et les soldats romains.
» Accoutumé à voir Dieu des yeux de l'esprit et ne pouvant
» le contempler de ceux du corps, il voulut du moins vi-
» siter le lieu où le Sauveur racheta de son sang le genre
» humain tout entier en l'enlevant à l'empire du démon et
» s'emparant de ses dépouilles par sa victoire. Il n'entreprit
» ce pélerinage que pour fortifier son esprit, et après une
» ardente prière, revenir avec plus de sécurité dans sa pa-
» trie. Il vint ensuite sur les bords du Jourdain où le Sei-
» gneur fut baptisé, sanctifiant notre baptême; il se lava
» dans les eaux du fleuve, joyeux et reprenant une nou-

» velle vie, heureux d'avoir pu accomplir un désir qui était
» le plus ardent de son cœur !

» Il honorait avec une grande vénération les temples des
» saints, faisant brûler des flambeaux dans leur enceinte, y
» célébrant les sacrés mystères et y offrant le sacrifice de la
» prière. Il aimait les prêtres, respectait les moines, veillait
» sur les vierges pour leur apprendre à conserver jusqu'à
» la fin le trésor de la chasteté de l'esprit et du cœur ; il
» prêchait tous les jours en présence du clergé et du peu-
» ple de la manière la plus parfaite, exhortant tous les pé-
» cheurs à la pénitence, et implorant sans cesse pour leurs
» péchés la miséricorde divine. En qualité de ministre de
» Jésus-Christ, il écoutait la confession des peuples, leur
» donnait des conseils, les instruisait dans les voies du sa-
» lut, les exhortait à n'abandonner jamais les sentiers de la
» justice, disant à tous que le joug du Seigneur était doux
» et léger, qu'il n'y avait rien de plus utile que de le servir,
» lui qui donnait un éternel royaume à ceux qui l'aiment de
» tout leur esprit, de tout leur cœur et de toutes leurs for-
» ces; que c'était une véritable folie d'obéir à Satan, qui ne
» peut promettre à ses serviteurs qu'une peine éternelle et
» des feux qui ne s'éteindront jamais.

» Cet homme bienheureux posséda les quatre vertus qui
» font la principale force du chrétien ici-bas : la prudence,
» la justice, la force et la tempérance. Couvert de ce bou-
» clier, revêtu de la cuirasse de la foi, couronné du casque
» du salut, il repoussa les traits de l'ennemi, s'avança pour
» combattre, et défit cet implacable ennemi sous les coups
» duquel tomba autrefois notre premier père dans le para-
» dis, nous entraînant ainsi dans la ruine du péché et de la

» mort. Protégé par des armes qui défendent de la mort, » Silvin ne craignit aucun péril sur terre, aucun naufrage » sur mer; il eut toujours en toutes ses œuvres l'ange de » Dieu pour protecteur et pour appui jusqu'au terme de sa » carrière.

» Silvin fut le père des orphelins, le défenseur des veuves, » le soutien des vierges, l'ornement de la vie monastique. » Homme pacifique, prudent dans ses paroles, saint dans » ses œuvres, ce qu'il prêchait, il le montrait par ses exem- » ples, dans la crainte, comme le dit l'Apôtre, d'être ré- » prouvé lui-même en enseignant les autres. Il consacra à » Dieu tout ce qu'il posséda, et jamais il n'attribua à son » mérite le bien qu'il opéra, mais à la bonté divine. A la » place des biens périssables de la vie, il s'attacha à ceux de » l'éternité. Il construisit sur ses domaines, à la gloire de » Dieu tout-puissant et du saint dont il portait le nom, » deux églises, l'une en un lieu appelé Maunice, l'autre à » Saint-Rémy-Campaigne, afin que les louanges de Dieu y » fussent perpétuellement célébrées.

» Après avoir racheté plusieurs chrétiens captifs dans les » contrées lointaines, il donna la liberté à plusieurs esclaves, » après les avoir instruits des principes de la foi et marqués » du signe de la croix. Silvin avait pour habitude, quand » les malades allaient à lui, de prier Dieu pour eux au fond » de son cœur et de guérir leurs âmes; puis il leur offrait » des bains et d'autres remèdes bénits, tels que l'huile sancti- » fiée ; et après leur avoir donné la sainte communion, il » les renvoyait dans leur demeure dans un état plus satis- » faisant que si jamais ils n'eussent été atteints par la ma- » ladie. Il n'est pas étonnant que le sauveur Jésus ait opéré

» tant de prodiges par l'intercession d'un aussi saint homme,
» lui, qui permet à de mauvais chrétiens d'en opérer quel-
» quefois, car, au dernier jour, ne diront-ils pas à Dieu :
» Seigneur, Seigneur, n'avons-nous point prophétisé en
» votre nom, chassé les démons, opéré plusieurs miracles?
» Et le Seigneur ne dira-t-il pas : « Je vous le dis en vérité,
» je ne vous connais pas. » Il dira, au contraire, à ceux
» qui auront fait valoir leurs talents : « Courage, bon et fi-
» dèle serviteur! je vous établirai sur de grands biens; en-
» trez dans la joie de votre maître. »

» Il pratiqua de grandes austérités. Pendant quarante ans
» il ne prit d'autre pain que le pain eucharistique, se con-
» tentant de quelques herbes et de quelques fruits. N'ayant
» jamais porté de vêtements somptueux, il n'en usa quel-
» quefois de précieux que dans l'oblation du saint sacrifice.
» Il était vêtu d'habits simples et grossiers, observant cet
» oracle de l'Esprit saint : *Ne vous habillez pas magnifique-*
» *ment ;* et cet autre : Ceux qui sont mollement vêtus ha-
» bitent le palais des rois. Il combattit pour son prince avec
» le cilice et la cendre, et non avec des ornements mêlés
» d'or et de pierreries. Il ne prenait jamais son sommeil sur
» un lit préparé, mais sur du bois ou sur la terre nue. Pour
» pouvoir asservir son corps, il le traitait comme un esclave
» inutile : il entourait pendant plusieurs jours ses membres
» de cercles de fer, macérant sa chair par ces instruments
» dévorés par la rouille; il agissait ainsi au souvenir de
» Jésus-Christ qui expira sur sa croix, attaché par des clous
» de fer sur le bois de son sacrifice. On le vit porter à Rome
» d'énormes pierres et les déposer comme un trophée de-
» vant les portes de la basilique de Saint-Pierre.

» Il désira souvent, pour rendre à Dieu ce qu'il en avait » reçu, remporter la couronne du martyre; mais les per» sécutions ayant cessé, il ne trouva personne, au milieu » des triomphes de la foi dans l'Eglise, qui pût lui donner » la mort. Il aspira aussi à la vie solitaire et à la contem» plation de Dieu par l'abandon des choses humaines. Ses » continuelles infirmités mirent des bornes à ses désirs ; il » devint l'égal des martyrs par les tourments auxquels il » soumit ses membres, et son étonnante abstinence le plaça » au rang des héros du désert.

» Il opéra un grand nombre de prodiges et guérit par la » puissance divine beaucoup d'infirmités ; il chassa les dé» mons du corps des possédés par la prière et la sacrée » communion; il guérit les lépreux, les paralytiques, les » boîteux, les aveugles, et tous les infirmes qui se présen» taient à lui, quelles que fussent leurs maladies. Si je vou» lais raconter ici ses vertus, je ne pourrais, ni de vive » voix, ni par écrit, exécuter ce projet, car nous ignorons » non-seulement ce qu'il a pratiqué dans des contrées éloi» gnées, mais encore ce qu'il a opéré au milieu de nous, et » tdon sa conscience seule a été le témoin. Le Seigneur n'a » produit tant de merveilles par son serviteur qu'afin de » manifester la sainteté de celui qui a été l'auteur de tant » de miracles. Nous devons rendre grâces à Dieu qui glori» fie ainsi ceux qui mettent en lui leur espérance; aussi » David disait-il : *Dieu est admirable dans ses saints.* Le » Dieu d'Israël a donné la force et la puissance à son peuple, » qu'il soit à jamais béni !

» Nous devons maintenant raconter comment cette âme » bienheureuse quitta la prison de son corps pour entrer

» dans le séjour de la gloire. Vers la fin de sa vie, il se » sentit saisi par la maladie et consumé par la fièvre. Plus » son corps était accablé, plus il exaltait son créateur, sou- » tenu par ces paroles de l'Apôtre : *Lorsque je suis infirme,* » *alors je suis puissant*. Quand il sentit sa fin approcher, il » fit célébrer devant lui les saints mystères et chanter les » psaumes, recevant le corps du Seigneur en se marquant » du signe de la croix.

» Il avertit ceux qui l'entouraient d'avoir toujours dans » leur pensée le jour de leur mort, de fuir le péché et » d'avancer dans les sentiers de la vie. Habitué à louer son » rédempteur dans les jours de son existence, il persévéra » dans ces sentiments jusqu'à sa mort. Le soir du samedi, » il vit une troupe d'anges courir au-devant de lui. Fortifié » par cette céleste vision, il dit à haute voix à tous les as- » sistants : *Les anges viennent à nous! les anges viennent à* » *nous!...* et il rendit aussitôt l'esprit. Personne ne forma » le plus léger doute sur son entrée dans les cieux par les » mains des anges qui étaient venus le prendre. Le jour du » sabbat ou du repos auquel il mourut, marqua le repos » éternel dont il jouit dans la gloire.

» Un grand nombre de prêtres, de clercs et de saintes » femmes assistèrent à ses funérailles. Le chant des hym- » nes sacrées était interrompu par les pleurs qu'on répan- » dait sur la mort d'un aussi saint pontife. Ses serviteurs et » ses familiers pleuraient encore plus que les autres, disant » que jamais ils ne trouveraient un aussi fidèle protecteur. » Les peuples versaient des larmes sur la terre, et les anges » se réjouissaient dans le ciel; les premiers croyaient avoir » perdu un père, et ils retrouvaient un protecteur.

» On députa un courrier au monastère de Centulle assez » peu éloigné d'Auchy, où repose le corps de saint Riquier, » pour inviter les moines à assister à ses obsèques. Les re- » ligieux de Centulle répondirent à cette invitation. Ainsi le » saint évêque Silvin descendit au tombeau accompagné de » tous les ordres auxquels il avait donné pendant sa vie de » si touchants exemples. Le saint pontife fut enseveli dans » le monastère d'Auchy au chant des hymnes, à l'odeur des » aromates, et avec la plus grande vénération.

» Après l'office des morts, le seigneur Adalscar et Assiglia » son épouse, issue de la noble race des Francs, donnèrent » un grand festin à ceux qui avaient assisté aux obsèques » afin de réparer les forces des voyageurs. Ils construisi- » rent dans le monastère d'Auchy une basilique en l'honneur » de la Mère de Dieu. Avant l'arrivée de saint Silvin, ce » monastère avait été élevé par eux pour leur fille Sicherde, » qui y prit le saint habit religieux. Après la mort de Sil- » vin, Sicherde orna cette église de couronnes et de lam- » pes; elle enrichit le tombeau du saint d'or et de pierres » précieuses, fit enchâsser dans l'or et l'argent le bâton re- » courbé qui soutenait ses pas chancelants dans sa vieil- » lesse, et le plaça dans cette sainte demeure.

» Un grand nombre de miracles furent opérés par l'in- » tercession de saint Silvin au pays de Thérouenne, et par- » ticulièrement à Auchy où repose son corps. Les possédés » du démon y trouvaient une guérison inespérée. Nous avons » vu plusieurs perclus recouvrer à son sépulcre l'usage de » leurs membres ; dernièrement, une femme entièrement » paralysée, après avoir fait une longue prière au tombeau » du saint, y fut guérie et prit dans le monastère l'habit re-

» ligieux. Attiré par la voix de tous ces prodiges, un enfant » perclus aussi se traîna jusqu'au pied du sépulcre, et se » releva délivré de son infirmité. En Bourgogne, une femme » aveugle fut avertie en songe de se rendre au pays de Thé- » rouenne, qu'elle serait guérie là par les mérites du bien- » heureux Silvin. S'étant éveillée, elle prit un guide, et sans » redouter la longueur du chemin, elle arriva à Auchy; là, » elle frotta son visage et ses yeux avec une liqueur renfer- » mée dans un vase que saint Silvin y avait apporté, et cette » femme qui pendant vingt-six ans avait été privée de la » vue, fut guérie. Le Sauveur Jésus, qui guérit l'aveugle-né, » voulut, par les mérites de son serviteur, communiquer » à cette liqueur la vertu qu'il communiqua autrefois à » l'eau dans la piscine de Siloë.

» Prions donc avec ferveur, afin que celui qui brille de » l'éclat de tant de prodiges intercède pour nous auprès de » Dieu, et qu'aidés par son intercession, nous soyons dignes » des promesses de Jésus-Christ qui vit et règne avec le » Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. »

Telle est la Vie authentique de saint Silvin composée, comme nous l'avons déjà dit, par Anténor, son disciple, et retouchée, au IXe siècle, par les soins de Leuthwithe, abbesse d'Auchy. Il n'est point question dans cette Vie de la promotion de Silvin à l'épiscopat. Il faut supposer que, puisque l'auteur lui donne la qualité d'évêque, il fut élevé à cette dignité à Rome, après son retour de la Terre-Sainte. Les auteurs ont beaucoup varié sur ce qui regarde cet évêque. Molanus le fait naître à Thérouenne; une ancienne Vie manuscrite lui donne l'Ecosse pour patrie; les uns l'ont fait descendre de Pépin et de Plutrude; les autres l'ont

fait évêque de Thérouenne, et aussi de Toulouse. D'après le sentiment généralement reçu, Silvin naquit dans le territoire de Toulouse ; sa famille était noble, mais l'histoire ne nous a pas conservé son nom. Il fut évêque régionnaire, c'est-à-dire n'ayant aucun siége particulier, mais destiné par le siége apostolique à prêcher l'Evangile en divers lieux. On fixe sa mort au 15 février 718. A l'époque de l insurrection des Normands, au IXe siècle, le corps de saint Silvin fut transporté au château d'Héristal, près de Liége, de là au château de Dijon en Bourgogne, puis dans l'abbaye de Bèze, où ses reliques demeurèrent en partie. En 951, Arnould, premier comte de Flandre, fit transporter le corps de saint Silvin du monastère de Bèze à Saint-Omer, dans l'abbaye de Sithim ou de Saint-Bertin. L'histoire assez curieuse de cette dernière translation nous a été rapportée par Jean Ipérius, abbé de Saint-Bertin. « En ce temps, dit-» il, Arnould l'Ancien apporta en ce lieu le corps du bien-» heureux Silvin d'Auchy; il le reçut à titre de gage, et à » cette condition que, si au jour marqué, et avant que les » cloches du monastère n'indiquassent l'heure de prime, il » n'était point racheté, le corps du saint demeurerait à Saint-» Bertin. Au jour fixé, les moines d'Auchy vinrent avec le » prix convenu pour racheter le sacré dépôt ; mais ils s'ar-» rêtèrent le soir à Thérouenne, et le lendemain ne partirent » qu'un peu tard. Comme ils s'approchaient de Sithim, ils » entendirent sonner pour prime les cloches de Saint-» Bertin ; ils pressèrent aussitôt leurs chevaux, arrivèrent au » couvent, et offrant le prix convenu, ils réclamèrent le » corps du saint évêque, tout en prétendant qu'on avait de-» vancé l'heure de la sonnerie pour prime. L'abbé répondit

» qu'il était déjà tard, que personne ne s'était rendu coupa-
» ble d'une pareille fraude. Après avoir demandé quel était
» celui qui avait sonné les coups de prime, on se rendit au
» clocher, et l'on vit les cloches s'agiter d'elles-mêmes par
» miracle, Dieu faisant connaître ainsi que le bienheureux
» Silvin avait choisi cette maison pour le lieu de son perpé-
» tuel repos. Témoins de ce prodige, les moines d'Auchy
» revinrent à leur monastère. » Telles sont les paroles d'Ipérius. D'après une autre version, les moines de Saint-Bertin se levèrent ce jour-là plus tard qu'à l'ordinaire, et malgré que les cloches eussent sonné prime, il fut reconnu que personne ne les avait agitées. Quoi qu'il en soit de ce miracle, le monastère d'Auchy ne put recouvrer le corps de saint Silvin.

Le 5 août 1516, le père Antoine de Berges, célèbre abbé de Saint-Bertin, fit la visite solennelle du corps de saint Silvin. On éleva le même jour, dans une procession solennelle, le corps de saint Tron et de saint Libert; la messe fut chantée, au son des orgues et des cloches, en l'honneur de saint Silvin de Toulouse. Après la messe, les portes du chœur ayant été fermées à cause du concours immense de peuple, l'abbé montra les saintes reliques. Sur les instances d'Olivier, abbé d'Auchy, on ouvrit la châsse de saint Silvin; une suave odeur s'exhala aussitôt. On vit alors le saint corps en son entier, et l'abbé ayant détaché l'os maxillaire inférieur pour en faire hommage aux religieux d'Auchy, l'abbé Olivier se prosterna, revêtu de ses ornements sacrés, et ayant reçu ce précieux trésor au milieu des larmes de toute l'assemblée, le porta comme un riche trophée à Auchy, où saint Silvin était mort.

Après que Charles-Martel eut mis en fuite Chilpéric et Eudes, ceux-ci se rendirent à Paris. Chilpéric ayant rassemblé tous ses trésors, repassa la Seine, et, sous la conduite du duc d'Aquitaine, se réfugia à Toulouse. Cette fuite donna à Charles les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, en sorte qu'avec l'Austrasie, ce prince se mit en possession de presque tout le royaume. Il envoya une ambassade à Eudes pour l'engager à lui remettre Chilpéric et ses terres; de terribles menaces accompagnèrent même cette pressante invitation. La crainte et la faiblesse triomphèrent dans le cœur de Eudes des promesses et de la foi jurée : il livra à Charles-Martel son hôte illustre et ses trésors. Les conquêtes des Sarrasins, qui menaçaient d'envahir la partie de la Gaule voisine de ses états dûrent probablement déterminer le duc d'Aquitaine à céder aux instances de Charles-Martel.

Nous avons dit plus haut que le général Muza, après avoir fait la conquête de l'Espagne, avait établi le siége de son gouvernement à Cordoue. Ayant été rappelé en 712 à Damas par le calife Walit, Muza laissa à sa place Abdelazis, son fils, qui mourut assassiné par le général Ajub. Le calife mourut en 715, et Zuleiman son frère lui succéda. Celui-ci avait nommé, pour gouverner l'Espagne, Alahor, qui arriva dans ce pays vers l'an 716. Ce général fit restituer aux chrétiens les biens que les Arabes avaient usurpés, et forma le projet de soumettre à sa domination la Septimanie. Ses efforts furent inutiles, et pendant trois ans il vit ses armes repoussées par la valeur des habitants de la Gaule Narbonnaise.

Zama, qui lui succéda, fut plus heureux : il entreprit et

exécuta cette conquête sous le calife Omar II, successeur de Zuleiman. Narbonne fut pris, livré au pillage, et ses habitants passés au fil de l'épée ou traînés en captivité. Zama porta ensuite ses armes victorieuses dans les états du duc d'Aquitaine, et vint mettre le siége devant Toulouse, l'an 721. Le saint pape Grégoire II gouvernait alors l'Eglise universelle.

Anastase le bibliothécaire nous a conservé l'histoire du siége de Toulouse dans la Vie de ce pontife qu'il a composée. Dès la première nouvelle de cette terrible invasion, le pape prit le plus vif intérêt à la cause du duc d'Aquitaine. Ce n'était pas sans une douleur profonde qu'il voyait les progrès du mahométisme dans les pays conquis par les Sarrasins. Il envoya à Eudes trois éponges qui avaient servi à sa table et qu'il avaient bénites.—Il paraît que c'était alors un usage établi d'envoyer aux princes chrétiens les grandes éponges qui servaient à essuyer les tables papales. Ces éponges recevaient une bénédiction particulière, et étaient distribuées comme un signe de communion avec l'Eglise romaine. — Au mois de mai 721, les Sarrasins formèrent une vaste circonvallation autour de Toulouse, et s'approchèrent assez près des remparts pour les battre par les diverses machines de guerre alors en usage. Du haut de ses murailles, Eudes et ses vaillants soldats défendaient vigoureusement leur capitale. Une grêle de pierres étaient lancées avec force sur les remparts par les Sarrasins, pour en éloigner les défenseurs. Avant d'opérer la sortie de ses troupes, le duc d'Aquitaine harangua son armée, bien inférieure à celle des musulmans pour le nombre, mais animée d'un invincible courage qu'inspiraient tour à tour l'enthou-

siasme religieux et le désir de protéger la commune patrie contre une redoutable invasion. Excité par la foi chrétienne, Eudes fit apporter au milieu de ses troupes les éponges bénites que Grégoire II lui avait naguère envoyées, et avant le combat il en fit distribuer de petites parcelles à ses soldats, puis il donna le signal de l'attaque.

L'armée chrétienne sortit aussitôt des murs de Toulouse, et avec une impétuosité qui tenait du prodige, elle renversa tous les obstacles, força tous les retranchements, répandit la terreur dans le camp ennemi, tailla en pièces les Sarrasins et en fit un horrible carnage. Zama demeura sur le champ de bataille, et le reste de ses soldats fut dispersé et mis en fuite. Les historiens n'ont pas marqué la durée de ce siége si fameux dans nos annales; les grands travaux qu'exécutèrent les infidèles autour de la ville montre qu'il dura longtemps, Toulouse ayant été aussi vaillamment attaquée que vigoureusement défendue. Le premier soin du duc d'Aquitaine, après la victoire, fut d'envoyer des ambassadeurs au pape avec une relation en forme de lettre de la bataille livrée sous les murs de Toulouse. Le prince déclarait dans cette lettre qu'il n'avait perdu que quinze cents hommes de ses troupes, que tous ceux qui avaient pu obtenir une parcelle des éponges bénites n'avaient été ni blessés, ni tués, et que les Sarrasins avaient perdu trois cent soixante quinze mille hommes. Ce nombre a paru à plusieurs auteurs considérablement exagéré; on pourrait cependant l'admettre, en supposant qu'il désignât ceux qui furent tués, blessés, faits prisonniers, ou mis en fuite. Eudes, en effet, s'étant mis à la poursuite des fuyards, reprit sur les Sarrasins quelques places de la Septimanie que ceux-ci avaient usurpées.

Que devint dans cette fameuse bataille la basilique exupérienne de Saint-Saturnin? Située hors des murs de Toulouse, elle se trouva nécessairement placée au milieu du camp des Arabes, comme autrefois l'arche sainte dans celui des Philistins. D'après le sentiment des savants auteurs de la *Gaule chrétienne*, cette église fut presque entièrement détruite par les Sarrasins; d'autres auteurs croient, au contraire, qu'elle fut conservée et transformée en mosquée; ils vont même jusqu'à dire que les imans qui accompagnaient El Samah y prêchèrent *la guerre sainte*. Pour prouver leur opinion, ils prétendent que les Arabes garantissaient le libre exercice de la religion dans l'intérieur des temples, et que toute église existant à l'époque de la conquête, devait être conservée. Cette assertion est manifestement détruite par les faits de l'histoire : ainsi, quelques années après le siége de Toulouse, les Arabes détruisirent l'église et le monastère de Psalmodi, situés à quelques lieues de Nîmes; l'abbaye de Bèze en Bourgogne, où ils portèrent la désolation et la mort; l'église de Saint-Hilaire à Poitiers, située comme celle de Saint-Saturnin hors les murs de la ville, et qu'Abdérame livra tout entière aux flammes. Ces faits donnent une certaine autorité à l'opinion des auteurs du *Gallia*. Cependant, comme, d'un côté, on ne retrouve dans les temps postérieurs la destruction certaine de la basilique que vers le onzième siècle, et que, de l'autre, aucun monument authentique et qui ait quelque valeur historique ne vient indiquer la reconstruction de l'édifice sous les premiers princes de la race carlovingienne, il paraît que la basilique exupérienne ne fut pas entièrement détruite par les Sarrasins, et qu'elle fut seulement attaquée,

spoliée et profanée : ce qu'il faut attribuer, non à la générosité ou au respect des Arabes pour les choses saintes, mais plutôt au peu de durée du siége de Toulouse.

Le pape fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour l'éclatante victoire remportée par Eudes sur les musulmans. L'année de ce brillant fait d'armes fut marquée par la mort de Chilpéric, roi de Neustrie. Charles-Martel fit monter sur le trône le fils de Dagobert III, auquel il fit prendre le nom de Thierry de Chelles, parce qu'il avait été élevé dans ce monastère. Au mois de juillet, Ambiza, élu par le calife Izid, vint en Espagne pour gouverner le pays conquis. Etant entré dans les Gaules, il assiégea Carcassonne, la prit, et poussa ses conquêtes jusqu'à Nîmes. Il reprit ensuite la route d'Espagne, et mourut vers la fin de l'année 725. Les Sarrasins firent une nouvelle irruption dans les Gaules trois ans plus tard. Il paraît qu'ils menacèrent de nouveau les états du duc d'Aquitaine : ce qui obligea Eudes, pour se soustraire à des combats dont l'issue lui paraissait incertaine, de faire alliance avec les infidèles. D'après le récit des historiens contemporains, il fit un traité avec Munuza, chef des Arabes. L'une des conditions du traité fut qu'il lui donnerait en mariage sa fille Lampagie, princesse d'une rare beauté. Certes, il fallait bien qu'Eudes se trouvât réduit à une grande extrémité pour consentir à unir ainsi sa fille chrétienne avec un sectateur de Mahomet! Le mariage de Lampagie et de Munuza a pu donner lieu à la légende fabuleuse que l'on trouve dans la Vie de saint Théodard, évêque de Narbonne, dans laquelle il est rapporté que Toulouse tomba au pouvoir des Sarrasins par la trahison des juifs.

Toutefois, Eudes ne tarda pas à être puni de la faute qu'il avait commise en sacrifiant la religion à la politique : en effet, Charles-Martel, après avoir vaincu Rainfroi, ancien maire du palais, dompté les Saxons, les Allemands, les Suabes, les Bavarois, ne tarda pas à déclarer la guerre au duc d'Aquitaine. Les historiens favorables à la cause de Charles accusent Eudes d'avoir, le premier, rompu le traité d'alliance, et affirment qu'ayant été défait par ce prince, il appela les Sarrasins dans les Gaules pour sa défense. Cette dernière assertion est manifestement détruite par les monuments de l'histoire. Charles marcha le premier contre Eudes, passa la Loire, mit en fuite son armée, et ravagea l'Aquitaine, d'où il se retira chargé de riches dépouilles. Eudes aurait peut-être pris sa revanche sur Charles, si un nouveau malheur n'était venu s'opposer à ses desseins : on découvrit à la cour de Cordoue une conspiration ourdie par Munuza. Cet africain, homme de cœur et d'un courage à toute épreuve, avait appris les maux sans nombre dont les Maures ses compatriotes étaient accablés par les Arabes en Afrique : aussi avait-il résolu de les rendre à la liberté. On assure même qu'il avait formé le projet d'embrasser le christianisme, sollicité sans doute par les prières et les conseils de la princesse Lampagie, qui, à tous les charmes de la beauté, joignait une âme vraiment chrétienne.

Les desseins de Munuza furent découverts par Abdérame qui gouvernait à Cordoue. Celui-ci ayant rassemblé une puissante armée, Munuza, à son appproche, se jeta dans une ville de Cerdagne appelée Julia Levia, auprès des ruines de laquelle on bâtit plus tard la forteresse de Puy-

cerda. Abdérame pressa vivement son ennemi, qui cependant parvint à se sauver. Munuza, accompagné de sa femme Lampagie, erra pendant plusieurs jours dans les montagnes, mais il se vit bientôt enveloppé par les troupes d'Abdérame. Se voyant pris, il se précipita du haut d'un rocher dans un abîme, et périt sous les yeux mêmes de son épouse désespérée. Son corps ayant été retrouvé, sa tête fut coupée et portée à Abdérame. L'infortunée Lampagie, que Toulouse avait vu naître et dont cette ville avait admiré les brillantes qualités, fut conduite, par ordre du vainqueur, à Damas, pour être enfermée dans le sérail du calife.

Abdérame résolut, après cette expédition, de ravager les états du duc d'Aquitaine. Ayant pris sa route du côté de Pampelune, il passa les Pyrénées, s'avança jusqu'à Bordeaux, mit le siége devant cette ville et la livra au pillage, traversa la Dordogne et rencontra Eudes au-delà de cette rivière. Les efforts de ce prince furent inutiles pour repousser les infidèles : il fut battu complètement et perdit presque toute son armée. Le carnage fut horrible. Isidore de Beja, auteur contemporain, affirme que Dieu seul pût connaître le nombre de chrétiens tués dans cette bataille. Eudes, se voyant sur le point de perdre le reste de ses états, se détermina à implorer le secours de Charles-Martel. Un intérêt puissant devait unir ces deux princes contre de si redoutables adversaires.

Charles leva aussitôt une nombreuse armée dans les royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, et rencontra Abdérame et ses soldats aux environs de Poitiers. Pendant sept jours, les deux armées demeurèrent en présence; enfin, un samedi d'octobre 732, la bataille s'engagea.

Les Français firent des prodiges de valeur ; le choc violent des Arabes ne put entamer leurs bataillons pressés entre eux comme une épaisse muraille. Abdérame fut tué, et son armée mise en déroute. Les Sarrasins ayant pris la fuite pendant la nuit, Charles pénétra dans le camp des vaincus, en partagea les dépouilles entre ses soldats, et repassa la Loire. Eudes ne se trouva pas à la bataille de Poitiers ; il avait repris la route de sa capitale, où il passa les trois dernières années de sa vie sans que rien vînt altérer la paix qu'il avait faite avec Charles-Martel, et heureux de voir les Sarrasins repasser les Pyrénées pour rentrer en Espagne. Le duc d'Aquitaine mourut en 735, et selon toutes les apparences, à Toulouse. Une charte de Charles-le-Chauve, du IX[e] siècle, nous révèle le lieu où son corps fut enseveli.

Parmi le grand nombre de monastères qu'Eudes avait fondés, on distinguait celui qu'il avait bâti en l'honneur de la Mère de Dieu dans l'île de Ré. Valtrude sa femme, princesse d'une grande vertu, et qui était fille du duc Valchisige, de la race royale, avait puissamment contribué à l'érection de ce monastère. C'est là que le duc d'Aquitaine avait choisi sa sépulture et que son corps fut transporté. Il est à présumer que les Normands s'étant emparés de ce monastère et l'ayant détruit, le tombeau d'Eudes fût violé et ses cendres dispersées.

Eudes, comme nous l'avons montré, était d'extraction royale ; il pouvait donc prétendre à une portion de la monarchie française. Les historiens du royaume d'Austrasie, tous dévoués à la cause de la race carlovingienne, ne l'ont point traité avec la justice qu'il méritait. Il fut un très grand prince, plein de valeur et de courage. Ses relations avec

le pape Grégoire II, de sainte mémoire, prouvent son amour pour la religion. Il délivra Toulouse du plus grand des dangers auxquels cette ville ait été exposée, en repoussant l'armée des Sarrasins qui assiégeait ses murailles. Sa femme et sa fille étaient deux princesses recommandables par leur piété. Il dota et fonda un grand nombre de monastères. Il eut sans doute la faiblesse de faire alliance avec les Maures; mais la constance avec laquelle il supporta ses revers effacent cette faute. Eudes laissa trois enfants mâles, Hunold, Hatton et Remistan. Hunold succéda à son père dans le duché de Toulouse, l'Albigeois, le Gévaudan, le Velay et le pays d'Uzès, la Gascogne et une partie de la Provence. — Hatton eut le Poitou en partage, et peut-être aussi le Limousin, puisqu'il fut inhumé à Saint-Martial de Limoges. Il épousa Vandrade, héritière de Sadregisile, duc d'Aquitaine. On ignore quelle fut la part de Remistan. Charles déclara bientôt la guerre aux enfants d'Eudes, marcha sur la Garonne, assiégea Bordeaux, qu'il prit ainsi que le château de Blaye, et revint victorieux en France. Hunold se montra le digne héritier de son père : il se mit à la tête de ses troupes pour repousser Charles-Martel; mais il paraît que la victoire fut assez incertaine du côté de ce dernier pour le déterminer à faire un traité d'alliance avec le duc de Toulouse. Par ce traité, Hunold était confirmé dans la possession du duché d'Aquitaine. C'était beaucoup obtenir de Charles-Martel ! et on n'est point étonné de la condition insérée dans ce traité — « qu'Hunold tiendrait ses états à foi et hommage de lui (Charles), de Carloman et de Pépin, ses enfants. »

Les nouvelles irruptions des Sarrasins dans les Gaules

et les succès de Charles-Martel sur ces barbares n'appartiennent pas à notre histoire. Après tant de victoires, il ne voulut plus entreprendre aucune guerre, et s'appliqua à contenir ses peuples sous le devoir de l'obéissance. Hunold lui inspirait toujours quelques inquiétudes. Il savait que ce duc n'avait consenti qu'avec beaucoup de peine à se déclarer son inférieur et à lui prêter serment de fidélité. Cherchant le moyen de faire observer ce prince, il crut le trouver en la personne d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés, homme dévoué auquel il confia ses projets : cet homme était Lantfred. Il arriva à Toulouse vers l'an 745, et se présenta au duc d'Aquitaine avec le titre honorable d'ambassadeur de Charles-Martel. Hunold le reçut d'abord avec une apparente courtoisie ; mais justement étonné du choix que Charles avait fait d'un pareil personnage, et ne comprenant pas trop le but de la mission politique que Lantfred venait remplir, il s'aperçut bientôt que c'était bien moins un ambassadeur qu'un espion de toutes ses démarches que le prince français avait envoyé auprès de lui. Tant que Charles vécut, Hunold garda quelques ménagements envers ce député ; mais ce prince étant mort le 22 octobre de la même année, Hunold fit arrêter l'abbé de Saint-Germain et le jeta dans une étroite prison. Lantfred était le quinzième abbé de Saint-Germain-des-Prés ; il commença à gouverner cette abbaye en 739. Il s'occupait de la translation du corps de saint Germain, de l'oratoire de Saint-Symphorien dans la basilique intérieure du monastère, lorsqu'il fut envoyé en ambassade à Toulouse.



LIVRE VI.

DEPUIS L'AMBASSADE DE L'ABBÉ DE SAINT-GERMAIN A TOULOUSE, EN 741, JUSQUES A LA PRISE DE BARCELONNE PAR LE ROI D'AQUITAINE, EN 801.

Hunold trouva de nouveaux adversaires dans les enfants de Charles-Martel; il vit bientôt ces princes ligués contre lui. Ne pouvant soutenir la force de leurs armes, il fut obligé de se retirer en Gascogne, après s'être mis en campagne pour les combattre; il se ligua ensuite contre eux avec Odilon, duc de Bavière, qui fut battu par Carloman et Pépin. Les vainqueurs résolurent d'attaquer encore une fois le duc d'Aquitaine. Rassemblant leurs forces au printemps de l'an 745, ils passèrent la Loire et marchèrent contre Hunold. Dans la crainte de ne pouvoir résister à ce terrible choc, ce prince résolut de leur demander la paix. Il fit alors partir de Toulouse une ambassade solennelle et de très riches présents. Les ambassadeurs du duc d'Aquitaine furent assez bien accueillis par Carloman et Pépin, qui signèrent le traité de paix à certaines conditions. Hunold se reconnut leur vassal, et leur prêta serment de fidélité. Les fils de Charles-Martel exigèrent des ôtages pour garant des promesses jurées, et demandèrent la liberté de Lantfred qui, depuis trois ans et demi, languissait dans une prison. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés fut donc rendu à la liberté et rentra dans son monastère, heureux de

n'avoir payé qu'au prix de sa captivité l'honneur périlleux d'être ambassadeur auprès d'un prince qui n'avait pas tardé à découvrir le véritable but de sa mission. Il mourut aux fêtes de Pâques de l'an 775.

On a vu plus haut que, dans le partage des états de Eudes, Hatton, l'un de ses fils, avait eu sa part dans le duché d'Aquitaine. Mesurant d'un coup d'œil la puissance des enfants de Charles-Martel, il crut que la prudence demandait qu'il ne partageât pas la querelle de son frère contre ces princes : il avait donc reconnu leur supériorité, après la mort de leur père. La conduite de Hatton prévint Hunold, son frère, contre lui, et ce duc forma le dessein de se venger. Sa vengeance fut horrible. Ayant écrit à Hatton qui faisait sa résidence à Poitiers, il l'engagea à venir à sa cour, lui assurant qu'il le recevrait en bonne et loyale amitié. Cet infortuné se mit en chemin et arriva à Toulouse en 745. A peine fut-il arrivé, qu'Hunold, étouffant dans son cœur tous les sentiments de la nature et abjurant la foi promise, fit crever les yeux à son frère et le jeta dans une sombre prison. Un pareil crime excita contre Hunold l'indignation de ses sujets. Ne pouvant plus supporter le poids de ses remords, il prit une de ces résolutions extrêmes qu'il est difficile de soutenir quand elles ne sont pas inspirées par la grâce. Il abdiqua la couronne ducale, et laissa ses états à Waifre son fils, prince qui avait reçu de la nature une belle taille et une mâle beauté. Ayant quitté Toulouse en véritable pénitent, il se retira dans le monastère de l'île de Ré qu'Eudes son père et Valtrude son épouse avaient fondé en l'honneur de la Vierge, et qu'ils avaient choisi pour le lieu de leur sépulture. Ce fut dans ce

saint asile qu'Hunold embrassa la profession monastique et qu'il passa vingt-trois ans. L'histoire ne parle plus du malheureux Hatton ; on croit qu'il mourut à Toulouse bientôt après, peut-être des suites du supplice que son frère lui avait fait souffrir. Son corps fut porté dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et ensuite transféré dans celle d'Alaon, fondée par ses descendants sur les frontières d'Espagne et de Gascogne.

Hatton laissa plusieurs enfants de Vandrade, son épouse. Loup, l'aîné de tous, fut dans la suite nommé duc de Gascogne. Il donna à Waifre sa fille unique nommée Adèle. Ce mariage réunit sur une seule tête les deux branches du duché d'Aquitaine. Artalgarius et Ictérius, autres fils d'Hatton, furent nommés par Charlemagne, l'un, comte des Marches de Gascogne, et l'autre d'Auvergne.

Pépin régnait seul alors sous le titre de duc ou prince des Français, par la retraite de son frère Carloman au monastère du Mont-Cassin où, par un généreux mépris des grandeurs de la terre, il embrassa les exercices les plus humiliants de la vie monastique. Dans la crainte que les enfants de Carloman ne vinssent un jour lui réclamer la succession de leur père, Pépin les fit raser et enfermer dans diverses abbayes ; toutefois il laissa le titre de roi à Childéric, héritier de la couronne. Il rencontra dans Waifre, nouveau duc d'Aquitaine, un homme intègre qui ne se laissa pas fléchir par ses demandes et ses menaces. Grippon, frère de Pépin, avait éprouvé de sa part les plus mauvais traitements et avait été jeté dans la prison de Neufchâtel. Pépin le fit élargir, l'appela auprès de lui, et lui donnna un apanage convenable ; mais Grippon, qui prétendait à une portion du royaume,

s'échappa de la cour, passa le Rhin, et se mit à la tête des Saxons. Pépin eut bientôt soumis ces peuples. Son frère fit une nouvelle tentative en Bavière, mais elle ne réussit pas mieux que la précédente. Se trouvant dans l'impossibilité de lutter contre les armes de son frère, il eut recours à sa clémence. Pépin, en habile politique, le reçut avec bonté, lui donna la ville du Mans et douze comtés dans la Neustrie; mais Grippon, qui n'osait se fier à la clémence de Pépin, se rendit auprès de Waifre à Toulouse et lui demanda l'hospitalité (749). Le duc d'Aquitaine reçut Grippon et se montra généreux à son égard. L'année suivante, Pépin envoya des ambassadeurs à Waifre pour le prier de lui remettre son frère. Il était facile de prévoir ce qui attendait Grippon s'il tombait entre les mains de Pépin, et le souvenir de la prison de Neufchâtel était là pour lui inspirer de justes défiances. Waifre répondit avec une certaine hauteur aux députés de Pépin qu'il ne violerait jamais les droits sacrés de l'hospitalité, et refusa de livrer Grippon. Il y avait un grand courage dans ce refus, car Pépin se trouvait alors au plus haut point de sa puissance.

Méditant depuis longtemps le projet de se faire déclarer roi des Français, Pépin envoya à Rome Burchard, évêque de Vürsbourg, et Fulrad, prêtre et archichapelain du palais, pour consulter le pape Zacharie, auquel Pépin fit adresser la question suivante : — Lequel doit être roi des Francs, celui qui a le titre ou celui qui a la puissance?... Le pape répondit que le titre devait appartenir à qui possédait le pouvoir. Après le retour des ambassadeurs, Pépin fit convoquer une assemblée générale des Francs à Soissons; il y exposa la réponse du pontife. Aucune opposition ne se mani-

festa; il fut donc proclamé roi, et sacré au commencement de mars de l'an 752, par saint Boniface, archevêque de Mayence. Quant à Childéric III, qui était alors dans la dixième année de son règne, il fut déposé dans cette même assemblée, rasé, et envoyé au monastère de Saint-Bertin, où il passa le reste de ses jours sous l'habit de moine; son fils Théodoric fut envoyé dans celui de Fontenelle. Dans ce dernier prince s'éteignit la première race de nos rois dite des Mérovingiens. Ce qu'il y eut de remarquable dans l'élection de Pépin, c'est que les Aquitains n'y prirent aucune part.

Peu de temps après ce grand acte politique, Waifre quitta sa capitale à la tête de quelques bataillons. Il avait des vues sur la Septimanie; il espérait, en s'emparant de cette province limitrophe de ses états, en fermer pour toujours l'entrée aux Sarrasins. Les annales du monastère d'Aniane nous apprennent qu'il fit alors une excursion jusqu'à Narbonne, où il exerça quelques ravages. Il remporta une assez éclatante victoire sur les Visigoths, qui cependant s'opposèrent à ses entreprises. Les seigneurs de Septimanie redoutaient beaucoup le gouvernement de Waifre; ils préférèrent se donner à Pépin qu'au duc d'Aquitaine. A la prière d'Ausemond, l'un de ces seigneurs, le roi des Francs partit et reçut de ses mains les pays de Nîmes, d'Agde, de Béziers et de Maguelonne, qui furent ainsi unis à la couronne de France; puis il alla porter la guerre dans les états du duc d'Aquitaine pour le punir du refus qu'il avait fait de lui livrer son frère Grippon. Le Toulousain fut alors ravagé par les armées françaises; Waifre s'enferma dans ses places fortes, et Grippon se mit en lieu de sûreté. Cependant Pépin se vit forcé de

quitter l'Aquitaine et de repasser le Rhin pour aller soumettre les Saxons.

L'histoire garde le silence sur le succès de l'expédition de Pépin en Aquitaine, qui, du reste, fut d'assez courte durée. Grippon ne revint pas à Toulouse; profitant du départ de son frère, il abandonna l'Aquitaine et prit la route d'Italie pour se retirer chez les Lombards. Pépin le fit poursuivre par quelques comtes du royaume de Bourgogne qui l'arrêtèrent dans la vallée de Maurienne, au passage des Alpes, et le tuèrent après un combat opiniâtre.

Pépin avait mis le siége devant Narbonne, et l'avait levé pour se rendre en Aquitaine. Avant de quitter cette ville, il laissa des troupes pour la bloquer et harceler la garnison. Ausemond, seigneur goth, fit tous ses efforts pour l'acquérir aux Français, mais il fut tué misérablement devant une des portes de la ville. Les troupes de Pépin désespéraient de la prendre, lorsque les Goths qui l'habitaient ménagèrent avec les assiégeants des intelligences secrètes et leur livrèrent la place, en 759. Depuis la prise de Narbonne, il fut facile aux Français de se rendre maîtres du reste de la Septimanie. Pépin, après la soumission de cette province, protégea ouvertement les chrétiens du pays et leur rendit toute la liberté dont ils avaient été depuis longtemps privés. On croit qu'il rétablit ou fonda plusieurs monastères, entr'autres, celui de Sorèze, situé dans l'ancien diocèse de Toulouse. Il ne restait à ce prince, pour soumettre tout le pays, qu'à s'emparer des états de Waifre. Les historiens favorables à la race carlovingienne donnent pour motif à la guerre que Pépin déclara au duc d'Aquitaine, l'envahissement des biens de plusieurs églises de France de la part de ce prince et quelques excur-

sions sur les frontières de la Septimanie. Ces motifs ne sauraient expliquer la conduite du nouveau roi à l'égard de Waifre. Il est beaucoup plus naturel d'admettre que la véritable cause de cette guerre fut d'abattre la puissance de ce duc, et de le placer, lui ou sa postérité, dans l'impossibilité de lui disputer la couronne.

Pépin ne tarda pas à envoyer des ambassadeurs à Waifre pour lui demander la réparation des dommages qu'il avait causés aux églises, et la remise de plusieurs sujets rebelles qui s'étaient réfugiés en Aquitaine. Waifre reçut ces députés avec beaucoup de fierté; de son côté, il envoya au roi des Français Blandin, comte d'Auvergne, et Bertellanus, évêque de Bourges, son métropolitain, pour expliquer sa conduite. Ces deux personnages remplirent leur mission avec tant de hauteur, que Pépin en fut irrité. La guerre fut aussitôt résolue. Pépin, ayant rassemblé son armée, passa la Loire à Mesve, au diocèse d'Auxerre, entra dans le Berry et l'Auvergne, ravagea une partie de la Touraine, et alla camper à Doué, en Anjou. Waifre voyant que tout cédait aux armes de Pépin, lui députa deux seigneurs de sa cour, Adotbert et Dadin. Le roi consentit à accorder la paix, à condition que le duc satisfairait sur tous les points et que cette satisfaction aurait lieu dans un plaid ou assemblée générale de ses états. Waifre promit tout, et donna pour ôtages Artalgarius et Ictérius, ses cousins germains. La paix qu'il avait conclue étant évidemment forcée, il se mit peu en peine d'exécuter les conditions du traité; il assembla les troupes de tous ses états, donna le commandement de son armée à Chunibert comte de Berry, et à Blandin comte d'Auvergne, passa la Loire, pénétra dans la Bour-

gogne, ravagea tout le diocèse d'Autun, brûla les faubourgs de Chalons-sur-Saône ainsi qu'un palais appartenant à Pépin, nommé Melci, et enfin repassa la Loire chargé d'un énorme butin (761).

Pépin ne tarda pas à repousser les attaques de son adversaire. Il alla d'abord assiéger le château de Bourbon, nommé depuis Archambaud; prit celui de Clermont et la ville d'Auvergne, et défit dans une bataille rangée Blandin, général de Waifre. L'année suivante (762), Pépin, accompagné des princes Charles et Carloman, ses enfants, entra dans le Berry, assiégea Bourges et l'emporta d'assaut, quoique cette ville fut vaillamment défendue par Chunibert. Dans le dessein de dépouiller entièrement Waifre de ses états et de les réunir à sa couronne, il se mit en marche après la prise de Bourges et s'empara du château de Thouars. En 763, il traversa le Bourbonnais et l'Auvergne, s'avança jusqu'à Cahors, Limoges, et Issoudun en Berry. Il est impossible de se faire une idée exacte des ravages qu'exerçaient sur leur passage les soldats de Pépin. Les églises, les monastères, les palais et châteaux du duc d'Aquitaine étaient réduits en cendres; toute la campagne présentait le spectacle de la plus affreuse désolation. Waifre, témoin de tant de malheurs, et ranimant son courage, résolut de tenter un dernier effort pour s'opposer à son ennemi : il conduisit ses troupes à Issoudun et présenta la bataille. La victoire ne fut pas longtemps indécise : Waifre fut vaincu, son armée en partie taillée en pièces et en partie dispersée. Blandin, comte d'Auvergne, se trouva au nombre des morts.

Réduit à l'extrémité, Waifre, désespérant de reconquérir

par les armes les places que Pépin lui avaient enlevées, eut recours à la négociation : il envoya une ambassade à ce prince pour lui demander la paix, la restitution de Bourges et des autres villes de ses états, promettant d'accomplir avec la plus scrupuleuse fidélité toutes les conditions qui lui seraient imposées. Le vainqueur répondit qu'il consulterait les principaux de sa nation. Ceux-ci entrèrent facilement dans ses vues. Les ambassadeurs furent donc renvoyés avec mépris et les demandes rejetées. Tassillon était alors duc de Bavière. Ce seigneur avait servi en Aquitaine dans l'armée de Pépin, son oncle. Sur la fin de la campagne, il se retira sous prétexte de maladie, et déclara qu'il ne reparaîtrait plus à la cour de France. Waifre avait fait agir secrètement auprès du duc de Bavière, pour l'engager à secouer l'autorité de Pépin et à s'unir à lui contre ce prince. Le roi crut prudent de ne rien entreprendre contre la Bavière ou l'Aquitaine. Les années 763 et 764 furent marquées par un froid excessif qui fit périr tous les arbres et les fruits de la terre. Au milieu de ces calamités, il était assez difficile de continuer la guerre. Waifre ne fut cependant pas arrêté par ce fléau qui causa une grande famine : il pénétra dans la Septimanie, et donna le commandement de ses soldats à Mancion, son proche parent. Ce général s'avança vers Narbonne et rencontra les troupes françaises. Le combat fut opiniâtre, mais enfin les troupes du duc d'Aquitaine furent vaincues et Mancion tué dans le combat.

Dans l'ordre politique, Waifre commit de grandes fautes qui précipitèrent sa ruine. Il tenta, en 765, une nouvelle expédition, confiée au comte Chilping, du côté de la Bourgogne et du Lyonnais. Ce comte fut vaincu. Amanugue,

comte de Poitou, qu'il avait envoyé pour ravager la Touraine, éprouva le même sort. Remistan, son oncle paternel, abandonna son parti pour embrasser celui de Pépin. Par une imprudence inexplicable, il faisait démanteler toutes ses places et les livrait ainsi à la merci de son ennemi. A cette nouvelle, Pépin entra de nouveau en Aquitaine à la tête d'une formidable armée, s'avança jusqu'à Limoges, et de là jusqu'à Agen. Ce fut dans cette dernière ville que les principaux seigneurs d'Aquitaine vinrent faire leur soumission entre ses mains, puis il rentra en France par le Périgord et l'Angoumois. En 767, il commença une nouvelle campagne, se rendit à Narbonne et puis à Toulouse, capitale des états de Waifre. Ce duc se tenait renfermé dans quelques châteaux d'Auvergne. Toulouse se rendit au vainqueur ainsi que l'Albigeois, le Rouergue et le Gévaudan; elle fut ainsi unie pour la seconde fois à la couronne de France.

Pépin tenait fort à cœur de s'emparer de la personne de Waifre. Celui-ci, dans sa détresse, avait senti son courage se ranimer encore par le retour de Remistan, son oncle, qui abandonna Pépin pour venir au secours de son neveu. Remistan se mit à la tête de toutes les milices qu'il put réunir en Aquitaine et harcela les garnisons que le roi de France avait mises dans ce duché. Ayant attaqué les Français, il les défit. Il jetait une si grande terreur dans les esprits, que les paysans n'osaient plus cultiver leurs terres. Waifre sut se dérober aux recherches de son puissant ennemi, et prit de nouvelles précautions dans sa retraite. Mais Pépin avait juré sa perte; pour atteindre ce but, il employa des moyens indignes d'une âme honnête et loyale;

il gagna par des présents sans doute et des promesses quelques domestiques du duc, qui s'engagèrent à le faire périr. En effet, ces brigands l'assassinèrent dans le Périgord, le 2 juin de l'an 768. L'on croit que ce crime fut commis pendant que le duc était profondément endormi. S'il faut ajouter foi à une ancienne chronique, Waifre périt par la trahison d'un nommé Waratton, qui fut son principal meurtrier. Pépin fit enlever au duc deux superbes bracelets d'or enrichis de pierreries qu'il avait coutume de porter dans les grandes solennités, et les donna à l'abbaye de Saint-Denis. On nommait ces bracelets *les poires de Waifre*. On les suspendit, en signe de trophée, devant l'autel principal, et ils furent plus tard attachés à un crucifix d'or. On attribue à Waifre la fondation du monastère de Saint-Sauveur ou de Saint-Martial de Limoges, où furent inhumés quelques membres de sa famille. Le corps du duc d'Aquitaine fut transporté plus tard à Bordeaux, et inhumé dans un lieu marécageux où, depuis, a été bâtie la Chartreuse de cette ville.

Pépin se vit donc, par la mort violente de Waifre, maître de toute la France, ayant réuni à sa couronne l'Aquitaine et la Gascogne. Quoique le caractère de Waifre présentât quelques défauts, on est obligé de convenir qu'il ne manqua ni de capacité ni de bravoure. Il fut le dernier duc héréditaire d'Aquitaine de la famille d'Eudes, qui descendait de la première race de nos rois. Le lâche assassinat de ce prince, exécuté par les ordres de Pépin, ternira à jamais la mémoire du premier roi de la seconde race. Waifre laissa un fils nommé Loup que lui avait donné la duchesse Adèle, sa femme. Dès que Pépin eut appris la mort de Waifre, il alla

joindre la reine son épouse à Saintes. A peine y fut-il arrivé, qu'il se trouva atteint d'une maladie qui présenta des caractères alarmants. En vain se fit-il transporter au tombeau de saint Martin et à celui de saint Denis pour obtenir sa guérison par leur intercession, il mourut dans cette abbaye le 24 septembre 768, cent jours seulement après la mort du duc d'Aquitaine.

Cette dernière province échut en partage à Charles. Le commencement de son règne fut marqué par un évènement assez singulier. Hunold, que nous avons vu abdiquer en 745 la couronne ducale de Toulouse et se retirer dans le monastère de l'île de Ré, frappé de l'état de désolation de sa maison et indigné du massacre de Waifre, son fils, quitta tout-à-coup l'habit monastique, et, malgré son grand âge, endossa la cuirasse. Ayant rassemblé des troupes de tous côtés, il se fit reconnaître pour légitime souverain d'Aquitaine. De secrètes intelligences qu'il avait entretenues dans le pays lui avaient appris que les Aquitains conservaient encore un vif attachement pour sa famille, et qu'ils désiraient s'affranchir du joug des Français. A peine Charles eut-il été informé des projets d'Hunold, qu'il alla à sa rencontre (769), le poursuivit jusqu'à la Garonne, et le força, ainsi que sa femme qu'il avait reprise, de chercher un asile chez Loup, duc de Gascogne. Il envoya de suite des ambassadeurs à ce prince pour le sommer de lui remettre Hunold, accompagnant sa sommation de terribles menaces. Loup, désespérant de pouvoir résister aux armes de Charles, accompagna lui-même les ambassadeurs et remit Hunold et son épouse entre leurs mains.

Deux ans après être tombé au pouvoir du nouveau roi,

Hunold fit un voyage à Rome. On ignore si Charles favorisa son évasion, ou si Hunold trompa la vigilance de ses gardiens. De Rome, l'ancien duc d'Aquitaine se rendit à la cour de Didier, roi des Lombards, qu'il excita contre Charlemagne. Celui-ci vint aussitôt assiéger Didier dans Pavie. Ce siége dura six mois. Hunold, qui se tenait enfermé dans cette ville, y périt misérablement : il fut accablé par le peuple sous une grêle de pierres. Obligée de capituler, Pavie fut prise, et Didier tomba prisonnier entre les mains de son vainqueur (774).

Toulouse vit passer à cette époque non loin de ses murailles une partie de l'armée de Charles qui partait pour l'expédition d'Espagne. Pendant que ce prince était occupé à Paderborn (en Westphalie) à recevoir le serment de fidélité des Saxons nouvellement soumis, Ibiu Acarabi, gouverneur de Saragosse pour les Sarrasins, suivi de quelques seigneurs de sa cour, arriva auprès de Charles pour solliciter sa protection contre l'émir Abdérame, en le priant de passer au-delà des Pyrénées pour les aider à secouer le joug du roi de Cordoue. Charles accepta cette proposition. Ayant rassemblé une nombreuse armée, il se rendit au château de Casseneuil. Ce palais, bâti sur la rive droite du Lot et situé entre la ville appelée depuis Villeneuve-d'Agen et le lieu où fut élevée plus tard l'abbaye de Sainte-Livrade, appartenait aux ducs d'Aquitaine. Il laissa à Casseneuil la reine Hildegarde, son épouse, et après avoir célébré la fête de Pâques, il partit pour l'Espagne, en 778. Il ne suivit pas, pour se rendre aux Pyrénées, la route du Toulousain, mais celle de la Gascogne et de la Navarre. Il assiégea et prit Pampelune, et reçut la soumission d'Huesca,

de Jaca, et de quelques autres places de l'Aragon. Les infidèles, bloqués dans Saragosse, ne purent soutenir longtemps l'attaque de Charlemagne; il prit cette importante cité, d'où il enleva d'immenses richesses, reprit la route de France en suivant le même chemin qu'il avait parcouru, et fit démanteler la place de Pampelune.

Le cœur déchiré par le désir de la vengeance, le fils du dernier duc d'Aquitaine exécuta contre Charlemagne un audacieux projet. A la tête de quelques Gascons montagnards, il s'empara des défilés des montagnes et se mit en embuscade sur les hauteurs qui dominent la vallée de Roncevaux. Il laissa passer l'avant-garde, conduite par le roi, et, la nuit étant venue, il se jeta à l'improviste sur l'arrière-garde et les bagages. Les Français, malgré leur résistance, furent défaits et perdirent les généraux Eghart, grand-maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Rolland, gouverneur de la côte de Bretagne. Les bagages furent pillés; Loup et les Gascons prirent ensuite la fuite. Charlemagne, irrité de cette défaite et de la perfidie du fils de Waifre, auquel il avait cédé le duché de Gascogne, le fit chercher dans les lieux de sa retraite. Loup tomba entre les mains des soldats du roi, fut conduit à Charlemagne et pendu. Adalaric, son fils, étant trop jeune pour avoir partagé la trahison de son père, reçut du vainqueur, à titre de fiefs, la Bigorre, le Béarn et la basse Navarre.

Tel fut le désastre de Roncevaux, sur lequel se sont exercés les romanciers du moyen-âge. Il existe, en effet, un roman portant ce nom, composé de huit mille vers, écrit en langue vulgaire, et que l'on suppose avoir été fait vers le XI[e] siècle. C'est dans ce roman, qui n'est qu'une longue

chanson, que l'on trouve les noms du duc Nayme, d'Olivier, l'archevêque Turpin, Ganelon, et Rolland avec son cor d'ivoire et Durandart son épée, la mort de Turpin et de Rolland, et le supplice de Ganelon. C'est sur ce vieux roman de Roncevaux qu'ont été composées toutes les chansons guerrières et chevaleresques que nous avons souvent entendues dans notre enfance quand nous étions bercés sur les genoux de nos mères. Charles fut consolé de cette défaite par la naissance de deux enfants que lui donna Hildegarde, au château de Casseneuil; il les nomma Louis et Lothaire. Celui-ci mourut deux ans après; celui-là fut créé par son père roi d'Aquitaine. Toulouse devint alors, pour la troisième fois, capitale d'un grand royaume.

En attendant que le jeune roi fut en âge de gouverner par lui-même, son père institua des ducs ou comtes pour gouverner les villes de sa nouvelle domination. Chorson fut choisi par Charlemagne pour le premier comte de Toulouse. Ce seigneur et ceux qui lui succédèrent prirent aussi le nom de *ducs*.

Le premier apôtre de Toulouse abrita alors à l'ombre de son culte l'une des plus belles institutions monastiques du VIIIe siècle : nous voulons parler de celle de Saint-Benoît-d'Aniane. Ce saint homme était fils du comte de Maguelonne. Après avoir vécu pendant sa jeunesse à la cour du roi Pépin en qualité de page de la reine et d'échanson, ensuite à celle de Charlemagne, après avoir servi aussi dans les armées de ce prince, il quitta le monde par suite d'un accident terrible arrivé à son frère, et se rendit au monastère de Saint-Seine, à cinq lieues de Dijon, où il embrassa la vie monastique. L'abbé de cette maison étant mort, les

religieux élurent Benoît pour lui succéder. Alarmé de cette élection, Benoît prit la fuite, se retira dans sa patrie, et fixa sa demeure dans une étroite vallée du diocèse de Maguelonne, traversée par le ruisseau d'Aniane; là se trouvait une église bâtie en l'honneur de saint Saturnin, martyr et premier évêque de Toulouse. Benoît se plaça sous la protection de ce saint, et éleva un premier monastère à côté de cette église. Cette maison devint la source de la célèbre abbaye d'Aniane, l'une des plus belles du Languedoc. Saint Saturnin devint aussi, à ce que nous croyons, le patron d'un autre monastère situé dans le diocèse de Carcassonne et qui prit ensuite le nom de saint Hilaire, évêque de cette ville qui y avait été inhumé. Nampius était abbé de cette maison au temps de Charlemagne (1).

Cet empereur ayant conduit à Rome, en 781, son fils Louis, âgé de 3 ans, le fit couronner par le pape Adrien Ier, après les fêtes de Pâques, en qualité de roi d'Aquitaine. Il étendit beaucoup, en faveur de Louis, l'ancien duché de ce nom, et forma le nouveau royaume de tout le pays compris entre la Loire, l'Ebre, le Rhône et les deux mers. Toulouse fut désignée pour la capitale de ce nouvel état; Charlemagne envoya le jeune prince son fils en prendre possession. Louis fut porté de Rome à Orléans dans un berceau; là il fut habillé et armé d'une manière convenable à son âge, et on lui fit faire à cheval le reste de la route. Son père plaça auprès de sa personne des hommes dévoués et des ministres

(1) On voit encore dans ce monastère le tombeau de saint Hilaire, sur lequel est gravé en relief l'histoire du martyre du saint évêque de Toulouse.

habiles, parmi lesquels on distinguait Arnold, qui avait toute la confiance du prince. Toulouse offrit au jeune roi un superbe palais, qui sans doute était le même que celui des ducs d'Aquitaine et des princes visigoths, leurs prédécesseurs. Ce palais, qui porta depuis le nom de *Château Narbonnais,* était d'une immense étendue. On croit qu'il prit ce nom parce qu'il était situé à l'une des extrémités de la ville et sur la voie qui conduisait de Toulouse à Narbonne. Ce palais était formé de deux énormes tours, l'une au midi, l'autre au nord, ayant de larges plate-formes. De grands bâtiments unissaient ces tours l'une à l'autre et étaient destinés à la garnison et au logement des princes. La chapelle du palais était située à l'une des extrémités. Quatre portes donnaient entrée au château, deux au midi et deux au nord. l'historien Noguié nous a donné la description et le dessin de l'une de ces portes qui annonçaient une assez grande magnificence dans le monument. On montre encore aujourd'hui quelques restes des bâtiments et de la chapelle des ducs d'Aquitaine. C'est dans ce palais que Louis tenait ordinairement la diète ou assemblée générale de ses états.

L'histoire garde le silence sur ce qui se passa en Aquitaine, et à Toulouse en particulier, pendant les premières années du règne de Louis ; elle dit seulement qu'en 785, Charlemagne, occupé à la guerre contre les Saxons, fit venir son fils à sa cour pour y passer l'hiver. Avant son départ, le conseil du prince donna ordre aux gouverneurs qui commandaient la frontière, de veiller à la garde du pays pour prévenir les surprises des Sarrasins. Louis partit à cheval, et arriva à Paderborn où se trouvait son père. Il parut devant l'empereur habillé à la manière d'Aquitaine, portant un

pourpoint rond sur une camisole à larges manches, de grandes brayes, des bottines à éperons, et un javelot à la main. Il n'avait alors que sept ans. Il était accompagné d'une foule de jeunes seigneurs revêtus du même costume. Charlemagne fut ravi de la bonne grâce du jeune prince ; mais ayant appris les mouvements qui se faisaient sur la frontière d'Espagne, il renvoya Louis dans ses états, sur la fin de l'automne.

A cette époque, l'Eglise de Toulouse était gouvernée par Aricius ou Ericius : c'est le seul évêque que nous rencontrions dans cette longue période depuis la mort de saint Erembert, en 678, jusqu'au voyage de Louis et son retour en 785. Voilà donc un siècle entier d'interpontificat pour la capitale du duché d'Aquitaine. Il ne faut cependant pas conclure rigoureusement que cette Eglise soit restée dans une aussi longue viduité, par cela seul qu'aucun nom d'évêque ne se trouve dans les tables chronologiques ; ces tables peuvent être incomplètes, et le nom de quelque évêque a bien pu échapper aux recherches des premiers chroniqueurs, parce qu'il ne s'est rencontré dans la vie, ou sur le passage de ces évêques, aucun monument, aucun fait qui ait pu laisser des traces suffisantes de leur existence.

Ericius, dont nous allons parler, était intimement lié avec un seigneur du nom de Rotger ou Rothaire, que Charlemagne avait préposé au gouvernement du Limousin. Ce seigneur avait épousé une femme nommée Euphrasie ; ils étaient l'un et l'autre distingués par leur piété. Un ami du comte Rotger nommé Frédéland avait entrepris le pélerinage de Jérusalem et en avait rapporté une parcelle assez considérable de la vraie croix ; il en fit hommage à Rotger, qui,

de concert avec sa femme, résolut de bâtir un monastère pour renfermer cette précieuse relique. Ils firent part de leur projet à Charlemagne, qui l'approuva et voulut être, lui aussi, l'un des fondateurs de ce monastère. Par un testament ou acte public portant la date du 14 des calendes de juin de l'an 785, ils donnèrent la terre de *Charroux* et ses dépendances pour y construire cette maison. Ce monastère fut donc fondé sous le titre de Sainte-Croix; on y plaça douze moines de saint Benoît; il était situé sur la Charente, au lieu appelé *Briou*. Charlemagne approuva cette fondation, et enrichit cette abbaye d'un grand nombre de reliques apportées d'Orient et d'une belle bibliothèque. Aricius, évêque de Toulouse, signa l'acte de fondation, c'est-à-dire le testament de Rotger et d'Euphrasie; son sceau se trouve même le premier après celui des fondateurs. Benjamin, évêque de Saintes, et Adalbert d'Auvergne le signèrent après lui, ainsi que quelques autres clercs et seigneurs.

Il paraît qu'Aricius, que l'on nommait encore Arricho, était un personnage très recommandable par sa piété et sa science théologique, puisqu'il fut l'un des évêques auxquels Charlemagne adressa sa Lettre sur la Grâce de l'Esprit saint, que Mabillon a insérée au tome IVe de ses Analectes. Cet évêque se trouvait à Toulouse avec Chorson lorsque ce duc prit les armes pour repousser les attaques d'Adalaric, fils de Loup, qui, à la tête de ses Gascons, commit alors diverses hostilités. Chorson fut pris par le duc de Gascogne, mais il racheta sa liberté à des conditions peu honorables pour lui. Adalaric fut cité à une diète que Louis tint exprès en un lieu de la Septimanie appelé la *Mort des Goths*. Dans cette assemblée, il chercha à justifier sa conduite et fut

assez heureux pour recevoir l'absolution de sa félonie. Mais Charlemagne en jugea diversement : en 789, il fit venir Louis en Germanie et cita Adalaric et Chorson à la diète de Worms. Cette diète condamna les deux coupables à un exil perpétuel.

Guillaume surnommé *Court-Nez,* personnage célèbre par sa sainteté et ses hauts faits, fut désigné à la diète de Worms pour succéder à Chorson. Ce seigneur naquit sous le règne de Pépin ; il était fils de Théodoric et d'Aldane. Théodoric était un proche parent de ce prince ; Aldane était aussi de race royale. Théodoric et Aldane étaient plus recommandables par leur piété que par l'illustration de leur origine. Guillaume fut élevé avec le plus grand soin dans tous les exercices de la religion. Charlemagne le prit à sa cour et le fit successivement comte du palais et capitaine de la première cohorte de sa garde. Ce jeune seigneur était brave, adroit, d'une taille avantageuse, plein de grâce et d'aménité, et d'une conduite irréprochable. L'histoire de son expédition devant Orange, contre les Sarrasins, a été regardée comme entièrement fabuleuse par les plus habiles critiques. Cet évènement, qui se réduit à des proportions assez étroites, c'est-à-dire à un simple combat livré par ce seigneur contre les infidèles du côté du Rhône, a fourni une ample matière au roman de Guillaume au *court nez*. Ce nom lui fut donné par les romanciers, par allusion aux armes qu'ils prêtent à ce duc, et qui étaient un cornet *(cort-nez)* de chasse. La première expédition que Guillaume entreprit, fut la guerre qu'il déclara aux Gascons révoltés. L'exil d'Adalaric prononcé dans la diète de Worms avait irrité ces peuples ; ils reprirent les armes, mais ils furent bientôt repoussés par les

troupes que le nouveau duc avait réunies. La victoire qu'il remporta le rendit maître des conditions de la paix qu'il proposa aux vaincus, et qui furent acceptées. A peine l'expédition contre les Gascons était-elle terminée, que Guillaume se rendit à Toulouse où se trouvait le jeune roi. Celui-ci avait convoqué dans cette ville la diète ou assemblée générale de ses états. L'évêque Aricius faisait partie de cette diète, qui se tint au palais des anciens ducs d'Aquitaine. On y vit arriver les députés de divers gouverneurs sarrasins de la frontière d'Espagne, et nommément ceux d'Abitaurus, gouverneur d'Huesca; ils offrirent au prince de magnifiques présents et lui firent serment de fidélité (790).

Immédiatement après avoir tenu cette assemblée, Louis quitta Toulouse et se rendit auprès de Charlemagne, au palais d'Ingelheim en Germanie, et de là il l'accompagna jusqu'à Ratisbonne. Ce fut dans cette ville que le jeune prince reçut des mains de son père la ceinture militaire; il avait alors treize ans. S'étant rendu à l'armée qui allait combattre les Avares, il reçut l'ordre, peu de jours après, d'aller attendre son père auprès de la reine Fastrade.

Pendant l'absence du jeune roi d'Aquitaine, un concile fut tenu à Narbonne contre Félix d'Urgel. Une dispute s'était élevée depuis quelques années entre deux prêtres de Cordoue, sur la filiation de Jésus-Christ : il était question de savoir si Jésus-Christ, en tant qu'homme, devait être regardé comme fils adoptif ou comme fils naturel de Dieu. Elipand, archevêque de Tolède, ayant pris connaissance de cette dispute, en écrivit à Félix, évêque d'Urgel, qu'il estimait d'une manière toute particulière. Félix répondit que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'était que le fils adoptif

de Dieu. Cette décision renouvelait les erreurs de Nestorius qui admettait deux personnes en Jésus-Christ. Elipand de Tolède crut cette décision orthodoxe et la répandit en Espagne ; Félix, de son côté, l'enseigna dans la Marche d'Espagne et la Septimanie. Cette erreur se répandit avec un grand éclat ; mais le pape Adrien Ier écrivit aux évêques d'Espagne pour les prémunir contre les deux prélats. — L'Eglise d'Urgel était alors soumise au métropolitain de Narbonne avec les autres parties de la Tarragonnaise, dont les Français avaient fait la conquête. Daniel, évêque de Narbonne, pour étouffer cette erreur dans son berceau, convoqua un concile, qui s'assembla dans l'église des SS. Juste et Pasteur, au mois de juin 791, la vingt-troisième année du règne de Charlemagne ; on y compta vingt-six évêques de diverses provinces. Les actes de ce concile, où il est question des erreurs de Félix d'Urgel, ne sont point arrivés jusqu'à nous ; on n'en possède qu'un simple fragment relatif aux limites du diocèse de Narbonne. Ce fragment porte la date de 788, qui sans doute y aura été ajoutée après coup.

Abraham, évêque de Comminges, souscrivit au concile de Narbonne. Il est, dans la chronologie des évêques de ce siége, le successeur immédiat de Rufin, qui, à la fin du VIe siècle, fut le témoin de la complète destruction de Lyon de Comminges. D'après cette chronologie, cette Eglise aurait été pendant plus de deux siècles veuve de ses pasteurs : ce qui ne paraît pas croyable. Il faut conclure que les monuments historiques indiquant et le nom et le nombre des évêques de cette longue période, manquent complètement.

Parmi les prélats qui vinrent assister au concile de Narbonne, on voit figurer Aricius, évêque de Toulouse, qui

y prend le nom d'Arricho. Son Eglise avait-elle été, à cette époque, détachée de la métropole de Bourges, et était-elle rentrée sous la juridiction du métropolitain de Narbonne? C'est ce qu'on ignore. La présence d'Aricius au concile semblerait indiquer que Toulouse dépendait alors de cette dernière ville. Il est toujours certain que, vers la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, la capitale du royaume d'Aquitaine était comprise dans l'étendue de la province ecclésiastique de Narbonne. Aricius gouvernait l'Eglise de Toulouse depuis six ans au moins à l'époque du concile auquel il souscrivit, puisque nous avons vu qu'en 785 il signa l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux. Il se lia naturellement d'amitié avec le nouveau duc ou comte de Toulouse, Guillaume *Cort-Nez,* qui était un très-saint personnage; et quoiqu'on ne connaisse pas d'une manière certaine l'année de la mort d'Aricius, cependant, comme on ne trouve Mancion, son successeur, qu'en 798, il est à présumer qu'il a dû gouverner quelque temps encore son Eglise après la tenue du concile de Narbonne, et conséquemment que Guillaume et Aricius ont vécu assez de temps ensemble pour former et exécuter quelque pieux projet. Ces dernières paroles s'appliquent à la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Saturnin. Le plus ancien monument authentique que nous possédions de l'existence de cette abbaye, ne se rencontre qu'au IXe siècle. Ce monument historique suppose la fondation antérieure de ce monastère. Il paraît difficile de l'attribuer à Pépin-le-Bref, à Charlemagne, ou à Louis-le-Débonnaire; mais nous croyons qu'on peut la placer du moins sous le règne des premiers princes de la race carlovingienne.

Quant aux solitaires de Toulouse que saint Exupère envoya à saint Jérôme, ou qui se rendirent eux-mêmes en Orient, rien n'indique qu'ils appartinssent à cette abbaye. Ne serait-il pas plus exact d'admettre que sous Louis-le-Débonnaire et sous Charlemagne, Guillaume *Cort-Nez* et l'évêque Aricius ont fondé cette abbaye? Un rapprochement assez frappant existe entre l'abbaye de Charroux que ce prélat vit établir, et celle de saint Saturnin. Nous avons vu, en effet, qu'un grand nombre de reliques apportées d'Orient furent données par Charlemagne à Charroux, et une tradition que nous croyons devoir respecter affirme qu'au temps de ce prince, plusieurs reliques furent apportées aussi à Toulouse des mêmes contrées. N'est-on pas conduit à conclure que, puisque le monastère de Charroux fut fondé en présence de l'évêque de Toulouse pour renfermer des reliques, Aricius dût construire à son tour un monastère pour y recevoir les précieux gages de la libéralité de Charlemagne? et que la basilique exupérienne, qui fut au moins mutilée par les Sarrasins l'an 721, reçut à cette époque une restauration digne des sacrés dépôts qu'elle devait posséder?... L'archéologie montre encore dans l'intérieur de la basilique actuelle des bas-reliefs incrustés dans les murs de l'abside, qu'elle croit appartenir au style carlovingien, et qu'elle regarde comme des restes précieux de l'église restaurée sous Louis-le-Débonnaire. Nous laissons à l'archéologie ses appréciations, sans les adopter ni les rejeter. Si l'on admet nos conjectures sur l'abbaye de Saint-Saturnin, il faut placer sa fondation et la restauration de sa basilique en l'an 791.

Nous avons laissé Louis-le-Débonnaire auprès de la reine

Fastrade. Il reçut l'ordre du roi son père de retourner en Aquitaine, d'y lever des troupes, et d'aller secourir Pépin son frère, roi d'Italie, contre les habitants de Bénévent qui s'étaient révoltés. Louis exécuta ce commandement, et, le jour de Noël 792, il rejoignit Pépin à Ravenne. L'année suivante, il alla retrouver son père en Bavière, et resta auprès de lui pendant l'été, l'automne et l'hiver.

Abdérame, roi des Sarrasins en Espagne, était mort depuis quelques années et avait laissé plusieurs enfants. Issem, l'un d'entr'eux, éloigna tous ses frères et s'empara de la couronne; il déclara la guerre à Zada, gouverneur de Barcelonne, qui appela les Français à son secours. Ayant appris le départ de Louis pour l'Italie, il résolut de ravager le royaume d'Aquitaine, et donna le commandement de ses armées à Abdelmélec. Ce général traversa les Pyrénées, marcha vers Narbonne dont il brûla les faubourgs, et emmena une foule de prisonniers. Il se dirigeait vers Carcassonne lorsqu'il rencontra, au passage de la rivière d'Orbieu, le vaillant duc Guillaume à la tête de ses soldats. Le duc donna aussitôt le signal du combat: les Français furent repoussés; Guillaume tint seul ferme au milieu de la déroute générale, et abattit à ses pieds un des chefs de l'armée d'Abdelmélec. Après avoir fait des prodiges de valeur, accablé par le nombre, il sut faire une honorable retraite. Cette bataille se donna dans la vallée de Villedaigne qui est traversée par l'Orbieu, l'an 793. Les Sarrasins emportèrent des Gaules un assez riche butin, et conduisirent au-delà des monts un grand nombre de prisonniers que l'émir Issem employa à la construction de la superbe mosquée qu'Abdérame son père avait fait commencer à Cordoue.

Les actions de valeur que le duc Guillaume fit à la bataille d'Orbieu ont produit toutes les fables que les romanciers ont inventées sur ce vaillant guerrier, qui devint ainsi le héros de toutes ces histoires romanesques, comme Rolland l'avait été à Roncevaux.

L'année qui suivit la fameuse bataille d'Orbieu, Charlemagne convoqua à Francfort un célèbre concile composé de presque tous les évêques de l'église latine, c'est-à-dire du royaume des Francs, de l'Italie, de la Gaule et de la Germanie. Le concile fut présidé par les légats du pape Adrien, Théophilacte et Etienne. L'hérésie de Félix d'Urgel y fut condamnée pour la troisième fois, et les canons portés au second concile de Nicée dans la cause des saintes images y furent renouvelés. Nous ignorons si l'évêque de Toulouse Aricius assista à ce concile, parce que les souscriptions des pères ne sont pas venues jusqu'à nous. S'il vivait à cette époque, il ne dût prolonger sa carrière que de peu d'années, puisque nous trouverons bientôt le nom de son successeur. En 795, Louis quitta Francfort, où il se trouvait pour le concile, et revint à Toulouse vers la saison du printemps. Le ministre Arnold était mort, et Charlemagne l'avait remplacé auprès de son fils par Méginaire, homme plein de sagesse et de prudence qui fut depuis archevêque de Rouen. Guidé par les conseils de son ministre, Louis établit l'ordre le plus parfait dans ses finances ; ses économies lui permirent d'abolir plusieurs impôts, ce qui fit bénir son gouvernement. Après une courte excursion sur les frontières d'Espagne pour user de représailles contre les Sarrasins, le roi d'Aquitaine, accompagné de Charles son frère, se rendit à Aix-la-Chapelle auprès de son père, et y passa

l'hiver. De retour dans ses états, Louis tint à Toulouse la seconde diète d'Aquitaine; il y reçut les ambassadeurs d'Alfonse, roi de Galice et des Asturies. Ce prince venait solliciter la continuation de l'amitié de Louis contre les Sarrasins. Il lui fit offrir de très riches présents. Louis reçut aussi les députés du duc Bahaluc qui commandait pour les Sarrasins du côté d'Huesca, et qui vinrent avec de riches offrandes lui demander la paix. Immédiatement après avoir tenu cette diète, Louis s'occupa d'une affaire tout aussi sérieuse : de l'avis de son conseil, il consulta Charlemagne sur un mariage qu'il avait projeté. Il avait jeté les yeux sur Ermengarde, princesse d'un rare mérite. Elle était fille du duc Ingeramne, issu de l'une des plus nobles familles du royaume, et neveu du célèbre Crodegand, évêque de Metz. Charlemagne ayant approuvé cette alliance, Ermengarde, accompagnée de sa famille, fut conduite à Toulouse, et les noces du roi d'Aquitaine, qui était alors âgé de vingt ans, se célébrèrent dans cette ville, en 798, avec une grande magnificence.

L'Eglise de Toulouse perdit à cette époque son évêque Aricius. Il eut pour successeur Mancius ou Mancio. Ce dernier prélat est connu dans notre histoire par un fait assez bizarre et bien extraordinaire, quoiqu'il soit rapporté par un écrivain grave et sérieux, Théodulfe, évêque d'Orléans. Ce fait se rattache au voyage que cet évêque fit, de concert avec Leydrade, archevêque de Lyon, dans la Septimanie et sur les frontières de l'Aquitaine, par ordre de Charlemagne. Ils avaient été chargés par ce prince de veiller avec soin à ce que les juges remplissent leur charge avec la plus grande fidélité. Théodulfe nous a conservé dans l'un de ses poëmes

l'histoire de son voyage et de la mission qu'il eut à remplir. Parlant dans cette relation de la ville de Toulouse, à laquelle il donne le nom de *Belle,* il raconte ainsi le fait singulier qui nous occupe : « A l'extrémité du pays toulousain et sur » les frontières du Quercy, un nombre presque infini d'oi- » seaux de toute espèce, dont les uns venaient du midi et » les autres du nord, se rendirent en même temps autour » d'un champ environné d'arbres; là, après s'être rangés » en bataille ainsi que deux armées ennemies, ils s'envoyè- » rent de part et d'autre plusieurs messages comme s'ils » eussent voulu entrer en négociation et tenter quelque traité » avant que d'en venir au combat. Enfin, après divers mou- » vements, ces deux troupes en vinrent à une action géné- » rale. Le signal n'en fut pas plutôt donné, qu'ils fondirent » les uns sur les autres avec une rapidité, une fureur et un » acharnement si grand, que le récit en paraît incroyable. » Le combat, où chacun se servit des ailes, du bec et des » griffes comme d'autant d'armes offensives et défensives, » fut également long, cruel et sanglant; il dura six jours en- » tiers, et ne cessa que faute de combattants, qui demeu- » rèrent presque tous sur le champ de bataille. Quelques- » uns seulement d'entre ceux qui étaient venus du nord se » sauvèrent par la même route qu'ils étaient venus. Le désir » de voir un spectacle aussi extraordinaire attira une infinité » de personnes sur le lieu. Mancius, évêque de Toulouse, » vint exprès de cette ville. Interrogé pour savoir si l'on » pouvait manger de ces oiseaux, il répondit qu'il y en avait » quelques-uns dont on pouvait se nourrir; alors on en » chargea des chariots, et chacun se retira. »

Tel est le récit de Théodulfe. Il nous est impossible d'ad-

mettre que l'histoire de cette bataille ait été inventée à plaisir, et puisqu'un auteur aussi savant et aussi éclairé que l'évêque d'Orléans l'a consignée dans un ouvrage sérieux, il faut reconnaître qu'avant de la décrire, il en acquit la certitude. Il affirme d'ailleurs qu'il tient ce récit de Guérard, qui lui-même le tenait d'un témoin oculaire appelé Pascaide. Etait-ce des oiseaux dressés exprès à ce genre de combats? Doit-on voir dans cet évènement quelque chose de merveilleux et qui tienne du prodige? Cette bataille en plein air annonçait-elle quelque évènement extraordinaire? C'est ce que nous ne pouvons déterminer. On est seulement surpris que Mancius ait établi une distinction entre les oiseaux qu'on pouvait manger et ceux dont il n'était pas permis de se nourrir.

En 799, Louis assista à la diète générale du royaume tenue à Fremesheim sur le Rhin, et accompagna ensuite Charlemagne dans son expédition contre les Saxons. Ce fut au mois de novembre de cette année qu'il retourna en Aquitaine, et alla habiter le château de Casseneuil en Agenais. Il avait fait de grands préparatifs dans ce palais pour recevoir son père; mais celui-ci, n'ayant pu accepter son invitation, fit mander son fils à Tours. Ce fut dans cette ville qu'eut lieu l'entrevue. Charles reçut Louis avec toute la distinction et la tendresse que celui-ci en pouvait attendre; puis ils se séparèrent, l'un pour se rendre à Rome où il reçut la couronne impériale, le jour de Noël de l'an 800, et l'autre pour rentrer dans ses états. A peine arrivé à Toulouse, il se mit à la tête de son armée pour continuer la guerre contre les Sarrasins. Barcelonne, dont Zada était gouverneur, refusa de lui ouvrir ses portes. Il assiégea

Lérida, la prit et la détruisit; Huesca en Aragon eut le même sort. Après cette double victoire, Louis rentra en Aquitaine et publia le dessein qu'il avait formé d'aller assiéger Barcelonne et de venger l'affront qu'il y avait reçu. A cette nouvelle, Zada sortit de la place et courut se jeter aux pieds du roi; mais il fut arrêté à Narbonne et conduit à Louis. Celui-ci l'envoya à Charlemagne, qui le condamna à un exil perpétuel. Le roi d'Aquitaine convoqua alors à Toulouse sa troisième diète (801); on y traita de la révolte des Gascons.

On a vu plus haut qu'après la bataille de Roncevaux, Charlemagne avait laissé à Adalaric, fils de Louis, une partie du duché de Gascogne à titre de fief héréditaire; il avait confié les autres parties de ce duché à des comtes particuliers et amovibles, et avait donné, entr'autres, le comté de Fézensac à un seigneur gascon nommé Burgundion. Celui-ci étant mort, le roi d'Aquitaine nomma Liutard à sa place. Il paraît que cette dernière nomination déplut aux Gascons. Leur mécontentement fut excité par Adalaric qui, après avoir été exilé à la diète de Worms, en 790, et être rentré en possession de son duché, désirait avec ardeur réunir à son domaine le comté de Fézensac. Les Gascons se jetèrent sur Liutard, le tuèrent avec une partie de ses gens, et brûlèrent les autres tout vivants. Louis, indigné de cette atrocité, cita les Gascons à sa diète. Ils arrivèrent à Toulouse, parurent devant le souverain, et n'ayant pu se justifier, furent tous condamnés à mort et punis du supplice du feu.

Après l'exécution des coupables, Louis partit de Toulouse à la tête d'une puissante armée composée d'Aquitains.

de Gascons, de Goths, de Bourguignons, de Provençaux et de Bretons. Cette armée fut divisée en trois corps. Rostaing, comte de Gironne, fut placé à la tête du premier corps qui devait assiéger Barcelonne; Guillaume, duc de Toulouse, prit la conduite du second; il devait se rendre au-delà de la ville pour empêcher les assiégés de recevoir du secours du côté d'Espagne. Le duc avait sous ses ordres le comte Adhémar et plusieurs autres seigneurs de distinction; il portait le titre de premier porte-enseigne de la couronne. Louis alla camper dans le Roussillon avec le troisième corps d'armée. Rostaing investit Barcelonne, qui ne put recevoir de secours. Guillaume se hâta de le rejoindre. Ces deux corps réunis gardèrent si bien les lignes de circonvallation, que les assiégés éprouvèrent bientôt toutes les horreurs de la famine; plusieurs se précipitèrent du haut des murs. Quand les assiégeants comprirent que Barcelonne ne pouvait tenir longtemps, ils en donnèrent avis à Louis, qui arriva aussitôt avec son armée. La ville ne tarda pas à ouvrir ses portes, et le roi d'Aquitaine y entra processionnellement, précédé du clergé qui faisait retentir les airs d'hymnes et de chants sacrés. Louis se rendit à l'église de Sainte-Croix, où il fit célébrer un office d'actions de grâces pour la prospérité de ses armes. Après avoir donné le gouvernement de Barcelonne au comte Béra, Louis revint à Toulouse pour se reposer de ses fatigues et jouir du fruit de sa victoire.



LIVRE VII.

DEPUIS LA PRISE DE BARCELONNE PAR LE ROI D'AQUITAINE, EN 801, JUSQU'A LA DISGRACE DU DUC DE SEPTIMANIE, EN 832.

Une grande révolution liturgique s'opéra en France au commencement du IXe siècle. La liturgie romaine fut introduite dans les Gaules par les soins et les ordres des premiers princes de la race carlovingienne; mais cette innovation n'empêcha pas que le rit ancien gallican ne dominât encore dans bien des Eglises particulières, puisque, trente-cinq ans après la mort de Charlemagne, Walafride Strabon affirmait que *les Eglises des Gaules se servaient de leurs prières*. Du reste, depuis cette époque jusqu'au XVIe siècle, ni l'ordre romain ni l'ordre gallican ne furent admis ou conservés dans leur pureté primitive, et une assez grande confusion régna dans cette matière.

Quant à l'Eglise de Toulouse, il n'existe aucun monument qui puisse nous apprendre quelle était la liturgie suivie par elle dans cette révolution. Nous pencherions à croire qu'elle adopta la liturgie gallo-romaine, qui n'était qu'un mélange des deux rits.

L'état monastique était devenu très florissant dans le cours du VIIIe siècle, surtout par la réforme d'Aniane, qui jeta un vif éclat sur tout l'Occident. Cet état allait recevoir encore un plus grand développement par la fondation du monastère de Gellone, due aux libéralités de Guillaume duc d'Aquitaine et de sa famille, que Toulouse s'honorait à juste titre

de posséder dans son sein. Ce prince était encore bien plus illustre par sa piété que par ses exploits militaires. Sous son gouvernement, à la fois ferme et paternel, la religion était florissante, les lois respectées, la justice rendue à tous, les pauvres soulagés, les veuves et les orphelins protégés. Il aimait les religieux d'une toute particulière affection, et les inclinations de sa piété le portaient à fonder ou à doter des monastères. Tranquille désormais au sein de ses victoires, Guillaume résolut de laisser à la postérité un monument durable de son dévouement à l'ordre monastique; et cet homme qui parcourait les Gaules pour repousser l'ennemi, qui protégeait les frontières contre les agressions des Sarrasins, quitta Toulouse avec des ouvriers pour chercher un lieu favorable à la construction d'un édifice destiné à la prière. Il se rendit dans les montagnes de Lodève: un vallon assez étroit se présenta à ses yeux; tout près, une petite plaine coupée par un ruisseau d'eau vive. Quelques arbres épars çà et là donnaient à cette plaine une agréable fraîcheur: on l'appelait Gellone. Guillaume voulut tracer lui-même le plan de ce monastère, et fit construire l'église, qu'il orna de marbre et qu'il dédia au Sauveur. Cette célèbre maison prit plus tard le nom de Saint-Guillem-du-Désert. Saint Benoît d'Aniane se chargea de peupler ce monastère de bons religieux, et, dans sa libéralité, le duc le dota de plusieurs domaines. Les chartes que Guillaume octroya à ce monastère nous apprennent toute sa généalogie; nous rapportons ici la première, comme un monument précieux pour notre histoire.

« Au nom de Dieu, moi Guillaume, comte par la grâce » de Dieu, reconnaissant la fragilité de l'humaine nature,

» pour l'expiation de mes péchés et de ceux de mes parents
» qui sont morts, pour mon père Theudéric, ma mère
» Aldane, mes frères Theudoin et Adalelme, mes sœurs Al-
» bane et Bertane, mes filles et mes fils Bernard, Vitcher,
» Gotcelme et Helimbruge, mes femmes Cunégonde et
» Guitburge, et mon neveu Bertran; pour tous ceux que je
» viens de nommer, je donne au monastère de Gellone,
» situé au pays de Lodève, sur le fleuve Araou, et qui est
» bâti en l'honneur du Seigneur Jésus notre Sauveur, de
» sainte Marie toujours vierge, de saint Michel archange,
» des saints Apôtres Pierre, Paul et André, et de tous les au-
» tres, et que j'ai construit au nom de mon souverain Char-
» les : d'après la règle du vénérable père Benoît, j'y ai placé
» des religieux et un abbé pour que Dieu y soit toujours
» servi, et je veux que la donation soit perpétuelle. Je livre
» donc, pour être possédé en propre et à toujours, tout ce
» que je possède au pays de Lodève : 1° le fief de Litène
» avec les églises de Saint-Jean et de Saint-Genez, leurs
» bourgs, fermes, vignes et champs cultivés ou en friche,
» arbres fruitiers et sauvages, pâturages, prairies, moulins,
» viviers, lacs et cours d'eau, et généralement tout ce qu
» appartient à ce fief et à son exploitation. » La suite de cette charte présente les diverses donations faites à Gellone par le prince. Elle porte la date du 19 des calendes de janvier (804), la quatrième année de l'empire de Charles.

Les deux sœurs de Guillaume, Albane et Bertane, prièrent leur frère de leur choisir un lieu assez voisin du monastère où elles pussent se consacrer à Dieu. Il construisit une maison à quelques pas de Gellone, et ces princesses y embrassèrent la vie religieuse. Elles moururent en ce lieu,

après avoir formé une communauté de filles, et laissèrent après elles une grande réputation de sainteté. Elles furent ensevelies dans l'église de l'abbaye, où leur tombeau se voyait, longtemps après leur mort, dans la chapelle de la Vierge; il était supporté par quatre colonnes. Les soins que se donna Guillaume pendant sa vie pour propager le goût de la vie monastique, nous a fait supposer qu'il avait contribué, avec l'évêque Aricius, à la fondation de l'abbaye de Saint-Saturnin à Toulouse. Il possédait dans ses vastes domaines une église dédiée à ce saint martyr, qu'il céda au monastère d'Aniane, d'après la charte que nous avons citée. Il aimait à se retirer de temps en temps auprès de saint Benoît, et l'on pense que c'est à ce duc que fait allusion Théodulfe dans un poëme qu'il adressa à ce saint, et où il parle d'un seigneur qui avait embrassé une nouvelle milice, et qui habitait dans l'appartement des hôtes de l'abbaye (Thé., car. 2.).

L'Eglise de Toulouse, sous la domination du roi d'Aquitaine, se faisait remarquer par la piété de ses membres. Louis s'appliqua particulièrement à corriger les désordres qui s'y étaient introduits avant le commencement de son règne. L'historien de sa vie nous rapporte que les exemples de ce prince exerçaient la plus heureuse influence sur les peuples : sa modestie égalait celle d'un religieux; ses discours étaient réglés par la prudence; il affectait une grande simplicité dans ses habits; il aimait avec une sainte passion l'état monastique, et il l'aurait probablement embrassé comme Carloman son oncle, si l'empereur ne l'eût empêché. Il fonda vingt-six monastères dans ses états, entr'autres, celui de Moissac en Aquitaine. On trouve dans

le catalogue de ces abbayes les noms de *Vera*, d'*Utera* et de *Valade* dans le Toulousain. Il est difficile de déterminer la situation de ces abbayes. Quant à la dernière, nous pensons qu'elle était située assez près de Toulouse et hors des murs, du côté du couchant. Il existe encore un quartier qui porte ce nom, et il est très possible qu'il lui soit venu de cet antique monastère. Ce qui confirme cette opinion, c'est que dans les temps postérieurs, au XIe siècle, nous verrons un comte de Toulouse et sa femme établir en ce même lieu un prieuré appelé Saint-Pierre, qui fut cédé à l'abbaye de Moissac dont ce saint était le patron titulaire : en sorte qu'on pourrait regarder l'érection de ce prieuré comme un souvenir de la primitive abbaye de *Valade*. Quant à celle de *Vera*, il paraît qu'il y a eu ici un changement de nom, et que c'est Vora ou Vaura qu'il faut lire. On indiquerait, selon nous, le monastère de Lavaur que Louis-le-Débonnaire aurait reconstruit après sa destruction par les Sarrasins. Cette maison de Vaur avait été fondée par saint Élan, au temps du roi Sigebert.

Vers la fin de l'an 805, Louis fut appelé par Charlemagne à Thionville avec Pépin, son frère, roi d'Italie. Ce grand empereur y tint une assemblée pour partager ses vastes domaines entre ses trois enfants. Charles, l'aîné de tous, devait avoir la Neustrie, l'Austrasie et une partie de la Bourgogne et de la Germanie. L'autre partie de la Germanie et l'Italie devaient échoir à Pépin. Charlemagne réserva pour Louis le reste de la monarchie, et conséquemment l'Aquitaine. Après ce partage, Louis revint dans ses états et y reçut la soumission des peuples de Pampelune et de la Navarre, qui étaient passés sous celle des Sarrasins.

A peine le roi d'Aquitaine était-il rentré à Toulouse, que le duc Guillaume quitta cette ville pour se rendre auprès de Charlemagne à Nimègue, l'empereur l'ayant appelé pour lui communiquer une affaire importante. Il fut reçu du prince avec beaucoup de faveur. Un jour que Guillaume était seul avec le monarque, il lui dit qu'il se sentait depuis longtemps pressé de quitter le monde et de se retirer à Gellone pour y finir ses jours. Charlemagne, qui estimait beaucoup les qualités de ce seigneur, s'opposa d'abord à l'exécution de ce projet; mais, pressé par les instances du duc, il consentit à son départ, le combla de riches présents, et lui donna plusieurs reliques pour Gellone, entr'autres, une portion considérable de la vraie croix que le patriarche de Jérusalem avait depuis peu envoyée. La famille tout entière de Guillaume s'opposa avec force à sa retraite dès que le projet lui en fut connu. Aucune considération humaine ne put le retenir; il fit d'abondantes aumônes, donna la liberté à plusieurs serfs, et se dirigea vers Lodève, en passant par l'Auvergne. Arrivé à Brioude, il se rendit dans l'église de saint Julien, se prosterna devant son tombeau, déposa sa cuirasse et son bouclier, qu'il offrit à l'église avec plusieurs autres présents; et en sortant du temple, il suspendit son arc, son carquois et ses flèches au vestibule, comme un trophée de la victoire qu'il remportait sur le monde. Dès ce moment, il se dépouilla de tout le train du grand seigneur, et ne marcha plus qu'en simple pélerin. Arrivé sur les confins du pays de Lodève, il ôta sa chaussure et marcha nu-pieds, se revêtit d'un cilice, et se présenta à Gellone portant dans ses mains la précieuse relique de la vraie croix. Tous les religieux du monastère, l'abbé en

tête, vinrent le recevoir processionnellement. Il prit l'habit le jour de saint Pierre, 29 juin 806.

Guillaume devint à Gellone le modèle de toutes les vertus. Son humilité, sa pénitence, son exactitude à l'observation des règles, le rendirent l'admiration de tous. Il entreprit l'achèvement du monastère, auquel ses deux fils Bernard et Gaucelme voulurent contribuer. Les travaux d'assainissement qu'il fit exécuter changèrent la face de ces lieux presque sauvages. Guillaume vécut six ou sept années à Gellone dans le plus parfait détachement de tous les biens de la terre et dans un continuel désir de la céleste patrie. Le roi d'Aquitaine fut tellement touché des exemples d'abnégation que donnait Guillaume, qu'il s'empressa de confirmer par une charte particulière toutes les donations que ce seigneur et les autres avaient faites au monastère... Il loue Guillaume d'avoir préféré l'humilité et la pauvreté de Jésus-Christ à toutes les richesses du monde et à toutes les charges de la cour des rois; il exalte aussi l'inviolable fidélité de ce seigneur et son attachement à sa personne. — Cette charte fut donnée à Toulouse le 28 décembre 807.

Raymond Raffinel fut nommé duc d'Aquitaine à la place de Guillaume. Il paraît qu'il jouissait de cette dignité en 810, puisque, sous cette date, nous trouvons une charte donnée à Béziers, le 21 mars, par laquelle ce seigneur cède à l'abbaye de Saint-Thibéry le lieu de Lombez situé dans le Toulousain. Un monastère fut bâti en ce lieu par les religieux de Saint-Thibéry, à côté d'un oratoire où reposaient les reliques de saint Majan, confesseur. L'abbaye de Lombez passa, au XIIe siècle, des benédictins aux cha-

noines réguliers; elle a donné naissance à la ville de Lombez située sur la rivière de Save; au XIVe siècle, elle fut érigée en évêché par Jean XXII. Quant aux reliques de saint Majan, elles furent transférées de l'oratoire de Lombez au monastère de Villemagne, au diocèse de Béziers.

Trois années après la retraite de Guillaume à Gellone, Louis-le-Débonnaire recommença la guerre avec les Sarrasins, et se rendit à Barcelonne au commencement du printemps de 809. Il entra sur les terres des infidèles, marcha vers Tarragone, fit prisonniers tous les Arabes qui se trouvaient en cette ville, réduisit en cendres plusieurs châteaux et s'avança vers Tortose. Arrivé au village de Sainte-Colombe, près de cette ville, Louis partagea son armée en deux corps; à la tête du premier, il vint assiéger la ville; le second, sous les ordres d'Isembard, d'Adémar, de Béra, comte de Barcelonne, et de Borrel, comte d'Aussonne, passa l'Ebre vers sa source, surprit les Maures, fit un butin considérable, et repoussa tous les Sarrasins qui cherchaient à se rallier, après en avoir tué un grand nombre. Ce second corps d'armée revint, après ses victoires, joindre le roi d'Aquitaine devant la place. Malgré ce renfort, Louis jugea convenable de lever le siége, et rentra dans l'Aquitaine, après être demeuré devant Tortose un mois entier.

Louis avait résolu de reprendre le siége l'année suivante (810); mais Charlemagne eut besoin des armées de son fils pour repousser de nouveaux ennemis: c'étaient les Normands, peuples du Nord, qui commençaient d'infester les côtes de France. Charlemagne, pour les repousser, fit armer plusieurs vaisseaux sur toutes les rivières, et chargea le roi d'Aquitaine d'exécuter ses ordres sur la Ga-

ronne, le Rhône et les autres fleuves de ses états. Il paraît que les Normands, effrayés de ces préparatifs, ne poussèrent pas plus loin alors leur expédition. Tortose vit encore l'armée française entourer ses murailles. Cette armée était commandée par le comte Ingobert, que Charlemagne avait envoyé à son fils à cause de sa bravoure. Ce général, fatigué de la longueur du siége, l'abandonna à son tour pour se retirer en Aquitaine; mais Louis, qui avait résolu d'aller de nouveau attaquer cette ville, se remit en marche accompagné d'Herbert, fils de Guillaume de Gellone, de Liutard, comte de Fézensac, et d'Isembard. Tortose fut prise, et Louis en apporta les clefs à l'empereur son père.

Ce prince, après son retour en Aquitaine, convoqua à Toulouse la diète de ses états. L'objet de cette assemblée était de délibérer sur les moyens à prendre pour soumettre les Gascons qui projetaient une nouvelle révolte (812). Après la diète, il se mit en marche à la tête de son armée, et arriva à Dax sur les frontières du pays de ces peuples. Il employa d'abord les voies de la douceur et de la persuasion pour les faire rentrer dans le devoir; mais rencontrant une résistance à laquelle il était bien loin de s'attendre, il ravagea tout le pays et détruisit leurs villes. Les vaincus implorèrent alors la clémence de Louis, qui les pardonna. Adalaric, duc des Gascons, vint attaquer l'armée du roi d'Aquitaine dans les défilés des montagnes; mais il trouva la mort dans le combat, ainsi que Centulle, son second fils. Cette défaite força ces peuples à rendre obéissance au monarque, qui exigea des otages jusqu'à ce qu'il fût rentré dans ses états. Ne voulant point mettre des bornes à sa gé-

nérosité, le prince accorda la succession d'Adalaric à Scimin, son fils aîné, et à Loup Centulle, fils du seigneur de ce nom qui venait d'être tué dans la dernière bataille.

La joie que devait naturellement lui donner le succès de ses armes fut troublée par la mort du duc Guillaume, qui termina sa carrière à Gellone le 28 mai 812. Il fut d'abord inhumé à la droite du grand autel de l'église qu'il avait construite; il devint, peu de temps après sa mort, l'objet d'un culte public, et l'on éleva un autel sur son tombeau. Cet autel fut consacré dans le XIe siècle, et les reliques du prince furent renfermées dans un cercueil de plomb. Les religieux de Gellone, craignant que ses ossements ne fussent profanés par les calvinistes, qui en 1568 se rendirent maîtres de leur abbaye, cachèrent avec soin sous le grand autel le corps du saint fondateur. Ce corps fut retrouvé en 1679. L'inspection de ces ossements indique que Guillaume était d'une taille extraordinaire. La basilique de Saint-Saturnin à Toulouse possède une précieuse relique de ce saint, et sa fête est fixée dans cette église au vingt-huitième jour de mai.

Il existait autrefois à Gellone un manuscrit en vers français contenant la vie de saint Guillaume. Ce livre, très ancien, était divisé en quatre Traités : le premier est appelé *les Enfances de Guillaume;* le second, *le Couronnement de Louis;* le troisième, *le Charroy de Nismes;* le quatrième, *le Moinage de Guillaume.* Ce manuscrit n'est qu'un roman où quelques vérités se trouvent mêlées à beaucoup de fables. Ordéric Vital, auteur d'une histoire ecclésiastique, a eu connaissance de ce roman, car, dans la Vie qu'il a composée de notre saint, il affirme que ce roman lui avait été ap-

porté par un certain moine du nom d'Antoine, qui lui disait que les jongleurs aimaient à représenter la vie de saint Guillaume d'après le roman dont nous parlons. Il existait aussi à Gellone un livre renfermant les relations de plusieurs miracles opérés par l'intercession de saint Guillaume.

Charlemagne donna des larmes à la mort de ce seigneur qu'il avait honoré de son amitié et de sa confiance. Désirant prévenir les désordres qui suivent ordinairement la mort des souverains, et ayant déjà perdu deux de ses fils Charles et Pépin, il jeta les yeux sur Louis pour disposer de l'empire en sa faveur. Charlemagne, sentant ses forces diminuer de jour en jour, ordonna à son fils de se rendre auprès de lui à Aix-la-Chapelle. Le roi d'Aquitaine, après avoir réglé les affaires de ses états, se rendit auprès de son père. Ce fut dans la diète générale que l'empereur tint au mois de septembre 813, qu'il remit la couronne à son fils. Après cette cérémonie, le nouvel empereur revint dans ses états, au mois de novembre, dans le dessein d'y passer l'hiver. L'évêque de Toulouse ne se trouvait point en cette ville au retour du roi d'Aquitaine. Nous croyons, en effet, que Mancius, ou Mancion, est le même que Nascius qui signa à cette époque une charte de Charlemagne en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Nascius prend dans cet acte le titre d'archevêque de Toulouse. On trouve encore son nom dans une autre charte du même empereur par laquelle il ordonne que les biens dont on avait dépouillé l'abbaye de Saint-Denis lui soient restitués; et enfin dans une relation authentique conservée dans ce monastère, et dans laquelle est racontée la manière dont Charlemagne apporta de Constantinople plusieurs reliques qu'il fit placer dans l'église

d'Aix-la-Chapelle. L'autorité de ces trois actes, qui tous portent la souscription de Nascius de Toulouse, ne nous permettent pas de douter de l'existence en ce temps-là d'un évêque de ce nom qui gouvernait cette Eglise, et comme il règne une certaine analogie entre le nom de Mancius et celui de Nascius, on est porté à croire que l'évêque de Toulouse dont parle Théodulfe, celui qui assista au combat des oiseaux, est le même que celui qui est nommé dans les actes que nous venons d'indiquer. Le titre d'archevêque qui lui est donné ne peut offrir une difficulté sérieuse, car ces actes ont pu être transcrits après l'érection de Toulouse en archevêché, et on aura donné à cette ville le titre de métropole qu'elle possédait à l'époque où ces chartes ont été copiées.

Louis tenait l'assemblée générale d'Aquitaine dans sa maison royale de Doué en Anjou lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Charlemagne. Sentant arriver le terme de ses jours, l'empereur régla ses affaires domestiques. Il avait déjà fait une espèce de testament dans lequel il laissait ses meubles, son argent monnayé et ses bijoux aux églises de ses vastes états. Il mourut le 28 janvier 814. Aucun monument historique n'indique que ce prince, au milieu de ses expéditions guerrières dans le midi de la France et sur les frontières d'Espagne, soit venu à Toulouse. On possédait autrefois en cette ville un précieux manuscrit appelé *Evangélistaire*, et que la tradition affirmait avoir été donné par ce prince. On trouve une description détaillée de ce manuscrit dans Catel et dans plusieurs ouvrages d'archéologie. Ce livre précieux dont s'est enrichie la bibliothèque royale pourrait bien venir de l'héritage de Charlemagne après sa

mort, plutôt que de sa libéralité pendant sa vie. A la nouvelle de la mort de son père, Louis se rendit en toute hâte à Aix-la-Chapelle, où il fut reconnu pour empereur et successeur de Charlemagne. Ce prince abandonna alors le royaume d'Aquitaine, qu'il laissa à Pépin, son second fils.

Les auteurs contemporains nous ont tracé le portrait de Louis; il était d'une taille assez médiocre; il avait les yeux grands et vifs, le visage riant et gracieux, le nez long et droit, les lèvres ni trop épaisses ni trop déliées. Il fit le bonheur des peuples d'Aquitaine par la sagesse qui présida à ses conseils et par la douceur de son gouvernement. Trois fois la semaine, il rendait la justice à ses sujets, et les peuples d'Aquitaine ne se consolèrent de l'avoir perdu que dans la pensée qu'il pourrait les gouverner encore sous le nom de son fils.

C'est dans la longue période des règnes de Charlemagne et de son fils Louis-le-Débonnaire en qualité de roi d'Aquitaine, qu'il faut placer la mort de quelques saints personnages tués dans le Toulousain par les Sarrasins d'Espagne, en haine de la foi catholique. Le premier et le plus célèbre est saint Vidian, de Martres. Cette dernière ville avait pris la place d'Angonia, cité célèbre par ses temples, ses portiques, ses amphithéâtres, ses statues de Jupiter et de Pallas, ses autels votifs consacrés aux dieux manes (*diis manibus*). Angonia perdit tout son éclat au temps des invasions des Sarrasins; elle fut plus tard complètement détruite au milieu des guerres qu'excitèrent entre eux les comtes de Foix, de Comminges et d'Armagnac.

Vidian était issu, par son père, de la maison d'Alençon. Sa mère s'appelait Stacia. Le père de Vidian prit les armes

contre les Sarrasins et fut fait prisonnier à Lucerna en Galice. Le roi de ces contrées ayant consulté les oracles, ceux-ci répondirent que ce captif français avait un enfant qui deviendrait un jour la terreur des Sarrasins, et qu'il fallait le faire mourir. On offrit aussitôt la liberté au prisonnier, à condition qu'il donnerait son fils en otage. Cette proposition fut acceptée, et l'enfant vint à Lucerna prendre la place de son père.

Une marchande de Lactora, au pays des Vascons, ayant abordé à Lucerna, délivra le jeune prisonnier, qui s'employa au négoce avec sa libératrice. Poussé par le désir de la vengeance contre les Sarrasins, il rassembla une armée, marcha droit à Lucerna, tua le roi et brûla la ville. Après cette glorieuse expédition, il revint en France à la cour de Charlemagne et fut comblé d'honneurs par ce prince. Ayant appris que les Sarrasins avaient fait une nouvelle irruption en Gascogne, il se rendit avec son armée sur les bords du fleuve de Garonne, près d'Angonia, et les défit entièrement dans un champ appelé *le Campestrés*.

Pendant cette expédition, saint Vidian allait quelquefois se reposer dans une forêt où les malades ont souvent éprouvé la puissance de son intercession. On appelait l'éminence sur laquelle la forêt était située *le Nâout de san Vidian*. Ce jeune seigneur, ayant été blessé mortellement par les Sarrasins, se traîna jusqu'au bord d'une fontaine pour y laver ses blessures; mais les infidèles l'ayant atteint, lui tranchèrent la tête. Le saint communiqua à cette fontaine une vertu miraculeuse.

Son martyre fut partagé par un grand nombre de compagnons, entr'autres, par saint Cysi, qui fut aussi blessé dans

cette expédition et martyrisé auprès d'une fontaine nommée *Anagasius*. On bâtit plus tard sur le tombeau de saint Cysi un oratoire pour y renfermer ses ossements, qui demeurèrent en ce lieu jusqu'à une époque assez reculée; ils furent ensuite transportés dans la cathédrale de Rieux (*de rivis*).

Stacia, mère de saint Vidian, ayant appris son martyre, vint à Angonia, qui prit alors le nom de Martres (*de martyribus*), et fit élever en son honneur un superbe tombeau. Cette ville a gardé un touchant souvenir de la victoire remportée par les chrétiens sur les infidèles, et tous les ans (le jour de la Sainte-Trinité), elle offre une représentation exacte et fidèle du triomphe et de la défaite, en partageant sa brillante jeunesse en deux camps, avec les costumes et les armes de l'époque.

D'éclatants miracles se sont opérés au tombeau de saint Vidian. Les chroniques font mention d'une jeune fille qui, s'étant tuée en se jetant dans un précipice, fut ressuscitée par son intercession. — Un gentilhomme qui, en punition de ses blasphèmes, avait perdu l'usage de sa main droite, le recouvra au tombeau du saint. — Une femme déroba un jour une relique de saint Vidian; revenant au lieu où elle habitait, elle se vit tout-à-coup arrêtée dans sa marche, sans qu'il lui fût possible de continuer sa route. Ce miracle eut lieu sous un noyer qui, depuis, porta le nom de *Noyer de saint Vidian*. Ayant avoué sa faute, elle revint à Martres faire amende honorable au saint. Plusieurs possédés furent délivrés par son intercession. L'église de Martres possède encore aujourd'hui la plus grande partie des reliques de saint Vidian, qui sont exposées dans une belle chapelle qui lui est consacrée; une autre par-

tie de ses ossements repose dans l'église collégiale de Saint-Ybars. La fontaine sur les bords de laquelle il lava ses blessures, est devenue le but d'un pieux pélerinage. On conservait aussi à Martres la coupe dans laquelle, d'après la tradition, saint Vidian recevait la sainte eucharistie (1).

Au temps du martyre de saint Vidian et de ses compagnons, fut aussi martyrisé un religieux de l'ordre de saint Benoît, nommé Aventin. Ce saint homme prêchait l'Evangile dans la vallée de Larboust; il fut pris par les infidèles et eut la tête tranchée. Son corps repose dans la belle église qui, plus tard, fut élevée en son honneur au lieu même de son martyre, et qui, depuis, a pris son nom. Son corps est

(1) Dans les temps les plus reculés, Martres était devenue une terre seigneuriale. Bernard, comte de Comminges, acquit la seigneurie de cette ville par suite d'un attentat commis en sa présence sur un consul par le seigneur dudit lieu. Ce comte donna une portion du territoire de Martres au couvent de Bonnefont qui avait été fondé sous son gouvernement par la famille de Montpezat, vers l'an 1136. En 1178, une dame nommée Silvie, de Martres, donna plusieurs biens à l'abbaye de Bonnefont. — Il existait dans ce lieu un prieuré, puisqu'en 1200 l'abbé de Saint-Sernin et le vicaire-général de Toulouse, le siége épiscopal étant vacant, furent choisis pour arbitres dans un différend qui eut lieu entre le prieur de cette ville, le syndic et les consuls. La voûte de l'église s'était affaissée. Lè prieur fut accusé d'avoir fait ouvrir deux beaux sépulcres de marbre qui, d'après la tradition, renfermaient les ossements des martyrs; d'avoir fait placer ces ossements au cimetière, et enfin d'avoir fait transporter les deux tombeaux, l'un au presbytère de Martres, et l'autre à Toulouse. La légende assure que ce prieur fut frappé de paralysie, et que, pendant le transport du sépulcre à Toulouse, un orage terrible porta la désolation dans la contrée. Le prieur fut condamné à faire relever la voûte qui était ornée de belles peintures et à restituer les tombeaux. — On prétend que les Anglais habitèrent Martres pendant leurs expéditions, et qu'ils construisirent la tour du clocher.

placé derrière l'autel, dans un tombeau de marbre. La tradition populaire affirme qu'il laissa empreinte sur un rocher la trace de ses pas. On éleva un oratoire en mémoire de ce prodige.

Saint Gaudens, jeune berger, fut aussi martyrisé à la même époque, car l'opinion qui place sa mort sous le règne d'Euric n'est appuyée sur aucune preuve. Un ancien martyrologe de la métropole d'Auch dit que Charlemagne fit élever une église en son honneur ainsi qu'en celui de saint Saturnin et de saint Béat. Les détails du martyre du jeune Gaudens nous ont été donnés par un martyrologe des dominicains, qui, sans doute, exprimait la tradition ancienne (1). D'après ce témoignage, Gaudens avait pour mère une femme nommée Quitterie ; l'un et l'autre eurent la tête tranchée par l'ordre de Maletius, roi impie. Ils furent ensevelis dans une église dédiée à saint Pierre, et dont la construction était attribuée à saint Saturnin. Le martyrologe gallican donne à ce jeune berger douze ans à l'époque de sa mort. Il nous a été impossible de découvrir à quelle nation appartenait Maletius, qui est appelé *roi très impie;* tout ce qu'on peut affirmer, c'est que dans l'histoire d'Eu-

(1) « Die 30 augusti, passio sancti Gaudentii et Quitteriæ suæ matris qui tempore Maleti regis impiissimi, persecutoris christianorum, jussu ejusdem, capitibus truncati martyrium consummarunt, et ibidem corpus dicti sancti surgens pedibus, sacrum caput sumens usque ad quamdam ecclesiam quæ in honore beati Petri apostoli a sancto Saturnino, tolosano episcopo, constructa fuerat, propriis manibus deposuit ». On trouva sur un tombeau d'airain, à Saint-Gaudens, les inscriptions suivantes : MALETUS..... SANCTUS GAUDENTIUS — VIRGO ET MARTYR. — SANCTA QUITTERIA, MATER SANCTI GAUDENTII.

ric et dans celle des Sarrasins on ne trouve aucun chef de ce nom.

Pépin signala les commencements de son règne par la victoire qu'il remporta sur les Gascons, encore révoltés. Scimin, fils d'Adalaric, n'eut pas plutôt appris la mort de Charlemagne, qu'il fit tous ses efforts pour secouer le joug de la race carlovingienne. Louis l'avait déjà banni de ses états; les Gascons, irrités de sa proscription, prirent les armes en sa faveur. Pépin, à la tête des Français, repoussa leurs attaques, et Scimin fut tué dans le combat.

Tout était rentré dans le devoir en Aquitaine, lorsque Louis convoqua, au mois de juillet 817, la célèbre assemblée d'Aix-la-Chapelle, où l'on donna une même règle aux chanoines et aux chanoinesses. Les abbés qui assistèrent à ce concile convinrent entr'eux de rendre uniforme la règle de saint Benoît, la seule alors en usage. Saint Benoît d'Aniane présida à ce travail, et fut ensuite chargé de l'exécuter. C'est dans ce concile que fut dressé l'état des monastères de fondation royale; on les divisa en trois classes : la première, qui en comptait quatorze, était obligée de faire des présents à l'empereur et de lui fournir un certain nombre de soldats; la seconde, composée de seize, ne devait offrir que des présents; et la dernière, qui comptait cinquante-quatre maisons, ne devait que des prières à l'empereur et à sa famille. Les monastères du pays toulousain étaient compris dans la troisième classe : c'étaient Saint-Papoul, Sorèze, le Mas-d'Azil et Venerque. On a vu plus haut que cette dernière abbaye avait Louis-le-Débonnaire pour fondateur. Ce qui confirme ce sentiment, c'est qu'elle se trouve dans l'état général des monastères de fondation

royale dressé à Aix-la-Chapelle. Elle adopta la réforme de saint Benoît d'Aniane. Elle était située dans le diocèse de Toulouse, au midi, et à peu de distance de cette ville, sur la rivière de l'Ariége. Ce monastère devint plus tard un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières. On éleva à Venerque une belle église romane à une seule nef. Cet édifice paraît avoir été bâti au XIIe siècle.

C'est dans cette église que repose, exposé à la vénération des peuples, le corps de saint Phébade, évêque d'Agen, mort vers l'an 400, après plus de quarante années de travaux dans la carrière de l'épiscopat, et auteur d'un ouvrage contre les ariens. Voici ce qu'écrivait Bernard d'Angers à Fulbert, évêque de Chartres, au douzième siècle : « La ville d'Agen se rendit célèbre au-dessus des villes » d'Aquitaine par la multitude de ses saints protecteurs; » elle les perdit les uns après les autres, j'ignore par l'effet » de quelle infidélité, soit par la violence, soit par des lar» cins; plusieurs sont demeurés inconnus. Si, comme moi, » vous parcourez l'Aquitaine, vous trouverez en divers lieux » des hommes qui vous diront: voici le corps d'un tel martyr » qui a été apporté d'Agen..... voici celui d'une vierge, ou » d'un confesseur, ou une partie de ses reliques. A Péri» gueux, vous retrouvez le corps de Phébade ». — Cette lettre de Bernard d'Angers à Fulbert porte la date de 1112. Le corps du saint évêque se trouvait donc alors à Périgueux. Cette date coïncide avec la construction de l'église de Venerque : ce qui paraît indiquer l'époque de la translation de ces reliques de Périgueux à Venerque. L'histoire affirme que le corps de saint Phébade resta plusieurs années à Périgueux avec les reliques de sainte Alverte, vierge

martyre d'Agen et sœur de sainte Foi. La légende est venue ici au secours de l'histoire : elle raconte que des Espagnols dérobèrent le corps de Phébade, se proposant de le transporter en Espagne ; qu'arrivés avec leur précieux trésor au monastère de Venerque qui se trouvait sur leur chemin, le cercueil qui renfermait les ossements du saint évêque devint si pesant, qu'il fut impossible de le transporter plus loin. Cet évènement eut lieu dans un carrefour où, depuis, une croix a été plantée. Lorsque, après cette station forcée, on voulut diriger le cercueil vers la route qui conduisait en Espagne, tous les efforts devinrent inutiles; à l'instant on changea de direction et l'on conduisit le cercueil vers le monastère de Saint-Pierre. Ce précieux fardeau rentra alors dans les lois naturelles de la pesanteur, et l'on comprit par ce double prodige que saint Phébade avait choisi le monastère de Venerque pour le lieu qui devait recevoir ses restes vénérés. La légende ne dit pas si l'enlèvement des reliques de saint Phébade par les Espagnols eut lieu à Périgueux ou à Agen, car il est possible que les Agenais fussent rentrés en possession du corps de leur évêque, pour lequel ils avaient une grande dévotion, comme l'atteste l'église bâtie à Agen en son honneur près de celle de Saint-Caprais.

Personne du moins ne conteste aujourd'hui à l'église de Venerque, dans le Toulousain, la légitime possession du corps du saint évêque ; tous les monuments de l'histoire s'accordent sur ce point. Mais un fait certain aussi vient nous apprendre qu'une portion assez considérable des reliques de saint Phébade fut rendue à Agen. En 1653, une affreuse peste ayant exercé ses ravages dans toute l'Aquitaine, et à Agen en particulier, les habitants firent un vœu dont l'une

des obligations était l'offrande d'une riche châsse pour renfermer les reliques du saint évêque. Cette offrande suppose évidemment que l'on possédait alors à Agen une portion de son corps, et nous avons lieu de croire que la cession de quelques-unes de ses reliques ne se fit point sans de grandes contestations entre le prieuré de Venerque et l'église d'Agen. Jean Soldadie, vicaire-général de ce diocèse, a composé la Vie de saint Phébade. Nous ignorons si cet ouvrage a été imprimé ou s'il est encore manuscrit. Si nous avions été assez heureux pour l'avoir en notre possession, il nous aurait fourni sans doute de précieux documents, que nous regretterons toujours.

On ignore l'époque précise de la fondation ainsi que le nom du fondateur de l'abbaye du Mas-d'Azil, qui fut bâtie dans le pays de Foix, sur la Rise, et dédiée à saint Etienne. Calaste en est regardé comme le premier abbé, au temps de Charlemagne. Il reçut d'un seigneur nommé Sigobrand et de ses frères les terres allodiales de Auciac et de Cassiac. Asnaire succéda à Calaste ; il gouvernait cette maison sous Louis-le-Débonnaire; ce fut lui qui reçut pour son abbaye le lieu de *Silva-Agra* de la libéralité d'Ebolat et de son épouse Vérane, en 817.

Dans la même assemblée où l'on dressa l'état des monastères d'Aquitaine, Louis-le-Débonnaire associa à l'empire Lothaire, son fils aîné, et fit couronner roi de cette province Pépin, son second fils, et Louis, le troisième, roi de Bavière. Il importe de fixer ici l'étendue des états du nouveau roi d'Aquitaine; ils comprenaient, après ce partage, l'Aquitaine proprement dite, la Gascogne, toute la Marche de Toulouse, et le comté de Carcassonne dans la Septima-

nie. Ainsi ce qui restait de cette dernière province se trouva séparé du royaume d'Aquitaine et du duché de Toulouse, dont elle dépendait depuis 781. Cette province fut alors érigée en duché ou gouvernement général, et ses gouverneurs furent nommés ducs de Septimanie ou marquis de Gothie. Ce marquisat de Gothie était divisé en deux parties distinctes, l'une placée en deçà et l'autre au-delà des Pyrénées. La première comprenait huit diocèses : Narbonne, Elne, Béziers, Agde, Lodève, Maguelonne, Nîmes et Uzès; la seconde renfermait quatre diocèses : Barcelonne, Gironne, Urgel et Aussonne. Barcelonne devint la capitale du marquisat de Gothie. Quant à la *Marche de Toulouse*, elle continua de faire partie du royaume d'Aquitaine, dont elle était toujours regardée comme la capitale. Le comté de Carcassonne et celui de Razés firent partie de cette *Marche.*

Peu de temps après l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'empereur envoya son fils Pépin en Aquitaine pour se faire reconnaître roi par les habitants. Ce prince, dès son arrivée, attaqua Garsimire, que les Gascons avaient élu pour chef après la mort de Scimin, son père, en 818. Le roi d'Aquitaine ayant pénétré en Gascogne pour réduire les rebelles, Garsimire fut battu et tué avec la plus grande partie de son armée. Le même sort était réservé à Loup Centulle, petit-fils d'Adalaric. Ce seigneur possédait une partie du duché de Gascogne; après la mort de Garsimire, il fit tous ses efforts pour soutenir la révolte. Bérenger, comte de Toulouse, et Warin, comte d'Auvergne, furent envoyés pour le combattre. Ces généraux le défirent complètement; il fut pris, conduit devant l'empereur, reconnu coupable, et condamné à un exil perpétuel.

Les Gascons, qui se montraient, malgré tant de pertes, toujours remuants, furent enfin réduits par le roi d'Aquitaine, qui comprima toutes leurs révoltes. Loup Centulle avait deux enfants, Donat et Centulphe. Trop jeunes, ils n'avaient pu participer à la révolte de leur père; ils furent cependant privés de la succession de ses états. L'empereur, voulant toutefois se montrer bienveillant à leur égard, leur céda les biens que les fils de Garsimire leur avait laissés; ils devinrent par là, l'un, comte de Bigorre, et l'autre de Béarn, comtés que leurs descendants possédèrent après eux. Par suite de ces évènements, la Gascogne fut ôtée pour toujours à la postérité du fameux Eudes, duc d'Aquitaine, et réunie de nouveau au domaine de la couronne. Ce pays fut alors gouverné par un duc amovible, de même que les autres pays, et l'empereur donna cette dignité à un de ses parents nommé Totilo, qui fut, ainsi que ses successeurs, comte particulier de Bordeaux.

Bérenger, dont nous venons de parler, avait succédé à Raymond Raffinel dans le comté de Toulouse. Ce seigneur était fils de Hugues, comte de Tours, que Charlemagne avait envoyé en ambassade à Constantinople, l'an 811, et proche parent de Louis-le-Débonnaire. Sa sagesse, son habileté dans les affaires, sa fidélité à son prince lui valurent le gouvernement d'Aquitaine ou de Toulouse, l'un des principaux du royaume. Il y avait déjà quelque temps qu'il était revêtu de cette dignité lorsque Bernard, fils de saint Guillaume de Gellone, fut nommé, vers l'an 820, duc de Septimanie, et conséquemment, comme on l'a observé, comte de Barcelonne. Il succédait dans ce comté à Béra, à qui Louis-le-Débonnaire l'avait confié en 801, après avoir pris cette place

sur les Sarrasins. Béra ayant été accusé de félonie envers l'empereur par un seigneur appelé Sanila, ils vidèrent leur différend dans un combat singulier. Le comte fut vaincu et condamné à mort ; mais Louis lui accorda la vie et l'exila à Rouen.

Le cœur de ce prince fut grandement affecté par la perte qu'il fit à cette époque en la personne de Benoît d'Aniane, qui mourut le 11 février 821, au monastère d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, plein de jours et de mérites. Avant de mourir, Benoît écrivit une lettre commune aux religieux des douze monastères qui le regardaient comme leur premier supérieur, ainsi qu'aux religieux d'Aniane et à Nebridius, archevêque de Narbonne, son intime ami. Après avoir placé le corps du saint abbé dans un cercueil de pierre que l'empereur avait fait préparer, les moines d'Inde envoyèrent la relation exacte de sa mort à tous les monastères de France. Ainsi mourut ce grand homme que Charlemagne honora, que respecta Louis-le-Débonnaire, et dont Alcuin, Théodulfe, évêque d'Orléans, et Leydrade, archevêque de Lyon, recherchèrent l'amitié. Il rétablit en France la discipline monastique, et en général les anciennes abbayes d'Aquitaine suivirent sa règle. Il a composé la *Concorde des Règles*, un Traité sur la manière de bien vivre, et plusieurs opuscules théologiques et ascétiques qui sont autant de monuments de son érudition et de sa piété.

Pour honorer la mémoire du serviteur de Dieu, l'empereur octroya plusieurs chartes à l'abbaye d'Aniane par lesquelles il la confirmait dans la possession de tous ses biens. Quelques-unes de ces chartes portent la date du palais d'Attigny, sur la rivière d'Aisne, où le prince tenait sa

diète en 822. Le roi d'Aquitaine assista à cette diète. Il n'était point encore marié. L'empereur désira qu'avant de rentrer dans ses états, il accédât aux vœux de son père : il épousa donc Ingeltrude, fille de Théodebert, comte de Madrie, en Neustrie. Après avoir célébré ses noces, Pépin rentra en Aquitaine avec sa nouvelle épouse. Il ne demeura pas longtemps dans ses états, et se rendit bientôt après auprès de Louis qui tenait une diète à Compiègne, et dans laquelle celui-ci résolut de déclarer la guerre aux Bretons révoltés. L'empereur conduisit ses deux fils Pépin et Louis à cette guerre. Etant arrivé à Rennes, il partagea son armée en trois corps; Pépin commandait le second, Louis le troisième, et l'empereur se mit à la tête du premier. Dans quarante jours, cette expédition fut terminée : la Bretagne fut désolée, obligée de se soumettre et de donner des otages. On croit que Bernard, duc de Septimanie, fit partie de cette expédition ; il se trouvait à la suite de l'empereur, qui revint à Aix-la Chapelle où il se plaisait beaucoup. Ce fut en cette ville qu'au mois de juillet 824, le duc épousa Dodane, princesse d'une très haute naissance.

L'empereur convoqua, au commencement de l'année 826, une diète générale à Aix-la-Chapelle, où il appela le roi d'Aquitaine, les principaux seigneurs de ce royaume, et les comtes préposés à la garde de la *Marche d'Espagne*. Voici quel fut le motif principal de cette assemblée. Un goth nommé Aïzon avait eu part à la conjuration de Béra, comte de Barcelonne. L'empereur, pour s'assurer de sa personne, l'avait mandé auprès de lui; mais ce seigneur disparut tout-à-coup. Etant arrivé à grandes journées à Aussonne, il se rendit maître de cette ville. *Roda*, qui était dans le voisi-

nage, eut le même sort. Attaqué par les comtes qui gardaient les frontières, il demeura vainqueur. Pour assurer ses conquêtes, il appela à son secours Abdérame, roi des Sarrasins, qui fit avancer un corps de troupes. L'empereur voulut user à son égard des voies de douceur : on députa à cet effet vers lui Hélisachar, chancelier de France, et les comtes Hildebrand et Donat. Ces négociations n'aboutirent pas. Alors les négociateurs se joignirent à Bernard, duc de Septimanie, et tinrent pied aux rebelles ; mais, se trouvant en trop petit nombre, ils ne purent empêcher qu'Aïzon ne portât la désolation aux environs de Barcelonne et de Gironne et ne prît plusieurs places. Le roi d'Aquitaine avait reçu ordre de l'empereur de marcher contre Aïzon avec les généraux Hugues, beau-père de Lothaire, et Matfred, comte d'Orléans. Ces généraux, par opposition au duc de Septimanie, et ne voulant pas en venir aux mains avec les ennemis, différèrent de porter secours au duc : ce qui fut cause des ravages exercés par Aïzon et ses soldats. Bernard, indigné de la conduite de Hugues et de Matfred, les accusa de lâcheté auprès de l'empereur. Cette accusation excita dans le cœur de ces généraux une haine implacable contre le duc de Septimanie, haine fatale qui devint la source de grands malheurs dans l'état. L'empereur fit citer Hugues et Matfred à la diète qui fut tenue à Aix-la-Chapelle, en février 828, où ils furent condamnés à être dépouillés de leurs dignités et de leurs gouvernements. Fatigué de cette guerre, Louis fit partir aussitôt Pépin et Lothaire à la tête d'une puissante armée pour prévenir les desseins des Sarrasins. Il paraît qu'Aïzon, ayant appris la marche de ces princes, renonça à ses projets, et se contenta de posséder

quelques châteaux dans les comtés d'Aussonne, de Manrèze et de Berga.

Toulouse et l'Aquitaine tout entière furent en ce temps tristement agités par les troubles qu'excitèrent contre Bernard, duc de Septimanie, les comtes Hugues et Matfred. Louis-le-Débonnaire, après avoir perdu Ermingarde, sa première épouse, avait épousé la princesse Judith. Il eut de cette seconde femme un fils qui fut nommé Charles et que l'histoire a surnommé *le Chauve*. L'impératrice était adroite, intrigante, ambitieuse. Voyant que son fils n'était point entré dans le partage des états de l'empereur, en 817, elle employa tout l'ascendant de son esprit, tous les charmes de sa beauté pour obtenir de son époux que Charles entrât dans le partage de la succession paternelle; elle usa de tant de caresses et de sollicitations, que Louis, vaincu, consentit à disposer d'une portion de ses états en faveur du jeune prince. Les trois enfants d'Ermengarde paraissaient devoir présenter un obstacle difficile à vaincre. Lothaire fut d'abord gagné par l'impératrice; mais Pépin et Louis demeurèrent inaccessibles aux prévenances de leur belle-mère. Hugues et Matfred détachèrent Lothaire du parti de Judith et firent révoquer son consentement au nouveau partage. Ils cherchèrent à attirer dans leur parti plusieurs seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, puis il fut résolu qu'on demanderait à l'empereur la réforme de quelques abus dont ils accusaient Bernard de Septimanie, espérant par là le déprécier auprès du prince. On demanda de toutes parts la réformation. L'empereur, dont la conscience était très délicate, crut à l'existence de ces prétendus abus; il assembla une diète à Aix-la-Chapelle, sur la fin de l'année 828, dans

laquelle on ordonna que quatre conciles seraient tenus dans quatre des principales villes de l'empire, et auxquels tous les évêques seraient tenus d'assister. L'acte de convocation était conçu en ces termes :

« La seizième année du règne de notre souverain Louis, » une assemblée d'évêques doit avoir lieu en quatre lieux : » à Mayence, où assisteront les archevêques et leurs suffra- » gants Autgaire, Hadebault, Hetté, Bernuin ; à Paris, Eb- » bon, Ragnorord, Lantran, l'archevêque de Sens, et leurs » suffragants ; à Lyon, Agobard, Bernard, André, Benoît, » Agéric, et leurs suffragants ; à Toulouse, Nothon, Barthé- » lemy, Adalelme, Aiculphe, et leurs suffragants. On traitera » dans ces assemblées, avec l'aide de Dieu, de tout ce qui » tient à la religion et au gouvernement des Eglises, de tout » ce qui doit être fidèlement observé selon l'autorité de » Dieu par les princes et le peuple, et de ce qui doit être » réformé en tout ou en partie. Quant aux pasteurs des peu- » ples, on doit faire une recherche exacte de leurs mœurs, » de leur vie, de leurs actes, pour voir s'il n'y a rien de » contraire à la loi et à l'autorité de Dieu ; découvrir en- » suite les causes qui ont pu introduire des abus. On aura » le soin, dans ces assemblées, de garder le secret sur tou- » tes les réformes, et de ne rien faire connaître aux autres » qu'au temps prescrit. En conséquence, on choisira un no- » taire entre tous qui écrive avec soin toutes les décisions, » et qui prête serment de ne rien révéler. Nous voulons que » ces assemblées aient lieu à l'octave de la Pentecôte, et » que cependant nos députés commencent à l'octave de » Pâques à remplir leur mission. »

Tel est l'acte de convocation qui porte la date de 828. Les

points principaux dont on devait s'occuper dans les quatre conciles sont ainsi indiqués : 1° des dîmes affectées aux chapelles seigneuriales, et de ceux qui les détournent à leur usage privé ; 2° des femmes qui, en certains lieux, prennent d'elles-mêmes et inconsidérément le voile religieux ; 3° des petits monastères de filles dans la légation d'Autgaire, dans lesquels se sont introduits de graves désordres ; 4° de divers autres petits monastères dans la légation d'Albéric ; 5° du jugement par l'eau froide ; 6° de ceux qui se livrent à l'usure. Louis-le-Débonnaire donna à ces députés plusieurs capitulaires qui renfermaient ses instructions, et il adressa deux lettres à tous les fidèles de son empire pour les prévenir de la tenue des conciles. Ce qu'il y a de singulier dans ces lettres, c'est que l'empereur prescrit un jeûne de trois jours après l'octave de Pentecôte, et ordonne qu'il soit fidèlement gardé par tous ses sujets.

Conformément aux ordres du prince, un concile fut tenu à Toulouse, en 829, aux fêtes de la Pentecôte. Là se trouvèrent réunis Nothon, archevêque d'Arles, Barthélemy de Narbonne, Adalelme d'Eauze, et Aiculphe de Bourges.

L'auteur moderne qui a rédigé les actes du dernier concile de Toulouse, tenu de nos jours (1850), avance que Aiculphe, archevêque de Bourges, présida au concile de 829, et qu'on y reçut la profession de foi d'Ebbon, archevêque de Reims. Nous ferons observer, avec les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (tom. 1er, p. 753), que l'archevêque de Bourges n'exerçait aucune juridiction sur Narbonne ni sur Toulouse à cette époque, et qu'il fut nommé le dernier des métropolitains dans l'acte de convocation que nous avons cité. On doit conclure de là qu'il ne présida pas

le concile de Toulouse, mais que ce fut Nothon, archevêque d'Arles, qui est désigné le premier dans les lettres impériales. La profession de foi que l'on dit avoir été reçue dans le concile de Toulouse n'appartient point en particulier à Ebbon, archevêque de Reims, qui est le premier métropolitain désigné pour le concile de Paris. Cette profession forme le premier chapitre des actes de ce concile qui sont arrivés jusqu'à nous, et elle est l'ouvrage des autres évêques comme celui d'Ebbon. Les actes du concile de Toulouse ne sont point venus jusqu'à notre temps : dès-lors il est difficile d'affirmer que les pères assemblés en cette ville aient accepté la profession de foi d'Ebbon. D'ailleurs, ces quatre conciles provinciaux se tinrent en même temps au mois de juin, ce qui rend plus difficile la transmission rapide des actes de l'un à l'autre. Les auteurs ne s'accordent pas sur le siége qu'occupait Adalelme; les uns le font archevêque de Bordeaux, et les autres d'Eauze. Nous avons suivi ce dernier sentiment, qui paraît le plus rationnel.

Le concile de Toulouse, pas plus que les trois autres, n'arrêta les projets des factieux. La réforme des abus n'était pas ce qu'ils demandaient; ils voulaient jeter le désordre dans l'état, sous le prétexte d'une vengeance particulière. Lothaire se mit à leur tête avec quelques grands du royaume; c'est ce qui détermina l'empereur à l'éloigner de la cour et à le renvoyer dans ses états d'Italie. L'impératrice sut habilement profiter de l'exil du prince : elle appela le duc de Septimanie, que Louis-le-Débonnaire créa son premier ministre et son grand chambellan. Le nouveau partage ne se fit pas longtemps attendre, et au mois d'août 829, Louis, dans la diète de Worms, disposa en faveur de Charles du royaume

d'Allemagne, formé de quelques provinces de Bourgogne et de Germanie.

Les factieux se montrèrent extrêmement irrités de l'élévation du duc de Septimanie. Employant alors contre lui l'arme si redoutable de la calomnie, ses mœurs furent décriées; on sema adroitement dans le peuple des bruits perfides sur ses prétendues liaisons avec l'impératrice; il fut accusé de félonie, de concussion, de sacrilége, et même de magie; on s'efforça principalement de noircir sa réputation auprès des évêques et des moines. Walla, célèbre abbé de Corbie et beau-frère du duc, s'étant laissé séduire, se rendit à la cour et parla à l'empereur de la conduite de l'impératrice et de Bernard, prit celui-ci en particulier et lui adressa d'amers reproches sur les crimes qu'on lui imputait. Le duc de Septimanie, fort de son innocence, parut peu touché de toutes ces remontrances, et renvoya l'abbé de Corbie.

Ce monastère devint alors le rendez-vous de tous les mécontents, qui se rallièrent autour de Walla. A l'ombre de ces cloîtres, on forma le plus odieux complot contre le duc. Il fut décidé qu'on enverrait des émissaires à Lothaire, à Pépin et à Louis de Bavière, pour les obliger à se déclarer contre lui. Les émissaires étaient chargés de dire à ces princes que c'était lui qui était l'auteur du nouveau partage; qu'il avait résolu de les faire périr tous les trois par le poison avec les seigneurs de la cour; qu'il avait même formé le projet exécrable d'attenter à la vie de l'empereur, pour régner ensuite avec Judith, qu'il devait épouser. Toutes ces choses furent crues et acceptées par le peuple, qui se laissa tromper et par la qualité des personnes qui répandaient ces

bruits, et surtout par la hardiesse des affirmations.... Le duc de Septimanie n'était plus qu'un tyran. Ce seigneur accompagna l'empereur à la diète générale du royaume, qui se tint au commencement de l'année 830, à Aix-la-Chapelle; il s'engagea à faire la guerre aux Bretons révoltés. L'empereur avait ordonné à Louis de Bavière de se rendre auprès de lui avec ses troupes; mais à peine l'armée s'était-elle mise en marche, que ses soldats refusèrent d'obéir et passèrent au camp des factieux réunis en quartier général à Paris. Pépin quitta alors son royaume d'Aquitaine avec ses troupes, dans lesquelles on comptait un grand nombre de soldats du pays toulousain, et arriva à Paris. Bientôt après, le roi de Bavière alla l'y joindre. Placés au milieu des conjurés, ces deux princes acceptèrent tous leurs projets : il fallait éloigner l'impératrice et le duc de Septimanie de la cour de leur père, et ne rien négliger pour atteindre ce but.

L'empereur s'avançait vers Compiègne quand il apprit le plan des conjurés. Dans l'espoir d'arrêter leurs desseins, il éloigna de sa personne Judith et Bernard; l'impératrice partit pour l'abbaye de Sainte-Marie de Laon, et Bernard se retira à Barcelonne, capitale de ses états. L'empereur vint ensuite camper à Compiègne, à trois lieues de Verberie, où les rois d'Aquitaine et de Bavière s'étaient postés. Aussitôt les princes envoyèrent à Laon les comtes Warin et Lambert, qui se saisirent de Judith et la conduisirent à Verberie. Quand la malheureuse impératrice parut en présence des rois ses beaux-fils, elle comprit toute la grandeur de son infortune. A force de menaces et de tourments, elle fut contrainte à aller trouver l'empereur pour l'engager à quit-

ter l'empire et à se retirer dans un monastère. Arrivée au camp de son époux, elle lui déclara qu'elle se voyait forcée, pour sauver sa vie, de se jeter dans un monastère, et l'exhorta à imiter son exemple. L'empereur répondit qu'il méditerait à loisir sur cette proposition. Quant à Judith, elle fut renfermée dans le monastère de Sainte-Radegonde à Poitiers. Louis-le-Débonnaire avait deux frères naturels, Conrad et Raoul ; ils furent pris en même temps, rasés et jetés dans des monastères d'Aquitaine, sous la garde de Pépin.

Les deux rois d'Aquitaine et de Bavière attirèrent dans leur parti quelques personnages considérables, tels que Jessé, évêque d'Amiens, Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Walla, abbé de Corbie. L'empereur se trouva, à la diète de Compiègne, en présence de ses ennemis déclarés; il y parut en véritable coupable, accusé par ses propres enfants. La diète voulut le détrôner; mais il fut protégé par le roi de Bavière qui voulut attendre l'arrivée de Lothaire, lequel se montra éloigné de tenter ce coup d'éclat. Cette modération apparente n'empêcha pas Lothaire de garder son père prisonnier à Compiègne et de lui ôter l'administration des affaires publiques. Il plaça auprès de lui quelques moines, dans la pensée que ces religieux que l'empereur vénérait, le détermineraient à embrasser la vie monastique. Lothaire fut trompé dans ses projets. Ces moines, indignés de la conduite qu'on tenait à l'égard d'un prince aussi recommandable par sa piété, lui proposèrent d'ouvrir une négociation secrète avec Pépin et Louis de Bavière pour pouvoir se délivrer des mains de Lothaire et reprendre les rênes du gouvernement. Parmi ces religieux, se trouvait un habile

personnage nommé Gombaud, qui se chargea de négocier auprès des princes. Pépin et Louis le reçurent avec faveur; ils éprouvaient déjà le plus vif regret de la conduite qu'ils avaient tenue à l'égard de leur père; celui-ci d'ailleurs leur promettait d'étendre les limites de leurs états. Les princes s'engagèrent à leur tour à le secourir et à le faire rentrer dans ses droits. Lothaire ne put empêcher son père de se rendre à la diète générale qui se tint à Nimègue le 1er octobre 830. Tout-à-coup les affaires de l'empereur prirent une face nouvelle : le roi de Bavière se déclara le premier en faveur de son père. Fort de ce retour, l'empereur exila Hilduin et renvoya l'abbé de Corbie dans son monastère. Les factieux furent stupéfaits de ce coup d'état. Ils étaient à se concerter avec Lothaire quand celui-ci reçut l'ordre de se rendre auprès de son père, qui lui promettait le pardon. L'empereur le reçut, en effet, avec une extrême bonté et oublia ses fautes; mais il ordonna d'arrêter les principaux auteurs de la sédition pour les faire juger dans une assemblée qu'il fixa à Aix-la-Chapelle.

Ce fut dans cette assemblée qui se tint le jour de la Purification (2 février 831) que l'impératrice Judith parut et prouva son innocence. L'empereur la reprit alors et la traita en véritable souveraine. Quant aux factieux, ayant tous été convaincus du crime de lèse-majesté, ils furent condamnés à mort. La sentence aurait été infailliblement exécutée si Louis n'eût usé à leur égard de sa clémence accoutumée. Les évêques et les abbés qui étaient du nombre des conjurés, furent déposés de leurs siéges, les laïques dépouillés de leurs charges, leurs biens confisqués, et tous furent jetés dans divers monastères, ou subirent la peine de l'exil. Après

cette assemblée, les trois princes fils de l'empereur se retirèrent dans leurs états. Le châtiment des coupables ne fut pas de très longue durée, car, cédant au sentiment de sa bonté naturelle et comptant sur leur repentir, Louis leur rendit leurs charges, leurs biens et leur liberté. La conduite qu'avait tenue l'assemblée d'Aix-la-Chapelle à l'égard de l'impératrice, engagea Bernard de Septimanie à se présenter vers le mois d'octobre à la diète de Thionville. Ce seigneur y demanda à prouver son innocence par le duel. Personne ne l'ayant accepté, il fut déclaré innocent, après s'être purgé par serment. Lothaire et Louis de Bavière étaient présents. Quant au roi d'Aquitaine, il s'excusa de ne pouvoir y paraître. On suppose que l'abbé de Corbie, exilé à Noirmoutier, avait influencé Pépin contre son père. Pressé cependant par des ordres réitérés de la cour, il arriva peu de jours avant Noël à Aix-la-Chapelle, où elle se trouvait alors. Reçu avec assez de froideur par Louis, Pépin partit secrètement le 28 décembre 831; il rentra en Aquitaine.

Pendant que Bernard vivait retiré à Barcelonne, Gombaud, moine de Saint-Médard de Soissons, et dont nous avons déjà parlé, s'était emparé de toute la confiance de l'empereur, et était devenu son premier ministre. Le duc de Septimanie ne tarda pas à s'apercevoir que les absents ont toujours tort auprès des grands : il ne rencontra dans l'empereur ni la même sympathie, ni la même confiance, et par une inconcevable versatilité, il forma des liaisons secrètes avec Pépin et l'entretint dans son mécontentement. De grands projets étaient formés par les deux enfants de l'empereur : ils devaient s'emparer du royaume d'Allemagne destiné à Charles, pénétrer en France, et lever enfin l'étendard de la

révolte. Le roi de Bavière ne fut pas heureux dans l'exécution : il se vit abandonné de ses soldats, qui passèrent du côté de l'empereur. Un nouveau pardon fut accordé à une nouvelle faute. Au mois de septembre 832, une diète générale fut convoquée à Orléans; Louis-le-Débonnaire y appela son fils Pépin, qui, cédant aux conseils du duc de Septimanie, refusa de s'y rendre. Bernard se vit accusé de félonie dans cette diète; mais l'accusateur n'ayant pas osé soutenir l'accusation ni accepter le duel, le duc ne fut pas jugé avec la dernière rigueur; l'empereur se contenta de le dépouiller de toutes ses dignités et du duché de Septimanie. Gaucelme, comte de Roussillon, son frère, éprouva la même disgrâce. Après la diète d'Orléans, l'empereur, irrité de la conduite de Pépin, partit pour l'Aquitaine et s'avança jusqu'au palais de *Joac* en Limousin. Pépin, voyant qu'il ne pouvait éviter les poursuites de son père, alla se jeter à ses pieds et solliciter son pardon, qui lui fut accordé. Il lui fut ordonné de se rendre à Trèves avec son épouse et ses enfants, et d'y demeurer jusqu'à de nouveaux ordres.



LIVRE VIII.

DEPUIS LA DISGRACE DU DUC DE SEPTIMANIE, EN 832, JUSQU'AU SIÉGE DE TOULOUSE PAR CHARLES-LE-CHAUVE, EN 849.

Nous ignorons le lieu que choisit Bernard pour sa retraite, après avoir été dépouillé de tous ses titres et dignités. Le duché de Septimanie et la Marche d'Espagne, dépendant autrefois du duché de Toulouse, passèrent alors sur la tête de Bérenger, comte de cette dernière ville, qui réunit ainsi en sa personne tous ces gouvernements. Ce seigneur fut envoyé, après la diète d'Orléans, dans les états de Bernard en qualité de commissaire extraordinaire, pour y administrer la justice et corriger certains abus que les grandes préoccupations de Bernard avaient laissé introduire. Ce comte tint alors un plaid à Elne, et fit restituer à Babylas, abbé d'Arles en Roussillon, les biens qu'on avait usurpés sur son monastère. Pépin n'avait point exécuté les ordres de son père, et au lieu de se rendre à Trèves, il s'était fait enlever pendant la nuit par ses propres domestiques et était demeuré dans ses états. L'empereur, très irrité, le dépouilla alors du royaume d'Aquitaine qu'il donna à Charles-le-Chauve, son quatrième fils. Celui-ci lui prêta serment de fidélité, ainsi que les principaux seigneurs du pays. Nous pensons que ce grand acte d'autorité royale fut exécuté avant le mois d'octobre 832, puisque nous possédons

une charte portant la date du 4 de ce mois et qui montre que l'empereur exerçait à cette époque une autorité souveraine en Aquitaine. Parmi les seigneurs de ce royaume qui étaient demeurés fidèles à l'empereur au milieu de toutes les révolutions politiques, se trouvait Adalbert, que Louis-le-Débonnaire récompensa en lui cédant en toute propriété un village du diocèse de Toulouse appelé *Fontaines,* avec son église, ses maisons, édifices, terres, vignes, forêts, prairies, pâturages et cours d'eau, pour qu'il le possédât avec toutes ses dépendances, lui et ses descendants, à perpétuité. L'empereur déclare que cette donation est faite pour reconnaître la fidélité d'Adalbert au milieu des agitations qui ont troublé son règne. La charte est datée du palais de *Joac;* elle porte le sceau de l'empereur et du diacre Durand. On ignore quel était ce village de *Fontaines* que Louis céda à Adalbert, à moins que ce ne soit celui de Fontenilles, dont le nom a quelque ressemblance avec celui dont il est question dans la charte (H. l., p. 67).

Dépouillé de ses états, Pépin ne pensa plus qu'à se révolter contre son père. Il entraîna bientôt dans son parti ses deux frères Lothaire et Louis; ils soulevèrent les peuples, rappelèrent de l'exil tous les factieux, et entr'autres Matfred, qui portait au cœur le désir de la vengeance; de toutes parts on prit les armes. L'empereur, de son côté, assembla une armée, et marcha à la rencontre de ses enfants qui s'étaient réunis avec leurs troupes en Alsace, près de Colmar. Lothaire, pour accréditer ses projets auprès des peuples, avait engagé le pape Grégoire IV à l'accompagner avec toute sa cour. On vit donc alors le souverain pontife quitter Rome et se rendre dans le camp des factieux. Plu-

sieurs évêques de la catholicité virent avec peine cette fausse démarche du pontife, et lui écrivirent pour l'engager à retourner à Rome. La persuasion où était Grégoire que sa présence était nécessaire au rétablissement de la paix, lui fit négliger ces sages conseils. Louis se hâta d'envoyer des députés aux princes ses fils, avec un mémoire qui contenait six articles et dans lequel l'empereur rappelait à ses enfants leurs devoirs et leurs serments et s'efforçait d'atténuer le parti qu'ils pouvaient tirer de la présence du pape. On répondit à Louis que le seul moyen de rétablir la paix dans la famille impériale, était de conserver l'ancien partage. Ainsi, toutes les négociations devinrent inutiles. Les évêques qui avaient écrit au pape Grégoire appartenaient tous au parti de l'empereur et se trouvaient dans son camp. Ayant appris que le pape menaçait de les excommunier, ainsi que Louis, s'il n'acceptait pas sa médiation, ils firent dire au pape qu'ils sauraient bien l'excommunier lui-même et le déposer aussi, puisqu'il était venu sans être appelé. Avec de telles dispositions dans les esprits, il était impossible d'arriver à un résultat heureux. Cependant le pape voulut faire un dernier effort : il se rendit au camp de l'empereur, dont il fut très froidement reçu. Ils ne purent pas s'entendre; et pendant que Grégoire était enfermé dans la tente de Louis, les princes déterminèrent la plupart des seigneurs à abandonner leur père. Ils ne réussirent que trop dans ce projet, et le lendemain de l'entrevue avec le pape, l'empereur se trouva presque seul dans son camp.

Réduit ainsi à l'extrémité, l'empereur se rendit le 30 juin 833, au camp des princes ses fils et leur adressa ces mémorables paroles : « Dans l'indigne état où m'a réduit votre

» perfidie sacrilége, je suis tranquille sur ce qui me regarde; » résigné à tout, je ne crains rien ; mais les promesses que » vous avez tant de fois faites et tant de fois violées en ce » qui concerne l'impératrice et son jeune fils, puis-je enfin » m'y fier? Les voilà, ces deux objets de ma tendresse, qui » doivent l'être de vos égards : je m'en sépare, je vous les » livre. Princes, souvenez-vous de ce que vous devez et à » leur rang et à leur sang. » Ces paroles si grandes et si nobles ne produisirent aucune impression sur ces cœurs dénaturés : l'impératrice fut envoyée en exil à Tortone, en Lombardie, Charles-le-Chauve dans l'abbaye de Prum, au diocèse de Trèves. Lothaire assembla un conseil, dans lequel on déclara l'empire vacant et où l'on pria Lothaire de l'accepter. Un nouveau partage fut fait entre les princes; après cela, Pépin revint en Aquitaine et Louis en Bavière; Lothaire conduisit son père à Soissons et l'enferma dans le monastère de Saint-Médard. Le pape, honteux d'avoir prêté son autorité et son ministère à toutes ces indignités, repassa les monts. Une diète générale fut convoquée à Compiègne pour le 1er octobre; Lothaire y conduisit son père, qu'il n'avait pu déterminer à embrasser l'état monastique. Il résolut alors de le soumettre à la pénitence publique. Les évêques de son parti furent assez lâches pour en faire la proposition à la diète; elle fut acceptée, et l'on vit dans l'église de Saint-Médard la plus bizarre cérémonie qui fût jamais : l'empereur se prosterna sur un cilice, tenant un papier où *ses crimes* étaient écrits. Ce prince fut obligé de s'accuser d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avait donné ; d'avoir scandalisé l'Eglise par son incrédulité; d'avoir fait marcher ses troupes en carême, et d'être cause

de tous les maux qui désolaient l'empire. Après cela, on lui ôta ses armes, on le dépouilla de ses habits impériaux; il fut revêtu d'un habit de pénitent, fut chassé de l'église et renfermé dans une cellule. Il en sortit peu de jours après pour suivre son fils dénaturé jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il arriva le 29 novembre. Mais tout à coup Louis de Bavière et Pépin d'Aquitaine, ayant appris la déposition ignominieuse de leur père, résolurent d'opérer sa délivrance.

Bernard, duc de Septimanie, reparaît ici sur la scène. Il s'était retiré, comme on l'a dit, en Bourgogne. Il s'adjoignit Warin, l'un des plus puissants seigneurs du pays, et, parcourant ensemble les rovinces, ils formèrent un parti puissant en faveur de Louis-le-Débonnaire. Pendant ce temps, Louis de Bavière s'avança jusqu'à Francfort. Pépin quitta Toulouse, sa capitale, et se mit aussi en marche. Lothaire se replia sur Compiègne et Paris, conduisant avec lui l'empereur et Charles, son dernier fils. Au commencement du carême 834, Bernard et Warin députèrent à Lothaire l'abbé Rebald et le comte Gaucelme pour lui déclarer que, s'il ne laissait pas la liberté à son père, ils sauraient bien l'y réduire par la force des armes. Effrayé de cette menace, Lothaire chercha à temporiser; il laissa son père et son frère à Saint-Denis en France, et se retira à Vienne sur le Rhône. Alors les évêques et les seigneurs présents à Saint-Denis conduisirent solennellement Louis-le-Débonnaire à l'église du monastère, le premier jour de mars, et là on lui rendit ses armes et ses ornements royaux.

De Saint-Denis, l'empereur se rendit bientôt après à Kiersi-sur-Oise, où Pépin et Louis vinrent le joindre. Pépin fut rétabli dans la possession du royaume d'Aquitaine

et Bernard dans le duché de Septimanie. De Kiersi, l'empereur se porta à Aix-la-Chapelle, accompagné de Louis et de Charles. L'impératrice Judith y arriva quelque temps après. Enfin, Louis-le-Débonnaire donna une preuve éclatante de sa clémence en accordant une amnistie générale à tous les peuples qui avaient eu part à la révolte. Des évènements aussi extraordinaires ne firent pas rentrer Lothaire en lui-même; il poursuivit toujours ses coupables projets. Il décampa de Vienne, et s'avança à la tête de ses troupes jusqu'à Châlons-sur-Saône, qui lui ferma ses portes. Il en fit le siége, l'emporta dans trois jours, et la livra au pillage. Il y fit couper la tête à Gaucelme, frère du duc de Septimanie; on s'empara de Gerberge sa sœur, qui vivait alors à Châlons dans les exercices de la vie religieuse, on l'enferma dans un tonneau, et elle fut précipitée dans la Saône, où elle périt. Après la prise de Châlons, Lothaire s'avança jusqu'à Orléans et de là dans le Maine. Ce fut dans cette province qu'il rencontra les armées réunies de l'empereur et de Louis de Bavière. Il repoussa toutes les démarches de son père et demeura inflexible dans sa révolte. Un nouveau négociateur se présenta pour opérer la réconciliation du père avec le fils : ce fut Bérenger, duc ou comte de Toulouse. Il était proche parent de l'empereur, et si renommé par sa probité qu'on lui avait donné le surnom de *Sage*. Pépin l'avait conduit à l'armée de son père. Il fut envoyé vers Lothaire avec Badarade, évêque de Paderborn, et le duc Gebbehard. Le discours de Bérenger fit une si profonde impression sur l'esprit de Lothaire, qu'il alla se jeter aux pieds de son père et reçut encore une fois le pardon de ses fautes. L'empereur lui ordonna de se rendre dans son royaume d'Italie. Après

cette réconciliation éclatante, les princes se retirèrent dans leurs états.

Le duché de Toulouse fut alors troublé par le différend qui survint entre Bérenger et Bernard. Celui-ci, comme on l'a vu, avait été dépouillé du duché de Septimanie à l'assemblée de Joac, en 832, et Bérenger avait été, à sa place, investi de cette dignité. Bernard, ayant été rétabli dans ses droits, réclama son ancienne souveraineté, que Bérenger ne voulait point lui céder. Celui-ci était très aimé des peuples à cause de sa sagesse et des grandes qualités qui le distinguaient; Bernard avait aussi des créatures dans ce pays. Il fut alors résolu que chacun de ces seigneurs enverrait des députés à la diète de Crémieu pour y soutenir leurs intérêts. Bérenger aurait évidemment triomphé, mais il mourut subitement en 835, pendant qu'il se rendait à la diète. Bernard devint, par cet évènement, paisible possesseur du duché de Septimanie, province qui, par un nouveau partage fait par l'empereur entre ses enfants, venait de passer sous l'autorité de Charles-le-Chauve.

Le nom du successeur immédiat de Bérenger dans le comté de Toulouse nous est inconnu; il y a cependant tout lieu de croire que Bernard obtint ce gouvernement et le joignit à celui de Septimanie. Pépin, roi d'Aquitaine, s'occupa alors à restituer à divers monastères de ses états les biens qu'on avait usurpés; ainsi, dans une charte qui porte la date de 835, et qui fut donnée au palais de Doué en Anjou, ce prince rendit au monastère de Mallaste ou Montolieu, au diocèse de Carcassonne, une terre considérable située au diocèse de Toulouse et appelée Magnaniac, sur la petite rivière de Fiscau. Willafred était alors

abbé de ce monastère. La terre de Magnaniac existe encore ; elle est placée non loin de la vicomté de Villemur, près du Tarn, et dans la plaine qui borde ses rives. Peu d'années après ces actes de souveraine justice, Pépin mourut à Poitiers, le 13 décembre 838, et fut inhumé dans l'église du monastère de Sainte-Radegonde, de la même ville. Il laissa quatre enfants de la reine Engelberge, deux garçons et deux filles. L'aîné porta le nom de son père; le second, appelé Charles, devint archevêque de Mayence. La première fille, appelée Berthe, avait épousé Gérard, comte d'Auvergne ; la seconde, dont on ignore le nom, épousa Ratharius ou Ratier, comte de Limoges. Les mœurs de ce prince étaient réglées. Si on a à lui reprocher d'avoir partagé la révolte de ses frères contre son père, il sut du moins réparer ses torts, et mourut dans les bonnes grâces de l'empereur.

Quelque temps avant la mort de Pépin, Involat avait succédé à Abraham sur le siége de Comminges. Il assista à la dédicace de l'église du monastère d'Alaon faite par Sisebot, évêque d'Urgel , l'an 835 environ. Il gouverna cette Eglise l'espace de vingt-cinq ans puisqu'on trouve son nom dans la souscription d'une lettre écrite, en 879, par le pape Jean VIII à l'archevêque d'Auch et à ses suffragants.

Un an après la mort du roi d'Aquitaine, et le 30 mai, Louis-le-Débonnaire assembla une diète à Worms, dans laquelle il fit un nouveau partage de ses immenses états. Dans ce partage, Charles eut les deux royaumes de Neustrie et d'Aquitaine, sept comtés du royaume de Bourgogne, la Provence et la Septimanie. On voit par là que la province qui porta plus tard le nom de Languedoc devint le domaine de ce prince, à l'exclusion des enfants de Pépin. Cette exclusion

déplut beaucoup à quelques seigneurs aquitains, qui proclamèrent roi le fils de ce dernier prince. Louis s'empressa de se rendre en Aquitaine pour apaiser cette sédition, et les prises successives des châteaux de Carlat et de Turenne remirent les choses en état. Peu de temps après ces hauts faits d'armes, Louis repassa le Rhin et entra dans la Thuringe ; mais, pressé par son âge et ses infirmités, il se vit obligé de s'arrêter dans une île du Rhin située au-dessous de Mayence, vis-à-vis du palais d'Ingelheim. Il y mourut le 20 juin 840, à l'âge de soixante-quatre ans.

Louis avait reçu une éducation brillante ; il parlait avec une merveilleuse facilité les langues grecque et latine. La nature lui avait prodigué toutes les grâces du corps ; il était libéral, brave, sincèrement religieux, exemplaire dans ses mœurs, et probe jusqu'à une extrême délicatesse. On lui reproche une grande indécision et une certaine faiblesse de caractère. A la vérité, quand il prit, après la mort de Charlemagne, les rênes de l'empire, les longs démêlés du clergé et de la noblesse, puissances à peu près égales, rendirent l'action du prince assez difficile. On est étonné de la fermeté qu'il déploya contre le pape Pascal Ier qui, ayant voulu se faire sacrer sans avoir obtenu l'agrément de l'empereur, selon l'usage alors établi, encourut sa disgrâce : ce qui fit que Grégoire IV ne voulut jamais être installé avant que l'empereur eût confirmé son élection. Il y a loin de cet âge-là à celui du fameux Hildebrand! Un de ses panégyristes a dit qu'il fit les délices de son peuple par sa bonté et son amour pour la justice. Il serait peut-être mieux de dire qu'il ne sut se concilier ni la crainte ni l'amour. Les évêques, dont il voulut, par des lois somptuaires, arrêter le luxe effréné,

se tournèrent quelquefois contre lui. Il ne fut pas plus heureux du côté des seigneurs; et s'il eut de grandes qualités, il eut aussi quelques défauts qui jetèrent des ombres sur sa gloire.

A peine Louis eut-il quitté la vie, que son fils Lothaire, devenu empereur, tourna ses armes contre Charles-le-Chauve, dans le dessein d'envahir ses états. Bernard, duc de Septimanie, avait épousé les intérêts du jeune Pépin. Réunissant sur sa tête ce duché et celui d'Aquitaine, il se trouvait dans la nécessité de ménager Charles-le-Chauve. Il voulut se placer comme intermédiaire entre ces deux princes, et ménager entr'eux un rapprochement. Mais Charles se défia de la sincérité de ses sentiments à son égard, et nomma, de son côté, au duché d'Aquitaine ou de Toulouse, Warin, seigneur bourguignon. Bernard avait reçu l'ordre de Charles de venir le joindre à Orléans avec les troupes de son gouvernement; mais il différa de l'exécuter, promettant au prince qu'il engagerait Pépin à faire avec lui une paix durable. Sur cette promesse, Charles s'avança jusqu'à Bourges, au commencement de l'année 841. Bernard vint l'y joindre, mais sans y conduire Pépin et ses partisans, et refusa de reconnaître Charles pour son seigneur. Ce refus fut suivi d'une disgrâce éclatante, qui cependant n'eut pas lieu de suite, la réconciliation entre Bernard et Charles s'étant plus tard opérée, quoiqu'elle ne dût pas être de très longue durée.

On vit alors tous les princes de la famille impériale divisés entr'eux et se préparer à une guerre acharnée : d'un côté, Lothaire et Pépin; de l'autre, Charles et Louis de Bavière. Ceux-ci s'avancèrent contre l'empereur, qui lui-même mar-

chait sur Fontenai, près d'Auxerre, pour s'en emparer. Toutes les propositions de paix furent rejetées par ce prince, depuis surtout qu'il avait opéré sa jonction avec Pépin. Le 25 juin 841, les armées en vinrent aux mains à Fontenai; la victoire, longtemps balancée, se décida en faveur de Charles et de Louis, et ces princes dûrent particulièrement le succès de cette mémorable journée à Warin, duc de Toulouse, qui, à la tête des Aquitains, força Lothaire à reculer devant l'ennemi. Ce fut dans cette journée que périt la plus grande partie de la noblesse française. Gérard, comte d'Auvergne, et Ratier de Limoges restèrent parmi les morts.

Bernard de Septimanie ne prit point parti dans cette guerre, et demeura avec ses troupes spectateur du combat. Sa conduite était toujours la même, attaché dans le fond au jeune Pépin, mais voulant ménager Charles-le-Chauve : marche évidemment équivoque et qui devait amener contre lui les plus terribles évènements. Après la bataille de Fontenai, beaucoup de temps fut employé pour négocier la paix entre les princes. Cette paix donna à Charles toute l'Aquitaine, à l'exclusion de Pépin, qui lui disputa vainement la possession de ce royaume. Ce prince avait cependant un grand nombre de partisans qui, ayant pris les armes, dressèrent une embuscade à Egfrid, comte de Toulouse, qui commandait un corps de troupes pour le roi Charles. Cette circonstance nous révèle ici le nom de ce seigneur auquel Nithard, auteur contemporain, donne ce titre : ce qui pourrait signifier qu'il était le lieutenant de Warin, qu'on est forcé de reconnaître à cette époque en qualité de duc de Toulouse et d'Aquitaine. Egfrid ne se laissa point prendre aux embûches des partisans de Pépin; il les surprit au contraire, en tua

une partie, et fit les autres prisonniers. Ce revers ne découragea pas les amis de Pépin, qui ne cessaient de disputer à Charles, son oncle, la possession de l'Aquitaine, et de Toulouse en particulier qui en était la capitale et où ce prince était très aimé.

Il importait beaucoup à Charles de ne pas donner à son neveu le temps de se fortifier; aussi, vers la mi-janvier 843, il partit de France avec la reine Ermentrude, sa femme, qu'il avait depuis peu épousée, et s'avança jusqu'à Castel-Ferrus, maison royale située sur la rive gauche de la Garonne. près de Castelsarrasin. C'est dans cette résidence qu'il apprit la mort de l'impératrice Judith, sa mère, décédée à Tours au mois d'avril, et qui fut inhumée dans l'église de Saint-Martin. De Castel-Ferrus, Charles s'avança jusqu'à Toulouse, et arriva sous les murs de cette ville le 13 mai. Il prit ses logements dans le monastère de Saint-Saturnin, qui était alors situé hors les murailles. Ce fut dans cette célèbre maison que Charles donná plusieurs diplomes, le premier en faveur d'Elie, abbé de Notre-Dame de la Grâce, sur la rivière d'Orbieu, au diocèse de Carcassonne ; le deuxième, en faveur d'Eléazar, abbé de Saint-Pierre de Cubières dans le Razés, diocèse de Narbonne; le troisième, en faveur de l'église de Narbonne, sous le titre des saints Juste et Pasteur, à laquelle il donne le village de Cesseras et ses dépendances ; le quatrième, en faveur encore de l'église de Narbonne, et sur la demande de Berthaire, archevêque de cette ville. Tous ces diplômes portent la date de 843 et des mois de mai et juin ; ils sont signés de la main du roi et contresignés par le diacre Jonas, qui remplissait sans doute auprès du prince les fonctions de secrétaire. D'après le sen-

timent le plus probable, c'est à cette même année, et non à la suivante, qu'il faut rapporter le capitulaire de Toulouse qui fut rendu par Charles-le-Chauve au monastère de Saint-Saturnin en faveur des prêtres de la Gothie ou de Septimanie qui se plaignaient des vexations des évêques. Il est à croire que ces ecclésiastiques avaient envoyé à Charles des députés chargés d'exprimer leurs doléances. Ce capitulaire fut dressé dans une diète tenue exprès à Toulouse. Il est divisé en neuf chapitres; en voici les titres :

1° Les évêques ne doivent point voir avec peine que les prêtres réclament auprès du roi.

2° De la prestation annuelle que les prêtres doivent aux évêques.

3° Comment cette prestation doit être imposée ou bien exigée.

4° Quel mode doivent adopter les évêques pour la visite des paroisses, et comment doit être réglée la dépense que les prêtres sont obligés de faire pour eux. Ce quatrième article mérite d'être ici rapporté.

« Que les évêques, en visitant les paroisses et s'arrêtant à
» chaque petite église *(ecclesiolas)*, ne soient pas à charge,
» comme par le passé, à chacun des prêtres : car il est écrit
» qu'ils ne doivent point évangéliser par l'amour du lucre,
» dans la crainte que leur ministère soit déshonoré; mais
» qu'ils choisissent des lieux où les prêtres puissent se réu-
» nir et réunir aussi les peuples le plus commodément pos-
» sible, et que là, ils évangélisent, confirment et corrigent
» les abus. D'un autre côté, le Seigneur ayant dit que celui
» qui évangélise doit vivre de l'Evangile, quoique l'apôtre
» saint Paul ait agi autrement, il faut que les prêtres dispo-

» sent les choses de manière à ce que l'évêque soit traité
» convenablement et que le prêtre ne soit pas ruiné par sa
» visite. Il nous paraît que les choses peuvent être réglées de
» la sorte : quatre prêtres pourront se rendre avec leurs pa-
» roissiens dans le lieu où se trouve l'évêque, et le cin-
» quième qui le reçoit. Chacun des prêtres arrivants portera
» dix pains, un demi-muid de vin, une *frischingam* de qua-
» tre deniers, deux poulets, dix œufs, et un muid d'avoine
» pour les chevaux. Le prêtre chez lequel réside l'évê-
» que en fera de même; et qu'on n'exige plus rien de
» lui, si ce n'est le bois et les ustensiles nécessaires pour le
» service ; l'évêque doit surtout veiller à ce que ses valets ne
» dégradent ni sa maison, ni ses enclos. »

5° Que les évêques n'exigent la prestation des prêtres qu'une fois par an, quoiqu'ils visitent plusieurs fois leurs paroisses.

6° Si les évêques ne visitent point la paroisse, ils n'ont le droit de rien exiger des prêtres, évitant de leur être à charge par des dépenses onéreuses.

7° Les évêques ne doivent point diviser les paroisses sans nécessité; toutefois, les dépenses doivent se diviser avec elles.

8° Les évêques sont priés de ne point négliger le présent article.

9° Les évêques ne doivent pas imposer aux prêtres plus de deux synodes par an.

Tel est le capitulaire que Charles-le-Chauve rendit à Toulouse. Il paraît, d'après cet acte authentique, qu'il existait de grands abus dans les rétributions qu'exigeaient les évêques des prêtres qui leur étaient soumis. Ces prélats, dont

le luxe était porté jusqu'au plus haut point, imposaient d'énormes dépenses à ces ecclésiastiques, tant à cause de leurs nombreux domestiques que des chevaux destinés à porter leurs bagages. Il fallait que ces abus fussent devenus intolérables, puisque le roi fut obligé d'intervenir pour en arrêter le cours.

Après avoir publié ce capitulaire, Charles-le-Chauve quitta Toulouse, et se rendit en France à l'assemblée de Verdun pour y régler le partage du royaume entre lui et ses frères. A son retour, il passa par l'Albigeois, et arriva à Aveins, maison royale située sur les bords du Tarn. Il était dans cette résidence lorsque Samuel, évêque de Toulouse, vint le solliciter en faveur de son Eglise. Nous retrouvons ici la suite de nos pontifes : Samuel succédait à Mancion. On est à peu près certain que celui-ci gouvernait l'Eglise de Toulouse en 813, et l'existence de Samuel nous est révélée dans l'année 843. En supposant, ce qui est très possible, que Mancion ait prolongé son épiscopat après la première de ces dates et que Samuel ait commencé le sien avant la seconde, on voit que ces deux pontifes ont occupé successivement le siége de Toulouse, sans qu'on ait besoin de placer entr'eux aucun autre évêque. Quoique l'histoire ne révèle, pendant les trente années écoulées entre les deux dates indiquées, aucun fait qui se rattache aux évêques de Toulouse, quelques historiens ont pensé que Samuel se trouvait à la suite de Charles-le-Chauve, et qu'il profita du séjour de ce prince en Albigeois pour lui demander sa royale protection sur son Eglise. Toulouse était encore à cette époque sous l'autorité des partisans de Pépin le jeune ; ses églises, situées hors des murs de la ville, devaient naturellement

se trouver placées sous la dépendance de Charles-le-Chauve: c'est ce qui explique comment Samuel demanda la confirmation des biens des églises de Sainte-Marie et de Saint-Saturnin à ce prince. Charles accéda à la demande de l'évêque et dressa la charte suivante :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, CHARLES, » roi par la grâce de Dieu, à tous les évêques, abbés, ducs, » comtes, viguiers, centeniers, agents et envoyés. Personne » n'ignore que c'est agir d'après les coutumes des rois et » donner de la stabilité à notre règne que d'accéder aux dé- » sirs des évêques serviteurs de Dieu, selon le besoin des » lieux qui sont consacrés à sa gloire. Qu'il soit donc notoire » à tous nos fidèles sujets, présents et à venir, que le véné- » rable Samuel, évêque de l'église de Toulouse qui est sous » l'invocation de saint Etienne et de saint Jacques, nous a » exposé les immunités dont le roi Louis, notre père, de » glorieuse mémoire, et les rois nos prédécesseurs, avaient » favorisé cette église, ainsi que le monastère de Sainte- » Marie situé au-dessous des murs *(infrà muros)* avec tou- » tes ses dépendances, et le monastère de saint Saturnin, » martyr, bâti non loin de la cité, où repose son corps, avec » tous ses domaines et les hommes qui le desservent. Pour » assurer davantage ces immunités, le susdit évêque nous a » prié de confirmer selon notre bon plaisir ces priviléges, et » de prendre sous notre perpétuelle protection ces églises » et ces monastères *(claustra)*. Nous avons, pour l'amour de » Dieu, acquiescé à cette demande, et voulons qu'à tout » jamais nos fidèles sujets reconnaissent la force de ces » immunités. Accordons encore, à la demande de Samuel, » qu'aucun juge public ou autre personnage revêtu de la

» puissance judiciaire, ou qui que ce soit de nos sujets, ne
» puisse établir des impôts ou exercer aucune juridiction
» sur ces lieux saints, pour écrire des procès, exiger des
» amendes, établir des mansions pour les envoyés, citer ceux
» qui ont donné leur garantie, occuper à divers emplois les
» hommes tant de condition libre que les serfs qui vivent
» sur les terres de ces monastères; qu'il soit permis audit
» évêque et à ses successeurs de posséder en paix ces égli-
» ses, sous la garantie de l'immunité, afin que, demeurant
» fidèles à notre autorité, ils puissent, en union du clergé et
» du peuple qui leur est soumis, implorer la divine misé-
» ricorde. Et afin que cet acte de notre puissance soit sta-
» ble avec l'aide de Dieu, nous l'avons signé de notre propre
» main et scellé du sceau de notre anneau royal. » Cette charte célèbre, l'une des plus anciennes que nous possédions sur l'Eglise de Toulouse, est datée du château d'Aveins sur le Tarn. L'original a été perdu, mais on en conserve encore une copie très exacte dans les archives de la basilique de Saint-Saturnin. Cet acte vient jeter un grand jour sur l'existence des trois principales églises de la ville de Toulouse, les seules à cette époque dont les noms soient parvenus jusqu'à nous : Saint-Etienne ou Saint-Jacques, Saint-Saturnin et Sainte-Marie de la Daurade. La charte ne désigne que la position de ces deux dernières : Saint-Saturnin était placé non loin de la cité *(haud procul ab urbe)* et hors des murs; Sainte-Marie était plus rapprochée de la ville et était bâtie au-dessous des murs *(infrà muros);* mais il n'est pas dit si cette église était construite au dedans ou au dehors de l'enceinte. Il nous paraît beaucoup plus probable qu'elle devait être située encore en dehors de l'en-

ceinte, et sur la rive droite du fleuve. L'église de Saint-Etienne et Saint-Jacques était alors regardée comme la principale et comme le siége de l'évêque; elle était située non loin de la métropole actuelle. On éleva plus tard sur les ruines de ce premier édifice un oratoire sous l'invocation du saint apôtre. C'est en vain qu'on chercherait aujourd'hui les traces et les restes de ces trois églises primitives : le développement successif de la cité, les révolutions qui agitèrent Toulouse, les siéges que soutint cette place, et le temps qui emporte tout avec lui, détruisirent les précieux monuments de la piété de nos ancêtres. La charte de Charles-le-Chauve nous révèle des faits de la plus haute importance. A côté de ces églises, il existait des monastères ou des cloîtres *(claustra)*. Ces monastères avaient de vastes domaines et un grand nombre de serfs *(servos)*. Puisque ces trois églises sont attribuées à l'évêque et à ses successeurs, il faut conclure que les monastères étaient placés sous leur dépendance immédiate, et conséquemment qu'ils étaient habités par des clercs réguliers, et non par des moines. Quels étaient ces clercs? Tout porte à croire que c'étaient des chanoines qui vivaient en commun sous l'autorité d'une règle imposée ou choisie, et dans la dépendance de l'évêque, qui exerçait une pleine et entière juridiction sur eux par le moyen d'un représentant, préposé ou prieur; car tous les auteurs s'accordent à dire que l'institution des clercs réguliers ou chanoines remonte au huitième siècle de l'ère chrétienne.

Après avoir octroyé cette charte au château d'Aveins, Charles arriva à Attigny le 5 juillet 843, et en partit au mois d'août pour se rendre à Verdun. Ce fut dans cette ville que, de concert avec ses deux frères, il partagea la monarchie, à

l'exclusion du jeune Pépin. Par ce partage, Charles devint le maître de la Neustrie, de l'Aquitaine, d'une partie de la Bourgogne, de la Septimanie et de la Marche d'Espagne. De Verdun, Charles passa dans le Maine et tint une diète à Coulaines, dans laquelle on dressa un capitulaire pour la réforme de l'état. On trouve dans cet acte la signature de Warin, comte ou duc de Toulouse, ce qui montre que ce seigneur se trouvait à la suite du prince. Il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire depuis la diète de Coulaines, ce qui fait conjecturer qu'il mourut peu de temps après.

L'Aquitaine se trouvant comprise dans la partie du royaume échue en partage à Charles-le-Chauve, il se vit forcé d'entreprendre le siége de Toulouse qui était la capitale de cette province. Le 11 mai 844, ce prince établit de nouveau son quartier général au monastère de Saint-Saturnin. Il s'occupa d'abord à donner plusieurs chartes en faveur de diverses églises; le jour même de son arrivée, il en accorda une en faveur de Domnule, abbé de Saint-Pierre de Basalu, au diocèse de Gironne. Quelques jours après, il reçut à Saint-Saturnin une députation de plusieurs Espagnols réfugiés dans la Septimanie; Rammire, le prêtre Hansemond, Aurifeueille, Elie, le prêtre Mirable et Cicila sont désignés dans l'édit comme faisant partie de cette grande députation. Charles leur donna audience, ayant auprès de lui Nothon, archevêque d'Arles, Elmerad, comte du palais, le marquis Sunifred et le comte Suniarius, qu'il chargea d'examiner les plaintes des députés. Elles avaient pour objet les injustes vexations par lesquelles on leur disputait la possession et la succession héréditaire des lieux d'Aspiran et d'Alignan, au diocèse de Béziers, que leurs devanciers avaient possé-

dés sous le règne de Charlemagne. Le prince, après avoir recueilli l'avis des commissaires, maintint les Espagnols dans tous leurs droits. Cet édit porte qu'il a été rendu quand Toulouse était assiégée, *dùm obsideretur Tolosa*. Le 5 juin, il accorda un pareil diplome à un seigneur nommé Théofrid au sujet d'un lieu appelé *Fon Joncouse,* au diocèse de Narbonne. Le même jour, il octroya une charte en faveur du monastère de Sainte-Grate au diocèse d'Urgel. Dans la chronique des abbés de Castres, publiée par dom d'Acheri, il est parlé d'une autre charte que Charles donna à Adalbert, abbé de ce monastère, pendant le siége de Toulouse.

On croit communément que Bernard, duc de Septimanie, mourut à cette même époque. L'annaliste de Saint-Bertin rapporte que ce seigneur, qui depuis longtemps méditait le dessein de se rendre complètement indépendant dans son gouvernement, fut jugé dans une diète convoquée par Charles-le-Chauve, et qu'il fut condamné au dernier supplice comme coupable du crime de lèse-majesté. D'après l'annaliste de Metz, Charles aurait tué Bernard de sa propre main dans le moment où ce duc s'y attendait le moins. Le témoignage de cet annaliste se trouve confirmé par une chronique qui a pour auteur Odon d'Ariberti, et qui a été publiée par Borrel, dans ses *Antiquités castraises*. Voici comment il s'exprime :

« La paix ayant été faite de part et d'autre entre le roi et » le comte, et signée avec le sang eucharistique, Bernard » comte de Toulouse et de Barcelonne, vint dans la première » ville, et s'empressa d'aller se jeter aux pieds de Charles, » qui se trouvait alors au monastère de Saint-Saturnin près » Toulouse. Pendant que le roi cherchait à soulever le

» comte de la main gauche, de l'autre il le perça d'un coup
» de poignard et le tua, violant ainsi le serment de la foi
» jurée, et attirant sur sa tête l'odieux soupçon de parricide,
» car il passait communément pour le fils de ce seigneur,
» tant la ressemblance était grande, la nature dévoilant ainsi
» l'adultère maternel. Après ce meurtre détestable, le roi
» quitta le trône couvert du sang de la victime, et frappant
» le cadavre de son pied, il s'écria : Malheur à toi qui as
» souillé le lit de mon père et de mon roi ! O Seigneur,
» que vos jugements sont admirables ! — Le roi, en voulant
» venger l'attentat commis contre le lit paternel, tomba dans
» le parricide ; l'excès de la piété filiale le rend impie. Ainsi
» l'adultère est puni par le parricide.

» Le corps du comte demeura pendant deux jours sans
» sépulture devant les portes du monastère ; le troisième,
» Samuel, évêque de Toulouse, le plaça dans un tombeau ;
» il grava dessus une épitaphe en langue romane (1).

» Les funérailles du comte se firent au milieu d'un im-
» mense concours de peuple, pendant que le roi était à la
» chasse dans la forêt de Baziége. Charles, ayant appris ce
» qui s'était passé, entra dans une grande colère ; il cita
» jusqu'à trois fois l'évêque Samuel devant le viguier. L'évê-
» que refusa de comparaître, voulant en appeler au juge-
» ment de ses collègues dans l'épiscopat. Mais le roi reje-
» tant cet appel, Samuel parut devant le juge. Après avoir
» avoué par trois fois qu'il avait donné la sépulture et loué
» un homme condamné par la bouche et la main du roi, il

(1) Assi jay le comté Bernad.

» fut mulcté d'une amende de cinq cents sols toulousains.
» On détruisit aussitôt, en sa présence et malgré ses plain-
» tes, le monument qu'il avait élevé à Bernard. Samuel et
» les évêques de France se montrèrent très indignés d'un
» pareil procédé; aussi, peu de mois après, ils supplièrent
» le roi, dans l'assemblée de Chavignon, d'annuler la sen-
» tence portée contre l'évêque de Toulouse par le viguier,
» comme attentatoire aux droits de l'épiscopat et portant une
» grave atteinte à la discipline de l'Eglise. Le roi rejeta cette
» supplique, et répondit avec fermeté qu'il ne souffrirait ja-
» mais que les évêques fussent exempts de la juridiction
» royale et des lois du royaume en ce qui concerne les droits
» royaux et la puissance laïque, et que c'était une antique
» loi de ne pas inhumer avec les prières publiques et les
» honneurs d'une inscription tumulaire, ceux qui avaient été
» condamnés pour quelque crime. »

Tel est le récit d'Odon d'Ariberti. On a soupçonné la véracité, ou du moins l'exactitude de cet auteur. On croit qu'il n'était point contemporain de l'évènement, et que ce nom ne convient point au siècle de Charles-le-Chauve ni au suivant. Les mots de *cinq cents sols toulousains* appartiennent à un auteur postérieur au IXe siècle. Il faut en dire autant de l'épitaphe. On se demande d'où est sorti ce peuple immense, *magno populi concursu,* qui assista aux funérailles du comte, puisque, d'un côté, le monastère de Saint-Saturnin était situé dans un lieu désert, et que, de l'autre, Toulouse était assiégée? Ce qui paraît certain, c'est que Bernard fut condamné juridiquement pour crime de félonie, et qu'il eut la tête tranchée dans le camp de Charles-le-Chauve; ce qui le prouve, c'est que, si le roi l'eût tué de sa propre main et sans

procédure préalable, Charles n'aurait point opposé la légitime condamnation de ce seigneur aux évêques dans l'assemblée de Chavignon. Il est vrai que l'annaliste de Metz affirme que Charles tua Bernard, *occidit;* mais ce mot prête assez à l'équivoque, et n'indique pas d'une manière positive que cette mort fût occasionée par un coup de poignard porté par le roi. Quoi qu'il en soit, Bernard eut une fin tragique. Ce seigneur était, comme on l'a vu, également distingué par sa naissance et par les dignités qu'il occupait dans l'empire. Comblé d'honneurs par Louis-le-Débonnaire, il eut beaucoup d'envieux qui noircirent sa réputation auprès du prince. Les historiens de Charles-le-Chauve l'ont fort maltraité dans leurs écrits. Cédant à une malheureuse ambition, il n'eut point assez de fixité dans sa politique, embrassant tour à tour les divers partis qui pouvaient le favoriser : conséquemment, il attira sur sa tête le reproche d'une dissimulation qui déshonore sa mémoire. Quant à ses relations criminelles avec l'impératrice Judith, rien n'est moins prouvé dans son histoire, et il paraît que cette accusation n'était que le triste effet de la calomnie de ses nombreux ennemis.

Bernard laissa, à sa mort, deux enfants mâles de Dodane son épouse, Guillaume et Bernard. Cette princesse était de la plus haute piété. Elle composa à Uzès, en 841, un *Manuel* divisé en soixante-trois chapitres, et qui est un monument de sa religion et de sa tendresse pour ses enfants. Elle donne dans cet ouvrage d'excellents conseils à Guillaume, son fils aîné, qui était âgé de dix-neuf ans à l'époque de la mort de son père, et garde un profond silence sur la conduite de son époux.

Charles fut obligé une seconde fois de lever le siége de Toulouse; les troupes qui venaient de France à son secours furent attaquées le 7 juin, dans l'Angoumois, par Pépin le jeune, qui les défit entièrement; il fit prisonniers un grand nombre de seigneurs et d'évêques du parti de Charles, parmi lesquels se trouvaient Ebroïn, évêque de Poitiers, Ragenarius, évêque d'Amiens, Loup, abbé de Ferrières, et Ricboth, abbé de Saint-Riquier.

Ce ne fut pas le seul échec qu'éprouva Charles durant le siége de Toulouse. Odon d'Ariberti rapporte dans sa Chronique « qu'il envoya dans la forêt de Lavaur et dans le pays » d'Albigeois qui l'avoisine, quinze cents cavaliers et quinze » mille fantassins. Ces troupes dévastèrent jardins, maisons, » villes et villages, détruisant tout de fond en comble, mas- » sacrèrent les hommes et les femmes et pendirent plusieurs » prisonniers. Ces troupes, qui étaient sous la conduite d'un » seigneur nommé Hugues, rencontrèrent Gardoïn, évêque » d'Albi, Alfonse de Vabres, seigneur mandeburgique des » montagnes de Castres. Elles furent, par leurs soldats, tail- » lées en pièces au gué de l'Agout appelé *Gué Morin*, et qui, » à cause de la défaite des troupes carlovingiennes, prit le » nom de Gui-Talion *(Guitalens)*. » Ce passage d'Odon a paru suspect à beaucoup d'auteurs, au moins dans plusieurs circonstances du récit. La défaite de Hugues paraît cependant certaine, puisque la Chronique des abbés de Castres publiée par D. d'Achéri en fait mention (1).

(1) In silvam Vauri stipatus milite multo
Hostiles Hugo provocat ense acies ;
Victor orat, transitque vadum populosque ruinis
Implens, quas dederat cogitur ipse pati. (Sp. 7, p. 340).

Après l'expédition de Toulouse, Charles se rendit, au mois d'octobre, à Thionville, où se trouvaient ses deux frères Lothaire et Louis. On envoya des ambassadeurs à Pépin II pour lui proposer la paix, négociation qui fut accompagnée de menaces. Ce prince avait appelé les Normands à son secours; ces peuples s'avancèrent jusqu'à Toulouse.

Pendant que les princes s'agitaient entr'eux pour le partage des royaumes, deux célèbres abbayes étaient fondées à cette époque dans le pays toulousain : nous voulons parler de celle de Lézat et de celle de Saint-Pierre de la Cour ou Mas-Garnier. D'après le savant Mabillon, ces deux maisons auraient été établies au dixième siècle, et les bénédictins auteurs de la *Gaule chrétienne* ont adopté ce sentiment. Les graves historiens du Languedoc placent cette fondation au IXe siècle, et nous croyons cette opinion beaucoup plus probable. En effet, il est certain que l'abbaye de Lézat reconnaît pour son fondateur un Antoine, comte de Béziers, puisque les religieux récitaient tous les jours l'oraison suivante : « Seigneur qu'on n'invoque jamais en vain sans espoir de » miséricorde, ayez pitié de l'âme d'Antoine, vicomte de Bé» ziers, votre serviteur et notre fondateur, afin que ceux » qui ont quitté la vie dans la confession de votre nom soient » placés au rang de vos saints. » Catel, qui cite cette oraison dans ses Mémoires, prétend qu'on ne peut déterminer l'époque de l'existence d'Antoine, et conséquemment celle de la fondation de l'abbaye. Cet historien n'a pas poussé assez loin ses recherches, car il existe une charte de Charles-le-Chauve, portant la date de 845, dans laquelle il est clairement fait mention d'Antoine, vicomte de Béziers, et fils de Wandrille, comte des Marches de Gascogne. Il est dit

dans cet acte que l'abbaye d'Alaon, au diocèse d'Urgel, a été bâtie par Wandrille et du consentement de ses enfants. Parmi ces enfants, la charte désigne Antoine actuellement vicomte de Béziers, *Antonii vicecomitis bitterensis*, qui avait une épouse nommée Adoïre, *cum uxore sua Adoïra*. Cet Antoine avait un frère nommé Asnaire, vicomte de Souvigny et de Soule, qui est aussi nommé dans la charte avec Gerberge, son épouse. Or, l'abbaye de Peyrissas fut fondée par un vicomte Asnaire, qui la soumit à celle de Lézat, et qui prit l'habit religieux dans cette dernière maison, dont il fut un des premiers abbés. Ce rapprochement historique porte à conclure que ce vicomte était frère d'Antoine, fondateur de Lézat.

Si, d'un côté, il paraît certain par les traditions mêmes de ce monastère que le vicomte Antoine en a été le fondateur, d'un autre côté aussi, il l'est que l'abbaye de Saint-Pierre de la Cour a été fondée simultanément avec la première : car une chronique admise par D. Mabillon affirme que les deux époux, n'ayant point d'enfants, résolurent, pour obtenir cette faveur, et aussi pour la rémission de leurs péchés et ceux de leurs parents, de bâtir chacun un monastère dont l'un fût sous la dépendance de l'autre, sous l'invocation de saint Pierre : ce qui fut exécuté. L'époux bâtit celui de Lézat, et l'épouse celui de Saint-Pierre de la Cour. Il est clair, d'après ce monument, que ces deux monastères ont eu une commune origine. Mabillon attribue cette double fondation à un vicomte de Béziers qu'il nomme Alton, et à une vicomtesse nommée Amélie qu'il place au xe siècle. Les faits que nous avons cités plus haut combattent cette opinion, et tout porte à croire que les riches seigneurs qui établirent ces deux ab-

bayes sont : Antoine, au lieu d'Alton, et Adoïre, au lieu d'Amélie. Nous ne connaissons qu'un Alton, vicomte de Béziers, qui vivait en 1129, comme il conste d'après son testament rapporté par Catel; il ne pouvait donc, au xe siècle, avoir fondé l'abbaye de Saint-Pierre de la Cour. Ces deux monastères furent donnés aux religieux de Saint-Benoît. Celui où devait fleurir avec le plus d'éclat la discipline monastique, devait gouverner l'autre. Il paraît que l'abbaye de Lézat soumit à sa juridiction celle de Saint-Pierre de la Cour. Cette dernière était située à la gauche de la Garonne, à cinq lieues de Toulouse, et dans la judicature de Verdun. Nous suivrons son histoire à travers les siècles.

La fondation de ces abbayes remonte environ à la paix qui fut conclue entre Charles et Pépin. Ces deux princes se réunirent, le 5 juin 845, dans le voisinage de Saint-Benoît-sur-Loire, et ils convinrent d'un traité par lequel Charles céda à Pépin tout le royaume d'Aquitaine, excepté le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, qu'il se réserva. Pépin promit à son oncle de l'honorer comme son seigneur, lui prêta serment de fidélité, et prit en fief la partie du royaume d'Aquitaine qui venait de lui être cédée. D'après ce traité, l'Albigeois, le pays castrais, le Velay, le Gévaudan, la ville et tout l'ancien diocèse de Toulouse, celui de Carcassonne et celui de Razés dans la Narbonnaise première, passèrent sous la domination de Pépin. La paix qui venait d'être conclue n'était pas bien sincère, au moins du côté de Charles, et ne devait pas avoir une longue durée. Il était facile de comprendre que ce prince avait été forcé de la négocier à cause des ennemis puissants qu'il avait à combattre : les Sarrasins avaient repris les hostilités sur les frontières de la

Septimanie; les Bretons cherchaient à se soustraire à son autorité; enfin les Normands dévastaient depuis quelque temps les côtes d'Aquitaine. On a vu que l'année précédente, ils avaient remonté la Garonne jusqu'à Toulouse, exerçant de grands ravages aux environs de cette ville. Après s'être embarqués dans le dessein de faire des courses sur les côtes de Galice, ils étaient revenus en France, d'où Charles n'avait pu les éloigner qu'à force d'argent. Ainsi le traité qu'il fit avec Pépin devenait un acte d'une haute politique; par ce moyen, il réprima les courses des Normands, assura les frontières d'Espagne en faisant la paix avec les Sarrasins, et soumit les Bretons à ses lois.

Par le traité de Saint-Benoît-sur-Loire, l'Aquitaine se trouva définitivement partagée en deux duchés ou gouvernements distincts. Charles fit gouverner la partie qu'il s'était réservée par un duc indépendant; il en donna le commandement à Rainulfe I[er], comte de Poitiers. Tout porte à croire que Pépin donna le duché de Toulouse à Guillaume, fils de Bernard, qui lui était entièrement dévoué. Ce partage n'empêcha pas les comtes de Toulouse successeurs de Guillaume de porter le titre de duc d'Aquitaine jusqu'au x[e] siècle. Tout en cédant à Pépin une portion de ce royaume, Charles s'était réservé un droit de souveraineté. Prétendant que son neveu ne reconnaissait pas ses droits, il chercha par tous les moyens qui étaient en son pouvoir à soustraire les peuples à l'obéissance de Pépin. La paix fut donc rompue, et les machinations de Charles auraient eu un plein succès, si le roi d'Aquitaine n'avait été assez heureux pour détourner les coups qu'on voulait porter à son autorité naissante. Cette autorité était cependant mal assurée, car dans la diète qui

eut lieu au mois de février 847, à Mersen sur la Meuse, au pays de Liége, et où se trouvèrent Charles, Lothaire et Louis, il fut décidé qu'on enverrait des ambassadeurs à Pépin pour l'engager à borner ses prétentions à quelques comtés dans l'Aquitaine.

Au milieu des incertitudes de la politique humaine, on fondait toujours de nouveaux monastères. Il existait alors dans le pays toulousain un riche seigneur nommé Astanova qui céda à l'abbaye de Moissac, pour y fonder une maison religieuse, un château qu'il possédait sur la Garonne et qu'il tenait des libéralités de Pépin.

La charte de fondation nous offre quelques détails historiques.

« Afin que le divin Rédempteur m'accorde la rémission » de mes péchés, moi, Astanova, je cède à Vuitard, abbé, » et aux moines de Moissac qui y vivent sous la règle de » saint Benoît, le château appelé *Carrucium*, qui est situé » au pays toulousain, sur le fleuve de Garonne et dans la » viguerie de ce nom, qui occupe la partie australe, et où » nous avons construit un monastère auquel nous désirons » donner le nom de *Bonneval* en l'honneur de Dieu, des » saints Pierre et Paul et de saint Avit, et que nous cédons » aussi pour que ledit abbé et ses religieux puissent y ser- » vir Dieu et y prier le Seigneur pour la rémission de mes » fautes. Cette cession a été faite au mois de mars 847. »
Il paraît, d'après cet acte, qu'Astanova avait construit un monastère auprès du château, et que la donation comprend ces deux objets. Ce château, qui est nommé *Carrucium*, est celui de Castelsarrasin. Une ville se forma plus tard autour du monastère, qui devint un prieuré soumis à l'abbaye de

Moissac. Ainsi cet acte nous révèle la véritable fondation de ce lieu, fondation faussement attribuée aux Sarrasins.

Pépin ne répondit point à l'ambassade de ses oncles, et attendit l'issue des évènements. Son inaction lui devint funeste. Les Normands, que Charles avait pour un instant repoussés, se répandirent dans le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, ravagèrent ces provinces, pénétrèrent ensuite dans les états de Pépin qu'ils livrèrent au pillage, sans que ce prince fît aucun mouvement pour arrêter leurs brigandages. Charles, au contraire, marcha contr'eux et les défit sur les bords de la Dordogne. Cette victoire n'empêcha pas ces hardis pirates de s'emparer de Bordeaux par la trahison des juifs. Tranquille et indifférent au milieu de cette guerre, Pépin perdit l'affection et l'estime de ses sujets; on attaqua aussi la faiblesse de son gouvernement dans le relâchement de la discipline ecclésiastique et militaire : en sorte que la plupart des seigneurs ecclésiastiques et séculiers du pays se rendirent auprès de Charles à Orléans, et lui offrirent la couronne d'Aquitaine, qu'il accepta sans peine. En leur présence, il se fit sacrer sous ce titre dans la même ville, en 848.

A cette nouvelle, Pépin s'efforça de ressaisir son autorité; dans ce dessein, il envoya Guillaume, duc de Toulouse, en Espagne pour engager les Sarrasins à rompre la paix avec Charles et à attaquer la Septimanie, lui recommandant de faire, de son côté, tous ses efforts pour faire soulever cette province. Il ordonna à Sanche, duc de Gascogne, de venir le joindre avec ses troupes, envoya des émissaires secrets à Charles son frère, retenu à la cour de Lothaire, et s'efforça de faire révolter les Bretons contre Charles. La victoire s'at-

tacha aux pas du duc Guillaume, qui traversa les Pyrénées, obtint du roi Abdérame le secours qu'il attendait, entra dans la Marche d'Espagne, et surprit Barcelonne et Ampurias au printemps de l'année 849. Il commit dans cette province d'affreux désordres. Pendant que Guillaume poursuivait le cours de son expédition, Charles pénétrait dans l'Aquitaine. Ayant passé la Loire, il s'avança vers le Limousin et soumit tout le pays des environs; il prit ensuite la route de Toulouse, et détacha une partie de ses troupes pour en former le siége.



LIVRE IX.

DEPUIS LA PRISE DE TOULOUSE PAR CHARLES-LE-CHAUVE, EN 849, JUSQU'A L'ÉPISCOPAT D'ARMANN, EN 903.

Avant de partir pour l'Espagne, Guillaume, dans la prévision des desseins de Charles sur Toulouse, avait laissé le gouvernement de cette ville à un brave seigneur nommé Frédelon. Il était d'une naissance très-distinguée, et portait le titre d'homme *illustre;* il était fils de Fulcoald, qui avait exercé sous Louis-le-Débonnaire la fonction d'*envoyé* sur les confins des diocèses de Nîmes et du Rouergue. Il avait pour mère Sénegonde. Frédelon était originaire de ce pays, où sa famille possédait de vastes domaines, ce qui a fait supposer qu'il en était comte ; car, dans la suite, le comté du Rouergue fut possédé par ses descendants à titre héréditaire. Ce seigneur se trouvait donc à Toulouse chargé de la défendre, lorsque Charles se présenta, pour la troisième fois, devant ses murailles.

Le roi d'Aquitaine distribua les divers quartiers de l'attaque ; il confia celui de la porte Narbonnaise, auprès de laquelle était situé le palais des rois visigoths, à Héribert, abbé de Fontenelle. Ce brave prélat, qui était excellent capitaine, avait suivi le prince à la tête de ses nombreux vassaux. On n'était pas étonné alors de voir les abbés et les évêques se placer à la tête des troupes, diriger le mouvement des combats, assiéger les villes, se couvrir du casque

au lieu de la mitre, et porter le bouclier au lieu de la crosse : c'était dans les mœurs du temps. Si cet état de choses présentait d'incontestables abus, il avait au moins cet immense avantage, de faire respecter les droits sacrés des monastères et des églises en armant le bras de leurs défenseurs naturels. Dirigés par leur habile chef, les vassaux de l'abbé de Fontenelle, ayant ramassé une grande quantité de matières combustibles, les appliquèrent à la porte Narbonnaise et y mirent le feu. Tous les efforts des assiégés pour l'éteindre furent inutiles; la plus grande partie des constructions ayant été consumée, il fut facile de donner l'assaut par cette ouverture. Frédelon, effrayé, demanda à capituler et se rendit à discrétion à Charles-le-Chauve. Ce prince, après avoir reçu son serment de fidélité, fit son entrée dans Toulouse, accompagné d'Héribert, à qui le roi était redevable de sa conquête. Charles rendit à Frédelon le gouvernement de Toulouse, pendant que Pépin, indigné de sa félonie, se dérobait aux poursuites de son vainqueur. Ne désespérant cependant pas, malgré sa défaite, de remonter sur le trône, il sut habilement profiter du départ de Charles pour la France, tâcha de ranimer son parti, et engagea les Aquitains, naturellement légers et inconstants, à le reconnaître de nouveau pour leur roi. Il est accusé par l'histoire d'avoir encore appelé les Normands pour servir sa vengeance. Ces pirates s'approchèrent en effet de Toulouse, la prirent sur les lieutenants de Charles-le-Chauve, et la livrèrent entièrement au pillage.

Durant le séjour de Charles dans la Septimanie, Guillaume s'était tenu renfermé dans Barcelonne. Ayant appris le départ de ce prince, il fit de nouvelles tentatives pour soumettre

tout le pays. S'étant avancé, il rencontra un corps de troupes ennemies qui l'attaquèrent vivement, le défirent, et le forcèrent de rentrer à Barcelonne. A son retour dans cette ville, il trouva l'opinion changée à son égard, et par une de ces révolutions qui ne sont que trop ordinaires à la fortune, il devint le prisonnier d'Aledran, général de Charles-le-Chauve, qu'il venait naguère de jeter lui-même dans les fers. Aledran fit instruire son procès et le fit exécuter à mort comme criminel de lèse-majesté, vers le mois d'avril 850. Guillaume, petit-fils du saint fondateur de Gellone, périt ainsi à la fleur de son âge ; il n'avait que vingt-quatre ans. Il était brave et réglé dans sa conduite. Il mourut victime de son attachement à la cause de Pépin. Ses qualités éminentes le rendaient digne d'un meilleur sort. On ignore si Guillaume avait contracté quelque alliance, du moins ne laissait-il point de postérité. Il avait un frère nommé Bernard et une sœur qui avait épousé Wulgrin, comte d'Angoulême.

Les peuples aquitains étaient d'une inconstance désespérante pour ceux qui cherchaient à les gouverner, passant tour à tour de l'amour à la haine, de la fidélité à l'abandon. Après s'être de nouveau placés sous l'autorité de Pépin, ils se remirent sous l'obéissance de Charles. Le premier se vit donc encore complètement délaissé. Sanche, marquis de Gascogne, qu'il avait autrefois appelé à son secours, fut le premier qui déserta sa cause ; il lui tendit des embûches et l'arrêta enfin prisonnier. Ce seigneur négocia la paix avec Charles aux dépens de la liberté de son captif. Charles accepta ce traité peu loyal, et au mois de septembre 852, après avoir reçu Pépin en son pouvoir, il le conduisit lui-même au monastère de Saint-Médard de Soissons ; là, on tint

conseil, et les évêques et les seigneurs qui étaient à la suite de Charles décidèrent qu'il devait embrasser la vie monastique. Les justes réclamations du prince furent inutiles : il se vit forcé, pour éviter un plus grand malheur, d'endosser le froc. Il fut laissé dans ce monastère sous bonne et sûre garde.

Dans sa retraite forcée au monastère de Saint-Médard, Pépin apprit la mort de Frédelon, comte et duc de Toulouse, qui avait lâchement trahi sa cause. Ce seigneur avait épousé, à ce qu'on croit, une princesse nommée Ode, dont il eut une fille appelée Udalgarde qui épousa un seigneur du Rouergue du nom de Bernard; il ne laissa point d'enfant mâle, et Raymond son frère lui succéda dans ses dignités. Raymond fut le premier qui réunit en sa personne les comtés de Toulouse, du Rouergue et du Quercy, qui passèrent à ses successeurs.

La garde sous laquelle on tenait Pépin à Saint-Médard n'était pas si étroite qu'il n'apprît que plusieurs seigneurs étaient encore attachés à son parti. Il chercha dès-lors à sortir de sa prison; il gagna, à cet effet, deux moines du monastère qui, trompant la vigilance des autres religieux, étaient sur le point de le faire évader, lorsque le complot fut découvert. A cette nouvelle, Charles se rendit à Saint-Médard, fit garder le prince plus étroitement, et convoqua au mois d'avril 853 un concile à Soissons, où il fit juger canoniquement les deux religieux qui avaient cherché à favoriser l'évasion du captif. Après avoir été chassés par l'ordre du vénérable Rothad, évêque de Soissons, ils furent conduits au concile par l'archidiacre, et là, accusés et convaincus d'avoir ourdi un complot tendant à troubler la paix publique.

Ils furent publiquement dégradés du sacerdoce et envoyés en exil dans deux monastères placés à de grandes distances. Trente-quatre évêques des provinces de Reims, de Rouen, de Sens et de Tours souscrivirent à cette dégradation infamante. Parmi ces évêques, on trouve la souscription du célèbre Hincmar de Reims. Après la tenue du concile, Charles exigea de Pépin un serment solennel de fidélité et une promesse expresse de vivre dans l'exacte observance de la règle qu'il avait embrassée. Pépin promit et jura tout ce qu'on voulut, n'attachant rien de sérieux à des actes imposés à sa volonté.

La conduite que Charles venait de tenir à l'égard de son neveu ne put servir à affermir sur sa tête la couronne d'Aquitaine. Les princes de cette province, ne pouvant plus supporter la dureté de son gouvernement, résolurent de se donner un nouveau maître ; ce fut Louis, fils du roi de Germanie, qu'ils appelèrent au trône. Mais cette tentative n'eut aucun succès. Pépin, que l'on tenait au courant de toutes ces révolutions, tenta une seconde fois de s'évader de son monastère et fut plus heureux que la première. Aussitôt il s'approcha de la Loire, et une partie des Aquitains se déclara en sa faveur : en sorte qu'à cette époque trois princes se disputaient cette couronne qu'aucune tête de roi ne pouvait garder. Charles s'empressa de déclarer la guerre à ses deux compétiteurs, et força Louis à regagner la Germanie. On ignore s'il tourna ensuite ses armes contre Pépin. Au milieu de ces révolutions, l'empereur Lothaire mourut à l'abbaye de Prum, dans les Ardennes, le 28 septembre 855, après s'être revêtu de l'habit monastique. Il laissa trois enfants, Louis, Lothaire et Charles. Louis eut le royaume

d'Italie ; Lothaire, les provinces voisines du Rhin, qui prirent plus tard son nom, et par corruption celui de *Lorraine;* Charles régna sur les provinces voisines des Alpes et de la la Méditerranée ; on nomma ce pays le royaume de Provence.

Peu de temps après la mort de Lothaire, les Aquitains se remirent sous l'obéissance de Charles-le-Chauve, dont ils redoutaient la puissance ; ils lui demandèrent un roi, et leur choix tomba sur le fils de ce prince, qui portait le même nom que son père. Accepté d'abord et ensuite repoussé, il se vit remplacé dans sa dignité par Pépin, que les Aquitains reprirent et abandonnèrent de nouveau pour passer de rechef sous l'autorité du fils de Charles-le-Chauve. Les grands du royaume favorisaient tous ces changements afin de rendre leurs dignités héréditaires. Indigné de l'inconstance de ses anciens sujets, Pépin se ligua avec les Normands pour s'affermir sur le trône ; il se mit en campagne, et, soutenu par ses partisans et les mécontents, fit de grands ravages dans toutes les provinces, après avoir livré Poitiers au pillage. Cette expédition fut suivie d'un traité de paix conclu en 858 entre Pépin et Charles-le-Chauve, par lequel le premier consentait à posséder un certain nombre d'abbayes et de comtés dans l'Aquitaine. Mais cette paix fut d'assez courte durée, comme les précédentes. Charles, en effet, fit tout ce qu'il put pour enlever à son neveu les pays qui venaient de lui être cédés, en sorte que Pépin, abandonné des siens, eut recours à la protection des Bretons et de quelques seigneurs de Neustrie, avec lesquels il se ligua contre son oncle.

En ce temps vivait, aux environs de Toulouse, une pieuse

et sainte femme nommée Ermentrude. Le ciel, en lui enlevant son époux, lui avait laissé un fils qu'elle éleva dans la pratique des vertus chrétiennes ; il s'appelait Egofred. Ces deux seigneurs résolurent de consacrer une partie de leur fortune à des œuvres de piété, et voulurent laisser après eux un monument de leur religion. Ils adressèrent une pétition à *Salomon*, évêque de Toulouse, pour lui demander l'autorisation de bâtir dans son diocèse, et sur leurs terres, une église et une paroisse en l'honneur de l'apôtre saint André. L'évêque acquiesça à leurs désirs : ils construisirent donc une basilique et ses dépendances à la gloire de ce saint apôtre. La charte de cette fondation se trouvait dans le cartulaire de l'abbaye de Lézat ; elle porte la date précise du troisième jour des calendes de janvier de l'année 859. C'est par cet acte seul que nous est révélée l'existence de cet évêque de Toulouse, successeur de Samuel. On serait porté à croire qu'il y a quelque erreur de nom dans la charte d'Ermentrude, et que c'est *Samuelis* que l'on doit lire, et non *Salomonis*. Cependant il existait à la même époque un abbé de Castres appelé *Salomon*, sous lequel arriva un horrible évènement : les serfs de l'abbaye jetèrent du poison dans les aliments destinés aux moines ; quatorze religieux périrent. Six des principaux coupables furent brûlés vifs. Il serait possible que *Salomon* eût été à la fois évêque de Toulouse et abbé de Castres. Il paraît que l'église bâtie par Ermentrude était belle et assez grande, puisqu'elle porte le nom de *basilique*. Le mot de *paroisse* qui est indiqué dans la charte nous montre que cette église était destinée au service divin pour les habitants du voisinage, conséquemment qu'aucun monastère ne lui fut attaché, et que ses dépen-

dances consistaient en des bâtiments presbytéraux réservés aux prêtres qui devaient la desservir. Le lieu où fut bâtie cette église, est celui de Moressac, près d'Auterive.

Pendant qu'Ermentrude élevait un temple en l'honneur de Dieu et pour le bien spirituel des peuples, une autre femme devint le sujet involontaire d'un scandale qui occupa les évêques assemblés en concile, les hauts et puissants seigneurs, et les écrivains les plus célèbres de l'époque : nous voulons parler de la fille de Raymond Ier, comte de Toulouse. Ce seigneur avait donné cette fille en mariage à Etienne, comte d'Auvergne. Après les fiançailles, Etienne refusa de l'épouser, sous prétexte de quelque relation criminelle qu'il disait avoir eue avec une des proches parentes de la fiancée. Raymond voulut forcer Etienne à exécuter sa promesse; celui-ci persista constamment dans son refus, jusqu'à ce qu'enfin, craignant la juste indignation du comte de Toulouse, il consentit à épouser sa fille, la dota et la reconnut publiquement pour son épouse, sans cependant vouloir jamais habiter avec elle. Cette conduite détermina enfin Raymond à citer Etienne au concile qui se tenait alors au bourg de Thusi, au diocèse de Toul, en octobre 860, et où se trouvèrent les évêques de quatorze provinces avec douze métropolitains en personne. Etienne fut cité au concile et comparut. Il demanda d'être entendu en particulier devant les évêques, et exposa toutes ses raisons. Le concile ordonna que les évêques des deux provinces de Bordeaux et de Bourges s'assembleraient avec les seigneurs du pays pour juger cette affaire. Cédant aux désirs du concile, Hincmar, archevêque de Reims, écrivit aux métropolitains d'Aquitaine. Sa lettre est adressée à Rodulfe de Bourges et à Frotaire de

Bordeaux. Il déclare que Raymond a écrit au concile contre Etienne, et expose sommairement l'affaire en question; il affirme qu'il y a déjà trois ans qu'elle est pendante, et que, quoique naturellement elle ne dût pas être traitée en synode, cependant, à cause de la dignité des personnes, on ne pouvait trop décliner leur recours. Il rapporte ensuite le discours d'Etienne et la décision du concile; il trace encore avec beaucoup de sagesse la marche à suivre dans l'instruction de ce procès célèbre, et veut qu'on appelle à la prochaine assemblée Raymond, sa fille, et Etienne, qu'on les interroge avec le plus grand soin, et qu'Etienne ne soit point forcé de déclarer le nom de sa complice; il entre ensuite dans de grands développements sur la nature et l'essence du mariage en général, et conclut à la dissolution de celui d'Etienne, en supposant complètement acquise la vérité des faits, oblige Etienne à restituer la dot, et le condamne à une sévère pénitence pour le crime qu'il avait commis.

Telle est l'instruction donnée par Hincmar aux métropolitains d'Aquitaine. Etienne refusa de se rendre au concile indiqué dans cette province, et le pape Nicolas Ier fut obligé de lui écrire une lettre très forte à ce sujet. On ignore quelle fut, dans cette affaire, la décision dernière de ce concile. Quant à Etienne, il fut tué en 864 dans un combat contre les Normands.

Les ravages que ces barbares exerçaient sur les côtes d'Aquitaine avaient forcé plusieurs religieux des pays voisins d'abandonner leurs monastères et d'aller chercher un autre asile contre leurs brigandages. Il existait alors en Périgord un vénérable abbé nommé Adalgise, qui gouvernait le monastère de Palmat. Cet abbé était particulièrement

connu du comte de Toulouse, qui, ayant appris la résolution où il était de quitter son abbaye, lui fit offrir un asile assuré sur les terres de sa domination, et lui promit de fonder un monastère pour le recevoir. On vit donc arriver à Toulouse Adalgise à la tête de tous ses religieux, qui y reçurent de la part de Raymond I[er] une généreuse hospitalité. Hélisachar était alors évêque de cette ville, et avait succédé à Samuel ou Salomon. Le comte convoqua une assemblée ecclésiastique dans laquelle il fut conclu que le nouveau monastère serait fondé en un lieu appelé Vabres, situé dans le Rouergue, sur la petite rivière de Dourdon. Nous possédons la charte de fondation de cette abbaye, qui nous offre quelques détails historiques sur la famille du comte de Toulouse. On y apprend que la femme de Raymond s'appelait Berteïs, son père Fulgaud, sa mère Sénegonde, et son frère Frédelon ; le monastère doit être construit en l'honneur du Sauveur, de Marie sa mère et du glorieux martyr saint Denis ; les religieux doivent y suivre la règle de saint Benoît ; Raymond nomme trois de ses fils, Bernard, Fulgaud et Odon. Cet acte dè fondation est daté de 862 ; il est écrit par le lévite Ermenric, et offre, entr'autres, la signature d'Hélisachar, évêque de Rodez : ce qui montre que cette charte fut dressée à Vabres même, qui dépendait de ce diocèse. Adalgise prit possession de ce monastère et y vécut avec ses religieux. Peu de temps après, un ecclésiastique du pays nommé Rotland, qui était filieul du comte de Toulouse et son chapelain, fit une donation considérable à ce nouveau monastère et y embrassa la vie religieuse. On voit dans l'acte de donation que l'église était dédiée aussi à saint Vincent, et qu'on y gardait de précieuses reliques.

Le comte Raymond de Toulouse s'occupait à fonder l'abbaye de Vabres lorsqu'il vit Pépin ranimer son parti. Ce prince, qui s'était retiré chez les Bretons, se mit à leur tête et fit diverses excursions dans les pays voisins de la Bretagne. Charles-le-Chauve voulut arrêter ces mouvements : mais il fut repoussé par Robert-le-Fort, fameux capitaine de ce temps et la tige des rois de la troisième race, que Charles, après sa défaite, eut le talent d'attirer à son parti en lui donnant les duchés de tous les pays situés entre la Loire et la Seine. Le comte de Toulouse se vit alors attaqué dans son gouvernement par Humfrid, marquis de Gothie, qui chercha à s'emparer de Toulouse pour déposséder le frère de Frédelon. On a cru qu'il avait été porté à cette entreprise par les insinuations de Pépin et de Charles, nouveau roi d'Aquitaine, qui était en guerre avec son père. Il est beaucoup plus probable que Humfrid, étant de la famille de saint Guillaume de Gellone, dont les héritiers avaient possédé ce duché, chercha à rentrer dans les droits dont cette famille avait été dépossédée. Humfrid, s'étant ménagé des intelligences secrètes dans la ville, s'en rendit maître et en chassa Raymond I[er]. Il fut favorisé par les habitants, qui étaient accoutumés à se soustraire à l'obéissance de leurs comtes. Charles-le-Chauve se montra très irrité contre Humfrid ; il le déclara déchu de ses dignités, et le traita comme un criminel de lèse-majesté.

Hélisachar était encore évêque de Toulouse à l'époque de l'expédition de Humfrid. Aimoin, religieux de Saint-Germain-des-Prés, fait mention de cet évêque dans l'histoire de la translation des reliques de saint Vincent, martyr d'Espagne, à l'abbaye de Castres en Albigeois. Ces reliques

avaient été portées de Valence à Saragosse par Audalde, religieux de l'abbaye de Conques, qui ensuite se retira à celle de Castres. De Saragosse, les religieux de ce dernier monastère les portèrent dans cette abbaye, et, pour satisfaire la piété des peuples, les déposèrent dans un oratoire de Notre-Dame, voisin du monastère. Tous les fidèles du voisinage s'empressèrent d'aller visiter les sacrées reliques. Hélisachar partit de Toulouse, accompagné de son clergé et d'une grande partie des habitants ; arrivé à neuf milles du monastère, l'évêque de Toulouse descendit de cheval, et fit le reste du chemin pieds nus, pour montrer la singulière vénération qu'il portait aux reliques du saint martyr.

Les Toulousains puisèrent dans leur pélerinage au tombeau de saint Vincent le courage invincible qu'ils déployèrent dans le siége de leur capitale par les Normands. Au commencement de l'année 864, ces infidèles désolèrent l'Aquitaine, passèrent dans le Limousin, brûlèrent le monastère de Solignac, et pénétrèrent jusqu'à Clermont, jetant partout l'épouvante. Pépin était à leur tête. Leur ayant persuadé d'aller assiéger Toulouse, aussitôt ils équipèrent une nouvelle flotte, remontèrent la Garonne et investirent cette capitale ; mais ils ne purent s'en rendre maîtres. Toulouse fut alors défendue, à ce qu'on croit, par Humfrid, marquis de Gothie, qui, malgré sa proscription, était encore en possession de la ville. Justement effrayé du ressentiment de Charles-le-Chauve, il prit le parti de se dérober par la fuite à ses poursuites ; il quitta donc Toulouse, et se rendit en Italie auprès de l'empereur. Le comte Raymond I[er] rentra alors dans la capitale de son gouvernement.

Après la levée du siége de Toulouse, Pépin s'était avancé

vers les côtes de l'Océan, à la tête des Normands, ses alliés. Mais Rainulfe, comte de Poitou, lui tendit un piége, dans lequel il tomba; il fut aussitôt arrêté et conduit au palais de Pistes, au diocèse de Rouen, où se trouvait Charles-le-Chauve. Là, dans une assemblée composée d'évêques et de seigneurs, il fut condamné à mort, comme traître à la patrie et apostat. Ce prince ne sut pas mourir; il s'abaissa jusqu'à demander grâce, voulant reprendre l'habit monastique qu'il avait quitté. Hincmar de Reims traça la marche qu'il fallait suivre à son égard : il devait faire d'abord une confession générale de sa vie, mais secrète; ensuite avouer en pleine assemblée les crimes publics dont il s'était rendu coupable; accepter la pénitence imposée par les évêques, et, après sa réconciliation, recevoir la tonsure cléricale et l'habit religieux; promettre enfin qu'il passerait le reste de ses jours dans le cloître. Pépin accepta toutes ces conditions et fut conduit à Senlis et jeté dans une étroite prison. Ce fut là qu'il mourut, livré à une espèce de monomanie que l'annaliste de Metz attribue aux excès de l'intempérance, mais qui pourrait plutôt être l'effet du chagrin qui le consuma et mit un terme à une vie trop longtemps agitée.

Raymond Ier, comte de Toulouse, n'assista pas à la diète de Pistes, ce qui fait conjecturer qu'il était mort à cette époque; la comtesse lui survécut. Indépendamment des trois enfants déjà nommés, il en laissa un quatrième nommé Aribert, qu'il consacra à Dieu dans l'abbaye de Vabres et qui y prit l'habit religieux sous le nom de Benoît. Bernard succéda à Raymond son père dans les comtés de Toulouse, du Rouergue et du Quercy. Il signala le commencement de son règne par un acte éclatant de religion : l'an 865,

de concert avec Bertheïs sa mère, il donna plusieurs terres à l'abbaye de Vabres. D'après cette charte, le vénérable abbé Adalgise vivait encore. Les biens donnés étaient destinés à l'entretien des moines, à la réception des hôtes et à la distribution des aumônes. Cette donation est une marque éclatante de la piété filiale de Bernard, car il déclare formellement dans sa charte qu'il a fait cession de ses biens pour le repos de l'âme de Raymond son père. Elle porte la date du 11 des calendes de mai, la veille de Pâques.

Charles-le-Chauve disposa du marquisat de Gothie, vacant depuis la révolte de Humfrid, en faveur d'un seigneur nommé Bernard, fils d'une princesse appelée Bélichilde et de Bernard, frère d'Emenon, comte de Poitiers. Il est connu dans l'histoire sous le nom de Bernard II. Cependant il ne donna à ce seigneur qu'une partie de ce marquisat ; la Septimanie proprement dite ou une partie de la Narbonnaise première fut alors séparée de la Marche d'Espagne. Charles venait de faire la division de ces provinces lorsqu'il reçut à Verneuil-sur-Oise une députation des prélats et des seigneurs d'Aquitaine pour lui demander de permettre que le roi Charles son fils reprît le gouvernement de ce royaume. Le désir des députés fut favorablement accueilli, et le jeune prince partit avec eux. Avant son départ, il avait éprouvé un accident terrible qui lui coûta la vie. Revenant un jour de la chasse, il voulut éprouver si deux jeunes seigneurs de la cour nommés Alboin et Berton étaient aussi braves qu'on le disait. A cet effet, il alla se cacher dans une forêt. Alboin étant arrivé le premier, le prince se précipita sur lui, comme s'il eût voulu le désarmer. Alboin ne reconnut pas le roi et crut que c'était un ennemi : il tira aussitôt son épée et en

porta un si rude coup sur la tête du prince, qu'il le renversa de cheval et le blessa depuis la tempe droite jusqu'à l'os maxillaire. Ayant reconnu trop tard le prince, il prit aussitôt la fuite. Lorsque Charles quitta son père, il n'était pas entièrement guéri de sa profonde blessure ; il mourut peu de jours après sa rentrée dans ses états, le 29 décembre 866, après un règne de onze ans. Carloman son frère lui fit de magnifiques funérailles. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges.

Après la mort de Charles, son père donna le royaume d'Aquitaine à Louis, son fils aîné, surnommé *le Bègue*. Il fut solennellement couronné en 867, au carême, dans une maison royale située sur la Loire et appelée *Bellus Pauliacus*. Charles-le-Chauve quitta ce château après les fêtes du couronnement, et au mois d'août 868 il tint une diète au palais de Pistes, dans le diocèse de Rouen. Ce fut là que Bernard, comte de Toulouse, vint joindre le monarque, dont il fut très gracieusement accueilli. Il suivit le prince dans ses différentes excursions : à Metz d'abord, où Charles se fit couronner roi de cette portion de la monarchie qui s'étendait sur les bords du Rhin, et dont il s'était emparé après la mort de Lothaire qui eut lieu à Plaisance, en Italie, le 6 août 869 ; et de Metz à Compiègne, où il se rendit en s'éloignant du Rhin. Bernard se trouvait à la cour de Charles le 22 juin de l'année suivante (870). Ce fut à Marienval, palais situé près de Compiègne, qu'il obtint du roi une charte pour confirmer la fondation du monastère de Vabres faite par Raymond son père. Dans cet acte, Rotland qui, comme on l'a vu plus haut, était devenu religieux de cette abbaye après avoir occupé la place de chapelain de ce dernier sei-

gneur, y est nommé abbé de Vabres. Après sa mort, le gouvernement de cette maison devait passer à Benoît, frère du comte de Toulouse. Il est aisé de voir par cette charte que celui-ci ne l'avait demandé et obtenu que dans un intérêt de famille, pour faire passer sur la tête de l'un de ses proches les biens de cette fondation. Poursuivant ses vues ambitieuses, il demanda à Hincmar, archevêque de Reims, les biens que cette Eglise possédait en Aquitaine pour en jouir à titre de précaire, avec promesse d'en payer exactement la rente. Hincmar ayant refusé d'accéder à sa demande, Bernard s'en empara et les donna en bénéfice à ses vassaux. L'archevêque, irrité de cette usurpation, lui enleva l'administration de ses domaines, qu'il donna à Bernard, comte d'Auvergne. Il écrivit ensuite au comte de Rouen pour l'engager à plaider sa cause auprès du comte de Toulouse; il adressa enfin une lettre très touchante à ce seigneur dans laquelle il le conjurait par le Dieu tout-puissant, Jésus-Christ son Fils, sa sainte Mère et saint Rémi, de mettre un terme à son usurpation et de laisser administrer ces biens par le comte d'Auvergne. Il lui déclare, en cas d'obstination, qu'il le mettra hors de l'Eglise et le fera excommunier par une assemblée générale des évêques d'Aquitaine et des autres royaumes. Il l'exhorte à se concilier, par sa soumission, la protection de la Sainte-Vierge et de saint Rémi, lui montrant par les autorités les plus sacrées combien il est dangereux d'usurper les biens de l'Eglise, et lui annonçant qu'il s'attirera un jugement canonique sur la terre et une éternelle réprobation dans le siècle futur. Plaçant ensuite devant ses yeux le dommage qu'il porte à l'Eglise de Reims, il lui déclare qu'il est déjà

condamné par les canons et le jugement des saints ; que lui, Hincmar, et les autres évêques auront recours au pape, avec l'autorité de l'empereur, pour assembler un synode où lui et tous les usurpateurs sacriléges seront frappés d'anathème. En conséquence, suivant le conseil de l'Evangile, il l'avertit en particulier en qualité d'évêque, et lui défend par la croix et le sang de Jésus-Christ de s'immiscer en rien dans les biens de l'Eglise de Reims, à moins que ce ne soit pour les défendre contre une injuste agression.

Telle est la lettre d'Hincmar au comte de Toulouse. Quoiqu'elle ne se trouve point dans les œuvres de ce grand archevêque, on ne saurait douter de son authenticité, puisqu'elle est rapportée par Flodoard, au troisième livre de son Histoire.

Bernard fut peu touché de ces remontrances. Peu de temps après avoir reçu cette lettre, il se rendit, au mois d'août, en Aquitaine, et tint un plaid dans le Quercy pour une affaire portée devant lui. Garulfe, abbé de Beaulieu, accompagné de son avocat nommé Richard, comparut devant le comte, en un lieu appelé *Semmur;* il y interpella un certain *Adène*, l'accusant d'avoir usurpé l'église de Saint-Christophe de Cosac, en Limousin, que l'archevêque Rodulfe avait cédée au monastère de Saint-Pierre de Beaulieu. Adène fut condamné à restituer à Garulfe, au jour indiqué, l'église de Saint-Christophe, par les mains d'Odon et d'Umbert, ses répondants. Cette affaire terminée, le comte de Toulouse se rendit au palais de Sauvoi, près de Laon, après les Pâques de 871. Charles-le-Chauve s'y trouvait alors pour y régler les affaires d'Aquitaine. Ce fut à Sauvoi, et dans l'assemblée générale des seigneurs de ce royaume, que le comte de Tou-

louse prêta serment à Charles, qui lui accorda les villes de Carcassonne et de Razès. Il ne faut pas croire par ces paroles que ce seigneur obtînt du roi le gouvernement direct de ces villes; il les plaça seulement sous la dépendance du marquisat de Toulouse, en leur laissant leurs comtes particuliers.

Avant de quitter Sauvoi, Bernard donna une charte en faveur de Frugellus, abbé d'Alaon dans le diocèse d'Urgel, et le comté de Palhas, vers les frontières du diocèse de Toulouse. Dans cette charte, portant la date du 21 juillet 871, Bernard confirme tous les priviléges de cette abbaye; il la prend avec toutes ses dépendances sous sa sauvegarde, avec l'autorité de Charles-le-Chauve, son seigneur. Il est à remarquer que, dans cet acte, Bernard prend à la fois les titres de comte, de duc et de marquis. Il partit de Sauvoi, accompagnant Louis-le-Bègue qui allait prendre possession du royaume d'Aquitaine, et rentra à Toulouse; mais il quitta bientôt après cette ville pour suivre Charles-le-Chauve à Rome. Ce prince se rendait dans cette capitale pour se faire couronner empereur, après la mort de Louis II qui eut lieu au mois d'août 875. Bernard, comte de Toulouse, mourut, à ce que l'on croit, dans ce voyage. On pense, mais peut-être sans fondement, qu'il reçut alors une nouvelle lettre d'Hincmar de Reims au sujet de son usurpation. Il eut pour successeur, dans le comté de Toulouse, Odon ou Eudes, son frère. Suivant une autre lettre d'Hincmar adressée à Adalgaire, évêque d'Autun, Bernard mourut de mort funeste, en punition de ce qu'il avait usurpé les biens de l'Eglise de Reims. L'époque de la mort de ce seigneur est précisée par une donation faite au monastère de Vabres par

Richard et Rotrude, son épouse, au mois de décembre 875. Dans cet acte, les donateurs déclarent qu'ils cèdent plusieurs biens à cette abbaye pour le salut de leur âme et le repos de celles de Frédelon, Raymond et Bernard, qui ont été marquis et ducs. Richard appartenait évidemment à la famille de Frédelon. Le nom de ce seigneur se rencontre encore dans la vie anonyme de saint Théodard, archevêque de Narbonne, où nous trouvons un fait assez singulier.

Il est dit dans cette Vie que sous le règne de Louis, fils de Charles-le-Chauve, les juifs de Toulouse portèrent leur plainte au roi au sujet des mauvais traitements dont ils étaient l'objet dans cette ville : car on était dans l'usage de les souffleter publiquement trois fois l'an. Le prince répondit qu'il déléguerait Richard, duc d'Aquitaine, et Sigebode, archevêque de Narbonne, pour examiner cette affaire. D'après les ordres du roi, Richard et Sigebode convoquèrent une assemblée d'évêques de Septimanie et d'Aquitaine qui eut lieu devant la porte de l'église cathédrale de Saint-Etienne, en présence de tout le peuple. Les juifs firent entendre leurs réclamations; et comme personne ne se levait dans l'assemblée pour défendre les chrétiens, Bernard, évêque de Toulouse, ordonna à un jeune homme nommé Théodard de répondre aux juifs. Théodard présenta aussitôt les chartes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, par lesquelles il était constant que les juifs avaient été condamnés à cette peine en punition de la trahison par laquelle ils avaient livré la ville de Toulouse aux Sarrasins; qu'ils devaient recevoir ces soufflets le jour de Noël, le vendredi d'Oré et le jour de l'Assomption de Notre-Dame, devant la porte de telle église qu'il plairait à l'évê-

que de désigner, après avoir offert auparavant treize livres de cire. La décision de l'assemblée fut « qu'il ne fallait pas contrevenir aux jugements de ces grands princes. » Cependant les juifs obtinrent plus tard d'être relevés de ce châtiment si humiliant. Quel que soit le degré d'authenticité que présente cette histoire, il est certain que les personnages indiqués par l'auteur anonyme ont vécu à la même époque. En effet, Sigebode, archevêque de Narbonne, souscrivit en 875 une charte par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlons-sur-Saône, confirmèrent l'abbaye de *Tournus* dans la possession de ses biens. Quant à Richard, il est probable que c'était le même seigneur de la maison d'Aquitaine qui fit une donation au monastère de Vabres. Pour ce qui est de Bernard, évêque de Toulouse, il est le même que Bernon, dont l'existence, comme on le verra bientôt, est fixée à cette époque. Catel veut voir deux évêques sous ces deux noms; mais les savants auteurs de la *Gaule chrétienne* n'en reconnaissent qu'un seul, auquel ils donnent le nom de Bernard-Bernon.

Ce pontife succédait sur le siége de Toulouse à Hélisachar, et probablement il gouvernait cette Eglise lorsque Charles-le-Chauve fut couronné empereur à Rome, le 25 décembre 875. Il ne restait plus à ce prince, pour régner sur toute la monarchie française, qu'à s'emparer des états de Louis de Germanie, son frère : ce qu'il entreprit, après la mort de ce prince, arrivée le 28 août 876. Le roi de Germanie avait laissé trois enfants : Carloman, Louis et Charles. Le nouvel empereur s'avança à la tête de cinquante mille hommes pour exécuter ses hardis projets. Louis, roi de la France orientale, le second des fils du roi de Ger-



manie, se mit en mesure de lui résister. Ayant passé le Rhin du côté d'Andernach, on en vint aux mains, et dans la nuit du 7 au 8 octobre l'armée de l'empereur fut taillée en pièces. Presque toute la noblesse demeura prisonnière. Le vainqueur la renvoya généreusement sans rançon.

L'empereur, après la défaite d'Andernach, se rendit au palais d'Elidione, près de Maëstrick ; il tint ensuite une diète générale à Reims, où il disposa de tous ses états en faveur du roi d'Aquitaine son fils, avec le consentement des grands du royaume. Le 14 juin 877, il tint une grande diète ou assemblée à Kiersi. Cette diète, célèbre dans l'histoire, dura quinze jours entiers ; on y dressa plusieurs capitulaires pour le gouvernement du royaume ; l'hérédité des fiefs et des grandes dignités y fut confirmée ; on y régla de la manière la plus précise l'ordre de succession : si les dignitaires mouraient sans enfants, le roi d'Aquitaine ferait administrer les comtés vacants jusqu'à ce qu'il en disposât selon sa volonté souveraine. La loi de l'hérédité devint alors générale, et Charles, avant de dissoudre l'assemblée, nomma plusieurs conseillers à son fils qui devaient l'aider à gouverner le royaume pendant son absence.

Charles prit ensuite la route d'Italie et passa les Alpes. Carloman, roi de Bavière, s'avança aussitôt pour le combattre. L'empereur, voyant que ses forces étaient inférieures à celles de son ennemi, se retira dans la vallée de Maurienne pour attendre un renfort. Malheureusement il fut trahi par ses généraux. Bozon, duc de Provence, Bernard, comte d'Auvergne, et Bernard, marquis de Gothie, formèrent avec plusieurs autres seigneurs une conjuration contre lui. Obligé de fuir devant Carloman, il repassa les monts, fut saisi de

la fièvre, et mourut le 6 octobre 877 des suites d'une potion empoisonnée que lui donna, dit-on, son médecin. Louis-le-Bègue, son fils, lui succéda dans tous ses états, et réunit ainsi dans sa personne le royaume d'Aquitaine ou de Toulouse au reste de la monarchie. Ce royaume fut, comme on l'a vu, violemment agité sous les princes de la seconde race, et se ressentit des longues et pénibles dissensions qui eurent lieu parmi les princes de la maison royale.

A son avènement au trône, Louis-le-Bègue rencontra la conjuration dont nous venons de parler et qui avait à sa tête Bozon, Bernard de Gothie et Bernard d'Auvergne. L'impératrice Richilde, sa belle-mère, s'était aussi jetée du côté des conjurés. D'après les conseils d'Hincmar de Reims, Louis envoya des députés aux trois comtes et indiqua une diète à Compiègne. L'impératrice et les conjurés s'y rendirent. Celle-ci remit au roi les ornements royaux, et sur la promesse que Louis fit aux seigneurs révoltés de les maintenir dans leurs dignités tant ecclésiastiques que séculières, il fut couronné à Compiègne, le 8 décembre 877, par l'archevêque de Reims. Bernard, marquis de Gothie, persista dans sa révolte. Il fut cité par le pape Jean VIII, qui se trouvait alors en France, à comparaître au concile de Troyes qui se tint en l'année 878. Ayant refusé de s'y rendre, il y fut excommunié et privé de toutes ses dignités, comme convaincu d'avoir usurpé les biens de diverses Eglises, et en particulier de celle de Bourges. Le marquisat de Gothie passa, après cette sentence, aux mains de Bernard, comte d'Auvergne.

Eudes, comte de Toulouse, vit alors s'étendre sa principauté par l'union de l'Albigeois à son domaine. On croit que

ce pays lui advint par son mariage avec Garsinde, fille et héritière d'Ermengaud, comte d'Albi, qui le céda à Raymond, son fils. Sur ces entrefaites, Louis-le-Bègue mourut le 10 avril 879, à Compiègne. Peu de jours avant sa mort, il avait envoyé les ornements royaux à Louis, son jeune fils, et l'avait confié à la tutelle de Bernard, comte d'Auvergne. Il laissa un autre fils nommé Carloman qu'il avait eu d'Ausgarde, sa première femme, par lui répudiée sur l'ordre de son père. Au moment où il mourut, Adélaïde, sa seconde femme, portait dans son sein un prince qui fut nommé Charles et surnommé *le Simple*. Pour éviter des dissensions toujours préjudiciables aux peuples, Louis et Carloman résolurent de partager entr'eux la monarchie. Ce partage se fit à Amiens, au mois de mars 880. Louis eut pour lui l'ancien royaume d'Austrasie, celui de Neustrie et les *Marches;* Carloman eut les royaumes de Bourgogne et d'Aquitaine ainsi que les pays qui en dépendaient, savoir : le marquisat de Toulouse, la Septimanie et la Marche d'Espagne. Quant à la Provence, elle était alors possédée par Bozon, qui venait de s'en faire reconnaître roi, en se révoltant contre les deux princes Louis et Carloman. Ce seigneur avait entraîné dans sa révolte l'ancien marquis de Gothie, Bernard, qui avait été excommunié au concile de Troyes. Bernard s'était enfermé dans Macon, où il fut pris par les troupes royales et condamné au dernier supplice. Il laissa plusieurs enfants, entr'autres, Rainulfe II qui devint plus tard duc d'Aquitaine et de Poitiers. Peu de temps après la prise de Macon, le 4 août 882, Louis III mourut à la suite d'une insigne victoire remportée sur les Normands et pendant que Carloman était occupé au siége de Vienne, où Bozon

s'était enfermé. Par cette mort, les états de Louis passèrent au pouvoir de Carloman.

Au milieu de toutes ces révolutions, une illustre princesse, la comtesse de Toulouse, donna des marques éclatantes de sa piété : c'était la femme de Raymond Ier appelée Berthéou ou Bertheïs, qui vivait encore. Par une donation qui porte la date du mois d'avril 883, première année du règne de Carloman, elle céda au monastère de Vabres, qu'elle avait fondé, plusieurs biens situés dans le Rouergue, entr'autres, les vicairies de Camarès et de Brusque. On voit par cet acte qu'elle possédait en ce pays, dont on croit qu'elle était originaire, un palais où se trouvait une chapelle dédiée à saint Pierre et à saint Hippolyte, et où reposaient les corps de plusieurs saints. Elle déclare qu'elle donne tous ses biens pour le repos de son âme, celles de Rémi son père et d'Arsinde sa mère, celles de Raymond son époux et de son fils. Bernard était alors abbé du monastère. Parmi les souscriptions de cet acte, on trouve celle de Fulguald, que l'on croit être un autre fils du comte Raymond Ier et de Berthéou; celle d'Airibert, qui n'est autre que Benoît, et qui sans doute avait pris ce dernier nom depuis qu'il était entré dans le monastère de Vabres. Ainsi la maison comtale de Toulouse avait donné un jeune seigneur à cette abbaye qui y prit l'habit religieux dès sa première jeunesse. Bernard-Bernon souscrivit aussi à cet acte. Il était, comme on l'a vu, évêque de Toulouse.

Une année s'était à peine écoulée depuis les donations faites à Vabres par la comtesse de Toulouse, que Carloman mourut le 6 décembre 884. Il venait de faire sa paix avec les Normands lorsque, ayant été dangereusement blessé à la

chasse en poursuivant un sanglier, il périt des suites de sa blessure. Charles son frère, né du second lit, devait naturellement lui succéder; mais, n'ayant alors que quatre ans, il fut éloigné du trône, et Charles-le-Gros, le seul prince de la maison royale qui fût d'un âge avancé, devint le maître de toute la monarchie et prit le nom d'empereur. Les courses perpétuelles des Normands ne permirent pas à ce prince de marcher en personne contre Bozon, roi de Provence; il donna cette commission à Bernard III, marquis de Gothie et comte d'Auvergne, qui mourut en faisant la guerre à ce seigneur révolté. Des monuments authentiques, tels qu'une charte donnée par l'empereur au palais d'Attigny, indiquent que Bernard était déjà mort au mois d'août 886. Son fils Guillaume-le-Pieux lui succéda dans le marquisat de Gothie et le comté d'Auvergne. Bernard mourut à l'âge de 45 ans. Il avait épousé Ermengarde, dont il eut plusieurs enfants. Cette princesse fonda l'abbaye de Blesse en Auvergne. Il eut deux filles, dont l'une nommée Ave devint abbesse, et donna à son frère Guillaume-le-Pieux le lieu de Cluni, où ce seigneur fonda dans la suite le célèbre monastère de ce nom.

Le siége épiscopal de Toulouse était toujours occupé par Bernard-Bernon, l'un des souscripteurs des donations de Berthéou au monastère de Vabres. Il était absent de sa ville épiscopale à l'époque du sacre de saint Théodard en qualité d'archevêque de Narbonne, sacre qui eut lieu le 15 août 885. Il avait été invité à cette cérémonie par Willeraud, évêque de Carcassonne, et Agilbert, évêque de Béziers; mais il ne put se rendre à cette invitation. On ne peut préciser la cause de son absence, à moins qu'il n'ait accompagné la comtesse de Toulouse dans ses possessions du

Rouergue : car l'acte de donation dont on vient de parler ne portant aucune indication de lieu, on peut supposer qu'il fut dressé dans cette province. Bernard revint à Toulouse, et quitta de nouveau sa ville épiscopale pour se rendre au concile du Port convoqué par saint Théodard. Ce dernier prélat était allé à Rome recevoir le pallium des mains du pape Etienne VI, accompagné d'Ingobert, évêque d'Urgel. Le bruit de la mort de cet évêque se répandit, et un prêtre espagnol nommé Selva forma le dessein de s'emparer de ce siége. Il se fit, en effet, sacrer évêque d'Urgel par deux évêques de la province de Gascogne. Ingobert reparut ; mais Selva le chassa et s'érigea en métropolitain de la Marche d'Espagne. Il eut la témérité de donner un évêque à la ville de Gironne qui venait de perdre le sien, et ayant gagné Frodoin de Barcelonne et Godemar d'Aussonne ou de Vic, ils sacrèrent un certain Hermonmire évêque de Gironne. Théodard porta ses plaintes au pape, et d'après ses instructions, il convoqua un concile, le 17 novembre 887, dans la ville du Port, lieu situé sur les frontières des diocèses de Maguelonne et de Nîmes, pour punir les évêques de Barcelonne et de Vic et déposer Selva et Hermonmire. Ceux-ci et l'évêque de Barcelonne Frodoin refusèrent de comparaître. Après ce refus, Ingobert d'Urgel et Servusdei, que Théodard venait de sacrer évêque de Gironne, portèrent leurs plaintes contre les sacriléges usurpateurs de leurs siéges. Godemar, évêque de Vic, avoua sa faute et demanda pardon au concile. Les intrus furent menacés de l'excommunication si, avant le carême, ils ne rentraient dans leur devoir. Selva, Hermonmire et Frodoin furent forcés par Suniarius, comte de Barcelonne, de se

rendre à Urgel où les pères s'étaient transportés, et comparurent devant les prélats assemblés dans l'église de Notre-Dame. On fit lecture des canons qui ordonnaient la déposition des évêques; ensuite on déchira les habits pontificaux dont Selva et Hermonmire étaient revêtus; on cassa leurs crosses sur leurs têtes, on leur arracha l'anneau pastoral des doigts et on les priva de la cléricature. Quant à Frodoin de Barcelonne, il demanda pardon de sa faute à genoux, en chemise et nu-pieds. Son pardon lui fut accordé. Tels furent les conciles du Port et d'Urgel qui, à vrai dire, n'en formèrent qu'un, puisque l'un ne fut que la continuation de l'autre.

S'il faut s'en rapporter à la date précise d'un évènement raconté par Catel dans ses Mémoires (p. 622), dans l'année même du concile du Port aurait eu lieu, dans le pays toulousain, la translation solennelle du corps de saint Antonin à Frédelac, château situé assez près de Toulouse, et où plus tard a été érigé l'évêché de Pamiers. Cet auteur affirme avoir trouvé dans la bibliothèque des pères de saint Dominique de Toulouse un manuscrit de lettre fort antique où il est dit : « L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 887 et le » troisième des calendes de juin, fut faite la translation » du corps du bienheureux martyr Antonin, Charles-le- » Jeune régnant en France. A cette translation du très » glorieux martyr furent présents des témoins idoines, de » très saints prélats, des hommes très illustres et de sainte » vie dont les noms suivent : Théodard, archevêque de » Narbonne; Arnulphe, évêque de Carcassonne; le vénérable Raymond, évêque de Toulouse; Roger, évêque de » Couserans; Fulcrand, de Rodez; Flotard, évêque d'Albi;

» Geraud, évêque de Cahors. C'est à leurs prières et d'après » les ordres du très noble Roger, comte de Carcassonne, » que nous avons écrit et testifié toutes ces choses que nous » avons et vues et entendues. » La date est ici bien précisée, et l'auteur du manuscrit a été témoin oculaire de cette translation. Cependant il est impossible de concilier la vérité de cette date avec les noms des personnages indiqués dans ce passage. D'abord on ignore quel est ce Charles *le Jeune* qui régnait alors en France. Ce ne peut être Charles-le-Gros, qui n'a jamais été connu sous ce nom. Quant à Charles-le-Simple, il ne commença de régner que dès l'an 893. On ne connaît aucun comte de Carcassonne du nom de Roger avant le dixième siècle; Raymond, évêque de Toulouse, n'a occupé ce siége qu'au commencement du onzième. Eloi était évêque d'Albi à cette époque, et non Frottard. Il n'y a en réalité que l'existence de Théodard de Narbonne qui coïncide avec la date indiquée. Mais, quoiqu'il y ait erreur dans les noms et qu'il faille reculer l'époque de cette translation, doit-elle être regardée comme entièrement fausse et son histoire apocryphe? Nous ne le pensons pas; et voici ce que nous apprennent sur ce fait les antiques traditions et légendes.

« Saint Antonin était fils d'un païen auquel on donne le » nom de *Fredelacus*. Guidé par l'esprit de Dieu, il se retira » dans un ermitage où il passa dix-sept ans de sa vie, sous » le règne de Pépin et de Charlemagne. Le premier de ces » princes, ayant appris la renommée de sa sainteté, l'appela » auprès de lui. Le saint obéit, et opéra dans son voyage » plusieurs miracles; il se retira ensuite dans un lieu appelé » *la Vallée noble (Vallis nobilis)* qui depuis a pris son nom

» et qui est situé à vingt-deux milles de Toulouse. Là, il » convertit par ses exhortations à la foi chrétienne un chef » du pays nommé Festus, qui lui céda cette portion de » terre où le saint ermite bâtit un oratoire. Antonin se ren- » dit ensuite à Toulouse, où il fut accusé d'un grand crime » et jeté dans les fers. Almachius, fils de l'un des princi- » paux citoyens, vint le visiter. Le gouverneur de Toulouse, » irrité de cet acte de charité, fit prendre Almachius et le fit » précipiter du haut du Capitole. Mais le ciel le délivra mi- » raculeusement par les prières d'Antonin. Le bruit de cette » délivrance brisa les fers du prisonnier. Dieu permit que » sa foi fût mise à l'épreuve, car un autre gouverneur de » la ville voulut le forcer à sacrifier aux idoles. Sa résis- » tance lui mérita d'être jeté de nouveau dans une obscure » prison, où il eut le bonheur de convertir à la religion ses » gardes. On le conduisit ensuite à l'amphithéâtre, où il » fut plongé dans l'huile bouillante sans en éprouver aucun » mal.

» Il opéra ensuite plusieurs autres miracles. Le gouver- » neur, aveuglé par la colère, ordonna de précipiter Anto- » nin dans la Garonne, avec une meule au cou; mais cette » meule servit au saint comme de barque, qui, pendant » quatre jours, le porta sur les eaux. Antonin, délivré par » ce prodige, quitta Toulouse et se retira du côté du pays » de Foix avec deux de ses disciples, Jean et Almachius; ils » vécurent tous les trois dans un ermitage, où ils furent » trouvés par le chef du pays, qui se montra plus cruel » encore que les gouverneurs de Toulouse : il ordonna » qu'on se saisît des serviteurs de Dieu et les fit décapiter » auprès du fleuve et jeter leurs corps dans les eaux. Peu

» après, on vit paraître une barque traînée par deux oiseaux » plus blancs que la neige, sur laquelle était porté le chef » de saint Antonin. Sans autre pilote que ces oiseaux, la » nacelle passa de l'Ariége dans la Garonne, de la Garonne » dans le Tarn, et vint aborder à la Vallée-Noble, où vivait » encore Festus, qui, plein de foi, vint recevoir le chef du » martyr et construisit une église en son honneur.

» Quant au corps de saint Antonin, les eaux du fleuve » s'étant retirées, les chrétiens purent lui rendre les hon» neurs de la sépulture dans une épaisse forêt. A côté, » habitait une femme qui possédait un nombreux troupeau » de bœufs et de vaches. Un taureau qui s'était détaché un » jour du troupeau, s'étant mis à creuser la terre, mit à » découvert un vase de pierre dans lequel on trouva le corps » du saint martyr; les prêtres du voisinage vinrent alors » lever ce saint corps, et l'on jeta là les fondements d'une » église où l'on plaça les sacrées reliques.

» Cette église tombant de vétusté et étant exposée aux » inondations du fleuve, on en construisit une nouvelle sur » un terrain cédé par le comte de Carcassonne, à la suite de » plusieurs apparitions du saint. Ce fut dans cette église » nouvellement construite que furent transportés les corps » d'Antonin, de Jean et d'Almachius, ses disciples. C'est » cette translation dont les légendaires fixent la date à l'an» née 887. »

Quoi qu'il en soit de ces pieuses légendes, il paraît certain que les reliques des saints Antonin et Almachius, martyrisés en Aquitaine et dans le territoire de Cahors, furent transportées, au neuvième ou dixième siècle, auprès d'un château nommé *Frédelac;* qu'à cette époque une abbaye fut

fondée par les libéralités des comtes de Carcassonne, desquels descendaient les comtes de Foix, en l'honneur de saint Antonin et pour glorifier ces saintes reliques ; que cette abbaye fut d'abord gouvernée par des prieurs, ensuite par les religieux de Cluni ; plus tard, par des chanoines réguliers ; que Roger II, comte de Foix, au retour de la croisade, construisit sur les terres dépendantes de l'abbaye de Frédelac un château auquel il donna le nom d'*Appamée* (en Syrie), et qui plus tard prit le nom de *Pamiers* en s'unissant à d'autres lieux voisins ; qu'il est fort possible que ce seigneur apporta en ce pays quelques reliques de saint Antonin de Syrie, qui, jointes à celles de saint Antonin d'Aquitaine, ont pu donner l'un et l'autre de ces saints pour patrons à la nouvelle ville ; qu'à la fin du XIIIe siècle, Boniface VIII érigea cette abbaye en évêché.

En acceptant la date donnée par l'auteur du manuscrit des dominicains de Toulouse pour la translation du corps de saint Antonin, on doit nécessairement admettre que Bernard-Bernon, évêque de cette dernière ville, y assista. Le nom des cités dont les évêques sont indiqués dans ce passage confirme la vérité de la légende que nous avons rapportée, quoique l'on y ait ajouté bien des circonstances fabuleuses. On y trouve, en effet, l'évêque de Cahors dans le diocèse duquel était située la Vallée-Noble ; l'évêque de Toulouse, qui comptait sous sa juridiction le château de Frédelac ; l'archevêque de Narbonne, qui pouvait exercer l'office de métropolitain ; l'évêque de Couserans, voisin de Frédelac ; celui de Carcassonne, ville qui était le séjour des comtes, de qui dépendait alors le pays de Foix. Cette observation nous conduit à conclure que, dans le récit primitif

de la translation de ces reliques, les noms des prélats et des seigneurs n'étaient point indiqués, et qu'ils y ont été ajoutés après coup, ce qui a fait soupçonner la véracité du récit.

L'année même de cette translation solennelle, mourut Bozon, roi de Provence, après avoir repris la ville de Vienne. Il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, dédiée à saint Maurice. Il laissa, de sa femme Ermengarde, un fils nommé Louis et une fille nommée Ingelberge qui épousa dans la suite Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie et comte d'Auvergne. La mort de Bozon fut bientôt suivie de celle de Charles-le-Gros, trahi par Arnoul, son neveu, qui se fit élire roi de Germanie. De leur côté, les Français élurent pour leur roi Eudes, comte de Paris, fils du fameux Robert-le-Fort, à l'exclusion du jeune Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue. Eudes rencontra un grand nombre de compétiteurs au trône sur lequel il venait de monter : Gui, duc de Spolète, qui descendait, par les femmes, de Charlemagne ; Raoul, fils de Conrad ; enfin, Rainulfe II, fils de Bernard II, marquis de Gothie, qui se fit proclamer roi d'Aquitaine en s'emparant des pays situés entre la Loire et les Pyrénées. Eudes lui déclara la guerre. Il paraît qu'il fut assez heureux pour lui enlever quelques portions de territoire, puisque des chartes nous apprennent qu'au mois de juin 888, les diocèses de Carcassonne et de Narbonne lui étaient soumis. Il était en même temps reconnu pour roi dans le domaine d'Odon, comte de Toulouse, comme on le voit par des chartes qu'il octroya aux abbayes de Saint-Polycarpe et de Lagrasse. Il est certain d'ailleurs que ce seigneur fournit son contingent de milices au roi

dans le fameux combat qu'il livra aux Normands près de Paris, et où il remporta une éclatante victoire (21 juin 889) : ce qui n'empêcha pas ces peuples de s'établir dans une partie de la Neustrie, qui prit ensuite leur nom. Ce ne fut cependant que quatre ans après cette victoire que le roi Eudes régna paisiblement sur l'Aquitaine, la Septimanie et la Marche d'Espagne.

A cette époque mourut saint Théodard, archevêque de Narbonne, prélat recommandable par son zèle pour la maison de Dieu et sa charité envers les pauvres qui lui fit vendre, pour les secourir, tous les vases de son église. Sentant sa fin approcher, il voulut se faire transporter à Montauriol, lieu situé dans le pays toulousain et où ses ancêtres avaient bâti un monastère en l'honneur de saint Martin de Tours. Ce fut là qu'il termina sa carrière, le premier de mai de l'an 893. Le monastère où il fut inhumé prit plus tard le nom de Montauban, après qu'Alfonse Jourdain eut fondé cette ville, au XII[e] siècle (1144). L'abbaye de Saint-Théodard fut soumise à celle de la Chaise-Dieu, qui la réforma ; elle fut ensuite érigée en cathédrale, au XIV[e] siècle (1317), par Jean XXII, et les chanoines furent sécularisés en 1526.

Vers la fin de l'épiscopat de saint Théodard, et probablement l'année même de sa mort, eut lieu l'enlèvement du corps de saint Majan, évêque et confesseur, qui reposait dans le pays toulousain, sans qu'on puisse indiquer l'église dont il était évêque, l'époque de son épiscopat et sa patrie. L'histoire de cet enlèvement se trouvait consignée dans un manuscrit de l'abbaye d'Eysses en Agenais; l'auteur la raconte ainsi : « Au temps de Charles-le-Jeune, » Théodard étant archevêque de Narbonne et Gibert évê-

» que de Béziers, deux religieux nommés Sulin et Centulle,
» de l'abbaye de Cognes située dans ce dernier diocèse,
» ayant appris les miracles qui s'opéraient par l'intercession
» de Majan, serviteur de Dieu, résolurent d'aller en péle-
» rinage à son tombeau. Ils partirent, après avoir reçu la
» bénédiction de leur abbé, et s'étant enquis du lieu où
» reposait ce corps, ils apprirent que c'était en Gascogne.
» Etant arrivés au lieu indiqué (près de Lombez), ils aver-
» tirent les habitants que leur intention était de demeurer
» auprès du tombeau du saint. On leur céda alors une ha-
» bitation, et on leur confia la garde du corps, qui était
» renfermé dans une petite église.

» Ils s'établirent donc en ce lieu et commencèrent à cul-
» tiver les terres environnantes, plantèrent des vignes, et
» défrichèrent le sol jusqu'alors inculte. Une nuit, ils firent
» une profonde excavation au mur de l'église où reposait le
» corps, et s'efforcèrent de vider le mausolée qui était riche-
» ment orné de pierres précieuses. N'ayant pu réussir, ils
» brisèrent un angle du tombeau et s'emparèrent des osse-
» ments. Ayant refermé les portes de l'oratoire, ils prirent
» aussitôt la fuite, et se voyant poursuivis, ils se cachèrent
» tout tremblants dans la forêt de Bouconne, enfouirent
» leur trésor sous des branches et des feuilles d'arbres et
» s'éloignèrent. Ceux qui les poursuivaient ne purent rien
» découvrir. Peu de temps après, une flamme miraculeuse
» consuma les branches et les feuilles et mit les ossements
» à découvert. Les religieux ayant aperçu ce prodige, re-
» vinrent au même lieu et furent assez heureux pour
» retrouver le saint corps ; ils quittèrent alors le pays et
» prirent le chemin de leur abbaye.

» Quand ils furent assez près du monastère, ils firent » avertir l'abbé, qui vint recevoir le saint corps et le trans- » porta dans l'église de l'abbaye, où s'opérèrent plusieurs » miracles. Cette maison laissa alors son ancien nom et » prit celui de Ville-Magne (*Villa Majani*), qu'elle a porté » depuis. »

Cette translation eut lieu, comme l'auteur l'affirme, sous le règne de Charles-le-Jeune surnommé *le Simple*, qui, peu habile à gouverner, mais heureusement dirigé par les conseils de Foulques, archevêque de Reims, fit un traité d'alliance avec Eudes, en 896, par lequel ils partagèrent entr'eux la monarchie. Ce dernier prince continua de régner sur l'Aquitaine, la Septimanie et la Marche d'Espagne jusqu'à sa mort, et la ville de Toulouse fit frapper une médaille en son honneur. Cette mort arriva deux ans après le traité d'alliance. Eudes mourut, en effet, au mois de janvier 898. On lui donne un fils nommé Arnoul, qui mourut peu de temps après son père, et une fille nommée Oda, qui épousa Zuentibold, roi de Lorraine. Par suite de cet évènement, Charles-le-Simple régna sur toutes les provinces situées à la gauche de la Loire, et fut aussi reconnu par Guillaume-le-Pieux marquis de Gothie. C'est à cette époque que commence la première année du règne de Charles sur ces contrées. On trouve en effet un plaid tenu à Alzonne, dans le diocèse de Carcassonne, par Atton, *vicaire* d'Odon, comte de Toulouse, qui porte cette date précise. Atton se rendit donc à l'assemblée d'Alzonne, où Rainulfe, abbé de Malaste ou Montolieu, se plaignit de ce qu'il avait envahi sur son monastère les terres du village de Magnianac, situé dans le Toulousain. Atton prétendait au contraire que

ces terres appartenaient à un village nommé *Ranesinde* qui était sous sa dépendance. Il fut alors décidé qu'il enverrait à Magnianac dans le Toulousain son viguier ; Rainulfe l'y suivit, et là il fut prouvé devant vingt témoins, nommés dans l'acte, que ces terres appartenaient à Montolieu par les chartes de Pépin et de Charles, par un jugement rendu par le comte Frédelon, et par une enquête faite devant le viguier Rodegille. Ainsi se termina ce différend. Cette charte montre jusqu'à la dernière évidence l'existence d'Odon, qui y prend le titre de comte et de marquis de Toulouse. C'est donc à tort qu'elle a été contestée par certains auteurs. Cet Atton dont il est parlé dans cet acte était fils d'un seigneur du même nom qui, en 867, possédait quelques terres seigneuriales dans le Toulousain. Il eut un second fils appelé Bernard qui a donné l'origine aux vicomtes d'Albi, de Nîmes et de Lautrec. Quant à Atton, *vicaire* d'Odon, on le regarde comme la tige des comtes héréditaires de Toulouse, de Milhaud en Rouergue et du Gevaudan.

Odon vivait encore lorsque, vers l'année 904, les Normands portèrent la désolation dans l'intérieur du royaume. On croit qu'ils détruisirent, à cette époque, l'abbaye de Sorèze dans le Toulousain. L'église ayant été brûlée, Walfride qui en était abbé et ses religieux vendirent le lieu et le prieuré de Saramon au diocèse d'Auch, avec toutes ses dépendances, au prix de mille sols, à Garcias, comte et marquis de Gascogne. Sous Louis-le-Débonnaire, le comte Aricat vendit à ce prince quelques alleus et quelques terres qu'il possédait en Gascogne, et en donna quelques autres à l'abbaye de Sorèze. Bientôt après, Louis céda à cette abbaye les biens qu'il avait reçus d'Aricat. L'abbé érigea alors *Saramon*

en prieuré, et Madulfe en fut le premier prieur; ce lieu prit le nom de *Cella Madulfi*, — Celle de Madulfe. C'est dans l'acte de vente dont nous venons de parler que l'on trouve la souscription de l'évêque de Toulouse qui porte le nom d'*Armandus*, dont l'épiscopat commencera le dixième livre de cette histoire.



LIVRE X.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT D'ARMANN, EN 903, JUSQU'A CELUI DE RAYMOND Ier, EN 1001.

Des monuments authentiques nous apprennent que Bernard-Bernon, qui occupait le siége de Toulouse dans les dernières années du IXe siècle, vivait encore en 890; mais depuis cette époque on ne retrouve plus son nom dans l'histoire, et le premier acte qui nous offre celui de son successeur est la charte de la vente du prieuré de Saramon au comte de Gascogne. Armann porte plusieurs noms dans les divers diplomes auxquels il souscrivit pendant son long pontificat qui dura 21 ans; il est tour à tour appelé Armann, Arimand, Ardemald et Aridemand. Ce fut au commencement de son épiscopat qu'une abbesse nommée Hemma, qui gouvernait le monastère de Saint-Jean-Baptiste, au diocèse d'Aussonne ou de Vic, sollicita de sa bienveillance la confirmation des biens de son monastère. Armann, évêque de Toulouse, consentit à sa demande, et, de concert avec Arnuste, métropolitain de Narbonne, Amelius d'Uzès, Aglard de Nîmes, Riculfe d'Elne, Servusdei de Gironne, Nantigise d'Urgel, Reinard de Béziers, Gontaire de Maguelonne, Autgaire de Lodève, Gimera de Carcassonne et Gérard d'Agde, il souscrivit à la confirmation des biens du monastère de Saint-Jean. Il paraît qu'Hemma avait été troublée ou du moins menacée dans la possession de ses terres, puisqu'elle

envoya des députés au concile de Barcelonne qui s'assembla dans l'église de Sainte-Croix de cette ville, l'an 906. Ces députés présentèrent aux prélats assemblés les actes de confirmation signés par tous les évêques dont nous venons de parler. Le concile ratifia ces actes, et plaça l'abbesse, ses religieuses et les biens du monastère sous la protection canonique des évêques. L'année suivante, ce même concile se réunit au monastère de Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde, et c'est à tort que les auteurs de la *Gaule chrétienne* affirment qu'Armann, évêque de Toulouse, assista à ce dernier concile. Les actes que nous avons sous les yeux ne portent pas la souscription de ce prélat.

Odon, comte de Toulouse, avait un fils nommé Raymond qui possédait quelques comtés particuliers, peut-être même celui d'Albi et de Nîmes, qui étaient certainement dans sa maison avant le milieu du xe siècle. On croit, en effet, que le comte Raymond qui sollicita de Charles-le-Simple une charte, en 909, en faveur de Ragembauld, abbé de Psalmodi au diocèse de Nîmes, était le même que le fils d'Odon. Il existait alors à Toulouse un seigneur nommé Benoît qui portait le nom de *vicomte* de cette ville; il était neveu, par sa mère Avigerne, de saint Geraud, comte d'Aurillac, et avait un frère appelé Rainald. Raymond et Benoît eurent ensemble quelque différend, à la suite duquel le fils d'Odon s'empara par ruse de sa personne et le retint en prison. Rainald, frère du captif, vint aussitôt s'offrir pour tenir la place de Benoît. Cette offre généreuse fut acceptée. Nous laissons ici parler saint Odon de Cluni, et nous raconter dans la vie de saint Geraud l'issue de cet évènement:

« Il s'était déjà passé sept mois sans que Géraud eût pu

» procurer la liberté de son neveu. Un jour qu'il s'entrete-
» nait de cette affaire avec Avigerne, sa sœur, mère de ces
» deux jeunes seigneurs : — Pourquoi, ma sœur, lui dit-il,
» ne priez-vous pas Notre-Seigneur pour le succès de cette
» affaire? Certainement, ou notre foi est faible, ou nous ne
» méritons pas d'être exaucés... et les larmes lui coulèrent
» des yeux. On le vit ensuite plus appliqué à la prière et
» plus fervent dans ses exercices. Il tenta encore la féro-
» cité de Raymond en lui envoyant l'abbé Rodulphe, qui,
» ne gagnant rien sur son esprit, ne pensa plus qu'à s'en
» retourner. Mais, la nuit suivante, Raymond crut voir en
» songe le comte Geraud se présenter devant son lit et le
» pousser avec la main en lui disant : Jusques à quand refu-
» serez-vous de m'accorder ce que je demande depuis si
» longtemps? Sachez que si vous ne renvoyez au plutôt
» l'otage, vous en porterez bientôt la peine. A ces paroles,
» Raymond s'éveilla, et considérant cette vision, il fut saisi
» de frayeur. Il appela ses gens pour leur raconter ce qui
» venait de lui arriver en songe... Raymond envoya au lieu
» où était l'abbé Rodulphe pour le faire revenir, et après lui
» avoir raconté devant tout le monde de quelle manière
» l'homme de Dieu l'avait menacé en songe, il lui fit rendre
» l'otage et le pria humblement de le réconcilier avec le
» comte Geraud et de lui procurer son amitié. »

Raymond s'étant donc réconcilié avec le comte d'Aurillac, celui-ci passa la rivière d'Aveyron et eut une entrevue avec le fils d'Odon dans une des terres dépendantes de ce sèigneur. Saint Geraud étant mort peu de temps après cet évènement (909), et sa sainteté se trouvant attestée par un grand nombre de prodiges, il est probable que la maison

des comtes de Toulouse voulut honorer à son tour ce grand serviteur de Dieu. Il est certain, en effet, qu'on céda au monastère d'Aurillac fondé par saint Geraud un oratoire bâti sur la paroisse de Saint-Etienne de Toulouse, dédié à l'apôtre saint Pierre, et qui devint un prieuré régulier sous l'invocation de saint Geraud (1). Une ancienne transaction passée entre le chapitre de Saint-Etienne et le prieur de Saint-Geraud semble indiquer qu'il existait un chapitre attaché à cet oratoire, ou du moins une collégiale.

Deux années s'étaient écoulées depuis la miraculeuse délivrance de Rainald, neveu du comte d'Auvergne, lorsque Armann, évêque de Toulouse, se rendit à Foncouverte, lieu situé assez près de Narbonne, entre l'Aude et l'Orbieu, et où Arnuste, archevêque de cette ville, avait réuni en concile ses suffragants. L'objet de cette assemblée était de régler un différend entre l'évêque d'Urgel et celui de Palhas. Quoique Armann fût présent au concile, Savaric, abbé de Saint-Paul de Narbonne, signa pour lui. On a conclu de cette circonstance que l'évêque de Toulouse devait être ou aveugle ou malade. Il écrivit ensuite, de concert avec les autres évêques de la province au pape Anastase III pour lui faire part de l'horrible assassinat commis sur la personne d'Arnuste, métropolitain de Narbonne. Ce prélat se rendait vers la Marche d'Espagne, lorsqu'il fut attaqué par des brigands; on lui creva les yeux, on lui arracha la langue; il fut horriblement mutilé et assommé à coups de bâton. Les évêques de Barcelonne et d'Urgel, qui passèrent un peu plus tard par

(1) L'oratoire de Saint-Geraud, situé au quartier de la Pierre, est aujourd'hui complètement détruit.

le même chemin, le trouvèrent presque mort, et il expira entre leurs bras. En exposant au pape les circonstances de cet affreux évènement, Armann et les évêques lui donnèrent avis de l'élection de son successeur, qui était Agius ou Agio, abbé de Vabres. Il était nécessaire que le pape fût prévenu de cette élection canonique, car le nouvel élu avait un compétiteur nommé Gérard qui, contre toutes les règles, avait été nommé archevêque de Narbonne par Rostaing, archevêque d'Arles, et Amelius d'Uzès, dont il était neveu. Les évêques de la province, indignés de cette intrusion, portèrent leurs plaintes à Jean X qui venait de succéder à Anastase. Le pape envoya aussitôt Erminius dans la Gaule-Narbonnaise, porteur d'une lettre aux prélats. Le pape écrivait :

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Régi-
» nald, évêque de Béziers, Armann de Toulouse, Riculphe
» d'Elne, Gimera de Carcassonne, Gérard d'Agde, Theu-
» déric de Lodève, Hubert de Nîmes, Theudéric de Barce-
» lonne, George d'Aussonne, Rodolphe d'Urgel, très révé-
» rendissimes et très saints prélats de l'Eglise du Christ.
» Nous avons reçu les lettres que votre sainteté nous a
» adressées au sujet du métropolitain Augius. Nous n'avons
» appris qu'avec douleur l'injure et la fraude dont il a été
» l'objet de la part de Gérard, très méchant homme, injure
» que nous regardons comme faite à nous-même. C'est pour-
» quoi nous vous faisons savoir que le faussaire Gérard s'est
» rendu auprès de la sainte et apostolique Eglise de Rome
» que nous occupons, qu'il s'y est efforcé d'obtenir de nous
» l'épiscopat que nous n'avons point voulu lui accorder,
» quoique son intrusion nous fût inconnue, sans un exa-

» men préalable. Gérard n'a pas craint, ainsi que nous » l'avons appris de plusieurs, de produire de fausses lettres » subreptices comme venant de nous, de s'emparer à main » armée de l'archevêché de Narbonne, de jeter Agius dans » les fers pour l'empêcher d'avoir recours à nous. Beau- » coup d'autres faits sur son compte étaient venus à notre » connaissance avant d'avoir reçu vos lettres. C'est pour- » quoi nous vous mandons par l'archevêque Erminius, por- » teur de nos lettres apostoliques, de regarder Gérard comme » intrus et faussaire. Ayant donc découvert ses fraudes, sa » malice et son iniquité, ordonnons par notre autorité apos- » tolique que, d'après nos lettres et les saints canons, vous » ne le regardiez pas comme évêque, ni reconnu pour tel » par le clergé et le peuple de Narbonne, ni ordonné par » aucun des comprovinciaux. Enfin, nous accordons le *pri- » vilége,* le pallium et l'usage du pallium au métropolitain » Agio, d'après votre demande, ne refusant jamais ces cho- » ses à aucune Eglise quand la justice l'exige. »

Cette lettre porte la date de l'an 914; elle nous montre que, quoique la nomination des évêques n'appartînt point au pape, l'élection avait besoin d'être confirmée par le siége apostolique, et c'est ce qu'on doit entendre par le mot *privilége (privilegium).* Erminius dût rencontrer sur sa route de grands dangers pour sa personne, car les Normands portaient alors la désolation dans l'étendue du royaume, sous la conduite d'un de leurs chefs appelé Rollon. Une partie de ces hardis pirates remonta la Garonne et s'avança jusqu'à Casseneuil, ancien palais des rois en Agenais, et le détruisit entièrement. Odon, comte de Toulouse, vivait encore à l'époque de cette invasion des Normands, et nous

retrouvons son nom dans un plaid célèbre tenu à Alzonne, diocèse de Carcassonne, en 918, et qui fut présidé par Armann, évêque de Toulouse. Comme cet acte renferme des documents pleins d'intérêt pour notre histoire, il est utile d'en rapporter ici les principales parties.

« En présence d'Arimandus, évêque de Toulouse, et du » vénérable Bernard, avocat, envoyé de Raymond comte et » marquis de Toulouse, avec le consentement du comte » Odon son père, de concert avec les abbés, prêtres, juges, » échevins, et officiers tant goths que romains et saliens » (français) chargés de connaître de la cause et de régler par » les lois le différend... » L'auteur rapporte ici le nom de tous les assesseurs; huit pour les romains, parmi lesquels trois moines, quatre pour les goths, huit pour les saliens; on y compte aussi dix-sept notables ou bons hommes, qui se réunirent dans le mail public, au château d'Aussonne, un samedi. « Adalbert, mandataire et avocat de Bernard, » viguier du comte, dit : Seigneur évêque, et vous, juges, » écoutez-moi et rendez-moi justice d'Alfonse, abbé de Saint- » Jean-Baptiste du château de Mallaste situé dans le terri- » toire de Carcassonne. Cet abbé et ses religieux retiennent » un certain lieu appelé Ville-Fédose, qu'on nomme aussi » Alzau..... Cet abbé le possède injustement, parce que ce » lieu est un *bénéfice* sujet aux services que les Espagnols » devaient rendre pour leurs *aprisions*. Alors les juges dirent » à l'abbé : Qu'avez-vous à répondre? L'abbé se leva et dit: » J'ai mon avocat Soniarius qui répondra pour moi; et » l'avocat affirma que l'abbé ne retenait pas ce lieu injus- » tement, mais bien par un droit légitime et des jugements » qui avaient été rendus à Carcassonne par le comte Oliba,

» le vicomte Fredaire, et d'autres bons hommes. La congrégation possède une charte royale obtenue par Ugbert » qui gouvernait l'abbaye sous le roi Eudes, et une autre » charte obtenue par l'abbé Rainulfe du roi Charles. Arifonse, dont je suis l'avocat, peut présenter à l'assemblée » tous ces titres, ainsi que les lettres apostoliques de Jean, » pape du siége de saint Pierre qui est le chef de toutes les » Eglises, desquelles il conste qu'on ne peut exiger aucun » service de ce lieu, mais que les revenus doivent être employés au soulagement des pauvres et à l'entretien des » religieux. » Sur ces preuves, Bernard, *viguier* et député de Raymond, comte de Toulouse, fut évincé de sa demande par un jugement solennel prononcé par Armann, évêque de Toulouse.

Ce plaid, l'un des plus circonstanciés de cette époque, nous apprend plusieurs choses importantes. Eudes s'était démis du comté de Toulouse en faveur de Raymond, son fils, qui prend ici ce titre. On voit, par les exigences de Raymond, que les seigneurs avaient grandement étendu leur autorité sous le règne de Charles-le-Simple, puisqu'ils revendiquaient comme à eux appartenant les biens qui avaient été de *bénéfice* royal. On voit ici manifestement que les comtes de Toulouse avaient la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne et de Razés; que les évêques jouissaient à cette époque d'un immense crédit, et qu'ils étaient choisis pour arbitres dans les affaires les plus importantes; qu'ainsi que nous l'avons déjà observé, la province était habitée par les Romains, les Goths et les Saliens, puisque ces trois peuples sont représentés au plaid par leurs juges particuliers. On trouve aussi clairement établie dans cette assemblée la dis-

tinction domaniale entre les biens de *bénéfice* royal qui étaient sujets à quelques services ou redevances, et les biens d'*alleu* qui en étaient exempts. La constitution des plaids est également indiquée : ils étaient composés d'un président, d'un certain nombre d'assesseurs ou de juges, des notables ou *bons hommes*, de secrétaires, d'avocats et d'huissiers appelés *sagiens*.

Odon, comte de Toulouse, ne survécut pas longtemps à la tenue du plaid d'Alzonne : il mourut dans une vieillesse assez avancée, laissant deux fils, Raymond et Ermengaud, qu'il avait eus de la comtesse Garsinde. Le premier lui succéda dans le comté de Toulouse, et le second dans celui du Rouergue; quant au reste du domaine de leur père, tel que l'Albigeois et le Quercy, ils le possédèrent par indivis. Ce domaine se trouva considérablement augmenté par la mort de Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne, duc d'Aquitaine et marquis de Gothie, qui eut lieu le 6 juillet 918. Ce dernier marquisat passa alors dans la maison des comtes de Toulouse, sans qu'on puisse déterminer si ce fut par le droit héréditaire ou par concession royale. Guillaume-le-Pieux mourut sans postérité, et sa succession passa à ses deux neveux Guillaume surnommé le Jeune et Acfred fils de sa sœur Adelinde. Le premier prit les titres de duc d'Aquitaine et de comte d'Auvergne.

Ainsi, au commencement du xe siècle, la noble maison des comtes de Toulouse était l'une des plus considérables de la monarchie, et aucun des grands vassaux ne l'emportait sur elle, soit en dignité, soit pour l'étendue des domaines. Le marquisat de Gothie comprenait : 1° les diocèses d'Elne, de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Maguelonne et

de Nîmes; 2° une partie de celui de Narbonne, où l'on trouvait le comté de Narbonne et aussi celui de Fenouillèdes possédé par la maison de Barcelonne; deux vicomtés, celle aussi de Narbonne et celle de Minervois. Dans le diocèse d'Elne, on trouvait les comtés de Roussillon, de Conflans, de Valespir, et quelques vicomtés, telles que celles de Castelnau, etc. Le diocèse de Maguelonne avait ses comtes qui se qualifiaient du titre de Substancion ou de Melgueil. Quant à Béziers, Agde et Lodève, ils avaient chacun leurs vicomtes particuliers. Enfin les comtes de Toulouse possédaient en Aquitaine l'Albigeois, le Rouergue et le Quercy; l'Albigeois comprenait deux vicomtés, celles d'Albi et de Lautrec. Ces illustres seigneurs dominaient donc alors immédiatement ou médiatement sur tout le Languedoc, à l'exception du Velay, du Gevaudan, du Vivarais et d'Uzès. Il est important d'observer que Raymond et Ermengaud possédèrent le marquisat de Gothie par indivis, ainsi que leurs descendants, jusqu'à la fin du xe siècle, où les deux branches partagèrent entr'elles ce marquisat.

Quoique la maison de Toulouse fût l'une des plus puissantes et des plus indépendantes du royaume, elle n'imita pas la défection des autres vassaux de la couronne. Ces principaux seigneurs résolurent de détrôner Charles; ils s'assemblèrent à Soissons, et Robert, duc de France et frère du roi Eudes, se fit élire roi par les factieux et couronner par Hervé, archevêque de Reims. Ce fut à la faveur des troubles qu'excita dans le royaume cette conjuration, que les Sarrasins d'Espagne entreprirent une nouvelle irruption vers l'an 920, en deçà des Pyrénées, sous la conduite de leur roi Abdérame IV. Ces brigands, après avoir défait les

rois de Léon et de Navarre, traversèrent ces montagnes, ravagèrent la Gascogne, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Toulouse, qui fut sans doute vaillamment défendue par le comte Raymond II, car l'histoire ne nous parle pas de cette expédition.

Catel avance dans son Histoire des Comtes (p. 84) qu'il existait dans les archives de Narbonne une lettre adressée par le pape Jean X à Agio, archevêque de Narbonne, à Asterius, archevêque de Lyon, et à leurs suffragants, dans laquelle ce pontife leur annonce que, d'après leur prière, il écrit à Raymond, l'admoneste de rendre et restituer à l'Eglise ce qu'il avait injustement usurpé, le menaçant de l'excommunier avec tous ses semblables. On pense généralement que le seigneur dont il est ici question n'est autre que Raymond II, comte de Toulouse. Cette lettre, citée par Catel, ne se trouve point dans la collection des écrits de ce pape, et il est difficile d'accorder les prétendues usurpations de Raymond avec la lettre d'Agio, archevêque de Narbonne, à deux de ses collègues Agambert et Alfonse. « Nous avons appris, dit le métropolitain, que vous vous » disposiez à partir pour la cour : aussi, nous sommes-» nous transportés vers nos comtes Raymond et Ermengaud » pour les prier de recommander à votre bienveillance les » provisions que nous désirons obtenir du roi telles que » nous les avons formulées. »

Raymond II dont il est parlé dans cette lettre signala bientôt après sa valeur contre les Normands. Ces peuples, peu contents de la province que Charles-le-Simple leur avait cédée, se répandirent, en 923, dans l'Aquitaine et pénétrèrent jusqu'en Auvergne. Guillaume-le-Jeune appela alors

le comte Raymond à son secours. Celui-ci, à la tête de ses braves milices toulousaines, battit les Normands et en laissa douze mille sur le champ de bataille. On croit que Raymond mourut dans l'action même, et fut ainsi enseveli dans son triomphe ; il était âgé de 63 ans. Il avait épousé une dame nommée Gudinilde, qui lui survécut. Raymond III, son fils, surnommé Pons, lui succéda. Il posséda par indivis avec Ermengaud, son oncle, le marquisat de Gothie ; il était à la fleur de son âge lorsqu'il prit possession du comté de Toulouse. Nous pensons qu'Armann, évêque de cette ville, vivait encore à l'époque de l'avènement de Raymond-Pons, car il est fait mention de ce prélat dans un échange qu'il fit avec Arifonse, abbé de Mallaste, l'an 922 ; mais c'est là le dernier acte où il soit parlé de cet évêque dans notre histoire. Il fut témoin, dans les dernières années de son épiscopat, des malheurs de Charles-le-Simple. Ce prince s'avança contre Robert, son compétiteur, jusqu'à Soissons ; il l'attaqua aussitôt avec intrépidité, mit son armée en déroute, et porta à Robert un coup de lance dont celui-ci mourut sur le champ de bataille. Ce tragique évènement excita la vengeance de Hugues, fils de Robert, qui, animant tous ses soldats, força Charles à prendre la fuite. Les partisans de Robert élurent aussitôt un autre roi, et leur choix tomba sur Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, qui fut sacré à Saint-Médard de Soissons, le 13 juillet 923. Bientôt après, Charles fut trahi par le comte de Vermandois, qui le livra à son concurrent. Il fut transféré à Péronne et jeté dans les fers.

Les troubles qui agitaient la monarchie n'étaient que trop favorables aux vues ambitieuses des grands vassaux de la

couronne, qui profitaient de ces évènements pour étendre et consolider leur autorité. Les comtes de Toulouse demeurèrent toujours fidèles à Charles-le-Simple, et cette fidélité qu'ils gardaient à un roi captif ne servait qu'à favoriser leur indépendance. C'est ainsi qu'en 924 ils unirent à leur domaine le Vivarais et le diocèse d'Uzès, après la mort de Louis l'aveugle, roi de Provence.

La première de ces provinces se vit alors inondée d'une multitude de barbares qui en peu de temps y portèrent l'épouvante et la désolation. Bérenger, roi de Lombardie, les avait appelés à son secours contre Rodolphe II, roi de Bourgogne, qui venait de se faire couronner à sa place dans Pavie. Les anciens historiens nous ont laissé un affreux portrait de ces barbares, originaires de la Scythie. Féroces dans leurs mœurs, difformes de visage, inspirant une juste terreur, ils ne se nourrissaient que de chair crue et du sang des animaux. Ils prirent le nom de Hongrois. Après s'être emparés de la Pannonie et avoir ravagé la Germanie, ils passèrent en Italie vers l'an 900, et s'y établirent. Irrités de la mort de Bérenger, qui fut assassiné au mois de mars 924, ils prirent les armes sous la conduite de Saler, leur roi ou leur chef, assiégèrent Pavie et la livrèrent au pillage; ensuite ils traversèrent les Alpes et entrèrent dans les Gaules. Rodolphe et Hugues comte de Provence s'opposèrent à leur passage; alors ils changèrent de direction, et étant descendus dans les plaines de la Provence, ils s'avancèrent vers le Rhône, qu'ils traversèrent, et s'étendirent dans toute la Gothie.

Le Toulousain fut bientôt envahi par ces barbares; tous les esprits étaient dans la consternation, et l'on pre-

nait la fuite de toutes parts. Raymond-Pons, à leur approche, s'était mis en état de défense ; il assembla ses milices, et fut admirablement servi dans son attaque par une maladie épidémique qui exerça de grands ravages dans les rangs des Hongrois. Le comte sut habilement profiter de cette circonstance : il se mit à leur poursuite, fit passer les uns au fil de l'épée, et força les autres à sortir de ses états.

L'histoire de cette expédition nous a été conservée dans une lettre que les évêques de la province de Narbonne écrivirent au pape Jean X pour excuser Aimery, archevêque élu de Narbonne, de n'avoir pu se rendre à Rome selon son ancienne coutume. Parmi les évêques désignés dans la lettre, on trouve Hugues de Toulouse, qui venait de succéder sur ce siége à Armann. Ces prélats font une affreuse peinture au pape des maux sans nombre que les Hongrois ont causés dans la province ; — elle se trouve, disent-ils, réduite maintenant à une extrême misère, quoique naturellement riche, fertile et abondante en fruits. Les plus grands personnages qu'elle possédait, et surtout dans l'ordre ecclésiastique, l'ont abandonnée ; la plupart des habitants sont tombés sous le glaive des barbares ; mais enfin, par la grâce de Dieu et le secours du jeune prince et marquis Pons, ils ont été chassés du pays.

Les mains encore chargées des trophées de sa victoire, le jeune Raymond-Pons souscrivit et confirma une donation faite par Eudes, vicomte de Narbonne, et Richilde, sa femme, à l'abbaye de Montolieu et à Alfonse qui en était abbé, d'un alleu aux environs de Sallèles, au comté de Narbonne. Cet acte porte la date du 17 décembre 924. Parmi tous les motifs qui ont déterminé le vicomte Eudes à faire cette dona-

tion au monastère, il déclare que c'est pour le salut et le bien spirituel de son seigneur le comte Pons. Celui-ci demeura constamment fidèle à Charles-le-Simple jusqu'à la mort de ce prince qui arriva le 7 octobre 929, à Péronne, dans la prison où le comte de Vermandois l'avait détenu jusqu'alors. Il laissa un fils nommé Louis, âgé de 9 ans, qu'Odgive, sa mère, avait conduit en Angleterre auprès d'Aldestan, son frère, où elle alla chercher un asile après que Charles eut été détrôné. Deux années après la mort de ce prince, le roi Raoul vint en Aquitaine en 931, et s'avança dans le pays. Raymond-Pons et Ermengaud son oncle, marquis de Gothie, allèrent à sa rencontre. L'entrevue eut lieu sur les confins du pays toulousain. Loup Asnar, duc de Gascogne, se rendit aussi auprès du roi. Si l'on doit ajouter foi au récit de Flodoard, il paraît que ce seigneur montait un cheval qui avait plus de cent ans et qui était encore très vigoureux (1). Les comtes de Toulouse et du Rouergue reconnurent l'autorité de Raoul et lui prêtèrent serment de fidélité. Cette haute déférence ne fut pas entièrement gratuite, car l'on dit que Raoul confirma à l'un et à l'autre la possession du Gévaudan, de l'Auvergne et du Velay.

Depuis l'entrevue dont on vient de parler, Raoul fut généralement reconnu dans le Languedoc et la Gascogne : ce qui n'empêcha pas les comtes de Toulouse d'exercer dans la province une immense autorité, puisque les historiens et les chartes leur donnent à cette époque le titre de *princes*

(1) On dit que Loup Asnar appelait son cheval *Cent-Dix*, parce qu'il avait atteint réellement cet âge, et que de là est venue cette espèce de locution usitée en Gascogne.

très puissants. C'est ainsi qu'au mois de mars 932, Raymond-Pons approuva et signa une donation faite à l'abbaye de Beaulieu en Quercy par Flotard, vicomte de Cahors, et sa femme Adalberge, de quelques terres situées dans cette province, pour le repos de l'âme d'Odalric son père et de Bélétrude sa mère. L'année suivante, le comte Raymond se rendit à Narbonne pour y tenir un plaid avec Aimery, archevêque de cette ville, au mois de mars. Il était encore ici question du monastère de Montolieu. Vibarde, procureur fondé de l'abbé Donadieu, s'y trouva avec dix-huit juges tant goths que romains et saliens, plusieurs *bons hommes*, et un huissier nommé Blastolque. Vibarde se plaignit de ce que le comte ou ses gens avaient prélevé du blé, du vin et du bétail sur la terre allodiale de Fraciane et quelques autres appartenant au monastère; il présenta à l'assemblée les diplomes du siége apostolique et les ordonnances des rois qui exemptaient ces terres de toute redevance. Raymond répondit qu'il ignorait l'existence de ces titres et donna caution, d'après la loi salique, en faveur de la pleine franchise de ces alleus. Cet acte montre d'une manière éclatante la droiture et l'équité du comte de Toulouse et son profond respect pour les décisions du siége apostolique.

Il existait dans la famille de Raymond-Pons et d'Ermengaud une sainte fille nommée Ida qui avait embrassé la vie religieuse. Elle fit à cette époque une donation des grands biens qu'elle possédait à l'abbaye de Vabres, tant pour le salut de son âme que pour le comte Ermengaud, Adélaïde sa femme, leurs enfants, et le comte Pons, qui n'est autre que celui de Toulouse. Quant au comte du Rouergue dont il est parlé dans cet acte, il mourut après l'année 935, lais-

sant trois fils : Raymond, qui devint comte du Rouergue et marquis de Gothie, Hugues comte du Quercy, et Etienne comte de Gévaudan.

Le roi Raoul mourut le 14 janvier 936. Louis, fils de Charles-le-Simple, fut alors rappelé d'Angleterre, où il était réfugié avec la reine sa mère, ce qui lui fit donner le surnom d'*Outremer*. On le couronna à Laon le 19 juin.

Cette année devait montrer la haute piété de Raymond-Pons : le 28 août, il se rendit à Brioude, et dans l'église de Saint-Julien, devant l'autel de saint Etienne, il signa la fondation du monastère de Chanteuge. Un seigneur nommé Claude avait légué ce lieu à Cunibert, son petit-fils, prévôt de l'église de Brioude ; c'est ce qui détermina les chanoines de cette église à appeler des religieux à Chanteuge, du consentement de Raymond, prince des Aquitains, qui, par la grâce de Dieu, portait aussi le nom de Pons. Ce puissant seigneur s'intéressa aussi beaucoup au rétablissement de l'abbaye de Saint-Alcire dans la ville de Clermont ; et Arnaud, qui en était évêque, déclare que c'est principalement aux prières et par le secours du comte de Toulouse que ce monastère a pu être reconstitué.

Le monument le plus remarquable de la religion de ce prince fut la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Pons. Il possédait dans ses vastes domaines un lieu nommé Thomières, situé dans le diocèse de Narbonne, et dans lequel se trouvait une église dédiée à saint Martin. Il avait une dévotion singulière à son patron, martyr de Nice ; c'est ce qui le détermina à bâtir en ce lieu un monastère en son honneur. Les fondements en furent jetés dans un vallon, près de la rivière de Jaur. Il pria Arnoul, abbé de Saint-Geraud

d'Aurillac, de lui donner quelques-uns de ses religieux pour y établir la règle de saint Benoît. Oger, moine d'Aurillac, fut créé premier abbé de Thomières et béni par les évêques présents à sa fondation. Cette abbaye fut dédiée à la Sainte-Vierge, aux saints apôtres Pierre et Paul, et au glorieux martyr saint Pons. Raymond et Garsinde son épouse dotèrent alors très richement ce monastère. On compte jusqu'à vingt-six terres ou églises situées dans le diocèse de Narbonne que les fondateurs cédèrent à la nouvelle abbaye. La paroisse de Saint-Saturnin de Bison y est particulièrement désignée ; on pense qu'elle était sous l'invocation du premier évêque de Toulouse. On ajouta encore d'autres terres situées en Albigeois, près de Vielmur. L'année suivante, et le quinzième jour d'août, la nouvelle église du monastère fut consacrée par Aimery, métropolitain de Narbonne, Wisande de Carcassonne, Rodoald de Béziers et Théodoric de Lodève. Raymond soumit alors à l'Eglise romaine ce nouveau monastère par ces mémorables paroles: « Pour vous, Léon VII, évêque universel de tous les évêques, » je place sous votre protection la fondation que je viens de » faire. En vertu de cette autorité apostolique qui vous » donne le pouvoir de lier et de délier, répandez vos faveurs » sur les religieux de cette maison et sur tous ceux qui les » servent. » Après la cérémonie de la consécration, les évêques déclarèrent excommuniés ceux qui oseraient attenter quelque chose contre cette abbaye; le noble fondateur la déclara libre et exempte : en sorte que ni roi, ni aucun prince, ni aucun évêque, ni aucun de sa parenté, ne pût exercer aucune domination tant sur elle que sur ses dépendances.

Rodoald, évêque de Béziers, qui assistait à la fondation de Thomières, reçut des marques de la munificence du comte de Toulouse pour son Eglise. Le 16 des calendes de février 937, ce seigneur accorda à l'église de Saint-Nazaire et à ses chanoines un alleu situé dans le territoire de Béziers, avec tout ce qui en dépendait, pour la rémission de ses péchés et le salut des âmes de son père et de sa mère, et de tous ses parents et serviteurs. S'il faut ajouter foi à la chronologie des abbés et des évêques de Saint-Pons, le comte Raymond, peu après la fondation de l'abbaye, y fit apporter une partie considérable des ossements du saint martyr de Nice, qui ont été conservés dans la nouvelle cathédrale jusqu'à l'époque où elle fut pillée par les calvinistes, en 1517 (1). Dans le dessein de faire confirmer par une assemblée d'évêques la fondation et les priviléges ou exemptions qu'il avait accordés à la nouvelle abbaye, le prince engagea les prélats à se réunir en concile. Il fut convoqué à Ausède, lieu voisin de Saint-Pons. Là se trouvèrent, à peu d'exceptions près, tous les évêques de la province; on voit figurer la souscription de Hugues qui occupait alors le siége de Toulouse. Il fut rendu un décret par lequel la fondation et les priviléges étaient confirmés, et tous les anathèmes lancés y étaient aussi renouvelés.

Non content d'appeler sur l'abbaye de Saint-Pons la protection des évêques de la province, Raymond envoya des ambassadeurs et quelques religieux du monastère à Louis-

(1) L'abbaye de Saint-Pons fut érigée en évêché au commencement du XIVe siècle, par Jean XXII; le chapitre de la cathédrale, d'abord régulier, fut sécularisé au dix-septième.

d'Outremer pour le prier de confirmer tous ces priviléges. Dans la charte royale qui porte la date de 939, et qui fut octroyée à Lyon, le roi donne au comte le titre d'*illustre* et de *bien-aimé;* il cède au monastère une terre du domaine royal appelé *Jarra,* située dans le comté de Béziers. A l'exemple du roi, Aimery, archevêque de Narbonne et son chapitre cédèrent plusieurs terres, églises et chapelles à l'abbaye de Saint-Pons par un acte portant la date de 940. On trouve encore ici la souscription de Hugues, évêque de Toulouse, avec celle de Raymond-Pons.

On a déjà vu, dans le huitième livre de cette histoire, la fondation des abbayes de Lézat et du Mas-Garnier, deux célèbres monastères du pays toulousain. Quoique nous regardions l'établissement de ces deux maisons comme certain au neuvième siècle, on peut cependant supposer qu'elles furent détruites et rétablies, au dixième, dans leur primitive splendeur; celle de Lézat, par Benoit Atton, vicomte de Toulouse, et celle du Mas-Garnier, par sa femme Amélie. Ainsi se trouveraient conciliées les deux opinions relatives à l'institution de ces monastères : Antoine, vicomte de Béziers, et Adoïre, sa femme, les auraient fondées au neuvième siècle, et Benoit Alton ou Atton, vicomte de Toulouse, et sa femme Amélie, les auraient rétablies, ou restaurées et agrandies, au dixième, vers l'an 940.

On priait à Lézat pour les uns et les autres de ces seigneurs. Tous les religieux se rendaient processionnellement à la chapelle de Saint-Benoit, et y récitaient, à genoux, une oraison composée exprès pour le repos de leurs âmes. Cette cérémonie avait lieu le 2 novembre et le premier lundi du carême.

Raymond-Pons se trouvait mêlé à toutes les fondations des monastères ou à tous les échanges de biens des diverses églises de ses domaines : ainsi, en 942, il échangea le lieu de Saint-Sauveur de Brousse au diocèse d'Albi et la viguerie de Lautrec contre divers biens qu'Atton, vicomte d'Albi, possédait sur la paroisse de Saint-Maurice en Rouergue et dans la viguerie de Camarès. Atton donna l'alleu de Saint-Sauveur à Saint-Pons de Thomières, et le comte de Toulouse céda aussi à la même abbaye la paroisse de Saint-Maurice. Il importe d'observer que c'est de ce même Atton que descendent les vicomtes héréditaires d'Albi qui prenaient aussi la qualité de vicomtes d'Ambialet, château situé sur le Tarn. Ainsi, au xe siècle, il y avait dans l'Albigeois deux vicomtés, celle d'Albi et celle de Lautrec. Atton, dont il est question dans cet échange, était fils de Bernard ; il eut un frère nommé Sicard qui fut vicomte de Lautrec.

Le comté de Comminges était alors occupé par Arnaud et Roger fils d'Asnarius. Ils possédaient presque par égale portion l'héritage de leur père ; mais Arnaud augmenta beaucoup son domaine par les comtés de Carcassonne et de Razès qui lui échurent par son mariage avec Arsinde, héritière d'Acfred II. Il posséda aussi toute la partie méridionale du Toulousain vers les Pyrénées, sous l'autorité des comtes de Toulouse, que lui et ses successeurs reconnurent pour leurs suzerains.

Non seulement on fondait alors un grand nombre de monastères, mais, pour conserver une plus grande régularité, on soumettait les uns aux autres ; ainsi, en 943, l'abbaye de Camon fut soumise à celle de Sainte-Marie de Lagrasse. Camon avait été fondé au commencement du dixième siècle,

puisqu'en 922 on trouve un seigneur nommé Teutart et sa femme Béliarde qui lui donnent quelques terres. Ce monastère était passé en propriété à un prêtre nommé Sulpice qui, au mois de juillet, le céda à Soniaire, abbé de Lagrasse. Cette cession se fit avec une grande solennité; elle fut approuvée par une grande partie des évêques de la province. Parmi ces approbations, on distingue celle de Hugues, évêque de Toulouse, qui est conçue en ces termes :

« Par l'autorité du pontife éternel qui a accordé aux évê-
» ques de son Eglise le pouvoir de lier et de délier, Hugues,
» évêque de Toulouse, confirme cette cession. Si quelqu'un
» est tellement aveuglé et assez téméraire pour s'élever contre
» elle ou l'enfreindre en quelque manière, qu'il soit excom-
» munié par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Marie mère
» de Notre-Seigneur et tous les saints; qu'il demeure abîmé
» sous la malédiction divine, lui et tous ceux qui se mon-
» treraient opposants à cet acte; qu'il soit torturé par la
» pauvreté et toute sorte de maux; qu'il soit placé pen-
» dant sa vie sous l'anathème de Maran Atha, et qu'après
» sa mort il soit le compagnon du diable! Quant à ceux
» qui favoriseront ladite cession, que toutes les bénédictions
» tombent sur eux, et qu'ils voient les biens de Jérusalem
» dans les siècles des siècles. » Les approbations données par les autres évêques sont à peu près dans le même style. L'abbaye de Camon fut fondée dans l'ancien diocèse de Toulouse, et plus tard elle fit partie de celui de Mirepoix. A l'époque de l'érection de cet évêché, ce n'était plus qu'un prieuré simple, et Jean XXII y fit arriver douze religieux de Lagrasse pour y maintenir la discipline régulière.

On était alors dans la persuasion intime que le monde allait finir, et c'est ce qui explique le grand nombre de donations faites aux divers monastères. Arnaud, comte de Comminges, et Arsinde, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Lézat un alleu situé auprès de l'église de Saint-Eparche ou de Saint-Ybars, dans le comté de Foix ; ils déclarent que c'est à cause de la fin prochaine du monde qu'ils font cette donation, qui fut octroyée en 944, Adasius étant abbé de Lézat. Les femmes se montraient aussi généreuses que les hommes dans les témoignages de leur munificence envers l'Eglise : Garsinde, épouse de Raymond-Pons, comtesse de Toulouse, céda aussi à l'abbaye de Lézat, en 945, une église sous l'invocation de saint Etienne avec son alleu. Cette terre allodiale était située au pays toulousain, près de Bouconne, en un lieu appelé Fustignac. Trois ans après cet acte de la généreuse piété de la comtesse, un seigneur nommé Radveu donna à la même abbaye l'église de Saint-Germier de Muret avec son alleu, pour le repos de son âme, celle de ses parents, et celle d'Atton de qui il tenait cette église et ses dépendances. Cet Atton n'est autre que le vicomte de Toulouse qui, sans doute, était mort à cette époque, et qui avait eu pour successeur dans la vicomté Adhémar. Radveu fait cette donation à l'abbé Adasius. On croit que ce fut à cette époque que l'on fonda le prieuré de Saint-Germier, sous la dépendance de l'abbaye de Lézat.

Hugues, évêque de Toulouse, fit, en l'an 948, une cession d'une partie de ses biens à un clerc de son Eglise. La charte de cession ou de vente nous révèle un fait assez important. « Au nom de Dieu, moi, Hugues, pontife de la cité » de Toulouse et du saint siége de saint Etienne, premier

» martyr, et par la grâce de Dieu évêque du peuple tou-
» lousain, je désire donner une partie de mes domaines à
» l'un de mes clercs nommé Lupon, ainsi qu'il suit : je cède
» donc, en forme de vente, l'église de Sainte-Marie (où est
» enseveli le corps de la bienheureuse Gabelle ou Gabellie)
» avec ses dépendances, ainsi que l'église de Saint-Pierre,
» et l'église de Saint-Hilaire de Gaudentius. Quant à l'église
» de Saint-Pierre de Castillon et celle de Sainte-Marie de
» Gardiac et leurs dépendances, il est convenu qu'elles ser-
» viront de prix ou de compensation aux droits que je lui
» laisse sur le château de Sainte-Gabelle; il peut donc exer-
» cer sur ce château, d'après un accord réciproque, les droits
» de propriété, puisque je lui cède toutes les églises sus-
» mentionnées situées ou dans le pays toulousain ou au lieu
» de Sainte-Gabelle. Cette cession cependant est faite à cette
» condition qu'il les possédera seulement pendant sa vie, et
» qu'après sa mort ces églises reviendront au domaine de
» l'évêché de Toulouse. » Lupon, dont il est question dans cette charte, était alors archidiacre, et devint plus tard le troisième prévôt du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse. Au moment où l'évêque Hugues fit la cession de Sainte-Gabelle, le chapitre avait à sa tête Samuel qui en était primicier, et qui céda à l'église de Saint-Etienne, à Hugues évêque, à Aufred doyen, et à Lupon archidiacre, tout ce qu'il possédait sur le territoire de Sainte-Marie. Samuel avait été précédé dans cette dignité par Gairaud, que l'on regarde comme le premier prévôt de l'insigne chapitre de Saint-Etienne. Il est fait mention de ce primicier dans un échange qui fut fait, entre Hugues évêque de Toulouse et un abbé nommé Gautfred, des églises de Sainte-Marie et de

Saint-Saturnin pour les églises de Saint-Alain et de Saint-Martin, la quatorzième année du roi Louis-d'Outremer. D'après cet acte, la prévôté de Saint-Etienne a pris naissance sous l'épiscopat de Hugues. Nous ignorons quel était cet abbé Gautfred, qui avait sous sa dépendance les églises de Sainte-Marie et de Saint-Saturnin qui ne sauraient être celles situées à Toulouse. Quant aux églises de Saint-Alain et de Saint-Martin, on pourrait admettre que l'on a désigné celles qui existaient sous ce nom à Lavaur et à Montauban, devenues, par cet échange, la propriété de l'évêque de Toulouse.

Il a été impossible de découvrir quelle était cette sainte Gabelle dont le corps reposait dans l'église de Sainte-Marie, qui depuis a pris son nom ; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle jouissait à cette époque d'un culte public, puisque dans la charte de Hugues elle est qualifiée du titre de *bienheureuse*. Les habitants de ce lieu, qui ont pris pour armoiries une gerbe ou gabelle de blé liée ou *ceinte*, n'ont pas eu sans doute connaissance de cette charte authentique qui leur découvre une tout autre origine. Il existe cependant à Sainte-Gabelle une tradition, conservée jusqu'à nos jours, qui affirme que le corps de cette bienheureuse repose dans l'église actuelle au pied de la chaire, à l'angle de la chapelle de saint Pierre. Des fouilles habilement dirigées pourraient peut-être amener la découverte de ce tombeau.

L'église de Saint-Pierre dont il est parlé dans la charte de Hugues, existait autrefois sur une colline voisine du Bourg : on la nommait Saint-Pierre *des Gars*. Quant à celle de Saint-Hilaire de *Gaudentius*, il nous a été impossible d'en suivre la trace, à moins qu'elle fût située dans le comté de

Comminges, auprès du tombeau du jeune martyr *Gaudens,* qui, d'après une antique tradition, avait eu la tête tranchée par les ordres d'un préfet nommé Malet; église qui aurait été construite sur les ruines d'un oratoire bâti en ce même lieu par saint Saturnin en l'honneur de l'apôtre saint Pierre, et que Malet aurait détruit. Nous laissons toutes ces conjectures à l'appréciation de l'histoire.

Peu de temps après la cession faite par l'évêque de Toulouse du château de Sainte-Gabelle et de son église à l'archidiacre Lupon, Arnaud comte de Comminges, Arsinde sa femme, Roger et Odon leurs enfants, donnèrent à l'abbaye de Montolieu, et à Tresmire qui en était abbé, l'église et l'alleu de Sainte-Eulalie, au diocèse de Carcassonne. Hugues signa la charte de cette donation en qualité d'évêque de Toulouse. Ce prélat céda aussi dans la même année (949) quelques-uns de ces biens à l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa en Roussillon. Cet acte de sa piété précéda de peu de mois la mort de Raymond-Pons, comte de Toulouse, duc d'Aquitaine et marquis de Gothie, qui eut lieu, selon l'opinion la plus probable, vers 950. Ce fut un prince recommandable par sa piété et sa valeur. Ses domaines étaient immenses, et s'étendaient depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, la mer Méditerranée et le Rhône; il possédait le comté de Toulouse, qui était d'une immense étendue, et le marquisat de cette ville qui lui donnait la suzeraineté sur les comtes de Carcassonne et de Razès. De concert avec Raymond Ier, comte de Rouergue, son cousin, il possédait le marquisat de Gothie, les comtés de Narbonne, de Nîmes, de Lodève, de Béziers, d'Agde, de l'Albigeois, du Quercy, du Vivarais et de l'Uzège. Sa femme Garsinde lui survécut.

Il eut trois enfants de cette princesse, 1° Guillaume, qui lui succéda et qui porta le nom de *Taillefer;* 2° Pons, qui eut l'Albigeois en partage; 3° Raymond. On croit qu'il eut une fille nommée Régimonde, qui épousa Atton, vicomte de Soule en Gascogne. Raymond-Pons fut inhumé dans l'abbaye de Thomières, qu'il avait fondée et enrichie de ses largesses. Il importe d'observer qu'il règne une certaine obscurité dans les actes de cette époque, et que les historiens ont commis beaucoup d'erreurs pour avoir confondu les comtes du Rouergue Raymond I[er] et Raymond II avec celui de Toulouse qui était leur cousin, erreur d'autant plus facile à commettre, que ces trois seigneurs possédèrent par indivis plusieurs domaines.

A cette époque de notre histoire et vers l'an 954 s'ouvre la série des abbés de Saint-Martin ou de Saint-Théodard. On sait que cette abbaye avait été fondée anciennement par les ancêtres de ce saint. Villard en fut élu le premier abbé. On en compte six jusqu'à la fin du x[e] siècle: Hugues I[er], à qui le comte Eudes céda le domaine de Soulès dans le territoire de Toulouse; Basile, Hugues II, Théodgart, à qui on céda quelques terres dans le territoire de Cahors; Gausbert, qui reçut d'un seigneur nommé Theossende la terre d'*el Croset*, et Géraud, à qui un seigneur nommé Aymon et un autre nommé Rotger donnèrent le lieu de Primarède et celui du Puy.

Arnaud mourut vers l'an 956. Il était, comme on l'a vu, souverain de quatre comtés, Carcassonne, Comminges, Razés et Couserans. Il laissa trois fils d'Arsinde sa femme: 1° Roger, qui lui succéda dans les comtés de Carcassonne et de Couserans, et dans une partie du Comminges et du

Razés ; 2° Odon, qui devint comte de Razés, et 3° Raymond, qui le fut de Comminges. C'est à cette époque que furent réunies les vicomtés d'Albi et de Nîmes. Bernard avait succédé à Atton son père dans la première vicomté. Il avait épousé Gauciane, qui devint héritière de celle de Nîmes ; par là ces deux vicomtés passèrent dans la même famille, et de Bernard et de Gauciane à leurs descendants, qui prirent le nom de *Trincavel*. Cette maison devint plus tard l'une des plus considérables de la province, après celle des comtes de Toulouse.

L'évêque de cette ville, Hugues, accorda vers ce même temps quelques biens au monastère de Cuxa, et vendit un alleu à Amelius. Cet Amelius était abbé de Lagrasse ; c'est le même qui, d'après un acte écrit en latin assez barbare, fit une transaction solennelle avec Sulpice, prieur de Camon dans le Toulousain. Il est question, dans cette transaction, d'un très grand nombre d'alleus situés dans le Toulousain ou le *ministériat* de Foix et autres lieux. D'après tout ce que nous avons dit plus haut, on peut conclure que l'évêque de Toulouse possédait d'immenses domaines et était d'une naissance très distinguée. Il voulut, dans la prévision de sa mort prochaine, faire son testament, dont on place la date à l'année 960. Nous trouvons dans cet acte des documents précieux pour notre histoire ; en voici la teneur : « C'est par l'autorité de la loi divine qu'il est permis à » l'homme de faire une entière disposition de ses biens et » d'assurer l'exécution de ses volontés. En conséquence, » au nom de Dieu, moi Hugues, quoique indigne, évêque » de Toulouse par la grâce de Dieu, rappelant à mon sou- » venir le jour du grand jugement, reconnaissant l'énor-

» mité de mes péchés, pour le rachat de mes fautes, je fais
» ici le partage de mes biens tant des alleus que des cho-
» ses mobilières, nommant pour exécuteurs de mes volon-
» tés le comte Raymond, Hugues son fils, Arnaud, Udalric,
» Bernard et son frère Gausbert, Gérauld primicier, Miron
» doyen, Rodalg et Helien chanoines; je leur donne le droit
» de distribuer tous mes biens aux églises, aux clercs, aux
» pauvres, et à tous ceux que je leur désignerai. Je donne
» une mitre d'or, deux missels et un lectionnaire à Saint-
» Etienne. » Le prélat désigne ici les diverses terres allo-
diales qu'il cède à l'église de Saint-Etienne et à celle de
Saint-Saturnin, parmi lesquelles on distingue les églises de
Saint-Quentin, de Saint-Amateur et des Saintes-Puelles, de
Saint-Martin d'Aspirac, l'alleu de Mouillanes avec l'église de
Saint-André; il cède ensuite à Sainte-Marie de la Daurade
l'alleu et l'église de Saint-Marcel, ainsi que celui de Gudrom
et son église. Il donne plusieurs alleus aux abbayes de Lézat
et de Saint-Pierre de Venerque; à Saint-Etienne de Toulouse
l'alleu de Sainte-Gabelle, de Castillon, de Marens, de *Quadra
aqueuse*, de Sainte-Camille; au comte Raymond, et après sa
mort à Saint-Etienne, l'alleu de Saint-Marcel et de Mazères,
avec son église ainsi que le monastère. Telles sont les dis-
positions de Hugues, évêque de Toulouse. Il avait tenu sur
les fonts du baptême deux jeunes seigneurs, Hugues et
Aymar, auxquels il cède la jouissance de quelques terres.
Nous connaissons par cet acte les principales dignités du
chapitre, — celles de primicier ou prévôt, et de doyen.

Ce fut principalement aux immenses largesses de cet opu-
lent prélat que l'église de Saint-Etienne et de Saint-Saturnin
dûrent toutes leurs richesses. Il est à remarquer qu'à cette

époque l'église cathédrale ne portait plus le nom de Saint-Jacques, mais celui seulement du premier des martyrs. Le comte Raymond dont il est question dans le testament de Hugues, était le comte de Rouergue, premier du nom.

Catel, et après lui les historiens modernes de Toulouse, se sont trompés quand ils ont affirmé que ce fut devant Raymond, comte de cette ville, qu'eut lieu un plaid dans lequel comparurent deux seigneurs, Bernard et Gerbert, et qui fut tenu dans l'église de Saint-Sernin. Ces deux seigneurs ne pouvant s'accorder sur la possession d'une église, Raymond permit qu'ils vidassent leur querelle par un combat singulier, afin que Dieu fît connaître de quel côté était le bon droit. Les deux champions entrèrent en lice à sept heures du matin et combattirent jusqu'au coucher du soleil, sans que le sort des armes décidât en faveur de l'un ou de l'autre. Le comte adjugea alors le domaine contesté à l'abbaye de Beaulieu en Limousin. Ce n'est point, comme on l'a cru, à Toulouse et dans l'église de Saint-Saturnin que ce plaid singulier fut tenu, mais dans l'église de Saint-Sernin en Quercy, et devant Raymond, marquis de Gothie. On ne sait sur quel fondement Catel donne pour successeur à Raymond-Pons un autre Raymond qu'il appelle le troisième de ce nom. Tous les titres qu'il produit à l'appui de son opinion peuvent s'appliquer à Raymond Ier, comte du Rouergue. Il est vrai que Pons eut un fils du nom de Raymond, mais nous ne pensons pas qu'il ait jamais occupé le comté de Toulouse.

L'Eglise de cette ville vit s'accroître encore ses richesses par les libéralités du comte de Rouergue. Dans son testament qui porte la date de 961, ce riche seigneur laissa plusieurs

terres aux églises de Saint-Etienne de Toulouse, de Saint-Saturnin, de Sainte-Marie de la Daurade, de Saint-Volusien de Foix, de Saint-Antonin de Frédelac, de Saint-Pierre de Lézat. Un passage de ce testament vient jeter quelque jour sur l'histoire d'une époque remplie d'incertitudes. « Je laisse, » dit le testateur, les alleus que j'ai acquis du comte Guil- » laume, mon cousin, par tiers à la cathédrale de Rodez, à » Saint-Amans et à Saint-Saturnin. » Quel est ce comte Guillaume? Ce ne peut être Guillaume II duc d'Aquitaine, fils de Guillaume-le-Pieux, puisqu'il mourut en 926, et qu'à cette époque le testateur était très jeune; d'ailleurs le duc d'Aquitaine ne possédait aucun bien dans le Rouergue. Il ne peut être ici question que de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, fils de Raymond-Pons, qui possédait quelques terres en Rouergue, ancien patrimoine de sa famille, et qui était connu du marquis de Gothie. Ce testament nous apprend qu'Adhémar était alors vicomte de Toulouse. Le testateur lui laisse quatre alleus situés dans le Quercy, ce qui montre qu'il avait là ses principaux domaines : voilà pourquoi ses successeurs prirent dans la suite le titre de comtes de Bruniquel. Le marquis de Gothie mourut peu après avoir fait ses immenses donations aux diverses églises, et Raymond II, son fils, occupa le comté du Rouergue au mois de septembre 961.

Un prêtre nommé Asnarius céda, en 965, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat un alleu situé dans le Toulousain, au *ministériat* de Daumazan. Guarin était alors abbé de ce monastère. Cet acte fut produit sous l'impression de la crainte générale qui agitait tous les esprits, même les hommes les plus éclairés, — la fin prochaine du monde. « Le terme de

» l'univers approchant, dit le donateur, et les signes pré-
» curseurs se manifestant par les ruines qui nous environ-
» nent; ayant l'entière confiance que si nous donnons
» quelques-uns de nos biens aux monastères où les saints
» habitent, Dieu nous récompensera au jugement.... je
» donne, etc. » Telle était donc alors la croyance universelle, que le plus sûr moyen de se rendre favorable le souverain Juge, c'était de faire des largesses en faveur des églises et des abbayes : en sorte que la crainte des justices de Dieu devint la source de presque toute la richesse des maisons religieuses. On aurait dû naturellement se demander de quelle utilité pouvait être, pour les monastères, ces immenses donations, si le monde allait finir..... mais on ne raisonne jamais avec la peur. Il est certain cependant qu'un sentiment religieux inspirait toutes ces libéralités; et le dépouillement des biens de la terre, quoique un peu forcé peut être, ne laissait pas d'avoir quelque mérite.

Lupon, archidiacre et primicier du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse, se montra généreux à son tour : il donna au monastère de Cuxa en Roussillon l'alleu de Tremesaigues dans le Toulousain, sur les bords de l'Ariége, avec l'église de Sainte-Marie ; l'alleu d'Ampoullac; celui de la Texouirre avec l'église de Saint-Martin qu'il tient de Bolbonne, et quelques autres. Il les cède pour le repos de son âme et de celles de Hugues, son seigneur et évêque, de son père, de sa mère, de ses parents, et de tous les chrétiens. Il déclare que si on venait à usurper ces biens, l'évêque de Toulouse pourra les revendiquer pour l'église de Saint-Etienne de Toulouse, à la charge de payer cent sous toulousains au monastère de Saint-Michel de Cuxa ; il donne

enfin à ce même monastère un jardin qu'il tient de sa famille. Tous les alleus dont il est parlé dans cette donation étaient situés près de Mazères où, comme on l'a vu plus haut, se trouvait un monastère. C'est ici l'acte le plus ancien dans lequel il soit parlé de Bolbonne. La contexture de la phrase semblerait indiquer que c'était une femme qui possédait quelque terre qu'elle céda à Lupon, ce qui n'empêcherait pas que cette terre eût retenu plus tard le nom de celle qui l'avait primitivement possédée. Cette charte nous apprend les noms de quelques dignitaires du chapitre de Saint-Etienne : Odon était le doyen, Elie le parofoniste, et Rodal l'archiclaviste. L'église de Tremesaigues *(inter ambas aquas)* était dédiée à Sainte-Marie.

A l'époque des donations dont nous venons de parler, Garsinde, veuve de Raymond-Pons, gouvernait le comté de Toulouse pour Guillaume Taillefer, son fils : c'est ce qui résulte manifestement d'un accord passé entre les religieux de Saint-Pons de Thomières et Aimery, archevêque de Narbonne, en 969, au sujet de quelques propriétés. Gaufred, abbé de ce monastère, y déclare qu'il a fait cet accord de l'avis de la comtesse Garsinde et de la vicomtesse Adélaïde. Il affirme que la terre qu'il cède avait été donnée à l'abbaye par Pons, autrefois comte : ce qui montre qu'il était mort à cette époque. On doit aussi conclure de cet acte que Garsinde étendait sa domination sur le comté de Narbonne et le marquisat de Gothie, qui était aussi possédé par Raymond II, comte de Rouergue, sous l'autorité de la comtesse Berthe, sa mère.

Il existait alors dans le pays toulousain un alleu dépendant des possessions de Roger, comte de Carcassonne. Cette

terre était située vers les frontières d'Espagne, dans le ministériat de Lordat, qui devint plus tard le chef-lieu d'une châtellenie au comté de Foix. Dans le mois d'avril 970, le comte Roger et sa femme Adélaïde échangèrent cet alleu de Lordat, ainsi que l'église qui y était dédiée à saint Pierre, avec celui de Saurat et l'église de Saint-Saturnin. Cet échange fut passé entre le comte Roger et Adélaïde d'une part, et Sancius, sa femme Goidlane, et leur fils Bernard qui était clerc, d'autre part.

Nous avons vu plus haut que Lupon, archidiacre de Saint-Etienne, avait donné à l'abbaye de Cuxa l'alleu et l'église de Sainte-Marie de Tremesaigues. Au mois de janvier 972, Bernard, évêque de Couserans, à la prière de Hugues, évêque de Toulouse, consacra la nouvelle église qui venait d'être bâtie en ce lieu. Guarin, abbé de Cuxa, assista à la cérémonie. On fonda à Tremesaigues un prieuré ou monastère sous la dépendance de celui de Roussillon. Peut-être y transféra-t-on celui qui existait déjà à Mazères. Hugues était très-avancé en âge à l'époque de la consécration de l'église de Tremesaigues. L'on croit qu'il mourut cette même année, laissant après lui la réputation d'un homme éminemment religieux, également recommandable et par l'illustration de son origine et par le noble usage qu'il fit de ses immenses richesses. Peu de jours avant d'expirer, il confirma la cession que son archidiacre venait de faire au monastère de Cuxa. On lui donne quarante années d'épiscopat. Il eut pour successeur sur le siége de Toulouse, Atton qui était également d'une famille très distinguée. Le seul monument qui nous reste et où il soit fait mention de ce prélat, est une confirmation faite à l'abbaye d'Alaon au diocèse

d'Urgel, en 975, par Atton comte de Ribagorça, neveu du prélat, des biens cédés par ses prédécesseurs. Atton ne jouit pas longtemps de sa dignité : il mourut dans la première année de son épiscopat.

Ce fut sous son rapide pontificat que l'illustre comtesse de Toulouse Garsinde céda à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières plusieurs terres, églises et alleus situés en grande partie dans le diocèse de Narbonne. Cet acte important fixe d'une manière certaine la mort de Raymond-Pons. La comtesse, parlant d'elle-même, dit qu'elle a été *autrefois épouse de ce seigneur*. Or, cette donation porte la date de 975; il faut donc conclure que son époux était déjà mort depuis quelques années : conséquemment, ce n'est pas de lui dont il est question dans le procès-verbal de la consécration d'un autel faite, l'année précédente, dans l'église de Saint-Michel de Gaillac, par Frotaire, évêque d'Albi. Le comte dont il est parlé à cette occasion, est Raymond II, comte de Rouergue et marquis de Gothie. Ainsi se trouve détruite l'opinion de quelques auteurs modernes qui, croyant voir dans ce comte de Rouergue celui de Toulouse, prolongent l'existence de ce dernier jusqu'à cette époque.

Issolus succéda à Atton dans l'évêché de Toulouse. Nous trouvons sa souscription dans l'acte de consécration de la nouvelle église de l'abbaye de Cuxa, qui eut lieu vers la fin de septembre 974. Il assista à cette cérémonie avec Suniarius d'Elne, Froïa d'Aussonne, Widade d'Urgel, Bernard de Couserans, et Francon de Carcassonne. Il possédait donc cet évêché lorsque la comtesse de Toulouse Garsinde fit son testament, dans lequel elle donne au comte Hugues, son neveu, l'église de Saint-Simphorien et l'alleu de Cabannes,

à cette condition qu'après sa mort, ces biens reviendront à Sainte-Marie de Rodez, à Saint-Amans et à Saint-Saturnin du Rouergue. Elle cède l'alleu de Cenisson à la vicomtesse Adélaïde et à ses enfants Ermengaud et Raymond, et après leur mort à Sainte-Marie et à Saint-Pons de Thomières. — Les alleus de Porcil, de Palazol, de Savignac et de Tésan doivent revenir au monastère de Saint-Anian ou Saint-Chinian, après la mort d'Adélaïs et de ses enfants. Elle cède d'autres biens au monastère de Saint-Vincent de Castres, aux églises de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi d'Albi, au couvent de Saint-Geraud d'Aurillac; elle donne les menses de Plein-Selve à Saint-Eugène, à Saint-Amarand et à Sainte-Karissime. Les monastères de Saint-Michel de Gaillac, de Villemagne, les églises de Saint-Just et Saint-Pasteur de Narbonne ainsi que de Saint-Paul, celle de Saint-Nazaire de Béziers, de Saint-Sauveur de Figeac, de Saint-Etienne de Cahors, de Sainte-Affrique, y sont aussi nommés. Garsinde déclare qu'elle donne la liberté, après sa mort, à tous ses serfs.

On peut apprécier par ce testament les immenses richesses de cette comtesse; et encore n'est-il question ici que des biens qu'elle possédait dans le Rouergue, l'Albigeois et le Quercy. C'est à tort qu'on a donné à cet acte le nom de testament : il ne porte que celui de *codicille*. Sans cela on aurait de la peine à expliquer comment il n'y est point question de Guillaume-Taillefer, ni des biens que la comtesse possédait dans le Toulousain.

Ce seigneur était né vers l'an 945. Lorsqu'il succéda à Raymond-Pons son père, vers l'an 961, il était âgé de seize ans, et en avait vingt-neuf à l'epoque où sa mère dressa le

codicille que nous venons de citer. En 975, il épousa en premières noces Arsinde d'Anjou, sœur de Foulques Nera, comte de cette dernière province. Cette dame ne lui donna point d'enfants dans les premières années de son mariage; c'est ce qui détermina Guillaume, contre toutes les lois de la nature et de la religion, à la quitter pour en prendre une autre qui était en ce moment mariée. Saint Fulcrand, évêque de Lodève, dont la sainteté brillait alors du plus vif éclat, connaissait particulièrement le comte de Toulouse; il n'eut pas plutôt appris sa conduite, qu'il en fut profondément affligé. Un jour, Guillaume, ayant rencontré le saint évêque, s'empressa d'aller l'embrasser. Fulcrand le repoussa et lui reprocha même publiquement sa vie scandaleuse. Quant à la comtesse Arsinde ou Arsens, elle eut dans son malheur recours à la prière, et se rendit en pélerinage au monastère de Conques en Rouergue, où reposaient les reliques de sainte Foi d'Agen. Un auteur anonyme nous a conservé l'histoire de ce pélerinage écrite en vers gascons.

Il raconte qu'un soir la comtesse étant dans son lit, sainte Foi lui apparut en songe et lui dit : « Je veux que vous me » consacriez sur l'autel de Saint-Sauveur, à mon monastère » de Conques, les riches manches que vous portez. — Je » le ferai, dit la comtesse, mais obtenez-moi un fils. — Je » prierai le Seigneur, dit la sainte martyre; mais vous, » accomplissez votre promesse. Sainte Foi disparut et la » comtesse s'endormit. Le lendemain, après avoir entendu » la messe, elle se mit en route. Sainte Foi lui enseigna » les chemins, car les voies qui conduisaient alors à Con- » ques étaient difficiles à parcourir. Elle fit ce voyage avec » grand honneur et nombreuse compagnie; les seigneurs

» du pays et tous les notables du lieu la reçurent avec une » extrême joie. A peine fut-elle entrée dans le monastère » qu'elle demanda d'être conduite à l'autel de Saint-Sauveur. » Conduite par le seigneur du lieu, elle se présenta à cet » autel et y déposa les manches qu'elle avait promises. Ces » manches ou bracelets étaient tissues d'or, artistement tra- » vaillées, et enrichies de pierreries; elles furent attachées » à la table de l'autel. Ensuite elle fut conduite devant la » châsse de la sainte; là Arsinde raconta le songe qu'elle » avait eu.

» Elle demeura à Conques le jour de Pâques, et repartit » ensuite pour Toulouse. Peu de temps après, elle mit au » monde un fils qui fut nommé Raymond au baptême, et » puis un second qui fut appelé Henri. » — Telle est la naïve légende du pélerinage de la comtesse Arsinde à Conques. Ces deux princes moururent assez jeunes et sans enfants. Il faut supposer que Guillaume-Taillefer, touché des remontrances de Fulcrand et de la désolation de son épouse, mu aussi par son ardente piété, répudia la femme qu'il avait prise, et fit rentrer Arsinde d'Anjou dans tous ses droits.

Nous touchons à l'époque où Guillaume-Taillefer prit lui-même en main le gouvernement du comté de Toulouse après la mort de Garsinde, qui dût ariver peu de temps après le *codicille* cité plus haut. Ce comte est-il véritablement le successeur immédiat de Raymond-Pons, ou bien a-t-il existé pour Toulouse des comtes intermédiaires entre ces deux seigneurs? Catel en met deux, l'un auquel il donne le nom de Raymond III, et l'autre celui de Pons II. Il ne dit pas à quel titre Raymond III succéda à Raymond-Pons ; il prétend prouver son existence par un « plaid tenu à Saint-

Sernin de Tolose en 963. » Nous avons déjà fait voir que ce plaid ne s'est pas tenu à Toulouse, mais à Saint-Saturnin de Quercy, et que ce Raymond n'est autre que le comte de Rouergue et marquis de Gothie. D'autres auteurs ont cru voir dans Raymond dont il est question dans ce plaid le comte Raymond-Pons, et se sont servis de cet acte pour montrer qu'il vivait encore. Ces auteurs sont aussi peu fondés que Catel. Celui-ci produit en faveur de Raymond III, qui est tout entier de sa création, une donation faite par Frotaire, évêque d'Albi, en 972. Le prélat dit expressément qu'il a fait cette donation en présence du comte Raymond son seigneur et de la comtesse Girfeude sa dame. Les partisans de la longévité de Raymond-Pons avancent qu'il est encore question de lui dans cet acte; Catel, au contraire, dit que l'évêque d'Albi a désigné le successeur de Raymond-Pons. Les savants bénédictins croient, avec fondement, qu'il y est question de Raymond Ier, comte de Rouergue, qui possédait alors l'Albigeois. Quant à la comtesse Girfeude ou Garsinde, il est beaucoup plus probable que c'était réellement la veuve de Raymond-Pons. Si son fils Guillaume-Taillefer n'est point nommé dans cet acte, c'est sans doute parce qu'en qualité de comtesse de Toulouse, elle exerçait un droit de suzeraineté sur l'Albigeois et gouvernait encore, quoique son fils fût capable de gouverner par lui-même. D'après cela, l'existence du prétendu Raymond III, comte de Toulouse, est une chimère. En est-il de même de Pons II? Catel ne dit point à quel titre Pons succéda à Raymond III; il prétend établir l'existence de ce seigneur sur des lettres de sauvegarde accordées par le comte Pons *(Pontius comes)* à l'abbé de Vians, sur les instances de l'évêque et des cha-

noines d'Albi. Dans ces lettres, le comte n'est nullement désigné comme ayant occupé le comté de Toulouse. Il est vrai que les comtes de cette dernière ville exerçaient leur domination sur l'Albigeois; mais il ne faut pas oublier que dans cette famille plusieurs membres avaient déjà possédé ce comté. Il est donc très possible que ce comte Pons fût un de ses membres; on est, de plus, obligé de convenir que la teneur de ces lettres rend ce sentiment très probable.

L'auteur anonyme de l'Histoire du Pélerinage de la comtesse Arsinde à Conques, atteste que Guillaume, comte de Toulouse, avait un frère nommé Pons, qu'Artaud son beau-fils avait tué par surprise. Nous croyons donc que ce seigneur est le même que celui dont il est question dans les lettres déjà citées; qu'il était frère du comte de Toulouse; qu'il n'a jamais possédé ce dernier comté, mais celui d'Albi. On ne saurait douter un seul instant de l'existence de Pons en qualité de comte de cette ville, puisque nous possédons une charte dans laquelle on trouve ces mots; « *Moi Pons,* » *comte d'Albi,* je cède à Amelius, évêque de cette ville, » aux chanoines et à Sainte-Cécile, l'alleu de Vioux. » Cette charte porte la date de 987. D'un autre côté, on rencontre un fait qui nous révèle l'existence incontestable de Guillaume en qualité de comte de Toulouse. — Aimoin composa, en 1005, la Vie de saint Abbon, abbé de Fleuri. Il raconte qu'Abbon écrivit à Bernard, abbé de Beaulieu, pour le détourner d'accepter l'évêché de Cahors, que *Guillaume comte de Toulouse* lui avait offert. Aimoin ajoute que Bernard refusa d'abord l'évêché et qu'il entreprit plusieurs pélerinages; qu'il l'accepta plus tard, et qu'il était évêque de Cahors

au moment où il écrivait son histoire (1005). Or, il est constant que Gaubert fut promu à cet évêché en 990, et que Bernard lui succéda. Ce fut donc en 990 que Guillaume, comte de Toulouse, offrit l'évêché à Bernard, et ce n'est que sur son refus que Gausbert fut immédiatement nommé. Après la mort de ce dernier, Bernard accepta l'évêché. Il est donc manifeste qu'il a existé simultanément deux seigneurs, l'un appelé Pons, comte d'Albi, et l'autre Guillaume, comte de Toulouse, puisque les chartes où ils sont mentionnés avec ces titres ne sont séparées que par trois années d'intervalle (de 987 à 990). Les comtés d'Albi et de Toulouse étant possédés alors par la même famille, il faut conclure que Pons et Guillaume étaient proches parents, et probablement frères. Il est facile de montrer qu'ils étaient fils de Raymond-Pons. En effet, dans une charte donnée en 1080 par Guillaume IV, comte de Toulouse, ce seigneur déclare que Raymond-Pons est son bisaïeul, *à proavo Pontio.* Dans une autre charte donnée en 1085 par Raymond de Saint-Gilles, frère de Guillaume IV, ce seigneur déclare absolument la même chose, *à proavo videlicet Pontio...* et ailleurs, *ob amorem proavi mei Pontii;* et enfin *liberalitatem quæ à proavo jam nominato.* Il résulte de ces deux chartes que ces deux seigneurs étaient les arrière-petits-fils de Raymond-Pons. Or, Guillaume IV et Raymond de Saint-Gilles étaient fils de Pons, comte de Toulouse, et d'Almodis de la Marche ; et Pons, époux d'Almodis, était fils de Guillaume-Taillefer et d'Emma de Provence. Ainsi, Guillaume-Taillefer était fils de Raymond-Pons ; sans cela, ce dernier n'aurait jamais été bisaïeul de Raymond de Saint-Gilles et de son frère. Il ne peut donc y avoir eu entre Raymond-

Pons et Raymond de Saint-Gilles que deux générations, qui sont représentées par Guillaume-Taillefer et Pons son fils. Quant à Pons comte d'Albi, on s'accorde généralement à le regarder comme le frère de Guillaume-Taillefer. Ainsi se trouve détruite l'existence de Raymond III et de Pons II présentés par Catel comme comtes de Toulouse.

Le premier soin de Guillaume-Taillefer, en prenant la direction de sa souveraineté, fut de partager les divers domaines qu'il possédait par indivis avec Raymond II, comte de Rouergue, son cousin. D'après ce partage, qui eut lieu en 975, Guillaume-Taillefer eut : 1° le comté de Toulouse; 2° ceux d'Albigeois et du Quercy; 3° la partie inférieure du comté de Nîmes, sous le titre de comté de Saint-Gilles, qui en était la capitale. Raymond II eut pour sa part : 1° le marquisat de Gothie avec les comtés particuliers de Narbonne, Béziers, Agde, Uzès et le Vivarais; 2° la partie supérieure du comté de Nîmes, dont cette ville était la capitale. Après ce partage, Guillaume-Taillefer donna l'Albigeois en apanage à Pons, son frère, et après la mort de ce dernier, qui mourut sans postérité, il le réunit à son domaine.

Une ancienne prose composée en l'honneur de saint Hilaire, évêque de Carcassonne, nous révèle un fait dont les historiens du temps n'ont point parlé. L'auteur de cette hymne prétend que Roger, premier comte de Carcassonne, livra un combat au comte de Toulouse, *qu'il défit et mit en fuite* par l'intercession de saint Hilaire. On ignore la cause et l'époque précise de cet évènement. Quant à la cause, il est possible que le comte de Toulouse eût prêté secours à Oliba Cabreta, comte de Barcelonne, qui alors était en guerre avec celui de Carcassonne. On sait que Roger, se voyant

sur le point d'être vaincu, implora la protection du saint évêque, et qu'ayant reconduit les siens sur le champ de bataille, il mit en déroute son terrible ennemi. Après la bataille il ne trouva aucun de ses soldats au nombre des morts, et plusieurs témoins attestèrent que pendant le combat ils avaient vu saint Hilaire marcher à la tête des troupes. Si le fait rapporté par l'hymnographe est exact, Guillaume-Taillefer dût éprouver quelque échec dans cette action, qui eut lieu en 981. Oliba Cabreta prit l'habit monastique au mont Cassin, et son fils, du même nom que lui, le prit plus tard dans l'abbaye de Riupoll. On vénérait dans ce monastère un très grand nombre de reliques, entr'autres, le corps de saint Audalde, martyr, qui y avait été transporté du diocèse de Toulouse. Il nous a été impossible de découvrir l'histoire de ce saint ni le lieu du Toulousain où ses reliques avaient été primitivement placées.

Le comte Guillaume, après sa défaite par Roger de Carcassonne, s'empara de l'abbaye de Saint-Pierre de Beaulieu en Limousin. Les actes du second concile de Limoges, tenu dans le siècle suivant, exposent que le comte de Toulouse s'empara de ce monastère à main armée, le donna *en bénéfice* au comte de Périgord ; qu'ensuite il fut remis à Hugues vicomte de Comborn, neveu de Raymond, premier comte de Rouergue. On voit ici un exemple frappant d'un abus qui régnait dans le xe siècle : les grands vassaux se rendaient maîtres des nominations aux évêchés et aux abbayes, qu'ils assimilaient à des fiefs mouvants de leur domaine ; ils exerçaient ainsi, en qualité d'abbés laïques, une autorité presque despotique sur tous ces établissements.

Issolus, évêque de Toulouse, sut conserver toute son in-

dépendance. L'an 985, de concert avec Gairaud, second du nom, prévôt de Gameville et de Saint-Etienne, il céda en fief aux frères Pierre et Benoît, l'un et l'autre clercs, la *Sauvetat* et les dîmes de Saint-Etienne de Toulouse; de plus, le prévôt leur donna tous les droits honorifiques qu'il prélevait sur le territoire dépendant de sa prévôté et de la cathédrale de Saint-Etienne, ainsi que la *Sauvetat* et les produits du travail des serfs. En échange, Pierre et Benoît donnèrent au prévôt cinq sous d'or en hommage et arrière-accapte; ils s'engagèrent à fournir six hommes d'armes et à lui donner tous les ans un repas succulent *(optimum prandium)*. En leur cédant le fief, le prévôt leur donna tout le seigle et millet; de plus, le tribut prélevé sur le blé, la dîme des fruits produits sur les sétérées, la ferme des bœufs, l'arrière-dîme et l'arrière-levée, toutes les escoussures, la sénéchaussée et la boulangerie de l'église de Saint-Etienne, le cellier, la cuisine qui donnait un grand nombre de peaux équarrissées, et, le jour de saint Etienne, tout le blé offert. La sénéchaussée donnait un fief d'arrière-mesures. — Cette charte, écrite en style presque inintelligible, fut signée par l'évêque Issolus et le prévôt Gairaud. On y trouve aussi la souscription de Bonfill sacristain, de Brantalon, d'Etienne Hugues grand chantre, et d'un grand nombre de personnages tant ecclésiastiques que séculiers.

On voit par cet acte que la prévôté de Saint-Etienne possédait un territoire autour de Toulouse *(in terminio civitatis)* assez étendu; que le chapitre vivait en commun, et qu'il devait être assez nombreux puisqu'il est fait mention des peaux de bêtes mortes pour le service culinaire comme donnant un revenu assez considérable. On suppose que

Gameville, dont le prévôt portait le titre, était une seigneurie dépendante du chapitre.

L'année suivante (986), un seigneur nommé Raymond et sa femme Godile vendirent à l'évêque Issolus un alleu situé au pays toulousain, en un lieu appelé *Campbeau* où se trouvait une église dédiée à saint Jean-Baptiste. Cette cession ou vente fut conclue au prix de quarante sous d'or, somme assez modique relativement à la valeur de l'alleu, que les vendeurs déclarent céder pour le repos de leur âme et celle de leurs parents. Cette terre fut achetée par Issolus pour être donnée à l'église de Saint-Etienne. Cet acte porte la date du mois de juin, la première année du règne du roi Louis.

Ce prince venait de monter sur le trône, après la mort de Lothaire, son père, arrivée le 2 mars de la même année. Ce dernier roi ne manquait ni de valeur ni de prudence. Il avait formé le projet de réunir à la couronne toutes les parties de la monarchie qui en avaient été séparées ; mais l'ambition des grands vassaux et la multitude des factions l'empêchèrent de le réaliser. Louis, son fils, était associé à l'empire depuis sept ans à l'époque de la mort de son père. Injustement surnommé *Fainéant* par les historiens, il montra par la prise de Reims qu'il ne méritait pas ce nom. Son règne fut de courte durée : il mourut le 21 mai 987, à l'âge de vingt ans, empoisonné, dit-on, par la reine Blanche, son épouse. Cette mort imprévue causa une grande révolution en France. La couronne appartenait naturellement à Charles, duc de la basse Lorraine, son oncle paternel ; mais Hugues Capet, petit neveu du roi Eudes, la lui disputa. Il gagna à son parti la plupart des seigneurs des

provinces situées à la droite de la Loire ; par eux il fut élu roi à Noyon et couronné à Reims, le 3 juillet de la même année. Cette élection ne fut pas d'abord approuvée par les grands vassaux des provinces méridionales ; ils se montrèrent favorables à Charles, ou gardèrent la neutralité.

La famille des comtes de Toulouse ne se montra pas empressée à reconnaître Hugues Capet. Guillaume-Taillefer se déclara même, à ce qu'il paraît, en faveur de Charles, rival du nouveau roi; et Pons, comte d'Albi, imita la conduite de Guillaume son frère. Quant à Raymond II, comte de Rouergue, leur cousin, il se rangea aussi du côté de Charles. Une charte de Roger Ier, comte de Carcassonne, donnée en 987 en faveur de l'abbaye de Lézat, nous montre que le roi Hugues Capet n'était pas encore reconnu par ce seigneur. Roger et Adélaïde son épouse donnèrent à ce monastère des terres et des vignes situées au lieu de *Podagène*. L'acte est du mois de décembre, *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

La résistance des seigneurs méridionaux parut se prolonger quelque temps encore, puisque Hugues Capet ayant associé au trône son fils Robert, et l'ayant fait couronner à Orléans le 1er janvier 988, il n'y eut que les seigneurs de France et de Bourgogne qui parurent à la cérémonie; ceux d'Aquitaine et des autres provinces n'y assistèrent pas.

Il existait à cette époque dans le pays de Comminges un évêque nommé Bernard (que l'on a compté peut-être à tort au nombre des évêques de cette contrée) qui accorda un privilége au prieur et aux clercs de l'église de Saint-Gaudens ; il s'exprime en ces termes : « Moi, Bernard, pécheur » et autrefois malheureux pontife, me reconnaissant indigne

» d'un si grand honneur et connaissant les obligations qu'il » m'impose.... j'ai résolu de donner à des clercs destinés à » servir Dieu l'église que j'ai commencée en ce lieu et que » j'ai dédiée à saint Pierre et à saint Gaudens, pour le repos » de mon âme, de celle de mon père, de ma mère et de » tous mes parents. Moi, Bernard, je donne aussi l'alleu que » je possède au-dessous des vignes ; les dîmes de *Didanos,* » le jardin de *Linos,* etc. Je donne, après ma mort, tous les » biens que je possède aux clercs qui doivent servir Dieu.. » Afin que mes volontés soient exécutées, je mets à mon lieu » et place l'abbé Fort pour qu'il veille sur les biens que j'ai » cédés et qu'il gouverne les chanoines qui lui sont soumis, » afin qu'ils récitent avec ferveur les heures canoniales. » On voit par cet acte la fondation de l'église collégiale de Saint-Gaudens clairement établie. Les termes de cette fondation semblent indiquer que Bernard s'était démis de son siége, si toutefois il en a occupé quelqu'un, et qu'il avait renoncé à ses dignités. Il est à supposer que ce prélat possédait une assez grande fortune, qu'il consacra à l'établissement de cette collégiale, et qu'il se mit à la tête du chapitre qu'il avait fondé. L'histoire nous offre, à la vérité, un évêque de Comminges nommé Bernard qui a vécu vers le milieu du XIe siècle ; mais dans tout ce qui nous reste de ce pontife, il n'est fait aucune mention de la fondation de l'église de Saint-Gaudens. Peut-être ce Bernard était-il évêque de quelque diocèse d'Espagne, voisin de celui de Comminges.

Nous avons parlé plus haut, et par anticipation, de la conduite que tint Guillaume-Taillefer au sujet de l'évêché de Cahors. Ce fait se trouve maintenant dans l'ordre naturel de cette histoire. Par un désolant abus, les grands vassaux

disposaient non-seulement des évêchés et des abbayes, mais encore en trafiquaient publiquement. Frotaire, évêque de Cahors, mourut en 990; il était de la maison de Lautrec. Cet évêché se trouvant sous la domination du comte Guillaume, il l'offrit, d'accord avec le métropolitain de Bourges, à Bernard, abbé de Solignac et de Beaulieu. Cet abbé, en qualité de fils de Hugues, vicomte de Comborn, était parent du comte de Toulouse. Il avait été élevé dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sous la direction de saint Abbon. La somme qu'on exigeait était considérable. Dans une affaire aussi grave, il crut devoir consulter saint Abbon. Celui-ci répondit à Bernard de ne jamais oublier la sainteté de sa profession, l'exhortant à ne jamais accepter les dignités de l'Eglise contre sa conscience. Sans doute il avait en vue Guillaume-Taillefer quand il écrivait : « Ces sortes de per- » sonnes cherchent à excuser leur conduite sur ce qu'ils » n'achètent pas la consécration, mais seulement les biens » temporels des églises. Mais à qui les biens ecclésiastiques » appartiennent-ils qu'à Dieu seul? et l'Eglise reconnaît- » elle d'autre seigneur que lui? » Bernard n'accepta donc point alors l'évêché de Cahors. Toutefois, Guillaume poursuivit ses projets, et l'évêché fut rendu à Gausbert: de sorte que le comte et l'archevêque de Bourges ne perdirent rien à ce choix.

Guillaume-Taillefer était alors marié en secondes noces avec Emma, fille de Rotbold, comte d'une partie de la Provence, et d'Ermengarde, sa femme; cette alliance porta par la suite dans sa maison ce marquisat. Par une contradiction qui ne se rencontre que trop souvent dans les hommes, pendant que le comte de Toulouse vendait les évêchés de

ses domaines au dernier et plus offrant enchérisseur, il assistait à Arles à un acte de solennelle réparation. L'an 992, Guillaume Ier, prince et marquis de Provence, Adelaïs son épouse, et leur fils du même nom que le père, se rendirent au monastère des religieuses de Saint-Césaire, accompagnés du comte de Toulouse et d'Emma son épouse. Par un acte authentique ils restituèrent à l'abbesse et au monastère tous les biens que leur illustre fondateur leur avait donnés, et en particulier l'église de Sainte-Marie située sur le bord de la mer. On trouve parmi les souscriptions celles de Guillaume-Taillefer et de son épouse.

L'abbaye de Saint-Pierre de Lézat, dans le Toulousain, jetait alors un vif éclat dans l'ordre monastique par la vertu et la sagesse de Guarin qui en était abbé. Le pape Jean XV lui écrivit pour placer sous sa juridiction plusieurs monastères de la province. « Jean, évêque, serviteur des serviteurs » de Dieu, à notre très cher fils en Jésus-Christ le très saint » abbé Guarin et à ses successeurs dans le monastère de » Lézat... Nous plaçons sous votre autorité cinq abbayes » qui nous appartiennent *(nostrarum abbatiarum)*, celles de » Saint-Pierre de Lézat dans le comté de Toulouse, de Saint-» Hilaire dans celui de Carcassonne, de Saint-Michel de » Cuxa, de Saint-Pierre de la Cour ou de Garnier, et de » Notre-Dame d'Alet dans le Razès. » Le pape confirme ensuite les abbés Benoît pour Lézat, Saint-Hilaire et Alet, Hugues pour le Mas-Garnier, et Wifred pour Saint-Michel de Cuxa. Puisque le pape désigne ici l'abbé Benoît pour gouverner le monastère de Lézat, il est manifeste que l'abbé Guarin avait sur ces cinq abbayes l'autorité de provincial général. On ne saurait douter, d'après la lettre pontificale,

que ces abbayes ne relevassent immédiatement du saint-siége, puisque le pape déclare qu'elles lui appartiennent. Il maintient les religieux dans la possession de leurs biens et dans la liberté d'élire leurs abbés ; ceux-ci doivent être *bénis* sans rien donner, et si les évêques exigent quelque chose, ils se feront bénir par le pape. On voit ici les *bénédictions* abbatiales clairement établies. Le pape défend ensuite aux évêques d'exercer aucune autorité sur ces cinq monastères, qu'il déclare formellement être soumis à la sienne et à celle de ses successeurs. La lettre de Jean XV porte la date de 993.

Trois années après, mourut Hugues Capet, qui, pour assurer la couronne sur sa tête, avait jeté dans les fers, à Orléans, son compétiteur Charles de Lorraine et ses enfants; moyen bien simple, mais peu loyal, de se défaire de ses rivaux. Au moment où il monta sur le trône, la monarchie héréditaire n'existait véritablement pas en France ; le titre de roi se réduisait alors à quelques prérogatives honorifiques, et il existait dans le royaume de grands vassaux souvent bien plus puissants que le monarque. Le principe de l'hérédité au trône, que Charlemagne avait voulu établir comme la plus sûre sauvegarde de la paix publique, n'avait pas jeté encore de profondes racines puisque trois rois étrangers à la maison de cet empereur avaient régné en France : Eudes, Robert et Rodolphe. Ainsi, on ne peut regarder Hugues Capet comme un usurpateur, puisqu'en acceptant la couronne, il ne blessait aucun de ces droits sanctionnés par le consentement des peuples et la durée des âges. Il détruisit la dignité et le pouvoir des abbés laïques qui opprimaient les monastères, et donna, le premier, l'exemple de l'abdi-

cation de ces titres. Il mourut le 24 octobre 996, âgé de cinquante-sept ans. Avant d'expirer, il adressa au roi Robert, son fils, l'allocution suivante. « Cher fils, je t'adjure au nom de » la sainte et indivisible Trinité, de ne pas livrer ton âme aux » conseils des flatteurs. Que leurs louanges intéressées ne » t'engagent point à leur octroyer ces abbayes que je laisse » en ta puissance. Garde-toi surtout, soit par légèreté, soit » par colère, d'enlever ou de distraire quelque chose du bien » des couvents, et veille à ne jamais attirer sur toi le cour- » roux de leur chef commun, le grand saint Benoît, afin que » en lui, quand ton âme sera sortie de sa prison de chair, » tu trouves un sûr appui auprès du souverain juge, un port » de tranquillité et un asile inattaquable. »

Robert avait épousé en 995 Berthe, veuve de Eudes comte de Blois et de Chartres, fille du roi Conrad-le-Pacifique, et sœur de Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane. Berthe était cousine de Robert au quatrième degré, et Robert avait servi de parrain à l'un des enfants de Eudes et de Berthe. Le pape Grégoire V désapprouva ce mariage à cause de la parenté et de l'affinité spirituelle. Un concile tenu à Rome par ses ordres, en mai 998, déclara nul ce mariage, et Robert fut obligé de se séparer de son épouse bien-aimée. Il épousa dans la même année une princesse d'une rare beauté nommée Constance. Les historiens ne s'accordent point sur la famille à laquelle appartenait cette princesse; les uns prétendent qu'elle était fille de Guillaume Ier, comte de Provence, et d'Adélaïde d'Anjou sa femme; les autres veulent qu'elle ait été fille de Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse, et d'Arsinde sa première femme, dont Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, était

le père. Sans entrer ici dans l'examen de cette controverse assez peu intéressante, il nous suffira d'observer que le dernier sentiment soutenu par les savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc* nous paraît le plus solidement prouvé. Si la reine Constance était fille du comte de Toulouse, il faut convenir que le portrait des hommes qu'elle attira à la cour de France donne une idée peu flatteuse de celle de Guillaume.

« Quand le roi Robert, dit Glaber le chroniqueur, eut » épousé la princesse Constance, la faveur de la reine attira » en France et en Bourgogne beaucoup de *naturels* de l'Aquitaine et de l'Auvergne. Ces hommes vains et légers se » montraient aussi peu réglés dans leurs mœurs qu'immodestes dans leurs vêtements ; leurs armures et les harnais de leurs chevaux étaient d'une extrême bizarrerie ; » leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête ; » ils se rasaient la barbe comme des histrions, portaient des » bottines et des chaussures indécemment terminées par un » bec recourbé, des cottes écourtées tombant jusqu'aux » genoux et fendues devant et derrière. Ils ne marchaient » qu'en sautillant. »

Ce fut dans les premières années du règne du roi Robert qu'un seigneur du pays toulousain appelé Amelius Simplicius et Guillaume son fils, qualifiés dans la charte d'hommes très puissants (*potentissimi viri*), habitant le château de Mirabel, donnèrent à l'abbaye de Lézat, à Saint-Antoine, à Saint-Vincent et à Saint-Benoît, et en présence de l'abbé Guarin, l'église de Saint-Pierre de Garciac avec toutes ses dépendances ainsi que l'alleu lui appartenant, et dont les limites étaient désignées dans l'acte. Il est expressément sti-

pulé par les donateurs que ces terres et église ne pourront être échangées ou inféodées, mais qu'elles devront servir à la mense abbatiale. L'acte fut dressé dans l'abbaye de Lézat, en présence de la communauté réunie.

Issolus n'était plus à cette époque évêque de Toulouse; et comme il n'est plus question de lui dans aucune charte depuis l'an 986, il faut placer nécessairement sa mort dans les premières années du règne de Hugues Capet. Son épiscopat dura au moins douze années. Il eut pour successeur Atus, dont la patrie nous est inconnue. On trouve le nom de ce dernier pontife dans une donation faite à Garsias, premier du nom, archevêque d'Auch, par Guillaume, fils d'Arnaud comte d'Astarac. Garsias occupa le siége de la capitale de la Novempopulanie jusqu'à l'an 1000 environ. Cette donation doit donc être postérieure à 986, puisque Issolus était alors évêque de Toulouse, et antérieure à l'an 1000, puisque Garsias Ier ne prolongea point son épiscopat à Auch au-delà de ce terme. Nous croyons qu'Atus monta sur le siége de Toulouse vers l'an 987 ou 988, et qu'il mourut à la fin du dixième siècle ou au commencement du siècle suivant, puisqu'en 1004 on trouve un autre évêque de Toulouse qui fut son successeur.

Nous terminons la première partie de cette histoire à l'an 1000 de l'ère chrétienne, époque terrible et mystérieuse. Les peuples, effrayés, attendaient dans la plus grande anxiété l'arrivée du juge suprême des vivants et des morts; on prêtait de toute part une oreille attentive pour entendre les sons de la dernière trompette qui devait appeler les hommes devant ce redoutable tribunal. A l'approche de cette année, tout fut suspendu, affaires, intérêts matériels,

études, commerce et travaux; les grands seigneurs léguaient leurs terres et leurs châteaux aux églises, ils bâtissaient des monastères pour s'attirer des protecteurs au ciel. Quelque temps avant le commencement de l'an 1000, on courait dans les temples se prosterner au pied des saints autels et des tombeaux des martyrs. Cependant le premier jour s'écoula paisible et calme dans la nature; le soleil ne perdit pas sa lumière, et les astres ne tombèrent pas du firmament. D'où venait donc cette terreur générale que le clergé partageait avec le peuple? Elle venait d'une interprétation erronée d'un passage très frappant de l'Apocalypse de Sain-Jean. On lit en effet au chapitre XX de ce livre : « Je vis un ange des-
» cendant du ciel ayant en sa main la clef de l'abîme et une
» grande chaîne. — Il saisit le dragon, l'antique serpent,
» qui est le diable et satan, et il le lia pour mille ans. — Il
» le précipita dans l'abîme, et il ferma et scella cet abîme
» sur lui jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés; après
» cela, il faut qu'il soit pour un peu de temps délié. — Et
» je vis des trônes, et il fut donné à ceux qui étaient assis
» sur ces trônes de juger. Et je vis les âmes de ceux qui ont
» été décollés pour le témoignage de Jésus et pour la parole
» de Dieu, qui n'ont point adoré la bête ni son image, qui
» n'ont point reçu sur leurs fronts ou sur leurs mains sa
» marque; et ils reprirent la vie, et ils régnèrent avec le
» Christ pendant mille ans. — Le reste des morts ne reprit
» la vie qu'après que les mille ans furent écoulés. Voilà la
» résurrection première. — Bienheureux et saint est celui
» qui a part à cette résurrection première: pour eux la
» seconde mort n'a point de puissance; mais ils seront prê-
» tres de Dieu et du Christ, et régneront avec lui pendant

» mille ans. — Lorsque les mille ans seront écoulés, satan
» sera délivré de sa prison ; il sortira et séduira les nations
» qui sont aux quatre angles de la terre, gog et magog ; il
» les rassemblera pour le combat ; leur nombre est sem-
» blable au sable des mers. — Et je les vis se répandre
» sur la terre; ils entourèrent le camp des saints et la cité
» bien-aimée. — Mais le feu que Dieu envoya du ciel les
» dévora, et le diable qui les séduisait fut précipité dans un
» étang de feu et de soufre où la bête et le faux prophète
» doivent être tourmentés dans les siècles des siècles. — Et
» je vis un trône élevé et éclatant de blancheur, et le ciel et
» la terre disparurent à l'aspect de celui qui était assis sur ce
» trône, et le lieu qu'ils avaient occupé ne s'est plus retrouvé.
» — Je vis ensuite les morts, grands et petits, se tenir debout
» devant le trône ; les livres furent ouverts, et un autre livre
» fut ouvert aussi qui est celui de la vie ; et les morts furent
» jugés d'après ce qui était écrit dans ces livres et selon leurs
» œuvres. — La mer donna les morts qu'elle avait dans ses
» eaux ; la mort et l'enfer donnèrent à leur tour ceux qu'ils
» avaient sous leur empire, et ils furent jugés chacun selon
» ses œuvres, — et l'enfer et la mort furent précipités dans
» un étang de feu. Voilà la seconde mort. — Celui dont le
» nom n'était point inscrit sur le livre de vie fut précipité
» dans l'étang de feu. — Après cela, je vis un nouveau
» ciel et une nouvelle terre.... »

Aujourd'hui que les travaux des commentateurs ont apporté quelques clartés sur ce terrible passage, on peut ne pas en être effrayé ; mais il est facile de s'expliquer jusqu'à un certain point la terreur qui, à l'époque de la millième année de l'ère chrétienne, devait agiter les esprits. Cette

terreur générale ne se calma que par degrés. Pour nous, en jetant un regard attristé sur les sacriléges usurpations commises au xe siècle sur les biens de l'Eglise par les grands seigneurs, marquis, ducs, comtes et hauts barons, nous regardons comme providentielle cette frayeur du jugement à venir qui rendit à l'Eglise spoliée les biens dont l'avait dotée la piété des ancêtres.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DISCOURS

SUR LA

PREMIÈRE PARTIE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE.



Les histoires locales, nécessairement circonscrites par les limites du territoire qui a été le théâtre des évènements, sont bien loin de présenter un intérêt égal à celui que nous offrent les histoires générales des royaumes et des empires. Cet intérêt diminue encore quand l'historien n'a en vue qu'un certain ordre de faits; le plan qu'il s'est tracé le place dans des bornes beaucoup plus étroites, et rend bien plus difficile le travail de l'exécution.

Il a beau vouloir considérer les faits particuliers qu'il explore sous tous leurs points de vue, saisir les rapports qui peuvent les rattacher à des faits d'un autre ordre, chercher à établir cet ordre logique qui lie entr'eux les évènements comme les principes à leurs conséquences : il voit nécessairement se reproduire sous sa plume les mêmes faits et des situations identiques; il n'y a de changé que le nom des personnages. Ainsi, par exemple, en écrivant l'histoire d'une Eglise particulière, vous ne pouvez la composer que de la succession de ses évêques, de ses conciles, de la fondation des abbayes, de la vie de quelques grands personnages : tout est là.

On conçoit dès-lors que, pour éviter la monotonie des récits, il faut parfois avoir recours à des faits d'un ordre différent qui, presque toujours, touchent aux autres par quelque endroit; c'est ce qui m'a déterminé à mêler l'histoire civile de Toulouse à son histoire ecclésiastique. Ce plan paraît offrir un double avantage : le premier, d'animer quelquefois les récits et de leur donner un peu de vie; le second, de présenter dans un seul ouvrage une histoire à peu près complète du pays et de la cité, en traçant le tableau des faits civils et des faits religieux.

Mon premier soin a été de rechercher les origines de notre patrie.

Nous descendons évidemment des enfants de Japhet, qui peuplèrent la plus grande partie de l'Europe. A la suite des tribus primitives, on trouve les tribus *celtiques*. Parmi ces dernières, on distingue les Galls ou Gaulois, qui sont devenus nos ancêtres, car les Volces-Tectosages formaient une des nombreuses familles ou tribus galliques.

Le pays qu'ont habité nos aïeux est déterminé par la position de Tolose, qui a toujours été regardée comme la capitale des Tectosages. Ces peuples se divisèrent en deux parts distinguées entre elles par leur destinée : les uns demeurèrent paisibles et calmes au sein de leur cité; les autres, plus entreprenants, se jetèrent au milieu des hasards des expéditions lointaines, et s'établirent dans l'Asie. Quelques-uns cependant de ces hardis guerriers, fatigués des longs combats, rentrèrent au sein de leur antique patrie.

La fondation de Tolose doit avoir précédé les migrations de ses habitants. Il a été impossible de fixer l'époque précise de cette fondation, que nous supposons avec quelque vraisemblance avoir été antérieure à celle de Rome elle-même.

D'incontestables monuments nous apprennent que Tolose, d'abord construite au sommet des collines, fut plus tard

rebâtie sur les bords du fleuve; qu'elle eut, dans la première période de son existence, dont il est impossible de déterminer la durée et que nous nommons *la période gallique*, des chefs ou tétrarques, des lois, et quelques lieux consacrés aux divinités qu'elle honorait. Parmi ces divinités, *les lacs sacrés* tenaient le premier rang.

La seconde période, que nous désignons sous le nom de *période romaine*, s'ouvre à nos yeux par la prise de Tolose dont s'empara Cépion, général romain. On y voit les lacs sacrés dévastés, les richesses enlevées. Tolose passa ensuite sous la domination des Cimbres, qui ne purent la garder longtemps, puisqu'ils furent domptés par Marius. — Elle perdit à cette époque l'un de ses rois ou chefs nommé Copillus, que Sylla fit prisonnier.

De la domination des Cimbres, Tolose passa de nouveau sous l'autorité des consuls romains. Le seul trait que nous rapporte l'histoire de cette période, est le fidèle récit des exactions dont cette cité fut là victime de la part de Fonteius.

César paraît, et nous voyons les Tolosates, sous les ordres de Crassus, devenir les puissants auxiliaires de ce général dans la conquête de l'Aquitaine. Leur valeur est récompensée par leur enrôlement au sein des légions. Tolose reçut alors, par les ordres de César, une garnison romaine.

La cité *gallique* disparaît presque tout entière, et Tolose devient cité romaine; elle adopte les lois, le langage, les monuments, les jeux et la religion de ses vainqueurs; on voit s'élever dans son sein un Capitole, un amphithéâtre, et des temples dédiés à Jupiter et à Minerve.

Des écoles publiques assez florissantes s'ouvrent à Tolose, et l'orateur Statius Ursulus y fait admirer son éloquence.

Dans le premier siècle de l'ère chrétienne, les Tolosates entrèrent dans l'armée de Julius Vindex et l'aidèrent puis-

samment à secouer le joug de Néron. — Galba lui donna le titre de colonie romaine.

Ce fut sous l'empire des Césars, vers le commencement du troisième siècle, que Tolose reçut son premier évêque. Nous regardons comme certaine la prédication de l'Evangile dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne ; il est donc possible qu'avant l'arrivée de Saturnin à Toulouse, les habitants de cette cité aient connu la religion de Jésus-Christ, sans en avoir encore adopté les dogmes. D'après les calculs les plus exacts, le commencement de l'apostolat de Saturnin coïncide avec les premières années du IIIe siècle, et son martyre est indubitablement fixé, par des actes qui ont une DATE CERTAINE, au consulat de Dèce et de Gratus, vers l'an 251 ; car il ne faut pas confondre le commencement de l'apostolat avec le martyre qui l'a couronné.

Cette date dont nous parlons, c'est Grégoire de Tours qui la détermine. Il affirme avoir vu les Actes de saint Saturnin, puisqu'il les cite et les copie. Ne nous y trompons point, ce n'est pas ce grave historien qui avance que le premier évêque de Toulouse est mort sous Dèce et Gratus. Cette assertion si positive appartient à l'auteur des Actes primitifs, qui, retenons-le bien, a écrit au moins au cinquième siècle, puisque son histoire est citée par Grégoire, qui écrivait au sixième. Nous ne pensons pas qu'il existe dans aucune bibliothèque du monde un seul manuscrit, portant une date antérieure au Ve siècle, qui puisse contrarier l'assertion si formelle de l'auteur primitif des Actes de saint Saturnin.

Avec ce premier évêque s'ouvre l'histoire de l'Eglise de Toulouse. Dans le siècle de Saturnin, on ne trouve que l'épiscopat d'Honorat, son successeur. Un assez long intervalle sépare la mort de ce pontife de l'élection d'Hilaire, qui, le troisième, monta sur le siége de Toulouse et com-

mença à honorer Saturnin d'un culte public. L'épiscopat de saint Hilaire paraît avoir eu une assez longue durée, de la fin du troisième siècle jusqu'aux premières années du quatrième.

Ce siècle nous montre les enfants de Constantin élevés à Toulouse par les soins du rhéteur Emilius Arborius — l'invasion de l'arianisme dans les Gaules — l'exil et la mort de Rhodanius, évêque de Toulouse, qui avait succédé à Hilaire — l'admirable fermeté des prêtres et des clercs de cette Eglise qui, sous Constance, préférèrent subir les plus cruels supplices que d'abjurer leur foi. Hilaire de Poitiers, cette grande lumière de l'univers catholique, exalte la foi des Toulousains et leur dédie son livre *des Synodes*. Un mouvement religieux et littéraire se développe à cette époque au sein de la cité : Silvius, successeur de Rhodanius sur le siége de Toulouse, appelle l'art chrétien, qui déjà avait déployé à Bysance sa sévère magnificence, à concourir à l'érection d'un temple destiné à renfermer le corps de Saturnin ; les édifices consacrés à l'idolatrie tombent ; comme à Constantinople, une église est élevée à Toulouse, en l'honneur de la mère de Dieu, sur les ruines du temple de Minerve, et une autre, dédiée au premier des martyrs et à l'un des saints apôtres, remplace un temple de Jupiter.

A côté de ce mouvement religieux, s'opère aussi un mouvement littéraire. La réputation des écoles publiques de Toulouse s'étend au loin : Sedatus vient de Bordeaux en cette ville pour y enseigner l'éloquence; Sulpice Sévère y paraît aussi, et c'est près de cette cité qu'il compose la plus grande partie de ses ouvrages. On enseignait alors à Toulouse les belles-lettres, c'est-à-dire les langues grecque et latine et la rhétorique ; quant à l'étude de la jurisprudence et de la philosophie, ce n'était qu'à Rome qu'elles étaient généralement enseignées.

Quel vif éclat jeta sur l'Eglise de Toulouse la sainteté d'Exupère pendant le ve siècle ! Après Saturnin, c'est le plus illustre de ses pontifes. Sa charité mérita les éloges de saint Jérôme et, par lui, de l'univers entier. Nous le reconnaissons comme l'instituteur de l'ordre monastique à Toulouse. Après sa mort, cette cité demeura pendant bien des années veuve de premier pasteur. Elle vit les Vandales passer, sans l'attaquer, sous ses murailles pour se rendre en Espagne.

La domination des Goths commence; Toulouse est prise par Ataulphe, beau-frère d'Alaric, premier prince de cette nation. Les Goths abandonnent cette ville, après s'être emparés de toutes ses richesses, et avoir obligé ses principaux habitants à prendre la fuite; ils passent en Espagne. Ataulphe y meurt; Sigeric lui succède, et à celui-ci Wallia. Ce dernier repasse les Pyrénées et fait un traité avec le patrice Constance qui gouvernait la province pour l'empereur Honorius. Toulouse est cédée aux Goths d'occident ou Visigoths, et devient la capitale de leur empire. Wallia est le premier prince de la nation gothique qui régna à Toulouse.

Théodoric Ier succéda à Wallia dans le gouvernement de ces peuples. Les efforts des Romains pour reconquérir la nouvelle capitale furent impuissants; ils la perdirent sans retour, et leur domination n'excita aucun regret. Les Tolosates acceptèrent sans peine pour chefs les princes goths, qui, étant ariens, se rapprochaient beaucoup plus de la religion chrétienne que les idolâtres. Malheureusement, de grands crimes vinrent déshonorer la maison régnante. Théodoric Ier ayant perdu la vie sur un champ de bataille, Thorismond, son fils et son successeur, fut lâchement assassiné par ses frères. Théodoric II, l'un d'entr'eux, lui succéda. Les historiens ont beaucoup vanté les qualités guerrières et la modération de ce prince, qui, à son tour, tomba sous le fer de son frère Euric.

Nous avons raconté les expéditions et les conquêtes hardies du roi Euric, qui finit par étendre sa domination dans les Gaules, d'un côté jusqu'à la Loire, et de l'autre jusqu'au Rhône. Il excita contre les catholiques de ses états une persécution qui se borna à jeter les prêtres et les clercs dans les fers, à faire murer les portes des temples, à priver les Eglises de leurs évêques. Aucun monument historique n'indique qu'il ait versé le sang des catholiques.

Sous son règne, le célèbre jurisconsulte Léon, saint Epiphane, évêque de Pavie, et Sidoine Apollinaire se rencontrèrent à Toulouse. Euric laissa à ses sujets un code de lois, perfectionnné par son successeur, et mourut à l'âge de trente-six ans.

Alaric II, son fils, lui succéda. Il était à peine monté sur le trône, que les Francs apparurent, commandés par Clovis.

Ce dernier prince mit un terme au règne des rois visigoths à Toulouse, qui ne dura que quatre-vingt-neuf ans, depuis Wallia jusqu'à Alaric II. C'est sous le règne du dernier roi de la race gothique que l'on trouve le martyre de saint Volusien de Tours, l'épiscopat d'Héraclien, la composition du *Bréviaire d'Alaric*, le premier concile de Toulouse, le nom du premier évêque de Comminges, qui ouvre la succession de ces pontifes. Nous avons décrit dans le cours de notre histoire les mœurs, les coutumes et les lois des Visigoths ; et c'est un fait digne de remarque, que, sous les six princes ariens qui régnèrent sur Toulouse, cette ville n'abandonna jamais la foi catholique qu'elle avait reçue depuis près de trois cents ans.

Les premières années du VIe siècle nous offrent la prise de Toulouse par Clovis, roi des Francs, et le long épiscopat de saint Germier, successeur d'Héraclien, que Clovis honora de son amitié et combla des dons de sa munificence royale.

Sous Chilpéric, Toulouse devient une seconde fois capitale d'un grand royaume, celui de l'Aquitaine Neustrienne. Pour la première fois, elle possède dans son sein des ducs ou gouverneurs, qui n'étaient que les lieutenants du roi régnant : c'est d'abord Launebode, dont l'histoire a vanté la piété ; vient ensuite Didier, qui entra dans le parti de Gondebaud contre Gontran et Childebert. Toulouse possédait alors un homme courageux et intrépide qui s'opposa à l'invasion de Gondebaud ; cet homme était l'évêque Magnulfe, successeur de saint Germier. Sa noble conduite n'empêcha pas la cité de tomber au pouvoir de ce prince, qui périt misérablement à Lyon de Comminges. Didier, qui avait tout à redouter du roi Gontran pour sa trahison, obtint néanmoins de lui son pardon.

Vers la fin du VIe siècle, Toulouse obéit à Gontran. Elle eut alors deux gouverneurs qui y exercèrent successivement une autorité souveraine : Ostrovalde et Serenus.

Au commencement du VIIe siècle, Toulouse fut soumise à Thierry, ensuite à Clotaire II, qui devint maître de toute la monarchie.

Caribert, fils de Clotaire II, fixa le siége de son gouvernement à Toulouse. Il eut plusieurs enfants : Chilpéric, dont la mort prématurée fut attribuée à Dagobert son oncle, Boggis et Bertrand.

On vit alors les milices toulousaines, sous les ordres des généraux de Dagobert, s'emparer de Barcelonne et transporter ensuite un riche butin dans leur patrie.

Boggis et Bertrand reçurent de Dagobert le royaume de Toulouse à titre d'apanage et de duché héréditaire. Ces seigneurs sont regardés comme la souche des ducs d'Aquitaine.

Le seul fait qui, en ce temps-là, ait quelque rapport à l'Eglise de Toulouse, est l'épiscopat de saint Erembert, qui succéda à Magnulfe.

De Boggis descendit le fameux Eudes, qui, par ses conquêtes et ses hauts faits d'armes, jeta tant d'éclat sur Toulouse, au VIIe siècle, et la délivra du joug des Sarrasins. Ce serait le sujet d'une grande et belle épopée que le siége de cette ville où Eudes, du haut de ses remparts haranguant son armée, parle en héros chrétien, fait distribuer à ses soldats des *éponges bénites* envoyées par le pape, se jette ensuite avec ses invincibles bataillons sur les ennemis, qui laissent près de trois cent mille hommes sur le champ de bataille. Le jour de cette défaite fut mis par les Sarrasins au nombre des jours néfastes dans leurs annales, et ils donnèrent le nom de *Chaussée des Martyrs* à ces champs sur lesquels se trouvaient étendus les corps de leurs frères.

Nous pensons que le siége de Toulouse par les Sarrasins eut une durée assez étendue; mais cependant nous ne croyons pas cette durée assez longue pour que la destruction de la basilique exupérienne de Saint-Saturnin ait été opérée pendant ce siége : c'est ce qui explique la contradiction qui semblerait résulter de deux passages opposés de notre histoire.

Le VIIIe siècle est marqué dans nos annales par la terrible invasion d'Abdérame dans les états du duc d'Aquitaine, la défaite des armées de ce seigneur, la mort du chef des Sarrasins tué par Charles-Martel, et celle de Eudes qui expira dans sa capitale avec la réputation d'un prince religieux et du plus vaillant capitaine de son temps.

Hunold, fils de Eudes, lui succéda dans le duché d'Aquitaine. Toulouse fut alors témoin de l'affreux supplice que Hunold fit éprouver à Hatton son frère, auquel il fit arracher les yeux et qu'il jeta ensuite dans une étroite prison. Hunold alla cacher sa honte et son repentir au fond d'un monastère, laissant son duché d'Aquitaine à Waifre son fils.

Pépin, fils de Charles-Martel, paraît ici sur la scène. On

a trouvé dans cette histoire le fidèle récit des attaques dirigées par Pépin contre Waifre, les malheurs de ce prince que Pépin fit lâchement assassiner, la reddition de Toulouse sous la domination du premier prince de la race carlovingienne, et la réunion pour la seconde fois de cette ville à la couronne de France.

Ce fut dans la personne de Waifre que s'éteignit la famille des ducs d'Aquitaine, descendant de la première race de nos rois : princes vaillants et forts qui portèrent haut la gloire de Toulouse, ville capitale de leurs vastes états.

Sous Charlemagne, cette cité devient pour la troisième fois capitale d'un nouveau royaume, celui d'Aquitaine; Louis, fils de Charles, surnommé le Débonnaire, le gouverne. Le règne de ce prince coïncide avec l'épiscopat d'Ericius, qui devient le successeur de saint Erembert, à un siècle presque entier de distance. Nous trouvons ici les premiers comtes ou ducs de Toulouse; Chorson ouvre cette série. — Cette dignité n'était point encore héréditaire. — Guillaume Court-Nez succède à Chorson.

C'est à ce seigneur et à l'évêque Ericius que nous attribuons la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Saturnin à Toulouse et la restauration de la basilique de ce saint. Des rapprochements frappants, des monuments respectables, nous montrent qu'à cette époque cette basilique ainsi restaurée fut enrichie, par la libéralité de Charlemagne, de plusieurs reliques apportées d'Orient.

L'ordre monastique fleurit en Aquitaine : déjà l'abbaye de Sorèze était fondée par Pépin; son petit-fils institue celle de Moissac et quelques autres ; le duc Guillaume fonde Gellonne ou Saint-Guillaume du Désert, monastère splendide dans lequel le duc de Toulouse va s'ensevelir avec sa gloire.

Après saint Guillaume, Raymond Rafinel est choisi pour gouverner l'Aquitaine, sous l'autorité du monarque. Louis-

le-Débonnaire, élu empereur après la mort de Charlemagne, arrivée au commencement du IXe siècle, laissa le royaume d'Aquitaine à Pépin, son second fils. Sous ce prince, Bérenger succéda à Raymond Rafinel en qualité de duc de Toulouse. Pépin est dépouillé du royaume, puis rétabli dans son autorité.

Nos regards attristés parcourent avec douleur ces pages où l'histoire raconte la longue guerre que les enfants dénaturés de Louis-le-Débonnaire déclarèrent à leur père, ses humiliations, ses souffrances, son extrême indulgence poussée jusqu'à la faiblesse.

Après la mort du duc Bérenger, Bernard, duc de Septimanie, et fils de saint Guillaume de Gellonne, gouverne Toulouse sous Pépin, dont la mort fit passer plus tard le royaume d'Aquitaine sur la tête de Charles-le-Chauve. Ce prince donne le duché de Toulouse à Warin, prince bourguignon, qui devient ainsi le compétiteur de Bernard de Septimanie.

Nous trouvons ici Charles-le-Chauve devant les murs de Toulouse, dans le célèbre monastère de Saint-Saturnin, dictant des lois et donnant des diplomes en faveur de plusieurs églises, accueillant au château d'Aveins Samuel, évêque de Toulouse, successeur de Mancius ou Nascius qui est connu principalement dans l'histoire par sa présence au combat de quelques oiseaux. Quelle intrépidité dans Samuel qui ne craignit pas d'attirer sur sa tête toute la colère du monarque en donnant une solennelle sépulture à Bernard de Septimanie que Charles-le-Chauve venait de faire mourir dans son camp!

Toulouse ne reconnaissait pas encore l'autorité de Charles-le-Chauve; elle était tout entière dévouée à Pépin le Jeune, fils de son dernier roi. Son affection pour ce prince fut un instant servie par le traité passé entre Charles et

Pépin, traité qui donna à celui-ci l'Aquitaine, à l'exception de quelques provinces, mais qui ne tarda pas à être rompu.

Guillaume, fils de Bernard de Septimanie, est institué comte ou duc de Toulouse par Pépin-le-Jeune. Ses efforts pour soutenir l'autorité de ce prince sont impuissants : Toulouse est assiégée et prise par Charles-le-Chauve, malgré la vive résistance de Frédelon, qui porte aussi le titre de duc de Toulouse. Guillaume meurt à Barcelonne, prisonnier d'Aledran.

Il est à remarquer que trois princes de la même famille occupèrent le duché de Toulouse, Guillaume de Gellonne, Bernard son fils, et Guillaume fils de ce dernier. Avec Frédelon commence une autre race. Il était seigneur dans le Rouergue et y possédait quelque comté. Etant mort sans enfants, son frère nommé Raymond lui succède dans ses dignités. Celui-ci prend le titre de Raymond Ier, comte de Toulouse.

Quel désolant tableau nous offrent, au ixe siècle, les guerres continuelles de Charles-le-Chauve et de Pépin son neveu, se disputant sans cesse cette couronne d'Aquitaine, détachant ainsi peu à peu tous les peuples de l'autorité si respectable de la royauté! A Raymond Ier succéda Bernard, qui vit passer le royaume d'Aquitaine aux mains de Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve. Eudes ou Odon succéda à Bernard en qualité de duc, comte ou marquis de Toulouse, car ces gouverneurs prenaient indistinctement ces noms.

Carloman, fils de Louis-le-Bègue, devint alors roi d'Aquitaine, et après lui Eudes, comte de Paris, fils de Robert-le-Fort ; enfin Charles-le-Simple régna sur cette contrée. Nous trouvons à cette époque, et vers le milieu du ixe siècle, la tige des comtes héréditaires de Toulouse. Ces hauts seigneurs étaient devenus très puissants, et tout en reconnais-

sant la souveraineté des rois d'Aquitaine, ils s'étaient rendus indépendants. Ces princes exerçaient peu d'autorité à Toulouse, et toutes les affaires y étaient traitées par les ducs, comtes ou marquis dont les noms sont connus. Ils présidaient de droit des assemblées appelées *plaids* qui se tenaient en un lieu déterminé; là, ils rendaient la justice, infligeaient les peines afflictives ou infamantes, et connaissaient des procès civils. Les ministres des comtes portaient le nom de *vicaires* et de *centeniers*. Les vicaires ou viguiers *(vicarii)* étaient les lieutenants des comtes; le principal vicaire prenait le nom de *vidame* et ensuite de *vicomte*. Les vicaires avaient sous eux les centeniers. Ces ministres ou officiers avaient une portion marquée du territoire, sur laquelle ils exerçaient leur juridiction; c'est ce qu'on appelait *vicairies, centuries* et *ministériats*.

Indépendamment des officiers que nous venons de désigner, il y avait encore des magistrats municipaux qui devaient se trouver à tous les *plaids* au nombre de sept. En général, ces officiers étaient choisis par le peuple, et on les désignait sous le nom d'*aides des comtes*.

Trois fois l'année, le comte appelait à ses audiences un certain nombre de citoyens qu'on appelait les *bons hommes*. Les évêques, les abbés et les vassaux du roi envoyaient leurs députés à ces assemblées. De temps à autre, on tenait aussi des assemblées provinciales où le roi envoyait ses représentants appelés *Missi dominici;* enfin les rois d'Aquitaine tenaient des diètes générales où les personnes constituées en dignité dans tout le royaume étaient obligées de se trouver, et où l'on traitait des grandes affaires de l'état. On a vu dans cette histoire que Toulouse fut presque toujours choisie pour le lieu de réunion de ces diètes.

Depuis Frédelon, le comté de Toulouse devient héréditaire; Raymond I[er], Bernard, Odon, Raymond II, Ray-

mond III surnommé Pons, Guillaume-Taillefer appartiennent à la même famille, et ces seigneurs étendent de jour en jour leurs domaines. Toulouse est constituée capitale d'un état particulier ayant ses chefs, ses lois, ses coutumes, ses milices. Au xe siècle, ce n'est plus Toulouse gallique ou cimbrique, romaine ou aquitanique; c'est Toulouse comtale, qui n'obéit plus qu'à l'illustre maison qu'elle a choisie.

Sous les princes de la race carlovingienne, les évêques de Toulouse ne sont connus dans l'histoire que par leur présence aux diètes d'Aquitaine, leurs souscriptions aux chartes de fondation des abbayes, ou aux donations des grands seigneurs aux diverses églises. Après Samuel, on voit monter sur le siége de Toulouse Hélisacar, Bernard-Bernon, Armann, Hugues, Atton, Issolus et Attus, noms assez obscurs, à part celui de Hugues dont l'opulence enrichit l'Eglise qu'il gouvernait. Les évêques, à cette époque, appartenaient presque tous aux familles seigneuriales; les liens de parenté qui les unissaient aux comtes ou aux vicomtes favorisèrent les usurpations de ces seigneurs sur lés biens de l'Eglise.

A très peu d'exceptions près, le sentiment religieux n'était pas le principal mobile qui portait les princes à fonder les abbayes, car ils avaient le soin de se réserver des droits particuliers sur ces maisons, ainsi que des redevances qui plus tard créaient des charges onéreuses, devenaient la source d'une infinité de querelles, et affaiblissaient la discipline régulière. Nous ne trouvons dans cette longue période qu'un seul concile à Toulouse, et encore les actes n'en sont-ils pas venus jusqu'à nous.

Un auteur qui a la patience des longues investigations, peut seul avoir une idée de l'étrange confusion qui règne dans les dates aux septième, huitième, neuvième et dixième siècles, soit pour la succession et la généalogie des maisons

comtales, et en particulier de celle de Toulouse, soit pour la fondation des abbayes. L'identité des noms a jeté une grande perturbation dans les faits, et ce n'est qu'avec d'incroyables efforts qu'on peut parvenir à connaître la vérité au milieu du chaos d'erreurs historiques où elle se trouve mêlée.

Il est bien étonnant qu'à l'époque du règne de Charlemagne et de ses successeurs, époque à laquelle une si forte et si heureuse impulsion fut donnée aux études dans le nord, et où fut créée l'école palatine, nos annales ne nous offrent aucune indication, aucun monument, qui puissent nous révéler l'état des écoles de Toulouse dans cette période. Cependant l'étude des lois y était très répandue, et tous les officiers, ministres et assesseurs des comtes en possédaient les codes : car la province étant composée de Romains, de Goths et de Saliens ou Français, et chacun de ces citoyens se gouvernant par ses lois, il était nécessaire de les connaître toutes afin de rendre la justice et de traiter des affaires publiques.

Dans cette période, tous les actes étaient rédigés en langue latine, langue qui avait prévalu sur tous les autres idiomes, et qu'on employait même quelquefois dans la conversation ordinaire. Cette langue se corrompit insensiblement et forma ce qu'on appela la langue romane, qui fut universellement adoptée dans le midi. Dans le nord, on se servait de la langue tudesque, qui, dégagée peu à peu des mots barbares et se perfectionnant par l'usage, d'abord, et ensuite par le génie des divers auteurs, devint la langue française.

Le trait le plus saillant de la période carlovingienne est évidemment, d'un côté, l'hérédité des fiefs, et, de l'autre, celle des dignités comtales ou ducales; car il ne faut pas confondre l'une avec l'autre.

Malgré la difficulté qui existe à exposer clairement les matières domaniales, on peut cependant arriver à des notions assez précises.

On connaît suffisamment la grande distinction qui existait à cette époque entre les personnes *libres* et les *serfs*. Les premières pouvaient seules succéder héréditairement à leurs proches ; les biens qu'elles possédaient étaient exempts de toute charge ou redevance, et on appelait cette manière de posséder, *posséder en alleu*.

Quant au domaine du prince, il consistait ; 1° et principalement en de vastes terres accompagnées de palais qui provenaient ou des ducs héréditaires d'Aquitaine ou bien des rois visigoths ; 2° en des terres vacantes ; 3° en certains droits qu'on exigeait dans les ports, les marchés, les grands chemins, les passages des ponts et rivières ; 4° en des subsides ou dons gratuits qu'on offrait, chaque année, au prince.

Les rois donnaient des terres de leurs domaines, pour en jouir à vie, à des seigneurs qui s'appelaient *vassaux royaux*. Ces terres ainsi cédées se nommaient *bénéfices*. Non-seulement ces domaines furent donnés à vie, mais quelques-uns furent transmis pour être possédés héréditairement, et cette transmission héréditaire devint stable et générale sous Charles-le-Chauve.

Or, comme les *bénéfices* obligeaient les possesseurs à l'hommage, au service militaire et à certains devoirs, ils étaient d'une nature différente de l'*alleu*. Cependant les *bénéfices* étant devenus héréditaires, on les comprit au nombre des biens allodiaux ; mais pour distinguer les uns des autres, on appela les bénéfices *fiefs*, et les anciens alleus *franc alleu*.

On est étonné de voir, à l'époque dont nous parlons, les grands vassaux posséder des biens ecclésiastiques ; toute-

fois, d'après ce que nous venons d'exposer, ces sortes d'occupations s'expliquent : pour soutenir les guerres, les rois s'emparaient des églises et les donnaient en fief ou bénéfice aux seigneurs qui servaient dans les armées; en sorte que ces fiefs, étant devenus héréditaires, passèrent à leurs successeurs... Usurpations sacriléges, contre lesquelles l'Eglise ne cessa de s'élever dans ses conciles ! Malheureusement, quelques prélats, pour soutenir le luxe dont ils s'étaient entourés, aliénèrent aussi en faveur des laïques les biens ecclésiastiques dont ils n'étaient que les dépositaires ou les usufruitiers.

Les premiers princes de la race carlovingienne accordèrent souvent aux enfants les dignités de leurs pères; ainsi s'établit à côté de l'hérédité des fiefs, celle des dignités comtales et ducales. Les troubles qui agitaient la province favorisèrent les hauts seigneurs, qui peu à peu s'emparèrent des droits régaliens, tout en reconnaissant dans le roi une sorte de souveraineté purement nominale.

L'une des conséquences les plus saillantes de l'hérédité des fiefs et des titres, fut l'affaiblissement des libertés municipales, dont l'origine remontait jusqu'à la domination romaine. Ces libertés avaient déjà reçu quelque atteinte sous les Visigoths, et semblèrent disparaître sous les rois de la première race ; sous ceux de la seconde, l'élément municipal se retrouve dans ces officiers ou échevins *(Scabini)* que les gouverneurs appelaient dans les plaids. Cet élément reçut un développement nouveau sous les comtes héréditaires, vers le onzième siècle et les siècles suivants, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

FIN DU TOME PREMIER.

ERRATA DU TOME Ier

Page 264, 7e ligne : au quatrième siècle, *lisez :* au neuvième.
— 325, 12e ligne : Adalaric, fils de Louis, *lisez :* fils de Loup.
— 377, 10e ligne : à son retour, *lisez :* à son départ.
— 429, 17e ligne : comtes héréditaires, *lisez :* vicomtes.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

TOULOUSE. TYP. Ve DIEULAFOY ET Ce, RUE DES CHAPELIERS.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE

DE TOULOUSE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

PAR M. L'ABBÉ SALVAN

Chanoine honoraire de la Métropole de Toulouse, Mainteneur des Jeux-Floraux,
Membre résidant de la Société archéologique du midi de la France.



TOME DEUXIÈME.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS INTERMÉDIAIRES.



TOULOUSE

DELBOY, LIBRAIRE ÉDITEUR, RUE DE LA POMME, 71.

1857

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

DEUXIÈME PARTIE

TEMPS INTERMÉDIAIRES.

LIVRE XI.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE RAYMOND Ier EN 1001 JUSQU'A LA CONCLUSION DU TROISIÈME CONCILE DE TOULOUSE EN 1056.

Un mouvement religieux qui, après avoir été l'effet de la crainte, devint celui de la reconnaissance, marqua le commencement du XIe siècle : de toute part on fonda des monastères, on bâtit des églises, on consacra des biens immenses à ces pieuses fondations. Le monde n'avait pas cessé d'exister après l'an 1000 ; on attribuait sa durée aux largesses faites à l'Eglise. On continua donc d'en faire et pour reconnaître les bienfaits déjà reçus et pour en obtenir de nouveaux. L'architecture religieuse prit des formes nouvelles : la gracieuse ogive commença à remplacer le plein-cintre roman ou bysantin.

Vers l'an 1002, Roger, comte de Carcassonne, fit son testament par lequel il partagea ses domaines entre ses deux fils Raymond et Bernard. Nous ne mentionnons ici cet acte qu'à cause de certaines terres situées dans le pays toulousain, et qu'il est utile pour l'histoire de connaître. « Il donne à son fils Raymond le château de Sainte-Ga» velle avec les alleus qui en dépendent, la moitié de Vol» vestre et le tiers du comté de Comminges. — Il donne, » après la mort d'Adalaïs, à Bernard son autre fils la vi» guerie de Savartés, le comté de Couserans et son évêché, » l'autre moitié de Volvestre, le château de Foix et le pays » de ce nom, le Dalmazan, l'Arganargues, le Podagues, la » moitié de la forêt de Bolbonne, située entre l'Ers et » l'Ariége, à l'exception des abbayes et des églises, qu'il » donne à Dieu et à ses saints pour le repos de son âme. » On trouve ici le plus ancien monument historique relatif au comté et à la châtellenie de Foix, dont Bernard, fils puîné de Roger, a toujours été regardé comme le premier comte, quoiqu'en réalité ce titre n'ait été pris que par Rogér, fils de Bernard, qui lui succéda en 1006.

Vivait alors au pays toulousain un riche et puissant seigneur nommé Sulmus; il possédait de très grands domaines au diocèse de Comminges. Sur ces terres existait une église dédiée à saint Béat, bâtie sur les rives de la Garonne et fondée, à ce que l'on croit, vers l'an 980. Par un acte qui porte la date de 1003, il donna cette église à l'abbaye de Lézat en ces termes : « Moi Sulmus, reconnaissant en » ma conscience que j'ai grièvement offensé Dieu et violé » ses commandements, j'ai résolu de donner à Dieu et à sa » sainte Eglise quelque chose de ce que je possède : je

» donne et cède l'église de Saint-Béat qui est située sur la » rive de Garonne, avec toutes ses oblations et ses dépen- » dances, au territoire de Savartés dans le comté de Com- » minges, et l'église de Saint-Vincent, située sur la rive » opposée de la Garonne, avec ses oblations et ses dépen- » dances, à Dieu, à Saint-Pierre de Lézat et au saint con- » fesseur du Christ Antoine, et aux autres saints dont les » reliques reposent en ce lieu, à l'abbé Hugues et à toute » la congrégation en ce lieu réunie, afin que les religieux » vivent dans ce monastère selon la règle de saint Benoît. » La charte est signée de Pierre, évêque, et de Raduin, moine. On doit donc regarder Sulmus comme le principal fondateur du monastère de Saint-Béat, de l'ordre de saint Benoît, et qui plus tard devint un prieuré.

La donation de Sulmus eut lieu sous l'épiscopat de Pierre Ier, évêque de Comminges. Ce prélat succéda à Involat, dont l'épiscopat fut assez long. Dans quelques catalogues, on marque trois évêques de Comminges, Aton, Ariolus et Bernard, entre Involat et Pierre; mais nous n'avons trouvé aucun monument authentique qui prouvât l'existence de ces pontifes, et nous croyons que c'est à un autre Bernard qui vivait, comme on l'a vu, vers la fin du xe siècle qu'il faut attribuer l'érection de la collégiale de Saint-Gaudens. Nous trouvons le nom de Pierre, évêque de Comminges, dans une charte du monastère de Lézat, à la date de 1003.

Raymond premier du nom succéda à Attus sur le siége de Toulouse. Sa patrie et sa famille nous sont inconnues. Le premier monument historique qui nous révèle son épiscopat, est l'assemblée tenue au Puy par Gui III qui en était

évêque. Ce prélat, frappé de la licence des mœurs et de la tyrannie des seigneurs séculiers, résolut d'apporter quelque remède à ces maux. Il engagea plusieurs évêques de France à se réunir dans sa ville épiscopale avec quelques seigneurs pour chercher les moyens de rétablir la paix publique; on dressa dans cette assemblée divers règlements par lesquels on défendit aux clercs de porter les armes, et aux laïques d'usurper les droits et les biens ecclésiastiques, de troubler les gens de la campagne dans la culture des terres; on défendit aux prêtres de rien exiger pour le baptême, et on déclara excommuniés tous ceux qui n'observeraient pas ces décrets. Raymond, évêque de Toulouse, fut un des évêques souscripteurs, et il dût sans doute tenir la main à l'exécution de ces règlements dans son diocèse (1004).

Pendant que l'évêque Raymond s'était rendu au Puy, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, assistait à une autre assemblée tenue à Psalmodi, au diocèse de Nîmes, au sujet du rétablissement de cette abbaye. Il signa l'acte dressé dans cette assemblée avec le comte Pons, son fils. Il s'était déjà montré bienveillant à l'égard de cette abbaye, puisque, quelques années auparavant, de concert avec Emma, sa femme, il lui avait restitué le prieuré de Saint-Julien de Corneillan. Depuis son mariage avec Emma, le comte faisait son séjour ordinaire en Provence. Il souscrivit en effet à une charte de Pons, évêque de Marseille, dans laquelle, en 1005, le prélat confirmait toutes les donations que ses parents et lui avaient faites à l'abbaye de Saint-Victor. Guillaume eut part aussi à cette époque aux libéralités d'Ermengaud, archevêque de Narbonne; dans son testament, ce prélat laissa tous ses faucons au comte de Toulouse.

Vers l'an 1005, ou peut-être l'année suivante, Raymond, évêque de Toulouse, assembla un concile en cette ville (1). Les actes de ce concile, conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin, nous apprennent quel fut le motif de cette convocation.

« Nos pères nous ont appris par un antique usage qu'il » fallait réunir les hommes probes pour détruire le mal et » propager le bien : c'est pourquoi moi, Raymond, évêque » de Toulouse, et Guillaume, comte des Albigeois, des Ca- » durciens et des Toulousains, nous nous sommes réunis à » Toulouse où nous avons appelé l'archevêque de Narbonne » et quelques-uns de ses suffragants, l'archevêque d'Auch » et quelques-uns de ses suffragants, et plusieurs autres » abbés. Voici le motif de cette convocation. Donat de Ca- » ramaing (ou Caraman) et ses prédécesseurs ont reçu du » roi l'autorisation de tenir marché partout où ils vou- » draient, depuis le lieu de Stap jusqu'aux murs de Tou- » louse, trois jours de la semaine, le jeudi, vendredi et » samedi; ce marché peut être de toutes choses, particu- » lièrement du sel. Les prédécesseurs de Donat ont laissé » introduire dans ces marchés plusieurs abus qui, Dieu » aidant, n'ont point plu à Donat : il a donc renoncé entre » mes mains et celles du comte Guillaume à tous ces abus, » en présence des archevêques, des évêques, des abbés et

(1) Nous regardons le concile de 1005 comme le second de Toulouse, car, d'après les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (tom. 2, p. 16), le concile qui aurait été tenu à Toulouse en 884 et présidé par Sigebode, archevêque de Narbonne, n'est appuyé sur aucun fondement. C'est donc à tort qu'on a inséré ce prétendu concile dans le catalogue qui a été dressé de nos jours (1850).

» autres personnes présentes. Dans la crainte que Donat » ou quelqu'autre pût ramener et rétablir ces abus ou en » introduire de nouveaux dans le marché depuis Stap jus- » qu'aux murs de Toulouse, l'archevêque de Narbonne avec » l'évêque de Carcassonne, de Béziers et de Maguelonne » ont lancé l'excommunication suivante : — Nous, par l'au- » torité du Dieu tout-puissant, de l'apôtre saint Pierre et » de tous les saints, interdisons, excommunions hors l'E- » glise et séparons de la société des fidèles, privons du » corps et du sang du Sauveur et de la sépulture tout » homme ou femme qui établira des abus dans le marché » depuis Stap jusqu'à Toulouse, ou les laissera établir, à » l'exception de ce que Donat a conservé. L'archevêque » d'Auch et ses trois évêques ont lancé la même excom- » munication. Tous les abbés ont approuvé. »

Neuf prélats assistèrent donc à ce concile. L'archevêque d'Auch était Odon d'Astarac, qui avait succédé à Garsie sur ce siége. Les évêchés de ses trois suffragants ne sont point indiqués. C'est par erreur que l'estimable auteur de la nouvelle *Histoire de la Gascogne* (tom. 2, p. 6) place le concile de Toulouse à l'an 1020. Nous croyons aussi qu'il se trompe quand il traduit *malos usaticos* par *substances détériorées*; ces expressions signifient *abus introduits*. Par ces abus, on entend l'établissement de certains péages qui gênaient la liberté des transactions. Il suffit de lire le texte des actes de ce concile pour se convaincre de la vérité de cette interprétation. Les seigneurs de Caraman (de Carmanio), bourg situé au sud-est de Toulouse, étaient donc puissants à cette époque. Donat, qui occupait alors la seigneurie de ce lieu, était un homme religieux et ami de la

justice; sa femme s'appelait Rixende. Peu après la tenue du concile, les deux époux cédèrent à l'église de Saint-Sernin le marché de Baziége.

En 1007, Raymond, évêque de Toulouse, se plaignit au pape Jean XVIII de ce que quelques évêques faisaient des ordinations dans son diocèse sans son autorisation ; il demanda en même temps au pape la confirmation des priviléges des principales églises de sa ville épiscopale. Jean lui répondit en ces termes :

« A notre très cher fils en Jésus-Christ le vénérable » Raymond, évêque de Toulouse, et à ses successeurs à » perpétuité. — Votre charité nous a prié de vous confir» mer dans la possession des églises du premier mar» tyr Etienne, de Saint-Saturnin et de Sainte-Marie, ainsi que de tous les biens qui en dépendent.... » Le pape énumère ici les vastes domaines de ces églises, et il ajoute : « Nous vous confirmons la possession de ces biens à vous » et à vos successeurs. Qu'il ne soit, de plus, permis à » aucun évêque de faire une ordination dans votre diocèse » sans votre autorisation. » Le pape termine sa bulle par les anathèmes ordinaires (1).

(1) Catel, dans ses Mémoires (p. 853), fait adresser cette bulle par le pape Jean VIII à un Raymond qu'il dit avoir été évêque de Toulouse au IXe siècle (887) ; mais il est impossible d'admettre cette date, puisque Jean VIII mourut en 882. Il est certain, d'un autre côté, 1° qu'il existait en 1010 un évêque de Toulouse du nom de Raymond; 2° que Jean XVIII fut élu en 1003 et mourut en 1009. Nous croyons d'après cela que la bulle que nous venons de rapporter appartient à Jean XVIII, et a été adressée à Raymond premier du nom, qui n'a occupé le siége de Toulouse qu'au commencement du onzième siècle.

Peu d'années après avoir reçu cette bulle, Raymond quitta Toulouse pour se rendre à Urgel, où il arriva vers la mi-novembre (1010). Le 18 de ce mois, il assista à une assemblée tenue dans cette ville pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la cathédrale. On sait que Louis-le-Débonnaire avait institué ce genre de vie pour les chanoines à Aix-la-Chapelle. L'assemblée d'Urgel fut très nombreuse; on y distinguait Ermengaud, archevêque de Narbonne, Adalbert de Carcassonne, Marfred de Beziers, Pierre de Maguelonne, Frotaire de Nîmes, Etienne d'Agde, Eriballus d'Uzès, Ermengaud d'Urgel, Pierre de Gironne, Borrel d'Ausonne, Oliba d'Elne, Deusdet de Barcelonne, et Aymeric de Ribagorce. Plusieurs seigneurs et princesses assistèrent aussi à cette assemblée.

Lorsque l'évêque de Toulouse rentra dans son diocèse, il n'était question dans le pays toulousain que des singulières aventures de Raymond, seigneur du Bousquet, château situé près du bourg de Lanta. Bernard le Scolastique, auteur contemporain, rapporte ainsi cette histoire : « Ce seigneur, riche et puissant, résolut d'aller visiter les saints-lieux. Arrivé à Lunes sur la côte de Toscane, il s'embarqua. Assailli par une furieuse tempête, le vaisseau se brisa contre les écueils; Raymond et l'un de ses valets échappèrent seuls au naufrage. Le domestique ayant abordé sur une côte voisine, et ne retrouvant plus son maître, crut qu'il avait péri ; il revint au Bousquet et raconta la mort de Raymond à sa femme. Celle-ci se remaria, s'empara de tous les biens, et voulut déshériter ses filles. Un seigneur voisin nommé Hugues Escafred les donna en mariage à ses fils.

Cependant Raymond, après avoir imploré le secours de

sainte Foi, put aborder sur les côtes d'Afrique. Après avoir erré pendant trois jours sur cette plage déserte, il fut pris par des pirates qui venaient du pays de *Turlande.* Ceux-ci l'emmenèrent en esclavage et lui firent travailler la terre. Ayant déclaré qu'il était homme de guerre, les pirates l'employèrent dans leurs expéditions. Il y fit des prodiges de valeur ; ce qui ne l'empêcha pas d'être fait prisonnier par les *Barbarins*, qui, étant instruits à leur tour de sa valeur, se servirent de lui dans la guerre qu'ils faisaient alors aux Sarrasins de Cordoue. Le seigneur du Bousquet fut encore pris par les Sarrasins, et peu de temps après tomba au pouvoir des *Alabites,* leurs ennemis. Ses nouveaux maîtres lui firent prendre les armes contre Sanche, comte de Castille, qui, les ayant défaits, s'empara de la personne du seigneur français. Sanche, instruit de sa naissance, de sa bravoure et de ses malheurs, lui rendit la liberté. Raymond revint, après *trois ans* d'absence, à son château du Bousquet et en chassa celui que sa femme avait épousé. Bernard le Scolastique ne dit pas ce que devint la femme du seigneur du Bousquet. — Ce domaine existe encore sur le territoire de la commune de Saint-Pierre de Lage.

L'an 1014, Godefroi, comte de Cerdagne, ayant bâti un monastère sur le mont Canigou, envoya deux religieux à Toulouse pour y chercher quelques reliques. Les anciennes légendes avancent qu'ils en rapportèrent le corps de saint Gaudéric, que le comte plaça dans la nouvelle église. Saint Gaudéric était né à Villevieille, lieu situé entre Mirepoix et Fanjaux ; il était laboureur. On raconte qu'il était plein de dévotion à la Sainte-Vierge, et qu'un jour traversant un ruisseau sur un char chargé de blé et enten-

dant sonner l'*Angelus,* il se précipita à genoux au milieu des flots pour réciter cette prière; que les eaux se divisèrent sous ses pas. Dans une autre circonstance, il apaisa instantanément une affreuse tempête qui menaçait de détruire toutes les moissons.

Gaudéric mourut à Villevieille, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse. D'éclatants miracles s'étant opérés sur sa tombe, son corps fut transporté dans l'église de Saint-Maurice, à Mirepoix, et déposé dans un sépulcre de pierre, dans une chapelle à laquelle on donna son nom. Ses reliques furent ensuite portées à Toulouse, où elles furent reçues avec une grande pompe. On dit que l'évêque de cette ville les fit porter avec lui dans un concile, et que dans une procession qui fut faite pour obtenir la cessation de la sécheresse, une source merveilleuse sortit de terre à l'endroit où la châsse du saint s'était un instant arrêtée.

Voici à quelle occasion Godefroi reçut les reliques de saint Gaudéric. Ce seigneur, ayant entrepris la guerre contre les Maures, fut trahi par un de ses cousins. Il résolut alors de se venger. Celui-ci, pour éviter sa colère, se jeta dans l'église de Saint-Martin des Vals, couvent de bénédictins situé près de Puycerda, au pied de la montagne de la Calme. Godefroi entra à cheval dans l'église et y tua son cousin. Agité par les remords, il se rendit à Rome. Le pape Symmaque lui ordonna de bâtir un autre couvent en l'honneur de saint Martin. Godefroi le construisit sur le mont Canigou et y plaça des religieux; il y éleva deux églises, l'une au-dessus de l'autre: la première dédiée à saint Martin, la seconde à la Sainte-Vierge. Le comte se retira au Canigou avec la comtesse sa femme; ils y menèrent une sainte vie.

Nous ignorons en quel temps vivait saint Gaudéric, particulièrement invoqué dans le lieu de sa naissance, qui a pris son nom. On croit qu'il mourut vers l'an 900.

Les princes de la maison de Toulouse se montraient toujours généreux envers l'Eglise. Nous trouvons en l'année 1015 un acte de donation faite au prieuré de Correnz en Provence par Emma, comtesse de cette maison : « Moi » Emma, comtesse, fille du comte Rothbold et d'Hermen» garde son épouse, ma mère, de l'héritage qui me revient » je donne à Dieu et à Sainte-Marie de Correnz l'église de » saint Pons, martyr, avec toutes ses dépendances, située » dans le comté de Fréjus, au lieu de Favart. » Le prieur de Correnz se nommait Ymbert.

L'abbaye du Mas-Garnier dans le Toulousain recevait aussi un éclatant témoignage de la libéralité d'un autre seigneur nommé Guillaume *Forto* ou du Fort. Ce vicomte donne à cette abbaye, à Hugues son abbé et aux moines qui y sont réunis, l'alleu d'*Annonas* et ses dépendances. Le monastère de Grand-Selve et l'église de Saint-Martin de Dieupentale sont nommés dans l'acte. La donation est faite en l'honneur de Dieu et de saint Géronce ou Girons.

L'an 1017, Pierre, évêque de Comminges, assista à l'ordination de Borel, évêque de Rosa en Espagne. Sous son épiscopat, Sanche Atton et Bleckerte sa femme construisirent l'église de Saint-Martin de Cazeneuve, entre Saint-Gaudens et Aurignac, et y fondèrent un chapitre qui fut richement doté. Ils donnèrent, à cet effet, un alleu nommé *Herme*, situé dans la terre de Bugiac ; l'église fut dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Michel. Il trace dans sa charte de donation les limites du prieuré, et désigne son frère Guil-

laume et ses fils Odon et Raymond pour établir la paix entre les chanoines, s'ils venaient à ne pas vivre d'accord entr'eux; il veut qu'on les réduise en les privant du pain et du vin.

Toulouse fut alors témoin d'un évènement assez singulier. Il existait un grand nombre de juifs dans cette ville. L'auteur de la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, avance que Charlemagne, pour punir les juifs de Toulouse d'avoir livré cette ville aux Sarrasins, avait condamné ces religionnaires à être souffletés devant la porte de la cathédrale, aux trois principales fêtes de l'année. Les assertions de cet auteur sont dénuées de fondement, car Toulouse ne fut jamais livrée aux Sarrasins. Il est cependant certain qu'au commencement du XI[e] siècle, il existait une coutume de souffleter un juif le jour de Pâques. On ignore l'origine de cet usage. Nous pensons que c'était une espèce de vengeance exercée contre les juifs à cause du soufflet reçu par le Sauveur dans le palais du grand-prêtre : réparation qui avait pu être exigée comme condition de leur séjour en cette ville et de la tolérance qu'on avait pour eux. Cette bizarre cérémonie pouvait avoir sans doute quelque chose d'humiliant; mais nous pensons que le châtiment s'exerçait avec une certaine modération.

Il n'en fut pas ainsi en 1018. Aymeric, vicomte de Rochechouart, vint à Toulouse accompagné de Hugues son chapelain. On chargea celui-ci d'accomplir la cérémonie du soufflet; le coup fut si violent, que le juif tomba à la renverse et eut sa tête brisée contre la pierre; il expira. Ses coreligionnaires enlevèrent le corps de la cathédrale et l'inhumèrent dans leur cimetière. Au commencement du

siècle suivant, cette peine fut changée en une leude ou péage que les juifs étaient obligés de payer aux chanoines de Saint-Sernin. Plus tard, ils furent condamnés à payer à la cathédrale de Saint-Etienne quarante-quatre livres de cire qu'on employait au cierge pascal.

Depuis l'assemblée d'Urgel à laquelle assista Raymond, évêque de Toulouse, il n'est plus parlé de ce pontife dans nos annales. Il mourut peu de temps après et eut pour successeur Pierre, premier du nom. Ce prélat, dont la patrie nous est inconnue, avait l'humeur guerrière, car il se trouve mêlé à une expédition qui fut dirigée, vers l'an 1018, contre les Sarrasins. La comtesse de Barcelonne avait appelé à son secours contre ces peuples un prince normand nommé Roger. Ce seigneur équipa une flotte et descendit sur les côtes de la Marche d'Espagne. Ayant livré combat aux Sarrasins, il les mit en déroute et leur enleva plusieurs châteaux. L'évêque de Toulouse se joignit au prince normand et eut part à la victoire. Après l'avoir accompagné jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, le prélat se mit à la tête de quarante hommes déterminés et vint attaquer cinq cents Maures, dont cent restèrent sur le champ de bataille. Après tous ces hauts faits, Pierre rentra dans sa ville épiscopale.

Ce fut à cette époque que l'ancien monastère de Saint-Béat, dont nous avons déjà parlé, fut détruit, peut-être dans la guerre qui eut lieu contre les Sarrasins. Le seigneur du lieu donna alors une terre à Raymond Ier, abbé de Pessan, pour bâtir un nouveau monastère. Cette dernière abbaye était située au diocèse d'Auch. Dans les siècles postérieurs, Saint-Béat passa sous le gouvernement de l'abbé de Lézat, et devint enfin un prieuré simple.

Nous ne voyons pas que Pierre, évêque de Toulouse, ait assisté à l'assemblée que l'évêque de Gironne convoqua en cette ville, le 2 novembre 1019, pour établir la vie commune parmi les chanoines de sa cathédrale. Ermessinde, comtesse de Barcelonne, et Bérenger son fils, assistèrent à cette assemblée; et comme l'évêque de Gironne portait le même nom que celui de Toulouse, certains auteurs ont cru, sans fondement, que ce dernier avait été choisi pour arbitre dans un différend qui existait entre le fils et la mère au sujet de l'hérédité paternelle.

Aton, qui avait été prévôt de Saint-Etienne de Toulouse, et qui était alors évêque de Couserans, assista à cette assemblée.

Un grand nombre d'hérétiques infestaient en ces temps l'Aquitaine et le Toulousain. Ces hommes impies alliaient les anciennes erreurs de Manès aux abominations des gnostiques ; ils firent dans le pays un grand nombre de prosélytes. On affirme qu'ils renouvelaient les horreurs des sacrifices humains en immolant de petits enfants au prince des ténèbres, et que, formant une espèce de poudre avec les ossements calcinés et broyés de ces innocentes victimes, ils la faisaient avaler à leurs initiés. La puissance séculière, après les avoir convaincus de plusieurs crimes, en condamna quelques-uns à la peine du feu : sentence qui fut exécutée à Toulouse en 1021. Le clergé demeura étranger à cette exécution. Il est vrai que quelques conciles condamnèrent ces hérétiques; mais cette condamnation portait seulement sur le crime d'hérésie ou de révolte contre la foi. Si les modernes manichéens, précurseurs des albigeois, furent brûlés vifs en quelques lieux, ce terrible supplice leur fut infligé

par les ministres de la justice humaine, et pour d'autres crimes que celui d'hérésie.

Au milieu de ces exécutions, Guillaume Taillefer et Emma sa femme faisaient des libéralités aux églises ; ainsi, en 1024, ils donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une terre qu'ils avaient à Manosque, et dans la même année la comtesse et Pons son fils cédèrent à l'église de Saint-André de Mont-Adéon une maison qu'ils possédaient dans la cité d'Avignon, à l'occasion de la dédicace d'une église de Saint-Martin dans cette abbaye. Bertrand, second fils de la comtesse de Toulouse, était présent à cet acte. Ysarn était abbé de Saint-Victor lorsque Guillaume fit à ce monastère la donation dont nous venons de parler. Ce pieux cénobite était né dans le Toulousain, à Frédelas (Pamiers). Il fut élevé par les chanoines réguliers de ce lieu. Un saint abbé nommé Gaucelin exhorta Ysarn à le suivre, et le conduisit à Agde, où Etienne, évêque de cette ville, lui donna l'habit monastique. Gaucelin le fit ensuite aller à Marseille, où Ysarn visita souvent Guifred, qui venait de rétablir l'abbaye de Saint-Victor. Il lui demanda la faveur d'être admis dans cette maison : ce qui lui fut accordé. Après avoir été prieur du monastère, il en fut fait abbé en 1025, après la mort de Guifred. Il fit briller une si grande sainteté dans cet emploi que les seigneurs de Provence comblèrent de biens son monastère, et c'est ce qui nous explique la générosité du comte de Toulouse à l'égard de cette maison. Le reste de la vie d'Ysarn n'appartient pas à cette histoire.

Quelques faits importants se rattachent à l'épiscopat de Pierre Roger à Toulouse. Le monastère de Peyrissas, situé dans le Comminges, devint un sujet de discussion entre

Aymeric, abbé de Lézat, et Eudes, abbé de Simorre au diocèse d'Auch. Chacun de ces abbés prétendait que Peyrissas lui appartenait. Ils arrivèrent à Toulouse, et convinrent de s'en rapporter au jugement de plusieurs religieux. L'assemblée ne se tint pas cependant en cette dernière ville ; on choisit le lieu de *Fustignac* dans le Toulousain ; là se trouvèrent réunis, au mois de mars 1026, les abbés Etienne de Lagrasse, Oliba de Saint-Hilaire, Seniorellus de Sorèze, et Richard de Saint-Lizier en Bigorre. Le comte Roger II, de la race d'Arnaud, premier comte de Carcassonne et de Comminges, présida l'assemblée, où se trouvaient aussi un grand nombre de seigneurs. L'abbé de Lézat plaida sa cause et prouva qu'un seigneur nommé Asnarius avait donné Peyrissas à son abbaye. L'assemblée le maintint dans sa possession. Cet abbé reçut aussi vers la même époque l'église de Saint-Michel de Sausan, située dans le territoire de Toulouse et le ministériat de Saves. L'existence de l'abbaye de Sainte-Marie de Lombez nous est révélée dans l'acte de donation, puisqu'on y trouve la souscription d'Aton, son abbé.

L'abbaye de Lézat rentra encore dans la possession de quelques biens : c'est ce qui nous est indiqué par un acte signé du *marquis Guillaume,* que l'on croit descendre aussi de la race d'Arnaud, premier comte de Carcassonne et de Comminges. Ce seigneur était malade au château de Mirabel, dans le Toulousain, quand il fit acte de *déguerpissement* en faveur de cette abbaye de plusieurs églises et alleus, parmi lesquels nous distinguons celui de Saint-Martin de Magrens. Ce seigneur avait deux fils, Bernard et Raymond. Ce dernier se qualifia, comme son père, du titre de « marquis très puissant. »

Pierre était encore évêque de Toulouse lorsque, en 1029, le roi Robert arriva en cette ville. Ce prince avait entrepris la visite des lieux célèbres de dévotion de son royaume. Au commencement du carême, il se rendit à Bourges, à Savigny, à Saint-Julien de Brioude, au Puy, à Saint-Gilles, et enfin à Saint-Saturnin de Toulouse. C'est à la visite que ce bon roi fit à cette dernière basilique que nous croyons, après un examen plus approfondi des faits, devoir rattacher la restauration de cette église. L'évêque voulut prélever un impôt sur la mense capitulaire, afin de couvrir les frais de cette restauration. Le chapitre fit opposition à l'évêque ; mais celui-ci parvint à réaliser ses projets. Ainsi la basilique carlovingienne fut relevée de ses ruines par les soins de Pierre Roger. Il est à croire qu'elle n'était pas entièrement détruite, mais que, bâtie déjà depuis quelques siècles, elle avait éprouvé les injures du temps ; et l'on conçoit que le voyage du roi Robert, qui devait la visiter avec toute sa cour, ait été l'occasion naturelle des travaux qui furent alors exécutés.

Pendant que le roi Robert visitait Toulouse, le comte Guillaume se trouvait en Provence, puisqu'il signa l'acte de fondation du monastère de Sauve, au diocèse de Nîmes, faite par Garsinde, veuve de Bernard seigneur d'Anduze. Il était également présent à l'acte par lequel cette princesse ainsi que Bernard et Abonérade, ses enfants, mirent le monastère de Saint-Pierre de Sauve, qu'ils venaient de fonder, sous la dépendance de l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guilhem du Désert. Ces divers actes, qui portent la date de 1029, nous révèlent l'origine de quelques grandes maisons de la province, telles que celles de Sauve, de Som-

mières, de Sabran, de Gaïan, de Claret, d'Anduze et de Lèques. Il importe d'observer que dans ce siècle et les suivants plusieurs familles prirent le nom des villes principales où elles possédaient quelques fiefs ; c'est ainsi que l'on trouve les familles de Toulouse, de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne, familles qu'il ne faut pas confondre avec celles des comtes ou vicomtes leurs suzerains.

Aton II, abbé de Lézat, dans la désolation où se trouvait encore son abbaye par suite des spoliations sacriléges dont elle fut l'objet, de concert avec ses religieux et le doyen Aymeric, implora le secours de Raymond Guillaume, « marquis très puissant » et dont il avait éprouvé déjà le dévouement. Ce seigneur usa de la grande autorité dont il jouissait dans le pays et par son grand âge et par sa vertu, pour faire rentrer l'abbaye dans la possession des biens usurpés, à cette condition qu'on lui céderait pendant sa vie la moitié des biens qu'il fairait rentrer au pouvoir du monastère. Aton II était aussi à cette époque abbé de Saint-Etienne du Mas-d'Azil.

On ne saurait douter que pendant son séjour à Toulouse le roi Robert, en qualité de souverain, n'ait désigné des commissaires pour y tenir, en son nom, des assises et y rendre la justice. Des documents dont il est difficile de ne pas reconnaître l'authenticité nous apprennent qu'Aymon, archevêque de Bourges, le comte Eudes, l'évêque d'Albi Amélius, Guifred évêque de Carcassonne, l'abbé Asnarius, l'abbé Hubert, Roger écuyer, Gassiot écuyer, Montelan jurisconsulte, Pistan jurisconsulte, Attard secrétaire, prêtèrent serment entre les mains du roi. En l'an 1031, ces grandes sises royales furent assemblées à Toulouse. Le pro-

cureur de Pierre Roger, évêque de Toulouse, se plaignit de ce que le comte de cette ville avait enlevé de vive force certaines dîmes qui appartenaient au prélat. Il fut répondu qu'aux prochaines assises le comte établirait les droits qu'il avait à percevoir ces dîmes. Cette plainte portée par l'évêque explique pourquoi ce prélat ne voulut point être compris au nombre des juges. Il fut ordonné à tous les officiaux ecclésiastiques d'obéir sans délai à tous les arrêts et commandements des maîtres, sous peine d'amende. On décida que, lorsque les vicomtes ordonneraient le duel, la partie condamnée en appellerait au comte, et après lui au roi lui-même ; qu'on payerait les anciens péages, et que les vicomtes supprimeraient les nouveaux. Un seigneur nommé Astolphe de Thil fut cité aux assises ; on examina l'inquisition et le procès qui lui avaient été intentés par le viguier de Toulouse, et il fut condamné à la prison. Le délit d'Astolphe n'est point spécifié.

La plainte portée aux assises de Toulouse contre le comte Guillaume se renouvela cette même année au concile de Limoges. Les religieux de l'abbaye de Beaulieu en Limousin représentèrent par leurs députés que le comte de Toulouse, s'étant emparé de leur monastère, l'avait donné au comte de Périgord, celui-ci au vicomte de Comborn, qui l'avait cédé à son frère Hugues, abbé séculier. Hugues fut cité au concile, y parut à genoux, avoua sa faute, et donna sa démission. Ces faits avérés de spoliation, attribués au comte Guillaume, nous donnent lieu de croire que c'était à ce même seigneur que le pape Jean XIX avait adressé une lettre quelque temps auparavant, dans laquelle il lui ordonnait, sous peine d'excommunication, de restituer à l'ab-

baye de Saint-Pierre de Moissac plusieurs églises, entr'autres celles de Saint-Martin de Montoriol et de Saint-Saturnin de Flamalens.

On trouve, vers cette même époque, la souscription de Pierre Roger à un acte par lequel Guillaume comte d'Astarac donna à l'abbaye de Simorre le monastère de Pessan, qui, depuis bien des temps, était passé aux mains des laïques. Ce prélat vécut encore après le roi Robert, qui mourut en 1031, puisque, sous le roi Henri I[er], successeur de ce prince, il se rendit à Cluny; et dans le sentiment d'admiration pour la sainteté des religieux de ce monastère, il leur donna l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse. Ce fut par cet acte de générosité qu'il termina son pontificat (1).

Quel fut le successeur de Pierre Roger sur le siége de Toulouse ? Les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, et après eux les Messieurs de Sainte-Marthe, lui donnent Arnauld I[er], qu'ils affirment avoir assisté à une assemblée d'évêques convoquée en 1032 au monastère de Riupoll au diocèse d'Ausonne, pour la cérémonie de la dédicace de la nouvelle église. Ces derniers le font assister encore à un concile tenu à Narbonne vers le même temps. Si ces assertions sont exactes, il faut conclure que l'épiscopat d'Arnaud I[er] a été de très courte durée, puisqu'en 1034 nous trouvons un

(1) Trop confiant dans des auteurs peu sincères, nous avons placé l'épiscopat de Pierre Roger beaucoup plus loin, dans le XI[e] siècle, lorsque nous composâmes l'*Histoire de saint Saturnin*. Des recherches plus exactes ont fixé pour nous la date de sa mort vers la première année du règne de Henri, fils du roi Robert.

autre évêque de Toulouse. Les actes de l'assemblée de Riupoll, que nous avons sous nos yeux, portent la souscription d'Arnallus, évêque d'une ville appelée *Tolosensis*, et non *Tolosanensis;* de plus, il est fort douteux qu'un concile ait été tenu à cette époque : c'est ce qui nous détermine à donner pour successeur immédiat à Pierre Roger, Bernard, deuxième du nom.

Le commencement de son épiscopat coïncide avec la mort du comte Bernard qui avait en partage le comté et l'évêché de Couserans, le pays de Foix, et plusieurs autres domaines dans le Toulousain. Il eut trois enfants de Garsinde, fille des comtes de Bigorre, Bernard, Roger et Pierre. Le second eut en partage les châteaux de Foix, de Castelpendent, de Roquemaure, de Lordat, et plusieurs autres terres situées dans le Toulousain. C'est ce Roger, premier comte de Foix, qui est devenu la tige des illustres seigneurs de cette maison. Par suite d'un accord passé entre Roger et Pierre évêque de Gironne, son oncle paternel, ce dernier se réserva *l'honneur de l'évêché* de Toulouse, c'est-à-dire le droit de suzeraineté sur les terres dont l'Eglise de cette ville jouissait dans le comté de Foix. Il fit aussi ses réserves sur l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, qui passa ainsi en sa possession.

Nous ne connaissons l'évêque Bernard dans l'histoire que par deux actes auxquels il a pris part : le premier est une charte de Roger comte de Comminges, qui, étant tombé malade au château de Céselas, fit une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat et à l'abbé Guiraud pour son âme et celle d'Eudes son père ; le second, est le concile que Guifred, archevêque de Narbonne, tint en 1035 dans l'abbaye

de Cuxa en Roussillon. Ce fut dans ce concile que l'on confirma cette abbaye dans la possession de l'église de Notre-Dame de Trémes-Aigues au diocèse de Toulouse, qui lui avait été cédée par Lupon, archidiacre ou prévôt de Saint-Etienne de Toulouse.

Arnaud I[er], évêque de Comminges, assista aussi au concile de Cuxa; il succédait sur ce siége à Pierre, dont nous avons parlé plus haut. Il ne gouverna cette Eglise que très peu de temps, puisqu'on lui donne Guillaume pour successeur, immédiatement après la tenue du concile. Guillaume fut évêque de Comminges pendant vingt ans; et quoique cet épiscopat soit d'une assez longue durée, l'histoire ne nous révèle aucun fait qui le concerne.

Au mois d'octobre 1036, sous le règne d'Henri I[er], un chevalier toulousain nommé Bernard Odalric tint un plaid dans lequel il céda à Etienne, abbé de Montolieu, et à ses religieux, une église dédiée à saint Saturnin. Ce plaid eut lieu à Toulouse, en présence des *bons hommes* tant nobles que roturiers, sans en excepter les femmes et les enfants des deux sexes.

Guillaume Taillefer touchait au terme de sa longue carrière. Avant sa mort, il fut témoin, selon toutes les apparences, du second mariage de Pons son fils, qui eut lieu au mois de septembre 1037, avec Majore, appartenant à la maison de Foix. Il lui assigna pour douaire l'évêché de la ville d'Albi avec la monnaie et le marché, plusieurs églises et châteaux du pays, la moitié de l'évêché de Nîmes et la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles. La cession de ces évêchés et de ces abbayes ne consistait, comme on l'a déjà vu, que dans un certain droit de suzeraineté sur les terres apparte-

nant aux églises. Le comte de Toulouse mourut peu après ce mariage, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et fut inhumé à Saint-Saturnin, où l'on voit encore son tombeau, dont les historiens du Languedoc et les archéologues nous ont donné une ample description. On croit que le surnom de *Taillefer* lui fut donné à cause de sa valeur et de sa fermeté. Attentif à réprimer les vexations de ses vassaux, il faisait quelques donations aux églises : ce qui ne l'empêchait pas d'usurper les biens ecclésiastiques et de vendre les évêchés. Il trafiquait d'une manière assez honteuse de ses droits de suzerain, puisqu'il vendit trente mille sols son patronat sur l'abbaye de Moissac à un seigneur nommé Gausbert.

Ce comte fut marié deux fois. Arsinde d'Anjou, sa première femme, lui donna deux fils, Raymond et Henri, qui moururent sans postérité avant leur père ; et deux filles, Constance, que l'on croit avoir été la femme du roi Robert, et Ermengarde, qui épousa Robert, premier comte d'Auvergne. Il épousa en secondes noces Emma de Provence, dont il eut deux fils, Pons qui lui succéda dans le comté de Toulouse, et Bertrand qui eut en partage une partie de la Provence. On donne encore à Guillaume une autre fille dont le nom est inconnu, qui épousa Aton Raymond, seigneur de l'Ile-Jourdain au diocèse de Toulouse.

Pons III, fils de Guillaume Taillefer, était âgé de quarante-cinq ans quand il succéda à son père. Il possédait une partie de la Provence du chef d'Emma, sa mère, et de son oncle Guillaume III, comte de cette province. La moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, c'est-à-dire des terres de sa dépendance, lui appartenait aussi, et c'est de cette possession que tira son origine le comté de Saint-Gilles dont Pons et

ses successeurs prirent le titre, et entr'autres Raymond, son fils puiné. Il perdit à cette époque, vers l'an 1040, la princesse Majore, sa première épouse ; d'autres disent qu'il la répudia. Il prit pour seconde épouse Almodis, fille de Bernard comte de la Marche en Limousin. Nous avons vu plus haut que Pons possédait aussi l'évêché d'Albi : ce qui n'empêchait pas les vicomtes de cette ville de partager le droit et les émoluments de l'élection. Ce fut en vertu de ce droit que le comte de Toulouse consentit, en qualité de seigneur dominant dans le pays, à l'achat que firent Frotaire évêque de Nîmes et Bernard vicomte d'Albi, son frère, du château de Montaigut, sur la rive du Tarn. Pons jura au vicomte de l'en laisser paisible possesseur.

Plusieurs seigneurs du pays toulousain, parmi lesquels on distinguait Pons Bernard, Amélius Raynauld, Guillaume Servat, Raymond Arnaud d'Aure, Sanche Elie et ses enfants, donnèrent quelques terres allodiales à Bernard Pelet, évêque de Couserans et abbé de Lézat, pour la reconstruction de cette abbaye et de son église ; il fit lui-même à cette occasion de grandes largesses à ce monastère.

Bernard, évêque de Toulouse, mourut vers l'an 1041 ou 1042, puisque, l'année suivante, nous trouvons le nom de son successeur parmi les prélats qui signèrent les actes du septième concile de Narbonne. Ce concile fut ouvert le 17 mars ; Guifred, archevêque de Narbonne, y présida. Sur les plaintes d'Oliba, évêque d'Ausonne, et des religieux de Cuxa dont il était abbé, les pères du concile excommunièrent les usurpateurs des biens de cette abbaye. Hugues, deuxième du nom, évêque de Toulouse, n'assista pas à ce concile, mais, quoique absent, il en approuva et signa les

actes. C'est le seul document historique qui nous apprenne l'existence de ce prélat, dont l'épiscopat à Toulouse fut de très courte durée, soit qu'il mourut peu de temps après son élection, soit qu'il ait été élevé à quelqu'autre siége. L'historien a de la peine à saisir au passage tous ces évêques sur lesquels on ne possède presque aucun document intéressant, et qui, sans la consécration fortuite de quelque église ou une charte de donation, auraient été complétement inconnus.

Arnauld ou Arnoul succéda à Hugues II. Nous trouvons sa souscription à l'acte de consécration de l'église de Saint-Martin fondée au comté de Fenouillèdes, dans un vallon nommé anciennement Valcarne ou Lez, sur la rivière d'Aude. Ce fut Guifred, évêque de Carcassonne, qui consacra cette église, à la prière de l'archevêque de Narbonne, en 1045.

Quelques années après le voyage d'Arnoul au comté de Fenouillèdes, un habitant du pays toulousain nommé Sigfred, se sentant près de sa fin, fit approcher de son lit de mort ses amis Ardman et Gerard et le prêtre Bertrand; en leur présence, il fit donation à Dieu et à Saint-Pierre de Lézat d'une terre allodiale qu'il possédait au lieu de *Spanis*. Après la mort de Sigfred et de ses témoins, sa femme et ses enfants prétendirent que cette donation n'avait aucune valeur. L'affaire fut portée par Bernard, évêque de Couserans et abbé de Lézat, devant le marquis Guillaume Raymond; il fut décidé qu'on s'en rapporterait au *jugement de Dieu*. Mais les deux champions n'en vinrent pas aux mains, parce que les opposants n'osèrent pas accepter cette épreuve. La terre fut donc abandonnée à l'abbaye de Lézat. Cet acte porte la date du mois d'août 1048.

Le comte de Toulouse se trouva mêlé, vers la même époque, à une affaire assez délicate. Il exerçait un droit de suzeraineté sur le Velay. Après la mort d'Etienne, évêque du Puy, le clergé et le peuple élurent le prévôt de la cathédrale, Pierre de Mercœur, son neveu, homme recommandable par sa piété. Pons, à l'instigation d'Almodis sa femme, nomma de son autorité Bertrand archidiacre de Mende, de qui il avait reçu une somme considérable. Il y eut opposition à cette dernière élection, appel au pape Léon IX, qui l'annula, confirma la première, et sacra lui-même Pierre de Mercœur. Il semble que le comte de Toulouse voulût effacer la honte de sa simonie par sa munificence envers les églises, puisque, vers l'an 1053, il donna à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille le lieu de Vigan, au diocèse de Nîmes, avec toutes ses dépendances, et céda aussi à la même abbaye la puissance, l'élection et la domination dont elle avait joui jusqu'alors sur le monastère de Saint-Pierre de Psalmodi. Ces actes nous prouvent que le comte de Toulouse dominait en qualité de comte de Saint-Gilles sur une partie du diocèse de Nîmes.

Non content de donner des biens aux églises, Pons III voulut encore concourir au rétablissement de la discipline régulière dans les monastères. On a vu plus haut que le comte Taillefer avait aliéné l'*avouerie* de l'abbaye de Moissac en faveur du prince Gausbert qui, après quelques contestations, avait été reconnu par l'abbé et les religieux comme *abbé chevalier*. Ce seigneur avait cherché à établir la réforme à Moissac et s'était adressé à saint Odilon, abbé de Cluny. Le saint refusa d'abord, mais céda ensuite à la demande de Gausbert, se rendit à Moissac, et y laissa quel-

ques religieux clunistes, entr'autres le célèbre Durand de Dôme, dont il sera bientôt question, en qualité d'abbé, avec l'agrément du comte de Toulouse. Gausbert céda ensuite l'*avouerie* du monastère à ce dernier, avec promesse de la faire gouverner par un abbé régulier sous la dépendance de Cluny. Fidèle à cette promesse, le comte de Toulouse s'empressa de remplir ses engagements. Nous rapportons ici l'acte d'union comme un monument historique d'un assez grand intérêt :

« Quoique l'Apôtre ait dit que toute puissance vient de » Dieu, moi Pons, comte de Toulouse, afin de ne pas être » mis, au jugement de Dieu, au nombre des mauvais prin- » ces, par le salutaire conseil d'Almodis mon épouse et des » princes d'Aquitaine mes vassaux, j'ai résolu d'établir la » régularité dans l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac que » moi et mes prédécesseurs tiennent en fief et hommage des » mains des rois des Français. C'est pourquoi je veux qu'il » soit connu de tous mes successeurs que je cède ladite » abbaye de Moissac à Dieu, aux apôtres saint Pierre et » saint Paul, et au vénérable Hugues abbé de Cluni et à ses » successeurs, pour qu'on y vive selon la règle de saint » Benoît. Si quelqu'un de mes proches, de mes successeurs » ou tout autre, après ma mort et celle de Gausbert, abbé » chevalier, ose enfreindre cette union, ce que nous prions » Dieu d'éloigner, que le pape et le roi des Français en pren- » nent connaissance. » Cet acte fut dressé à Moissac, en présence de Durand de Dôme qui en était abbé, de tous les religieux, de la comtesse Almodis, de Bernard, évêque de Cahors, du prince Gausbert et d'autres seigneurs, au jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, en 1053.

D'après cet acte, Almodis était encore avec son époux. La destinée de cette femme fut assez singulière et attacha une certaine honte à son nom. Avant d'épouser Pons III, elle avait été la femme de Hugues, seigneur de Lusignan, qui la répudia, après la naissance d'un fils. Du vivant de Hugues, elle épousa le comte de Toulouse, lui donna plusieurs enfants, et fut cédée par lui à Raymond-Béranger comte de Barcelonne. L'historien Catel prétend que c'était une femme très vertueuse. Cet éloge nous paraît suspect, et il est beaucoup plus probable que la conduite d'Almodis força ses deux premiers époux à la répudier.

Les maux sans nombre qui désolaient l'Eglise déterminèrent la convocation de plusieurs conciles dans les Gaules. L'un des plus célèbres fut, sans aucun doute, celui qui fut assemblé à Toulouse le 13 septembre de l'an 1056, par ordre du pape Victor II, et que l'on compte pour le troisième de cette ville. Il est le premier des conciles de Toulouse dont les actes soient venus jusqu'à nous. Le but du concile fut d'extirper la simonie, de rendre à la discipline ecclésiastique son ancienne vigueur. On y dressa les canons suivants :

« 1. Si quelque évêque ordonne à prix d'argent un évêque, abbé, prêtre ou diacre, ou quelque clerc que ce soit, qu'il perde son emploi, et que celui qui a été ainsi ordonné ne puisse retirer aucun fruit du bénéfice ni exercer aucune fonction.

2. On ne pourra ordonner un évêque, un abbé, un prêtre avant trente ans, et un diacre avant vingt-cinq, à moins que la sainteté ou la science de l'élu ne puisse le faire dispenser du consentement de l'évêque et du clergé. L'ordi-

nation ne doit se faire qu'au temps fixé par les canons ; dans le cas contraire, l'ordination est déclarée nulle.

3. Le saint concile défend de faire des consécrations d'églises à prix d'argent.

4. Qu'aucun clerc ou moine, ou toute autre personne, n'ait jamais la témérité d'acheter un évêché, une abbaye ou une charge presbytérale (*presbyteratum*); qu'aucun comte ou dépositaire de la puissance temporelle n'accepte point de prix pour ces bénéfices. Si quelqu'un transgresse cette défense, qu'il soit excommunié.

5. Le saint concile déclare que, si quelque clerc se fait moine pour obtenir une abbaye, il soit simple moine dans l'abbaye qu'il aura sollicitée, sans jamais pouvoir obtenir le titre d'abbé. S'il agit contrairement à cette défense, qu'il soit excommunié.

6. Que les abbés prennent soin des monastères et des moines; qu'ils procurent à ceux-ci la nourriture et le vêtement selon la règle de saint Benoît, ne leur permettant pas d'avoir quelque bien en propre. Les moines ne doivent accepter aucun emploi sans la permission de l'abbé. Si les abbés enfreignent ces règles, qu'ils soient corrigés par les évêques.

7. Le concile ordonne aux prêtres, aux diacres et autres clercs de s'éloigner de leurs épouses et des autres femmes; s'ils n'obéissent pas, qu'ils soient privés de leurs dignités ou bénéfices et excommuniés.

8. Il a plu aux pères du concile de punir de diverses peines ceux qui se rendaient coupables de certains crimes ; et comme ils ont appris que par un sacrilége abus les laïques tournaient à leur profit les biens ecclésiastiques et les

retenaient injustement, conséquemment ils défendent à tout laïque de posséder des abbaïes, archidiacones ou autres bénéfices, et les dignités de sacriste et d'écolâtre. S'ils se révoltent contre cette défense, qu'ils soient excommuniés.

9. Qu'aucun laïque n'ait la témérité de s'emparer des biens des défunts, à moins que ceux-ci, pendant leur vie, n'aient fait devant témoins des dispositions en leur faveur; s'ils sont morts ab intestat, l'hérédité doit être divisée au gré des parents.

10. Les églises qui dépendent des évêchés payeront à l'évêque et aux clercs ce qu'elles ont habitué de payer, ou le tiers, ou la parade, ou le synode; quant aux églises qui ne sont point sujettes à ces droits, elles solderont à l'évêque et aux clercs le tiers des dixmes, ainsi que les prémices et oblations qui proviennent des cimetières ou des services pour les morts. Les églises dépendantes des monastères seront soumises aux mêmes lois.

11. Pour ce qui regarde les églises situées dans les terres allodiales des laïques, le tiers des dixmes, les prémices et ce qui appartient au bénéfice doivent demeurer sous la dépendance de l'évêque et des clercs, pour l'entretien de ces églises. Pour ceux qui, contrairement aux décisions de notre sainte mère l'Eglise, enlèvent et retiennent à leurs usages les alleus qui appartiennent aux communautés des chanoines, qu'ils soient anathématisés s'ils ne restituent.

12. Nous avertissons, au nom de l'obéissance due au Seigneur, à Pierre prince des apôtres, au pape Victor et à nous, les adultères, les incestueux et les parjures de se corriger de ces vices, et d'offrir selon les canons la satis-

faction convenable. Nous défendons, sous peine d'anathème, qu'on renouvelle à l'avenir de semblables excès.

13. Que celui qui communique avec les hérétiques et les excommuniés soit excommunié à son tour, à moins que ce ne soit pour les exhorter à rentrer dans le sein de la foi catholique. Si quelqu'un veut prendre leur défense, qu'il soit aussi excommunié. »

Ce célèbre concile se tint sous le règne de Henri Ier, le pape Victor II occupant le siége apostolique, et Pons III, qui est qualifié de vénérable, étant comte de Toulouse. Raimbaud, archevêque d'Arles, et Pons, archevêque d'Aix, y présidèrent comme légats du pape. Wifred de Narbonne, Arnauld de Toulouse, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Arnaud-Bernard d'Agen, Raymond de Bazas, Arnaud de Maguelone, Elfaud d'Apt, Pierre de Rodez, Frotaire de Nîmes, Rostan de Lodève, Héraclius de Tarbes, Bernard de Comminges, Bernard de Couserans, Arnaud d'Elne y assistèrent. Il fut ordonné que les canons de ce concile seraient observés dans la Gaule et l'Espagne, c'est-à-dire la Catalogne, qui était soumise à nos rois pour le temporel et aux archevêques de Narbonne pour le spirituel.

Ce troisième concile de Toulouse s'occupa encore de quelques autres affaires importantes dont il n'est point parlé dans les actes. Les évêques confirmèrent l'union de l'abbaye de Moissac à celle de Cluny, et firent un décret contre les usurpateurs de ses biens; ils tinrent la même conduite en faveur des religieux de Riupoll, qui y avaient envoyé leurs députés. On prit aussi connaissance dans ce concile du différend survenu entre Ermessinde, comtesse douairière de Barcelonne, et Raymond Bérenger, son petit-fils.

Raymond Borel, son époux, lui avait laissé l'administration de ses domaines. Pendant sa viduité, elle les céda à Bérenger son fils, sous certaines conditions ; mais, après la mort de ce seigneur, elle voulut en reprendre la direction. Raymond Bérenger, son petit-fils, et Almodis, sa femme, virent avec peine que la douairière reprît les rênes du gouvernement ; le ressentiment fut si grand, qu'on se porta même jusqu'à la maltraiter. Indignée de cette conduite, la comtesse porta sa plainte au pape, qui chargea Raimbaud, archevêque, et Guifred de Narbonne de rendre justice à la comtesse, en examinant sa plainte en plein concile, avec l'ordre d'excommunier le comte de Barcelonne et sa femme : ce qui fut exécuté. Cependant Ermessinde se réconcilia plus tard avec son petit-fils.

Quelques auteurs espagnols avancent que ce fut au temps du concile de Toulouse, et même dans ce concile, que les légats du pape Victor II jugèrent le différend qui existait entre Ferdinand, roi de Castille, et l'empereur Henri ; que ce dernier prince prétendant avoir des droits sur l'Espagne, Ferdinand aurait levé une armée de dix mille hommes, sous la conduite du fameux Cid (Rodrigue Diaz de Bivar) ; que le Cid s'avança jusqu'à Toulouse, où il fut joint par le roi de Castille ; que le pape, sur la prière de ce prince, envoya de son côté en cette ville Robert, cardinal de Sainte-Sabine ; que l'empereur y députa aussi des ambassadeurs, et que le différend fut jugé par le légat. Tous ces faits paraissent dénués de fondement. Le Cid était né vers l'an 1040 ; lorsque le concile fut assemblé à Toulouse, il n'avait que seize ans, et était par conséquent beaucoup trop jeune pour être placé à la tête d'une semblable expédition.

LIVRE XII.

DEPUIS LA CONCLUSION DU TROISIÈME CONCILE DE TOULOUSE EN 1056 JUSQU'À LA PRISE DE TOULOUSE PAR GUILLAUME DE POITIERS EN 1079.

Arnaud, évêque de Toulouse, mourut peu de temps après le troisième concile de cette ville. Bernard de Comminges, qui souscrivit à ces décrets, est compté pour le dixième évêque de ce diocèse, quoique certains auteurs lui donnent la seizième place. La raison de cette différence vient de ce que Suavis n'est pas regardé comme le premier évêque de Comminges ; que saint Affrique n'est pas généralement admis au nombre de ces évêques, et qu'il faut en dire autant de Maxime, d'Aton, d'Ariolus et de Bernard, dont les siéges ne sont pas suffisamment indiqués dans l'histoire. Il règne également une certaine confusion dans le Catalogue des abbés de Sorèze. Depuis Bertrand ou Bertram qui en est regardé comme le premier abbé, au commencement du IXe siècle (817), jusqu'à Pierre qui gouvernait cette abbaye en 1057, on ne compte que cinq abbés, savoir : Bertram, Walafrise, Datbert, Rimold, et Seniorel dont l'existence nous est révélée par quelques chartes. Il est manifeste que dans ce long espace de temps qui renferme plus de deux siècles, plusieurs autres abbés dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous ont gouverné cette célèbre abbaye.

Durand de Dôme succéda, en 1059, à Arnaud sur le siége de Toulouse ; il était auvergnat d'origine. Son frère

Bernard-Henri possédait en Auvergne une église nommée Bredon ; on ignore à quel titre. Il entra, dans sa jeunesse à l'abbaye de Cluny, y fit profession, fut conduit par saint Hugues à Moissac, dont celui-ci le créa abbé ; quelque temps après, il fut élu par le clergé et le peuple évêque de Toulouse. Son élection est manifestement indiquée par un acte dans lequel on cède à Durand, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, l'église de Saint-Geny de Lectoure (1059).

L'abbaye de Lézat reçut aussi, à cette époque, dans la personne de Bernard, évêque de Couserans, son abbé, l'église de Saint-Paul de Lucan dans le territoire de Bouconne. Cette donation fut faite par Raymond-Aton, fils d'Aton-Raymond qui avait épousé une sœur de Pons III, comte de Toulouse. Le donateur est celui de qui descendirent les seigneurs de l'Ile-Jourdain. Durand, évêque de Toulouse souscrivit à cet acte.

Roger Ier comte de Foix et Amigue, son épouse, écrivirent à saint Hugues de Cluny, en 1060, pour lui offrir le monastère de Frédelas (Pamiers). Hugues accepta cette offre. Les clunistes possédèrent dès lors cette abbaye ; mais ils furent remplacés, ainsi qu'on le verra plus tard, par des chanoines réguliers, vers la fin du XIe siècle.

Pons vivait encore cette même année, puisqu'il fut présent, avec Adémar, vicomte de Toulouse, à un acte solennel passé dans le vestibule de l'église de Saint-Saturnin, par lequel Durand fit restituer à Moissac plusieurs biens situés près de Bioule dans le Quercy. Nous retrouvons encore son nom dans un acte très important et que pour cette raison nous devons citer ici. — « Sous le règne de Phi-» lippe, roi des Français, Pons étant comte palatin de Tou-

» louse, le très pieux et très érudit Durand en étant évêque,
» au pays de Savès (dans le Toulousain) existait un lieu
» désert où l'on remarquait d'antiques ruines d'une église
» de Saint-Lizier. Un de nos frères nommé Aymard, passant
» un jour en ce lieu, dit aux habitants des villages voisins :
» O malheureux, comment abandonnez-vous ainsi la maison
» de Dieu aux bêtes des forêts !... Semblable à une indus-
» trieuse abeille, il poursuivit son œuvre, et obtint de Guil-
» laume d'Unaud, possesseur de cette terre, qu'il en céde-
» rait la moitié au monastère de Saint-Pierre de la Cour
» (Mas-Garnier); quant à l'autre moitié, Raymond Arnaud
» de Mondonville et Arnaud d'Ars, chevaliers, et leurs fem-
» mes, firent la même cession. Gaufred de Quatrepuy céda
» aussi tous les droits qu'il avait sur cette terre. »

« Peu de temps après, Guillaume d'Unaud, homme vé-
» nérable, vint au monastère au jour de la fête de la Chaire
» de saint Pierre; nous le retînmes à l'Office du matin, et
» voulant reconnaître le don qu'il avait fait, nous le con-
» duisîmes au chapitre et nous l'associâmes à nos bonnes
» œuvres. Il confirma en face des saints autels la cession
» de ce lieu, et revint dans ses terres. » Cet acte est signé
par Aton Raymond de Ylle, et Guillaume et Bertrand de
Ylle. Ces seigneurs appartenaient à la maison de l'Isle-Jour-
dain. La terre dont il est ici question était située non loin
du Burgaut et de Savenès. L'existence de cette antique
église de Saint-Lizier confirme la tradition qui est venue
jusqu'à nous que ce saint évêque, qui paraît avoir vécu vers
le septième siècle, a prêché dans ces contrées, soit avant,
soit pendant son épiscopat. Il existe, au couchant de la pa-
roisse du Burgaut, des monticules qu'on nomme *Mont Lou-*

zin (Mons Licerii), et l'on croit que c'est du haut de ces monticules qu'il annonçait l'Evangile. Saint Lizier était espagnol d'origine, disciple de saint Fauste évêque de Bigorre, et aussi de saint Quintin évêque de Couserans, auquel il succéda.

Le comte Pons mourut quelque temps après la cession de l'église de Saint-Lizier au monastère de Saint-Pierre de la Cour; il était âgé de 70 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sernin, où l'on voit encore son tombeau à côté de celui de Guillaume Taillefer son père. Les mœurs corrompues du siècle où il vivait n'expliquent que trop la conduite qu'il tint dans ses alliances, prenant et répudiant tour à tour diverses femmes : ce qui n'empêche pas que dans les chartes des monastères il soit qualifié de *très excellent* et de *vénérable*. Il laissa trois fils et une fille d'Almodis, sa seconde femme. Guillaume, l'aîné, lui succéda dans le comté de Toulouse, l'Albigeois et le Quercy, sous le nom de Guillaume IV; le second fils, Raymond, eut le comté de Saint-Gilles, dont il prit le nom, mais dont il ne jouit qu'après la mort de sa mère; Hugues, le troisième fils de Pons, mourut jeune et sans postérité. Quant à sa fille, elle fut appelée Almodis, comme sa mère, et épousa plus tard Pierre comte de Melgueil ou de Substancion.

A l'époque de la mort de leur père, ces jeunes seigneurs avaient dix-huit à vingt ans. Raymond de Saint-Gilles épousa sa cousine, fille et héritière de Bertrand comte de Provence, dont il prit aussi le nom. Cette princesse avait un frère nommé Raymond, qui devint, par le mariage de sa sœur, le beau-frère de son cousin. Il faut supposer que ce jeune seigneur vint à Toulouse et qu'il y mourut, puisque son

tombeau se voit encore dans l'église de Saint-Sernin avec cette inscription : *Raimundus Bertrandi.*

Durand de Dôme se rendit en ce temps-là en Gascogne, dans la contrée qui porta plus tard le nom d'Armagnac ; il y souscrivit à un accord passé entre Bernard, comte de cette province, et saint Austinde, archevêque d'Auch, au sujet du monastère de Saint-Mont qui venait d'être fondé par un seigneur du pays. Par cet accord, cette maison fut cédée à saint Hugues abbé de Cluny et à ses religieux, qui en prirent possession. La réputation de sainteté et de savoir de l'évêque de Toulouse devait s'étendre assez au loin, puisqu'en 1061 nous voyons un religieux nommé Dieudonné (Deusdet), abbé de Rodez, céder, au nom de Robert comte de ce pays, l'abbaye de Vabres à l'illustre abbé de Cluny, à la condition expresse que Durand de Dôme, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, la gouvernerait par lui-même. Cette célèbre abbaye recevait tous les jours des témoignages éclatants de la munificence des grands et nobles seigneurs: c'est ainsi que Guillaume IV comte de Toulouse lui céda, avec le consentement de Foulques, évêque de Cahors, l'église de Cos en Quercy. C'est là le premier monument que nous trouvons de la pieuse munificence de ce comte.

Selon toutes les apparences, Durand de Dôme avait emmené dans son voyage en Gascogne Ebbon, prévôt de son église cathédrale. Le clergé et le peuple de ce pays avaient dû bien apprécier le mérite de ce dignitaire, puisque, après la mort de Jean évêque de Lectoure, il fut désigné pour lui succéder. Ebbon garda la prévôté avec son évêché, dont les revenus étaient assez modiques ; en cela il ne faisait que marcher sur les traces de son ancien évêque qui n'avait

cessé de posséder ensemble et l'évêché de Toulouse et l'abbaye de Moissac.

S'il fallait ajouter foi à une charte qui porte la date de 1062, un quatrième concile aurait été tenu à Toulouse sous le pontificat de Nicolas II, de l'an 1059 à 1061. Cette charte est un acte d'union du monastère de Troclar ou de Sainte-Sigolène en Albigeois à l'abbaye de S[t]-Victor de Marseille. Il est dit dans cet acte que Géraud Amélius, laïque, et Vidian Ermengaud, archidiacre d'Albi, possesseurs de ce monastère, touchés du décret du concile de Toulouse auquel Hugues, légat du pape Nicolas, avait présidé, et qui ordonnait de restituer les biens ecclésiastiques injustement possédés, avaient résolu de remettre ce monastère dans son ancien état. Les historiens du Languedoc ont adopté ce concile ; mais nous pensons qu'il y a ici erreur dans la date, et que c'est 1072 qu'il faut lire, et non 1062 ; dès lors la charte dont il est question aurait trait au concile qui fut réellement tenu à Toulouse, quelques années plus tard, par Hugues Le Blanc, comme nous le dirons bientôt.

Almodis, ancienne comtesse de Toulouse, devenue comtesse de Barcelonne, avait une sœur nommée Rengarde qui avait épousé Pierre-Raymond, vicomte de Béziers et d'Agde. Il paraît que cette princesse avait reçu quelque insulte, ou dans sa personne ou dans ses biens, de deux seigneurs toulousains qui étaient frères ; ils se nommaient Roger et Raymond-Bataille, et possédaient dans le pays deux châteaux, l'un portant le nom de Prouille (*Prolianus*) et l'autre de Mirepoix (*Mirapixus*). Par une charte qui porte la date de 1062, ils cédèrent à la comtesse Rengarde et à Royer son fils la moitié de ces châteaux. Cette charte signale ici

deux noms devenus historiques, le premier par l'établissement d'un célèbre couvent de religieuses dominicaines; le second, par la fondation de la ville de Mirepoix, devenue plus tard le siége d'un évêché.

Gardien fidèle des biens et des droits de l'Eglise, le pape Nicolas II, dont le pontificat fut d'assez courte durée, avait lancé la sentence d'excommunication contre tous les usurpateurs des abbayes. Frappés par cette autorité souveraine, Frotaire, évêque de Nîmes, et Raymond, son neveu, qui avaient donné en fief à quelques seigneurs du pays l'abbaye de Sorèze dans le Toulousain, résolurent d'y rétablir la régularité et la cédèrent à l'abbé de Saint-Victor de Marseille; Frotaire se réserva cependant une certaine prééminence sur cette abbaye. Il paraît toutefois que la cession ne fut point consommée.

Il n'était pas rare alors de voir des abbayes gouvernées par plusieurs abbés à des titres divers; ainsi celle de Moissac en avait quatre : l'évêque de Toulouse, abbé immédiat; Hugues de Cluny, abbé général; Guillaume comte de Toulouse, suzerain du lieu, et Gausbert, abbé laïque ou chevalier. Au mois de juin 1063, celui-ci confirma entre les mains de Guillaume l'union qui en avait été faite à celle de Cluny. Cette qualité d'abbé laïque se transmettait par voie testamentaire, car Gausbert déclare que si le comte de Toulouse venait à mourir sans enfants, ses frères, et après eux leurs enfants, lui succéderaient dans ce titre. Il ajoute que si la postérité des comtes palatins de Toulouse venait à s'étendre, leurs successeurs dans le comté jouiraient du même pouvoir.

Cette célèbre abbaye de Moissac reçut alors un nouvel

éclat par les soins et les libéralités de Durand de Dôme : ce prélat fit construire une nouvelle église plus grande et plus belle que la première, et la consacra solennellement au mois de décembre 1063. Austinde d'Auch, Raymond de Lectoure, Guillaume de Comminges, Guillaume d'Agen, Héraclius de Bigorre, Etienne, dont nous ne connaissons pas le siége, et Pierre d'Aire assistèrent à cette solennité. Foulques Simonis ne se rendit pas, parce que, l'abbaye de Moissac se trouvant dans son diocèse, il contestait à l'évêque de Toulouse le droit de consécration. Le nom de ces évêques nous a été conservé par une inscription lapidaire dans l'église de Moissac. Guillaume de Comminges qui assista à la consécration de cet édifice avait succédé à Bernard.

Une année après cette consécration, Durand de Dôme assista à une donation que fit à l'abbaye de Cluny Bernard comte de Bigorre, des églises de Saint-Félix et Saint-Lizier, situées dans ses domaines. On ne doute pas que ce ne fût à l'instigation du prélat que ce seigneur augmenta ainsi les possessions de cette abbaye au sein de laquelle Durand avait embrassé la vie religieuse. Cet acte est daté du mois de novembre 1064.

Nous trouvons encore le nom de ce prélat dans une cession que firent, l'an 1065, au monastère de Sainte-Foi de Conques, des seigneurs du pays toulousain d'une église située dans le territoire de Lavaur et dédiée à saint Christophe. Les donateurs se nommaient Guillaume et Pierre; leurs six enfants, qui sont désignés dans l'acte, étaient Raymond, Ysarn, Guilabert, Bernard, Pierre et Hugues. Ils déclarent que cette donation leur a été conseillée par le comte Guillaume et l'évêque Durand de Dôme. C'est ici

l'un des plus anciens monuments que nous possédions sur le territoire d'Afranium (Lavaur), où fut plus tard établi un évêché soumis à la métropole de Toulouse.

L'influence qu'exercait par son savoir et sa vertu l'évêque de cette ville se manifestait de toutes parts ; il n'existait point de chartes ou d'actes de donation auxquels il ne souscrivit en qualité de témoin, et souvent de principal auteur ; ainsi, en 1066, Guifred archevêque de Narbonne et Bernard Bérenger vicomte de cette ville déférèrent à son tribunal les causes de leurs longues querelles et acceptèrent sa médiation ; il souscrivit aux lettres par lesquelles la comtesse Almodis et Raymond son fils cédèrent à la congrégation de Cluny l'abbaye de Saint-Gilles ; il était encore présent à la donation qu'Amaury, comte d'Auch, et Bernard son frère firent à Hugues, abbé de Cluny, du monastère de Saint-Orens situé dans la ville de Nîmes. Guillaume de Comminges signa aussi cet acte.

Durand de Dôme assista sans doute aussi au mariage d'Almodis, sœur de Guillaume IV et de Raymond de Saint-Gilles, avec Pierre comte de Substancion. Ces noces furent célébrées à Toulouse avec une pompe presque royale. La comtesse douairière de Barcelonne, mère de la jeune princesse, se rendit exprès à Toulouse. A la suite des fêtes nuptiales, Almodis de Barcelonne et le comte de Toulouse son fils confirmèrent à l'abbaye de Moissac et à Durand de Dôme qui en était abbé la donation de la terre allodiale de *Saint-Pierre des Cuisines,* située près de Toulouse, et que Pons III avait déjà donnée à cette même abbaye. Dans cette terre d'une grande étendue se trouvaient un village et une famille du nom d'Etienne *Picola,* qui passa avec tous ses

membres et ses serfs sous la dépendance de l'abbaye de Moissac. La charte retrace les limites de cette terre : elle s'étendait, d'un côté, de la maison de Pierre *Rauge* jusqu'à la Garonne, et de l'autre, du jardin de Pierre Rabie jusqu'en un lieu appelé *Las Crozes* (Crozas), et ensuite jusqu'au fleuve. Il est stipulé dans cet acte que les habitants de *Saint-Pierre des Cuisines* ne seront plus tenus d'avoir recours aux fours des comtes pour faire cuire leur pain et leurs vivres, mais qu'ils pourront se servir de leurs propres fours. Cet article indique que la terre allodiale cessait d'appartenir à la maison comtale, et qu'elle passait sous une domination étrangère. On établit plus tard en ce village un prieuré ou monastère dépendant de l'abbaye de Moissac. L'église de ce prieuré servait de lieu de réunion pour les habitants de Toulouse, lorsque les comtes avaient quelque affaire à leur communiquer. Nous verrons plus tard ce prieuré uni à la chartreuse de Toulouse.

Nous retrouvons encore, en 1068, l'évêque de Toulouse présent à l'accord que le comte et la comtesse de Barcelonne passèrent au mois de mars avec le vicomte Raymond Bernard et Ermengarde sa femme, touchant les domaines de la maison de Carcassonne. Par cet acte, les premiers cédèrent aux seconds tous les villages, châteaux et alleus qu'ils avaient possédés dans les comtés de Carcassonne, de Razès, de Toulouse, de Narbonne, et dans le Minervois. Ainsi, par cet accord, Raymond Bernard et Ermengarde entrèrent dans la possession de tout le domaine utile de la maison de Carcassonne qu'ils avaient aliéné en faveur du comte de Barcelonne.

Le pape Alexandre II occupait à cette époque le siége

apostolique; il envoya son légat le cardinal Hugues Le Blanc en Espagne pour y présider un concile à Gironne, dont la comtesse Almodis et le comte de Barcelonne avaient sollicité la convocation. L'évêque de Toulouse y fut appelé, mais il ne put s'y rendre ; il y députa à sa place un prêtre du nom de Seguin, qui était moine, nous ignorons de quel monastère. Guillaume de Comminges assista au concile de Gironne.

Après le concile de Gironne, le cardinal-légat se rendit à Toulouse; il y fut reçu par Durand de Dôme. Hugues y assembla aussitôt un concile, que nous regardons comme le quatrième de cette ville. Voici les actes de ce concile.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1068, la huitième » année du pontificat d'Alexandre II, la seconde année du » règne de Philippe roi des Francs, sous la protection de » Baudouin comte de Flandres, Hugues Le Blanc, principal » cardinal de la sainte Eglise romaine, par l'ordre du pape » et de l'avis des autres cardinaux, a tenu à Toulouse un » saint concile avec onze évêques, plusieurs abbés, clercs » et laïques. On y a traité d'abord de tout ce qui a rapport » aux Eglises, c'est-à-dire aux évêques, clercs, moines, » laïques, indigents, d'après les saints canons..... Les pères » du concile, animés de l'esprit de Dieu, se sont efforcés » par sentences, défenses et jugements, de couper non seu» lement les branches de la simonie, mais encore d'en ex» tirper jusqu'aux racines.

» On a jugé convenable ensuite de s'occuper principale» ment de l'église de Lectoure depuis longtemps en voie de » destruction. Il existait en ce lieu un certain monastère » construit aux dépens de l'évêché. Les choses en étaient

» venues à ce point par l'ignorance du peuple, que non
» seulement on avait cédé au monastère tous les biens de
» l'évêché, mais encore les autels, les pierres et autres ac-
» cessoires. Il a donc plu au Saint-Esprit de rendre à sa
» primitive institution ce monastère que Grégoire, évêque
» de Lescar, prétendait sans raison dépendre de l'abbaye de
» Saint-Sever ; ainsi, de la même manière qu'on avait fait
» à tort un monastère d'un évêché, il faut par un juste re-
» tour faire un évêché d'un monastère.

» Il a donc été enjoint aux frères qui habitent ce monas-
» tère de recevoir pour évêque le très révérend Raymond,
» qui doit établir là son siége épiscopal. Si les moines veu-
» lent demeurer en ce lieu, qu'ils y vivent selon la règle de
» saint Benoît ; qu'il leur soit permis de choisir un autre
» monastère. Le seigneur évêque introduira dans son église,
» à la place des moines, des clercs religieux, réguliers,
» probes et chastes selon Dieu ; qu'à l'avenir on n'y reçoive
» ou ordonne plus aucun moine, et que ce monastère de-
» vienne à jamais le siége de l'évêché. Ainsi l'ont déclaré
» et confirmé, sous peine d'anathème, le très excellent car-
» dinal Guillaume d'Auch, Aymon de Bourges, Durand de
» Toulouse, Geraud de Cahors, Godemar de Saintes, Gré-
» goire de Lescar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges,
» Raymond de Lectoure, Bernard de Couserans, avec les
» abbés Hugues de Cluny, Adémar de Saint-Martial, Berauld
» de Saint-Gilles, Raymond de Condom, Odon de Saint-
» Jean, Bernard de Marseille, Constant de Clayrac, Ray-
» mond de Saint-Papoul et Frottard de Saint-Pons. »

Tels sont les actes du quatrième concile de Toulouse. Les canons qu'on y dressa et qui avaient trait à la simonie

ne sont point venus jusqu'à nous. Parmi les abbés qui assistèrent à ce concile, on distingue Raymond Ier de Saint-Papoul. Un modeste oratoire, comme on l'a déjà vu, fut élevé au lieu même où le saint reçut la couronne du martyre. Au temps de Charlemagne, cet oratoire fut entouré d'édifices et on y éleva un monastère qui se trouve nommé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, au IXe siècle. A la fin du siècle suivant, le monastère de Saint-Papoul fut uni à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; la noble famille de Roquefort en augmenta beaucoup les bâtiments.

Les religieux de Saint-Papoul se firent distinguer par une parfaite régularité. Guillaume Ier est regardé comme le premier abbé; il eut pour successeur Raymond Ier, qui assista au concile de Toulouse. Vivait alors un noble seigneur originaire de cette ville, nomme Bérenger; il était fils de Bernard et d'Hilloarde. La réputation de sainteté des moines de Saint-Papoul l'attira dans ce monastère; il y prit l'habit religieux, sous la conduite de Raymond, après avoir renoncé à toutes les espérances du siècle. Donnant à ses confrères l'exemple de toutes les vertus, il remplit divers emplois dans le monastère, et entr'autres celui d'économe.

Un autre seigneur de Toulouse nommé Jean, mais dont la famille nous est inconnue, prit aussi à la même époque l'habit religieux et se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, après avoir demeuré quelque temps dans celle de Saint-Papoul qui dépendait de la première. L'histoire ne nous donne aucun document sur l'époque certaine de sa mort. Pour celle de Bérenger, nous en parlerons en son lieu.

Alexandre II écrivit à Grégoire évêque de Périgueux, à

Durand évêque de Toulouse et à Hugues abbé de Cluny, une lettre au sujet d'un crime de fratricide. Le pape s'exprimait ainsi en s'adressant à ces prélats :

« Le porteur de nos lettres est venu jusqu'à nous et nous » a confessé avec larmes qu'il avait commis le crime de » fratricide. Quoiqu'il ait été la cause indirecte de ce for- » fait, il s'est cependant accompli sans la participation de sa » volonté. Son frère étant son ennemi, il lui a tendu des » piéges, et l'ayant forcé à le suivre en le menaçant de le » frapper de la garde de son épée, son cousin qui sur- » vint le tua sans le conseil, la préméditation, la volonté du » prévenu. Votre piété lui a imposé une pénitence conve- » nable; cependant, voulant le traiter avec bonté, nous lui » ordonnons, lorsqu'il sera de retour dans ses terres, de » distribuer la moitié de son patrimoine aux pauvres pour » le repos de l'âme de son frère. Quant à l'autre part, elle » aura la même destination, mais il en retiendra la jouis- » sance pendant sa vie. Après avoir réglé ses affaires, il se » retirera dans un monastère et y fera pénitence pendant » un an. Depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de saint Mi- » chel, il jeûnera une fois la semaine au pain et à l'eau; de » là au carême, il jeûnera trois jours au pain et à l'eau; » pendant trois ans, il s'abstiendra de la participation du » corps du Sauveur, à moins de péril de mort; il jeûnera » tout le carême, le dimanche excepté; il ne portera plus » aucune arme pendant sa vie, vivra séparé de son épouse » pendant sept ans; tant qu'il vivra, il jeûnera tous les ven- » dredis. Si votre prudence juge que cette pénitence est au » dessus de sa faiblesse, elle peut en adoucir la rigueur. »

Telle est la lettre d'Alexandre II, d'après laquelle nous

trouvons encore en vigueur les saintes règles de la pénitence canonique. Le coupable paraît être un seigneur laïque et un homme marié, et les paroles du pontife ne peuvent s'appliquer qu'à quelque chevalier qui devait dépendre, pour le spirituel, de l'évêque de Périgueux et de celui de Toulouse : sans doute, parce qu'il avait quelques domaines dans l'un et l'autre de ces diocèses.

Le prieuré de Camon, situé dans le Toulousain, reçut alors (1070) dans la personne d'Arnauld, son prévôt, l'abandon de certains droits seigneuriaux dont jouissaient Pierre-Bernard comte de Foix et Roger II son fils, moyennant une mule et dix sols monnaie de Toulouse, à titre de retour. Ce prieuré existait vers le commencement du dixième siècle ; vers la fin, il fut cédé par Sulpice, qui le possédait, à l'abbaye de la Grasse. Ce prieuré était situé dans la partie du diocèse de Toulouse, qui forma plus tard celui de Mirepoix.

Nous touchons au terme de l'épiscopat de Durand de Dôme. Peu de temps avant sa mort, il donna son consentement à ce que Raymond, qui venait d'être élu abbé de Sorèze, recût dans l'église de la Daurade la bénédiction abbatiale. Cette abbaye vaquait depuis dix ans lorsque les religieux obtinrent de Frotaire, évêque de Nîmes, la permission d'élire un abbé. Ils s'assemblèrent à Toulouse, dans l'église de Sainte-Marie, et Raymond fut élu. L'évêque de Toulouse était présent à l'élection, et ce fut lui sans doute qui bénit le nouvel abbé. A cette occasion, il confirma l'abbaye dans la possession de tous les biens que les chevaliers et les laïques avaient usurpés sur elle, avec ordre de les restituer. L'acte est souscrit par Frotaire, protecteur de

Sorèze ; par Raymond, abbé de Saint-Papoul, et Izarn, prévôt de Saint-Sernin.

Durand de Dôme mourut peu de jours après cet acte. On prétend, mais sans fondement, que, contre l'avis de son chapitre, il unit à la congrégation de Cluny l'église de la Daurade. Cette union a eu lieu, en effet, un peu plus tard. Durand laissa une grande réputation de sainteté et de savoir ; son érudition était assez étendue pour le siècle où il vivait. Il se montra plein de zèle pour la discipline régulière, et surtout pour l'agrandissement de la congrégation de Cluny, dont il était membre et à laquelle il soumit plusieurs abbayes voisines. Les qualités dont il était orné n'empêchaient pas qu'il n'eut quelques légers défauts : on lui a reproché de mêler quelquefois à ses discours des paroles inconsidérées. Le reproche n'est point sérieux. — Une ancienne légende affirme que saint Hugues de Cluny, dont il était le contemporain et l'ami, lui avait prédit que, s'il ne se corrigeait pas, ses lèvres s'enfleraient après sa mort et sa bouche rendrait une abondante écume ; que cette prédiction s'accomplit ; que Durand apparut à un prêtre nommé Seguin, et que saint Hugues, l'ayant appris, fit garder le silence à sept religieux pour un temps déterminé afin de délivrer son âme. Quoi qu'il en soit de cette histoire, les moines de Moissac regardèrent Durand comme un saint, et lui rendirent une espèce de culte : ils placèrent son image dans leur cloître, vis-à-vis de la porte de la salle capitulaire, avec le titre de Bienheureux.

Le comte de Barcelonne cherchait à étendre ses domaines en deça des Pyrénées. En 1070, il était déjà en possession du comté de Carcassonne et de plusieurs châteaux

situés dans le Toulousain, entr'autres, de celui d'Auriac près de Revel, qui lui avaient été vendus par Rengarde, comtesse de Carcassonne. Le projet du comte de Barcelonne était de constituer de vastes domaines à son fils Raymond Bérenger en deçà des Pyrénées. Le pays de *Lauraguais* avait été compris dans les nouvelles acquisitions. Guillaume IV, qui ne voulait point perdre ses droits, demanda au comte de Barcelonne et à son fils le serment de fidélité et d'hommage pour ce pays. Ces princes refusèrent cet *hommage*, sous prétexte qu'on ne trouvait alors personne qui l'eût vu rendre au père ou à l'aïeul du comte de Toulouse. On parvint cependant à s'accorder : Guillaume céda aux princes et à leur postérité tout ce qu'il avait acquis dans le château à *Laurac*, moyennant la somme de dix mille *mancases* (monnaie de Barcelonne) et une certaine somme à la comtesse de Toulouse. Le comte de Barcelonne s'engagea, de son côté, tant pour lui que pour ses descendants, à tenir en fief le château de Laurac et ses dépendances du comte de Toulouse et de sa postérité. Cet accord fut passé le 7 septembre 1071, en présence de Raymond de Saint-Gilles, de l'évêque de Cahors, de Roger comte de Foix, de Frotard abbé de Saint-Pons, de Pierre vicomte de Minervois, de Humbert évêque élu de Barcelonne, de plusieurs seigneurs des deux cours, et de Guillaume prévôt de Toulouse. Il nous est impossible de déterminer quel était ce Guillaume; — s'il faut le compter au nombre des prévôts de Saint-Etienne, il aurait succédé à Raymond Ebbon qui fut fait évêque de Lectoure; mais son nom ne se trouve point dans le catalogue des dignitaires de cette église.

Le siége épiscopal de Toulouse ne demeura pas long-

temps vacant après la mort de Durand de Dôme. Izarn, prévôt de Saint-Sernin, fut élu pour lui succéder. Ce prélat appartenait à la famille des anciens seigneurs d'Afranium ou de Lavaur, et nous l'avons déjà vu signer la donation, en faveur de l'abbaye de Conques, de l'église de St-Christophe, qui appartenait au château de ses ancêtres. L'illustre maison de Lavaur était représentée à cette époque par deux seigneurs, Guillaume et Pierre d'Afranium. Guillaume eut pour enfants Izarn, Bernard et Pierre ; Izarn était l'aîné et le représentant de cette maison.

Une charte de donation fixe incontestablement l'élection d'Izarn à l'an 1071. Par cet acte, un seigneur nommé Raymond Darnaud et Arnaud son fils cédèrent au monastère de Saint-Pierre de la Cour (le Mas) la terre de *Gaïa* située dans le Toulousain; Raymond de Lectoure et Guillaume prince de Savès signèrent cette donation, et on y déclare qu'elle a été faite l'année même où Izarn a été élu évêque de Toulouse. Cette principauté de Savès dont il est ici question et dont Guillaume était prince ou vicomte, s'étendait dans la partie occidentale du diocèse de Toulouse, sur les bords d'une rivière appelée Save qui donna son nom à ce pays.

Un cri général de réforme s'échappait de tous les cœurs chrétiens. La désolation était alors dans la plupart des monastères ; la discipline régulière se trouvait sans vigueur ; l'abbaye de Lézat, en particulier, paraissait dans un état déplorable. Le peu de religieux qui y étaient restés, s'étant concertés avec plusieurs seigneurs du pays, Roger II de Foix, Raymond-Guillaume, Bérenger d'Auterive et Bernard de Marquefave, écrivirent à Hugues abbé de Cluny pour le

prier d'établir la réforme dans ce monastère. Hugues n'acquiesça à leur demande qu'à la condition expresse que lui et ses successeurs auraient la nomination de l'abbé. Cette condition ayant été acceptée, l'abbaye de Lézat fut soumise à celle de Cluny. L'acte d'union porte la date de 1073. Il faut observer que les seigneurs nommés dans la charte avaient le droit d'élire l'abbé : ce qui rend leur consentement à l'union beaucoup plus méritoire. Les seigneurs d'Auterive Raymond et Bérenger donnèrent en ce même temps à l'abbaye de la Grasse l'église de Sainte-Marie et de Saint-Paul de ce même lieu, dans lequel on établit plus tard un prieuré conventuel. Hugues de Cluny laissa à Lézat Pons Ier pour gouverner l'abbaye réformée.

L'Eglise de Comminges, à cette époque, vit monter sur le siége de ses évêques l'illustre saint Bertrand. Ce prélat était né au château de Settes dans le Toulousain; il eut pour père Raymond Aton, seigneur de l'Hille, et pour mère Hervire, fille du comte Guillaume de Toulouse dit *Taillefer*. Celui-ci étant mort en 1037, trente-six ans s'étaient donc écoulés jusqu'à l'élection de son petit-fils. On suppose que Bertrand fut fait évêque de Comminges à l'âge de 26 ou 27 ans, ce qui placerait sa naissance vers l'an 1047. Il eut deux frères, Raymond et Aton. Le premier fut le père de Jourdain, qui accompagna Raymond de Saint-Gilles à la Terre-Sainte, et c'est de cette expédition que lui vient le nom de Jourdain. Il construisit autour du château paternel une ville qui fut appelée La Hille (Fille) de Jourdain : d'où est venu l'Ile-Jourdain. Aton, second frère de Bertrand, prit le nom d'Andoufielle, terre de son apanage; il épousa la fille du baron de Montaut, dont il eut Guillaume, arche-

vêque d'Auch. On croit que Bertrand fut confié, dans son enfance, à des religieux bénédictins de l'abbaye de *Capatur,* vers les sources de l'Adour. Cette abbaye fut plus tard transportée en un autre lieu qui prit le nom de *Scaladieu.*

Bertrand entra dès sa première jeunesse dans la milice, selon l'usage de son temps. Dégoûté du monde, il renonça à toutes les espérances de la terre et embrassa la cléricature; il devint chanoine et archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse au temps où Pons III, son cousin, tenait le comté de cette ville. A la mort d'Otger, évêque de Comminges, le clergé et le peuple le proclamèrent évêque de cette dernière cité; il reçut la consécration épiscopale à Auch, des mains de Guillaume-Bernard de Montaut, qui n'était ni son oncle ni son neveu, mais qui devait être l'oncle, le frère ou le parent de la femme de son frère Aton d'Andoufielle.

Des monuments dont les restes existent encore aujourd'hui semblent indiquer que Lyon de Comminges s'étendait dans la plaine où se trouve l'église de Val-Cabrère (*Vallis capraria*); on pense même que ce dernier édifice, très remarquable par son architecture romane, existait au temps où saint Bertrand prit possession de l'évêché de Comminges. Cette église est dédiée aux saints Juste et Pasteur, dont les figures décorent le portail avec celles du fondateur et de la fondatrice de ce temple, qui devaient être quelques seigneurs du pays.

Après avoir pris possession de son église, Bertrand commença à relever les murs de la cathédrale, qui n'est point celle qu'on voit aujourd'hui, au moins dans toutes ses parties. Il construisit un cloître pour les chanoines qui embrassèrent de son temps la règle de saint Augustin. L'année

même de son élection, il confirma à l'abbaye de Simorre la possession du monastère de Sarrancolin.

Pendant que saint Bertrand brillait sur le siége de Comminges du plus vif éclat, Izarn, évêque de Toulouse, exerçait une heureuse influence sur ses collègues dans l'épiscopat : ainsi il détermina Guillaume archevêque d'Auch et Raymond de Lectoure à céder l'église de Saint-Geny à l'abbaye de Cluny, en 1074 ; l'année suivante, il conseilla à Roger II comte de Foix de céder au même monastère le château de Lordat et divers domaines du voisinage; en 1075, il assista à quelques autres donations faites par le même comte, soit à Cluny, soit à Saint-Pons de Tomières.

Vers ce même temps, une heureuse révolution arriva dans le chapitre de Saint-Saturnin : les clercs séculiers, qui avaient remplacé les premiers moines, embrassèrent la vie commune ou canoniale, sous la règle de saint Augustin. La régularisation de cette abbaye nous est indiquée dans une donation que lui fit alors l'évêque de Périgueux de l'église de Saint-Cyprien; Geraud, évêque de Cahors, lui donna aussi l'église du Vigan dans son diocèse.

Izarn, qui se faisait déjà remarquer par son amour pour la discipline régulière, trouva un puissant auxiliaire dans Guillaume IV. Ce prince était ami de la paix et se montrait plein de zèle pour les intérêts de la religion. Il conseilla à l'évêque d'exécuter la réforme de l'église de Notre-Dame de la Daurade. Cette église et le monastère qui en dépendait présentaient un affligeant spectacle : la régularité avait disparu, et l'office divin avait été interrompu; Izarn, touché de ces maux, résolut de les céder l'une et l'autre à la congrégation de Cluny. Cet acte d'union fut dressé ainsi qu'il suit :

« Moi Izarn, évêque de l'Eglise de Toulouse, qui suis » assis sur ce siége après les amis de Dieu Saturnin, Sylve » et Exupère de sainte mémoire, considérant que l'église » de Sainte-Marie qui relève de mon Eglise, et qui par les » mérites de cette auguste Vierge a existé glorieuse et vé- » nérable dans ses anciens jours, se trouve maintenant » privée du service et du culte divin ; d'après les conseils » de mon seigneur le comte Guillaume, de plusieurs fidèles, » et surtout des chanoines de mon Eglise, je livre, accorde » et donne cette église à Hugues abbé de Cluny et à ses » successeurs pour que l'ordre monastique y soit toujours » observé. » Izarn déclare dans cette charte que le comte Guillaume a délivré l'Eglise de Toulouse de ses ennemis, c'est-à-dire des simoniaques, qui avaient usurpé tous ses biens. Elle est signée par Raymond évêque de Lectoure et prévôt de Saint-Etienne, Raymond-Pierre chanoine de la même église, Pierre-Amélius prieur, Pierre Borrel et Arnaud Girard ; elle porte la date de 1077.

Après avoir exécuté la réforme de l'église de la Daurade, Izarn voulut entreprendre celle de l'église cathédrale de Saint-Etienne. L'acte de réformation que nous allons citer nous apprendra et la manière dont elle fut réalisée et les maux qui désolaient cette église.

« Moi Izarn, indigne évêque de la ville de Toulouse :

» Il existe en cette cité une église dédiée au premier » martyr Etienne, qui a été confiée à ma faiblesse comme » le siége de ma charge pastorale; elle était autrefois ad- » mirée par la variété de ses richesses et la beauté de » ses bâtiments; les ornements employés au service du » Seigneur y étaient splendides; elle possédait d'immenses

» domaines, des rentes nombreuses; elle s'élevait au-dessus » de toutes les églises voisines et en était appelée par les » fidèles la maîtresse et la mère. Maintenant, ô douleur! » sa gloire s'est éclipsée; elle s'est vue si grandement » dépouillée et de ses richesses et de ses enfants, qu'elle » a eu à déplorer non seulement la ruine de ses murailles, » mais encore l'oubli dans lequel son clergé est tombé de » l'exercice du culte divin, en sorte qu'on peut lui ap- » pliquer ces paroles du prophète : Comment l'or s'est-il » obscurci, sa beauté changée! comment les pierres du » sanctuaire ont-elles été dispersées sur les places publi- » ques!.... »

» Désirant remédier à ces maux, du consentement du » très glorieux comte Guillaume, par le conseil d'Hugues » de Cluny, avec le secours d'Hunaud de Moissac, d'après » l'avis de plusieurs clercs qui y habitent, et avec l'accord » de seigneurs et primats soumis à l'autorité du comte de » Toulouse, j'ai résolu, avec l'inspiration divine, non seu- » lement de réparer les brèches qui ont été faites à ce siége, » de relever ses ruines, de lui restituer les ornements, » champs et domaines qui lui ont été enlevés, mais encore » d'y rétablir l'ancienne vigueur de la discipline.

« J'ai donc statué qu'à l'avenir les clercs qui voudront » s'attacher à cette église se conformeront aux règles sui- » vantes : 1° de ne rien posséder en propre; 2° d'embrasser » la vie commune, quant à la nourriture, le logement et le » vestiaire; 3° de ne sortir ou voyager (hors de la maison » capitulaire) sans la permission du prieur; 4° de s'efforcer » de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme comme ils n'ont » qu'un Dieu, une foi, un baptême. Afin d'ôter à tous la

» facilité de transgresser ces règles, sous le prétexte de la » difficulté de vivre, j'ordonne que désormais ils puissent » élire ou changer à volonté le prévôt, le doyen, les archi- » diacres, l'écolâtre et le sacriste ; qu'ils jouissent de toutes » les rentes et redevances attachées à ces titres, soit que » les biens proviennent d'une succession laïque, soit qu'ils » aient été possédés par des clercs dès leur premier âge. » Voici donc ce que j'ai résolu de leur céder et donner :

» D'après l'assentiment du comte Guillaume, de Raymond » son frère comte du Rouergue, des seigneurs du pays et » de notre conseil privé, je cède aux chanoines qui devront » vivre en commum en cette église les revenus de la pré- » vôté, du décanat, du sacriste et du capiscol ; de plus, les » dixmes de l'église, les offrandes et tout le blé offert par » l'évêque à Saint-Etienne ; les émoluments qui proviennent » de l'épreuve de l'eau froide, épreuve qui ne doit se faire » qu'avec le consentement de l'enfant qu'on y emploie ; de » plus, l'archidiaconé d'Agarnagués, relevant de Pierre » Emilii, prieur du chapitre ; celui qui est situé depuis la » porte du Château Narbonnais jusques vers le territoire » de Carcassonne, relevant de pierre Francon ; tous les » autres archidiaconés des clercs qui voudront vivre en » commun : de telle sorte, qu'après la mort des archi- » diacres, l'évêque puisse élire leur successeur du conseil » du clergé.

» Je donne aux chanoines toutes les bienvenues épis- » copales, et confie à leur garde tous les trésors de l'Eglise, » frappant d'excommunication tout comte, évêque, clerc » ou personne laïque qui oserait les usurper, jusqu'à par- » faite restitution.

» Je cède aussi le territoire ou domaine de Braque (Bra-
» queville) avec ses vignes, prés, cours d'eau, terres cul-
» tivées ou incultes; la moitié du sel que j'ai le droit de
» retirer du bourg de Saint-Saturnin. Qu'il soit donc per-
» mis aux chanoines de posséder toutes ces choses à titre
» d'aumône ou à quel autre titre que ce soit, et d'acheter
» à prix d'argent les biens que les clercs et les laïques
» tiennent en fiefs de moi ou de mes prédécesseurs.

» Je donne encore toutes les terres que je possède hors
» des murs de la ville et près de ses portes, au lieu qu'on
» nomme du *Férétral*.

Le comte de Toulouse voulut aussi ajouter une sanction solennelle à cet acte de l'évêque Izarn ; c'est ainsi qu'il s'exprime : « Moi Guillaume, comte, pour augmenter la
» dignité de cette sainte institution, accorder aux chanoines
» toute la liberté possible, rétablir l'élection et la mission
» de l'évêque dans ce siége que mes prédécesseurs avaient
» usurpées, je les abandonne, comme il convient, aux clercs
» de cette église, promettant d'approuver l'élection qui sera
» faite du consentement de tous. C'est en présence et par
» le conseil de l'abbé de Cluny, de celui de Moissac, et de
» plusieurs nobles personnes, que j'expose ici mes volon-
» tés souveraines. »

Réunissant leurs efforts pour cette grande œuvre, Izarn et Guillaume continuent : « Nous plaçons cette cession sous
» la sauvegarde du vénérable Hugues abbé de Cluny et de
» tous ses successeurs ; et si quelque téméraire ose atta-
» quer cet acte, que ce saint abbé en appelle au siége apos-
» tolique, et se place devant le tribunal d'une si grande
» Majesté le défenseur intrépide de nos droits. »

L'évêque et le comte s'adressent ensuite au pape lui-même : « Nous déposons cette charte à vos pieds, ô Gré-» goire, pontife des pontifes ! afin de lui donner toute l'au-» torité possible. Si quelque évêque ou comte ose attenter » à l'expression si manifeste de notre volonté, qu'il soit » placé sous l'anathème apostolique et sous l'anathème éter-» nel, comme Hycar fils de Carim.

Izarn ajoute encore de nouvelles offrandes : « Je donne » et cède au chapitre de Saint-Etienne le quart des oblations » de l'église de Saint-Saturnin, auxquelles j'ai droit. Je » donne le tiers du cimetière de cette église et la redevance » que ses chanoines ont coutume d'acquitter le jour de la » fête du saint martyr. Je donne le quart des églises dio-» césaines qui relèvent de cette basilique, ainsi que la » prévôté, le décanat, le sacristat, l'écolatrerie, tous les ar-» chidiaconés, les rentes et redevances que je retire de » l'église de Saint-Saturnin, telles que la quatrième partie » des offrandes de l'autel et le tiers du cimetière ». Parmi les donations faites par Izarn à son chapitre, nous remarquons celle-ci : « L'œuvre de la construction de l'église, *operam quoque ecclesiæ construendæ.* » Ce passage nous montre que le premier édifice de Saint-Etienne était tombé en ruines, et qu'Izarn présida à la construction du second. Cette charte, qui porte la date de 1077, fut signée par Guillaume archevêque d'Auch, Raymond de Lectoure, le prieur Pierre, Raymond Guifred, Pierre Benoit et Bernard Aton.

Cet acte mémorable nous découvre les immenses richesses de l'évêque Izarn et celles de l'église cathédrale ; le zèle qu'il montra pour la discipline régulière ; la prudence avec laquelle il triompha des obstacles qu'il dût rencontrer à

l'établissement de la réforme, et les largesses dont il combla les chanoines opposants. On voit ici que l'évêque de Toulouse avait droit à de grandes redevances et rentes sur les biens de la basilique de Saint-Saturnin, qu'il abandonna à son chapitre.

Ainsi à cette époque les chanoines ou clercs réguliers de l'église principale embrassèrent la vie régulière ou commune, qu'ils gardèrent jusqu'au XVIe siècle.

L'exemple des libéralités exercées par Izarn, et surtout des restitutions nombreuses qu'il faisait à l'Eglise pour réparer les abus des temps écoulés, détermina un seigneur nommé Gausbert à céder à l'église Saint-Etienne un archidiaconé qu'il tenait des mains de l'évêque de Toulouse et qui portait le nom de Vieil-Morés (*Veteris Moresii*). Dans cet archidiaconé, dont nous ignorons le lieu, se trouvait un archiprêtré que Gausbert avait donné en fief à un chevalier nommé Pierre Bertrand. Il paraît que ce fief fut excepté de la donation et demeura au pouvoir de ce dernier.

Le premier soin de l'abbé de Cluny, en prenant possession de l'église de la Daurade à Toulouse qui lui avait été cédée par Izarn, fut d'envoyer dans ce monastère un homme capable d'y faire fleurir la discipline monastique ; cet homme était Gidbert, qu'on regarde comme le premier prieur. Son existence en cette qualité nous est révélée par une antique charte de Saint-Saturnin, dans laquelle il est ainsi désigné. Une grande controverse s'est élevée parmi nos historiens pour savoir si, aux temps primitifs, la Daurade avait été desservie par des clercs ou par des moines. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au IXe et Xe siècle elle fut servie par des religieux, et il paraît probable qu'antérieu-

rement à ces derniers elle était possédée par des clercs qui la gouvernaient, sous le régime paroissial d'un prieur ayant sous lui un vicaire perpétuel. Dans le cours du xe siècle, la Daurade passa au pouvoir des clercs séculiers qui étaient soumis au chapitre de Saint-Etienne, et qui la gardèrent jusqu'à la cession qui en fut faite par Izarn à Cluny, comme on l'a vu plus haut.

Les moines de cette célèbre abbaye firent fleurir dans le monastère de la Daurade la plus parfaite régularité ; de saints religieux y habitèrent ; il devint une des grandes gloires de l'ordre de saint Benoit, et fut depuis enrichi de nombreux priviléges de la part des papes, des rois de France et des comtes de Toulouse. Les habitants de cette cité choisirent leur sépulture dans ses cloîtres splendides ; les religieux de Cluny l'enrichirent d'un très grand nombre de reliques, parmi lesquelles on distinguait une portion du titre de la croix. La dévotion des peuples éleva dans son église une statue miraculeuse de la Vierge connue sous le nom de Notre-Dame la Noire, qui, aux jours des calamités publiques, était descendue avec grande pompe de son piédestal et portée processionnellement dans les rues et les places de la ville. L'église de la Daurade eut enfin sous sa dépendance celle de la Dalbade, l'abbaye de Saint-Cyprien au faubourg de ce nom, le prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Martin, cédé plus tard aux Ursulines ; une chaire de théologie fut créée dans ce monastère, dont le prieur pouvait user de la crosse dans les cérémonies publiques.

Le comte Guillaume poursuivait le cours de ses libéralités envers l'Eglise : ainsi, en 1078, il céda à Hunaud, abbé de Moissac, et à son monastère, pour le repos de son âme,

un jardin situé dans la paroisse de Wandalor, les sources et le verger qui en dépendaient.

Cette même année, on tint un concile à Gironne en Espagne, auquel assistèrent quelques évêques de la province de Narbonne, parmi lesquels nous trouvons Guillaume de Comminges. La date de ce concile et la souscription de cet évêque jettent ici une certaine perturbation dans notre histoire. D'après la chronologie des évêques de Comminges, Guillaume II était évêque de cette ville en 1063, puisqu'il assista cette même année à la dédicace solennelle de l'église de Moissac, et, en 1068, au quatrième concile de Toulouse. Nous pensons que c'est par erreur que l'on a placé son nom au second concile de Gironne dont il est ici question, et qu'il n'assista qu'au premier concile de cette ville, qui fut tenu dans la même année que celui de Toulouse par le cardinal Hugues Le Blanc et Guifred archevêque de Narbonne. Guillaume eut pour successeur Otger, dont on place l'épiscopat vers la fin de l'an 1072 ou 1073, époque à laquelle, comme nous l'avons observé plus haut, saint Bertrand occupait le siége de Comminges, puisque en ce même temps il confirmait une donation faite à l'abbé de Simorre.

Guillaume IV et Raymond de Saint-Gilles étaient alors les plus puissants seigneurs de la partie méridionale de la France ; ils jouissaient paisiblement de tous les pays qui avaient appartenu à leurs ancêtres ; l'étendue de leurs domaines était indiquée dans leurs titres : le premier se qualifiait de *Comte duc de Toulouse*, de l'*Albigeois*, du *Quercy*, du Lodevois, du Périgord, du Carcassés, de l'Agenais et de l'Astarac ; le second, de comte de Rouergue, de Gevaudan, de

Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne et d'Uzès. On voit par ces titres que tous les biens d'Eudes, comte de Toulouse, quatrième aïeul de ces princes, furent réunis sur leur tête. Eudes eut deux fils, Raymond II et Ermengaud ; Guillaume et Raymond de Saint-Gilles descendaient de Raymond II : c'est ce qui explique la réunion de tous ces domaines sous leur autorité.

Guillaume IV ne dominait immédiatement que sur le Toulousain, l'Albigeois, le Quercy et le Lodevois ; quant aux autres pays, il n'avait sur eux qu'une autorité médiate. Raymond de Saint-Gilles possédait aussi le marquisat de Provence, et quant au comté de Saint-Gilles dont il prit le nom, il était compris dans celui de Nîmes. A la tête donc de la province paraissaient ces deux puissants princes ; venaient ensuite au-dessous d'eux les comtes de Carcassonne et de Razès, de la maison de Barcelonne, qui possédaient le Lauraguais ; les comtes de Foix, qui possédaient une partie du Toulousain, sous la suzeraineté du comte de Toulouse ; les comtes de Comminges ; et après ces comtes, venaient les vicomtes d'Albi, de Lautrec. Parmi les seigneurs les plus nobles, on distinguait ceux de l'Ile-Jourdain.

La grandeur de la puissance de Guillaume IV donna quelque ombrage au comte de Poitiers Guillaume VIII. Il paraît qu'il exista entr'eux un certain désaccord, car le premier, ayant surpris près de Bordeaux cent chevaliers nobles de l'armée du comte de Poitiers, les tailla en pièces. Excité par la vengeance, celui-ci se mit à la tête de ses nombreux vassaux, parut devant Toulouse, ravagea tous les environs et s'empara même de la ville, qu'il rendit bientôt après à son légitime maître.

LIVRE XIII

DEPUIS LA PRISE DE TOULOUSE PAR GUILLAUME DE POITIERS EN 1079 JUSQU'AU DÉPART DE RAYMOND DE SAINT-GILLES POUR LA CROISADE EN 1096.

Peu de temps après l'expédition du comte de Poitiers sur Toulouse, Guillaume IV entreprit le voyage de Rome. Le fameux Hildebrand, Grégoire VII, gouvernait alors l'Eglise. Homme justement célèbre, d'une rigueur de caractère inflexible, austère dans ses mœurs, possédant d'éminentes vertus, il avait été élevé par son mérite seul, et contre son gré, au souverain pontificat des rangs les plus obscurs de la société (il était fils d'un forgeron). Il avait excommunié le frère du comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, à cause de son mariage. Probablement Guillaume s'était rendu à Rome pour y traiter des affaires de son frère auprès d'Hildebrand, mais l'histoire ne nous apprend rien sur ces négociations. A son retour de Rome, Guillaume reçut l'hospitalité dans le monastère de Saint-Pons de Tomières. Il fut si satisfait de la régularité de cette maison, qu'il voulut lui laisser une marque éclatante de sa libéralité : par une charte qui porte la date de 1079, il confirma la donation qui avait été faite par Roger II comte de Foix de l'église de Saint-Pierre d'Escousse, et permit en outre aux religieux d'acquérir des terres dans les pays du Périgord, d'Agen et d'Astarac. Cette donation fut accompagnée d'une certaine solennité ; le prince, suivi d'une nombreuse cour

et d'Esmengarde vicomtesse de Béziers, se rendit devant la porte de l'église, où il fit promesse de défendre les droits du monastère; il se dirigea ensuite vers l'autel de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie où reposaient les corps de saint Pons et de plusieurs martyrs, et plaça la charte sur la pierre de l'autel. Guillaume, après avoir rempli ces religieux devoirs, se rendit à Toulouse pour assister au concile qui venait d'y être convoqué. L'objet principal de cette assemblée était de frapper d'anathème les usurpateurs des biens de l'Eglise. Hugues, évêque de Die et légat du pape, y présida. Bertrand, évêque de Maguelonne, y fut déposé comme simoniaque, et l'on croit que Frotard, évêque d'Albi, y fut frappé de la même peine pour le même crime. S'il faut croire à une chronique peut-être un peu suspecte, Frotard aurait acheté l'évêché d'Albi pour le prix de quinze superbes chevaux. On affirme que l'accusation fut portée devant Grégoire VII, et qu'il fut condamné par le concile de Toulouse. Un fait assez singulier est encore rapporté dans cette chronique : il y est dit que Frotard ne voulut point se soumettre à cette sentence, qu'il vendit l'église de *Vioux* aux moines d'Aurillac; qu'étant lui-même venu en ce lieu, il engagea les chanoines à embrasser la vie régulière, et que, pendant que ceux-ci se rendaient à Toulouse pour y apprendre les saintes règles que l'évêque leur proposait d'embrasser, il fit aux moines d'Aurillac la vente dont on vient de parler. Etant ensuite parti pour Aurillac afin de retirer le prix dont il était convenu, il fut pris et conduit au château de Peyrole, où il donna 200 sous et un cheval pour sa rançon. Frotard, de retour à Albi, tomba malade; ayant demandé le viatique, on ne voulut le lui accorder

qu'à la condition qu'il abandonnerait l'anneau et le bâton pastoral. Il mourut ensuite misérablement. Tels sont les faits rapportés dans cette chronique, dont l'auteur est inconnu et se montre très opposé à cet évêque. Nous ne regardons pas cette pièce comme exprimant l'exacte vérité sur tous les points.

C'est par erreur qu'on a avancé que les pères du concile de Toulouse écrivirent aux fidèles de l'Eglise de Narbonne pour les engager à ne pas recevoir en qualité d'archevêque Pierre évêque de Rodez, fils de Bérenger vicomte de Narbonne, puisque Pons fut sacré dans ce concile évêque de Rodez pour succéder à Pierre. Comment, après cela, les évêques assemblés auraient-ils consenti à sacrer le successeur d'un prélat dont ils regardaient l'élection à la métropole de Narbonne comme illicite? Ce fut le pape Grégoire VII qui écrivit aux vicomtes et aux fidèles de Narbonne en faveur de Dalmacius, qu'il avait canoniquement élu, et c'est dans cette lettre qu'il est fait mention du cinquième concile de Toulouse dont les canons ne sont point venus jusqu'à nous.

Arnaud II, neuvième abbé du monastère de Saint-Théodard, voyant la discipline monastique perdre insensiblement sa vigueur primitive, unit son abbaye à celle de la Chaise-Dieu en Auvergne, et la soumit à Seguin qui en était abbé. Cet exemple fut suivi par l'abbé de Saint-Michel de Gaillac, qui soumit aussi au même monastère la maison qu'il gouvernait. Ces donations furent, l'année suivante, approuvées par Grégoire VII.

Peu de temps après le cinquième concile de Toulouse, Guillaume IV se rendit de nouveau à l'abbaye de Saint-Pons

de Tomières; il y trouva Raymond de Saint-Gilles son frère, et y fut accompagné par Emma, sa seconde femme. Par une charte qui porte la date de 1080, Guillaume, de concert avec son épouse, accorde aux religieux le pouvoir d'acquérir et de posséder des terres dans tous les évêchés de sa dépendance; il donne ensuite au monastère la forêt d'Orzvals, située dans le territoire de Venerque, de Roqueville, d'Espanès, d'Eze et de Loarret; il cède aussi toutes les redevances qui provenaient de Venerque même. Parmi les illustres seigneurs qui signèrent cet acte, on distingue Raymond de Saint-Gilles, le comte Bertrand son fils, le vicomte Adémar, Bernard Raymundi de Toulouse, Amauri de Roquefort, Arnaud Pons de Clermont et Arnaud Atton. Le prêtre Jausselin, chapelain de Guillaume, écrivit la charte.

On voit d'après cet acte que le comte avait des fils et une fille. L'aîné de ses enfants s'appelait Pons; il les avait eus de Mathilde, sa première femme. Il avait épousé en secondes noces Emma, troisième fille de Robert comte de Mortaing en Normandie et de Mathilde de Montgoméri. Robert était frère de Guillaume le Conquérant. Le fils de Raymond de Saint-Gilles, Bertrand, est encore nommé dans cet acte; il l'avait eu de sa première femme, qui était sa cousine, étant fille de Bertrand comte de Provence, oncle paternel de Raymond : mariage qui attira sur ce seigneur les anathèmes de Grégoire VII, comme étant contraire à l'ancienne discipline de l'Eglise. Il épousa en secondes noces Mathilde, fille de Roger comte de Sicile.

L'excommunication lancée par le dernier concile de Toulouse contre les laïques usurpateurs des biens ecclésiastiques

produisit la restitution de plusieurs églises ; ainsi, en 1081, quelques nobles seigneurs du pays toulousain, Raymond-Guillaume de Marquefave et Bernard son neveu, avaient cédé en fief à Guillaume Ardoï de Ravidan et à ses frères Dodon et Roger une église dédiée à saint Hippolyte. Frappés des sentences portées par le concile, ces grands seigneurs (*famosi et robustissimi*) se rendirent au monastère de Lézat, et là, prosternés devant la porte de l'église, en présence de toute la noblesse et du clergé du pays, ils cédèrent l'église de Saint-Hippolyte à l'abbaye de Saint-Etienne du Mas-d'Azil. Le fief de Saint-Hippolyte était situé sur les rives de la Garonne, près d'un village nommé Capens. L'acte de donation est signé par Izarn, évêque de Toulouse, et par Arnaud, chanoine de Saint-Saturnin.

Ce dernier monastère avait vu un grand changement s'opérer dans son sein. Dès les temps anciens, cette église avait été possédée par des moines, auxquels, depuis quelques années, avaient succédé des chanoines séculiers. Ceux-ci, obéissant au mouvement imprimé à tous les points de la France, s'étaient régularisés et avaient embrassé une règle particulière, comme on l'a vu plus haut. Izarn et le chapitre de Saint-Etienne prétendaient avoir quelques droits anciens sur cette église. Fatigués de ces prétentions, les chanoines de Saint-Sernin écrivirent à Grégoire VII, lui promirent une redevance annuelle de dix sols et sollicitèrent sa protection : ils affirmaient que les religieux de Moissac, forts de l'autorité du comte Guillaume IV, leur avaient enlevé une église qu'Amé évêque d'Oleron leur avait adjugée en présence d'autres évêques, peut-être au dernier concile de Toulouse.

Touché de ces plaintes, le pape écrivit au cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, en ces termes : « Vous savez que la chanoinerie de Saint-Saturnin près » de Toulouse est soumise au Saint-Siége, et quoique notre » sollicitude s'étende à toutes les églises, nous devons pren- » dre un soin particulier de celles qui ont recours à nous. » Cette église a nouvellement embrassé la vie régulière, et » vous n'ignorez pas qu'elle y est fidèlement observée..... » Les chanoines qui la desservent se sont plaints des clercs » de Saint-Etienne, qui leur ont enlevé et les priviléges par » nous accordés et un cimetière dont la possession leur a » été acquise, et aussi plusieurs églises. Ils se plaignent » encore de ce que les moines de Moissac leur ont enlevé » une autre église, et que cette violence leur a été faite par » la volonté du comte de Toulouse. Avertissez donc les » clercs, les moines et le comte, qu'ils se désistent de leurs » entreprises contre cette église, et qu'ils obéissent à nos » ordres et respectent les priviléges par nous accordés. » Avertissez l'évêque de ce diocèse de ne plus inquiéter » par soi ou par autrui les chanoines de Saint-Saturnin. »

Cette lettre du pontife suprême ne produisit pas un grand effet sur l'esprit de l'évêque de Toulouse, car, vers la fin de l'an 1082, il céda l'église de Saint-Saturnin à Hunaud abbé de Moissac et à celui de Cluny pour qu'on y établît l'ordre monastique. Dans l'acte de cession, Izarn réserve la quatrième partie des offrandes, la garde de l'autel du martyr, la nourriture et le logement du gardien, qui doivent être fournis sur la mense claustrale, la clef du sépulcre du saint martyr et celle de l'autel de saint Asciscle, le tiers des oblations faites par le peuple pour l'entretien de l'Œuvre,

la quantité de cire réservée à l'évêque, au prévôt, au doyen, au sacriste, et le luminaire qui doit servir au repas que les chanoines ont accoutumé de lui donner, enfin les fonds destinés à la construction de l'église ; il veut qu'après sa mort ces fonds reviennent au chapitre de Saint-Etienne. Après la construction de l'église, il donne à Saint-Etienne la moitié de toutes les offrandes qu'on a accoutumé de partager entre l'évêque et la mense claustrale ; il réserve le tiers de tous les revenus des sépultures, l'*honneur* de la prévôté, du décanat et de la sacristie, honneur qui, après sa mort, doit être rendu à Saint-Saturnin, et la célébration de certaines fêtes dans l'année. Il stipule qu'il sera loisible à tout habitant de se faire enterrer au cimetière de Saint-Etienne, et qu'on n'élira jamais d'abbé à Saint-Sernin, mais que la communauté sera toujours soumise à l'abbaye de Cluny.

Le comte Guillaume approuva cette cession et toutes les réserves exprimées par l'évêque. L'acte est signé par Arnaud, abbé de Saint-Théodard, Pierre Amélius, prévôt de Saint-Etienne et archidiacre d'Agen, Ramon, chanoine de la cathédrale, Pons-Bernard de Lavaur, et quelques autres. Guillaume, cédant à l'ardent désir qu'il avait d'introduire des moines dans l'église de Saint-Saturnin, en chassa violemment les chanoines, qui, obligés de fuir, trouvèrent un asile dans le territoire de l'évêché de Cahors. Cette conduite irrita le cardinal Richard, Dalmace archevêque de Narbonne, Hugues archevêque de Lyon, Hugues abbé de Cluny, et surtout Geraud évêque de Cahors, ainsi que la plus grande partie des clercs et des fidèles de l'un et de l'autre sexe. Justement effrayé de ces réclamations, le comte

de Toulouse pria l'évêque de Cahors de ramener les chanoines de Saint-Saturnin : ce qui fut exécuté. Le prince les rétablit avec honneur dans leur église, le 23 juillet 1083.

Ayant confirmé par un acte public le rétablissement des chanoines, il y déclare que c'est par les conseils de l'évêque de Cahors, de Pierre évêque de Carcassonne, et de Frottard abbé de Saint-Pons, qu'il a voulu réparer cette injustice; il s'engage à ne plus la renouveler, laisse aux chanoines la liberté de leur cloître, les confirme dans la possession de leurs biens, pardonne à tous ceux qui lui avaient résisté, et déclare fausse et de nulle valeur la charte qu'il avait dressée avec Izarn. Plusieurs seigneurs du pays signèrent cet acte; nous distinguons Izarn vicomte de Saint-Antonin, Amauri d'Ariphat, Bernard-Raymond de Tolosa ou Toulza, Sanche vicomte de la Barthe, Arnaud-Pons de Mur, Guillaume de Biron, et quelques autres.

Les chanoines réguliers de Saint-Saturnin demeurèrent paisibles possesseurs de leur église et furent gouvernés par un prévôt jusqu'au siècle suivant, où ils eurent un abbé régulier, qui fut plus tard sécularisé. Il paraît, d'après le témoignage d'Izarn, qu'à l'époque de l'introduction des moines de Cluny à Saint-Saturnin, l'église dont Pierre Roger avait commencé la construction n'était point encore terminée, et que le corps de saint Saturnin était enseveli dans un tombeau souterrain dont l'évêque de Toulouse se réserva la clef. Nous apprenons par cette charte que, tous les ans, les chanoines de cette église devaient donner un repas à l'évêque et fournir l'éclairage.

L'évêque de Toulouse se vit obligé de renoncer à la cession qu'il avait faite du monastère de Saint-Saturnin à

l'abbaye de Cluny, espérant toutefois conserver quelques-uns de ses anciens priviléges. On assure qu'il se rendit à Rome, et que le pape, modifiant ses premières concessions, rétablit l'évêque Izarn dans quelques-uns de ses droits. Cette nouvelle déclaration fut faite en présence de Dalmace de Narbonne, de l'archevêque d'Auch, des évêques de Porto et d'Albano, des abbés de Cluny et de Moissac, et de plusieurs autres prélats de la cour romaine. Ce fait n'est cependant rapporté que dans un seul acte trouvé dans les archives de Saint-Etienne ; il pourrait bien ne pas jouir d'une grande certitude historique.

Les clercs de cette dernière église étaient alors gouvernés par Pierre Amélius, dont nous avons déjà parlé. Son nom se rencontre dans plusieurs chartes de l'année 1083 et les suivantes ; il y reçoit la donation de plusieurs églises, parmi lesquelles nous distinguons celles de Lauraguel et de la Salle. Ces églises furent cédées au chapitre de la cathédrale, et d'après les intentions des donateurs, les revenus devaient être affectés à l'admission des chanoines. C'est ici l'un des plus anciens titres de fondation pour les canonicats.

Ces grandes munificences seigneuriales, qui n'étaient peut-être, à vrai dire, que des restitutions de biens usurpés, se répétaient de toute part; ainsi nous trouvons à cette époque un seigneur du pays toulousain nommé Auttemart qui céda à l'abbaye de Moissac, et à Hunaud qui en était abbé, le lieu et l'église de Saint-Pierre de Villematier situés dans le Toulousain. Izarn confirma cette donation. Un autre seigneur nommé Engelric et Raymond son fils possédaient l'église de Saint-Pierre et de Saint-Julien de *Thésac*. Un

vieux cartulaire de Saint-Etienne ayant fait connaître que cette église avait été depuis longtemps cédée, sous forme d'alleu, au monastère du Mas-d'Azil, ces seigneurs, justement effrayés, s'empressèrent de restituer à cette maison et à Amélius son abbé tout ce qui pouvait leur revenir sur cette église. Ce monastère et celui de Montolieu furent encore confirmés dans la possession de leurs églises et de tous leurs biens par les soins et l'autorité d'Izarn, qui, dans l'extrême activité de son zèle, ne négligeait rien pour faire rentrer les églises de son diocèse dans tous leurs droits.

Sous son glorieux épiscopat vivait à Toulouse un chanoine de Saint-Saturnin que cette église a honoré d'un culte public, saint Raymond, dont il faut maintenant raconter l'histoire. Raymond naquit à Toulouse de parents illustres par leur naissance, sous le règne d'Henri Ier, Pons III étant comte de Toulouse et Roger occupant le siége de cette ville. Il apprit les premiers éléments des lettres dans les écoles publiques de sa patrie, et pria ses parents de le placer dans une communauté de jeunes clercs attachée au chapitre de la basilique de Saint-Saturnin. Quand il eut terminé ses études, il s'engagea dans l'état du mariage, et perdit peu de temps après sa femme. Possesseur d'une grande fortune, il s'adonna à toutes les œuvres de miséricorde, fit construire à ses frais deux ponts sur la rivière de l'Hers, pour la sécurité des pélerins qui se rendaient en dévotion à Saint-Saturnin. La basilique construite par Pierre Roger était demeurée inachevée; l'abside, le transeps, et peut-être même la tour du clocher, étaient seulement construits. Raymond se proposa de continuer et de terminer cet édifice, qui avait été entrepris

sur des proportions colossales; il embrassa dès-lors l'état ecclésiastique, et fut reçu au nombre des clercs ou chanoines de Saint-Saturnin. Il est regardé comme le fondateur d'un hôpital où treize pauvres clercs devaient être élevés; il ne termina pas cet établissement. La plus grande partie des bâtiments ayant été détruite par le feu, saint André, évêque de Carcassonne, le rebâtit de nouveau; il fut appelé *collége de saint Raymond*, du nom de son premier fondateur. Au XVI[e] siècle, Jean Bonhomme, curé de Saint-Michel de Lanès, créa deux places de boursiers pour deux prêtres qui devaient alternativement célébrer les saints mystères dans la chapelle du collége. Raymond fut créé grand aumônier du collége qu'il avait fondé, et mourut plein de jours et de mérites le 3 juillet. Il fut enseveli dans la maison qu'il avait si richement dotée. Nous parlerons plus loin de l'élévation solennelle de ses reliques et de son culte. Saint Raymond était déjà mort à l'époque de la première croisade (1096); il avait conduit la construction de l'immense nef de la basilique de Saint-Saturnin jusqu'au dessus des fenêtres supérieures. Après sa mort, ce magnifique monument fut terminé, et tout porte à croire que, lorsque Urbain II le consacra, il restait peu de choses à faire pour le compléter tel qu'il est aujourd'hui.

La plus ancienne Vie de saint Raymond que nous connaissions se touvait dans un vieux manuscrit conservé aux archives du collége de ce saint : elle était divisée en neuf parties, qui formaient autant de leçons pour son office; la seconde vie fut composée, au dix-septième siècle, par B. Medon, conseiller à la sénéchaussée de Toulouse, qui, en la publiant en langue latine, garda l'anonyme; la troi-

sième fut donnée peu de temps après par le P. Jalras, cordelier, qui la publia en français et s'étendit beaucoup sur les miracles du saint. Nous rapporterons tous les prodiges attribués à saint Raymond à l'occasion de l'élévation de ses ossements. On a faussement attribué l'antique légende dont nous venons de parler à saint Anselme, abbé du Bec. Le sentiment qui l'attribue à un chanoine régulier de Saint-Saturnin, au treizième siècle, nous paraît très probable; elle a été évidemment composée sur des traditions locales, et peut-être même sur quelques notes manuscrites. La vie composée par B. Medon fut publiée à l'occasion de la cessation de la peste; l'auteur la dédia à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Quant à la vie française publiée par le P. Jalras, ce n'est qu'un long et assez fastidieux panégyrique de saint Raymond, divisé par discours pour quelque octave dédiée au saint.

Les monuments les plus authentiques attestent la sainteté de saint Raymond; il porte le titre de Confesseur dans un très ancien missel manuscrit de l'église de Saint-Sernin, où sa fête est marquée au 3 juillet. Le cartulaire de Saint-Saturnin renferme vingt-neuf donations faites au collége de Saint-Raymond depuis l'an 1124 jusqu'à l'année 1164, et dans ces donations Raymond porte le titre de *saint*; il est ainsi désigné dans toutes les anciennes Vies. Le culte qui lui est rendu depuis près de sept cents ans à Toulouse est donc pleinement justifié. Il l'est encore par la bulle d'Alexandre III, adressée en l'an 1169 aux chanoines de Saint-Sernin; par d'anciens inventaires des biens et des ornements appartenant au collége; par de très anciennes inscriptions gothiques où Raymond est nommé *saint*.

Une grande controverse s'est établie touchant le temps précis où saint Raymond a vécu. Tout ce qu'on peut affirmer, sans lui donner toutefois une très longue vie, c'est qu'il a pu être contemporain de Pierre Roger, évêque de Toulouse, qui mourut avant 1032; d'Henri Ier, roi de France, qui succéda à son père Robert, en 1031; de Pons III, comte de Toulouse, qui mourut vers l'an 1060; de Guillaume IV son fils, et d'Izarn qui fut fait évêque de Toulouse en 1071. On croit qu'il mourut en 1074; mais nous pensons qu'il a poussé un peu plus loin sa carrière, sans qu'il soit possible de fixer l'époque précise de sa mort, qui eut lieu certainement sous l'épiscopat d'Izarn. Les uns disent qu'il employa treize ans, et les autres vingt, à la construction de la basilique de Saint-Saturnin. Quoi qu'il en soit, la date de l'église actuelle est bien fixée : elle a été bâtie telle qu'elle est aujourd'hui dans le cours du onzième siècle, de l'an 1020 à l'an 1096; l'abside et le transeps ont été construits les premiers.

Guillaume IV perdit les princes ses fils en bas âge; l'un et l'autre furent ensevelis dans un même tombeau, à l'église de Saint-Saturnin. Il avait eu deux femmes, Mahaut ou Mathilde et Emma. Ayant eu de cette dernière une fille nommée Philippe, il la maria, en 1086, à Sanche, roi d'Aragon et de Navarre; elle survécut à son père, et après la mort de son premier mari elle épousa Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Guillaume IV, se voyant sans enfants mâles, appela à sa succession Raymond de Saint-Gilles son frère, qui prit aussitôt le nom de *Comte de Toulouse,* qu'il ajouta à ceux de duc de Narbonne et de marquis de Provence. Il paraît en cette qualité dans une

donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-André d'Avignon et qui porte la date de l'an 1088.

L'évêque de Toulouse poursuivait le cours de ses libéralités envers son Eglise. Il céda ou plutôt restitua à la cathédrale l'église allodiale de Saint-Geniès de Barada ou de la Bastide, ainsi que les terres qui en dépendaient. Ces terres étaient possédées par un seigneur nommé Maynaud et ses enfants Pierre et Etienne, qui demeurèrent fermiers de ce domaine sous la dépendance du chapitre. Son affection pour l'ordre de Cluny et l'abbaye de Moissac le portèrent à engager un certain Serge, abbé de Jérusalem, à leur céder une église consacrée à saint Beau, sous la redevance d'une rente annuelle.

L'abbaye de Saint-Pierre de la Cour était alors gouvernée par Raymond I[er], qui en est regardé comme le deuxième abbé. Sur le point de terminer sa carrière, il acheta pour le prix de cent sous toulousains en faveur de son monastère, de Pons-Arnaud, d'Aton et d'Aymard ses frères, la moitié de l'église d'Aucamville; la tradition de cette église ne fut cependant opérée que sous Bertram I[er], successeur de Raymond. Les vendeurs appartenaient à la famille seigneuriale de Verdun, représentée alors par Gausbert, qui vendit à cet abbé l'autre moitié de l'église et ses dépendances.

Grégoire VII était mort en 1085. Sa sainteté fut attestée par plusieurs miracles. Il eut pour successeur Victor III, qui n'occupa le siége que pendant un an. Otton, évêque d'Ostie, lui succéda sous le nom d'Urbain II. En 1090, ce pontife ordonna à ses légats de convoquer un concile à Toulouse. Tous les évêques de la Gaule celtique y assistèrent. Dalmace, archevêque de Narbonne, s'y trouva, ainsi

que Bernard archevêque de Tolède, qui revenait de Rome où il avait obtenu la primatie de son Eglise sur l'Espagne. Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, y envoya aussi des ambassadeurs. Ceux-ci exposèrent aux pères assemblés que ce prince ayant depuis peu enlevé cette ville aux infidèles, il était nécessaire d'y rétablir le christianisme, et demandèrent des légats pour remplir cette importante mission. On affirme qu'Izarn fut accusé de plusieurs crimes devant ce concile, mais qu'il y fut pleinement justifié. Nous regardons ce fait comme peu exact, à moins qu'on ne veuille ici faire mention des efforts qu'avait faits ce grand évêque pour rétablir la réforme dans son chapitre, l'église de la Daurade et celle de Saint-Saturnin, efforts qui, bien loin d'être des crimes, étaient au contraire des actions très dignes d'éloges.

On porta dans ce concile, le sixième de Toulouse, des anathèmes contre les seigneurs laïques usurpateurs des biens de l'Eglise. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et Amé, archevêque de Bordeaux, y présidèrent en qualité de légats du pape; parmi les évêques, on comptait Dalmace de Narbonne, Bernard de Tolède, Izarn de Toulouse, Matfred de Béziers, Godefroid de Maguelonne, Pierre de Nîmes, Pierre de Carcassonne, Bernard de Lodève, Bérenger d'Agde et Guillaume d'Albi. Raymond de Saint-Gilles se touva aussi à ce concile. Il abandonna, en présence des prélats, la part des offrandes qu'on faisait à l'autel de ce saint et que ses prédécesseurs avaient usurpées. Berthold, écrivain de cette époque, nous a conservé les actes de cette assemblée.

Les injustes accusations portées contre Izarn dans ce

concile n'altérèrent pas l'influence qu'il exerçait sur l'épiscopat; ainsi, en 1090, Geraud II de Gourdon, évêque de Cahors, le pria de confirmer son testament, et Dalmace, archevêque de Narbonne, l'appela au concile qu'il tint en cette ville l'année suivante.

La sépulture des comtes de Toulouse se trouvait encore à cette époque à Saint-Sernin. Nous voyons, en effet, sous la date de 1093, un accord passé entre les chanoines de Saint-Etienne et ceux de Saint-Sernin devant Izarn évêque de Toulouse, Simon évêque d'Agen, et Pierre de Carcassonne. Par cet accord, les chanoines de Saint-Sernin sont maintenus dans l'usage où ils étaient d'enterrer dans le cimetière de leur église l'évêque, le comte et les nobles de la ville. Les chanoines de la cathédrale eurent seulement le droit d'inhumer dans le leur les habitants de Toulouse qui demeuraient dans la paroisse Saint-Etienne, avec la famille d'un chevalier appelé Hugues Guillemy qui y avait son habitation, à cette condition que, si cette famille venait à changer de lieu, elle serait ensevelie à Saint-Saturnin.

Cet accord déplut au comte Guillaume, qui sollicita aussitôt du pape l'autorisation de transporter la sépulture comtale à la Daurade. Urbain II lui répondit en ces termes : « Nous nous réjouissons de votre piété et des aumônes que » vous distribuez aux églises et aux serviteurs de Dieu. Ce » qui excite surtout notre sympathie, c'est l'exacte justice » qui brille en votre personne. Elle a paru avec éclat dans » le soin que vous avez pris de protéger les abbés de » Moissac et de Lézat contre d'injustes agressions. Nous » vous faisons savoir que nous avons choisi et béni abbé » de Moissac le vénérable Ansquilin, faisant expulser du

» monastère Hunaud l'usurpateur. C'est ce que nous avons » mandé à l'évêque de Cahors d'exécuter. Que votre reli- » gion se montre toujours soumise aux décrets du siége » apostolique. Ayant appris que vous aimiez beaucoup » l'église de la Daurade à Toulouse, faisant droit à vos » prières, nous vous autorisons à y établir un cimetière » pour vous et les vôtres, et j'accorde à tous ceux qui » seront inhumés dans ce cimetière une indulgence plé- » nière de leurs péchés. Vous ordonnerez de notre part » à l'évêque de Toulouse de bénir ce cimetière. »

Le comte Guillaume vivait donc encore en 1093. Nous retrouvons son nom dans un acte de donation, faite à l'abbaye de Sorèze et à Pierre qui en était abbé, des dîmes de l'église de Saint-Sernin de Druille par Geraud de Roquefort et Aymeric son frère. Peu de temps après, selon l'usage du temps, il entreprit le voyage de Jérusalem, et mourut selon toutes les apparences en Palestine, car Toulouse n'a conservé aucune trace de son tombeau.

Guillaume IV, fils de Pons et frère de Raymond de Saint-Gilles, mérita par sa piété le nom de comte *très chrétien*; il fonda et dota des hôpitaux, fit rentrer les églises et les monastères en possession de leurs anciens domaines, abandonna les prétendus droits usurpés sur l'Eglise par ses prédécesseurs pour la nomination aux évê- chés, entreprit la réforme du clergé de ses vastes états, et se montra le zélé protecteur de la discipline régulière dans les monastères. Plein de droiture et d'équité, il fit briller dans son gouvernement les vertus du chrétien et de l'homme honnête. A sa mort, il ne laissa qu'une fille, Philippia, épouse de Sanche, roi d'Aragon. Cette princesse n'étant

point appelée à succéder à son père, le comté de Toulouse passa aux mains de Raymond de Saint-Gilles, frère de Guillaume. Les droits de Raymond paraissaient incontestables, soit à cause de la vente que Guillaume lui avait faite de ses domaines, soit parce que le comté constituant l'hérédité de Pons, père des deux seigneurs, Raymond avait été exclu de cette hérédité. Ce ne fut cependant pas sans quelques oppositions de la part des Toulousains que Raymond de Saint-Gilles succéda à Guillaume IV. S'il faut s'en rapporter à un ancien auteur, Raymond aurait mis le ciel dans ses intérêts. On raconte, en effet, qu'il se rendit, accompagné d'un seul domestique, à l'abbaye de la Chaise-Dieu pour y prier sur le tombeau de saint Robert qui était mort en 1067. S'étant mis en prière devant les reliques du saint, il lui confia sa cause ; ayant fait célébrer une messe, il prit son épée de dessus l'autel et protesta qu'il ne tiendrait le comté de Toulouse que de ce saint, si Dieu lui faisait la grâce de l'obtenir. A peine fut-il arrivé sur les frontières du comté de Toulouse, que tous les seigneurs s'empressèrent de le reconnaître. Quoi qu'il en soit de cette légende, il prit possession du comté en 1093.

Raymond réunissait donc sur sa tête, à cette époque, le comté de Rouergue, le duché de Narbonne, le marquisat de Provence et le comté de Toulouse, grands et vastes domaines, sans compter beaucoup d'autres pays sur lesquels il exerçait le droit de souveraineté. Il était fils de Pons III et d'Almodis. Cette princesse avait reçu pour douaire de son époux la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles ; son fils prit ce titre, parce qu'il avait cette portion du diocèse de Nîmes dans son partage : titre qu'il garda étant comte de

Toulouse. Il était âgé de 18 à 20 ans à l'époque de la mort de son père ; il épousa en premières noces sa cousine germaine, fille de Bertrand comte de Provence, son oncle paternel, qui lui apporta ses droits sur cette province, et recueillit aussi toute la succession de Berthe comtesse de Rouergue et marquise de Gothie, qui mourut *ab intestat*. Cette princesse descendait en ligne directe d'Ermengaud comte de Rouergue et marquis de Gothie, second fils d'Eudes comte de Toulouse, et se trouvait ainsi parente au quatrième degré de Raymond de Saint-Gilles. Il y a tout lieu de croire que Guillaume IV, par quelque accord particulier, avait cédé à son frère sa part sur le comté de Rouergue. Raymond avait fait un voyage à Rome, sur la fin du pontificat d'Alexandre II. Grégoire VII, son successeur, écrivant au comte de Bourgogne, le chargea d'appeler le comte de Saint-Gilles au secours de l'Eglise contre les Normands : ce qui ne l'empêcha pas de l'excommunier plus tard à cause de son mariage. On ignore si Raymond répudia sa femme après cette sentence, ou si la mort naturelle de cette princesse vint le mettre à couvert des foudres de Rome. Il épousa en 1080, en secondes noces, Mathilde, fille de Roger comte de Sicile, prince normand. Ce mariage fut célébré avec une grande pompe à la cour de Roger, en présence des évêques et de tous les ordres du pays.

Raymond de Saint-Gilles était âgé d'environ cinquante ans quand il prit possession du comté de Toulouse. Il perdit, à cette époque, sa seconde épouse, et se maria en troisièmes noces avec Elvire, fille d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, et de Chimène de Mugnos. La légitimité d'Elvire a été contestée ; il paraît cependant qu'elle naquit

sous la foi du mariage d'Alphonse et de Chimène, mariage qui fut rompu pour cause de parenté. On croit que la brillante alliance que fit alors le comte de Toulouse avec le roi de Castille, fut le prix des services que Raymond avait rendus à ce prince dans la conquête de Tolède sur les Maures, en 1087. Quelques auteurs ont toutefois mis en doute le concours de Raymond dans toutes ces expéditions.

L'année même de l'avènement de Raymond de Saint-Gilles, mourut au monastère de Saint-Papoul le saint religieux Bérenger, dont nous avons parlé plus haut. Après avoir édifié ses frères par l'exemple de toutes les vertus, il se rendit, dans la semaine sainte de l'an 1093, au château de *Lautic,* où il sentit arriver sa fin prochaine. La maladie se déclara le jour du jeudi-saint. Ayant désiré d'être reporté à Saint-Papoul, il y termina sa carrière le jour de l'Ascension. Sa sainteté éclata aussitôt par de nombreux miracles. Il est honoré d'un culte public, et ses reliques furent gardées dans l'église qui, plus tard, devint la cathédrale d'un nouveau diocèse. Raymond Ier, abbé de Saint-Papoul, fit écrire sa vie par un moine nommé Anselme, de l'abbaye du Bec, qu'il ne faut pas confondre avec saint Anselme le Grand.— Geraud Ier et Olric gouvernèrent successivement le monastère de Saint-Papoul après la mort de Bérenger. Sous le gouvernement de ces religieux, cette abbaye fut enrichie et dotée d'un très grand nombre de fondations et de domaines.

Raymond de Saint-Gilles se rendit, au mois de septembre 1094, à l'abbaye de ce nom avec Elvire et son fils Bertrand qu'il avait eu de sa première femme; là, dans l'église, et en présence des saints autels, il renouvela l'engagement qu'il avait pris de restituer la part des offrandes faites au

saint. Pour marque de l'abandon de ses droits, il mit sur l'autel deux écus (monnaie de Saint-Gilles). Au commencement de l'année suivante, il se rendit avec sa cour au monastère de Psalmodi au diocèse de Nîmes, et promit aux religieux de ne rien exiger à l'avenir des droits qu'il pouvait avoir. Au mois de juin 1095, il maria Bertrand son fils avec Electe ou Hélène, fille d'Eudes Ier duc de Bourgogne et de Mathilde fille de Guillaume *Tête hardie*, comte palatin de cette province. Bertrand était âgé de 25 à 30 ans. Il assigna lui-même pour douaire à sa nouvelle épouse les villes, comtés et évêchés de Rhodez, de Viviers, d'Avignon et de Digne, et, selon quelques-uns, de Cahors.

On a déjà vu que, vers l'an 1060, Roger comte de Foix avait cédé à Hugues abbé de Cluny le lieu de Saint-Antonin de *Frédelaz* (Pamiers) pour y introduire la vie monastique. Les religieux bénédictins ne demeurèrent pas longtemps en possession de ce monastère ; ils y furent remplacés par des chanoines, qui occupaient cette abbaye à la fin du onzième siècle. Pierre est regardé comme le premier abbé régulier, et ce fut à lui qu'en 1095 Roger II, comte de Foix, céda, pour la somme de cinq cents sols toulousains, l'abbaye de Saint-Antonin avec toutes ses dépendances. On ignore à quel ordre appartenaient les premiers chanoines ; il est toujours certain qu'à dater de cette époque, ils embrassèrent la règle de saint Augustin. Le comte de Foix fit cette donation avant de partir pour la croisade.

Les pélerinages à la Terre-Sainte étaient aussi anciens que l'Eglise ; au onzième siècle, le désir de visiter ces lieux consacrés par la vie, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, s'était emparé de presque tous les cœurs;

le récit des voyages, la description de ces lieux, excitaient un saint enthousiasme ; on voyait dans toute l'Europe de pieuses caravanes se diriger vers la Palestine ; on racontait les souffrances auxquelles étaient exposés les chrétiens d'Orient : on les représentait tendant vers l'Occident des mains suppliantes. Parmi les nombreux pélerins venus en ces temps à Jérusalem, se trouva un ermite appelé Pierre, né au diocèse d'Amiens ; petit de taille, d'un extérieur pauvre et négligé, vêtu d'un méchant froc, les reins ceints d'une grosse corde, nu-pieds, mais doué d'une imagination ardente, d'un regard doux et pénétrant, d'une éloquence entraînante. Il fut présenté au patriarche de Jérusalem, Siméon, qui lui exposa tous les maux dont les chrétiens étaient accablés dans la ville sainte. Pierre dit au patriarche qu'il fallait écrire au pape, à l'Eglise romaine, aux rois et aux princes de l'Occident, et lui déclara qu'il irait porter ces lettres et qu'il les conjurerait de venir hâter la délivrance des chrétiens opprimés.

Pierre, fortifié, dit la chronique, par une vision céleste, reçut les lettres du patriarche, s'embarqua sur un vaisseau qui mettait à la voile pour la Pouille, arriva à Rome et remplit sa mission auprès d'Urbain II. Un motif politique, tout autrement sérieux que le désir, d'ailleurs si naturel, de visiter les Lieux-Saints, avait depuis longtemps fait naître le projet d'une vaste coalition des peuples chrétiens contre les infidèles. Sylvestre II (Gerbert) et Grégoire VII (Hildebrand) s'étaient occupés de ce projet. Les mahométans menaçaient de tout envahir; après avoir entamé l'Europe par l'occident, ils cherchaient à l'attaquer par la rive orientale de la mer Egée. Sylvestre mourut avant d'avoir pu réaliser

ce dessein, et Grégoire en avait été empêché par de grandes affaires, et surtout celle des investitures. Urbain II écouta d'autant plus volontiers l'éloquent ermite, qu'il venait de recevoir des lettres très pressantes d'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, qui l'exhortait à cette expédition contre les envahissements redoutables des infidèles.

Le pape, cédant à l'entraînement, passa aussitôt les Alpes dans le mois de juillet 1095, arriva au mois d'août à Valence sur le Rhône, se rendit ensuite au Puy où il célébra la fête de l'Assomption, et indiqua un concile à Clermont pour le 18 novembre. Il parcourut ensuite diverses provinces de France, alla à la Chaise-Dieu, dont il consacra l'église, passa à Chirac sur les frontières du Gévaudan et du Rouergue, y fit consacrer l'église par les légats qui étaient à sa suite, arriva à Nîmes vers la fin d'août, et célébra la fête de saint Gilles dans l'abbaye de ce nom. Il y a lieu de croire que le comte de Toulouse, qui habitait ordinairement en Provence, eût une entrevue avec le pape dans ce monastère. On assure qu'il avait déjà écrit à Urbain pour lui annoncer la résolution où il était d'aller avec ses vassaux au-delà des mers combattre les infidèles. Le 7 septembre, le pape se rendit à Tarascon, continua sa route par Avignon, remonta le Rhône, passa à Cluny, parcourut une partie de la Bourgogne, et arriva enfin à Clermont le 14 novembre. Le concile s'ouvrit au jour marqué. Un très grand nombre de canons furent dressés dans ce concile pour la discipline et la réforme des mœurs du clergé et du peuple. Après les sessions ordinaires, le pape se rendit dans une grande place, et, en présence d'une immense assemblée, parla avec tant de force et d'onction pour la délivrance des Saints-Lieux,

qu'un immense cri se fit seul entendre : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Il accepta ces mots comme le cri de guerre, remit toutes les pénitences canoniques à ceux qui feraient partie de l'expédition, leur donna à tous une croix d'étoffe rouge qu'ils devaient placer sur l'épaule droite : signe qui leur fit donner le nom de *Croisés*.

En terminant la cérémonie, l'un des cardinaux nommé Grégoire prononça le *Confiteor*. Tous les assistants, se frappant la poitrine, tombèrent à genoux et reçurent l'absolution des pénitences qu'ils avaient encourues. Peu de jours après la publication de la croisade, les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles arrivèrent au concile ; ils déclarèrent que ce seigneur et un grand nombre de chevaliers ses vassaux avaient déjà prix la croix : « Il est prêt, dirent-ils, de faire part de ses richesses à ceux qui n'ont pas de bien, et il ne refusera ni son secours ni son conseil à aucun de ceux qui voudront s'engager dans cette expédition. » — Aymar de Monteil, évêque du Puy, homme plein de prudence, fut nommé chef de la croisade. Quelques évêques se croisèrent avec lui, entr'autres, Guillaume d'Orange et Bernard de Lodève.

Avant la clôture du concile, Urbain chargea les évêques de prêcher la croisade dans leurs diocèses. L'effet de ces prédications tint du prodige : toutes les populations s'ébranlèrent à la fois ; les troubadours et les trouvères excitèrent l'enthousiasme par leurs chants ; la piété poussée jusqu'à l'exaltation, l'amour de la gloire et des aventures, le désir de changer de place et de situation, l'espoir d'un meilleur avenir déterminèrent cet élan magnanime ; chevaliers, barons, princes, souverains, *manans et vilains*, se croisaient

ensemble. Parmi les grands seigneurs qui prirent la croix, on distingua Hugues le Grand, frère du roi Philippe, Robert duc de Normandie, Robert comte de Flandre, Henri comte de Chartres et de Blois, Garnier comte de Gray, Baudouin comte de Hainaut, Isoard comte de Die, Raimbaud comte d'Orange, Guillaume comte de Forez, Rotrou comte du Perche, Hugues comte de Saint-Pol. Mais les deux hommes qui dominèrent la croisade, furent Raymond de Saint-Gilles et Godefroy de Bouillon. Le comte de Toulouse était âgé de cinquante-trois ans environ quand il prit la croix. Plusieurs seigneurs du pays toulousain, entr'autres Bertrand de l'Isle, Raymond d'Hautpoul, Galon de Calmont, Roger de Mirepoix, Roger de Foix, se croisèrent avec lui. Plusieurs grandes dames voulurent suivre leurs maris dans cette expédition; Elvire, comtesse de Toulouse, fut de ce nombre.

Deux abbés du diocèse de Toulouse se trouvèrent au concile de Clermont: Seguin, abbé de Lézat, et Bertram Ier, abbé de Saint-Pierre de la Cour (le Mas). Le premier porta plainte au pape Urbain II de ce que le second ne voulait point reconnaître sa souveraine autorité. Le pape désigna l'archevêque de Tolède pour terminer ce différend. Ce prélat était parent de l'abbé de la Cour : il décida la question en faveur de l'abbé de Lézat. Seguin promit de se soumettre; mais l'abbé de Lézat s'étant rendu au Mas pour y introduire la règle de saint Benoît, Seguin s'opposa à son entrée; et comme les religieux de Moissac, par ordre de Brunon, légat du pape, s'étaient introduits dans le monastère, il les chassa ignominieusement. Les moines de Saint-Pierre de la Cour, pour se soustraire à l'autorité de l'abbé

de Lézat, se donnèrent plus tard au monastère de Cluse en Savoie.

Après le concile de Clermont, le pape quitta cette ville au commencement de décembre, se rendit à Saint-Flour, monastère dépendant de Cluny, et en consacra l'église le 7 de ce mois. Il célébra la fête de Noël à Limoges; au commencement de janvier 1096, il parcourut le Poitou, l'Anjou, le Maine, prêchant partout la croisade. Au commencement de mars, il tint un concile à Tours, revint à Poitiers, célébra la fête de Pâques à Saintes; sur la fin d'avril, il passa à Bordeaux, et arriva à Toulouse au commencement de mai. Il y fut reçu par Izarn et Raymond de Saint-Gilles. Le premier acte de son autorité fut une bulle qu'il adressa à cet évêque en faveur de l'abbaye de Moissac, qu'il alla visiter lui-même et où il passa plusieurs jours.

A son retour, le 24 du mois de mai, Urbain II se rendit solennellement à la basilique de Saint-Saturnin, assisté de dix-sept archevêques ou évêques, parmi lesquels on distinguait Izarn de Toulouse, Bernard de Tolède, Amat de Bordeaux, Gautier d'Albi, Pierre de Pampelune. Il consacra la nouvelle église, ainsi qu'un autel en l'honneur de saint Saturnin et de saint Asciscle, et plaça dans cet autel la plus grande partie de la tête de saint Sernin, des reliques de saint Asciscle, de saint Exupère et de beaucoup d'autres saints. L'autel consacré par Urbain II reposait sur une vaste crypte, dans laquelle étaient placés et exposés à la vénération des peuples les tombeaux de saint Saturnin, des autres saints évêques de Toulouse et de plusieurs martyrs. On descendait dans cette crypte par des degrés, et il paraît que le sépulcre de saint Saturnin et celui de saint Ascis-

cle étaient fermés par quelque grille, puisque nous avons déjà vu l'évêque Izarn réserver pour lui seul la clef de ces tombeaux. Il est très probable que la partie inférieure des grandes cryptes actuelles faisait partie de la crypte primitive. Ses formes sont assez en harmonie avec le reste de l'édifice.

A la cérémonie de la consécration de l'église de Saint-Saturnin, Raymond de Saint-Gilles et le pape déclarèrent cette basilique entièrement libre ; le comte renonça par un acte authentique au droit qu'il avait sur une partie de la cire qu'on y offrait. Les chanoines de la cathédrale de Saint-Etienne se présentèrent à l'audience du pape, et lui portèrent plainte contre les moines de l'abbaye de Cluse en Savoie. On a déjà vu que Hugues, évêque de Toulouse, et Loup, prévôt de Saint-Etienne, avaient cédé au chapitre la terre allodiale et l'église de Sainte-Gabelle. Après la mort des donateurs, cette terre était tombée plus tard au pouvoir de quelques seigneurs laïques, qui, par un accord particulier, la cédèrent aux religieux de Saint-Michel de Cluse. Les chanoines, ayant appris cette cession, revendiquèrent leurs droits; l'abbé de Cluse vint à Toulouse, et là, dans l'église de Saint-Saturnin, se tint une assemblée à laquelle se trouva Arnauld Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, et les parties intéressées. On montra à l'abbé la charte de donation : il promit de faire droit ; on fixa le jour pour terminer ce différend, mais l'abbé de Cluse ne comparut pas : c'est ce qui détermina les chanoines de Saint-Etienne à avoir recours au pape. Urbain II les ajourna à l'abbaye de Sainte-Marie d'Alet.

Les chanoines de Saint-Saturnin eurent aussi recours à

son autorité au sujet d'un différend qui existait entr'eux et l'évêque Izarn. Ce différend , dont nous allons parler, fut dirimé au concile de Nîmes.

Au mois de juin 1096, le pape quitta Toulouse et se rendit à Carcassonne; après y avoir séjourné cinq jours, il se rendit à Alet. L'évêque Izarn et les chanoines de Saint-Etienne le suivirent jusqu'en ce lieu. On reprit alors l'affaire de Sainte-Gabelle. Les religieux de Cluse ayant fait défaut, le pape, de l'avis de Bernard archevêque de Tolède, les condamna à payer au chapitre un cens annuel de vingt sols toulousains. L'autorité suprême du pape ne termina pas ce différend, et la force obtint ce que l'obéissance due au pontife n'avait pu obtenir. En vain Izarn lança-t-il une excommunication et des anathèmes contre les moines réfractaires, tout fut inutile. Alors les chanoines de Saint-Etienne revinrent à Toulouse, levèrent sur leurs domaines une armée de quatre mille hommes, se mirent à leur tête, s'emparèrent de Sainte-Gabelle et dévastèrent ce lieu. Guillaume de Maurelion, avoué des moines de Cluse, entra aussitôt en composition avec les chanoines et s'engagea à payer le cens exigé.

D'Alet, le pape se rendit à Maguelonne, et le 3 juillet il arriva à Nîmes, où il fut reçu par Raymond de Saint-Gilles. Urbain y fit l'ouverture du concile. Ce fut dans cette assemblée qu'on termina le différend qui existait entre Izarn et les chanoines de Saint-Saturnin. Le premier prétendait avoir droit à la quatrième partie des oblations de cette église, d'après ce qui avait été établi par Pierre Roger à l'époque de sa reconstruction; les chanoines, au contraire, revendiquaient ces oblations. Izarn fut appuyé dans ses

prétentions par Guy, archevêque de Vienne, et plusieurs autres prélats; il plaida sa cause avec tant de force, que le pape n'osa le condamner en plein concile; mais Urbain, ayant ensuite fait venir Izarn dans sa chambre, le pressa si vivement, en présence de Raymond de Saint-Gilles et des clercs de la basilique, qu'il se rendit enfin au désir du pontife.

Le pape consacra la cathédrale de Nîmes en présence de tous les prélats assemblés, et à cette occasion Raymond de Saint-Gilles déclara qu'il *épousait* cette église, c'est-à-dire qu'il la prenait sous sa protection, et lui donnait pour dot ou douaire le lieu de Foncouverte et ses dépendances. Il unit en même temps par un acte authentique l'abbaye de Saint-Gilles et les terres qu'il possédait dans la *vallée flavienne* à la congrégation de Cluny. Ces donations furent approuvées par le pape. Urbain arriva à l'abbaye de Saint-Gilles, où il demeura jusqu'au 20 juillet, et se rendit de là à Saint-André sur le Rhône, où il confirma par une bulle spéciale tout ce qui avait été arrêté dans le concile de Nîmes en faveur des chanoines de Saint-Saturnin de Toulouse, leur accorda divers priviléges, défendit qu'on changeât à l'avenir l'état régulier de ce chapitre, lui prescrivit de n'avoir jamais rien en propre, et lui accorda la liberté d'élire son prévôt particulier. Ces concessions et ces priviléges ne dûrent pas satisfaire l'évêque de Toulouse, qui, tous les jours, redoublait d'activité pour assurer l'indépendance de son Eglise. Il ne fut pas sans doute étranger à la restitution que deux seigneurs du pays toulousain, Bernard Ebbon et Pierre de Lévignac son fils, firent au chapitre de la cathédrale et à Arnaud Raymundi qui en

en était encore prévôt, des biens qu'ils avaient usurpés sur la prévôté et le doyenné.

Tout se préparait pour la croisade. Les croisés, au nombre de trois cent mille hommes, se partagèrent en trois corps. Le premier, conduit par Godefroy de Bouillon et son frère Baudouin, partit le 15 août 1096 et se rendit à Constantinople, par l'Allemagne et la Hongrie. Le second avait à sa tête Robert de Normandie, Robert de Flandre, et Hugues, frère du roi Philippe ; il prit, au mois de septembre, la route de l'Italie et de la Calabre. Le troisième, commandé par Raymond de Saint-Gilles, se mit en marche vers la fin d'octobre.



LIVRE XIV.

DEPUIS LE DÉPART DE RAYMOND DE SAINT-GILLES POUR LA CROISADE EN 1096 JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE EN 1105.

Guidé par les sentiments de la piété la plus sincère, Raymond de Saint-Gilles voulut se disposer à son départ par quelques actes éclatants de religion. Il se rendit d'abord à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne ; là, il se prosterna devant le tombeau de saint Robert, en qui il avait une grande confiance, et sollicita des religieux la faveur d'emporter avec lui dans son voyage la tasse dont le saint s'était servi ; il la porta toujours avec lui, ainsi que plusieurs autres reliques qu'il conserva dans sa chapelle ; il engagea ensuite un des moines de l'abbaye nommé Arbert, prieur de Privazac en Rouergue, de le suivre en qualité de chapelain. On croit que ce fut à cette époque qu'il donna à la Chaise-Dieu plusieurs églises de ses dépendances, entr'autres, celles de Saint-Pasque, de la Vierge et de Saint-Nazaire de Beaucaire. Cette donation fut faite du consentement de Bertrand son fils, et en présence de Guillaume de Sabran et de Pierre de Rochemaure ; elle fut, de plus, confirmée par Alphonse son fils. De la Chaise-Dieu, Raymond se rendit au Puy. S'étant prosterné devant l'image de la Vierge, il déclara en présence de tout le clergé que, pour réparer le tort qu'il avait fait à Saint-Gilles, il donnait à l'église du Puy les villages de Segrier, de Bruguières, et de

Fabrejargues; il voulut qu'on célébrât tous les ans la fête de saint Gilles au Puy et dans tout le diocèse; qu'on fît brûler perpétuellement un cierge devant l'image de la Vierge; qu'après sa mort, on y célébrât tous les ans son anniversaire, et qu'on récitât tous les jours pour lui une oraison pendant sa vie et après sa mort. Ayant tout disposé pour son départ, Raymond se rendit à l'abbaye de Saint-Gilles et y confirma l'abandon qu'il avait fait de tous ses droits sur la ville et l'abbaye de ce nom. Il se mit ensuite à la tête de tous ceux qui s'étaient croisés dans les provinces méridionales de France, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes. Cette armée était composée en grande partie des vassaux du comte, de Goths, de Provençaux, d'Aquitains, et des peuples de Gascogne et des provinces voisines.

Raymond de Saint-Gilles fut accompagné par Aymar, évêque du Puy, légat du saint-siége, qui ne se sépara jamais de lui; Guillaume, évêque d'Orange, l'évêque d'Apt et son chapelain, Raimbaud comte d'Orange, Gaston de Béarn et Centulle son fils, Girard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, Guillaume de Forez, Raymond Pelet et Amanjeu d'Albret l'accompagnèrent aussi. Raymond était le plus âgé de tous les princes croisés, le plus généreux et le plus magnifique. Pour fournir aux dépenses excessives de la croisade, il aliéna quelques-uns de ses domaines, ne craignant pas de s'appauvrir pour pousser jusqu'au bout ses magnanimes desseins. Le sentiment religieux agita seul sa grande âme, et le porta à cette périlleuse entreprise qui devait couvrir son nom d'une immortelle gloire. Son armée consistait principalement en cavalerie, formée de nobles et de gentils-

hommes qui combattaient avec le casque, la cuirasse, l'épée et le bouclier; le reste était composé d'infanterie, qui se servait d'arcs et de flèches. Pour distinguer entr'elles leurs bannières, les croisés adoptèrent non seulement la variété des couleurs, mais encore celles de certains signes. Ce fut là l'origine des armoiries, devenues plus tard une des marques distinctives de la noblesse. Raymond de Saint-Gilles adopta pour ses bannières une croix vidée, cléchée et pommetée, telle que l'on croit qu'elle apparut au grand Constantin. Ce signe devint le blason de sa haute maison. Avant son départ, il laissa à Bertrand son fils l'administration de ses états, après avoir fait le vœu de mourir en Palestine pour délivrer cette terre du joug des infidèles. La princesse Elvire de Castille l'accompagna dans cette expédition; elle emmena avec elle un fils qui mourut dans le voyage. Le comte de Toulouse passa donc les Alpes et entra dans la Lombardie. Après avoir traversé l'Italie, il prit sa route par le Frioul, passa près d'Aquilée, entra dans l'Istrie et arriva sur les frontières de la Dalmatie. Cette province était alors habitée par les Esclavons, peuple à demi barbare et qui ne vivait que de rapines. L'armée de Raymond de Saint-Gilles les ayant jetés dans l'effroi, ils se retirèrent avec leurs troupeaux au sein de leurs montagnes, en sorte que les croisés manquèrent bientôt de vivres. Revenus un peu de leur frayeur, les Esclavons sortirent de leurs retraites et harcelèrent l'armée chrétienne. Raymond fit bonne contenance, les mit en fuite, s'empara de quelques-uns de ces brigands et leur fit arracher les yeux, couper les pieds, le nez et les mains afin de jeter la terreur parmi les autres. Après quarante jours d'une marche pénible, les croisés sor-

tirent de la Dalmatie, arrivèrent à Scutari, où Raymond obtint du roi du pays la liberté d'acheter des vivres pour ravitailler son armée. Il se rendit ensuite à Duras, ville soumise à l'empereur Alexis Comnène.

Peu de temps après le départ de Raymond de Saint-Gilles, le chapitre de Saint-Saturnin reçut par une donation l'église de Saint-Martin d'Escalquens (1097). Arnaud Raymundi, prévôt de la cathédrale, souscrivit à cet acte. On ignore les noms des donateurs, qui sans doute devaient être les seigneurs du lieu, et il est très possible que cet acte fut plutôt commandé par la justice que produit par la générosité. Les chanoines de Saint-Saturnin reçurent, à cette époque, une nouvelle faveur du siége apostolique. L'abbé de Saint-Jean de Piana cherchait à vexer les religieux des abbayes de Saint-Avit et de Saint-Cyprien soumises à celle de Saint-Saturnin de Toulouse. Sur la demande des chanoines de cette dernière abbaye, Urbain II rendit une bulle, datée du mois de juillet, dans laquelle il prit ouvertement la défense des moines persécutés. Mais l'autorité apostolique ne fut pas assez forte pour préserver les chanoines de Saint-Saturnin eux-mêmes d'une formidable invasion. Bertrand, à qui Raymond de Saint-Gilles son père avait laissé le gouvernement de ses états, voulut rentrer dans tous les droits dont ce dernier s'était démis en faveur de cette abbaye. Il y eut, comme on le conçoit, opposition éclatante de la part des chanoines. Le comte entreprit de les chasser à force ouverte; il détruisit même une partie des bâtiments. Se voyant réduits à l'extrémité, les chanoines appelèrent à leur secours le duc d'Aquitaine, Guillaume de Poitiers, qui, s'étant ménagé quelques intelligences

dans la ville, en chassa Bertrand fils de Raymond, et s'empara du comté, s'appuyant sur les droits de Philippia sa femme, fille de Guillaume IV. Cette invasion fut accompagnée et suivie de grands troubles, dit une ancienne charte, *ortâ seditione et turbatione non minimâ*. Le premier soin du comte de Poitiers fut de récompenser le dévouement qu'avaient montré à sa cause les chanoines de St-Saturnin. Par un acte solennel qui porte la date de 1098, de concert avec la comtesse son épouse, Guillaume prit sous sa protection l'église de Saint-Saturnin, bâtie au faubourg de Toulouse. Il y affirme que des persécuteurs sacriléges, *nefarii persecutores*, l'ont détruite de son temps; il lui donne, sur les biens que sa femme et lui possédaient dans le comté, le village de Saint-Pierre de Blagnac sur Garonne avec ses dépendances, ainsi que tout ce que Guillaume y a possédé; ces seigneurs la tiennent quitte d'une certaine redevance de cire que les chanoines payaient aux comtes (*consulibus*); ils imposent à tous ceux de la province qui avaient dirigé leurs attaques contre cette église pour la détruire, une amende; leur enlèvent leurs pensions, qui doivent retomber aux clercs de la basilique, et ordonnent qu'à l'avenir les chanoines préléveront une poignée de grains sur tous les setiers qui se vendront dans la ville et le faubourg; ils approuvent enfin et confirment tous les priviléges accordés à cette église par leurs prédécesseurs. Ces donations furent faites en présence de Bernard vicomte de Beziers, et d'Adhémar vicomte de Toulouse, ce qui prouve que ce dernier n'était point encore parti pour la croisade.

Quelle était cette destruction de la basilique dont il est parlé par Guillaume de Poitiers? Il paraît qu'il fait allusion

ici aux attaques dont cette église fut l'objet de la part des gens de Bertrand fils de Raymond de Saint-Gilles, qui détruisirent en effet une partie des bâtiments claustraux, et menacèrent l'édifice consacré à saint Saturnin. Il est possible que cet édifice ait éprouvé à cette occasion quelque destruction partielle, mais ces dommages ne furent pas considérables.

Par un second acte, Philippia accorda de nouveaux priviléges aux chanoines de Saint-Saturnin, entr'autres, celui d'avoir un cordonnier et un tailleur pour leur chaussure et leurs habits, et l'autorisation d'avoir un four pour le pain dans le bourg où le monastère était situé. Cet acte offre cette circonstance particulière, qu'il est signé par Robert d'Arbrisselle. Ce saint personnage se trouvait donc à Toulouse à cette époque. Urbain II, frappé de l'austérité de ses mœurs, de l'activité de son zèle et de l'onction de son éloquence, lui avait ordonné de parcourir les diverses provinces de France pour y faire entendre ses prédications. Il n'avait point encore alors fondé l'ordre célèbre de Fontevrault, mais ce fut sans doute au souvenir de sa vertu que plusieurs maisons de cet institut furent plus tard établies dans le pays toulousain, à Lespinasse, à la Grâce-Dieu et à Longages.

Les lettres de Guillaume de Poitiers et de Philippia en faveur de S[t]-Saturnin furent signées par Pierre, qui prend la qualité de prieur ou prévôt *(præpositi)*. Il est regardé comme le premier abbé de ce monastère. On croit qu'il appartenait à la famille de Villamont; c'est le seul monument historique qui nous révèle son existence. Le village de Blagnac qui fut cédé à Saint-Saturnin devait appartenir

à Philippia, du chef de Guillaume IV son père. De précieux souvenirs attachaient Blagnac à la basilique : c'était là qu'était mort saint Exupère et que l'on voyait son tombeau, tandis que l'église de Saint-Saturnin possédait déjà depuis longtemps ses reliques.

Izarn ne voulut point quitter son diocèse pour suivre Raymond de Saint-Gilles; sa présence y était nécessaire pour maintenir les droits des églises et des monastères. Le pape Urbain II lui écrivit au sujet de l'abbaye de Moissac, qui sans doute devait être l'objet de quelque vexation de la part des seigneurs laïques. Nous le trouvons en qualité de témoin dans une donation qui fut faite à cette célèbre abbaye d'une église appelée de *Magradon*. Il se montrait très assidu à visiter son immense diocèse. Se trouvant un jour, en 1098, dans un village qui portait le nom de Saint-Jean, un seigneur du lieu appelé *Fortis*, très excellent homme, lui donna un splendide festin; tous les chevaliers du voisinage y assistèrent. Pendant qu'on était à table, on vit entrer une femme de grande noblesse (Emerie de Alteïas) portant le signe des croisés sur son épaule droite; elle partait pour Jérusalem, et venait recevoir la bénédiction de l'évêque. Quand Izarn l'eut bénie, il lui fit comprendre qu'elle ferait une œuvre beaucoup plus agréable à Dieu en construisant un hospice, que de se croiser pour la Palestine. Ce conseil lui fit suspendre son voyage. Le même jour, trois habitants du pays, Ebs, Ademar de Scalvernie et Bernard de Mormun vinrent offrir à l'évêque une ancienne église dédiée à saint Orens, preque détruite, en le priant de l'offrir à la dame Emerie pour qu'elle pût la restaurer, se déclarant les bienfaiteurs de cet établisse-

ment avant et après leur mort. Izarn fit aussitôt appeler cette pieuse femme et lui dit : Ma fille, Dieu vous a préparé un lieu de retraite dans cette province, et je vous ordonne, au nom du Seigneur, de l'accepter. Emerie répondit qu'elle accédait à ses ordres. Aussitôt les donateurs déjà nommés lui cédèrent l'église de Saint-Orens, les terres environnantes et leurs dépendances. Emerie d'Alteïas devint donc la fondatrice du monastère de Saint-Orens dans le Toulousain.

Ce fut au milieu des travaux de sa charge pastorale qu'Izarn, de concert avec quelques membres de sa famille, donna à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières et à Frottard qui en était abbé l'église de Saint-Elan, située près de la rivière de l'Agout. En cédant cette église, l'évêque de Toulouse ne céda que le sol sur lequel elle avait été autrefois construite, car à peine en existait-il quelques ruines. Il demande qu'elle soit rebâtie auprès du château de ses ancêtres, situé dans la terre allodiale de Saint-Elan et dans la paroisse de ce nom. Cet acte mémorable nous a conservé les noms des parents d'Izarn. Il avait deux frères, Bernard Guillelmi et Pierre Guillelmi ; ses neveux étaient Raymond Aton, Pons Aton, Guillaume Bérenger et Raymond Bérenger, qui tous concoururent à cet acte. La donation de l'église de Saint-Elan ne se fit qu'avec le consentement d'une autre famille qui avait quelques droits sur cette terre, et qui sans doute était alliée à celle d'Izarn. Les membres de cette famille sont ici nommés : Bernard Bonfils et ses frères, Guillaume Arsin, Raymond Guillelmi, Pierre Guillelmi, Bertrand, Bérenger et Gautier, avec leur mère Ermengarde. ces derniers donnent un certain espace de terrain dont la

position et les limites sont tracées pour y bâtir une nouvelle église à saint Elan et un village. On voit encore figurer dans cet acte Guilabert Gaufredi et ses enfants, qui cèdent à leur tour à l'abbaye de Tomières tous leurs droits sur cette église. Le château de Saint-Elan portait, à cette époque, le nom de château de Lavaur. Cette charte porte la date de 1098.

Nous avons laissé Raymond de Saint-Gilles à Durazo, sur la mer Adriatique. Cette ville appartenait à Alexis Comnène. Ce prince avait sollicité la croisade; mais les croisés commandés par Godefroi et les autres chefs avaient déjà commis de grands excès dans son empire, y vivant comme sur une terre ennemie. L'arrivée de Raymond de St-Gilles et de ses troupes le jeta dans de grandes terreurs; il s'empressa de lui écrire en ces termes : « Il y a longtemps » que la réputation de votre prudence et de votre probité » est parvenue jusqu'à nous, et votre mérite nous engage » à vous donner des marques particulières de notre amitié. » Nous vous attendons avec impatience, dans le désir où » nous sommes de conférer avec vous sur les affaires de » notre empire ; nous vous exhortons donc de venir au » plutôt, et vous pouvez être assuré que nous vous ferons » un accueil des plus favorables. Nous vous prions de conduire votre armée sur nos terres sans désordre et sans » tumulte. Nous avons ordonné à ceux qui vous remettront » cette lettre de vous faciliter le passage, et de vous procurer à bon marché tous les vivres dont vous aurez » besoin. »

Ces paroles et ces promesses étaient trop flatteuses pour être sincères. A peine entré dans les provinces de l'empire,

Raymond vit ses troupes harcelées par les habitants, qui tantôt tuaient ses soldats, tantôt les pillaient pendant la nuit. Après avoir traversé l'Epire, il entra en Macédoine et s'y trouva exposé à de nouvelles attaques. Un soir, l'évêque du Puy, s'étant écarté du camp, fut arrêté par des Bulgares qui le dépouillèrent et lui portèrent à la tête une large blessure: heureusement pour lui qu'un détachement de croisés vint le délivrer. L'armée ne marchait que difficilement au milieu des défilés des montagnes qui partout présentaient des embuscades; elle fut obligée de faire le siége de Rosso, dont les croisés s'emparèrent au cri de *Toulouse!* Après avoir planté sur ses murailles les étendards de Raymond de Saint-Gilles, ils la livrèrent au pillage. On parvint ensuite jusqu'à Rodosto, situé sur l'Hellespont; là, les croisés rencontrèrent les impériaux, qu'ils attaquèrent et défirent complètement. Ce fut à Rodosto que Raymond reçut les ambassadeurs d'Alexis qui accompagnaient ceux qu'il avait envoyés lui-même à l'empereur. Ces députés le pressèrent vivement de se rendre à Constantinople. Raymond de Saint-Gilles, cédant à sa loyauté naturelle, se dirigea avec peu de soldats vers cette capitale. L'empereur le reçut avec de grandes marques d'honneur; mais il lui demanda le serment de fidélité et l'hommage. Le comte de Toulouse repoussa cette proposition avec fierté et dit à l'empereur : « Je suis venu pour servir et reconnaître uniquement pour » seigneur celui pour la gloire duquel j'ai abandonné ma » patrie et mes états; si vous voulez vous mettre à la tête » des croisés, je servirai volontiers sous vos enseignes avec » toutes mes troupes. »

Alexis, frappé de cette réponse, et voyant qu'il ne pour-

rait rien obtenir par ses instances, eut recours à la trahison. Il fit d'abord passer au-delà du détroit tous les croisés et fit avancer ensuite ses soldats vers le camp de Rodosto. Les troupes de Raymond, prises à l'improviste et pendant le sommeil, furent mises facilement en déroute; un grand nombre de croisés furent tués, les autres résolurent de rentrer dans leur patrie. Mais les évêques et les prêtres qui les accompagnaient ranimèrent leur courage et les firent renoncer à leur lâche projet. Raymond n'eut pas plutôt appris à Constantinople cette trahison et ses suites, qu'il résolut d'en tirer vengeance en prince outragé et peu oublieux des injures reçues. Ayant fait aussitôt avertir le duc Godefroi, le comte de Flandre et Boëmond, il les pria de venir l'aider à faire rentrer l'empereur dans le devoir. Boëmond était un prince normand qui commandait dans la Pouille et la Calabre, où Hugues le Grand, le comte de Flandre et le duc de Normandie avaient passé l'hiver; il s'était croisé avec eux, avait formé un corps d'armée avec Tancrède son neveu et quelques autres seigneurs, et s'était rendu à Constantinople. Alexis, craignant la juste indignation de Raymond de Saint-Gilles, confia ses intérêts à Godefroi, au comte de Flandre et à Boëmond, qui employèrent toutes les ressources de la politique pour engager Raymond à se réconcilier avec l'empereur. Le comte de Toulouse céda à leurs instances et la réconciliation fut opérée.

L'empereur attachait toujours un grand intérêt au serment et à l'hommage de Raymond de Saint-Gilles; il confia cette affaire à Boëmond, qui s'engagea ou à déterminer le comte ou à se ranger contre lui. Celui-ci, fort de son indépendance, consentit seulement à prêter serment à Alexis *de*

lui conserver la vie et l'honneur, et de ne pas souffrir que personne les lui otât... Quant à lui rendre hommage, il déclara qu'on lui couperait plutôt la tête. L'empereur fut vaincu par la magnanimité du comte ; il ne put qu'admirer cette grandeur d'âme que rien ne pouvait fléchir, le retint seul à sa cour, et le combla de présents et de caresses. Anne Comnène, fille de l'empereur, nous a retracé les impressions que les qualités du comte de Toulouse avaient faites sur l'esprit de son père. « Il l'aimait, dit-elle, plus que » tous les autres princes, tant pour sa rare prudence et la » pureté de ses mœurs, que pour sa candeur et sa sincé» rité, rien n'étant capable de le faire user de dissimula» tion ou de mensonge. Ces excellentes qualités, qui le » faisaient briller parmi tous les autres comme le soleil » parmi les étoiles, lui attirèrent l'amitié intime de l'em» pereur, qui lui confia ses secrets, lui ouvrit son cœur » dans plusieurs conférences particulières qu'il eut avec » lui, lui fit part de ce qu'il croyait devoir arriver aux croi» sés, et lui donna de très bons avis ; il le pria surtout de » veiller sur la conduite de Boëmond, dont il avait sujet de » se défier. » En quittant la cour de Constantinople, Raymond de Saint-Gilles alla rejoindre le reste de son armée qu'il avait fait passer de l'autre côté du détroit, se mit à la tête de ses troupes et parut devant Nicée. Cette place importante était défendue par Soliman, qui, le premier, attaqua le comte de Toulouse ; celui-ci s'étant avancé avec tous ses croisés vers les infidèles, le combat devint sanglant. Boëmond et les autres princes étant venus au secours de Raymond, Soliman fut obligé de prendre la fuite, et fut poursuivi jusqu'au pied des montagnes. Une nouvelle ten-

tative du général turc ne fut pas plus heureuse. Les croisés attaquèrent alors la place avec des machines, mais la résistance des assiégés fut vigoureuse. Sur ces entrefaites, le comte de Blois et de Chartres et plusieurs autres seigneurs arrivèrent d'Italie devant Nicée, en sorte que l'armée des croisés se trouva forte de cent mille cavaliers et de six cent mille hommes de pied, y compris les femmes, les prêtres, les religieux, les enfants et les valets.

Nicée résistait depuis plus d'un mois à toutes ces attaques, lorsque le comte de Toulouse fit construire une grande tour ronde et la fit couvrir d'un mur très épais ; il la fit avancer ensuite, et par le moyen de deux machines de guerre, il détruisit une grosse tour de la ville, qui céda aux efforts des assaillants. Les assiégés ayant perdu courage, Nicée se rendit aux vainqueurs.

La marche des croisés, depuis Nicée jusqu'à Antioche, ne fut qu'une suite de combats et de victoires mêlés de quelques défaites. Arrivé au-delà de la Bytinie, Raymond de Saint-Gilles fut atteint d'une maladie tellement grave, qu'on désespéra de ses jours, on le crut mort, et l'évêque d'Orange récita sur lui les dernières prières. Il revint cependant à lui et pût rejoindre l'arméè, dont il était le plus expérimenté et le plus vaillant capitaine. Les croisés se présentèrent devant Antioche, qu'ils résolurent d'attaquer promptement ; ainsi, sur l'avis de Raymond de Saint-Gilles, on distribua les divers quartiers. Cette place étant défendue par une forte garnison, le comte de Toulouse fit d'abord jeter sur l'Oronte un pont de bateaux et élever des retranchements autour de son camp. Les vivres commençaient à manquer ; il fut dès-lors nécessaire d'envoyer deux déta-

chements pour chercher des approvisionnements ; l'un était composé de *Provençaux* et l'autre d'*Apuliens*. Ces soldats ne purent rester longtemps d'accord et en vinrent aux mains ; plusieurs furent tués ou blessés de part et d'autre. Raymond de Saint-Gilles et Boëmond prirent parti chacun pour leurs troupes ; le reste des croisés embrassa cette malheureuse querelle, qui ne pouvait que donner de la force aux infidèles. Raymond voulut employer à Antioche le même moyen dont il avait usé à Nicée : il fit construire encore une énorme machine en forme de tour ; mais les assiégés y firent mettre le feu. Godefroi était malade, le duc de Normandie absent ; Boëmond et le comte de Flandre étaient occupés à chercher des vivres, en sorte que Raymond de Saint-Gilles et l'évêque du Puy eurent seuls la garde du camp. L'un et l'autre firent des prodiges de valeur pour sa défense ; toutefois, dans une sortie qui fut favorisée par une méprise des assiégeants, le *porte-enseigne* d'Adhémar fut tué et son étendard enlevé par les infidèles. Il présentait l'image de la Vierge.

Pendant le siége d'Antioche, le comte de Toulouse, qui soutenait par son intrépidité l'ardeur des croisés, mit en fuite trente mille infidèles qui couraient au secours de la place, leur tua deux mille hommes, et protégea un convoi chargé de munitions qu'apportait une flotte génoise. Sur le refus des autres princes, il confia à ses troupes la garde d'une forteresse construite à la tête du pont par lequel les assiégés faisaient de fréquentes sorties. Généreux et magnifique, il n'épargnait pas ses immenses richesses, fournissant à toutes les dépenses de l'armée. Après avoir remis la somme de 500 marcs d'argent entre les mains de l'évêque du Puy

pour servir à remonter ceux de ses chevaliers qui perdraient leurs chevaux dans le combat, il donna 100 marcs d'argent à Tancrède pour la construction d'un second fort. Il était regardé comme le père et le consolateur de toute l'armée. Boëmond, qui avait formé le projet de s'emparer d'Antioche par l'effet de quelque intelligence qu'il s'était ménagée dans la place, fit part de ce projet aux chefs assemblés, et promit de l'exécuter à condition qu'il resterait seul maître de la ville. Raymond de Saint-Gilles ne voulut point accepter cette condition qui le privait de la part qu'il prétendait avoir sur la conquête d'Antioche. Sa résistance n'eut aucun effet, et la ville fut livrée à Boëmond. La prise d'Antioche fut pour les croisés une source de maux : la disette devint extrême au dedans, et au dehors une armée formidable de mahométans s'approchait pour reprendre la ville. Le comte de Toulouse et l'évêque du Puy étaient malades. Cette circonstance, jointe au découragement, occasiona quelques désertions du côté des croisés, et il était à craindre que le désespoir ne s'emparât de ces troupes, lorsqu'un évènement extraordinaire vint tout-à-coup ranimer leur courage.

Un prêtre provençal nommé Barthélemy vint trouver Raymond de Saint-Gilles, l'évêque du Puy et Raymond d'Hautpoul, et leur déclara qu'il savait par révélation que la lance qui avait percé le côté du Sauveur était enfouie dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche. L'évêque du Puy traita cette communication de vision imaginaire; Raymond de Saint-Gilles ne se prononça pas aussi promptement, mais chargea Raymond d'Agiles, son chapelain, d'examiner cette affaire. Un autre prêtre provençal nommé Etienne prétendit avoir eu une semblable révélation. Les

fouilles furent alors résolues et eurent lieu en présence d'une douzaine de témoins. Elles ne produisirent d'abord aucun résultat; mais Barthélemy étant descendu dans la fosse, il y trouva la lance. La joie éclata au milieu des croisés; cette relique fut remise aux mains de Raymond de Saint-Gilles, qui la plaça dans sa chapelle. Quelques historiens ont attaqué la vérité de cette invention, et il faut convenir qu'elle peut passer pour une supercherie : Raymond de Saint-Gilles pût être trompé dans sa piété, mais on ne peut, sans injustice, le soupçonner d'avoir consenti à cette espèce de jeu que la politique pourrait expliquer, mais que la Religion réprouve.

L'invention de la sainte lance, vraie ou fausse, excita au plus haut degré l'ardeur des croisés; ils promirent tous par serment de ne se séparer qu'après avoir enlevé aux infidèles le saint sépulcre. Le prêtre Barthélemy, ayant été heureux dans l'invention de la lance, prétendit avoir reçu une révélation nouvelle : saint André lui avait apparu et lui avait adressé les paroles suivantes : « Voici que » Dieu a donné au comte Raymond ce qu'il n'a voulu » encore accorder à aucun autre : il l'a établi le *porte-* » *enseigne* de l'armée, supposé qu'il persévère dans son » amour. » Résolus de vaincre ou de mourir, les croisés, après avoir tous communié, se rangèrent en bataille et sortirent d'Antioche le 28 juin 1098. Raymond de Saint-Gilles, malade, garda la place avec deux cents hommes. Les croisés se partagèrent en six corps, et l'on vit l'évêque du Puy, armé d'une cuirasse et d'un casque, animer de la voix et du geste toutes les troupes chrétiennes; Raymond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse, portait le fer

de la sainte lance. Les croisés se précipitèrent sur les infidèles avec tant d'acharnement, qu'après en avoir fait un horrible carnage, ils forcèrent tout ce qui restait de leur armée à prendre la fuite. Après la victoire, les croisés rentrèrent dans Antioche chargés de dépouilles. Le gouverneur du fort fut obligé de se rendre. Sur l'indication de quelques soldats du comte de Toulouse que la faim avait poussés dans le château, il fit demander à ce seigneur son drapeau et l'arbora sur les tours. Boëmond, indigné de cette préférence, voulut agir en maître absolu : il fit demander aux autres chefs les diverses positions dont ils s'étaient emparés ; ceux-ci cédèrent à ses menaces, à l'exception de Raymond de Saint-Gilles, qui demeura inflexible à garder les siennes : division toujous fatale à la bonne discipline et qui ne pouvait que l'affaiblir !

Les chefs de la croisade écrivirent alors une lettre aux fidèles d'Occident pour leur apprendre le succès de leurs armes et demander le secours de leurs prières ; ils marquaient que l'expédition d'Antioche leur avait coûté 10,000 hommes, et aux infidèles 69,000. Une grande perte vint tout-à-coup jeter la désolation dans l'armée entière : Aymar, évêque du Puy, mourut de la peste au commencement d'août. Aimé et respecté de tous les croisés, ce prélat exerçait beaucoup d'influence sur les troupes ; son esprit élevé et conciliant aurait assuré le succès de cette première croisade, en maintenant l'esprit d'union parmi les chefs. Les ayant fait assembler autour de son lit de mort, il leur donna les plus sages conseils, recommanda sa famille au comte de Toulouse et expira, emportant les regrets de tous les croisés qui assistèrent à ses funérailles

dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche, où il fut inhumé. Aymar du Puy est auteur de la belle et gracieuse antienne à la Vierge *Salve, Regina.*

A peine le comte de Toulouse eut-il recouvré la santé, qu'il courut à de nouveaux exploits. Accompagné de Godefroi et de Boëmond, il tomba sur un corps de troupes composé de dix mille hommes que commandait Rodoan, prince d'Alep, et le défit entièrement; il prit ensuite Rugia et Albara ville très forte dans la province d'Apamée, assembla ensuite ses chapelains et les gens de son conseil, et nomma un évêque latin à Albara. Le choix tomba sur un prêtre de Narbonne nommé Pierre, qu'il fit sacrer à Antioche. Le 1er novembre, il assista à une assemblée tenue à Antioche, dans laquelle on délibéra sur le prochain départ pour Jérusalem. Boëmond insistait toujours auprès du comte de Toulouse pour la restitution d'une partie d'Antioche qu'il prétendait lui appartenir; ce dernier refusait de céder et le palais de l'émir Axcien et la tour du pont dont il était le maître. La dispute s'échauffait entre les deux princes et on allait venir aux extrémités, lorsque le comte de Saint-Gilles déclara que si Boëmond voulait marcher avec lui pour la délivrance du saint sépulcre, il se soumettrait à l'arbritage de ses pairs. Nous trouvons ensuite Raymond de Saint-Gilles occupé au siége de Marra, ville très forte que les croisés prirent d'assaut le 11 décembre. Malheureusement chaque conquête devenait une source de divisions et de querelles entre les chefs, ce qui excitait de justes murmures parmi les chrétiens. On ne désirait que Jérusalem, et toutes ces divisions paraissaient retarder le voyage. Raymond de Saint-Gilles résolut de partir sans

retard; à cet effet, il assembla les principaux chefs, et leur donna des sommes d'argent considérables pour les engager à le suivre; mais ce départ ne fut pas promptement effectué.

Pendant que le comte de Toulouse poursuivait en Orient le cours de ses expéditions, Adhémar vicomte de cette ville, se sentant près de sa fin, fit son testament en faveur de l'abbaye de Moissac. Tous ces grands seigneurs, qui, dans le cours de leur vie, avaient usurpé les biens de l'Eglise, cherchaient, avant de paraître devant Dieu, à réparer leurs injustices, et faisaient une confession publique de leurs fautes. Adhémar déclare dans cet acte authentique qu'il avait exigé, à tort, de Guillaume évêque et de Gausbert abbé, la somme de cent *sols d'or;* qu'il en avait restitué, il est vrai, cinquante entre les mains de Durame, abbé de Moissac, mais que, touché de la crainte de Dieu, il vient restituer aujourd'hui les cinquante autres. Il veut enfin que la terre allodiale de *Majuse,* sur laquelle il prélevait ces cinquante sols, demeure entièrement libre de cette redevance. L'histoire ne dit pas si le vicomte Adhémar survécut longtemps à cet acte.

Izarn touchait aussi au terme de sa carrière. On le retrouve encore dans quelques actes particuliers. Ainsi, en 1098, il accorde sa protection aux moines de Saint-Orens dans le Toulousain. Nous supposons que ce monastère était celui qu'avait fondé Emerie d'Alteïas et qu'elle avait naturellement placé sous la sauvegarde de l'évêque de Toulouse.

Izarn s'intéressait vivement aux succès des armes de Raymond. Ce prince, ayant réuni son armée à Marra, fit mettre le feu à cette ville, et le 13 janvier 1099, sans attendre les autres princes, il quitta sa chaussure et marcha vers

Jérusalem; il fit la route de Marra jusqu'au château de Capharda pieds nus, suivi de l'évêque d'Albara et de tous ses chapelains, qui marchaient processionnellement pour implorer le secours du ciel. Le duc de Normandie et Tancrède joignirent le comte de Toulouse à Capharda, et l'armée se porta vers Césarée, toujours harcelée par les Sarrasins qui, s'étant assemblés au nombre de trente mille, arrêtèrent sa marche; elle put cependant la continuer, grâce à la valeur de Raymond, qui les mit en fuite entre Tortose et Tripoli. Cette dernière ville capitula. On entreprit ensuite le siége du château d'Archos, place excessivement forte, située au pied du mont Liban. Le duc Godefroi, le comte de Flandre et les autres princes se réunirent aux assiégeants; mais ce siége traînant en longueur, Raymond de Saint-Gilles se vit obligé de céder aux exigences des autres chefs et d'abandonner la place.

L'armée chrétienne arriva enfin devant Jérusalem le 7 de juin 1099; elle était composée de quarante mille hommes, tant hommes que femmes. Raymond se posta vers le midi, sur la montagne vis-à-vis de la ville et de l'église de Sion. Ayant manifesté le désir qu'on montât promptement à l'assaut, son désir fut accepté : on se mit au travail, et un mois après tout était prêt pour attaquer la ville. On ordonna un jour de jeûne et une procession qui devait se faire pieds nus autour de Jérusalem. Cette cérémonie eut lieu un vendredi. Toutes les troupes quittèrent leur chaussure, et se rendirent, accompagnées du clergé, à la montagne des Oliviers où, après une exhortation de Pierre l'Ermite et d'Arnoul chapelain du duc de Normandie, tous les chefs et soldats se réconcilièrent et s'embrassèrent. L'as-

saut fut donné le 14 juillet, et le 15 Godefroi entra dans Jérusalem à trois heures après midi, suivi du comte de Flandre, du duc de Normandie, de Tancrède et de Gaston de Béarn. Raymond, ayant appris cette nouvelle, escalada de son côté les murailles avec ses soldats et pénétra dans la ville, qui devint en un clin d'œil un théâtre d'horreur et de carnage. Le premier devoir des croisés fut d'aller nu-pieds au saint sépulcre et aux autres saints lieux; on donna ordre ensuite à la garde de la ville, et la tour de David fut bientôt livrée au comte de Toulouse. Les croisés s'étant ensuite assemblés pour élire un roi, la couronne fut offerte à Raymond de Saint-Gilles, qui la refusa à cause de son grand âge et d'une infirmité qui lui était survenue : il avait perdu un œil. Sur son refus, Godefroi fut nommé. Celui-ci lui demanda la tour de David, qui fut livrée par les vassaux du comte et l'évêque d'Albara. Raymond, indigné de la cession de ce château, quitta Jérusalem, se rendit à Jéricho, et de là au Jourdain. Arrivé sur les rives du fleuve, il se mit sur un radeau, quitta ses habits, se plongea dans l'eau pour se livrer à une ablution solennelle, prit des vêtements nouveaux, et repartit pour Jérusalem; il fit ensuite des prodiges de valeur à la fameuse bataille d'Ascalon, où il poussa les infidèles jusqu'au bord de la mer. Ces derniers perdirent cent mille hommes dans cette mémorable journée.

De nouvelles divisions et de tristes rivalités forcèrent les chefs de la croisade à se séparer. Le comte de Flandre, le duc de Normandie et le comte de Toulouse déclarèrent à Godefroi qu'ils étaient résolus de se retirer. De retour à Jérusalem, ils embrassèrent le roi, et partirent à la tête de

leurs troupes au nombre de vingt mille hommes, portant tous des palmes dans leurs mains en signe de victoire. Raymond, qui avait fait vœu de ne plus retourner dans sa patrie, s'arrêta à Laodicée avec une partie de ses troupes et y fit un assez long séjour. C'est dans cette ville qu'il reçut, au mois de novembre, Baudouin prince d'Edesse, qui allait voir son frère Godefroi à Jérusalem ; il l'accompagna en cette ville, d'où il écrivit, avec le roi et le légat du saint-siége, une lettre au pape Pascal II pour lui apprendre le succès de la croisade.

Le bruit de ces exploits excita une grande émulation parmi les seigneurs qui n'avaient point fait partie de la première expédition ; plusieurs résolurent alors de passer en Orient, et Guillaume de Poitiers fut de ce nombre. Il se trouvait encore à Toulouse en 1099, puisque Philippia sa femme y donna le jour à deux enfants, le premier appelé Guillaume et le second Raymond. Une charte de donation, faite à l'abbaye de Lézat en l'année 1100, nous montre qu'au mois de juin Bertrand occupait le comté de Toulouse et qu'Izarn en était encore évêque. Cette donation, qui consistait en certains droits sur quelques églises, fut faite par Amalvi de Santac et ses enfants ; il y est déclaré qu'Amalvi doit se faire moine à Lézat. La charte est signée par Guillaume-Bernard de Marquefave. Nous trouvons un nouveau témoignage de la présence du comte Bertrand à Toulouse à cette époque, dans une autre charte par laquelle une grande famille du pays toulousain cède au monastère de Sainte-Foi de Conques une église qu'elle possédait. Les donateurs déclarent qu'ils agissent par les conseils de l'évêque Izarn et du comte Bertrand.

Guillaume de Poitiers abandonna donc le comté de Toulouse, après l'avoir possédé pendant trois ans, et le laissa au légitime héritier de Raymond de Saint-Gilles. Guillaume quitta-t-il cette principauté volontairement, ou bien se vit-il expulsé par Bertrand, qui avait conservé un grand nombre de partisans?... C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Il paraît qu'il aurait reçu quelque somme d'argent de Raymond en dédommagement des droits qu'il prétendait avoir sur le comté, du chef de Philippia sa femme. Guillaume prit la croix à Limoges avec un grand nombre de ses vassaux, en 1100.

Les vexations que Bertrand avait fait supporter aux chanoines de Saint-Saturnin avaient été la cause de son expulsion; aussi, son premier soin fut de réparer ses torts envers cette église. Par une charte datée de la même année, il confirme la donation, faite à Saint-Saturnin par Philippia et Guillaume, du lieu de Blagnac et de ses dépendances; il prend sous sa protection l'église, et la déclare libre de toute redevance; il prend aussi sous sa défense les chanoines et tous leurs serfs. Cette charte est signée de Bertram archevêque de Narbonne, de Guillaume Jourdain comte de Cerdagne : ce qui montre qu'ils avaient soutenu les droits du fils de Raymond. Munion était alors abbé de ce chapitre, et avait succédé à Pierre Ier. Bertrand prend dans cet acte le titre de comte de Toulouse, de Rodez et d'Albi.

Raymond de Saint-Gilles continuait toujours en Orient le cours de ses exploits; il prit, en 1100, Maraclée et Valenia, voisines de Laodicée; il s'approcha d'Antarados ou Tortose, qui lui ouvrit ses portes, et s'avança ensuite vers Tripoli, dont il résolut d'entreprendre le siége. Ayant pris

position sur les hauteurs du Liban qui dominaient la ville, il y construisit un château ou forteresse pour arrêter les secours que Tripoli pouvait recevoir, et nomma ce château le *mont Pélerin*, parce qu'il avait été bâti par les pélerins ou croisés. De ce point, il dirigea ses attaques contre Tripoli, et dans l'espoir de s'en emparer, il nomma un évêque latin pour cette ville : ce fut Arbert, abbé de la Chaise-Dieu, qui se trouvait à la croisade. De leur côté, les Tripolitains attaquaient le mont Pélerin, mais sans succès. Sur ces entrefaites, le 18 juillet 1100, mourut Godefroi, roi de Jérusalem. Les principaux des croisés offrirent de nouveau la couronne à Raymond de Saint-Gilles, qui la refusa encore, et partit pour Constantinople, laissant au château Pélerin la comtesse Elvire et sa famille.

C'est dans cette ville qu'il apprit l'élection de Baudouin, frère de Godefroi, en qualité de roi de Jérusalem, élection qui eut lieu le 18 octobre. A cet avènement se termine, dans notre histoire, le onzième siècle, que nous devons maintenant apprécier.

De grands abus s'introduisirent à cette époque. Les chefs des maisons comtales et ducales, sous le spécieux prétexte de protéger l'Eglise, s'emparèrent de ses biens; sous les titres de chevaliers, d'avoués, d'abbés séculiers, ils exerçaient une véritable tyrannie sur les évêchés et les abbayes, et se rendaient maîtres de toutes les élections. En général, on n'élevait aux hautes dignités de l'Eglise que des membres de ces grandes familles que leur position à l'égard des chefs rendait trop faibles et trop complaisants ; les seigneurs exigeaient de fortes sommes des titulaires, et on ne voyait de toute part qu'un honteux trafic. Au mépris des titres

de propriété les plus authentiques en faveur de l'Eglise, on vendait, on cédait par testament les évêchés et les abbayes, et les femmes même n'étaient pas exclues de ce commerce. On conçoit qu'avec cet état de choses, le luxe, la mondanité et l'oubli des plus saintes règles aient pu dominer dans l'un et l'autre clergé.

Dieu plaça cependant le remède à côté du mal : dans la réunion de plusieurs conciles, qui frappèrent d'anathème les usurpateurs des biens de l'Eglise; dans l'élection de l'immortel Grégoire VII, qui, en procurant la liberté des suffrages, rendit à l'Eglise son indépendance; dans le soin que prit le siége apostolique de ne faire relever que de sa puissance un grand nombre d'abbayes, afin de les soustraire au bras séculier. Les monastères de Cluny, de Saint-Victor de Marseille et de Saint-Pons de Tomières, où la discipline régulière était fidèlement observée, contribuèrent beaucoup au maintien de la religion.

Les évêques étaient, comme on l'a vu, presque tous de haute et grande race, et alliés par les liens du sang aux seigneurs temporels : ils jouissaient donc de la double considération du rang et du caractère; ils assistaient aux plaids, où leur voix était toujours prépondérante. Il est très peu de chartes du moyen-âge dans lesquelles on ne trouve leur nom comme une sanction religieuse donnée à ces actes publics. Nous pouvons rappeler ici une assemblée tenue à Toulouse, au commencement du onzième siècle, dans laquelle Raymond Ier, évêque de cette ville, semble agir comme seigneur temporel, d'un commun accord avec le comte Guillaume; c'est entre les mains de l'évêque que Donat de Caraman renonce, pour lui et ses successeurs,

à certains abus qui s'étaient introduits dans un marché public. Avant Grégoire VII, les évêques ne prenaient pas le titre de *seigneurs* des lieux dont ils avaient le domaine, par déférence peut-être pour les grands vassaux dont ils étaient parents pour la plupart; mais, depuis les coups d'autorité frappés par Grégoire, ils possédèrent leurs domaines en alleu. L'épiscopat faisait, de temps à autre, de grands efforts pour secouer le joug qui lui avait été imposé par les seigneurs ; et dès qu'il fut libre, non seulement il voulut exercer son autorité sur les clercs des diocèses, mais encore sur les vassaux des églises, repoussant avec énergie l'opposition des anciens oppresseurs. Ainsi, en 1090, les évêques de Maguelonne obligèrent les seigneurs de Montpellier à les laisser jouir en toute liberté de leur juridiction temporelle, et faire exercer la justice par leurs propres officiers; ainsi encore, les archevêques de Narbonne conservèrent la justice sur tous les laïques qui demeuraient dans l'étendue de leurs domaines.

Les évêques, au moyen-âge, prenaient les armes et allaient en guerre; ils endossaient bravement le casque et la cuirasse. Toulouse vit son évêque Pierre, premier du nom, partir pour une expédition contre les Sarrasins, attaquer cinq cents Maures et les mettre en déroute.

Pendant le onzième siècle, le siége de Toulouse fut occupé par huit évêques : Raymond, Pierre Roger, Bernard II, Hugues II, Arnoul, Durand de Dôme et Izarn. Les deux derniers devinrent célèbres. Les chapitres de la Daurade, de Saint-Saturnin et de Saint-Etienne embrassèrent la réforme. L'église cathédrale fut restaurée par les soins d'Izarn, celle de Saint-Saturnin terminée et consacrée

par le pape Urbain II. Plusieurs personnages éminents en sainteté brillèrent dans la province de Toulouse à cette époque : Izarn, abbé de Saint-Victor de Marseille; Bérenger, religieux du monastère de Saint-Papoul; Durand de Dôme, dont la sainteté fut, dit-on, autorisée par des miracles; saint Bertrand, évêque de Comminges, et saint Raymond, chanoine de Saint-Saturnin.

Quatre conciles furent tenus à Toulouse dans cette période séculaire; celui de 1056 nous a laissé des règles de discipline pleines de sagesse. Six comtes occupèrent la principauté de Toulouse : Guillaume III dit Taillefer; Pons III, son fils; Guillaume IV, qui fut loué par les papes; Raymond de Saint-Gilles, si fameux dans nos annales; Bertrand son fils; Guillaume de Poitiers, et sa femme Philippia.

L'autorité royale fut presque effacée par celle des grands vassaux, qui possédaient, eux seuls, le domaine direct et utile de la province; ils exerçaient un pouvoir presque despotique, exigeant divers droits de leurs peuples, levant des troupes, vengeant leurs querelles par les armes, portant la désolation sur les terres de leurs voisins. Quelques particuliers d'un certain rang imitèrent les grands vassaux, construisirent des châteaux pour se défendre et se déclarèrent des guerres continuelles, en sorte que le commerce était souvent interrompu et qu'il y avait peu de sécurité sur les routes mal gardées. Les hauts seigneurs faisaient aussi battre monnaie, et l'on trouve à cette époque des *sols* Tolosains de Saint-Gilles, des sols Hugonais ou de Hugues de Rouergue, des sols Narbonnais, des sols Melgoriens ou de Melgueil, des sols du Puy, et quelques autres.

Les grands vassaux étaient les ducs, comtes, marquis, et même les vicomtes; venaient ensuite les nobles, gens possédant des fiefs, ou riches et puissants. Ceux qui faisaient profession des armes ou qui étaient obligés par leurs fiefs au service, s'appelaient en général *milites*. Ce nom devint presque exclusif aux nobles, qui combattaient toujours à cheval, armés de casques, de cuirasses et de cottes d'armes; de là, la qualification de *chevaliers* et l'origine de l'*ordre de la chevalerie*. Les hommes de guerre qui n'étaient point nobles s'appelaient simplement *pedites*, et combattaient avec des flèches.

Il est donc certain qu'au XIe siècle il y avait des nobles, et des gens qui ne l'étaient pas. Cependant cette distinction n'est pas toujours facile à saisir dans les chartes et les diplomes; car, à l'exception des grands vassaux, ces nobles ne prirent d'abord aucun titre, et l'on ne peut les distinguer que par le rang qu'ils occupent dans l'ordre des signatures. L'usage des noms propres ne devint assez répandu que vers le milieu de ce siècle. Ces noms étaient pris, en général, de ceux des châteaux ou domaines seigneuriaux, et ce qui mit beaucoup de confusion dans les familles, c'est qu'un grand nombre de roturiers prenaient les noms des villes et châteaux où ils étaient nés.

Il existait en Languedoc, au XIe siècle, trois ordres bien distincts, — le clergé, la noblesse, et la bourgeoisie, laquelle était composée des notables de la cité. On appelait ces bourgeois *bons-hommes*. Ces personnes étaient désignées sous le nom de *libres*, pour les distinguer des *serfs*, occupés à la culture des terres et au service domestique. Les seigneurs possesseurs de vastes domaines donnaient une portion de

leurs terres en *fief* à certaines conditions; ces conditions constituaient les *droits féodaux*, qui obligeaient le vassal au service militaire, à loger le seigneur et à le défrayer avec tous les gens de sa suite. On appela cette obligation *albergues*. Indépendamment des biens tenus en *fief*, il y avait une portion du territoire qui était tenue en *alleu*, c'est-à-dire libre en général de toute espèce de redevance. Tel était l'ordre de la loi romaine qui fut suivie en Languedoc dans le moyen-âge. On trouvait, néanmoins, la loi visigothique en vigueur dans quelques parties de la province; mais elle fut bientôt effacée par le Code des Empereurs romains, et ne conserva plus son action qu'au-delà des Pyrénées.

La justice se rendait dans les assemblées, qu'on appelait les *grands* et les *petits plaids;* là, se trouvaient ordinairement réunis les comtes, vicomtes, évêques, abbés et autres seigneurs, et quelquefois même des femmes. Les officiers chargés de rendre la justice au nom des grands vassaux s'appelaient *viguiers* ou *vicaires;* ces charges furent inféodées, et c'est ce qui forma les *vigueries*.

La langue latine était à cette époque en usage dans la France entière pour les actes publics; quoique encore assez altérée, elle l'était cependant beaucoup moins qu'au siècle précédent. Il existait aussi une langue vulgaire qui prit le nom de langue romane; il paraît que dans le XIe siècle elle était commune à tous les pays de France. Plus tard, cette langue romane s'épura, et devint, pour les peuples situés à la droite de la Loire, la langue française, tandis qu'elle demeura à peu près ce qu'elle était pour les provinces méridionales : ce fut la langue provençale. On lui donna ce

nom, parce qu'alors on appelait *Provençaux* ou *Provinciaux*, les peuples du midi, tels que les Bourguignons, les Auvergnats, les Gascons, les Provençaux proprement dits et les Aquitains. Ainsi, on nomma poëtes provençaux, non seulement ceux qui étaient originaires de Provence, mais encore ceux qui appartenaient aux divers peuples que nous venons de désigner. Cette qualification de *Provençaux* donnée aux habitants du Midi vient évidemment du comte de Saint-Gilles : comme il exerçait sa domination sur la Provence et le Languedoc, on donna par extension ce nom à tous ses sujets.

Vers le carême de l'an 1101, Raymond vit arriver à Constantinople une nouvelle armée de croisés, sous la conduite de l'archevêque de Milan et de plusieurs seigneurs lombards. Ces soldats, mal disciplinés, commirent de grands excès sur les terres de l'empire. Alexis, pour les punir et les arrêter, leur refusa des vivres. Ce refus excita leur vengeance : ils vinrent assiéger l'empereur jusque dans son propre palais. Le comte de Saint-Gilles parvint à les calmer ; il ménagea la paix des principaux chefs avec Alexis. Ces troupes réunies formaient une armée de cinquante mille chevaux et de cent mille fantassins. Raymond, en ayant accepté le commandement, se rendit à Nicomédie. La ville d'Ancyre, capitale de la Galatie, tomba au pouvoir des croisés ; ceux-ci traversèrent ensuite le fleuve Halys pour attaquer Gangres, qui fit une vigoureuse résistance. Le comte de Toulouse fit de nouveaux prodiges de valeur dans cette expédition aventureuse ; mais son grand courage ne put empêcher l'armée chrétienne d'éprouver des pertes considérables dans une bataille rangée qui fut livrée au com-

mencement du mois d'août, et dans laquelle les croisés laissèrent quarante mille hommes hors de combat.

Quelques historiens prétendent qu'après cette sanglante bataille, qui fut livrée dans les déserts de la Paphlagonie, Raymond de Saint-Gilles abandonna pendant la nuit les croisés, n'emmenant avec lui que les troupes impériales et les siennes ; ils avancent que le prince avait conduit exprès l'armée dans les défilés de ces montagnes pour la livrer sans défense aux infidèles ; qu'il avait reçu des sommes d'argent des gouverneurs des villes pour éloigner l'armée de leur voisinage : ainsi ils l'accusent de trahison et d'avarice. La fuite précipitée de Raymond n'est pas aussi certaine qu'on le croit ; et d'irrécusables témoignages prouvent qu'il s'était fortement opposé au passage des troupes dans ces contrées si difficiles à traverser ; que sa fuite doit être exclusivement attribuée à la défaite des chrétiens par les Sarrasins, puisque Anne Comnène, dans son *Alexiade,* déclare formellement qu'il arriva à Constantinople avec le peu de chevaliers qui avaient pu échapper. Quant à l'argent qu'il tira des gouverneurs des villes, on peut croire qu'il les fit rançonner pour procurer par ce moyen des vivres à ses troupes.

Au commencement du XIIe siècle, vivait à Toulouse un homme éminent en sainteté, saint Raymond, abbé de la basilique de Saint-Saturnin. Il était issu d'une très noble famille dans la baronnie de Durban, sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges. Il suivit d'abord le parti des armes, selon l'usage établi. Dégoûté du monde, il se retira, encore jeune, dans l'abbaye de Frédelas (Pamiers), dont il devint chanoine, et se livra dans ce monastère à l'étude et à la pratique de toutes les vertus.

L'éclat de sa sainteté le rendit célèbre, et les chanoines de Saint-Saturnin l'élurent pour leur abbé. Obligé de traverser les Pyrénées pour les affaires de son abbaye, il fut élu évêque de Barbastro et de Rota dans l'Andalousie, deux églises que le pape avait unies. Lorsque Raymond se retira à Frédelas, cette abbaye suivait la règle de saint Augustin et avait Amélius pour prieur. Ce dernier possédait en même temps celle de Saint-Volusien de Foix. C'est ce qui conste d'une charte dans laquelle on rappelle tous les priviléges et immunités accordés par Bertrand comte de Toulouse à la basilique de Saint-Saturnin. Cette charte ne fait que renouveler ce qui avait été déjà accordé par la précédente. Elle est signée du comte Bertrand, d'Amélius, de Jourdan, et de Bernard, prieur de Montsalvi. La date n'est point indiquée; on la croit de l'année 1101. Saint Raymond avait succédé, en qualité d'abbé de Saint-Saturnin, à Munion, dont l'épitaphe nous a été conservée (1). Cette épitaphe fait l'éloge de l'humilité de Munion et de l'honnêteté de ses mœurs. La signature d'Izarn ne se trouve pas dans la charte du comte Bertrand; il était, à cette époque, absent de sa ville épiscopale, et se trouvait auprès de Bertrand, archevêque de Narbonne; il assista en qualité de témoin à l'acte par

(1) Munio vir clarus in moribus ordine carus,
Jure Deo placuit qui sibi displicuit.
Non fuit incestus dùm vixit, vixit honestus.
Qui sibi displicuit, hinc prior ipse fuit.
Nulli parcebat, zelum deitatis habebat.
Hoc jacet in tumulo cognitus hoc titulo :
Octobris mensis discessit ab orbe kalendis,
Sub quinto deno, sicut opinor ego.

lequel ce prélat soumit l'abbaye d'Aniane à celle de Saint-Pons de Tomières.

De Constantinople, Raymond de Saint-Gilles désira retourner en Syrie. Alexis lui donna ses galères, et le combla, à son départ, de nouveaux bienfaits. Il fut poussé par une tempête vers la ville de Tharn en Cilicie qui était au pouvoir de Tancrède, son ennemi déclaré. Celui-ci, dès qu'il eut appris son arrivée, le fit conduire à Antioche, s'empara de ses trésors et l'enferma dans une étroite prison. Mais les comtes de Blois et de Bourgogne, les ducs d'Aquitaine et de Bavière, l'évêque de Barcelonne et plusieurs autres seigneurs se plaignirent à Tancrède de la conduite qu'il tenait à l'égard de Raymond, et exigèrent sa délivrance. Elle leur fut accordée. Le comte de Toulouse fut alors élu pour chef de tous ces princes. S'étant mis en marche, il soumit à ses armes la ville d'Antarados ou Tortose, qui avait été reprise par les infidèles; il fit fortifier cette ville, et se rendit ensuite au mont Pélerin, où il trouva la comtesse Elvire. Il nourrissait toujours le désir de reprendre Tripoli : c'est ce qui le détermina à harceler la garnison de cette ville et à la mettre à contribution.

Pendant que ces hauts faits se passaient en Orient, tout était calme au pays toulousain. Arnaud Raymundi occupait toujours la prévôté de Saint-Etienne : il est question de lui dans la donation qui fut faite, en 1102, au chapitre de la cathédrale, d'une église appelée *Saint-Jean del Fraïssé*. Nous trouvons à cette même époque le nom de l'évêque de Toulouse dans plusieurs chartes qui regardent l'abbaye de Lézat. Ce monastère était alors gouverné par Geraud, deuxième du nom. Il avait succédé à Seguin, qui s'était

montré plein de zèle pour faire rentrer l'abbaye dans la possession de ses biens ; c'est lui qui avait déterminé un seigneur nommé Amalvi à restituer une portion de l'église nommée *Sentas.*

L'année 1103 s'ouvrit par un acte éclatant de la piété de Raymond de Saint-Gilles : au mois de janvier, il céda par un acte authentique la moitié de la ville de Giblet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Giblet était située entre Tripoli et Beryte, sur les bords de la mer; elle était environnée de hautes murailles et défendue par de fortes tours. Le cardinal Richard était abbé de Saint-Victor à cette époque. Le donateur nomme dans cet acte Guillaume comte d'Auvergne, Bernard vicomte de Béziers, Aicard de Marseille et Bérenger de Nîmes ; il y prend le titre de comte de Saint-Gilles, marquis de Provence, prince de la milice chrétienne sur le chemin de Jérusalem. La charte est datée du mont Pélerin situé vis-à-vis de Tripoli (ville dont il faisait alors le blocus). Ce fut dans ce château que la comtesse Elvire donna au vieux Raymond un enfant que l'on nomma Alphonse, du nom du roi de Castille son aïeul, et *Jourdain,* parce qu'il avait été baptisé dans ce fleuve.

Pierre, évêque de Pampelune, du consentement de Sanche, roi d'Aragon, avait donné aux chanoines de Saint-Saturnin une petite église (*ecclesiolam*). Pierre, fils de Sanche, voulait reprendre cette église. Les chanoines en appelèrent au pape Pascal II, qui écrivit au roi d'Aragon pour lui déclarer que l'église de Saint-Saturnin étant placée sous l'autorité immédiate du siége apostolique, il ne pouvait se rendre coupable de cette usurpation sans appeler sur sa tête les foudres de Rome. Cette lettre est datée de l'an 1103.

Le comte de Saint-Gilles, au commencement de l'année suivante, se rendit maître de Giblet, dont il avait fait déjà hommage à l'abbaye de Saint-Victor. Il était déterminé à continuer le siége de Tripoli ; mais, guidé par sa prudence, il conclut une trêve avec les habitants. Cette trêve ne fut pas de très longue durée, car ayant surpris un homme de Tripoli qui s'était rendu au château Pélerin avec un poignard pour l'assassiner, il rompit la trêve, et reparut devant cette ville qu'il voulait réduire avant sa mort. Epuisé par les fatigues du siége, il sentit approcher sa fin ; on était alors au mois de janvier de l'année 1105. Il avait déjà fait ses dispositions testamentaires avant de partir pour la croisade ; il voulut cependant ajouter à son testament un codicille, expression de ses dernières volontés. Il y prend le titre seul de *comte de Saint-Gilles;* il déclare 1° que, pour réparer les torts que ses pères ou lui ont pu commettre contre la sainte église d'Arles, il restitue à cette église la terre et le pays d'Argence situés le long du Rhône, et ordonne à ses fils de suivre son exemple; 2° il rend à cette église, et à Gibelin son vénérable archevêque, le lieu des *Fourches* et ses dépendances ; 3° il restitue à la même église le quart des châteaux d'Albaron et de Fos que ses ancêtres et lui avaient injustement possédés ; 4° il donne encore le quart des pâturages, des leudes et des péages de la ville d'Arles; 5° il conjure Bertrand son fils et tous ses amis de réparer toutes les injustices qui auraient pu être commises à l'égard de cette église, en mémoire des bienfaits qu'ils ont reçus de lui. Ce codicille nous apprend quels étaient les seigneurs présents à cet acte : on y voit la signature d'Aymin, évêque de Toulon, d'Aicard de Marseille, de

Raymond de Baux, de Decan de Posquières, de Bertrand de Porcelet, de Guillaume d'Aruc, de Pons de Fos, de Rostang de Port, de Gaufred de Pène, et d'un grand nombre d'autres ; on prit aussi la main d'Alphonse et on la dirigea pour lui faire confirmer le codicille de son père. La comtesse Elvire le signa après tous les autres.

Raymond vécut encore un mois, principalement occupé du salut de son âme. Il avait déjà nommé général de toutes ses troupes Guillaume Jourdain son neveu, à qui il laissa le gouvernement de toutes les places qu'il avait conquises ; il ordonna ensuite à Arbert, moine de la Chaise-Dieu, qu'il avait nommé évêque de Tripoli, de rapporter à ce monastère la tasse de saint Robert, relique précieuse qui ne l'avait jamais quitté ; enfin, le dernier jour de février 1105, il mourut à Mont-Pélerin, plein de jours et de mérites, et fut inhumé dans ce château.

Les historiens nous le représentent comme une homme juste et craignant Dieu, plein de foi et de constance. Sa piété seule le porta à abandonner ses vastes états pour aller au-delà des mers conquérir le tombeau du Sauveur. Il fut presque toujours victorieux, et les revers qu'il pût éprouver ne firent que montrer la grandeur de son âme. La résistance qu'il opposa à tous ses amis qui le pressaient de revenir en Europe après cette expédition, témoigne de sa religion : car il avait fait vœu de mourir en Orient, et ce vœu, il voulut l'accomplir en héros chrétien. Il fut le plus puissant et aussi le plus capable de tous les chefs des croisés ; le premier en tout, il se montrait doux comme un agneau avec les petits et les humbles, terrible comme un lion au milieu des combats. D'après le témoignage d'Anne

Comnène, il se fit surtout remarquer par la pureté de ses mœurs. Son désintéressement est au-dessus de tout éloge, puisqu'il refusa deux fois la couronne de Jérusalem. Raymond de Saint-Gilles avait un air noble et un port majestueux, que relevait encore la belle et blanche chevelure dont sa tête était ornée. Il avait épousé successivement trois femmes, dont il eut plusieurs fils et filles. Bertrand était du premier lit et Alphonse du troisième. Raymond était âgé d'environ soixante-quatre ans lorsqu'il mourut. Toulouse s'est toujours montrée heureuse et fière d'avoir eu au nombre de ses comtes cet invicible héros, ce Nestor de la première croisade.



LIVRE XV.

DEPUIS LA MORT DE RAYMOND DE SAINT-GILLES EN 1105 JUSQU'AU PÉLERINAGE D'ALPHONSE JOURDAIN EN GALICE EN 1125.

On a vu, dans le siècle précédent, l'origine de l'illustre maison de Foix, qui descendait de celle de Carcassonne par Bernard fils de Roger, qui possédait ce dernier comté. Bernard est donc regardé comme la source de cette famille.

Bernard Ier, comte de Foix, eut un fils nommé Roger qui devint, après lui, comte sous le nom de Roger Ier. Celui-ci étant mort sans enfants, son frère, nommé Pierre, gouverna le pays; il est donc le troisième comte. Pierre eut deux fils, Roger et Bernard. Roger II, quatrième comte, succéda à son père. On croit qu'il commença à gouverner ce pays vers la fin du XIe siècle. Il est loué par tous les historiens pour sa piété. « Ce fut lui, disent les vieilles chroniques, » qui fit translater le corps de monsieur saint Antoine de » Lezat, et pourta lui-même les ossements en son manteau, » devant toute la procession, au monastère du dit Lezat. » Il se montra libéral envers l'Eglise, et en l'an 1104 il avait cédé plusieurs domaines à l'abbaye de Saint-Volusien, dans la personne d'Hector de Mazernes, abbé de cette maison. Hector eut pour successeur Roger, du même nom que le comte, dont les exemples exerçaient une heureuse influence dans la province, puisque nous trouvons un seigneur nommé Benoît qui, d'accord avec Florence son épouse,

donnèrent à Saint-Volusien une chapelle dite de Saint-Sauveur.

Une charte qui porte la date de 1105 vient nous apprendre que le comté de Toulouse était alors occupé par Bertrand et qu'Izarn vivait encore. Dans cette charte, Hugues, chapelain du siége de Compostelle, cède à l'abbé de Lézat et à ses successeurs le lieu de La Salvetat de Saint-Jacques, ainsi nommé parce qu'il relevait sans doute de cet évêché d'Espagne. Hugues déclare qu'il fait cette donation par l'autorité de l'évêque de Compostelle : ce qui paraît montrer que le nom de *cardinalis* qu'il prend signifie le *principal* chapelain de cette église, et non, comme on l'a cru, un cardinal de l'Eglise romaine. L'abbé de Lézat, entre les mains duquel Hugues fit cette donation, était Geraud II. Izarn, évêque de Toulouse, reçut cette charte, et le comte Bertrand était présent quand elle fut dressée. Geraud chercha à établir la réforme dans le monastère de Saint-Pierre de la Cour, qui n'était alors qu'une abbaye de peu d'importance (*abbatiolam*). Voyant qu'il ne pouvait réussir dans ses projets, il la céda à Asquilin ou Astilguin, abbé de Moissac, à perpétuité. Odon de Béjeras gouverna, après lui, l'abbaye de Lézat. Il se fit un devoir d'instruire, par des lettres qui portent la date de l'an 1105, le pape Pascal II des motifs qui avaient déterminé son prédécesseur à prendre cette mesure à l'égard de la maison de la Cour.

Ce même pontife accorda à Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, une bulle datée du jour des ides de novembre. Cette bulle avait pour objet de donner une autorité nouvelle à la réforme qu'Izarn avait déjà établie. Cette circonstance nous montre que cet évêque était mort à cette

époque. Le mouvement réformateur qu'il avait imprimé à son diocèse eut les plus heureux résultats ; il sut allier la fermeté à la prudence, et à la grandeur des maux opposer de salutaires remèdes. Il trouva un puissant auxiliaire dans le comte Guillaume IV, qui entrait dans tous ses projets. En lui se trouvaient réunis la noblesse de la naissance, la connaissance éclairée de son siècle, le désir ardent de rétablir partout la discipline de l'Eglise et l'honnêteté des mœurs. Les chroniques contemporaines nous affirment qu'un déplorable relâchement s'était introduit dans le clergé qui desservait les trois églises de Toulouse, les seules qui alors étaient consacrées au culte public, Saint-Etienne, Notre-Dame de la Daurade et Saint-Saturnin. Parmi les membres de ce clergé, quelques-uns désiraient la réforme, quelques autres la redoutaient. Izarn se montra vigoureux à la poursuivre, et quoiqu'il parût toujours jaloux des droits de son Eglise, il sut cependant quelquefois en faire le sacrifice à la demande du pontife suprême. Ce fut à ses grandes libéralités que la cathédrale dût ses immenses richesses ; il la combla de biens et l'enrichit de vases sacrés du plus grand prix et de splendides ornements.

Le monastère de la Daurade dépendait alors de l'abbaye de Cluny ; le pape Pascal II écrivit en sa faveur à Hugues, à l'occasion du cimetière de cette église. La question des sépultures avait, à cette époque, une très haute gravité : l'inhumation des morts apportait avec elle d'abondantes offrandes, et devenait ainsi, pour les églises, une source de richesses. Le pape rappelle dans ses lettres qu'Urbain II avait déjà accordé ce cimetière à cette église et l'avait fait consacrer par l'évêque ; il confirme ensuite cette conces-

sion, et défend de s'opposer à ce qu'on donne la sépulture aux personnes séculières qui voudraient la choisir dans ce cimetière ; il veut qu'on restitue les offrandes usurpées, et confirme enfin toutes les possessions de ce monastère. Ces lettres portent la date de l'année 1105.

Les savants auteurs de la *Gaule chrétienne* rapportent qu'en cette même année, un seigneur nommé Guarmond donna à Seguin, abbé de Lézat, les églises de Saint-Vincent et de Saint-Béat au diocèse de Comminges, avec quelques vignes adjacentes, et que cette donation eut lieu en présence de saint Bertrand. Il y a ici une erreur manifeste : ce fait n'est consigné dans aucune Vie du saint, et d'après ces auteurs eux-mêmes, Seguin abbé de Lézat était mort quelques années avant cette donation. Nous avons déjà parlé du prieuré de Saint-Béat, qui, au siècle précédent, avait été placé sous la dépendance de cette abbaye.

Izarn eut pour successeur dans l'évêché de Toulouse Raymond Dupuy, surnommé Amélius. Sa patrie est inconnue. Il était abbé de Saint-Volusien et prieur de Frédelas lorsqu'il fut promu à la dignité épiscopale. Peu de temps après son élection, il se rendit au château de Puylaurens, accompagné d'Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne, de Bernard archidiacre de Puylaurens, de Pierre abbé de Sorèze, et de quelques-uns de ses religieux. Ces derniers désiraient transférer une église dédiée à saint Martin, et appelée de *Tornadors,* auprès du château de Puylaurens ; l'abbé de Sorèze et ses moines désignèrent le lieu où ils voulaient que cette église fût construite. Amélius bénit le lieu. Ce qui montre que l'évêque de Toulouse avait quelques droits sur cette terre, c'est qu'il déclare que les moines

qui desserviraient cette nouvelle église dépendraient du chapitre de Saint-Etienne. Conséquemment à cet accord, les moines de Sorèze envoyèrent un religieux nommé Pons de *Vaure* et un chapelain nommé Bernard Pons pour commencer cet établissement.

Amélius, de retour à Toulouse, apprit que le pape Pascal II se rendait en France, où il arriva vers la fin de l'année 1106. Il célébra les fêtes de Noël à Cluny et y séjourna jusqu'au mois de février de l'année suivante; ce fut à Privas qu'il confirma la juridiction de l'archevêque de Narbonne sur tous ses suffragants. Toulouse est désignée dans la bulle comme devant être soumise à cette antique métropole. Cette décision solennelle du pape semblerait indiquer que les évêques de la seconde Narbonnaise avaient peut-être tenté de décliner cette juridiction. A cette époque, Narbonne avait beaucoup perdu de son ancienne splendeur, et Toulouse la surpassait en étendue et en importance commerciale, religieuse et littéraire.

L'évêque Amélius devint, en 1107, l'arbitre et le juge d'un différend entre Richard, nouvel archevêque de Narbonne, et Bernard Aton, vicomte de Beziers et de Carcassonne. Ce seigneur possédait dans sa vicomté plusieurs domaines dépendant de l'église de Narbonne, pour lesquels il devait hommage à l'archevèque. Il était de son intérêt d'étendre cet hommage et conséquemment de placer le plus de terres possible en sa possession immédiate. Cet intérêt le porta à comprendre dans son hommage le lieu de Capestan. L'archevêque s'y opposa, et grâce à la médiation d'Amélius, le vicomte se désista de sa demande : il fit hommage à Richard, et lui prêta serment de fidélité contre tous,

excepté contre le comte de Toulouse et contre Alphonse fils de Raymond de Saint-Gilles. Le comte dont il est ici question ne peut être que Bertrand, qui, depuis la mort de son père et le départ de Guillaume de Poitiers, son compétiteur, gouvernait en paix ses états. Il vit alors arriver à Toulouse son jeune frère, qui y fut conduit par Guillaume de Montpellier. Alphonse était âgé de quatre ans et ne pouvait qu'exciter le plus vif intérêt : aussi, Bertrand l'accueillit-il avec plaisir. On affirme qu'il lui céda, à cette époque, le comté de Rouergue, dont Alphonse porta d'abord le titre.

Roger II, comte de Foix, avait quitté la Syrie au commencement du XIIe siècle. Les historiens du Languedoc se sont trompés quand ils ont avancé que ce seigneur revint dans ses terres avec le jeune Alphonse, car nous avons produit un acte de 1104 qui montre qu'il était alors dans son comté de Foix. Il y était encore en 1108, puisque nous possédons une charte dans laquelle il fait la restitution de quelques terres à l'abbaye de Sainte-Marie d'Alet. Il nomme dans cet acte son fils Roger, Guillaume prieur de Saint-Volusien, et Izarn prieur de Frédelas.

Le 3 août 1108, mourut le roi Philippe Ier ; Louis VI dit le Gros, son fils, lui succéda. Bertrand, comte de Toulouse, désirant suivre les exemples de Raymond de Saint-Gilles son père, résolut d'aller dans la Terre-Sainte et disposa tout pour son départ. Il fut accompagné par Raymond comte de Melgueil, son cousin germain, et par Almodis, mère de celui-ci, étant la sœur de Raymond de Saint-Gilles. Le comte de Melgueil avait une sœur nommée Adèle qui avait épousé un seigneur nommé Pierre du Puy ; Amélius, évêque de Toulouse, était frère de ce dernier, et se trouvait

ainsi allié avec le comte de Melgueil et Pons son frère qui devint abbé de Cluny.

Au moment où le comte Bertrand quittait ses états, un seigneur du pays toulousain, nommé Bertrand Odon de Saint-Martyre ou Martory, restitua les dîmes et prémices qu'il avait usurpées à une église dédiée à saint Martin. Cette charte fut faite sous le pontificat d'Amélius, Bertrand étant comte de Toulouse, et porte la date de l'année 1109. Nous ignorons si le seigneur dont il est ici question possédait le château ou la ville de Saint-Martory dont il semble porter le nom.

En partant pour l'Orient, Bertrand laissa ses états à Alphonse, son jeune frère, et emmena avec lui Pons son fils, âgé de douze ans, et Hélène de Bourgogne sa femme. Il fit équiper une flotte à Saint-Gilles, où il donna rendez-vous à toute la noblesse de ses états, embarqua ses troupes sur 40 galères, mit à la voile au mois de mars et se rendit à Pise, où il fut joint par une flotte génoise et pisane. Il débarqua à Amaroth, près de Constantinople. L'empereur Alexis, prévenu de son arrivée, lui envoya une ambassade solennelle pour le prier de se rendre à sa cour. Bertrand arriva à Constantinople auprès d'Alexis, qui lui fit des présents magnifiques. Le comte se dirigea ensuite vers Constantinople, où se trouvait Tancrède. L'entrevue de ces deux seigneurs fut d'abord pleine de politesse ; mais, sur le refus que fit Bertrand d'aider Tancrède dans le siége de Mamistra, celui-ci défendit qu'on donnât des vivres à ses troupes. Le comte de Toulouse dirigea alors son armée vers Tortose, qui lui ouvrit ses portes. Ayant fait demander à Guillaume Jourdain le mont Pélerin qui avait appartenu à son père et qui avait reçu son dernier soupir, sa demande fut repous-

sée. Sans s'arrêter à ce refus, Bertrand mit le siége devant Tripoli et envoya deux ambassadeurs à Baudouin pour se plaindre des injustices de Guillaume et de Tancrède. Le roi de Jérusalem écrivit à ces seigneurs, les pressa, au nom de l'Eglise, de rendre les places usurpées, et promit en même temps de secourir Bertrand. Celui-ci commença par attaquer Giblet, qui fut obligé de se rendre. Tripoli ne put résister aux efforts des armes combinées de Baudouin, de Bertrand, de Tancrède et de Guillaume Jourdain. Ces deux seigneurs avaient cédé aux menaces du roi de Jérusalem et s'étaient réconciliés avec le comte de Toulouse ; toutes les places furent restituées, et la bonne intelligence s'établit. Bertrand prit alors le titre de comte de Tripoli, qu'il transmit à ses descendants.

Pour récompenser les Génois de leur concours, il céda à la cathédrale de Saint-Laurent de Gênes Giblet et une partie de Tripoli. Il déclare dans cette charte de 1109 qu'il fait cette donation en présence de Baudouin, roi de Jérusalem. Peu de jours après la prise de Tripoli, Guillaume Jourdain mourut par suite d'un coup violent qu'il avait reçu dans quelque querelle d'écuyer. Ce prince ne laissant point de postérité, Bertrand, d'après les accords qui avaient été faits, succéda à tous ses domaines. Au mois de mai 1110, il s'empara de la ville de Béryte, et accompagna Baudouin à Jérusalem vers la fête de la Pentecôte. Ptolémaïde et Sidon se rendirent à ses armes. Fatigué presque de ses victoires, il alla se reposer quelque temps à Tripoli.

Sur ces entrefaites, le cardinal Richard, évêque d'Albano et légat du saint-siége, arriva à Toulouse pour y tenir un concile. On commença d'abord par y citer l'abbé du Mas-

Garnier, qui était accusé de vouloir se soustraire à l'obéissance qu'il devait à celui de Moissac. L'abbé du Mas refusa de se soumettre : c'est ce qui détermina Richard à écrire, après le concile, une lettre à Amélius pour le prier de jeter l'interdit sur cette abbaye. Les religieux du Mas eurent alors recours à l'abbé de Cluse en Piémont, duquel ils prétendaient dépendre, et appelèrent de la sentence d'Amélius au pape Pascal II. L'abbé de Moissac ne voulut point sacrifier ses droits, et de son côté il sollicita la protection de l'abbé de Cluny, qui envoya sur cette discussion un mémoire au pape, qui décida la question en faveur de l'abbaye de Moissac. Lorsque le cardinal-légat eut quitté Toulouse, il se vit obligé de rappeler à Amélius que le concile de cette ville avait adopté les décrets que Pascal II avait fait recevoir par celui de Troyes, touchant les dîmes, les oblations, et les autres biens ecclésiastiques possédés par les laïques. D'après cette lettre, il paraît certain que quelques seigneurs s'étaient emparés des biens de la cathédrale, puisque le légat ordonne à l'évêque de lancer l'excommunication contre ces usurpateurs, et de faire exécuter en toute rigueur les décrets des conciles. Ce concile est le septième de Toulouse.

Dans la crainte d'encourir ces excommunications, Geraud, ministre ou prieur des hospitaliers de Saint-Jean, rendit, par les conseils d'Amélius, dans la personne de Radulfe prieur de la Daurade, l'église de la Dalbade dont on s'était injustement emparé. La restitution de cette église est faite à Pons, abbé de Cluny, et à Asquillin, abbé de Moissac. L'assemblée dans laquelle eut lieu cette restitution se tint dans le cloître de l'église de Saint-Saturnin, en 1110; elle fut très nombreuse; on y distinguait Amélius évêque, Ar-

naud Raymundi prévôt de Saint-Etienne, les archidiacres Aicard et Bertrand, Radulfe prieur de la Daurade, Hugues de Conques, Raymond Bernadi, Raymond Guillelmi, Arnaud de Durfort, moines, Odon abbé de Lézat, et plusieurs autres. Dans la même année, Amélius céda à Cluny l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse, près de la rivière de l'Hers; il déclare qu'il fait cette donation à cause des liens de parenté et d'amitié qui l'unissent à Pons, abbé de ce monastère.

Au mois de mars, l'évêque de Toulouse se trouva en qualité de juge ou arbitre dans un plaid tenu à Narbonne entre Richard, archevêque de cette ville, et Bernard de Canet et Remi son frère. Bernard Aton vicomte de Béziers, Raymond évêque de Carcassonne et plusieurs barons y assistèrent. Ces seigneurs déclinaient la souveraineté temporelle de l'archevêque sur le village de Canet : on leur montra que cette terre relevait de l'église des saints Just et Pasteur. Ayant cédé à la vérité des allégations, ils reconnurent l'archevêque de Narbonne pour leur seigneur. Le vicomte de Béziers possédait quelques terres dans le Toulousain ; nous voyons, en effet, qu'en l'an 1111 il fit un accord avec Roger II, comte de Foix, par lequel, en cas qu'il vint à mourir lui et ses enfants, il laissait à Roger et à ses descendants tous les biens qu'il possédait dans le Toulousain.

Au mois de janvier de cette année, et le dix-huitième jour, Roger II comte de Foix donna un témoignage éclatant de sa piété dans la translation des reliques de saint Volusien. Ces reliques reposaient dans une antique église de Saint-Nazaire qui tombait en ruines; l'état de cette église

nécessita cette translation. A cet effet, le comte de Foix appela Amélius évêque de Toulouse, Raymond de Barbastro, un grand nombre de seigneurs et une foule de peuple. Le corps de saint Volusien fut porté processionnellement dans la chapelle de Notre-Dame de Montgausi, près de Foix, que l'on croit avoir été construite au temps de Charlemagne. Les anciennes chroniques rapportent qu'un grand nombre de miracles furent opérés à cette occasion par l'intercession du saint. Pendant que le comte de Foix honorait ainsi par sa piété les reliques de saint Volusien, il était encore sous l'anathème porté contre lui par les papes Urbain II et Pascal II à cause de l'usurpation dont il s'était rendu coupable en retenant injustement plusieurs biens ecclésiastiques, entr'autres, ceux qui avaient appartenu à l'abbaye de Saint-Antonin.

Touché enfin d'un repentir sincère, il résolut de réparer ses injustices; c'est ce qu'il fit un dimanche du mois de juin, en restituant à cette abbaye tous ses biens. Il déclare 1° que Roger son oncle et lui se sont rendus coupables de beaucoup d'injustices envers l'abbaye de Saint-Antonin et le lieu nommé Frédelas qui en dépendait; 2° qu'il a été frappé d'excommunication par deux papes et le cardinal Gautier, qui l'a fulminée; 3° en conséquence, il rend au prieur Izarn et à ses successeurs le lieu de Frédelas, le château de Pamiers, et l'abbaye de Saint-Antonin; il se désiste de tous les mauvais *usages* qu'il exigeait dans ces lieux; il veut, au contraire, que l'abbé conserve ceux qui étaient établis en sa faveur, tels que *leudes* ou péages, fiefs et frais de justice; 4° il déclare Amélius, évêque de Toulouse, défenseur naturel de ces priviléges, et veut que, si

quelqu'un les enfreint, il soit excommunié par l'évêque comme il l'a été lui-même par les papes; 5° il s'engage à donner annuellement, le jour de la fête de saint Antonin, un demi-muid de pur froment, une mesure de vin pur, une vache grasse et quatre porcs, ou, à leur place, quatre sols toulousains.

Izarn, prieur du monastère, par le conseil d'Amélius et de Raymond de Barbastro enfant de Saint-Antonin, confie la garde du château de Pamiers et du lieu de Frédelas et de l'abbaye au comte Roger; il lui accorde la moitié de la justice, excepté celle des clercs, et plusieurs autres droits. De son côté, Roger promet par serment d'être toujours fidèle à ses engagements. Il plaça cette charte sur le corps de saint Antonin. Amélius évêque de Toulouse, Raymond de Barbastro, le prieur Izarn et tous les chanoines, Guillaume de Villemur et plusieurs autres furent témoins de cet accord. Cet acte est le plus ancien monument où il soit parlé de Pamiers. On pense que Roger II avait fait bâtir ce château à son retour de la Terre-Sainte, et qu'il lui donna le nom d'*Apamea*, ville de Syrie, d'où on prétend qu'il rapporta les reliques de saint Antonin, martyr de cette cité. Ces faits n'ont cependant pas à nos yeux une entière certitude, car on donne à la ville de Pamiers une autre étymologie, celle du mot *Pams,* qui, en langue du pays, signifie *quartier;* et quant aux reliques de saint Antonin, qui est le martyr d'Aquitaine, elles se trouvaient dans l'abbaye de ce nom à Frédelas, avant le comte Roger II.

Il existait dans le Toulousain une noble famille de *Noër* ou de *Noë,* dont l'un des membres les plus distingués donna en 1111, au mois de juillet, l'exemple d'un parfait renon-

cement. Un seigneur de cette famille, Arnaud-Pons de Noër, devenu veuf, se présenta à Odon, abbé de Lézat, pour être reçu dans son monastère ; il apportait, pour payer son entrée en religion, les décimes et prémices du lieu de Saint-Cassien. Il fit cette donation du consentement de ses fils Roger, Bernard et Izarn, et de l'évêque de Toulouse Emilius : ce qui prouve que ce prélat exerçait sur ce territoire quelque souveraineté temporelle. Cette charte fut dressée, Guillaume étant comte de Toulouse. Il ne peut être ici question que de Guillaume IX, dont l'autorité était encore reconnue en cet endroit, quoiqu'il eût depuis quelque temps abandonné le comté de cette ville. Le lieu de Saint-Cassien est encore connu sous ce nom, et existe entre Muret et *Noë*.

La même année, Amélius, dont la fortune était considérable, donna aux moines de l'abbaye de Conques en Rouergue une montagne au sommet de laquelle on avait jeté les fondements d'une nouvelle église de Sainte-Foi.

Nous avons laissé Bertrand comte de Toulouse à Tripoli. Son alliance avec Tancrède ne fut pas de longue durée. Celui-ci forma le projet d'assiéger Tortose sur le comte Bertrand ; il prit, en effet, cette ville et en donna le gouvernement à Guillaume, fils naturel du duc de Normandie. Bertrand se montra plein de magnanimité à l'égard de Tancrède, car une armée de cent mille Turcs s'étant portée sur Antioche, Bertrand se mit en marche pour secourir cette ville avec ses troupes et celles de Baudouin et de l'évêque d'Albara ; il défit complètement les Turcs, le 29 septembre 1111. Peu de temps après, l'empereur Alexis ayant déclaré la guerre à Tancrède, celui-ci implora le

secours de Bertrand, qui lui promit de se rendre à ses ordres ; mais la mort vint arrêter ses projets. Le comte de Toulouse mourut, en effet, le 11 avril 1112, à Tripoli, à l'âge de 46 ans. Il laissa un fils nommé Pons qu'il avait eu d'Hélène de Bourgogne sa seconde femme, lequel succéda au titre et aux domaines de son père en Orient, tandis qu'Alphonse Jourdain jouissait du reste des domaines de la maison de Toulouse en Occident. Le seul motif de la religion engagea le fils de Raymond de Saint-Gilles à marcher sur les traces de son père ; comme lui, il abandonna tous ses états pour aller combattre les ennemis du nom chrétien, et mourut en héros sur la terre étrangère.

On regarde communément Bertrand comme le fondateur du grand-prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Cet ordre avait été établi, au milieu du siècle précédent, par quelques marchands d'Amalfi au royaume de Naples, qui construisirent un hôpital à Jérusalem, près du saint sépulcre, et une église appelée Sainte-Marie la Latine pour les pélerins et les pauvres. Après la prise de Jérusalem, les princes croisés enrichirent cet hôpital de leurs libéralités. Gérard fut nommé principal hospitalier de cette maison ; il fit construire une nouvelle église dédiée à saint Jean-Baptiste, et augmenta beaucoup les premiers bâtiments. Désirant donner de la stabilité à cet ordre naissant, il engagea ses frères à faire des vœux et leur donna un habit religieux.

Puisque Bertrand comte de Toulouse fonda le grand-prieuré de Saint-Gilles, on peut conclure qu'il envoya ces chevaliers à Toulouse, capitale de ses états, et nous avons vu qu'on avait fondé une maison de cet ordre en cette

ville; que les hospitaliers s'étaient établis près d'un oratoire dédié à saint Remi, dépendant de l'église de la Dalbade; qu'ils s'étaient emparés de cette église, et que Gérard ou Geraud fut obligé de la restituer au prieur de la Daurade. On sait que cet ordre fut approuvé par Pascal II, en 1113; qu'il prit des accroissements rapides; qu'en 1121, Raymond du Puy, qui avait succédé à Gérard, lui donna des statuts, et engagea les hospitaliers dans la profession des armes; que l'ordre fut divisé en provinces ou *langues;* que la langue de Provence fut la première de l'ordre, et que les grands-prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse furent les plus anciens de la langue de Provence.

L'une des plus grandes gloires de la maison comtale des Raymonds, c'est d'avoir donné naissance à cet ordre si célèbre de Malte dont, par son zèle et ses libéralités, elle dota la chrétienté. Raymond de Saint-Gilles et Bertrand son fils ont acquis des droits impérissables à la reconnaissance de la religion par la protection qu'ils accordèrent à cet ordre naissant et le mouvement que Bertrand lui imprima en Europe. Pons son fils, comte de Tripoli, s'allia avec Tancrède, prince d'Antioche. Celui-ci, se voyant près de mourir, appela Pons à sa cour et lui conseilla d'épouser, après sa mort, Cécile sa femme, fille naturelle du roi Philippe I[er]. La mort de Tancrède arriva le 16 décembre 1112, et le mariage s'accomplit.

Vers cette époque, les religieux de Cluny écrivirent une très longue lettre au pape Pascal II, dans laquelle ils exposent, en prenant les choses au principe, tous les griefs dont s'étaient rendus coupables les moines du Mas-Garnier contre l'abbaye de Lézat, leurs révoltes, leurs soumissions peu

sincères, les plaintes qu'avaient portées aussi contr'eux les religieux de Moissac; il est dit dans ces lettres que Richard évêque d'Albano et légat du saint-siége avait cité les moines de Moissac et ceux du Mas à comparaître devant Amélius évêque de Toulouse, et que, ces derniers n'ayant point obéi, l'évêque avait reçu l'ordre de les excommunier : ce qui avait été exécuté.

Non seulement l'abbaye de Moissac eut à se plaindre des moines du Mas-Garnier, mais elle ne trouva pas d'abord un protecteur dans Alphonse Jourdain. Ce comte était alors très jeune et sans expérience; il était entouré d'un grand nombre de seigneurs qui, ayant vu avec peine les biens de l'Eglise échapper à leur cupidité, engagèrent facilement Alphonse à rétablir les choses sur l'ancien pied. Ce jeune comte céda à leurs instances, et rétablit dans plusieurs monastères, et entr'autres à Moissac, les abbés *chevaliers* ou séculiers, véritables oppresseurs de la religion dans ses domaines. Les abbés des divers monastères furent justement effrayés de ces tendances. L'abbé de Sorèze Pierre II se montra, en particulier, plein de zèle pour la défense de ses biens et pour en acquérir de nouveaux; ainsi, en 1112, un seigneur du pays toulousain nommé Arnaud Izarn, du consentement d'Aldiarde sa femme et d'Aton Bonfils, son beau-frère, céda à l'abbé de Sorèze la terre allodiale qu'il possédait près de l'église de *Nogaret*. La cession se fit avec le consentement de l'évêque Amélius qui, l'année suivante, assista en qualité de témoin, à la donation faite de l'église de la Caplade aux religieux d'Alet.

On entendait raconter à Toulouse les exploits du jeune prince de Tripoli, fils de Bertrand et petit-fils de Raymond

de Saint-Gilles. Ce prince, dont tous les historiens nous ont fait le plus bel éloge, marcha, au mois de juillet 1113, vers Tibériade au secours de Baudouin qui venait d'éprouver un rude échec, et parvint à le dégager. On le vit, plus tard, voler au secours d'Antioche menacée; et ce fut à cette époque que Baudouin, ayant pris avec lui Cécile veuve de Tancrède, la conduisit à Tripoli et la maria à Pons, dont les noces furent célébrées avec beaucoup de magnificence. L'histoire nous montre ce héros presque invincible vengeant la mort de Roger, prince d'Antioche, dans une bataille où il met les infidèles en complète déroute, contribuant puissamment à la prise de Tyr en arborant son étendard sur ses murailles, prenant ensuite Zaphania, et marchant enfin vers Damas pour l'assiéger.

Pendant que le comte de Tripoli remplissait l'Orient du bruit de ses exploits, un conquérant d'un autre genre remportait d'éclatantes victoires à Toulouse et dans les pays voisins : c'était le B. Robert d'Arbrisselle, qui était venu en cette ville à la suite de Guillaume IX comte de Poitiers et de sa femme Philippia. Nous avons déjà vu que ce seigneur prétendait toujours avoir des droits sur le comté de Toulouse. Il profita, en 1114, de la jeunesse et de l'inexpérience d'Alphonse, et le chassa de cette ville. D'anciens monuments rapportent que cette nouvelle invasion de Guillaume fut accompagnée de quelque grand combat dans lequel périt Pierre, évêque de Pampelune. Ce prélat, cherchant à réunir les esprits, fut atteint d'un coup de pierre, et mourut peu de temps après des suites de sa blessure. Il appartenait à un seigneur du Rouergue, Didon d'Andoque. Après avoir embrassé l'état monastique à Conques, il était

monté sur le siége de Pampelune, et s'était montré le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Saturnin. Après sa mort, son corps fut porté à Pampelune et inhumé dans la cathédrale, où sa mémoire est encore honorée. Après l'invasion de Guillaume de Poitiers, les tuteurs du jeune Alphonse le conduisirent en Provence, dans quelque domaine de sa maison, car on regarde comme peu prouvé son voyage à la cour des rois d'Aragon et de Castille à cette époque. Nous avons une preuve certaine de la présence de Guillaume et de Philippia à Toulouse en 1114, par un accord qui fut passé cette année-là entre cette comtesse et le vicomte de Beziers, Bernard Atton. Par cet acte, le vicomte prêta serment de fidélité à Philippia pour tous les domaines que Guillaume de Toulouse son père avait possédés, et cela, à raison des fiefs du Rouergue qu'il tenait d'elle. La comtesse, de son côté, promet au vicomte de lui conserver sa vie et ses biens. Cet accord fut passé en présence d'une illustre assemblée dans laquelle on distinguait Geraud évêque d'Angoulême, Bertrand de Bazas, Léodegard de Bourges, Mainard chantre d'Angoulême, Geraud archidiacre de Bourges, Robert d'Arbrisselle, Bertrand de Villemur, Arnaud de Castelnau, Oger d'Angles, Pons de Montpezat et Raymond-Guilhem d'Auterive.

Le B. Robert d'Arbrisselle sut profiter des bonnes dispositions du clergé, des grands et du peuple à son égard ; excité par Amélius, il demanda une terre à la comtesse de Poitiers pour y bâtir un monastère de son ordre. Cette princesse lui céda un bois nommé Espezez ou Espinasse, situé près de Toulouse, vers le nord-ouest, ainsi que les terres environnantes. Plusieurs nobles chevaliers, Pons Ray-

mundi, Pons Bérenger et Calvet Roberti y ajoutèrent quelques autres terres et forêts pour y construire l'église et le monastère. Amélius approuva la fondation, ainsi que les prévôts des chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin. L'acte fut passé à l'église de Saint-Etienne, un samedi, le 12 de mars 1114. Telle fut l'origine du célèbre prieuré de l'Espinasse, de l'ordre de Fontevrault, le premier du diocèse de Toulouse, qui donna plus tard naissance à ceux de Longages, de la Grace-Dieu, de Sainte-Croix de Volvestre, de Notre-Dame de Bragairac, etc.

Le saint fondateur de Fontevrault fut accompagné à Toulouse par Geraud de Sales. Geraud était né au diocèse de Périgueux ; il prit l'habit de chanoine régulier au monastère de Saint-Avit, situé non loin de sa ville natale ; il s'associa aux travaux apostoliques de Robert, et embrassa toutes les austérités de la vie monastique. Il devint le fondateur de beaucoup de monastères en Aquitaine ; il jeta, vers l'an 1114, les fondements de celui de Grand-Selve au diocèse de Toulouse, vers le nord, et de celui de Cadouin. Les premiers qui habitèrent Grand-Selve furent de pauvres ermites, auxquels Geraud donna pour prieur Etienne, qui est regardé comme le premier abbé de cette maison.

Il régnait toujours une certaine agitation à Toulouse à cause des deux partis d'Alphonse et de Guillaume de Poitiers. Celui-ci forma le projet d'une grande cérémonie religieuse, soit pour obtenir du ciel la paix, soit plutôt afin d'opérer quelque diversion dans les esprits trop agités. Vers la fin d'octobre, il pria Amélius d'indiquer une procession générale à laquelle on devait porter toutes les reliques des saints reposant dans la province. L'évêque de Toulouse fit

inviter tous les évêques, abbés, prieurs, clercs et seigneurs des lieux voisins à se rendre à Toulouse. Odon de Berjas, abbé de Lézat, prit alors le corps de saint Antoine, que l'on prétendait avoir été porté de Constantinople en ce lieu, et se mit en marche avec une foule immense. La pluie étant survenue, on fut obligé de s'arrêter à Corneillan : on passa la nuit dans une forêt qui appartenait à un riche citoyen de Toulouse ; là, ceux qui portaient la châsse de saint Ferréol, martyr, se joignirent aux religieux de Lézat, et on entra dans Toulouse. Le nombre des étrangers fut si considérable, qu'on fut obligé de camper sous des tentes. Tout-à-coup une foule d'aveugles, de sourds, de boiteux, de possédés, de frénétiques, se précipita devant les sacrées reliques ; une vieille femme y conduisit sa mère complètement percluse. A peine l'infirme eut-elle touché la châsse, qu'elle se trouva subitement guérie. Un cri d'admiration se fit entendre ; mais, les uns attribuant le miracle à saint Ferréol, les autres à saint Antoine, la dispute s'échauffa à tel point qu'on allait en venir aux mains : il fallut se séparer promptement. Saint Antoine opéra cependant des miracles, et le bruit de ces prodiges étant venu aux oreilles du comte, il était à craindre qu'il n'enlevât le sacré dépôt. Odon de Lézat le fit alors protéger par une garde dévouée. Lorsqu'on voulut transporter la châsse, tous les efforts furent inutiles. Amélius, comprenant que le saint désirait être honoré en ce lieu, promit de lui élever un oratoire ; après cette promesse, la châsse pût être facilement levée, et on la transporta à Lézat.

Pierre, deuxième du nom, gouvernait toujours l'abbaye de Sorèze. Il paraît qu'il existait une famille de *Sor* dont l'un

des membres nommé Bernard prit l'habit religieux dans ce monastère. Il avait donné une terre que Pierre, du consentement de ses religieux, céda à deux autres membres de cette famille, Hugues Saint-Paul et Hugues Bernard, à condition qu'après leur mort elle reviendrait au monastère. Il est très probable que cette antique famille de *Sor* donna son nom à l'abbaye qui était déjà construite au VIII[e] siècle (*Soricinium*). Un autre seigneur nommé Aldelbar se fit moine à Sorèze, et donna une terre allodiale. Pierre de Semalens, avant son départ pour la Terre-Sainte, lui avait cédé les droits d'albergue et quelques terres pour le prix de cinquante *sols Melgoriens.*

Les nombreux miracles qu'avait opérés saint Antoine à Toulouse excitèrent en faveur du monastère de Lézat la piété du comte Guillaume : par une charte qui porte la date du mois d'août 1115, il céda à saint Antoine et au monastère de Lézat un terrain situé au faubourg de Toulouse, devant la porte du château Narbonnais, avec exemption de toute domination, et le droit de justice sur tous ceux qui y habiteraient. Amélius, évêque de Toulouse, Gérard de Verfeil et plusieurs autres seigneurs souscrivirent à cet acte. Après cette donation, les religieux de Lézat firent bâtir en ce lieu une église en l'honneur de saint Antoine, avec un prieuré conventuel sous la dépendance de leur abbaye.

Au moment où Guillaume IX faisait toutes ces largesses, il fut excommunié par le pape Pascal II, pour avoir persécuté l'Eglise, disent les chroniques. Nous croyons que ce fut plutôt à cause de sa vie scandaleuse et des persécutions qu'il avait suscitées à l'évêque de Poitiers qui lui reprochait sa conduite. C'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir répudié

la comtesse Philippia pour épouser Hildegarde. Philippia, touchée des prédications du B. Robert, résolut, du consentement sans doute de son époux, de se retirer dans le cloître; et quoique certains auteurs aient avancé qu'elle avait suivi Robert à Fontevrault, nous croyons, avec d'autres, qu'elle choisit le monastère de l'Espinasse, qu'elle avait fondé, pour le lieu de sa retraite. En 1115, Philippia était encore à Toulouse ; en 1119, Guillaume avait épousé Hildegarde : la retraite et la mort de Philippia doivent donc être placées dans cet intervalle. Du reste, on n'a aucune preuve que cette princesse ait embrassé la profession monastique; elle suivait seulement les exercices religieux qu'on lui avait prescrits, et voulut, avant sa mort, qui arriva un 28 novembre, se revêtir de l'habit monastique. Tant que Philippia vécut avec Guillaume, la piété et les grandes qualités de cette comtesse soutenaient le parti de ce seigneur ; mais, après la retraite et la mort de sa fidèle épouse, les Toulousains abandonnèrent sa cause et le chassèrent de leur ville.

Au mois d'octobre 1115, il se tint une grande assemblée dans la province pour la consécration de l'église du monastère de Cassan au diocèse de Béziers, assemblée à laquelle assista, avec beaucoup d'autres prélats, Raymond de Barbastro. Nous ne mentionnons ici cette assemblée que parce que, dans la consécration de l'autel, on plaça des reliques insignes de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, et de saint Exupère.

L'église consacrée, à Toulouse, à la mémoire de ce saint martyr reçut, en 1117, un nouvel éclat par l'institution de la dignité abbatiale. Jusqu'à ce jour, ceux qui la gouvernaient n'avaient pris que le simple titre de prévôt. Ray-

mond, deuxième du nom, avait succédé au saint évêque de Barbastro : on l'appelait Willermi ou Roberti. Il est le premier abbé de Saint-Saturnin, et ouvre la longue série des personnages illustres qui ont été revêtus de la dignité abbatiale jusqu'à la destruction de l'abbaye. Cette église, pendant le onzième et au commencement du douzième siècle, avait déjà compté un grand nombre de bienfaiteurs : ainsi Oger de Miremont et Thècle sa femme lui donnèrent l'église de Saint-Martin de Campaja située dans le territoire d'Aire, avec toutes ses dépendances et droits seigneuriaux ; Belhomme et ses sœurs, les fiefs de Lavalette, de Fontenille, et quelques autres ; un seigneur dont le nom est inconnu lui donna la terre de *Drignil* ou Dremil ; Raymond Fort et Hugues son fils, un fief situé près de la rivière de l'Hers ; Pons-Bernard de Pictes, le village de Saint-Georges ; Artimond-Pons et Bonnet Bainguier la terre de La Salvetat ; Bernard Jourdan et Guillemette sa femme, l'église de *Columario ;* Bernard de Marennes et ses frères, les églises d'Artiguelongue et de Cépède. Bernard d'Albinac, Adhémar son frère et Blanche sa sœur confirmèrent l'église de Saint-Saturnin dans la possession de plusieurs biens que lui avaient déjà cédés leurs devanciers.

Si l'église de Saint-Saturnin eut ses bienfaiteurs, le nouveau monastère de Grand-Selve eut aussi les siens. Au mois de janvier 1117, Olivier de Bessens et sa femme Algarde donnèrent à Gérard de Sales une partie du territoire de Grand-Selve. C'est ici la première donation faite à ce monastère dont il soit parlé dans l'histoire. L'évêque Amélius confirma cette donation, ainsi que toutes celles que Grand-Selve pourrait recevoir à l'avenir ; il désigne les lieux de

Figarède, de Beaumont, de Bouillac et de Saint-Germain, et déclare que Géraud de Sales et ses ermites pourront y bâtir des cellules et un oratoire en l'honneur de la Sainte-Vierge et de sainte Marie-Magdeleine. Il place ces religieux sous la règle de Cîteaux. On trouve ainsi dans ces actes l'histoire détaillée des origines de ce célèbre monastère.

En cette même année mourut à Toulouse Bernard, sacriste et chanoine de Saint-Etienne ; il fut enseveli dans le cloître de cette église, et c'est peut-être l'un des premiers tombeaux que ce cloître ait reçus. Les archéologues prétendent que ce cloître fut construit pendant le XI[e] siècle, peut-être sous l'épiscopat d'Izarn. Il était formé par quatre galeries à peu près égales, qui présentaient des arcs à plein ceintre supportés par des colonnes de marbre blanc ; au milieu, jaillissait une fontaine. Au point de jonction de chacune des galeries, se trouvaient des piliers sur lesquels on voyait les images de saint Pierre, de saint Saturnin, de saint Exupère et d'un diacre. Des peintures murales ornaient le pourtour intérieur du cloître ; sur le côté du midi, se trouvaient les chapelles de Saint-Jacques et de Sainte-Anne ; au levant, furent élevés plus tard les bâtiments de la prévôté et de la chancellerie, les salles capitulaires, les caveaux des chanoines et des hebdomadiers, des chapelles consacrées à des corporations d'ouvriers. Nous avons vu les ruines de ce cloître et de ces bâtiments dont la dernière pierre a aujourd'hui disparu.

L'année 1118 s'ouvre, dans nos annales, par la tenue d'un concile ou plutôt d'un synode convoqué à Toulouse, et que nous regardons comme le huitième de cette ville. Alphonse I[er], roi d'Aragon, qui avait résolu de déclarer la

guerre aux Maures d'Espagne et de s'emparer de la ville de Saragosse, envoya des ambassadeurs aux princes voisins de ses états pour solliciter des secours. Ce concile fut assemblé pour recevoir les députés d'Alphonse et répondre à sa demande. Puisqu'un roi sollicitait le secours des évêques pour une guerre sainte, il faut supposer qu'on reconnaissait alors la force de leur pouvoir, même temporel. Il fut décidé qu'on protégerait l'expédition d'Alphonse. On connaît l'issue de cette guerre. Le pape Gelase II écrivit une lettre à l'armée qui assiégeait Saragosse, promettant à ceux qui périraient dans le combat la rémission de leurs péchés et toutes les grâces spirituelles. Saragosse fut prise ; les rois de Maroc, de Grenade et de Tamit furent tués ou faits prisonniers dans le combat. Après cette victoire, huit autres villes et plusieurs châteaux se rendirent à Alphonse. On croit que Raymond de Barbastro assista au concile de Toulouse.

Quelque temps après, mourut en cette ville Arnaud Raymundi, prévôt de Saint-Etienne. Il eut pour successeur dans cette dignité Aicard archidiacre du chapitre, qui entra dans sa charge en souscrivant à la donation d'une église de Saint-Martin faite à Saint-Etienne, et à celle de Jourdan et de Stéphanie, nobles seigneurs se consacrant, eux et leur maison, au service de la cathédrale, entre les mains de l'évêque Amélius.

Ce prélat devait bientôt recevoir dans sa ville épiscopale le pape Calixte II, qui venait de succéder à Gelase, mort à Cluny le 29 janvier 1119. Calixte se nommait Guy, et était archevêque de Vienne à l'époque de son élection. Il arriva à Toulouse au commencement de juillet, et le 8 il fit l'ou-

verture d'un concile dont les canons nous ont été conservés :

« 1° Marchant sur les traces des anciens pères, nous défendons par l'autorité apostolique d'ordonner ou d'élever qui que ce soit à aucune dignité pour de l'argent. Si quelqu'un obtient par cette voie cette ordination ou dignité, qu'il en soit entièrement privé.

2° Qu'aucun ne soit nommé prévôt, archiprêtre, doyen, s'il n'est prêtre ; et archidiacre, s'il n'est diacre.

3° Nous ordonnons qu'on chasse de l'Eglise avec le secours du bras séculier, comme hérétiques, tous ceux qui nient le sacrement du corps et du sang du Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce et les ordres, et la légitimité du mariage; que leurs fauteurs soient soumis au même anathème.

4° Nous défendons à tout seigneur ou laïque de s'emparer des prémices, dixmes, oblations, cimetières, bâtiments, et autres biens, après la mort de l'évêque ou en l'absence des clercs.

5° Qu'aucune personne ecclésiastique ou séculière ne place au rang des serfs des hommes libres, soit clercs, soit laïques.

6° Qu'aucun clerc ne soit forcé par son titre à servir des seigneurs laïques.

7° Que personne n'ait la témérité de s'emparer de la part de l'évêque.

8° Qu'aucun évêque, prêtre ou clerc, ne laisse par héritage des dignités ou bénéfices ecclésiastiques.

9° Qu'on n'exige rien pour les saintes huiles et les sépultures.

10° Si quelque homme ayant un titre ecclésiastique, moine, chanoine ou clerc, abandonne son état et nourrit sa barbe et ses cheveux, qu'il soit excommunié.

Tels sont les canons de discipline qui furent dressés dans ce concile. Le 14 de juillet, septième jour de l'ouverture de l'assemblée, le pape termina un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de la Grasse et celle d'Alet, au sujet de l'abbaye de Saint-Policarpe, sur laquelle les deux premières avaient des prétentions. Le pontife décida la question en faveur de l'abbaye d'Alet. Le lendemain, une autre affaire fut traitée dans le concile; elle avait pour objet le monastère de Sainte-Marie de Goudargues au diocèse d'Uzès. Les moines de la Chaise-Dieu et ceux d'Aniane prétendaient avoir des droits sur cette maison; les uns et les autres faisaient valoir leurs droits diversement établis. Aton, archevêque d'Arles, appuyait les prétentions de la Chaise-Dieu. Les députés d'Aniane parurent au concile, et tout ayant été examiné avec soin, le pape donna gain de cause à Aniane. Un grand nombre de prélats assistèrent à ce concile, le neuvième de Toulouse; savoir : Conon de Préneste, Olligaire de Tarragone, Raymond de Barbastro, Bernard d'Auch, Lambert d'Ostie, Richard de Narbonne, Pierre cardinal de Saint-Côme-et-Damien, Boson cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, Aton d'Arles, Grégoire diacre-cardinal de Saint-Ange, Deusdedit cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent in Damaso, Foulques d'Aix, Amic abbé de Saint-Laurent hors les murs, Arduin abbé de Saint-Savin, le cardinal Chrisogon. Nous ne trouvons pas le nom d'Amélius, évêque de Toulouse, dans les souscriptions du concile.

Le 16 juillet, le pape se rendit en grande pompe à la

basilique de Saint-Saturnin, sur la demande de Raymond Willelmi qui en était abbé et des chanoines, pour y consacrer un autel. Calixte y fut accompagné par l'archevêque de Tarragone et l'évêque de Barbastro. Cet autel fut dédié à saint Augustin, et nos documents ne nous apprennent rien sur le lieu qu'occupait cet autel dans l'église. En invitant le pape à se rendre dans la basilique, les chanoines voulaient l'engager dans leurs intérêts; ils prévoyaient sans doute qu'ils allaient être l'objet d'une violente attaque de la part du chapitre de Saint-Etienne. En effet, sur la fin du concile, le prévôt Aicard prétendit que l'église de Saint-Saturnin dépendait de la cathédrale d'après une charte impériale et un privilége du pape Jean. Ces pièces furent lues dans le concile. Les chanoines de Saint-Saturnin répondirent que leur église appartenait *spécialement* au pape. Calixte ayant demandé qui l'avait ainsi donnée au siége apostolique, les chanoines affirmèrent que cette donation était le fait de leurs devanciers. Le pape ajouta : Mais des clercs qui viennent de divers endroits, à qui le fonds n'appartient pas, peuvent-ils le donner? L'affaire s'arrêta là pour l'heure, parce que d'autres questions importantes furent engagées. Le pape renvoya celle-ci après le concile, mais il partit sans l'avoir jugée.

Calixte quitta Toulouse, accompagné de sa cour, d'Amélius et d'Aicard. A Fronton, petite ville située au nord de Toulouse, il consacra la nouvelle église. Le lendemain, il se proposait de confirmer les priviléges de Saint-Saturnin, mais, sur la demande de l'évêque et du prévôt de Saint-Etienne, il différa cette confirmation. La cour pontificale arriva ensuite au monastère de Saint-Théodard (Montau-

ban); là, on reprit cette discussion, les titres furent lus une seconde fois. Pierre de Montpellier, clerc de Saint-Saturnin, donna alors lecture du privilége d'Urbain II en faveur de cette église. Le pape répondit qu'il était présent au concile de Nîmes quand cette affaire y fut traitée, et qu'il y soutint les prétentions d'Izarn alors évêque sur la quatrième partie des revenus de cette église; que si Urbain avait accordé quelque chose, ce n'avait été qu'aux instances du comte Raymond. Calixte ordonna à l'abbé de Saint-Saturnin et à ses clercs de répondre. Ils demandèrent du temps; alors il remit la décision de l'affaire à Vienne, pour la fête de la Vierge, appelée *Hypapante*. L'évêque Amélius ne se rendit pas, et l'église de Saint-Saturnin conserva ses priviléges. Parmi les clercs qui suivaient le pape, on distinguait Izarn, prieur de Frédelas; le prieur de Saint-Jean d'Amantian; Guillaume, paraphoniste de Saint-Etienne. Le prieur de Saint-Jean s'était rendu au concile pour y défendre son prieuré contre les prétentions du prévôt Aicard; il ne fut pas heureux dans sa défense, le pape ayant ordonné que ce prieuré situé dans le Toulousain serait sous la dépendance du chapitre de la cathédrale.

On a dû remarquer que dans les canons du neuvième concile de Toulouse il est question de quelques hérétiques qui renouvelaient les erreurs des Manichéens et des Bulgares. Les premiers sont connus; les seconds avaient été convertis à la foi catholique dans le IXe siècle, et s'étaient laissé ensuite infecter des systèmes de Manès. Il est certain que ces hérétiques répandirent leurs dogmes à Toulouse, au commencement du XIIe siècle; ils virent venir avec eux, ou après eux, Tranchellin, Pierre de Bruïs, Arnaud de Bresse, Henri,

les Vaudois, et prirent plus tard le nom d'*Albigeois*. Leurs symboles présentaient bien des variations ou des différences ; ils s'unissaient tous en un point : la haine contre la religion catholique portée jusqu'à la fureur.

L'abbaye de Sorèze fut cédée, à cette époque, par le vicomte Bernard Atton, à l'abbé et aux religieux de Moissac, pour y introduire la discipline régulière de saint Benoît. Ce seigneur nomme dans cet acte Cécile son épouse et ses enfants Roger et Raymond. La charte porte la date de 1119. L'année suivante, Amélius, évêque de Toulouse, et Pierre, abbé de ce monastère, qui sans doute avait succédé à Roger auquel la charte de Bernard Aton était adressée, déterminèrent le pape Calixte à prendre Sorèze sous l'autorité immédiate du saint-siége. Calixte, qui se trouvait alors à Avignon, confirma cette abbaye dans toutes ses possessions. Plusieurs églises de sa dépendance sont citées dans l'acte du souverain pontife, telles que le lieu de Sorèze et les églises de Saint-Martin et de Saint-Michel qui s'y trouvaient, celles de Saint-Vincent de Candels, de Saint-Martin de Puylaurens, de Saint-Anatole, de Saint-Salvi, de Saint-Saturnin de Villepinte, et quelques autres, ainsi que le monastère de Simorre.

Non content de placer Sorèze sous la dépendance immédiate du pontife romain, Amélius voulut, en 1120, donner aux hospitaliers de Saint-Jean une preuve de son dévouement : il leur céda l'église de Saint-Remi où ils s'étaient déjà établis, mais dont ils n'étaient point encore propriétaires. Cette église très ancienne appartenait à l'évêque de Toulouse. Il permit aussi à Gérard, prieur de l'hôpital de Jérusalem, d'acquérir des biens-fonds tant ecclésiastiques

que laïques dans son diocèse. Amélius était frère de Raymond du Puy, seigneur de haute considération, et il est probable qu'il était proche parent du second grand-maître de Saint-Jean, du même nom, qui succéda à Gérard.

L'ordre de Saint-Benoit prenait tous les jours des accroissements; ainsi, dans cette année, l'abbé de Tenailles au diocèse de Saintes fonda, près le château de Saverdun, sur les bords de l'Ariége, le monastère de Sainte-Marie de *Vajal;* Bertrand de Beaupuy, seigneur du pays, le dota magnifiquement et lui donna une grande partie de ses domaines. Le château de Saverdun dont il est ici question venait d'être construit; Roger II comte de Foix en est regardé comme le fondateur. Il en donna la possession aux seigneurs de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave, qui possédait des terres au voisinage. Le lieu de Saverdun existait déjà dès le siècle précédent.

Le chapitre de Saint-Etienne acquérait toujours de nouveaux domaines : en 1121, Hunaud de Puylaurens lui céda en toute propriété tous les biens qu'il possédait dans l'archidiaconé de *Vieilmur*. Cette cession eut lieu entre les mains d'Aicard, prévôt de la cathédrale.

Amélius, évêque de Toulouse, fut appelé à cette époque en qualité d'arbitre entre Hugues abbé de Saint-Théodard et Gérard prieur des hospitaliers de Jérusalem. Celui-ci avait acquis d'Amélius, qui sans doute avait agi à la bonne foi, une église dédiée à saint Saturnin, au lieu de Verlhac, au-delà du Tarn; les chevaliers l'avaient en leur possession, et y construisirent des bâtiments à titre de propriété. L'abbé de Saint-Théodard et ses religieux vinrent alors à Toulouse.

Ceux-ci plaidèrent leur cause devant l'évêque, et prouvèrent que cette église appartenait depuis très longues années à leur abbaye. Après avoir examiné leurs titres, Amélius reconnut la justice de leurs prétentions, et déclara que les hospitaliers payeraient au monastère une rente annuelle de deux sols toulousains. Cet accord eut lieu devant plusieurs témoins, tous moines de Saint-Théodard ou seigneurs du pays. Nous trouvons la langue romane employée dans cette charte : *aquesta carta facta de consensu de las pars*. Cette langue, comme on le voit, n'est que le latin altéré et corrompu.

Roger II, comte de Foix, touchait au terme de sa carrière. Sur le point de paraître devant Dieu, il voulut donner une marque éclatante de sa religion : il donna au monastère de Lézat et à Odon son abbé l'albergue qu'il exigeait au lieu de Saint-Eparche (Saint-Ybars) ; il renonça pour lui et les siens à l'obligation où était cette abbaye de les nourrir ; il enjoignit à tous les seigneurs du voisinage, entr'autres, au cômte Fortanier et à son neveu Raymond-Guillaume, de protéger ce monastère. Cette première charte est datée du mois de mars de l'an 1121, au château de Saverdun, bâti seulement depuis deux ans. Par un second acte, Roger II s'engagea à ne rien exiger et à ne prélever aucun cens sur ce monastère; il se réserva seulement qu'il serait logé et nourri dans l'abbaye à son passage, mais sans son armée. Il fit prendre le même engagement aux seigneurs de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave ; il leur défendit d'exercer aucune domination sur ce monastère, permettant seulement qu'ils pussent, une fois l'année, manger dans l'abbaye avec dix hommes de leur suite. Quant aux épouses de ces

seigneurs et à la comtesse de Foix, il était interdit à ces comtesses et à leurs filles de manger au monastère et d'y recevoir aucune offrande.

Dans ces actes, Roger II nomme ses trois fils, Roger, Bernard et Pierre. On croit qu'il en a eu un quatrième qui s'appelait Raymond Roger. Furent présents à ces donations et priviléges, Guillaume abbé de Lézat, les moines Pons-Raymond, Bernard de Basignac, Bernard de Saint-Sulpice, les chevaliers Emilius de Rabat et Aicard son fils, Pierre de Durban, Raymond de Pissiniac et ses frères, Arnaud de Maurnac et Olivier de Quintavalle. Il est dit dans le dernier acte qu'il fut fait sous l'évêque Amélius, Alphonse étant comte de Toulouse. Après ces actes de piété, Roger II se retira à son château de Foix, dont il avait fait élever la seconde tour. D'après le témoignage de Bertrand Hélie, historien des comtes de Foix, il aurait cédé, peu de jours avant sa mort, à l'église de Saint-Nazaire, les lieux de Garrabet et d'Amplaing, et quelques jardins. Roger II mourut en 1121, dans un âge assez avancé ; il eut pour successeur Roger III son fils. Il avait été marié deux fois, n'avait pas eu d'enfants de Sicarde ou Arsinde, sa première femme, et en eut quatre de Stéphanie, sa seconde.

Alphonse Jourdain occupait le comté de Toulouse à l'époque de la mort de Roger II. Guillaume de Poitiers avait quitté Toulouse vers l'an 1119. Après avoir rassemblé une armée en Poitou, il s'était rendu au-delà des Pyrénées avec son fils pour porter du secours au roi Alphonse d'Aragon contre les Sarrasins. En son absence, il avait laissé le commandement du comté à Guillaume de Montmaurel, un de ses capitaines. Les Toulousains, comme nous l'avons déjà

dit, chassèrent ce gouverneur, qui s'était réfugié au château Narbonnais, et reconnurent pour leur souverain Alphonse Jourdain. Ce jeune seigneur était alors en Provence. Ayant été instruit de cette révolution de palais, il envoya à Toulouse un homme dévoué à sa cause, Arnaud de Lévezon, évêque de Béziers, pour y gouverner à sa place, parce qu'il se trouvait alors retenu aux environs du Rhône par un différend qu'il avait avec Raymond Bérenger III comte de Barcelonne, au sujet du partage de la Provence. En récompense de ses bons et loyaux services, ce prélat fut promu bientôt après à la métropole de Narbonne par Alphonse, son protecteur.

Ce seigneur est encore désigné en qualité de comte de Toulouse dans une charte de 1122 par laquelle Aimeric, prieur de Sainte-Marie de *Bragairac* au diocèse de Toulouse, et ses religieux, cédaient à Sainte-Marie de Fontevrault et aux religieuses qui y habitaient ce prieuré et ses dépendances. Aimeric déclare qu'il se place, lui, ses moines et leurs successeurs à perpétuité, sous l'autorité et juridiction de Pétronille, abbesse de Fontevrault. Amélius fut présent à cet acte qui fut dressé dans l'église de Bragairac, ainsi que Guillaume évêque de Lectoure, Béatrix vicomtesse de Lomagne, et plusieurs religieux et religieuses. Guillaume de Poitiers y est nommé comme duc d'Aquitaine.

De Bragairac, Amélius se rendit à Auch avec saint Bertrand, évêque de Comminges, pour y assister à la consécration solennelle de l'église de Saint-Orens que fit vers ce temps Bernard de Sainte-Christie, archevêque de cette ville. On n'est pas très fixé sur l'époque précise de cette consécration qui fut très imposante, et pour laquelle on fit trans-

porter toutes les reliques de la province ; les uns la placent en 1121, les autres à l'année suivante. Nous trouvons encore l'évêque de Toulouse en qualité de témoin dans une donation qui fut faite à Arnaud abbé de Saint-Sardos, à Sarlat, d'un alleu nommé *Grassunas* et de deux églises par Raynaud-Raymond de Borret. Guillaume d'Andozile, évêque de Lectoure, la ratifia aussi avec Amélius.

L'abbaye de Lézat reçut à cette époque un nouveau lustre par l'entrée en religion d'un jeune seigneur du pays nommé Raymond ; il était fils d'Amélius de Moressac, homme de haute lignée, qui voulut en cette occasion doter le monastère en lui donnant plusieurs terres. Ce fut Odon de Baréjas qui donna l'habit religieux à Raymond. Il termina, l'année suivante, un procès qu'avait son abbaye avec un seigneur nommé Vital de Francor, au sujet de l'église de Salas. Il mourut quelque temps après, et eut pour successeur à Lézat Guillaume-Raymond d'Espel.

Nous venons de voir le comte Alphonse aux prises avec Bérenger de Barcelonne. Hugues abbé de Saint-Gilles et ses religieux s'étaient déclarés en faveur de ce dernier. Le comte de Toulouse, ne pouvant contenir son ressentiment, se jeta sur l'abbaye, la dévasta et en chassa les paisibles habitants. Calixte II, ayant été informé de ce sacrilége attentat, lança une sentence d'excommunication contre le comte Alphonse et ses complices. Les lettres du pape sont adressées à Aton archevêque d'Arles et au comte de Barcelonne ; il y désigne les complices d'Alphonse, Raymond de Baux, Guillaume de Sabran, Elzéar de Castries, Raymond de Médènes et Raymond du Caylar. Le pontife délie ensuite les vassaux du comte du serment de fidélité, jusqu'à ce qu'il ait

rendu le monastère et détruit le château qu'il avait fait construire.

L'excommunication lancée par Calixte contre Alphonse n'empêchait pas ce comte de posséder la souveraineté de Toulouse ; il est désigné comme seigneur de cette ville dans le plaid dont nous venons de parler, qui fut tenu entre Odon abbé de Lézat et Vital de Francor, en 1123, au sujet de l'église de Salas. Ce plaid fut présidé par Fortaner ou Fortanier, comte de Comminges. La généalogie de cette maison présente de grandes obscurités à cause de la diversité des branches et de la similitude des noms. Cette illustre famille remonte à Arnaud Ier, comte de Comminges, de Couserans et de Carcassonne, et seigneur du pays de Foix. Arnaud eut un frère nommé Roger, souche des comtes héréditaires de Comminges ; Roger eut un fils nommé Arnaud comme son oncle, et dont il est question dans un acte de donation faite, en 979, par Roger Ier de Carcassonne à l'abbaye de Saint-Hilaire.

Arnaud II eut un fils qui vivait en 1021 et 1026 et qui s'appela Roger. Celui-ci eut un fils appelé Arnaud comme son aïeul. Il eut aussi un frère appelé Odon qui posséda une partie du Comminges. Arnaud III, fils de Roger II, eut un fils appelé Roger qui succéda à son père, en 1114. A cette époque, nous ne trouvons plus la descendance de Roger III, qui peut-être mourut sans enfants. Quoi qu'il en soit, Odon, frère de Roger II, occupa, comme nous l'avons dit, une partie du Comminges ; il eut un fils, qui prit le nom de Bernard-Odon et qui posséda ce comté en 1075. Bernard-Odon eut plusieurs enfants : Roger, qui fut abbé de Peyrissas, Raymond-Bernard, Bernard et Fortanier. Bernard, le

troisième des fils d'Odon, devint père de Raymond-Guillaume, sur la tête duquel passa une grande partie du Comminges, qui fut alors gouverné par Fortanier son oncle. Celui-ci gouvernait le comté aux années 1121 et 1122. — Raymond-Guillaume, son neveu, eut un frère nommé Bernard IV, qui, en 1130, transmit le comté de Comminges à ses descendants.

L'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse reçut, à cette époque, une donation assez importante pour notre histoire, et qui prouve combien le culte de ce saint martyr était répandu en Espagne, culte qui confirme les traditions primitives sur l'apostolat du premier évêque de Toulouse en ce pays. Un évêque d'Espagne nommé Michel, dont le siége n'est pas désigné, donna à Raymond Willelmi abbé de Saint-Saturnin et à son chapitre l'église de Servaria avec toutes ses appartenances, dîmes, oblations, et autres biens. La charte de donation fut signée par Raymond de Barbastro. Cette abbaye possédait une terre considérable au lieu de Saint-Avit au diocèse de Périgueux ; la religion catholique y éprouvait tous les jours de nombreuses attaques, par l'effet sans doute des prédications des hérétiques qui commençaient à se répandre dans la province : c'est ce qui détermina Willelmi, évêque de Périgueux, à écrire à l'abbé de Saint-Saturnin pour réveiller sa sollicitude sur les peuples soumis à sa juridiction.

Vers la fin de l'année 1123, ou plutôt au commencement de l'année suivante, le comte Alphonse Jourdain se lia d'une étroite amitié avec Bernard-Aton vicomte de Béziers ; il s'engagea à lui laisser la vie sauve, à ne pas le trahir, à ne pas lui enlever Carcassonne, les autres cités, châteaux, bourgs

et serfs (hommes ou femmes) ; il lui promit secours contre le comte de Barcelonne et ses enfants, contre le comte de Poitiers et ses enfants. Amélius, évêque de Toulouse, signa cet accord avec plusieurs autres seigneurs.

S'il faut avoir foi à un ancien chroniqueur (Wernerus), l'évêque de cette ville aurait reçu des lettres du cardinal Richard, évêque d'Albano, dans lesquelles ce légat lui parle d'un second concile qui aurait eu lieu à Toulouse, l'an 1124, et auquel il aurait lui-même présidé au nom de Calixte. Nous ne trouvons aucune trace de ce concile, et il faut admettre que les lettres du légat à Amélius ont trait au seul concile que Calixte II ait tenu à Toulouse, en 1119. Le nom de cette évêque et celui du comte Alphonse se retrouvent encore à cette époque dans quelques actes. Ainsi, ils sont mentionnés, 1° dans une charte par laquelle Bernard de Durban, sa femme Guillelmine, et leurs enfants Roger, Bertrand et Guillaume-Aton cèdent et donnent au monastère du Mas-d'Azil la quatrième partie des dîmes du lieu de Sales, village situé sur les rives de la Garonne, entre le château de Muret et le Fauga ; 2° dans un accord passé entre un archidiacre nommé Baron et Etienne prieur de Sainte-Marie, au sujet de quelques redevances qui appartenaient à ce prieuré appelé Sainte-Marie de Castillon ; 3° dans une donation par laquelle Guillaume de Corneillan et sa fille Ponce cèdent à Saint-Pierre de Lézat la dîme de la terre de Bedvèze.

L'Eglise de Toulouse reçut, en 1125, une donation remarquable dans la personne de son évêque et de son prévôt : Arnaud, abbé de Sainte-Marie de Lombez, céda cette église et les terres allodiales qui en dépendaient au chapitre

de Saint-Etienne, ainsi que les églises de Saint-Saturnin de Pompiat et de Sabonnères. Arnaud appartenait à une grande famille du pays, et d'après la charte on serait porté à croire que la terre de Lombez était sa propriété ; d'où l'on doit conclure qu'il descendait de Raymond Rafinel qui, au huitième siècle, avait cédé l'oratoire de Sainte-Marie de Lombez et l'église où reposait le corps du martyr Majan au monastère de Saint-Thibéry. On avait donc construit à Lombez un monastère, et Arnaud qui en était abbé avait été marié avant d'embrasser la vie religieuse, puisqu'il est question de son fils dans l'acte de donation. Ce fut le prévôt Aicard qui reçut cet acte. Ce dignitaire avait fait, l'année précédente, un accord avec un seigneur (Hugues Guillermi) au sujet du droit de sépulture dans le cimetière de l'église cathédrale. On sait que ce droit était toujours sujet à de grandes contestations.

Alphonse Jourdain gouvernait à Toulouse avec toute l'autorité d'un souverain et la sollicitude d'un père de famille ; il accorda, en 1125, un privilége qui lui attira la reconnaissance de ses nombreux vassaux : il fut statué qu'on construirait un pont sur la Garonne, vis-à-vis de l'hôpital de Sainte-Marie et des marais situés sur la rive opposée. Il déclara ce pont libre de tout droit de péage, et le plaça sous sa sauvegarde immédiate ; il l'accorda à Sainte-Marie de la Daurade, à Raymond prieur du monastère et à ses religieux, aux abbés de Cluny et de Moissac, aux martyrs saint Etienne et saint Saturnin, et à tous les habitants de Toulouse. Il impose pour condition qu'on chantera, une fois dans l'année, l'office et une messe des morts pour le repos des âmes de son père et de ses parents, et qu'on récitera pour lui une

oraison afin que Dieu lui accorde la rémission de ses péchés et le don de la persévérance.

Peu de temps après la cession du pont sur Garonne, le comte Alphonse renonça, par un acte solennel, à la nomination de l'abbé séculier de Moissac ; il déclara que c'était au mépris de la justice et de la religion qu'il avait envoyé un *chevalier* en ce lieu, et promit à Roger, abbé de ce monastère, qu'à l'avenir ni lui ni aucun comte de Toulouse n'instituerait d'abbé séculier pour cette abbaye. Il est à remarquer qu'il appelle dans cette charte Amélius, évêque de Toulouse, *son seigneur,* paraissant reconnaître par ces mots une espèce de souveraineté temporelle dans l'évêque. Roger comte de Foix signa cet acte. En vertu des bonnes dispositions qui animaient le comte, il souscrivit à l'engagement que Gausbert de Fumel, abbé séculier de Moissac, fit à ce monastère de certains droits qu'il avait d'y être logé et défrayé deux fois l'an, moyennant la somme de 1225 sols monnaie de Cahors. On entre dans de très minutieux détails dans cet acte sur la quantité de cire que devait brûler, le soir, le *chevalier*. Le monastère lui donnait quinze cierges pour l'éclairer (le plus gros de ces cierges avait près d'un pied de long) ; il est dit que la cire employée pour le culte divin était beaucoup plus forte et plus belle que celle qui était destinée aux usages domestiques. Parmi les signataires de l'acte, nous distinguons Engelbert, viguier de Toulouse.

Alphonse s'occupa alors d'une affaire beaucoup plus importante, au moins sous le rapport politique : il désira terminer la longue lutte qui existait entre le comte de Barcelonne et lui, au sujet de la Provence. Par un accord passé au mois d'octobre 1125, il fut stipulé : 1° que le comte de

Barcelonne, Douce sa femme, et leurs enfants, céderaient à Alphonse, la partie de la Provence située entre l'Isère et la Durance, Beaucaire, Argence, le château de Valabrègue, la moitié de la ville d'Avignon, ainsi que les villes, châteaux et évêchés que leurs vassaux possédaient dans ces pays; les châteaux du pont de Sorgues, de Caumont et de Tor sont réservés ; 2° qu'Alphonse et sa femme Faydide céderaient à Bérenger ces mêmes lieux réservés, toute la terre de Provence depuis la source de la Durance, le long de cette rivière jusqu'au Rhône et à la mer, et les villes, châteaux et évêchés que leurs vassaux possédaient dans ces pays. 3° Ils s'obligèrent à ne rien aliéner, et se substituèrent les uns aux autres à défaut de postérité. Après cet accord, la Provence fut partagée en deux, la haute et la basse. La première appartint à Alphonse : elle comprenait une partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, Cavailhon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence et Die ; elle forma le *marquisat de Provence.* La seconde fut nommée le comté d'Arles et de Provence. Nous apprenons par cet acte qu'Alphonse avait épousé Faydide, fille de Raymond Decan, seigneur d'Uzès et de Posquières.



LIVRE XVI.

DEPUIS LE PÉLERINAGE D'ALPHONSE JOURDAIN EN GALICE EN 1125, JUSQU'A LA RÉCONCILIATION DE CE SEIGNEUR AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE EN 1143.

Le comte Alphonse était âgé de 22 ans quand il fit, avec Bérenger de Barcelonne, l'accord dont nous venons de parler. Il régna dès-lors paisiblement sur ses vastes domaines, qui s'étendaient depuis la Garonne jusqu'aux Alpes, depuis les montagnes d'Auvergne jusqu'à la mer Méditerranée et les Pyrénées. Une donation faite en 1125, et rapportée par Catel, nous apprend qu'Alphonse entreprit, cette année-là, un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. C'était la mode du temps, et les plus grands princes se conformaient à cette religieuse coutume. Le comte fut accompagné dans ce voyage par Amélius. On croit qu'ils apportèrent, à leur retour, quelques reliques considérables du corps de saint Jacques, et qu'ils les déposèrent dans l'église de Saint-Saturnin. Il paraît que les reliques apportées par Alphonse n'étaient pas les seules que l'Eglise de Toulouse possédât de ce glorieux apôtre. Il existait une ancienne chapelle de Saint-Jacques, que l'on croit avoir été bâtie sous Charlemagne, près de la cathédrale de Saint-Etienne, et dans laquelle on conservait quelques parcelles des ossements de saint Jacques qui avaient été portées, dit-on, à Toulouse vers le VII[e] siècle, époque de la translation du corps du saint à Compostelle. Une célèbre confrérie s'établit plus tard dans

cette chapelle ; les anciens règlements se lisent encore dans de vieux manuscrits. On trouva les reliques de saint Jacques dans un des piliers de la chapelle, et cette invention fut accompagnée de quelques miracles.

L'absence du comte Alphonse ne fut pas de longue durée : il était rentré à Toulouse au mois d'avril 1126, puisque, le 24 de ce mois, il accorda une charte dans laquelle il restituait à l'église de Saint-Saturnin tous les biens que Raymond de Saint-Gilles lui avait donnés et que Bertrand son frère avait usurpés. Les chanoines de Saint-Saturnin souscrivirent à cet acte, ainsi qu'Amélius, qui fit, à cette époque, une transaction avec l'abbé de Valsiger au sujet de l'église de Saint-Jean d'Amantian dont nous avons déjà parlé, et qui était située au diocèse de Toulouse.

Le 21 juin 1126, mourut à Huesca saint Raymond de Barbastro, qui, pendant bien des années, avait gouverné son diocèse avec une grande prudence. Il donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus, et en particulier d'une grande austérité. Chassé de Barbastro par l'évêque d'Urgel, il sortit de la ville nu-pieds, et jeta sur l'usurpateur une sentence d'excommunication. Pascal II prit la défense de Raymond, mais on ne put rien gagner sur l'évêque d'Urgel, qui était soutenu du crédit du roi d'Aragon. Le saint se fixa alors à Rota et prit le titre d'évêque de Ribagorça, pays dans lequel Barbastro et Rota étaient situées, quoique certains auteurs affirment qu'il porta toujours le titre d'évêque de la première ville. Il fit, comme on l'a vu, plusieurs voyages en France, et assista à divers conciles. S'étant réconcilié avec le roi d'Aragon, il suivit ce prince dans son expédition contre les Maures. La mortalité se mit dans l'armée catholique et

le saint fut atteint à Malaga. Les chanoines de Rota, ayant appris sa maladie, vinrent au-devant de lui, et il mourut au milieu d'eux. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Rota. Les fréquents miracles opérés à son tombeau autorisèrent son culte ; Honoré II le mit au nombre des saints. On voit sa statue en relief dans l'une des chapelles de l'abside de Saint-Saturnin à Toulouse.

Nous plaçons dans la même année la mort de saint Bertrand, évêque de Comminges, les uns le faisant mourir quelque temps plus tôt et les autres plus tard. Il était occupé à la visite de son diocèse, lorsqu'une fièvre ardente, causée par l'excès de ses travaux, lui faisant pressentir sa fin prochaine, il voulut être porté dans sa cathédrale, qu'il avait reconstruite, et au milieu de ses clercs qui avaient embrassé la règle de saint Augustin. D'après ses ordres, il fut placé devant l'autel de la Sainte-Vierge, et c'est là qu'il rendit son âme à Dieu, le seizième jour d'octobre, après plus de quarante ans d'épiscopat. Il était bien fait de sa personne et de haute stature. Saint Bertrand avait opéré beaucoup de prodiges pendant sa vie : il guérit une femme possédée du démon dans l'église de S[t]-Just à Valcabrère ; par l'épreuve de l'eau froide, il fit reconnaître à un homme dénaturé la paternité d'un enfant qu'il ne voulait point admettre ; à Villeneuve de Lécussan, il bénit des filets qui donnèrent une chasse abondante ; il frappa d'une cécité soudaine un soldat qui s'était emparé d'un homme que le saint évêque avait pris sous sa protection ; par une simple bénédiction il dessécha sur sa tige de l'ivraie qui, dans un champ, étouffait le bon grain. Les arbres qu'il bénissait portaient toujours des fruits abondants. Si le vin manquait dans les hôtelleries

où il descendait dans ses voyages, il le multipliait par son intercession ou changeait l'eau en vin, comme Jésus aux noces. Dans une circonstance, il renouvela le prodige de la pêche miraculeuse. Rien ne résistait à l'ardeur de son zèle, et les pécheurs les plus endurcis se rendaient à la force de ses conseils. Si un habitant de Saint-Gaudens usurpe un cimetière, Bertrand l'excommunie, et le coupable expire bientôt après.

On raconte que Sancius-Parra de Olcia, qui commandait pour le comte de Bigorre, vint sous les murs de *Lugdunum* attaquer les vassaux du comte de Comminges et s'emparer de tous les bestiaux. Bertrand supplia Sancius de les leur rendre. Celui-ci demanda qu'on lui en donnât le prix. — Je vous les payerai, dit l'évêque, avant votre mort. Sancius, vaincu, les restitua. Après la mort du saint évêque, Sancius, qui combattait les Sarrasins d'Espagne, fut pris, chargé de chaînes et jeté dans un obscur cachot. Une nuit qu'il gémissait sur son infortune, une lumière éclatante vint l'éblouir; il entendit une voix qui lui dit : Sancius, levez-vous et venez. — Qui êtes-vous? répondit le captif. — Je suis l'évêque Bertrand, et par votre délivrance je viens vous payer les bestiaux que vous avez rendus à mon peuple. Aussitôt les chaînes du captif se brisèrent, et il se trouva, au lever de l'aurore, avec son libérateur sur la montagne d'Escot près d'Olcia, dans la vallée d'Aspe. Saint Bertrand recommanda à Sancius de visiter chaque année son tombeau, et disparut. Ce miracle a donné lieu à la fête de l'apparition de saint Bertrand, qui se célébrait autrefois le 2 mai, et au jubilé qui porte son nom.

L'historien de sa vie nous rapporte qu'il délivra encore

beaucoup d'autres prisonniers, qui vinrent suspendre leurs chaînes à son tombeau ; qu'il donna un bâton à une femme paralytique qui dut sa guérison à ce faible instrument, et que presque toutes les infirmités humaines cédèrent à la puissance de son intercession. Plusieurs années après la mort du saint, Vital, protonotaire apostolique, écrivit sa vie à la prière d'Hyacinthe, cardinal qui fut depuis élevé sur le siége de Rome sous le nom de Célestin III, et par le commandement de Guillaume III archevêque d'Auch, neveu du saint. Le corps de saint Bertrand fut levé de terre au commencement du XIVe siècle. Le pape Clément V (Bertrand de Gouth), qui avait été évêque de Comminges, plaça ses reliques dans une superbe châsse ornée de peintures et de pierres précieuses. Il avait déjà jeté les fondements de l'église actuelle, qui fut terminée en 1352 par Hugues de Châtillon, dont le splendide mausolée fait l'un des plus beaux ornements de ce temple. Au XIVe siècle, Pierre de Foix construisit le tombeau de saint Bertrand ; au XVIe, Mgr de Mauléon éleva le chœur, dont l'élégante structure excite l'admiration des hommes de l'art. Il y célébra le premier office le jour de Noël (1535).

Le cloître, placé au midi de l'église, paraît très ancien ; peut-être date-t-il de l'épiscopat de saint Bertrand. On y voit plusieurs tombeaux. Ses murs, ses chapiteaux, sont chargés d'inscriptions qui appartiennent presque toutes au XIVe siècle. Des chevaliers, des membres du chapitre de Saint-Bertrand reposent sous ces dalles et dans ces cercueils; on y voit, entr'autres, le tombeau d'une femme célèbre par sa beauté et aussi par les désordres de sa vie : elle s'appelait Rosemonde, et devait appartenir à quelque

illustre famille. Elle fut ensevelie dans le tombeau de Vital d'Ardengost, prébendier de Saint-Bertrand. L'épitaphe placée au-dessus du sépulcre qui renferme ses restes, est une véritable épigramme qui indique ce qu'elle fut pendant sa vie, ce qu'elle est devenue après sa mort. * L'église de Saint-Bertrand possède encore plusieurs objets précieux par leur antiquité et les souvenirs qui s'y rattachent : on y voit une mitre de saint Bertrand, ses pantoufles, son anneau, son bâton pastoral; deux chapes de Clément V, dont l'une présente un ouvrage riche et curieux en broderie du XIVe siècle, et une paire de gants de la même époque.

Le comte Alphonse se trouvait à Toulouse à l'époque de la mort de saint Bertrand, puisqu'il y donna une charte, au mois de juillet 1127, par laquelle il cédait au monastère de Lézat un verger situé près du château Narbonnais pour y planter une vigne. Afin de donner à cette cession une certaine force de stabilité, il accepta de Guillaume d'Espel, abbé de ce monastère, soixante-et-dix sols toulousains et une mule; il confirma en même temps à cette abbaye la donation que ses prédécesseurs avaient faite d'une place ou terrain vacant. La charte fut écrite par Pierre, chapelain du comte, et signée par Engelbert, viguier de Toulouse, et plusieurs autres seigneurs.

Alphonse n'avait plus rien à redouter de son compétiteur Guillaume de Poitiers. Ce prince mourut cette même année, et fut inhumé dans l'abbaye de Moutier-Neuf de Poitiers,

* Hic jacet in tombâ
Rosamundi, non rosa munda.
Non redolet, sed olet
Quod redolere solet.

qu'il avait fondée. Il eut de sa femme Philippia trois fils et cinq filles : Guillaume X, qui lui succéda; Raymond, qui devint prince d'Antioche; et Henri, qui devint religieux de Cluny. Les deux premiers étaient nés à Toulouse. Guillaume fut un prince doué de grandes qualités; mais une passion désordonnée et malheureuse a déshonoré sa mémoire. Il était bien fait de sa personne, poli, gracieux et trop aimable. Sa conversation, vive et enjouée, plaisait par ses bons mots et ses fines railleries. Il est regardé comme le plus ancien des *troubadours*, c'est-à-dire qu'il sut bien *trouver* et bien *chanter*. Bien *trouver*, était inventer les sujets, et bien *chanter*, les rendre en beaux vers. Nous avons du comte de Poitiers neuf pièces de poésie qui, à très peu d'exceptions près, roulent toutes sur des sujets d'une galanterie poussée au-delà des bornes prescrites par la décence. Il est triste surtout de le voir confier dans ses vers le succès de ses aventures aux saints qu'il invoque. C'est dans les poésies de Guillaume qu'il est parlé des *jeux-partis* ou *tensons*. On entendait par ces mots des questions que les troubadours agitaient en public pour signaler leurs talents. Quand un prince tenait cour plénière, les troubadours paraissaient devant lui récitant leurs vers et recevant des prix donnés aux plus dignes. Ces cours devinrent plus tard des *cours d'amours*, uniquement destinées à l'examen des pièces de poésie ordinairement adressées à des dames et devant elles récitées par les jongleurs des troubadours.

Les vers de Guillaume de Poitiers sont écrits en langue romane; on y trouve de la grâce, de la facilité et de l'harmonie.

Des poésies du comte Guillaume nous passons à l'abbaye de Grand-Selve. Ce monastère était alors gouverné par Bertrand premier du nom, qui avait succédé à Etienne. Bertrand recut en 1128 une donation de Guillaume Sicard, seigneur du pays. Ce seigneur institua une fondation pour le repos de l'âme de son frère, que les moines de Grand-Selve avaient inhumé dans leur église, avec la permission d'Amélius et après d'instantes prières, car ce dernier avait été excommunié : on ignore pour quel motif.

Un nouveau monastère s'élevait dans le Toulousain : c'était l'abbaye de Bolbonne, de l'ordre de Cîtaux. Elle eut pour fondateurs, ou du moins pour premiers bienfaiteurs, Roger III comte de Foix, à qui appartenait la forêt de Bolbonne qu'il céda aux religieux pour la construction du monastère, le seigneur de Saillac, Izarn de Verfeil, et Jourdain de l'Isle. Cette célèbre abbaye devint, par la suite, la mère de plusieurs autres. Dominique en est regardé comme le premier abbé. Le comte de Foix dont il est ici question avait succédé à son père Roger II, et posséda par indivis le comté avec ses frères. Il fit un accord avec Bernard-Atton vicomte de Béziers, sa femme et ses enfants, au sujet des anciennes prétentions de la maison de Foix sur les domaines de la branche aînée de la maison de Carcassonne; il s'obligea par cet accord à ne vendre ou céder à d'autres qu'à Bernard-Atton et à ses enfants les domaines qu'il possédait dans le comté de Toulouse, de Comminges et de Carcassonne. Il avait épousé, du vivant de son père, Chimène, fille de Bérenger, comte de Barcelonne. Vers la fin de l'année 1129, il restitua à l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas plusieurs biens qu'il avait usurpés, et renonça

à divers usages qui s'y étaient introduits; il fit cette réparation en présence d'Amélius, évêque de Toulouse. Le comte de Foix reçut, à cette époque, l'hommage du château de Montaut de la part de Bernard de Beaumont, du château de Perles et du château de Mirepoix de la part de Roger, seigneur de ce lieu.

D'accord avec le comte de Foix, Alphonse Jourdain promit par serment aux fils de Bernard-Atton de les laisser jouir en paix de leurs villes, bourgs et châteaux, et de ne leur causer aucun dommage, à moins qu'ils ne se fissent entr'eux la guerre. Ces trois princes avaient perdu leur père, qui mourut à Nîmes au commencement de l'année 1130. Le premier, Roger, fut vicomte de Carcassonne, de Razès et d'Albi, et prit le titre de Roger de Béziers; le second, Raymond Trinquavel, fut vicomte de Béziers et d'Agde; le troisième, Bernard-Atton, devint vicomte de Nîmes.

De grands troubles agitaient alors l'Eglise universelle. Après la mort du pape Honoré II, une partie des cardinaux élut Innocent II, et l'autre le cardinal Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. A Rome, le parti de ce dernier l'emporta : ce qui obligea Innocent de se réfugier en France. Il envoya des ambassadeurs au roi Louis-le-Gros et aux grands vassaux du royaume; Anaclet suivit son exemple, et députa aussi des légats en France. Ce royaume se déclara bientôt en faveur d'Innocent, qui assembla un concile à Clermont, où il frappa d'anathème Pierre de Léon et ses fauteurs. Amélius, évêque de Toulouse, envoya au concile Aicard, prévôt de Saint-Etienne. Il se présentait avec le dessein de revendiquer les droits de son église sur

celle de la Daurade, qui lui avaient été enlevés par Durand de Dôme abbé de Moissac et les violences du comte Guillaume. Il rappelait dans sa plainte qu'au temps d'Izarn, les clercs de Saint-Etienne, ayant voulu, le jour de Noël, prendre possession de la Daurade, avaient été chassés par les moines : ce qui n'empêcha pas les premiers de s'emparer des ornements et des livres qui leur appartenaient. Aicard, cédant aux conseils du vénérable archevêque d'Auch Guillaume d'Andozile, ne porta pas cette affaire au concile; il se contenta de la communiquer à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, sous l'autorité duquel étaient placés et le prieuré de la Daurade et l'abbaye de Moissac. Il écrivit alors à l'abbé de ce monastère, lui recommandant d'arrêter par tous les moyens possibles les plaintes du prévôt et du chapitre de Saint-Etienne, en rendant à chacun bonne et loyale justice.

De retour à Toulouse, Aicard rendit une sentence d'absolution à l'égard d'un seigneur nommé Bernard. Ce seigneur avait fait pendre un clerc dans ses domaines : on ignore pour quel motif. Il faut cependant supposer que ce clerc ne méritait pas ce châtiment, puisque l'évêque Amélius condamna ce seigneur à sept ans d'exil. Nous trouvons ici une nouvelle preuve du pouvoir temporel des évêques au moyen-âge; car de quel droit Amélius aurait-il exilé un homme sur lequel il n'aurait exercé aucune souveraineté? — Bernard montra un grand repentir de son crime et en demanda l'absolution. Elle lui fut accordée par Aicard, à condition qu'il céderait au chapitre de Saint-Etienne l'église de *Villette*. Ce n'était point ici une simonie; c'était une pénitence imposée à Bernard.

Amélius donna cette année (1130), aux hospitaliers de Jérusalem, une église appelée *de Lasalle* et située dans le Toulousain. Aicard souscrivit à cette donation. L'évêque de Toulouse se montra généreux à l'égard de l'abbaye de Grand-Selve, à laquelle il céda, dans la personne de Bertrand I[er], son abbé, l'église de *Ricanello* avec toutes ses dépendances. Pierre, évêque de Couserans, assista en qualité de témoin à cette donation. Le monastère de Saint-Pierre de la Cour reçut en même temps des marques de la piété de Guillaume de Bessengs et de Marie son épouse, qui lui donnèrent l'église de Viviers et la quatrième partie des revenus d'une autre église dédiée à saint Saturnin. Ces riches seigneurs avaient un fils nommé Odon, qui désira embrasser la vie religieuse dans cette maison, et ce fut à cette occasion que Guillaume fit toutes ces largesses.

D'après l'examen attentif des divers monuments historiques de cette époque, nous regardons comme des faits inexacts la guerre que Guillaume X comte de Poitiers aurait faite en 1130 à Alphonse Jourdain, au sujet des prétentions de la maison de Poitiers sur le comté de cette ville; la présence d'Alphonse au siége de Bayonne, entrepris par le roi de Castille contre Guillaume; le combat singulier du comte Alphonse et de Pierre Lara, seigneur espagnol qui y fut tué. Il est en effet certain qu'au mois de mai 1130, Alphonse Jourdain était à Toulouse, puisqu'il y tint un plaid touchant l'abbaye de Moissac. Roger, abbé de ce monastère, et tous les bourgeois de Moissac se rendirent à Toulouse, ainsi que Bertrand de Brulemont, abbé séculier de ce lieu. Il revendiquait en sa faveur l'église et certains droits que l'abbé et les bourgeois prétendaient ne point lui

appartenir. L'affaire fut plaidée avec chaleur de part et d'autre, et le comte trancha la question en faveur de l'abbaye. Parmi les témoins, on trouve Cervian vicomte de Caussade, Rostain de Posquières, Bertrand de Villemur, Armand de Durfort.

Nous prouvons encore la présence d'Alphonse Jourdain dans ses états par un autre plaid qu'il tint à Montpellier en 1131, au sujet d'un différend qui s'était élevé entre Bermond évêque de Béziers et les vicomtes Roger et Raymond Trincavel. Bermond se plaignait de ce que les vicomtes exerçaient la justice dans les faubourgs et y exigeaient des droits qui ne leur appartenaient pas. Le comte de Toulouse condamna les deux frères à laisser l'évêque jouir paisiblement du domaine épiscopal et de l'exercice de tous ses droits. Ces droits consistaient, en partie, dans la défense de vendre d'autre vin que celui de l'évêque pendant tout le mois d'août, de s'emparer des lits des morts, et d'exiger que les bourgeois suivissent l'évêque dans toutes ses expéditions.

Pendant qu'Alphonse Jourdain tenait ces plaids à Toulouse et à Montpellier, son neveu Pons, comte de Tripoli, remplissait l'Orient du bruit de ses exploits. Beaudouin II, roi de Jérusalem, mourut au mois d'août 1131, et laissa deux filles. L'aînée épousa Foulques, duc d'Anjou, qui succéda à son père sur le trône de Jérusalem. Alix, la seconde, se maria avec Boëmond, prince d'Antioche, qui perdit bientôt la vie, laissant une fille nommée Constance. Alix, ne pouvant se résoudre à abandonner la principauté d'Antioche aux tuteurs de sa fille, résolut de s'en emparer et se ligua avec le comte de Tripoli. Foulques, averti

de ces projets, se rendit à Antioche pour veiller aux intérêts de sa nièce et de sa pupille. Pons lui refusa le passage sur ses états : ce qui fit éclater la guerre entre les deux beaux-frères. Elle ne fut pas longtemps indécise : Foulques réduisit Pons à prendre la fuite. Ils se réconcilièrent cependant, et Pons se trouvant, quelque temps après, assiégé dans le château de Montferrant par le prince d'Alep, Foulques vint le délivrer : ce qui ne l'empêcha pas de tomber plus tard, comme nous le verrons, au pouvoir des infidèles, qui le firent mourir.

Tranquille au sein de ses états, Roger III comte de Foix s'occupait à doter sa famille. Il avait une fille nommée Braidimène, qu'il maria à Guillaume d'Alin. Au mois de mars 1131, il lui donna le fief de Vindras, les droits qu'il avait sur le château de Lordat, et le bourg d'Artigat près du château de Pamiers. L'année suivante, le comte Alphonse fit un accord avec Roger de Carcassonne touchant l'évêché d'Albi et l'élection de l'évêque. Alphonse donna Albi en fief à Roger, excepté *la justice* qui appartenait à l'évêque. L'accord fut passé par l'entremise d'Elzéar de Castries et Bernard de Canet, barons du comte de Carcassonne, et soumis à l'évêque Amélius et à Humbert évêque d'Albi.

Alphonse se trouva engagé à cette époque dans un différend avec Guillaume de Montpellier. Ce seigneur était beau-frère de Bernard IV comte de Melgueil qui, sentant arriver sa fin, avait voulu au commencement de l'année 1132 faire profession de la vie monastique entre les mains de l'abbé de Saint-Chaffre en Velay, venu auprès de lui pour la recevoir. Il ordonna qu'après sa mort son corps fût porté à Saint-Chaffre, et qu'on payât au monastère la somme de

cinq mille sols melgoriens et une rente annuelle de cent sols. Il mourut peu de jours après, et laissa, de Guillemette de Montpellier sa femme, une fille unique nommée Béatrix, âgée de huit ans. D'après la volonté du père, Guillaume de Montpellier prit le gouvernement du comté de Melgueil; mais Alphonse s'y opposa sous divers prétextes. Une guerre devenait imminente entre ces deux seigneurs si l'entremise de plusieurs personnages n'avait arrêté les projets d'Alphonse. Un accord fut alors passé entre ces deux princes touchant le comté de Melgueil, dont les principales conditions furent que, si Béatrix se mariait par leurs conseils, ils lui restitueraient tout son domaine; que, s'ils ne pouvaient pas s'accorder sur l'époux à donner à Béatrix, l'archevêque de Narbonne fixerait le choix avec le comte de Rodez; enfin que, si Béatrix venait à mourir avant son mariage, le château et la monnaie de Melgueil appartiendraient à Alphonse.

Au mois de mars de la même année, deux nobles seigneurs du pays toulousain, Bernard et Pierre de La Plajole frères, donnèrent à l'abbaye de Sorèze et à Arnaud de Villaborais qui en était abbé tout ce qu'ils possédaient dans le cimetière de l'église de Saint-Saturnin de Brouil et dans la chapellenie de la même église. En retour, les religieux de Sorèze offrirent aux donateurs cinq sols toulousains.

Saint Bertrand avait eu pour successeur Roger de Nur sur le siége de Comminges. Ce prélat était déjà évêque en 1132, puisque nous possédons l'histoire de la translation des reliques de saint Béat, à laquelle il présida cette même année. Il vint donc à Saint-Béat, y consacra un autel en l'honneur de saint Etienne, et fit l'élévation solennelle des

corps de saint Béat et de saint Privat au milieu d'un grand concours de peuple. A cette occasion, Guarmond, seigneur du lieu, et ses enfants, firent cession de la terre de Saint-Béat à l'église, entre les mains de l'évêque de Comminges.

Le comte Alphonse Jourdain quitta Toulouse en l'année 1133, et se rendit en Provence à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône, dont il confirma les donations, entr'autres, celle du Puy d'Audaon et du village voisin qui porte aujourd'hui le nom de Villeneuve-lès-Avignon. Il se montra très irrité contre Guillaume de Montpellier, qui avait manqué à ses engagements envers lui. Ce prince, en effet, chercha à marier Béatrix avec Bérenger Raymond comte de Provence, frère de Raymond Bérenger IV comte de Barcelonne, jeune prince de dix-huit ans. A cette occasion, ces deux seigneurs firent entr'eux des conventions qui ne plurent pas à Alphonse, ce qui détermina ce dernier à leur déclarer la guerre. Il occupa donc le pays avec ses troupes, et tenta d'intercepter les passages qui aboutissaient aux états de Guillaume de Montpellier. C'est ce que nous indique un passage d'une lettre qu'écrivit Hugues, archevêque de Rouen et légat du pape, à l'abbé de la Chaise-Dieu. Voici à quelle occasion. Bernard, évêque d'Agde, avait cédé une première fois, vers la fin du xie siècle, à l'abbaye de Saint-Thibéry, l'église de Bessan située dans son diocèse. Quelques années après, par une rétrocession, il donna cette église à l'abbaye de la Chaise-Dieu, et mourut. On conçoit qu'il y eut désaccord et de longues contestations entre ces deux abbayes. Le pape, obligé d'intervenir, chargea son légat Hugues de Rouen de terminer cette affaire.

Conformément aux ordres du pape, le légat avait assigné

une assemblée d'évêques à Montpellier, devant laquelle il appela les abbés de Saint-Thibéry et de la Chaise-Dieu. Celui-ci s'excusa, et c'est dans la lettre que Hugues lui écrivit pour combattre ses excuses, que le légat avance « qu'il s'était exposé beaucoup plus lui-même pour obéir au pape, devant passer au milieu d'ennemis et des embûches qu'Alphonse lui avait dressées en plusieurs endroits. » Il est à présumer qu'Alphonse redoutait la présence du légat à Montpellier, dans la pensée que celui-ci pourrait favoriser les conventions de Guillaume et du comte de Provence qui lui étaient contraires.

Le pape écrivit, à cette époque, à l'évêque de Toulouse au sujet de l'abbaye de Grand-Selve, en ces termes : « Nous avons appris que l'abbé et les religieux de Grand-Selve ne voulaient pas se soumettre à l'abbaye de Cadouin. Si cela est vrai, employez toute votre autorité pour les soumettre ; et s'ils n'obéissent pas, traitez-les comme des rebelles. » — L'histoire ne nous apprend rien sur les suites de cette mission délicate donnée par Innocent II à Amélius. Cet état de trouble dans lequel se trouvait l'abbaye de Grand-Selve n'empêchait pas les seigneurs du pays de lui donner de grands biens ; ainsi, en l'an 1133, elle reçut des terres considérables de la libéralité d'un seigneur nommé Matfred. Pour reconnaître sa générosité, les religieux le rendirent participant de toutes les prières et bonnes œuvres qui se faisaient dans le monastère. On voit ici l'origine des lettres d'agrégation que les abbayes livraient à des seigneurs séculiers, en récompense de leurs loyaux services.

Les obstacles que mettait le comte Alphonse au passage du légat du pape furent levés par un évènement qui venait

d'arriver en Espagne. Alphonse Ier, roi d'Aragon, assiégea sur les Maures la ville de Fraga, en 1133. Il appela à son secours plusieurs seigneurs français, entr'autres, Centulle comte de Bigorre, Gaston vicomte de Béarn, et Aimery vicomte de Narbonne. La bataille entre l'armée chrétienne et les infidèles eut lieu le 17 juillet 1134; les chrétiens y furent défaits, les seigneurs que nous venons de nommer y perdirent la vie, et le roi d'Aragon eut beaucoup de peine à se sauver par une fuite précipitée. Aimery II vicomte de Narbonne, qui mourut à la bataille de Fraga, laissa deux filles de deux femmes qu'il avait eues, Ermengarde et Ermessinde. Dès qu'Alphonse de Toulouse eut appris la mort du vicomte de Narbonne, il s'empara de ses états, soit par droit de suzeraineté et pour protéger les jeunes vicomtesses, soit plutôt pour unir cette vicomté à ses domaines. Il la garda jusqu'en 1143, et nous avons un acte daté de 1139 qui prouve qu'il la possédait à cette époque, puisqu'il est dit qu'il donna en fief les moulins d'Habunian situés dans le domaine d'Aimery II.

Après s'être emparé de la vicomté de Narbonne, Alphonse traversa les Pyrénées et se rendit à Saragosse avec Raymond Bérenger comte de Barcelonne, Roger III comte de Foix, Ermengaud comte d'Urgel, Miron comte de Pailhas, et plusieurs autres seigneurs. Voici quelle fut l'occasion de ce voyage. Le roi d'Aragon n'avait pu survivre à sa défaite et était mort le 7 septembre 1134. N'ayant point d'enfants, il laissa la Navarre et l'Aragon, qui composaient son royaume, aux chevaliers du Temple. Les peuples n'eurent aucun égard à ces dispositions et s'assemblèrent pour élire un roi. N'ayant pu s'accorder, les Navarrais élurent Garcias IV à Pampelune,

et les Aragonais Ramire, frère d'Alphonse, à Jaca. Celui-ci était moine de Saint-Pons de Thomières et prêtre ; on le tira de son abbaye, et on le conduisit pour le couronner à Huesca. On l'obligea alors à se marier. Après avoir obtenu les dispenses nécessaires d'Innocent II, Ramire épousa Agnès, sœur de Guillaume comte de Poitiers, dont il eut une fille nommé Urraque qui, ayant épousé plus tard le comte de Barcelonne, fit passer l'Aragon dans les états de ce seigneur. Alphonse VII, roi de Castille, prétendit alors que l'élection de Ramire était nulle et voulut s'emparer de l'Aragon. Ayant déclaré la guerre au nouveau monarque, il se rendit maître de plusieurs places, et entr'autres de Saragosse. Ce fut dans cette ville que le comte de Toulouse et les autres seigneurs parvinrent à faire signer aux deux adversaires un traité de paix, à certaines conditions rapportées par les chroniques. Le roi de Castille, heureux de ce traité, combla les seigneurs français de présents magnifiques, et Alphonse Jourdain revint dans ses états avec plusieurs chevaux d'un grand prix, un vase d'or du poids de trente marcs et de riches bijoux. Du reste, le voyage d'Alphonse à Saragosse détermina la paix qu'il fit alors avec le comte de Barcelonne, et le 18 septembre il fit serment à ce seigneur d'être toujours pour lui un fidèle et loyal allié, et de le servir contre tous les princes du monde, excepté contre le roi de Castille.

Pendant ces expéditions des seigneurs français au-delà des Pyrénées où les grands partageaient entr'eux des royaumes, le diocèse de Toulouse vit un grand exemple de renoncement donné par un seigneur de ce pays : Raymond Geraud se retira dans l'abbaye de Saint-Théodard et s'y revêtit de

l'habit monacal. Il possédait plusieurs terres au-delà du fleuve du Tarn, entr'autres, celles du Fossat, et les donna à ce monastère. Son fils Amélius confirma cette donation, qui fut faite en 1134, en présence de Guillaume évêque de Cahors. Quant à Amélius, évêque de Toulouse, il confirma de son côté la donation de l'église de Sainte-Colombe d'Ambolag, qui fut faite à la même époque au monastère de Lézat.

Ce prélat allait perdre bientôt le prévôt Aicard, qui touchait au terme de sa longue carrière. Aicard reçut, en 1136, Guillaume de *Lager* au nombre des chanoines de sa cathédrale. Ce seigneur, donna, à cette occasion, au chapitre de Saint-Etienne l'église de son nom et toutes ses dépendances. Le prévôt signa cet acte, et mourut peu de temps après, au mois de septembre. Il avait gardé la prévôté de Saint-Etienne pendant dix-sept ans, et eut pour successeur Bernard premier du nom, surnommé *Bonhomme.*

Le prieuré de la Daurade était alors gouverné par Raymond deuxième du nom. Il fut, en 1135, choisi pour arbitre, avec Guillaume d'Andoufielle, archevêque d'Auch, pour terminer un différend qui s'était élevé entre Vivian évêque de Lectoure et Guillaume abbé de Moissac, au sujet d'une église dédiée à saint Clair. Nous ne connaissons pas l'issue de cette intervention. Guillaume d'Andoufielle dont il est ici question avait été évêque de Lectoure avant sa promotion à la métropole auscitaine ; il était neveu de saint Bertrand de Comminges, avait pris rang parmi les chanoines de Saint-Etienne de Toulouse, et était passé de ce chapitre sur le siége de Lectoure. C'était un prélat distingué non seulement par sa naissance, mais encore par sa piété et sa rare prudence.

Le successeur de saint Bertrand sur le siége de Comminges, Roger de Nur, dont nous avons déjà parlé, favorisa la fondation de l'abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Cîtaux. Excités par les sentiments de la piété la plus vive, Flandrine, veuve de Gaufred seigneur de Montpezat, et ses fils Bernard, Guillaume et Tortaner, cédèrent, en 1136, à Vaucher abbé de Morimond, le lieu de Bonnefont pour y construire un monastère. Plusieurs autres seigneurs de la même famille et des familles voisines cédèrent des bois et des terres à cette fondation. Le moine Basin, accompagné de quelques religieux, se rendit de Morimont à Bonnefont. Ils construisirent d'abord une maison avec des branches d'arbres et des ceps de vigne, et ne vécurent pendant quelque temps que des herbes des champs. Ils se virent forcés de quitter ces lieux sauvages, et Bernard abbé d'Escaledieu leur donna le lieu de Justaret dans l'Astarach, où ils se rendirent; mais, vaincus par les prières de Roger de Nur, ils revinrent à leurs premières cabanes, qui à peine s'élevaient à hauteur d'homme. Ce prélat exhorta si puissamment les fondateurs et les riches seigneurs d'alentour, qu'enfin Flandrine dame de Montpezat et ses enfants leur cédèrent la terre de Saint-Canet. Les autres seigneurs suivirent leur exemple, et les cisterciens de Bonnefont purent enfin construire un oratoire et un monastère. Cette maison devint plus tard la mère de beaucoup d'autres, soit en France, soit en Espagne, et les comtes de Comminges la choisirent pour le lieu de leur sépulture.

Sur les rives de la Garonne, dans le Toulousain, s'élevait encore un autre monastère, celui de Belleperche. Il eut pour fondateurs les seigneurs de Castelmairan, toparques

d'Arcombaut. Il est difficile de connaître quels furent les premiers moines qui l'habitèrent; on croit qu'ils vinrent de l'abbaye de Grand-Selve, et que plus tard ils se donnèrent à saint Bernard abbé de Clairvaux. Aymar est regardé comme leur premier abbé. Ce monastère fut bâti avec une grande magnificence; l'église ne le cédait à aucune basilique. Elle eut pour bienfaiteurs les comtes de Toulouse, les vicomtes de Lomagne, les seigneurs de l'Isle-Jourdain, de Roquefort, et plusieurs autres.

Pendant que l'ordre de saint Benoît établissait ces monastères, les chevaliers de Jérusalem s'étendaient dans la province; ainsi, en 1136, Roger comte de Foix et Chimène son épouse donnèrent à cette milice, dans la personne des chevaliers Arnaud de Bedos et Raymond de Gaure, le lieu de *Nogarède* à titre de franc-alleu, pour y établir une commanderie sous le nom de Villedieu. Cette donation se fit entre les mains d'Amélius évêque de Toulouse, qui en devint le garant. Les donateurs y ajoutèrent un jardin qui avait appartenu à Guillaume de Toulouse, et toutes ses dépendances. La commanderie de Villedieu était une des plus anciennes du Midi.

Le mouvement religieux ne se manifestait pas seulement par la fondation des monastères, mais encore par le dévouement, qui portait les femmes elles-mêmes à se retirer du monde et à se consacrer à Dieu; ainsi Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, reçut en qualité de chanoinesse de cette église Béliarde, qui était fille d'un puissant seigneur nommé Jean Ugbald. On distinguait deux sortes de chanoinesses, les régulières et les séculières; les premières suivaient en général la règle de saint Augustin et sont res-

tées inconnues dans l'église jusqu'au IXe siècle. Elles renonçaient à toute propriété, et vivaient en commun. Les séculières ne vivaient pas ordinairement en commun, ne formaient point de vœux proprements dits, n'étaient astreintes qu'à la récitation de l'office divin, et portaient un habit particulier; elles possédaient des prébendes dans les chapitres. Nous ignorons à quel ordre de chanoinesses appartenait Béliarde. Nous serions portés à croire qu'il existait alors près de la cathédrale de Saint-Etienne quelque établissement régulier destiné à des chanoinesses de la première classe. Les expressions de la chronique paraissent l'indiquer.

L'année suivante (1137), le prévôt Bernard Bonhomme écrivit au pape Innocent II pour le prier de vouloir bien confirmer les statuts qu'Izarn avait donnés au chapitre de Saint-Etienne. Le 15 des calendes de mars, le pape lui adressa une bulle dans laquelle il accédait à sa demande. Cette démarche du prévôt paraîtrait indiquer que le chapitre de la cathédrale commençait à se relâcher de la régularité primitive que la réforme avait établie dans son sein.

L'abbaye de Lézat perdit alors Guillaume d'Espel, son abbé. Il eut pour successeur Guillaume de Ravat. Ce monastère reçut en même temps un témoignage éclatant de la libéralité d'Amélius, qui lui céda l'église de Saint-Cysi. C'est ici le plus ancien monument que nous trouvions dans notre histoire sur ce saint martyr. D'après les traditions locales, ce saint était un des compagnons de saint Vidian, et fut blessé avec lui dans la fameuse bataille qui eut lieu, au VIIe siècle, entre les chrétiens et les Sarrasins, dans la plaine d'Angonia qui prit plus tard le nom de Martres.

Cysi, après avoir été blessé, se retira auprès d'une fontaine appelée Anagasie et y fut martyrisé. Les chrétiens bâtirent un oratoire sur son tombeau, non loin d'un bourg qui portait le nom de Rieux, situé sur la Rize, et qui dépendait de l'Eglise de Toulouse. C'est cet oratoire qu'Amélius céda à l'abbaye de Lézat. Il renfermait à cette époque les reliques du saint, qui ne furent transportées que beaucoup plus tard à la nouvelle cathédrale de Rieux.

Cette même année, expirait sur la terre étrangère Pons comte de Tripoli, l'illustre petit-fils de Raymond de Saint-Gilles. Bezauge, prince de la milice de Damas, fit une soudaine irruption dans ses états. Le comte, pour repousser ce redoutable adversaire, appela à son secours les Syriens du mont Liban. Ceux-ci, qui étaient d'accord avec ses ennemis, lui persuadèrent de livrer bataille à Bezauge ; au milieu du combat, ils le trahirent et le livrèrent aux infidèles, qui lui firent subir les plus horribles tourments. Il laissa deux fils de sa femme Cécile : Raymond, qui lui succéda dans le comté de Tripoli, et Philippe.

Alphonse Jourdain apprit la mort de son neveu au moment où il se disposait d'aller à Limoges pour y vénérer les reliques de l'apôtre saint Martial, auquel il avait une particulière dévotion. Il arriva dans cette ville vers la fin de juin, et y rencontra, sans s'y attendre, le roi Louis-le-Jeune qui se rendait à Bordeaux pour y épouser Eléonore, fille de Guillaume X comte de Poitiers. Ce dernier prince, que saint Bernard avait réconcilié avec l'Eglise, venait de mourir à Saint-Jacques en Galice, où il s'était rendu en pélerinage. Il était âgé de 38 ans, avait été marié deux fois, et n'avait eu que deux filles du premier lit : Eléonore, qui hérita de

ses domaines, et Alix, qui épousa le comte de Vermandois. Alphonse n'accompagna pas le roi aux splendides fêtes de ses noces. Eléonore était sa proche parente, et il redoutait que cette nouvelle reine de France ne fît revivre les anciennes prétentions de la maison de Poitiers sur le comté de de Toulouse. Il revint donc dans la capitale de ses états. Au mois de janvier 1138, il s'unit de nouveau avec les trois vicomtes fils de Bernard-Aton, Roger, Trincavel, et Bernard ; il leur fit le serment solennel de ne jamais rien entreprendre ou permettre qu'on entreprît rien contre leurs personnes et leurs domaines, s'engageant à les défendre contre tous. C'est dans cet acte qu'il parle pour la première fois de Raymond son fils, qui n'était alors âgé que de quatre ans.

Il était important que le comte Alphonse vécût en bonne intelligence avec ces princes, car Roger recevait foi et hommage de plusieurs seigneurs du Toulousain. Il se qualifiait à cette époque du titre de comte de Carcassonne et de Razès et vicomte d'Ambialet, et reçut vers ce même temps les hommages des seigneurs d'Hautpoul, de Cabarès, de Lavaur, de Saint-Félix, du Caylar, de Lauraguais, de Roquefort, de Termes, d'Auriac, et de Penne. Le comte de Toulouse voulut encore se concilier l'affection du clergé de cette ville en renonçant pour lui et ses successeurs à un usage depuis longtemps établi par lequel les comtes s'emparaient de la dépouille de l'évêque après sa mort. Ainsi, un jour de dimanche, Alphonse se rendit avec toute sa cour à l'église cathédrale, accompagné de Bernard comte de Comminges, de Roger III comte de Foix, de Sicard de Lauraguais, de Raymond d'Hauterive, de Bernard de Montaut, et de plu-

sieurs autres seigneurs ; là, à l'évangile de la messe matutinale, en présence de l'évêque Amélius et de tout son clergé, il renonça à la dépouille de l'évêque de Toulouse. Nous trouvons dans cet acte le nom des grands dignitaires du chapitre : Bernard Bonhomme, prévôt ; Maurin, archidiacre ; Ricard, écolâtre, et Bernard de Justiniac, second archidiacre.

Les anciennes chroniques nous rapportent que Bertrand de Comminges, dont il est question dans cet acte, entra, à cette époque, en possession de la seigneurie de Martres. Un évènement déplorable enleva cette seigneurie à ses anciens possesseurs. Dans une dispute que le seigneur et le consul de cette ville eurent ensemble en présence du comte de Comminges, le premier attenta à la vie du second, et se vit obligé de prendre la fuite. Bernard de Comminges donna alors une partie du territoire de Martres à l'abbaye de Bonnefont qui venait d'être fondée, et dont il était peut-être aussi l'un des fondateurs.

Le comte Alphonse reçut à son tour foi et hommage de la part de Galburge, fille d'Etienne du Vernet. Cette dame et Adelaïs sa fille lui cédèrent le château du Vernet, qui était une terre allodiale, avec toutes ses dépendances ; le comte accepta cette donation et leur en laissa la jouissance, à titre de fief. Ces sortes de transactions établissaient des redevances et des droits seigneuriaux ; et lorsque, par la mort ou les donations des titulaires, ces droits étaient acquis aux monastères, ils pouvaient procurer quelques richesses à ces maisons quand les abbés voulaient les aliéner. Ainsi, en 1138, Guillaume Ier, deuxième abbé de Frédelas, céda à un seigneur nommé Pierre Aton tous les droits que

ce monastère avait sur une boucherie que Roger de Montaut possédait à titre de feudataire de l'abbaye.

Le monastère de Saint-Antoine de Lézat se trouva, en 1139, exposé à toutes les insultes et les déprédations des habitants du pays et des étrangers, qui y commirent les plus grands excès. Guillaume en était alors abbé. Pour remédier à tous ces maux, il assembla les seigneurs les plus puissants du voisinage : Roger comte de Foix, Bernard comte de Comminges, Willelmi de Benque, Atton d'Hauterive, Bernard de Beaumont, Arnaud de Marquefave, Bernard de Montaut. Après leur avoir exposé l'état de son monastère et du bourg qui en dépendait, il fut statué qu'on entourerait ce lieu de murailles, et qu'on y éleverait une forteresse pour le défendre. Roger comte de Foix et les autres seigneurs prirent tour à tour la parole et renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'abbaye, afin de faciliter l'exécution de ce projet. Cette assemblée fut tenue au mois d'avril, en présence d'Amélius.

Peu de jours après, ce prélat mourut à Toulouse, après trente-trois ans d'épiscopat. Il faut moins louer en lui la noblesse de la naissance et l'immensité des richesses que le soin qu'il prit pour favoriser les fondations des divers établissements religieux dans son diocèse. Il assista à deux synodes et à un célèbre concile qui se tinrent à Toulouse; il vit s'élever dans son diocèse l'ordre de Fontevrault, le prieuré de Saint-Antoine, les célèbres abbayes de Grand-Selve, de Belleperche et de Bolbonne; il offrit un asile aux nobles chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et devint le bienfaiteur de l'abbaye de Conques en Rouergue. Sincèrement attaché au comte Alphonse, il l'accompagna dans

ses pélerinages, et entra dans toutes ses vues pour le bien de la religion. Amélius eut pour successeur sur le siége de Toulouse Raymond de Lautrec.

Raymond Willelmi, abbé de Saint-Saturnin, suivit de très près l'évêque de Toulouse au tombeau; il mourut au mois d'août, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-trois ans, et eut pour successeur Hugues, premier du nom.

A peu près à la même époque où se tint l'assemblée de Lézat dont nous venons de parler, le comte Alphonse, par une donation qui porte la date du mois de mars 1139, céda à Pierre Monetier et à ses descendants quelques moulins que Geraud de la Condonic tenait en fief, et qui étaient situés au lieu d'Habunian. Le comte, dans cet acte, nomme ses baïles Guache et Pierre de Tolosa. Ce dernier appartenait à l'une de ces familles demi-nobles et demi-bourgeoises qui prenaient le nom de la ville où elles fixaient leur résidence, mais qui n'avaient aucun rapport avec la maison comtale de Toulouse.

Il existait autrefois dans le Toulousain une terre allodiale nommée Murel ou Muret; au xe siècle, elle était possédée par des seigneurs particuliers, dont l'un, Radvenus, fit donation à Adasius, abbé de Lézat, de cette terre et d'une église qui y avait été fondée en l'honneur de saint Germier. Au même siècle, cette donation fut confirmée par Raymond Ier, comte de Rouergue, qui sans doute avait succédé aux descendants de Radvenus. De la maison de Rouergue, la terre de Muret passa à celle de Béziers. L'un des seigneurs feudataires de cette maison éleva, au confluent de la Louge et de la Garonne, une tour ou château (*castrum*

Murelli) que Bernard-Aton, au commencement du XIIe siècle, donna à Roger, son fils aîné. Le fondateur de ce château est désigné sous le nom de Pierre Raymundi de Murel. Ce château était possédé en 1139 par Godefroi, dont la fille et l'unique héritière, nommée Dias, épousa Bernard comte de Comminges. Celui-ci eut trois fils et une fille de cette dame : Bernard de Comminges, du nom de son père, Roger, Odon de Samatan, et Bernarde. Il donna celle-ci en mariage à Roger de Béziers, avec les châteaux de l'Isle et de Caselas. Godefroi donna aussi le château de Muret à sa petite-fille, à condition que, si Roger son époux mourait sans enfants, ce château appartiendrait aux Comminges. C'est ce qui arriva.

Dias, comtesse de Comminges, faisait des vers en langue romane. On lui attribue une chanson assez gracieuse où elle se plaint de ses maux et semble accuser son époux de quelque infidélité.

Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, appartenait à la famille de ce nom. Au commencement de son épiscopat, il écrivit à Giscard d'Aimery, prieur du grand-prieuré de Saint-Gilles, au sujet d'une transaction passée à Toulouse entre Guillaume prieur de Sainte-Marie et Bernard recteur de l'église de Saint-Remi. Cette transaction avait pour objet l'église de la Dalbade, qui sans doute à cette époque fut cédée aux chevaliers de Saint-Jean. Le prieur de Saint-Gilles répondit à Raymond de Lautrec qu'il ratifiait pleinement cette transaction. Les lettres sont datées de l'année 1140.

Alphonse Jourdain n'était point à Toulouse lorsque ces lettres arrivèrent à l'évêque ; il venait d'entreprendre un second pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. En ce

temps, Alphonse VII, roi de Castille, se mit en armes contre le roi de Navarre Garcias IV qu'il voulait obliger à devenir son vassal, et attaqua Pampelune ; mais il fut vaincu. Il rassembla alors de nouvelles troupes, et établit son quartier-général à Najara. C'est dans cette ville que le comte Alphonse rencontra son cousin le roi de Castille. Alphonse s'efforça de faire suspendre les hostilités jusqu'à son retour de Galice, et fut assez heureux pour établir entre les deux princes une paix solide que cimenta le mariage de Sanche, fils du roi de Castille, avec Blanche, fille du roi de Navarre.

En l'absence du comte Alphonse, Raymond de Lautrec se rendit à Narbonne, où l'archevêque Arnaud avait convoqué un concile. L'assemblée se tint dans la cathédrale. Adalgaire, évêque d'Elne (Perpignan), fit un tableau saisissant des calamités dont les Sarrasins accablaient son diocèse ; ils avaient fait un grand nombre de captifs, et l'évêque demandait des secours pour les racheter. Il fut arrêté dans ce concile qu'on ferait une quête dans la province. De retour à Toulouse, Raymond de Lautrec intéressa pour cette œuvre la charité de son peuple. Il assista quelque temps après en qualité de témoin à la donation que fit un seigneur nommé Arssende au monastère de Lézat, d'une partie de l'église de Maurnay, à l'occasion de l'entrée de ce seigneur dans l'abbaye en qualité de religieux. Il vit s'élever à cette même époque un nouveau monastère dans son diocèse ; les seigneurs de Montaut et Guillaume d'Andoufielle archevêque d'Auch en étant les fondateurs, ils le construisirent dans une vallée très agréable au midi de Toulouse, et non loin de Muret. Cette maison prit le nom d'Eaunes (*Elnæ*). Les

premiers religieux qui l'habitèrent furent envoyés de *Berdonne,* l'une des filles de Morimond.

Le monastère de Saint-Orens, situé sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges, avait subi depuis sa fondation des phases diverses. Institué d'abord pour des femmes, il fut ensuite changé en un hospice pour les pauvres, au commencement du XII[e] siècle. Quelques seigneurs du pays lui donnèrent de grands biens et y établirent une communauté de religieux. Ceux-ci l'abandonnèrent à leur tour, et en 1140 il fut uni à l'abbaye de Vielmur au diocèse de Castres, à laquelle il demeura soumis jusqu'à sa destruction. Nous voyons à la même époque Alphonse, roi d'Aragon, prendre sous sa protection l'abbaye de Bolbonne. Ainsi les grands seigneurs et les rois fondaient, dotaient et protégaient les monastères.

A son retour du voyage d'Espagne, le comte Alphonse se rendit du côté du Rhône. Nous le trouvons, en effet, en 1140 à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, accordant plusieurs priviléges à ce monastère et confirmant la donation de divers biens. Son séjour en Provence ne fut cependant pas de longue durée. Ayant appris que Louis-le-Jeune avait mis sur pied une armée et qu'il s'avançait vers Toulouse pour l'assiéger, il hâta son retour dans la capitale de ses états. Louis parut, en effet, devant Toulouse pour soutenir les droits qu'il prétendait avoir sur ce comté par Eléonore sa femme, princesse d'Aquitaine et petite-fille de Philippia comtesse de Toulouse. Les Toulousains, excités par la présence d'Alphonse, firent bonne contenance, et forcèrent le roi de France à s'éloigner avec son armée.

Heureux et fier de sa victoire, Alphonse voulut donner à

ses chers Toulousains une marque éclatante de sa gratitude pour leur beau fait d'armes : il leur accorda, par un acte qui porte la date de 1141, le privilége de pouvoir vendre librement leur vin sans payer aucun *usage,* et à ceux de la campagne de ne payer qu'un denier par semaine; il permit aussi aux Toulousains de prendre le sel où ils voudraient, sans payer. Cet acte fut passé au mois de novembre, en présence de plusieurs seigneurs, et en particulier de Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse.

Le 12 des calendes d'avril, Innocent II donna une bulle en faveur de l'abbé et des chanoines de Saint-Saturnin; il confirma toutes les donations déjà faites à cette église et les priviléges accordés par ses prédécesseurs; il donna la permission, sur le refus de l'évêque diocésain, de s'adresser à une autre évêque pour recevoir de lui le saint chrême, l'huile des infirmes et des cathécumènes, faire consacrer les autels et églises, et recevoir de lui les ordres sacrés. Il fit défense de bâtir des oratoires et chapelles dans la paroisse de Saint-Saturnin sans la permission du chapitre. Ce dernier devait payer annuellement au pape six sols (monnaie vieille de Poitiers).

Innocent II, après avoir donné cette bulle en faveur de Saint-Saturnin, se rendit, cette même année, le bienfaiteur de l'abbaye de Sorèze en la confirmant dans la possession de tous ses biens et en lui accordant de nouveaux et nombreux priviléges. Nous allons voir ce pontife, par un contraste assez frappant, témoigner d'un côté sa sollicitude pastorale à plusieurs établissements religieux du pays toulousain, et, de l'autre, frapper d'excommunication le comte qui dominait sur ces domaines.

Voici quelle fut la cause de cet anathème porté contre Alphonse.

Guillaume VI seigneur de Montpellier s'était aliéné l'esprit des habitants de cette ville, qui se soulevèrent et le chassèrent honteusement. Comme Alphonse était en ce moment en querelle avec le comte de Barcelonne, allié de Guillaume, il prit facilement le parti des habitants contre ce dernier. Malheureusement pour le comte de Toulouse, le seigneur de Montpellier était lié d'une étroite amitié avec Innocent II, qui embrassa sa cause, excommunia les rebelles, et mit la ville en interdit. Peu de temps après, il écrivit à l'archevêque de Narbonne, à ses suffragants, à Guillaume évêque de Mende, et à Humbert évêque du Puy, pour leur intimer l'ordre d'avertir le comte de Toulouse d'abandonner le parti des rebelles, sous peine de voir un interdit général lancé sur ses domaines. Alphonse ne se laissa pas fléchir, et la sentence d'excommunication fut lancée par les prélats.

Aussitôt la division s'établit entre les seigneurs de la province; de toutes parts ils s'armèrent les uns contre les autres : on vit Roger vicomte de Carcassonne faire la guerre à Sicard vicomte de Lautrec; Roger de Foix, Izarn de Dourgne et Guillaume-Aton de Villemur enlevèrent plusieurs châteaux à Roger de Carcassonne, entr'autres ceux de Balaguier et de Dourgne. Alphonse protégeait ces trois seigneurs contre le vicomte de Carcassonne. Les peuples étaient presque toujours les victimes de ces querelles, et ces divisions perpétuelles ne pouvaient qu'affaiblir l'autorité des seigneurs et augmenter la force des vassaux opprimés.

Au milieu de toutes ces guerres, le comte Alphonse se tenait en Provence, puisque, au mois de septembre 1142, il

se rendit avec Raymond son fils à Saint-André d'Avignon, et qu'il y restitua en plein chapitre, en présence de Bertrand de Sabran et de Hugues de Baux, les biens qu'il avait usurpés sur ce monastère; il y confirma ensuite les donations que lui et ses prédécesseurs avaient déjà faites. Alphonse chercha cependant à réconcilier tous ces seigneurs; ainsi, par un accord qui porte la date du 26 juin 1142, il promit d'obliger le comte de Foix et les seigneurs qui faisaient cause commune avec lui à rendre à Roger vicomte de Carcassonne les châteaux de Balaguier et de Dourgne; à faire démolir le château de Villemur, et à lui permettre de recevoir le serment de fidélité des habitants du château de Graulhet.

Mais les efforts du comte Alphonse ne firent qu'arrêter pendant quelque temps les guerres et les divisions qui agitaient le pays. Plusieurs actes venus jusqu'à nous montrent que, durant l'année 1142, tous les seigneurs étaient misérablement ligués les uns contre les autres. Au milieu de toutes ces agitations, Raymond de Lautrec ne négligeait pas les intérêts de son Eglise. D'après d'anciennes chroniques, il se rendit à Rome pour y saluer le pape Innocent II et y plaider la cause de sa cathédrale. Il paraît que de mauvais administrateurs avaient aliéné une partie de ses biens, et que le nouvel évêque n'était pas très agréable aux habitants de Toulouse. Le pape écrivit au clergé et aux fidèles de cette église en ces termes : « Nous avons reçu avec bien- » veillance auprès de nous Raymond, votre évêque, et l'a- » vons instruit des devoirs de la charge pastorale. Nous le » renvoyons à son siége, sous la sauvegarde de notre au- » torité et de nos lettres, vous exhortant et au besoin vous

» ordonnant de le respecter comme votre pasteur et de l'ai-
» mer comme un père. Prêtez-lui votre concours pour ren-
» trer en possession des biens de sa cathédrale, qui ont été
» dilapidés. Nous défendons qu'on en aliène aucun désor-
» mais sans le consentement de l'évêque. » Le pape, en terminant, déclare qu'il approuve d'avance toutes les peines canoniques que l'évêque pourrait porter contre les violateurs de ces lois. Ces lettres pontificales sont datées du mois de mai 1142.

Afin d'assurer l'exécution de ses commandements apostoliques, à ces premières lettres le saint-père en ajouta de nouvelles qu'il adressa à Raymond de Lautrec, et dans lesquelles il prend sous sa protection spéciale la cathédrale de Saint-Etienne, défend expressément encore l'aliénation de ses biens, et frappe d'excommunication majeure toute personne, de quelle qualité ou dignité qu'elle puisse être, qui osera enfreindre ses ordres. Ces secondes lettres portent la même date que les premières; elles sont signées de Saint-Pierre et de Saint-Paul (on comprend en quel sens), du pape et de douze cardinaux de l'Eglise romaine.

Non content de protéger l'église cathédrale de Toulouse, le pape voulut étendre encore sa sollicitude sur le monastère de Grand-Selve; il écrivit donc à Bertrand qui en était abbé et à ses religieux pour leur annoncer qu'il prenait leur monastère sous sa juridiction immédiate; il y établit la règle de saint Benoît, telle qu'elle était suivie à Cîtaux, et déclara que tous les biens que cette maison avait acquis ou pourrait acquérir des pontifes, des rois ou des princes, seraient inaliénables. C'est dans ce document que l'on trouve les limites des domaines de l'abbaye et les biens qu'elle pos-

sédait, soit dans le diocèse de Toulouse, soit dans ceux de Narbonne et de Périgueux. La bulle d'Innocent II est signée de neuf cardinaux.

Guillaume de Ravad, abbé de Lézat, mourut au mois d'août 1142. Ce fut à son zèle que ce monastère dût son rétablissement. Il avait vu cette maison dévastée par les brigands qui s'étaient répandus dans la province, et grâce à l'intervention des seigneurs et des évêques, il put la mettre à l'abri des nouvelles attaques dont elle pouvait être l'objet. Il eut pour successeur dans le gouvernement de l'abbaye Atton III, qui, à la fin d'août de cette même année, donna l'habit religieux à un seigneur nommé Raymond de Montrode. Celui-ci, en entrant dans le monastère, lui donna tous ses biens.

L'église cathédrale de Toulouse recevait, elle aussi, de nouveaux domaines. En 1143, Roger de Nur ou de Noër, évêque de Comminges, céda au chapitre de Saint-Etienne, dans la personne de Raymond de Lautrec et du prévôt Bernard, l'église de Saint-Martin de Noër (*Noë*) et toutes ses dépendances. Il fit cette donation de concert avec son frère Bernard de Montaut, Dias son épouse, et leurs enfants Arnaud-Pons, Gautier et Izarn. Il fut stipulé dans l'acte qu'un chanoine de Saint-Etienne ferait le service dans cette église; à cet effet, Bernard de Montaut donna son fils Odon, après l'avoir fait chanoine. La cession solennelle eut lieu en plein chapitre à Saint-Etienne, en présence de Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, de Roger de Nur évêque de Comminges, de Bernard prévôt, et de tous les autres clercs.

L'évêque de Toulouse vit s'élever dans son diocèse, à la

même époque, un nouveau monastère qui eut pour fondateurs Bernard de l'Isle-Jourdain, chef de cette illustre maison. Il céda à l'abbé de la Chaise-Dieu un lieu appelé *la Capelle*, situé à peu de distance de Toulouse, non loin des bords de la Garonne, vers le nord. Les descendants de Bernard de l'Isle donnèrent à cette maison des marques de leur munificence. Elle était à peine fondée lorsque Guillaume, archevêque d'Auch, Vital son frère et ses enfants cédèrent à l'abbé de la Chaise-Dieu quelques terres voisines de *la Capelle*. Lorsque Bernard eut réuni ces divers dons, il jeta les fondements du monastère, qu'il fit construire au sommet d'une colline; il y fit venir des religieux de Prémontré, à la condition que la nouvelle abbaye reconnaîtrait toujours la Chaise-Dieu pour sa mère.

Frappé par l'excommunication du souverain pontife, le comte Alphonse, avant de solliciter son absolution, voulut faire la paix avec Roger vicomte de Carcassonne, Ermengarde vicomtesse de Narbonne, qu'il avait spoliée, comme on l'a vu plus haut, et quelques autres seigneurs. Les accords furent passés en 1143 et renferment des articles très multipliés. 1° Alphonse rend la ville de Narbonne à Ermengarde. 2° Celle-ci s'engage à faire jurer la paix conclue avec Alphonse par quarante chevaliers de Narbonne; son mari par vingt autres; Roger de Béziers, par autant de Carcassonne et de Razès; Trincavel et Raymond-Etienne, par vingt des diocèses de Béziers et d'Agde; Pierre de Minerve, Guillaume et le vicomte Sicard, par un pareil nombre. 3° Alphonse rend à Roger le château d'Arifat, lui remet le serment de fidélité qui lui avait été prêté pour le château de Brugnac; il s'engage à détruire les fortifications du chà-

teau de Candeil, à restituer les châteaux de Balaguier et de Dourgne, et à obliger le comte Izarn à reconnaître qu'il tient de Roger le château de Graulhet. Nous trouvons dans cet accord beaucoup d'autres articles qu'il serait trop long de rapporter, nous bornant à citer les noms de plusieurs châteaux qui, plus tard, sont devenus des villes ou des bourgs : tels sont Lavaur, Castelnau (d'Arry), Avignonet.

Pour témoigner à Dieu la reconnaissance de la paix qui avait été obtenue, Roger vicomte de Béziers se donna, c'est-à-dire s'affilia au monastère de Grand-Selve, suivant en cela l'exemple de son père. Cette affiliation consistait à accorder quelques priviléges ou quelques biens à l'abbaye ; en échange, on avait part aux bonnes œuvres et aux prières des religieux.



LIVRE XVII.

DEPUIS LA RÉCONCILIATION DU COMTE ALPHONSE AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE EN, 1143, JUSQU'AU SIÉGE DE TOULOUSE PAR HENRI II ROI D'ANGLETERRE, EN 1159.

Le comte de Toulouse était un prince naturellement pieux. Se trouvant encore en 1143 du côté du Rhône, il eut une conférence avec l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui l'engagea fortement à se réconcilier avec Rome. Le comte promit à l'évêque d'agir avec une entière bonne foi. Cette clause ferait supposer qu'avant de se soumettre, il établit certaines conditions, qui sans doute furent acceptées. Il écrivit alors une lettre à Hugues, archevêque de Rouen et légat du pape, pour lui faire part des bonnes dispositions qui l'animaient. Le légat fut comblé de joie en recevant les lettres d'Alphonse, et lui répondit en ces termes :

« Hugues, archevêque de Rouen, légat du saint-siége » apostolique, à Alphonse très noble comte de Toulouse, » duc de Narbonne, marquis de Provence, tout ce que nous » pouvons et nous devons vous mander de bien.

» Dieu ayant placé votre illustre personne dans une » dignité éminente, et vous ayant donné la probité en par- » tage, vous devez tâcher de lui plaire, puisque vous tenez » de lui l'une et l'autre et qu'il les a en sa main. *Votre* » *libéralité* nous a écrit de venir à votre rencontre à Lyon, » à Vienne ou à Valence ; nous choisissons cette dernière » ville, si vous le trouvez bon, et nous nous y trouverons,

» Dieu aidant, suivant votre demande, le 7 de mars. Nous
» espérons que vous agirez de bonne foi, ainsi que vous
» l'avez promis à notre vénérable frère l'évêque de Trois-
» Châteaux et à nous-même par votre lettre. Hâtez-vous,
» illustre prince et seigneur, de vous réconcilier avec l'Eglise
» votre mère, afin de croître toujours en honneur. Adieu. »

Conséquemment à ces lettres, Alphonse se rendit à Valence et y reçut l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue. Depuis longtemps il avait des démêlés avec les archevêques d'Arles au sujet de la terre d'Argence. Ces prélats prétendaient que le comte avait usurpé certains droits sur eux. Pour satisfaire ces prélats, le comte prêta serment, en 1143, à Raymond archevêque d'Arles, de ne jamais attaquer sa vie ou ses biens, ni l'église d'Arles, ni son cloître, ni les châteaux de Sellon et de Saint-Amans.

Peu de temps après avoir fait ces accords, Alphonse partit pour l'Espagne, en 1144. Ce fut dans ce voyage qu'il négocia la paix entre Alphonse roi de Castille, son cousin germain, et Garcias roi de Navarre, qui s'étaient divisés entr'eux par suite de la guerre que celui-ci avait déclarée au comte de Barcelonne, allié du roi de Castille. La paix fut conclue, grâce à l'intervention du comte de Toulouse, et le mariage d'Urraque, fille d'Alphonse, avec Garcias vint en assurer la durée.

Alphonse Jourdain revint dans ses états, où il s'occupa d'une manière active de fonder une ville nouvelle. Nous avons déjà dit qu'à la fin du IXe siècle, le corps de saint Audard ou Théodard, archevêque de Narbonne, avait été inhumé dans une abbaye fondée par ses ancêtres sous l'invocation de saint Martin, assez près de Toulouse, et au con-

fluent de la rivière du Tescou avec le Tarn. Cette abbaye avait été réformée au XIe siècle et soumise à la Chaise-Dieu; elle prit alors le nom de Montauriol, d'un village voisin qui en dépendait. Alphonse résolut de bâtir une ville près de cette abbaye, à cause de la beauté de son site; il en fit tracer l'enceinte, voulut qu'elle s'appelât *Montauban (Mont-alba)*, parce qu'elle devait s'élever sur une éminence et que les saules *(alba)* croissaient aux environs. Par une charte qui porte la date du mois d'octobre 1144, de concert avec Raymond son fils, il fixa les droits que devaient lui payer les nouveaux habitants, entr'autres, celui de douze deniers d'*acapte* pour chaque maison qui aurait six *astades* de large et douze de long. Il énumère dans cette charte tous les états et professions, et fixe ce que chacun doit payer de redevance annuelle.

Il fallait nécessairement peupler la nouvelle ville : le comte trouva très naturel d'obliger les vassaux de l'abbaye, et ceux de Montauriol surtout, à venir s'établir dans la nouvelle cité. Les moines de Saint-Théodard s'y opposèrent. Alors Alphonse les chassa de leur maison, les menaça de se porter aux dernières extrémités, et fit élever trois châteaux sur les terres de l'abbaye. Albert, qui gouvernait le monastère, après avoir pris conseil de plusieurs évêques de la province, partit pour se rendre auprès d'Eugène III. Il le rencontra à Viterbe, et raconta au pontife tout ce qu'il avait eu à souffrir de la part d'Alphonse. Le pape, touché de ses plaintes, écrivit, le 23 juin de l'an 1145, à Arnaud archevêque de Narbonne et à Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, des lettres dans lesquelles il leur ordonne d'engager Alphonse à laisser en paix les moines de

Saint-Théodard, à démolir les châteaux qu'il avait construits, à réparer les dommages qu'il avait causés, et à abolir enfin les mauvaises coutumes qu'il avait introduites dans ce monastère. Le pape donne au comte quarante jours pour se soumettre; passé ce terme, s'il n'obéit pas, l'interdit doit être jeté sur la ville et le diocèse de Toulouse. Si le comte résiste encore, le pape menace de l'excommunier. L'histoire ne nous dit point quelle fut l'issue immédiate de cette affaire, qui, du reste, ne fut terminée qu'après la mort d'Alphonse.

Au milieu des démêlés du pape et du comte de Toulouse, les seigneurs du pays se livraient de continuels combats. Pour les mettre d'accord, on était obligé de tenir souvent des assemblées ou plaids dans lesquels ils remettaient leurs intérêts communs à la décision d'autres seigneurs ou à l'intervention d'un arbitre. Ainsi les seigneurs de La Salvetat et de Labastide en Albigeois, de Lavaur et de Verfeil dans le Toulousain, soumirent leurs différends à Sicard vicomte de Lautrec, qui s'efforça de tout concilier dans un plaid qui fut présidé alors par Roger vicomte de Carcassonne, et où se trouva Bernard comte de Comminges. Ainsi encore, le comte de Toulouse, dans un autre plaid qu'il tint à Uzès en 1145, mit d'accord entr'eux, d'un côté, l'évêque et les chanoines de cette église, et de l'autre Raymond, sa femme Béatrix, et Bernard son neveu.

Si les seigneurs devaient la paix à l'intervention de leurs égaux, ils devaient à l'autorité toute paternelle des évêques de réparer bien des injustices commises à l'égard des monastères. Ce fut par cette autorité que Roger III comte de Foix se détermina à restituer à l'abbaye de Saint-Volusien

les biens qu'il avait usurpés. Il déclare que Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, l'archidiacre Maurin, Raymond de Saint-Martin, chevalier du Temple, l'ont engagé à rendre à cette abbaye ce qu'il avait usurpé; il désigne dans la charte les lieux de Babre, d'Asafont, d'Aspirat, et quelques autres, comme devant être restitués à l'abbaye de Saint-Volusien et à Bernard qui en était abbé. Elle porte la date du mois de novembre 1145. C'est ici le dernier acte dans l'histoire où il soit fait mention de Roger III : ce qui nous fait supposer qu'il mourut peu de temps après. Il eut pour successeur Roger-Bernard.

Les longs démêlés que les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin avaient eus ensemble n'étaient point de nature à édifier les fidèles; c'est ce qui détermina ces corps religieux à manifester leur union par quelque marque éclatante. Il fut décidé que, trois fois l'année, ces chapitres se rendraient l'un chez l'autre par des processions ou stations solennelles. En l'année 1145, le chapitre de Saint-Etienne ne voulut point se rendre à Saint-Sernin au jour de la fête de saint Jean-Baptiste, malgré les accords; plainte fut portée à Raymond de Lautrec, qui parvint à arranger cette affaire entre le prévôt Bernard Bonhomme et l'abbé Hugues.

L'évêque de Toulouse reçut, cette année, dans son diocèse quelques religieux du monastère de la Crête situé au diocèse de Langres. Ils s'établirent dans une vallée entourée de bois et en un lieu nommé *Feuillants*, au sud-ouest de Toulouse et non loin de cette ville. Le monastère nouvellement construit prit le nom de *la Charité*, et plùs tard celui de *Feuillants*. L'éloignement de la maison mère (l'abbaye

de la Crète) détermina les moines de Feuillants à se placer sous la juridiction de l'abbaye du Loc-Dieu, au diocèse de Rodez. En 1165, ils se donnèrent à l'ordre de Cîtaux. Le premier abbé de Feuillants fut Rainulfe.

L'abbaye de Bonnefont venait d'étendre ses domaines et sa juridiction; Pierre, qui en était abbé, acheta pour la somme de 200 sols Melgoriens, d'un seigneur nommé Villadig et de Garssinde son épouse, certaines propriétés situées au lieu de Villelongue. La même année, Pierre se rendit au diocèse de Carcassonne pour y fonder le monastère de Campagne. C'est ici la première fille de Bonnefont. Il est utile de remarquer que les biens des monastères ne provenaient pas exclusivement des donations ou fondations des seigneurs, mais que souvent, en se livrant au travail, en défrichant et cultivant leurs terres, les moines acquéraient des domaines à prix d'argent. L'année suivante (1146), Pierre eut pour successeur Bernard dans le gouvernement de l'abbaye de Bonnefont. Celui-ci eut la consolation de recevoir au nombre des religieux du monastère Brunon de Latour avec son fils, riches et puissants seigneurs qui donnèrent en cette circonstance l'exemple d'un merveilleux détachement de toutes les choses de la terre. Il reçut aussi, à la même époque, une forêt considérable de la libéralité de Bernard de Soys, de la comtesse Marthe et de Gausseran leur frère.

Si, d'un côté, l'abbaye de Bonnefont augmentait ses domaines, de l'autre le chapitre de Saint-Etienne recevait aussi de nouveaux dons; ainsi, au mois de janvier 1146, un seigneur nommé Gilabert donna au chapitre l'archidiaconé de Saint-Paul qui était divisé en dix-huit églises. La

donation fut faite entre les mains du prévôt Bernard Bonhomme. Nous ignorons où était situé cet archidiaconé de Saint-Paul.

Cette année est devenue mémorable dans nos annales par la prédication de la seconde croisade et la part qu'y prit notre comte Alphonse. Les infidèles s'étaient emparés de la ville d'Edesse, située sur l'Euphrate. Le roi de Jérusalem et le prince d'Antioche, inquiets du progrès de leurs armes, demandèrent du secours à l'Europe. Touché de ce malheur, le pape Eugène III avait écrit, l'année précédente, au roi Louis-le-Jeune et à tous les princes des Gaules pour les conjurer de se mettre en marche vers l'Orient. Accédant à l'invitation du pontife, le roi de France convoqua une assemblée générale de la nation à Vezelay en Bourgogne, au 31 mars 1146, jour de Pâques. De toutes parts arrivèrent évêques et seigneurs; la foule fut si grande, que saint Bernard qui s'y trouvait fut obligé de prêcher en plein air. Il le fit avec tant de force et d'éloquence que tous les assistants demandèrent la croix; le roi, la reine Eléonore, Alphonse comte de Toulouse et plusieurs autres seigneurs voulurent se croiser. Le roi tint une autre assemblée à Chartres quelques jours après celle de Vezelay, et on y décida que le départ serait différé jusqu'à l'année suivante.

Ce fut au moment où l'on prêchait la seconde croisade, que le monastère de Grand-Selve, dans le Toulousain, reçut un hôte illustre dans la personne de Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Dans le dessein de quitter le monde, il fit son testament au mois de décembre 1146, et laissa, par cet acte, un morceau de la vraie croix et quelques autres reliques qu'il avait apportées de la Terre-Sainte à

une église qu'il avait fait bâtir à Montpellier. Ayant donné la jouissance de ses domaines à Ermessinde sa mère, il laissa à chacun de ses cinq fils une portion de ses domaines. Raymond, le troisième, devint abbé d'Aniane. Il partit ensuite à la tête d'une nombreuse armée pour aider le roi de Castille à combattre les Sarrasins. Après cette expédition, il se rendit à Grand-Selve, où il alla s'ensevelir avec sa réputation, sa gloire et ses exploits.

Le saint abbé de Clairvaux remplissait alors la France du bruit de son nom, de sa sainteté et de ses miracles; il prêchait partout la croisade, combattant sur son passage tous les hérétiques, et les poussant avec vigueur dans leurs derniers retranchements. Le pape Eugène III prêchait aussi cette croisade. Ayant appris les progrès que faisait aux environs de Toulouse et dans la ville même la secte de Henri, il ordonna à Albéric évêque d'Ostie, son légat, de se rendre sur les lieux pour y combattre cet hérétique. Ce cardinal pria Geoffroy évêque de Chartres et saint Bernard de l'accompagner. Le saint abbé, après avoir assisté, le 16 février 1147, à l'assemblée d'Etampes où Louis-le-Jeune annonça son départ pour la Terre-Sainte, et dans laquelle Suger fut nommé régent du royaume, se trouva, à Pâques, au concile que le pape tint à Paris contre les erreurs de Gilbert de la Poirée. Il était déjà de retour à son monastère, lorsqu'il reçut les lettres d'Albéric. Ne pouvant résister à une invitation aussi pressante, il se mit en marche, après s'être fait toutefois précéder à Toulouse par une lettre qu'il écrivit au comte Alphonse en ces termes :

« Avec quelle douleur n'avons-nous pas appris les maux » qu'a faits et continue de faire dans diverses églises l'héré-

» tique Henri? Un loup ravisseur habite dans vos domai-
» nes sous la peau de brebis; mais, comme le dit le Sei-
» gneur, vous le connaîtrez à ses œuvres. Les basiliques
» sont sans peuples, les peuples sans prêtres, les prêtres
» sans honneur, les chrétiens sans christ. On dit que les
» temples ne sont que des synagogues; que le sanctuaire de
» Dieu n'a plus rien de sacré; que les sacrements ne sont
» plus choses saintes; qu'il n'y a plus de solennités. Les
» hommes meurent dans leur péché et paraissent devant le
» tribunal redoutable sans s'être réconciliés, sans avoir reçu
» le gage des sacrés mystères; les enfants ne peuvent plus
» aller à Jésus-Christ, puisqu'il n'y a plus pour eux de bap-
» tême et qu'on n'ouvre plus pour eux les sources du salut,
» Dieu s'écriant en vain : *Laissez les petits enfants s'appro-*
» *cher de moi*. Est-ce que celui qui sauve et les animaux
» et les hommes n'arrêtera le cours de sa miséricorde que
» pour les créatures innocentes?..... Un homme qui tient
» de pareils systèmes ne vient pas de Dieu, ô douleur! et
» cependant on l'écoute, et il y a des hommes qui le
» croient!.... Quoique je sois infirme, je me rendrai cepen-
» dant dans le pays qu'il infecte de ses doctrines. Chassé
» de la France entière, il a trouvé un asile dans vos états.
» Jugez, prince illustre, si cela est honorable pour vous!
» Je ne suis pas surpris qu'il vous ait trompé, car s'il n'a
» pas la piété, il a su en avoir l'apparence.

» Savez-vous quel est cet homme? Un moine, un apostat
» qui, après avoir quitté son état, est revenu, comme le
» chien à son vomissement, à toutes les passions de la chair
» et aux folies du siècle. Ne pouvant cacher aux yeux des
» siens la grandeur de ses crimes, il a erré en vagabond sur

» la terre; après avoir mendié son pain, il a fait un trafic
» de l'Evangile, il s'est mis à prêcher, car il est éloquent,
» et a vendu la divine parole pour manger. Si, après avoir
» fourni à son entretien, il pouvait arracher quelque argent
» à des gens simples ou à des femmes, il l'employait au jeu
» ou à de plus infâmes commerces. Pendant le jour il rece-
» vait les applaudissements d'une multitude égarée; pendant
» la nuit il vivait, ce prédicateur insigne, avec des prosti-
» tuées ou des épouses infidèles. Informez-vous, si vous le
» voulez, illustre seigneur, comment et pourquoi il a quitté
» Lausanne, et le Mans, et Poitiers, et Bordeaux? Est-ce
» qu'il peut revenir aux lieux qu'il a parcourus, lui qui a
» laissé partout des traces de ses infamies?... Et vous osiez
» espérer de bons fruits de cet arbre maudit! Est-ce que,
» du lieu où il habite, il n'a pas répandu sur la terre en-
» tière l'odeur infecte de ses doctrines?

» Voilà la cause de mon voyage. Je ne viens pas de moi-
» même, c'est l'Eglise qui m'appelle. Si l'on peut arracher
» ces épines et ces germes, faibles encore, du champ du
» Seigneur, ce n'est pas moi qui ne suis rien, mais ce sont
» les évêques, ce sont les saints qui m'accompagnent, c'est
» votre puissante autorité qui opéreront ces prodiges. Parmi
» ces nobles ouvriers, brille avec éclat le vénérable évêque
» d'Ostie, qui a reçu pour cela une mission expresse du
» siége apostolique, homme qui a fait de grandes choses en
» Israël et dont Dieu s'est servi pour donner en bien des
» circonstances la victoire à son Eglise. Auguste prince, il
» est de votre intérêt de le bien recevoir, ainsi que ceux qui
» l'accompagnent; et pour qu'un si grand travail entrepris
» par de si grands hommes pour votre bien spirituel et

» celui de vos sujets ne soit pas inutile, aidez-les selon la » mesure de la puissance que Dieu vous a donnée. »

Après avoir écrit au comte Alphonse cette lettre, monument impérissable d'un zèle tout apostolique et d'une ravissante éloquence, le saint abbé quitta Clairvaux et se dirigea vers Toulouse, en suivant la route de Poitiers, Bordeaux, Bergerac, Périgueux, Sarlat et Cahors, au milieu des acclamations des peuples accourus sur ses pas. Prêchant partout, partout il opérait des prodiges et d'innombrables conversions. Lorsqu'on apprit à Toulouse sa prochaine arrivée, tous les habitants, seigneurs et peuples, allèrent au-devant de lui; son entrée dans la ville fut un véritable triomphe. L'empressement fut si grand, que le saint se vit obligé de s'arrêter au monastère de Saint-Saturnin, hors les murs. On se prosternait devant lui; on demandait sa bénédiction. Le lendemain de son arrivée, il commença le cours de ses prédications, qui, d'après Godefroy, son biographe, durèrent quelques jours; il prêcha particulièrement dans l'église cathédrale. Ayant appris que, parmi ceux qui faisaient profession publique des erreurs d'Henri, il y avait quelques pauvres tisserands, il chercha à les détromper par les exhortations les plus pressantes. Un grand nombre de chevaliers favorisaient en secret cette hérésie, mais ils n'osaient manifester leurs sentiments. Le légat cita Henri et ses sectateurs, qui se séparèrent et prirent la fuite en divers lieux voisins.

Après avoir évangélisé Toulouse, saint Bernard et le légat parcoururent les bourgs et les châteaux des environs, prêchant partout contre l'hérésie. Ils arrivèrent un jour à Verfeil (*viride folium*), antique seigneurie dont nous avons

déjà parlé dans le cours de cette histoire. S'il faut s'en rapporter à un ancien chroniqueur, il y avait en ce lieu cent maisons de chevaliers qui favorisaient l'hérésie. Le saint prêcha dans l'église de Verfeil ; ces gentilshommes sortirent dès qu'il eut commencé sa prédication, le reste des auditeurs en fit autant, en sorte qu'il se trouva presque seul dans l'église, ce qui le détermina à prêcher sur la place publique. Les chevaliers, s'étant réunis de nouveau pour l'entendre, occasionèrent un si grand tumulte que le saint fut obligé de se retirer, après avoir secoué la poussière de ses souliers et donné la malédiction au château. Le même chroniqueur affirme que cette malédiction du saint reçut son effet, que la plupart de ces chevaliers moururent misérablement, et qu'il avait connu un principal seigneur de Verfeil, âgé de 100 ans, qui mourut dans une extrême misère. Guillaume de Puylaurens est le seul historien qui rapporte ces faits. Godefroy, secrétaire du saint, qui l'accompagnait dans ses voyages et qui écrivait avec le plus grand soin toutes ses actions, au chapitre VII[e] de sa *Vie,* parle du séjour que le saint fit dans le Toulousain. Comme il ne fait pas mention des évènements qui se seraient passés à Verfeil, cela nous donne à penser que Guillaume de Puylaurens, auteur d'ailleurs très peu sûr dans sa critique, n'a recueilli que des traditions incertaines sur le fait qu'il avance — qu'il y avait alors *cent* maisons de chevaliers à Verfeil. Ces cent maisons en font supposer au moins deux fois autant pour les vassaux et les gens de service ; dès-lors Verfeil aurait été à cette époque une ville assez considérable : ce qu'il est difficile d'admettre.

De Verfeil, saint Bernard se rendit en un bourg qui

n'était pas très éloigné et où il y avait encore quelques hérétiques. Il y prêcha avec succès, et les habitants l'accueillirent avec toute la vénération qui était due à sa personne. Ce bourg prit à cette occasion le nom du saint. On montre encore en ce lieu les restes de l'ancienne église où saint Bernard a prêché. Cette église tombant en ruines, on éleva, vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, un temple d'une très belle architecture gothique que la piété et la reconnaissance des habitants dédièrent à saint Bernard. On ne doit pas croire que la noblesse du pays se montra indocile aux exhortations du grand homme, car plusieurs gentilshommes qui s'étaient laissé prévenir contre le clergé par les vaines déclamations d'Henri, promirent à saint Bernard de ne plus le protéger. Le refus que fit cet hérétique d'entrer en conférence avec le légat du pape et sa fuite contribuèrent beaucoup à détacher de son parti un grand nombre d'adeptes; d'ailleurs ses débordements, connus des peuples, le discréditèrent complètement. Les principales erreurs des henriciens consistaient à rejeter une grande partie de l'Ecriture sainte et le baptême des enfants; ils ne voulaient ni temples ni autels; ils refusaient d'honorer la croix, soutenaient qu'il n'y avait point de sacrifice de la messe, que les évêques et les prêtres ne consacraient pas le corps du Seigneur, et qu'il ne fallait pas prier pour les morts.

Leurs mœurs étaient aussi corrompues que leur doctrine. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, s'éleva contre eux et écrivit à plusieurs évêques pour les engager à les chasser de leur diocèse. Pierre de Bruys et Henri s'étaient d'abord retirés à Saint-Gilles. Le premier y fut brûlé tout vif, en

punition de ce qu'il avait mis le feu à des croix qu'il avait entassées. Le témoignage de Pierre le Vénérable vient nous apprendre que l'hérétique Henri avait semé ses erreurs à Toulouse, car dans le Traité qu'il adresse aux évêques de Provence et de Dauphiné, il se plaint de ce qu'une ville aussi considérable, aussi policée, aussi éclairée que Toulouse, se soit laissée séduire par ces systèmes impies.

La mission de saint Bernard à Toulouse fut accompagnée d'éclatants prodiges. Un pauvre aveugle s'étant présenté au lieu où saint Bernard prêchait, mais ne l'ayant pas trouvé, supplia ceux qui l'entouraient de le conduire au saint abbé. On accéda à ses désirs; mais le saint venait de partir. Animé alors par la foi la plus vive, il se prosterna sur la terre que les pieds de l'apôtre venaient de fouler, il frotta ses yeux avec la poussière et recouvra la vue. Le saint guérit encore un grand nombre de paralytiques, d'aveugles et de sourds-muets. Il faisait ordinairement ses voyages à cheval. Un jour qu'on lui avait donné une assez bonne monture, il fut insulté par un sectateur d'Henri qui, tenant la tête haute et le regardant fixement, lui dit : — Seigneur abbé, apprenez que le cheval de notre maître dont vous dites tant de mal n'est pas aussi fort ni aussi potelé que le vôtre. — Il est vrai, répondit le saint; mais qu'importe! nous ne serons pas jugés au tribunal de Dieu sur nos chevaux de service, mais sur nos personnes. Voyez si votre maître est comme moi! et aussitôt abaissant son capuce, il montra son cou amaigri par les austérités de la pénitence.

Le miracle le plus éclatant que le saint opéra à Toulouse fut la guérison d'un chanoine de Saint-Saturnin. Ce chanoine, qui s'appelait Jean, était étendu depuis sept mois

dans son lit sans aucun mouvement; ses jambes s'étaient desséchées et ses nerfs complètement retirés ; il ne pouvait qu'avec la plus grande peine vaquer aux nécessités de la nature. La décomposition de son corps faisait de rapides progrès; l'odeur qu'il répandait força l'abbé du monastère à le faire transporter dans une maison voisine. Ayant demandé la faveur d'être présenté au saint, six hommes le portèrent étendu sur un grabat dans un appartement voisin de l'abbaye. Quand saint Bernard se fut rendu auprès de lui, le malade voulut lui faire la confession de ses péchés, et sollicita sa guérison de la ferveur de ses prières. L'abbé le bénit aussitôt et se retira. On l'entendit cependant s'adresser à Dieu et lui dire : « Qu'attendez-vous de moi, mon Seigneur! Ce peuple cherche des miracles, et nous leur profiterons peu par nos paroles si vous ne les confirmez par des effets merveilleux de votre puissance. » A peine le saint eut-il prononcé ces paroles, que l'infirme se leva, sortit, accourut sur les pas du saint, se prosterna à ses pieds et les embrassa. Le premier chanoine qui le rencontra prit la fuite, le prenant pour un fantôme. Le bruit de cette guérison se répandit bientôt au dedans et au dehors du monastère, le peuple se précipita dans la basilique, où l'on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces.

Après ce miracle, le saint se vit obligé de se dérober à l'admiration publique et s'enferma dans sa cellule, dont il fit avec soin garder toutes les avenues. Quant au chanoine miraculé, il se rendit plus tard à Clairvaux, où il prit l'habit religieux, et devint abbé du monastère de Valdeau dans le Toulousain. Ce monastère n'eut pas une longue durée. Il est à remarquer que, dans la relation qui nous a été laissée

du séjour de saint Bernard à Toulouse, il n'est nullement question du comte Alphonse. Ce prince s'était laissé séduire par la fausse piété d'Henri ; les miracles et les prédications de l'abbé de Clairvaux le détachèrent facilement d'un homme qui l'avait si indignement trompé. On ne saurait douter de la présence d'Alphonse à Toulouse pendant le séjour qu'y fit l'homme de Dieu, car ce prince ne partit pour la croisade qu'au mois d'août 1147.

Pour ce qui est de l'hérétique Henri, les uns prétendent qu'il fut conduit à l'évêque de Toulouse ; qu'il demanda d'aller à Clairvaux pour s'y livrer aux travaux de la pénitence ; que saint Bernard lui donna des lettres de recommandation pour ce monastère ; mais qu'il manqua de parole, et persista dans ses erreurs. D'autres affirment qu'il fut pris, conduit au concile de Reims qui se tint l'année suivante, et que le pape Eugène III qui y présidait le condamna à la prison, où il mourut. Tout nous donne lieu de croire que saint Bernard visita l'abbaye de Grand-Selve, ou du moins qu'il se lia d'amitié avec Bertrand qui gouvernait alors cette maison. En effet, après le retour du saint à Clairvaux, l'abbé de Grand-Selve se rendit auprès de lui pour négocier l'union de cette abbaye à l'ordre de Citeaux, en l'affiliant à Clairvaux. Saint Bernard accepta avec joie la proposition de Bertrand ; on le conduisit au chapitre, où il changea d'habit, et renonça pour lui et ses frères à sa primitive institution. Ce monastère, qui plus tard devint si célèbre, reçut à cette époque une donation de quelques terres qui lui furent cédées par un seigneur du pays nommé Arnaud Elie et Odon son fils. Hugues, abbé de Saint-Saturnin, approuva cet acte.

Quelques autres seigneurs, membres d'une même famille riche et puissante, Guillaume Petri, Aimeric et Adémar ses frères, cédèrent à Bertrand abbé de Grand-Selve toutes les terres qu'ils possédaient à l'est de Toulouse, non loin du château de Sainte-Gabelle, près du fleuve de *Calers*. Cette donation fut approuvée par d'autres personnages, Guillaume Rainiés, Conpans de Bonville, Raymond de Beaumont et Arnaud de Lens : ce qui prouve qu'ils avaient quelques droits sur ces terres. Bertrand fonda aussitôt un monastère et y plaça des religieux de Grand-Selve. Etienne en fut le premier abbé. Peu de temps après cette fondation, Calers reçut de Pierre et de Jean de Lissac des terres et des vignes qu'ils possédaient aux lieux de l'Herm et de Roquefort, et compta encore au nombre de ses bienfaiteurs Guillaume d'Aure et Raymond Bernadi, qui lui cédèrent la terre tout entière de l'Herm, en présence de Guillaume de Bleau.

Nous pensons que la fondation de Calers eut lieu après le retour de Bertrand de l'abbaye de Clairvaux. Il était porteur d'une lettre de saint Bernard aux fidèles de l'Eglise de Toulouse, dans laquelle le saint leur disait : « L'arrivée » de notre cher frère Bertrand de Grand-Selve nous a com- » blé de joie, en nous apprenant la constance et la sincérité » de votre foi, votre inviolable affection pour nous, et votre » zèle contre les hérétiques.... Je rends grâces à Dieu de » ce que ma présence ne vous a point été inutile ; elle a été » de courte durée, mais elle a porté son fruit.... Ils ont » donc été pris, ces loups qui désolaient le troupeau!.... » Qui me donnera de trouver l'occasion de vous revoir » encore!.... Obéissez à votre évêque et aux autres minis- » tres ; ne recevez aucun prédicateur étranger qui vous soit

» inconnu. Je vous recommande Bertrand abbé de Grand-
» Selve, le porteur de ma lettre ; il vient d'unir sa maison
» à notre ordre. Adieu. » Cette lettre combla de joie les habitants de Toulouse, qui avaient témoigné à saint Bernard la vénération la plus profonde pour sa sainteté et les plus vives sympathies pour son beau génie. Cet homme incomparable ne dut qu'à sa vertu l'influence étonnante qu'il exerça sur son siècle.

Sur le point de quitter ses états, le comte Alphonse voulut donner à son peuple une dernière marque de son affection ; par une charte qui porte la date de 1147, il déclare qu'il n'a aucun droit de *queste* ou de *toste* dans Toulouse ou dans ses faubourgs, ni celui de *chevauchée commune*, le cas de guerre dans le Toulousain excepté ; il confirme et ratifie pour tous les habitants de la cité et ses faubourgs toutes les franchises et coutumes dont ils jouissaient et qu'il leur avait données. Le comte s'embarqua ensuite sur une flotte qu'il avait fait équiper vers l'embouchure du Rhône, en un lieu où plus tard on construisit le port d'Aigues-Mortes. Il fut suivi dans son voyage à la Terre-Sainte par Bertrand et une princesse, ses enfants naturels, et par Raymond Trincavel vicomte de Beziers. On croit que Faydide, femme d'Alphonse, était morte avant son départ. Son voyage fut assez long, car il n'arriva au port d'Acre qu'au printemps de l'année 1148, et prit ensuite la route de Jérusalem. Etant entré dans Césarée, il mourut subitement à table, du poison qu'on avait jeté dans les mets qu'on lui avait servis. Quelques auteurs ont avancé, sans aucun fondement, que cet attentat fut commis par les ordres d'Eléonore, femme de Louis-le-Jeune. Il paraît

plus certain que la reine Mélissinde, mère de Baudouin III roi de Jérusalem, fit commettre ce crime.

Ainsi mourut loin de ses états, à l'âge de 45 ans, Alphonse Jourdain, fils de Raymond de Saint-Gilles. Doué par la nature des qualités les plus brillantes, ce prince fut par sa bonté l'idole de ses sujets, qui, pour louer quelqu'un des leurs, disaient : « Il est bon comme Alphonse — *Acos un Amphos.* » La piété sincère qui le caractérisait ne l'empêcha pas de commettre des fautes, que n'explique que trop l'humaine faiblesse. Sa haute capacité nous est révélée par les négociations importantes auxquelles il prit une part active; les donations qu'il fit pendant son règne aux monastères et aux églises portent le caractère de la vivacité de sa foi ; elle est encore attestée par les démarches qu'il fit pour obtenir l'absolution de l'anathème qu'il avait encouru. S'il était beau de voir le siége apostolique prendre la défense du plus faible, il ne l'était pas moins de voir le plus fort se soumettre à ses lois. En habile politique, il sut devancer les exigences de son peuple, et au lieu de lui laisser prendre à lui-même ses franchises, il les lui accorda. C'est du règne d'Alphonse Jourdain que datent les coutumes de la ville de Toulouse et l'institution de ses officiers municipaux, qui furent plus tard appelés *Capitouls,* désignation qui ne vient pas du temple du *Capitole,* mais de l'assemblée dont ils étaient membres, et qui signifie un conseil, un chapitre — *capitulum.* Dans les chartes qui précèdent le règne d'Alphonse, on remarque plusieurs témoins qui n'étaient autres que ces conseillers ou consuls ; depuis la mort de ce prince, ces témoins prirent aux affaires une part plus active, et dans bien des circonstances

la ville était administrée par ses propres officiers, sous la suzeraineté des comtes. Alphonse affranchit Toulouse d'un droit appelé *portaticum*, espèce d'octroi qui affectait les denrées et les marchandises ; il régla aussi tout ce qui regardait la justice criminelle. L'équité présidait à ses conseils; ainsi, comme on l'a vu, il renonça à la dépouille des évêques de Toulouse, et fit de nombreuses restitutions aux églises. S'il partit pour la croisade, ce fut par un sentiment de religion qu'excitait en lui l'entraînement général, et par le désir naturel à un fils de marcher sur les traces de son père.

Sa cour était galante et polie ; on y cultivait la poésie romane, et les troubadours recevaient, de la part du prince, joyeux et loyal accueil. Il admit auprès de sa personne Giraud le Roux. Ce troubadour était né à Toulouse, d'un pauvre chevalier. Giraud était aimable et avait une belle voix ; mais il ne respectait pas assez l'hospitalité que lui donnait le comte ; il adressait, même dans son palais, ses chansons et ses vœux à Faydide, fille d'Alphonse, devenue plus tard comtesse de Savoie. Nous possédons sept pièces de ce poète roman ou romancier, qui , toutes, sont adressées à l'objet de sa flamme. Le poète se plaint beaucoup dans ses vers de l'indifférence de la princesse ; mais nous croyons que c'était une affaire convenue entr'eux deux, et qu'il ne faut pas prendre au sérieux la passion de Giraud le Roux.

La poésie romane n'était pas la seule qui fût cultivée à Toulouse, au temps d'Alphonse ; la poésie latine l'était aussi. Les écrits de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, nous révèlent l'existence d'un moine nommé Raymond qui

vivait à Toulouse, on ignore dans quel monastère, et qui faisait des vers latins. Ayant envoyé quelques-uns de ses poëmes à l'abbé de Cluny, celui-ci lui adressa une pièce de poésie que nous citons : « Vos cheveux sont blancs, mais » votre muse ne vieillit jamais. Croyez-vous qu'elle cesse » de chanter parce que vous avancez en âge ? Vous êtes » blanc comme le cygne, et vous chantez encore.... Dans » ces oiseaux la voix séduit et la blancheur ; pendant que » l'une plaît aux yeux, l'autre plaît à l'oreille. Un fleuve ne » peut plaire s'il n'a quelque oiseau sur ses rives. Jusqu'ici » la Garonne ne connaissait pas le chant du cygne, mainte- » nant elle a le sien qui charme ses bords. Toulouse pleu- » rait, veuve de ses anciens poëtes ; qu'elle se réjouisse » aujourd'hui de ce que vous lui rendez sa gloire. Vous » m'écrivez que vous désirez visiter les ruines de Rome. Ce » voyage me tente et me fairait plaisir..... »

Alphonse laissa plusieurs enfants : Raymond, qui lui succéda et qui fut le cinquième du nom ; Alphonse, qui mourut sans postérité ; un troisième, dont le nom est inconnu et qui mourut jeune. Ce dernier fut inhumé dans le cimetière de la Daurade avec une inscription qui porte qu'il quitta la vie dans la première enfance. On donne encore à Alphonse un autre fils nommé Muce, qui fut inhumé dans la cathédrale de Nîmes. Ce dernier n'était pas légitime. Nous avons déjà parlé d'une fille d'Alphonse qui devint comtesse de Savoie. Deux autres enfants naturels, un garçon et une fille, le suivirent en Terre-Sainte ; le premier, qui portait le nom de Bertrand, fut pris par les Turcs, resta onze ans en esclavage, et obtint enfin sa délivrance. Quant à la fille, elle devint, après sa captivité, l'épouse de Noradin, prince d'Alep.

Il est vraiment beau pour l'histoire de suivre cette grande maison des comtes de Toulouse dans ses alliances comme dans ses exploits. Bertrand, frère du comte Alphonse, comme on l'a vu, devint la souche de la maison de Tripoli où l'on trouve encore des héros. Pons, fils de Bertrand, donna le jour à Raymond, qui lui succéda dans le comté de Tripoli. Par suite du hasard des combats, ce dernier prince tomba au pouvoir des Turcs, mais il fut délivré par les princes d'Antioche et d'Edesse. En 1148, après avoir reçu, à Tripoli le roi Louis-le-Jeune qui revenait alors en France, le prince Raymond fut lâchement assassiné. Il laissa deux enfants d'Hodierne sa femme : Raymond II, qui lui succéda et qui fut le dernier comte de Tripoli de la maison de Toulouse, et Mélissinde. L'histoire nous montre Raymond II déclarant la guerre à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, pour venger l'insulte qu'il prétendait en avoir reçue par le refus qu'avait fait l'empereur d'épouser sa sœur Mélissinde ; elle nous raconte les indignes traitements qu'il eut à souffrir dans sa prison après la perte d'une bataille contre les infidèles ; sa rançon de quatre-vingt mille ducats d'or ; sa délivrance ; sa régence pour le royaume de Jérusalem ; la mort de Baudouin V. L'histoire nous parle encore de Sybille, comtesse de Joppé, et de Gui de Lusignan, son second mari, couronnés rois de cette ville ; de la trop fameuse bataille de Tibériade où l'armée des croisés fut totalement vaincue par Saladin, bataille qui fut suivie de la perte de Jérusalem et de presque toute la Palestine.

Après cette éclatante défaite, Raymond II se retira dans ses états, où il mourut sans postérité, laissant pour héritier

Raymond son filleul, second fils du prince d'Antioche. « Le » comte de Tripoli, dit un historien du temps, est maigre » et fluet, mais d'une taille avantageuse ; il a le nez aquilin, » les cheveux plats et bruns, les yeux vifs. Il est actif et » prévoyant, et d'un extérieur composé ; il est libéral et » affable avec les étrangers, sévère à l'égard de ses domes- » tiques, médiocrement instruit dans les lettres (qu'il a ap- » prises durant sa captivité) ; il s'applique à l'intelligence » des saintes Ecritures et se plaît à proposer les difficultés » qu'il y rencontre lorsqu'il trouve quelqu'un capable de les » résoudre. Il a épousé Esquive, veuve de Gautier prince » de Galilée, laquelle a plusieurs enfants de son mariage que » le comte regarde comme les siens propres. » Tel est le témoignage de Guillaume de Tyr. Ce prince a été accusé d'avoir trahi l'armée chrétienne et de l'avoir livrée aux infidèles. Cette accusation, qui flétrirait à jamais sa mémoire, n'est appuyée sur aucun fondement.

Une aventure assez singulière, et peut-être un peu romanesque, se rattache au nom de la comtesse de Tripoli veuve de Raymond II. Il existait à cette époque un troubadour nommé Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye. Sur le portrait que lui firent les pélerins de la beauté de la comtesse, il se prend d'une ardente passion pour elle, compose des chansons, abandonne sa seigneurie et s'embarque pour Tripoli. Attaqué d'une maladie soudaine sur le vaisseau, on le croit mort et on dépose son corps dans une hôtellerie. La comtesse arrive ; Geoffroy, qui respire encore, voit la comtesse, lui exprime ses vœux et meurt entre ses bras. La veuve de Raymond lui fait de superbes funérailles et va ensevelir sa douleur au fond d'un cloître.

Vers la fin de cette année, l'abbaye de Grand-Selve perdit Bertrand, son abbé. C'était un homme plein de zèle pour la prédication de la sainte parole ; il évangélisa tout le Toulousain, et par sa rare éloquence eut le bonheur de ramener à Dieu un grand nombre d'âmes. Sa sainteté n'était pas moins grande que ses talents; il mourut plein de mérites, et fut honoré à Grand-Selve d'un culte public. Il eut pour successeur dans le gouvernement de l'abbaye Alexandre de Cologne, chanoine de cette église, illustre par la noblesse de sa race et par la renommée que lui avaient acquise ses connaissances théologiques. Pendant que saint Bernard prêchait la croisade, touché des discours et des exemples du saint abbé, il quitta le monde, embrassa la vie monastique à Clairvaux, et fut ensuite désigné par saint Bernard pour gouverner Grand-Selve. Il reçut, en faveur de son monastère, de grands bienfaits de la part de plusieurs seigneurs : Raymond Adémar lui donna la terre de Banis ; Giraud de Bec, Guillaume de Grave, Raymond Bérenger, Pons de la Mothe et Raymond de Montaigut lui donnèrent la forêt de Candeil, où l'on construisit l'abbaye de ce nom. Il désigna pour premier abbé de cette maison, Guillaume de Montpellier. Après avoir dirigé l'abbaye de Grand-Selve, il fut, quelques années plus tard, élu abbé général de Citeaux. Les toparques de l'Isle-Jourdain se montrèrent très bienveillants pour lui, et accordèrent plusieurs priviléges à Grand-Selve.

Raymond V n'avait que quatorze ans lorsqu'il succéda à son père. Son premier soin fut de se concilier l'affection de ses grands-vassaux ; aussi, dans une assemblée qui se tint à Beziers, au mois d'avril 1149, il jura solennellement à Roger vicomte de Carcassonne de n'attenter ni à sa vie, ni à ses

domaines, et de l'aider contre tous, excepté contre ses vassaux et les frères de ce vicomte. Plusieurs évêques assistèrent à cette assemblée, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs du pays, parmi lesquels on distinguait Guillabert de Lauraguais, Richard de l'Isle, Guillaume de Saint-Félix, Aimeric de Confalens. Ce fut encore dans cette assemblée de Beziers que se termina le différend qui existait entre le monastère de Saint-Théodard et la maison de Toulouse. Amélius, abbé de Saint-Théodard, se rendit à Beziers. Dans un entretien qu'il eut avec le comte Raymond, il lui rappela les différends que le monastère avait eus avec Alphonse son père, au sujet de la construction de la nouvelle ville de Montauban, et le pria de vouloir bien les terminer. Raymond accéda au désir d'Amélius, et par un acte qui porte la date du mois de mai 1149, il accorda au monastère de Saint-Théodard la moitié du domaine et de la justice de Montauban, exempta l'abbaye de tous droits et devoirs envers lui et ses successeurs ; céda aussi les terres que le monastère possédait avant la construction de la ville, ainsi que plusieurs autres domaines, et toutes les églises qu'on bâtirait dans la suite. Ainsi fut terminé le différend. De Beziers, Raymond V se rendit à Uzès, où il présida un plaid dans lequel furent terminés aussi certains démêlés qui existaient depuis longtemps entre les évêques et les seigneurs de cette ville.

Au mois de novembre de cette année, Roger-Bernard, quatrième comte de Foix, céda à Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse et abbé de Saint-Antonin, le village de Frédelas, le château de Pamiers, les anciennes et nouvelles habitations qui s'étaient formées autour de ce château, et

l'abbaye de Saint-Antonin. Dans le cas où il viendrait à violer ses engagements, il appela sur sa tête et sur celle de ses descendants l'excommunication que les papes Urbain et Pascal et le cardinal Gautier avaient lancée contre son aïeul. De son côté, Raymond de Lautrec confia à la garde de Roger le château de Pamiers et tous les forts qui en dépendaient. A titre de retour, le comte de Foix s'engagea à donner annuellement à l'abbaye de Saint-Antonin une demi-mesure de pur froment, un muid de bon vin, une vache grasse et quelques sols d'or. Cet accord, qui porte le nom de *pariage*, fut signé par plusieurs seigneurs du pays, Raymond-Aton d'Auterive, Bernard de Beaumont, Bertrand de Beaupuy, Arnaud de Villemur.

Raymond de Lautrec présida, au commencement de l'année 1150, une assemblée qui eut lieu dans le cloître de Saint-Saturnin ; elle avait pour objet certains démêlés qui existaient entre Guillaume II, prieur de la Daurade, et les frères de Saint-Remi de l'ordre de Jérusalem. Le premier réclamait l'église de la Dalbade, que les seconds voulaient usurper ; ceux-ci affirmaient que cette église leur avait été autrefois cédée, et que les prétentions du prieur étaient injustes. L'évêque de Toulouse, qui agissait dans cette circonstance au nom du pape Adrien IV, décida l'affaire en faveur de Guillaume, qui reprit alors l'église de la Dalbade, moyennant une indemnité de 80 sols toulousains qu'il donna aux hospitaliers de Saint-Jean. L'évêque de Toulouse prit l'engagement, à l'égard des habitants de Puylaurens, de ne plus lancer d'excommunication contre le château à cause de la fidélité qu'ils avaient montrée. Ce fait est assez obscur. Raymond de Lautrec avait-il quelques droits sur ce château ?

ou bien avait-il pris la défense des seigneurs de Puylaurens contre des vassaux révoltés? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

A cette époque, l'abbaye de Bolbonne fut réunie à l'ordre de Citeaux, et celle de Bonnefont reçut, dans la personne de Servatius son abbé, des terres situées dans le territoire de Compagne, avec les bois nécessaires pour y construire un monastère, et plusieurs pâturages. Cette donation fut faite par le vicomte Roger, frère de Raymond de Trincavel, Ainsi Bonnefont devint la mère de l'abbaye de Compagne, qui fut bâtie à cette époque au diocèse de Carcassonne, entre les deux ruisseaux de Sor et de Lampi, au pied de la montagne Noire. Le vicomte Roger dont il est ici question mourut au mois d'août 1150, à Fanjaux, sans enfants, et laissa tous ses domaines à Raymond Trincavel, son frère. Quant à Bernarde sa veuve, elle se retira auprès de son père Bernard IV comte de Comminges, qui fut tué cette même année auprès de Saint-Gaudens, et inhumé dans l'abbaye de Bonnefont. Sa statue sépulcrale a été retrouvée de nos jours au milieu des ruines de cette abbaye. Il laissa trois fils : Bernard V, qui lui succéda, Roger et Odon. Bernard eut un fils appelé Odon qui épousa une sœur du comte Raymond de Toulouse, et devint le père de Bernard VI. Raymond, premier abbé de Bonnefont, rendit les honneurs funèbres à Bernard IV comte de Comminges. Il avait succédé à Servatius dans le gouvernement de l'abbaye ; son nom se trouve dans un accord de *pariage* que passèrent entr'eux Bérenger abbé de Bolbonne et le comte de Foix Roger-Bernard. Eugène III lui adressa une bulle en faveur de son monastère. Raymond duc de Narbonne devint le bienfaiteur de sa maison et lui

donna la liberté d'acquérir et de vendre dans ses domaines sans payer aucun droit.

Roger-Bernard contracta, en l'année 1151, alliance avec Raymond Trincavel qui lui donna sa fille Cécile en mariage. Le nouvel époux, par un acte daté du 11 juillet, céda à Cécile les terres d'Arsens, d'Alairac, de Fraixan et de Foncian, situées au diocèse de Carcassonne. De son côté, Raymond Trincavel donna en dot à sa fille les châteaux de Sainte-Gabelle et de Montaut, la part qu'il avait au bois de Bolbonne, et le domaine qu'il possédait depuis la colline d'Alsapans jusqu'à l'Ariége ; enfin Roger-Bernard désigna en douaire à sa femme les châteaux de Pamiers et de Beaupuy. Dans cet acte, le comte de Foix reconnaît celui de Barcelonne pour son seigneur et maître. On croit que celui-ci, après avoir assujetti Raymond Trincavel, s'attacha à soumettre à sa domination Roger-Bernard son neveu, et qu'il l'obligea à se déclarer son vassal pour certaines parties du comté de Foix et quelques domaines que Roger-Bernard possédait dans le comté de Carcassonne. C'est ce qui explique les paroles de l'acte ci-dessus rapportées.

L'église de Comminges était toujours gouvernée par Raymond de Nur ou de Noër, qui possédait quelques droits sur une église de son diocèse dédiée à saint Laurent. En l'année 1151, il céda, de l'avis des chanoines de son église, ces droits à Longebrune, prieure de Boulau au diocèse d'Auch, de l'ordre de Fontevrault, pour y bâtir un monastère. Guillaume, archevêque d'Auch, approuva la fondation de cette nouvelle abbaye. Roger de Nur mourut bientôt après, et eut pour successeur sur le siége de Comminges Arnaud de Roger. Le premier soin de ce prélat fut de visiter le nou-

veau monastère que son prédécesseur avait établi. Il se rendit donc à Saint-Laurent avec Guillaume, archevêque d'Auch, réunit les religieuses en chapitre, et leur donna ses mandements. Cet évêque avait été chanoine de Toulouse et passait pour un homme très versé dans les sciences. Il voulut connaître les titres de fondation du nouveau monastère, les examina avec soin et les approuva. Les religieuses de Saint-Laurent, en signe de parfaite obéissance, baisèrent toutes en chapitre l'anneau de l'évêque. Dodon comte de Comminges assista à cette assemblée. Quelques auteurs avancent qu'Arnaud de Roger appartenait à cette dernière famille.

Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, fut pris pour arbitre en 1152 entre Raymond Trincavel et un seigneur nommé Hugues Escafré et ses frères. Ces seigneurs s'étaient plaints de ce que le vicomte de Beziers avait élevé quelques retranchements sur le territoire d'Alzonne, et en demandaient la destruction. L'assemblée décida que ces retranchements, qui étaient d'utilité publique, demeureraient en leur entier. La justice civile d'Alzonne fut adjugée à Escafré et la justice criminelle à Trincavel. Il fut ensuite stipulé que le village de Sorèze subsisterait au lieu qu'il occupait déjà. Escafré fut obligé de reconnaître qu'il tenait de lui le château de Roquefort.

A peine Raymond Trincavel eut-il terminé tous ses différends, qu'il eut à soutenir une guerre assez sérieuse contre Raymond V de Toulouse. Le vicomte de Beziers avait depuis quelque temps abandonné son parti, et s'était déclaré le vassal du comte de Barcelonne contre les droits de souveraineté de Raymond. Celui-ci dissimula pendant quelque

temps la félonie de Trincavel, bien résolu cependant d'en tirer vengeance. Il écrivit d'abord à Guillaume évêque de Beziers, qui avait à se plaindre du vicomte, pour l'engager à s'opposer à ses usurpations sacriléges, lui promettant secours et protection. Par cette démarche, il gagna à sa cause le clergé du diocèse de Beziers. Il voulut aussi établir ou augmenter ses droits à la reconnaissance des Toulousains en confirmant divers réglements dressés par le commun conseil de la ville et du faubourg. Nous avons déjà parlé de ce conseil commun, qui existait sous le comte Alphonse (mais dont l'origine est sûrement beaucoup plus ancienne), et qui devait se trouver dans toutes les cités avec le titre de *municipe :* conseil composé des hommes les plus influents, soit par leur fortune, soit par leur naissance.

Nous rapportons ici ces premiers règlements comme étant la source des *coutumes* de Toulouse qui furent rédigées dans la suite. On prescrit d'abord la quotité des amendes à payer par les maraudeurs ou ceux qui laisseraient vaguer leurs animaux sur les terres d'autrui; on fixe ensuite la mesure du vin. Depuis la fête de la Saint-Jean jusqu'à la Toussaint, il est défendu d'acheter du blé pour le revendre. Viennent ensuite des règlements de police pour la vente des comestibles sur les marchés publics; on désigne dans cet acte trois marchés, la place du Pont, celles de Saint-Pierre et de Saint-Geraud. On enlève aux églises et aux monastères le droit d'asile en faveur des meurtriers et des voleurs de nuit. Si quelqu'un tue un voleur de nuit ou un homme de mauvaise vie (*cultellarium*), il ne pourra être poursuivi comme homicide. Les règles qui sont tracées dans cet acte, relativement à ceux qui pourraient attenter à

la vertu d'une femme, sont assez curieuses : si l'homme est plus honnête que la femme, il doit ou l'épouser ou lui donner un mari digne d'elle ; si la femme est plus honnête que l'homme, celui-ci doit ou lui donner aussi un mari, ou subir la peine qui sera imposée par le comte et son conseil. Le comte se réserve ici la justice criminelle contre les conspirateurs.

Nous trouvons dans cet acte mémorable, qui devait avoir sans doute force de loi, l'organisation du conseil commun. Ce conseil était composé 1° de *capitulaires* (*domini de capitulo*) ou les capitols, 2° de juges (*judices*), 3° d'avocats (*advocati*). Si ces trois catégories étaient fixes, le nombre des membres qui composaient chacune d'elles ne l'était pas. L'acte déjà cité nous offre les noms des six *capitols:* Pons de Villeneuve, Guillaume de Bruguières, Senoret du Pont, Pierre, Raymond de Guillelmi et Bertrand. Nous trouvons ici encore quatre juges, Pierre de Rouaix, Maurin, Pons de Sorèpe et Arnaud de Pierre ; enfin deux avocats, Guillaume Rainal et Arnaud Siguier.

Raymond V confirma encore à la même époque d'autres règlements dressés par le conseil commun concernant les engagements réciproques, les dettes, créances, cessions et actions contre les débiteurs. Les mêmes capitols, juges et avocats composaient une seconde assemblée comme la précédente. Il est manifeste, d'après ces actes, que c'est à cette date qu'on doit rapporter l'existence connue et distincte des magistrats municipaux de la ville de Toulouse qu'on appela *capitols*, ou mieux *capitouls*, magistrats qui, sous le bon plaisir du comte, réglementaient les affaires civiles de la cité.

La maison des seigneurs de l'Isle-Jourdain se faisait distinguer entre toutes les autres par sa piété et sa libéralité envers les monastères : ainsi, en 1152, Jourdain de l'Isle donna à l'abbaye de Grand-Selve le droit de pâturage dans toute l'étendue de ses domaines et de ceux qu'il possédait à Bolbonne. D'année en année jusqu'à la fin du XII[e] siècle, les seigneurs de l'Isle comblèrent cette sainte maison des marques de leur munificence; ainsi Pierre, Odon, Geraud et Vital de l'Isle cédèrent à Grand-Selve des terres, des bois et des priviléges ou exemptions qui rendirent cette abbaye l'une des plus riches de la province.

Douze ans s'étaient écoulés depuis la fondation du monastère d'Eaunes lorsqu'en 1152 la dignité de prieur fut changée en celle d'abbé. Le premier qui prit ce titre, fut Vital-Raymond. Il put reconstituer, ou du moins agrandir cette maison par les libéralités d'une noble dame, Raynaude de Lazinc, qui céda à la nouvelle abbaye la terre d'Auriol. Vital-Raymond eut pour successeur Sanche I[er], qui reçut au nombre des religieux un puissant seigneur du pays nommé Auriol-Guillaume d'Aine. Ce seigneur, en embrassant la vie monastique, donna tous ses biens à cette maison. Le nom de ce moine ferait supposer qu'il appartenait à la famille de la dame de Lazinc, première bienfaitrice d'Eaunes.

L'abbaye de Lézat était toujours gouvernée par Aton III, qui reçut en 1153 de riches domaines de Bernard de Vilar. Après avoir donné l'habit religieux à un seigneur nommé Roger de Saint-Médard, il fit quelque transaction avec Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne. Il céda plus tard à Geraud de Saint-Sigismond ou Saint-Simon quelques droits et hommages qui étaient établis en sa faveur sur les

terres de ce seigneur. Il eut pour successeur à Lézat Guillaume III de Castelnau, qui fut en même temps prieur de la Daurade à Toulouse.

Tout se préparait dans cette ville pour la guerre que Raymond V déclarait au vicomte de Beziers. Trincavel ne manquait pas de bravoure; c'était un de ces preux chevaliers à forte lame, hardi et chercheur d'aventures. S'il faut ajouter foi à une ancienne chronique, Trincavel, accompagné de Guillaume VII de Montpellier et de plusieurs autres seigneurs, se jeta sur les terres du comte, et dans une expédition de *chevaussée* s'avança jusqu'aux portes de Toulouse. Raymond V repoussa Trincavel avec tant d'impétuosité, qu'il s'empara de tous ses chevaux, mit en fuite son armée et fit prisonnier le vicomte, le 10 octobre 1153. Jeté dans les fers et n'espérant peut-être pas trop sa délivrance, Trincavel s'occupa de faire son testament dans sa prison. Les clauses de cet acte, qui est très étendu, n'appartiennent pas à notre histoire; nous donnons seulement ici les noms des seigneurs ses vassaux qui furent faits prisonniers avec lui : c'étaient Bernard d'Anduse, Guillaume de Tortose, Izarn de Dorn, Gillers-Arnaud de Beders, Hugues de Cessenon, Aimar de Murviel, Gaucelin de Claret, Pierre de Puylaurens, Raymond de Termes, Bernard de Cessenon, Guillaume de Salvagnac, Arnaud de Montaigut et Pons de Saveroles. Trincavel ne demeura pas longtemps prisonnier; Raymond le délivra avec tous ses seigneurs ainsi que Guillaume de Montpellier, mais il exigea pour sa rançon trois mille marcs d'argent, somme énorme qui força le captif, pour la payer, d'engager une partie du domaine de Beziers. Il donna aussi au comte de Toulouse plusieurs terres.

Le vainqueur de Trincavel contracta, peu de temps après (en 1154), une très belle alliance en épousant Constance, sœur de Louis-le-Jeune. Cette princesse était veuve d'Eustache de Blois, qui avait été associé à la couronne d'Angleterre par le roi Etienne son père, mais qui mourut sans enfants l'année précédente. Constance était beaucoup plus âgée que le comte de Toulouse, qui à cette époque n'avait guère plus de vingt ans. Elle garda le titre de reine qu'elle avait porté du vivant de son premier mari. La nouvelle comtesse fit son entrée à Toulouse, au milieu des acclamations du peuple. Les chevaliers du Bourg et ceux des Ardennes allèrent la recevoir en cavalcade; on célébra ses noces avec des joûtes et des tournois magnifiques, et sans doute quelque troubadour vint mêler ses chants poétiques à tous ces jeux. Elle descendit au château de Peyrolade, situé sur la rive gauche du fleuve.

La reine Constance fut bientôt suivie à Toulouse du roi Louis-le-Jeune son frère, qui arriva en cette ville vers la fin de l'année 1154. Il revenait alors du pélerinage de Saint-Jacques en Galice, qu'il avait entrepris par dévotion, selon la mode du temps. Raymond de Lautrec profita de la présence du roi de France dans sa ville épiscopale pour appeler sa royale protection sur les trois grandes églises de Toulouse, Saint-Etienne, Saint-Saturnin et la Daurade. Louis se rendit au chapitre de Saint-Saturnin, accompagné du comte de Toulouse, de la reine Constance, de Raymond de Lautrec, de Hugues archevêque de Sens, de Roger abbé de Saint-Eucher d'Orléans et chancelier du prince; là, il dressa une charte par laquelle il confirma tous les priviléges accordés par Charles-le-Chauve à ces trois églises.

Il existait alors dans le Toulousain une maison religieuse qui fut d'abord occupée par des prémontrés de la Chaise-Dieu : cette maison s'appelait Goyon. L'année même où Louis-le-Jeune vint à Toulouse, Pelagoz de Bonrepos céda à ces moines le droit de faire paître leurs troupeaux dans toutes ses terres. Cet acte de cession fut dressé en un village du Toulousain appelé Fonsorbes. Nous apprenons de cet acte qu'il y avait là une terre seigneuriale et que le seigneur qui la possédait alors se nommait Raymond Odon. L'année suivante, Indie, mère de Pelagoz, comtesse de Bonrepos, céda à ces mêmes religieux un bois situé sur le chemin qui conduisait de Palamini à Sainte-Marie d'Elme; elle y déclare, ainsi que son fils, que ce don est fait à cette maison pour reconnaître la bienveillance avec laquelle ces religieux ont donné la sépulture dans leur église à Garcias de Bonrepos son époux. L'acte fut dressé pendant le obsèques de ce seigneur, en présence du clergé et du peuple.

Louis VII quitta Toulouse après avoir donné des marques éclatantes de sa religion. Raymond V accompagna son beau-frère dans son voyage en Languedoc, puisque, au commencement de l'année 1155, il passa un accord avec l'évêque de Carpentras, au pont de Vidourse, sur les frontières des diocèses de Maguelonne et de Nîmes. Par cet accord, le comte de Toulouse déclarait que la moitié de la ville de Carpentras appartenait à l'évêque, et défendait qu'on élevât aucune tour sans l'autorisation de ce dernier. Raymond était là accompagné de ses *barons*, Guillaume de Sabran, Geraud d'Amici, Richard de l'Isle, Hugues de Baux et Bernard de Posquières ; il se rendit ensuite à Carpentras pour y confirmer cet accord.

Vivait alors dans la Provence un gai troubadour, Raimbaud d'Orange, fils de Guillaume d'Omelas. Après la mort de son père, il se retira dans une petite ville du pays nommée Courteson et y passa ses jours à cultiver la poésie provençale. Nous ne parlons ici de ce poète qu'à cause d'un prince né à Toulouse et qui se trouve mêlé à son histoire. Comme les autres troubadours, Raimbaud faisait des vers très licencieux, qu'il adressait à un être imaginaire objet de ses affections les plus désordonnées. Il fut aimé, disent les vieilles chroniques, de la comtesse de Die, qui avait épousé Guillaume de Poitiers. Ce dernier prince était né à Toulouse dans les premières années du XII[e] siècle, et d'après des conjectures qui paraissent vraisemblables, il était fils naturel du célèbre Guillaume IX duc d'Aquitaine. Nous ignorons pour quels motifs Raymond V favorisa son mariage avec l'héritière des comtés de Valentinois et de Diois. Guillaume devint ainsi la souche des seigneurs de ces noms. La comtesse de Die, qui faisait aussi des vers, répondait donc à la passion que Raimbaud avait pour elle. Nous possédons encore vingt-quatre pièces de vers de ce dernier, et quatre de la comtesse.

Raymond de Lautrec fut obligé, cette même année 1155, d'offrir sa médiation entre le prévôt de sa cathédrale et Aton abbé de Lézat, au sujet d'une nouvelle église en l'honneur de saint Germier que les habitants de Muret venaient de faire construire. A côté de cette nouvelle église, on éleva la maison du prieur destiné à la desservir. Ce quartier de ville prit alors le nom de prieuré de Saint-Germier. Plusieurs habitations s'élevèrent autour de ces édifices ; c'est ainsi que Muret, qui dès le principe n'était

qu'un simple château, devint insensiblement une ville assez étendue. L'histoire ne nous dit pas ce que produisit la médiation de l'évêque de Toulouse par rapport à l'église de Saint-Germier, dont le chapitre de Saint-Etienne et l'abbaye de Lézat se disputaient la possession. Elle garde encore le silence sur une autre médiation de l'évêque de Toulouse entre deux seigneurs du pays, Arnaud de Verdun et de Bessens. Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, céda en 1156, à Bernard Ier abbé de Feuillants, tous les droits qu'il possédait dans l'église de Saturnin de *Pissenis*. On ignore où était située cette église. Nous apprenons d'un acte qui porte la date de cette année, que Raymond de Lautrec se démit de l'abbaye de Frédelas, et eut pour successeur dans cette abbaye Pons de Brugale, qui reçut de Roger-Bernard comte de Foix le château de Saint-Félix. Cet abbé devint évêque de Carcassonne.

Le comte de Toulouse n'était point encore rentré dans sa capitale depuis son départ à la suite du roi de France. Il faisait sa résidence avec sa femme Constance dans le château de Saint-Gilles sur le Rhône, puisque, vers la fin de mars 1156, il accorda à l'abbaye de Franquevaux l'exemption du droit de péage dans tous ses domaines. Le 27 octobre, Constance donna un fils au comte de Toulouse; cet enfant fut nommé Raymond comme son père. La naissance de ce premier-né combla de joie les deux époux. Peu de temps avant que Raymond fût devenu père, il s'était réconcilié avec le vicomte de Beziers : c'est ce qu'atteste le serment qu'il fit à Trincavel de lui conserver ses domaines, tous ses fiefs et ses alleus envers tous et contre, excepté contre ses propres vassaux et contre Bernard Aton vicomte

de Nîmes, frère de celui de Beziers. Sicard vicomte de Lautrec, Guillaume évêque d'Albi, Sicard de Laurac, Izarn de Dourgne, Bermond d'Uzès, Guillaume Oalric, Bertrand d'Avalaz, Raymond de Pauler, Guillaume de Saint-Félix, Bernard de Combret et Guillaume de Durban signèrent cet acte en qualité de témoins.

Mais la réconciliation de Raymond et de Trincavel ne fut pas de longue durée, puisque, au mois d'août 1158, le comte de Barcelonne fit un accord avec Trincavel par lequel il lui promit de l'aider de toutes ses forces dans la guerre qu'il allait avoir avec Raymond comte de Toulouse et de Saint-Gilles. Ermengarde vicomtesse de Narbonne et Guillaume de Montpellier furent présents à cet accord, qui fut passé dans cette ville : ce qui laisse à supposer qu'ils se liguèrent aussi contre le comte de Toulouse. Ce prince allait voir se lever contre lui de formidables ennemis, parmi lesquels Henri II roi d'Angleterre tenait le premier rang, et que nous allons rencontrer bientôt avec son armée devant la capitale des états de Raymond V.

Avant de raconter les circonstances de ce siége mémorable, nous terminerons le dix-septième Livre par le récit de quelques faits qui intéressent notre Eglise. Oger, abbé de Bonnefont, reçut en 1157 quelques domaines pour son abbaye d'Arnaud de Castillon. Gaillarde de l'Andorre, fille de Guillaume, seigneur de ce lieu, fit son testament en faveur d'Oger et de son monastère. Oger mourut peu de temps après, et eut pour successeur Pierre II. Les abbayes de Grand-Selve et d'Eaunes reçurent aussi à cette époque plusieurs dons. La première, dans la personne de Pons Ier son abbé, reçut de Randulfe, abbé de Saint-Sardos, tout ce qu'il

possédait au territoire de Saragotie. Bertrand de Roquefort pour la terre de Ricalmont, Galard seigneur de Sirac pour les pâturages de ses terres, Guillaume de Francosta et Geraud de Marcastald devinrent ses bienfaiteurs. La seconde reçut, dans la personne de Sanche son abbé, de Durand de Molnair, les terres de Villeneuve, de Royan et de Rieutort. Vers la fin de l'année 1158, Arnaud de Roger, évêque de Comminges, consacra à Lézat une église en l'honneur des saints Julien, Jean et Martin.

L'année suivante, un seigneur du pays toulousain nommé Raymond de Marenx donna quelques terres qu'il possédait sur le ruisseau de ce nom à Raymond de Lautrec évêque de Toulouse, pour y construire un monastère. Ce prélat accepta la donation, et une nouvelle abbaye fut bâtie; le prélat la céda à Bolbonne pour des religieuses cisterciennes. Aton, abbé de Lézat, s'opposa d'abord à la construction du monastère ; il y consentit cependant, à la prière de Dominique abbé de Bolbonne. Guillaume, qui fut plus tard abbé de Lézat, et ses religieux cédèrent enfin tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'église de Marenx, à condition que les religieuses payeraient annuellement à ce monastère quatre setiers de blé et quelques autres denrées.

Guillaume de Garnucia gouvernait alors l'abbaye de Notre-Dame de Vajal; il avait succédé à Aimeric. Parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, on compte Auger de Caumont, qui possédait à cette époque une partie des forêts de Bolbonne et qui donna à Guillaume l'autorisation d'envoyer paître ses troupeaux dans ces forêts. On voit, par toutes ces donations, que l'une des sources de la richesse des monastères était les nombreux troupeaux qu'on y gardait, et que le droit

de dépaissance était un bienfait pour toutes ces maisons religieuses. L'abbaye de Calers avait pour abbé Jean Ier, qui reçut de Geraud de Saint-Simplice quelques fonds de terre situés dans la paroisse de Saint-Julien de Tézac , et d'un seigneur nommé Guillaume de Consens, le fief de Manique, terres aujourd'hui inconnues.



LIVRE XVIII.

DEPUIS LE SIÉGE DE TOULOUSE PAR HENRI II ROI D'ANGLETERRE, EN 1159, JUSQU'A LA GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS, EN 1178.

Après avoir été répudiée par Louis-le-Jeune, Eléonore d'Aquitaine était devenue l'épouse de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, qui à cette époque possédait le tiers de la France. Par la mort de son père, il avait hérité de la Touraine et de l'Anjou ; du chef de sa mère, il possédait le Maine et la Normandie, et Eléonore lui avait apporté le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et la Guienne. La mort d'Etienne lui donna l'Angleterre. L'ambition du jeune prince n'était pas encore satisfaite de ces vastes domaines : comme la reine Eléonore descendait de la maison de Poitiers, qui prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse par Philippia, il résolut de soutenir les prétendus droits de son épouse et déclara la guerre à Raymond V. Dans cette pensée, il forma une ligue contre le comte de Toulouse, dans laquelle entrèrent facilement le comte de Barcelonne, Trincavel, Guillaume de Montpellier, et Ermengarde vicomtesse de Narbonne.

De son côté, le comte de Toulouse se ligua avec Bernard Pelet, Béatrix comtesse de Melgueil, et plusieurs autres chevaliers qu'il appela sous ses drapeaux dans un voyage qu'il

fit alors du côté du Rhône, où il confirma les priviléges de l'abbaye de Psalmodi. De retour à Toulouse, il tint un plaid, au mois d'avril 1158, en présence des capitulaires ou *capitols* de la cité, dans lequel il confirma l'usage où étaient les corroyeurs de lever un certain droit sur les cuirs qu'on apportait du dehors. Témoin des préparatifs formidables que faisait le roi d'Angleterre pour l'attaquer, il appela à son secours le roi de France son beau-frère, qui se mit aussitôt en marche avec ses troupes.

A la mi-carême 1159, Henri II assembla une nombreuse armée composée de Normands, d'Anglais et d'Aquitains. Avant son départ (12 avril, jour de Pâques) il se fit couronner pour la troisième fois à Wincester avec Eléonore, et partit accompagné de Malcolm roi d'Ecosse, de Guillaume de Blois fils d'Etienne, et de Thomas Becket son chancelier. Au mois de juin il était à Périgueux ; là, il donna la ceinture militaire au roi d'Ecosse, qui lui-même la donna à trente jeunes chevaliers. Cahors ayant ouvert ses portes, Henri s'empara ensuite des châteaux de Verdun et de Castelnau-d'Estrétefonds où il fit arrêter son armée. Le roi de France s'était déjà jeté dans Toulouse, qu'il eut le soin de bien fortifier et de munir de toutes sortes de provisions. Henri en commença le siége ; mais ses efforts restèrent impuissants, après avoir dépensé dans les travaux de l'attaque des sommes immenses et avoir perdu une partie de ses troupes ainsi que plusieurs seigneurs, entr'autres Guillaume, fils du roi Etienne, et Aymon, fils du comte de Glocester. La saison avancée et la défense héroïque des assiégés le forcèrent à lever le siége. Après avoir employé trois mois entiers à cette expédition, il prit la route de Normandie et fit une trève

avec Raymond V. Celui-ci, profitant de cet armistice, se rendit en Provence, le 11 janvier 1160.

Arrivé à Carpentras, il rendit à Raymond, évêque de cette ville, le château de Venasque moyennant la somme de mille sols melgoriens, ainsi que ceux de Baux et de Malamort, et ne voulut retenir sur ces domaines que les droits d'alberge et de chevauchée. De Carpentras, le comte de Toulouse vint assiéger Vaison ; Bérenger de Mornas en était évêque. Les habitants, manquant d'eau, furent obligés de se rendre. Raymond pilla la ville et le palais de l'évêque, y fit mettre le feu, et se saisit des domaines de l'évêché et des châteaux de Crestet et de Rateau. On suppose, pour expliquer la conduite de Raymond V en cette circonstance, que l'évêque de Vaison avait pris le parti du comte de Barcelonne contre celui de Toulouse.

Au mois d'avril, l'évêque de cette ville, à la prière du pape Adrien et de Giscard prieur de l'hospice de Saint-Gilles, accorda au prieur de Saint-Remi d'avoir un cimetière près de cette église pour y ensevelir les frères de cette maison, leurs écuyers et leurs serviteurs. Défense expresse fut faite dans cette concession d'inhumer dans ce cimetière les paroissiens de Saint-Etienne, de la Daurade, de Saint-Sernin et de Saint-Pierre-des-Cuisines. Depuis quelques années, l'église de Saint-Remi avait été irrévocablement cédée aux chevaliers de Saint-Jean, qui sont désignés dans ces actes par la croix qu'ils portaient sur leur poitrine. Cette croix a été appelée plus tard la *croix de Malte*.

Roger-Bernard, comte de Foix, devint en ce temps-là l'insigne bienfaiteur du monastère de Bolbonne en lui cédant plusieurs forêts situées dans ce territoire, le passage *franc*

par toute sa terre, et la franchise de la leude du pont de Foix pour les troupeaux des religieux. L'abbaye de Sorèze recevait aussi des témoignages éclatants de la libéralité des fidèles : ainsi, en 1160, une illustre dame nommée Saure, veuve d'Arnaud du Puy, donna à Bernard abbé de Saint-Michel une terre considérable située près de Loubens. Cette terre payait quelques redevances à la famille de Valsegur, puisque l'abbé de Sorèze fit plus tard un accord à ce sujet avec Guillaume, l'un des membres de cette maison.

Cette même année, Raymond de Lautrec, évêque de Toulouse, assista à la consécration solennelle de la nouvelle église de l'abbaye de l'Escaledieu, au diocèse de Tarbes. Cette abbaye avait été fondée en ce siècle par Forton de Vic à Capadur, dans la vallée de l'Adour. Plus tard, les cisterciens qui l'occupaient la transférèrent, grâce aux pieuses largesses de Béatrix vicomtesse de Béarn, au lieu qu'elle a depuis occupé. Sanche Garcias en était le troisième abbé à l'époque de la dédicace de la nouvelle église.

Raymond V était toujours en Provence où il fit, de concert avec Constance sa femme, une donation à l'abbaye de Saint-Gilles. Au mois d'octobre, il se trouvait à Nîmes, puisqu'il vendit au chapitre de la cathédrale la moitié des marais de Fontcouverte. La reine souscrivit encore à cet acte. Vers la fin de l'année, il rentra dans la capitale de ses états, et accorda bientôt après une exemption de péage dans tous ses domaines aux religieux de l'abbaye d'Aiguebelle, de l'ordre de Citeaux. Son séjour à Toulouse ne fut pas de longue durée, puisque, au commencement de l'année 1161, il vendit pour la somme de 150 marcs d'argent, aux frères de la milice du Temple de la maison de Saint-Gilles et à Hugues

de Barcelonne, procureur de cette milice en Espagne et en Provence, 60 muids de terre dans le pays d'Argence situé sur les bords du Rhône.

Après que le comte de Toulouse eut terminé ces arrangements, il regagna Toulouse, car la guerre qui avait éclaté de nouveau entre le roi de France et celui d'Angleterre lui donnait tout à craindre de la part de ce dernier. Cette reprise d'armes fut cependant suivie, à la Saint-Jean, d'une trève qui permit à ces deux princes de se voir à Toulouse. Cette capitale vit alors dans ses murs Louis VII, Henri II et Raymond V. On profita de la présence de ces princes et d'un grand nombre de prélats qui se trouvaient à leur suite pour y assembler un concile. A la mort d'Adrien IV, plusieurs cardinaux avaient élu Alexandre III pour lui succéder ; quelques autres nommèrent, de leur côté, le cardinal Octavien qui prit le nom de Victor III : de là, un schisme dans l'Eglise. Celui-ci avait mis dans ses intérêts l'empereur Frédéric Ier, tandis que Louis-le-Jeune et les évêques de France soutenaient le parti d'Alexandre. Le concile de Toulouse fut convoqué pour examiner les prétentions des deux pontifes. Il était difficile de réunir une assemblée plus imposante ; on y voyait les rois de France et d'Angleterre, les légats d'Alexandre et de Victor, le comte Raymond V, les ambassadeurs de l'empereur et du roi de Castille, cent évêques ou abbés, parmi lesquels on distinguait Jean de Montlaur évêque de Maguelonne, prélat aussi recommandable par son éloquence que par la noblesse de sa race, et Raymond de Dourgne abbé de Saint-Pons de Tomières. Le concile, après avoir examiné avec soin la question proposée et écouté attentivement les raisons alléguées

par les deux parties, se rangea du côté d'Alexandre et dit anathème à Victor. Si dans ce concile, qui est le dixième de Toulouse, on a tracé quelques règles de discipline, elles ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

Peu de temps après la tenue du concile, Raymond de Lautrec, par les conseils de Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, accorda à Bernard abbé de Gimont et à ses religieux une partie des terres dont ils avaient déjà l'usufruit, les églises de Mazères et de Sainte-Marie de Cahuzac situées près du monastère, ainsi que l'église de Saint-Justin. Cette cession de l'évêque de Toulouse, qui eut lieu en 1162, montre que plusieurs terres et églises dont jouissait l'abbaye de Gimont dépendaient des vastes domaines de l'évêché de Toulouse.

Nous plaçons à cette année la mort de Guillaume VI seigneur de Montpellier, qui avait embrassé la règle de Citeaux à Grand-Selve, et qui devint un modèle de sainteté sous l'habit monastique. Il contribua puissamment à la fondation de l'abbaye de Candeil en Albigeois. Ayant fait un voyage en Catalogne, il fut présent à la fondation de la célèbre abbaye de Vallaure, appelée depuis *Santa-Creou*, se rendit à Clairvaux pour y voir saint Bernard, qui honorait beaucoup son mérite, et choisit enfin Grand-Selve pour le lieu de son repos ; il y mourut en 1162, plein de jours et dans une grande réputation de sainteté. On assure que saint Bernard lui apparut au jour de sa mort et lui annonça qu'il serait bientôt en possession de l'éternelle gloire. Le corps de Guillaume VI fut enterré dans l'ancienne église de Grand-Selve, au pied de l'autel principal, du côté de l'évangile. Son nom est inscrit dans le catalogue des saints de Citeaux,

quoique jamais on ne lui ait rendu un culte public. Guillaume VII son fils et Raymond son petit-fils furent, plus tard, ensevelis à côté de leur père et aïeul. Le jour de la mort de Guillaume VI n'est point marqué dans l'histoire. Un acte d'Ermengarde veuve de Guillaume de Narbonne, et qui porte la date de 1162, paraît indiquer qu'il existait encore à cette époque. La pierre sépulcrale qui recouvrait le tombeau de Guillaume VI a été retrouvée de nos jours au milieu des ruines de Grand-Selve. Quant à son corps, nous ne serions pas éloigné de penser qu'il se trouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Sauveur, près de Bruguières, au diocèse de Toulouse, où il est exposé à la vénération des fidèles sous le titre de saint Guillaume, duc et moine. Quelques auteurs ont confondu Guillaume VI de Montpellier avec un autre religieux convers de Grand-Selve du même nom, dont toute la science se bornait à apprendre et à répéter ces deux mots : *Ave, Maria*, et qui parvint à une sainteté éminente.

Alexandre III, qui avait été reconnu pape légitime par le concile de Toulouse, aborda à Maguelonne le 11 avril 1162, accompagné d'une nombreuse cour. Ayant désiré se rendre à Montpellier, il en fit le trajet monté sur une haquenée, revêtu de ses habits pontificaux, et au milieu d'un immense concours de peuple. Le comte Guillaume VII alla à sa rencontre avec tous ses barons, et on lui fit dans la ville une réception magnifique. Nous apprenons, de la lettre qu'il écrivit au roi de France, que Raymond V vint au-devant de lui pour lui faire offrande de sa personne et de ses domaines. Pons II, abbé de Grand-Selve, avait sans doute accompagné Raymond V à Montpellier puisqu'il fut l'un des ambassadeurs qu'Alexandre envoya à Louis VII pour défen-

dre ses intérêts à la cour de France. Le 8 juillet, le pape adresse à Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Etienne, des lettres par lesquelles il prend sous sa protection l'Eglise de Toulouse, à l'exemple de ses prédécesseurs Pascal et Innocent ; il approuve l'ordre régulier établi dans le chapitre de la cathédrale par Izarn ; il désigne trois archidiaconés du diocèse de Toulouse : le premier s'étendant depuis le château Narbonnais jusqu'au territoire de Carcassonne ; le second, de Villemur ; le troisième, au-delà du fleuve, vers le Mas-Garnier. Il est fait mention dans ces lettres de la terre de *Feretra,* située hors les murs de Toulouse, des églises de Saint-Martin, de Lombers, de Pompiac, de Sabonères, de Laurac, du Fauga, de Verfeil, de Puylaurens, de Muret, de Paliés, de Sainte-Marie de Calers, de Sainte-Colombe, et de Castel-Sarrasin. Le pape déclare que les diverses dignités du chapitre doivent être remplies par voie d'élection, et laisse la nomination de l'évêque au choix des clercs qui desservent la cathédrale. Les chanoines suivaient alors la vie commune, puisque le pontife leur défend de posséder rien en propre et de sortir de la maison capitulaire sans la permission du prévôt.

Alexandre confirme ensuite par son autorité apostolique certains accords passés entre les chanoines de Saint-Saturnin et ceux de Saint-Etienne, touchant les sépultures des chevaliers du Temple et une rente annuelle de vingt sols que les chanoines de Saint-Sernin devaient payer au chapitre de Saint-Etienne pour l'archidiaconé de Villelongue. Il paraît, d'après ces lettres du pape, que les chanoines de l'église cathédrale de Toulouse avaient pris sous leur protection spéciale les chevaliers de Temple ; ce qui pourrait le

faire supposer encore, c'est que Bernard Bonhomme accorda à la même époque, du consentement de Raymond de Lautrec, à Pons de Lordat prieur de Saint-Jean de Jérusalem, la faculté d'acquérir des terres dans toute l'étendue du diocèse de Toulouse.

Pons de Lordat dont il est ici question eut pour successeur dans le prieuré du Temple à Toulouse Deodat Girbert, qui signa en 1162 le contrat de mariage passé entre la fille de Roger-Bernard comte de Foix et Arnaud-Guillaume de Marquefave. Le comte donne à son gendre vingt jardins et une *milice;* si la prétendue meurt, il donnera sa seconde fille ; si le futur meurt, le seigneur de Marquefave donnera son second fils. Toutes les terres de cette maison formèrent l'apanage des nouveaux époux. Les accords portent la date du mois de décembre 1162.

A la même époque, Jourdain de l'Isle devint l'insigne bienfaiteur du monastère de la Capelle, de l'ordre des prémontrés. Dans la personne de Guillaume Ier, qui est regardé comme le premier abbé, il céda sa terre de Forcleux, les fiefs de Gala et de Mairas, le droit de faire paître les troupeaux de l'abbaye dans toutes les terres de sa dépendance sans payer aucune espèce de rente, et celui d'accepter tout ce que sa famille et ses vassaux pourraient donner à l'abbaye. Pour reconnaître ces bienfaits, Guillaume rendit Jourdain de l'Isle et ses enfants participants de toutes les bonnes œuvres et prières qui se feraient dans le monastère. Guillaume mourut peu de temps après, et eut pour successeur Bos, qui ne gouverna la Capelle que peu d'années.

Cette famille de l'Isle-Jourdain se montra toujours généreuse envers les églises. Précédemment à la donation faite

à la Capelle, Pierre de l'Isle avait cédé, à Grand-Selve tout ce qu'il possédait au territoire de *Vetula-Aqua*. Cette maison reçut aussi alors d'un seigneur (Raymond de Saint-Laurent) une immense forêt désignée sous le nom de Thor de Visderan, et le domaine de Saint-Hyppolite de concert avec Bernard abbé de Gimont et Vital de Fontfroide.

Le roi d'Angleterre menaçait toujours les Toulousains ainsi que Raymond leur comte, et on ne peut douter qu'il n'eût encore résolu de se porter sur Toulouse avec son armée, vers la fin de l'année 1162 : c'est ce que nous apprenons d'une lettre que les habitants de cette ville écrivirent au roi Louis-le-Jeune en ces termes :

« Le commun conseil de la ville et du faubourg de Tou-
» louse à Louis, par la grâce de Dieu leur magnifique et
» très cher seigneur, l'esprit de conseil et de force.

» Que votre altesse ne soit pas surprise, très cher sei-
» gneur, si nous vous écrivons souvent. Après Dieu, nous
» croyons devoir recourir à vous comme à notre excellent
» seigneur, notre défenseur et notre libérateur lorsque
» nous sommes menacés de quelque chose de sinistre, ayant
» une entière confiance en votre bienveillance. Vous nous
» avez mandé par vos lettres de vous informer de tout ce
» qui se passerait ici d'intéressant. Nous avons appris par
» nos amis que le roi d'Angleterre se prépare cette année à
» nous faire la guerre. Vous pouvez en être instruit plutôt
» que nous à cause que vous êtes voisin de ce prince, et
» nous le faire savoir pour ne pas être opprimé par ses hos-
» tilités. Toute notre espérance est dans votre protection.
» Le souvenir des promesses que vous nous avez faites nous
» rassure et nous cause une joie extrême. Nous rendons

» grâces à Dieu et à vous de ce que nous possédons votre » sœur notre dame. Adieu. Que le Seigneur tout-puissant » conserve longtemps votre personne et votre royaume. »

Les hostilités de Henri contre le comte de Toulouse recommencèrent donc, comme nous le verrons bientôt. Celui-ci, conduit par une habile politique et voulant se ménager le temps nécessaire à la défense, se détermina à faire une nouvelle trève avec son ennemi. C'est ce que Raymond V atteste à Louis-le-Jeune dans une lettre qu'il lui écrit en ces termes :

« A Louis, par la grâce de Dieu magnifique roi des Fran- » çais, très-cher et très-excellent par-dessus tous les autres, » Raymond, par la même grâce duc de Narbonne, comte de » Toulouse, marquis de Provence : le salut par celui qui le » donne aux rois.

» Seigneur, nous avons lu vos lettres et entendu leur » teneur. Nous nous sommes rendu à Castel-Sarrasin au » jour marqué, et nous y avons eu une longue conférence » avec un grand nombre des plus sages Anglais au sujet de » la trève dont on était déjà convenu ; mais ils n'en ont fait » aucun cas, à moins qu'on n'y comprît nommément Trin- » cavel et le roi d'Aragon fils du comte de Barcelonne. Le » premier est notre vassal, et le roi d'Angleterre n'a aucun » droit pour nous obliger à le comprendre dans la trève ou » pour la rompre à cause de lui. Nous lui avons fait tou- » jours la guerre sans que personne nous en ait empêché, » et il n'a pas été compris dans les trèves précédentes, non » plus que le comte de Barcelonne. Cependant, voulant sa- » tisfaire en quelque sorte aux désirs des Anglais, nous leur » avons dit de dépêcher un envoyé qui irait à la cour avec

» le nôtre, ce qu'ils ont négligé de faire. Pour nous, crai-
» gnant de transgresser vos ordres, nous ne romprons pas
» la trève présente jusqu'à ce que vous nous ayez déclaré
» votre volonté. Ne dépendant entièrement que de vous,
» c'est en vous, après Dieu, que nous mettons toute notre
» confiance, et nous agirons toujours conformément à vos
» désirs. Du reste, nous ne croyons pas, magnifique sei-
» gneur, que votre royale Majesté ignore que, si nous venons
» à perdre notre domaine qui est en vos mains, ce ne sera
» pas le nôtre que nous perdrons, mais le vôtre : car je suis
» proprement à vous, et tout ce que j'ai vous appartient.
» Nous supplions donc instamment votre clémence de ne
» pas nous laisser, s'il lui plaît, longtemps déshérité. —
» Adieu. »

Evidemment, dans cette lettre, que nous croyons écrite au commencement de l'année 1163, Raymond V jette le cri d'alarme ; l'obséquieuse complaisance avec laquelle il se déclare, au moins alors, le vassal du roi de France, prouve qu'il était inquiet du côté du roi d'Angleterre. Nous apprenons de cette lettre que Raymond V était à cette époque en guerre avec Trincavel et le comte de Barcelonne, qu'il avait eu une entrevue à Castelsarrasin avec les députés du roi Henri et le comte de Toulouse pour y confirmer la trève, et que cette entrevue n'avait pu concilier les intérêts des deux parties.

Pendant toutes ces négociations, Raymond de Lautrec termina, au mois de mars 1163, sa longue carrière, après avoir occupé le siége de Toulouse pendant vingt-trois ans. Il se montra toujours plein de bienveillance pour les hospitaliers de Saint-Jean et favorisa leurs divers établissements dans

son diocèse. Pendant son épiscopat, s'établirent aussi à Toulouse les Templiers ; du moins le plus ancien monument qui nous atteste leur existence dans le Toulousain appartient à cette époque. Ces chevaliers s'établirent à Toulouse, assez près des hospitaliers de Saint-Jean, sur le sol qu'occupe aujourd'hui le monastère des dames de la Visitation, rue de la Fonderie, autrefois rue du Temple. Raymond de Lautrec fut intimement lié avec Roger-Bernard comte de Foix et usa sur lui de toute son influence pour le déterminer à réparer le tort qu'il avait fait à l'Eglise. Son esprit conciliant le fit choisir pour arbitre dans les circonstances les plus difficiles. Fondateur du monastère des cisterciennes de Marenx, il fut aussi le bienfaiteur de beaucoup d'autres, et de celui de Vielmur en particulier. Régulier dans ses mœurs et plein de zèle pour les intérêts de son Eglise, il ne se mêla que très rarement aux affaires étrangères à son ministère.

Bernard Bonhomme, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Etienne, fut élu par le chapitre de cette église pour lui succéder. Nous avons déjà vu que le pape Alexandre III avait transporté au chapitre de cette église le droit d'élection de l'évêque. Il fut nommé au mois de mars. Le premier acte de son autorité épiscopale fut une cession qu'il fit à l'église de Saint-Etienne et à ses chanoines des dîmes qu'il prélevait sur un fief qu'il tenait de Montarsin d'Escalquens, et qui était situé à Castanet. L'archidiacre Maurin, Bernard de Bradac bayle de l'évêque, Guillaume Capiscol cellerier de Saint-Etienne, Pierre des Monts et Arnaud de Rieux signèrent cet acte. Il donna aussi à l'abbaye de Grand-Selve les églises de Saint-Sulpice de Bouillac et de Saint-Saturnin de Ricanel.

Cette abbaye reçut de la part du pape Alexandre III une bulle de protection et de confirmation des biens qu'elle possédait déjà. Pons, qui en était abbé, sollicita cette marque de sympathie de la part du pontife, qui, dans une lettre qu'il écrivit alors au roi Louis VII, lui recommanda les religieux de cette maison. L'intérêt que lui portait Alexandre lui donna un grand nombre de bienfaiteurs : ainsi Pons de Bruguières lui céda l'île de Baniols ; Bérenger, Arnaud et Guillaume Arimon, le droit de pâturage pour ses troupeaux. Le seigneur de Viviers et ses enfants dotèrent aussi l'abbaye de Saint-Pierre de la Cour d'un fief à l'occasion de la profession de l'un d'eux nommé Arnaud qui embrassa la vie monastique dans cette abbaye.

Nous trouvons la succession des grands-prieurs des Templiers à Toulouse dans l'acte par lequel le monastère de Feuillants se plaça, en 1163, sous la juridiction de l'abbaye de Citeaux. Bernard Colens, abbé de la Chaise-Dieu, accorda à Guillaume, abbé de la Charité, l'autorisation de se donner à la famille cistercienne. Cet acte fut dressé en présence de Pons d'Elz et à la prière du prieur des hospitaliers de Toulouse et de Pierre de Tolosa maître des Templiers. Celui-ci avait succédé à Deodat Girbert.

Au mois de mars, Roger-Bernard comte de Foix céda à l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers et à Pons qui en était abbé le château de Saint-Félix et toutes ses dépendances ; il céda encore à l'abbaye de Bolbonne le lieu de Bonrepos, qu'il déclare tenir de Raymond Trincavel vicomte de Beziers qui se disposait à faire la paix avec le comte de Toulouse. Cette paix fut en effet conclue, au mois de juin, dans l'église d'Olmes située sur les frontières du Toulousain et du comté

de Foix. Bernard Bonhomme, évêque de Toulouse, assista aux accords. Raymond V promit par serment au vicomte de n'attenter ni à sa personne, ni aux domaines qu'il possédait actuellement, ni à ceux qu'il acquerrait dans la suite ; il s'engagea à l'aider envers tous, excepté contre Bernard-Aton neveu de Trincavel et ses propres vassaux. Le lendemain, Raymond V s'obligea à rendre à Trincavel la somme de trois mille marcs d'argent qu'il avait exigée de lui pour sa rançon, lui donna le château de Lunas au diocèse de Beziers pour mille marcs, et pour les deux autres mille le château vieux d'Albi avec les lieux de Tarsac, Abirac et Marsac. On comprend que le comte de Toulouse n'accorda toutes ces choses qu'à des conditions réciproques de la part de Trincavel, dont le serment à Raymond V n'est point venu jusqu'à nous.

Bernard-Aton dont il est question dans le serment du comte de Toulouse, était le fils du seigneur du même nom vicomte de Nîmes et d'Agde, frère de Trincavel. Ce jeune seigneur étant né après la mort de son père, Raymond l'avait pris sous sa protection : c'est ce que nous apprend le serment que firent à cette époque les chevaliers des Arènes de Nîmes au comte de Toulouse, de vivre en paix avec lui. Le comte leur promit, de son côté, de les protéger, et pour caution de sa parole, il leur donna six de ses vassaux. Le comte de Toulouse reçut ce serment à Nîmes et de là se rendit à Saint-Gilles, où il accorda, le 1er août 1163, une exemption de péage dans toutes ses terres à l'abbaye de Fontfroide.

Ce fut à cette époque qu'il fit part au roi son beau-frère de sa paix avec Trincavel en ces termes : « Dès qu'un

» accord amiable nous a uni avec Trincavel, et qu'un ser-
» ment réciproque a rétabli parmi nous une paix éternelle,
» notre dessein a été de prier Votre Excellence en faveur
» des otages de Montaigut : c'est pourquoi je vous supplie
» de les faire mettre en liberté, et d'exhorter Trincavel par
» vos lettres à une fidélité inviolable. Je ferai part en même
» temps à votre Altesse de la promesse de mariage que
» je viens de conclure, après avoir pris toutes les sûretés
» nécessaires entre mon fils votre neveu et la fille du
» comte Dauphin : en sorte que j'ai déjà cette princesse en
» mon pouvoir avec la plus grande partie de son domaine.
» Comme mon agrandissement rejaillit sur la gloire de
» votre règne, je prie Votre Excellence d'approuver ce
» mariage et de le protéger au besoin, soit par vos paroles,
» soit par vos actions. Quoique le comté du feu comte
» Dauphin appartienne à la juridiction de l'empereur, cela
» ne laisse pas d'accroître votre autorité et de lui ouvrir
» une porte pour s'étendre. Dieu vous conserve long-
» temps, mon seigneur et mon roi, afin que vous puissiez
» continuer de me protéger comme vous avez déjà com-
» mencé dans l'affaire du roi d'Angleterre. »

Ainsi, d'après cette lettre, le comte de Toulouse promit en mariage Albéric Taillefer, son fils puîné, à Béatrix, fille et héritière de Guigues V comte d'Albon, de Viennois et de Gresibaudan. Les deux futurs n'avaient alors que cinq à six ans. La reine Constance écrivit aussi, de son côté, à son frère :

« A Louis, par la grâce de Dieu roi de France, son res-
» pectable seigneur et très cher frère, Constance sa sœur
» unique, comtesse de Toulouse, duchesse de Narbonne,

» marquise de Provence : salut, avec la félicité de l'une et
» de l'autre vie.

» Votre Altesse saura que Trincavel se comporte fidèlement à l'égard de monseigneur le comte et vos neveux, » et qu'il m'a priée très instamment de vous écrire pour » obtenir la délivrance de ses ôtages. C'est pourquoi je prie » votre clémence, comme celui en qui je mets tout mon » espoir, d'accorder leur liberté à mes prières et à la piété » de vos neveux. Je prends Dieu à témoin que si je croyais » qu'il vous fût utile de garder encore ces prisonniers, je » ne vous aurais jamais parlé de leur liberté. Si vous jugez à propos d'exaucer ma prière, écrivez à Trincavel » d'être, à l'avenir, plus fidèle qu'il ne l'a été par le passé » à monseigneur le comte et à vos neveux, et qu'il n'entreprenne plus aucune guerre contre eux. Enfin, je vous » prie de m'envoyer Frédéric, chanoine de Saint-Victor, » avec la permission de son abbé. Adieu. » Trincavel écrivit aussi, de son côté, à Louis-le-Jeune, et lui envoya ses lettres par Pierre Raymond, son chevalier.

L'année précédente, Manuel Comnène, empereur de Constantinople, avait envoyé des ambassadeurs en France pour rendre obéissance au pape Alexandre III; ils débarquèrent à Saint-Gilles, où Raymond V les reçut. Ces ambassadeurs étaient également chargés de négocier avec le comte de Toulouse et le roi de France une nouvelle croisade, dont ces deux princes avaient, en secret, formé le projet. Raymond envoya à cet effet des députés à Constantinople avec ceux du pape, et écrivit en même temps au roi pour le prier d'en faire partir de nouveaux pour l'Orient, les premiers n'ayant pu exécuter leur voyage.

Bernard Bonhomme évêque de Toulouse, qui s'était rendu dans le Bas-Languedoc avec son souverain pour y signer les accords de la paix conclue entre ce dernier et le vicomte de Beziers, était de retour dans sa ville épiscopale au mois de novembre, puisqu'à cette époque il éleva à la dignité de chanoine Montarsin d'Escalquens et à celle de chanoinesse Guillemette sa femme. L'acte de réception de ce seigneur et de cette dame est conçu en ces termes : « Nous vous rendons participants de toutes » les prières, messes, psaumes, hymnes, vigiles, jeûnes, » aumônes que nous dirons ou fairons en cette église de » Saint-Etienne. Vous pourrez prendre votre nourriture » de notre cellier, comme les autres chanoines ; il vous » sera loisible de jouir, votre vie durant, du fief d'Escal- » quens, à condition qu'annuellement vous donnerez une » albergue au chapitre, au jour de la fête de saint Etienne, » et qu'après votre mort ce fief reviendra de droit aux » chanoines de son église. De notre côté, nous fairons » acquitter mille messes pour chacun de vous. »

Bernard ne survécut pas très longtemps à la réception qu'il fit de ces seigneurs : il mourut aux ides de mars de l'année 1164. Il était arrivé à une extrême vieillesse, après avoir occupé la prévôté pendant longtemps. Les annales de la ville de Narbonne rapportent qu'il rendit à Toulouse une sentence de condamnation contre les henriciens, que le zèle et les éloquentes prédications de saint Bernard n'avaient pu détruire, et qui continuaient à répandre dans la contrée leurs détestables erreurs.

Geraud de Labarthe, issu de la noble famille de ce nom au comté de Comminges, succéda à Bernard Bonhomme sur

le siége de Toulouse. Il était archidiacre de l'église d'Auch, et avait eu quelques suffrages pour l'évêché de Toulouse après la mort de Raymond de Lautrec. Bernard lui ayant été préféré, il fut désigné, après la mort de celui-ci, pour être son successeur.

Au commencement de l'épiscopat de Geraud de Labarthe, Henri II roi d'Angleterre reprit les hostilités contre le comte de Toulouse. Nous apprenons cette reprise d'armes d'une lettre qu'Ermengarde vicomtesse de Narbonne écrivit au pape Alexandre III : « Vous m'avez commandé, lui dit-» elle, de conserver une paix constante avec le comte de » Toulouse et de le servir. C'est ce que j'ai déjà fait, et je » dois l'aller joindre avec mes troupes, quinze jours après » l'Assomption (1164), pour le suivre contre ses ennemis. » Une charte de l'abbaye de Saint-Marcel en Quercy affirme encore qu'à cette époque le roi d'Angleterre était en différend avec le comte de Toulouse. Pierre, évêque de Rodez, écrivit aussi au roi de France et lui dit « qu'il n'a pu se rendre à la cour à cause des courses des Anglais qui désolaient le Rouergue, pays soumis au comte de Toulouse.

Les Toulousains étaient fort inquiétés de toutes ces courses ; c'est ce qui les détermina à écrire au roi Louis en ces termes :

« A Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, leur très » cher seigneur, les habitants de la cité et des faubourgs, » conseil et secours.

« Notre cœur ne peut concevoir ni notre langue exprimer » ce que nous devons d'actions de grâces à Votre Majesté : » vous nous avez protégés contre les méchants et les injus-» tes agressions d'un roi. Votre bonté préside à toutes vos

» entreprises, puissiez-vous nous défendre jusqu'à la fin !
» Après Dieu, nous plaçons en vous notre espérance. Cette
» lettre vous apprendra ce qui vient de nous arriver. L'ar-
» chevêque de Bordeaux, quittant la milice de Jésus-Christ
» pour celle du roi d'Angleterre, est venu chevaucher jus-
» qu'aux portes de Toulouse, dont il s'est approché d'un jet
» de pierre. Il a ravagé notre territoire, détruit et rasé les
» châteaux, et n'a pas épargné les églises ; en véritable bri-
» gand et incendiaire, il en a brûlé un très-grand nombre,
» il a fait prisonniers plusieurs habitants de la ville et des
» faubourgs, et en a tué plusieurs autres. Il y a longtemps
» que notre comte n'est plus avec nous : Toulouse vous ap-
» partient, nous sommes à vous, hâtez-vous de nous secou-
» rir : sans cela, notre pays ne sera plus qu'une vaste
» solitude. »

Raymond se trouvait en effet à Montpellier à cette époque, puisque, au mois de juin, il y fit un accord avec Guillaume VII, seigneur de cette ville. Ils promirent par un serment mutuel de s'entr'aider et de se conserver leurs domaines. Peu de temps après, le comte de Toulouse se rendit à Saint-Saturnin du Port (Pont-Saint-Esprit) et y fit un autre accord avec les religieux de ce monastère touchant le domaine et la justice du lieu, dont ils réglèrent le partage en présence de Raymond d'Uzès, de Guillaume de Sabran, connétable du prince, et de plusieurs autres seigneurs. Il partit cependant pour Toulouse vers le mois d'août, car il donna à cette même époque une charte en faveur de l'abbaye de Grand-Selve par laquelle il cédait aux religieux certaines terres situées à Assillan. Arnaud de Montaigut, Aimeric de Roquefort, Rubée de Montgaillard, Bernard du Pin, Pierre

Geraud, prieur du couvent, signèrent cet acte. Un autre seigneur de la famille de Montaigut, nommé Raymond, céda aussi quelques terres dans l'alleu de Palamini à Guillaume abbé de la Capelle et aux prémontrés de Goyon. Cette famille de Montaigut, que nous avons déjà rencontrée dans d'autres actes, était très-ancienne ; elle possédait un château et de grands domaines au nord-ouest de Toulouse. Un village assez considérable, qui prit le nom de cette famille, se forma plus tard autour du château ; ce vieux manoir passa, dans les siècles suivants, aux mains des Mazurier et des Thézan.

Le comte Raymond se montra encore généreux à l'égard de l'abbaye de Belleperche. Alguaire en était alors abbé. Le prince accorda aux religieux une exemption de péage dans toutes ses terres. Un autre seigneur nommé Othon d'Escuders donna aussi à la même abbaye la terre de Beaupuy et les dîmes de la paroisse de Verduel. Sous le gouvernement d'Alguaire, Belleperche vit augmenter sa richesse ; aux années suivantes, Jourdain et Gausbert d'Agret, Gautier et Bertrand d'Arcombat, Guillaume et Pierre Sardos, Bozon de Dunzac, Bernard et Raymond de la Boulbène, Othon vicomte de Lomagne et Vivian son fils devinrent ses insignes bienfaiteurs.

Le pape Alexandre III prit, cette même année, sous sa protection spéciale quelques abbayes du pays toulousain, entr'autres Bonnefont et Calers, dont il confirma toutes les exemptions et les priviléges. Pons, abbé de Calers, reçut de Raymond de Marsac et de Jourdain de Saint-Médard la terre de Montlobon, en présence d'Aton abbé de Lézat, et, l'année suivante, plusieurs dîmes à prélever à Saint-Quirc d'un

seigneur nommé Amantius. Albert de Clairmont céda plusieurs pâturages à l'abbaye d'Eaunes, gouvernée par Geraud qui eut pour successeur Arnaud Ier du nom.

L'évêque de Toulouse assista, au mois de mai 1165, au célèbre concile de Lombers en Albigeois, qui fut assemblé contre les henriciens ou *bonshommes,* successeurs des vaudois, des pétrobrusiens, des bulgares et des modernes manichéens. Il est assez difficile de saisir le symbole de ces hérétiques, car ils variaient beaucoup dans leurs professions de foi ; c'étaient d'ailleurs des hommes très ignorants qui en imposaient au peuple par certaines pratiques extérieures de pénitence. Il existait dans leur doctrine un point principal et qu'il ne faut jamais perdre de vue pour expliquer les mesures sévères qu'on prit contr'eux et la guerre à outrance qu'on leur déclara : ils prétendaient que *personne ne devait rien posséder.* Ils prêchaient ainsi la communauté des biens, attaquaient directement le droit sacré de propriété, se livraient partout au pillage, et prêchaient ouvertement la révolte. Les deux puissances ecclésiastique et civile, en unissant leurs efforts pour s'opposer à ces fanatiques, ne firent qu'accomplir un devoir. Pour répandre plus facilement leurs erreurs, ils se divisaient par bandes de douze personnes, dirigées chacune par un chef, d'où leur vint le nom d'*apostoliques.* Déjà le concile de Tours tenu en 1163 avait jeté le cri d'alarme ; le quatrième canon portait « que dans le Toulousain une damnable hérésie s'était grandement répandue ainsi que dans les provinces voisines. Il était enjoint à tous les évêques et à tous les ministres du sanctuaire de poursuivre ces hérétiques et de les chasser de leurs terres ; il leur était défendu de passer avec eux aucun contrat de vente

ou d'achat, afin, dit sagement le concile, que, par la difficulté qu'ils auront de se procurer les choses nécessaires à la vie, ils puissent revenir à résipiscence. » On exhortait enfin les princes séculiers à tenir ces imposteurs dans les fers et à les priver de leurs biens.

La juste sévérité de ces injonctions nous montre combien étaient redoutables pour la société de pareils hommes ; combien furent coupables les princes qui, par une tolérance mal entendue, laissèrent toutes ces doctrines se répandre ouvertement dans leurs vastes domaines. Conséquemment à la décision du concile de Tours, Guillaume évêque d'Albi convoqua celui de Lombers. Avec lui se trouvèrent réunis Pons d'Arsac archevêque de Narbonne, Adalbert de Nîmes, Gaucelin de Lodève, Geraud de Labarthe de Toulouse, Guillaume d'Agde ; huit abbés, savoir : Roger de Castres, Henri de Gaillac, Pierre d'Ardourel, celui de Candeil, Raymond de Saint-Pons de Tomières, Alphonse de Fontfroide, Raymond de Saint-Guillem du Désert et Pierre de Cendras ; Meurice prévôt de Saint-Etienne de Toulouse, celui d'Albi, les archidiacres de Narbonne et d'Agde, et un grand nombre d'ecclésiastiques. Parmi les personnes séculières, on distinguait la reine Constance comtesse de Toulouse, Raymond Trincavel vicomte de Beziers, Sicard vicomte de Lautrec, et Izarn de Dourgne. Une foule immense de peuple accourut à cette assemblée.

Les hérétiques étaient représentés au concile par Olivier, l'un de leurs chefs. On choisit pour commissaires les évêques d'Albi et de Lodève, les abbés de Castres, d'Ardourel, de Candeil, et un ecclésiastique nommé Arnaud de Beben. Olivier subit un interrogatoire de la part de l'évêque de

Lodève, d'après lequel il fut constant que ces hérétiques rejetaient les Ecritures de l'Ancien Testament et plusieurs dogmes de la foi chrétienne. L'évêque prononça alors la sentence suivante : Je condamne la secte d'Olivier et ceux » de ses associés qui tiennent le sentiment des hérétiques » de Lombers, quelque part qu'ils soient, suivant l'autorité » des Ecritures. Ces paroles nous indiquent qu'un certain nombre de sectaires s'étaient réunis à Lombers, où ils vivaient sous la protection de quelques *chevaliers* qui favorisaient secrètement leurs erreurs. Olivier ne répondit à cette sentence que par des injures. — « Ma sentence est » juridique, répartit l'évêque ; je suis prêt à la soutenir en » la cour du pape Alexandre, en celle de Louis roi de » France, en celle du comte de Toulouse ou de sa femme » qui est ici présente, et enfin en celle de Trincavel qui est » aussi présent. »

Olivier sortit alors de l'assemblée, et se tournant vers le peuple : « Ecoutez, dit-il, gens de bien, notre profession » de foi.... et puis, par une ruse qui n'était que trop commune aux hérétiques, il parla quelques instants, comme les catholiques, sur les points contestés. — « Prêtez donc serment, dit Gaucelin, que vous croyez dans le cœur ce que » que vous confessez de bouche. — L'Evangile, dit Olivier, » nous défend le serment, et d'ailleurs l'évêque d'Albi nous » a promis de nous en dispenser. — Ce n'est pas vrai, dit » aussitôt l'évêque, et je confirme la sentence portée contre » vous. Je défends aux *chevaliers* de Lombers de vous protéger ; ils m'ont promis qu'ils ne le feraient plus. » Tous » les membres du concile, les seigneurs présents et la reine Constance signèrent la sentence de condamnation. Ces hé-

rétiques furent, plus tard, appelés *albigeois,* non qu'ils fussent plus répandus dans ce pays que dans beaucoup d'autres, mais parce que leur première condamnation solennelle eut lieu dans le diocèse d'Albi, au concile de Lombers.

Raymond V, comme on le voit, n'assista pas à cette assemblée. De tristes pressentiments, qui se changèrent bientôt en désolante certitude, apprirent à la reine Constance l'infidélité de son époux. Abandonnée et trahie, elle porta ses plaintes à son frère le roi de France et lui écrivit plusieurs lettres pour lui confier ses chagrins. « Je vous fais » savoir, lui disait-elle, comme à celui en qui je mets toute » mon espérance après Dieu, que le même jour que Simon » notre domestique est parti d'auprès de moi, j'ai quitté » l'hôtel et me suis rendue dans un village, en la maison » d'un certain chevalier, car je n'avais ni de quoi manger » ni de quoi donner à mes serviteurs. Le comte n'a aucun » soin de moi et ne me fournit rien de son domaine pour » mes besoins : c'est pourquoi je supplie Votre Altesse, si » les ambassadeurs qui vont à la cour vous disent que je » suis bien, de ne pas y ajouter foi ; la chose est telle que » je vous la mande, et si j'avais osé vous écrire, je vous » aurais fait un plus long récit de mes malheurs. Adieu. » Elle était obligée de prendre beaucoup de précautions pour faire tenir ses lettres à son frère. Elle les lui envoya par un chevalier dévoué nommé Gui qui avait toute sa confiance et qui connaissait tous ses secrets. C'est peut-être dans la maison de ce chevalier qu'elle se retira.

Louis envoya aussitôt quelques seigneurs à Toulouse pour y prendre sa sœur. Les Toulousains, dont elle était très aimée, ne la virent partir qu'à regret et la firent accompa-

gner par quatre députés qu'ils chargèrent d'une lettre pour ce prince. « Nous vous supplions, disaient-ils, d'avoir soin » de cette princesse, de la protéger avec ses enfants et la » ville de Toulouse, et de nous la renvoyer le plus tôt pos- » sible. C'est en elle que nous mettons toute notre joie et » notre force. » Constance se rendit donc à Paris où elle assista aux couches de la reine de France Alix de Champagne, troisième femme de Louis, qui lui donna un fils dans l'octave de l'Assomption (1165), et dont Constance fut une des marraines. Les Toulousains s'empressèrent, à cette nouvelle, d'envoyer au roi quatre députés de leur *capitolat* ou conseil de ville pour le féliciter de la naissance du jeune prince, qui fut nommé Philippe. Parmi les députés, était le recteur de Saint-Pierre-des-Cuisines. Ils étaient porteurs d'une lettre des Toulousains au roi dans laquelle ils lui témoignaient la joie que leur avait causé ce grand évènement : « Nous avons rendu à Dieu de solennelles actions » de grâces et ne cessons de prier le ciel pour la conser- » vation du jeune prince, l'espoir de la France. Nos députés » sont chargés de poursuivre à la cour quelques affaires qui » regardent notre cité ; ils doivent soutenir nos intérêts, » sauf la fidélité qui est due à notre seigneur le comte et » à la sérénissime dame notre comtesse. Daignez, prince, » accorder votre protection à vos neveux nos seigneurs et » nous renvoyer incessamment notre dame. »

Constance se montra inflexible aux vœux des Toulousains et ne rejoignit plus son volage époux. Ce prince était toujours en Provence, où, en qualité de marquis de cette province, il donna alors l'investiture des deux comtés de Diois et de Valentinois à Guillaume de Poitiers qui avait

épousé, comme nous l'avons déjà dit, l'héritière de ces deux comtés, et qui devint ainsi le premier comte de Valentinois.

Raymond V reçut à Beaucaire les députés génois, qui vinrent solliciter sa protection contre les Pisans ; voici à quelle occasion. L'empereur Frédéric, ennemi du pape Alexandre III, avait envoyé plusieurs galères de Pise pour se saisir de sa personne au moment où le pontife chercherait à s'embarquer sur l'étang de Maguelonne qui communique avec la mer. Les Pisans, à cette occasion, enlevèrent quelques bâtiments de Gênes qui étaient sur cette côte. Les Génois armèrent aussitôt quatorze galères dont ils confièrent le commandement à Amicus Grille, et les dirigèrent contre la flotte pisane, qui chercha d'abord à se réfugier au port de Saint-Gilles, mais qui ne tarda pas à prendre la fuite. Les Génois, ayant trouvé dans ce port cinq vaisseaux pisans, les brûlèrent. Les Pisans se portèrent alors vers la côte de Gênes, prirent la ville d'Albenga, revinrent vers Melgueil, mirent le feu à cinq bâtiments génois qu'ils y trouvèrent vides et arrivèrent à Saint-Gilles.

Peu de temps après, les Génois, ayant armé une flotte de cinquante bâtiments, se préparèrent à attaquer les Pisans dans le port ; mais avant de les attaquer, ils envoyèrent une députation au comte Raymond V, qui se trouvait en ce moment à Beaucaire. Les députés génois lui dirent : « Seigneur Comte, la ville de Gênes a toujours témoigné jusqu'ici de l'amitié à votre père, à vous et aux vôtres ; elle a toujours pris leurs intérêts comme les siens propres. On nous a envoyés pour savoir si vous voudriez nous rendre la pareille, et nous accorder votre amitié contre les Pisans. — Le comte répondit : Ce que vous venez de dire est

» très vrai, hommes prudents, et je souhaite d'aimer et
» d'honorer votre ville comme mes prédécesseurs l'ont fait.
» Je vous aiderai et combattrai les Pisans, si vous voulez
» me donner satisfaction et à ma cour comme il convient. »

Cette proposition fut acceptée et on régla les conditions du traité : on devait payer au comte de Toulouse 1300 marcs d'argent, et celui-ci devait se déclarer pour les Génois contre les Pisans, ou ne pas défendre ces derniers, ou livrer aux Génois les galères pisanes, ou garder enfin la neutralité. Raymond fit serment d'observer ces conditions, et s'avança ensuite avec ses troupes vers les Génois. Les Pisans, ayant été avertis de sa marche, lui députèrent l'abbé de Saint-Gilles pour le supplier de ne pas se déclarer contr'eux. Cet abbé fut assez éloquent pour persuader au comte de Toulouse qu'il n'était pas obligé de tenir son serment. Les Génois, ayant appris qu'ils ne pouvaient pas se fier au comte, engagèrent seuls le combat ; mais les Pisans remportèrent la victoire, et les vaincus se virent forcés de remonter sur leurs galères et d'abandonner leur camp aux vainqueurs.

Raymond V était encore à Beaucaire au mois d'octobre 1165. Ce fut dans cette ville qu'il forma une ligue avec Raymond Bérenger, comte de Provence, contre celui de Forcalquier. Il fut décidé qu'on s'emparerait des états de ce seigneur et qu'on les partagerait entre les deux contractants. Ils conclurent aussi le mariage du fils aîné de Raymond V avec Douce, fille unique du comte de Provence, qui lui assura pour dot la moitié des comtés de Forcalquier et de Melgueil, et la partie d'Avignon qui appartenait aux comtes de Forcalquier. L'archevêque de Tarragone et les évêques d'Ausonne et de Gironne furent présents à ce traité.

Vaincu par les instances de l'empereur Frédéric, Raymond abandonna le parti d'Alexandre III et se déclara pour l'anti-pape Pascal III, élu par les schismatiques après la mort de Victor. Cette démarche du comte donna de justes sujets de crainte aux religieux de la Grande-Chartreuse ; voici à quelle occasion. Le nouveau monastère de la Chartreuse se trouvait dans le Dauphiné, province dont Raymond était maître par le mariage de son fils puîné avec Béatrix, héritière de ce pays. Lorsque le pape Alexandre fut élu, l'évêque de Grenoble ne voulut pas le reconnaître : c'est ce qui détermina le pape à le chasser de son siége et à ordonner à sa place Jean, religieux de la Grande-Chartreuse. Raymond, ayant fait sa soumission au nouveau pontife, appuya cette élection ; mais, depuis, ayant changé de sentiment, il donna lieu de craindre qu'il ne chassât l'élu d'Alexandre. Les chartreux écrivirent alors au roi Louis-le-Jeune et lui dirent : « Prince, nous prions très instamment Votre Excel-» lence d'écrire au comte de Saint-Gilles et de lui représen-» ter avec prudence l'obligation de protéger l'évêque de » Grenoble et son Eglise. » Nous ignorons ce que le roi fit auprès du comte ; ce qu'il y a de certain, c'est que Raymond chassa l'évêque de Grenoble de son siége, et ordonna à tous les ecclésiastiques ses sujets qui refuseraient de reconnaître l'anti-pape, de sortir de ses états, tant de ceux qui étaient dans l'étendue de l'empire que de ceux qui dépendaient du royaume de France.

Ces ordres ne furent cependant pas exécutés à la rigueur, puisque nous trouvons des actes et des chartes dressés à cette même époque au diocèse de Toulouse pour les affaires ecclésiastiques; ainsi Hugues abbé de Saint-Saturnin donna

en fief à Pierre Vital la terre de Liran dépendante de l'abbaye. Cette terre était située au quartier de Saint-George. Il est dit dans l'acte que cette terre était bornée, d'un côté, par la Garonne *morte* (*Garumnam mortuam*). Cette expression paraîtrait indiquer que ce fleuve capricieux avait changé de lit, et que l'ancien qu'il avait abandonné n'offrait plus que des marais. Geraud de Labarthe n'avait peut-être pas obéi aux ordres de son souverain puisqu'il était dans le pays de Comminges en 1165, où il approuva une donation que fit le comte Bernard de plusieurs terres à l'abbaye de Lézat. Bolbonne reçut au nombre de ses religieux Pierre de Castelar, riche et puissant seigneur, et Grand-Selve vit Pons son abbé élevé à la dignité d'abbé général de Clairvaux.

Alexandre III vit avec une extrême peine la conduite que tint le comte de Toulouse, soit à cause de son élection, soit à cause de l'évêque de Grenoble. Il écrivit, le 29 avril 1166, à Henri archevêque de Reims, pour le prier d'engager Louis-le-Jeune son frère d'agir auprès du comte de Toulouse dans les intérêts de son propre parti. Ces démarches du pontife demeurèrent sans effet, et Raymond se montra fidèle à l'anti-pape : c'est ce qui détermina Alexandre à jeter l'interdit sur tous les domaines du prince. Le roi de France crut, dans cette circonstance, devoir plaider la cause des habitants de Toulouse auprès du pontife irrité. « Au très » saint père et seigneur, lui écrivit-il, Alexandre, souverain » pontife par la grâce de Dieu, Louis roi de France : salut » et vénération. — Vous n'ignorez pas combien nous som- » mes dévoué à votre personne, ainsi que notre royaume. » Toulouse nous appartient, c'est une ville que nous affec- » tionnons, et cependant ses citoyens sont interdits par

» votre ordre.... ils sont innocents, et se montrent pleins » de déférence pour Votre Sainteté; leur évêque a été sacré » par le métropolitain de Narbonne.... Nous vous prions » de lever cet interdit.... Adieu. » Ce ne fut que deux ans après cette lettre que le pape leva l'interdit jeté sur les états du comte. Ainsi Toulouse resta pendant deux ans entiers sous l'anathème.

Nous avons vu plus haut que Raymond Bérenger comte de Provence voulait déclarer la guerre à celui de Forcalquier et que Raymond V était entré dans cette ligue. Cette guerre fut en effet entreprise, et Bérenger assiégea la ville de Nice; mais s'étant un jour beaucoup trop approché des murailles, un coup de flèche lui enleva la vie. Cet évènement arriva en 1166, entre les mois de mars et de novembre. Il ne laissa de Richilde sa femme qu'une fille appelée Douce, qui avait été promise en mariage au fils aîné du comte de Toulouse. Le premier soin de ce dernier fut de s'assurer de la Provence. Quelques historiens avancent qu'à cette époque il répudia solennellement la reine Constance, et qu'il épousa Richilde veuve de Bérenger; d'autres au contraire regardent cette répudiation et ce mariage comme très incertains. Il faut convenir que la raison principale que donnent les premiers n'est pas très concluante : ils prétendent qu'après la mort de Richilde, Raymond V voulut hériter de son douaire, ce qui indique qu'il l'avait épousée. Mais on explique facilement sans un mariage les prétentions du comte de Toulouse sur ce douaire, puisqu'il appartenait à Douce fille de Richilde, promise au fils de Raymond.

Au moment où ce prince, à la faveur des traités, s'emparait de la Provence, Alphonse roi d'Aragon vint lui en

disputer la possession, appuyant sa déclaration de guerre sur de prétendus droits à cette province. Ayant passé bientôt après les Pyrénées à la tête d'un corps d'armée, il s'avança vers le Rhône. Le comte de Toulouse se présenta avec ses troupes pour l'arrêter dans sa marche ; mais il ne put l'empêcher de s'emparer du château d'Albaron situé dans l'île de Camargue. Ce château fut incontinent attaqué par Raymond, qui s'en empara et en chassa son ennemi. Ce revers momentané n'empêcha pas Alphonse de poursuivre le cours de sa conquête; la plupart des grands-vassaux de la Provence embrassèrent son parti, et abandonnèrènt celui de Raymond, qui se vit chassé de ce pays.

Des bords du Rhône, le comte Raymond se rendit, pendant le carême de l'année 1167, à l'abbaye de Grand-Mont en Limousin, où il eut une entrevue avec Henri roi d'Angleterre, pour y traiter, après tant de trèves, des conditions d'une paix sérieuse. Cette entrevue ne produisit qu'une suspension d'armes qui devait durer jusqu'à l'année suivante.

Au milieu de toutes ces négociations, l'hérésie des bonshommes ou albigeois se répandait dans le Toulousain avec une effrayante rapidité. Ces sectaires se crurent assez forts pour tenir en ce moment un conciliabule à Saint-Félix de Caraman près de Toulouse ; là, ils élurent un pape nommé Niquinta, qui devint le président de l'assemblée. Un grand nombre d'hérétiques de France, de Lombardie, de l'Albigeois, du Toulousain, de Carcassonne et de la vallée d'Aran s'y étaient rendus. Niquinta ordonna un évêque pour le pays de Toulouse nommé Bernard Raymond, et d'autres pour les diverses contrées ; il déclara que ces évêques se-

raient indépendants les uns des autres. Les églises choisirent ensuite huit commissaires pour règler les limites de leurs diocèses. Ils imitaient ainsi la hiérarchie catholique, et constituaient leur secte sur des bases qui annonçaient leur opiniâtreté dans l'hérésie. Il est assez curieux pour notre histoire de connaître les noms des nouveaux élus : Robert d'Espérou fut fait évêque des peuples situés au-delà de la Loire, Marc de Lombers, Sicard Cellerarius d'Albi, Mercier de Carcassonne, et Raymond de Casals d'Aran. Ils établirent ainsi trois grands évêchés, celui de Toulouse, de Carcassonne et d'Aran pour la partie méridionale de la France.

Non seulement la plus grande partie des seigneurs de cette contrée se détachèrent du parti du comte de Toulouse, mais encore le roi d'Aragon lui suscita un puissant ennemi dans la personne d'Humbert comte de Savoie, qui attaqua les états du comte par le Dauphiné. Celui-ci chargea Alphonse son frère de repousser le prince de Savoie. Cette guerre fut très meurtrière et ne se termina que quelques temps après par un traité de paix que négocia entre les deux parties saint Pierre, archevêque de Tarentaise. Parmi les seigneurs qui s'étaient détachés du comte de Toulouse, il faut compter Trincavel, qui s'était tourné du côté du roi d'Aragon. Les bourgeois de Beziers avaient à se plaindre de leur vicomte; on prétend même qu'ils avaient fait un traité avec Raymond V pour le lui livrer. Ce traité n'eut point de suite à cause de la mort tragique de Trincavel qui, le 15 octobre 1167, fut lâchement assassiné par ses sujets rebelles dans l'église de la Madeleine de Beziers, en présence de l'évêque de cette ville qui fit tous ses efforts pour em-

pêcher l'exécution de ce forfait, et auquel on cassa toutes les dents dans l'affreux tumulte qu'occasionna la mort de Trincavel. Ce seigneur laissa deux fils de la comtesse Saure sa seconde femme, Roger qui lui succéda et Raymond ; il laissa aussi trois filles : Cécile, qu'il avait eue d'Adélaïde sa première femme, et qui épousa Roger-Bernard comte de Foix ; Adelaïde, mariée à Sicard vicomte de Lautrec, et Béatrix, qui épousa Raymond VI comte de Toulouse.

L'évêque de cette ville reçut en ses mains la donation qu'un seigneur du pays, Pierre du Sayla, fit à Gaudione prieure de Goyon et à ses religieuses, d'un fief qu'Odon abbé de la Chaise-Dieu avait laissé à cette maison, et sur lequel du Sayla avait quelques droits, peut-être l'usufruit. Cet acte fut dressé en 1167, en présence de Hugues abbé de St-Saturnin de Toulouse et de l'archidiacre Auger. A la même époque, Pierre abbé de Bonnefont, du consentement de ses religieux, abandonna les droits qu'il pouvait avoir sur l'abbaye de Feuillants, à la condition qu'il rentrerait dans toutes les dépenses qu'il avait faites pour ce monastère, et qu'il lui serait payé une certaine somme annuelle désignée dans la charte. Il fut stipulé que si l'abbé de Feuillants ne remplissait pas ces conditions, les religieux céderaient à Bonnefont les fermes de Lacour et de Montors, huit paires de bœufs et les terres situées entre la Louge et la Garonne. Ils s'engagèrent aussi à ne se donner à aucun autre ordre qu'à celui de Bonnefont. Dominique, abbé de Bolbonne, signa cet accord.

Pons II avait succédé, l'année précédente, à Pons premier du nom dans le gouvernement de l'abbaye de Grand-Selve ; il fut choisi en qualité d'arbitre pour règler un dif-

férend entre Dominique de Bolbonne et l'abbé de Combelongue, et reçut de grandes propriétés de deux seigneurs, Galambrun de Saubéole et Pierre de Lavarsac. En 1167, un affreux malheur vint désoler Grand-Selve : une cruelle épidémie exerça ses ravages dans cette abbaye, et dans l'espace de deux mois quarante-cinq religieux périrent victimes de ce fléau. Cet évènement nous montre qu'à cette époque ce célèbre monastère contenait un grand nombre de religieux.

Justement indigné de l'assassinat commis sur la personne de son père, Roger vicomte de Beziers résolut de venger sa mort. Les princes voisins entrèrent de grand cœur dans ses vues, le pape même excommunia les assassins. Afin d'obtenir des secours du roi d'Aragon, il reconnut ce prince pour son sùzerain, manquant ainsi à la fidélité qu'il devait au comte de Toulouse. Celui-ci, irrité de cette conduite, donna en fief le 4 décembre 1167, à Roger-Bernard comte de Foix et à Cécile fille de Trincavel son épouse, les domaines que Roger frère de Trincavel possédait au temps de sa mort, savoir : la ville de Carcassonne et le Carcassès, la ville et le pays de Razès, tout ce qu'il possédait en Albigeois, excepté le château vieux et le faubourg d'Albi, ainsi que toutes les terres dont il jouissait dans le Toulousain. Il s'engagea à ne faire ni paix ni trève avec Roger de Beziers et les autres fils de Trincavel, sans le consentement de la maison de Foix. Il céda encore à cette famille le château de Parèle d'Olmes et d'Alson, et tout ce qu'il possédait dans le comté de Foix. De son côté, Roger-Bernard qui venait de faire hommage au comte de Toulouse du château de Saverdun, lui fit aussi celui de ses autres domaines. Ces donations et ces engagements furent passés en présence d'Ermengarde

vicomtesse de Narbonne et d'Aimeric son neveu, ce qui prouve que la maison de Narbonne tenait alors le parti du comte de Toulouse.

Cette cité était encore sous l'interdit lancé contre Raymond V par Alexandre III. Cédant enfin aux instances de Louis-le-Jeune, à celles de l'évêque de Toulouse, le pape écrivit, dans le mois de mars 1168, à Geraud de Labarthe et à son clergé la lettre suivante : « Alexandre, évêque, servi-
» teur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère Ge-
» raud, évêque, à nos fils les conseillers, au clergé et au
» peuple de Toulouse : salut et bénédiction apostolique.

» Ayant égard à l'intégrité de votre foi, à votre affection
» pour nous et l'Eglise romaine, à la plénitude de dilection
» que vous porte le roi Louis, nous voulons vous donner
» une preuve de bienveillance : c'est pourquoi nous levons
» l'interdit que nous avions porté contre votre ville, voulant
» qu'en l'absence du comte on puisse célébrer l'office divin
» dans la ville et les faubourgs, espérant que vous nous serez
» encore plus unis que par le passé. Donné à Bénévent..... »

Vers le même temps où Toulouse recevait l'absolution de l'interdit, Guillaume abbé de Lézat, du consentement de ses religieux, cessa d'inquiéter les religieuses de Marenx au sujet de la destruction de leur ancienne église et de la construction de la nouvelle; il leur fit l'abandon de certains droits, à la réserve des conditions stipulées entre son prédécesseur Aton et Dominique abbé de Bolbonne. L'abbesse de Marenx se nommait Adalaïs; c'est la seule abbesse de cette maison que nous connaissions dans l'histoire. Elle prêta à Geraud de Labarthe, évêque de Toulouse, le serment suivant : « Moi Adalaïs, abbesse élue de Sainte-Marie

» de Marenx, je rends hommage selon les sacrés canons » à vous Geraud évêque, au siége de Toulouse, et à vos » successeurs canoniquement élus. »

Au xve siècle, l'abbaye de Marenx cessa d'exister comme maison particulière, et devint une ferme dépendante du monastère de Bolbonne. Pierre abbé de Bonnefont et Arnaud abbé d'Eaunes signèrent l'accord passé entre l'abbé de Lézat et l'abbesse de Marenx; on y trouve aussi le nom de Raymond de Magrens.

Pierre d'Hérem, premier du nom, était alors abbé de Saint-Volusien. Au mois d'août de cette année, il fit un accord de pariage avec Roger-Bernard, comte de Foix, par lequel il accorda à ce seigneur la moitié du marché de Foix, de la justice de la ville, et des autres rentes et fiefs qu'il possédait. De son côté, le comte prit l'engagement de protéger l'église de Saint-Volusien et tous ses biens ; il céda aussi, de l'avis de ses barons, la moitié de la leude du pont de Foix.

Les religieux de Bolbonne terminèrent alors leur première église ; ils l'avaient construite sur un terrain appartenant à Pierre de Saissac, fils de Hugues, qui comptait parmi les premiers fondateurs de l'abbaye. Dominique obtint de ce seigneur le reste des terres qui environnaient l'église récemment construite.

Au mois d'août, Hugues, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, fut choisi pour arbitre dans un accord passé entre les prémontrés de la Capelle et les cisterciens de Grand-Selve. Trois mois après, le comte Raymond quitta les bords du Rhône pour venir à Toulouse. Le jour de la Toussaint, il se rendit avec sa cour à Grand-Selve, et là, en plein cha-

pitre, il confirma tous les priviléges et donations accordés à cette maison par ses prédécesseurs. Il venait aussi la consoler de la perte qu'elle avait faite de la plus grande partie de ses religieux.

De Toulouse, où il se trouvait encore en l'an 1169, Raymond V fit un voyage dans le Bas-Languedoc et se rendit à Uzès, où il reçut l'hommage de Galburge et de Hugues d'Ussel son fils, pour les châteaux d'Ussel, de Saint-Laurent et de la Roche. Tranquille, au moins pour le moment, du côté du roi d'Angleterre qui avait résolu d'avoir une conférence à Tours avec lui pour traiter de la paix, le comte de Toulouse se prépara à déclarer la guerre à Roger de Beziers pour le punir de sa félonie. Cette guerre devint le prétexte de la vengeance qu'exerça alors ce seigneur irrité contre les habitants de cette ville. Dans l'intérêt de sa défense, il pria le roi d'Aragon de lui envoyer des troupes, qui, en effet, entrèrent dans la ville avec Roger vers la fin de l'année 1169. Les Aragonais, excités par le comte, à un signal donné, se jettent sur les habitants, massacrent les uns et pendent les autres ; on n'épargna que les femmes et les filles, que les soldats du roi d'Aragon épousèrent ensuite pour repeupler la ville.

Pendant toutes ces guerres, les abbayes du Toulousain recevaient toujours de nouvelles possessions ; ainsi Geraud de Labarthe donna au monastère de Vajal et à Guillaume qui en était abbé les terres de *Teladol;* Roger, seigneur d'Orsens, céda des domaines considérables au monastère de Calers et à Aimeric I[er] qui avait succédé pour le gouverner à Dalmatius. L'évêque de Toulouse portait un intérêt tout particulier à l'abbaye de Vajal ; il intervint en qualité de

conciliateur dans un différend qui eut lieu à cette époque entre l'abbé de ce dernier monastère et l'abbé de Combelongue. La prieure des religieuses de Bragairac ayant eu quelques conventions à traiter avec l'abbé de Belleperche, Geraud de Labarthe avait été encore choisi pour médiateur lorsqu'il reçut la nouvelle de sa promotion à l'archevêché d'Auch ; toutefois il ne prit possession de cette métropole que trois ans après sa nomination. Dans certaines chartes, il est désigné à cette époque (1170) en qualité d'évêque de Toulouse, de métropolitain et de légat du saint-siége. Il voulut alors donner un dernier témoignage d'affection à son Eglise en lui cédant plusieurs domaines, entr'autres la ferme de Lombers, ou plutôt de *Loubers,* qu'il tenait d'un nommé Geraud, le village de Balma et son alleu, le village de Puechabo (Péchabou) et son alleu, le village de Donneville et ses dépendances, celui enfin de Castanet. Il céda aussi la rente annuelle que les juifs devaient lui payer. Maurisse était encore prévôt de Saint-Etienne lorsque Geraud de Labarthe fit toutes ces donations au chapitre. Il eut pour successeur dans la prévôté Raymond de Guilabert, qui, au mois de septembre, reçut chanoinesse de Saint-Etienne Alfanie, veuve de Bastard d'Escalquens, à laquelle il donna une portion égale à celle des chanoines.

Quoique le vicomte de Beziers fût encore en guerre avec Raymond V, il ne laissa pas que de se montrer le bienfaiteur de l'abbaye de Grand-Selve en lui accordant l'immunité de tout droit de péage et de leude sur les terres de sa dépendance. Hunault de Malsamunt et Pons de Bruguières donnèrent aussi à ce monastère tout ce qu'ils possédaient aux lieux de Fauz et de Morenville, ainsi qu'aux paroisses

du Lerm et de Manequile, et dans les forêts de Sètes.

En septembre 1171, Guillaume vicomte de Montpellier choisit à Grand-Selve sa sépulture à côté du tombeau de son père, et donna en même temps Raymond son fils à cette maison avec une dot de mille sols. Les priviléges qu'avait accordés le vicomte de Beziers à cette abbaye précédèrent d'assez près la paix qu'il conclut à Saint-Gilles, au mois de novembre, avec Raymond V. Ce seigneur passa une grande partie de l'année aux environs du Rhône, après avoir promis par serment à Roger de conserver sa vie, ses membres et ses domaines envers et contre tous. Pons archevêque de Narbonne, Guillaume évêque d'Albi, Ermengarde vicomtesse de Narbonne, Odon vicomte de Lomagne, Alphonse frère du comte de Toulouse, Guillaume de Sabran son connétable, Raoul son chancelier, signèrent cette paix. Pour en assurer la durée, Raymond donna sa fille Adélaïde en mariage au vicomte de Beziers, qui lui assigna pour douaire le château et le comté de Razès, le château de Balaguier, celui de Couffoulens, le bourg de Limoux et ses dépendances. Le comte de Toulouse donna en dot à sa fille 500 marcs d'argent fin.

Ce prince fit valoir à cette époque ses prétentions sur le comté de Melgueil, prétentions que favorisa Béatrix, héritière de ce comté. Bernard Pelet, mari de Béatrix, lui avait laissé deux enfants : un fils, Bertrand, et une fille, Ermessinde. Il ne faut point oublier qu'elle avait une petite fille nommée Douce dont le comte de Provence, fils de Béatrix, était le père, et qui avait été promise en mariage à l'un des fils du comte de Toulouse. Bertrand Pelet ne voulut point reconnaître les droits de sa mère sur le comté de Melgueil

et en prit le titre. Le 1[er] avril 1172, Béatrix, peu satisfaite de la conduite de son fils, le déshérita et déclara pour ses héritières Ermessinde sa fille et Douce sa petite-fille ; elle leur donna le château de Melgueil avec toutes ses dépendances, et en céda généralement les droits au comte de Toulouse qui était présent à cet acte.

Guillaume VII, seigneur de Montpellier, mourut avant la fin de l'année 1172, après avoir fait son testament. Son corps fut embaumé et apporté par les principaux habitants de Montpellier dans l'abbaye de Grand-Selve ; les consuls de cette ville firent construire pour lui un tombeau auprès de celui de son père, dans lequel il fut enseveli. Son fils Raymond, après avoir embrassé la vie monastique à Grand-Selve, devint évêque d'Agde, et fut aussi enterré à côté de Guillaume VII.

Après avoir gouverné l'Eglise de Toulouse pendant onze ans, Geraud de Labarthe passa à la métropole d'Auch. Il se montra plein de zèle contre les hérétiques qui s'étaient répandus dans son diocèse, et dont il chercha à arrêter les excès en s'associant aux condamnations portées contre eux au célèbre concile de Lombers. Alexandre III l'honora de son amitié. Après avoir offert généreusement ses biens à plusieurs maisons religieuses, il se fit un devoir de restituer à sa cathédrale toutes les terres qu'elle avait perdues.

Il eut pour successeur sur le siége de Toulouse Hugues, troisième du nom, qui, lors de sa promotion, était abbé de Saint-Saturnin. Cette dernière abbaye avait reçu peu de temps avant une bulle d'Alexandre III, par laquelle il confirmait tous les priviléges accordés à cette église par ses prédécesseurs et défendait de bâtir sur son territoire aucune

église ou oratoire sans la permission du chapitre, sauf les priviléges accordés aux chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Il défendait encore à toutes personnes d'interdire l'église de Saint-Saturnin, ni de donner aucune sentence contre elle sans l'autorisation du pape ou de son légat. Hugues III garda l'abbaye de Saint-Saturnin avec son évêché. Au commencement de son épiscopat, Sigfred Des Pujols céda à Dominique, abbé de Bolbonne, tout ce qu'il possédait au territoire de Bonrepos; et le roi d'Aragon donna en faveur du monastère de Sainte-Croix de Volvestre et à Marie de Béarn qui en était prieure, une charte dans laquelle il assurait à cette maison sa protection royale.

Le 11 décembre 1172, Béatrix comtesse de Melgueil confirma, en faveur de Raymond V comte de Toulouse, la donation qu'elle lui avait déjà faite de ce comté. Cette cession fut cimentée par le mariage d'Ermessinde sa fille, veuve de Bermond de Sauve, avec le jeune Raymond fils du comte de Toulouse. Celui-ci assigna pour le douaire d'Ermessinde le comté d'Uzès. Ce mariage laisse à supposer que Douce de Provence, la fiancée du fils de Raymond V, était morte à cette époque. Ce seigneur se rendit, au commencement de l'année 1173, à Montferrand en Auvergne, où il rencontra Henri roi d'Angleterre, la reine son épouse, Henri leur fils, Alphonse roi d'Aragon, Girard comte de Vienne, et Humbert comte de Maurienne. Ces princes tinrent une assemblée pour chercher à concilier les intérêts du roi d'Angleterre et du comte de Toulouse; ils se rendirent ensuite à Limoges, où la paix fut enfin conclue entre Raymond et Henri, à condition que le premier ferait hommage de son comté au roi d'Angleterre. Après la conclusion de la paix, Raymond

informa Henri de la conspiration que ses enfants avaient ourdie contre lui, et lui demeura fidèle dans la guerre que ce prince eut à soutenir contre sa famille révoltée. Le roi de France soutint les intérêts du jeune roi d'Angleterre et favorisa les hostilités de ce prince et de ses frères contre leur père. Il avait vu avec peine que le comte de Toulouse avait rendu hommage de ses domaines au monarque, au préjudice des droits de sa couronne. Celui-ci se porta sur les terres du comte de Toulouse, depuis l'Auvergne jusqu'au Rhône, levant des troupes et se faisant donner des secours en argent pour sa cause. Pons, archevêque de Narbonne, fit part de tous ses mouvements au roi de France ; il lui dit que, *sous prétexte de Toulouse*, Henri cherchait à s'emparer des extrémités de son royaume, et lui fit part des progrès de l'hérésie dans sa province.

La vicomtesse Ermengarde, écrivant au même prince, lui dévoile les projets du roi Henri qui ne cherchait à s'emparer de Toulouse que pour dominer sur tout le pays ; elle lui reproche d'avoir commis une grande faute en ne s'opposant pas à ce que le comte de Toulouse devint le vassal du roi d'Angleterre ; elle l'engage à prendre les armes, et lui promet que les prélats et les princes défendront avec lui la ville de Toulouse, et l'aideront à rétablir les choses dans l'état primitif. La conduite que Raymond V tint en cette occasion à l'égard de son beau-frère le roi de France, prouve qu'il avait véritablement répudié la reine Constance sans espoir de retour.

Cette infortunée princesse, après avoir passé quelque temps à la cour du roi son frère, partit pour la Palestine. Elle acheta de ses *bezans* une terre dans la plaine d'Asca

lon nommée Bétheras, où elle se reposa de ses longs malheurs. En l'année 1173, elle se rendit au chapitre des frères de l'Hôpital, et céda cette terre à cette maison moyennant une rente annuelle de 500 bezans. Raymond des Moulins était alors prieur de cet hospice. Elle désira ensuite être agrégée à l'ordre en qualité de *sœur,* et choisit sa sépulture dans le cimetière des frères. Pendant que la comtesse de Toulouse faisait de grandes largesses à l'hôpital de Jérusalem, l'abbaye de Grand-Selve dans le Toulousain voyait augmenter ses domaines par les libéralités des seigneurs du pays. Guy Vital avait succédé à Pons II dans le gouvernement de cette maison. Amaury de Roquefort, Arnaud Espam, Guillaume de Flaunac, Jourdain de Saint-Laurent et Guillemette son épouse, Bertrand de Glatens, Raymond de Blanquet et Arnaud de Bersac lui donnèrent plusieurs terres. L'abbaye de Bonnefont, qui était alors dirigée par Arnaud Ier, successeur de Pierre, reçut aussi des dons de la part de Raymond de Monar et de Resplendie son épouse.

La reine Constance avait mis dans ses intérêts le pape Alexandre III ; elle espérait encore fléchir son époux et faire reporter sur elle ses affections depuis trop longtemps partagées. Le pape, se trouvant à Anagni au mois de février 1174, écrivit en ces termes au frère de cette princesse, Henri archevêque de Reims : « La noble dame Constance nous » ayant représenté qu'elle veut garder la chasteté parce que » son époux ne lui est pas fidèle, nous l'avons exhortée à » retourner avec lui..... Nous avons écrit au comte de Tou- » louse pour l'engager à changer de conduite, et lui avons » envoyé une ambassade solennelle pour le presser de rap- » peler la comtesse sa femme.... Nous avons aussi ordonné

» à nos vénérables frères l'archevêque de Narbonne, à l'évê- » que de Nîmes et à notre cher fils Raymond, cardinal-diacre » du titre de Sainte-Marie *in via lata,* de s'employer auprès » du comte de Toulouse pour le porter à faire ce que nous » souhaitons de lui..... » Les lettres d'Alexandre III ne purent rien obtenir du comte de Toulouse. Constance prit alors le parti de quitter entièrement le monde. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle partit de la Palestine pour se rendre en France, au monastère de Notre-Dame de Soissons, où elle mourut. Il nous paraît beaucoup plus probable qu'elle ne quitta pas sa solitude de Bétheras, qu'elle y finit ses jours, et qu'elle fut ensevelie, selon son désir, dans le cimetière des hospitaliers de Saint-Jean.

On a dû remarquer qu'il n'est point question de Hugues évêque de Toulouse dans la lettre d'Alexandre III : ce qui montre que Raymond n'était point alors dans sa capitale. Il se trouvait en effet à Beaucaire, où il avait indiqué une cour plénière. Henri II et le roi d'Aragon devaient s'y rendre pour traiter de la paix entre ce dernier prince et le comte de Toulouse ; mais ces princes manquèrent au rendez-vous. On déploya au château de Beaucaire un grand luxe de fêtes, de joûtes et de tournois. Raymond donna cent mille sols à un chevalier nommé Raymond d'Agout ; celui-ci les distribua aussitôt à dix mille chevaliers. Bertrand Raimbaud fit labourer les environs du château et y fit semer trente mille sols en deniers. Guillaume Gros de Martel, qui avait trois cents cavaliers à sa suite, fit apprêter tous les mets avec des flambeaux de cire. La comtesse d'Urgel y envoya une couronne estimée quarante mille sols. Il s'y trouva aussi une foule de bateleurs qui devaient avoir à leur tête Guillaume

Mite, leur roi. Raymond de Venous fit brûler, par ostentation, trente de ses chevaux devant toute l'assemblée. Toutes ces singularités et ces horribles spectacles que nous traîterions aujourd'hui d'extravagances et de cruautés, étaient alors dans les mœurs du temps.

L'entrevue de Raymond et d'Alphonse, qui devait avoir lieu à Beaucaire, se tint un peu plus tard, au mois de novembre, ainsi que nous l'apprend une charte du roi d'Aragon dans laquelle il unit l'hôpital de Larsac en Rouergue au monastère de Notre-Dame de Cassan au diocèse de Beziers. On croit que cette conférence eut lieu à Meillon en Provence, près du mont Ventous. Guillaume VIII comte de Montpellier fut présent à l'entrevue, et Raymond lui promit par serment de lui conserver la vie et les domaines. Ce serment fut prêté au mois de décembre 1174, en présence de plusieurs évêques, abbés et seigneurs. De Meillon, le comte de Toulouse se rendit à Saint-Gilles, où il fut joint par Bernard-Aton vicomte de Nîmes. Ces deux seigneurs se promirent par un serment mutuel de s'entr'aider. Dans la même année, Roger vicomte de Carcassonne et de Beziers accorda à Izarn Jourdain et à Bernard de Saissac, ses vassaux, une colline pour y construire un château qui serait appelé *Mont-Revel*. Cette colline était située dans le Lauraguais, et l'on bâtit plus tard dans la plaine qui avoisinait la colline une ville qui prit le nom de *Revel*.

Hugues troisième du nom, évêque de Toulouse, mourut, d'après les calculs les plus exacts, au mois de mai 1175. Il avait occupé ce siége pendant cinq années et avait gardé l'abbaye de Saint-Saturnin avec son évêché. Il se montra généreux envers plusieurs abbayes : ainsi il céda quelques-

uns de ses droits à Grand-Selve et donna à Vajal le moulin de Teladol et ses dépendances. Il eut pour successeur sur le siége de Toulouse Bertrand de Villemur qui était prieur de Camon. Le pape Alexandre III accorda à cette époque une bulle en faveur de l'abbé et du chapitre de Saint-Saturnin, bulle par laquelle il confirmait de nouveau tous les priviléges et toutes les donations faites à cette église ; il donnait de plus le pouvoir au chapitre, lorsque le siége de Toulouse serait vacant, d'appeler un des évêques voisins pour ordonner les clercs dans leur église.

Le comte Raymond résidait peu alors dans sa capitale. Le 26 mai, il se rendit médiateur d'un différend qu'avaient Roger vicomte de Carcassonne et Guillaume seigneur de Lunas au diocèse de Beziers. En l'absence de ses souverains, Toulouse était gouvernée par son conseil de ville. Nous apprenons d'un acte qui date de cette année, que ce conseil s'assemblait régulièrement dans l'église ou près de l'église de St-Quintin ; nous y lisons qu'un citoyen nommé Fortil de Molivernet se présenta à Saint-Quintin devant ce conseil avec un grand nombre de prud'hommes qui l'accompagnaient. On voit par là que ce conseil avait la police judiciaire de la ville.

Nous avons vu plus haut que l'abbaye de Feuillants, qui dépendait du Loc-Dieu, s'était placée sous la juridiction de Citeaux et qu'en même temps elle relevait de l'abbaye de Bonnefont. Raymond Ier, abbé de Feuillants, se vit exempté de cette dépendance en l'année 1175. Il paraît que l'état de pauvreté dans lequel se trouvait cette abbaye avait été la cause de l'abandon qui en fut fait par Bonnefont, qui la céda sans retour à Citeaux. Le premier monastère avait reçu

quelques terres de la libéralité d'un seigneur nommé Guillaume. Arnaud Roger, évêque de Comminges, confirma cette donation en 1176, ainsi que la fondation déjà existante du monastère de Saint-Laurent dans son diocèse. Ce prélat mourut peu de temps après, et sa mort est marquée au nécrologe de Saint-Etienne de Toulouse avec le titre de chanoine de cette église.

Au commencement de cette année, le comte Raymond V fit un voyage en Querci, au mois de février, et se rendit au monastère de Cayrac. Là, se trouvaient réunis en chapitre Pierre abbé d'Aurillac, l'évêque de Cahors, les abbés de Figeac et de Maurs, Bertrand et Guillaume de Cardaillac.— Pierre, abbé d'Aurillac, appela en pariage pour la ville de Cayrac le comte Raymond, à condition qu'il protégerait le monastère et la ville, qu'il n'y ferait aucune nouvelle exaction, et qu'il ne pourrait les aliéner de son domaine. De Cayrac, Raymond V se rendit à Saint-Antonin et donna en fief, le 1er avril, les châteaux de Montclar et de Montpezat à Arnaud de Montpezat, à Bertrand son frère et à B. de Villemur leur beau-frère.

Pons de Montpezat était à cette époque abbé de St-Saturnin de Toulouse ; il appartenait sans doute à cette famille. Il est connu dans l'histoire pour avoir fait un accord avec l'abbé de Grand-Selve au sujet d'un fief désigné sous le nom de *Gaussinac*. Bertrand de Villemur dont il est ici question serait-il le même que l'évêque qui gouvernait alors l'Eglise de Toulouse ? Les seigneurs de Montpezat donnèrent au comte de Toulouse en toute propriété le château de Caylus et l'engagèrent à ne contracter aucune alliance avec Pons de Toulouse, qui descendait des anciens comtes de cette ville.

Pons perdit alors la vicomté de Montclar en Querci, dont Raymond V s'empara. Ce prince, de retour à Toulouse, accorda, le 5 avril, une exemption de péage dans toutes ses terres à l'abbaye de Bolbonne.

Le moment était arrivé où il allait conclure enfin un traité de paix avec Alphonse d'Aragon. Dans le courant d'avril 1176, ils se rendirent l'un et l'autre à l'île de Gernica, entre Beaucaire et Tarascon. L'agent principal du traité fut Hugues Gaufred de Marseille, maître de la milice du Temple. Les assesseurs furent, du côté du roi d'Aragon, Raymond de Moncade, Guy Guerrejat de Montpellier et Arnaud de Villademols ; du côté du comte, Ermengarde de Narbonne, Ismidon de Paute, et Guillaume de Sabran. Telles furent les conditions du traité : 1° Raymond cédait à Alphonse, pour la somme de trois mille cent marcs d'argent, tous ses droits sur le comté de Provence, les vicomtés de Milhaud, de Gevaudan et de Carlad ; 2° le roi engageait au comte le château d'Albaron, l'île de la Camargue et quelques autres. Un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs assistèrent à ce traité de paix et le signèrent.

Raymond se rendit ensuite à Malaucène, où se trouvait la comtesse de Melgueil sa belle-fille, qui y mourut au mois de septembre. Par son testament, Ermessinde de Pelet laissa ses domaines à la maison de Toulouse, dans la personne de Raymond son époux. Elle n'eut point d'enfants de ce prince, qui se remaria quelque temps après avec Béatrix de Beziers.

Le monastère de la Daurade à Toulouse était alors gouverné par Pierre de Saint-André, qui avait succédé à Guillaume II. Il eut lui-même pour successeur Guillaume de

Castelnau, abbé de Lézat, qui passa un accord avec Guillaume de Saint-Clair, prieur de Saint-Germier de Muret : ce qui semblerait indiquer que ce prieuré dépendait encore de cette dernière abbaye. Les droits du prieur de la Daurade sur la rive droite du fleuve étaient clairement établis, puisque à cette époque Guillaume de Castelnau accorda l'autorisation d'élever la chaussée et de construire le moulin du *Badacle (vadaculum)*. Thomas était alors chapelain de l'église de la Dalbade. Devant se rendre en Espagne, il confia la garde de cette église à Guillaume de Castelnau, à cette condition que si, avant sept ans, Thomas était de retour, il reprendrait cette église, mais que, s'il ne revenait qu'après ce terme ou s'il venait à mourir, le prieur de la Daurade pourrait en disposer à son gré.

Au mois de mars 1177, Bertrand de Villemur, évêque de Toulouse, donna plusieurs domaines aux monastères de Lézat et de Bonnefont ; il accorda aussi aux religieux toutes les dîmes qu'il prélevait dans son diocèse sur les biens de ces abbayes. Celle de Calers, gouvernée à cette époque par Dalmace II qui avait succédé à Amaury Ier, reçut, avec l'approbation de Bertrand de Villemur, de vastes domaines de Raymond de Morlac.

Ermengarde vicomtesse de Narbonne, se voyant sans postérité, avait adopté son neveu Aimery de Lara. Celui-ci mourut sans enfants : c'est ce qui porta le comte de Toulouse à chercher les moyens de s'assurer de la vicomté de Narbonne, en qualité de suzerain. Ermengarde, justement effrayée des prétentions du comte, appela à son secours le roi d'Aragon, les vicomtes de Carcassonne et de Nîmes, et les seigneurs de Montpellier. Ces princes, à

l'exception du roi, se liguèrent contre Raymond V; mais l'histoire ne nous apprend rien sur les suites de cette ligue. Il paraît cependant que le comte s'était emparé de Narbonne au mois de décembre, car les divers priviléges qu'il accorda en 1177 aux hospitaliers de Saint-Gilles sont datés de cette ville.

Ces derniers évènements précédèrent de très peu de temps la mort de Bertrand de Villemur. Il n'occupa le siége de Toulouse que cinq années, et n'est connu dans nos annales par aucun fait éclatant. Il eut pour successeur Gosselin, qui ne posséda l'évêché qu'une année. Sous son pontificat, eut lieu à Arles, au mois de juillet 1178, le couronnement de l'empereur Frédéric en qualité de roi de Provence. Quelques historiens ont rapporté que le comte de Toulouse fut présent à cette cérémonie, qui eut lieu dans la cathédrale. Cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve solide. Il est certain néanmoins qu'au mois d'août, Raymond se trouvait à Arles, puisqu'il y reconnut par un acte public tenir en fief le château de Beaucaire et la terre d'Argence de l'archevêque et de l'Eglise d'Arles, et que ce prélat lui donnait en reconnaissance les châteaux de Mornas et de Mont-Dragon. Le comte de Toulouse favorisa par sa protection et ses largesses la construction du célèbre pont d'Avignon, qu'un jeune berger nommé Benezet ou Benoit avait entreprise, après bien des révélations et des prodiges. Raymond, peu de temps après le couronnement de Frédéric, se hâta de rentrer à Toulouse pour y recevoir quelques prélats qui venaient s'opposer à l'hérésie toujours croissante des henriciens ou albigeois.

LIVRE XIX.

DEPUIS LA GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS, EN 1178, JUSQU'A LA MORT DE RAYMOND V, EN 1194.

Les henriciens ou albigeois, que n'avait point effrayés l'anathème lancé contr'eux au concile de Lombers, firent un très grand nombre de prosélytes, principalement aux environs de Toulouse. Quelques ecclésiastiques mécontents, quelques nobles cupides et débauchés se rangèrent de leur parti. Les conciliabules se multipliaient ; l'erreur devenait menaçante pour la société, car, il ne faut point l'oublier, la négation de quelques dogmes n'était que le prétexte apparent de la séparation avec la sainte Eglise. Le but principal et avoué de la secte était une attaque directe et incessante contre la propriété, et principalement contre les biens ecclésiastiques; tous ces albigeois n'étaient que de vrais pillards. Les uns, plus timides, prêchaient la théorie du brigandage ; les autres, plus hardis, la réalisaient. Pourquoi certains esprits se sont-ils abandonnés à d'inutiles lamentations sur les courageux efforts que fit alors le catholicisme pour refouler ces sectaires ? Pourquoi s'élever contre la croisade qui mit un frein à leur fureur, et traiter d'intolérance et de fanatisme l'opposition magnanime qui luttait contr'eux, non seulement pour un symbole mutilé, mais

surtout pour protéger les champs paternels envahis et les domaines sacrilègement usurpés?

Raymond V avait vu le mal : il voulut le guérir. Déjà, dès le mois de septembre 1177, il avait écrit en ces termes à l'abbé de Clairvaux : « Cette hérésie a tellement prévalu, » qu'elle a mis la division entre le mari et la femme, le » père et le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui » sont revêtus du sacerdoce se sont laissés corrompre; les » églises sont abandonnées et tombent en ruines; on refuse » d'administrer le baptême; l'eucharistie est en exécration, » et la pénitence méprisée; on ne veut pas croire la création » de l'homme et la résurrection de la chair; en un mot, » tous les sacrements sont anéantis et *on introduit deux* » *principes*. Pour moi qui suis armé de deux glaives, et qui » fais gloire d'être établi en cela le vengeur et le ministre » de la colère de Dieu, je cherche en vain le moyen de » mettre fin à de si grands maux, et je reconnais que je ne » suis pas assez fort pour y réussir, parce que les plus no- » tables de mes sujets ont été séduits, et ont entraîné avec » eux une grande partie du peuple : en sorte que je n'ose » ni ne puis rien entreprendre. J'implore donc avec humi- » lité votre secours, vos conseils et vos prières pour extirper » cette hérésie. Son venin est si violent et l'endurcissement » de ceux qui sont séduits est si grand, qu'il n'y a que Dieu » qui puisse le vaincre par la force de son bras. Comme » le glaive spirituel est *absolument inutile,* il est nécessaire » d'employer *le matériel;* c'est pourquoi j'agis auprès du » roi de France pour l'engager à venir sur les lieux, per- » suadé que sa présence pourra contribuer beaucoup à » déraciner l'hérésie. Dès qu'il sera arrivé, je le conduirai

» moi-même dans les villes, les châteaux et les villages, je » lui ferai connaître les hérétiques, et je le seconderai de » toutes mes forces jusqu'à l'effusion de mon propre sang » pour exterminer les ennemis de Jésus-Christ. »

Cédant à l'invitation du comte de Toulouse, les rois d'Angleterre et de France résolurent de se rendre dans cette ville en 1178; mais, intimement persuadés que, si l'on pouvait envoyer dans le pays quelques missionnaires pleins de savoir et de zèle, on réussirait plus facilement auprès des peuples à dissiper l'erreur, ils choisirent Pierre cardinal-légat du titre de Saint-Chrysogone, Guarin archevêque de Bourges, Reginald évêque de Bath en Angleterre, Jean de Bellesmains évêque de Poitiers, Henri abbé de Clairvaux, et quelques autres ecclésiastiques d'un rare mérite. Les hérétiques, qui avaient eu connaissance de cette légation imposante, convoquèrent à Toulouse, de tous les lieux voisins, leurs hardis partisans, qui s'emparèrent de toutes les rues et places publiques que les légats devaient parcourir à leur arrivée. Ceux-ci furent accueillis par des huées, d'insolentes clameurs et des injures grossières. Après quelques jours consacrés au repos, les prédications commencèrent. Les hérétiques s'y rendirent; mais l'un des missionnaires prêcha avec tant d'éloquence et montra si clairement la vérité du dogme catholique, qu'ils ne voulurent plus paraître, dans la crainte d'être entraînés. Il importait cependant beaucoup que le peuple pût connaître le venin de l'erreur par l'aveu même de ceux qui la professaient. Pour obtenir cet aveu, il fallait les forcer à comparaître. Le légat convoqua donc l'évêque de Toulouse, les clercs, les consuls et les catholiques, et leur fit promettre



par serment de déclarer par écrit tous les hérétiques qu'ils pouvaient connaître.

Il y avait alors à Toulouse un homme riche et puissant nommé Pierre Mauran ; il possédait deux châteaux, l'un dans l'enceinte de la ville et l'autre au dehors. Il s'était fait chef de secte, présidait des assemblées nocturnes et y prêchait en dalmatique. A la prière du légat, le comte fit citer Mauran par des appariteurs. Celui-ci refusa de comparaître. Le lendemain, Raymond le manda à sa barre et le conduisit devant le légat et ses collègues. Ayant été interrogé sur sa doctrine, il déclara qu'il n'avait jamais enseigné l'erreur. On lui ordonna d'affirmer cette déclaration par un serment solennel ; il s'y refusa d'abord, et se rendit ensuite aux instances des commissaires. Les reliques des saints furent apportées, l'hymne du Saint-Esprit fut chantée ; Mauran, pâle et saisi de frayeur, prononça son serment et promit qu'il répondrait sur tous les articles de la foi catholique. On lui adressa plusieurs questions ; lorsqu'on fut arrivé à celle du saint sacrement de l'autel, il nia formellement la présence réelle du Sauveur dans ce mystère. Convaincu d'hérésie, il fut livré au comte, qui, voulant donner une terrible leçon, le fit enfermer dans une prison, confisqua ses biens et ordonna qu'on démolît ses châteaux.

Mauran dans les fers eut le temps de faire des réflexions salutaires, il demanda à faire satisfaction, et promit de se convertir. C'était alors un usage universellement admis dans l'Eglise que les excommuniés et les hérétiques qui voulaient recevoir l'absolution publique de l'hérésie se soumissent à des fustigations beaucoup plus humiliantes que douloureuses. Celui qui devait les recevoir paraissait en public, le

corps nu depuis les épaules jusqu'à la ceinture, et recevait ou se donnait lui-même quelques coups de verges. Mauran, à sa sortie de prison, parut d'abord en cet état devant le légat, abjura ses erreurs, et promit d'accomplir la pénitence qui lui serait imposée. On annonça alors au peuple que Mauran recevrait, le lendemain, l'absolution de son crime dans la basilique de Saint-Saturnin. L'affluence fut si grande que le légat put à peine célébrer la messe. Mauran entra dans l'église, accompagné par Gosselin évêque de Toulouse et Pons de Montpezat abbé de Saint-Sernin, qui ne cessèrent de le fustiger avec une poignée de verges depuis la prison jusqu'aux degrés de l'autel. Il se prosterna aussitôt aux pieds du légat, et abjura ses erreurs. On le condamna à partir pour Jérusalem et à y passer trois ans au service des pauvres. En attendant le jour de son départ, il devait visiter tous les jours diverses églises de Toulouse nu-pieds et en prenant la discipline sur ses épaules nues. Il fut convaincu : 1° d'avoir exercé l'usure, 2° d'avoir usurpé les biens de l'Eglise, 3° de s'être approprié la part qui revenait aux pauvres.

Le légat envoya dans l'Albigeois l'évêque de Bath et l'abbé de Clairvaux pour exhorter Roger II à rendre la liberté à l'évêque d'Albi qu'il retenait prisonnier et à chasser les hérétiques de ses terres. Ce prince favorisait en secret ces sectaires, sans toutefois embrasser leurs erreurs. L'évêque de Bath rencontra dans sa mission deux chefs de la secte, Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi, qui demandèrent à être conduits à Toulouse devant le légat. Ils arrivèrent, en effet, dans cette ville et comparurent dans la cathédrale de St-Etienne. Le légat, l'évêque de Poitiers, Gosselin,

les autres commissaires et trois cents ecclésiastiques ou laïques étaient assemblés pour les entendre. Ils produisirent un symbole qui paraissait s'accorder assez avec celui de l'Eglise catholique. Les commissaires conduisirent ensuite Raymond et Bernard dans l'église de Saint-Jacques, voisine de la cathédrale, pour qu'ils donnassent lecture de leur profession de foi devant le peuple assemblé. Ils osèrent affirmer qu'ils avaient toujours tenu la vraie doctrine; mais le comte de Toulouse, qui était présent, et une infinité de témoins les convainquirent d'imposture. On voulut les forcer alors de confirmer par serment leur profession de foi : ils opposèrent une téméraire résistance et furent déclarés excommuniés. Avant de quitter l'assemblée, le comte de Toulouse et les autres seigneurs de la province jurèrent de ne favoriser jamais les hérétiques. Il fut stipulé dans un édit solennel que, s'ils ne se convertissaient pas, ils n'auraient que huit jours pour se retirer, après quoi ils seraient chassés du pays par l'autorité séculière.

Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, adressa une lettre à tous les fidèles pour leur enjoindre de n'avoir aucune communication avec Raymond et Bernard. Henri, abbé de Clairvaux, écrivit aussi dans le même sens; il dit dans sa lettre « que tous les princes chrétiens avaient occasion » d'exercer leur zèle pour la foi en venant embrasser dans » ce pays la querelle de Jésus-Christ; et afin qu'ils ne s'excusent pas sur le peu de fruit qu'il y a à faire, qu'ils sachent que c'est l'opinion commune à Toulouse que si nous » eussions différé trois ans seulement à faire cet acte de » visite, à peine y aurait-on trouvé quelqu'un qui eût invoqué » le nom de Jésus-Christ. »

Nous apprenons d'une seconde lettre de l'abbé de Clairvaux que Gosselin évêque de Toulouse, Geraud archevêque d'Auch, et Geraud évêque de Cahors, se joignirent aux commissaires pour interroger les hérétiques, et que Vierne, femme de Sicard de Boysse de Graulhet, qui avait été séduite par les sectaires, avoua qu'elle s'était abandonnée avec les plus *religieux* d'entr'eux à toute sorte d'infamies.

Henri s'était acquis l'estime des Toulousains par sa prudence et sa piété : aussi, Gosselin leur évêque étant venu à mourir, il fut unanimement élu pour lui succéder. Dans un ancien titre du collége de Saint-Bernard de Toulouse, sous la date de 1178, où il est question de la vente de quelques pièces de terre faite par Pons d'Amaury à un juif espagnol, on trouve le nom de Henri de Clairvaux avec le titre d'évêque de Toulouse. La modestie de ce saint abbé l'empêcha d'accepter ce siége. Il se nommait Henri de Chateau-Marcey, et avait été abbé de Haute-Combe en Savoie avant de passer à Clairvaux. Il fut promu au cardinalat et à l'évêché d'Albano pendant la tenue du concile de Latran, qui eut lieu l'année suivante. Cette première mission contre les Albigeois eut peu de succès : les légats et les commissaires se séparèrent sans avoir obtenu de nombreuses conversions. Après leur départ, le comte Raymond demeura quelque temps à Toulouse, et au mois d'octobre 1178 il donna des statuts aux changeurs de cette ville.

Cette même année, Dominique, premier abbé de Bolbonne, fut pris pour arbitre, ainsi qu'Arnaud d'Eaunes, d'un différend qui existait entre le monastère de Grand-Selve et celui de Longue-Combe. Il mourut deux ans après, et eut pour successeur Odon. Gui Vital, abbé de Grand-Selve, ob-

tint d'Alacippe du Mas-Garnier l'autorisation de construire quelques moulins sur le fleuve de Garonne, et mourut peu de jours après. Il eut pour successeur Guillaume Ier de Cambanol. Raymond de Pins donna à la même époque quelques domaines à l'abbaye de Calers dans la personne de Dalmace, son abbé, auquel succéda Bernard Ier. Arnaud Ier, abbé de la Capelette, mourut aussi en ce même temps. Sylvie de Martres, haute et puissante dame, gratifia de plusieurs terres le monastère de Bonnefont ; Guillaume Raymundi, qui en était abbé, reçut ces dons et laissa son abbaye à Raymond II.

Après la mort de Raymond Guilaberti, prévôt de Saint-Etienne, qui eut lieu en 1174, la prévôté demeura vacante pendant cinq ans, et ce ne fut qu'en 1179 que l'archidiacre Guillaume Petri fut élevé à cette dignité, qu'il ne posséda, du reste, que très peu de temps, puisqu'il mourut au mois de décembre de l'année suivante. Arsius fut élevé sur le siége de Comminges, où il fit briller les plus éclatantes vertus. Il succédait à Arnaud-Roger. Il assista au troisième concile de Latran, dans lequel on anathématisa les hérétiques qui infestaient les provinces méridionales des Gaules, tels que les cathares, patarins, et autres publicains qui étaient principalement répandus dans la Gascogne, l'Albigeois et le pays de Toulouse.

Le comte de cette dernière ville, qui, comme nous l'avons déjà dit, s'était emparé de la vicomté de Narbonne, vit à cette occasion une formidable ligue se former contre lui ; elle était composée du roi d'Aragon, des vicomtes de Beziers et de Nîmes, et d'Ermengarde. Dans le dessein d'opposer quelque résistance à leurs attaques, le 28 avril 1179, il

s'unit à divers seigneurs du Bas-Languedoc et conclut avec eux un traité. Suivant cet acte, Raymond d'Uzès, Pons Gosselin de Lunel et Pierre de Bernis reçurent en fief, de Raymond, tous les domaines, qu'ils possédaient dans la vicomté de Nîmes, avec promesse de l'aider contre le vicomte de cette dernière ville. Le roi d'Aragon et le comte de Provence son frère, Raymond Bérenger, se rendirent à Beziers, et de là à Carcassonne, où Roger vicomte de Beziers se déclara le vassal d'Alphonse ainsi que du comte de Provence. La guerre que Raymond V avait à soutenir contre ces seigneurs ne lui permit pas d'assister au couronnement de Philippe son neveu, fils de Louis-le-Jeune, qui eut lieu à Reims le 1er novembre.

Après la mort de Gosselin évêque de Toulouse, et sur le refus d'Henri de Clairvaux, Fulcrand fut choisi pour occuper ce siége. Son élection dût être postérieure au concile de Latran, car il n'est point compris parmi les évêques de la Narbonnaise qui y assistèrent. Des chartes de l'abbaye de Lézat qui portent la date du mois de décembre 1179 affirment qu'il était alors évêque de Toulouse.

En 1180, la guerre continua dans la province entre Raymond V d'un côté et Alphonse et ses alliés de l'autre. Le roi d'Aragon assiégea le château de Fourques situé sur le Rhône, au-dessous de Beaucaire, et qui appartenait au comte de Toulouse. Celui-ci le suivait de près, puisque au mois d'août il confirma en faveur de l'abbaye de Saint-André sur le Rhône la donation d'une partie du château de Pujault qui avait été cédée à ce monastère par un seigneur (Isnard de Gargaïa), en y prenant l'habit religieux. Il se porta bientôt après avec ses troupes sur les frontières du

Rouergue et du Querci, puisque, vers le 1er octobre, il passa un accord avec l'abbé d'Aurillac *au camp devant Capdenac* : ce qui ferait supposer que le roi d'Aragon et le comte de Provence s'étaient dirigés de ce côté.

Les seigneurs du pays toulousain se montraient toujours généreux envers l'Eglise : ainsi, à cette époque, Antoine Arnaud de Castelverdus donna plusieurs terres à l'abbaye de Bolbonne. Cette donation se fit en présence de Roger-Bernard comte de Foix, qui vivait encore. Guillaume de Castelnau, qui gouvernait l'abbaye de Lézat avec une rare prudence, termina un différend qui existait entre le prieur de Saint-Antoine de Toulouse et Pierre de Raissac, sous le règne de Philippe. Cette intervention dût être postérieure au mois de septembre, puisque Louis VII mourut le 18 de ce mois, laissant la couronne à Philippe-Auguste. Ce prince, au commencement de son règne, chassa tous les juifs du domaine royal ; « il alla consulter, disent les vieilles chro- » niques, un certain ermite ayant nom Bernard, très saint » homme, lequel était alors correcteur des *bonshommes* du » moûtier de Grandmont (depuis, les Minimes) dans le bois » de Saint-Mandé, près Vincennes. Celui-ci lui conseilla de » relâcher et quitter tous les chrétiens de son royaume des » dettes qu'ils devaient aux juifs, de bouter tous les juifs » hors du dit royaume, et de retenir pour son usage la cin- » quième partie des créances de ces infidèles. En l'an de » l'Incarnation 1181, le roi commanda que tous les juifs » s'appareillassent de quitter le royaume de France et qu'ils » fussent tous dehors à la fête de saint Jean-Baptiste...... » Quand les juifs s'en furent allés, le bon roi ordonna qu'on » nettoyât leurs synagogues, afin qu'elles fussent dédiées à

» églises, et que l'on y consacrât autels pour le service de » Notre-Seigneur. »

Les juifs de Toulouse habitaient dans un quartier appelé *les eaux des juifs* (*judeæ aquæ—Joux-Aïgues*). Il paraît que l'ordonnance du roi Philippe ne pût les atteindre. Leur existence à Toulouse en cette année est marquée par une sentence que rendit contre eux l'évêque Fulcrand : ils étaient obligés de donner chaque année, le jour du vendredi saint, quarante-quatre livres de cire. Arnaud, sacriste de la cathédrale, affirmait que ces *livres* devaient être du poids commun de Toulouse ; les juifs prétendaient au contraire qu'elles devaient être seulement du poids de vingt sols la livre, qu'on appelait *livre prime*. L'affaire fut portée au tribunal de l'évêque, qui eut pour assesseurs l'archidiacre Bernard de Gradac, Guillaume de Brunet, Pierre de Marquefave, Bernard de Saint-Romain, Pierre Bruno, le chanoine Fabre, l'hôtellier Gaïrauld, et quelques autres. Après l'audition des témoins pour les deux parties, l'évêque condamna les juifs à acquitter leur rente au poids commun. Bernard de Gradac dont il est ici question fut élevé bientôt après à la dignité de prévôt de Saint-Etienne, à la mort de Guillaume Petri. L'évêque de Toulouse donna à Alquier abbé de Belleperche une église désignée sous le nom de *Cordüe*. Sous son épiscopat, Pierre et Bertrand de Mornac frères cédèrent à Bernard abbé de Calers tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur plusieurs terres, pour le repos de leur âme et celle de leurs parents.

Au mois d'août 1181, Raymond V, de l'avis des capitouls ou membres du conseil commun de la ville, fit d'excellents règlements pour sauvegarder la paix entre la maison com-

tale et tous les habitants de la cité; de plus, pour régler le salaire de divers corps d'état et la vente de certaines marchandises, en particulier celle du poisson, tel que saumon, truite et anguille. On voit, par ces diverses dispositions de police, que le conseil de ville n'était point étranger à cette époque à l'administration intérieure de la cité, et que le comte faisait tous ses efforts pour gagner l'affection du peuple : affection d'autant plus nécessaire que les armes du roi d'Aragon le pressaient vivement. Ce prince, en effet, se jeta dans le Toulousain avec une partie de son armée, vint camper sous les murs de la capitale, ravagea les environs, et passa ensuite en Aquitaine pour rejoindre le roi d'Angleterre son allié.

Ces guerres et ces dissensions continuelles favorisèrent beaucoup les progrès de l'hérésie. Le vicomte Roger contribua puissamment à les étendre, par la haine qu'il portait au comte de Toulouse. Alexandre III résolut alors d'envoyer un légat dans le pays : il choisit Henri de Château-Marcey, abbé de Claivaux, cardinal et évêque d'Albano, qui avait fait partie de la première mission. Celui-ci prit dans cette circonstance une marche toute différente : il s'adressa aux catholiques, ranima leur zèle par son éloquence, les engagea à prendre les armes et à le suivre; il forma un corps d'armée, se mit à la tête des troupes, et marcha droit au château de Lavaur, dont il fit le siége. Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi dont nous avons déjà parlé s'y étaient réfugiés, et, de là, prêchaient l'hérésie. Le cardinal Henri investit la place, et après une résistance assez grande de la part des assiégés, il s'en empara, grâce aux intelligences secrètes qu'il s'était ménagées auprès de la vicom-

tesse Adélaïde, femme de Roger II. Ce seigneur se soumit alors. Le cardinal exigea qu'il lui remît les hérétiques qui étaient en son pouvoir. Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi se convertirent; ils se firent chanoines, l'un de Saint-Etienne, et l'autre de Saint-Saturnin.

De Lavaur, le cardinal s'avança au-delà de Toulouse jusque sur les frontières d'Espagne; là, il fut joint par Etienne de Tournay, abbé de Sainte-Geneviève de Paris. C'est ce que nous apprenons d'une lettre que ce dernier écrivit en ces termes : « La crainte du danger imminent où je me » trouve exposé par les courses des voleurs, des cottereaux, » des Basques et des Aragonnais, fait que je supporte avec » moins de peine les fatigues du long et pénible voyage que » j'ai entrepris. Je suis l'évêque d'Albano par les montagnes » et les vallées, au milieu des déserts; je ne trouve partout » que des villes consumées par le feu ou des maisons ruinées..... On m'assure que je trouverai ce prélat au-delà » de Toulouse, près des Espagnols. » Etienne de Tournay écrivit une seconde lettre à Jean de Bellesmains qui venait d'être nommé au siége de Lyon : « J'ai eu, dit-il, en passant » dans ce pays lorsque le roi m'envoyait à Toulouse, une » image de la mort toujours présente devant mes yeux : j'y » ai vu les églises brûlées ou presque détruites, et les lieux » qui auparavant servaient d'habitation aux hommes, devenus la retraite des bêtes. » Ainsi se trouvent consignés dans l'histoire les hauts faits de l'hérésie des albigeois.

Le cardinal Henri termina sa légation et quitta les états du comte de Toulouse, qui vint à cette époque (1182) au secours du fils du roi d'Angleterre. Ce jeune prince voyait avec peine que son père, qui l'avait associé au trône, l'éloi-

gnât du gouvernement, tandis que ses deux frères Richard et Geoffroy administraient, l'un, le duché d'Aquitaine, et l'autre la Bretagne. Il demanda la Normandie, qui lui fut refusée. La division éclata alors entre les trois princes fils de Henri II; le jeune Henri et Geoffroy se liguèrent contre le duc d'Aquitaine. Le roi d'Angleterre, désirant terminer cette guerre qui affligeait son cœur paternel, entra dans l'Aquitaine, d'où il fut repoussé par les habitants qui prêtèrent serment de fidélité au jeune roi. Celui-ci, s'étant révolté contre son père, appela à son secours Philippe-Auguste, Raymond comte de Toulouse, et plusieurs autres grands vassaux.

Le pape Lucius avait succédé à Alexandre III. Au commencement de son pontificat, il approuva la donation qui fut faite à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières de celle de Venerque dans le Toulousain, dépendante de l'ordre de saint Benoît et dédiée à l'apôtre saint Pierre; il accorda aussi plusieurs privilèges à l'abbaye de Bolbonne, qui reçut de grands biens à la même époque de Bertrand de Nerag, pendant que celle de Feuillants était richement dotée d'une partie des moulins de *Ravidan* dans la personne de Théobald, son abbé, qui avait succédé à Raymond Ier.

La province d'Aquitaine vit, en 1183, le roi d'Angleterre et son fils se faire une guerre acharnée. Le premier appela à son secours le roi d'Aragon et plusieurs autres princes, qui vinrent le joindre dans le Limousin. Le 1er mars, il vint assiéger le château de Limoges, dont son fils prit la défense. Le 26 mai, le comte de Toulouse arriva à Uzerche, où il rencontra le jeune Henri qui était venu au-devant de lui, mais qui mourut peu de jours après à Martel, en pré-

sence de Raymond V et du duc de Bourgogne, témoignant un grand repentir de la guerre qu'il avait déclarée à son père. Ce prince avait choisi sa sépulture dans la cathédrale de Rouen, et c'est à ce sujet que le comte de Toulouse, de concert avec le duc de Bourgogne et l'évêque d'Agen, écrivit au pape pour lui rendre témoignage de la volonté du jeune Henri. La lettre de Raymond porte la suscription suivante : « Au très révérend père en J.-C. et seigneur Luce, par la » grâce de Dieu pontife des Romains, Raymond par la même » grâce duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de » Provence : salut..... »

Quelques circonstances de la guerre de Henri II roi d'Angleterre et de son fils nous sont indiquées dans les poésies de Bertrand de Born, guerrier et troubadour ; il était vicomte de Hautefort dans le Périgord, seigneurie qu'il partageait avec Constantin son frère. Bertrand, voulant posséder seul le manoir de ses aïeux, en chassa Constantin. Celui-ci appela à son secours le vicomte de Limoges, le comte de Périgord et Talleyrand seigneur de Montagnac. Ces seigneurs et Richard comte de Poitou vengèrent Constantin en saccageant les domaines de Bertrand. Le troubadour prit sa revanche par un *sirventes,* espèce de poésie héroïque consacrée aux actions d'éclat ; « Mon frère, dit-il, veut avoir » la terre de mes enfants. — Je le déclare, il s'en trouvera » mal, s'il veut disputer avec moi. Je créverai les yeux à » qui voudra m'ôter mon bien. La paix ne me convient pas ; » la guerre seule a le droit de me plaire. Ne rien craindre » voilà mon unique loi. Je n'ai égard ni aux lundis, ni aux » mardis ; les semaines, les mois, les années, tout m'est » égal..... Pour moi, faire provision de lances, de casques,

» d'épées, de chevaux, c'est ce que j'ambitionne. A tort ou » à droit, je ne céderai rien de la terre de Hautefort; elle » est à moi, et on me fera la guerre tant qu'on voudra... » Bertrand de Born devint le redoutable ennemi de Richard : il ligua contre lui plusieurs seigneurs; mais, triste jouet de la fortune, il vit bientôt les rois d'Aragon et d'Angleterre, ainsi que Richard qui avait fait la paix avec son père, venir assiéger son château et le forcer à se rendre. Dans sa colère, il publia un autre sirvente contre le roi d'Aragon dans lequel il lui reproche le parjure de Sanche, son frère, qui avait abandonné les intérêts du comte de Toulouse pour se liguer avec le roi d'Angleterre.

Nous possédons plusieurs poésies de Bertrand de Born, entr'autres, deux complaintes sur la mort du jeune Henri, des sirventes où il chante les guerres du roi d'Angleterre et de Philippe-Auguste. Il choisit pour la dame de ses pensées Menta ou Mathilde femme de Talleyrand, seigneur de Montagnac et frère du comte de Périgord, à laquelle il adresse plusieurs vers où il n'est question que d'éloges, de reproches, de jalousies, de protestations, de brouilleries et de réconciliations. Le Dante a mis Bertrand de Born dans son *Enfer* où il est condamné à porter entre ses mains sa tête séparée du tronc, pour avoir fomenté la guerre entre le roi d'Angleterre et ses enfants.

Le comte de Toulouse perdit, en 1183, Alberic Taillefer son second fils. Il avait épousé Béatrix, héritière du Dauphiné, et mourut sans enfants. Raymond, dans la crainte de voir passer cette province en des mains ennemies, hâta l'alliance de la veuve avec Hugues III duc de Bourgogne, qui, pour la contracter, répudia Alix de Lorraine, son épouse.

Au milieu de tous ces évènements, un nouveau monastère était fondé dans le pays de Comminges : c'était celui de la Bénédiction-Dieu ou de Nisors. Il fut établi, sous les auspices d'Arsius évêque de Comminges, par les religieux de l'abbaye de Bonnefont, sous la dépendance de Citaux et dans la ligne de Maurimont. Bernard, qui était sans doute religieux de Bonnefont, fut désigné pour le premier abbé. Les libéralités de Bertrand, seigneur de la Ille, contribuèrent puissamment à assurer l'avenir de cette maison ; il lui donna plusieurs terres dans le territoire de *Laserade*. Non seulement les seigneurs se montraient généreux envers les monastères, mais ils se retiraient quelquefois dans la solitude pour y embrasser la vie religieuse ; ainsi, au mois de septembre 1183, Arnaud-Guillaume Dalga prit l'habit de convers à Belleperche des mains de Bernard ; il céda de très grands biens au monastère, à condition que son fils serait admis au nombre des moines quand il aurait atteint l'âge prescrit. L'épouse d'Arnaud-Guillaume reçut des religieux de Belleperche 250 sols, à l'aide desquels elle embrassa la vie religieuse dans un couvent de l'ordre de Fontevrault, situé sur les rives de la Garonne, non loin de Belleperche, et que nous croyons être le prieuré de Lespinasse.

Les chanoines de Saint-Etienne eurent à cette époque quelques discussions avec Pierre de Saint-André, prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse. Nos chroniques ne nous apprennent pas quel en était le sujet. L'évêque Fulcrand et Bernard Gradac, prévôt de Saint-Etienne, intervinrent pour rétablir la paix. Cet acte de conciliation précéda de très près la mort de Pons de Monpezat,

abbé de Saint-Saturnin, qui eut pour successeur Guillaume de Cantés. Celui-ci joignit à la dignité abbatiale celle de prévôt de Saint-Etienne, car Bernard de Gradac mourut l'année suivante, et fut enseveli dans le cloître de Saint-Etienne, avec une inscription tumulaire.

En 1184, au mois de septembre, on tint une grande assemblée dans le cloître de la Daurade, sous la présidence de Guillaume III, prieur de cette église. Un citoyen de Toulouse nommé Bernard Mandataire et Guillemette sa femme avaient construit un hôpital et une église dédiée à sainte Radegonde, dans le territoire de Saint-Pierre des Cuisines. Leur intention fut de céder cet hôpital et ses dépendances à Saint-Pierre de Cluny et à l'abbaye de Moissac, à la charge par cette dernière d'y entretenir à perpétuité treize pauvres, dont deux prêtres, et les autres clercs ou laïques. En reconnaissance de cette donation, l'abbé de Moissac agrégea Bernard et Guillemette à la congrégation, et les rendit participants de toutes les bonnes œuvres qui se feraient dans son sein. Il prit pour témoins de ses engagements les abbés de Gimont, d'Eaunes, de Belleperche et de Grand-Selve, qui sans doute étaient présents à cette assemblée. L'abbé d'Eaunes dont il est ici question reçut en même temps un don pour son monastère d'une dame du pays nommée Assalite de Saint-Amans. L'hôpital de Sainte-Radegonde fut plus tard appelé *de la Mainadière*, nom qui dérive évidemment de celui de son fondateur..... Albert de Dieupentale donna aussi de vastes domaines situés dans cette seigneurie au monastère de Saint-Pierre de la Cour.

Fulcrand n'était pas moins généreux à l'égard des ab-

bayes, puisque, vers le commencement de l'année 1185, il céda à Guillaume abbé de Vajal les églises de Saint-Pierre de Canens et de Saint-Jean de Fageac.

Au mois de février, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon eurent une entrevue dans l'île de Gernica, et terminèrent leurs longues querelles par un traité solennel ; ils promirent de vivre désormais en bonne intelligence et de s'aider contre leurs ennemis communs. Ce traité, qui renfermait aussi d'autres conditions, fut passé en présence de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Barcelonne, et d'Ermengarde vicomtesse de cette première ville. De Gernica, Raymond se rendit à Nîmes, où il accorda, le 1er mars 1185, divers priviléges aux habitants et les exempta de *toste* et de *queste,* sorte de droits seigneuriaux.

L'histoire des évêques de Vaison nous révèle un fait qui paraît se rapporter à Raymond V, quoiqu'il soit possible de l'appliquer à son fils, qui portait peut-être aussi à cette époque le titre de comte de Toulouse ; il y est dit que le comte de cette ville avait dépouillé Bertrand de Lambesc, évêque de Vaison, de ses titres et de ses droits, et que Bérenger de Reillane, son successeur, excommunia le comte à Entrechaux, parce que ce seigneur avait élevé une forteresse à Vaison pour effrayer le pays ; que Raymond, irrité de cette excommunication, chassa l'évêque de Vaison du diocèse, et qu'enfin, quelques années plus tard, le comte de Toulouse rendit l'évêché et toutes ses possessions à Guillaume de Laudun, successeur de Bérenger. — Quoique ces faits aient échappé à nos chroniqueurs, ils n'en ont pas moins été attestés sous la foi du serment, en 1185, par d'irrécusables témoins.

La paix entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse ne fut pas de longue durée. Celui-ci ayant assiégé Carcassonne sur le vicomte Roger, Alphonse vint aussitôt à son secours, et força Raymond à lever le siége, pendant que Richard duc d'Aquitaine, à la tête d'une armée nombreuse, ravageait les terres du comte de Toulouse et lui enlevait plusieurs châteaux. Il paraît que ce dernier prince n'opposa aucune résistance à l'invasion de Richard, puisque au mois d'août 1187 il se rendit vers le Rhône, où il donna à l'abbaye de Franquevaux ce qu'il possédait dans le territoire de Fourques de la succession de feue Agnès, sa sœur. C'est le seul monument qui nous révèle l'existence de cette princesse. Nous ignorons si elle fut mariée ; cependant il ne faut pas la confondre avec une autre sœur du comte de Toulouse qui fut mère de Bernard de Comminges VI[e] du nom. Celle-ci, nommée Laurence, épousa Dodon, fils de Bernard V. Dodon, fatigué des grandeurs humaines, se retira à l'abbaye de Feuillants, où il mourut et où il fut inhumé. Il eut trois fils de la princesse de Toulouse : Bernard VI, qui lui succéda, Guy seigneur d'Aure, et un autre Bernard seigneur du pays de Savès dans le Toulousain. On lui donne encore pour enfants Roger comte de Pailhas, qui fut la souche des vicomtes de Couserans, et Arnaud seigneur de Dalmazan. Bernard VI comte de Comminges épousa Béatrix-Etiennette, fille de Centulle comte de Bigorre, dont il n'eut qu'une fille unique appelée Pétronille.

La présence de Dodon comte de Comminges dans l'abbaye de Feuillants fut pour cette maison la source de grands priviléges de la part du pape Grégoire. Ce pontife adressa, en 1187, une bulle très étendue à l'abbé et aux religieux

de Feuillants, dans laquelle 1° il place cette maison sous l'observance de Citeaux ; 2° il confirme ses priviléges et les donations qui lui ont été faites par la famille de Comminges et Raymond comte de Toulouse, qui lui a accordé le péage dans tous ses domaines et plusieurs maisons situées dans cette ville ; 3° il leur accorde la facilité de recevoir qui bon leur semblera dans leur abbaye, sans que personne puisse s'y opposer ; 4° il leur donne enfin des exemptions particulières et les place sous la juridiction immédiate du siége apostolique. Cette bulle, signée par douze cardinaux, fut délivrée à Ferrare. Il paraît que, dans la suite des âges, il s'éleva quelques doutes sur l'authenticité de ce monument, puisque Charles Bastard de Borbon, sénéchal de Toulouse, fut obligé de la garantir.

L'abbaye de Grand-Selve reçut, à cette époque, de très-grands biens de la libéralité de plusieurs seigneurs, entr'autres, de Gaston de Béarn, qui prit Fulcrand évêque de Toulouse pour témoin de sa donation, de Gautier de Terride et d'Indie sa femme, de Geraud de Ille, qui donna l'autorisation de couper tout le bois nécessaire dans l'étendue de ses domaines. Raymond V se montra aussi, l'année suivante (1188), bienfaiteur de cette maison, à laquelle il céda une portion de territoire pour la construction de quelques moulins près du château de Verdun. L'acte fut signé par Fulcrand. Cet évêque céda à Odon abbé de Bolbonne les prémices et les dîmes de toutes les terres relevant de son évêché qui pouvaient être cultivées par la main des moines. De concert avec ce même Odon et Guillaume de Cantès, prévôt de Saint-Etienne, il termina un procès qui existait entre les abbés de Combelongue et de Vajal. A l'exemple de Ful-

crand, le prévôt de Saint-Etienne accorda à Bolbonne les dîmes des terres qui relevaient de sa prévôté. Odon, par la vertu et la sagesse de son gouvernement, exerçait une grande influence sur les seigneurs du pays, puisqu'en 1188 il obtint d'Arnaud-Guillaume d'Artuin une entière liberté sur toutes ses terres, et qu'il termina un différend qui existait entre son abbaye et celle de Cuxa au sujet des dîmes de Trémes-Aigues.

Il reçut dans l'église de son abbaye la dépouille mortelle de Roger-Bernard comte de Foix, qui avait accepté, peu de temps avant sa mort, le gouvernement de Provence des mains du roi d'Aragon, son cousin germain. Il mourut dans les premiers jours du mois de novembre, et laissa de sa femme Cécile de Beziers, fille de Raymond Trincavel, deux fils et trois filles. L'aîné de ses fils, nommé Roger, mourut avant son père. Raymond Roger lui succéda. L'aînée de ses filles épousa Guillaume-Arnaud de Marquefave ; la seconde, Esclamonde, fut mariée à Jourdain II seigneur de l'Isle, et la troisième à Roger de Comminges vicomte de Couserans. Peu de jours après qu'il eut pris le gouvernement de ses états, Raymond-Roger, septième comte de Foix, confirma avec Raymond abbé de Saint-Antonin le pariage que son père avait déjà fait avec ce monastère, et fut bientôt le témoin de la guerre que Richard duc d'Aquitaine déclara au comte de Toulouse.

Celui-ci avait à son service un domestique nommé Seissun qui lui conseilla de faire arrêter plusieurs marchands aquitains qui commerçaient dans ses états. Après s'être ligué avec Richard d'Angoulême, Gaufred de Lusignan, et quelques autres seigneurs, il se mit à ravager les terres du duc.

Cependant Richard trouva le moyen de se saisir de Seissun et de le jeter en prison, où il fut cruellement traité. Raymond V usa alors de représailles : il fit arrêter deux chevaliers aquitains, Robert et Rodulphe Poër, qui revenaient du pélerinage de Saint-Jacques, et menaça Richard de les faire mettre à mort s'il ne lui rendait son prisonnier. Philippe-Auguste intervint, et les deux chevaliers furent délivrés moyennant rançon. Richard, indigné, se mit aussitôt à la tête d'un corps de ces brigands qu'on appelait *Barbançons*, se jeta en 1188 sur les états du comte, porta partout le fer et le feu, prit dix-sept châteaux, entr'autres ceux de Moissac et de Cahors, s'approcha de Toulouse après avoir ravagé ses environs et se disposa à en faire le siége.

Justement effrayé, le comte de Toulouse envoya des députés à Philippe-Auguste pour se plaindre des hostilités de Richard. — Comme le roi de France et celui d'Angleterre avaient pris la croix l'un et l'autre et devaient se rendre en Palestine pour s'opposer aux progrès du sultan Saladin, il avait été convenu entr'eux que toutes les querelles cesseraient depuis le moment de leur entrevue jusqu'à leur retour d'Orient. L'entreprise hardie de Richard était une infraction à cette trève, et Raymond s'en plaignit au roi de France. Celui-ci, peu content des raisons apportées par le roi d'Angleterre pour justifier la conduite de son fils, attaqua les états de ce dernier, soumit à ses armes le Berri, une partie de la Touraine et du Bourbonnais, entra même jusque dans le Querci, et reprit cinq châteaux dont le duc d'Aquitaine s'était emparé sur le comte de Toulouse. Richard se vit alors obligé d'abandonner le siége de cette ville pour marcher au secours de ses provinces envahies.

La marche des évènements détermina les combattants à tenir quelques conférences pour y traiter de la paix. La première eut lieu entre Gisors et Trie et n'aboutit à rien; la seconde eut lieu deux mois plus tard. Philippe offrit de rendre toutes les places qu'il avait soumises, à condition que Richard, de son côté, rendrait celles du comte de Toulouse. On ne put pas s'entendre, et les affaires se compliquaient: le roi d'Angleterre reprochait à son fils de lui avoir attiré cette guerre; et Richard, qui dans bien des occasions avait mécontenté son père, craignant d'être déshérité, chercha à se réconcilier secrètement avec Philippe, promettant de le prendre pour arbitre de ses différends avec Raymond V. La médiation fut acceptée.

Richard alors engagea son père à avoir une troisième conférence avec Philippe. Elle se tint en effet à Bon-Moulin et dura trois jours. Ce fut dans cette assemblée que Richard dévoila l'alliance secrète qu'il avait contractée avec Philippe, sur le refus qu'avait fait Henri de le faire reconnaître par tous ses vassaux en qualité d'héritier de la couronne. Le roi d'Angleterre se montra extrêmement irrité, et prit ses mesures pour repousser les entreprises de son fils et du roi de France. Richard garda toutes les places qu'il avait enlevées à Raymond; aussi ce dernier prince se vit-il en quelque sorte dépouillé par le monarque français, celui-là même qu'il avait appelé à son secours. Vers le mois d'août 1188, le comte de Toulouse se rendit à Nîmes, où il confirma certains priviléges en faveur des ouvriers maçons de cette ville.

Au mois de juin précédent, l'église de Comminges avait perdu Arsius son évêque, qui mourut en grande réputation

de sainteté, après sept années d'épiscopat. On lui donna pour successeur, l'année suivante, Raymond-Arnaud. Le nécrologe de Grand-Selve faisait mention de la mort d'Arsius, ce qui paraîtrait indiquer qu'avant sa promotion à l'épiscopat, il avait été religieux de cette maison, ou du moins l'un de ses bienfaiteurs. Le nécrologe de St-Etienne de Toulouse fait aussi mention à cette époque de la mort d'Auger I[er], évêque de Couserans, qui avait été chanoine et archidiacre de cette église. Il avait servi de garant, cette même année, pour une donation qu'avait faite Vital Dorader à Raymond III de Saint-Béat, abbé de Bonnefont. L'abbaye de Bolbonne reçut en ce temps-là des marques de la libéralité de Raymond-Roger comte de Foix, qui, pour honorer le tombeau de son père, accorda aux religieux de cette maison et à Odon leur abbé l'exemption de toute espèce de droits et redevances, tels que *questes* et *chevauchées*. Cette exemption affectait un hospice que Bolbonne possédait dans la nouvelle ville de Pamiers. Nous apprenons de cette charte, qui fut dressée au mois de novembre, qu'il existait alors une église dédiée à saint Jean dans cette nouvelle ville. Belleperche fut aussi enrichie par les soins de Gailhard, abbé de Saint-Théodard, qui, de concert avec ses religieux, lui céda plusieurs églises avec leurs nombreuses dépendances.

Au commencement de l'année 1189 et le jour des Rois, le comte de Toulouse présida dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines une grande assemblée où furent dressées deux chartes ; dans la première, Raymond V déclare que tous les hommes et toutes les femmes de la ville et du faubourg peuvent se fier à lui comme à leur bon seigneur. On a

conclu de ces paroles qu'il existait quelque désunion entre le comte de Toulouse et ses sujets. Le prince fait ensuite « défense à toute sorte de personnes de tuer aucun des ha-
» bitants, de les insulter, de s'élever contre eux et de leur
» causer le moindre dommage, avec promesse de ne leur
» faire aucun mal et de leur rendre justice suivant le juge-
» ment des *consuls,* et à leur défaut, des *prud'hommes* de
» Toulouse; d'exécuter enfin fidèlement ce que l'évêque,
» les consuls de Toulouse et Aymeri de Castelnau déci-
» deraient pour la punition de ceux qui auraient *excité la*
» *sédition*. Le prince ajoute : « Moi Raymond, comte, je jure
» sur les saints évangiles, de ma propre volonté et pour
» l'amour des Toulousains, d'observer toutes ces choses
» (quoique je ne sois tenu de le faire que parce que je le
» veux), sauf et réservé tous mes droits et domaines comme
» je les ai et les dois avoir. » Les consuls de la ville et du faubourg, ainsi que les principaux habitants, lui prêtèrent serment de fidélité et à ceux à qui il confierait le gouvernement de Toulouse, sauf leurs droits, coutumes et franchises.

Dans un second acte qui fut dressé le même jour et au même lieu, le comte fit serment de se désister de tout ce qu'il pouvait exiger, à l'occasion des querelles et des séditions qui s'étaient élevées dans cette ville, contre ceux qui y avaient pris part. L'évêque Fulcrand et les consuls de la ville et du faubourg déclarèrent après, *en jugeant,* que les serments et les associations qui avaient été faits entre les habitants étaient nuls, de même que ceux que le comte pouvait avoir faits. L'évêque donna ordre d'apporter dans trois jours tous les originaux de ces actes, sous peine d'ex-

communication contre ceux qui les retiendraient. D'après ces actes, il est certain qu'une sédition avait éclaté à Toulouse et qu'elle fut communément attribuée aux émissaires secrets qu'entretenait dans cette ville Richard duc d'Aquitaine. Nous trouvons encore ici l'évêque tenant le premier rang dans le conseil de la cité et *jugeant* lui-même les affaires civiles ou politiques : nouvelle preuve de sa souveraineté temporelle, modérée par le pouvoir des comtes.

Fulcrand confirma un accord qui fut passé, au mois de mai 1189, entre le prévôt de Saint-Etienne Guillaume de Cantès et Bernard prieur de Saint-Antoine du Salin, par lequel celui-ci s'engageait à ne donner la sépulture dans son cimetière et dans son église à aucun paroissien de la paroisse de la cathédrale. Un accord semblable fut aussi passé par le prévôt avec Blasini, prieur de Saint-Pierre et de Saint-Geraud. C'est ici l'un des plus anciens monuments qui nous restent relativement à ce prieuré. Raymond de Nus, abbé de Lézat, assista en qualité de témoin à ces accords. Il avait succédé à Guillaume de Castelnau.

Le comte de Toulouse se rendit, dans le mois de juin, à Saint-Gilles; ce fut là qu'il dressa une charte par laquelle il livrait à Guillaume, abbé de Saint-André d'Avignon, Bertrand Jordani fils de Bertand en qualité de religieux, et approuva la donation que fit ce seigneur à ce monastère de tout ce qu'il possédait au château de Pujault. Le comte confirma aussi la profession religieuse d'Isnard de Gargaïa qui appartenait à sa famille. En reconnaissance de ces donations, Guillaume paya cinq cents *sols raymondins*. Nous trouvons cette même famille de Jordani au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Calers ; elle céda à ce monastère

une terre nommée de *Ribera* ou de la Ribère, dans la personne de Nicolas qui en était abbé. Peut-être est-ce encore la même qui accorda à cette époque plusieurs possessions à Grand-Selve, dont Guillaume de Combanol était toujours abbé, et qui, cette année, fit en faveur de sa maison une transaction importante avec Porel d'Esparvero, seigneur du pays. De Saint-Gilles, le comte Raymond se rendit à Saint-Saturnin (aujourd'hui Pont-Saint-Esprit) sur le Rhône, et y donna tout le droit et le domaine qu'il possédait, soit par lui-même, soit par ses vassaux, dans le comté de Diois, à Aymar de Poitiers, qui lui en fit hommage.

Ce fut à Saint-Saturnin que Raymond V apprit la mort de Henri II, roi d'Angleterre, qui mourut à Chinon le jeudi 6 juillet 1189, et fut inhumé à Fontevrault. Richard, son succcesseur, s'aboucha aussitôt avec le roi Philippe-Auguste et ils convinrent qu'ils se mettraient en marche pour la Terre-Sainte au carême de l'année suivante. Ils firent conséquemment leurs préparatifs de voyage, et conclurent un traité de mutuelle défense. Le 4 mai 1190, Philippe écrivit à Raymond-Roger comte de Foix pour l'inviter à la croisade, le priant de lui amener toutes les troupes possibles et lui donnant rendez-vous à Gênes. Le comte de Foix se rendit à l'invitation du monarque et alla joindre ce prince dans ce port. Il fut suivi d'un grand nombre de ses vassaux, entre lesquels était Arnaud-Raymond d'Aspel, qui engagea une partie de ses biens pour fournir aux frais du voyage. Raymond-Arnaud était évêque de Comminges à l'époque du départ du comte de Foix. Il fit un accord avec Peyronne, abbesse de la Lumière-Dieu ou de Fabas, au sujet des dîmes et des prémices, qu'il abandonna sous la réserve d'une

rente annuelle d'*une livre de poivre* pour l'évêché et d'autant pour le chapitre de Saint-Gaudens. Ce document nous apprend qu'à cette époque il existait en ce lieu une célèbre collégiale.

Raymond V se trouvait au mois de septembre à Toulouse, puisqu'il y reçut les réclamations de Bernard de Montesquieu, prieur de la Daurade, qui, accompagné de ses religieux et d'un grand nombre de citoyens, vint déclarer solennellement au comte que ce monastère avait un droit acquis depuis Charlemagne à posséder un port sur la rive de la Garonne. Raymond confirma ce droit acquis. Peu de temps après, les religieux écrivirent au pape Clément III pour le prier de confirmer leurs priviléges. Par une bulle qui porte la date du mois de novembre 1190, le pape les confirma dans la possession de plusieurs églises situées à Toulouse et dans le diocèse : les églises de la Dalbade, de Saint-Pierre et de Saint-Martin, de Saint-Nicolas, la chapelle de Saint-Jacques, celle de Sainte-Marie construite dans la maison de Baranhon, l'église de Saint-Martial, celles de Saint-Jean de Saviniac, de Saint-Eleuthère, de Saint-Jean de Gorion, de Saint-Pierre de Quint, de Saint-Salvi, de Saint-Sulpice et de Sainte-Marie de Salvanés. On voit par là combien de richesses possédait alors le prieuré de la Daurade. La chapelle de Sainte-Marie dont il est ici question avait été construite par Brunus Baranhon dans sa propre maison, pour le service des lépreux.

Le comte de Toulouse avait fait sa paix avec le vicomte Roger : c'est ce qui paraît résulter des statuts que dressèrent en commun Raymond V et Guillaume Petri évêque d'Albi, par le conseil du vicomte de Beziers. Ces statuts

avaient pour objet de faire observer la paix dans le pays : — 1° les églises, les monastères, les lieux saints, les clercs, les marchands, les chasseurs, les pêcheurs, les chevaliers, les bourgeois, les paysans, sont tenus de garder la paix entr'eux ; 2° Raymond donne sauf-conduit, contre les entreprises des gens de guerre, à tous les laboureurs et à toutes les bêtes de labourage ou de charge qui porteraient le signe de la paix ; 3° on défend à tous les chevaliers et habitants du diocèse d'Albi de causer aucun dommage dans le Rouergue, le Toulousain et les autres diocèses voisins ; 4° on ordonne à tous les seigneurs particuliers de faire observer fidèlement cette paix à leurs vassaux. On voit par ces statuts, qui renferment encore d'autres articles, que les seigneurs étaient toujours en guerre, et que le peuple avait beaucoup à souffrir de cette division. Ces statuts portent la date de 1191. Le comte de Toulouse, l'évêque d'Albi et le vicomte Roger accordèrent vers le même temps aux religieux de l'abbaye de Candeil le privilége d'être crus en justice, dans toutes leurs affaires, sur leur simple serment, jusqu'à la somme de deux cent sols, soit en demandant, soit en défendant, sans qu'on pût leur opposer ni témoins ni titres.

Raymond V, à la fin de janvier, se rendit à Verdun-sur-Garonne, où il avait donné rendez-vous à Bernard comte de Comminges, fils de sa sœur, et à Jourdain III seigneur de l'Isle-Jourdain. Ces deux seigneurs étaient en guerre à cause de la possession des châteaux du Castéra, de Laserre, de Monfiel, de Saint-Thomas, et du droit de *guidage* sur le chemin de Saint-Jacques, depuis Toulouse jusqu'à Auch. Le comte de Toulouse, qui était seigneur de l'un et de l'autre,

parvint à concilier leurs intérêts. L'abbé de Grand-Selve fut témoin dans cet accord. La charte originale lui donne le nom de Garsias et d'autres auteurs celui de Combanol. Peut-être portait-il l'un et l'autre de ces noms. Cet abbé eut un différend avec Odon de Bolbonne qui fut terminé par l'intervention des abbés Aimery de Candeil, Jean de Lagarde-Dieu, Guillaume du Loc-Dieu et Bernard de Belleperche. Il reçut de Bernard d'Aurival la confirmation de toutes les donations que le père de ce dernier avait faites à Grand-Selve. Auger gouvernait alors l'abbaye d'Eaunes et Raymond de Nus celle de Lézat. Il est fait mention du premier dans une charte de Bombelle de Saint-Amans, qui peut-être possédait quelque château non loin de l'abbaye d'Eaunes, au lieu où l'on voit encore une ancienne église dédiée à saint Amans. Le second reçut un don de la part de Pons-Adémar de Rodelle, à la fête de S. Pierre et S. Paul.

En 1192, on vit paraître sous les murs de Toulouse le fils du roi de Navarre et le sénéchal de Gascogne, à la tête de huit cents chevaliers : ils allaient venger l'injure que ce dernier avait reçue du comte de Périgord, du vicomte de la Marche et de quelques autres seigneurs qui avaient ravagé les terres du roi d'Angleterre. Ils prirent divers châteaux aux environs de Toulouse, et en détruisirent quelques-uns. Cette rapide expédition donnerait lieu de penser que Raymond V avait fait cause commune avec le comte de Périgord contre le sénéchal de Gascogne. Quoi qu'il en soit, la guerre se ralluma à cette époque entre Raymond et Richard. Celui-ci avait été atteint de la peste en Palestine ; après sa guérison, il s'était embarqué à Saint-Jean-d'Acre, et n'osant pas entrer sur les terres du comte de Toulouse, il s'était jeté

sur les côtes de la Dalmatie. Il fut pris quelque temps après par le duc Léopold, qui le livra à l'empereur Henri VI, son ennemi.

Du château de Verdun, où il avait réconcilié les seigneurs de Comminges et de l'Isle, Raymond V était revenu à Toulouse, et se trouvait, à ce que nous croyons, au mois de mars en cette ville, lorsque le grand conseil des consuls eut à juger une affaire importante. Un certain Raymond Gautier possédait quelques terres sur la rive droite du fleuve de Garonne et exigeait des riverains quelques droits, sans aucun titre. Le conseil déclara qu'il y avait, dans le fait de Gautier, une véritable usurpation, et que ces rives étaient du domaine public depuis la porte de Vital de Carbonnel jusqu'à la pointe au-dessous du pré où le canal de fuite se joignait à la Garonne. Parmi les consuls désignés dans l'acte, on distingue Bertrand de Villeneuve, Pierre de Roaix, Pons de Saint-Romain, Arnaud Barravi, Raymond d'Escalquens, Raymond de Paléficat et Pierre Mauran.

Après la tenue de ce conseil de ville, Raymond se rendit avec son fils vers le Rhône pour y recevoir Bérengère de Navarre, femme du roi d'Angleterre, et Jeanne sœur de ce prince, veuve de Guillaume II roi de Sicile. Elles s'étaient rendues en Palestine avec le roi d'Angleterre, et étaient revenues en Europe, emmenant la jeune fille du roi de Chypre. Elles se rendirent à Rome, où le pape Célestin III les reçut et les fit conduire par un cardinal jusqu'à Marseille. Le roi d'Aragon, qui était alors dans ses états, les accompagna jusque sur les frontières des domaines de Raymond V. Le fils de ce prince, dégoûté de Béatrix sœur du vicomte de Beziers, lui proposa de se faire religieuse, lui

promettant de pourvoir à tous ses besoins. Béatrix accéda à ses propositions et se retira dans le cloître. Le jeune prince épousa alors la fille du roi de Chypre, qui était appelée Bourguigne ; son père était Amauri de Lezignan, et sa mère Esquive d'Ybelin, parente de Raymond au quatrième ou cinquième degré. Ce mariage fut célébré en 1193.

Peu de temps après, Raymond V termina certains différends qu'il avait depuis longtemps avec Nicolas évêque de Viviers. Le comte de Toulouse se plaignait de ce que l'évêque étendait beaucoup trop son autorité dans le pays au préjudice de la sienne. Robert, archevêque de Vienne, fut choisi pour arbitre. Ils se rendirent tous dans un bourg situé entre Saint-Andéol et le château de La Palud ; là, il fut stipulé que Raymond renoncerait pour lui et ses successeurs, en faveur de l'évêque et de son Eglise, à tous les droits qu'il prétendait sur la ville de Viviers ; que ce prélat céderait, de son côté, au comte le droit que l'église de Viviers avait sur le château de la Gorepierre et qu'il donnerait cent marcs d'argent.

Le comte de Toulouse terminait à peine ces différends, que les hostilités recommencèrent entre le roi d'Aragon et lui. Ce fait nous est révélé dans une charte donnée par le le premier à Huesca, au mois de juin 1193, en faveur de Raymond-Roger comte de Foix. Ce seigneur était de retour de la Terre-Sainte et s'était rendu à la cour d'Alphonse II, son oncle. « J'approuve et je confirme, dit le roi dans cette charte, toutes les conventions que le comte Pierre a faites avec vous. » Ce comte était Pierre de Lara, en faveur duquel la vicomtesse Ermengarde s'était démise de sa vicomté de Narbonne. Il s'était étroitement uni à Raymond-Roger et

l'avait appelé à sa succession s'il venait à mourir sans enfants, tant pour la vicomté de Narbonne que pour la suzeraineté sur les pays de Fenouillèdes et de Pierre-Pertuse qu'il tenait des comtes de Barcelonne, ses ancêtres. L'une des conditions qu'apporta le roi d'Aragon à l'approbation de ces accords, c'est que Raymond-Roger ferait la guerre au comte de Toulouse et à ses successeurs.

Nous trouvons à cette époque plusieurs donations importantes faites à quelques monastères du pays toulousain : ainsi, au mois d'avril, Raymond Forz céda à Odon, abbé de Bolbonne, tous les droits dont il jouissait sur l'abbaye de Notre-Dame de Vajal. Dès ce moment, cette dernière maison vécut sous la dépendance de la première. Bernard-Amart de Saurède céda à Arnaud-Gaubert abbé de Belleperche, qui avait succédé à Bernard, la terre de Graissonnes, en présence de Geraud de Labarthe, archevêque d'Auch, et Bernard de Sabarra, évêque de Lectoure.— Arnaud de Beziers céda aussi l'église de Saint-Béat en présence de Raymon-Arnaud, évêque de Comminges. L'histoire ne nous dit pas en faveur de qui fut faite la cession de ce prieuré.

Le 29 mai de l'an 1194, Raymond V comte de Toulouse donna en fief, en qualité de comte de Melgueil, à Guillaume VIII seigneur de Montpellier, le château de Frontignan ; il lui céda aussi tous les droits qu'il pouvait avoir sur le château d'Omelas et toutes les terres qui en dépendaient. Guillaume, de son côté, promit par serment au comte de n'exiger à l'avenir aucun nouveau droit dans tout le pays de Substancion. Raymond jura d'accomplir toutes les promesses qu'il avait faites à ce seigneur. Nous ignorons le lieu où fut passé cet accord. Raymond se rendit ensuite à Nîmes,

où il accorda aux habitants de cette ville, le 14 de septembre, la permission de s'entourer de murailles et de fossés, avec les mêmes immunités pour les frais de justice dont jouissaient ceux du château des Arènes. Cette concession fut le dernier acte de la vie de Raymond V : il mourut vers la fin de cette année à Nîmes, à l'âge de soixante ans, et fut inhumé dans le cloître de la cathédrale. Son tombeau a été détruit avec l'église dans les guerres de religion.



LIVRE XX.

DEPUIS LA MORT DE RAYMOND V, EN 1194, JUSQU'A L'ÉLECTION DE RAYMOND DE RABASTENS, EN 1202.

Les anciens historiens ont fait un grand éloge de Raymond V ; ils l'ont représenté comme un prince plein de bravoure. Ses exploits militaires, sa prudence, son affabilité, sa grandeur d'âme le rendirent supérieur à tous les princes de son temps. Ses sentiments personnels sur l'hérésie des albigeois nous sont révélés dans la belle lettre qu'il écrivit à l'abbé de Clairvaux. Les guerres continuelles qu'il eut à soutenir détournèrent son attention des progrès de cette hérésie. Ces guerres ayant épuisé ses finances, il oublia les droits de la justice en s'emparant du trésor de l'abbaye de Saint-Gilles, dont il se servit pour soudoyer ses troupes. Excommunié à cause de sa téméraire entreprise, il revint à résipiscence, à la prière de Hugues, abbé de Bonneval, religieux d'une vie exemplaire. On raconte que ce saint personnage, s'étant rendu à St-Gilles, y célébra les SS. mystères, et qu'après la messe il montra au comte et à l'assemblée un pain d'une éclatante blancheur ; qu'ayant prononcé sur ce pain la formule de l'excommunication, il devint noir et répandit une insupportable odeur ; qu'ayant ensuite prononcé sur ce même pain les paroles de l'absolution, il revint à son premier état. On ajoute qu'à la vue de ce prodige,

Raymond se jeta aux pieds de Hugues, reconnut sa faute, et restitua à Saint-Gilles tous les biens qu'il avait usurpés.

. La répudiation qu'il fit de la reine Constance et un penchant trop ardent pour les femmes pèsent sur sa mémoire. Il se montra généreux envers l'Eglise; les abbayes de Bonnecombe en Rouergue et de la Garde-Dieu en Querci reçurent des témoignages de sa munificence ; il accorda à la ville de Toulouse de grands priviléges, et rendit plusieurs ordonnances pour le règlement de la police. Tous ses actes sont empreints d'une grande douceur, à l'exception de ceux qui regardent les hérétiques, car il avait condamné au supplice du feu tous les albigeois qui seraient trouvés dans Toulouse ainsi que ceux qui leur donneraient asile, après avoir confisqué les biens des autres. Sa cour fut brillante, animée et chevaleresque ; il accueillit tous les troubadours, les combla d'honneurs et de biens, et favorisa ainsi, comme nous le dirons plus tard, le développement de la poésie provençale.

Raymond V eut trois fils de la reine Constance : Raymond, qui lui succéda; Albéric Taillefer, qui épousa Béatrix héritière du Dauphiné et mourut sans postérité, et Baudouin. Il eut aussi de la même princesse une fille nommée Adélaïde qui épousa Roger II vicomte de Beziers, et une autre qui épousa un des frères de Dodon comte de Comminges. Il laissa une fille naturelle nommée Indie qui se maria, en 1203, avec Guillabert de Lautrec, et en secondes noces (1206) avec Bernard Jourdain seigneur de l'Isle.

Raymond VI prit possession des états de son père le 6 janvier 1195. Il était né le 28 octobre 1156, et avait 38 ans quand il commença à régner. A l'âge de seize ans (1172),

il épousa en premières noces Ermessinde de Pelet comtesse de Melgueil, qui mourut six ans après son mariage (1178). Quelque temps après, il se maria en secondes noces avec Béatrix, sœur de Roger II vicomte de Beziers ; il en eut une fille nommée Constance, qui épousa en premières noces Sanche VI roi de Navarre, par qui elle fut répudiée, et en secondes noces Bernard de Sauve, dont elle eut six enfants. Raymond VI répudia Béatrix et épousa en troisièmes noces Bourguigne de Chypre.

A peine arrivé dans la capitale de ses états, Raymond VI convoqua dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines les consuls et les principaux habitants de la cité et reçut leur serment de fidélité, que ceux-ci lui prêtèrent, sauf leurs droits, usages, coutumes et franchises. Le comte jura, à son tour, de garder ces coutumes, et confirma tous les privilèges que son père et son aïeul avaient accordés à la cité, en particulier la sauvegarde qui portait exemption de leude et de péage et qui réglait les frais et amendes de la justice criminelle, excepté les homicides, les traîtres, les voleurs et les adultères qu'il se réserva de punir.

Richard, roi d'Angleterre, avait enlevé le Querci à Raymond V, à la réserve des abbayes de Figeac et de Souillac, qui étaient demeurées sous le pouvoir de Philippe-Auguste parce qu'elles étaient royales. Ce prince, désirant l'agrandissement de Raymond VI, son cousin germain, lui donna ainsi qu'à ses héritiers, en augmentation de fief et hommage, *la garde* de Figeac avec tout le droit, le domaine et la puissance qu'il y avait. Cet acte porte la date du mois de février 1195 et mit Raymond VI en possession d'une partie du Querci. Ce prince fit, au mois de mai suivant, un voyage

dans le Bas-Languedoc et en Provence ; en effet, il accorda quelques priviléges aux habitants de Nîmes, donna en fief, en sa qualité de comte de Melgueil, le lieu de Boutounet (près de Montpellier) à Raymond de Lambert, et conclut un traité avec Guillaume IV comte de Forcalquier. Par ce traité ils se promirent par serment un secours mutuel envers et contre tous, et de veiller à la conservation de leurs domaines.

Bernard de Montesquieu, prieur de la Daurade, exerçait aússi à Toulouse sa souveraineté. Il donna en fief, à un citoyen nommé Bernard, une partie de la rive du fleuve de Garonne pour y construire des moulins, se réservant la dixième partie de la pêche qui serait faite dans le fleuve. L'abbaye de Sorèze était alors gouvernée par Bertrand de Pierrelate, qui afferma certains domaines dépendant de l'abbaye à Guillaume Palaysin, prieur de Saintes-Puelles. Nous apprenons de cet acte qu'il existait à cette époque un prieuré au lieu où furent ensevelies ces saintes filles qui avaient pris soin de la dépouille mortelle du premier évêque de Toulouse.

Le comte de cette ville était encore aux environs du Rhône, où il se rendit coupable de certains excès contre plusieurs églises dépendant de l'abbaye de Saint-Gilles. Ces excès furent poussés si loin, que le pape Célestin III se crut obligé d'écrire à Raymond VI une lettre comminatoire ; le pontife s'exprimait ainsi : « A notre cher fils le noble comte
» de Toulouse, salut. — Avant d'être élevé sur le siége apos-
» tolique, nous portions une sincère affection à votre père,
» d'illustre mémoire. Depuis notre élévation, nous étions
» animés à votre égard des mêmes sentiments ; mais ce que

» nous avons appris sur votre compte arrête dans son cours
» l'effusion de notre cœur. On nous a dit que vous aviez
» détruit l'église d'Aspiran et les bâtiments qui en dépen-
» daient, ainsi que celle de Sieurat ; que vous aviez dévasté
» toutes leurs terres, et dépouillé l'église de Saint-Amans
» de ses biens ; que vous vous étiez emparé des moulins et
» des moissons ; que vous aviez porté la témérité jusqu'à
» attaquer l'abbaye de Saint-Gilles, qui ne dépend que de
» nous, en construisant une forteresse, au grand détriment
» de l'abbé et des religieux. Sachez que nous regardons
» comme faites à nous-même toutes ces injures ; en consé-
» quence, nous mandons à Votre Seigneurie de les réparer
» au plus tôt, sous peine d'anathème. Si vous vous montrez
» rebelle, nous avons donné ordre aux archevêques de
» Bourges, de Narbonne, d'Arles et d'Aix, et à leurs suffra-
» gants, de vous excommunier avec tous vos officiers et vos
» fauteurs ; de jeter l'interdit sur vos états ; de faire renou-
» veler, tous les dimanches, l'anathème avec les cierges allu-
» més et au son des cloches dans toutes les églises de leurs
» diocèses, et de défendre de célébrer les Offices divins dans
» tous les lieux où vous vous trouverez, jusqu'à ce que vous
» ayez pleinement satisfait. Enfin, soyez assuré que, si vous
» persévérez dans votre malice, nous délions vos sujets du
» serment de fidélité. » — Le château que Raymond avait fait construire sur les terres de l'abbaye de Saint-Gilles portait le nom *Mirapetra*. Ce seigneur, n'ayant eu aucun égard aux menaces pontificales, fut bientôt après excommunié.

Cette conduite du comte de Toulouse à l'égard de l'abbaye de Saint-Gilles ne s'accorde guère avec les dispositions dont il était animé au sujet de la conservation de la paix

dans la province : car le premier canon du troisième concile de Montpellier, qui fut tenu en 1195, ordonne l'observation exacte de cette paix, d'après la volonté du *seigneur comte de Toulouse*. Celui-ci se rendit, vers l'automne de cette année, sur les frontières du Querci, pour s'opposer au roi d'Angleterre qui s'était emparé de quelques places. Sur ces entrefaites, Richard et Philippe-Auguste traitèrent de la paix. Par cet accord, Richard céda à Philippe tout ce qu'il avait en Auvergne, et Philippe rendit à Richard Issoudun, Grassac dans le Berri et Souillac dans le Querci avec toutes leurs dépendances. Le comte de Toulouse ne fut point étranger à ces accords. « Le comte de Saint-Gilles et moi, disait Ri-
» chard, conserverons réciproquement tous les domaines
» que nous possédions la veille de Saint-Nicolas ; je forti-
» fierai toutes les places que je jugerai à propos dans ces
» domaines comme dans ceux qui m'appartiennent en pro-
» pre, et le comte de Saint-Gilles pourra faire la même
» chose dans les siens. Si le comte ne veut pas être compris
» dans cette paix, le roi de France ne le secourra pas contre
» moi ; il me sera permis de ravager ses états, et de lui faire
» tout le mal que je pourrai. Si je voulais, au contraire,
» retenir les conquêtes que j'ai faites tandis que le comte
» de Saint-Gilles voudrait faire la paix, je serai obligé de
» lui rendre tout ce que j'ai pris sur lui depuis la veille
» de Saint-Michel, et il en sera de même de ce comte. Si,
» enfin, ce prince refuse la paix, je ne ferai aucune entre-
» prise contre lui tant qu'il voudra s'en rapporter au juge-
» ment du roi de France. »

Cet article ne fut point accepté par le comte de Toulouse. Du reste, la paix fut bientôt rompue entre Richard et Phi-

lippe-Auguste. Lassé de toutes ces guerres, Raymond VI envoya en ambassade Guillabert, abbé de Castres, auprès du roi d'Angleterre pour lui faire des propositions, qui furent acceptées. D'après les conventions, Richard renonça à toutes ses prétentions sur le comté de Toulouse, et restitua à Raymond le Querci ; il lui donna sa sœur Jeanne en mariage, avec l'Agenais pour dot de la princesse. Afin d'épouser Jeanne, sa quatrième femme, Raymond répudia Bourguigne de Chypre, sous prétexte qu'ils étaient parents du quatrième au cinquième degré. Elle se retira alors à Marseille, y épousa, huit ans après sa répudiation, Gaucher de Montbelliard, chevalier français qui s'était croisé pour passer en Terre-Sainte, partit avec lui pour l'Orient et en eut plusieurs enfants. Elle n'en avait donné aucun au comte de Toulouse.

Au commencement du mois de février de l'année 1196, l'évêque Fulcrand, le prévôt de Saint-Etienne Guillaume de Cantès et le chapitre de la cathédrale cédèrent, à titre de bail, à Gautier de Noër l'église de ce lieu, à condition que ce seigneur choisirait un chapelain pour desservir cette église, et que ce chapelain recevrait la juridiction de l'évêque pour y exercer son ministère et y travailler au salut des âmes. A la même époque, les moines de Notre-Dame de Vajal se soumirent à l'abbaye de Boulbonne dans la personne de Dominique II, qui mourut bientôt après et eut pour successeur Bérenger II. Auger, abbé d'Eaunes, augmenta les revenus de son monastère en recevant les dîmes de l'église d'Asque.

Au mois d'octobre, Raymond VI se rendit à la cour d'Angleterre et y épousa solennellement la princesse Jeanne.

Elle avait alors 31 ans et était veuve de Guillaume II roi de Sicile : voilà pourquoi elle garda toujours le titre de reine. Le 12 novembre, il convoqua une grande assemblée des consuls au nombre de dix-huit, au cloître de l'église de Notre-Dame de la Daurade, dans la salle du prieur, reconnut qu'il n'avait sur eux aucun droit de *queste*, de *toste*, d'albergue et de prêt, à moins qu'ils ne le lui permissent volontairement, et confirma tous les priviléges et usages de la cité, ainsi que l'avaient fait son aïeul et son père. Parmi les membres du conseil de la cité, on distingue Raymond de Castelnau, Jourdain de Villeneuve, Hugues de Roaix, Adémar de Pont, Pierre-Raymond d'Escalquens, Guillaume de Gardouch et Atton de Toulouse.

Raymond VI, par son mariage avec Jeanne d'Angleterre, vit augmenter ses domaines de tout l'Agenais situé sur les deux rives de la Garonne, et rentra en possession de ses anciens états que Richard avait usurpés depuis longtemps. Il fut délivré à la même époque d'un voisin redoutable dans la personne d'Alphonse II roi d'Aragon, qui était mort à Perpignan le 25 avril 1196, et qui fut inhumé dans l'abbaye de Poblet.

Devenu maître du Querci, Raymond se rendit, en 1197, à Moissac, où, par un acte solennel, il promit une entière protection aux habitants, reçut ensuite dans le cloître de l'abbaye le serment de leur fidélité, et autorisa toutes leurs coutumes. Ces coutumes avaient été rédigées par Bertrand, abbé du monastère, et Bertrand de Fumel. Elles renferment sept articles ; on y trouve les châtiments qui devaient être infligés à certains crimes. De Moissac, le comte de Toulouse se rendit à Grand-Selve où, en présence de Guillaume

seigneur de Montpellier, il confirma tous les priviléges que son père avait accordés à cette maison, dont Hugues était alors abbé.

Un nouveau monastère s'éleva, en l'année 1197, dans le Toulousain : nous voulons parler de l'Oraison-Dieu, dont Bernard VI comte de Comminges devint comme le fondateur. Cette maison fut d'abord habitée par des religieuses de la Lumière-Dieu ou de Fabas. Les comtes de Toulouse lui cédèrent plusieurs domaines. Fulcrand, évêque de cette ville, est mentionné dans la charte que Bernard de Comminges octroya en faveur du nouveau monastère de l'Oraison-Dieu et de celui de Saint-Laurent de Goyon.

Au mois de juin, Raymond, se trouvant au château de Beauvoisin, près de Nîmes, exempta les chanoines de la cathédrale de tous frais de justice lorsqu'ils plaideraient devant lui et ses barons, reconnut ensuite que ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'avait eu aucun droit d'albergue sur l'église de Nîmes, et confirma plusieurs priviléges en faveur de quelques corps d'état. Il est dit dans cette charte qu'elle fut donnée pendant le siége du château de Beauvoisin. Nous ignorons quelles furent et la cause et les suites de ce fait d'armes. La reine Jeanne se trouvait en même temps à Beaucaire, où elle donna le jour, dans le mois de juillet, à un prince qui fut nommé Raymond comme son père.

Celui-ci était absent de Toulouse lorsque son viguier y fit une ordonnance, de l'avis des consuls et du commun conseil de la ville et des faubourgs, sur les moyens que les créanciers devaient employer pour se faire payer de leurs débiteurs. Nous apprenons d'une autre ordonnance de la même date qu'il existait trois endroits différents dans la cité (à St-

Pierre, à S[t]-Geraud et à S[t]-Saturnin) où se trouvaient les mesures en pierre servant à la vente des noix et des grains, et que ces mesures devaient être faites sur le modèle exact d'autres mesures de cuivre adoptées pour le commerce.

Vers la fin de l'année 1197, Raymond VI se rendit à Montpellier pour y favoriser le mariage de Bernard VI de Comminges avec Marie, fille de Guillaume VIII seigneur de Montpellier. Cette princesse avait été mariée en premières noces à Barral vicomte de Marseille, qui mourut peu de temps après son mariage. Bernard de Comminges avait deux femmes encore vivantes quand il épousa Marie de Montpellier : la première était Béatrix de Bigorre, qu'il avait répudiée à cause de parenté ; la seconde était Comtors de Labarthe, dont il se sépara pour le même motif. Il se présenta devant Raymond-Arnaud évêque de Comminges, dans l'église de ce lieu, et prouva sa parenté avec Comtors. Cette dame ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, l'évêque prononça la sentence de séparation, qui fut aussitôt confirmée par l'archevêque d'Auch.

Les noces de Bernard et de Marie furent donc célébrées à Montpellier, en présence de Raymond VI et des évêques de Comminges et de Toulouse. Guillaume donna en dot à sa fille deux cents marcs d'argent et les habits de noces; Bernard céda à Marie la jouissance pendant sa vie du château de Muret et de ses dépendances. Le comte de Toulouse, Vital de Montaigut et quatre autres seigneurs promirent par serment que Bernard observerait ces choses ; l'archevêque d'Auch et les évêques de Comminges et de Toulouse promirent, de leur côté, qu'ils excommunieraient Bernard et jeteraient l'interdit sur ses terres en cas d'infraction de ces

conditions. Nous croyons que Comtors de Labarthe, qui fut ainsi répudiée, était alliée ou parente de l'évêque de Comminges, qui portait le même nom. Ce prélat est souvent mentionné dans diverses chartes de Bonnefont et de Lézat. Il avait reçu, des mains d'un seigneur du pays nommé Pons de Montargon, un testament par lequel celui-ci devait instituer pour son héritière l'Eglise de Comminges.

L'évêque Fulcrand était encore à Montpellier lorsque Bernard III succéda, dans la prévôté de Saint-Etienne, à Guillaume de Cantès. La commanderie de Saint-Jean de Jérusalem devait payer une rente annuelle de sel au chapitre. Le payement de cette rente éprouvant quelques difficultés, Bernard fit valoir ses droits auprès du commandeur de Montaigut, qui s'engagea à la payer, et en fixa le terme au samedi avant le dimanche de la Passion.

Fulcrand était de retour à Toulouse au commencement de l'année 1198, puisqu'au mois de janvier il assista comme témoin à une donation faite à Grand-Selve par Esquirols de Montpuy. Il exempta, vers le même temps, Sanche abbé de Gimont des dîmes et prémices que cette abbaye devait lui payer, et confirma les religieux dans la possession des églises de Mazères et de Notre-Dame de Cahuzac, près de Gimont. On trouve dans cette charte la signature de Sparagus, archidiacre de Saint-Etienne, qui succéda à Bernard III.

A cette époque, Raymond-Roger comte de Foix, signala la valeur de ses armes dans une querelle qu'il avait avec le comte d'Urgel. Celui-ci, nommé Armengol II, avait cédé à Arnaud vicomte de Castelbou sa seigneurie d'Andorre. Le clergé d'Urgel, et en particulier l'évêque Bernard Castillo, se trouvèrent blessés de cette concession. Castillo, ayant ap-

pelé à son secours Raymond-Roger, lui promit la seigneurie d'Andorre. Le comte rétablit bientôt les affaires et réclama l'exécution des promesses qu'on lui avait faites ; mais Castillo était mort, et Pierre d'Urgio, son successeur, était peu disposé à céder à Raymond-Roger la seigneurie d'Andorre. Ce prince, irrité, rassembla un corps de troupes, assiégea Urgel, la prit, la livra au pillage, dévasta la cathédrale, et fit prisonniers les chanoines. On ignore quelle fut la suite de cette expédition, qui dura assez peu de temps puisque, au mois de mars, Raymond-Roger assista à la consécration solennelle de l'église de Bolbonne, en présence de Fulcrand évêque de Toulouse, de Laurent évêque de Couserans, et d'Esclarmonde sa sœur. Il accorda, à cette occasion, de très grands priviléges à cette abbaye, qu'il déclare avoir été fondée et dotée par ses ancêtres, et où ils avaient choisi leur sépulture. Mascaros, archidiacre de l'Eglise de Toulouse, avait sans doute accompagné Fulcrand à Bolbonne, puisque son nom se trouve dans la charte de Roger de Foix.

Peu de jours après la consécration de l'église de Bolbonne, Raymond VI, accompagné de la reine Jeanne, se rendit à la cour de Richard son beau-frère, et, le 29 mars, célébra au Mans les fêtes de Pâques ; de là, il partit pour le Vivarais, où il fit un traité avec Nicolas évêque de Viviers, au sujet de quelques différends qui existaient entr'eux touchant le domaine et la juridiction du pays. Ayant reçu en fief de l'évêque et de son chapitre la moitié du château de l'Argentière, Raymond, peu de temps après, se rendit à la cathédrale de Viviers et fit hommage à saint Vincent qui en était le patron du nouveau fief qu'il venait de recevoir. Il est dit dans l'acte que, pendant que Raymond baisait l'autel,

l'évêque tenait la chaîne qui était pendue au col de ce prince.

Le 12 janvier 1198, Innocent III succéda à Célestin III. Le 12 avril, le nouveau pape écrivit à frère Reignier, son légat dans la province, pour lui ordonner de lever l'excommunication dont Raymond VI avait été frappé à cause des excès qu'il avait commis contre l'abbaye de Saint-Gilles. Cette excommunication fut donc levée, sur la promesse que fit le comte de Toulouse de réparer ses torts.

Dans ce même temps, vers le mois d'octobre, Raymond-Roger de Foix céda à Raymond, abbé de Saint-Antonin de Frédelas, un château situé près de la ville de Pamiers et appelé Castlaro (*Castela*). Ce château avait été construit depuis longtemps pour la défense de la ville.

Un monument historique de la même époque nous révèle l'existence d'une abbaye ou prieuré à Rieux, petite ville de l'Occitanie située à quelques milles seulement de Toulouse. Nous y trouvons que Bernard, prieur de Rieux, donna à Raymond, abbé de Bonnefont, six vaches. Il est possible que ce simple prieuré dépendît de l'ordre de Citeaux, et eût quelque rapport avec l'abbaye de Feuillants située sur le territoire de cette ville. Cette dernière maison était encore gouvernée par Théobald Ier, qui rendit participant des prières et des suffrages de son monastère un seigneur nommé Frugerius. Un autre seigneur du nom de Guaraud de Saint-Marcel fit aussi une transaction au sujet de quelques domaines ou de quelques rentes avec Raymond de Nus abbé de Lézat. Les monastères s'entr'aidaient alors ; ainsi, Guillaume-Robert, abbé du Mas-Garnier, accorda à Arnaud, abbé de Grand-Selve, l'autorisation de construire des moulins sur la Garonne, ainsi que le droit de pêche.

Le 4 novembre, le pape Innocent III écrivit à Raymond VI la lettre suivante :

« Celui qui règne dans les cieux a daigné éclairer votre » esprit de sa vraie lumière, et vous faire rentrer dans » l'unité de l'Eglise, dont vous aviez été séparé à cause de » vos fautes. Relevez-vous donc avec courage ; effacez par » un acte méritoire le souvenir de vos faiblesses. Pour » stimuler votre indifférence, songez que le Seigneur est » tombé encore au pouvoir de ses ennemis, que son héritage » a été envahi ; portez donc votre croix avec lui, et marchez » pour sa défense. Si l'intérêt de la religion ne vous touche » pas, laissez-vous du moins exciter par l'exemple d'Al-» phonse votre aïeul..... Nous vous exhortons donc à » prendre la croix et à passer au-delà des mers pour y » combattre les barbares païens...... Si vous ne pouvez » y aller vous-même, comme il conviendrait à un grand » prince, envoyez de nombreux soldats à votre place, et » Dieu vous bénira. »

Le comte fut peu touché des exhortations du pontife. A peine eut-il reçu l'absolution de son excommunication, qu'il augmenta les fortifications de *Mirapetra* à Saint-Gilles, ce qui obligea les religieux à porter contre lui de nouvelles plaintes. Vers la fin de l'année, il se rendit à Nîmes et y fit expédier une ordonnance pour régler l'élection des quatre consuls de cette ville. Cette ordonnance fut rendue dans le palais de l'évêque.

Il paraît qu'à cette époque Raymond-Roger se trouvait encore en guerre avec Bernard VI comte de Comminges, puisqu'il existait des engagements entre le comte de Foix et les chevaliers de Ganac, seigneurs du pays, par lesquels

ceux-ci s'engageaient à le servir dans cette guerre, et le comte à les défendre contre Bernard de Comminges. Cet acte porte la date du mois de novembre 1198.

L'année suivante, il s'éleva certains différends entre Raymond VI et plusieurs de ses vassaux dont il avait reçu quelque insulte. La reine Jeanne, princesse prudente et courageuse, entreprit de les réduire. Elle se mit à la tête de ses troupes, se présenta devant le château de Caser, où s'étaient renfermés les seigneurs de Saint-Félix, et en fit le siége; mais, trahie par les siens, elle se vit obligée de fuir; on mit le feu à son camp, et elle eut beaucoup de peine à se sauver. Indignée de la lâche trahison dont elle avait été l'objet, elle se disposait à aller solliciter quelques secours auprès de Richard son frère, lorsque ce prince fut tué, le 6 avril 1199, au siége du château de Chalus en Limousin.

Jeanne se mit en route et arriva à Fontevrault, où elle avait été élevée dans sa jeunesse. Peu de mois après, elle se rendit à Rouen pour y voir son frère Jean-Sans-Terre, successeur de Richard. Etant tombée dangereusement malade en cette ville et sentant arriver sa fin prochaine, elle envoya chercher la prieure de Fontevrault pour qu'elle lui donnât l'habit religieux. Dans la crainte que cette prieure n'arrivât trop tard, elle conjura l'archevêque de Cantorbery de le lui accorder. Le prélat refusa d'abord; mais elle fit tant d'instances qu'il se vit obligé de la vouer à Dieu et à Fontevrault, en présence d'Eléonore sa mère, de l'abbé de Turpenay, et de plusieurs religieuses. Voulant donner à Fontevrault les dernières marques de sa munificence, elle céda mille sols angevins de rente sur ses

salines d'Agen aux religieuses, pour l'usage de leur cuisine, en présence d'Hubert, archevêque de Cantorbery, et de Wautier, archevêque de Rouen. Elle dût être profondément affligée avant sa mort de la longue résistance qu'opposait son époux aux ordres du pape. Innocent III, voyant que le comte de Toulouse refusait de détruire le château de Mirapetra, ordonna, le 13 de juillet, à Imbert *de Aquaria* archevêque d'Arles, et à frère Raynier légat du saint-siége, de l'obliger à détruire cette forteresse.

Cependant la reine Jeanne s'approchait du terme de sa course. Les chroniques de Fontevrault affirment qu'elle fut favorisée d'une vision céleste de la mère de Dieu, et qu'ayant à subir les dernières tentations de l'esprit des ténèbres, elle prit son voile et s'écria : *Je suis religieuse de Fontevrault, je ne te crains pas !*..... Elle expira dans les sentiments de la plus haute piété, le 24 septembre 1199. Mathilde, sixième abbesse de Fontevrault, l'assista à sa mort et prit soin de ses funérailles. Quand elle eut expiré, on ouvrit son corps pour en retirer l'enfant qu'elle portait, et qui vécut assez de temps pour recevoir le baptême. Ce jeune prince fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Rouen. Quant au corps de la princesse, Mathilde l'accompagna à Fontevrault ; il fut inhumé dans le chœur des religieuses, à côté du roi Henri II son père et de Richard son frère.

Peu de temps après la mort de la reine Jeanne, mourut aussi Adélaïde de Toulouse, veuve de Raymond-Roger II vicomte de Beziers, sœur de Raymond VI, et fille de Raymond V. Elle fut inhumée au monastère de Cassan au diocèse de Beziers. C'était une femme aimable et gracieuse ;

elle portait le nom de comtesse de Burlats, parce qu'elle était née dans ce château, situé en albigeois sur l'Agout. Elle a été surtout célébrée et chantée par un poète provençal, Arnaud de Marviel, né au château de ce nom en Périgord. D'abord clerc de notaire, il voulut tenter fortune. Doué d'une belle figure et ne manquant pas d'esprit, il se présenta à la cour d'Adélaïde et lui adressa quelques chansons. Dans une de ces pièces qui porte le nom de *la Franca captenenza*, il osa lui découvrir sa passion. Adélaïde lui donna des habits, des chevaux et des armes. Malheureusement pour le troubadour, Alphonse II roi de Castille, qui avait quelque inclination pour la comtesse, lui fit donner son congé; de là, des chansons nouvelles où il exhale ses regrets. Sur la fin de sa vie, devenu plus sage, il composa un *Ensenhamen,* où il paraît se repentir de toutes ses folies.

Dans cet *Enseignement,* Arnaud de Marviel s'élève contre les grands et les nobles, qui donnaient toujours des preuves multipliées de leur munificence envers l'Eglise. Ainsi, Bernard Delterral céda à Vital, deuxième abbé de Nizors, plusieurs droits sur ses domaines; Guillaume de Montron devint aussi le bienfaiteur de cette maison; Guillaume de Galobe des Amans, Amaury seigneur de Montréal et de Laurac donnèrent plusieurs domaines à Bolbonne; Raymond de Nogarède abandonna à Arnaud, abbé de Calers, toutes les dîmes de Saint-Julien de Just-Mont; Sanche de Lugas et Dominique Dels enrichirent l'abbaye de Grand-Selve de plusieurs possessions. Cette abbaye était alors gouvernée par Amalric, ancien abbé de Poblet en Catalogne, qui reçut, l'année suivante, de Bernard abbé d'Agen,

l'église de Mazères; il devint plus tard abbé général de Citeaux. Geraud de Saint-Marcel accorda aussi à l'abbaye d'Eaunes quelques terres dans la personne de Hugues Ier qui en était abbé, et qui fut choisi pour arbitre dans un différend qu'avaient entr'eux les religieux de Feuillants et de Bonne-Combe.

Telles furent les donations dont la libéralité des seigneurs enrichit les abbayes situées en partie dans les états de Raymond VI. Ce prince, au commencement de l'année 1200, se rendit à Perpignan, où il fiança Eléonore, sœur de Pierre II roi d'Aragon, qu'il n'épousa que trois ans après à cause de sa jeunesse, et qui fut sa cinquième femme. Peu de temps après, il eut une entrevue avec Jean, roi d'Angleterre, son beau-frère, et lui fit hommage de l'Agenais et du Querci que Richard avait donnés à Jeanne, sa sœur, en constitution de dot. Il fut stipulé que, lorsque le jeune Raymond serait majeur, il posséderait ces domaines, sous la condition de foi et hommage au roi Jean son oncle, et que, s'il venait à mourir sans enfants, ils rentreraient dans la maison de Toulouse.

Pendant l'entrevue de Raymond et de Jean-Sans-Terre, les consuls de Toulouse tinrent, au mois de mars, une assemblée générale dont l'objet était de régler la manière dont on pouvait prêter de l'argent aux fils de famille. Certaines conditions justement sévères furent apportées à ces sortes de prêts, afin d'arrêter le cours des spéculations honteuses que les prêteurs pouvaient faire sur l'âge des emprunteurs.

Au mois de septembre, le comte de Toulouse assista, en qualité de principal témoin, au testament de Jourdain II

seigneur de l'Isle. Ce seigneur avait épousé Esclarmonde de Foix, et avait eu de cette dame trois fils et trois filles. Il donna à Bernard-Jourdain, l'aîné, la ville de l'Isle et le château du Castera; Jourdain, le second, eut quatre châteaux, savoir : les châteaux de Verfeil, de Thil, de Cambiac et de Launac. Les châteaux de Grez et de Pelleport devinrent la propriété du troisième, appelé Othon, avec la moitié du Gimoëz; l'autre moitié devait être partagée entre Bernard-Jourdain et Jourdain. Il donna à Esclarmonde, son épouse, deux mille sols morlanais à prendre sur le château de Thil; à sa fille Escaronne, neuf mille sols melgoriens à prendre sur le château du Castera; à sa fille Obice, six mille sols melgoriens à prendre sur le château de Mérinvielle; à sa fille Philippe, six mille sols melgoriens. Bertrand évêque d'Agen, Othon de Montaut, Izarn de Verfeil, Raymond-Roger comte de Foix, assistèrent à cet acte. Les trois fils de Jourdain II formèrent trois branches différentes; Bernard-Jourdain continua celle de l'Isle. Ce dernier épousa, en 1206, Indie, fille naturelle de Raymond V et veuve de Guillabert de Lautrec. Jourdain fut la souche des seigneurs de Launac. Othon-Bernard laissa aussi des enfants. Esclarmonde, après la mort de Jourdain II, se retira auprès du comte de Foix, son frère.

Au mois d'octobre, l'Eglise de Toulouse perdit Fulcrand son évêque. Peu de jours avant sa mort, il avait renoncé par acte public, entre les mains de Guillaume abbé de Saint-Saturnin, au repas annuel que les chanoines de cette église étaient obligés de lui donner. Il occupa pendant vingt ans l'évêché de Toulouse. Guillaume de Puylaurens nous dit que ce prélat vivait fort sobrement dans sa maison

épiscopale, comme un simple bourgeois, du revenu de ses fermes et de son four. Il ne voulut jamais prendre aucune part aux dîmes que les chevaliers et les monastères percevaient. Vivant sans défense, il était obligé, pour visiter son diocèse, de se placer sous la protection immédiate des seigneurs dont il parcourait les terres. Les nombreux routiers que le comte de Toulouse avait appelés d'Espagne pour soutenir ses guerres, rendaient peu sûres les courses épiscopales de Fulcrand. Il se montra plein de piété et de désintéressement; mais son caractère un peu faible laissa à l'hérésie un trop libre cours dans son vaste diocèse.

Avec Fulcrand finit, pour l'Eglise de Toulouse, le douzième siècle de l'ère chrétienne. Pendant cette longue période, la maison comtale de Toulouse se montra toujours la plus puissante, soit par les brillantes qualités de ses comtes, soit par l'étendue de ses domaines qui étaient plus vastes que ceux mêmes des rois de France. Ils étaient bornés, à l'orient, par les Alpes; au midi, par la Méditerranée, les Pyrénées et la Durance; à l'occident, par le duché de Gascogne; au nord, par l'Isère, la Dordogne et les montagnes d'Auvergne.

La cour des comtes de Toulouse était très brillante; ils avaient un connétable, un chancelier chargé d'expédier leurs chartes et de les sceller de leurs sceaux; des viguiers et des sous-viguiers rendaient la justice; l'administration des domaines des comtes était dévolue aux baïles ou baillis. — Au XII[e] siècle, et sans doute aussi avant cette époque, la ville de Toulouse possédait un conseil ou chapitre, composé des capitulaires ou capitouls, dont le nombre variait suivant les circonstances; de deux juges, de deux avocats,

et des principaux bourgeois de la cité. Ce conseil suprême était présidé par le comte ou ses viguiers.

Autour de la maison de Toulouse, on voit graviter les anciennes maisons de Barcelonne, de Trincavel, de Foix, de Comminges, de Melgueil ou Substancion, de Narbonne. Parmi les vicomtés, on distinguait celles de Toulouse ou de Bruniquel, de Solignac, de Lautrec, de Fenouillèdes, de Saur, de Gimoëz ou de Terride, et celle de Minerve. Les seigneurs d'Uzès, d'Alais, d'Anduze, de Sauve, de Lunel, de Sabran, et de l'Isle-Jourdain, étaient les vassaux immédiats des comtes de Toulouse.

Le pouvoir temporel des évêques fut plus étendu au XII[e] siècle qu'aux siècles précédents; ils parvinrent à se soustraire à la dépendance des seigneurs séculiers, et finirent par exercer une autorité spéciale sur les terres de leurs Eglises. L'exercice le plus haut de leur souveraineté était la justice qu'ils rendaient à leurs vassaux. La liberté qu'avaient acquise les diverses églises à cette époque n'empêchait les seigneurs laïques de s'emparer de la dépouille des évêques que pendant les vacances des siéges. Ceux-ci, du reste, favorisaient quelquefois ces usurpations, en donnant en fief ou en engageant les biens ecclésiastiques entre les mains des seigneurs temporels. Ces cessions et ces engagements plaçaient souvent les évêques dans des positions difficiles; ainsi Fulcrand se vit obligé de plaider contre son chapitre pour avoir une portion comme les autres chanoines; et par un accord qui porte la date du 7 septembre 1200, il renonça à tout ce qui pouvait lui revenir du chapitre, à l'exception d'une livre de pain et d'une pinte de vin.

Ordinairement les gentilshommes n'étaient tenus qu'à la fidélité et au service militaire envers leurs seigneurs. Les amendes, les confiscations, le droit de vendre et d'acheter le sel et les émoluments des greffes formaient les droits domaniaux des grands seigneurs, ainsi que la fabrication des monnaies et les péages.

Les mariages, les successions, les donations entre vifs, les subtitutions, et en général la plupart des contrats, étaient réglés par la loi romaine ; une grande partie des biens était possédée *en alleu,* c'est-à-dire sans aucun service féodal. Dans les donations faites aux églises, le donataire livrait une modique somme au donateur, comme pour rendre l'acte plus valable. Quelquefois les donateurs, soit hommes, soit femmes, stipulaient qu'ils pourraient se rendre religieux : ce qui se faisait ordinairement à l'article de la mort, ainsi que l'exécuta Jeanne, comtesse de Toulouse.

Malheureusement, les grands seigneurs, au XIIe siècle, vengeaient eux-mêmes leurs propres querelles à main armée : de là, d'interminables guerres qui désolaient toutes les provinces. Il fallut créer des asiles dans les églises, dans les monastères, dans les châteaux et villages qu'on fonda à cet effet, et auxquels on donna le nom de *Salvetat.*

La noblesse était alors établie ; elle comptait dans ses rangs des chevaliers (*milites*) qui se livraient à l'exercice des armes et aux fonctions de la judicature, et des écuyers (*scutiferi*) qui n'avaient pas encore reçu la ceinture militaire. Les sceaux dont les grands seigneurs se servaient pour donner une certaine autorité à leurs chartes, précédèrent les armoiries. Déjà, au XIIe siècle, la maison comtale de Toulouse portait la croix vidée, pommetée et cléchée. Quant aux évé

ques, des sceaux de cette époque nous représentent leur image ou celle du patron de l'église, et leur nom en exergue.

Au commencement du XIIe siècle, et un peu avant, on trouve un corps distingué d'ecclésiastiques et de nobles qui est appelé le *tiers-état*. Ce corps, composé en grande partie de bourgeois, forma les *communes* dans les principales villes, et à Toulouse le *chapitre* ou conseil commun. Les membres de la commune étaient électifs. Dans le Languedoc, les communes furent établies par les comtes, qui les dotèrent de beaucoup de priviléges, et dans le reste de la France, par les rois.

L'époque qui nous occupe vit fleurir la poésie provençale dans tout son éclat, surtout à la cour du *bon Raymond V* comte de Toulouse, qui accueillait avec grâce et liesse les joyeux troubadours, entr'autres Pierre Rogier, natif d'Auvergne, qui, de chanoine de Clermont, se fit jongleur. Toulouse donna le jour à quelques poètes célèbres. Nous distinguons Pierre Vidal, fils d'un pelletier de cette ville, qui poussa le délire poétique jusqu'à l'extravagance. Une calomnie qu'il se permit à l'égard de la femme d'un chevalier de Saint-Gilles lui attira un terrible châtiment : il eut la langue percée. Guéri par les soins d'Hugues de Baux, il s'attacha à cette illustre maison. Adélaïde de Roquemartine, femme de Barral vicomte de Marseille, ayant eu à se plaindre de lui, il se vit obligé de se retirer à Gênes, où il composa des chansons sur sa disgrâce. Il accompagna le roi Richard en Palestine, et de là se rendit en Chypre, où on lui fit épouser une grecque qu'on lui fit croire être descendue des empereurs d'Orient. Pierre Vidal se crut empereur lui-même, et se livra, dans cette idée, à toute

sorte de folies. A son retour, ayant appris la mort du *bon comte Raymond,* il s'habilla de noir, fit couper la queue et les oreilles à ses chevaux, laissa croître ses ongles et sa barbe, et voulut que tous ses domestiques en fissent autant. Il quitta cependant le deuil, à la prière du roi d'Aragon, qui l'engagea à reprendre la lyre du poète. Pierre obéit, et consacra ses chants à Etiennette, femme du seigneur de Penautier, qu'on appelait « la Louve (*Loba*) de Penautier. » Pour lui plaire, il se revêtit d'une peau de loup et se mit à courir à travers les montagnes, où il fut chassé par les bergers et mordu par les chiens. Pierre Vidal mourut dans les premières années du treizième siècle. Le recueil de ses ouvrages contient plus de soixante pièces. Celle qui lui fait le plus d'honneur, est un *Conte* où il donne d'excellents avis à un jongleur. Il composa aussi une *Nouvelle* dans le goût des Orientaux.

Pierre Raymond, autre troubadour, était fils d'un bourgeois de Toulouse ; il était sage et spirituel ; il vécut et composa une grande partie de ses chansons dans les cours des rois d'Aragon, du seigneur de Montpellier et de Raymond V. Il mourut à Pamiers. Nous comptons encore au nombre des troubadours toulousains Pierre Guillems, homme courtois et affable, dont les vers sont emphatiques. On possède peu d'ouvrages de ce poète.

En ce temps-là vivait aussi à l'ombre du cloître, dans l'abbaye de Grand-Selve, avec ses deux fils, Foulquet de Marseille, dont le nom occupe presque la moitié du siècle suivant. Il eut pour père Alphonse, génois d'origine, qui était venu se fixer à Marseille. Foulques devint, après la mort d'Alphonse, héritier d'une immense fortune. Ayant

préféré le commerce des muses et des grands à celui que son père avait laissé à sa famille, il parut d'abord à la cour, un peu galante, de Barral vicomte de Marseille, dont la femme, Azalaïs de Roquemartine, excita les chants du jeune troubadour. Il porta ensuite tour à tour ses respectueux hommages aux pieds de Laure de Saint-Julien, de Mobile de Pontevès, et d'Eudoxie femme de Guillaume de Montpellier. Parmi ses pièces de poésie, on remarque celle qui a pour titre *Amour et Merci*. La fameuse bataille d'Alarcos, dans laquelle Alphonse fut vaincu par le Miromolin d'Afrique, inspira à Foulques des chants héroïques pour ranimer le courage des soldats chrétiens.

Tout-à-coup une tristesse profonde s'empara de l'esprit du troubadour. La perte récente de tous les princes qu'il avait aimés jeta sur sa vie un voile sombre : il résolut de quitter le monde. Ayant engagé sa femme à marcher sur ses traces, il abandonna toutes les richesses de la terre, et vint frapper aux portes de Grand-Selve, qui s'ouvrirent devant lui et ses deux enfants. Peu de temps après sa profession religieuse, il devint abbé du Torronet, au diocèse de Toulon. Sa vie cénobitique se traduisit en une réaction éclatante contre sa vie mondaine ; il apporta dans sa nouvelle existence une certaine âpreté de zèle qui était comme l'écho des sentiments intimes de repentir qui l'animaient. Aimeric gouvernait, à cette époque, l'abbaye de Grand-Selve. Il est fait mention de cet abbé dans un acte par lequel Ratier, Pons de Castelnau et Fortanier de Lalanne cédèrent quelques domaines à ce monastère. L'église de Toulouse vit un de ses enfants monter alors sur le siége épiscopal de Toulon : c'était Pierre Ransin, qui avait em-

brassé la règle des ermites de saint Augustin. Il existe quelque rapport entre cette élection et celle de Foulques à l'abbaye du Torronet, au même diocèse : ce qui ferait supposer que ces deux personnages étaient liés d'amitié.

Au mois de janvier 1201, Raymond VI se trouvait à Carpentras, où il reçut l'hommage de Guillaume-Pierre de Bedoin ; de là, il se rendit à Narbonne, où il donna à l'abbaye de Moissac la justice haute et basse du lieu de Catalens. Il entra bientôt après dans le comté de Foix et s'empara du château de Saverdun. Voici à quelle occasion. Raymond-Roger, de qui dépendait ce château, refusa de rendre hommage pour ce lieu au comte de Toulouse. Ce refus était d'autant plus frappant qu'Arnaud de Villemur, qui le possédait sous la mouvance du comte de Foix, rendit son hommage, en qualité d'arrière-vassal, à Raymond de Toulouse. Celui-ci fit valoir ses droits par la force. On attribue à cet incident l'alliance que firent alors le vicomte de Beziers et le comte de Foix contre celui de Toulouse, alliance par laquelle Raymond-Roger de Beziers appela à sa succession Raymond-Roger de Foix, son cousin, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants. Nous apprenons que, peu de temps après, l'affaire du château de Saverdun fut terminée par l'entremise de Bertrand comte de Comminges et de quelques jurisconsultes qui s'assemblèrent à Toulouse. Le comte de Foix fut condamné à prêter hommage à Raymond et à réédifier la tour et le château.

Après avoir terminé l'affaire de Saverdun, Raymond VI se rendit à Saint-Saturnin-du-Port, et vers le mois de mai il passa un accord avec Hugues V, abbé de Cluny. Il paraît que le comte de Toulouse avait rendu de grands services

à cette abbaye, puisque, par reconnaissance, Hugues lui donna en fief, ainsi qu'à ses successeurs, un emplacement dans la ville pour y construire un palais, à la charge de payer une redevance. De son côté, Raymond fit hommage à l'abbé de Cluny, et confirma une ancienne transaction que son père avait faite autrefois avec le monastère de Saint-Saturnin.

Pendant l'absence de Raymond, l'Eglise de Toulouse fut agitée par de tristes dissensions. Après la mort de Fulcrand, le siége épiscopal demeura quelque temps vacant. Le chapitre de la cathédrale, s'étant divisé sur le choix du sujet à élire, quelques-uns des chanoines portèrent leurs voix sur Raymond-Arnaud, évêque de Comminges, qui avait été chanoine de Toulouse ; quelques autres élurent Raymond de Rabastens, archidiacre d'Agen. Les deux élus eurent recours au souverain pontife, qui désigna les abbés de Grand-Selve et de Belleperche pour examiner leurs prétentions réciproques. En attendant la décision des commissaires, Raymond de Rabastens s'installa à l'évêché et commença à en percevoir les fruits. A force d'intrigues, il parvint à détacher du parti d'Arnaud de Comminges les chanoines qui avaient voté en faveur de ce dernier, et il fut reconnu évêque de Toulouse à l'unanimité des suffrages. A peine eut-il été nommé évêque, que des plaintes graves furent portées contre lui au siége apostolique. Innocent III chargea l'évêque de Limoges et les abbés de Grand-Selve et de la Couronne de procéder aux investigations sur la conduite de ce prélat. Après un sérieux examen, son élection fut confirmée, et nous le voyons figurer en qualité d'évêque de Toulouse, au mois de décembre 1202, dans une charte

par laquelle Jean, hospitalier de l'hospice de Saint-Antoine hors la porte du Château-Narbonnais, et sa femme Sibile se consacrent au service des pauvres. Nous croyons que cet hospice était différent du prieuré de Saint-Antoine, situé non loin du Château, et que Raymond de Nus, abbé de Lézat, céda à Vital Portaire pour qu'il le possédât à vie.



LIVRE XXI.

DEPUIS L'ÉLECTION DE RAYMOND DE RABASTENS, EN 1202, JUSQU'A L'ARRIVÉE DE MILON EN FRANCE, EN 1209.

Le nouvel évêque de Toulouse appartenait à la maison seigneuriale de Rabastens, maison qui, dans la personne de Pilfort, son chef, fit en 1202 un accord avec les consuls de Toulouse. Ce seigneur, suivi de ses chevaliers, de ses vassaux et des habitants de Rabastens, fit une incursion sur le territoire de Toulouse et y commit quelques excès ; aussitôt les consuls assemblèrent les *communes* et se rendirent, à la tête des troupes, au lieu de Saint-Bas sur l'Agout, afin de poursuivre les agresseurs et venger l'injure que Toulouse avait reçue. Ils étaient sur le point de passer l'Agout lorsque Pilfort vint se soumettre, et promit par serment de s'en rapporter au jugement du comte de Toulouse, qui était alors absent. Ricault, son viguier, reçut le serment de Pilfort. On peut conclure de ces faits que les Toulousains, en l'absence même des comtes, avaient le droit de faire la guerre ; que, dans ces guerres, c'étaient les *capitouls* qui étaient à la tête des troupes ; que ces magistrats traitaient aussi de la paix, soit avec, soit sans la participation du comte.

Ils firent, à cette époque, plusieurs bons réglements pour l'administration. Le premier avait trait à la manière dont on devait rendre la justice à l'égard de ceux qui, habitant

hors le consulat, avaient offensé quelque citoyen de Toulouse ; le second avait rapport à l'exportation des grains ; le troisième, le plus important de tous, regardait les femmes de mauvaise vie, qui devaient être chassées de la ville dans certains cas.

Vers l'automne de cette année, Raymond VI se rendit à Toulouse et en repartit bientôt après pour la Provence. Au mois de décembre 1202, il fit un accord avec Bertrand de Pierrelate, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Celui-ci, du consentement des chanoines de son église et des chevaliers de Saint-Paul, promit à Raymond de le servir *en plaid et en guerre*, puis il embrassa le comte pour marque de sa fidélité. Raymond l'embrassa à son tour, et lui promit protection pour lui, son Eglise et les domaines qui lui appartenaient.

Il était encore sur les bords du Rhône lorsqu'il apprit la captivité de Raymond-Roger comte de Foix, que le comte d'Urgel retenait dans les fers. Roger faisait toujours la guerre à ce dernier seigneur. Pour fortifier son parti, il fit alliance avec Arnaud vicomte de Castelbon ou de Cerdagne, et maria son fils aîné Roger-Bernard avec Ermessinde, fille de ce vicomte. Celui-ci donna en dot à sa fille la comterie de Caboed et la vicomté de Castelbon ; Roger assigna pour douaire à sa belle-fille le Lordadois et tout le pays situé jusqu'aux Pyrénées. Après cette alliance, Raymond-Roger passa les montagnes, se joignit au vicomte de Castelbon et à divers seigneurs catalans, et livra bataille au comte d'Urgel le 26 février 1203. Le succès ne favorisa pas ses armes, et il fut fait prisonnier par son adversaire, ainsi que cinquante chevaliers et cinq cents fantassins de son armée.

Au mois de mars de cette année, eut lieu à Toulouse une grande et imposante assemblée, dont nous allons ici rapporter l'acte principal.

« Qu'il soit connu de tous que Pierre de Castelnau et » maître Raoul, légats du pape Innocent III, en présence » des consuls de Toulouse et de plusieurs notables et pru- » d'hommes, avant que les consuls et les habitants fissent » serment de soutenir la foi catholique, tous en général et » chacun en particulier ont confirmé, au nom du pape, tous » les priviléges, coutumes et libertés des Toulousains, décla- » rant que ce serment ne porterait jamais préjudice à ces li- » bertés et à ces usages. » Après cette déclaration, les légats, en réclamant le serment de foi catholique, affirmèrent que ceux qui le prêteraient seraient regardés comme fidèles chrétiens. Il fut également stipulé que si quelqu'un avait pratiqué l'hérésie avant le serment, il ne pourrait être inquiété, mais qu'il serait regardé comme excommunié s'il refusait de prêter ce serment.

Cet acte fut passé en présence de Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse, de Guillaume de Cantés, abbé de Saint-Sernin, des baïles et des viguiers de Raymond VI, et de plusieurs notables et bourgeois de la ville. L'évêque de Toulouse avait reçu la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain. C'est ce qu'il faut conclure de la lettre qu'écrivirent au chapitre de Narbonne les commissaires du pape, et qui était conçue ainsi : « La vacance du siége de Toulouse a » été suivie de dissensions et de querelles qui ont longtemps » duré. Après de grandes disputes, on a élu unanimement » Raymond, archidiacre d'Agen, qu'on avait calomnié en

» cour de Rome ; ce qui a engagé le pape à nous commettre le soin de cette affaire. Ayant procédé à la commission avec toute la diligence possible, nous n'avons rien trouvé qu'on pût opposer à l'élection de Raymond : elle s'est faite d'un commun accord. Cet ecclésiastique étant capable d'occuper dignement le siége de Toulouse, nous l'avons confirmé, et avons envoyé l'élu à Narbonne pour s'y faire sacrer par son métropolitain : c'est pourquoi nous vous exhortons à faire en sorte que votre archevêque fasse cette consécration, ou du moins son vicaire, avec le nombre ordinaire de ses collègues, afin que l'Eglise de Toulouse ne souffre pas un plus long préjudice. »

Cette lettre indique qu'à cette époque Raymond de Rabastens était sacré ; il prend, en effet, le titre d'évêque dans une donation que Sparagus, prévôt de Saint-Etienne, fit, dans le mois de mars, à Geraude, prieure de Longages, et au prieur Laurent de l'église de Sainte-Catherine, pour la sépulture des religieuses et des converses seulement, à condition que le curé élu par la prieure serait institué par le chapitre (1). Ce même prévôt confirma aussi aux reli-

(1) Cet oratoire était situé au faubourg St-Michel. Le titre de *cure* fut aboli. En 1528, on transforma en un hôpital pour les lépreux les anciens bâtiments construits auprès de l'oratoire. La compagnie des *Radeliers* s'y réunissait pour célébrer la fête de sainte Catherine. On exposait à la vénération publique une belle relique de sainte Camélie, vierge et martyre du territoire de Mirepoix. Cet oratoire était desservi par un chapelain. Le dernier fut M. l'abbé Laurens. Cette chapelle a été complètement détruite. On a bâti sur ses ruines deux maisons sous le nº 86. Au grand faubourg, il existe une rue qui porte le nom de Ste-Catherine.

gieux de Feuillants la donation de l'église de Saint-Saturnin de *Pissinas* qui leur avait été cédée par Bernard III, son prédécesseur dans la prévôté.

L'abbaye de Bonnefont reçut aussi à cette époque des marques de la libéralité de Raymond-Arnaud, évêque de Comminges. Ce prélat lui céda, dans la personne de Dominique, son abbé, toutes les dîmes et prémices du lieu de Gonad. Il déclare que cette donation n'est qu'une confirmation de celle qui avait été déjà faite par Bertrand de Villemur, évêque de Toulouse, avec le consentement du chapitre de Saint-Etienne, sous la redevance d'une rente annuelle de deux sols toulousains. Au nombre des témoins de cet acte, on trouve Raymond Garcias, prêtre et chanoine de Saint-Gaudens, ce qui prouve qu'à cette époque il existait un chapitre, ou collégiale, établi dans cette église.

Au mois d'octobre, Raymond-Roger vicomte de Beziers, à la prière de Guillaume Roberti, abbé de Grand-Selve, confirma tous les priviléges que son père et Trincavel son aïeul avaient accordés à ce monastère; il donna aussi, quelque temps après, *en franc alleu*, à l'abbaye de Bolbonne et à Bérenger Valard son abbé, une maison située dans le faubourg Saint-Vincent de Carcassonne.

Pendant que le vicomte de Beziers dotait les abbayes du pays toulousain, Raymond VI confirmait à Nîmes un diplome que Charles-le-Simple avait accordé au monastère de Psalmodi; il maintenait Hugues de Laudamon, *vestiaire* de l'église de Nîmes et prieur de Saint-Saturnin de Cauvisson, dans les priviléges dont lui et ses prédécesseurs avaient joui dans ce château; il confirmait enfin à Montfavez, près d'Avignon, les priviléges que le comte

son père avait accordés autrefois aux frères du pont d'Avignon.

Le comte de Toulouse fut témoin à Nîmes de la mort de Pons, frère naturel de son père ; il était fils d'Alphonse Jourdain, qui eut quelques enfants illégitimes. Pons fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, ainsi que l'atteste son épitaphe rapportée par plusieurs auteurs.

De Montfavez, Raymond se rendit à Toulouse et y conclut, dans le château Narbonnais, le mariage d'Indie, sa sœur naturelle, avec Guillabert, fils de Pierre-Ermengaud de Lautrec. Indie reçut pour dot cent marcs d'argent que son beau-père hypothéqua sur le château de Fiac en Albigeois. Après les accords, Raymond se rendit à Bessières sur le Tarn et y donna des lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Candeil. De Bessières, il partit pour Castelsarrasin, où il fit expédier de semblables lettres pour les habitants de la ville de Cahors.

Ce seigneur, au commencement de l'année 1204, se rendit à Capestang au diocèse de Narbonne, pour y recevoir l'hommage d'Aymeri III, vicomte de cette ville. Ce dernier était fils aîné de Pierre de Lara, neveu et successeur de la vicomtesse Ermengarde. Pierre s'était soustrait à la suzeraineté du comte de Toulouse pour se soumettre à celle des comtes de Barcelonne et rois d'Aragon ; et ce fut par les conseils de l'archevêque, des chevaliers, des prud'hommes et des citoyens de Narbonne, qu'Aymeri III prêta serment de fidélité à Raymond VI. Pierre, roi d'Aragon, ne s'opposa point à cet hommage ; il vivait alors en parfaite intelligence avec le comte de Toulouse. Après une entrevue qu'ils eurent à Milhau, en Rouergue, au mois d'avril, le roi

engagea au comte la ville de Milhau, les châteaux de Chirac, de Grèzes et de Marvejols, c'est-à-dire le comté de Milhau et de Gevaudan, pour cent cinquante sols melgoriens. Alphonse II, comte de Provence et frère du roi, assista à cette entrevue.

Le motif principal qui porta Pierre d'Aragon à engager ces domaines au comte de Toulouse, fut le projet de son mariage avec Marie de Montpellier. Guillaume VIII, seigneur de cette dernière ville, était mort depuis peu de temps. Cette princesse, seule héritière légitime de son père, avait épousé Bernard comte de Comminges. Après la mort de Guillaume, Pierre d'Aragon forma le dessein d'unir cette seigneurie à ses états, et comme, du vivant même du seigneur de Montpellier, Bernard de Comminges avait fait quelque tentative pour répudier Marie, il ne fut pas difficile au roi d'Aragon de l'engager à ce divorce après la mort de son beau-père. Le pape Innocent III avait pris en main les intérêts de cette princesse, et du vivant même de Guillaume il avait adressé une lettre très pressante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Comminges et aux chapitres d'Auch et de Toulouse (le siége vacant) : ce qui montre que ces lettres sont antérieures à la promotion de Raymond de Rabastens.

Libre désormais pour l'exécution de ses projets, Bernard de Comminges répudia Marie, sous prétexte qu'ils étaient parents du troisième au quatrième degré de consanguinité. Après le divorce, Marie épousa Pierre d'Aragon. Raymond VI assista à ses noces, ainsi qu'à l'assemblée qui eut lieu dans l'église de Notre-Dame de Montpellier, et dans laquelle le roi d'Aragon fit hommage à l'évêque de Mague-

lonne pour la seigneurie de la première ville. La présence du comte de Toulouse à ces actes nous prouve qu'il n'était point étranger à toutes ces intrigues.

La célèbre assemblée qui fut présidée à Toulouse, l'année précédente, par les légats du pape Pierre de Castelnau et Raoul, est le premier anneau de cette longue suite d'évènements qui forment l'intéressante histoire de la croisade dirigée, pendant les premières années du treizième siècle, contre les albigeois dans le Toulousain et les pays environnants. On voit tour à tour paraître sur la scène Innocent III et ses légats, Simon de Montfort et ses croisés, les comtes de Foix et de Comminges, Pierre d'Aragon et Raymond VI, Foulques évêque de Toulouse et les autres prélats. Tout fut mis en jeu dans cette terrible guerre, la religion et la politique, les intérêts des états et ceux des particuliers. Par l'effet naturel de l'humaine faiblesse, presque tous ces grands personnages commirent des fautes dont les conséquences furent plus ou moins fatales; les uns se précipitèrent dans l'excès du bien, les autres dans l'excès du mal. Il n'y eut, dans cette période, qu'une seule figure qui conserva toujours son immortelle et inaltérable beauté, celle de Dominique de Gusman, qui n'eut d'autres armes pour combattre que la sainte intrépidité du zèle et les charmes d'une douceur toute céleste.

Nous avons déjà parlé des efforts que firent, pour la destruction de l'hérésie des albigeois au siècle précédent, saint Bernard, le cardinal de Saint-Chrysogone et celui d'Albano, les conciles de Montpellier et de Latran; mais ces efforts n'avaient pu triompher de l'obstination des hérétiques ni arrêter les progrès de l'erreur. On attribua

ces progrès à la négligence des princes séculiers et de quelques évêques, qui peut-être ne mesurèrent pas la grandeur du mal. Le pays était infesté d'un nombre immense de brigands, de routiers, de voleurs, de malfaiteurs, d'usuriers et d'avanturiers de toute espèce qui étaient les sectateurs les plus remuants et les plus redoutables de la nouvelle hérésie.

A peine monté sur le siége apostolique, Innocent III, prévenu par l'archevêque d'Auch, avait écrit à tous les prélats de la province, aux princes, aux comtes et aux barons, pour jeter le cri d'alarme. Il disait dans ses lettres :

« Nous ordonnons à tous les *barons et grands* et nous
» leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de
» traiter favorablement nos envoyés, de les assister de toute
» leur autorité contre les hérétiques, de proscrire ceux
» que F. Raynier aura excommuniés, de confisquer leurs
» biens, et d'user envers eux de la plus grande rigueur s'ils
» persistent à vouloir rester dans le pays après l'excommu-
» nication. Nous lui avons donné plein pouvoir de con-
» traindre les seigneurs d'agir de la sorte, soit par l'ex-
» communication, soit en jetant l'interdit sur leurs terres.
» Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer
» contre les hérétiques, lorsque F. Raynier et F. Guy
» jugeront à propos de le leur ordonner; et nous accordons,
» à ceux qui prendront part à cette expédition pour la con-
» servation de la foi, la même indulgence que gagnent ceux
» qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome ou celle de
» Saint-Jacques. Enfin nous avons chargé F. Raynier d'ex-
» communier solennellement tous ceux qui favoriseront les
» hérétiques dénoncés, qui leur procureront le moindre

» secours, ou qui habiteront avec eux, et de leur infliger » les mêmes peines. »

On voit ici, dans ces lettres : 1° la publication de la croisade contre les albigeois; 2° l'origine de l'inquisition, confiée pour la première fois à frère Raynier et à frère Guy, deux religieux de Citeaux; 3° les limites de cette inquisition tracées, et ne devant pas s'étendre au-delà d'une active recherche des hérétiques et de l'excommunication lancée contr'eux; 4° la part faite aux souverains temporels pour aider la puissance ecclésiastique, part qui consistait dans la proscription des hérétiques dénoncés et dans la confiscation de leur biens; le choix des moyens adoptés pour assurer l'exécution des ordres du siége apostolique auprès des princes, c'est-à-dire l'excommunication lancée contr'eux et l'interdit jeté sur leurs terres en cas de refus; 5° le but exclusif et clairement avoué de l'inquisition et de la croisade, qui n'était autre que la conservation de la foi.

On ignore le succès de la légation de F. Raynier ainsi que celle du cardinal de Saint-Prisque, qui lui succéda. Vers la fin de l'année 1203, le pape avait envoyé dans la province Pierre de Castelnau et Raoul. Le premier, né à Montpellier, avait été archidiacre de Maguelonne; ils étaient l'un et l'autre, à l'époque de leur mission religieuse, profès de l'abbaye de Fontfroide au diocèse de Narbonne, de l'ordre de Citeaux.

Ce fut vers la fin de l'année 1203, ou peut-être au commencement de l'année suivante, que dom Diego d'Azevès ou d'Azevedo, évêque d'Osma en Espagne, et Dominique, sous-prieur de sa cathédrale, arrivèrent à Toulouse. Ils se rendaient en ambassade vers les frontières du Danemark

de la part d'Alphonse, roi de Castille, pour négocier le mariage de Ferdinand son fils avec une princesse du pays (1). Dominique était né en 1170 à Calaroga, au diocèse d'Osma dans la Vieille-Castille, de Félix de Gusman et de Jeanne d'Aza (2). L'archiprêtre de Gumiel, son oncle maternel, lui donna les premières leçons des lettres humaines ; il fut ensuite envoyé à Palence, où, après avoir étudié la théologie, il professa l'Ecriture sainte. En 1198, il fut nommé chanoine d'Osma (il avait alors 28 ans), et occupa peu de temps après la place de sous-prieur dans le chapitre de cette cathédrale, qui venait d'embrasser la réforme de saint Augustin. Dominique et Azevedo logèrent, à Toulouse, dans la maison d'un sectaire qui, cédant à l'irré-

(1) Quelques historiens croient qu'il est question ici, non du royaume de Danemarck, mais d'un pays de France situé entre le Berri et le Limousin et appelé le comté de la Marche, où se trouvait un château appelé *le château de Dace*.

(2) **Généalogie de saint Dominique.**

En 1040, Guillaume Gusman, parent des comtes de Bretagne, vint en Espagne offrir ses services à Ferdinand roi de Castille, surnommé le Grand, pour le servir contre les Maures. Il se maria avec la fille de Nunno, prince breton, seigneur de Diaz. Il bâtit le château de Gusman. — De ce mariage naquit Alvar Diaz de Gusman. — En 1066, Diaz de Gusman servit le roi Garcias dans sa guerre contre Sanche son frère. — Il eut pour fils Nunno de Gusman, qui fut élevé à de très hautes dignités par Alphonse, fils de Sanche.

De Nunno de Gusman naquit Roderic Nunno de Gusman, qui en 1158 épousa la fille de Ferdinand del Castillo, dont il eut deux enfants : 1° Dom Alvar Diaz Roderic de Gusman ; 2° Dom Félix de Gusman. —

Dom Félix épousa Jeanne de Bretagne d'Aza, dont il eut trois enfants : 1° Antoine de Gusman, 2° Mannés de Gusman, 3° Dominique de Gusman. (*Archiv. de Prouille.* Mss.)

sistible éloquence du chanoine d'Osma, abandonna son erreur. Quoique ces deux illustres espagnols n'eussent passé que très peu de temps à Toulouse, il ne leur fut pas difficile de remarquer que l'hérésie y avait fait un grand nombre de prosélytes. Un certain Amaury de Chartres, homme très impie, y prêchait alors ses coupables doctrines. Les deux étrangers continuèrent leur route.

On peut juger de la grandeur du mal par le pouvoir extraordinaire dont furent alors revêtus Pierre de Castelnau et Raoul : Innocent III les plaça au-dessus de tous les évêques, ordonnant à ceux-ci de leur obéir comme à lui-même, et leur faisant aussi promettre d'exécuter leurs décrets en matière d'hérésie. Il ôtait ainsi aux évêques leur juridiction ordinaire sur les hérétiques. Cette sorte d'investiture souveraine aigrit certains esprits ; on trouva ce pouvoir excessif et inusité. Quelques évêques, entr'autres Bérenger archevêque de Narbonne, refusèrent de prêter ce serment : de là, des divisions fatales, des brouilleries interminables qui forcèrent le pape à adjoindre un troisième légat aux deux autres : c'était Arnaud-Amalric, abbé de Citeaux, qui pendant trois ans avait été abbé de Grand-Selve. « Afin, disait Innocent, que vous puissiez remplir » plus librement les fonctions de la légation dont nous » vous chargeons, ou plutôt dont Dieu vous charge lui-» même, nous vous donnons un pouvoir plein et entier » dans les provinces d'Aix, Arles et Narbonne, et dans ceux » des diocèses voisins qui peuvent être infectés d'hérésie, » ainsi que le pouvoir d'y détruire, arracher et planter » tout ce qui sera nécessaire, comme aussi d'y punir les » contradicteurs. »

Le pape écrivit aussi au roi Philippe-Auguste pour l'engager à arrêter les progrès de l'erreur. « Contraignez, lui » disait-il, en vertu du pouvoir que vous avez reçu d'en » haut, les comtes et les barons à confisquer les biens » des hérétiques, et usez d'une semblable peine envers ceux » de ces seigneurs qui refuseront de les chasser de leurs » terres. » Cette exhortation du pontife nous montre que les albigeois n'étaient pas seulement les ennemis de l'Eglise, mais encore ceux de l'état. Leurs doctrines tendant à renverser toute légitime autorité dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, il était nécessaire que la double puissance du pape et des rois s'élevât contre ces hardis novateurs.

Tout était cependant tranquille et calme au sein de la ville de Toulouse, puisque les capitouls et les membres du conseil suprême, au mois de mars 1204, s'occupaient de faire des règlements pour la police des habitants. Nous trouvons dans un de ces actes « que personne ne pouvait être accusé d'hérésie après sa mort, s'il ne l'avait été pendant sa vie, ou à moins que, pendant la maladie, il ne se fût livré expressément aux hérétiques, ou qu'il ne fût mort entre leurs mains. » Cet article semblerait indiquer qu'on regardait quelquefois comme hérétiques ceux qui, en réalité, ne méritaient pas ce nom. Ces règlements nous apprennent qu'on prêtait de l'argent aux joueurs, en retenant leurs habits en gage ; qu'on élevait des barrières dans les rues pour arrêter le cours des eaux ; que les hommes et les femmes se louaient pour assister aux funérailles, égratignant leurs visages, arrachant leurs cheveux et se roulant à terre. Il était défendu aux baladins d'entrer dans les

maisons des particuliers, si ce n'est aux jours des noces. La pénalité affectée aux infracteurs de tous ces règlements est une amende de mille tuiles plates pour la construction des murs d'enceinte.

Le 14 juin 1204, les consuls de Toulouse se rendirent au château d'Auvillar qu'ils venaient d'assiéger à la tête des communes de la cité, et y passèrent un accord avec Vezian vicomte de Lomagne et Odon son fils. Par cet accord, les parties contractantes se pardonnèrent leurs mutuelles entreprises; il fut stipulé que les habitants de Toulouse ne payeraient à Auvillar que la leude ancienne, qui avait donné occasion à la guerre. Geraud comte d'Armagnac, Odon de Lomagne son cousin, Raymond évêque de Toulouse, Bernard de Marestaing, Pierre Raymond, *frère du seigneur Raymond* comte de Toulouse, Bernard Jourdain de l'Isle, Jourdain de l'Isle son frère, Bernard d'Orbessan et beaucoup d'autres furent présents à cet accord. Le comte d'Armagnac dont il est ici question était le quatrième de ce nom. Il était aussi en guerre avec les Toulousains, puisque nous trouvons à cette époque un traité de paix qu'il conclut avec eux, et dans lequel il s'engage à servir dans leur armée avec quatre chevaliers. Ce seigneur avait été le bienfaiteur de l'abbaye de Grand-Selve.

Les légats du pape n'osèrent pas tout d'abord se présenter devant Raymond VI pour lui persuader de chasser les hérétiques de la province; ils s'adressèrent à Bérenger archevêque de Narbonne et à Guillaume de Roquezel évêque de Beziers, et les sommèrent de venir avec eux exécuter cette périlleuse mission. Ces deux prélats refusèrent d'obtempérer aux ordres des légats. Ce refus leur attira de

très vifs reproches de la part d'Innocent III, qui écrivit, le 18 février 1205, à l'évêque d'Agde et à l'abbé de Saint-Pons de Tomières pour leur faire dénoncer comme *suspens* l'évêque de Beziers dans toutes les églises de son diocèse. Pressés cependant d'accomplir leur mandat, les légats se trouvèrent à Toulouse au mois de mai 1205; mais ils ne virent dans Raymond VI que des dispositions assez peu favorables à l'expulsion des hérétiques. Ces sectaires s'étaient acclimatés dans la province; ils possédaient de grandes fortunes, et y avaient contracté des alliances. Au point de vue politique, il était assez difficile de s'en débarrasser. Raymond VI comprenait ces difficultés; toutefois, il promit par serment aux légats de chasser les routiers et les hérétiques de ses domaines et d'y rétablir la paix.

Arnaud, Pierre de Castelnau et Raoul profitèrent de leur présence à Toulouse pour y déposer l'évêque Raymond de Rabastens. Nous avons déjà vu que les commissaires du pape l'avaient pleinement justifié à l'époque de son élection. Des informations nouvelles prouvèrent que, pendant la vacance du siége, il avait sollicité les suffrages des chanoines par des voies simoniaques, et s'était engagé par serment avec ceux qui lui étaient opposés; on l'accusa ensuite de ne pas remplir avec soin sa charge épiscopale. Il avait aliéné une partie de ses domaines pour soutenir des procès et une guerre qu'il avait été obligé de déclarer à Raymond de Beaupuy, un de ses vassaux. La pénurie de ses finances était si grande, qu'il se vit forcé de réclamer au chapitre trois prébendes ou portions de pain, de vin, et d'autres aliments. Dans cet état ds choses, Raymond de

Rabastens fut solennellement déposé par les légats. Cette déposition le rangea du côté des mécontents. Mascaron, prévôt de Saint-Etienne, partagea sa disgrâce, parce qu'il fut accusé d'avoir partagé sa simonie. Ce haut dignitaire avait succédé à Sparagus qui venait d'être élu évêque de Comminges. Il avait reçu des mains de Gautier de Noër les trois quarts de la dîme de l'église de ce nom, ainsi que les prémices que ce seigneur restituait au chapitre de Saint-Etienne.

Raymond VI se montrait encore plein de bienveillance envers l'Eglise, puisque, au mois de juillet de cette année 1205, il assembla dans le cloître de l'église de la Daurade le clergé et les principaux habitants, et promit par serment, en faveur de la cathédrale, de l'église de la Daurade, de Saint-Saturnin, des autres églises, des consuls et de tout le peuple, de ne jamais changer la monnaie *septaine* de Toulouse que son père avait établie, et de lui conserver toujours sa valeur. Au mois d'août suivant, il se rendit dans son comté d'Agenais, et confirma, dans l'église de Saint-Etienne d'Agen, de concert avec le prieur et les religieux de Saint-Caprais, les habitants de la Salvetat en Agenais dans l'usage des coutumes de la ville d'Agen.

Un évènement particulier vint, à cette époque, resserrer les liens qui unissaient le comte de Toulouse au roi d'Aragon : la reine Marie donna le jour à une fille, qui reçut le nom de Sancie. Les deux princes étaient à Florensac, au diocèse d'Agde, lorsque Pierre d'Aragon promit cette enfant en mariage au jeune Raymond, fils du comte de Toulouse. Nous remarquons dans les accords qui furent alors dressés que Raymond VI donna pour douaire à sa future belle-

fille les villes de Castelnau (d'Arri), de Castelsarrasin, de Moissac, et de Montauban.

Les légats avaient quitté Toulouse après la déposition de Raymond de Rabastens et s'étaient dirigés vers le Rhône. Pierre de Castelnau tomba malade. En apprenant, sur le lit où il était couché, la nomination de Foulques à l'évêché de Toulouse, il leva les yeux et les mains au ciel et ne put contenir le transport de sa joie. L'élection de Foulques fut aussitôt confirmée, et la cérémonie de son sacre fut faite par l'archevêque d'Arles. A cette occasion, Innocent III écrivit au chapitre de Narbonne pour lui déclarer que, par cette consécration, il n'entendait pas porter préjudice aux droits qu'il pouvait avoir sur l'Eglise de Toulouse. Foulques arriva dans cette ville le dimanche de la Sexagésime (5 février), jour de la fête de sainte Agathe ; il n'avait pour tout équipage que quatre mules. A peine entré dans sa cathédrale, il se prosterna devant l'autel ; il prêcha ensuite au peuple, lui dit qu'il venait, comme un autre Elisée, ressusciter un épiscopat éteint, et paraphrasa l'évangile du jour, qui était celui de *la semence*.

Peu de jours après l'arrivée de Foulques, Raymond VI donna quelques domaines à l'abbaye de Grand-Selve, et dans cet acte il reconnut ce prélat en qualité d'évêque de Toulouse : ce qui prouve qu'il admit son élection, quoique Raymond de Rabastens lui demeurât toujours sincèrement attaché. Ce prince fit alors un voyage du côté du Rhône, et le 19 mars il fit hommage à Michel de Moriez, archevêque d'Arles, pour tous les biens qu'il tenait de son Eglise. Il termina aussi, à l'avantage de l'abbaye de Belleperche, une affaire concernant une acquisition faite par Hugues

qui en était abbé. Hugues, successeur d'Arnaud Gaubert, avait acheté une maison située à Montauban d'un habitant de cette ville nommé Arnauld d'Ulme et de Garsinde son épouse. Cette maison payait quelque redevance au comte de Toulouse, qui y renonça pour donner aux moines de Belleperche un témoignage de sa religieuse affection.

Il apprit que les légats du pape avaient retrouvé à Montpellier l'évêque d'Osma et Dominique de Gusman. Ces deux voyageurs, après avoir accompli leur mission en Danemark et obtenu la main de la princesse pour le fils de leur roi, étaient rentrés en Espagne. Sur les nouveaux ordres d'Alphonse, ils étaient repartis avec un grand appareil pour aller chercher la princesse. A leur arrivée, ils apprirent sa mort, en expédièrent par un courrier la triste nouvelle au roi de Castille, et avant de rentrer dans leur patrie ils se dirigèrent vers Rome ; là, l'évêque d'Osma conjura le pape d'accepter la démission de son siége pour aller prêcher la foi aux infidèles. Sa demande ne fut point accueillie, et il rentrait dans son diocèse lorsqu'il arriva à Montpellier vers le mois de juillet 1206. Il s'entretint pendant quelque temps avec les légats sur l'état du pays par rapport à l'hérésie ; mais ceux-ci paraissaient découragés, et rejetaient l'insuccès de leur mission sur la vie scandaleuse du clergé. Diego leur répondit qu'il était possible que les clercs eussent besoin de quelque réforme, mais que le point essentiel pour eux était de se présenter aux peuples en véritables apôtres, et non en grands seigneurs avec un pompeux équipage et une nombreuse suite de valets ; qu'il fallait aller à pied, et ne porter ni or ni argent. Ce conseil ne fut pas d'abord goûté des légats, et l'abbé de Citeaux s'éloigna pour aller

tenir le chapitre général de son ordre, tout en promettant qu'il viendrait bientôt les rejoindre avec plusieurs abbés et religieux. Quant à Pierre de Castelnau et à Raoul, vaincus par les exhortations de Diego, qui, pour leur donner l'exemple, congédia tous ses gens et ne retint que Dominique, ils se déterminèrent à embrasser ce nouveau genre de vie, car il y avait chez eux de la grandeur d'âme et un véritable zèle pour le salut de leurs frères.

Ces quatre missionnaires partirent donc de Montpellier dans les derniers jours du mois d'août et entrèrent dans le pays toulousain. Ils parcoururent plusieurs châteaux où l'erreur avait pénétré, et arrivèrent à Verfeil, bourg du diocèse de Toulouse, où se trouvaient quelques sectaires. De Verfeil, ils se rendirent à Caraman dans le Lauraguais. Là, se trouvaient deux chefs principaux, Baudouin et Théodoric. Celui-ci avait été chanoine de Nevers. Les missionnaires entrèrent en conférence avec eux pendant huit jours sans pouvoir les convaincre ; le peuple se montra beaucoup plus docile, et il aurait infailliblement chassé Baudouin et Théodoric s'ils n'eussent été soutenus par le seigneur de Caraman, que l'histoire ne nomme pas. A leur départ, les quatre missionnaires furent accompagnés par les habitants.

De Caraman, l'évêque d'Osma et ses associés allèrent à Beziers, où ils passèrent quinze jours, uniquement occupés à combattre l'erreur et à fortifier dans la foi les catholiques. D'après le conseil de ses collègues, Pierre de Castelnau se retira à Montpellier pour éviter la fureur des hérétiques, animés contre lui. Dominique comprit que tant qu'il n'aurait pas d'établissement fixe au milieu des peuples qu'il allait évangéliser, il serait assez difficile d'assurer le succès

de sa mission. Foulques, évêque de Toulouse, le comprit aussi, c'est ce qui le détermina à offrir à saint Dominique une église et ses dépendances située dans son diocèse. Cette église portait le nom de Notre-Dame de Prouille. Nous avons déjà parlé de ce lieu dans le cours de cette histoire. On affirme que, cent cinquante ans environ avant l'époque de notre saint, la terre de Prouille et le château qui y avait été construit appartenaient à des seigneurs du pays nommés *Bataille ;* que ces seigneurs, s'étant rendus coupables de quelque injure à l'égard d'un vicomte de Carcassonne, avaient cédé, en réparation du dommage, le château de Prouille à ce vicomte. Par l'effet des nombreuses mutations opérées dans les domaines, cette terre avait été donnée au chapitre de Saint-Etienne de Toulouse. C'est ce qui conste de l'acte authentique de cession portant la date précise de 1206, et dans lequel Foulques évêque de Toulouse, avec le consentement du prévôt et du chapitre de son église, donna l'église de Notre-Dame de Prouille et les terres environnantes à Dominique, chanoine d'Osma. Il paraît que, dès l'année même où se fit la donation, le saint missionnaire avait réuni dans les bâtiments dépendant de l'église quelques femmes nouvellement converties, sans avoir encore l'intention d'y fonder un monastère.

Nous avons vu plus haut que le comte de Foix et le vicomte de Castelbon son allié avaient été faits prisonniers par le comte d'Urgel. Dès qu'ils furent sortis de prison, le 7 mars 1207, ils convinrent de certains articles pour conclure la paix avec Ermengaud d'Urgel, par l'entremise et en présence de Pierre d'Aragon, qui lui-même s'était réconcilié avec les habitants de Montpellier.

Pierre de Castelnau, persuadé que l'un des moyens les plus puissants d'extirper l'hérésie, était d'engager les seigneurs du pays à mettre un terme à leurs longues divisions, détermina Raymond VI à entrer dans ses vues, à cesser de favoriser les hérétiques et à réformer certains abus. Le comte résista d'abord, et ne céda enfin qu'à la publication de l'excommunication que le légat lança contre lui. C'était pousser les choses à l'extrême.

Pendant que Pierre de Castelnau poursuivait son œuvre du côté du Rhône, l'évêque d'Osma et saint Dominique se rendirent à Carcassonne, où pendant huit jours ils disputèrent contre les hérétiques. Après avoir parcouru plusieurs châteaux de la province, ils arrivèrent à Montréal; là se trouvaient plusieurs chefs de la secte, savoir : Arnaud Othonis, Guillabert de Castres, Benoit de Termes, Pons Jordani. Pour donner moins d'ombrage à ces sectaires, les missionnaires consentirent à prendre des laïques pour juges du combat. On choisit donc Bernard de Villeneuve, Bernard d'Arsens, chevaliers; Bernard de Got et Arnaud de la Rivière, bourgeois. La dispute s'engagea sur la sainteté de l'Eglise et sur la messe; on mit par écrit les raisons de part et d'autre. La condescendance des missionnaires ne produisit pas l'effet qu'ils en attendaient, car les juges refusèrent de se prononcer, et livrèrent tous les écrits des catholiques aux sectaires. Néanmoins, une partie de ceux qui avaient assisté à la conférence, au nombre de cent cinquante, se convertirent, frappés des raisons alléguées par les missionnaires. Saint Dominique composa à ce sujet un écrit dans lequel il avait réuni toutes les autorités en faveur de la vérité. Il remit cet écrit à un hérétique, avec prière

de l'examiner avec soin. Celui-ci jeta cet écrit par trois fois dans le feu, sans que le papier fut brûlé. Ce miracle, qui fut opéré en présence de plusieurs albigeois, ne put les convaincre de leurs erreurs, tant était grand leur aveuglement. La conférence de Montréal se tint au mois de juin 1207. Pierre de Castelnau vint alors à Montréal rejoindre les missionnaires, et bientôt après les quitta pour se rendre en Provence, où l'appelaient les affaires de sa légation.

On vit aussi, à la même époque, arriver à Montréal Arnaud abbé de Citeaux, suivi de douze abbés et d'une vingtaine de religieux de son ordre. On distinguait parmi eux Gui, abbé de Vaux-Sernay au diocèse de Paris, qui était accompagné de Pierre son neveu, auteur de l'*Histoire des Albigeois*. Tous ces hommes, animés de l'esprit de Dieu, résolurent de se partager par bandes de deux ou trois, et de parcourir les diverses contrées de la province, marchant nu-pieds et mendiant leur pain. Dans le cours de cette mission, l'évêque d'Osma, accompagné de Raoul, légat du pape, et de saint Dominique, se rendit à Pamiers. L'intention d'Azevedo était de rentrer en Espagne pour y régler les affaires de son diocèse et y chercher des fonds pour la subsistance des missionnaires. Il trouva à Pamiers Foulques évêque de Toulouse, Navarre évêque de Couserans, et quelques autres abbés. On ouvrit une conférence avec les hérétiques; elle se tint dans le palais de Raymond-Roger comte de Foix. Sa femme et l'une de ses sœurs penchaient beaucoup vers l'hérésie; quant à Esclarmonde, son autre sœur, elle l'avait déjà publiquement embrassée. Elle voulut se mêler de dogmatiser, mais Fr. Etienne de la Miséricorde, l'un des missionnaires, lui imposa silence et

l'envoya filer sa quenouille. Il y avait alors à Pamiers un clerc séculier nommé Arnaud de Campranham qui fut choisi pour arbitre entre les missionnaires et les hérétiques. Il condamna ces derniers, renonça à l'erreur qu'il avait favorisée jusqu'alors entre les mains de l'évêque d'Osma, et devint un intrépide défenseur de la foi catholique. Un grand nombre d'habitants, et surtout de pauvres, se convertirent à la suite de la conférence de Pamiers. Bientôt après, l'évêque d'Osma prit congé des missionnaires, et mourut dans son diocèse au commencement de l'année suivante. Raoul se retira, de son côté, vers le Rhône, et mourut aussi dans l'abbaye de Franquevaux au diocèse de Nîmes; enfin Arnaud, abbé de Citeaux, se sépara aussi des missionnaires. Gui, abbé de Vaux-Sernay, fut alors déclaré *maître* de la mission, mais il se vit bientôt abandonné de la plupart des religieux de Citeaux : en sorte que saint Dominique resta pour ainsi dire seul pour soutenir tout le poids de ce périlleux apostolat.

Ce grand homme établit sa demeure aux environs du château de Fanjaux au diocèse de Toulouse, sur les confins du Lauraguais et du Razès; il s'associa quelques ouvriers évangéliques qui travaillaient sous ses ordres à la conversion des hérétiques, et s'attacha principalement à l'instruction chrétienne des jeunes filles nobles que les gentilshommes du pays confiaient à des femmes hérétiques pour les élever. Nous avons déjà vu qu'il avait placé au village de Prouille quelques personnes récemment converties. Au mois d'août 1207, Ermengarde Godoline, noble dame de Villar, et Sanche Gasc son époux, cédèrent à la sainte prédication, à Dominique d'Osma et à tous les frè-

res et sœurs assemblés, la maison qu'ils possédaient près du château de Villar avec toutes ses dépendances. On voit par cet acte authentique qu'il existait déjà deux communautés ou simples réunions d'hommes et de femmes formées par la sainte prédication de Dominique. L'une, celle des femmes, était établie près de l'église de Prouille qui avait été cédée par Foulques au chanoine d'Osma; l'autre, celle des hommes, résidait à Fanjaux. Les premières femmes qui habitèrent Prouille, furent neuf demoiselles de Fanjaux. Assistant un jour aux prédications de saint Dominique dans l'église paroissiale, elles furent si fortement impressionnées par son discours, qu'elles vinrent aussitôt se jeter à ses pieds en lui disant : « Serviteur de Dieu, » soyez-nous en aide. Si ce que vous avez prêché aujourd'hui est vrai, voilà bien du temps que notre esprit est » aveuglé par l'erreur, car ceux que vous appelez héréti» ques, et que nous appelons *bons hommes*, nous avons cru » en eux jusqu'à présent, et nous leur étions attachés de » tout notre cœur. Maintenant nous ne savons plus que » penser. Serviteur de Dieu, ayez donc pitié de nous, et » priez le Seigneur votre Dieu qu'il nous fasse connaître la » foi dans laquelle nous devons vivre, mourir, et être sau» vées. » Dominique leur répondit : « Ayez patience et at» tendez sans crainte. Je crois que le Seigneur, qui ne veut » la perte de personne, va vous montrer quel maître vous » avez servi jusqu'à présent. » Aussitôt elles virent une espèce d'animal immonde qui paraissait sortir de leurs rangs, et qui s'échappa par la tour du clocher, laissant après lui une insupportable odeur. Sur l'invitation de saint Dominique, ces nouvelles converties se rendirent à Prouille et y

embrassèrent la vie religieuse ; elles devinrent ainsi les premières pierres de ce grand édifice que notre saint y éleva avec le secours de quelques seigneurs du voisinage. Le nom de ces disciples du saint apôtre nous a été fidèlement transmis : elles s'appelaient Aladaïcie, Bérengère, Barbeyrane, Jordane-Curtolane, Raymonde-Passerine, Ricarde, Guillemine de Fanjaux, Raymonde Claretti, et Gentiane, appartenant toutes à de grandes familles. Il leur donna la règle des chanoinesses de saint Augustin avec des constitutions particulières.

Telle fut l'origine du célèbre monastère de Prouille, dont la fondation est placée par certains auteurs en l'an 1206, et par d'autres en 1207. Les chroniques locales entourent son berceau de merveilles : on rapporte que, le 22 juillet 1206, saint Dominique, passant la nuit en prières sur un plateau du haut duquel on découvre à Fanjaux toute la plaine de Prouille, aperçut un globe de feu qui, après avoir décrit plusieurs lignes circulaires dans les airs, vint se reposer sur la chapelle de Notre-Dame ; que cette vision se produisit jusqu'à trois fois ; qu'alors saint Dominique en fit part à une noble femme appelée la dame de Cavaërs, à qui appartenaient les maisons situées près de la chapelle et qui lui furent cédées ; que ce fut le 22 novembre, jour de Sainte-Cécile, que les demoiselles de Fanjaux dont nous avons parlé descendirent à Prouille ; et qu'enfin le 27 décembre, jour de Saint-Jean l'Evangéliste, elles prirent possession des nouveaux bâtiments auxquels on avait donné la forme d'un monastère.

En souvenir de cette merveille, le lieu où saint Dominique fut favorisé de cette vision prit le nom de *Signe-de-*

Dieu (Signum Dei) et en langue vulgaire *Seignadou;* on y éleva une croix, et on y construisit un oratoire. Saint Dominique habitait, à Fanjaux, une maison située non loin de ce lieu. On montre encore, sur les bords d'un réservoir d'eaux stagnantes, la grotte dans laquelle il aimait à se retirer pour s'y livrer à la contemplation des choses divines. Il partageait son temps entre l'exercice de la prière, la prédication, et les soins qu'il prodiguait à son cher monastère de Prouille. Bérenger, archevêque de Narbonne, qui s'était réconcilié avec le pape, devint le premier bienfaiteur de cette maison. Par un acte qui porte la date de 1207, il lui donna l'église de Saint-Martin de Limoux, située dans son diocèse.

Les miracles les plus éclatants ne cessaient de confirmer l'apostolat de saint Dominique. Un jour, à Fanjaux, il se trouvait en présence d'un grand nombre d'hérétiques : la discussion s'engagea sur les matières controversées. Comme il était impossible de s'entendre, on convint d'un commun accord qu'on jetterait dans le feu les livres des deux partis, et que ceux qui seraient épargnés par les flammes indiqueraient la vérité de la doctrine. On commença par jeter dans le bûcher le livre des hérétiques, qui fut aussitôt dévoré par les flammes. Celui de saint Dominique fut jeté à son tour et ne brûla point. L'épreuve fut renouvelée jusqu'à trois fois, et trois fois la victoire fut assurée à la vérité par cette épreuve. On vit même ce livre s'élever au-dessus des flammes, aller frapper une poutre placée au-dessus du bûcher et y laisser des traces non équivoques du prodige. Cet événement se produisit dans la maison de Raymond de Durfort, co-seigneur de Fan-

jaux (1). La poutre stigmatisée par le miracle se voit encore aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Dominique, à Fanjaux. Au-dessous, on aperçoit la pierre sur laquelle le feu fut allumé ; on y lit l'inscription suivante :

E VORACIBUS FLAMMIS
EVANGELIORUM LIBER EXIIT INCOLUMIS, IN NOMINE JESU,
DOMINICO JUBENTE.

Au mois de mai 1207, Innocent III écrivit à Raymond VI la lettre suivante :

« A Raymond, comte de Toulouse, homme noble, l'es-» prit d'un plus sage conseil.

» Si nous pouvions avec le prophète percer la muraille » de votre cœur, nous y pénétrerions et vous montrerions » alors les abominations dont il a été le siége; mais, comme » il est plus dur que la pierre, nous pourrons sans doute » le frapper du coup de notre parole salutaire, mais le » pénétrer très difficilement. Aussi, entreprenant de vous

(1) Sous le règne de Charles IV, les dominicains firent construire un oratoire au lieu même du prodige. Dans cet oratoire, se trouvait une chapelle dédiée à saint Dominique, dans laquelle fut primitivement placé le bois miraculeux. Un répons de l'Office de saint Dominique a conservé le souvenir du prodige :

Verbum vitæ dùm palàm promitur;
Surgunt hostes, liber conspicitur.
Ter in flammas libellus traditur,
Ter exivit illæsus penitùs.
Favent omnes : sic error vincitur,
Fides extollitur.

» reprendre, nous espérons à peine de vous corriger. O » douleur, quel orgueil a rempli votre cœur! quelle folie » s'est emparée de vous, homme de pestilence! de refuser » de faire la paix avec vos voisins, et, foulant aux pieds » les lois divines, de faire cause commune avec les enne- » mis de la vérité! N'est-ce pas assez pour vous d'être en » guerre avec les hommes, voulez-vous l'être aussi avec » Dieu? Si vos iniquités ne vous font point craindre les » éternelles flammes, n'appréhenderez-vous pas les châ- » timents temporels? Considérez, misérable! et tremblez » qu'en exerçant des hostilités contre votre prochain, et » par une injure manifeste contre votre Dieu en favorisant » l'hérésie, vous n'attiriez sur votre tête, pour cette dou- » ble prévarication, une double vengeance.............. » Qui êtes-vous pour repousser seul la paix, tandis que le » roi d'Aragon et les autres seigneurs l'ont tous jurée, à la » prière des légats? Trafiquant ainsi sur les hasards des » combats, n'êtes-vous pas comme le corbeau qui se nourrit » de cadavres? Vous aviez juré d'expulser les hérétiques » de vos terres : n'avez-vous pas trahi vos serments? Lors- » que, à la tête de vos Aragonais, vous parcouriez en véri- » table brigand la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous » supplia d'épargner les monastères et de cesser vos pille- » ries, au moins au *saint temps* et aux jours de fête. » Vous avez pris sa main droite et avez juré par elle que » vous n'auriez égard ni *au saint temps* ni à ces jours so- » lennels, et que vous poursuivriez et les saints lieux et » les hommes d'Eglise. Ce serment, qui n'est qu'un par- » jure, vous l'avez plus fidèlement observé que ceux que » vous aviez déjà faits pour une cause honnête et juste.

» Impie, cruel et barbare tyran! n'êtes-vous pas confus de » favoriser l'hérésie à ce point que vous ayez répondu à » un homme qui vous en accusait : « que vous trouveriez » un évêque parmi les sectaires qui vous prouverait que » leur foi est préférable à la nôtre? »

» Lorsque vous assiégiez un château, les moines de » Candeil vous supplièrent d'épargner leurs vignobles : » eh bien! vous avez laissé ravager leurs domaines; ceux » des hérétiques seuls ont été épargnés. Vous avez commis » contre Dieu beaucoup d'autres excès. Ce qui surtout » attire notre compassion, si votre cœur en est affligé, c'est » qu'en favorisant les hérétiques, vous vous êtes rendu » suspect d'hérésie. Répondez-nous : n'êtes-vous pas atteint » de folie d'embrasser de pareilles fables et de favoriser » ceux qui les propagent?.... Êtes-vous plus sage que ceux » qui suivent l'unité catholique?.............. Vous avez été » justement excommunié par nos légats, parce que vous » dévastez tout le pays avec les Aragonais qui sont à votre » solde; que vous profanez *les jours saints* spécialement » consacrés à la paix; que vous refusez de faire justice à » vos ennemis qui vous offraient cette paix et juraient de » l'observer; que vous donnez les charges publiques à des » juifs, à la honte du nom chrétien; que vous avez usurpé » les biens du monastère de Saint-Guilhem, et d'autres » encore, converti les églises en forteresses, augmenté les » péages, et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpen- » tras de son siége. Les sentences portées contre vous et » vos domaines, nous les confirmons, jusqu'à satisfaction » pleine et entière. Quoique vous ayez commis de grandes » fautes contre Dieu et son Eglise, comme en vertu de

» notre charge nous sommes obligés de ramener au droit » chemin ceux qui s'en sont écartés, nous avertissons *votre* » *nobilité* (nobilitatem tuam) et l'exhortons par ces lettres » apostoliques, et au nom du jugement de Dieu, de faire » une pénitence convenable et prompte pour toutes ces » fautes, afin de recevoir le bienfait de l'absolution. Dans » le cas contraire, ne pouvant laisser impunies les injures » dont vous vous êtes rendu coupable contre Dieu et son » Eglise, nous vous enlèverons les terres que vous tenez » du siége apostolique. Si ce premier châtiment ne dissipe » pas votre aveuglement, nous enjoignons à tous les » princes vos voisins de se lever contre vous, en vous » regardant comme l'ennemi du Christ et le persécuteur » de l'Eglise : leur ordonnant de garder les terres dont » ils pourront s'emparer sur vous, afin que, sous votre » protection, elles ne soient plus infectées du poison de » l'hérésie. La colère de Dieu ne sera pas épuisée par » tous ces maux, mais sa main toujours étendue vous écra- » sera, et montrera combien il vous sera difficile de vous » soustraire à ses terribles vengeances. »

Telle est la lettre adressée par un pape à un prince souverain. Il est facile de remarquer que le principal motif qui attira à Raymond VI l'indignation pontificale, était le refus qu'il avait fait de conclure la paix avec ses grands vassaux de Provence. La guerre qu'il entretenait contre eux l'empêchait de poursuivre les hérétiques, et ne lui permettait pas même de les chasser de ses domaines.

Peu de temps avant d'avoir reçu les lettres d'Innocent III, Raymond maria Indie, sa sœur naturelle, veuve de Guillabert de Lautrec, avec Bernard Jourdain seigneur de l'Isle.

Indie se constitua en dot cinq mille sols toulousains de monnaie *septaine;* son mari lui assigna, de son côté, pour douaire, une pareille somme. Après ces noces, le comte partit pour la Provence, où il reçut les lettres que nous venons de rapporter. Pendant son séjour en cette contrée, ce prince, que le pape venait de montrer à la chrétienté tout entière comme l'implacable ennemi de l'Eglise, donna à Bermond de Clauson de Saint-Gilles, abbé de Villeneuve-lez-Avignon, un diplôme, qui porte la date du mois d'août 1207, par lequel il ordonnait à ses sujets de restituer à ce célèbre monastère la justice et les redevances du bourg de Thoson qui avaient été par eux usurpées. Raymond VI avait certainement à cette époque des sentiments religieux dans son âme, puisque, après avoir reçu la foudroyante lettre d'Innocent, il se rendit aux volontés du légat, et fit la paix avec tous les seigneurs. Il est vrai que Pierre de Castelnau, toujours persuadé que la guerre entre ces princes était un obstacle invincible à l'extinction de l'hérésie, avait excité tous les grands vassaux à harceler le comte de Toulouse ; celui-ci ne l'ignorait pas, et c'est ce qui perdit le légat du pape dans son esprit. Le 4 août, il se rendit dans son château de Melgueil, et y fut présent lorsque Marie, reine d'Aragon, fille de feu Guillaume de Montpellier et de l'impératrice Eudoxe, permit aux habitants de cette ville d'en détruire le château et d'en raser les fortifications.

Pendant le séjour de Raymond du côté du Rhône, les consuls et le conseil de la ville et des faubourgs de Toulouse dressèrent des règlements de police touchant les malfaiteurs, les prêts sur gages, les contrats de vente et

les sépultures; on y désignait pour arbitres Pierre Roger, Arnaud-Bernard, Raymond-Robert, maître Bernard et Pons Guittard. Ces mêmes consuls passèrent aussi un accord avec ceux de Cahors au sujet des *marques* ou représailles dont ils avaient usé de part et d'autre. Ce dernier acte fut passé en présence du comte de Comminges, cousin de Raymond, et du seigneur de l'Isle-Jourdain. Ce dernier donna, à cette époque, à Arnaud abbé de Nizors, certaines terres situées au lieu *del Terral*. Arnaud succédait à Vital dans le gouvernement de ce monastère. C'est dans les chartes de cette maison que nous trouvons le nom d'Adémar, évêque de Comminges. Ce prélat avait succédé à Sparagus, qui n'avait occupé ce siége que deux années.

Adémar était de la famille de Chatillon; c'était un évêque très instruit et sincèrement attaché aux devoirs de sa charge. Ce qui prouve qu'il exerçait sur son diocèse une juridiction temporelle, c'est qu'il composa et promulgua les *Coutumes* de Comminges, qui pendant longtemps servirent de code à ces contrées. Ces coutumes sont divisées en 63 articles; elles ont pour objet l'exercice de la justice, les mœurs, la police, les droits des consuls, la répression des délits et des crimes, et les divers contrats ou transactions commerciales.

Innocent III poursuivait toujours son œuvre. Au mois de novembre 1207, il écrivit au roi Philippe-Auguste pour l'exhorter à faire la guerre aux hérétiques. « La secte monstrueuse de l'hérésie, lui dit-il, ne cesse de produire au » pays toulousain des fruits de perdition..... Lorsque les » remèdes les plus doux ne peuvent guérir les plaies, c'est » avec le fer qu'il faut les enlever. Ceux qui ne peuvent

» être corrigés par la puissance de l'Eglise doivent l'être » par le bras séculier. Voilà pourquoi, ô prince! nous im» plorons votre assistance. Que tous les biens des ecclésias» tiques soient vendus ; que tous ceux qui feront la guerre » à ces impies obtiennent les mêmes indulgences et rémis» sion de leurs péchés que ceux qui vont au secours de » la Terre-Sainte. » Les mêmes lettres furent adressées à tous les comtes, barons et chevaliers du royaume de France, au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois, et à Guillaume de Dampierre. Le pape exprime dans cette lettre, de la manière la plus claire, 1° qu'il faudra dépouiller les hérétiques de leurs biens (*volumus ut hereticorum bona omnia publicentur*) ; 2° que ceux qui s'armeront contr'eux recevront la rémission de leurs péchés comme s'ils allaient en Terre-Sainte : deux motifs puissants qui devaient exciter le zèle des grands et des peuples, le premier exclusivement politique, le second religieux.

L'indignation du pontife suprême contre les sectaires fut portée à son comble par le meurtre du légat Pierre de Castelnau qui eut lieu le 15 janvier 1208.

Raymond VI avait signé la paix; mais Pierre, trouvant qu'il ne mettait pas assez d'activité dans la poursuite des hérétiques, se rendit auprès de lui, le traita en face de lâche, de parjure, de fauteur d'hérésie, de tyran, et l'excommunia de nouveau. Le comte trembla devant le légat, et lui donna rendez-vous à Saint-Gilles, avec promesse d'exécuter ses ordres. Les deux légats se rendirent en effet dans cette ville. Raymond promit beaucoup; mais, par l'effet de l'irrésolution naturelle de son caractère et de l'em-

barras de sa position, il mettait quelque obstacle à l'exécution des ordres souverains qui lui étaient intimés. Alors les légats déclarèrent qu'ils allaient partir. Cette détermination exaspéra le comte : il proféra quelques menaces de mort, et leur dit qu'il ferait observer leur marche. L'abbé de Saint-Gilles, les consuls et les bourgeois s'efforcèrent d'apaiser Raymond ; mais ils ne purent y réussir. Ils donnèrent alors une escorte aux légats, qui furent obligés de coucher dans une hôtellerie, sur les bords du Rhône. Le 15 janvier, ils se disposaient à traverser le fleuve, après avoir dit la messe, lorsque deux hommes inconnus s'étant approchés, l'un d'eux porta à Pierre de Castelnau un coup de lance au bas des côtes et le renversa. Pierre, se sentant blessé, dit à son assassin : Dieu vous pardonne, puisque je vous pardonne ! Il régla ensuite les affaires de la mission, récita des prières et expira. Son corps fut inhumé d'abord dans le cloître de l'abbaye de Saint-Gilles, et plus tard dans l'église de ce monastère.

L'historien anonyme du comte de Toulouse entre dans quelques autres détails sur le meurtre de Pierre de Castelnau. Il affirme que le légat ayant eu quelque dispute à Saint-Gilles avec un gentilhomme de la suite du comte, la querelle, qui avait l'hérésie pour objet, s'échauffa tellement que le gentilhomme, par un mouvement de colère, tua ce religieux d'un coup de poignard et prit la fuite. Quoi qu'il en soit de ces divers récits, il paraît certain, d'un côté, que Raymond VI n'ordonna point ce lâche assassinat, et, de l'autre, que les gens du comte, ayant entendu proférer contre les légats des menaces de mort, crurent servir son ressentiment en commettant cet attentat.

On doit naturellement s'attendre à ce qu'après ce meurtre le pape Innocent III fasse éclater toute sa juste indignation. Au mois de mars 1208, il écrivit aux archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne, et à leurs suffragants, une lettre-circulaire. C'est dans cette lettre qu'après avoir loué Pierre de Castelnau, il appelle Raymond VI un ministre de Satan, un homme à double face, rusé, lubrique, inconstant et hypocrite. Il raconte ensuite les circonstances de la mort de Pierre de Castelnau telles que nous les avons rapportées, et veut qu'on déclare excommuniés le meurtrier de cet homme de Dieu ainsi que ceux qui l'ont favorisé et qui lui ont donné asile ; il ordonne enfin qu'on mette en interdit tous les lieux où ils se retireront. « Quoi-
» que le comte de Toulouse, ajoute-t-il, soit déjà anathé-
» matisé pour beaucoup de crimes qu'il serait trop long
» d'énumérer, comme par des indices certains (*certis indi-
» ciis*) il est présumé (*præsumitur*) être l'auteur du meur-
» tre de notre légat, non seulement parce qu'il l'a publi-
» quement menacé de la mort et qu'il lui a dressé des
» embûches, mais encore parce qu'il a prêté asile au
» meurtrier et l'a reçu dans sa familiarité, ainsi qu'on l'as-
» sure (*sicut asseritur*), vous l'excommunierez publique-
» ment et délierez tous ses vassaux du serment de fidélité,
» déclarant à tous qu'on a le droit de s'emparer de ses
» domaines. »

On voit par cette lettre que le pape soupçonnait fortement le comte de Toulouse d'être l'auteur du meurtre de Pierre de Castelnau. Cependant les raisons sur lesquelles ces conjectures sont basées ne sont pas très concluantes. On peut, en effet, admettre que Raymond ait menacé de

mort le légat dans un moment d'exaltation, sans qu'on puisse pour cela assurer que le meurtre ait été commis par son ordre. Quant à l'accusation de l'asile offert au meurtrier, ce fait n'est attesté par le pape que sous une forme assez dubitative (*ut asseritur*), et nous ne le croyons pas très exact.

La croisade contre les albigeois fut alors entièrement décidée dans l'esprit d'Innocent III. On vit partir pour la France des lettres du pontife ; il écrivit 1° aux comtes, barons et chevaliers du royaume, les engageant à prendre les armes pour venger la mort du légat et exterminer les hérétiques ; 2° à l'archevêque de Lyon et à ses suffragants pour exhorter les laïques et les clercs à marcher contre les sectaires ; 3° à Philippe, roi de France, le conjurant d'attaquer le comte de Toulouse, qu'il désigne sous les noms de *tyran* et d'*ennemi de la foi*, et de le dépouiller, lui et ses fauteurs, de tous leurs domaines. Galon, cardinal-diacre, fut chargé de remettre à Philippe-Auguste ces lettres par lesquelles il pressait ce prince d'envahir les terres du comte de Toulouse, et de publier les indulgences qu'il accordait pour cette expédition.

Conformément à ses ordres, l'abbé de Citeaux et les religieux de son institut prêchèrent dans tout le royaume la croisade contre les hérétiques et publièrent les indulgences. Un grand nombre de seigneurs se croisèrent, dans l'espoir d'abord d'avoir plus facilement la rémission de leurs péchés qu'en s'expatriant en Palestine, et ensuite, il faut le dire, par le désir d'ajouter à leurs domaines ces belles contrées du midi, beaucoup plus fertiles que les plages désolées de Jérusalem. Gui, abbé de Vaux-Sernay, fut un des prédi-

cateurs les plus ardents de la croisade. Eudes, duc de Bourgogne, Simon de Montfort, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, d'Auxerre, de Genève, de Forez, et beaucoup d'autres, prirent la croix. Pour se distinguer des premiers croisés, ils placèrent la croix sur leur poitrine.

Pendant que l'on commençait à prêcher la croisade, saint Dominique était toujours à Fanjaux ou à Prouille ; il parcourait les contrées environnantes pour y prêcher la parole de Dieu et confondre les hérétiques. Se trouvant, le jour de Saint-Jean au mois de juin, près de Montréal, il aperçut des moissonneurs qui coupaient du blé dans un champ. Leur ayant observé qu'il n'était pas permis de travailler en ce jour, ces hommes ne tinrent aucun compte de ses reproches : aussitôt les épis dont ils formaient leurs gerbes parurent imprégnés de sang (1). Se voyant un jour, sur le territoire de Montréal, environné d'une foule de peuple, il y reconnut par intuition divine le meurtrier de Pierre de Castelnau; mais celui-ci se déroba aussitôt par la fuite à toutes les recherches. Un autre jour, se rendant de Prouille à Fanjaux, il fut attaqué par de jeunes hérétiques qui voulaient le poignarder. Quand ils l'eurent atteint, ils furent saisis de stupeur, et découvrant leur affreux projet : — Qu'auriez-vous fait, lui dirent-ils, si nous l'eussions exécuté? Dominique répondit avec une sainte intrépidité : — Je vous aurais prié de couper un par un tous mes mem-

(1) Ce champ est situé près de Montréal dans le domaine de La Tour. On avait élevé un oratoire à saint Dominique, pour y perpétuer le souvenir du prodige. Tout auprès, on voit une fontaine, sur les bords de laquelle le saint aimait à se reposer de ses travaux.

bres, de les placer sous mes yeux, et de m'arracher les yeux ensuite. La tradition a conservé le souvenir de cet évènement, et le lieu où il arriva s'appelle *Sicati*, qui signifie *poignard*.

La communauté de Prouille prenait, tous les jours, de nouveaux accroissements; saint Dominique, y ayant reçu quelques autres filles, plaça à sa tête Guillemine de Fanjaux, qui est regardée comme la première prieure de cette maison. Des seigneurs du pays, entr'autres Usalguier de Fenoillet et son frère, lui donnèrent quelques biens. Saint Dominique prit alors le titre de prieur de Prouille. Ce titre lui donnait une double juridiction, et sur la réunion des sœurs, et sur celle des frères, qui n'étaient attachés entr'eux que par de simples engagements. Foulques, évêque de Toulouse, lui donna sa confiance, et le chargea, pendant son absence, de la surveillance de cette partie de son diocèse, avec le titre de vicaire-général.

Ce prélat fut en effet, à cette époque, envoyé à Rome par les prédicateurs de la croisade, avec Navarre évêque de Couserans, pour raconter au pape les progrès de l'hérésie dans le midi de la France et demander des secours.

Raymond VI ayant été informé de ce voyage, et voyant les mouvements que l'abbé de Citeaux se donnait pour rassembler une armée de croisés, se rendit auprès de ce légat à Aubenas dans le Vivarais, accompagné du vicomte de Beziers son neveu. Il fit profession devant le légat de la foi catholique, et lui déclara qu'il était entièrement étranger au meurtre de Pierre de Castelnau. L'abbé de Citeaux se montra inflexible, inexorable, et dit au comte qu'il fallait s'adresser au pape. Le vicomte de Beziers dit alors à son

oncle qu'il fallait convoquer la noblesse de ses états, appeler les amis et les alliés, établir de bonnes garnisons dans les places, et se mettre en défense contre les croisés : c'était dire au comte de Toulouse qu'on en voulait à ses domaines, à ses foyers, à sa noble maison, et que, si tout d'abord la croisade avait été dirigée contre l'hérésie, il était facile de comprendre que cette expédition avait pour but secondaire, mais réel, l'invasion à main armée dans ses terres. Raymond VI ne voulut pas suivre ce conseil, il préféra le parti de la soumission ; il se rendit à Arles, et envoya de son côté à Rome Bernard archevêque d'Auch, Raymond de Rabastens ancien évêque de Toulouse, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard seigneur de Rabastens-en-Bigorre. Ces députés étaient chargés de se plaindre au pape de la dureté extrême de l'abbé de Citeaux, et d'exprimer le désir qu'avait le comte de se soumettre à tout autre envoyé de la cour romaine qui sût observer envers lui les égards qu'on devait à sa haute position.

Pendant l'ambassade de Rome, Raymond VI se rendit dans son comté de Rouergue et reçut, des mains de Hugues évêque de Rhodez, le château de Palmat, et de celles du comte de Rhodez, le château de Montrosier. Ce dernier seigneur, n'ayant point d'enfants, institua pour ses héritiers Gui comte d'Auvergne et Guillaume son fils. Raymond fit un accord avec Gui, par lequel il promit de donner en mariage son fils à une fille de ce seigneur. Par cet accord, le comte de Toulouse acquit le comté de Rhodez ; mais le mariage n'eut point lieu, le comte Guillaume dont nous venons de parler étant mort avant Hugues II son père.

Ce dernier laissa, de Bertrande d'Amalon, un fils naturel nommé Henri, qui disputa le comté de Rhodez à Raymond VI. Henri et Raymond se joignirent à Rocamadour en Querci, et le comte céda ces domaines au prétendant moyennant seize cents marcs d'argent. Henri en demeura ainsi le possesseur.

Au mois de mai 1208, Philippe-Auguste, bien loin de suivre les sollicitations d'Innocent III et d'envahir les terres de Raymond VI, écrivit à ce prince une lettre infiniment gracieuse pour le prier de prendre les intérêts de l'Eglise de Maguelonne, dont il confirma alors tous les priviléges. Ces bonnes dispositions du roi de France décidèrent le comte à aller à la cour pour lui demander des conseils sur la conduite qu'il avait à tenir dans les circonstances présentes. Philippe l'engagea à se soumettre, et lui défendit de se rendre auprès de l'empereur Othon. Raymond ne suivit pas ce conseil, et alla joindre l'empereur dont il désirait implorer le secours. Cette démarche du comte de Toulouse déplut beaucoup à Philippe.

Le pape reçut en audience particulière les ambassadeurs de Raymond VI et les traita avec une bienveillance marquée. Il leur dit qu'il était très disposé à l'absoudre, pourvu qu'il montrât sa soumission à l'Eglise, et que, pour garantir sa parole, il remît sept de ses châteaux à l'Eglise romaine. Cette réponse du pape fut rendue au comte, qui l'approuva. Innocent III songea alors à remplacer Pierre de Castelnau. Son choix étant tombé sur Hugues Raymundi évêque de Riez, le 9 octobre 1208 il écrivit à tous les prélats de France pour leur notifier qu'il avait nommé chefs de la milice chrétienne contre les hérétiques, l'abbé

de Citeaux, Navarre de Couserans et Hugues de Riez. Le pape les exhortait à engager leurs diocésains à prendre part à la croisade, ouvrant pour les clercs et les laïques le trésor des indulgences, les exemptant de payer les usures auxquelles ils se seraient obligés, jusqu'après leur retour. Le même jour, il écrivit au roi de France, en l'invitant, pour la *rémission de ses péchés,* de donner aide et conseil à ses légats, et l'exhortant à employer tous ses efforts et toute son autorité royale pour que ses sujets contribuassent de leurs personnes et de leurs biens à une si sainte entreprise ; il déclara enfin solennellement à toute la chrétienté qu'il prendrait sous sa protection spéciale tous ceux qui se croiseraient contre *les hérétiques provençaux.*

Le pape, au moment où l'évêque Foulques quitta Rome, lui donna la mission spéciale de se rendre au monastère de Saint-Victor de Marseille avec l'évêque de Riez et Alignon, prieur de Saint-Honorat d'Arles, pour y régler les affaires de cette maison qui étaient en grand désordre. Ces députés parvinrent à les rétablir, et y dressèrent de très amples constitutions. Foulques se trouvait, au mois d'octobre, à Orange, où il assista à la consécration de l'église cathédrale que Guillaume Hélie, évêque de cette ville, dédia à la très sainte Vierge et à tous les saints, en présence de Gausserand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Au mois de février 1209, Innocent III pria Philippe-Auguste de nommer un capitaine général de l'armée qui devait servir contre les hérétiques ; il écrivit en même temps à ses légats une lettre beaucoup trop importante pour ne pas être ici rapportée tout entière. On y verra

par quels mouvements stratégiques ils devaient faire attaquer le comte de Toulouse.

» Quoique le comte de Toulouse, dit le pontife, nous » ait déjà fait supplier par ses ambassadeurs de recevoir » son hommage pour le comté de Melgueil, qui est la » propriété de Saint-Pierre, nous avons rejeté sa prière, » dans la crainte qu'en recevant cet hommage nous ne fus- » sions censé lui en confirmer la possession; guidés sur- » tout parce que vous, abbé de Citeaux, nous avez observé » que, s'il persévérait dans sa malice, nous pourrions, après » l'avoir dépouillé de ce comté, en disposer plus facilement » pour le bien de l'Eglise. Vous nous avez demandé com- » ment il fallait diriger l'armée des croisés contre ce comte; » le voici. Suivant l'enseignement de l'apôtre, qui dit : » *Etant adroit moi-même, je vous ai pris par la ruse,* » cette ruse devant être appelée prudence : après avoir » délibéré avec les plus habiles d'entre les chefs, vous » attaquerez séparément les hérétiques; vous ne vous en » prendrez pas d'abord au comte, si vous voyez qu'il ne » s'empresse pas de les secourir et s'il paraît mettre un » peu moins de folie dans ses conseils. C'est ainsi qu'en » ayant l'air, par une prudente dissimulation, de l'oublier, » vous attaquerez les autres hérétiques. Si vous réunissiez » toutes vos forces pour les attaquer tous ensemble, vous » auriez moins d'espoir de les vaincre, précisément parce » qu'ils augmenteraient par leur union leur résistance. » Ainsi les sectaires, étant moins secourus par le comte, » seront vaincus plus facilement. Peut-être qu'alors ce » seigneur, témoin de leur défaite, rentrera en lui-même; » mais s'il persévère dans sa malice, il sera plutôt défait,

» se trouvant seul et privé de leur appui. Telle est la » marche que vous suivrez pour plus grande sûreté. Vous » trouvant, du reste, sur les lieux, vous agirez, suivant » les circonstances, ainsi que le ciel vous l'inspirera dans » l'affaire du comte, après avoir pris ensemble vos mesures » pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Eglise. »

Ainsi, Innocent III rusait avec le comte de Toulouse. D'un côté, il paraissait céder à la demande de Raymond en envoyant en France un nouveau légat; de l'autre, il laissait toujours l'abbé de Citeaux, si opposé au comte, dans sa légation. Milon, notaire du pontife, fut donc envoyé avec la qualité de légat *a latere;* on lui donna pour conseil un chanoine de Gènes nommé Thédise. Les historiens font un grand éloge de ces deux personnages.



LIVRE XXII.

DEPUIS L'ARRIVÉE DE MILON EN FRANCE, EN 1209, JUSQU'A LA PRISE DE LAVAUR, EN 1211.

La nomination du nouveau légat combla de joie le comte de Toulouse : il espérait être traité par lui avec moins de rigueur que par l'abbé de Citeaux. La suite des évènements montrera si ses espérances étaient fondées. Ce prince cherchait toujours à gagner la bienveillance de ses sujets ; ainsi il se montra très généreux envers les habitants de Nîmes et du château des Arènes qui s'étaient révoltés contre lui, leur pardonna toutes les injures qu'ils lui avaient faites, et confirma aussi leurs statuts et leurs coutumes dans le château des Arènes, en présence des consuls et des chevaliers. De Nîmes, Raymond se rendit à Caylar, où il confirma les priviléges du comté de Melgueil, pour lequel le pape n'avait point voulu recevoir son hommage. Le 4 mai, Raymond VI était à Toulouse.

Milon, à son arrivée en France, se rendit à Auxerre, où l'attendait l'abbé de Citeaux. D'après les instructions secrètes du pape, il ne devait rien faire sans l'avis de cet abbé. « Vous ne serez, lui avait dit le pontife, que son » organe, parce que le comte de Toulouse le tient pour » suspect et qu'il n'a aucune défiance de vous. » Il fut ensuite convenu qu'on assemblerait un certain nombre

d'évêques pour prendre leur avis avant de procéder contre le comte de Toulouse, et l'abbé de Citeaux eut le soin d'indiquer à Milon quels étaient les évêques qu'il fallait convoquer.

Avant de réunir ces prélats, les deux légats se rendirent auprès de Philippe-Auguste à Villeneuve, dans le diocèse de Sens, et lui remirent les lettres par lesquelles le pape le suppliait d'envoyer au moins son fils pour combattre les hérétiques du midi. Le roi s'excusa, dit-on, et promit cependant quinze mille hommes pour l'armée des croisés. Après cette entrevue avec le roi, Milon se rendit à Montélimart sur le Rhône, et y convoqua les évêques pour recevoir leur avis sur la marche à suivre dans cette expédition. D'après la décision de l'assemblée, Milon cita le comte de Toulouse à comparaître à Valence, pour la mi-juin. Raymond VI obéit à ces ordres, et se trouva en cette ville à l'époque fixée. Nous plaçons ici toutes les pièces du fameux procès qui fut commencé à Valence contre Raymond et continué à Saint-Gilles. On ordonna d'abord au comte de remettre sept de ses châteaux à l'Eglise romaine, pour la sûreté de ses promesses. Raymond fit cette cession en ces termes :

I. « Qu'il soit connu de tous qu'en l'an de l'Incarnation » 1209, au mois de juin, moi Raymond, par la grâce de » Dieu duc de Narbonne et de Toulouse, marquis de Provence, je livre ma personne avec sept châteaux, savoir : » Oppède, Monferrand, Beaumes, Mornas, Roquemaure, » Fourques, et l'Argentière ou Fanjaux, à la miséricorde de » Dieu et au pouvoir absolu de l'Eglise romaine, du pape, » et de vous, seigneur Milon, légat du siége apostolique,

» pour servir de caution au sujet des articles pour lesquels
» j'ai été excommunié. Je confesse dès à présent tenir ces
» châteaux au nom de l'Eglise romaine, promettant de les
» rendre incessamment à qui vous voudrez et quand vous
» le voudrez; d'obliger, comme vous l'ordonnerez, leurs
» gouverneurs et leurs habitants à jurer de les garder
» exactement tout le temps qu'ils seront au pouvoir de
» l'Eglise romaine, nonobstant la fidélité qu'ils me doivent,
» et enfin de les faire garder à mes dépens. »

Lorsque Raymond VI eut fait la remise de ces châteaux, il se rendit à Saint-Gilles pour y recevoir l'absolution de l'excommunication dont il avait été frappé. Là se rendirent aussi, de leur côté, Milon, les archevêques d'Arles, d'Aix, d'Auch, les évêques de Marseille, d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras, de Vaison, de Trois-Châteaux, de Nîmes, d'Agde, de Sisteron, d'Orange, de Maguelonne, de Lodève, de Toulouse, de Viviers, de Beziers, de Fréjus, de Nice, d'Apt, d'Uzès. On dressa, dans le vestibule de l'église de l'abbaye, un autel sur lequel on avait exposé le saint-sacrement et les reliques des saints. Raymond VI fut conduit, nu jusqu'à la ceinture, devant cet autel, puis il fit le serment suivant :

II. « Au nom du Seigneur, l'an XII du seigneur pape
» Innocent III, le 18 de juin, moi Raymond, duc de Nar-
» bonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, jure
» sur les saints évangiles, en présence des saintes reliques,
» de l'Eucharistie et du bois de la vraie croix, que j'obéirai
» aux ordres du pape, et aux vôtres, maître Milon, notaire
» du seigneur pape et légat du siége apostolique, et de
» tout autre légat du saint-siége, touchant tous et chacun

» des articles pour lesquels j'ai été ou je suis excommu-
» nié, soit par le pape, soit par son légat, soit par les
» autres, soit enfin de droit : en sorte que j'exécuterai de
» bonne foi tout ce qui me sera ordonné, tant par lui-même
» que par ses lettres et par ses légats, au sujet desdits
» articles, mais principalement sur les suivants : 1° sur ce
» que les autres ayant fait serment d'observer la paix, *on*
» *dit* que j'ai refusé de la signer; 2° en *ce qu'on dit* que je
» n'ai pas gardé les serments que j'ai faits pour l'expulsion
» des hérétiques et de leurs fauteurs; 3° sur ce *qu'on dit*
» que j'ai toujours favorisé les hérétiques; 4° sur ce qu'on
» me regarde comme suspect dans la foi; 5° sur ce que
» j'ai entretenu les routiers ou les *maïnades;* 6° sur ce
» *qu'on dit* que j'ai violé les jours de carême, de fête et des
» quatre-temps qui doivent être des jours de sûreté ; 7° sur
» *ce qu'on dit* que je n'ai pas voulu rendre justice à mes
» ennemis lorsqu'ils m'offraient la paix ; 8° pour avoir con-
» fié à des juifs les offices publics; 9° en ce que je retiens
» les domaines de Saint-Guilhem et des autres Eglises;
» 10° en ce que j'ai fortifié les églises et que je m'en sers
» comme de forteresses; 11° sur ce que j'ai fait lever des
» péages et des guidages indus; 12° pour avoir chassé
» l'évêque de Carpentras de son siége; 13° sur ce qu'on
» me soupçonne d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre
» de Castelnau (de sainte mémoire), principalement parce
» que j'ai mis le meurtrier dans mes bonnes grâces; 14° sur
» ce que j'ai fait arrêter prisonnier l'évêque de Vaison avec
» ses clercs, que j'ai détruit son palais avec la maison des
» chanoines ; 15° enfin sur ce *qu'on dit* que j'ai envahi le
» château de Vaison et commis divers brigandages.

» J'ai fait serment sur tous ces articles et sur tous les » autres qu'on pourrait objecter, et je l'ai fait faire à tous » ceux que j'ai donnés pour caution touchant les sept châ- » teaux. — Si j'enfreins ces articles et les autres qu'on » pourra me prescrire, je consens que ces sept châteaux » soient confisqués au profit de l'Eglise romaine, et qu'elle » rentre dans le droit que j'ai sur le comté de Melgueil. » Je veux et j'accorde de plus qu'en ce cas je sois excom- » munié; qu'on jette l'interdit sur tous mes domaines; que » ceux qui feront serment avec moi, consuls ou autres et » leurs successeurs, soient dès-lors absous de la fidélité, du » devoir et du service qu'ils me doivent, et qu'ils soient » tenus de prêter serment de fidélité et de le garder à » l'Eglise romaine pour les fiefs et les droits que j'ai dans » leurs villes et dans leurs châteaux. Enfin je m'engage » par le même serment à entretenir la sûreté des che- » mins. »

Le serment du comte de Toulouse reproduit, comme on le voit, tous les faits qui lui étaient reprochés par les légats, et qui formaient autant de chefs d'accusation. Or, ces faits se divisent en deux classes : les uns sont avoués par le comte, les autres sont seulement déclarés par lui comme lui étant imputés. Il importe ici de préciser tous ces faits. Ainsi, le comte avoue qu'il a confié à des juifs les offices publics : c'était montrer une excessive tolérance; il avoue qu'il a retenu les domaines du monastère de Saint-Guilhem et d'autres églises. Nous ignorons pour quel motif il avoue qu'il a fortifié quelques églises; qu'il a levé des péages et des guidages indus; qu'il a chassé l'évêque de Carpentras de son siége; qu'il a fait arrêter l'évêque de

Vaison et ses clercs, détruit son palais avec la maison des chanoines, et envahi le château de Vaison; enfin, qu'il a entretenu des routiers. Voilà les faits dont le comte paraît reconnaître la véracité. Quant aux autres, beaucoup plus graves, il déclare sans doute qu'on les lui a imputés, mais il est bien éloigné de s'en reconnaître coupable, puisque, en présence du légat, dans l'acte le plus solennel de sa vie, il emploie toujours cette formule — *on dit*, formule que ses juges admettent sans en demander la radiation.

On a vu que, dans ce serment, le comte consent, s'il est excommunié, qu'on jette l'interdit sur toutes ses terres et que tous ses sujets soient absous de la fidélité. Raymond VI ne fait qu'employer ici une simple formule usitée au moyen-âge dans tous les serments des princes. L'excommunication, à cette époque, était la plus terrible des puissances : elle ôtait aux souverains leurs terres, leurs titres, leurs droits et leurs sujets. Il faut se donner bien de garde d'accuser ici le siége apostolique d'usurpation et d'abus d'autorité! Les papes qui excommuniaient les souverains ne faisaient que se conformer à une jurisprudence établie, acceptée par les deux puissances, sollicitée et sanctionnée par les rois et les peuples. Ce n'est pas qu'au moyen-âge on ne trouve des lois expresses et particulières qui créent et déterminent cette grande prépondérance du siége apostolique sur les choses mêmes temporelles; mais il y avait plus que des lois pour l'établir, il y avait des coutumes partout usitées à cette époque, partout acceptées : et les coutumes sont aussi fortes que les lois. Ces coutumes constituaient en cette matière un véritable *droit public*, auquel les papes ne faisaient que se conformer.

Dès que Raymond VI eut prêté le serment que nous venons de rapporter, le légat Milon prit la parole et lui commanda 1° de réparer tous les torts dont il s'était rendu coupable envers l'évêque de Carpentras, 2° de restituer à l'évêque et au chapitre de Vaison les biens dont il s'était emparé, 3° de chasser de ses domaines les aragonais, routiers, cottereaux, brabançons, basques, maïnades, et autres brigands de cette espèce, 4° de ne donner aux juifs aucune administration publique ou particulière dans ses états, 5° de veiller à la sécurité des chemins, 6° d'exécuter fidèlement tous les ordres que le pape ou les légats pourraient lui donner. Le légat intima à peu près les mêmes ordres aux seize grands vassaux du comte, Guillaume de Baux, Hugues de Baux, Raymond de Baux, Dragonet de Bocoyran, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Agout, Ricard de Chamuno, Bertrand et Guillaume de Laudun, Bernard et Bermont d'Anduze, Rostaing de Posquières, Raymond et Decan d'Uzès, Raymond et Pons Gaucelin de Lunel, qui prêtèrent tous serment avec le comte de Toulouse.

Alors commença la cérémonie d'absolution. Le légat prit une longue étole et la passa au cou du comte de Toulouse; ensuite, prenant les deux extrémités de cette étole dans l'une de ses mains, et tenant de l'autre une poignée de verges, il fit marcher le comte devant lui et l'introduisit dans l'église, en le fouettant pendant tout le trajet. Après cette humiliante cérémonie, la sentence de l'absolution fut prononcée. La foule était si grande dans l'église, que le comte, ayant repris ses habits ordinaires, ne put sortir de l'édifice qu'en passant par une des nefs latérales où se trouvait le tombeau de Pierre de Castelnau. Ses enne-

mis ne manquèrent pas de proclamer qu'il s'était rendu exprès devant ce sépulcre pour y faire amende honorable du meurtre du légat dont ils le croyaient auteur.

Après que le comte eut reçu l'absolution, le 19 juin, Milon, profitant de ses bonnes dispositions, lui adressa le discours suivant :

« Moi Milon, notaire du pape et légat du siége apos-
» tolique, je commande à vous seigneur Raymond comte
» de Toulouse, sur la foi de votre serment et sous les
» peines qui y sont dénoncées, de mettre en lieu de sûreté
» les hérétiques et leurs adhérents qui se trouvent dans
» vos états, pour les livrer aux croisés, et de vous unir à
» eux pour les poursuivre. — Je vous défends de prêter
» en aucun temps conseil ou appui aux hérétiques ; de
» violer le dimanche, le carême et les autres jours dési-
» gnés par le concile de Latran. — Je vous ordonne de
» rendre bonne justice aux églises, maisons religieuses, et
» aux pauvres, quand ils voudront avoir recours à vous ;
» de détruire les forteresses construites dans les églises, au
» jugement des évêques, et de restituer à qui de droit
» celles qui ont été usurpées. — Je vous commande de
» laisser en liberté les églises et les monastères, évitant de
» leur imposer des albergues, des procurations et des
» exactions, de vous emparer de leurs biens à la mort des
» prélats et des prieurs, de vous immiscer dans leur ad-
» ministration, de vous occuper de l'élection des supérieurs
» par vous ou par autrui, et de mettre aucun obstacle à
» cette élection. — Je vous défends de lever d'autres péages
» ou guidages, soit par eau, soit par terre, que ceux qui
» ont été établis par l'autorité des rois et des empereurs.

» — Je vous ordonne de supprimer tous les greniers à sel, » de ne pas en établir de nouveaux; de permettre le libre » passage par terre et par eau à tous les voyageurs; d'ob- » server la paix et la trève; de vous en rapporter à la » décision du légat ou de ses délégués touchant les plaintes » qu'on formerait contre vous; de veiller à la sûreté des » chemins, et de n'obliger personne à se détourner des » anciennes routes. — Je vous ordonne de tenir pour » hérétiques et pour leurs fauteurs et récélateurs tous ceux » qui seront dénoncés comme tels à vous ou à vos baillis » par les évêques diocésains et autres supérieurs ecclé- » siastiques. — Je vous commande de jurer d'observer la » paix qui a été établie par les légats, et de faire prêter un » semblable serment à tous vos vassaux. — Je vous dé- » fends de rien attenter, ni directement, ni indirectement, » contre les sept châteaux que vous avez donnés en garde » à l'Eglise romaine, pour la sûreté de vos promesses. — » Observez enfin tous ces articles, et ceux que le pape et » son légat pourront dans la suite vous prescrire. »

Raymond VI n'hésita pas un instant à promettre ces diverses choses, en présence de toute l'assemblée, et nous ne connaissons rien qui nous prouve que ces promesses ne fussent pas sincères. Les consuls d'Avignon et de Nîmes firent aussi serment entre les mains du légat d'engager le comte de Toulouse à être fidèle à ses engagements. Milon fit prêter encore serment aux évêques à qui on avait donné la garde des sept châteaux du comte, de ne les rendre à ce prince que sur un ordre exprès ou une bulle du pape. Cet illustre prélat était insatiable de précautions : le 22 juin, il fit promettre par serment au comte de Toulouse et à

tous les barons qui étaient à Saint-Gilles d'observer la paix entr'eux, et de faire prêter ce même serment à tous leurs vassaux. Il leur désigna quelques prélats, au jugement desquels ils devaient s'en rapporter s'il s'élevait entr'eux quelque différend.

Le comte tenait à cœur qu'on ne doutât point de la sincérité de ses sentiments, et pour prouver son entière bonne foi, il demanda la croix à Milon et offrit de servir contre les hérétiques de la province. Le légat s'empressa de céder à sa demande. Alors Raymond fit un nouveau serment conçu en ces termes : « Au nom de Dieu, l'an XII » du pontificat d'Innocent III, le 22 juin, je Raymond, par » la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et » marquis de Provence, jure sur les saints évangiles que, » lorsque les princes croisés arriveront dans mes états, je » leur obéirai entièrement, tant pour ce qui regarde leur » propre sûreté que dans toutes les autres choses qu'ils » jugeront à propos de me commander pour leur utilité et » pour celle de toute l'armée. » Après que Raymond eut pris sa croix, l'assemblée de Saint-Gilles fut dissoute.

A peine Innocent III eut-il appris la conduite qu'avait tenue le comte de Toulouse dans cette assemblée, qu'il ne put contenir les sentiments de sa joie. Il écrivit aussitôt à ce seigneur la lettre suivante : « Nous nous réjouissons » dans le Seigneur et dans la puissance de sa grâce de ce » que, malgré tout ce qu'on avait avancé contre vous pour » noircir votre renommée, vous vous êtes soumis à nos » ordres, offrant toutes les cautions que Milon, notre notaire » apostolique, a exigées. Ainsi, vous qui étiez devenu un » sujet de scandale, êtes-vous aujourd'hui un modèle à

» imiter ; ainsi la main de Dieu a opéré sur vous d'éton-
» nantes merveilles. Pour nous, persuadé que la conduite
» que vous venez de tenir sera utile, non seulement à votre
» salut, mais encore à votre félicité temporelle, afin qu'au
» sein de la paix catholique vous puissiez conserver et aug-
» menter des biens que vous perdiez naguère au milieu
» des impies, nous exhortons votre *nobilité* par ces pré-
» sentes lettres d'agir, à l'avenir, de telle sorte que nous,
» qui désirons devant Dieu votre honneur et votre avance-
» ment, nous puissions vous environner sans cesse de notre
» protection. Prince, croyez que nous ne voulons pas vous
» imposer un joug onéreux. »

Quelle distance entre la première lettre d'Innocent III à Raymond VI et la seconde !

On dirait que le pape avait oublié toutes les autres affaires de la chrétienté pour ne s'occuper que de la croisade contre les *hérétiques provençaux*. Il écrivit à tous les évêques de France pour leur enjoindre, sous peine de censure, de contribuer d'une partie de leurs revenus aux frais de l'expédition ; à tous les fidèles, pour le même objet ; aux trois légats, pour leur recommander d'engager tous les chrétiens du royaume à favoriser cette sainte entreprise ; à Milon enfin, pour le féliciter sur l'heureux succès de ses démarches et l'exhorter à continuer son œuvre.

Après l'assemblée de Saint-Gilles, Foulques était revenu à Toulouse, où il établit une très nombreuse confrérie spécialement destinée à s'opposer aux vexations et aux exigences des usuriers qui favorisaient l'hérésie. Il plaça à la tête de cette réunion, qui attira la ville presque entière, Aymeri de Castelnau, Arnaud son frère, chevaliers, Pierre

de Saint-Rome et Arnaud Bernard, tous hommes discrets et puissants. Les habitants du Bourg s'opposèrent à cette confrérie et en formèrent une autre; de là, des querelles, des divisions, des batailles sanglantes; deux camps s'établirent et furent désignés sous le nom de *camp des Blancs* et *camp des Noirs*. Foulques ne fut pas heureux dans cette sainte entreprise de son zèle. Il paraît qu'il ne se rendit pas au-devant de l'armée des croisés qui s'était réunie à Lyon de toutes les parties du royaume, vers la fête de Saint-Jean-Baptiste (1209).

D'après les calculs les plus exacts, cette armée se portait à cinquante mille hommes, flamands, normands, aquitains et bourguignons. Elle était conduite par les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lizieux et de Chartres ; par plusieurs seigneurs de haute renommée, Eudes duc de Bourgogne, Hervé comte de Nevers, le comte de Saint-Paul, Simon de Montfort comte de Leycestre, le comte de Bar-sur-Seine, Gui de Beaujeu, Guillaume Des Roches sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigni, et beaucoup d'autres. Arrivés à Lyon, les croisés choisirent pour *généralissime* Arnaud, abbé de Citeaux et légat du saint-siége.

En exposants les faits qui se rattachent à la croisade contre les albigeois, nous serons toujours fidèles à la vérité historique, laissant au lecteur le soin de les apprécier. Nous observerons cependant 1° qu'on avait persuadé aux croisés, chefs et soldats, que les albigeois étaient autant de réprouvés qu'il fallait exterminer sans pitié, sans merci, et que, dans cet ordre d'idées, l'œuvre la plus agréa-

ble à Dieu et la plus utile au salut de l'âme devait être l'extermination complète de ces hardis sectaires par tous les moyens possibles; 2° que la possession de leurs biens était une conséquence naturelle de la victoire, et que cet appât purement humain devait augmenter de beaucoup l'exaltation religieuse; 3° que, dans ce siècle de foi ardente, tout était subordonné à la vérité catholique, et qu'il n'y avait en réalité qu'un seul chef sur la terre devant qui tout fléchissait, rois et peuples, — le pape; 4° que si, au premier abord, dans quelques circonstances, un sentiment de pitié s'échappe de l'âme en faveur des albigeois dépouillés, torturés, massacrés ou brûlés, ce sentiment est arrêté dans son épanchement par la certitude que nous donne l'histoire des crimes dont ces malheureux s'étaient rendus coupables sous le rapport religieux, social et politique; 5° que les princes, ayant laissé dominer ces hérétiques dans leurs états, y former des établissements et des alliances, et ces hommes étant ainsi devenus leurs sujets, il n'était pas aussi facile qu'on le pense de les chasser ou de les réduire : c'est ce qui rendit la position de quelques princes, et en particulier de Raymond VI, indécise, équivoque et flottante; 6° enfin que, quel que soit le point de vue sous lequel on envisage cette croisade, il sera toujours à regretter que plusieurs des princes croisés, et entr'autres Simon de Montfort, n'aient point été assez désintéressés après leurs victoires.

Ces observations placées, nous allons suivre la marche des évènements.

Le comte de Toulouse, ayant rencontré à Valence l'ar-

mée des croisés, y reçut grand accueil de la part des chefs, entr'autres de Pierre de Courtenay comte d'Auxerre et de Robert de Courtenay, ses cousins germains. En présence de tous les chefs assemblés et des évêques, Raymond renouvela les serments qu'il avait déjà faits à Saint-Gilles, et porta la générosité jusqu'à offrir en ôtage, non-seulement ses châteaux, mais encore son fils lui-même.

Les croisés passèrent le Rhône et arrivèrent à Montpellier; là, Raymond-Roger vicomte de Beziers et neveu de Raymond VI vint se présenter devant les légats pour protester de son entière soumission à l'Eglise. On ne voulut pas croire à la sincérité de ses protestations. De retour à Beziers, le comte, irrité, assembla ses vassaux, et ayant résolu de défendre tous ses domaines jusqu'à la dernière extrémité, il fortifia ses places, laissa une forte garnison à Beziers, et se jeta dans Carcassonne avec l'élite de ses troupes.

L'armée s'avança alors vers Beziers, jetant l'épouvante sur son passage. Le 22 juillet, elle campa sous les murs de la ville. Deux autres corps de troupes se joignirent à elle. Le premier venait d'Agen, commandé par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Cahors et d'Agen, Gui comte d'Auvergne, le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardaillac, et le seigneur de Castelnau de Montratier. Cette bande s'empara du château de Cassagneuil et y fit brûler vifs plusieurs hérétiques, hommes et femmes, qui refusèrent de se convertir. L'autre corps venait du côté du Velay, et était commandé par l'évêque du Puy. Il prit sa route par le Toulousain, et brûla, en passant, le château de Villemur sur le Tarn.

Lorsque toutes ces troupes furent réunies, l'abbé de Citeaux députa aux catholiques de Beziers Reginal de Montpeyroux, leur évêque, pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de livrer les hérétiques de cette ville avec tous leurs biens ou les engager à sortir de la ville. Les catholiques repoussèrent l'une et l'autre proposition, parce qu'ils ne virent dans les albigeois que des hommes malheureux : ils jurèrent donc de défendre leur cité jusqu'à la mort. Alors l'affaire s'engagea. Les assiégés commencèrent par opérer une sortie, qui fut repoussée par les *goujats* de l'armée. Ceux-ci pénétrèrent ensuite dans la ville et appelèrent les croisés à leur secours. L'armée s'approcha des murs et se prépara à l'escalade. Les Bitterois, malgré leur valeur, ne purent soutenir le choc, et les croisés entrèrent dans la ville. Les habitants, consternés, se réfugièrent dans la cathédrale de Saint-Nazaire et dans l'église de la Madeleine. Rien n'arrêta l'impétuosité des assiégeants; ayant pénétré dans cette dernière église, ils y massacrèrent sept mille personnes. Les habitants de cette malheureuse cité tombèrent presque tous sous le fer des croisés. D'après les calculs les plus exacts, on porte leur nombre à soixante mille. Un seul historien rapporte que les chefs de l'armée ayant demandé à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devaient faire pour distinguer les catholiques d'avec les sectaires, celui-ci aurait répondu : *Tuez-les tous : Dieu connaît ceux qui sont à lui*. Il est impossible d'admettre de semblables horreurs, sur l'autorité d'un seul historien. Après la prise de Beziers, les croisés rassemblèrent tous les corps morts, et y mirent le feu; après avoir livré aux flammes la ville entière, ils abandonnèrent ses ruines encore

fumantes et se dirigèrent vers Narbonne. La prise et la destruction totale de Beziers eurent lieu le 22 juillet 1209, jour de la Madeleine.

On vit alors arriver au camp des croisés Bérenger archevêque, Aymeri vicomte de Narbonne, suivis des députés de la ville qui venaient faire serment entre les mains du légat de livrer tous les hérétiques, contre lesquels ils avaient fait d'ailleurs des règlements très sévères. Cette soumission sauva Narbonne. Les croisés se trouvèrent réunis devant Carcassonne le premier août 1209, après s'être emparés de plus de cent châteaux sur leur passage. Cette ville possédait une forteresse redoutable, placée au sommet d'un rocher escarpé et entouré de grandes fortifications. Le vicomte de Beziers, accompagné de l'élite de ses troupes, s'y était renfermé pour la défendre. La citadelle était accompagnée de deux faubourgs également fortifiés. Les croisés donnèrent l'assaut au premier. Raymond-Roger fit des prodiges de valeur pour repousser les assiégeants; mais Simon de Montfort, doué d'une intrépidité héroïque, planta le premier ses étendards au haut des murailles. Les fossés furent comblés, et on tenta la prise du second faubourg.

Cette seconde attaque ne fut pas aussi heureuse que la première : les assiégeants furent repoussés avec de grandes pertes, et laissèrent même un de leurs chevaliers blessé dans le fossé. Simon de Montfort, accompagné de son écuyer, y descendit pour le sauver, au péril même de sa vie, et le transporta dans le camp. Il fallut, après l'échec dont on vient de parler, attaquer le faubourg dans les formes. Des machines furent construites; on travailla à saper les murailles par les fondements; une grande tour fut construite,

et portée sur quatre roues pour battre les remparts. Inutiles efforts! cette tour fut mise en pièces par les assiégés. Cependant, au huitième jour, les machines, habilement dirigées, parvinrent à entamer les murailles; la brèche fut ouverte, et les croisés refoulèrent les assiégés dans la cité.

Un incident imprévu vint tout-à-coup interrompre le cours du siége. Pierre, roi d'Aragon, arriva au camp des croisés, et se rendit tout d'abord à la tente du comte de Toulouse, son beau-frère. Ayant assemblé les chefs de la croisade, il plaida la cause du vicomte de Beziers, et offrit de se rendre auprès de lui et de lui faire accepter la paix. Pierre entra donc dans la cité, et ayant exposé à Raymond-Roger le but de sa démarche, il obtint de ce seigneur une réponse favorable qu'il s'empressa de communiquer au légat et aux chefs. On posa alors pour condition de la paix que le vicomte sortirait, lui treizième, avec armes, chevaux et bagages, mais qu'il livrerait tous les habitants aux croisés. Pierre étant retourné dans la cité pour faire accepter ces propositions au vicomte, ce seigneur, indigné, répondit : « Je préfère me laisser écorcher vif que de com-
» mettre l'infâme lâcheté d'abandonner un seul citoyen de
» cette ville. » Pierre d'Aragon, voyant la détermination
» du vicomte, se retira dans ses états.

Après son départ, les croisés tentèrent de s'emparer de la ville haute par escalade; mais l'eau bouillante, les pierres et les traits qu'on lançait sur eux le forcèrent d'abandonner ce plan d'attaque, et Carcassonne aurait été sauvée si la nature n'était venue combattre contre le dévouement et la bravoure de ses défenseurs : les chaleurs devinrent excessives, les puits tarirent, et les habitants furent obligés de

capituler. Les croisés décidèrent que les habitants auraient la vie sauve, mais qu'ils ne sortiraient qu'avec leurs chemises et leurs *brayes*. C'est ce qui fut exécuté le 15 août 1209. Le vicomte de Beziers fut gardé prisonnier en otage jusqu'à l'entière exécution de la capitulation.

Certains auteurs ont ajouté quelques circonstances au récit de la prise de Carcassonne. Ils ont prétendu que le vicomte de Beziers avait été indignement trahi par un chevalier envoyé auprès de lui par le légat ; que, sur la parole de ce chevalier, Raymond-Roger s'était rendu dans le camp, où il avait été fait prisonnier ; que les assiégés, connaissant un souterrain qui aboutissait de Carcassonne aux tours de Cabardès, sortirent sains et saufs par ce souterrain et abandonnèrent la ville. D'autres auteurs affirment que les assiégés, après s'être rendus à merci, déclarèrent qu'ils voulaient être tous catholiques, à l'exception de quatre cent cinquante qui persévérèrent dans l'hérésie, et que, sur ce nombre, quatre cents furent brûlés vifs ou pendus. Toutes ces circonstances ne sont point rapportées par les auteurs contemporains ; mais ils s'accordent tous à dire que Raymond-Roger fut jeté en prison et privé de ses domaines.

Il fallait savoir à qui ces domaines appartiendraient désormais. L'abbé de Citeaux assembla les chefs et déclara qu'il fallait choisir un des seigneurs croisés pour les gouverner. Le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et le comte de Saint-Paul furent successivement proposés. Ces trois nobles hommes répondirent qu'ils ne consentiraient jamais à occuper les domaines du vicomte de Beziers qui venait d'être si indignement traité. Alors l'abbé de Citeaux décida qu'il nommerait lui-même, de concert avec deux

évêques et quatre chevaliers ; et Simon de Montfort, comte de Leycestre, fut élu par ce conseil improvisé. Il opposa d'abord une vive résistance, mais il finit par se rendre aux pressantes sollicitations du légat et des autres chefs.

Ce brillant héros, recommandable par sa piété, sa valeur, la pureté de sa foi et l'intégrité de ses mœurs, descendait de Guillaume, fils d'Amauri comte de Hainaut, qui vivait au dixième siècle. Ce Guillaume fils d'Amauri épousa l'héritière de la seigneurie de Montfort, située sur la Seine près de Paris, vers le couchant. De ce mariage, il eut un fils auquel il donna le nom d'Amauri qu'avait porté son propre père. C'est de là que la seigneurie prit le nom de Montfort l'Amauri. Simon était le troisième seigneur de ce nom. Il eut pour père Simon II comte d'Evreux, et pour mère Amicie comtesse de Leycestre (en Angleterre). Il eut en partage, du chef de son père et de sa mère, la seigneurie de Montfort et le comté de Leycestre. En 1190, il épousa Alix de Montmorency, dame illustre par sa naissance et surtout par ses rares qualités. A l'époque de la croisade, il avait déjà plusieurs enfants qui prirent part aussi à cette grande expédition. Simon de Montfort avait suivi le duc de Bourgogne dans le midi de la France, après avoir signalé, quelques années auparavant, sa valeur en Palestine. Il avait une taille très élevée, un port majestueux, une figure d'une mâle et ravissante beauté ; il était doué d'une force et d'une vigueur de corps peu ordinaires ; une grande et belle chevelure flottait sur ses épaules. Actif, infatigable, doué d'une affabilité et d'une politesse admirables, il captivait facilement tous ceux qui s'approchaient de sa personne, et s'exprimait avec grâce, et quelquefois même avec éloquence.

Tel était Simon de Montfort lorsqu'il fut élu prince et seigneur du pays conquis sur les hérétiques.

La charte d'après laquelle il prit possession de ses nouveaux états, porte la date du mois d'août 1209 et est conçue en ces termes : « Moi Simon de Montfort, comte de Ley- » cestre, vicomte de Beziers et de Carcassonne, fais savoir » à tous :

« Le Seigneur ayant livré entre mes mains les terres » des hérétiques c'est-à-dire tout ce que Dieu a jugé à » propos de leur enlever par le ministère des croisés, j'ai » accepté la charge et le gouvernement de ces biens, » d'après les instances des chefs de l'armée, du légat, du » saint-siége et des autres prélats, humblement et dévote- » ment en vue de la récompense éternelle et me fiant au » secours d'en haut. Désirant obtenir du ciel, par l'inter- » cession des saints, les grâces nécessaires dans mon gou- » vernement, je donne à Dieu et à l'église de Sainte-Marie » de Citeaux, par les mains du légat qui en est l'abbé, » sur les biens des hérétiques qui m'ont été donnés par le » ministère apostolique : à Carcassonne, la maison de l'hé- » rétique Bernard Lerida; à Beziers, la maison de l'hé- » rétique Amélius de Rieusec; à Salèles au diocèse de » Narbonne, la maison de la dame hérétique Filesars, » ainsi que tous les biens qui en dépendent. »

Son premier soin fut de montrer son dévouement à l'Eglise romaine. Dans ce but, il établit un cens annuel de trois deniers par *feu* en faveur de cette Eglise. Il chercha à faire respecter les droits de toutes les autres, en faisant payer les prémices et les dîmes. Afin de donner de l'autorité aux censures ecclésiastiques, il statua que ceux qui

demeureraient excommuniés pendant quarante jours, payeraient cent sols s'ils étaient chevaliers, cinquante s'ils étaient bourgeois, et vingt s'ils appartenaient à la classe du peuple.

Le duc de Bourgogne et le comte de Nevers n'étant pas d'accord entr'eux, celui-ci partit avec toutes ses troupes, et priva ainsi Simon de Montfort d'un puissant secours. Un grand nombre de barons suivirent le comte de Nevers.

Après la prise de Carcassonne, Raymond VI se rendit à Toulouse. Il venait de détruire plusieurs châteaux de ses domaines pour éviter toute contestation avec les croisés, et de promettre à la fille de Simon son fils Raymond en mariage, lorsqu'il vit arriver auprès de lui le vicomte de Saint-Florent, Aycard de Roussillon, et quelques prélats que lui envoyaient l'abbé de Citeaux. Ces députés exigèrent, sous peine d'excommunication et d'interdit, que le comte et les consuls livrassent aux croisés les habitants qui seraient désignés, ainsi que tous leurs biens. Raymond VI fut indigné de cette demande, et répondit qu'il avait reçu l'absolution du légat Milon; qu'il n'avait rien à démêler avec Simon de Montfort et Arnaud de Citeaux, et qu'il irait à Rome se plaindre au pape de la conduite que l'on tenait à son égard. Il refusa d'acquiescer à la prière qu'on lui faisait de renoncer à ce voyage, et persista dans sa résolution.

Les habitants de Toulouse, ayant appris l'objet de cette ambassade, déclarèrent qu'ils étaient tous catholiques, et rappelèrent le serment de catholicité qu'ils avaient déjà prêté entre les mains de Pierre de Castelnau et de maître Raoul. Les consuls déclarèrent aux députés qu'ils avaient

fidèlement exécuté les ordonnances de Raymond V par rapport aux hérétiques ; qu'ils étaient tout disposés à faire rendre raison de leur foi à tous ceux qui paraîtraient suspects, et qu'ils en appelaient, eux aussi, au pape.

L'abbé de Citeaux, ayant reçu cette réponse, assembla les prélats qui se trouvaient dans le camp, excommunia les consuls de Toulouse et leurs conseillers, et jeta l'interdit sur la ville. Ces actes d'autorité souveraine ne pouvaient qu'irriter le comte et les habitants.

Sous l'impression de la crainte, les seigneurs de plusieurs châteaux firent leur soumission aux croisés ; Limoux, Montréal, Fanjaux, Alzonne, Castres, Lombers, se rendirent à Simon de Montfort. Pierre de Vaux-Sernay raconte qu'à Castres Simon fit brûler vifs deux hérétiques, l'un qui était du nombre des parfaits et l'autre de celui des néophites, et que ce dernier ayant déclaré sur le bûcher qu'il mourait catholique, un miracle était venu le délivrer du feu qui déjà commençait à le consumer. Mais il faut se tenir en garde contre les assertions de ce moine historien qui accueillait avec trop de crédulité tous les bruits qui circulaient autour de lui, et qui n'était jamais plus heureux que lorsqu'il apprenait qu'on avait fait brûler quelque albigeois.

Au milieu de ses victoires, Simon de Montfort se vit abandonné tout-à-coup par le duc de Bourgogne, qui reprit la route de ses états avec ses troupes : en sorte qu'il ne resta au chef de la croisade que quatre mille cinq cents hommes pour toute armée.

L'abbé de Citeaux jugea à propos de faire part au légat Milon du projet qu'avait formé le comte de Toulouse de

se rendre à Rome; aussi celui-ci, après la tenue du concile d'Avignon, qui eut lieu le 6 septembre 1209, s'était-il empressé d'écrire à Innocent III pour le prémunir contre ce seigneur. Il s'exprimait ainsi : « Je supplie Votre Sainteté » (supposé que le comte de Toulouse, qui est ennemi de la » paix et de la justice, se rende auprès d'elle pour lui de- » mander la restitution des châteaux qu'il m'a remis en » votre nom) de ne pas se laisser surprendre par ses paroles » artificieuses, mais d'appesantir de plus en plus sur lui le » joug de l'Eglise, comme il le mérite; car il a transgressé » presque tous les quinze articles pour lesquels il avait fait » serment entre mes mains et donné des cautions........... » Il sera très aisé, avec le secours des barons et des villes » du voisinage, de le chasser d'un pays qu'il a trop long- » temps souillé par sa méchanceté. »

Dans une seconde lettre, Milon, de concert avec l'évêque de Riez, déclare qu'il a excommunié le comte de Toulouse et jeté l'interdit sur ses terres au concile d'Avignon; il énumère les motifs qui l'ont déterminé à porter cette sentence, qui cependant n'était encore que comminatoire, jusqu'à ce qu'il eut accompli ses promesses. Les actes du concile d'Avignon tenu au mois de septembre ne font point mention, à la vérité, de ce fait; mais l'assertion de Milon étant si formelle, il faut conclure que ces actes ne sont point venus tout entiers jusqu'à nous.

Peu de jours après le concile et l'envoi des lettres au pape, Raymond VI se rendit à la cour de Philippe-Auguste et y fit son testament, qui fut déposé dans les archives de Saint-Denis. En voici la teneur : « Moi Raymond, par la » grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse, mar-

» quis de Provence, désirant me rendre à Rome auprès du » siége apostolique, fais ainsi qu'il suit mon testament, en » cas de mort dans ce voyage. — Je lègue aux Templiers » et aux hospitaliers de Jérusalem tout le blé et le vin qui » se récoltera sur mes terres l'année de ma mort. Je donne » aux Templiers mon cheval de bataille, mes armes, ma » cuirasse, ma chaussure de guerre, mon armure de fer et » mon casque, pour l'amour de Dieu et le rachat de mes » péchés. Je donne aux hospitaliers mon jeune cheval, » pour l'amour de Dieu. » Dans la distribution de ses biens, il nomme : Baudouin son frère ; Bertrand, son fils naturel, auquel il donne les châteaux de Caylus et de Bruniquel ; Eléonore, son épouse ; Guillemette, sa fille, à laquelle il donne les terres de Montlaur et de Saint-Georges dans le Toulousain. Il place tous ses domaines sous la protection du roi de France, son cousin, et d'Othon, empereur des Teutons. Il donne pour tuteurs à Raymond son fils, Bernard comte de Comminges, son cousin ; Baudouin, son frère, et les consuls de Toulouse.

Raymond VI fit au roi de France une affreuse peinture de toutes les vexations que les légats et Simon de Montfort exerçaient dans la province, et mit également dans ses intérêts le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et la comtesse de Champagne, qui tous lui donnèrent des lettres de recommandation pour le pape. Le comte, accompagné de divers seigneurs et des députés de la ville de Toulouse, partit bientôt après pour Rome.

Pendant que Raymond se disposait à ce voyage, Simon de Montfort se rendit à Fanjaux. Ce fut dans cette ville qu'il reçut Vital, abbé de Saint-Antonin de Pamiers, qui

venait lui offrir le pariage de l'abbaye et des châteaux de Frédelas, et l'inviter à se rendre à Pamiers. Vital, pour justifier le dessein qu'il avait de rompre avec le comte de Foix qui tenait ces forteresses et l'abbaye en pariage de ses prédécesseurs, allégua des griefs contre ce seigneur. — Il favorisait, dit-il, les hérétiques de ses domaines ; il avait fait construire dans le château de Pamiers, qu'il tenait en fief de l'abbaye, une maison où sa femme et ses sœurs, fanatisées par l'hérésie, tenaient des assemblées nocturnes. Deux chevaliers ses cousins ayant amené leur mère dans le château de Pamiers, les chanoines l'en avaient expulsée. Alors l'un des parents du comte avait tué un chanoine pendant qu'il disait la messe, et avait arraché les yeux à un frère du monastère. De plus, Raymond-Roger s'était rendu à Pamiers, accompagné de routiers, de bateleurs et de courtisanes ; il s'était emparé des clefs du monastère que l'abbé avait fait déposer sur le tombeau de saint Antonin, et s'était porté à cet excès d'enfermer les chanoines dans l'Eglise, de les y laisser trois jours sans boire ni manger, pillant pendant ce temps le monastère, couchant dans l'infirmerie avec des femmes perdues. Il avait ensuite chassé l'abbé et les chanoines de l'Eglise, en les renvoyant presque nus, et défendant de leur donner asile dans la ville.

On reprochait encore à ce comte de n'avoir donné aucune marque de respect pour les reliques de saint Antonin lorsqu'il passait un jour à cheval à côté d'une procession où elles étaient solennellement portées : ce qui avait poussé un moine qui fut témoin de ce scandale de faire au comte cette prophétie : « Seigneur, vous ne rendez aucune hon-» neur au saint martyr. Sachez que vous serez bientôt

» privé du domaine que vous avez sur cette ville ; et le » saint fera que vous en serez dépouillé de votre vivant. » On affirmait encore qu'il avait dit publiquement qu'il croirait rendre un grand service à Dieu s'il pouvait tuer tous les croisés ; que c'était une bête féroce, sanguinaire, un tyran, un chien, un barbare, le plus scélérat et le plus misérable de tous les hommes.

Cependant ce scélérat-là faisait de grandes libéralités aux églises et aux monastères, et en particulier à l'abbaye de Bolbonne, que ses ancêtres avaient enrichie. Ce fut à cette époque que les religieux de cette maison, dans la personne de Bérenger Valart, leur abbé, reçurent de Pierre, abbé de Saint-Michel de Cuxa, l'église de Sainte-Marie de Trémesaïgues avec toutes ses dîmes et appartenances. Cette terre de Trémesaïgues devint une ferme de Bolbonne. L'affreux portrait qu'on vient de voir du comte Raymond-Roger est tout entier de la main de Pierre de Vaux-Sernay, qu'on ne peut certainement accuser d'être timide dans sa touche.

Simon de Montfort suivit Vital à Pamiers, et prit en passant, sur le comte de Foix, le château de Mirepoix, qu'il céda à Gui de Levis, maréchal de ses armées. Il reçut à Pamiers le château de ce nom en pariage, et en fit aussitôt hommage à l'abbé de Frédelas en ces termes : « Moi » comte Simon, je donne à Dieu, à Saint-Antonin et à ses » religieux, pour la maison qui m'est cédée dans le château, » un demi-boisseau de pur froment, demi-muid de vin et » une vache grasse. » L'acte fut passé au mois de septembre 1209, en présence de Foulques évêque de Toulouse, des frères Richard et Arnaud Poincha, moines de Citeaux,

de Bouchard de Marli, de Guillaume de Lucé, de Gui de Levis, et de plusieurs autres chevaliers français.

Le château de Saverdun et la seigneurie d'Albi tombèrent au pouvoir de Simon de Montfort, qui, de cette dernière ville, revint à Carcassonne, où il retrouva Milon et l'abbé de Citeaux. Il écrivit alors au pape la lettre suivante : « Au très saint père et seigneur Innocent III, par la grâce » de Dieu pontife souverain du siége apostolique, moi » Simon comte de Leycestre, seigneur de Montfort, vicomte » de Beziers et de Carcassonne, salut, respect et soumis» sion. Votre Sainteté n'ignore pas avec quel zèle, dès que » vos ordres m'ont été intimés, je me suis porté contre les » hérétiques au pays des Albigeois, où, par la voix de Dieu » et le choix des princes croisés, j'ai été appelé, quoique » indigne, à gouverner ce pays. J'ai résolu, pour l'honneur » de Dieu et le soutien de la foi catholique, d'y demeurer, » si je le puis, espérant y détruire l'hérésie avec l'aide de » Dieu et votre concours, deux choses qui soutiendront mon » courage. Il faut cependant que vous meniez à terme ce » que vous avez si bien commencé ; car le travail est ingrat » pour deux motifs : d'abord, les seigneurs qui avaient » pris part à cette expédition m'ont abandonné seul avec » une faible armée au milieu des ennemis du Christ, qui » errent au sein des rochers et des montagnes ; ensuite, » cette terre ayant été ravagée et réduite à une véritable » désolation, il me sera impossible de la gouverner sans » votre secours et celui des fidèles. »

Après cela, il déclare au pape qu'il est très embarrassé pour payer la solde de ses troupes, et lui marque, pour gagner sa bienveillance, qu'il a imposé trois deniers de cens

annuel sur chaque maison en faveur de l'Eglise romaine. Il termine ainsi : « Après avoir disposé toutes choses pour » l'honneur de Dieu, je supplie Votre Sainteté de vouloir » bien me confirmer dans la possession de ce pays qui m'a » été donné, et à mes héritiers, de la part de Dieu et de la » vôtre, par l'abbé de Citeaux votre légat, du conseil de » toute l'armée. » Cette lettre fut portée au pape par des ambassadeurs, à la tête desquels se trouvait Robert de Mauvoisin.

Peu de jours après le départ des députés, Raymond-Roger vicomte de Beziers, mourut à Carcassonne dans l'étroite prison où Montfort le faisait garder. Ce seigneur, voyant arriver le terme de sa vie, se confessa à l'évêque de Carcassonne, et reçut les derniers sacrements. Simon fit exposer son corps dans la cathédrale et lui fit faire de magnifiques funérailles. Le peuple, accouru en foule, donna des larmes à sa mort. Il laissa un enfant âgé de deux ans; qui fut nommé Raymond Trincavel.

Simon de Montfort se rendit à Limoux pour y faire reconnaître sa souveraineté. Au château de Preixan, il rencontra le comte de Foix, qui lui en fit ouvrir les portes, se soumit à ses ordres et à ceux du légat, et leur donna en otage Aimery, le plus jeune de ses enfants, pour garant de sa foi. Il n'était pas tranquille sur ses victoires, car à cette même époque la plupart des chevaliers des diocèses de Beziers, Carcassonne et Albi venaient de se déclarer contre lui. Le roi d'Aragon avait refusé de recevoir son hommage pour la vicomté de Carcassonne : ce qui était de mauvais augure. Plusieurs de ses chevaliers avaient été faits prisonniers. La peine que lui causaient ces revers pas-

sagers fut adoucie par les lettres qu'il reçut d'Innocent III. Dans la première, il le félicitait en termes magnifiques de ses exploits et de son élection en qualité de chef de la croisade; il confirmait ensuite toutes les donations qui lui avaient été faites. Dans la seconde, il lui annonçait qu'il allait écrire à l'empereur Othon, aux rois d'Aragon et de Castille, et à tous les personnages puissants, hommes et femmes, pour les prier de lui envoyer du secours. Il s'excusait sur ce que les besoins de la Terre-Sainte ne lui permettaient pas de faire en sa faveur tout ce qu'il désirait.

Le pape écrivit, en effet, à l'empereur Othon et aux rois d'Aragon et de Castille pour réclamer leurs secours en faveur de Simon. C'est dans ces lettres qu'on trouve ce passage si remarquable : « Il a déjà pris cinq cents tant » villes que châteaux, d'où il a chassé l'hérésie et où il » rétabli la foi catholique. » Evidemment, il faut bien l'avouer, ne dirait-on pas que Simon de Montfort et ses légats cherchaient à tromper le pape sur l'étendue de leurs conquêtes? Il écrivit à tous les prélats des diocèses de Narbonne, Beziers, Toulouse et Albi, pour leur ordonner de remettre à Simon de Montfort tout ce qui avait été confisqué sur les hérétiques, à moins qu'ils ne vinssent à se convertir.

Un évènement inattendu vint éloigner le comte de Foix de Simon de Montfort. Raymond-Roger, désirant faire la paix avec les légats qui se trouvaient alors à Saint-Gilles, leur envoya Raymond II abbé d'Eaunes pour négocier cette paix. Ce religieux ne put s'entendre avec les légats, et reprit la route de son monastère, accompagné de deux moines et d'un frère convers. A un mille de Carcassonne, il fut ren-

contré par Guillaume de Rochefort, frère de l'évêque de cette ville, qui tua l'abbé et le frère, et blessa dangereusement un des moines. Pierre de Vaux-Sernay, qui raconte cet évènement, prétend que ce fut le comte de Foix qui fit assassiner ces religieux pour se venger de ce qu'ils n'avaient pas réussi dans leur négociation. Mais un monument authentique vient nous apprendre que les croisés firent un grand accueil aux assassins, les admirent à leur table et dans leurs tentes. Ce monument est la lettre qu'écrivirent les habitants de Toulouse au roi d'Aragon, quelques années plus tard. Il paraîtrait résulter de cette assertion que les croisés ne furent pas étrangers à ce meurtre.

Quoi qu'il en soit, le comte de Foix abandonna Simon de Monfort, reprit le château de Pleixan qu'il lui avait livré, et fit prisonnier plusieurs bourgeois de Pamiers. Le général de la croisade perdit le château de Montréal par la trahison d'un ecclésiastique auquel il l'avait confié, et qui l'avait livré à Aymeri, l'ancien seigneur. Montfort assiégea le château de Bram où cet ecclésiastique s'était retiré, prit ce malheureux, le fit dégrader par l'évêque de Carcassonne, et après l'avoir fait traîner dans cette ville attaché à la queue d'un cheval, il le fit pendre.

A la fin de l'année 1209, Montfort avait perdu Castres, Lombers, et près de quarante châteaux, en sorte qu'à Noël il ne possédait plus que Carcassonne, Fanjaux, Saissac, Limoux, Pamiers, Saverdun, Albi et Ambialet. Il apprit en même temps la mort de Milon, qui eut lieu à Montpellier. Tant de revers auraient abattu un autre courage.

Au milieu des agitations de la croisade, un riche seigneur du pays toulousain, nommé le chevalier Guillaume de Lis-

sac, donna des terres considérables situées dans la vallée de Valnègre à une abbesse appelée Jordane et à ses religieuses, qui suivaient la règle de Citeaux dans une maison qui avait été fondée depuis peu par les moines de Bolbonne. Ce monastère prit le nom de Valnègre des terres qui avaient été cédées, et fit partie plus tard du diocèse de Rieux. Celui de Comminges perdit, vers la fin de 1209, son évêque, Adémar de Castillon, dont, à cette époque, on retrouve le nom dans les chartes de Bonnefont, qui, dans la personne de Guillaume III, son abbé, reçut de la part de Guillaume d'Aulon quelques terres.

Au mois de janvier 1210, Raymond VI fut admis à l'audience d'Innocent III. Le pape le reçut en présence de tout le collége des cardinaux. Le comte exposa avec une noble fermeté les griefs qu'il avait contre le légat et Simon de Montfort. Un des consuls de Toulouse, qui était présent, confirma les paroles du comte. Le pape le prit alors par la main, entendit sa confession, lui donna l'absolution en présence de l'assemblée, et le congédia en lui donnant un riche manteau et une bague d'un grand prix.

Après le départ du comte, Innocent III adressa la lettre suivante, le 25 janvier, aux archevêques de Narbonne et d'Arles et à l'évêque d'Agen.

« Raymond comte de Toulouse, s'étant présenté devant » nous, nous a porté plainte contre les légats, qui l'ont » fort maltraité, quoiqu'il eût déjà rempli la plupart des » obligations très onéreuses auxquelles maître Milon notre » notaire, *de bonne mémoire,* l'avait assujetti. Il nous a fait » voir de plus les certificats de diverses églises, qui prou- » vent qu'il leur a fait satisfaction; enfin il nous a assuré

» qu'il était prêt à exécuter entièrement toutes ses pro-
» messes, qu'il n'avait pu encore achever d'accomplir. Il
» nous a prié de lui permettre en conséquence de se justi-
» fier devant nous touchant la foi catholique, sur laquelle
» il est suspect depuis longtemps, quoique injustement, et
» de lui rendre ensuite les châteaux qu'il nous a remis :
» ajoutant qu'il n'est pas juste qu'on les détienne sans fin,
» ne les ayant donnés que pour caution. Quoiqu'on assure
» que ces châteaux sont dévolus à l'Eglise romaine, en vertu
» des obligations qu'il a contractées, parce qu'il ne les a pas
» remplies, cependant, comme il ne convient pas que l'Eglise
» s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons traité béni-
» gnement le comte, et nous avons jugé, du conseil de nos
» frères, qu'il ne devait pas perdre le droit qu'il a sur ces
» châteaux, pourvu qu'il exécute fidèlement ce qui lui a été
» ordonné. Il doit d'ailleurs nous tenir compte de ce que
» nous lui avons fait conserver ses domaines par l'armée
» chrétienne qui, par notre ordre, est à combattre les hé-
» rétiques. Mais parce qu'entre toutes les causes, nous de-
» vons être plus attentifs à celles qui regardent la foi, et
» que nous devons les peser plus mûrement, nous avons
» enjoint à nos légats de tenir un concile dans un lieu
» commode, trois mois après avoir reçu les présentes, et
» d'y convoquer les archevêques, les évêques, abbés, prin-
» ces, barons, chevaliers et autres dont ils jugeront la pré-
» sence nécessaire ; et si avant la fin du concile il se pré-
» sente un accusateur contre le comte, à qui nous avons
» ordonné d'exécuter en attendant, ce à quoi il s'est obligé,
» et que cet accusateur s'offre de prouver que le comte s'est
» écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la

» mort du légat Pierre de Castelnau, alors les légats, après
» avoir ouï les parties, et continué la procédure jusqu'à
» sentence définitive, nous renverrons cette affaire suffi-
» samment instruite, et ils leur assigneront un terme pré-
» cis pour se présenter devant nous, et y entendre leur ju-
» gement. Que, s'il ne se présente aucun accusateur contre
» le comte, les légats délibéreront de quelle manière ils re-
» cevront sa justification sur les deux articles, afin que son
» ignominie finisse dans l'endroit même où elle a com-
» mencé. Si le comte se soumet à faire preuve de son inno-
» cence, suivant la forme qui lui aura été prescrite par les
» légats avec l'approbation du concile, ils l'admettront à se
» justifier; mais si par hasard il vient à succomber, ils au-
» ront soin de nous en donner avis, en conservant toujours
» en leurs mains les châteaux qu'il leur a remis; ils nous
» avertiront aussi s'il se plaint qu'on l'opprime injustement,
» touchant la manière dont ils lui auront ordonné de se
» justifier. Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse
» du siége apostolique. Que si le comte se justifie canoni-
» quement, de la manière qui lui aura été prescrite, ils
» déclareront publiquement qu'ils le tiennent pour catho-
» lique, et pour innocent de la mort de Pierre de Castel-
» nau, et ils lui rendront ses châteaux, après qu'il aura
» accompli ce qui lui a été ordonné : ils recevront cepen-
» dant de lui une autre caution suffisante, pour l'observa-
» tion de la paix perpétuelle à laquelle il s'est engagé ;
» mais qu'ils apportent surtout toute l'attention possible,
» pour que l'exécution de nos ordres ne soit point retardée
» par des questions frivoles et malicieuses. »

On ne peut qu'admirer ici la sagesse du pontife. En

même temps il écrivait à l'évêque de Riez, son légat, et à maître Thédise, chanoine de Gênes, pour leur ordonner d'assembler le concile et d'y recevoir la justification du comte de Toulouse. Par une autre missive, il leur mandait d'admettre ce prince à plaider devant eux sa cause. Il écrivait encore à l'abbé de Citeaux que le comte de Toulouse s'était rendu auprès de lui, et qu'il l'avait reçu avec honneur; que ce seigneur avait demandé humblement pardon et promis de faire une entière satisfaction. Le pape ajoutait ensuite que les citoyens de Toulouse lui avaient demandé l'absolution des censures qu'ils avaient encourues, et qu'ils étaient appuyés auprès de lui par des personnes de la plus haute considération. En conséquence, il ordonnait à l'abbé de Citeaux de les absoudre, se réservant, s'ils refusaient d'acquiescer aux ordres qui leur seraient donnés, de les punir plus sévèrement encore.

Innocent III adressa aussi à Raymond VI une assez longue réponse sur les explications que ce seigneur lui avait demandées au sujet de quelques articles dont le légat Milon lui avait ordonné l'exécution. On y trouve une exposition simple et claire des actes qui constituent l'hérésie et des peines que doivent subir les hérétiques. L'évêque d'Agen, qui se trouvait à Rome, se plaignit au pape de ce que le comte de Toulouse exigeait, des églises du pays, des albergues et des procurations qui ne lui étaient point dues, et de ce qu'il avait établi, de concert avec la comtesse sa femme, de nouveaux péages à Marmande, à Villefranche, et en divers autres lieux. Le pape écrivit à ce sujet à l'archevêque de Bordeaux et aux doyens de Saint-André et de Saint-Séverin en cette ville, pour leur déclarer que le comte

de Toulouse, qu'il appelle *son cher fils*, avait renoncé, en sa présence, à tous ses droits.

L'état où se trouvait cette ville touchait le cœur du pontife. Il avait, comme on l'a vu, parfaitement accueilli ses députés; il ordonna donc à l'abbé de Citeaux et à maître Thédise de se transporter à Toulouse pour lever l'interdit qui avait été jeté sur elle. Pour obéir à ces ordres, Arnaud de Citeaux, Thédise et l'évêque d'Uzès se rendirent à Toulouse. L'évêque Foulques s'y trouva aussi. L'abbé voulait procéder seul à l'exécution des ordres du pape. Les Toulousains ne voulurent pas reconnaître son autorité exclusive, et parlèrent d'un nouvel appel. Cependant, sur les instances de Foulques, de l'évêque d'Uzès et de quelques autres personnages, ils consentirent à ce que demandait le légat : ils lui offrirent de lui payer la somme de mille livres toulousaines. Le légat alors leur donna l'absolution solennelle. Quelques difficultés ayant surgi au sujet de la répartition de cette somme, dont on n'avait pu payer que la moitié, le légat excommunia de nouveau les consuls et jeta encore une fois l'interdit sur la ville. Les Toulousains portèrent ici la patience jusqu'à l'héroïsme : ils s'engagèrent par serment à obéir au pape en tout ce qui concernait les affaires de la religion, et pour garant de leur promesse, ils remirent entre les mains de Foulques, et sur sa demande, un certain nombre de citoyens les plus honorables. Foulques les envoya à Pamiers pour y être placés sous la garde de Simon de Montfort, qui les y retint depuis la mi-carême jusqu'au 9 d'août.

Nous ne suivrons pas ce général dans ses expéditions : à Saint-Thibéry, où les prélats reçurent l'abjuration d'Etienne

de Servian, l'un des plus riches seigneurs du diocèse de Beziers; à Montlaur, château situé près du couvent de Lagrasse, où il fit pendre tous ceux qui assiégeaient la garnison renfermée dans l'une des tours; à Alzonne, dont il s'empara; à Bram, où il fit quelques prisonniers à qui il fit crever les yeux et couper le nez; dans le Minervois, dont le château résista à ses attaques; à celui d'Alairac, qu'il emporta après onze jours de siége; à Carcassonne, où il conduisit Alix de Montmorenci, sa femme, qui lui avait amené quelques croisés de France.

Nous le trouvons ensuite à Pamiers, où le roi d'Aragon lui avait donné rendez-vous pour le réconcilier avec le comte de Foix. Raymond VI s'y trouvait aussi. Après son départ de Rome, Raymond s'était rendu à la cour de l'empereur Othon pour implorer son secours contre Simon de Montfort; de là, à la cour de Philippe-Auguste, dont il fut, dit-on, assez froidement reçu. Ce qu'il y eut d'assez singulier dans ce voyage, c'est que Simon avait ordonné à ses vassaux de France de faire grand accueil au comte de Toulouse.

Celui-ci, de retour dans sa capitale, avait reçu une donation de quelques domaines de la part des chevaliers de la ville de Rabastens, en présence de Foulques. La conférence de Pamiers n'ayant eu aucun résultat, Raymond VI et le roi d'Aragon vinrent à Toulouse; quant à Simon de Montfort, il marcha vers le château de Foix. Les habitants firent si bonne contenance, qu'ils forcèrent le général à prendre la fuite et tuèrent son chevalier suivant.

De Foix, Simon se rendit à Carcassonne, où se trouvait aussi l'abbé de Citeaux. Le comte de Toulouse, qui tenait

à montrer au pape combien il agissait avec bonne foi, alla les joindre en cette ville pour leur signifier les ordres d'Innocent III qui l'admettaient à se purger du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau. Le légat l'accueillit avec la plus grande distinction, lui, son consul et toute sa cour, lui promettant de se rendre bientôt à Toulouse pour y régler l'affaire de sa justification. On vit alors arriver en cette ville l'abbé de Citeaux, les évêques de Riez et d'Uzès, de Beziers et de Marseille. Raymond VI les défraya avec toute leur suite pendant le long séjour qu'ils y firent. On pense que Simon de Montfort assistait à la conférence, puisqu'il eut une entrevue à Portet, village situé près de Toulouse, avec le roi d'Aragon et l'abbé de Citeaux. On voulut attendre l'arrivée de maître Thédise avant de toucher à l'objet de la conférence. Simon de Montfort partit pour Carcassonne, et le roi d'Aragon pour l'Espagne, où il alla continuer la guerre contre les Maures.

Thédise arriva enfin à Toulouse. Après une longue entrevue avec l'abbé de Citeaux, on reprit la conférence; mais, par une détermination peu loyale, on ajourna le comte à trois mois de date pour qu'il se trouvât à une espèce de concile qui devait être assemblé à Saint-Gilles; on lui ordonna en même temps de chasser les hérétiques de ses domaines et de révoquer les nouveaux péages. Ces deux articles étaient si essentiels, que, d'après les dispositions des légats, le comte ne pouvait se justifier qu'après les avoir exécutés, ce qui ne paraissait pas très rationnel. Il accepta cependant la proposition des légats. Le 26 juin 1210, s'étant rendu à Moissac, il y passa un accord avec Raymond, abbé de ce monastère, touchant la justice et les

droits seigneuriaux de la ville, que le comte possédait en qualité d'*abbé chevalier*. Azémar, abbé de Saint-Théodard, assista à cet accord. Nous trouvons dans nos annales que cet abbé eut de très-grands démêlés avec Raymond VI, et qu'il fut jeté dans les fers par ses ordres, pendant une année entière. Nous n'avons pu découvrir ni l'époque ni le motif de cette incarcération. Après avoir passé cet accord, Raymond partit pour la Provence.

Il se tint, à cette époque, une assemblée d'évêques à Montélimart, présidée par Gaufrid évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans laquelle on cassa et annula certains autres arrangements passés, quelques années auparavant, entre le comte de Toulouse et les habitants du pays. Le motif de la résiliation de ces actes était qu'ils avaient été conclus sans l'agrément du pape et de l'empereur. Ce fut par les ordres des légats que ces accords furent rompus.

Ceux-ci se trouvaient avec Simon de Montfort devant le château de Minerve, qui fut réduit après sept semaines de siége, et où on brûla plus de cent quatre-vingts hérétiques qui avaient obstinément refusé de se convertir. Ceux-ci se précipitèrent eux-mêmes dans le bûcher avec un courage digne d'une meilleure cause. Foulques, évêque de Toulouse, assista à ce siége et fut témoin de cet épouvantable drame. Le 28 juin, le pape écrivit à Simon de Montfort pour confirmer en sa faveur la possession de la ville d'Albi. Il ordonna en même temps à tous les abbés et prélats de plusieurs diocèses de livrer à ce général tout ce qui avait appartenu aux hérétiques, et de lever partout des subsides pour soutenir la croisade.

Après la prise de Minerve, l'évêque de Riez et maître

Thédise s'acheminèrent vers le Rhône pour le concile qu'ils avaient indiqué à Saint-Gilles. Raymond était déjà arrivé dans cette ville. Le 12 juillet, il passa dans son palais un accord avec Guillaume de Baux, prince d'Orange, pour la cession réciproque de quelques châteaux et domaines ; de là, il se rendit à Uzès, et y reçut l'aveu de Raymond Pelet, qui se déclara son feudataire pour les biens qu'il possédait au dedans et au dehors de la ville d'Alais. Ensuite le comte de Toulouse vint à Saint-Saturnin (Pont-Saint-Esprit), où il passa un accord avec Bernon, évêque de Viviers, dans le cloître de l'évêché, le 17 août, en présence du comte Baudouin son frère et de plusieurs seigneurs. Ces divers actes nous prouvent que Raymond faisait tous ses efforts pour satisfaire aux ordres des légats et terminer tous les différends qu'il pouvait avoir avec les prélats au sujet de ses domaines.

Ses efforts devinrent impuissants, car, à Saint-Gilles où se trouvaient réunis les légats et les évêques, on ne voulut point l'entendre sur sa justification sans qu'il eût accompli ce que les légats lui avaient imposé. Le comte sortit du concile, le cœur irrité et versant des larmes. Il résulte manifestement, tant du témoignage des historiens que de la lettre écrite à Innocent III par l'évêque de Riez et maître Thédise sur ce qui venait de se passer à Saint-Gilles, qu'on ne voulut point écouter la justification du comte au sujet du crime d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau, parce qu'à cet acte était attachée la restitution des sept châteaux qu'il avait donnés en garantie de sa parole. On fit croire au pape qu'il n'avait exécuté aucun des articles prescrits par Milon. C'est ce qui résulte de la lettre suivante

écrite le 17 décembre à Raymond VI : « Il n'est pas décent » à un personnage d'un aussi grand nom que le vôtre d'être » négligent dans l'exécution des justes promesses qu'il a » faites, quand il souhaite qu'on lui tienne celles qu'on lui a » données. Puisque vous avez donc promis de chasser les » hérétiques de vos domaines, nous sommes également sur- » pris et affligé d'apprendre qu'ils y habitent encore par » votre négligence, pour ne pas dire par votre permission. » Outre le péril de votre âme, comme votre réputation en » pourrait souffrir considérablement, nous vous prions et » nous vous exhortons de ne pas différer à les *exterminer*, » ainsi que vous l'avez promis en notre présence. Autre- » ment leurs biens seront accordés par le jugement de Dieu » à leurs *exterminateurs*. »

En même temps, le pape écrivit une lettre collective aux comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges pour leur recommander Simon de Montfort. Ce fut peut-être à la suite et à cause de cette lettre que Raymond VI eut une conférence en Albigeois avec le chef de la croisade. Toutes les condescendances de Raymond VI n'amélioraient pas sa position, car il fut excommunié par les légats quelque temps après l'assemblée de Saint-Gilles, à laquelle, du reste, assista Foulques évêque de Toulouse, que certains historiens accusent d'avoir formé le projet de faire dépouiller le comte de ses domaines.

L'entrevue dont nous venons de parler eut lieu au château d'Ambialet. Les deux parties ne purent s'entendre, et c'est de cette conférence que date l'opposition éclatante qui se manifesta entre Montfort et Raymond VI. Vers la mi-décembre, celui-ci rentra à Toulouse, et, étant dans le château

Narbonnais, il emprunta cent marcs d'argent aux habitants de Moissac. Le pape fut bientôt informé par ses légats de la mésintelligence qui existait entre le comte de Montfort et celui de Toulouse, car il écrivit, à la fin de l'année, de nouvelles lettres à ce seigneur, ainsi qu'aux comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, pour les exhorter à favoriser la sainte entreprise du comte de Leycestre et à chasser tous les hérétiques de leurs domaines.

Après la mort d'Adémar de Castillon, évêque de Comminges, le siége demeura vacant, et il l'était encore au mois de juin 1210, d'après une charte de l'abbaye de Lézat qui contient une donation faite à Bonnefont par Gaston de Ganac. Peu de temps après, Garsias de l'Ort fut élu évêque de Comminges. Il avait embrassé la vie religieuse dans le monastère de Saint-Pé de Généres, et il en était abbé lorsqu'on l'éleva à la dignité épiscopale. C'était un homme d'une éminente sainteté. Une charte de Nizors, qui porte la date de 1210, ne nous laisse aucun doute sur le commencement de son épiscopat.

D'après l'historien Pierre de Vaux-Sernai, homme beaucoup trop crédule, un miracle éclatant aurait eu lieu à Toulouse pendant le siége du château de Minervois. « Il y » avait, dit cet auteur, auprès du palais de Raymond une » église dédiée à la Vierge. Les murailles venaient d'être res» taurées et blanchies; un soir, apparurent tout-à-coup sur » ces murs, des croix qui avaient le brillant de l'argent et » se trouvaient disséminées. Elles paraissaient et disparais» saient tour à tour. A peine voulait-on lever le doigt pour » les montrer aux autres, qu'elles s'éclipsaient comme un » rapide éclair. Elles étaient de diverses grandeurs. Cette

» apparition dura quinze jours, à la même heure. Tous les
» habitants virent ces croix. Foulques évêque de Toulouse,
» Raymond évêque de Beziers, l'abbé de Citeaux et maître
» Thédise m'ont déclaré les avoir vues. Le chapelain de
» cette église ne put voir ces croix; mais une nuit qu'il
» était en prières pour obtenir la faveur d'être témoin du
» prodige, il aperçut une foule de croix qui, en l'air, par-
» couraient l'église dans tous les sens. Il y en avait une
» plus grande que les autres; celle-ci sortit de l'église, et
» les petites croix la suivirent. Le chapelain les suivit aussi.
» Elles sortirent de la ville, et il vit alors un grand capi-
» taine, tout brillant par son armure et tenant en sa main
» une épée nue, qui, aidé par ces croix, tua un homme
» de haute stature qui sortait de la ville. A cette vue, le
» chapelain tomba presque évanoui; il alla ensuite trouver
» l'évêque d'Uzès et lui raconta à genoux cet évènement. »
Ceux qui ne voudront pas croire à la vérité de ce prodige, saisiront du moins, sans peine, l'allégorie. Ces croix sont les croisés; la plus grande, est le légat; l'homme à la brillante armure, est Simon de Montfort; celui qui est tué, est Raymond VI. L'église dans laquelle aurait eu lieu cette apparition est celle de *la Dalbade,* ainsi nommée à cause de la blancheur éclatante de ses murailles.

L'année 1211 s'ouvre, dans notre histoire, par la conférence qui se tint à Narbonne, au mois de janvier. Simon de Montfort, qui avait jeté l'épouvante dans la contrée par la prise des châteaux de Termes, de Coustaussa, d'Albas et de Puyvert dans le Toulousain, partit pour Narbonne, où se trouvèrent aussi le comte de Toulouse, le roi d'Aragon son beau-frère, Raymond évêque d'Uzès, Arnaud de Citeaux

et maître Thédise. Le roi d'Aragon se posa dans cette assemblée en véritable conciliateur : par son entremise, l'abbé de Citeaux offrit de le conserver dans la paisible possession de ses domaines et des droits qu'il avait sur les châteaux possédés par les hérétiques, s'il voulait les chasser de ses états. Cette proposition montre jusqu'à la dernière évidence qu'on avait résolu de dépouiller Raymond VI de sa principauté, en lui imposant une condition qu'il regardait comme attentatoire à sa liberté de souverain. On lui promit même que, s'il renvoyait les hérétiques, on lui donnerait la propriété du tiers des châteaux qui leur appartenaient et qui n'étaient pas de sa *mouvance*. Raymond refusa tout..... sa loyauté ne lui permettait pas de s'enrichir des dépouilles des vaincus.

Pierre d'Aragon plaida alors la cause du comte de Foix, qu'il voulait réconcilier avec l'Eglise. On lui imposa le serment d'obéir aux ordres du pape, et Simon de Monfort lui déclara qu'il lui rendrait toutes les terres dont il s'était emparé sur lui, à la réserve du château de Pamiers. Le roi d'Aragon, de son côté, promit aux légats que les croisés n'auraient plus rien à souffrir dans ce pays. Les légats demandèrent alors au roi de recevoir l'hommage de Simon de Montfort pour Carcassonne. La position du prince était délicate : s'il l'accordait, c'était reconnaître la conquête de Simon ; s'il refusait, c'était déplaire aux légats. Pressé par de nouvelles instances, Pierre céda à la demande des légats. Ceux-ci avaient tant à cœur l'expulsion des hérétiques que, quelques jours après, se trouvant avec ces mêmes seigneurs à Montpellier, ils redoublèrent d'efforts auprès de Raymond VI, qui promit d'accepter les offres qu'on lui fai-

sait. Le repentir ne tarda pas à agiter son âme, et il partit de Montpellier sans avoir rien conclu.

Simon de Montfort, profitant des bonnes dispositions du roi d'Aragon et désirant assurer sur sa tête les domaines de la maison de Beziers, offrit de marier sa fille avec Jacques, fils du roi. La proposition fut acceptée. En attendant que le mariage pût s'accomplir, Pierre donna son fils en otage à Simon, qui le fit conduire à la citadelle de Carcascassonne. En même temps, le roi d'Aragon donna sa fille Sancie en mariage au jeune Raymond, fils du comte de Toulouse. Ce fut alors que ce dernier fit donation à ce jeune prince du comté de Toulouse.

Les légats du pape, intimément persuadés qu'il était impossible de donner la paix à l'Eglise tant qu'on n'aurait pas réduit Raymond VI, se déterminèrent à convoquer un nouveau concile à Arles en Provence, auquel furent appelés le roi d'Aragon et le comte. Ils s'y rendirent, et défense leur fut faite de sortir de la ville sans l'autorisation des légats. Ceux-ci poussèrent les choses à l'extrême. Ils dressèrent quatorze articles qu'ils envoyèrent à Raymond; les voici : 1° il congédiera toutes les troupes qu'il a levées et qui sont en marche pour le secourir; — 2° il obéira à l'Eglise, réparera tous les dommages qu'il a causés, et lui sera soumis tout le temps de sa vie; — 3° on ne servira aux repas, dans tous ses domaines, que deux sortes de viande; — 4° il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses états; — 5° il livrera aux légats et à Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux qui lui seront indiqués, et dont les légats disposeront à volonté; — 6° tous les habitants de ses domaines, nobles ou *vilains*, ne porte-

ront point des habits de prix, mais seulement des chapes noires et mauvaises; — 7° il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée toutes les fortifications des places de défense qui sont dans ses états; — 8° aucun gentilhomme ou noble de ses vassaux ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne; — 9° il ne fera lever aucun péage ou usage que ceux qu'on levait anciennement; — 10° chaque chef de famille payera, tous les ans, quatre deniers toulousains au légat ou à son délégué; — 11° il restituera tous les profits qu'il a tirés des *renouveaux* (renoubiés) de ses domaines; — 12° le comte Montfort et ses gens voyageront en toute sûreté dans le pays soumis à l'autorité de Raymond, et seront défrayés partout; — 13° quand Raymond aura accompli toutes ces choses, il ira servir outre-mer parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sans qu'il puisse revenir dans ses états que lorsque le légat le lui permettra; — 14° toutes ses terres et seigneuries lui seront rendues par le légat et le comte de Montfort, s'ils le jugent à propos.

Tels sont les fameux articles du concile d'Arles, qui dévoilent la pensée tout entière des légats, du pape, et du chef de la croisade au sujet de Raymond VI. On éprouve, en les lisant, un sentiment pénible, et on n'est point étonné qu'après les avoir lus, le comte ait éclaté de rire, et que le roi d'Aragon lui ait dit : *Plan tan pagat* (on vous a bien payé). Ces deux princes, indignés, quittèrent Arles sans avertir les légats. Ceux-ci aussitôt excommunièrent de nouveau le comte de Toulouse, le déclarèrent ennemi de l'Eglise, apostat de la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant. Arnaud de Saint-Ruf fut

envoyé à Rome. Par une bulle qui porte la date du 17 avril 1211, Innocent III confirma la sentence portée contre Raymond, ordonna qu'on se saisît du comté de Melgueil, et qu'on le dépouillât de tous ses domaines. Par cet acte de suprême autorité, il déposa tous les évêques favorables à Raymond VI, et les remplaça par des prélats dévoués à Simon de Montfort.

La guerre était donc ouvertement déclarée au comte de Toulouse, qui rentra dans sa capitale, résolu à se défendre contre ceux qui voudraient envahir ses domaines. Ayant lu en assemblée publique les articles d'Arles, un cri d'indignation s'éleva du milieu de ce peuple qui aimait passionnément la famille des Raymond; on lui jura une fidélité inviolable. Montauban, Castelsarrasin et les principales villes du Toulousain promirent à Raymond de ne l'abandonner jamais; les comtes de Comminges, de Foix, de Béarn, Savari de Mauléon sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre et plusieurs chevaliers du Carcassès l'assurèrent de leur puissant concours. Les habitants de Toulouse, ainsi que les vassaux du comte, ne combattaient plus pour la cause religieuse; ils combattaient pour la cause nationale, pour la défense de leurs foyers; ils ne voyaient plus dans les croisés des catholiques, ils n'y voyaient que des ennemis qui, sous prétexte de défendre la foi, allaient dévaster leurs terres.

Pendant que Toulouse se levait comme un seul homme, l'évêque de cette ville, Foulques, parcourait la France, cherchant de nouveaux secours contre les hérétiques. Plusieurs seigneurs, pressés par ses exhortations, se rendirent à Carcassonne, conduisant à Simon de Montfort de nou-

velles troupes. On distinguait parmi eux Robert de Courtenay, Enguerrand de Couci et Juël de Mayenne. Le chef de la croisade résolut de reprendre le cours de ses expéditions. Après la prise du château de Cabaret, Simon de Montfort se dirigea sur Lavaur. Cette ville appartenait à une veuve nommée Guiraude, sœur d'Aymeri seigneur de Montréal qui, après avoir été dépouillé de ses biens par les croisés, s'était retiré auprès de sa sœur. Ce fut lui qui entreprit la défense de la place, qui était environnée d'épaisses murailles et bien munie. La première attaque de Simon de Montfort ne fut pas heureuse; mais de nouvelles troupes étant arrivées au camp des croisés, il investit la place et prépara une seconde attaque générale, qui devait être décisive.

Foulques était rentré à Toulouse, où se trouvait aussi Raymond VI. L'évêque envoya à Simon un corps de Toulousains qui appartenaient à la confrérie dont nous avons déjà parlé et qui s'appelait la confrérie *blanche*, par opposition à la *noire* dont il a été question. De son côté, le comte, qui voulait encore garder quelques ménagements avec Simon, envoya des vivres au camp des croisés; mais il s'opposa au départ des Toulousains. Ceux-ci, trompant sa vigilance, traversèrent la Garonne au gué du Basacle (ce qui prouve qu'ils venaient du quartier situé sur la rive gauche) et arrivèrent à Lavaur, enseignes déployées, au nombre de cinq mille. Raymond VI ne tarda pas à suivre ces Toulousains au camp des croisés, à la sollicitation des seigneurs de Courtenay, ses cousins germains. Ayant eu une dernière conférence avec les légats et Simon de Montfort, il demeura inflexible. A son retour à Toulouse, il défendit

à tous les habitants de porter des vivres aux croisés, et commença contre eux la campagne.

Ayant appris qu'un corps de six mille croisés allemands venait au secours des assiégeants à Lavaur, qu'ils étaient même arrivés à Montjoire près de Toulouse, il envoya contr'eux le comte de Foix, son fils Roger-Bernard et Guiraud de Pepieux, avec de bonnes troupes. Le comte de Foix se plaça en embuscade dans une épaisse forêt, et au moment où les allemands continuaient leur marche, il sortit à l'improviste, se jeta sur eux avec ses soldats, les tailla en pièces, et se retira à la hâte vers Mongiscard. Simon de Montfort, averti du combat, se dirigea vers Montjoire avec quatorze mille hommes, mais il arriva trop tard. On porte le nombre des morts dans cette affaire à un millier d'hommes.

Cette expédition eut lieu vers la fin du carême.

La veille du dimanche de la Passion, Foulques voulait faire une ordination à Toulouse; mais la ville se trouvant en interdit par la présence de Raymond qui était excommunié, il était naturel qu'il s'adressât aux légats pour obtenir une dispense. Foulques eut l'imprudence, pour ne pas dire la témérité, de prier le comte de s'absenter de Toulouse, pendant le temps de l'ordination, sous prétexte d'une promenade. Raymond, indigné de cette audace, lui envoya un de ses chevaliers avec ordre de sortir sur-le-champ de ses états. Le prélat répondit : « Ce n'est pas le » comte qui m'a fait évêque; ce n'est ni par lui ni pour » lui que j'ai été placé sur le siége épiscopal de Toulouse. » Je suis élu suivant les lois ecclésiastiques, et non intrus » par violence et par l'autorité du prince. Je ne sortirai

» pas à cause de lui. Qu'il vienne, s'il l'ose ! Je suis prêt » à mourir pour arriver à la gloire par le calice de la pas- » sion. Que ce tyran vienne donc avec ses satellites, il me » trouvera seul et sans armes ; j'attends la récompense, et » je ne crains rien de ce que les hommes peuvent me » faire. » Il y avait de la grandeur et de l'intrépidité dans ce langage. Le comte en resta là ; mais Foulques quitta de lui-même sa ville épiscopale, le dimanche de Quasimodo, 1er avril, et se rendit à Lavaur au camp des croisés.

Le siége de cette place n'avait pas beaucoup avancé, grâce à l'opiniâtre résistance des assiégés. Les assiégeants construisirent alors une grande machine appelée *guate*, destinée à lancer des pierres. Le point essentiel était de faire approcher cette machine des murailles ; à cet effet, ils comblèrent le fossé avec des fascines. Mais les assiégés, sortant par une ouverture qui était bien gardée, y mirent le feu. On parvint cependant avec des efforts inouïs à fermer cette ouverture avec du bois vert, du bois sec enduit de graisse et d'autres matières combustibles, puis on y mit le feu. La fumée devint si épaisse dans le souterrain, que les assiégés ne purent pénétrer dans le fossé. Alors la machine s'avança sans peine, et on commença à saper les murailles. Pendant ce temps les évêques, l'abbé de la Cour-Dieu (qui exerçait les fonctions de vice-légat) et tout le clergé chantaient le *Veni, Creator* dans le camp des croisés. Une partie des murs fut enfin abattue, et les assiégeants entrèrent dans la ville le 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix (1211).

Les vainqueurs passèrent par les armes tous les habitants qu'ils rencontrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe.

Un chevalier croisé, ayant appris qu'un grand nombre de femmes avec leurs enfants s'étaient réfugiées dans une maison, demanda grâce pour elles à Simon de Montfort, qui l'accorda. Aymeri seigneur de Montréal ayant été pris avec soixante-quatorze gentilshommes, Montfort les fit pendre. Aymeri fut attaché le premier à une potence plus élevée que les autres ; mais la potence, se trouvant mal assurée, se renversa. Simon ordonna alors qu'on les passât tous au fil de l'épée : ce qui fut exécuté. Il fit ensuite prendre *Guiraude* dame de Lavaur, et la fit jeter toute vivante dans un puits qu'il ordonna de combler avec de grosses pierres.



LIVRE XXIII.

DEPUIS LA PRISE DE LAVAUR, EN 1211, JUSQU'A LA SPOLIATION DU COMTE DE TOULOUSE, EN 1215.

Les hérétiques trouvés dans Lavaur furent presque tous brûlés vifs, au nombre, dit-on, de quatre cents. Pierre de Vaux-Sernay raconte cet affreux supplice avec un laconisme effrayant : « Nos pélerins, dit-il, brûlèrent une foule » immense d'hérétiques *avec une extrême joie* (innumera- » biles hereticos peregrini nostri cum ingenti gaudio com- » busserunt. Petri Cern., 52). » Quelques habitants furent cependant épargnés, mais à certaines conditions. Simon de Montfort s'empara de tout le butin et s'en servit pour acquitter une dette considérable qu'il avait contractée envers un riche marchand de Cahors.

Ce fut pendant le siége de Lavaur que Roger de Comminges, qu'il ne faut pas confondre avec le comte de ce nom, vint faire sa soumission à Simon de Monfort. S'étant approché du chef de la croisade, celui-ci se prit à éternuer. Roger prit cet unique éternuement en mauvaise part et allait se retirer, lorsque ses chevaliers lui firent comprendre qu'il se couvrait de ridicule. Il fit alors son hommage. L'acte porte la date du 3 des nones d'avril. Il y déclare qu'il tient ces domaines du comte de Montfort et qu'il

lui en fait hommage-lige. Guillaume abbé de Combelongue, Raymond d'Onges, Gui de Lucé, le maréchal Gui de Levis, l'évêque de Paris et plusieurs seigneurs furent présents à cet acte, qui fut signé aussi par Foulques évêque de Toulouse et Navarre de Couserans. Ce Roger de Comminges était seigneur du pays de Savès dans le Toulousain ; il portait le titre de vicomte de Couserans, et était cousin germain de Bernard, véritable comte de Comminges à cette époque.

Après le siége de Lavaur, l'évêque de Paris, Enguerrand de Couci, Robert de Courtenay et Juël de Mayenne quittèrent le camp des croisés, Foulques fit rentrer à Toulouse les confrères qui en étaient sortis, et Simon de Montfort tourna ses armes contre Raymond VI, que le pape avait déclaré devoir être dépossédé de ses états. Au sortir de Lavaur, Montfort ruina Montjoire de fond en comble ; il marcha ensuite vers le château de Casser situé dans le Lauraguais, près de Saint-Félix de Caraman. Le comte de Toulouse s'avança pour le secourir ; mais il s'arrêta à Castelnaudary pour le livrer aux flammes, dans la crainte qu'ils ne s'en emparassent. La garnison de Casser s'étant rendue, tous les hérétiques y furent brûlés. Raymond, qui voulait éviter de grands malheurs, avait déjà fait une première tentative auprès des croisés pour se réconcilier avec eux, mais cette tentative avait échoué. Il la renouvela après la reddition de Casser, et demanda une conférence ; il s'avançait même vers le camp des croisés, lorsque Simon de Montfort fondit sur lui à l'improviste pour le prendre ou le tuer. Le projet de négociation ne put ainsi se réaliser.

Le château de Montferrand, occupé par Baudouin, frère

du comte de Toulouse, vit quatorze mille hommes sous ses murailles, tandis qu'il n'avait que quatorze chevaliers pour sa défense. Baudouin était un prince brave et expérimenté; il repoussa avec tant de succès une première attaque, que Simon comprit qu'il lui serait très difficile de s'emparer de la place. Il fit alors avertir Baudouin qu'il désirait avoir avec lui une conférence. Baudouin descendit au camp, et Simon usa de tant de ruses et fit tant de promesses, que ce seigneur finit par rendre la place et s'engagea à ne jamais porter les armes contre les croisés. Raymond VI, ayant appris cette défection honteuse, reçut Baudouin avec une juste indignation et lui ordonna de ne jamais plus paraître devant lui.

La soumission de Montferrand amena celle de Castelnaudary; de là, Montfort dirigea ses troupes du côté du Tarn, qu'il passa à Rabastens. Une grande partie des châteaux de l'Albigeois se soumirent à son autorité.

Au milieu des agitations des combats, Foulques n'oubliait pas saint Dominique et ses saintes filles de Prouille. Aux ides de mai, il donna à cette maison l'église de Bram, dans la personne de Guillermine prieure, d'Alazaïcie, de Raymonde et de Passarine officières; il la donna avec le consentement du prévôt de Saint-Etienne : ce qui montre qu'elle appartenait au chapitre de la cathédrale. — Déjà Prouille avait reçu, quelque temps auparavant, des marques de la munificence d'une dame du pays appelée Fremis Francigène, qui avait cédé à Sainte-Marie, à Dominique chanoine d'Osma, aux frères et sœurs habitant à Prouille, la terre de Romengar.

Dans le cours des expéditions des croisés contre les hé-

rétiques, nous n'avons encore rencontré nulle part saint Dominique. Il demeurait ordinairement à Fanjaux, où Simon de Montfort lui avait donné un abri dans le château dont il s'était emparé et où l'on montre encore le modeste asile qu'il habitait. Lui, n'avait pour armes contre les hérétiques que la prière et la patience ; il avait composé une formule bien touchante qu'il récitait toujours, à genoux et en plein air, avant d'entrer dans les villes qu'il évangélisait : « Seigneur, dans votre bonté, n'ayez pas égard à mes » fautes; ne répandez pas, à mon entrée, votre colère sur » ce peuple; ne le châtiez pas, ne vous éloignez pas de lui » à cause des iniquités de ma vie. » Lorsque les croisés s'étaient emparés d'un château ou d'une contrée, Dominique venait après eux pour *convaincre* les hérétiques que le glaive ou le bûcher avait épargnés. Cette *conviction* n'était autre chose qu'un simple examen que saint Dominique faisait subir à ceux qui désiraient se convertir, leur imposant les pénitences publiques, alors en usage dans l'Eglise, avant d'opérer leur réconciliation.

Nous possédons deux diplômes de *conviction* donnés par saint Dominique; ils nous montrent en quoi consistait ce ministère de charité.

L'un est ainsi conçu : « A tous les fidèles du Christ à » qui les présentes parviendront, frère Dominique, cha- » noine d'Osma, humble ministre de la prédication, salut et » sincère charité dans le Seigneur. Nous faisons connaître » à votre discrétion que nous avons permis à Raymond » Guillaume de Hauterive Pélaganire de recevoir dans sa » maison de Toulouse, pour y vivre de la vie ordinaire, » Guillaume Huguecion, qu'il nous a dit avoir autrefois

» porté l'habit des hérétiques. Nous le lui permettons jus-
» qu'à ce qu'il en soit autrement ordonné à nous ou à lui
» par le seigneur cardinal, et cette cohabitation ne devra
» tourner en rien à son préjudice ou déshonneur.

L'autre diplôme porte ce qui suit ; « A tous les fidèles
» du Christ à qui les présentes lettres parviendront, frère
» Dominique, chanoine d'Osma, salut dans le Christ. Par
» l'autorité du seigneur abbé de Citeaux, *qui nous a enjoint*
» *cet office,* nous avons *réconcilié* à l'Eglise le porteur des
» présentes, Ponce Royer, converti par la grâce de Dieu de
» l'hérésie à la foi, et nous ordonnons en vertu du serment
» qu'il nous a prêté, que, pendant trois dimanches ou jours
» de fête, il ira de l'entrée du village à l'église nu jusqu'à
» la ceinture et frappé de verges par le prêtre. Nous lui
» ordonnons aussi de s'abstenir en tout temps de chair,
» d'œufs, de fromage, et de tout ce qui tire son origine de
» la chair, excepté les jours de Pâques, de la Pentecôte et
» de Noël, où il en mangera pour protester contre ses an-
» ciennes erreurs. Il fera trois carêmes chaque année, en
» jeûnant et en s'abstenant de poisson, à moins que l'in-
» firmité du corps ou les chaleurs de l'été n'exigent une
» dispense. Il se vêtira d'habits religieux tant dans la forme
» que dans la couleur, auxquels il attachera aux extrémi-
» tés extérieures deux petites croix. Chaque jour, s'il le
» peut, il entendra la messe, et il ira à vêpres les jours
» de fête. Sept fois par jour, il récitera dix *Pater noster,*
» et il en dira vingt au milieu de la nuit. Il observera la
» chasteté, et une fois par mois, dans la matinée, il pré-
» sentera le présent diplôme au chapelain du village de
» Céré. Nous ordonnons à ce chapelain d'avoir grand soin

» que son pénitent mène une bonne vie, et celui-ci observera tout ce qui vient d'être dit jusqu'à ce que le seigneur légat en ait autrement ordonné. Que s'il néglige avec mépris de l'observer, nous voulons qu'il soit tenu pour excommunié, comme parjure et hérétique, et séparé de la société des fidèles.

C'est donc à tort qu'on a cru que saint Dominique avait été nommé *inquisiteur* pour la recherche des hérétiques et pour les livrer ensuite au bras séculier. Jamais ce saint homme n'a rempli un semblable office.

Sa prédication au milieu des hérétiques était soutenue par d'innombrables prodiges. D'incontestables monuments attestent sa présence dans le pays castrais, où l'on montre encore *les grottes* de saint Dominique. Un jour qu'il priait avec sa ferveur ordinaire dans l'église de l'abbaye de Castres, où étaient renfermées les reliques du martyr saint Vincent, il tomba en extase. Lorsqu'on vint l'avertir que les religieux l'attendaient pour le repas, on le trouva élevé de terre. — Dans une autre circonstance, arrivant à Marsac en Albigeois, il voulut traverser le Tarn, quoiqu'il ne portât sur lui ni or, ni argent. Le nautonnier lui ayant demandé ou le prix du passage (qui était un denier) ou la chape, Dominique leva les yeux au ciel, puis les baissant vers la terre, il aperçut un denier qu'il s'empressa de donner au nautonnier. — Un autre jour, traversant l'Ariége, il laissa tomber dans l'eau par mégarde quelques livres qu'il portait sous son manteau ; trois jours après le batelier les retrouva sans aucune mouillure et aussi intacts que s'ils venaient d'être tirés de la bibliothèque. — On raconte que, prêchant près de Fanjaux, et une affreuse tempête

étant survenue, la pluie qui tombait par torrents épargna ses auditeurs ; aussi, toutes les fois qu'un orage menaçait le pays, les habitants se rendaient en toute hâte au lieu qui avait été le théâtre du prodige, dans la confiance qu'ils y seraient en sûreté contre la foudre.

Nous avons lu dans les archives de Prouille l'histoire d'un miracle qui semble surpasser tous les autres. — Une des premières filles que Dominique avait réunies auprès de l'église de Prouille fut tentée de quitter le monastère et de rentrer dans le monde. Elle était d'une beauté remarquable. Dominique employa toutes les ressources de son éloquence pour la dissuader ; tout fut inutile. Après avoir versé d'abondantes larmes, elle dit adieu à ses compagnes et se disposa à partir. Comme elle essuyait son visage encore baigné de pleurs, elle éprouva tout-à-coup une vive douleur semblable à celle que cause une incision dans la chair vive ; aussitôt elle aperçoit dans le linge quelques fragments de chair teints de sang qui s'étaient détachés de son nez. Elle court à l'instant se jeter aux pieds du saint, qui, après s'être mis en prières, lui ordonna d'essuyer de nouveau son visage. Cela fait, les chairs reprirent leur place. Elle renonça désormais à son projet et conserva toute sa vie une marque qui perpétua la vérité du prodige. L'histoire de ce miracle était représentée dans le réfectoire des Dames de Prouille.

Le zèle de Dominique pour le salut des âmes était si grand, qu'un jour il offrit à un hérétique qui refusait de se convertir, par la raison que les sectaires lui donnaient à vivre, de se vendre lui-même pour qu'il pût subsister du prix de sa liberté vendue.

Simon de Montfort fit, à cette époque, une donation au

monastère de Prouille : il céda tout ce qu'il possédait au territoire de Saussens, possession qui consistait en bois, terres labourables et vignes; de plus, une vigne située à Fanjaux et qui avait appartenu à Bertrand de Seissac, et une autre à Raymond Vital. C'est ici la première donation faite à Prouille, et c'est pour la première fois que les personnes qui s'y trouvaient reçoivent le nom de *Dames* (Dominabus).

Simon se trouvait sur les bords du Tarn quand il apprit que Thibaut comte de Bar, Henri son fils, le comte de Chalons et plusieurs autres seigneurs étaient arrivés à Carcassonne avec de nouveaux croisés. Il envoya dire à Thibaut de faire marcher ses troupes vers Toulouse. Ayant pris lui-même les devants, il alla le joindre à Mongiscard. Ce fut là que le siége de Toulouse fut résolu. Toutes les troupes se réunirent à Montaudran, hameau situé près de la ville, sur la petite rivière de l'Hers.

On vit alors arriver au camp des croisés les députés de Toulouse, demandant une audience aux légats et à Foulques, leur évêque, qui venait d'arriver du pays de Liége, où il avait été consulter, sur la destinée de Toulouse, une sainte fille nommée Marie d'Oignies. Ces députés manifestèrent leur étonnement des préparatifs qui se faisaient contre les habitants de Toulouse, attendu qu'il se soumettaient en tout à l'Eglise, depuis surtout le serment prêté. On leur répondit que ce n'était pas à cause d'une faute personnelle qu'on assiégeait la ville, mais bien parce qu'ils reconnaissaient encore le comte Raymond pour leur seigneur et qu'ils le gardaient à Toulouse; on leur promit de ne leur faire

aucun mal s'ils chassaient Raymond et tous ses adhérents. Dans le cas contraire, ils devaient s'attendre à être traités comme des hérétiques et des récélateurs de ces infâmes sectaires. Les Toulousains répondirent qu'ayant prêté serment de fidélité à leur comte, ils ne voulaient pas passer pour traîtres; que, d'ailleurs, Raymond VI s'offrait *d'ester à droit,* et qu'ainsi ils ne pouvaient accepter les propositions qu'on leur faisait. Alors les légats et Foulques ordonnèrent au prévôt de la cathédrale et à tout le clergé de quitter la ville et d'emporter avec eux toutes les hosties consacrées.

Les députés rentrèrent à Toulouse et rendirent compte de leur mission. Il n'y eut qu'un cri d'indignation parmi les habitants. Mettant de côté toute querelle religieuse, il fut résolu qu'on n'abandonnerait pas le comte, et qu'on ne formerait qu'un seul corps pour repousser l'ennemi. Il eût été très facile à Raymond VI et aux habitants d'empêcher les clercs de sortir de la ville; mais on ne voulut point exposer les prêtres ni les saints mystères aux hasards des combats : on laissa partir le clergé, quoique avec peine. Mascaron, prévôt de Saint-Etienne, portant le saint-sacrement et suivi de tous les clercs, sortit de la ville et se rendit au camp des croisés.

Raymond, qui avait auprès de lui les comtes de Foix et de Comminges, tous leurs vassaux et les habitants de sa capitale, s'avança aussitôt vers les croisés avec cinq cents chevaliers d'élite et un corps considérable d'infanterie. Son premier soin fut de couper le pont qui était à Montaudran, en sorte qu'il n'était plus séparé de Montfort que par l'Hers. Celui-ci prit un détour et rencontra un autre pont que le

comte de Toulouse faisait abattre. Il se jeta alors avec impétuosité sur ses troupes et parvint à leur faire traverser la rivière, soit à la nage, soit sur le pont. Ce passage ne s'exécuta pas sans que Raymond fît beaucoup de prisonniers et tuât un assez grand nombre de croisés. Il se replia alors sur Toulouse. Le lendemain, les ennemis ayant en tête les légats et l'évêque Foulques, dévastèrent toute la campagne, tuant sans pitié les paysans, les enfants et les femmes qui travaillaient aux champs, arrachant les vignes, les arbres, les moissons, et détruisant toutes les fermes qui se trouvaient sur leur passage. Ils arrivèrent ainsi, du côté du nord, vers l'abbaye de Saint-Saturnin, et plantèrent leurs tentes assez loin des murs, vis-à-vis de deux portes de la ville. Les Toulousains laissèrent ces portes ouvertes nuit et jour, et en ouvrirent même quatre autres afin de pouvoir sortir en plus grand nombre pour accabler les croisés.

L'assaut fut enfin tenté, de l'avis des légats; mais les assiégés montrèrent tant de bravoure que Monfort se vit obligé de rétrogader. Dans une sortie qu'exécutèrent le comte de Toulouse et celui de Foix, ils tuèrent plus de deux cents hommes et firent autant de prisonniers. Raymond-Roger eut un cheval tué sous lui et vit périr à ses côtés Raymond de Castelbon, l'un de ses braves chevaliers. Les jours suivants, les assiégés firent de nouvelles sorties. Ce fut dans l'un de ces combats qu'ils attaquèrent un convoi escorté par Eustache de Quen et le châtelain de Melphe; le premier resta mort sur place.

Le 20 juin, Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, arriva au camp des croisés pour faire hommage du *comté de Cahors* à Simon de Montfort, qui le lui donna en fief.

L'évêque lui prêta serment de fidélité, avec promesse de le tenir de lui comme il l'avait tenu de Raymond *autrefois* comte de Toulouse. Dans l'acte authentique de cet hommage, il est dit qu'il fut dressé en double pendant le siége de Toulouse, en présence de l'évêque d'Uzès et de l'abbé de Citeaux, légats du pape, de Foulques évêque de Toulouse, de l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers, de maître Thédise chanoine de Gênes, de Bochard de Marli, de Ferric de Isse, Théobald de Neuville, Rotrou de Montfort, Philippe de Roquefort chevaliers, de R. de Cahors, de frère Aimery moine de Grand-Selve, de frère Nicolas, frère d'Obazine, et enfin de *frère Dominique, prêcheur* (Fra. Dominici, prædicatoris). C'est ici le seul acte authentique où il soit parlé de saint Dominique dans cette expédition. On a déjà vu qu'il parcourait l'Albigeois, uniquement occupé à la sainte prédication; il n'est donc pas étonnant que, s'étant trouvé à Marsac, entre Albi et Toulouse, il ait rencontré l'armée des croisés et l'ait accompagnée jusqu'auprès de cette ville.

Le lundi 27 juin, quelques cavaliers et quelques fantassins, à l'insu des habitants de Toulouse, attaquèrent à main armée le camp des croisés. Conduits par Hugues d'Asfar sénéchal d'Agenais et Pierre d'Arsis son frère, ils en tuent un grand nombre, entr'autres Eustache de Canits, déchirent les tentes, s'emparent des cuirasses et des armures, des manteaux de soie, des chevaux, des vases d'argent et de sommes considérables, enfin délivrent les prisonniers et les conduisent sains et saufs dans la ville. Le comte de Foix, à la tête des Béarnais et des Aragonais, attaqua ensuite les troupes du comte de Bar et les mit en déroute.

Le 29 juin, jour de saint Pierre, Simon de Montfort leva le siége, laissant dans son camp une grande quantité de butin.

L'histoire détaillée de ce siége nous a été conservée par les consuls de Toulouse, qui l'envoyèrent à Pierre d'Aragon. Ils racontent dans cette lettre toutes les vexations dont ils ont été l'objet depuis le commencement de la croisade; ils expriment la droiture de leurs sentiments et leur attachement sincère à la foi catholique; ils déclarent formellement qu'ils ont interrogé ceux qu'on leur avait désignés comme hérétiques, et qu'après cet examen ils ont acquis la certitude qu'ils ne l'étaient pas; ils vont jusqu'à avouer qu'on a condamné au supplice du feu, à Toulouse, ceux qui avaient été convaincus d'hérésie; ils se plaignent de l'extrême sévérité des pasteurs, qui les excommunient parce qu'ils se servent des routiers, tandis qu'ils s'en servent eux-mêmes; ils prient Pierre d'Aragon de leur prêter secours, car ils prévoient que les croisés arriveront contr'eux avec de nouvelles forces. — Cette lettre, extraite du Trésor des Chartes royales, porte le sceau de la ville de Toulouse, autour duquel on lit ces mots : *Nobilium Tolosæ*. Elle montre jusqu'à l'évidence que Toulouse, loin d'être, comme on l'a dit et répété mal à propos, un foyer d'hérésie, ne renfermait au contraire que fort peu d'hérétiques. On a vu, d'ailleurs, que pendant le siége de Lavaur on portait, tous les jours, des vivres aux croisés, et que *cinq mille* Toulousains sortirent de la ville pour aller à leur secours,

Pendant huit jours entiers, après le siége de Toulouse, Simon parcourut le pays de Foix, ravageant tout sur son passage. Hauterive fut livrée aux flammes, parce qu'elle

avait ouvert ses portes aux routiers. De Pamiers, Simon se rendit à Varilles, dont il trouva le château incendié; il s'empara de Foix, mais n'osa attaquer sa forteresse. Du pays de Foix, il passa dans le Querci, prit le château de Caylus, le brûla, et puis se rendit à Cahors. Là, il apprend que Lambert de Turcy, chevalier français, et Gauthier de Sangton, chevalier anglais, avaient été faits prisonniers par le comte de Foix. Aussitôt il se rend sur les terres de ce seigneur, s'empare d'un château, après avoir tué trois chevaliers qui le défendaient. A Pamiers, Simon reçoit la nouvelle de la reddition de Puylaurens à Sicard, ancien seigneur de ce lieu, qui tenait assiégés dans le château les soldats de Gui de Lucé à qui Montfort l'avait confié; et on lui assure, à Castelnaudary, que le chevalier qui gardait le château l'avait livré à prix d'argent. Aussitôt il ordonne que le traître soit pendu. De Castelnaudary, Simon se rendit à Carcassonne.

Sur ces entrefaites, le comte Raymond, aidé de deux mille Basques que lui conduisit Savari de Mauléon sénéchal d'Aquitaine, reprit plusieurs châteaux aux environs de Toulouse, entr'autres ceux de Belvèze et de Mongiscard. Après avoir préparé toutes les machines de guerre, il s'avança vers Carcassonne, résolu d'y assiéger Simon de Monfort.

Ce général, d'après l'avis d'Hugues de Lastic et de quelques autres membres de son conseil, alla à la rencontre de Raymond jusqu'à Castelnaudary, où il s'enferma avec cinq cents hommes, tant cavaliers que fantassins. Le comte de Toulouse parut devant cette ville, vers la fin de septembre 1211, avec une armée de plus de soixante mille hommes. Les habitants lui livrèrent d'abord le bourg, dont il fut

chassé ; mais il le reprit, pour le perdre de nouveau. Il fixa ensuite ses tentes sur la colline où la ville était située. Tout le pays s'intéressait au succès de ses armes ; plusieurs abbés abandonnèrent le parti de Montfort et lui prêtèrent serment de fidélité. Le général de la croisade envoya, d'un côté, Gui de Levis, de l'autre Matthieu de Montmorency, Bouchard de Marli et Martin d'Algais pour chercher des renforts ; mais ils ne purent réunir que deux cent vingt hommes. Gui de Lucé, le chapelain de Melphe et le vicomte d'Onges furent envoyés avec quelques troupes au-devant des renforts.

Roger de Foix, ayant été informé de cette marche, se plaça en embuscade, entre Castelnaudary et Las Bordes, avec un gros détachement. A un signal donné, ses soldats se précipitèrent sur les croisés aux cris mille fois répétés de *Foix, Foix ! Toulouse !* et les défirent entièrement. Montfort se dirigea en toute hâte vers le champ de bataille ; mais déjà Bouchard de Marli et Gui de Levis avaient rallié leurs fuyards et s'étaient jetés sur le comte de Foix, qui les mit de nouveau en fuite. Malheureusement ses soldats, occupés à dépouiller les morts et à piller, oublièrent l'ennemi ; Marli tomba alors sur eux et en fit un affreux carnage. La victoire demeura aux croisés, malgré les prodiges de valeur que fit le comte de Foix et Roger-Bernard son fils, qui regagnèrent le camp du comte de Toulouse. Celui-ci leva le siége de Castelnaudary et se rendit à Puylaurens, profitant habilement de sa retraite pour remettre diverses places sous son obéissance. Casser, Saint-Félix, Monferrand, Avignonnet, Cuq, Saint-Michel et Saverdun dans le Toulousain se rendirent au comte de Toulouse ; Gaillac, Rabas-

tens, La Guépie, La Garde, Puycelsi, Cabusac et Saint-Antonin imitèrent cet exemple.

Montfort, irrité de toutes ces pertes, se rendit à Pamiers où Raymond-Roger l'envoya défier de venir le combattre. Il recommença ses expéditions, prit quelques châteaux du pays de Foix, et se rendit ensuite à Fanjaux.

Philippe-Auguste, qui avait vu avec une certaine inquiétude que Montfort avait dépouillé le comte de Toulouse d'une partie de ses domaines, avait écrit depuis quelque temps au pape et en avait reçu une réponse en ces termes :

« Le comte de Toulouse s'étant présenté autrefois devant » nous, a tâché de s'excuser sur le crime d'hérésie. C'est » pourquoi nous avons enjoint, sur sa demande, à nos lé- » gats d'assembler un concile, après une dénonciation préa- » lable, et de le recevoir à se justifier, à moins qu'il ne se » présentât contre lui un accusateur légitime dans un temps » limité ; avec défense de lui faire une nouvelle querelle » après cette justification, et avec ordre de le punir comme » hérétique s'il ne pouvait se justifier. Nous savons qu'il » ne s'est pas purgé de ce crime ; mais nous ignorons si » c'est par sa faute, quoiqu'il soit généralement réputé » pour hérétique dans le pays : ainsi il a perdu ses domai- » nes, et nous avons ordonné à nos légats de les faire soi- » gneusement garder pour ceux à qui ils appartiennent. » Nous leur écrivons donc là-dessus, *à vos instantes priè-* » *res,* des lettres par lesquelles nous avons suffisamment » pourvu et à votre avantage et à votre honneur. »

Ainsi le pape ignorait si c'était par sa faute que le comte ne s'était pas purgé du crime d'hérésie, et il ne laissait pas que de déclarer qu'il avait perdu ses domaines.

Vers la fin de l'année 1211, l'évêque d'Uzès donna commission à Guillaume, archidiacre de Paris, et au docteur Jacques de Vitri, curé d'Argenteuil, de prêcher partout la croisade. Ils parcoururent donc la France et l'Allemagne pour accomplir leur mission. Jacques de Vitri, qui fut depuis cardinal, était particulièrement connu de Foulques évêque de Toulouse, auquel il dédia la *Vie de Marie d'Oignies.* Ce dernier prélat prêcha aussi la croisade en France avec l'abbé de Vaux-Sernay, et parvint à réunir une centaine de chevaliers.

Le tumulte que la croisade excitait dans la province n'empêchait pas que les seigneurs ne fissent des donations à quelques monastères : ainsi, au mois de décembre, R. de Vilar céda à Sainte-Marie de Prouille, à Dominique chanoine d'Osma et à tous les frères et sœurs de cette maison tous les *honneurs* qu'il possédait au territoire de Vilar, en dehors du château. Garsias de l'Ort évêque de Comminges, Vital abbé de Saint-Antonin, le sacriste Maurin, l'archidiacre Bertrand de Durban signèrent cet acte. Il paraît que ce seigneur ne reconnaissait pas Simon de Montfort pour seigneur de Carcassonne, puisqu'il déclare que le *Christ régnait* en cette ville, à Beziers et à Razès. Nous pensons que Garsias, évêque de Comminges, reçut à cette époque, de Fortanier de Nados, une riche donation en faveur du monastère de Nizors. — Arnaud était alors abbé de cette maison.

Simon de Montfort célébra les fêtes de Noël à Castres; Gui son frère y arriva de la Terre-Sainte avec Helvise d'Ybelin dame de Sidon, son épouse, et plusieurs enfants qu'il en avait eus. L'année 1212 s'ouvrit par de nouveaux com-

bats. Les châteaux de Tudèle et de Cahusac en Albigeois tombèrent au pouvoir de Montfort. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges vinrent à la rencontre des croisés pour les attaquer; mais ils se replièrent bientôt sur Toulouse. Baudouin, frère de Raymond VI, se joignit à ses ennemis pour attaquer le château de Saint-Marcel, qui fut vaillamment défendu par le comte de Foix et celui de Toulouse : ce qui obligea Simon à lever le siége la veille de Pâques (24 mars), et à se retirer à Albi, où il célébra cette fête. Ayant appris que Raymond se tenait à Gaillac, il se dirigea vers cette ville et défia ce prince au combat. Le comte de Toulouse ne crut pas devoir accepter ce défi, et Montfort rentra à Albi, où il se trouvait encore le 5 avril.

Pendant que le comte de Toulouse était à Gaillac, il fit rendre à Guillaume III, abbé de Montmajour au diocèse d'Arles, le territoire du château de Beduin. Ainsi, ce prince qu'on dépouillait de ses domaines restituait à l'Eglise ceux qu'il croyait avoir usurpés. Il paraît qu'il était aussi au moment de réparer les dommages qu'il avait portés à l'évêché de Vaison, puisque, à peu près à la même époque, Guillaume IV évêque d'Orange, par l'ordre de Michel archevêque d'Arles, s'occupa de prendre des informations sur cette affaire, en présence d'Hugues Florent, ancien évêque.

Le pape n'était pas, du reste, sans inquiétude sur la conduite qu'on avait tenue à l'égard de Raymond VI, puisque, vers la fin d'avril 1212, il écrivit à Raymond évêque d'Uzès en ces termes :

« Quoique Raymond comte de Toulouse ait été trouvé » coupable en plusieurs choses contre Dieu et contre l'E- » glise, et que nos légats, pour l'obliger à se reconnaître,

» aient excommunié sa personne et abandonné ses domai-
» nes au premier occupant, cependant il n'a pas été encore
» condamné comme hérétique, et comme complice de la
» mort de Pierre de Castelnau, de sainte mémoire, quoi-
» qu'il en soit très suspect. C'est pourquoi nous avons or-
» donné que, s'il se présentait contre lui un accusateur
» légitime, dans un certain temps, on lui assignât un jour
» pour se purger, suivant la forme marquée dans nos let-
» tres, nous réservant de rendre là-dessus une sentence
» définitive : en quoi on n'a pas procédé suivant nos or-
» dres. Nous ne comprenons donc pas pour quelle raison
» nous pourrions encore accorder à d'autres ses états qui
» ne lui ont pas été ôtés, ni à ses héritiers ; surtout pour
» ne pas paraître lui avoir extorqué frauduleusement les
» châteaux qu'il nous a remis, l'Apôtre voulant qu'on s'abs-
» tienne de l'apparence même du mal : car, si on avait
» rendu quelque sentence contre lui sur ces deux articles,
» sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle se-
» rait sans doute nulle. N'y ayant pas encore lieu de vous
» accorder la demande que vous nous avez faite, de dis-
» poser de ses états en faveur d'un autre, nous vous or-
» donnons de travailler de toutes vos forces à conduire cette
» affaire d'une manière qui soit ferme et solide. Nous man-
» dons à l'évêque de Riez et à maître Thédise chanoine de
» Gênes, d'y procéder suivant la forme que nous leur pres-
» crivons ; et si c'est par la faute du comte que la procédure
» ne se continue pas, qu'ils aient à lui signifier et aux au-
» tres que nous agirons comme le bien de la paix et de la
» foi le demandera ; mais qu'ils ne manquent pas de nous
» instruire de la vérité. »

On voit par cette lettre que l'évêque de Riez et maître Thédise avaient refusé de recevoir la justification du comte pour le crime d'hérésie et le meurtre de Pierre de Castelnau, et que le pape n'approuvait pas les procédés dont on avait usé envers lui.

Le 12 mai, eut lieu à Narbonne la consécration du légat Arnaud de Citeaux qui venait d'être élu archevêque de cette ville, en récompense de ses bons et loyaux services. Foulques évêque de Toulouse fut l'un des prélats assistants. Arnaud passa bientôt en Espagne pour porter secours à Alphonse roi de Castille, dont les états étaient ravagés par Miramolin, roi de Maroc. Pierre d'Aragon prit part à cette expédition. Ce prince était venu à Toulouse et avait laissé auprès de Raymond un ambassadeur nommé Guillaume de l'Echelle. La présence de Pierre eût été très utile au comte de Toulouse pour repousser les nouvelles attaques de Simon de Montfort, qui s'empara du château d'Hautpoul, et qui agissait toujours en véritable souverain du pays, puisque, s'étant rendu à Sorèze, il donna en fief à un chevalier français nommé Golhoin les lieux de Vilazzel, de Montclar et de Pomars.

Tout-à-coup parurent du côté de Toulouse des pélerins ou croisés, allemands, lombards et auvergnats, qui venaient grossir l'armée de Montfort. L'arrivée de ces nouvelles troupes jeta l'effroi dans toute la contrée, et la plupart des habitants des campagnes se réfugièrent à Toulouse et à Montauban. Les trois comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges se tenaient dans cette dernière ville, d'où ils pouvaient voir les succès de Montfort, qui, dans trois semaines, reprit plusieurs châteaux, ceux de Saint-Félix, de

Cuq, de Montmaur, de Casser, d'Avignonet, de Monferrand, de Saint-Michel et de Puylaurens. Il campait près de ce dernier château lorsqu'il apprit que Robert archevêque de Rouen, Robert évêque élu de Laon, et Guillaume archidiacre de Paris, conduisaient un grand nombre de croisés français. Son armée se trouvant ainsi considérablement augmentée, il s'avança avec une partie de ses troupes vers Rabastens, dont le château se rendit à discrétion, ainsi que ceux de Montaigut et de Gaillac. Saint-Marcel fut aussi livré à ses armes; ensuite il assiégea et prit Saint-Antonin, qui était défendu, pour le comte de Toulouse, par Adémar Jourdain. Trente des principaux habitants furent massacrés, la ville et les monastères livrés au pillage, et Pons vicomte de Saint-Antonin conduit à Carcassonne et jeté dans les fers. Montfort donna le gouvernement de Saint-Antonin à Baudouin, frère du comte de Toulouse.

Après la prise de cette ville, Montfort tint un grand conseil composé en grande partie d'évêques. Foulques s'y trouvait. Ce fut par son conseil que le général dirigea sa marche vers l'Agenais, qui appartenait à Raymond, du chef de Jeanne d'Angleterre, sa mère. Simon fit camper son armée devant le château de Penne, qu'il se proposait d'assiéger, et se rendit ensuite à Agen, où il reçut la soumission de cette ville. Aucun motif ne pouvait justifier les hostilités de Montfort de ce côté, car il n'y avait plus d'hérétiques à Agen, d'après le témoignage même d'Innocent III (Ep. l. 12, 172), et Raymond, n'étant point convaincu des crimes dont on l'accusait, ne devait pas être dépouillé de ses domaines. Il est sans doute pénible de l'avouer, mais on dirait que les croisés multipliaient à plaisir le nombre des héré-

tiques pour multiplier et justifier les nombreuses attaques auxquelles ils se livraient.

Le château de Penne tomba au pouvoir de Montfort le 25 juillet 1212 ; Marmande, Biron, Moissac, Castelsarrasin, Verdun, furent pris ou se soumirent. Le siége de Moissac présenta des particularités dignes de remarque. Les routiers et plusieurs bourgeois de Toulouse étaient venus au secours de cette ville. Les croisés furent d'abord repoussés avec perte, et Simon fut sur le point d'être fait prisonnier : mais ayant donné un nouvel assaut, tandis que l'archevêque de Reims, les évêques de Carcassonne, de Toul, d'Albi, l'abbé de Moissac et ses religieux chantaient des hymnes, pieds nus et revêtus d'ornements sacrés, les bourgeois de Moissac, qui avaient appris que tout le pays s'était soumis, ouvrirent leurs portes aux croisés le 8 septembre. Le 14, par un acte solennel, Simon remit la ville à l'abbé, se réservant seulement le domaine qui appartenait au comte de Toulouse. Il était dit dans cet acte que le comte avait été dépouillé de ses domaines à cause de ses crimes.

La générosité de Simon de Monfort à l'égard de Raymond abbé de Moissac n'empêcha pas ce religieux d'écrire au roi Philippe-Auguste pour se plaindre des maux que les croisés avaient fait souffrir à son monastère. Ils ont tout ravagé, » dit-il, au dedans et au dehors ; » ensuite il énumère au roi tout le bien qui se faisait dans son monastère, lui parle des prières, jeûnes et messes qui s'offraient tous les jours pour sa royale personne, et termine en implorant son secours.

Il ne restait donc plus au comte de Toulouse que cette ville et Montauban. Il eut le soin de renforcer la garnison

de cette dernière place : ce qui empêcha le général de la croisade d'aller l'attaquer. Les trois comtes travaillaient en même temps à replacer sous leur obéissance plusieurs châteaux du pays de Foix; plusieurs de leurs garnisons furent passées au fil de l'épée. Simon accourut pour défendre de ce côté-là ses conquêtes. A son approche, Raymond VI et Raymond-Roger se retirèrent au château de Foix, que Montfort n'osa point assiéger. S'étant porté près du château de Muret situé sur la rive gauche de la Garonne, les habitants brûlèrent le pont de bois qui était sur le fleuve et prirent la fuite. Montfort fit rétablir le pont, traversa la Garonne avec son armée et s'empara de Muret. Le Toulousain se trouva alors investi par les croisés : d'un côté, ils occupèrent tout le Commingeois par la prise de Saint-Gaudens; de l'autre, Baudouin et Gui de Montfort ravageaient la partie nord du pays.

Il était de la destinée de Raymond VI de voir ses vastes domaines convoités par tous les partis. Pendant qu'il s'était rendu à la cour du roi d'Aragon pour implorer son secours et que ce roi avait envoyé une ambassade à Rome pour plaider la cause de son beau-frère, Bermond de Sauve, voyant que Raymond allait perdre ses états, écrivit au pape pour les demander. Il fondait ses prétentions sur ce que sa femme Constance était la seule fille légitime de Raymond VI. On ignore la réponse du pape au seigneur de Sauve, mais il paraît que sa demande n'eut aucune suite.

En l'absence du comte de Toulouse, Roger-Bernard, fils du comte de Foix, se dirigea du côté de Carcassonne et fit prisonniers plusieurs pélerins croisés qui venaient de France. Il les fit conduire au château de Foix, et par droit de re-

présailles on leur fit souffrir divers tourments. C'était une guerre acharnée entre les deux adversaires.

Le parti de Simon de Montfort grossissait tous les jours. De Muret, ce général se rendit à Pamiers, où il convoqua, pour la fin de novembre, une grande assemblée ou parlement. Elle était composée d'évêques, de nobles et de bourgeois du pays conquis ; on y distinguait l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Périgueux, de Couserans, de Comminges et de Bigorre. On nomma une commission formée de douze membres, savoir : les évêques de Toulouse et de Couserans, un Templier, un Hospitalier, quatre chevaliers français, et quatre habitants du pays. Cette commission dressa des statuts en quarante-six articles pour le gouvernement du pays conquis. Parmi ces articles, il en était un qui défendait de porter des vivres aux Toulousains, sans la permission du comte de Montfort ; et aux femmes veuves et héritières nobles qui avaient des forteresses, de se marier à d'autres qu'à des Français, sans la permission du chef de la croisade. Les autres articles regardent l'extirpation de l'hérésie, la levée des tailles, le service militaire, la police, et les devoirs des vassaux. On voit par là que Simon de Monfort disposa, dans le midi, de plusieurs terres en faveur des Français du nord : c'est ce qui détermina l'établissement de plusieurs gentilshommes de France du côté de Toulouse, entr'autres ceux de la maison de Levis et de Voisins.

Au commencement de l'année 1213, l'abbaye de Saint-Saturnin était devenue vacante par la mort de Guillaume de Cantès, qui eut pour successeur Jourdain, homme recom-

mandable par sa piété et sa science ecclésiastique. Il gouvernait depuis plusieurs mois l'abbaye quand eut lieu l'assemblée de Pamiers, après laquelle Simon de Montfort se retira à Carcassonne pour y passer l'hiver.

Au commencement de janvier de l'an 1213, Innocent III reçut en audience solennelle l'évêque de Segorve et maître Columbi, que Pierre d'Aragon avait envoyés à Rome pour y soutenir les intérêts des trois comtes. Le pape les écouta favorablement, et, le 18, il écrivit la lettre suivante à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Riez, et à maître Thédise chanoine de Gênes :

« Notre cher fils Pierre, roi d'Aragon, nous a fait savoir » qu'il avait refusé de secourir le vicomte de Beziers, son » vassal, qui implorait son assistance, après la publication » de la croisade *contre les hérétiques provençaux,* lorsque » les croisés furent entrés sur les terres de ce vicomte ; et » que, pour ne pas retarder l'exécution des desseins de » l'Eglise, il avait mieux aimé manquer aux catholiques » que de protéger les hérétiques mêlés avec eux : en sorte » que le vicomte, se trouvant sans protection, a perdu tous » ses domaines *et a été enfin tué misérablement*. Vous, ar- » chevêque de Narbonne et Simon de Montfort, ayant con- » duit ensuite l'armée des croisés dans les domaines du » comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'en- » vahir tous les lieux où il y avait des hérétiques, mais » vous vous êtes encore emparés de ceux dans lesquels il » n'y avait aucun soupçon d'hérésie : car, ayant exigé le » serment des peuples du pays, et leur ayant permis d'y » demeurer, il n'est nullement vraisemblable qu'ils soient » hérétiques. Les mêmes ambassadeurs nous ont démon-

» tré que vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'a-
» vidité et si peu de ménagement, qu'à peine, de tous les
» domaines du comte de Toulouse, lui reste-t-il la ville de
» ce nom avec le château de Montauban. Entre ces do-
» maines usurpés, le roi d'Aragon marque le pays que
» Richard roi d'Angleterre avait donné à sa sœur en la ma-
» riant avec ce comte, les terres de Foix et de Comminges,
» et celles de Gaston de Béarn. Ce prince se plaint, de
» plus, que vous, archevêque de Narbonne et Simon, avez
» obligé les sujets de ces trois comtes, quoiqu'ils soient ses
» vassaux, à prêter serment de fidélité à un autre, dans les
» domaines que vous avez envahis. Il ajoute qu'à son retour
» de la guerre contre les Sarrasins, le comte de Toulouse
» l'ayant été trouver, et lui ayant exposé ce qu'il avait souf-
» fert de la part des croisés, il avait attribué à ses péchés
» le refus que l'Eglise faisait de recevoir la satisfaction qu'il
» offrait, étant disposé d'exécuter tous nos ordres autant
» qu'il serait possible ; que ce comte lui avait dit ensuite
» que pour n'être pas le seul à souffrir une pareille confu-
» sion, il lui remettait ses domaines, son fils et sa femme
» sœur de ce prince, afin qu'il prît leur défense, ou qu'il
» l'abandonnât comme il jugerait à propos. Le roi marque
» ensuite qu'étant sur le point d'essuyer un affront pour ce
» sujet, et que n'étant pas juste que la peine soit plus
» grande que le délit, il nous supplie humblement de con-
» server le comté de Toulouse pour le fils de ce comte,
» qui n'a jamais été imbu de l'erreur, et qui ne le sera
» jamais, avec la grâce de Dieu. Il a promis de garder en
» son pouvoir tant le fils du comte de Toulouse que le
» comte lui-même, tout le temps qu'il nous plaira, afin de

» faire instruire le premier dans la foi et avoir soin de son » éducation, et d'apporter toute son attention pour extir- » per l'hérésie du royaume d'Aragon et pour y faire fleu- » rir la foi catholique; avec offre de donner, pour l'obser- » vation de toutes ces choses, telle caution que le Saint-Siége » demandera. Enfin il a déclaré que le comte de Toulouse » est prêt à faire pour le passé la pénitence que nous vou- » drons lui imposer, et d'aller servir contre les infidèles, » soit dans les pays d'outre-mer, soit en Espagne sur les fron- » tières des Sarrasins. Au reste, comme l'affaire est difficile, » et qu'elle a été conduite à une fin assez heureuse, on doit » y procéder avec beaucoup d'attention, pour ne pas dé- » truire légèrement ce qui a été exécuté avec tant de peine. » C'est pourquoi nous vous ordonnons d'assembler un con- » cile dans un lieu commode et assuré, et d'y convoquer » tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, » consuls et recteurs que vous jugerez à propos; et après » leur avoir proposé les demandes et les désirs du roi d'A- » ragon, sans aucune considération humaine, de nous en- » voyer leur avis afin de statuer ensuite tout ce qui sera » convenable. »

Il écrivit aussi à Simon de Montfort :

« L'illustre roi d'Aragon nous a fait remontrer par ses » ambassadeurs, que, non content de vous être élevé con- » tre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés » contre les peuples catholiques; que vous avez répandu » le sang des innocents, et envahi, à son préjudice, les » terres des comtes de Foix et de Comminges, et de Gas- » ton de Béarn, ses vassaux, quoique les peuples de ces

» terres ne fussent nullement suspects d'hérésie. Ces am-
» bassadeurs nous ont assuré que, puisque vous avez exigé
» le serment de fidélité des mêmes peuples, et que vous
» permettez qu'ils habitent dans le pays, vous faites un aveu
» tacite qu'ils sont catholiques; à moins que vous ne vou-
» lussiez passer vous-même pour fauteur des hérétiques.
» Ils se plaignent principalement de ce que, tandis que le
» roi leur maître faisait la guerre contre les Sarrasins,
» vous avez usurpé les biens de ses vassaux; et que c'était
» alors que vous agissiez plus fortement contre eux, parce
» que vous saviez qu'il était hors d'état de les secourir; et
» comme le roi est dans la résolution de continuer cette
» guerre, il demande, pour être plus en état de s'y don-
» ner tout entier, que ses vassaux soient rétablis dans leurs
» domaines. Ne voulant donc pas le priver de ses droits,
» ni le détourner de ses louables desseins, nous vous or-
» donnons de lui restituer, et à ses vassaux, tous les do-
» maines que vous avez envahis sur eux, de crainte qu'en
» les retenant injustement, on ne dise que vous avez tra-
» vaillé pour votre propre avantage, et non pour la cause
» de la foi. »

Il n'est plus permis maintenant, après la lecture de ces lettres, d'avoir le moindre doute sur les intentions du pape. Il était alors pleinement instruit. Le 15 janvier, il écrivit à Arnaud de Narbonne, son légat, pour lui ordonner de suspendre la croisade contre les albigeois, et de tourner les armes des chrétiens contre les Sarrasins d'Espagne. Mais les légats et Simon de Montfort voulaient à tout prix perdre le comte de Toulouse, et les observations du pon-

tife suprême et les négociations du roi d'Aragon devinrent inutiles.

Déjà ce prince s'était rendu à Toulouse, vers l'Epiphanie, et avait fait proposer une conférence au légat et à Montfort pour traiter de la paix. Ils acceptèrent son offre, et Lavaur ayant été désigné pour le lieu d'un concile où l'on devait recevoir enfin la justification du comte de Toulouse, ce fut aussi dans cette ville qu'on donna rendez-vous à Pierre d'Aragon. Ce prince présenta, en effet, au concile un mémoire très-étendu, dans lequel il plaida avec une grande énergie la cause de quatre princes qu'on avait dépouillés de leurs domaines, — les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn; il demanda qu'on restituât ces domaines à leurs légitimes possesseurs; il fit, de la part du comte de Toulouse, les offres les plus généreuses; il ne dissimula pas que le comte ne se fût rendu coupable de quelques excès à l'égard de quelques prélats et de quelques églises, mais il promit qu'il irait, pour se réhabiliter, porter les armes contre les Sarrasins d'Espagne, ou même au-delà des mers; il alla jusqu'à dire que si on ne voulait point pardonner à Raymond VI, on soutint au moins dans ses droits le jeune Raymond, son fils.

Le roi déclarait formellement, dans ce mémoire, que le comte de Comminges, celui de Foix et Gaston de Béarn n'avaient jamais été hérétiques, et qu'on devait, en bonne justice, ne pas les déposséder de leurs états. Ce mémoire fut lu et discuté au concile, et nous verrons bientôt la réponse qui fut faite. On s'occupa d'abord de la justification du comte de Toulouse, qui ne fut point admise par les raisons suivantes : 1° il a promis de chasser les héréti-

ques, il ne l'a pas fait. — 2° Après son retour de Rome, il a augmenté les péages. — 3° Les routiers ont tué *mille* croisés. — 4° Il a retenu en prison l'abbé de Montauban et celui de Moissac, chassé l'évêque d'Agen en lui causant de grands dommages. — 5° Il est fortement suspect d'hérésie. D'après ces motifs, il ne peut être réconcilié avec l'Eglise.

Le concile répondit ensuite au mémoire du roi. Il déclina d'abord sa compétence au sujet du jeune comte de Toulouse, et sa réponse se réduisit à dire que ces seigneurs étaient indignes de toute grâce, à cause des excès auxquels ils s'étaient abandonnés contre l'Eglise. Pierre demanda alors une trève, jusqu'à la Pentecôte ; elle lui fut refusée. Il en appela au pape, du concile de Lavaur ; on n'eut point d'égard à son appel. C'est ce qui le détermina à protéger ouvertement les trois comtes, malgré l'excommunication dont les légats le menacèrent.

Le dimanche 27 janvier 1213, on tint une grande assemblée à Toulouse ; là se trouvaient réunis les trois princes, les chevaliers de Toulouse et de Carcassonne, le roi d'Aragon, le fils du comte de Toulouse, la plupart des habitants, et plusieurs évêques d'Espagne. On fit serment à Pierre d'Aragon de se placer sous son entière dépendance, lui promettant d'exécuter en tout ses ordres. Les magistrats municipaux de Toulouse (ou *chapitre*), au nombre de vingt-trois, prêtèrent ce même serment au nom de toute la ville. Le comte de Toulouse, pour donner une nouvelle preuve de la droiture de ses intentions, envoya à l'évêque de Riez et à maître Thédise un de ses chevaliers nommé Cambon pour leur demander d'être enfin admis à se justifier, leur

promettant d'obéir à leurs ordres, et les suppliant de se rendre auprès de lui ou de lui indiquer un lieu où il pût les joindre. Tout fut inutile : les légats persistèrent dans leur refus.

On vit alors partir pour Rome l'évêque de Comminges Garsias de l'Ort, l'abbé de Clairac, Guillaume archidiacre de Paris, porteurs de lettres des prélats de Lavaur au pape. C'étaient toujours les mêmes plaintes, les mêmes récriminations contre les seigneurs du pays. Plusieurs évêques, qu'il est inutile de nommer ici, écrivirent dans le même sens à Innocent III. D'après eux, Toulouse est la Sodome moderne qu'il faut détruire ; ils veulent qu'on écrase la tête au tyran et à son fils (les comtes Raymond). Bertrand évêque de Beziers demande qu'on renverse cette affreuse cité de fond en comble, et qu'on fasse passer la charrue sur ses ruines ; il affirme qu'elle a déjà autrefois subi ce sort. On voit, par cette fable, combien tous ces prélats étaient bien informés !

D'un autre côté, Pierre d'Aragon expédia au pape les actes de l'assemblée de Toulouse, et envoya des ambassadeurs en France pour signifier à Philippe-Auguste, à la comtesse de Champagne et à tous les grands du royaume la lettre écrite par le pape à l'archevêque de Narbonne pour faire suspendre la croisade. Cette ambassade eut son effet, car le roi, qui avait d'abord consenti à ce que Louis son fils se croisât contre les albigeois, l'arrêta dans sa marche. Le pape paraissait fatigué de cette croisade, puisqu'il envoya le cardinal Robert de Courson, son légat en France, afin d'exhorter les peuples à passer en Terre-Sainte. L'arrivée de ce prélat déconcerta un peu le zèle de Foulques

évêque de Toulouse et d'Arnaud de Carcassonne, qui, après le concile de Lavaur, s'étaient rendus en France pour chercher des renforts. En attendant, les députés du concile de Lavaur arrivèrent à Rome, et trouvèrent le pape très irrité contre Montfort. Ils furent cependant assez heureux pour tourner l'esprit du pontife, qui, le 21 mai, écrivit une assez longue lettre au roi d'Aragon, dans laquelle il lui mandait d'abandonner les Toulousains; il s'y plaignait de ce qu'il avait reçu de fausses indications au sujet des comtes de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn; il lui promettait d'envoyer un légat *a latere* pour régler toutes ces affaires; il lui ordonnait de convenir d'une trêve avec Montfort, et lui parlait du projet d'une nouvelle croisade. Le pape écrivit en même temps à l'évêque de Toulouse, à l'archevêque de Narbonne et à Simon de Montfort, pour les engager à veiller à l'exécution de ses ordres.

Bien loin de conclure entr'eux une trêve, le roi d'Aragon et Montfort se déclarèrent ouvertement la guerre par défi réciproque. Pierre se rendit en Catalogne et en Aragon pour y rassembler son armée. Simon, après avoir donné la ceinture militaire à son fils Amauri à Castelnaudary, s'avança vers Toulouse, et conduisit son fils à Muret où il le fit reconnaître par la noblesse de Gascogne. Il se présenta ensuite devant le château de Rochefort, dans le Comminges, pour en faire le siége. Sur ces entrefaites le comte de Toulouse s'était emparé du château de Pujol, et après avoir fait la garnison prisonnière, il l'avait conduite à Toulouse où soixante chevaliers avaient été pendus, après qu'on leur eut fait parcourir la ville entière attachés à la queue de leurs chevaux.

Au moment où le roi d'Aragon se disposait à passer les Pyrénées, il vit arriver dans son camp deux abbés qui lui étaient envoyés par Montfort et les évêques pour le sommer d'obéir aux ordres du pape. Pierre laissa parler les députés, mais il n'en continua pas moins sa marche à la tête de mille cavaliers catalans et aragonais, et alla joindre à Toulouse Raymond VI, Raymond-Roger et le comte de Comminges. Leurs forces réunies se portaient à deux mille cavaliers et à quarante mille fantassins, presque tous toulousains. Le roi et les princes prirent un grand train de guerre et s'avancèrent vers Muret pour l'assiéger. La garnison du château était composée de trente cavaliers et de quelques fantassins.

Avant de raconter en détail l'histoire du siége de Muret et de la fameuse bataille qui le suivit, il importe de donner une description exacte de ce lieu devenu si célèbre dans nos annales. On a déjà vu que Murel, ou Muret, était une terre féodale du pays toulousain qui, en 948, était possédée par un seigneur nommé Radvenus, issu des vicomtes de Toulouse. C'est là le plus ancien monument que nous ayons sur cette terre, qui fut cédée à cette époque à l'abbaye de Lézat. Le manoir de Muret était accompagné d'une église dédiée à saint Germier. Quelques années plus tard, la terre de Muret passa au pouvoir de Raymond Ier comte de Rouergue, et plus tard encore elle devint la propriété d'une famille seigneuriale relevant des vicomtes de Beziers et de Carcassonne.

On trouve le chef de cette famille dans Raymond de Muret, qui, au commencement du XIIe siècle, construisit un château ou forteresse au confluent d'une petite rivière ap-

pelée *la Louge* et de la Garonne. Il faut remarquer qu'il existait à côté de Muret une autre terre appelée *Salas* qui, en 1124, appartenait à Bernard de Durban.

Le château de Muret passa, dans le XIIe siècle, à la maison de Comminges; il fut reconstruit à cette époque, et nous trouvons qu'en 1165 Bernard de Comminges céda au prêtre qui desservait l'église de Saint-Germier une partie du sol à côté du nouveau château. Ce fut sur ce sol que l'on construisit *le prieuré*. Insensiblement, des maisons se groupèrent auprès du château des Comminges et formèrent un bourg. Au commencement du XIIIe siècle, ce bourg avait déjà pris le nom de *ville*. Cette ville occupait la rive gauche du fleuve; en 1203, Bernard VI de Comminges l'unit à la rive opposée par un pont de bois, sur lequel passa, comme nous le verrons bientôt, Simon de Montfort. On a circonscrit la position de cette ancienne ville autour du *Mercadar* ou place du Marché. L'ancien bourg se développa, et forma une ville nouvelle, ou faubourg, qui s'étendait depuis le marché jusqu'au prieuré, sur la rive droite de la Louge. L'extrémité orientale du faubourg, ou nouvelle ville, était placée presque vis-à-vis du pont dont nous avons parlé, et l'extrémité occidentale débouchait sur la Louge, atteignant par un pont, que l'on voit encore aujourd'hui, à la voie qui conduisait à Toulouse.

A côté du prieuré de Saint-Germier, et peut-être même sur les ruines de l'oratoire primitif dédié à ce saint, on éleva une église qui prit le nom de Saint-Jacques et devint l'église paroissiale du bourg. Le château avait aussi son église, dédiée à saint Saturnin. Le château des Comminges était baigné par la Louge et dominait la Garonne. La ville

avait deux portes, l'une située vers le couchant et appelée porte de *Tholose*; l'autre, au midi, appelée porte *de Salas*, conduisant à la route de Saint-Martin de Noër (Noë). Le château et ses dépendances occupait la partie nord. La Garonne coule à l'orient de la ville.

En suivant exactement la description que nous venons de tracer, et surtout le plan que nous mettons sous les yeux du lecteur, il sera facile de saisir toutes les phases de la célèbre bataille de Muret. Nous supposons, dans notre plan, que le lecteur ou spectateur a devant lui la ville de Muret, et derrière lui celle de Toulouse. Nous donnons le nom d'*armées alliées* aux troupes des trois comtes et du roi d'Aragon, et le nom d'*armée des croisés* à celle de Simon de Montfort.

Les alliés arrivèrent le 10 septembre 1213 devant Muret, et commencèrent l'attaque par la partie occidentale du faubourg. Le pont de la Louge, la porte de Tholose et quelques maisons furent emportées d'assaut. La garnison se réfugia dans le château, que l'on pouvait facilement forcer; mais le roi d'Aragon, ayant appris que Simon de Montfort s'approchait avec des troupes, fit dire aux Toulousains de se retirer dans leur camp. Ce camp, d'une immense étendue, se développait au couchant de la ville. Deux fermes ont retenu les noms des chefs de l'armée alliée : l'une s'appelle encore *Maragon* (mansio Aragonis), et l'autre *Pé-Raymond* (pes Raimundi).

Après le siége de Rochefort, Simon s'était retiré à Carcassonne, et de Carcassonne à Fanjaux. Ce fut dans ce dernier château qu'il reçut un envoyé qui lui annonça que la

ville de Muret était sérieusement menacée par les alliés. Sur-le-champ il ordonna de se mettre en marche. Au moment du départ, sa femme lui déclara qu'elle avait été grandement troublée par un songe. Montfort traita cela de superstition; il quitta Fanjaux et se dirigea vers Saverdun. Chemin faisant, il rencontra un autre exprès qui le prévint que le siége de Muret était commencé. Aussitôt il envoya un courrier à Carcassonne où sa femme s'était rendue, et ordonna à la comtesse de faire partir un corps de troupes. L'abbaye de Bolbonne se trouvant sur sa route, Maurin, sacristain du monastère, alla à sa rencontre. Montfort lui ayant appris qu'il allait combattre le roi d'Aragon, — « Vous » n'êtes pas assez fort, lui dit Maurin, pour vous mesurer » avec ce prince qui est très expérimenté dans l'art mili- » taire, et qui a sous ses ordres une nombreuse armée. » Ne hasardez pas le combat avec si peu de monde. » Alors Simon ôta un papier de son portefeuille et le montra à Maurin : c'était une lettre que Pierre écrivait à une grande dame du diocèse de Toulouse, dans laquelle il lui déclarait que c'était pour lui plaire qu'il allait combattre et chasser les ennemis du pays. — « Eh bien! dit Maurin, que vou- » lez-vous dire par cette lettre? — Je ne crois pas, ré- » pondit Montfort, que le roi d'Aragon renverse l'œuvre de » Dieu pour une femme. »

Cette femme n'était autre que la princesse Eléonore, sœur du roi d'Aragon et épouse de Raymond VI. L'existence de cette lettre et les mots équivoques qu'elle renfermait ont fait croire qu'il était question ici d'une des maîtresses du roi; mais rien ne le prouve. Simon entra dans l'église de Bolbonne, se prosterna au pied du sanctuaire,

ôta son épée, la mit sur l'autel et dit : « Seigneur, vous » m'avez choisi, tout indigne que je suis, pour combattre » pour vous; je prends cette épée de dessus votre autel, » afin que, combattant pour votre gloire, je le fasse avec » justice. » Ensuite il alla joindre ses troupes, et se dirigea vers Saverdun. Il fut accompagné dans sa marche par sept évêques et trois abbés : c'étaient Foulques de Toulouse, Garsias de l'Ort de Comminges, Raymond d'Agde, Bertrand de Saint-Gervais de Beziers, Pierre de Lodève, Raymond de Mas, d'André d'Uzès, les abbés de Clairac, de Villemagne et de Saint-Thibéry. Montfort arriva à Saverdun avec toutes ses milices et trente nouveaux chevaliers français, entre lesquels on distinguait Guillaume Des Barres, Guillaume d'Aire et ses frères.

Le soir, il tint un conseil de guerre. Son dessein était de marcher sans retard sur Muret, car un nouvel exprès était venu lui annoncer que les alliés avaient commencé le siége. Les hommes d'armes furent d'avis d'attendre jusqu'au lendemain. Foulques, justement inquiet de l'issue de cette expédition, envoya un commissaire au roi d'Aragon pour lui demander un sauf-conduit pour lui et les autres évêques qui désiraient se rendre dans son camp pour y traiter de la paix. Quand le jour eut paru, Montfort se confessa, fit son testament et se rendit à l'église de Saverdun avec tous les prélats. On célébra les SS. Mystères, et pendant la messe le comte de Toulouse et son fils, le comte de Foix et son fils, le comte de Comminges et leurs associés furent de nouveau excommuniés. Après la messe, l'armée se mit en marche, et arriva à Auterive, où Foulques reçut la réponse du roi d'Aragon, qui refusait le sauf-conduit

parce qu'on le lui demandait à main armée. Enfin, Simon déploya ses étendards sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis de Muret, à la tête du pont de bois, le 11 septembre, dans l'après-midi. Contre l'avis de l'armée entière, Montfort décida que les troupes ne marcheraient au combat que le lendemain.

L'évêque Foulques reçut alors une lettre des Toulousains ; ils déclaraient dans cette lettre qu'ils étaient toujours disposés à obéir aux ordres du pape et de ses légats. Cette lettre fut portée par le prieur de l'hôpital de Toulouse, que Foulques envoya au roi d'Aragon pour lui demander de nouveau un sauf-conduit. Le roi répondit au prieur que si Foulques voulait se rendre dans sa ville épiscopale, il l'y ferait conduire en toute sûreté. L'évêque de Toulouse, ayant reçu cette réponse, répliqua : — « Il ne convient pas à un » serviteur d'entrer dans une ville d'où son maître a été » exilé ; je ne retournerai dans un lieu d'où le corps de » Jésus-Christ a été chassé, que lorsque mon Seigneur et » mon Dieu y rentrera le premier. » Ces paroles étaient nobles sans doute, mais Foulques oubliait que c'était par ses ordres que le corps du Seigneur avait quitté la ville. Les négociations continuèrent encore ; on députa au roi d'Aragon et aux Toulousains deux religieux pour solliciter une conférence et une trêve. Pierre répondit : « Pour » quatre *ribauds* que ces évêques ont emmenés avec eux, » ce n'est pas la peine de leur accorder une conférence. » Les Toulousains répondirent qu'ils donneraient leur avis plus tard. Vers le soir du 11 septembre, la garnison de Muret alla à la rencontre de Simon de Montfort, et les croisés entrèrent dans Muret sans trouver aucun obstacle.

Le vicomte de Corbeil et beaucoup d'autres chevaliers venus de Carcassonne y entrèrent aussi.

Le lendemain jeudi, 12 septembre, Simon de Montfort se sépara des évêques et se rendit à l'église de Saint-Saturnin du château pour y entendre la messe; les évêques, les abbés et les chevaliers allèrent, de leur côté, à l'église du bourg. Quand on eut accompli les devoirs religieux, Simon se rendit au *Mercadar* pour reprendre le fil des négociations. On assure qu'il fit offrir au roi d'Aragon le château de Muret et le pays environnant; mais cette proposition fut soumise à de telles conditions par le roi, qu'il fut impossible à Montfort de les accepter. En même temps, les Toulousains firent dire à Foulques qu'étant unis au roi d'Aragon, ils ne feraient rien sans son concours. Dans cet état de choses, les évêques et les abbés résolurent de se rendre au camp du roi d'Aragon pieds nus pour le supplier à genoux de ne point persécuter l'Eglise. Tous ces prélats avaient quitté l'église de Saint-Jacques et s'étaient retirés dans le prieuré. Au moment où Simon de Montfort faisait ouvrir la porte occidentale pour livrer passage à l'envoyé des prélats qui allait annoncer dans le camp leur prochaine arrivée, il se vit assailli par les ennemis qui se tenaient en dehors des remparts; mais il fut assez heureux pour les repousser. Au même instant on vint l'avertir que les assiégeants dirigeaient leurs machines sur le bourg et faisaient déjà tomber une grêle de traits sur le prieuré où étaient réunis les évêques. Simon y accourt et leur dit : « Vous » voyez que nous n'avançons rien; il est temps que vous » nous permettiez de combattre. » On poussa alors le cri de guerre. Montfort se transporta au château pour faire

armer la garnison. En passant devant l'église de Saint-Saturnin, il aperçoit l'évêque d'Uzès disant la messe ; il entre dans l'église, et se prosternant à terre, il dit à haute voix : « Mon Dieu, je vous offre et je vous donne mon âme et » mon corps. » Quand il eut donné ses ordres au château, il revint à l'Eglise et renouvela la cérémonie qu'il venait de faire.

Au sortir de l'église, on lui amena son cheval ; mais cet animal se cabra, et l'obligea de reculer. Les assiégeants qui furent témoins de ce mouvement poussèrent de grandes huées. Simon reprit son coursier, et étant monté dessus, il s'écria : « Vous m'insultez maintenant par vos clameurs, » mais je mets en Dieu ma confiance, et j'espère de crier » après vous jusqu'aux portes de Toulouse. » Il descendit ensuite vers la porte du midi qui conduisait à Salas. Il était accompagné de Gui, son frère germain ; de Guillaume des Barres, son frère utérin ; de Baudouin, frère du comte de Toulouse ; d'Alain de Rouci, du vicomte de Corbeil, de Bouchard de Marli, et de mille cavaliers. Il laissa son infanterie à la garde de la place.

Foulques s'avança alors vers les croisés revêtu de ses habits pontificaux et tenant dans sa main une relique de la vraie croix. On descendit de cheval, et chacun vint adorer la relique. L'évêque de Comminges (Garsias de l'Ort), craignant que cette cérémonie ne fît perdre aux troupes un temps précieux, prit la relique en main et, se plaçant sur une élévation, il harangua l'armée en ces termes : « Allez » au nom de Jésus-Christ : je vous servirai de témoin, » et je vous ferai caution au jour du jugement que tous » ceux qui mourront dans ce combat obtiendront la récom-

» pense éternelle et la gloire des martyrs, sans passer par » le purgatoire, pourvu qu'ils se soient confessés, qu'ils » soient contrits, ou qu'ils aient du moins une ferme réso- » lution de déclarer à un prêtre, aussitôt après l'action, les » péchés qu'ils n'ont point encore confessés. » En disant ces mots, il bénit avec la relique toute l'armée. Aussitôt les croisés s'embrassèrent et se mirent en marche. Les évêques et le clergé, parmi lesquels un seul écrivain du XIVe siècle place saint Dominique, rentrèrent dans le bourg et se rendirent à l'église pendant la bataille.

L'armée sortit donc par la porte de *Salas*, divisée en trois corps : l'avant-garde, commandée par Guillaume d'Encontre, le centre par Bouchard de Marli, l'arrière-garde par Simon de Montfort. Raymond VI voulait qu'on attendît les ennemis dans le camp, qui était bien défendu ; le roi d'Aragon, au contraire, voulait que l'on marchât au-devant d'eux. Cet avis, qui était le moins sage, prévalut. Ils divisèrent aussi leur armée en trois corps ; l'avant-garde, composée de catalans, était commandée par le comte de Foix, le centre par le roi d'Aragon, qui changea ses armes pour ne pas être reconnu, et l'arrière-garde par le comte de Toulouse. L'effectif de ces troupes se portait à deux mille cavaliers ; quant à l'infanterie, qui était beaucoup plus nombreuse, elle fut laissée à la garde du camp. Il importe d'observer que cette portion des troupes était très peu aguerrie, n'étant composée que de simples bourgeois de Toulouse et des lieux environnants.

Cependant l'armée des croisés s'avançait, dans la direction du midi, sur la route de Saint-Martin de Noër (Noë). Tout-à-coup de Montfort fait changer de direction à ses

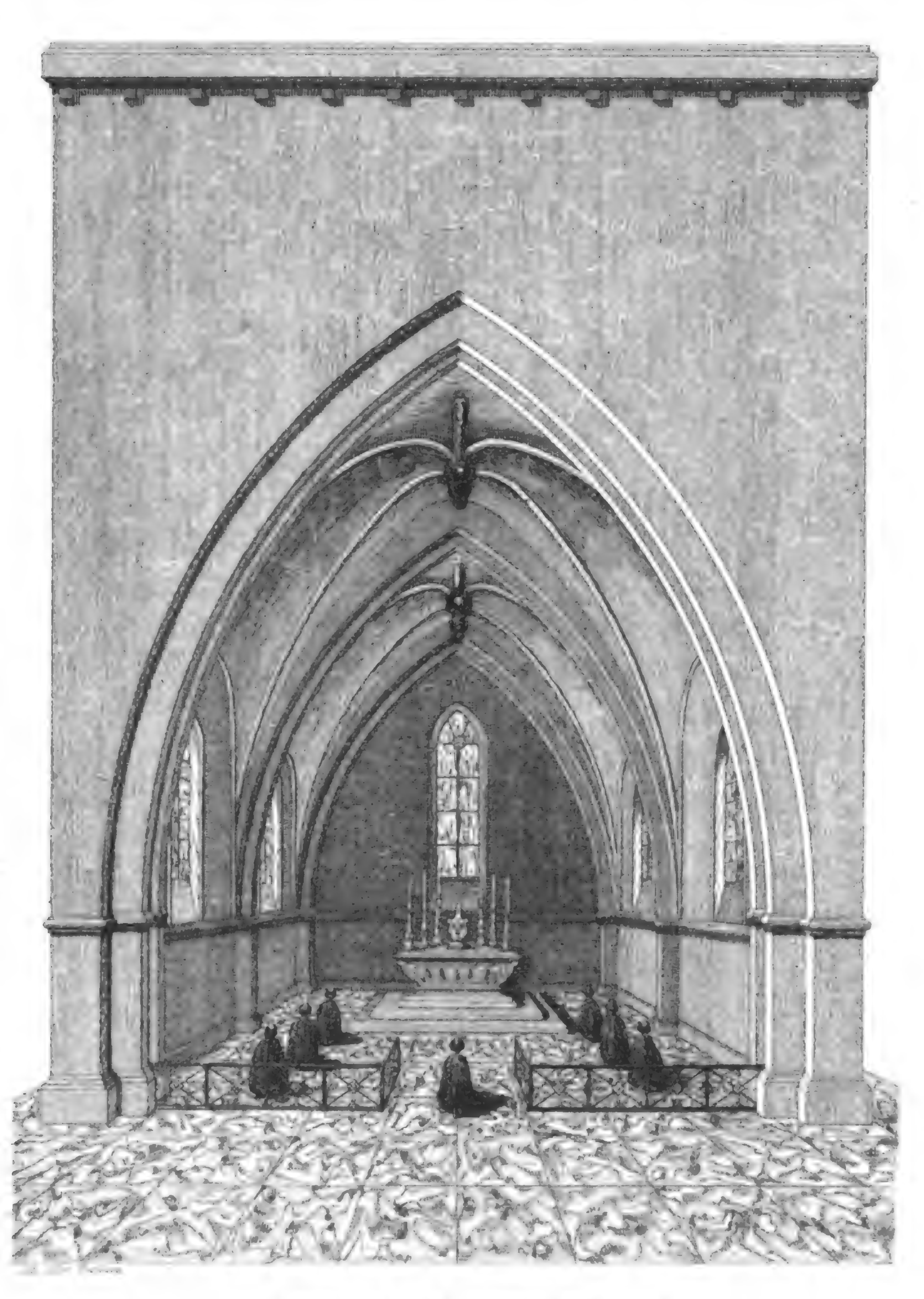
soldats, traverse la Louge vers le lieu où se trouve aujourd'hui le château de Rudelle, et s'avance hardiment vers les alliés; de suite il déploie son armée dans la plaine. Son avant-garde se jette avec tant d'impétuosité sur celle des alliés, qu'elle la force à se replier sur les ailes. Ce mouvement inattendu laisse à découvert le roi d'Aragon et son corps de bataille. Reconnu bientôt à ses enseignes, on l'entoure, on le presse de toutes parts. Le centre de l'armée des croisés, commandé par Bouchard de Marli, vient soutenir l'avant-garde; Alain de Rouci et Florent de Ville se précipitent sur un chevalier qu'ils prennent pour le roi d'Aragon; mais Alain s'écrie : « Ce n'est pas lui, le roi est » meilleur cavalier. » — « Vraiment ce n'est pas lui, ré» pondit Pierre qui avait entendu ces mots, mais le voici! » et après avoir dit, il porte un coup terrible à un des chevaliers qu'il renverse; il se jette ensuite dans la mêlée, fait des prodiges de valeur, et combat en véritable héros. Enfin, ne pouvant résister au nombre, il succombe et meurt. Aussitôt Simon de Montfort, avec son arrière-garde, se jette sur les alliés pour dégager ses troupes; mais ceux-ci se défendent avec une intrépidité remarquable. La mêlée devient terrible, et Simon reçoit un si grand coup d'épée que son étrier se brise et qu'il est près d'être désarçonné. On lui porte un autre coup à la tête; mais Simon court sur celui qui l'a frappé et lui donne un si rude coup de poing sous le menton, qu'il le renverse de son cheval. Enfin il répand une si grande terreur autour de lui, qu'il force les alliés à se débander.

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant appris la mort du roi d'Aragon, n'osèrent plus ré-

sister et battirent en retraite, poursuivis par les croisés, qui tuèrent un grand nombre de cavaliers. Pendant que les deux armées combattaient avec vaillance, les Toulousains et l'infanterie avaient fait une tentative sur le château de Muret, mais ils avaient été repoussés avec vigueur.

Les sept évêques, les trois abbés et saint Dominique restèrent prosternés, pendant la bataille, dans une chapelle de l'église du bourg. Les historiens contemporains ne font aucune mention de la présence de saint Dominique au milieu des combattants, un crucifix à la main. Le christ que l'on montre encore aujourd'hui dans la basilique de Saint-Saturnin a pu appartenir à ce saint; l'inscription qui est placée au dessous, et que l'on dit avoir été extraite d'un très-ancien cartulaire, prouve bien que saint Dominique était à Muret pendant la bataille; mais ces mots *fray domeng ab la santa croce* indiquent seulement qu'il était avec les croisés, et nullement qu'il portait un christ avec lui. Les peintres du moyen-âge ont bien pu encore représenter saint Dominique exhortant du haut des remparts la garnison du château à repousser l'attaque, ou lui faire parcourir les rangs dans la plaine, une croix à la main; mais les peintres ne se croient pas obligés d'être fidèles dans leurs peintures, comme les historiens doivent l'être dans leurs récits.

Dès que Foulques eut appris la mort de Pierre d'Aragon, il envoya un religieux de sa suite aux Toulousains. Afin de rendre ce député plus respectable, il l'avait revêtu de sa propre coule, qu'il portait toujours quoique évêque. L'envoyé déclara aux Toulousains que, s'ils posaient les armes, ils auraient la vie sauve. Ceux-ci, qui ignoraient encore



CHAPELLE DES SEPT ÉVÊQUES
à Muret.

ce qui s'était passé dans la plaine, répondirent qu'ils comptaient sur la victoire du roi d'Aragon; que leur évêque les trompait. Se jetant alors sur le religieux, ils lui enlevèrent la coule de l'évêque, et lui portèrent plusieurs coups de lance. Mais bientôt après ils aperçurent les enseignes des croisés qui revenaient triomphants; alors l'infanterie des confédérés ne forma plus qu'une masse compacte de fuyards qui se dirigea vers la Garonne. Avant d'avoir atteint le fleuve, la plupart furent massacrés par les croisés, dans les champs de *Jauffrery*, où l'on trouve encore des ossements épars. Quelques-uns cependant purent traverser le fleuve, ayant à leur tête Dalmace d'Enteuilh, qui s'écria : « Aide à » Dieu! grand mal nous est arrivé! le bon roi d'Aragon » est abattu et mort, et tant d'autres barons sont morts et » vaincus, que jamais si grande perte ne sera réparée. » Le lieu où ces quelques vaincus purent *se sauver* prit le nom de *Saubens*, du langage roman *saubar*.

On croit que les alliés perdirent en cette mémorable journée quinze à vingt mille hommes, la plupart fantassins. Aznard Pardi, Gomez de Luna et Michel de Luzia, seigneurs aragonais, périrent avec leur prince. La plupart des seigneurs qui combattaient sous les ordres des trois comte trouvèrent leur salut dans la fuite.

Avant le coucher du soleil, Simon de Montfort se rendit dans le camp des alliés, où il prit un immense butin et fit quelques prisonniers. Ayant prié Matfred de Belvèze de lui montrer le lieu où était tombé le roi d'Aragon, Matfred lui indiqua du doigt le corps de ce prince étendu nu sur la terre. A cette vue, il descendit de cheval, fit enlever le corps et se mit à verser des larmes sur la triste fin de ce

monarque ; ayant ensuite quitté sa chaussure, il se dirigea vers l'église du bourg, où il fut reçu par les évêques et saint Dominique, et où fut entonnée l'hymne d'action de grâces. Simon fit vendre son cheval et ses armes, et voulut que le prix en fût donné aux pauvres. Le corps de Pierre d'Aragon fut remis aux hospitaliers de Saint-Jean, qui le firent transporter au monastère de Sixena, que Sanche sa mère avait fondé pour des filles du même ordre.

Ainsi périt, à la fleur de son âge, Pierre d'Aragon, prince libéral, magnifique, et d'une probité à toute épreuve. Il se montra toujours très-attaché au siége apostolique, et ne prit les armes contre les croisés que par amour pour ses deux sœurs qui, par une noble alliance, étaient entrées dans la maison de Toulouse. De son temps, nul ne l'égalait en beauté, en courtoisie, en valeur ; il aimait et cultivait la poésie provençale. Jacques son fils n'avait que cinq ans à la mort de son père. Il nous a laissé des Mémoires dans lesquels il affirme que, dans la nuit qui précéda la bataille de Muret, Pierre d'Aragon se livra avec excès aux plaisirs de l'amour. Comme Jacques ne tenait ce récit que des ennemis du roi son père, il est permis de douter de son exactitude. Il affirme cependant qu'il entendit la messe avant le combat : ce qui permet de supposer qu'au point du jour, avant la bataille, il avait eu le soin de se réconcilier avec Dieu, car le roi d'Aragon était loyal chevalier et catholique dans le fond, malgré ses faiblesses.

La victoire des croisés répandit la consternation à Toulouse. Les trois comtes, qui s'y étaient réfugiés, tinrent conseil, et il fut décidé qu'ils quitteraient la ville pour éviter de nouveaux malheurs. Raymond VI partit donc, et se

retira vers la Provence. De nouvelles négociations furent entamées entre les Toulousains et les évêques. Les premiers promirent obéissance ; les seconds demandèrent des otages, qui furent offerts au nombre de soixante, mais qui ne furent point livrés.

Montfort, victorieux, entra dans le pays de Foix, s'avança jusqu'au château de ce nom, en brûla tous les faubourgs, et pénétra ensuite dans le Comminges. Doué d'une incroyable activité, il passa tout-à-coup du côté du Rhône pour y réprimer quelques mouvements. Etant resté quelque temps dans ce pays, il y fit plusieurs expéditions ; mais ayant appris que pendant son absence plusieurs chevaliers avaient abandonné son parti du côté de Toulouse, il revint promptement aux environs de cette ville et fit raser plusieurs châteaux du voisinage.

Nous trouvons, à la fin de l'année 1213, Guillaume Raterius, abbé de Mas-Garnier, assistant en qualité de témoin à une transaction passée entre Raymond abbé de Moissac et un seigneur nommé Berold.

Peu de temps après la bataille de Muret, les Toulousains envoyèrent au pape deux ambassadeurs, Pierre Guitard et Bernard Gilabert, pour faire leur soumission. Le comte de Comminges et le vicomte de Béarn imitèrent leur exemple. Au mois de janvier 1214, Innocent III envoya dans la province, en qualité de légat, le cardinal Pierre de Bénévent, en lui recommandant de réconcilier à l'Eglise le comte de Comminges et le vicomte de Béarn, et de rétablir dans l'unité ecclésiastique les Toulousains. « La ville de Toulouse, » dit le pape, demeurera sous la protection du Saint-Siége, » sans qu'elle puisse, à l'avenir, être inquiétée par Simon

» de Montfort. » Il écrivit à ce dernier pour l'obliger à rendre le jeune prince Jacques à ses sujets.

On a vu, dans le cours de cette histoire, que Baudouin, frère de Raymond VI, avait lâchement abandonné sa cause, et s'était rendu coupable envers lui du crime de félonie en prenant les armes contre ce prince et prêtant assistance à Simon de Montfort, qui l'avait récompensé de sa trahison en lui donnant plusieurs fiefs dans l'Agenais et le Querci. Raymond était très irrité contre son frère et ne lui fit sentir que trop son indignation. Le premier lundi de carême, Baudouin s'arrêta au château de l'Olme en Querci. Les chevaliers de ce château résolurent de s'emparer de lui et de le livrer à Raymond son frère. Ils mirent dans leur complot les chevaliers et les routiers que ce dernier seigneur tenaient à Monlevard, ainsi que Ratier seigneur de Castelnau. A peine Baudouin était-il couché, que le seigneur de l'Olme prit la clef de la chambre et y introduisit Ratier et les autres conjurés, qui se saisirent de Baudouin, après avoir tué une partie de ses gens. Les routiers le conduisirent à Moncuq, de là à Montauban, et le retinrent prisonnier jusqu'à l'arrivée de son frère Raymond, qui se trouvait alors à la cour du roi d'Angleterre. Le comte de Toulouse étant arrivé à Montauban, suivi des deux comtes de Foix père et fils et de Bernard de Portelle, chevalier aragonais, assembla un conseil hors la ville. Il y fut décidé que Baudouin méritait le dernier supplice. Aussitôt, sans autre forme, les deux comtes de Foix et Bernard de Portelle le pendirent aux branches d'un noyer, après qu'il eut fait sa confession dernière. Les chevaliers du Temple trans-

portèrent son corps à leur commanderie de Ville-Dieu, et l'inhumèrent dans le cloître, près de l'église.

Nous sommes sans doute bien éloignés d'approuver la mort si ignominieuse que Raymond VI fit subir à Baudouin son frère : il eût acquis une bien plus grande gloire en le pardonnant; mais il faut dire que Baudouin se conduisit à l'égard du comte de Toulouse avec une déloyauté qui passa toutes les bornes ; qu'il se rangea du côté de Simon de Montfort, le plus cruel ennemi de son propre frère, et qu'il lui causa tout le mal qu'il était en son pouvoir de lui faire.

De Montauban, le comte de Toulouse vint, à la tête de ses routiers, assiéger le château de Moissac. L'arrivée de Simon de Montfort le força à en lever le siége. Il se rendit alors à Narbonne, avec les comtes de Foix et de Comminges et plusieurs notables de Toulouse, pour y voir le cardinal de Bénévent. Le légat les reçut dans le palais archiépiscopal de Narbonne, en présence de l'ancien évêque de Carcassonne et de plusieurs abbés et seigneurs. Le 18 avril 1214, les comtes de Comminges et de Foix prêtèrent serment de ne plus soutenir les hérétiques; d'obéir au légat; d'accomplir toute la pénitence qui leur serait imposée; de donner en garantie, l'un, le château de Salies, l'autre, celui de Foix; de faire enfin accepter ce serment à leurs enfants. Le 25, se présentèrent les consuls de la ville de Toulouse, Jourdain de Villeneuve, Aymeri de Castelnau, Arnaud Baudure, Arnaud de Barravi, Vital de Punhac, Peregrin Siguier et Guillaume Bertrand. Ils promirent d'expulser tous les hérétiques; de ne fournir aucun secours au comte de Toulouse contre l'Eglise romaine; de donner tous les ota-

ges nécessaires, et de faire prêter un pareil serment à tous les habitants de Toulouse âgés de plus de quatorze ans. Enfin, dans le cours du même mois, Raymond VI fut réconcilié avec l'Eglise, après qu'il eut fait sa soumission. Elle était renfermée dans les deux actes suivants :

« Je Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, » comte de Toulouse et marquis de Provence, m'offre moi- » même à Dieu, à la sainte Eglise romaine, et à vous sei- » gneur Pierre, par la même grâce cardinal-diacre, légat » du saint-siége apostolique, et je vous livre mon corps, » dans le dessein d'exécuter et d'observer fidèlement de » tout mon pouvoir tous les ordres, quels qu'ils soient, que » le seigneur pape *et la miséricorde de Votre Sainteté* juge- » ront à propos de me donner. Je travaillerai efficacement » pour engager mon fils Raymond à se remettre entre vos » mains avec toutes les terres qu'il possède, et à vous livrer » son corps et ses domaines, ou tout ce qu'il vous plaira » de ces domaines pour ce sujet, afin qu'il observe fidè- » lement, suivant son pouvoir, l'ordre du seigneur pape et » le vôtre. »

L'autre acte est conçu en ces termes :

« Je Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, » etc., n'étant contraint ni par force ni par fraude, vous » offre librement, seigneur cardinal, mon corps, avec tous » les domaines que j'ai eus et possédés autrefois, et que je » confesse avoir entièrement donnés à mon fils Raymond, » savoir : la partie des domaines que je tiens, ou que d'au- » tres tiennent pour moi et de moi ; en sorte que, si vous » me l'ordonnez, j'abandonnerai tous mes biens, je me re- » tirerai auprès du roi d'Angleterre, ou dans tout autre

» endroit, où je demeurerai jusqu'à ce que je puisse visi-
» ter le siége apostolique, pour y demander grâce et mi-
» séricorde. De plus, je suis prêt à vous remettre et à
» vos envoyés toutes les terres que je possède : en sorte
» que tous mes domaines soient soumis à la miséricorde
» et au pouvoir absolu du souverain pontife, de l'Eglise
» romaine et de vous ; et si quelqu'un de ceux qui en tien-
» nent une partie pour moi et de moi, refuse d'y consen-
» tir, je l'y contraindrai, suivant votre ordre et mon pou-
» voir. Enfin je vous offre mon fils avec tous les domaines
» qu'il possède, et que d'autres tiennent pour lui ou de lui,
» et je l'expose à la miséricorde et aux ordres du seigneur
» pape et aux vôtres ; et j'agirai pour l'engager et ses con-
» seillers à faire la même promesse et à l'observer.

Après sa soumission, le comte Raymond et son fils se rendirent à Toulouse et y vécurent en simples particuliers. La conduite que tinrent en cette occasion les trois comtes auprès du légat, s'explique par l'approche d'une armée nombreuse qui s'avançait vers la province. Leur soumission étant sincère, on aurait dû respecter leurs domaines, puisqu'ils s'étaient humblement soumis ; mais il n'en fut pas ainsi, et il n'est que trop vrai que le cardinal de Bénévent les joua à Narbonne. Pierre de Vaux-Sernay appelle cette duplicité une *fraude pieuse*. « O pieuse fraude, s'écrie-
» t-il, ô piété frauduleuse du légat !... *O legati fraus pia ! ô pietas fraudulenta !* (Cap. 78). En effet, Simon de Monfort continua de s'emparer des états du comte de Toulouse à l'aide de la puissante armée dont nous avons parlé et qui fut réunie à Montpellier au nombre de soixante à quatre-vingt mille hommes. Simon conduisit les nouveaux croisés

à Carcassonne ; là, il se fit céder, par une violence manifeste, les vicomtés de Nîmes et d'Agde, envoya Gui son frère pour soumettre le Rouergue et le Querci à sa domination, et se rendit ensuite à Valence, où il conclut avec le duc de Bourgogne et le dauphin le mariage d'Amauri son fils avec Béatrix, fille de ce dernier. De Valence, Simon partit pour le Querci, où il s'empara du château de Monpezat, qu'il fit raser ; il passa ensuite dans l'Agenais, où il assiégea Marmande, la prit et la livra au pillage ; de là il se rendit à Agen, dans le dessein de s'emparer du château de Casseneuil, qui était défendu par Hugues de Rovignan.

Pendant que Simon de Montfort se préparait au siége de ce château, Foulques fit une donation au monastère de Prouille. L'acte est ainsi conçu : « Je cède, avec le consen-
» tement de frère Dominique, chapelain de Fanjaux, aux
» religieuses de Prouille, les dîmes et prémices de trois
» ares de terre et de trente arpents de vigne situés au ter-
» ritoire de ce lieu. Donné à Fanjaux, le 8 des calendes de
» juin. »

Foulques se trouvait donc à Fanjaux à cette époque, ainsi que saint Dominique. Ce saint patriarche se rendit bientôt après aux environs de Toulouse, pour y travailler à la conversion des hérétiques. On raconte qu'il prêchait souvent en un lieu appelé *Bouconis de la Sierra*, situé non loin d'une immense forêt portant le nom de *Bouconne*. Là se trouvaient un fort et une église dédiée à sainte Radegonde. Un jour saint Dominique répandait devant Dieu des larmes et des prières au sein de la forêt, lorsqu'il fut favorisé d'une vision céleste : la mère de Dieu lui apparut accompagnée de plusieurs vierges, et lui adressa ces mots : « *Mon fils,*

prêchez mon Psautier. » Ce psautier n'était autre chose que le Rosaire, auquel le saint patriarche donna une forme nouvelle : prière bien simple et bien touchante qui est composée de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique plusieurs fois répétées. Saint Dominique, instruit par la vision, disposa cette prière de la manière dont on la récite encore aujourd'hui, et y ajouta la méditation des mystères les plus touchants et les plus beaux du christianisme. Il résolut aussi d'ériger une confrérie et de l'enrôler sous la bannière du Rosaire. Une tradition antique rapporte qu'il institua cette association dans la chapelle de l'église de Muret où les évêques et lui étaient réunis pendant la fameuse bataille du 12 septembre.

En 1214, saint Dominique se rendit à Toulouse pour y prêcher son Rosaire. Dès qu'on eut appris son arrivée, le peuple se réunit en masse dans la principale église. Ayant paru en chaire, le Rosaire à la main, il expliqua les mystères et la forme de cette dévotion. Au moment même où il prononçait son discours, un orage affreux éclata sur la ville. Le saint prédicateur profita habilement de l'effroi de son auditoire pour exciter les assistants à la componction. Touchés par ses exhortations, plusieurs hérétiques abjurèrent leurs erreurs : on distingua parmi eux maître Norbert du Val, docteur en droit ; maître Guillaume de Fracine, professeur de philosophie, et maître Barthélemy Du Prat, médecin célèbre, qui tous s'empressèrent de se faire recevoir au nombre des Confrères du Rosaire. Ce fut alors que deux riches habitants de Toulouse nommés, l'un, Pierre Cellani, et l'autre Thomas, cédèrent à saint Dominique deux maisons assez vastes, situées près du château Nar-

bonnais, où il réunit, comme nous le verrons bientôt, ses premiers disciples.

Nous avons laissé Simon de Montfort assiégeant le château de Casseneuil, qui fut soumis à ses armes le 18 août 1214. Ceux de Dôme sur la Dordogne, de Montfort en Querci, de Castelnau en Périgord, et plusieurs autres, furent également pris et démantelés. Au mois de novembre, il se rendit à Rhodez, où il reçut foi et hommage du comte de cette ville, et termina cette campagne par la prise du château de Séverac. Nous trouvons dans les archives de Prouille que Simon de Montfort donna, cette même année, le château de Casseneuil à saint Dominique.

Dans le pays toulousain, deux seigneurs, Sanche et Raymond Des Jardins, cédèrent plusieurs domaines à Pierre Ier abbé de Grand-Selve, qui avait succédé à Guillaume Roberti dans le gouvernement de cette abbaye.

Au commencement de l'année 1215 et le huitième jour de janvier, le cardinal Pierre de Bénévent fit l'ouverture d'un concile à Montpellier. Cette assemblée est devenue célèbre dans nos annales par la cession qui y fut faite, à Simon de Monfort, de tous les domaines de Raymond VI. Elle fut composée de cinq archevêques, de vingt-huit évêques et de plusieurs abbés, parmi lesquels se trouvait Foulques, évêque de Toulouse. Le cardinal prêcha dans l'église de Notre-Dame ; ayant ensuite réuni les membres du concile dans son palais, il leur déclara qu'ils auraient à s'occuper des terres du comte de Toulouse et de celles dont les croisés s'étaient emparés. Tous, d'une voix unanime, furent d'avis qu'il fallait donner toutes ces terres au noble Simon

de Monfort ; ils prièrent en même temps le légat de lui en donner l'investiture.

Mais quand on eut consulté les lettres du pape, on vit que cette cession ne pouvait être réalisée que par son autorité. On députa alors à Rome Girard archevêque d'Embrun pour soumettre l'affaire au souverain pontife. On procéda ensuite à la tenue des diverses sessions du concile. Pendant la durée de ces sessions, Simon de Montfort, qui s'était rapproché de Montpellier, se rendait tous les jours dans la maison des Templiers située près de la ville, et avait là de fréquentes conférences avec le légat et les évêques. Un jour que la ville fut instruite de sa présence dans cette assemblée, on courut de toutes parts aux armes, et Montfort ne dût son salut qu'à la fuite.

Après le concile, le cardinal légat envoya Foulques à Toulouse pour en prendre possession, ainsi que du château Narbonnais qui était le palais des comtes. Les Toulousains, saisis de frayeur, livrèrent la ville et le château à leur évêque, et obligèrent le comte Raymond son fils et les comtesses à se retirer dans la maison d'un simple particulier, David de Roaix. Foulques mit une bonne garnison dans le château, aux dépens des habitants, qui lui donnèrent douze de leurs consuls pour otages. Le légat les envoya à Arles. Les douze autres consuls ou capitouls qui étaient restés à Toulouse convoquèrent, le 20 février 1215, l'assemblée générale de la bourgeoisie, qui dressa l'acte suivant :

« Bertrand de Mont, Pierre Roger, Hugues de Palais,
» Arnaud-Bernard d'Anduse, Bertrand-Raymond Baragnon,
» Guillaume de Bruguières, Raymond Robert, Pierre Mau-

» rand, Guillaume Raymond, Bernard-Raymond d'Escal-
» quens, Guillaume Bertrand, Bernard-Raymond Astre,
» ayant assemblé le *commun* conseil de la ville et du fau-
» bourg, déclarent que le légat retenant en otage douze
» capitouls et que seize de ces officiers étant nécessaires
» pour gérer les affaires publiques, ils demandent sur cette
» position l'avis de l'assemblée. Il leur a été répondu que
» les douze qui restaient auraient l'administration jusqu'au
» terme de leur charge. »

A cette époque, Foulques régnait à Toulouse en véritable souverain, puisqu'il refusa à Raymond de Récaud, sénéchal de Toulouse et l'un des principaux conseillers du comte, la permission qu'il lui demandait d'aller finir ses jours au service des pauvres dans un hôpital. Le légat fit aussi prendre possession, au nom de l'Eglise romaine, du château de Foix, dont il confia la garde à l'abbé de Saint-Thibéry, qui y établit pour châtelain Bérenger son neveu, qualifié de *damoiseau*.

De Montpellier, Simon de Montfort se rendit à Beaucaire et de Beaucaire à Carcassonne, où se trouva aussi le cardinal légat; de Carcassonne, il partit pour Lavaur. Dans tous ces voyages, il agissait en maître absolu des terres du comte de Toulouse, distribuant plusieurs domaines de ce prince à diverses églises, avant d'avoir reçu la décision du pape. Il alla ensuite à la rencontre de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, qui venait dans la province pour accomplir le vœu qu'il avait fait de se croiser contre les hérétiques ; il le joignit à Vienne. Depuis ce moment il l'accompagna partout.

Louis s'arrêta à Saint-Gilles et y reçut les députés que

le concile de Montpellier avait envoyés à Rome. Ils apportaient la réponse du pape, datée du 2 avril ; elle était adressée au légat, aux évêques, et à Simon de Montfort. Innocent III confiait à ce seigneur la garde des domaines de la maison de Toulouse jusqu'à ce que le concile qu'il avait convoqué à Rome, pour le mois de novembre, eût décidé la question en dernier ressort. La mise en possession des terres de Raymond VI octroyées à Simon n'était donc que provisionnelle et nullement définitive.

Par une bulle qui porte la date de 1215, et qui est adressée aux religieux et aux religieuses de Prouille, Innocent III confirme les dîmes que Foulques avait données à cette maison sur ses terres de Fanjaux, les biens qui lui avaient été cédés par l'abbé et les religieux de Sorèze, les domaines de Cardel, du Villa, ceux que Simon de Montfort avait donnés et qui étaient situés à Fanjaux, enfin les donations diverses dont Prouille avait été enrichie par Raymond Malecrinus à Alzonne, Pierre d'Aragon à Puivert, Lambert à Leran, Pierre de Vic à Pamiers, Hugues de Levi à Bram. Cette bulle nous fait connaître les richesses de Prouille presque à son berceau.

Cette maison fut encore dotée par Foulques évêque de Toulouse, qui, du consentement de Jourdain abbé de Saint-Saturnin et du prévôt de Saint-Etienne, lui donna ainsi qu'à Dominique chanoine d'Osma un hôpital situé à la porte Arnaud-Bernard. Cet hôpital fut cédé pour que les religieux et les religieuses de Prouille pussent y mener séparément la vie commune.

Dépossédé provisionnellement de ses domaines par Innocent III, Raymond VI ne pouvait plus rester à Toulouse.

Il quitta donc cette ville, et se retira avec son jeune fils à la cour de Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre. Quant aux princesses leurs femmes, elles partirent pour la Provence. Ainsi il ne pût être témoin de la destruction des murailles de cette ville, que le prince Louis fit démanteler d'après les conseils du légat et de Simon de Montfort.

Depuis la célèbre bataille de Muret, il n'est plus parlé dans notre histoire de Garsias évêque de Comminges. Nous savons cependant qu'il fut élu, vers l'année 1215, archevêque d'Auch, à la place de Bernard de Montaut, déposé de sa dignité. Il eut pour successeur sur le siége de Comminges Grimoard, qui était moine de Sauve-Majeure. L'abbaye de Saint-Laurent de Goyon passa, à cette époque, des mains de Lodaïx de Rosses à celles d'Ursie, dont nous trouvons le nom dans une charte de Raymond de Lille. — Celle de La Capelle était alors gouvernée par Jean Ier du nom, que nos chroniques nous représentent comme un homme puissant en œuvres et en paroles. Ce saint abbé s'était étroitement lié d'amitié avec saint Dominique. Le chanoine d'Osma venait souvent se reposer de ses longues fatigues à l'ombre de la solitude de La Capelle, où Jean lui offrait toujours une généreuse hospitalité. — L'abbaye de Saint-Théodard reçut vers le même temps des marques éclatantes de la libéralité de Guillaume évêque de Cahors, qui lui céda plusieurs églises avec leurs dépendances, dans la personne de Robert son abbé.

De Saint-Gilles, le prince Louis se rendit à Montpellier, et de Montpellier à Carcassonne. Simon de Montfort, qui se trouvait avec lui dans cette dernière ville, envoya Gui

son frère et quelques chevaliers à Toulouse pour en prendre possession. En même temps Louis se rendit à Fanjaux et y demeura quelques jours, pendant que le légat et Montfort allèrent à Pamiers où ils trouvèrent Raymond-Roger qui remit au légat son château, dans lequel Montfort plaça une bonne garnison. De retour à Fanjaux, Montfort se dirigea avec Louis et tous les croisés vers Toulouse. Les habitants se soumirent.

S'il faut s'en rapporter à un ancien historien, Foulques aurait ouvert l'avis de mettre le feu aux quatre quartiers de la ville pour la punir du mal qu'elle avait fait aux croisés. Ce conseil fut rejeté ; on se contenta d'abattre les murailles, de raser les fortifications. Le château Narbonnais seul, où Simon de Montfort établit sa demeure, fut conservé.

Pendant le séjour de Louis à Toulouse, il obtint de Guillaume abbé de Castres une portion de l'os maxillaire de saint Vincent martyr, dont le prince fit présent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après avoir fini sa quarantaine, Louis quitta Toulouse et prit la route de France avec toute sa suite. Après avoir accompagné le prince jusqu'à Montauban, Montfort revint à Toulouse, où il passa quelques jours. Il exigea des habitants trois mille marcs d'argent dont il fit fabriquer de nouvelles espèces, et prit dès ce moment dans les actes le titre de comte de Toulouse, quoiqu'il n'eût que la régie des domaines de cette maison. Il est désigné sous ce titre dans l'acte mémorable par lequel Foulques, évêque de Toulouse, céda à Dominique la sixième partie des dîmes de son diocèse. Foulques s'exprimait ainsi :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : nous faisons » savoir à tous présents et à venir que nous, Foulques, par » la grâce de Dieu humble ministre du siége de Tou- » louse, voulant extirper l'hérésie, bannir les vices, ensei- » gner aux hommes la règle de la foi et les former aux » bonnes mœurs, nous instituons pour prédicateurs dans » notre diocèse le frère Dominique et ses compagnons, les- » quels se sont proposé de marcher dans la pauvreté évan- » gélique, à pied et en religieux, en annonçant la vraie » parole. Et parce que l'ouvrier est digne de sa nourriture » et qu'il ne faut pas fermer la bouche au bœuf qui foule » le grain, mais qu'au contraire celui qui prêche l'Evangile » doit vivre de l'Evangile, nous voulons que le frère Domi- » nique et ses compagnons, en semant la vérité dans notre » diocèse, y recueillent aussi de quoi soutenir leur vie. » C'est pourquoi, du consentement du chapitre de l'église » de Saint-Etienne et de tout le clergé de notre diocèse, » nous leur assignons à perpétuité, ainsi qu'à tous ceux » que le zèle du Seigneur et le salut des âmes attacheront » de la même manière à l'office de la prédication, la sixiè- » me partie des dîmes dont jouissent les fabriques de nos » églises paroissiales, afin de servir à leurs besoins, et » qu'ils puissent se reposer de temps en temps de leurs » fatigues. S'il reste quelque chose à la fin de l'année, nous » voulons et ordonnons qu'on l'emploie à l'ornement de » nos églises paroissiales ou au secours des pauvres, selon » qu'il paraîtra convenable à l'évêque. Car, puisqu'il est » réglé par le droit qu'une certaine portion des dîmes doit » être consacrée aux pauvres, nous sommes tenus sans » doute d'admettre au partage ceux qui embrassent la pau-

» vreté pour Jésus-Christ, dans le but d'enrichir le monde
» de leur exemple et du don céleste de la doctrine : de
» telle sorte que ceux de qui nous recevons les choses
» temporelles, reçoivent de nous directement ou indirecte-
» ment les choses spirituelles. Donné l'an 1215 du Verbe
» incarné, le roi Philippe régnant sur les Français, et le
» comte de Montfort tenant la principauté de Toulouse. »

Les saintes libéralités de l'évêque de Toulouse et de son chapitre firent épanouir l'ordre des Frères Prêcheurs. A la suite de ces largesses, Dominique appela six de ses disciples de Prouille à Toulouse, les réunit en communauté dans la maison que Pierre Cellani lui avait depuis peu donnée, et y jeta les fondements de son institut vers le mois de septembre de l'an 1215. Ce saint patriarche fixa donc dès ce moment ses tentes à Toulouse ; il était alors âgé de quarante-six ans. Il était qualifié de chanoine d'Osma, de curé ou chapelain de Fanjaux (où il avait passé dix ou douze années de sa vie), de prieur du monastère de Prouille et de vicaire-général de Foulques. Il était honoré des peuples et respecté des grands. Simon de Montfort avait pour lui une estime toute particulière : c'était Dominique qui avait baptisé sa fille et béni le mariage de son fils Amauri avec Béatrix, fille du dauphin de Vienne. Il possédait à Toulouse deux établissements qui étaient situés aux deux extrémités de la cité : l'un au midi, c'était la maison de Cellani pour les hommes ; l'autre au nord, c'était l'hôpital de la porte Arnaud-Bernard, pour les femmes et leurs chapelains. Cette dernière maison avait appartenu à Grand-Selve : Foulques l'acheta pour la donner à saint Dominique. Elle était située non loin de l'église qui, plus tard, fut dédiée à saint Roch.

Après avoir établi ses disciples à Toulouse, Dominique partit pour Rome vers la fin d'octobre, afin d'assister au concile de Latran, dont l'ouverture eut lieu au commencement de novembre 1215. Il s'y trouva douze cents prélats tant patriarches qu'archevêques, évêques et abbés. On y dressa une exposition de la foi catholique contre les erreurs du temps, c'est-à-dire contre les albigeois et les vaudois ; il fut ordonné que les hérétiques seraient livrés au bras séculier après leur condamnation canonique, et que les princes pourraient être forcés, par l'excommunication, à sévir contre les hérétiques dénoncés, soit en les privant de leurs biens, soit en les chassant de leurs terres, ou même en les exterminant : *Pro viribus exterminare studebunt.* Le concile déclara enfin que si les princes refusaient d'obéir sur ces points aux évêques, le pontife suprême pourrait délier leurs vassaux du serment de fidélité et donner à d'autres leurs domaines et leurs principautés. On prétend que les ambassadeurs des rois et des princes étaient présents aux assemblées où toutes ces dispositions furent prises.

Quoique les actes du concile de Latran ne fassent aucune mention du comte de Toulouse, nous savons cependant, par les témoignages unanimes de plusieurs auteurs, qu'on y traita des affaires de ses domaines. Voici d'abord comment s'exprime Pierre de Vaux-Sernay : « Raymond, jadis » comte de Toulouse, son fils, et le comte de Foix, se ren- » dirent au concile pour demander la restitution de leurs » terres. Simon de Monfort y envoya, de son côté, Gui son » frère et quelques autres fidèles. Il faut avouer que plu- » sieurs, même parmi les prélats, en opposition avec les » principes de la foi, parlèrent en faveur de ces princes ;

» mais les conseils d'Achitophel et des méchants furent
» détruits, et le pape, suivant les désirs de la plus saine
» partie du concile, statua que Toulouse et les autres ter-
» res dont les croisés s'étaient emparés, appartiendraient
» à Simon de Monfort, et que la Provence, en tout ou en
» partie, appartiendrait au fils de ce prince, si toutefois il
» s'en montrait digne. »

D'après ce passage, il est certain que Raymond, son fils, le comte de Foix, et sans doute celui de Comminges, se rendirent à Rome pour y défendre leurs droits. Ayant été introduits dans le concile, ils allèrent se prosterner aux pieds du pape, qui les releva avec une extrême bienveillance. Le jeune Raymond présenta à Innocent III des lettres du roi d'Angleterre. Chacun de ces princes se plaignit de la conduite de Montfort à leur égard ; l'un des cardinaux et l'abbé de Saint-Thibéry prirent la défense des seigneurs opprimés. Foulques demanda la parole et dit : « Le comte de Foix
» ne peut disconvenir que son comté ne soit rempli d'hé-
» rétiques, car, après que le château de Monségur a été
» pris et rasé, on a fait brûler tous les habitants. Sa sœur
» a fait mourir son mari pour l'amour des hérétiques.
» S'étant réfugiée dans Pamiers, où elle a demeuré pen-
» dant quatre ans, l'hérésie, par son crédit, a pris de nou-
» velles forces. Enfin ce comte, aidé de celui de Toulouse,
» a fait périr à Montjoire plus de six mille croisés allant au
» secours de Lavaur. »

Il eût été beaucoup plus prudent pour l'évêque Foulques de garder le silence, car la réplique du comte de Foix fut terrible contre lui : « Je n'étais pas le maître, dit ce sei-
» gneur, du château de Montségur ; mon père l'avait donné

» à ma sœur, et je ne puis être responsable de ses actes. » Ceux qui ont été tués à Montjoire n'étaient que des bri- » gands qui désolaient le pays. Pour vous, évêque de Tou- » louse, n'êtes-vous pas coupable d'avoir livré au pillage » votre ville épiscopale ? d'y avoir fait périr plus de dix » mille habitants, de concert avec le légat et Simon de » Montfort ?... » Le comte de Foix finissait à peine son discours, que Raymond de Roquefeuille, l'un des barons de la province, porta des plaintes amères sur la conduite déloyale que le général de la croisade avait tenue à l'égard du comte de Beziers, l'accusant de l'avoir fait périr et d'avoir désolé ses domaines. Les princes sortirent alors du concile.

Bientôt après arrivèrent Gui de Montfort et les envoyés de Simon. Ceux-ci déclarèrent que la restitution des domaines empêcherait qu'à l'avenir on pût prendre les intérêts de l'Eglise. Leur opinion fut partagée par la majorité des évêques. Le pape paraissait embarrassé ; après avoir consulté ses archives, il déclara qu'il ne pouvait se dispenser de restituer ces domaines. Cette proposition déplut à l'assemblée et on murmura hautement. Indigné de ces murmures, le chantre de l'Eglise de Lyon, homme plein de mérite, se tourna vers le pontife et lui dit : « Vous savez » bien que le comte de Toulouse vous a remis sur-le- » champ, ou à votre légat, ses places fortes ; qu'il s'est » croisé des premiers, et qu'il a combattu pour l'Eglise au » siége de Carcassonne contre le vicomte de Beziers, son » neveu. Il a fait toutes ces choses pour vous donner des » preuves d'une entière obéissance : vous ne pouvez donc » vous dispenser de lui rendre ses domaines, sans vous » couvrir d'une honte qui rejaillira sur toute l'Eglise : de

» telle sorte que dans la suite on ne voudra plus se fier à » vous. » Il se tourna ensuite du côté de l'évêque de Tou- » louse et lui adressa ces mots : « Il paraît que vous n'ai- » mez ni ce prince ni votre peuple ; car vous avez allumé » un si grand feu dans Toulouse, que rien n'est capable » de l'éteindre. Vous y avez fait mourir plus de dix mille » hommes, et vous y en ferez périr encore davantage si » vous persévérez dans vos desseins. Vous avez, par là, » décrié la cour de Rome. Est-il juste que, pour satisfaire » la passion d'un seul, tant d'autres innocents soient sa- » crifiés ? »

L'archevêque de Narbonne lui-même prit la défense des princes.

Innocent III parut un instant disposé à rendre au comte de Toulouse ses domaines ; il déclara que, s'il était coupable, il ne fallait pas du moins en priver son fils, qui ne devait pas porter les fautes du père. Cette disposition du pontife excita de grandes clameurs dans l'assemblée ; plusieurs prélats déclarèrent que si Monfort était dépossédé, ils emploieraient tous leurs moyens pour le maintenir. L'évêque d'Osma dit alors au pape : « Ne vous effrayez pas » de toutes ces menaces. L'évêque de Toulouse est un grand » flatteur ; mais, malgré ses intrigues, il ne pourra em- » pêcher que le fils du comte Raymond ne recouvre ses » domaines sur le comte de Montfort. Ce jeune prince trou- » vera de l'appui auprès du roi de France, du roi d'Angle- » terre et de plusieurs autres princes dont il est parent, et » il saura bien soutenir son droit, quoique encore jeune. » Le pape répondit : « Ne vous embarrassez pas du fils du » comte de Toulouse, car si le comte de Montfort lui retient

» ses domaines, je lui en donnerai d'autres; et s'il est fidèle
» à Dieu et à l'Eglise, il ne manquera de rien. »

Tel est le récit que nous fait un ancien historien de tout ce qui se passa au concile de Latran au sujet du comte de Toulouse. Il faut bien que ce récit soit vrai dans le fond, quoique peut-être exagéré, puisque nous avons vu que Pierre de Vaux-Sernay rapporte les oppositions que rencontra dans plusieurs évêques la spoliation du comte de Toulouse, oppositions qu'il compare aux conseils perfides d'Achitophel. Foulques fut donc vivement repris dans ce concile : on lui reprocha en face d'avoir fait périr dix mille habitants de sa ville épiscopale. — Nous avouons qu'aucun monument historique ne vient justifier une pareille accusation, à moins qu'on ne veuille parler des combats que les croisés livrèrent dans diverses circonstances aux habitants de Toulouse, à l'instigation de Foulques, ennemi acharné des hérétiques.

La cause de Simon de Montfort prévalut néanmoins au concile de Latran, et, de l'avis de la plus grande partie des prélats, Innocent III rendit le décret suivant :

« Tout l'univers est informé des travaux que l'Eglise a
» entrepris, soit par les prédicateurs, soit par les croisés,
» pour exterminer les hérétiques et les routiers de la pro-
» vince de Narbonne et des pays voisins. Le succès a ré-
» pondu, par la grâce de Dieu, à nos soins; en sorte que
» les uns et les autres étant chassés, le pays est maintenant
» gouverné dans la foi catholique et la paix fraternelle. Mais
» comme ce nouveau plant a besoin d'être arrosé, nous
» avons jugé à propos d'y pourvoir, après avoir consulté

» le concile. Que Raymond comte de Toulouse, qui a été
» trouvé coupable en ces deux articles, et que plusieurs
» indices certains prouvent depuis longtemps ne pouvoir
» gouverner le pays dans la foi, soit exclus pour jamais d'y
» exercer sa domination, dont il n'a que trop fait sentir le
» poids, et qu'il demeure dans un lieu convenable, hors du
» pays, pour y faire une digne pénitence de ses péchés ;
» cependant qu'il reçoive, tous les ans, quatre cents marcs
» d'argent pour son entretien, tant qu'il obéira humble-
» ment. Que sa femme, sœur du feu roi d'Aragon, laquelle,
» suivant le témoignage de tout le monde, est une dame
» de bonnes mœurs et catholique, jouisse entièrement et
» paisiblement des terres qui lui ont été assignées pour son
» douaire; à condition qu'elle les fera régir de telle sorte,
» suivant l'ordre de l'Eglise, que l'affaire de la paix et de
» la foi n'en souffre aucun préjudice : autrement, on lui
» donnera un équivalent, selon qu'il plaira au siége apos-
» tolique. Que tous les domaines que les croisés ont con-
» quis sur les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et
» receleurs, avec la ville de Montauban et celle de Tou-
» louse qui est la plus gâtée par l'hérésie, soient donnés
» (sauf en tout le droit des hommes catholiques, des fem-
» mes et des églises) au comte de Montfort, homme cou-
» rageux et catholique, qui a travaillé plus que tout autre
» dans cette affaire, pour les tenir de ceux de qui il doit
» les tenir de droit. Le reste du pays non conquis par
» les croisés sera mis, suivant le mandement de l'Eglise, à
» la garde de gens capables de maintenir et de défendre
» les intérêts de la paix et de la foi, afin d'en pourvoir *le*
» *fils unique* du comte de Toulouse, après qu'il sera par-

» venu à un âge légitime, s'il se montre tel qu'il mérite » d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il » sera plus convenable. »

Conséquemment à ce décret, Simon de Montfort ne devait dominer que sur les pays qui s'étendaient depuis Beziers jusqu'à l'Océan, les Pyrénées et la Dordogne. Le reste des domaines du comte de Toulouse fut mis en sequestre pour son fils.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

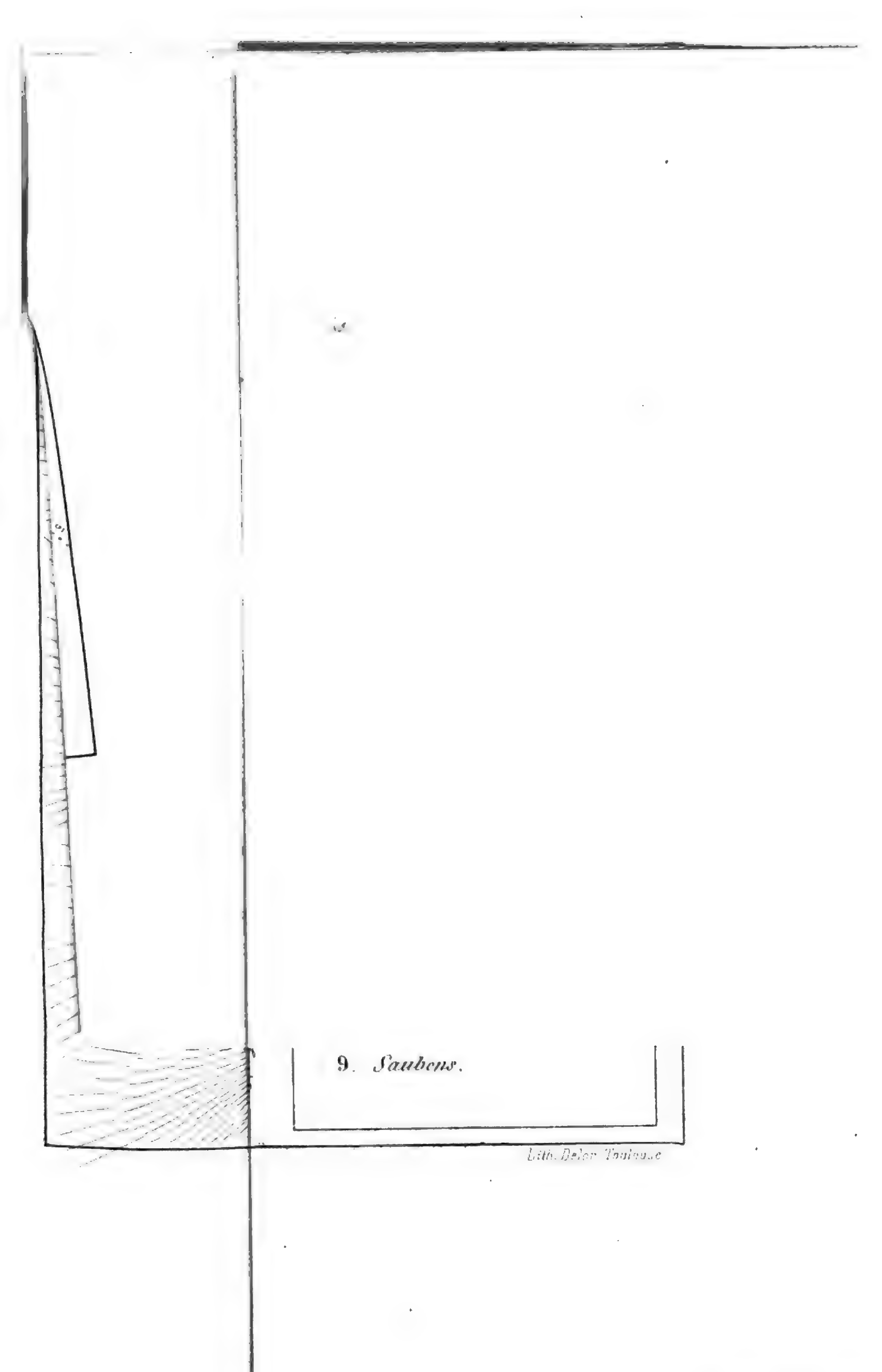

9. Saubens.
Lith. Delor Toulouse

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE. — Temps anciens.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DE TOULOUSE.

6. Pépin, fils de Charles-le-Chauve.
   10me comte, Bernard II, fils de Raymond Ier.
7. Charles, second fils de Charles-le-Chauve.
8. Louis-le-Bègue.
   11me comte, Odon, frère de Bernard.
9. Carloman.
10. Eudes. — Charles-le-Simple. — Raoul. — Louis-d'Outremer.

Fin du royaume d'Aquitaine. — Toulouse devient un état indépendant sous l'autorité de sa maison comtale.

12me comte, Raymond II, fils d'Odon.
13me comte, Raymond III, surnommé Pons.
14me comte, Guillaume Ier dit Taillefer.

SOUVERAINETÉ SPIRITUELLE DE TOULOUSE.

SES ÉVÊQUES.

TROISIÈME SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

1. Saint Saturnin.
2. Saint Honorat.

QUATRIÈME SIÈCLE.

1. Saint Hilaire.
2. Rhodanius.
3. Saint Silve.

CINQUIÈME SIÈCLE.

1. Saint Exupère. — Depuis sa mort (415) jusqu'à l'élection de son successeur (en 484) il y a un interpontificat de plus de quatre-vingts ans.
2. Héraclien.

SIXIÈME SIÈCLE.

1. Continuation de l'épiscopat d'Héraclien.
2. Saint Germier.
3. Magnulfe.

SEPTIÈME SIÈCLE.

1. Willegisile.
2. Saint Erembert. — Depuis sa mort (678) jusqu'à l'élection de son successeur (en 785) il y a eu un interpontificat de plus d'un siècle.

HUITIÈME SIÈCLE.

1. Aricius, nommé aussi Ericius et Arricho.
2. Mancius, nommé aussi Mancion.

NEUVIÈME SIÈCLE.

1. Continuation de l'épiscopat de Mancion.
2. Samuel, nommé aussi Salomon.
3. Hélisachar.
4. Bernard, nommé aussi Bernon.

DIXIÈME SIÈCLE.

1. Armann, nommé aussi Ariman, Ardemald et Aridmand.
2. Hugues, premier du nom.
3. Atton.
4. Issolus.
5. Atus.

Conciles de Toulouse.

1er concile en 507.
2me concile en 829.

Il n'a jamais été tenu de concile à Toulouse en 883. L'histoire de cette assemblée à laquelle aurait présidé Sigebode, archevêque de Narbonne, et où Théodard aurait confondu les juifs, n'est qu'une fable (Voir D. Vaissette, *Hist. du Lang.* 2, 16).

Abbayes du Toulousain, dans l'ordre de leur fondation.

1. Monastère de Toulouse fondé par Sulpice-Sévère. — C'est dans cette maison qu'habitèrent Minerve, Alexandre et Sisinius. Il devint le berceau de l'abbaye de Saint-Saturnin.
2. Monastère de saint Germier, près de Muret, où il mourut.
3. Monastère de filles bâti par Bérétrude, épouse de Launebode.
4. Monastère de Notre-Dame de la Daurade, où se retira Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde.
5. Prieuré de Silva-Agra (Saint-Rustice), dépendant de l'abbaye de Moissac.
6. Abbaye de Sorèze (Soricinium), fondée par Pépin. — Cette abbaye a eu trois abbés depuis sa fondation jusqu'au XIe siècle, savoir : Bertrand — Walafride — Datbert.

7. Abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse, fondée par Guillaume Court-Nez et l'évêque Aricius. La série de ses abbés ne commence qu'à la fin du XIe siècle.
8. Monastère de Vaur (Vora), fondé par saint Elan, moine.
9. Monastère de Valada (Valade), fondé à Toulouse. Il devint, plus tard, un prieuré dédié à saint Pierre et dépendant de l'abbaye de Moissac.
10. Monastère d'Utera, fondé par quelque seigneur du pays.
11. Monastère de Lombez, fondé par les religieux de Saint-Thibéry.
12. Abbaye de Venerque, fondée par Louis-le-Débonnaire. Elle passa sous la dépendance de Saint-Pons de Thomières.
13. Le Mas-d'Azil, sur la Rize, abbaye dédiée à saint Etienne. — On ne compte que deux abbés du Mas-d'Azil jusqu'au XIe siècle, savoir : Calaste et Asnaire.
14. Saint-Papoul, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.
15. L'abbaye de Lézat, fondée par Antoine vicomte de Béziers. — On compte quinze abbés de Lézat jusqu'au XIe siècle, savoir : Astaré, — Auriol, — Vidian, — Asnaire, — Ataise, — Daniel, — Guarin Ier, — Odon, — Adverte, — Aton Ier, — Amélius, — Benoit Ier, — Hugues Ier, — Guarin II, — Benoît II.
16. L'abbaye de Saint-Pierre de la Cour (le Mas-Garnier), fondée par Adoïre, vicomtesse de Béziers. — Elle ne compte qu'un seul abbé jusqu'au XIe siècle, savoir : Hugues.
17. Le monastère de Carrucium (Castelsarrasin), fondé par Astanova.
18. Abbaye de Saint-Antonin de Frédelas (Pamiers), fondée par les comtes de Carcassonne.
19. Abbaye de Saint-Théodard (Montauban), bâtie par les ancêtres du saint. — On compte six abbés de Saint-Théodard jusqu'au XIe siècle, savoir : Willard, — Hugues Ier, — Basile, — Théodgaire, — Gausbert, — Gerauld.
20. Le prieuré de Camon. Il passa sous la juridiction de l'abbaye de la Grasse.
21. Monastère de Mazères, qui fut transféré à Trémesaigues (*inter ambas aquas*).
22. Prieuré de Saint-Gaudens, fondé par un évêque nommé Bernard.

Ces abbayes appartenaient presque toutes à l'ordre de saint Benoît et ont été fondées avant le XIe siècle.

Personnages célèbres par leur sainteté dans le Toulousain.

Personnages illustres de Toulouse.

FIN DE LA TABLE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS INTERMÉDIAIRES.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DE TOULOUSE.

SOUVERAINETÉ SPIRITUELLE DE TOULOUSE.

SES ÉVÊQUES.

ONZIÈME SIÈCLE.

Personnages célèbres par leur sainteté dans le Toulousain.

Personnages illustres de Toulouse.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

